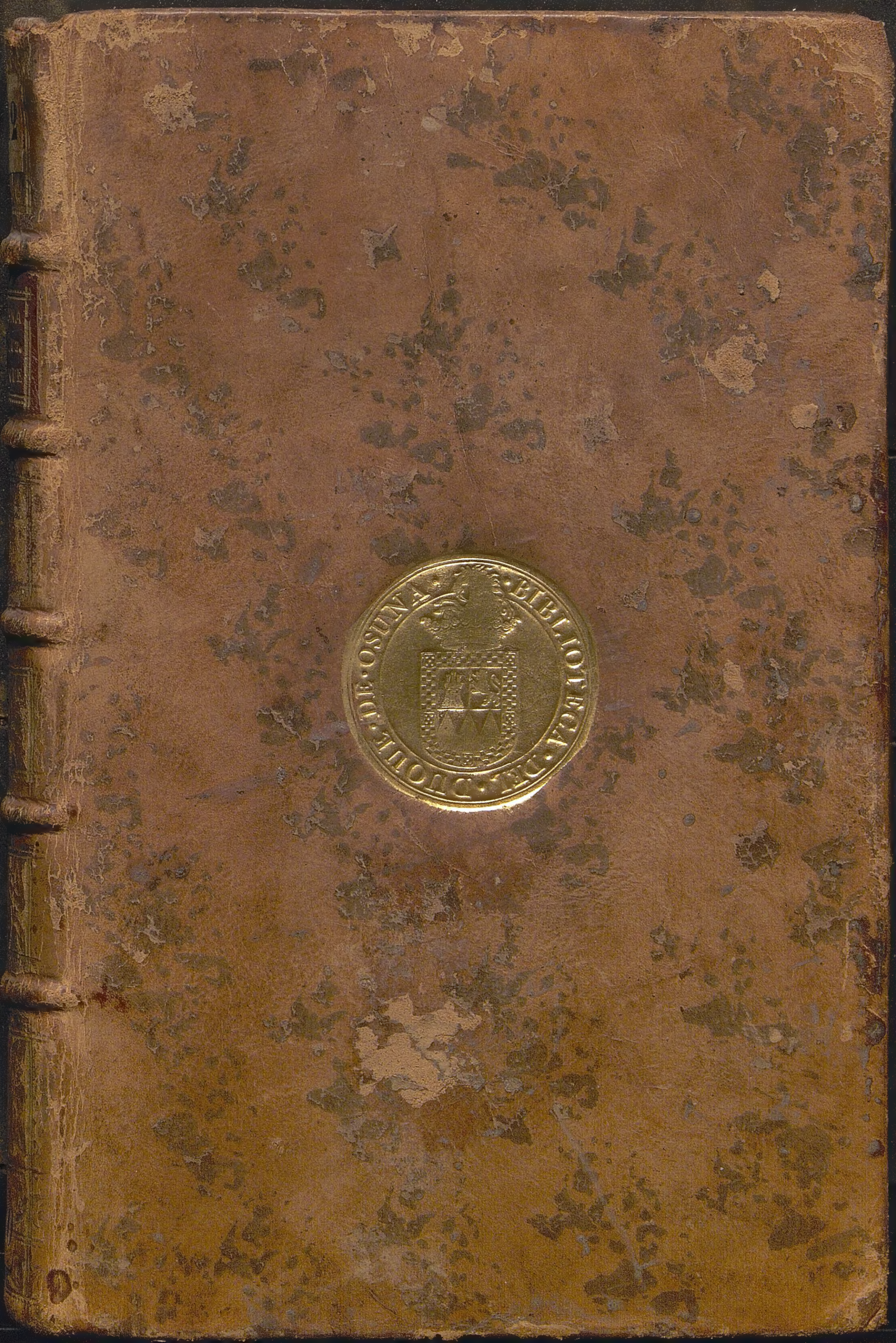
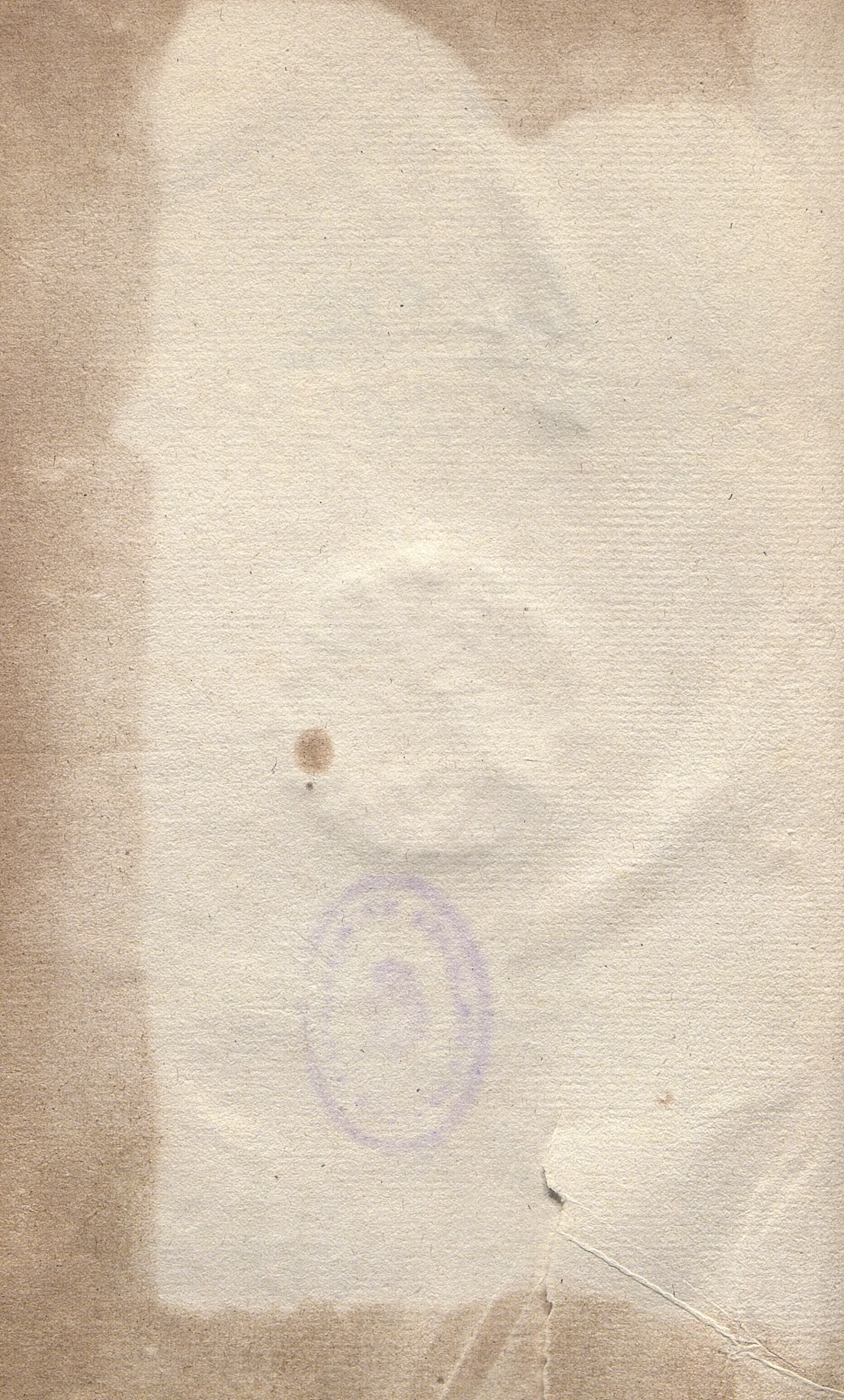

BIBLIOTECA DEL DUQUE DE OSUNA







DICTIONNAIRE

POUR L'INTELLIGENCE

DES AUTEURS CLASSIQUES,

GRECS ET LATINS,

TANT SACRÉS QUE PROFANES.

TOME DIXIÈME.



DICTIONNAIRE

POUR L'INTELLIGENCE

DES AUTEURS CLASSIQUES,

GRECS ET LATINS,

TANT SACRÉS QUE PROFANES,

CONTENANT

LA GÉOGRAPHIE, L'HISTOIRE, LA FABLE, ET LES ANTIQUITÉS.

DÉDIÉ

A MONSEIGNEUR LE DUC DE CHOISEUL,

Par M. SABBATHIER, *Professeur au College de Châlons-sur-Marne, & Secrétaire perpétuel de l'Académie de la même Ville.*

TOME DIXIÈME.





A PARIS,

Chez DELALAIN, Libraire, rue de la Comédie Françoise.

M. DCC. LXXI.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

AUTRES OUVRAGES
DU MÊME AUTEUR,
Qui se trouvent chez le même Libraire.

1.° Essai Historique-Critique sur l'Origine de la Puissance temporelle des Papes; Ouvrage qui a remporté le Prix de l'Académie Royale de Prusse. Nouvelle édition. *Broché* 1.liv. 10.s.

2.° Le Manuel des Enfans, ou les Maximes des Vies des Hommes Illustres de Plutarque. 1. *Vol. in*-12. *Relié* 2.liv. 10.s.

3.° Recueil de Dissertations sur divers sujets de l'Histoire de France. 1. *Vol. in*-12.

4.° Les Mœurs, Coûtumes & Usages des anciens Peuples, pour servir à l'Éducation de la Jeunesse. 3. *Vol. in*-12. & 1. *Vol. in*-4.°

5.° Sous presse, les Exercices du Corps chez les Anciens, aussi pour servir à l'Éducation de la Jeunesse. 2. *Vol. in*-12. & 2. *Vol. in*-8.°



DICTIONNAIRE
POUR L'INTELLIGENCE
DES AUTEURS CLASSIQUES,
GRECS ET LATINS,
TANT SACRÉS QUE PROFANES,
CONTENANT
LA GÉOGRAPHIE, L'HISTOIRE, LA FABLE
ET LES ANTIQUITÉS.



CÉDIMOTH, (*a*) *Cedimoth*, Βαχεδμώθ, ville de Palestine, dans la tribu de Ruben. C'étoit la même que Cadémoth, à l'orient du torrent d'Arnon. C'est une des stations des Hébreux dans le désert. Elle fut donnée aux enfans de Mérari, de la race de Lévi, pour leur demeure.

CÉDITIUS [L.], *L. Cæditius*, (*b*) préfet du camp dans l'armée de Germanie, se distingua d'une manière particulière dans une circonstance. Assiégé par les troupes innombrables des Germains, il se fit jour lui & les siens, l'épée à la main, au travers des ennemis, & regagna ainsi l'armée Romaine.

CEDMA, *Cedma*, Κεδμὰ, (*c*) l'un des fils d'Ismaël. Il est nommé le dernier dans l'Écriture. Il eut sa demeure, comme ses freres, à l'orient des montagnes de Galaad. Peut-être que la ville de Cédimoth appartint d'abord aux

(*a*) Deut. c. 2. v. 26. Josu. c. 13. v. 18. Paral. L. I. c. 6. v. 79.

(*b*) Vell. Paterc. L. II. c. 120.

(*c*) Genes. c. 15. v. 19. c. 25. v. 15.

deſcendans de Cedma ; mais, on ne peut point le regarder comme pere des Cadmonéens ou Cedmonéens, dont il eſt parlé dans la Geneſe. Car, ceux-ci ſont d'anciens peuples de Chanaan, qui étoient déjà puiſſans du tems d'Abraham, ayeul de Cedma.

CEDMIHEL, *Cedmihel*, (*a*) Καδμιὴλ, fils d'Odovia. Ses enfans, qui étoient du nombre des Lévites, revinrent avec lui de la captivité de Babylone. Il eſt nommé ailleurs Cedmiel.

CEDMONÉENS, *Cedmonæi*, (*b*) autrement Cadmonéens, c'eſt-à-dire, Orientaux. Ces peuples faiſoient partie des anciens habitans de la Terre promiſe, deſcendus de Chanaan, fils de Cham. Leur demeure étoit au de-là du Jourdain, & à l'orient de la Phénicie, aux environs du mont Liban.

On croit que le fameux Cadmus, fondateur de Thebes en Beotie, étoit Cadmonéen d'origine, & qu'Hermione, ſa femme, prenoit ſon nom de la montagne d'Hermon. Les Cadmonéens étoient Hévéens; & le nom d'Hévéens eſt dérivé d'une racine, qui ſignifie un ſerpent. Les Mythologues diſent que Cadmus avoit ſemé des dents de ſerpens, & qu'il en naquit des hommes belliqueux, parce qu'il établit à Thebes les Hévéens, ou les Cadmonéens, qui furent peres d'une nation vaillante & guerrière.

CEDRE, *Cedrus*, (*c*) arbre célebre dans l'Écriture Sainte. L'on en voit encore ſur le Liban, mais en aſſez petit nombre, au-deſſus & à l'orient de Biblos & de Tripoli ; on n'en voit point ailleurs dans ces montagnes. Mais, il y a apparence qu'autrefois il y en avoit beaucoup plus, puiſqu'on en employoit à tant de grands ouvrages. Ces arbres ſont d'une grandeur & d'une groſſeur prodigieuſes. Entre ceux que l'on voit aujourd'hui ſur le Liban, on dit qu'il y en a qui ont depuis trente-cinq juſqu'à quarante pieds de groſſeur. Le Cedre jette ſes branches à dix ou douze pieds de terre ; Elles ſont grandes, & éloignées les unes des autres. Les feuilles ſont aſſez ſemblables à celles du romarin. Le Cedre eſt toujours verd, & diſtille une eſpèce de gomme, à qui l'on attribue différens effets. Son bois eſt incorruptible, beau, ſolide, tirant ſur le brun. Il porte une petite pomme ſemblable à celle du pin, ſi ce n'eſt que l'écorce en eſt plus délicate, plus unie & moins ouverte.

Le Cedre aime les lieux froids & les montagnes. Si on lui taille la cime, il meurt. Les branches, qu'il pouſſe d'eſpace en eſpace, & par certains intervalles, en diminuant toujours juſqu'en haut, forment comme une eſpèce de rouë, & s'élevent en forme de pyramide. Bruyn, dans ſon voyage de la Terre ſainte, dit que les

(*a*) Eſdr. L. I. c. 2. v. 40. L. II. c. 9. v. 4.
(*b*) Geneſ. c. 15. v. 19.
(*c*) Levit. c. 14. v. 4. Numc. c. 19. v. 6. Reg. L. III. c. 6. v. 36. c. 7. v. 2, 12. Eſdr. L. I. c. 6. v. 4. Zachar. c. 11. v. 1. Plin. T. II. p. 36, 37. Joſeph. de Antiq. Judaïc. p. 255. *& ſeq.*

feuilles du Cedre montent en haut, & que le fruit pend en bas; que ce fruit eſt difficile à détacher de la queue; qu'il contient une graine ſemblable à celle du cyprès, & jette une raiſine épaiſſe, tranſparente, & d'une odeur forte, qui n'eſt point coulante, mais qui tombe goutte à goutte. Cet Auteur ajoûte qu'ayant eu la curioſité de meſurer deux Cedres du Liban, de ceux qui lui parurent les plus gros, il trouva que l'un avoit cinquante-ſept paumes de tour, & l'autre quarante-ſept.

Le Liban n'eſt pas le ſeul endroit, où il croiſſe des Cedres; il en croît auſſi en quelques endroits de l'Afrique, & dans l'iſle de Crete. On ſe ſervoit de Cedres pour faire des ſtatues*, qu'on vouloit qui fuſſent d'une longue durée. Le temple de Jéruſalem & le palais du roi Salomon avoient été conſtruits de Cedres. L'on y en avoit employé une ſi grande quantité, que le temple en eſt quelquefois appellé Liban, & que le palais de Salomon eſt nommé la maiſon du bois du Liban. Le toit du temple de Diane d'Épheſe étoit auſſi de Cedre, ſelon Pline. Joſephe dit que Salomon planta des Cedres dans la Judée en ſi grande quantité, qu'on y en vit autant que de ſycomores, qui ſont des arbres très-communs dans ce païs-là.

L'on ſe ſervoit encore du bois de Cedre pour des poutres & pour des ais, dont on couvroit les édifices, & qui ſervoient de plafond aux appartemens. On le mettoit auſſi dans le corps des murailles, & on l'arrangeoit avec la pierre, enſorte qu'il y avoit, par exemple, trois rangs de pierre & un rang de bois de Cedre. Quelquefois, ce bois étoit poſé d'un parement de mur à l'autre, alternativement avec des rangées de pierres, qui alloient auſſi d'un parement à l'autre, & qui faiſoient à chaque parement, comme un échiquier.

CÉDRÉENS, *Cedrei*, peuples d'Arabie. *Voyez* Cédar.

CÉDRÉES, *Cedreæ*, Κεδρέιαι, (a) ville de l'Aſie mineure, dans la Carie. Il en eſt fait mention dans Xénophon. Cet Auteur dit que cette ville étant alliée du peuple Athénien, Lyſandre de Lacédémone vint l'attaquer; & que ce Général, s'en étant rendu maître, la livra au pillage. Xénophon obſerve que ceux qui habitoient alors la ville de Cédrées, étoient demi Barbares.

CEDRES, terme, qui, à la lettre, ſignifie une ſorte d'arbre, mais qui eſt devenu un nom Géographique en quelques occaſions. C'eſt ainſi que les Voyageurs, dans leurs relations, diſent *les Cedres*, pour marquer l'endroit du mont Liban, où il croît encore des Cedres. Théophraſte nomme Cédria, Κεδρία, une montagne de l'iſle de Crete dans le voiſinage du mont Ida. Dioſcoride parle d'un lieu, qu'il appelle le lieu des Cedres.

CÉDRON, *Cedron*, Κέδρων,

(a) Xenoph. pag. 455.

(*a*) torrent de Paleſtine, qui couloit dans une vallée à l'orient de Jéruſalem, entre cette ville & le mont des Oliviers, & qui alloit ſe décharger dans la mer Morte. Il eſt ordinairement aſſez peu rempli d'eau; ſouvent, il n'en a point du tout. Mais, lorſqu'il fait des orages, ou qu'il tombe de groſſes pluies, il eſt fort enflé, & coule avec beaucoup d'impétuoſité. Quelques-uns ont cru que le nom de Cédron lui venoit de la quantité de cedres qui étoient, dit-on, plantés ſur ſon rivage. Mais, on n'a aucune preuve de ce fait; & le nom de Cédron vient plutôt de l'obſcurité de ce torrent, qui coule dans une vallée profonde, & qui étoit autrefois ombragée de beaucoup d'arbres, ou des égoûts de la ville, qui s'y déchargeoient. Il pourroit auſſi venir d'une racine Arabe, qui ſignifie *être ſali*. La vallée de Cédron, ſur tout dans ſa partie méridionale, étoit comme la voirie de Jéruſalem.

Ceux, qui prétendent que les bords de Cédron, ainſi que la vallée où il couloit, étoient anciennement couverts de cedres, diſent que Salomon, après la mort de David, les fit tous couper, pour en conſtruire le temple & ſon palais; & que ce Prince, voyant qu'il n'en auroit pas aſſez, pria Hiram, roi de Tyr, de permettre qu'il en fît couper ſur le mont Liban. Les cedres de cette vallée ayant été abattus, on la remplit de beaux vergers de figuiers, citronniers, orangers, & de quantité d'autres arbres très-agréables à la vue, & qui portoient des fruits délicieux. Les malheurs de la guerre ont déſolé & détruit toutes ces beautés, & on n'y voit préſentement à leur place que des ronces, des buiſſons, des halliers, & une terre ſi ingrate, qu'elle n'eſt ſemée que de cailloux.

On y avoit autrefois dreſſé la ſtatue de Priape, dieu des jardins, à qui tous les ans les dames de Jéruſalem ſacrifioient un âne. Aſa, roi de Judée, la fit brûler, & en fit jetter les cendres dans le torrent. Manaſsès y avoit fait bâtir un temple à Baal, où il ſacrifioit à l'idole de Moloch, & y purifioit les enfans.

Cendébée, lieutenant d'Antiochus, fils de Démétrius, y fit bâtir une très-belle forteresſe, pour tenir les Juifs ſi ſerrés, qu'ils ne puſſent ſortir de Jéruſalem, ni recevoir aucun ſecours. Mais, Judas & Jean, fils de Simon Maccabée, l'attaquerent avec tant de vigueur, qu'ils s'en rendirent les maîtres. Judas y fut un peu bleſſé; mais, il s'en vengea ſur la garniſon, qu'il fit paſſer au fil de l'épée.

Il eſt rapporté dans l'Écriture Sainte, que David fuyant la perſécution de ſon fils Abſalom, paſſa le torrent de Cédron nus pieds; figure de ce qui arriva long-tems après; car, Jeſus-Chriſt

(*a*) Reg. L. III. c. 15. v. 13. L. IV. c. 23. v. 4. Paralip. L. II. c. 29. v. 16. Joann. c. 18. v. 1.

le passa aussi le jour de la Cene après avoir institué la sainte Eucharistie.

CÉDRON, *Cedron*, Κέδρων, (*a*) ville de la Palestine, située du côté des Philistins, sur le chemin d'Azot. On lit, au premier livre des Maccabées, que Cendébée la rebâtit. C'est de ce même lieu qu'il faut entendre ce qu'on lit dans un autre endroit du même Livre, dans quelques éditions de la Vulgate: *Et mandavit ei ædificare Gedorem..... & cœpit irritare plebem, & conculcare Judæam, & captivare populum, & interficere, & ædificare Gedorem.* Nous avons dit quelques éditions; car, la Vulgate, imprimée avec les notes de Vatable, met *Cedronem* dans les deux endroits cités, aussi-bien que les Septante. Le pere Bonfrerius conclut de cette diversité de leçons, que cette ville de Cédron n'est point différente de celle qui est nommée ailleurs par Josué, Cador, Cédor, Gador & Gedera, ville de la tribu de Juda.

CÉDROPOLIS, *Cedropolis.* (*b*) On lit dans le traité d'Aristote sur les animaux, que dans cette partie de la Thrace, qui a été nommée Cédropolis, les hommes ont une espèce de société avec les éperviers pour chasser. On lit de même dans un livre attribué à ce Philosophe: » Vers la Thrace, » qui est au-dessus d'Amphipo- » lis, il y a une chose, qui pa- » roît étrange à ceux qui l'igno- » rent. Des enfans sortent des » villages, & chassent dans la » campagne voisine par le secours » des éperviers; car, ayant trou- » vé un bon endroit, ils appellent » les éperviers par leur nom; & » ils viennent aussi-tôt & chassent » le gibier vers les buissons. En- » suite, les enfans le frappent avec » des bâtons & le prennent; & » ce qu'il y a d'étonnant, c'est » que les éperviers, ayant pris » les oiseaux, les rejettent aux » oiseleurs, qui leur en donnent » leur part. «

On voit bien que Pline a copié ce dernier ouvrage, quand il a dit: *In Thraciæ parte super Amphipolim homines atque accipitres societate quadam aucupantur.* La conformité, qui se trouve entre ces deux Auteurs, a fait croire à quelques-uns qu'il falloit corriger le texte du traité des animaux d'Aristote, & lire Α'μφιπόλει, au lieu de Κεδροπόλει. C'est peut-être le seul endroit de tous les Anciens, où se lise le nom de Cédropolis. Gesner, qui l'a cité comme les autres, dans son traité des animaux, ajoûte que les Auteurs mettent Cédropolis dans la Carie. Il se trompe, & la source de son erreur, c'est apparemment d'avoir trouvé dans Étienne de Byzance, la ville de Cédrées, Κεδρέαι πόλις Καρίας. Si, au lieu de lire les deux premiers mots séparément, on les joint en un seul mot, il s'en forme un, qui ressemble un peu à Cédropolis;

(*a*) Maccab. L. I. c. 15. v. 39, 40. c. 16. v. 9. Josu. c. 15. v. 36.

(*b*) Plin. T. I. p. 550.

mais, ce sont deux mots différens; l'un est le nom propre, l'autre le nom appellatif.

CÉDROSIE, *Cedrosia. Voyez* Gédrosie.

CÉDROSIENS, *Cedrosii. Voyez* Gédrosiens.

CEDRUS, *Cedrus*, Κέδρος, (*a*) fleuve d'Europe dans la Mysie. Il est parlé de ce fleuve dans Dion Cassius; mais, il faut lire Cébrus. *Voyez* Cébrus.

CÉE, *Cea*, ou *Ceos*, Κέως, (*b*) isle de la mer Égée, entre l'isle de Cythne & le promontoire de Sunium, situé à l'extrêmité de la pointe méridionale de l'Attique.

Quelques Auteurs Latins, au rapport de Pline, l'appelloient Céa, & les Auteurs Grecs Hydrusse. Selon le même, elle avoit fait autrefois partie de l'isle d'Eubée, & avoit été longue de cinq cens stades. Mais, Pline observe que la mer en avoit emporté près de quatre parties du côté de la Béotie; qu'il ne lui restoit que deux villes, sçavoir Iulis & Carthée; que Coresse & Pœëesse ne subsistoient plus; & qu'au rapport de Varron c'étoit de-là qu'étoit venue une sorte d'étoffe fort délicate pour les habits de femmes.

Les mots *Coa* & *Cea* ont été facilement confondus par les Copistes, & on les trouve en plus d'un endroit l'un pour l'autre dans les poësies de Tibulle, de Properce & ailleurs. Le nom moderne de cette isle est Zia.

CÉÉLATHA, *Ceelatha*, (*c*) Μακελλάθ, l'un des campemens des Israëlites dans le désert. Au sortir de Ressa, ils allerent à Céélatha. Dom Calmet croit que c'est la même que Ceilat, ou Ceilath, ville au midi de Juda. Quand on dit que les Israëlites allerent à Céélatha, il faut entendre simplement qu'ils allerent dans le désert, qui étoit aux environs de cette ville.

CÉGLUSE, *Ceglusa*, (*d*) Κηγλοῦσα, épousa Neptune, duquel elle eut Asope, qui donna son nom au fleuve Asope.

CEILA, *Ceila*, Κεϊλάμ, (*e*) ville de Judée dans la tribu de Juda. Eusebe la met à dix-sept milles d'Éleuthéropolis, du côté d'Hébron. Saint Jérôme ne la met qu'à huit milles d'Hébron. On dit qu'on y montroit le tombeau du prophete Habacuc.

CEINTURE, *Cingulum*, (*f*) Ζώνη, lisière de soie, de laine, de cuir, ou d'autres matières, que l'on attache au tour des reins.

L'usage des Ceintures est fort ancien. Il étoit d'autant plus nécessaire chez les Grecs & chez les Romains, que leurs habits étoient fort larges. Les Magistrats portoient des Ceintures aussi-bien que le peuple. Elles étoient encore

(*a*) Dio. Cass. p. 461.

(*b*) Herod. L. VIII. c. 76. Strab. pag. 486, 487. Plin. T. I. p. 210, 211, 604. Ptolem. L. III. c. 15. Tit. Liv. L. XXXI. c. 15. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XIII. p. 250.

(*c*) Numer. c. 33. v. 22.

(*d*) Paus. p. 107.

(*e*) Josu. c. 15. v. 44.

(*f*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. III. p. 271, 272. Tom. IV. p. 245, 236. T. VI. p. 737.

nécessaires aux Voyageurs, surtout chez les Orientaux, qui portoient des habits incommodes par leur longueur & leur amplitude. Ceux qui couroient dans les jeux Olympiques, se servoient d'abord de Ceintures; mais, la première année de la 35e Olympiade, Hippomène, Archonte d'Athènes, leur fit défense de courir avec une Ceinture; ensorte que depuis, les coureurs se dépouillerent pour courir.

Comme c'étoit une marque d'honneur aux Magistrats de porter la Ceinture, & une peine & une marque d'infamie de ne pouvoir s'en servir, le Prince usoit souvent de cette punition contre ceux qui avoient prévariqué dans leurs charges.

La Ceinture n'étoit pas moins à l'usage des femmes que des hommes. Les dames Romaines s'en servoient, soit pour relever leurs robes, soit pour en fixer les plis. Il y avoit de la grace à soûtenir, à la hauteur de la main, le lais du côté droit, ce qui laissoit le bas de la jambe à découvert; & une négligence outrée à n'avoir point de Ceinture & à laisser tomber sa tunique. De-là ces expressions Latines *discincti*, *altè cincti*, pour désigner un homme indolent ou alerte. Mécène ayant témoigné peu d'inquiétude sur les derniers devoirs de la vie, persuadé que la nature prend soin elle-même de notre sépulture, Séneque dit de lui, *altè cinctum dixisse putes*; » Vous croiriez que celui » qui a dit ce mot, portoit sa » Ceinture bien haut. « *Gardez-vous*, dit Sylla en parlant de César, *d'un homme dont la Ceinture est trop lâche.*

Il y avoit chez les Celtes une Ceinture, qui servoit, pour ainsi dire, de mesure publique de la taille parmi les hommes. Comme l'État veilloit à ce qu'ils fussent alertes, il punissoit ceux qui ne pouvoient pas la porter.

L'usage des Ceintures a été fort commun dans nos contrées; mais, les hommes ayant cessé de s'habiller en long, & pris le juste-au-corps & le manteau court, l'usage s'en est restreint peu à peu aux premiers Magistrats, aux gens d'Église, aux religieux & aux femmes; encore les femmes n'en portent-elles presque plus aujourd'hui; que les robes lâches sont devenues communes, malgré les Ecclésiastiques, qui se récrierent beaucoup contre cette mode, qui, laissant aux femmes, à ce qu'ils croyoient, la liberté de cacher les suites de leurs fautes, pronostiquoit un accroissement de dissolution.

Nous avons autrefois attaché, ainsi que les Anciens, une marque d'infamie à la privation de la Ceinture. Les banqueroutiers & autres débiteurs insolvables étoient contraints de la quitter. La raison de cet usage est que nos ancêtres attachant à leur Ceinture une bourse, des clefs, &c. la Ceinture étoit un symbole d'état & de condition, dont la privation de cette partie du vêtement indiquoit qu'on étoit déchû. L'Histoire rapporte que la veuve de Philippe, premier duc de Bour-

gogne, renonça au droit qu'elle avoit à sa succession, en quittant sa Ceinture sur le tombeau du Duc.

La distinction des étoffes & des habits subsista en France jusqu'au commencement du quinzième siecle. On a un arrêt du parlement de Paris de 1420, qui défend aux femmes prostituées la robe à collet renversé, la queue, les boutonnières & la Ceinture dorée; mais les femmes galantes ne se soumirent pas long-tems à cette défense. L'uniformité de leur habillement les confondit bientôt avec les femmes sages; & la privation ou l'usage de la Ceinture n'étant plus une marque de distinction, on fit le proverbe : *Bonne renommée vaut mieux que Ceinture dorée.*

CEINTURE DE VIRGINITÉ. (*a*) C'étoit la coûtume chez les Grecs & chez les Romains, que le mari dénoüât la ceinture de sa femme le premier soir de ses noces.

Homère, dans son Odyssée, appelle cette Ceinture, Παρθενίην, ζώνην, Ceinture virginale.

Festus rapporte qu'elle étoit de laine de brebis, & que le mari la délioit, lorsqu'il étoit dans le lit avec sa femme. Il ajoûte qu'elle étoit nouée d'un nœud singulier, qu'on appelloit le nœud d'Hercule, & que le mari le défaisoit, comme un présage qui lui promettoit autant d'enfans, qu'Hercule en avoit laissé en mourant; & il en avoit laissé soixante-dix.

CEINTURE DE VÉNUS. (*b*) Les Poëtes attribuent à Vénus une espèce de Ceinture, qu'ils appellent Ceste. Ils y attachent le pouvoir d'inspirer de l'amour, & de charmer les cœurs. C'est dans ce sens que Boileau a dit :

On diroit que pour plaire, instruit par la nature,
Homère ait à Vénus dérobé sa Ceinture.

Ce poëte Grec donne une très-belle description de cette Ceinture de Vénus. » Elle détacha, dit-» il, sa Ceinture, qui étoit d'un » tissu admirablement diversifié. » Là se trouvoient tous les char-» mes les plus séducteurs, les at-» traits, l'amour, les désirs, les » amusemens, les entretiens se-» crets, les innocentes trompe-» ries, & le charmant badinage, » qui, insensiblement surprend » l'esprit & le cœur des plus sen-» sés. Elle remet à Junon cette » Ceinture, & lui dit : Recevez » ce tissu, & le cachez dans votre » sein; tout ce que vous pouvez » désirer s'y trouve; & par un » charme secret qu'on ne peut » expliquer, il vous fera réussir » dans toutes vos enterprises. «

Quelle idée, dit Madame Dacier, d'avoir ramassé tout ce qui peut inspirer de l'amour, & d'en avoir fait une Ceinture, qui persuade, & qui séduit les cœurs par une espèce d'enchantement!

CEINTURRE CHEZ LES

(*a*) Homer. Odyss. L. XI.
(*b*) Homer. Iliad. L. XIV. v. 214. *& seq.* Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. T. III. p. 271, 272.

HÉBREUX. (*a*) Les Hébreux ne portoient pas ordinairement de Ceinture dans la maison, ni même au dehors, excepté lorsqu'ils travailloient, ou qu'ils alloient en voyage. Alors, ils relevoient leur robe, & l'arrêtoient avec une Ceinture, comme il paroît par plusieurs endroits de l'Ancien & du Nouveau Testament. Le jeune Tobie, ayant trouvé l'Ange Raphaël ceint & comme prêt à marcher, le pria de l'accompagner dans son voyage. Le Seigneur, voulant se mettre en état de laver les pieds à ses Disciples, se ceignit d'un linge.

Les Ceintures des Hébreux étoient d'une matière précieuse. La femme-forte en faisoit de cette espèce, qu'elle vendoit aux Chananéens, c'est-à-dire, aux marchands Phéniciens. Le Sauveur, dans l'Apocalypse, paroît à Saint Jean, avec une Ceinture d'or. Dans le même Livre, les sept Anges qui sortent du Temple, sont vêtus de lin, & ceints de Ceintures d'or.

Mais, les Prophetes & les personnes, qui faisoient profession de pénitence & de mépris du monde, portoient des Ceintures de peaux, ou de cuir. Le prophete Élie en portoit de cette sorte, aussi-bien que Saint Jean-Baptiste. Dans le deuil, on prenoit des Ceintures de cordes, pour marque d'humiliation & de douleur. Isaïe menace les filles de Sion, qui l'avoient offensé par leurs parures, de les réduire à porter le cilice & la Ceinture de cordes. Dans un autre endroit, il menace Jérusalem de la réduire en captivité, de lui faire couper ses cheveux, instrumens de son orgueil, & de lui faire porter un sac pour Ceinture.

La Ceinture militaire, chez les Hébreux, ne descendoit pas de dessus l'épaule, comme chez les Grecs. Elle étoit portée sur les reins; d'où viennent ces expressions: *Gladio erat accinctus renes, accinctos balteis renes.* Comme ces Ceintures ou baudriers étoient ordinairement d'un grand prix, on les donnoit quelquefois pour récompense aux soldats. Joab dit à celui qui avoit vu Absalom pendu à un arbre; *Si tu l'avois percé, je t'aurois donné dix sicles d'argent & un baudrier.*

CEIONIA, *Ceionia*, (*b*) famille ancienne en Étrurie, & qui, transportée de-là à Rome, s'y rendit illustre sous les Empereurs. Nous connoissons plusieurs personnages célebres, sortis de cette famille; tels que L. Ælius Vérus Commodus Ceionius, adopté par l'empereur Adrien, & son fils, qui fut associé à l'Empire par Marc-Aurele, son frere adoptif.

CEIONIUS, *Ceionius*, (*c*) officier considérable, qui servoit sous P. Quintilius Varus, l'an de

(*a*) Reg. L. II. c. 18. v. 11. L. IV. c. 1. v. 8. Tobi. c. 5. v. 5. Proverb. c. 31. v. 24. Esdr. L. II. c. 4. v. 18. Isai. c. 3. v. 24. c. 22. v. 12. Ezech. c. 23. v. 15. Matth. c. 3. v. 4. Apocal. c. 1. v. 13.

(*b*) Crév. Hist. des Emp. Tom. IV. p. 320. T. V. p. 56.

(*c*) Vell. Paterc. L. II. c. 119. Crév. Hist. des Emp. T. I. p. 231.

Jesus-Christ 9. Après la mort de son Général, il eut la lâcheté de mettre bas les armes. La plûpart des autres officiers, entraînés par un exemple si pernicieux, firent la même chose, & se rendirent à discrétion aux ennemis, c'est-à-dire, aux Germains.

CEIONIUS [L. ÆLIUS VÉRUS COMMODUS], *L. Ælius Verus Commodus Ceionius*. *Voyez* Vérus.

CEIONIUS POSTUMUS, *ou* POSTUMIUS, (*a*) *Ceionius Postumus* ou *Postumius*, pere de Décimus Clodius Albinus, étoit d'Adrumète, ville d'Afrique. Cet homme s'étoit rendu recommandable par des mœurs vertueuses; mais, il étoit fort peu accomodé des biens de la fortune.

CEIONIUS [C.] VARUS, *C. Ceionius Varus*, (*b*) étoit à la fois Préfet de la ville & du Prétoire; deux dignités, dont il avoit été revêtu par l'Empereur Carin, & que Dioclétien lui conserva, lorsqu'il se vit seul maître de l'Empire.

CEIONIUS JULIANUS, *Ceïonius Julianus*, est mis par quelques-uns, entre ceux qui ont écrit l'histoire des Empereurs; mais, c'est sans fondement, comme l'a remarqué Vossius.

CEIORUM CŒNACULUM. (*c*) Hérodote nomme ainsi un lieu que l'on voyoit chez les Déliens, près du tombeau d'Argis & d'Opis, qui étoit derrière le temple de Diane du côté de l'orient.

CEIRA, *Ceira*, Κείρη, (*d*) nom d'une caverne, située dans le voisinage du Danube, au païs des Getes. Dion Cassius dit de Crassus: » Il mena ensuite son » armée vers la caverne nommée » Ceira. Ce lieu surpassoit telle» ment tous les autres en gran» deur & en force, que l'on a » feint que les Géans, vaincus » par les dieux, s'y réfugierent. » Les habitans du païs s'en étoient » saisis en grand nombre, & y » avoient retiré leurs troupeaux, » & tout ce qu'ils avoient de plus » précieux. Crassus, en ayant fait » chercher & boucher toutes les » avenues, les affama & les obli» gea ainsi de se rendre. «

CEIUM OPPIDUM, Κηϊον ἄστυ. Moschus, poëte Grec, dans l'épitaphe de Bion, dit: » O Bion, » toutes les villes fameuses, tous » les bourgs pleurent votre nom. » Ascra n'est pas moins sensible » que quand elle perdit Hésiode. » les forêts ne regretterent pas » tant Pindare; & la forte ville de » Lesbos ne s'affligea pas tant à » cause d'Alcée, ni la ville de » Ceium ne répandit pas tant de » larmes après la perte de son » Poëte. Paros eut moins de cha» grin, lorsqu'Archiloque mou» rut; & Mitylène chante encore » vos vers, préférablement à ceux » de Sapho.« M. de la Martinière croit qu'il s'agit de Céos, qui étoit la patrie de Simonide.

(*a*) Crév. Hist. des Emp. Tom. V. pag. 56.

(*b*) Crév. Hist. des Emp. Tom. VI. p. 145.

(*c*) Herod. L. IV. c. 35.

(*d*) Dio. Cass. p. 463.

CÉLADE, *Celadus*, Κέλαδος, (*a*) affranchi de l'empereur Auguste, ne sçut pas démêler ni distinguer le vrai Alexandre, fils d'Hérode le Grand, roi des Juifs, quoiqu'il l'eût connu très-particulièrement, d'avec Alexandre l'imposteur, & se laissa tromper par la ressemblance.

CÉLADIAN, (*b*) terme qui se lit dans un passage de Cœlius Aurélien. Cet Auteur dit, en parcourant les moyens de dessécher & d'amaigrir : *Convenit igitur corpus exercere gestatione plurima, ac perseveranti, &c. . . . . Tum volutatione in palæstra varia, quam Græci Celadian atque Choricomachian vocaverunt, quæ sunt specialiter ab ipsius artis præceptoribus imperanda ; tum hoplomachia, &c.* M. Burette, au sujet de l'exercice de se rouler sur le sable chez les Anciens, cite ce passage, & montre qu'il est visiblement corrompu. Il s'en explique ainsi :

» Outre, dit-il, que le mot *Celadian* ne signifie rien, il est faux que les Grecs aient nommé l'action de se rouler sur l'arene, *Choricomachian* ; ce mot ne servant qu'à désigner le jeu du ballon suspendu, appellé Κώρυκος, & dont j'ai parlé dans ma dissertation sur la sphéristique des Anciens. J'espérois trouver sur cela quelque éclaircissement dans la belle édition de Cœlius Aurelianus, que vient de nous donner *in*-4.° M. d'Almelovéen, qui sans doute a dû profiter des lumières des Éditeurs & des Commentateurs précédens ; mais, toute la critique du sçavant Hollandois sur ce passage, se réduit à mettre en marge à côté de *Celadian*, Κελαδίαν *quid significat ?* Et à côté de *Choricomachian*, *an* χειρομαχίαν ? A quoi il ajoute dans ses notes, imprimées à la fin du volume, *exercitationem Coryci & Pilæ memorat II. de sanitate tuend. Galenus.* Κώρυκον *autem sacculum significat, ut pugillatorii follis ludus videatur.* Et sur cela il nous renvoie aux *adversaria* de Turnèbe. Voilà une difficulté bien éclaircie ! Pour moi, je suis persuadé qu'il y a faute dans le texte d'Aurélien, & qu'il y faut faire deux corrections. Je lis donc d'abord, au lieu de *Celadian*, qui ne fait aucun sens, Καλίνδησιν, Κυλίνδησιν, *ou* Κυλινδίαν, qui est la même chose qu'Ἀλίνδησις dans Hippocrate, c'est-à-dire, *Volutatio in pulvere.* Ensuite, je lis *Corycomachiâ* à l'ablatif, pour *Choricomachian* ; & transposant le verbe *vocaverunt*, je le place immédiatement après le mot Κυλίνδησιν, ensorte qu'au lieu de lire, *tum volutatione in palæstra varia, quam Græci Celadian, atque Choricomachian vocaverunt*, je corrige, *tum volutatione in Palæstra varia, quam Græci Culindesin* ou *Culindian vocave-*

(*a*) Joseph. de Antiq. Judaïc. p. 613. de Bell. Judaïc. p. 783.

(*b*) Mém. de l'Acad. des Inscrip. & Bell. Lett. Tom. III. p. 241, 242.

» *runt, atque Corycomachiâ. Il* » *eſt à propos d'exercer le corps* » *par divers roulemens dans la* » *Paleſtre, ce que les Grecs ont* » *nommé Culindeſis, & par le jeu du* » *ballon ſuſpendu.* Cette correc- » tion paroît d'autant plus vrai- » ſemblable, qu'Hippocrate ſuit » à peu près le même ordre dans » le dénombrement qu'il fait, des » exercices qui cauſent l'amaigriſ- » ſement; mettant celui du Κώρυ- » κος, après celui des roulemens » ſur le ſable, ἀλινδήσιος; outre » qu'on ne pouvoit ſuppoſer qu'- » Aurélien eût cru que *voluta-* » *tio in Palæſtra*, s'appelloit en » Grec *Corycomachia*, ſans lui » attribuer une ignorance groſſière » de cette langue. «

CÉLADON, *Celadon*, le même que Céladus. *Voyez* Céladus.

CÉLADON, *Celadon*, (*a*) du païs de Mendéſie, fut tué par Perſée, dans le combat auquel donna occaſion le mariage de ce fameux héros avec Andromede.

CÉLADON, *Celadon*, (*b*) l'un des Lapithes, eut le viſage écraſé d'un coup de chandelier, que lui déchargea Amycus, fils d'Ophion. Les yeux lui ſortirent de la tête; ſon nez entra dans ſa bouche, en la place du palais; enfin, ſon viſage en fut ſi défiguré, qu'il ne reſſembloit plus à un viſage. Bélate le renverſa par terre avec le pied d'une table rompue, dont il lui abattit le menton ſur l'eſtomac; & en redoublant le coup, il acheva de le tuer.

CÉLADUS, *Celadus*, (*c*) Κέλαδος, fleuve du Péloponnèſe, dans l'Arcadie. Pauſanias dit qu'il alloit ſe rendre dans l'Alphée. Il eſt fait mention du Céladus dans Homère, qui nous apprend que les Pyliens & les peuples d'Arcadie, ſe firent anciennement une cruelle guerre ſur les rives de ce fleuve.

Ortélius a cru que Strabon en parloit auſſi. Ce Géographe, en effet, dit que l'Alphée reçoit le Céladus, ou Céladon, l'Érimanthe, &c. Caſaubon, trouvant qu'il ne ſeroit pas naturel, que Strabon eût parlé du Céladus, qui n'eſt preſque qu'un ruiſſeau, & eût oublié le Ladon, qui eſt une rivière plus conſidérable, croit qu'il faut lire Λάδοντα, & non pas Κελάδοντα.

CÉLADUS, *Celadus*, Κέλαδος, (*d*) petite rivière d'Eſpagne, ſelon Pomponius Méla. Quelques exemplaires portent Célandus; & c'eſt ainſi qu'écrit Ortélius, qui dit avoir appris que le nom Moderne eſt Cavado.

CÉLADUS, *Celadus*, (*e*) certain Grammairien, dont parle Juvénal dans une de ſes ſatyres.

CÉLADUSSE, *Celaduſſa*, (*f*) étoit l'un des noms de l'iſle de Rhene dans le voiſinage de l'iſle de Délos, au rapport de Pline.

CÉLADUSSES, *Celaduſſæ*,

(*a*) Ovid. Metam. L. V. c. 5.
(*b*) Ovid. Metam. L. XII. c. 7.
(*c*) Pauſ. p. 518. Iliad. L. VII. v. 133. Strab. p. 343.
(*d*) Pomp. Mel. p. 162.
(*e*) Juven. Satyr. 7. v. 215.
(*f*) Plin. T. I. p. 212.

(*a*) isles que Pline met dans la mer Adriatique. Elles sont aussi nommées dans Pomponius Méla, dont certaines éditions portent Céladuse en singulier & avec une seule *s*.

CÉLAI, *Celaï*, Σαλαΐ, (*b*) étoit Chef de la famille sacerdotale de Sellaï, du tems de Joacim.

CÉLAIA, *Celaïa*, le même que Calita. *Voyez* Calita.

CELBIDAS, *Celbidas*, (*c*) Κελβίμας, originaire de la ville de Cumes, passoit, selon quelques-uns, pour le fondateur de Tritia, qui étoit une ville d'Achaïe.

CÉLÉ, *Cœle*, (*d*) nom que l'on donnoit à un canton de la Syrie. Il est plus connu sous la dénomination de Célésyrie. *Voyez* Célésyrie.

CELEBANDICUM JUGUM, promontoire d'Espagne, dans le voisinage de Barcélone, selon Aviénus. Seroit-ce le Lunarium promontorium de Ptolémée, dit M. de la Martinière ?

CÉLEBES, *Celebes*, (*e*) sorte de coupe, ou de vase à boire. Athénée nous en a seulement conservé le nom.

CÉLEBRE, ILLUSTRE, FAMEUX, RENOMMÉ, termes synonymes & relatifs à l'opinion que les hommes ont conçue de nous, sur ce qu'ils en ont entendu raconter d'extraordinaire.

Fameux, ne désigne que l'étendue de la réputation, soit que cette réputation soit fondée sur de bonnes ou de mauvaises actions; Il se prend donc en bonne & en mauvaise part. On dit, un Fameux capitaine, & un Fameux voleur.

Illustre, marque une réputation fondée sur un mérite, accompagné de dignité & d'éclat. On dit, *les Hommes Illustres de la France*; & l'on comprend sous cette dénomination, & les grands Capitaines, & les Magistrats distingués, & les Auteurs, qui joignent des dignités au mérite littéraire.

Célebre, offre l'idée d'une réputation acquise par des talens littéraires, réels ou supposés, & n'emporte point celle de dignité.

Renommé, seroit tout-à-fait synonyme à fameux, s'il se prenoit en bonne & en mauvaise part; mais, il ne se prend qu'en bonne, & n'est relatif qu'à l'étendue de la réputation. Peut-être marque-t-il une réputation un peu moins étendue que fameux.

Fameux, *Célebre*, *Renommé*, se disent des personnes & des choses. *Illustre*, ne se dit que des personnes. Érostrate & Alexandre se sont rendu Fameux, l'un par l'incendie du temple d'Éphèse, l'autre par le ravage de l'Asie. La bataille de Cannes illustra les Carthaginois. Horace est Célebre entre les auteurs Latins. La pourpre de Sidon étoit aussi renommée

(*a*) Plin. Tom. I. p. 181. Pomp. Mel. p. 149
(*b*) Esd. L. II. c. 12. v. 20.
(*c*) Pauf. p. 441.
(*d*) Q. Curt. L. IV. c. 1.
(*e*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. III. pag. 148.

chez les Anciens, que la teinture des Gobelins parmi nous.

CÉLÉES, *Celeæ*, Κελεαί, (a) petite ville du Péloponnèse, située à environ cinq stades de Phliunte. Les mystères de Cérès l'avoient mise en réputation. Ils ne s'y célébroient que tous les quatre ans; & le Prêtre qui en avoit la direction, n'étoit pas perpétuel. Chaque fois que l'on célébroit ces mystères, on élisoit un nouveau Prêtre, qui ne gardoit le célibat, qu'autant qu'il vouloit; car, il lui étoit libre de se marier; & c'est en quoi ces mystères différoient des mystères Éleusiniens. Du reste, ils étoient les mêmes pour le fond, & les Phliasiens convenoient qu'ils ne faisoient qu'imiter ceux d'Éleusis. Ils prétendoient que Dysaulès, frere de Céléus, se réfugia chez eux; qu'il leur apprit à célébrer ces mystères; & qu'il voulut que la ville de Célées fût ainsi appellée du nom de son frere.

Ortélius qualifie ce lieu une ville; Pausanias le nomme χωρίον, mot qui signifie un village, ou même une simple métairie, une maison de campagne, un château. La circonstance des mystères de Cérès, prouve que c'étoit quelque chose de plus, & que ce devoit être un bourg, ou du moins un gros village.

CÉLÉLATES, *Celelates*, (b) peuples de la Ligurie, selon Tite-Live, qui dit qu'ils se soumirent aux Romains, sous le Consulat de C. Cornélius & de Q. Minucius, c'est-à-dire, l'an de Rome 555.

CÉLENDÉRIS, *Celenderis*, Κελένδερις, (c) ville de l'Asie mineure, qui étoit située dans la Cilicie, sur le bord de la mer, près du promontoire de Zéphirium, en deçà du fleuve Calycadne. Selon Strabon, cette ville avoit un port. Pomponius Méla, qui la nomme Célendris, dit que c'étoit une colonie des Samiens, & qu'elle étoit plus proche du promontoire d'Anémurium, que de celui de Sarpédon. Tacite parle du château de Célendéris, comme des mieux fortifiés de la province. Il étoit, en effet, entouré de la mer, par tous les côtés, à l'exception d'un endroit qui étoit défendu par un côteau escarpé.

Cn. Pison, vers l'an de Jesus-Christ 10, voulant entrer à main armée dans le gouvernement de Syrie, s'empara de Célendéris. Ce général ayant déployé les manipules sur ce côteau escarpé, dont nous venons de parler, les Vétérans de Cn. Sentius Saturninus, soûtenus des troupes auxiliaires, se rangerent vis-à-vis en bon ordre. Les derniers avoient pour eux la valeur & l'expérience; & les autres, l'avantage du poste, mais avec peu de courage & de confiance, & mal armés de ce que le hazard & la nécessité leur avoient fait trouver sous leur main dans la campagne; aussi ne disputerent-ils la victoire, qu'autant de tems qu'il en fallut aux gens de Cn. Sentius,

(a) Pauf. pag. 110.
(b) Tit. Liv. L. XXXII. c. 29.
(c) Strab. p. 670. Plin. Tom. I. pag. 270. Pomp. Mel. pag. 72. Ptolem. L. V. c. 8. Tacit. Annal. L. II. c. c. 80, 81. Crév. Hist. des Emp. T. I. p. 415.

pour grimper sur la colline. Aussitôt les Ciliciens tournerent le dos, & régagnerent le fort.

La ville de Célendéris donnoit son nom au païs des environs. Ce païs est appellé Célendéritis dans Pline. Niger donne à cette ville pour nom moderne Palopoli; & Mercator veut que ce soit Crio Nero.

CÉLENDÉRIS, *Celenderis*, Κελένδερις, (a) bourg de l'Argolide dans le Péloponnèse, avec un port. Ce bourg appartenoit à ceux de Trœzene. On y voyoit un lieu qu'ils appelloient le berceau de Théſée, parce que c'est-là que Théſée naquit. Vis-à-vis on avoit bâti un temple au dieu Mars, dans le lieu même où Théſée défit les Amazones; c'étoit apparemment un reste de celles qui avoient déjà combattu dans l'Attique contre les Athéniens, commandés par ce héros.

CÉLENDÉRITIS, *Celenderitis*, (b) petite contrée de la Cilicie avec une ville, selon Pline. Elle prenoit son nom de Célendéris.

CÉLENDRIS, *Celendris*, ville de Cilicie. *Voyez* Célendéris.

CÉLÈNE, *Celæna*, (c) l'une des maîtresses de Neptune.

CÉLÈNES, *Celænæ*, Κελαιναί, (d) ville de Phrygie, située au pied des montagnes, où le Méandre prenoit sa source. Ce fut autrefois la capitale de la Phrygie, au rapport de Tite-Live; mais ses habitans en bâtirent depuis, assez près de-là, une nouvelle qu'ils nommerent Apamée du nom de la femme du roi Séleucus. On dit que ce fut à Célènes que Marsyas défia Apollon au combat de la flûte. C'est apparemment cette circonstance, qui a donné lieu à Quinte-Curse de dire que le fleuve Marsyas, que les fables des Grecs ont rendu célebre, passoit à travers la ville de Célènes; que dans l'enceinte des murailles il gardoit son nom; mais qu'au sortir des remparts, comme il s'enfloit & devenoit impétueux, on l'appelloit Lycus. Cependant, selon Tite-Live, c'étoit le Méandre, qui, sortant d'un rocher élevé au-dessus de Célènes, passoit au milieu de cette ville. Il est vrai que suivant Tite-Live même, le Marsyas commençoit assez près des sources du Méandre, dans lequel il se jettoit un peu plus loin.

Xénophon parle aussi de la ville de Célènes; & il me paroît concilier parfaitement Quinte-Curse & Tite-Live; en ce qu'il nous apprend que les deux fleuves, dont on vient de parler, passoient l'un & l'autre par cette ville. Son témoignage ne sçauroit être suspect, puisqu'il ne raconte que ce qu'il dit avoir vû par lui-même. » Cyrus, dit-il, entra dans la

(a) Pauf. p. 147.
(b) Plin. T. I. p. 270.
(c) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. T. I. p. 65.
(d) Tit. Liv. L. XXXVIII. c. 13. Q. Curt. L. III. c. 1. Xenoph. pag. 246. Herod. L. VII. c. 26. Plut. T. I. p. 588. Mém de l'Acad. des Inſcript. & Bell. Lett. Tom. XII. p. 32.

» Phrygie, & ayant fait huit » lieues, il vint à Colosses, qui » est une grande ville, riche & » peuplée, où il séjourna sept » jours. . . . . De-là on fit vingt » lieues en trois jours de marche, » & l'on vint à Célènes, qui est » une autre grande ville de la » Phrygie, dans laquelle Cyrus » avoit un palais, & un parc » rempli de bêtes sauvages, où il » s'exerçoit à la chasse. Le Méan- » dre y prend sa source, & passe » de-là dans la ville, où est un » fort château du Roi au-dessus » de la citadelle, dans lequel sont » les sources du Marsyas, qui est » une petite rivière d'environ » vingt-cinq pieds de large, qui » passe aussi dans la ville, & va » se décharger dans le Méandre. » C'est-là que Xerxès se retira » après sa défaite, & il y bâtit le » château & la forteresse. «

Dans la suite, Alexandre étant venu camper devant les murs de Célènes, entra facilement dans cette ville, parce que les habitans l'avoient abandonnée pour se retirer dans la citadelle. Ce Prince, voulant l'attaquer, envoya devant un héraut pour les sommer de se rendre, sinon qu'ils ne devoient point espérer de grace. Ils menerent le héraut sur une tour extrêmement élevée, & lui en firent considérer la hauteur, & le chargerent de dire à Alexandre qu'ils ne portoient pas le même jugement que lui de la place; que pour eux, ils la croyoient imprenable; & qu'enfin ils mourroient fideles à leur maître. Mais, quand ils se virent investis, & que de jour en jour la nécessité les pressoit, ils demanderent soixante jours de treve, au bout desquels ils promirent de se rendre, s'ils n'étoient point secourus; de sorte que le secours ne venant point, ils se rendirent au jour assigné.

Maxime de Tyr rapporte que les habitans de Célènes offroient des sacrifices aux fleuves Méandre & Marsyas,

CÉLÈNES, *Celænæ*, Κελαιναί, nom d'un lieu de Grece, sur les confins de l'Attique & de la Béotie. Il en est parlé dans Suidas.

CÉLENNE, *Celenna.* (*a*) Il est parlé de cette ville dans Virgile. On sçait seulement qu'elle étoit dans la Campanie; mais, on n'en peut point déterminer au juste la situation. C'étoit une colonie, si l'on s'en rapporte à une médaille de Vespasien, qui se trouve dans le trésor de Goltzius.

Ovide, dans le quinzième Livre des Métamorphoses, dit:

. . . . *Dextra prærupta Celennia parte.*

Ne pourroit-on pas rapprocher ce *Celennia* d'Ovide, du *Celenna* de Virgile? Cela marqueroit que la ville de Célenne devoit être située près de la mer. Mais, il y en a qui changent l'expression d'Ovide en *Cenynia*, du promontoire de Cénys. Je ne voudrois pas répondre que ce changement fût exact.

(*a*) Virg. Æneid. L. VII. v. 739. Ovid. Metam. L. 15. c. 14.

CÉLÉNO, *Celæno*, l'une des Harpyes. *Voyez* Harpyes.

CÉLÉNO, *Celæno*, l'une des filles d'Atlas, nommées les Pleïades. *Voyez* Pleïades.

CÉLÉNO, *Celæno*, Κελαινώ, (*a*) fille d'Hyamus, eut un fils d'Apollon, au rapport de Pausanias. Ce fils s'appelloit Delphus. Il donna son nom à la ville de Delphes.

CÉLER, *Celer*, Κέλερ, (*b*) centurion, qui commandoit dans la place, où l'on bâtissoit la ville de Rome, & eut ordre de Romulus de tuer ceux qui oseroient, sans son ordre, passer le fossé, ou monter sur les murailles. Rémus, considérant cette nouvelle ville, franchit le fossé d'un saut, & se moqua de ses fortifications, si peu capables de résister aux ennemis. Céler le tua sur le champ, par une obéïssance trop aveugle aux ordres de son Prince, & répandit sur les fondemens de la ville de Rome, le sang de celui qui devoit regner avec son frere; d'autres disent que ce fut Romulus qui tua lui-même son frere, la première année de la fondation de cette ville, 753 avant Jesus-Christ.

Quoi qu'il en soit, Céler s'enfuit dans la Toscane; & depuis ce tems-là, les Romains appellerent de son nom, ceux qu'ils connurent prompts & légers; jusques-là, que Quintus Métellus ayant donné au peuple un combat de Gladiateurs, fort peu de jours après la mort de son pere, fut surnommé Céler, à cause de la grande diligence avec laquelle il avoit fait de si grands préparatifs.

CÉLER, *Celer*, Κέλερ, (*c*) mestre-de-camp dans l'armée que Cumanus commandoit en Judée. Il fut accusé de plusieurs crimes, & envoyé prisonnier à Rome par Quadratus, afin de se justifier devant l'empereur Claude, qui le renvoya en Judée, pour être traîné par les rues de Jérusalem, jusqu'à ce qu'il rendît l'ame; ce qui arriva l'an 17 de la passion de Jesus-Christ, le 7e de l'empire de Claude.

Nous avons qualifié cet officier mestre-de-camp. La traduction Latine le dit Tribun. Mais, le texte Grec lui donne la qualité de Chiliarque, c'est-à-dire, chef de mille hommes.

CÉLER [P.], *P. Celer*, (*d*) chevalier Romain, qui fut chargé, avec l'affranchi Élius, de l'administration des biens que l'empereur Néron avoit en Asie. Julius Silanus étoit alors Proconsul d'Asie. Agrippine, voulant se défaire de lui, chargea P. Céler & Élius de l'empoisonner; ce qu'ils exécuterent dans un festin, si ouvertement, qu'ils ne paroissoient pas même craindre d'être découverts. Cette action criminelle sauva depuis P. Céler, lorsqu'il fut accusé de concussion par ceux de sa province. On n'osa pourtant pas le faire absoudre; mais, comme il étoit vieux, on traîna son affaire en

(*a*) Pauf. p. 619.

(*b*) Plut. T. I. p. 23.

(*c*) Joseph. des Antiq. Judaïc. pag. 692, 693.

(*d*) Tacit. Annal. L. XIII. c. 1, 33. Crév. Hist. des Emp. T. II. p. 251, 275.

longueur, ensorte qu'il mourut avant le jugement.

CÉLER [P. EGNATIUS], *P. Egnatius Celer. Voyez* Egnatius.

CÉLER, *Celer*, Κέλερ, (*a*) fameux architecte sous l'empire de Néron. On lui associe Sévérus, qui étoit, comme lui, d'un caractère hardi & entreprenant. Néron aimoit l'extraordinaire & le gigantesque; & nos deux architectes le servoient selon son goût; car, ils se faisoient une gloire de forcer la nature par l'art, & de se jouer de la puissance du Prince en tentant l'impossible. Un de leurs projets étoit de tirer un canal navigable depuis le lac Averne, jusqu'à l'embouchure du Tibre. L'entreprise étoit folle; car, dans tout cet espace, qui est de cent soixante milles, c'est-à-dire, de plus de cinquante-trois lieues, on ne trouve presque qu'un rivage aride & des montagnes d'un roc dur, sans eau, si ce n'est celle des marais Pomptins; & quand même, avec des peines incroyables, on seroit venu à bout de vaincre ces difficultés, l'utilité en eût été médiocre.

CÉLER, *Celer*, Κέλερ, (*b*) chevalier Romain, qui, sous l'empire de Domitien, fut accusé comme complice & auteur du crime de la Vestale Cornélia. Il fut condamné, quoiqu'il persistât avec Cornélia à nier constamment le fait; & pendant qu'on le battoit de verges jusqu'à la mort, il ne dit autre chose, sinon: *Qu'ai-je fait? Je n'ai rien fait.*

CÉLER, *Celer*, Κέλερ, (*c*) célebre voleur, que Lucien introduit dans une de ses satyres. Ce voleur s'étoit joint à d'autres pour commettre un assassinat.

CÉLERES, *Celeres.* (*d*) Romulus avoit d'abord établi trois centuries, chacune de cent cavaliers. Il les augmenta ensuite par l'institution des Céleres, dont il composa sa garde. C'étoit, selon Denys d'Halicarnasse, trois cens jeunes cavaliers vigoureux, qu'il prit dans les meilleures familles, & qu'il fit même choisir par les suffrages des Curies, dix de chaque Curie. Il les nomma Céleres, soit du nom de Céler leur chef, soit à cause de la promptitude avec laquelle ils devoient exécuter les ordres du Prince. Ces nouveaux cavaliers, quoiqu'ils portassent un nom particulier, furent introduits dans les premières centuries, qui, par cet accroissement, montèrent au nombre de deux cens hommes. Les Céleres furent d'abord les plus honorés, comme étant chargés de la garde du Prince.

Outre les deux étymologies, qu'on vient de rapporter de Denys d'Halicarnasse, on en cite encore une troisième. Quelques-uns dérivent le nom des Céleres, de κέλης, cheval en langage Éolique κέλης; & dans les gloses La-

(*a*) Tacit. Annal. L. XV. c. 42. Crév. Hist. des Emp. T. II. p. 406.

(*b*) Crév. Hist. des Emp. Tom. IV. pag. 24.

(*c*) Lucian. Tom. I. p. 899.

(*d*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. I. p. 573. T. XXVIII. p. 6. *& suiv.*

tines & Grecques, *caballarius*, cavalier, est expliqué par κέλης, ἱππεύς.

Mais, ce qui est plus important que toutes ces étymologies, c'est d'observer, contre le sentiment de Saumaise, que les Céleres n'étoient pas seulement la garde de Romulus, mais que ce nom fut donné sous les Rois à toute la cavalerie légionnaire. Denys d'Halicarnasse, après avoir rapporté l'établissement des Céleres, ajoûte que ces trois cens cavaliers avoient pour Commandant un homme de grande considération, sous lequel étoient trois centurions & d'autres officiers subalternes; qu'ils suivoient Romulus dans la ville, armés de piques, & exécutoient ses ordres; que dans la guerre ils couvroient le Prince, & combattoient auprès de sa personne; qu'ils avoient, dans les batailles, la principale part à la victoire, commençant les premiers le combat, & n'en sortant que les derniers, à cheval quand le terrein étoit propre à la cavalerie, à pied quand le lieu étoit rude & impraticable aux chevaux. Rien n'empêche que ces gardes du Roi ne fussent en même tems attachés à une légion, & qu'ils ne fissent la moitié des six cens cavaliers des deux légions, qui furent sur pied sous le regne de Romulus; mais, après lui, ils cesserent de former la garde du Prince. Leur nom se communiqua à tous les autres cavaliers. Pline & Festus le font clairement entendre.

Plutarque, dans la vie de Numa, dit que la premiere action de ce Prince pacifique, fut de casser la compagnie des trois cens gardes, nommés Céleres. Numa se persuadoit, dit cet Auteur, qu'il devoit répondre à la confiance de ses sujets, par une confiance mutuelle, ou, s'il se défioit d'eux, renoncer à la couronne. Cependant, il est certain que les Céleres subsisterent autant que les Rois. Nous voyons dans Denys d'Halicarnasse, les Tribuns des Céleres, chargés par Numa lui-même de certains sacrifices. Cet Historien, d'accord avec Tite-Live, donne à Brutus le titre de tribun des Céleres, quand Tarquin fut chassé de Rome. C'étoit, selon Denys d'Halicarnasse, la plus grande dignité de l'État après celle du Roi; elle donnoit le droit d'assembler le peuple; & Brutus, que le Tyran n'en avoit revêtu que parce qu'il le croyoit imbécille, s'en dépouilla pour établir des Consuls. Pomponius, au Digeste, dit: *Iisdem temporibus* [il parle des Rois] *Tribunum Celerum fuisse constat. Is autem erat qui equitibus præerat, & veluti secundum locum à Regibus obtinebat; quo in numero fuit Junius Brutus, qui auctor fuit Reges ejiciendi.* Ce Tribun des Céleres étoit donc Commandant général de la cavalerie. On fit revivre cette charge dans la République, sous le titre de *Magister Equitum*, toutes les fois qu'on créoit un Dictateur. Plutarque veut donc seulement dire que Numa cessa d'avoir trois cens cavaliers pour sa garde; ils ne furent plus alors distingués des autres cavaliers; & comme c'étoit la plus noble partie de la cavalerie, elle

donna son nom à tout le reste. Depuis les Rois, il n'est plus parlé de Céleres. Brutus, selon les apparences, en abolit le nom, quand il en quitta le commandement; & ce fut alors que les cavaliers se nommerent Flexumines. Ils changerent ensuite ce nom pour celui de *Trossuli*. On ne trouve nulle part l'époque de ce changement.

CÉLÉRIPES, *Celeripes*, (*a*) certain homme, dont parle Cicéron dans une de ses lettres à Atticus.

CÉLES VIBENNA, *Celes Vibenna*. (*b*) Il en est parlé à l'article du mont Célius. *Voyez* Célius.

CÉLESTE, *Cœlestis*, (*c*) divinité appellée aussi Uranie. Elle étoit adorée à Carthage. On imploroit son secours dans les grandes calamités, sur tout dans les sécheresses, pour obtenir de la pluie. *Ista ipsa virgo Cœlestis*, dit Tertullien, *pluviarum pollicitatrix*. C'est, en parlant de cette Déesse & d'Esculape, que Tertullien fait aux Payens de son tems, un défi bien hardi, mais bien glorieux au Christianisme, en déclarant que le premier-venu des Chrétiens obligera ces faux dieux d'avouer hautement qu'ils ne sont que des démons; & en consentant qu'on fasse mourir sur le champ ce Chrétien, s'il ne vient à bout de tirer cet aveu de la bouche même de leurs dieux. Saint Augustin parle souvent aussi de cette divinité. » Céleste, dit-il, autrefois re» gnoit souverainement à Car» thage. Qu'est devenu son regne » depuis Jesus-Christ.? « C'est sans doute la même divinité que Jérémie appelle la reine du Ciel, à laquelle les femmes Juives avoient grande dévotion, lui adressant des vœux, lui faisant des libations, lui offrant des sacrifices, & lui préparant de leurs propres mains des gâteaux, & dont elles se vantoient d'avoir reçu toutes sortes de biens, pendant qu'elles étoient exactes à lui rendre ce culte; au lieu que depuis qu'il avoit cessé, elles s'étoient vues accablées de toutes sortes de malheurs.

Baronius, qui parle fort au long de cette Déesse, sous l'an de J. C. 399, croit que c'étoit l'Astarte des Sidoniens, qu'on appelloit la reine du Ciel. Cette même année 399, les Chrétiens de Carthage changerent le temple de Céleste en une Église. On l'y représentoit portée sur un lion; & si l'on en croit Capitolin, dans la vie de Pertinax, elle rendoit des oracles dans ce temple. Lucien, Apulée, Hérodien & plusieurs autres témoignent que l'idole de Céleste portoit le nom de toutes les principales divinités du monde; c'est-à-dire, comme parle Saint Ambroise, que cette Déesse étoit honorée par différens peuples, & en différens endroits sous différens noms.

Vers l'an 341, l'empereur Cons-

(*a*) Cicer. ad Amic. L. IX. Epist. 6.
(*b*) Tacit. Annal. L. IV. c. 65.
(*c*) Jerem. c. 7. v. 18. c. 44. v. 17. *& seq.* Roll. Hist. Anc. Tom. I. pag. 104, 105. Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. I. pag. 407.

ſtantius fit ruiner à Carthage le temple de Céleſte ; & Héliogabale en fit apporter la ſtatue à Rome. Comme on prétendoit que c'étoit la Lune, Héliogabale diſoit qu'il la vouloit marier avec ſon dieu, qu'on croyoit être le ſoleil. Il en fit célébrer les noces à Rome, & dans toute l'Italie, & obligea tous les ſujets de l'Empire à lui faire des préſens de noces, comme il avoit fait apporter de Carthage toutes les richeſſes du temple de Céleſte pour avoir de quoi la parer.

M. Fabreti croit que la déeſſe Céleſte eſt Junon.

CÉLESTE [Harmonie]. C'eſt une Harmonie, que quelques Philoſophes ſe ſont imaginés être produite par les aſtres, & par leurs mouvemens, & que notre éloignement nous empêchoit d'entendre. Telle eſt l'opinion de Platon, de Philon Juif, de Saint Auguſtin, de Saint Ambroiſe, de Saint Iſidore, de Boëce & de pluſieurs autres. Ils diſent que le mouvement & l'impulſion des globes céleſtes, qui ſe pouſſent par des intervalles diſſemblables, forment des tons, dont la variété eſt tout-à-fait muſicale. Il eſt impoſſible, ſelon eux, que des corps ſi ſpacieux gardent le ſilence, en fourniſſant leur carrière avec tant de rapidité. L'air, frappé par la force de leur impulſion, rend néceſſairement un bruit proportionné à la violence qu'il a ſoufferte. Ainſi, comme la ſphere céleſte eſt mue avec une grande juſteſſe par la main puiſſante qui y préſide, & que tous les globes ne font pas tous le même circuit, & ne roulent pas avec la même viteſſe, les tons différens que produit la différence de leurs mouvemens, forment un concert admirable. Mais, cette opinion a été réfutée d'avance par Saint Irénée, & enſuite par Saint Baſile & Saint Épiphane. Elle tombe en effet d'elle-même, ſi l'air, comme le ſuppoſent nos Phyſiciens, ne s'éleve qu'à une certaine diſtance au-deſſus de la terre.

CÉLESTES [Corps]. (a) Agrippa, rapportant les différentes manières de conjurer les eſprits, parle d'une entr'autres qui ſe faiſoit par le moyen des Corps Céleſtes, dont on employoit la vertu pour chaſſer ou pour attirer les eſprits.

CÉLESTINUS, *Cæleſtinus*, (b) ſurnom donné à Jupiter, au rapport de D. Bernard de Montfaucon.

CÉLÉSYRIE, *Cœleſyria*, (c) Κοιλησυρία, province d'Aſie, qui faiſoit partie de la Syrie. La Céléſyrie, proprement dite, étoit compriſe dans les vallées formées par le Liban & par l'Anti-Liban, d'où elle avoit pris le nom de Syrie creuſe; car, telle eſt la ſignification du Grec Κοίλη Συρία. Ces

(a) Mém. de l'Acad. des Inſcript. & Bell. Lett. Tom. XII. pag. 51.

(b) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. II. pag. 191.

(c) Strab. pag. 749. & *ſeq.* Pomp. Mel. pag. 65. Plin. T. I. pag. 259, 264. Ptolem. L. V. c. 15. Roll. Hiſt. Anc. Tom. I. p. 326. Mém. de l'Acad. des Inſcript. & Bell. Lett. Tom. XXVIII. p. 568. & *ſuiv.*

vallées, selon Dom Calmet s'étendoient en longueur, du midi au septentrion, depuis l'entrée d'Émath jusqu'au de-là d'Héliopolis, ou Baal-Bek. Denys le Géographe la renferme entre le Liban & le mont Casius. Mais, dans un sens plus étendu, on prend aussi la Célésyrie pour tout le païs qui est au midi de la Séleucie, & qui s'étend jusqu'à l'Égypte & l'Arabie. Josephe met le païs d'Ammon dans la Célésyrie; & Étienne de Byzance y place la ville de Gadare, qui est à l'orient de la mer de Tibériade.

Ptolémée appelle Célésyrie la partie de la Syrie comprise entre l'Anti-Liban, l'Arabie & le fleuve du Jourdain. Ce païs, qui s'étendoit du septentrion au midi environ soixante lieues, & trente du levant au couchant, étoit très-fertile & très-abondant dans une grande partie de son territoire. Il y avoit plusieurs villes considérables. Ptolémée en compte dix-huit, Héliopolis, Abila surnommée de Lysanius, Gaana ou Gasana, Ina, Damas, Samulis, Abida, Hippus, Capitolias, Idara, Adra, Scythopolis, Gérasa, Pella, Dium, Gadora, Philadelphie, & Canatha.

La Célésyrie fut conquise par les Macédoniens du tems d'Alexandre le Grand. Après la mort de ce Prince, elle appartint aux rois d'Égypte, qui estimoient cette possession plus que l'Égypte même. Mais, Antiochus, roi de Syrie, la leur enleva l'an de Rome 535; & depuis ils firent de vains efforts pour la reprendre.

Lorsque ce païs fut soumis à la domination Romaine, par Pompée, plusieurs de ses villes regarderent cet événement comme une époque heureuse, d'où elles commencerent à compter les années dans leurs annales & sur les monumens. Cette Ére fut adoptée par les villes d'Abila, de Gadara, d'Hippus, de Dium, de Canatha, de Pella & de Philadelphie. Le fait est constaté par les médailles de ces villes. Le cardinal Noris ne l'avoit observé que sur les médailles de Gadara, d'Hippus & de Philadelphie; depuis, on l'a découvert sur les médailles de quatre autres villes. La réduction de la Célésyrie en province Romaine étoit donc un événement bien intéressant pour ce païs. Le cardinal Noris en a examiné la date & les circonstances avec la sagacité & l'érudition, qui caractérisent tous ses ouvrages. A ces preuves, on peut en ajoûter de nouvelles tirées des monumens.

Les Séleucides, après de longues guerres civiles, ayant été chassés du trône, le royaume de Syrie fut possédé en partie par Tigrane, roi d'Arménie, & en partie par Arétas roi des Arabes. Les Princes des Juifs occuperent la portion de la Célésyrie voisine de leurs États. Pompée, ayant vaincu Tigrane, le força, par le traité qu'il fit avec lui, de céder aux Romains le royaume de Syrie. Ce Général entra dans la Syrie à la tête d'une armée, suivant Dion Cassius, sous le consulat de L. César & de C. Figulus, l'an

de Rome 690. Il ſoumit ce royaume dans la même année. Il ſe rendit à Damas, que ſes lieutenans avoient enlevée au roi Arétas, & parcourut la Céléſyrie, où il reçut les députations des villes de Syrie & de la Judée. La ſaiſon étant fort avancée, les troupes furent miſes en quartier d'hiver.

L'année ſuivante 691 de Rome, qui étoit l'année du conſulat de M. Tullius Cicéron & de C. Antonius, Pompée, au commencement du printems, aſſembla ſon armée, ſe rendit à Apamée; delà il marcha par Héliopolis & par Chalcis, paſſa la montagne pour deſcendre dans la Céléſyrie, s'avança juſqu'à Pella, d'où il retourna à Damas. Il y entendit Hyrcan & Ariſtobule, princes des Juifs, ſur leurs différends; mais, offenſé de la retraite d'Ariſtobule, il marcha contre lui, entra dans la Judée, fut reçu dans la ville de Jéruſalem, & emporta d'aſſaut le temple après un ſiege de trois mois. Pompée irrité de cette longue réſiſtance, diminua la puiſſance des Juifs; il rendit la ville de Jéruſalem tributaire des Romains, lui ôta les villes, que les Juifs avoient conquiſes dans la Céléſyrie, ordonna qu'elles ſeroient gouvernées par leurs propres Magiſtrats. La ville de Gadara ayant, quelque tems auparavant, été ruinée, il la fit rebâtir en faveur de Démétrius ſon affranchi, qui en étoit originaire. Il rendit à leurs anciens habitans les villes d'Hippus, de Pella, de Dium & quelques autres. Pompée ayant ainſi réglé les affaires de la Céléſyrie, en laiſſa le gouvernement à Scaurus, partit de l'Orient & ſe rendit à Rome.

Les villes de Céléſyrie acquirent, ſous le nouveau gouvernement, de grands avantages; les unes le rétabliſſement de leurs citoyens, les autres l'autonomie, & toutes une eſpèce de liberté, qu'elles avoient perdue ſous la domination des Juifs, ou par les vexations des Arabes. Pluſieurs de ces villes, par reconnoiſſance d'un changement ſi heureux, & pour en perpétuer la mémoire, établirent une Ére, de laquelle on compta la ſuite des années, dont l'époque primitive fut fixée à l'année Syrienne, qui avoit commencé à l'automne de l'an de Rome 690, avant l'Ére Chrétienne 64.

Dom Calmet remarque que dans l'Écriture on ne diſtingue la Céléſyrie par aucun nom particulier. Elle eſt compriſe ſous le nom général d'Aram; & peut-être que la Syrie de Soba ou Aram Soba, s'étendoit dans la Céléſyrie. Je ne ſçais pourtant, ajoûte Dom Calmet, ſi on en a de bonnes preuves; car, nous ignorons où étoit la ville de Soba, qui donnoit le nom à Aram de Soba; à moins que ce ne ſoit la même que Hoba, marquée dans la Génèſe, ou Chobal, comme liſent les Septante, d'où l'on a fait Abyla, à l'entrée de la Céléſyrie.

CÉLETRE, *Celetrum*, (a)

(a) Tit. Liv. L. XXXI. c. 40.

ville de l'Oreſtide, contrée de la Macédoine, ſelon Tite-Live. Cette ville étoit ſituée dans une péninſule; car, ſes murailles étoient entourées d'un lac; & du côté de la terre on n'y pouvoit aborder que par un chemin fort étroit. C'eſt ce qui fit que les habitans, fiers de leur ſituation, fermerent les portes de la ville aux Romains, lorſqu'ils allerent l'aſſiéger deux cens ans avant l'Ére Chrétienne. Mais, voyant qu'ils ne laiſſoient pas d'avancer, & que s'étant rendu maîtres du chemin, ils venoient à l'abri de la tortuë, pour les enfoncer; ils n'attendirent pas la dernière extrêmité, & ſe rendirent.

CÉLÉUS, *Celeus*, Κελέος, (*a*) roi d'Éleuſis. Cérès, ayant appris l'enlévement de ſa fille par Pluton, réſolut de demeurer errante parmi les hommes, ſous la figure & les habits d'une ſimple mortelle. Dans ce déguiſement, elle arriva aux portes d'Éleuſis, & s'aſſit ſur une pierre, où elle s'abandonnoit à toute ſa triſteſſe, quand Céléus, roi des Éleuſiniens, qui revenoit à la ville avec ſa femme & ſa fille, l'aborda, & l'engagea à venir prendre chez lui le repos, dont elle paroiſſoit avoir beſoin. Céléus, de ſon côté, n'étoit guere moins affligé; ſon fils étoit extrêmement malade; le ſommeil depuis long-tems n'avoit fermé ſes paupières, & on n'en eſpéroit plus rien. Cérès daigna le baiſer en arrivant; ce ſeul baiſer le rappella à la vie & lui rendit ſes forces.

La Déeſſe voulut reconnoître l'hoſpitalité de Céléus par d'autres bienfaits; elle ſe chargea de l'éducation de ſon fils, & ſe propoſa de le rendre immortel en le nourriſſant, pendant le jour, de ſon lait divin, & le mettant la nuit ſous la braiſe ardente pour le dépouiller de tout ce qu'il avoit de terreſtre. Le jeune Triptolème [car c'étoit le nom de l'enfant] croiſſoit à vue d'œil, & d'une façon juſqu'alors inconnue aux mortels. Céléus & Métanire ſa femme, étonnés des talens de leur hôteſſe, eurent la curioſité de l'obſerver. Métanire vit Cérès prête à mettre Triptolème dans le feu; elle fit un cri, & le priva ainſi de l'avantage que la Déeſſe lui préparoît. » Il ſera donc mortel, dit-elle, puiſque le deſtin » l'ordonne; mais, il ſera le premier d'entr'eux qui labourera » la terre, qui la ſemera, & qui » recueillera le plus doux de ſes » fruits. « Alors, Cérès prit un air majeſtueux qui la fit reconnoître.

Virgile attribue à Céléus l'invention de pluſieurs inſtrumens d'oſier, comme les claies & autres. Ovide nous repréſente ce Prince rapportant chez lui dans un panier, du gland & des mûres de buiſſon, nourriture ordinaire des hommes dans ce tems de ſimplicité. Les filles de Céléus, & après elles, celles de leur race fu-

(*a*) Pauſ. pag. 25, 71, 110. Virg. Georg. L. I. v. 165, 166. Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. VI, pag. 158. Mém. de l'Acad. des Inſcript. & Bell. Lett. Tom. IV. pag. 649. *& ſuiv.* Tom. XXI. p. 85, 98.

rent consacrées aux mystères d'Éleusis.

CÉLÉUS, *Celeus*, Κελέος, (*a*) fils de Céphale, succéda à son pere dans le royaume de l'isle de Céphalénie. Il fut pere d'Arcésius, grand-pere d'Ulysse, qui conduisit à Troye les Céphaléniens avec les Ithaciens.

CÉLEUSME, *Celeusma*, (*b*) nom que l'on donnoit au cri, par lequel on exhortoit chez les Grecs les rameurs à redoubler leurs efforts. Ce cri, étoit selon Aristophane, *rhippapé* ou *oop*.

Le Céleusme étoit aussi à l'usage des gens de mer, chez les Romains. Les commandans avec leurs Céleusmes, dit Arrien, ordonnoient aux rameurs de commencer ou de cesser; & les rameurs, répondant par un cri, plongeoient tout à la fois leurs rames dans le fleuve.

Ce terme se trouve dans l'Écriture. Jérémie l'emploie en trois endroits, selon la Vulgate. Céleusme se met pour les cris de joie des vendangeurs, &, par proportion, pour les cris de joie des vainqueurs, qui insultent aux vaincus. Il semble que Jérémie le met pour un cantique de victoire. L'Hébreu *heidad* se dit proprement des vendangeurs, qui crient *hedad*, *hedad*, *hedad*.

CÉLEUSTE, *Celeuste*, (*c*) sorte de danse ridicule des Anciens. Nous n'en sçavons pas davantage.

CÉLIBARIS, *Celibaris*, sorte de javelot, avec la pointe duquel se faisoit la coëffure des nouvelles mariées. Il falloit que ce javelot eût été dans le corps d'un Gladiateur. Il y a des Écrivains qui croyent que l'on vouloit marquer par-là que les premiers mariages avoient été faits à la pointe de l'épée & par des combats. C'est ainsi que les filles des Sabins furent enlevées & portées par force dans la maison des premiers Romains. Ne pourroit-on pas ajoûter que c'étoit peut-être pour marquer à la mariée, qu'elle devoit partager avec son mari toutes sortes de dangers ?

CÉLIBAT, (*d*) c'est l'état d'une personne, qui vit sans s'engager dans le mariage.

Le Célibat, dans tous les tems, a eu, dit M. Morin, des partisans & des censeurs passionnés. Notre intention, ajoûte M. Morin, n'est pas de prendre parti, ni pour ni contre, ce ne sont pas-là nos affaires. Nous ne prétendons pas non plus en donner une histoire complette; le dessein seroit trop vaste; & le plus laconique des Chinois, avec ses monosyllabes, entreprendroit inutilement de la réduire dans les justes bornes d'un article de Dictionnaire. Trois propositions en feront voir d'un coup-d'œil toute l'étendue. Le Célibat est aussi ancien que le monde, aussi étendu que le mon-

(*a*) Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. VI. p. 99. T. VIII. p. 42.

(*b*) Jerem. c. 25. v. 30. c. 48. v. 33. c. 51. v. 14. Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. IV. p. 271, 272.

(*c*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. III. p. 311.

(*d*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. I. p. 66. T. IV. p. 308. *& suiv.*

de, & durera autant & infiniment plus que le monde.

Hiſtoire du Célibat.

L'on ne ſçauroit douter que le Célibat ne ſoit auſſi ancien que le monde. Il eſt clair, par l'hiſtoire de la création, que nos premiers parens l'obſerverent exactement pendant tout le tems qu'ils furent dans le Paradis terreſtre. Il y a eu même des Auteurs conſidérables & de l'ancienne & de la nouvelle Loi, qui ont prétendu que s'ils avoient répondu fidelement au premier deſſein du Créateur, ils auroient continué de vivre dans ce bienheureux état; qu'ils ne perdirent leur innocence que lorſqu'ils ceſſerent d'en garder les régles, & que la manducation du fruit défendu, dans le ſtyle modeſte & figuré de l'Écriture, ne déſigne autre choſe que l'acte de cette infraction. Ils ne manquent même ni d'exemples ſacrés & profanes pour appuyer leur explication grammaticale, ni de raiſons plauſibles pour juſtifier leur opinion, tirées du ſentiment de leur nudité, à laquelle ils n'avoient fait aucune attention juſque-là, & qui ſuivit immédiatement leur péché; de l'idée d'irrégularité, qui eſt attachée à cette action naturelle chez toutes les nations de la terre, de la pudeur qui s'y oppoſe, de la honte qui l'accompagne, du remords qui la ſuit, du péché originel qui ſe communique par cette voie; & enfin de ce que dans l'autre vie, qui doit ramener toutes les créatures à leur véritable principe, il ne ſera queſtion ni de maris ni de femmes; ce ſera un Célibat éternel. Il ne nous appartient pas de donner à ce ſentiment les qualifications qui lui conviennent; il eſt ſingulier, il paroît oppoſé à la lettre de l'Écriture, c'en eſt aſſez pour le rejetter. Elle nous apprend que nos premiers parens vécurent enſemble dans le Paradis terreſtre comme frere & ſœur, comme les Anges vivent dans le Ciel & comme nous y vivrons un jour. Cela ſuffit pour notre ſujet. Voilà le premier & le parfait Célibat.

Sçavoir combien il dura, c'eſt une queſtion purement curieuſe, qui ne fait rien à la choſe. Les uns ne le font durer que quelques heures; les autres, que quelques jours. Il y en a de plus hardis qui pouſſent cet intervalle juſqu'à 30 ans, fondés ſur des raiſons myſtiques, ſur je ne ſçais quelles anciennes traditions de l'Égliſe Grecque; & ſur l'époque de la naiſſance de Caïn, qui, ſuivant leur calcul chronologique, ne dut venir au monde que 30 ans après la création.

Quoi qu'il en ſoit, à ce premier Célibat, les Docteurs Juifs en font ſuccéder un autre qui dura bien davantage; car, ils prétendent qu'Adam & Ève, confus de leur crime, en firent pénitence pendant cent ans, ſans avoir aucun commerce enſemble; conjecture qu'ils établiſſent ſur la naiſſance de Seth, leur troiſième fils, que Moïſe ne leur donne qu'à l'âge de cent trente ans. Caïn & Abel, dans leur ſyſtême, ayant été les fruits gémeaux de leur premier

aveuglement. Mais, n'est-ce point faire trop d'honneur à leurs rêveries que de les rapporter. ?

A parler juste, il n'y a qu'Abel à qui l'on puisse attribuer, avec fondement, l'honneur d'avoir gardé le Célibat pendant toute sa vie avant le Déluge. L'Auteur sacré ne lui donne ni femme ni enfans; on est en droit de supposer qu'il n'en eut point; aussi est-il traité de παρθένος, par les Grecs, & de premier vierge & martyr par quelques Auteurs, qui supposent que la contestation qu'il eut avec son frere au sujet de leurs sacrifices, intéressoit la Religion; sçavoir, si son exemple fut suivi dans les générations suivantes, & si les fils de Dieu qui se laisserent corrompre par les filles des hommes, n'étoient point une espèce de religieux qui tomberent dans le désordre, c'est ce que l'on ne sçauroit dire; la chose n'est pas impossible. S'il est vrai qu'il y eût alors des femmes, qui affectoient la stérilité, comme il paroît par un fragment du prétendu livre d'Énoch, cité par Casaubon; il pouvoit bien y avoir eu aussi des hommes qui en fissent profession. Mais, à dire la vérité, les apparences n'y sont pas favorables. Il étoit question alors de peupler le monde; la loi de Dieu & celle de la nature imposoient à toutes sortes de personnes une espèce de nécessité de travailler à l'augmentation du genre humain. Il est à présumer que ceux, qui vivoient alors, se faisoient une affaire principale d'obéir à ce précepte. Tout ce que l'Histoire nous dit des Patriarches les plus considérables de ce tems-là, c'est qu'ils prenoient des femmes & qu'ils en donnoient, c'est qu'ils mirent au monde des fils & des filles, & puis moururent, comme s'ils n'eussent eu rien de plus important à faire.

Ce fut à peu près la même chose dans les premiers siecles qui suivirent le Déluge. Il y avoit beaucoup à défricher & peu d'ouvriers; c'étoit à qui en auroit le plus. Alors, l'honneur, la noblesse, la puissance des hommes consistoient dans le nombre des enfans. On étoit sûr par-là de s'attirer une grande considération, de se faire respecter de ses voisins, & d'avoir une place dans l'Histoire. Celle des Juifs n'a pas oublié le nom de Jaïr, juge d'Israël, qui avoit trente fils dans le service; ni celle des Grecs, ceux de Danaüs & d'Égyptus, dont l'un avoit cinquante fils, & l'autre cinquante filles. La stérilité passoit alors pour une espèce d'infamie dans les deux sexes, & pour une marque non équivoque de la malédiction de Dieu; au contraire, ils regardoient comme un témoignage authentique de sa bénédiction, d'avoir au tour de sa table, un grand nombre d'enfans rangés comme de jeunes oliviers. Ajourd'hui, ce n'est plus la même chose.

On avoit en vue alors les colonies, & de répandre sa famille au long & au large; présentement nous craignons que la terre ne nous manque. Dans ces tems-là, le Célibat étoit une espèce de péché contre nature; ceux qui

osoient l'observer, étoient regardés comme des misanthropes, ennemis du genre humain, méprisés, insultés impunément de tout le monde. Certainement les anciens Législateurs ne les prenoient pas sous leur protection, à commencer par Moïse, dont les ordonnances ne laissoient & ne laissent pas encore trop aux particuliers la liberté de se marier, ou non. Ses Commentateurs soûtiennent qu'à la réserve de certaines personnes, ils y sont tous obligés en conscience, dès l'âge de vingt ans. C'est un de leurs six cens treize préceptes. De-là viennent ces maximes si fréquentes de leurs Casuistes, que tout homme qui ne prend pas les mesures nécessaires pour se donner des héritiers, n'est pas un homme, & qu'il doit être regardé comme homicide.

Lycurgue ne les traitoit pas plus favorablement par ses loix. Ils étoient notés d'infamie, exclus de toutes charges civiles & militaires, même des spectacles & des jeux publics; ils étoient obligés d'en servir eux-mêmes dans certaines fêtes solemnelles, où ils étoient exposés à la risée du peuple, & promenés tout nus autour des places publiques. Il y avoit même une solemnité où les femmes avoient la bonté de les produire dans cet état aux pieds de leurs autels, où elles leur faisoient faire amende honorable à la nature, accompagnée de soufflets & de coups de verges à discrétion; & pour comble de mortification, elles leur faisoient chanter des chansons infamantes composées à cette intention contr'eux. Ces Républicains zélés pousserent encore leurs précautions plus loin, en publiant des réglemens sévères contre ceux qui se marioient trop tard, & contte les mauvais maris qui n'en usoient pas bien avec leurs femmes.

Dans la suite des tems, quand les hommes furent moins rares, ces loix pénales furent mitigées. Platon, dans les siennes, toléroit le Célibat jusqu'à l'âge de trente-cinq ans; & il se contenta d'ordonner que ceux qui voudroient le pousser plus loin, seroient interdits des emplois, & qu'ils auroient les derniers rangs dans les cérémonies publiques. Les loix Romaines, qui succéderent aux Grecques, furent aussi moins rigoureuses. Les Censeurs étoient chargés d'empêcher, autant qu'ils pouvoient, ce genre de vie solitaire préjudiciable à l'État. Un des articles de leurs instructions, rapporté par Cicéron, leur enjoignoit expressément de ne pas permettre aux citoyens de vivre dans le Célibat. Pour les en détourner, ils se servoient de différens moyens. Ils ne les recevoient ni à tester ni à rendre témoignage. La premiere question que le juge faisoit à ceux qui se présentoient pour prêter serment en justice, étoit celle-ci: *Ex animi tui sententia, tu equum habes, tu uxorem habes!* » A votre ame & conscience, » avez-vous un cheval, avez-» vous une femme? « S'ils ne répondoient pas pertinemment sur ces deux articles préliminaires, ils n'étoient pas écoutés; on les ta-

xoit aussi, on les mettoit à l'amende.

Ils ne se contentoient pas de les affliger dans le monde ; leurs Théologiens les menaçoient aussi de peines extraordinaires dans les enfers : » C'est la plus grande des » impiétés & le dernier des » malheurs, dit le Trismégiste » dans le Pimandre, de sortir du » monde sans y laisser des enfans; » les démons font souffrir à ces » gens-là les plus cruelles peines » après leur mort ; c'est pour-» quoi, continue-t-il, mon cher » Esculape, n'ayez aucun com-» merce avec eux ; mais que » cela ne vous empêche pas d'a-» voir compassion de leurs misè-» res, sçachant les supplices af-» freux qui leur sont destinés. «

Malgré toutes ces précautions temporelles & spirituelles, le Célibat ne laissoit pas de faire son chemin, & de s'établir dans le monde; les loix mêmes en sont une preuve; on ne s'avise point d'en faire en l'air contre des désordres qui ne subsistent qu'en idée ; sçavoir, par où & comment il commença, l'Histoire n'en dit rien.

Il n'est pas à présumer que de simples raisons morales ou des goûts particuliers fussent assez puissans pour l'emporter sur tant de loix pénales, bursales, infamantes, & contre les inquiétudes de la conscience. Il fallut sans doute, dans les commencemens, des motifs plus pressans, de bonnes raisons physiques. Telles étoient celles de ces tempéramens heureux & sages, que l'Auteur de la nature dispense de réduire en pratique la grande regle de la multiplication. Il y en a eu dans tous les tems ; nos Jurisconsultes leur donnent des titres flétrissans. Il n'en est pas de même des Orientaux en cela, comme en bien d'autres choses, plus polis & plus humains que nous. Ils les appellent *Eunuques du Soleil*, parce que le soleil, disent-ils, préside d'une façon particulière à leur naissance ; prérogatives des plus glorieuses ; Eunuques du ciel, faits par la main même de Dieu ; qualités honorables qui doivent non seulement les consoler du malheur de leur état, s'il est permis de parler ainsi avec le vulgaire ignorant, mais qui les mettent, ce semble, en droit de l'en glorifier avec justice & devant Dieu, & devant les hommes, puisqu'à le bien prendre, cette grace spéciale les décharge d'une bonne partie des sollicitudes de la vie, & qu'elle les transporte tout d'un coup jusqu'au milieu du chemin de la vertu, dont elle leur épargne les passages les plus scabreux & les plus escarpés.

Sans examiner si c'est un bien ou un mal, il est fort apparent que ces béats ont été les premiers à prendre le parti du Célibat, & que ce genre de vie leur doit son origine & peut-être son étymologie ; car, on sçait que les Grecs appelloient ces invalides *Coloboi* ; terme fort approchant de celui de *Cœlibes*, dont les Latins se sont servis pour les désigner. Certainement ceux, qui se trouvoient dans cet état, n'avoient point d'autre parti à prendre, pour obéir aux ordres de la nature, & pour leur

repos & pour leur honneur, & dans les regles de la bonne foi. S'ils ne le faisoient pas d'eux-mêmes, les loix leur en imposoient la nécessité ; celle de Moïse y étoit expresse, elle les retranchoit de la congrégation d'Israël, comme des hors d'œuvre ; ils n'étoient point censés du corps de l'État ; leurs noms étoient effacés des régistres publics ; & il ne leur étoit pas permis d'épouser aucune fille de la race d'Abraham. S'il leur arrivoit de se donner cette licence, sur la dénonciation de la femme, le mariage étoit déclaré nul ; de manière que dans la séparation qui se passoit devant le juge, elle ne lui faisoit pas l'honneur de lui déchausser le soulier, suivant l'usage observé dans les autres divorces, pour marquer qu'il n'y avoit eu aucun engagement réel entre les parties. Les loix des autres Nations ne leur étoient pas beaucoup plus favorables. Si elles leur permettoient d'avoir des femmes, elles donnoient aux femmes la liberté de les laisser là.

Cet état, équivoque & rare dans les commencemens, également méprisé des deux sexes, se trouva exposé à plusieurs mortifications, qui les obligerent à mener une vie obscure & retirée. Cela ne dura pas long-tems ; la nécessité ingénieuse leur suggéra différens moyens de se rendre recommandables. Dégagés des mouvemens inquiets de l'amour étranger & de l'amour propre, ils s'assujettirent aux volontés des autres avec un dévouement singulier ; & ils furent trouvés si commodes que tout le monde en voulut avoir. Ceux qui n'en avoient point, en firent, par une opération hardie & une entreprise des plus inhumaines. Les peres, les maîtres, les Souverains s'arrogerent en vertu de leur prétendu droit, celui de réduire leurs enfans, leurs esclaves, leurs sujets dans cet état ambigu. Chaque maison avoit le sien ; celles des Princes & des grands Seigneurs en étoient remplies. C'étoient leurs domestiques de confiance, intendans, chambellans, maîtres-d'hôtel, précepteurs, musiciens, pages, tous ces gens-là, pour bonnes raisons, étoient de cette espèce amphibie ; & le monde entier, qui ne connoissoit dans les commencemens que deux sexes, fut étonné de se trouver insensiblement partagé en trois portions à peu près égales.

A ces Célibataires forcés, il s'en joignit d'autres, qui l'étoient volontairement. Tels furent les Gens de lettres & les Philosophes de tous païs, pour se débarrasser des soins importuns du ménage ; les Athletes & les Gladiateurs, dans la vue de ménager leurs forces & leur agilité ; les musiciens, afin de conserver leur voix ; une infinité par libertinage ; quelques-uns, mais en petit nombre, par vertu ; ce qui faisoit un des étonnemens de Diogène, que les personnes raisonnables ne fissent pas toutes par des principes de sagesse, ce que tant d'ames vénales faisoient pour des considérations si frivoles. Il y avoit même quelques professions, dont les ouvriers étoient obligés nécessairement à

garder une continence exacte, comme ceux qui travailloient à teindre en pourpre ou en écarlate; & Cassiodore, à qui nous devons cette remarque, ajoûte que cette vertu, par rapport à eux, étoit honorée de la qualité d'*imperatoria*, parce que cette couleur étoit réservée pour les Empereurs.

L'ambition & la politique engagoient aussi plusieurs personnes considérables dans cet état, qui étoit regardé comme un moyen sûr de s'attirer de la considération, de la protection, & les bonnes graces des plus grands Seigneurs, qui ménageoient ces sortes de gens, dans la vue d'avoir une place dans leur testament. Ce sont Ammien Marcellin & Pétrone qui font cette observation; & ils ajoûtent que par la raison des contraires, les peres de famille qui avoient nombre d'enfans, étoient oubliés, négligés, écartés des jeux, des spectacles & des parties de plaisir.

De la vie civile si nous passons à la religion des Payens, ce sera bien autre chose. Là nous avons vu ce genre de vie d'abord interdit, ensuite par différens degrés toléré, approuvé, préconisé. Ici c'étoit un devoir essentiel, une condition nécessaire dans la plûpart des personnes qui s'attachoient au service des autels; & cela, dès les premiers tems & chez tous les peuples du monde, sans en excepter les Juifs, quoique fort attentifs à la propagation de la race d'Abraham. Dès le tems des Patriarches, Melchisédech, roi de Salem & souverain Sacrificateur, nous est représenté comme un homme sans génération & sans famille; & les Docteurs de cette nation conviennent que ceux, qui se destinoient au service du temple & à l'étude de la loi, ont toujours été dispensés de la nécessité du mariage. Ils avouent la même chose des filles, à qui leur loi & leurs usages ont toujours laissé la liberté de demeurer dans leur état. Ils assurent même que Moïse congédia sa femme, & qu'il n'en prit point d'autre, quand il eut reçu la loi des mains de Dieu, & qu'il se fut chargé de la conduite de son peuple. Aussi voit-on que dans ses réglemens sur les sacrificateurs, il ordonna que ceux, dont le tour approchoit pour officier à l'autel, seroient obligés de se séquestrer de leurs femmes, pendant quelques jours. Après lui, plusieurs des Prophetes, Élie, Élisée, Daniel & ses trois Compagnons passent chez eux pour avoir gardé la continence, aussi-bien que les Nazaréens & la plus saine partie de la secte des Esséniens, qui nous sont représentés par Josephe & par les Historiens de ces tems-là, comme une nation merveilleuse qui avoit trouvé le secret de se perpétuer sans aucun commerce avec les femmes.

On sçait que chez les Égyptiens leurs voisins, les prêtres d'Isis, & la plûpart de ceux qui s'attachoient au service de leurs Divinités, faisoient aussi profession de chasteté; & que pour plus grande sûreté, s'ils n'y avoient pas été préparés dès leur enfance par des chirur-

giens, ils se servoient de plusieurs simples & topiques réfrigératifs qui produisoient à peu près le même effet. Les Gymnosophistes & les Brachmanes des Indiens, les Hiérophantes des Athéniens, une bonne partie des disciples de Pythagore, qui vivoient dans les déserts comme nos Anachoretes, ceux même de Diogène, les véritables Cyniques, & en général tous ceux & celles qui se dévouoient au service de leurs Déesses, se gouvernoient à peu près de la même manière. Il y avoit même dans la Thrace une société considérable de religieux, qui étoient regardés comme des Saints & respectés de tout le monde, & qui vivoient absolument sans femmes. Ils s'appelloient κτισταὶ, comme qui diroit Créateurs; ce qui semble supposer qu'ils passoient dans le monde pour avoir un secret particulier de se donner des successeurs, différent de la voie ordinaire. Les Auteurs qui en font mention, prétendent que ce sont ceux qu'Homère appelle ἀϐίους, & qu'il qualifie du titre honorable *des plus justes de tous les hommes*.

Pour Vierges consacrées, ils en avoient une infinité; leur ciel en étoit rempli. Vesta, Minerve, Diane, les Muses, les Graces étoient adorées comme patrones de la virginité. Leurs Temples, leurs Autels étoient servis par des filles qui en faisoient profession.

Chez les anciens Perses, celles qui se destinoient au service du Soleil, contractoient la même obligation. L'histoire d'Artaxerxès nous en fournit une preuve authentique. Ce Prince, ayant remis sa couronne entre les mains de son fils Darius, & voyant qu'il vouloit abuser de son pouvoir contre lui-même, & se rendre maître d'Aspasie, une de ses favorites, ce Prince, dis-je, ne trouva pas d'autre moyen pour la mettre en sûreté, que de la consacrer au soleil. Hérodote, dans la description magnifique du temple de Bélus, où l'on voyoit huit rangs de colonnes de marbre, élevées les unes sur les autres, dit qu'au dernier étage de ce somptueux édifice, il y avoit une petite cellule destinée à une Vierge choisie entre toutes les autres, pour tenir compagnie à ce dieu.

Dès la fondation d'Athènes, on voyoit dans cette ville, un temple dédié à Minerve Poliade, avec un parthénon ou une maison de vierge, bâtie par Caranus. Les Vestales des Romains sont connues de tout le monde. Il n'en est peut-être pas de même de celles de nos anciens Gaulois. Ils en avoient, aussi-bien que les autres peuples, dans une petite isle nommée Sène, sur les côtes de l'Armorique, célebre dans ce tems-là par un oracle fameux que gardoient neuf filles vierges. Elles passoient pour avoir reçu du ciel des lumières & des graces extraordinaires. Il y a même des Auteurs qui poussent la singularité plus loin, & qui prétendent que l'isle entière n'étoit habitée que par des filles, dont quelques-unes à la vérité faisoient de tems en

tems de petits voyages sur les côtes de leurs voisins, d'où elles rapportoient de petits embrions pour conserver l'espèce; mais, elles n'y alloient pas toutes. Il est à présumer que le sort en décidoit, & que celles, qui avoient le malheur de tirer les billets noirs, étoient obligées de s'enrôler dans cette fâcheuse milice, & de se sacrifier pour la conservation de la petite république.

L'usage universel de ces temslà étoit de respecter très-particulièrement ces filles consacrées. Quand elles paroissoient en public, tout le monde, sans exception, leur cédoit le pas. S'il arrivoit à quelqu'une de commettre un crime digne de mort, il n'étoit pas permis aux officiers de la justice de mettre la main sur elle; il falloit, avant toutes choses, lui ôter sa qualité de fille. Leurs maisons étoient des asyles inviolables. Toutes celles qui s'y retiroient, les veuves mêmes, & les femmes mécontentes de leurs maris, pouvoient y demeurer en toute sûreté; sous cette condition, que quand elles avoient pris une fois l'habit noir, que leurs cheveux avoient été coupés, & qu'on leur avoit frotté le visage avec une certaine composition basanée, tout commerce avec les hommes leur étoit interdit, sans en excepter ni peres, ni freres, ni maris, ni enfans. S'il leur étoit permis de les voir en certaines occasions, il leur étoit expressément défendu de les embrasser.

Le Célibat enfin a eu ses martyrs chez les Payens. Leurs Histoires & leurs Fables sont pleines d'exemples de filles, qui ont préféré la mort à la perte de leur honneur. Ils en ont eu même d'hommes; l'aventure d'Hippolyte est connue. Diane, patrone des Célibataires, le ressuscita, & lui donna une place auprès d'elle dans le ciel: *Illustre héros, grand Hippolyte, quels honneurs n'as-tu pas reçus pour avoir conservé ta chasteté!* dit Sophocle en parlant de lui.

Tous ces faits & une infinité d'autres dont le détail seroit superflu, étoient soûtenus par leurs sentimens & par les principes de leur croyance. La virginité passoit chez eux pour quelque chose de divin & de sacré. Les Grecs appelloient ceux qui en faisoient profession, Ἠϊθέους, demi-dieux; & les Étymologistes Latins dérivoient le terme de *Cælebs*, de celui de *Cœlum; Cælebs quasi Cœlestis*, un homme céleste. Ils regardoient cette vertu comme une grace surnaturelle. Ils croyoient que les dieux ne l'accordoient que par un privilege spécial. Leurs sacrifices n'étoient point censés complets sans l'intervention d'une vierge. Ils pouvoient bien les commencer sans elles, mais non pas les consommer. Ils étoient persuadés que cette vertu étoit celle qui nous approchoit le plus près de la divinité. Ils disoient que comme Dieu se suffit à lui-même, & trouve dans son essence tout ce qui lui est nécessaire pour une béatitude souveraine; les vierges de même, au lieu de chercher follement leur félicité dans la possession des au-

tres créatures, la rencontrent sans sortir de chez elles, dans leur pureté, dans leur innocence, dans leur intégrité. Ils soûtenoient tous que si la nature divine vouloit bien quelquefois se communiquer à la nature humaine, ce ne pouvoit, & ce ne devoit être qu'à une vierge.

Voilà un crayon grossier du Célibat, tel qu'il étoit dans son berceau, dans son enfance, entre les bras de la nature sa nourrice; état bien différent du haut degré de perfection où nous le voyons aujourd'hui. Ce changement n'est pas étonnant; l'un est l'ouvrage de la grace & du Saint-Esprit, & l'autre n'étoit que l'avorton imparfait d'une nature déréglée, dépravée, débauchée, triste rebut du mariage & de la virginité.

Ce qu'on vient de lire de l'histoire du Célibat, est tiré entièrement d'un mémoire de M. Morin. A peine me suis-je accordé la liberté de changer quelques expressions. Il en est de même dans bien des articles de ce Dictionnaire, comme je l'ai déjà déclaré plusieurs fois. Je me contente de puiser dans de bonnes sources, conformément à l'obligation d'un Lexycographe; & j'attribue principalement aux morceaux puisés dans ces bonnes sources, l'acceuil si favorable, que le public fait à cet Ouvrage.

CÉLIMONTANE, *Cœlimontana*, (a) nom d'une des portes de Rome. Cicéron en fait mention dans son oraison contre Pison.

CÉLITA, *Celita*, (b) Juif, dont il est parlé dans le second livre d'Esdras. Ce fut un de ceux, qui faisoient faire silence au peuple, pendant qu'Esdras lisoit la Loi.

CÉLIUS, *Cælius*, ou *Cœlius*, (c) nom d'une des sept montagnes sur lesquelles étoit située la ville de Rome.

L'an de Jesus-Christ 27, cette ville fut affligée par un horrible incendie, qui consumma tout le quartier du mont Célius. Le peuple, toujours superstitieux, regardant cette année comme malheureuse, s'en prit à l'absence du Prince. On disoit qu'il étoit parti sous de mauvais auspices. Tibere appaisa ces bruits par sa libéralité. Il dédommagea les propriétaires des maisons brûlées; & cela, sans attendre les prieres ni les sollicitations, sans aucune considération particulière pour les personnes. Des hommes, qui n'avoient ni protection ni connoissance à la cour, étoient mandés, & recevoient les sommes nécessaires pour rebâtir leurs maisons. Une magnificence si digne d'un Prince, fit grand honneur à Tibere; & il lui en fut rendu de solemnelles actions de graces dans le Sénat. Pour perpétuer même la mémoire du bienfait de l'Empereur, on proposa de changer le nom du mont Célius, & d'ordonner qu'il fût appellé le mont Auguste. Cet-

(a) Cicer. Orat. in L. Pison. c. 43.
(b) Esdras. L. II. c. 8. v. 7.
(c) Tacit. Annal. L. IV. c. 64, 65. L. XV. c. 38. Crév. Hist. des Emp. T. I. p. 512.

te dénomination ne fit pas fortune.

Il est bon d'avertir que cette montagne s'appelloit anciennement le mont Querquetulanus, à cause de la quantité de chênes dont il étoit couvert; & que dans la suite, il prit le nom de Célius d'un certain Céles Vibenna, qui étant venu au secours des Romains, à la tête d'une troupe de Toscans, ses compatriotes, fut établi dans ce canton par Tarquin l'ancien, ou par quelqu'autre des rois des Romains [car, les Historiens ne sont pas d'accord sur ce point], qui, à cause du grand nombre de ces étrangers, leur donna encore la plaine voisine, jusqu'à l'endroit où étoit le marché du tems de Tacite; ce qui avoit fait appeller cette partie la rue Toscane.

C'est présentement il monte di Santo Giovanni. Il prend ce nom de la Basilique de Saint Jean de Latran, qui y est bâtie. *Voyez* Cœlius.

CÉLIUS, *Cælius*, ou, selon d'autres, Claudius de Terracine, d'une illustre & ancienne famille, fut trouvé tué dans son lit. Ses fils furent accusés de ce parricide, parce qu'ils étoient alors couchés dans la chambre la plus proche de la sienne, & qu'il n'y avoit point de domestique, soit affranchi, soit esclave, qu'on pût vraisemblablement soupçonner d'une si méchante action. Ils furent néanmoins renvoyés absous, parce que les Juges considérerent qu'on les avoit trouvés dormans dans leur lit, la porte ouverte, & que le sommeil étoit une marque infaillible de leur innocence, n'y ayant pas d'apparence que la nature eût permis de prendre aucun repos à des enfans ensanglantés si fraîchement du meurtre de leur pere, & dans un lieu si proche de lui.

CÉLIUS [Luc.] ANTIPATER, *Luc. Cœlius Antipater*, historien Latin. *Voyez* Antipater.

CÉLIUS [M.], *M. Cælius*. *Voyez* Cœlius.

CÉLIUS [P.], *P. Cælius*, (*a*) Préteur dont Cicéron fait mention dans une de ses harangues contre Verrès.

CÉLIUS [Q.], *Q. Cælius*, (*b*) certain personnage, que Cicéron nomme dans la treizième Philippique, & dont il fait un portrait bien désavantageux.

CÉLIUS [C.], *C. Cælius*, (*c*) étoit un homme, qui ne parvint aux honneurs, qu'avec de grandes peines & en se faisant beaucoup d'ennemis.

CÉLIUS [M.], *M. Cælius*, (*d*) chevalier Romain. C'étoit un jeune homme, à qui Verrès enleva à Lilybée tous les vases d'argent qu'il voulut.

CÉLIUS [Q.], *Q. Cælius*, (*e*) Sénateur Romain, qui parvint au Consulat, sans avoir géré la Questure. Cicéron fait un grand éloge de ce Q. Célius.

CÉLIUS [Q.], *Q Cælius*,

(*a*) Cicer. in Verr. L. III. c. 93.
(*b*) Cicer. Philipp. 13. c. 364.
(*c*) Cicer. in Verr. L. VII. c. 142.

(*d*) Cicer. in Verr. L. VI. c. 32.
(*e*) Cicer. Orat. pro Cn. Planc. c. 42.

(*a*) à qui Cicéron donne le surnom de Latiniensis, avoit été Tribun du peuple.

CÉLIUS [C.], *C. Cælius*, (*b*) Juge, que Cicéron nomme dans le second Livre de son traité à Hérennius. Il avoit renvoyé absous, celui qui avoit insulté sur le théatre le poëte Lucilius.

CÉLIUS [M.] RUFUS, *M. Cælius Rufus. Voyez* Rufus.

CÉLIUS CALDUS, *Cælius Caldus*, (*c*) fut un de ceux qui furent faits prisonniers par Arminius, vers l'an de Jesus-Christ 9. Ce Général barbare, abusant de sa victoire avec toute l'insolence & la cruauté possibles, condamna à mort tous les prisonniers Romains, qu'il avoit fait charger de chaînes. Célius Caldus, qui étoit un jeune homme d'un nom illustre, voyant à quel sort il étoit réservé, étendit sa chaîne, & s'en donna un coup si violent dans la tête, qu'il se brisa le crâne. La cervelle avec le sang coula par terre, & il expira sur le champ.

CÉLIUS [C.] RUFUS, (*d*) *C. Cælius Rufus*, étoit Consul avec L. Pomponius Flaccus, l'an de Rome 768, & de Jesus-Christ 17. Ce fut sous leur Consulat que Germanicus triompha d'un nombre de nations Germaniques.

CÉLIUS CURSOR, *Cælius Cursor*, (*e*) chevalier Romain, qui fut puni par l'autorité du Prince, & en vertu d'un arrêt du Sénat, pour avoir faussement accusé de crime de leze-majesté le Préteur Magius Cécilianus. Cela arriva sous l'empire de Tibere, vers l'an de J. C. 22.

CÉLIUS POLLION, *Cælius Pollion*, (*f*) Préfet, qui, sous l'empire de Claude, commandoit la garnison du château de Gornéas. Mithridate s'étant renfermé dans ce château, Rhadamiste, fils de Pharasmanes, son frere, vint l'y assiéger; & comptant peu sur la force de ses armes, il corrompit Célius Pollion par argent, quoique le centurion Caspérius, le conjurât de ne point trahir un Roi, qui étoit allié du peuple Romain, en le vendant à ses ennemis par une perfidie abominable. Mais, comme Célius Pollion lui alléguoit la multitude des assiégeans, à laquelle il n'étoit pas possible de résister, & que Rhadamiste s'appuyoit des ordres de son pere, qu'il étoit obligé de suivre; Caspérius obtint d'eux une trève, & se retira d'abord vers Pharasmanes dans le dessein de le détourner de la guerre. Célius Pollion, devenu plus libre par cette retraite, exhorta Mithridate à s'accomoder avec son frere Pharasmanes, en lui représentant que toute sa ressource consistoit en un château mal pourvu de vivres, & des autres choses nécessaires dans

(*a*) Cicer. Orat. pro Leg. Manil. c. 40.

(*b*) Cicer. ad Herenn. L. II. c. 25.

(*c*) Crév. Hist. des Emp. Tom. I. p. 232.

(*d*) Tacit. Annal. L. II. c. 41.

(*e*) Tacit. Annal. L. III. c. 37.

(*f*) Tacit. Annal. L. XII. c. 45, 46. Crév. Hist. des Emp. Tom. II. pag. 209, 210.

un siege; qu'il étoit de son honneur de faire son traité, pendant qu'il avoit encore les armes à la main, au lieu d'attendre que le vainqueur lui imposât telles conditions qu'il voudroit. Mithridate hésitoit de jour en jour à suivre les conseils d'un homme suspect, qu'il jugeoit capable de tout faire pour de l'argent, & qui avoit déjà débauché une de ses concubines.

Cependant, Caspérius vint trouver Pharasmanes; & comme il le pressoit de faire lever le siege de Gornéas, ce Prince l'amusoit publiquement d'espérances flatteuses, sans cependant lui donner de paroles positives, tandis qu'en secret il exhortoit Rhadamiste à se rendre au plutôt maître du château assiégé, de quelque manière que ce pût être. Rhadamiste promet donc à Célius Pollion de plus grandes récompenses de son crime; ensorte que ce traître, ayant secrétement corrompu les soldats de la garnison, les engagea à demander la paix avec de grands cris, & à déclarer qu'ils abandonneront la place, si on ne se presse de capituler. Par-là Mithridate se vit dans la nécessité de sortir du château, après être convenu avec son neveu du jour & du lieu où ils devoient traiter ensemble.

CÉLIUS SABINUS, *Cælius Sabinus*, (*a*) avoit été désigné Consul avec Flavius Sabinus, par Néron & Galba. Othon leur permit en conséquence de gérer le Consulat, pendant quelque tems seulement.

CÉLIUS TUBÉRON, (*b*) *Cœlius Tuberon*, Préteur qui revint sur le bûcher, & fut rapporté vivant dans sa maison. Il fut plus heureux qu'Aviola, homme Consulaire, qui n'ayant donné des marques de vie, que lorsque le bûcher fut allumé, & que la violence du feu l'eut fait revenir, ne put être sauvé; car, quelque diligence qu'on fît, il fut brûlé tout vif. La même chose arriva à Lucius Lamia, selon Pline.

CELLA, terme, qui, dans la langue Latine, a bien des significations. Il se prend pour un cellier, une dépense, un garde-manger, une chambre, une cellule, une petite maison, une loge, &c. Presque toutes les villes, qui ont aujourd'hui le nom de Cella dans le leur, doivent leur origine à quelque abbaye.

CELLA [L.], *L. Cella*. (*c*) Hirtius Pansa dans son Livre de la guerre d'Afrique, parle de L. Cella, pere & fils, & nous apprend qu'ils obtinrent de César le pardon qu'ils lui demandoient

CELLON, *Cellon*, (*d*) nom d'une terre, dont il est parlé, dans le Livre de Judith. Dom Calmet dit que c'est le même lieu que Chellus, qui est nommé dans le même Livre. Or, Chellus étoit un canton de la Palmyrène; ou bien Chellus sera la même ville qu'Allus, dans l'Idumée méridionale,

(*a*) Tacit. Hist. L. I. c. 77.
(*b*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. T. V. p. 6.

(*c*) Hirt. Pans. de Bell. Afric. p. 820.
(*d*) Judith. c. 1. v. 9. c. 2. v. 13.

nommée autrement Éluza, ou Chaluza. Eusebe & Saint Jérôme mettent Allus aux environs de Pétra, capitale de l'Arabie déserte.

CELME, *Celmus* & *Celmes*, (*a*) célebre par sa métamorphose en diamant. On dit qu'il fut pere nourricier de Jupiter, & que Jupiter l'aima beaucoup, pendant qu'il fut encore jeune; mais qu'après avoir chassé Saturne, Jupiter se souvenant que Celme avoit dit qu'il étoit mortel, le métamorphosa en diamant. C'est ainsi que quelques-uns rapportent cette fable, qui fait voir que le changement de Celme n'est pas une récompense comme d'autres le soûtiennent, mais une rigoureuse punition. Car, on feint qu'il avoit été métamorphosé en diamant, parce que pour avoir mal parlé de son Prince, il fut mis dans une tour aussi impénétrable que le diamant, & qu'on appelloit peut-être le diamant. Ceux, qui veulent faire croire que la métamorphose de Celme est une récompense, disent que Jupiter pour reconnoître la fidélité de celui qui l'avoit élevé, lui donna de si grands biens, & des biens si assurés, qu'on prit de-là sujet de dire qu'il avoit été changé en diamant, parce que le diamant est la plus précieuse & la plus dure de toutes les pierres. Quoi qu'il en soit, l'on doit apprendre par cette fable, de quelque façon qu'on la rapporte, qu'il faut toujours respecter & fidelement servir les Rois, qui peuvent, comme Jupiter, lancer le tonnerre d'une main, & donner des biens de l'autre.

On dit aussi que Celme étoit un homme fort modéré, & qui ne se mettoit point en colère; & qu'on a feint qu'il avoit été changé en diamant, parce qu'on ne peut faire d'impression sur le diamant; & qu'outre cela, il y en a une espèce, qui a la vertu de réprimer la colère & la violence des passions.

CÉLME, *Celmus*, & *Celmis*, l'un des Curetes ou Corybantes. On dit qu'ayant voulu coucher avec la mere des dieux, il fut chassé par ses freres. Il avoit le secret de donner au fer, dans la forge, une si grande dureté, que le fer de Celme passa depuis en proverbe.

CÉLOCES, *Celoces*, (*b*) sorte de vaisseaux, dont l'invention est attribuée aux Rhodiens. Les Céloces étoient des vaisseaux sans pont, ou plutôt de petites barques, qui n'avoient point à la proue ces éperons appellés *rostra*, dont on frappoit dans le combat les vaisseaux ennemis, pour les percer & les couler à fond. Ils alloient à deux rames ou plus. On apperçut, dit Tite-Live, que c'étoient des bâtimens propres à la piraterie des Céloces & des Lembes, qui, voyant de loin la flotte, prirent la fuite. Ils la surpasserent en vîtesse, parce qu'ils étoient légers, & faits exprès pour la course.

CÉLOCIUM, *Celocium*, étoit

(*a*) Ovid. Metam. L. IV. Plin. Tom. II. p. 774. Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. VIII. pag. 23, 24.

(*b*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. IV. p. 216. *&* *seq.*

une espèce de vaisseaux, qu'on appelloit aussi Céloces. *Voyez* Céloces.

CÉLONES, *Celonæ*, Κέλωναι, (*a*) ville d'Asie, dont parle Diodore de Sicile. Ortélius conjecture qu'elle étoit de l'empire de Perse vers la Médie. C'est à peu près ce qu'on peut inférer du récit de Diodore de Sicile.

Quoi qu'il en soit, du tems de cet Historien, il résidoit encore à Célones une colonie de Béotiens, qui, chassée de son païs natal dans le tems de la descente de Xerxès en Grece, avoit retenu, jusqu'au tems de Diodore de Sicile, la mémoire de son origine; car, les habitans avoient deux langues; l'une avec laquelle ils commerçoient avec leurs voisins, & l'autre dans laquelle ils conservoient encore les loix & les préceptes de leurs premiers ayeux.

Alexandre vint de Sambanes à Célones en quatre journées. Il se reposa-là quelques jours.

CELSA, *Celsa*, Κέλσα, (*b*) ville d'Espagne au païs des Ilergetes, selon Ptolémée; ce qui ne s'accorde nullement avec Strabon. Celui-ci dit qu'elle doit être sur l'Èbre où il y a un pont de pierre pour passer ce fleuve. Ptolémée au contraire la met vers les Pyrénées bien loin de l'Èbre.

Cela a donné lieu aux Géographes modernes de dire qu'il y avoit deux villes du même nom. Ortélius est de ce sentiment; d'autres, abandonnant l'autorité de Ptolémée, qui s'est souvent trompé, disent-ils, lorsqu'il parloit de l'Espagne, ne reconnoissent qu'une seule ville nommée Celsa, située sur l'Èbre, & qui est celle de Strabon. Ce qui fortifie leur opinion, c'est qu'il ne reste aucune trace de la Celsa de Ptolémée, pas le moindre monument, pas la moindre histoire ancienne qui en fasse mention. L'autre au contraire conserve encore son ancien nom, & s'appelle Xelsa. C'est donc à celle-là uniquement, que se rapportent les médailles d'Auguste & de Tibere, sur lesquelles on lit: *C. V. J. CELSA*, c'est-à-dire, *Colonia Victrix Julia Celsa*; & même une médaille d'Adrien, qui porte: *COL. V. JUL. C.*, que Tristan avoit entendue de Calaguris. Mais, comme le remarque le P. Hardouin, qui rend cette médaille à Celsa, il ne se trouve personne entre les Anciens, qui dise que Calaguris ait été une colonie; & Pline qui sembloit le dire, étant ponctué, comme il doit l'être, dit tout le contraire. Onufre & Moralès disent que c'est Xelsa; mais, celui-ci ajoûte que la place qu'occupoit l'ancienne ville est présentement à un lieu peu connu, nommé Vililla, environ à une lieue de la nouvelle ville. Antoine Augustin appuie ce sentiment.

CELSUS [Julius], *Julius Celsus*, Ἰουλιος Κελσος, Auteur qui vivoit quelque tems avant la naissance de Jesus-Christ. Il composa des Commentaires de la vie de Jules César, publiés en 1473. Divers Auteurs se sont trompés au

(*a*) Diod. Sicul. p. 621.

(*b*) Ptolém. L. II. c. 6. Strab. p. 161.

sujet de cet Auteur ; comme Vossius l'a remarqué.

CÉLSUS, *Celsus*, (*a*) Poëte contemporain d'Horace, qui lui donne quelques avis dans une épître adressée à Julius Florus. Voici comme parle Horace : » Et » mon ami Celsus, à quoi s'oc- » cupe-t-il ? Je l'ai averti, & il » faut l'avertir souvent, de tirer » de son propre fond, & de ne » point faire trop d'usage des » écrits qui ont mérité une place » dans le temple d'Apollon ; de « peur que, si tout à coup, les oi- » seaux venoient à redemander » leurs plumes, la corneille, dé- » pouillée de ses couleurs d'em- » prunt, ne devînt la risée des » spectateurs. «

CELSUS ALBINOVANUS, *Celsus Albinovanus*, (*b*) secrétaire & ami de Cl. Tibere Néron. Horace lui adresse une de ses épîtres. » Allez, Muse, allez dire à » Celsus, secrétaire & ami de » Néron, que je lui souhaite » toutes sortes de satisfactions & » de prospérités. S'il vous de- » mande ce que je fais, dites-lui » que je forme les plus beaux » projets du monde ; mais que « je n'en suis ni meilleur, ni plus » content. Non que la grêle ait » battu mes vignes, ou que le » soleil ait brûlé mes oliviers, ou » qu'enfin mes troupeaux meu- » rent dans les païs lointains ; » mais, parce que j'ai l'esprit plus » malade que le corps ; que je ne » veux rien entendre de tout ce » qui pourroit me soulager ; » que je m'irrite contre les reme- » des, contre des amis fideles » qui voudroient me tirer de ma » langueur ; que je veux ce qui » me fera mal, & ne veux pas » de ce qui me feroit bien. Enfin, » dites-lui que je ne prends plaisir » à rien ; que quand je suis à Ti- » voli, je voudrois être à Rome ; » & quand je suis à Rome, je » regrette Tivoli.

» Demandez-lui ensuite com- » ment il se porte ; comment il se » gouverne, lui & sa fortune ; » s'il est toujours bien chez le » jeune Prince & avec sa cour. » S'il vous répond que tout va » bien, félicitez le pour moi ; & » en finissant, dites-lui ce petit » mot à l'oreille : *Dans l'élévation » où vous êtes, Celsus, songez » qu'on sera à votre égard, tel » que vous serez à l'égard des au- » tres.* «

Ce Celsus Albinovanus est diférent du précédent, selon certains. Nous les avons confondus, lorsque nous en avons parlé sous l'article d'Albinovanus.

CELSUS, *Celsus*, Κέλσος. (*c*) On ne peut douter qu'il n'y ait eu parmi les Romains plusieurs personnages célebres, qui ont porté le nom de Celsus. Celui, qui est l'objet de cet article, est distingué des autres, autant par son

(*a*) Horat. L. I. Epist. 3. v. 15. *& seq.*
(*b*) Horat. L. I. Epist. 8.
(*c*) Juven. Satyr. 6. v. 244. Quintil. L. III. c. 1. L. XII. c. 11. Plin. Tom. I. pag. 573, 719. Tom. II. pag. 192, 261, 438. Roll. Hist. Anc. T. VI. pag. 586. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. III. pag. 287. Tom. VII. p. 97. *& suiv.*

beau traité de Médecine, que par les prénoms d'Aurélius Cornélius, qui se lisent à la tête de toutes les éditions de ses Ouvrages. Cependant, comme il n'étoit pas ordinaire de porter les noms de deux familles, & que les Anciens qui parlent de ce fameux médecin, ne le distinguent des autres que par le nom de Cornélius, M. Mahudel, sur la conjecture d'Alde Manuce & contre l'opinion commune, explique l'A, qui, dans les manuscrits, sert à exprimer le prénom, par Aulus plus vraisemblablement que par Aurélius; ce qui ne diminue en rien la gloire de l'extraction de Celsus, puisqu'il lui reste la famille Patricienne Cornélia, qui suffit seule pour lui donner une naissance illustre.

Quoiqu'on ne puisse pas marquer au juste le tems auquel vivoit Celsus, on a cependant assez de preuves pour assurer que c'étoit sous les regnes d'Auguste, de Tibere & de Caligula, & qu'il écrivoit du tems de ces deux derniers Empereurs, comme on peut le conclure des termes, dont il se sert dans sa préface, en parlant de la doctrine de Thémison, l'un des successeurs d'Asclépiade. Il dit que dans sa vieillesse il avoit apporté quelques changemens dans la doctrine de son maître; & il détermine ce tems par le mot *nuper*, dernièrement, ce qui ne désigne que peu d'années. Or, Thémison exerçoit la médecine à Rome du tems d'Auguste. Ce qui est encore plus décisif pour cette question, c'est le témoignage de Columelle, qui certainement écrivoit sous l'empire de Claude, & qui parle de Celsus comme de son contemporain.

Il a été plus difficile encore de décider de quelle profession étoit Celsus, que de déterminer le tems où il a vécu. Ce qui a donné lieu à la diversité des sentimens, c'est celle des arts sur lesquels il a écrit; & cela, selon Quintilien, d'une manière à persuader qu'il étoit versé dans chacun; de sorte qu'ayant traité de la rhétorique, de l'art militaire, de l'agriculture & de la médecine; il semble, dit l'Auteur qu'on vient de citer, qu'il y auroit autant de raison à dire qu'il étoit orateur, ou homme de guerre, que médecin. Cette multiplicité de connoissances dans quelques Anciens ne doit pas surprendre. Nous en avons des exemples remarquables dans Platon, dans Aristote, Varron, Pline, Plutarque & plusieurs autres; cependant, l'ordre que le traité de médecine tient parmi les ouvrages que Celsus a composés, & qui est le dernier, prouve qu'après s'être appliqué successivement à plusieurs choses, il avoit consacré les dernières années de sa vie, & le tems de la plus grande maturité de l'âge, pour celui de tous les arts qui a besoin d'un plus grand nombre de connoissances; & on ne doit pas plus douter qu'il n'ait été médecin que Fracastor, Perrault & Charles Patin, dont nous avons d'excellens Ouvrages de poësie, d'architecture & d'histoire.

On fait à la vérité une objection, qui paroît spécieuse, c'est

que, selon Pline, la médecine étoit de son tems le seul de tous les arts que la gravité Romaine ne cultivoit point; & que si quelque Romain en avoit appris quelque chose, on le rangeoit d'abord parmi les Grecs, dans la langue desquels il étoit obligé d'écrire, s'il vouloit donner quelque crédit à ses découvertes. On ajoûte que ce même Auteur, parlant au commencement de son Histoire, de tous ceux dont il a emprunté quelque chose, ne donne point à Celsus la qualité de médecin. M. Mahudel répond d'abord qu'on a mal entendu le passage de Pline, qui dit seulement que la langue des Grecs, étant celle des premiers médecins établis à Rome, donnoit plus de poids à leur art que la Latine. Il emploie ensuite l'autorité de Cicéron, pour prouver que la profession de médecin honore ceux qui l'exercent, & l'édit rapporté par Suétone, qui accordoit aux médecins qui s'établissoient à Rome, le droit de bourgeoisie. Pour répondre à la seconde objection, M. Mahudel dit qu'il n'y a qu'à lire Pline, pour voir qu'en plusieurs endroits de son Ouvrage, il donne à Celsus la qualité de médecin, & parle de ses opérations, sur tout dans le vingtième Livre, où il dit qu'il faisoit appliquer pour la goutte, des racines de guimauve cuites dans du vin.

De cette question, M. Mahudel passe à l'examen de celle que quelques Critiques ont proposée; sçavoir, si Celsus n'a été que traducteur, ou s'il a travaillé de son fond sur la médecine. Il lui paroît que la chose est aisée à décider; ou pour mieux dire, qu'on ne devroit pas avoir formé de doute à cet égard. Il suffiroit, dit-il, de faire quelque attention au ton qu'il prend, quand il parle de plusieurs manières de pratiquer dans de certaines circonstances. Ce ton décisif marque un maître, & non un traducteur: *J'avertis, j'ordonne, nous prescrivons*, dit-il, en plusieurs endroits. Si Théophraste & Pline ont comme lui, traité des médicamens & des cures chirurgicales, c'est en Historiens qu'ils ont parlé. Celsus le fait en homme du métier, qui examine les cas, où il faut appliquer les remedes, & qui, après avoir balancé les raisons de part & d'autre, prend son parti en habile médecin. Quelle pratique, par exemple, plus sage que celle qu'il observe pour la pierre? Il n'omet rien, ni dans l'examen des remedes, ni dans les précautions qu'il faut prendre pour le tems de l'opération, pour le régime, &c. Ce sont autant de points, sur lesquels il raisonne en maître.

Au reste, si les Anciens ne nous apprennent rien des actions & de l'âge, ni de la mort de ce célebre médecin, on trouve dans ses Ouvrages beaucoup de particularités, qui nous découvrent quelles étoient ses mœurs, son caractère, & sa conduite dans l'exercice de sa profession. Il étoit équitable, désintéressé, & si peu entêté de ses maximes, que, sans compter qu'il faisoit toujours honneur à ceux de qui ils les avoit apprises, il convenoit de bonne foi qu'il y a

bien des circonstances, où la médecine n'est que conjecturale, & qu'il ne faut jamais trop flatter les malades sur le succès des remedes. Éloigné de toute prévention systêmatique, il sçavoit prendre dans chaque Secte ce qu'elle avoit de bon, sans se livrer entièrement à aucune. Doux & humain, il blâmoit hautement ceux qui demandoient aux Souverains des prisonniers, pour faire avant leur mort des expériences barbares.

DIGRESSION

sur les Ouvrages de Celsus.

De l'histoire de Celsus, M. Mahudel passe à l'examen de ses Ouvrages, conservés ou perdus. Quintilien, qui cite quelques-uns de ces derniers, en fait la critique; mais, on prétend qu'il est entré un peu de jalousie de métier, dans le jugement, qu'il fait de la rhétorique de Celsus, puisqu'après quelques invectives, il convient de son érudition, & avoue qu'il écrit avec netteté & avec grace; & s'il le traite ailleurs d'esprit médiocre, ce n'est qu'en le comparant à Platon, à Aristote, à Cicéron & à Varron, après lesquels il y a encore bien des rangs honorables.

Pour ce qui regarde le traité d'Agriculture, qu'avoit composé Celsus, on sçait par Columelle, qui travailla quelques années après sur le même sujet, qu'il étoit divisé en cinq livres; qu'il renfermoit toutes les parties de cette science; que l'Auteur étoit très-versé dans cette matière, & généralement dans toute l'histoire de la nature. A l'égard de son ouvrage sur la Médecine, il a paru admirable à tous ceux qui l'ont lu; & en effet, si on l'examine en Grammairien, quelle source de mots choisis n'y trouve-t-on point? Quelle richesse dans les termes de l'art, quelle pureté dans le style, quelle élégance? Le choix des expressions, le tour noble & concis, l'éloquence, tout marque un Auteur fleuri. L'Historien y trouve à profiter dans le détail des Sectes, des opinions, des découvertes & des noms des anciens Médecins; l'Antiquaire, dans ses observations sur le manger, le boire, la diete, & en général sur toute la gymnastique des Romains; le Philologue, dans la valeur de leurs poids & de leurs mesures, qui y est mieux marquée que dans aucun autre Auteur de ce tems-là; enfin le corps de l'Ouvrage, selon M. Mahudel, est le plus parfait & le plus méthodique que nous ayons en Latin de toutes les parties de la Médecine pratique des Anciens, réduite dans un abrégé qui n'est qu'un tissu de préceptes, & comparable aux Instituts de Justinien. M. Mahudel n'est pas le seul qui porte un jugement si avantageux de cet ouvrage; les médecins des deux derniers siecles, qui se sont formés sur cet excellent modele, ont donné à son Auteur les surnoms de Cicéron Médecin, d'Hippocrate Latin & de Dieu de la Médecine.

Le nombre des éditions de cet ouvrage n'est pas un des moindres témoignages de sa bonté. Il parut pour la première fois à Flo-

rence en 1478 ; trois ans après à Milan ; deux fois à Venise sur la fin du même siecle, & ensuite dans presque toutes les villes où les sciences ont été cultivées. Celles de ces éditions, qui peuvent passer pour originales, parce qu'elles ont été faites sur différens manuscrits, sont celles d'Alde avec les corrections d'Egnatius, celle de Basle avec les notes de Pantin, celles de Paris, dont une est d'Henri Étienne, & l'autre avec les notes de Cédaire, celle de Rouille à Lyon, avec les notes de Robert Constantin, aidé par Botalle & Dalechamp, & celle de Leide avec les Commentaires de Trivier & de Roussé. Celle de Vander Linden en 1657, a le mérite de quelques corrections, tirées des exemplaires qui avoient appartenu à Jacques Charpentier, à Rancel & à Joseph Scaliger. Celle d'Almelovéen en 1713 ajoûte des indications aux endroits que Celsus a tirés d'Hippocrate, & à ceux qu'on a tirés de lui.

Malgré un si grand nombre d'éditions, l'ouvrage est encore très-altéré dans les marques des poids & des mesures, dans les noms des plantes, & dans le tour des phrases. Tout cela auroit sans doute été rectifié par les soins de Rhodius, célebre médecin Danois, continués par Thomas Bartolin, si, lorsque ce dernier étoit sur le point de donner une édition de cet ouvrage, le feu n'eût consumé les sçavans & amples recueils de ces deux Critiques.

M. Ninnin, médecin ordinaire de M. le comte de Clermont, en a donné une traduction Françoise, qui a été publiée à Paris en 1753, en deux volumes *in*-12. M. Freind, dans son histoire de la Médecine, dit que le principal mérite de Celsus consiste dans la partie chirurgique de ses écrits, & que l'on voit aussi que les applications extérieures font le gros de son livre.

CELSUS [MARIUS], *Marius Celsus*. *Voyez* Marius.

CELSUS [JUVENTIUS *ou* JUBENTIUS], (*a*) *Juventius* ou *Jubentius Celsus*, Ἰουβέντιος Κέλσος, célebre Jurisconsulte, qui vivoit dans le premier siecle de l'Ére Chrétienne, & au commencement du second, sous l'empire de Domitien, de Nerva, de Trajan & d'Adrien. Forster, dans son histoire Latine du Droit civil, dit qu'il fut disciple de Quintus Mutius Scévola, & que Servius Sulpitius avoit appris le Droit sous lui.

Juventius Celsus, voyant la conduite odieuse & criminelle de l'empereur Domitien, conjura contre lui ; & ayant été arrêté, il évita par son adresse, la punition qu'il méritoit, en différant toujours de nommer les autres conjurés, jusqu'à ce qu'enfin Domitien mourut. Les poursuites, faites contre les conjurés cesserent alors, & Juventius Celsus eut part aux bonnes graces de

(*a*) Juven. Satyr. 8. v. 194. Dio. Cass. p. 788. Crév. Hist. des Emp. Tom. IV. p. 184, 254, 275.

l'empereur Trajan. Pline, au ſixième livre de ſes Épîtres, dit qu'il fut fait Préteur. Juvénal le dit auſſi dans ſa huitième Satyre.

Il fut admis à Rome dans le conſeil du conſul Décénius Vétus, qui étoit compoſé de cinq Sénateurs & de cinq Chevaliers, & auquel le Préteur préſidoit. On décidoit, dans ce conſeil, des cauſes des ſerfs affranchis par des mineurs de vingt ans.

Adrien étant parvenu à l'Empire, Juventius Celſus ſe joignit à quelques autres pour conjurer contre ce Prince. Il eſt vraiſemblable qu'inſtruits de la manœuvre de Plotine en faveur d'Adrien, ils avoient cru être en droit de ne le point laiſſer jouir du fruit d'une adoption frauduleuſe. Ils s'étoient donc concertés pour le tuer, ſoit dans une chaſſe, ſoit pendant qu'il offriroit un ſacrifice; car, nos Auteurs varient ſur cette circonſtance. Adrien échappa à leurs embûches, qui furent découvertes, ſans que nous puiſſions dire par quelle voie. En conſéquence les quatre chefs de la conjuration furent mis à mort par ordre du Sénat. Juventius Celſus, l'un de ces quatre, fut exécuté à Baies.

Il y en a qui aſſurent que ce ne fut pas notre Juriſconſulte qu'on fit mourir, mais L. Pub. Celſus, qui avoit été conſul ſous l'empereur Trajan. Cette opinion n'eſt pas ſans fondement; & c'eſt ſans doute à ce Conſulaire, que ce prince fit élever une ſtatue, ainſi qu'à quelques autres qu'il mettoit au nombre de ſes amis.

CELSUS [JUBENTIUS], *Jubentius Celſus*, Ἰουβέντιος Κέλσος, fils du précédent, étoit auſſi un Juriſconſulte célebre. Il fut ſurnommé Adoleſcent, peut-être parce qu'à cet âge il commença de répondre ſur le Droit. Il fut deux fois Conſul au rapport du juriſconſulte Pomponius, & ſelon la loi dernière au code *De ſervis reipublicæ manu mittendis*. Il eſt rapporté dans la vie d'Adrien, que lorſque cet Empereur jugeoit dans ſon conſeil, il avoit coûtume d'y appeller Jubentius Celſus, Salvius Julianus, & quelques autres Juriſconſultes. Jubentius Celſus vécut juſque ſous le regne d'Antonin le Pieux, ſous lequel il fit en ſecond les fonctions de ſecrétaire ou garde des livres ou papiers de ce Prince.

Il a laiſſé trente-neuf livres des Digeſtes, vingt des Inſtituts, treize d'Épîtres. Il ne reſte aucun ouvrage de Jubentius Celſus le pere; mais, ſon fils le cite dans les Pandectes.

CELSUS [L. Pub.], *L. Pub. Celſus*, Conſul avec C. Clodius Criſpinus ſous l'empire de Trajan, l'an de Jeſus-Chriſt 113. On prétend que c'eſt le même dont nous avons parlé dans l'avant dernier article.

CELSUS, *Celſus*, Κέλσος, (*a*) Sénateur Romain, qui conſpira contre Tite Antonin, ſelon quelques Hiſtoriens. Mais, ils ne nous apprennent point ce qu'il devint.

(*a*) Crév. Hiſt. des Emp. Tom. IV. p. 347.

CELSUS, *Celsus*, Κέλσος, (*a*) Philosophe Épicurien, qui vivoit dans le second siecle sous l'empire de Marc-Aurele. C'est à lui que Lucien dédia son Pseudomantis. Il écrivit contre les Chrétiens un ouvrage, qu'il intitula: *Le Discours véritable*, auquel Origène répondit par un autre en huit livres. Un saint confesseur, nommé Ambroise, engagea Origène à réfuter ce discours, auquel les Chrétiens n'avoient pas apparemment voulu répondre. Après avoir confondu la vanité de Celsus, qui se glorifioit de connoître toutes choses, il répond sur les impostures qu'on avoit accoûtumé de publier contre l'Église. Celsus promettoit un autre ouvrage, dans lequel il s'engageoit d'enseigner, de quelle sorte devoient vivre ceux qui voudroient suivre les regles de la Philosophie. Origene envoya à Saint Ambroise sa réponse au livre de Celsus, le priant de s'informer de ce second ouvrage, & de le lui envoyer, s'il le trouvoit; mais, on ne sçait pas si Celsus s'acquitta de sa promesse, & s'il travailla à ce second traité.

CELSUS [Métianus], *Metianus Celsus*, qui a vécu sous l'empire d'Alexandre Sévère, étoit Jurisconsulte, & peut-être de la famille de Juventius Celsus.

CELSUS, *Celsus*, nom d'un des Auriges ou Agitateurs du Cirque. *Voyez* Auriges du Cirque.

CELSUS [C. Titus Cornélius], *C. Titus Cornelius Celsus*, (*b*) tyran de sept jours en Afrique. C'étoit un ancien officier retiré du service, & qui vivoit à la campagne. Il attiroit les yeux par sa taille, & méritoit l'estime par sa probité. Le proconsul Vibius Passiénus & Fabius Pomponianus, chargés de la défense de la frontière de la Libye s'étant concertés avec Galliéna, cousine de l'empereur Gallien, entreprirent d'élever cet officier au rang suprême. Comme le mouvement fut subit, les rebelles n'ayant point de pourpre sous la main pour en revêtir leur Empereur, prirent la robe de la déesse adorée à Carthage sous le nom de Céleste ou d'Uranie. C. Titus Cornélius Celsus ne fit que paroître sur la scene, & fut tué au bout de sept jours. Après sa mort, on l'outragea de la façon la plus inhumaine. Son corps fut livré à des chiens dévorans, par les habitans de Sicca, qui étoient demeurés fideles à Gallien; & ils mirent en croix son effigie, nouveau genre d'ignominie que n'avoit jamais éprouvé aucun de ceux, qui avoient porté le nom de César.

CELTES, *Celtæ* ou *Celti*, Κελταὶ ou Κελτοὶ, (*c*) peuples célebres dans l'Antiquité. A parler strictement, ce nom seroit propre aux habitans des Gaules. Mais, pour ne pas s'y tromper,

(*a*) Crév. Hist. des Emp. Tom. IV. p. 454.

(*b*) Crév. Hist. des Emp. Tom. V. pag. 460.

(*c*) Herod. L. II. c. 33. L. IV. c. 49. Strab. p. 176. *& seq.* Athen. pag. 151. *& seq.* Joseph. de Bell. Judaïc. pag. 13. Appian. Alex. pag. 255, 256, 757. *& seq.* Plut. Tom. I. p. 135, 411. Dio. Cass. pag. 114. Tit. Liv. L. V. c. 34.

il faut sçavoir que ce mot a des significations bien différentes, selon les divers Auteurs qui l'ont employé.

I. En effet, les Anciens ont mis en usage le nom de Celtes & celui de Celtique, en parlant de tant de peuples & de païs, que de sçavans Hommes ont inféré de-là, que c'étoit le nom général de l'Europe. Ortélius a fait une carte de l'Europe ancienne avec ce titre : *Europam sive Celticam veterem sic describere conabar Abrahamus Ortelius.* M. de la Martinière dit qu'Ortélius, au revers de cette carte, après avoir rapporté divers sentimens sur les anciens noms & leur origine, ajoûte : » Ptolémée a mieux rencontré à mon sens, lorsqu'il a écrit » que cette partie du monde a » été nommée en général Celtique, du nom du peuple qui » l'habitoit; car, elle n'a presque » point de païs où il n'y ait eu » des Celtes. Hérodote en met » en Espagne vers l'occident, au » de-là des colonnes d'Hercule. » Strabon en met près du fleuve » Bétis, c'est-à-dire, près du » Guadalquivir. Pline range les » Celtiques Præsamarces sous le » département de Lugos, & d'autres surnommés Nériens, sous » celui de Tarragone. Dion & » Xiphilin comptent entre les » Celtes, les habitans de la Cantabrie & de l'Asturie. Pline » met la ville Celtica dans le département de Séville. Antonin » place Celti & le promontoire » Celtique chez les Artabres. » Qui, d'entre les Géographes & » les Historiens, traitant de l'Espagne, ne fait point mention » des Celtibériens? Dans la Gaule on voit les Celtes & les » Celto-Galates, qui de-là ont » passé dans l'isle de la Grande-Bretagne; car, on ne conteste » point qu'ayant été d'abord déshabitée, elle fut premièrement » peuplée par la nation voisine, » à l'autre bord de la mer.

» Le sentiment unanime des » Historiens, est que le nom de » Celtes a été celui des Germains » & des Gaulois. Selon Dion, les » Celtes habitent aux deux côtés » du Rhin. Selon Appien, ils » sont dans la gaule Cisalpine, » c'est-à-dire, en Italie. Le même & Strabon les placent sur » la mer Ionienne, c'est-à-dire, » Adriatique. Silius Italicus dit de » même, que les Celtes peuples » nombreux habitoient près du » Pô. Antoninus Libéralis en met » dans l'Épire; Étienne trouve » des Celtes au mont Hæmus; » & Arrien auprès de l'Ister; » Strabon, dans la Mœsie, païs » voisin. Ce dernier dit aussi que » les Celtes étoient mêlés avec » les Illyriens & les Thraces. Il

Pomp. Mel. pag. 162, 163, 166. Pauf. pag. 6, 62, 66. *& seq.* Diod. Sicul. p. 180, 214. Plin. Tom. I. p. 137. *& seq.* Cæs. de Bell. Gall. L. I. p. 1, 2. *& seq.* Notic. de la Gaul. par M. d'Anvill. Roll. Hist. Rom. T. II. p. 49. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. T. IV. p. 560. Tom. V. p. 332. Tom. VII. p. 41, 126. *& suiv.* Tom. XV. p. 565. *& suiv.* T. XVIII. p. 61, 82. *& suiv.* Tom. XIX. p. 495, 593, 707, 708.

» dit qu'il y en avoit encore sur » le Borysthène. Aristote, dans » son livre du Monde, joint les » Celtes aux Scythes; c'est de-là » que Strabon & Plutarque ont » fait les Celto-Scythes dont ils » parlent. Ce dernier, dans la vie » de Camille, assure que les Ga» lates, peuple qu'il dit être des» cendu des Celtes, ayant fran» chi l'Océan septentrional, par» vinrent jusqu'aux monts Ri» phées. Strabon dit encore plus; » sçavoir, que de son tems, tou» tes les nations septentrionales » étoient appellées Celtes. Plu» tarque, dans la vie de Marius, » commence la Celtique à la mer » Extérieure ou Atlentique, & » l'étend vers le septentrion, & » de-là jusqu'aux Palus-Méotides. » Méla donne le nom de Celti» ques aux isles Cassitérides, que » l'on prend communément pour » l'Angleterre.

» Que signifie toute cela? si » ce n'est que les Celtes ont oc» cupé toute l'Europe. Éphorus, » ancien Géographe, cité sou» vent par Strabon, partageant » la terre en quatre parties, dit » que celle de l'Orient est possé» dée par les Indiens, celle du » Midi par les Éthiopiens, celle » du Nord par les Scythes, & » celle de l'Occident par les Cel» tes. Le Scholiaste d'Apollonius » donne au golfe Adriatique le » nom de Celtique; & Lyco» phron décrit un lac nommé » Celtos, près des bouches du » Danube. «

Dom Pezron, sçavant Bénédictin, avoit promis de débrouiller les origines Celtiques. Cet ouvrage, dont il n'a paru qu'une partie, donneroit un grand jour à cette matière, s'il eût été entièrement publié. Voici le systême de ce Pere, qui mourut avant que d'avoir pu faire ce présent au public. Il est tiré d'une de ses lettres à l'abbé Nicaise.

» Quant au cinquième livre de » mon Ouvrage, dit-il, il sera » destiné tout entier à découvrir » l'origine des anciens Celtes, qui » ont depuis porté le nom de » Gaulois. Je ferai voir, par l'au» torité de Josephe & de quel» ques Anciens, qu'ils viennent » véritablement de Gomer, fils » aîné de Japhet. Non content » de cela, je montrerai, par de » bonnes raisons, qu'ils ont eu » leur premier établissement dans » la haute Asie, vers la mer Cas» pienne, c'est-à-dire, dans la » Margiane, l'Hyrcanie, la Bac» triane & les lieux voisins; qu'ils » ont porté très-long-tems le nom » de Gomariens ou de Gomari» tes, comme venant de Gomer, » fils aîné de Japhet; que les » Parthes, qui sont sortis d'eux, » dès les premiers tems, les ont » appellés Saces ou Saques, en » Latin *Sacæ*, & qu'ils ont été » célebres sous ce nom dans tout » l'Orient; que dès les premiers » siecles ils se sont répandus dans » l'Arménie, & ensuite dans la » Cappadoce voisine du Pont, » & depuis dans la Phrygie; que » ç'a été dans cette entrée de la » petite Asie, qu'ils ont com» mencé à porter le nom de Ti» tans; ce qui, en langue Celti-

» que,

» que, qui étoit la leur, veut » dire hommes de la terre, & les » Grecs l'ont fort bien exprimé » par leur Γηγενεῖς. On verra » aussi qu'une partie d'eux, qui » s'est établie en ces tems-là au-» dessus du Pont-Euxin, a eu le » nom de Cimmériens ou de Cim-» bériens, lesquels dans la suite » ont fourni des habitans de la » Chersonèse Cimbrique, au-» près du Danemarck; qu'après » cela ils se sont donné le nom de » Celtes, & enfin celui de Gau-» lois.

» Mais, pour revenir aux Ti-» tans, qui sont nommés Τιτῆνες » Par les plus anciens Grecs, » Callimaque a fort bien reconnu » & même écrit que les Celtes » ou Gaulois occidentaux étoient » issus d'eux. Sous ce nom de Ti-» tans, ils ont fait de si grandes » choses, dès le tems d'Abraham, » qu'on ne le sçauroit presque ima-» giner. Ils se sont dès-lors ren-» dus maîtres de la petite Asie, » de la Thrace, de la Grece & » de l'isle de Crete; & j'ose dire, » de presque toute l'Europe, & » & si je ne me trompe, d'une » partie des Mauritanies. Cepen-» dant, leur demeure la plus or-» dinaire dans ce tems-là étoit la » Phrygie, la Grece, & l'isle de » Crete. Leurs Princes ont de-» meuré dans ces provinces pen-» dant plus de deux siecles. Voici » les noms de quatre d'entr'eux, » que l'antiquité nous a conser-» vés. Le premier est Acmon. » Son fils s'appelloit Ophion, » que les Poëtes ont sottement » appellé Urane. Il a été pere de » Saturne, que les Titans ou » Celtes nommoient Sardorne en » leur langue; & de lui est né le » fameux Jupiter. Son véritable » nom étoit chez eux Jaou ou » Jou; d'où s'est formé le *Jovis* » des anciens Latins, car c'est » ainsi qu'on le nommoit parmi » eux, avant qu'on lui donnât le » nom de Jupiter, qui, dans les » cas obliques, a toujours gardé » le nom de *Jovis* au lieu de *Ju-» pitris*. Ni Varron, ni aucun » Latin n'ont sçu rendre raison » d'une chose, qui leur a paru si » extraordinaire; mais, il y en a » bien d'autres qu'eux & les » Grecs, & même Platon, qui » l'ont ignoré, comme il paroît » par leurs étymologies, & dont » je rendrai aisément raison par » le moyen du Celtique. Pour » les trois derniers de ces Prin-» ces, ils sont fort connus dans » l'Antiquité; c'est qu'ils ont été » des Rois très-puissans; au » moins Saturne & Jupiter ont » porté ce titre; & après avoir » fait de grandes choses, mêlées » de grands vices & de désordres, » on les a mis au nombre des » dieux, mais des dieux du pre-» mier ordre. Voilà jusqu'où est » allé l'aveuglement des hom-» mes; je dis des Grecs & des » anciens Latins. Vous verrez, » Monsieur, leurs actions bonnes » & mauvaises, décrites dans ce » cinquième Livre; mais, elles » seront purgées des fables ridi-» cules, dont on les a voilées & » défigurées par les fictions des » Poëtes. Or, toute cette narra-» tion sera autorisée de tant de

» témoins très-anciens, que j'ai » lieu de croire qu'on ne s'avisera pas de dire que ce sont des » visions, ou bien il faudra démentir toute l'Antiquité.

» Mais, pour revenir à ces » princes Titans ou Celtes, comme ils ont regné assez longtems dans la Grece, & même » dans l'Italie, où Saturne se réfugia étant persécuté par son » propre fils, leur langue s'est » tellement mêlée avec la Grecque, qui étoit alors l'Éolique, » & avec l'ancienne Latine, » qu'on peut dire qu'elles en sont » toutes remplies. Vous serez » surpris, Monsieur, quand je » vous dirai que j'ai environ sept » ou huit cens mots Grecs, je » dis de simples racines, qui sont » tous tirés de la langue des Celtes avec presque tous les nombres; par exemple, les Celtes » disent *dec*, dix; & les Grecs, » δέκα. Les Celtes disent *pemp*, » cinq; & les anciens Grecs » Éoliens, Πεμπε. Les Celtes » disent *pedwar* ou *petoar*, quatre; & les Éoliens, Πέτορες. » Les Celtes disent *undec*, onze; » *ddoudec*, douze, &c. les Grecs, » ἕνδεκα, δώδεκα, &c. jugez du » reste par cet échantillon. Pour » ce qui est de la langue Latine, » j'ai actuellement plus de douze » cens mots, qui viennent tous » visiblement du Celtique, & je » répondrai solidement à ceux » d'entre les Sçavans, qui, ne » pouvant nier un fait qui paroît » sensible, sont réduits à dire que » les Celtes ont emprunté ces » mots des Grecs & des Latins.

» Au reste, il n'est pas étonnant que la langue Latine soit » si remplie de mots Celtiques » ou Gaulois; car, les Ombriens, » qui étoient des plus anciens » peuples de l'Italie, & qui étoient » voisins & souvent mêlés avec » les Aborigènes, étoient de » vrais Gaulois. Aussi sont-ils » appellés par les anciens *Propago Gallorum*. De ces Ombriens sont sortis les Sabins, » de qui on sçait que les Romains » ont pris tant de choses, & entr'autres le mot de *Quirites*, » qu'on devroit prononcer *Curites*, comme venant de *Curis*, » qui veut dire *Hasta*. Les Sçavans n'ignorent pas cela; mais, » ils ignorent que *Curis* & *Lancea* ont leur origine dans la » langue des Celtes. Il en est de » même du Κουρῆτες des Grecs, » qui leur a donné tant de peine, » sans qu'ils aient jamais pu sçavoir ce que signifioit ce mot, » ni d'où il venoit. L'on n'a qu'à » consulter Strabon pour voir ce » que je dis. Mais, outre les Ombriens & les Sabins, les Osques » ou Opiques, en Latin *Osci* & » *Opici*, étoient pareillement » Celtes d'origine, & l'on peut » assurer que leurs fables, appellées Atellanes, qui ont tant » plu au peuple Romain, avec » les Carmes Saliaires ou Saturniens, qui venoient des Ombriens & des Sabins, ont rempli de mots Celtiques, la *langue Latine*. Ajoûtons à toutes » ces choses, qui paroissent assez » étonnantes, que les Laconiens » ou Lacédémoniens, ces peu-



» ples si renommés dans la Grece, ont presque tout tiré des Celtes. Ce n'est point une hyperbole, vous en verrez les preuves. Après quoi je ne suis plus surpris si les mêmes Lacédémoniens ont eu tant de liaisons avec les Sabins & les Ombriens ; de-là vient que dans les anciens Glossaires Λάκων & *Umber*, c'est la même chose ; enfin, Monsieur, je n'aurois jamais fait, si je vous disois tout ce que j'ai découvert dans l'Antiquité par les secours de la langue des Celtes, & par les fragmens des anciens Historiens répandus çà & là. Vous le verrez quelque jour, quand je publierai mon Ouvrage.

» Je ne sçaurois finir cette lettre, sans vous dire que le Celtique s'est répandu dans presque toutes les langues de l'Europe ; mais, la Teutone ou l'Allemande en est toute remplie. En voici en deux mots la raison. Les Teutons viennent d'Ascénez, qui a été fils aîné de Gomer, pere des Celtes ou Gaulois. Cet Ascénez est la tige des Daes, en Latin *Daæ* & *Dai*, depuis appellés Daces & Getes par les Grecs. Il a été aussi le pere des Phrygiens. De ces Daes & des Phrygiens sont sortis les Teutons, qui, dès leur origine, ont toujours eu beaucoup de liaison avec les Celtes ; & l'on peut dire qu'ils ont été mêlés dans une grande partie de leurs expéditions. De ces mêmes Daes ou Daces sont sortis les Parthes, principalement les Arsacides. Les Parthes, dès les premiers tems, se sont répandus dans la Perse ; & c'est de-là qu'on voit encore aujourd'hui tant de mots Allemands dans la langue des Perses ; mais de plus, comme les Grecs ont pris plusieurs mots des Phrygiens, de l'aveu même de Platon, il ne faut pas s'étonner si la langue Grecque a tant de mots semblables à la Teutone, puisque celle-ci étoit toute Phrygienne dès son origine. Les Teutons ont encore été mêlés avec les Ombriens en Italie ; & c'est de-là que les Latins ont pris d'eux quantité de mots & sur tout des verbes, comme l'on verra ailleurs. Ces grandes liaisons qu'il y a toujours eu entre les Celtes & les Teutons, ont fait qu'on les a souvent confondus dans l'Histoire ; & entr'eux, comme ils venoient presque de la même origine, ils se sont presque toujours traités de fréres ; & c'est peut-être de-là qu'est venu le mot *Germani*, que les Romains leur ont donné, comme l'a fort bien remarqué Strabon, pour marquer qu'ils étoient comme freres des Celtes ou des Gaulois, quoique cela ne soit pas sans difficulté. Voilà, Monsieur, un sommaire de l'Ouvrage que j'espere donner au public. «

C'est dommage que le P. Pezron soit mort, avant que de publier les preuves sur lesquelles tout ce systême est établi. Nous sçaurions jusqu'à quel point elles mé-

ritent l'acquiescement des gens de Lettres. M. de la Martinière fait quelques réflexions sur cette lettre du pere Pezron. Ce Pere, dit-il, distingue primitivement les Celtes des Teutons, & croit que les Gaulois seuls sont les vrais Celtes. Bodin l'avoit soûtenu de même; & Cluvier a fait ses efforts pour le réfuter. Le P. Pezron ayant suivi les traces de Bodin, M. Leibnitz a prétendu que les Teutons étoient les plus anciens Celtes. C'est prévention de part & d'autre, à ce que croit M. de la Martinière. Les Teutons étoient Celtes comme les autres, & il est bien plus vraisemblable de dire que le mot *Celtes* étoit le nom d'un peuple particulier, avant que d'être celui de divers peuples réunis sous cette dénomination. Il seroit difficile d'affirmer quelle région a été nommée Celtique la première; mais, les Gaules en général l'ont conservé le plus longtems. L'Espagne se nommoit Espagne, & la Germanie étoit distinguée de la Celtique, avant que les Grecs & les Romains appellassent Celtes les Gaulois en général. Ce nom eut ensuite une signification plus resserrée, & on ne le donna plus qu'à une partie des Gaules, qui même le quitta pour en prendre un dérivé du nom de Lyon sa capitale. Il n'étoit pas fort nécessaire de faire venir les Celtes de la Scythie en Phrygie. Toute l'Antiquité convient que les Celtes ou Gaulois passerent des Gaules en Italie, en Grece & dans l'Asie mineure, où ils eurent même une province, qui, à cause d'eux, fut nommée la Galatie. L'étymologie du nom des Germains, quoique remarquée par Strabon, n'en vaut pas mieux pour cela.

Les Sçavans d'Allemagne ne pouvant pas nier que *Celtes*, *Galates* & *Gaulois*, ne soient le même nom diversement exprimé par divers peuples, se sont avisés de dire que le mot de Gaulois, a été anciennement commun aux peuples des Gaules & de la Germanie. Dans le fond, ils ont raison, pourvu qu'ils se servent du mot de Celtes; car, les Teutons ou anciens Germains étoient Celtes, aussi-bien que les Gaulois. Mais, aucun Auteur ancien n'a appellé les Teutons Gaulois, si ce n'est en parlant de quelques irruptions, où les deux peuples ayant une égale part, l'armée étoit nommée du nom d'un des peuples qui la composoient, ou du nom de l'autre de ces mêmes peuples; ce qui est arrivé à Florus dans une même narration. Ce sentiment, que les Teutons ont été aussi nommés Gaulois par les Anciens, avoit été tourné en ridicule par Cluvier. Cela n'a pas empêché plusieurs Écrivains Allemands de soûtenir cette opinion. Cocceius & Spéner, sont de ce nombre. Ce dernier en rapporte deux preuves également frivoles. L'une est tirée de la Géographie de Volaterranus. Les Anciens, dit-il, ont appellé d'un même nom les Gaulois & les Germains. Les Grecs les appellent Celtes, & les Romains les nomment Gaulois. La même observation se trouve dans un petit écrit

de Glaréanus, inséré au premier Tome du Recueil de Schardius. De bonne foi, quelles preuves sont-ce là, dit M. de la Martinière ? En fait d'antiquité si reculée, l'autorité de ces deux Modernes est si peu de chose, qu'on la peut compter pour rien sans injustice. Quand il s'agit de Géographie ancienne, le sentiment d'un Moderne ne prouve qu'autant qu'il est fondé sur les témoignages anciens ; & c'est ce que Volaterranus ni Glaréanus ne pensent pas même à démontrer.

Le nom de Celtes étoit un nom commun à un grand nombre de peuples dispersés en Europe & en Asie. C'est ce que prouve le témoignage des Anciens. Si ce sont des colonies, ou simplement des restes d'un nom, général à presque tous les peuples de l'Europe ; c'est ce qu'il est difficile de prouver. Le systême du pere Pezron, que nous avons rapporté ci-dessus, n'ayant avec soi aucune preuve qui puisse faire juger de sa solidité, n'a jusqu'à présent que le mérite d'une conjecture ingénieuse. L'opinion d'Ortélius sur l'étendue de la Celtique, nous paroît plus vraisemblable que celle de Cluvier, qui ne dit rien de fort convaincant pour la resserrer dans les bornes qu'il lui donne.

II. Mais, passons à quelque chose de particulier & de certain touchant les Celtes ; j'entends parler de cette nation, qui occupoit une partie des Gaules sous le nom de Celtes. César, qui divise les Gaules en trois parties, en donne une aux Celtes ; & il assure que cette partie s'étendoit depuis la Marne & la Seine, jusqu'au Rhône & à la Garonne, & depuis le Rhin jusqu'à l'Océan. Ajoûtez à cela que l'étendue de la province Romaine, ou ce que les Romains possédoient dans les Gaules avant l'arrivée de César, sous le nom de province, étoit un démembrement du territoire des Celtes. On voit par-là quelle étoit leur supériorité sur les deux autres nations, dont ils sont distingués dans les Gaules.

Les Celtes ne prévaloient pas seulement pour l'étendue du païs ; ils étoient en quelque manière plus Gaulois que les autres. Aussi César leur applique-t-il plus particulièrement le nom de Gaulois ; en sorte que quand il nomme les Gaulois, on doit l'entendre ordinairement des Celtes. D'ailleurs, les Belges, situés dans la partie septentrionale des Gaules, paroissoient tenir des Germains leurs voisins, & en étoient même sortis pour la plûpart. Les Aquitains, de leur côté, pouvoient avoir quelque affinité avec les nations Ibériennes ou Espagnoles, auxquelles Strabon remarque qu'ils ressembloient, & dont ils n'étoient séparés que par les Pyrénées. Ces trois nations différoient encore entre elles par le langage ; [ce qui ne doit pas être pris à la rigueur, comme on le verra ci-après], & par la manière de vivre & de se gouverner.

Les Celtes étoient célebres dans les Gaules, dans le tems que Tarquin l'ancien régnoit à Rome, c'est-à-dire, environ 600 ans

avant Jesus-Christ. C'étoient les Bituriges, qui tenoient alors le premier rang parmi les Celtes, & qui donnoient un Roi à toute la nation Celtique. Nous n'entrerons point ici dans le détail des diverses excursions des Celtes, non plus que de leurs mœurs, coûtumes & usages. Nous renvoyons le Lecteur à l'article des Gaulois, où toutes ces choses sont traitées d'une manière assez étendue.

III. Auguste, dans le nouveau partage qu'il fit des Gaules, détacha de la Celtique de quoi agrandir l'Aquitaine, qui fut prolongée depuis la Garonne jusqu'a la Loire. Selon Strabon, quatorze peuples furent distraits de la Celtique, pour être incorporés à l'Aquitaine. On a peine à retrouver précisément ce nombre de quatorze peuples; & Strabon lui même, dans leur dénombrement, n'en compte que douze, quoiqu'il y joigne les Helviens, qu'il enleve à la province Romaine ou Narbonnoise, & vraisemblablement sans raison. Car, Pline & Ptolémée les y maintiennent, dans un tems, où l'on ignoroit qu'il eût été fait du changement dans les limites respectives de la province Aquitanique d'Auguste & de la Narbonnoise. En ôtant les Helviens dans Strabon, on peut leur substituer les Bituriges Vivisces qu'il a omis, & qui, de son aveu, étoient étrangers à l'égard des Aquitains. Les peuples, que nous connoissons avec certitude, avoir été joints à l'Aquitaine par Auguste, sont les Pictones & les Santones, les Bituriges Cubes & Vivisces, les Lémovices, les Pétrocoriens, les Nitiobriges, les Cadurces, les Arvernes, les Vellaves, les Gabales, les Rutenes dont une portion étoit renfermée dans la Narbonnoise. Du reste, nous voyons bien par la Notice des provinces, lorsque la Gaule en comptoit dix-sept, que l'Aquitaine première & l'Aquitaine seconde, renfermoient le nombre de quatorze cités; mais, dans ce nombre, il s'en trouve deux, la cité des Albiens, & la cité des Écolismiens, qui ne tirent point leur nom de quelque ancien peuple, qui soit connu dans les tems plus voisins du siecle d'Auguste, que cette Notice.

Ce ne fut pas seulement du côté de l'Aquitaine, que la Celtique perdit de son étendue dans l'arrangement des provinces de la Gaule par Auguste. Les Séquanois & les Helvétiens en furent séparés, pour faire partie de la Belgique. Il est constant que ces peuples étoient réputés du corps des Celtes, lorsque César entra dans la Gaule, puisqu'en parlant du païs qu'occupoient les Celtes, il dit : *Attingit à Sequanis & Helvetiis Flumen Rhenum*; & si les Belges joignent le Rhin, selon César, ce n'est pas vers le haut de son cours. D'ailleurs, le nom de *Galli* dans César convenant spécialement aux Celtes, c'est ranger parmi eux les Helvétiens que de dire, *reliquos Gallos virtute* [*Helvetii*] *præcedunt*.

La Celtique, ainsi resserrée, fut appellée dans la suite Lyonnoise du nom de sa principale ville,

qui étoit Lyon. On ne se contenta pas de changer la dénomination de la Celtique, on la divisa en plusieurs provinces. On voit dans Ammien Marcellin, comme dans Sextus Rufus, que la première division de la Lyonnoise a été d'en faire deux au lieu d'une. Ammien Marcellin, faisant mention de Tours, ainsi que de Rouen, dans la seconde Lyonnoise, fournit une preuve que cette seconde Lyonnoise, lorsqu'il n'y en avoit que deux, devoit s'étendre au de-là de ce qui est resté à la seconde Lyonnoise, lorsque le nombre des provinces Lyonnoises a été porté jusqu'à quatre. Et puisque la cité de Tours, qui est devenue métropole de la troisième Lyonnoise, étoit antérieurement comprise dans la seconde Lyonnoise, il faut croire que cette seconde Lyonnoise embrassoit la troisième, avant que cette troisième eût son existence. C'est pour la même raison, que Sens, qui a été métropole de la quatrième Lyonnoise, appartient à la première dans Ammien Marcellin. Il résulte de cette observation, que c'est la division de chacune des Lyonnoises en deux, qui de deux en a fait quatre. C'est aussi dans cet état de quatre provinces Lyonnoises, qu'il faut donner le détail de ce qui les composoit, d'après la Notice des Provinces.

La Lyonnoise première, sous la métropole de Lyon, qui devoit cette dignité de métropole à Auguste, lorsque la Lyonnoise formoit une des quatre grandes parties de la Gaule, contenoit la cité des Éduens ou Augustodunum, celle des Lingones, reprise sur la Belgique, & les villes de Cabillonum & de Matisco, qui ne sont point qualifiées cités, mais simplement castrum. La Lyonnoise seconde renfermoit sous Rouen sa métropole, les cités des Bajocasses, des Abrincatues, des Ébroïces ou Ébarovices, des Sagiens, des Lexoviens & celle de Constantia, qui représente les Unelles. La Lyonnoise troisième, ayant Tours pour métropole, comprenoit les cités des Cénomanes, des Redons, des Andes ou Andécaves, des Namnetes, des Corisopites, des Vénetes, des Osismiens & des Diablintes. Enfin, la Lyonnoise quatrième, qui de Sens sa métropole, a été appellée Sénonie, contenoit les cités des Carnutes, des Aureliani, d'Autissiodurum, des Parisiens & des Meldes. Cette province a souffert un démembrement comme province ecclésiastique, lorsque Paris est devenu une métropole en 1622, & lui a enlevé Chartres, Orléans & Meaux.

DIGRESSION sur la Langue Celtique.

M. du Clos, de l'Académie des Belles Lettres, nous a donné un Mémoire sur l'origine & les révolutions de cette langue. En voici un extrait. Selon M. du Clos, la langue Celtique étoit commune à toutes les parties de la Gaule. En effet, quoique les Gaules fussent anciennement divisées en plusieurs États, *Civitates*, & les États en païs, *Pagi*, qui tous se gouver-

noient ſuivant leurs loix particulières ; ces États formoient tous enſemble un corps de République ou d'Empire, qui n'avoit qu'un même intérêt dans les affaires générales. Ils formoient des aſſemblées, où ils traitoient de leurs intérêts communs, ſoit pour la guerre, ſoit pour la paix ; ainſi, ces aſſemblées étoient ou civiles ou militaires. Celles-ci, appellées *Comitia armata*, reſſembloient aſſez à ce que nous appellons arrière-ban. Il étoit donc néceſſaire qu'il y eût dans les Gaules une langue commune, pour que les députés puſſent conférer, délibérer & former ſur le champ des réſolutions, qui devoient être connues de tous les aſſiſtans ; & nous ne trouvons ni dans Céſar, ni dans aucun autre Auteur, qu'ils euſſent beſoin d'interprêtes.

Nous voyons d'ailleurs que les Druides, qui faiſoient à la fois la fonction de Prêtres & de Juges, avoient coûtume de s'aſſembler une fois l'année auprès de Chartres, pour rendre la juſtice aux particuliers de la nation, qui venoient de toutes parts les conſulter. Il falloit donc qu'il y eût une langue générale, & que celle des Druides fût familière à tous les Gaulois. Ce qui fortifie encore ce jugement, c'eſt de voir que les noms propres des Seigneurs de tous les païs de la Gaule, & pluſieurs noms de lieux avoient une même terminaiſon ; Cingétorix chez ceux de Treves, Dumnorix chez les Éduens, Ambiorix dans le païs de Liège, Éporédorix chez les Helvétiens, Vercingétorix chez les Auvergnats, &c. Nous ne voyons point de nos jours que des terminaiſons ſemblables, ſoient communes à des peuples différens, quoique chaque province en ait qui lui ſoient particulières. La raiſon en eſt, qu'étant toutes ſoumiſes à un même prince, elles n'ont plus entr'elles cette liaiſon & cette correſpondance politique, qui autrefois ne formoient qu'un peuple libre, des provinces les plus éloignées. Tout concourt donc à prouver que toutes les Gaules avoient une langue commune & générale.

La langue a dû même s'y conſerver ſans altération, plus longtems que chez tous les autres peuples ; premièrement, comme nous venons de dire, par la correſpondance intime de toutes ſes parties ; en ſecond lieu, parce qu'il n'y a point eu de païs moins ſujet aux invaſions étrangères, qui pour l'ordinaire font les changemens les plus conſidérables dans une langue, par le mêlange des peuples différens. Bien loin que les étrangers oſaſſent attaquer les Gaules, nous voyons que les Gaulois trop nombreux, étoient obligés de ſortir de leur païs, pour en chercher d'autres. Ainſi, non ſeulement la langue Celtique ne put s'altérer dans les Gaules par le mêlange des étrangers ; mais, les Gaulois au contraire, durent altérer la langue naturelle des peuples chez leſquels ils faiſoient des incurſions.

Il y avoit auſſi pluſieurs nations, dont la langue devoit avoir eu dans la ſuite beaucoup de rapport

avec la langue Celtique. Il y a apparence que les Gaulois & les Germains qui confinoient dans toute la longueur du Rhin, ne devoient pas beaucoup différer de langage. Outre que ces deux peuples descendoient originairement des Celtes, plusieurs Germains étoient venus s'établir dans les Gaules, & les Gaulois étoient réciproquement passés dans la Germanie, où ils avoient occupé de vastes contrées. Cependant, les langues Celtique & Germanique n'étoient pas si semblables, que les deux peuples s'entendissent facilement, à moins d'avoir commerce quelque tems ensemble. On peut juger aussi que les peuples de la partie méridionale de l'isle de la grande-Bretagne, qui borde la mer, & dont les Belges s'étoient rendu maîtres, avoient beaucoup de conformité de langage avec les Gaulois. C'est pourquoi, dit César, les villes de cette partie de la Bretagne, ont ordinairement le nom des villes ou lieux de la Belgique, d'où étoient venus les conquérans. Ptolémée nous montre que les Celtes avoient établi des colonies dans la même isle, & par conséquent ils y avoient en même tems porté leur langue.

Outre les langues Germanique & Britanique, plusieurs Sçavans ont cru que le Phénicien avoit beaucoup de rapport avec le Celtique. Ils se fondent sans doute sur le sentiment de Timagène le Syrien, qui prétend que l'Hercule Phénicien ou Tyrien, conduisit dans les Gaules une colonie de Doriens, non de la Grece, mais de Dora ville de Phénicie, célebre dans l'Écriture, & que les Celtes ou Gaulois, étoient en partie originaires de ces Phéniciens ou Doriens. Il est d'ailleurs constant que les Phéniciens avoient eu beaucoup de commerce avec les Celtes ou Gaulois. Et Samuel Bochart a fait voir que les Gaulois en avoient emprunté la plûpart des mots, dont ils se servoient pour désigner leurs divinités, leurs Princes, leurs Magistrats, leurs armes, leurs vêtemens, les animaux, les plantes & autres choses semblables.

Il y a lieu de croire que c'étoit des Phéniciens, que les Gaulois avoient reçu les caractères, dont ils se servoient pour écrire leur langue. Ces caractères étoient ceux-là même dont se servoient les Grecs, selon César, qui dit en parlant de la discipline des Druides: *Neque fas existimant ea litteris mandare, cùm in reliquis fere rebus publicis privatisque rationibus, Græcis litteris utantur.* Il dit ailleurs, qu'après la défaite des Helvétiens auprès de Langres, on trouva dans leur camp un état écrit en caractères Grecs, de ceux qui étoient sortis du païs. Plusieurs, à la vérité, prétendent que la colonie, sortie de la ville de Phocée en Ionie, province de l'Asie mineure, qui passa dans les Gaules, & y fonda Marseille, pouvoit avoir apporté les caractères Grecs; mais, ce sentiment paroît le moins probable.

1.° Parce que Strabon, qui écrivoit sous Auguste, marque que

les Celtes n'avoient commencé à fréquenter les Marseillois & à étudier dans leurs écoles, que depuis qu'ils furent soumis aux Romains.

2.° Si les Gaulois avoient reçu leurs caractères par ceux de Marseille, il est vraisemblable que la langue de ces derniers auroit, par la même voie, fait quelque progrès dans les Gaules, & aucun Auteur ne témoigne ques les Gaulois entendissent la langue Grecque. Nous voyons au contraire que César, voulant donner de ses nouvelles à Cicéron, que les Gaulois tenoient assiégé auprès de Trèves, lui écrivit en Grec, de peur que sa lettre étant interceptée, l'ennemi ne connût ses desseins; *Hanc epistolam Græcis conscriptam litteris mittit, ne, interceptâ epistolâ, nostra ab hostibus consilia cognoscantur.* Il est certain que par le mot *litteris*, César entend parler de la langue & non des caractères, puisqu'il dit expressément ailleurs, & en plus d'une occasion, que les caractères, dont se servoient les Gaulois, étoient ceux des Grecs. Il y a donc plus d'apparence qu'ils les avoient reçus des Phéniciens, soit de ceux qui avoient suivi l'Hercule Tyrien, ou de ceux qui commerçoient le long des côtes, & qu'ils les tenoient de la même source que les Grecs eux-mêmes.

Tel étoit l'état de la langue Celtique ou Gauloise, lorsque César entreprit la conquête des Gaules. On sçait qu'elles étoient alors divisées en quatre parties, quoiqu'il n'en compte que trois; sçavoir, l'Aquitaine, qui étoit comprise entre la Garonne, l'Océan & les monts Pyrénées; la Celtique, qui portoit proprement le nom de Gaule, entre la Garonne, l'Océan & la Seine; & la Belgique, entre la Seine, la Marne, le Rhin & l'Océan.

Si César ne comprend pas dans sa division la Gaule Narbonnoise, qui étoit renfermée entre les Alpes, la Mer & le Rhône, & un peu au de-là du même fleuve dans l'ancienne Septimanie, appellée aujourd'hui Languedoc, c'est qu'elle avoit été soumise aux Romains plus de soixante ans auparavant, par le Consul Q. Martius Rex, l'an de Rome 635, & qu'elle étoit devenue province Romaine, lorsque César entra dans les Gaules.

On comprend aisément qu'une langue, commune à une si grande étendue de païs, devoit nécessairement être divisée en plusieurs dialectes particulières, dont chacune avoit ses mots propres & différens, du moins dans leurs inflexions. Les contrées de la Gaule, qui avoient quelque commerce avec les étrangers, en empruntoient toujours quelques termes, en leur en communiquant des leurs. Strabon remarque, par exemple, que les Aquitains différoient assez des autres Gaulois dans leurs manières & leur langage, & avoient en même tems beaucoup de conformité avec les Espagnols leurs voisins, du côté des Pyrénées; aussi, ceux-ci leur envoyerent-ils contre César, un secours de vieilles troupes, qui avoient servi sous

Sertorius. Les habitans de la Gaule Narbonnoise avoient déjà beaucoup perdu de la pureté du langage de leurs peres, par leur mêlange avec les Romains.

On sçait d'ailleurs, qu'il suffit qu'une langue vivante soit étendue pour qu'il s'y trouve des dialectes. Le peuple ne parle jamais la même langue, que les personnes qui ont eu de l'éducation; & on pourroit dire qu'il y a presque des dialectes d'état & de condition différente; mais, quelque différence qui se trouvât dans le langage des diverses parties des Gaules, la langue étoit cependant la même au fond; & ce n'est que des différentes dialectes, qu'il faut entendre ce que dit César: *Hi omnes linguâ, &c. inter se differunt.* Le mot *linguâ* ne signifiera que dialecte, pour peu que l'on fasse attention à ce que dit Strabon: *Eâdem non usquequaque linguâ utuntur omnes, sed paululum variatâ.* En effet, ce n'est que par la confrontation des passages des différens Auteurs, qu'on peut parvenir à fixer le sens des uns & des autres. La langue Celtique s'étoit donc assez bien conservée, jusqu'au tems que César entra dans les Gaules; du moins, elle n'avoit essuyé d'autres altérations, que celles qui arrivent à toutes les langues vivantes, soit par un commerce étranger, soit par les changemens insensibles auxquels elles sont toutes sujettes.

L'on sçait qu'une longue durée de tems suffiroit, pour qu'une langue fût très-dissemblable d'elle-même. Un mot, après avoir été en usage, n'est plus de mode & est remplacé par un autre, sans autre raison de préférence que l'inconstance; mais, ce ne fut pas ainsi que la langue Celtique s'altéra, lorsque les Romains se furent emparés des Gaules; elle éprouva une révolution subite, & presque totale. Aussi-tôt que les Romains les eurent asservies, ils userent de la même politique qu'ils employoient dans leurs autres conquêtes; ils y porterent leurs loix, & croyant que la langue est un des plus forts liens qui unissent les peuples entr'eux, ils n'oublierent rien pour y faire regner la langue Latine. Les Grecs furent les seuls, avec qui les Romains se comporterent différemment, parce qu'étant la nation la plus polie, les Romains avoient cherché à les imiter, avant que de les avoir assujettis. Il y avoit peu de Romains d'un certain rang, à qui la langue Greque ne fût familière, & qui n'envoyassent leurs enfans s'instruire dans l'école d'Athènes. Ils eurent toujours beaucoup de considération pour les Grecs; mais, ils ne croyoient pas devoir les mêmes égards à des peuples, qu'ils regardoient comme barbares; ils croyoient les policer, en leur faisant recevoir, & leurs mœurs, & leur langue.

On n'ignore pas que chez les Romains, réduire un païs conquis en forme de province, c'étoit y envoyer des Gouverneurs pour y entretenir des troupes, y lever des tributs, y établir des Magistrats pour y rendre la justice selon les loix Romaines, sans égard à

celles des vaincus. Tous les actes publics se faisoient en Latin. Dans les armées & dans les tribunaux, les officiers de guerre & de justice s'expliquoient dans la même langue. Tel étoit déjà l'usage de la Gaule Narbonnoise, au tems de César. Un Seigneur Gaulois nous en représente la servitude : *Quod si ea quæ in longinquis nationibus geruntur, ignoratis, respicite finitimam Galliam, quæ in provinciam redacta, jure & legibus commutatis, securibus subjecta, perpetuâ premitur servitute.* Il est bien vrai qu'il y avoit un arrêt du Sénat, pour faire jouir de leurs anciennes franchises, quelques provinces de la Gaule ; mais, lorsque les Gaules furent entièrement soumises, les Romains garderent leur parole, comme le vainqueur & le plus fort ont coûtume de la garder.

Caligula, pour fixer la langue Latine dans les Gaules, établit des écoles à Lyon & à Besançon. Il y proposa des prix d'éloquence. Ces écoles se multiplierent dans la suite. Il est souvent parlé de celles, qui étoient sous la conduite du rhéteur Euménius. D'ailleurs, plusieurs des plus illustres Gaulois, ayant perdu toute espérance de recouvrer leur liberté & de la rendre à leur païs, s'attacherent à Rome comme à leur nouvelle patrie. Ils chercherent à entrer dans le Sénat ; & pour n'être plus confondus avec les vaincus, ils apprirent la langue des vainqueurs. Ainsi, tous les objets d'émulation proposés par les Romains, & tout ce que l'ambition inspiroit aux Gaulois, tendoient à la ruine de la langue Celtique.

La langue Latine fit donc de très-grands progrès dans les Gaules ; mais, indépendamment des moyens qui furent employés pour l'établir sur les ruines de la Celtique, celle-ci portoit en elle-même les principes de sa décadence.

Rien ne conserve mieux une langue que les livres, qui sont en effet les tables, qui peuvent la sauver du naufrage ; & les Gaulois n'écrivoient ni loix, ni histoires, ni les mystères de leur religion, ni ce qu'ils enseignoient dans leurs écoles de sciences morales ou naturelles. Les Druides ne vouloient rien écrire de ce qu'ils enseignoient à leurs disciples ; ils leur faisoient apprendre par cœur un grand nombre de vers, dans lesquels étoient renfermés les points de leur religion & de leur philosophie. Leur dessein étoit de tenir ces mystères cachés au vulgaire, & que leurs disciples s'attachassent à cultiver leur mémoire, comme la garde des trésors de l'esprit. Aussi, nous ne voyons ni dans César, ni dans aucun autre Écrivain de l'antiquité, que les Gaulois eussent écrit aucun ouvrage, ou en vers, ou en prose.

Ainsi, la langue Celtique n'avoit aucune des ressources, qui conservent une langue ; & il est étonnant qu'avec le goût pour l'éloquence & la politesse du langage, que Varron & Saint Jérôme supposent aux Gaulois, ils ne fissent paroître aucun ouvrage. Il est encore plus étonnant que s'é-

tant signalés par leurs expéditions militaires, ils aient négligé d'en conserverver le souvenir par des histoires. Peut-être que les Gaulois n'étoient pas si frappés de leurs propres exploits, & que ce qui faisoit l'admiration des autres peuples, leur paroissoit leur simple devoir.

Quoi qu'il en soit, tout ce que nous venons d'exposer fait assez voir que la langue Celtique ne dut pas subsister long-tems dans les Gaules, depuis qu'elles furent soumises aux Romains. Il se forma d'abord, tant à la ville que dans les campagnes, un jargon mêlé de Celtique & de Latin. Il est vraisemblable, par ces raisons, que ceux qui vivoient dans les villes & qui y tenoient quelque rang, au lieu de songer à polir ce jargon, chercherent à se défaire de ce qu'ils avoient de Celtique, pour s'instruire parfaitement du Latin; mais, il leur resta toujours beaucoup de mots & de tours de leur langue naturelle, qui cependant alloit toujours en s'affoiblissant par le commerce des Romains.

Pour ceux de la campagne, indépendamment des accidens qui leur furent communs avec leurs maîtres, il s'y rencontra encore la rudesse & la grossièreté, qui corrompirent même leur langue naturelle; ainsi, il dut se former dans les Gaules une infinité de jargons différens; & la langue étoit dans cet état, lorsque les Francs y entrerent.

La partie des Gaules, qu'on nommoit alors l'Armorique, & qui est aujourd'hui la province de Bretagne, avoit conservé la langue Celtique avec le moins d'altération, parce que les Romains y firent peu de séjour, & qu'il s'y réfugia un grand nombre de Gaulois, qui redoutoient la domination Romaine. Plusieurs Sçavans ont prétendu que si l'on vouloit trouver encore quelques vestiges de la langue Celtique, ce seroit dans cette province qu'il faudroit les chercher. Cependant, les mêmes raisons, qui peuvent faire croire que la langue Celtique a dû se conserver dans cette province plus long-tems que dans aucune autre, nous doivent faire juger qu'elle a dû s'y altérer aussi, lorsque les Francs entrerent dans les Gaules. Les Romains vaincus se réfugierent dans les extrêmités des provinces, & particulièrement dans l'Armorique, comme les Gaulois, fuyant les Romains, s'y étoient retirés, plus de quatre siecles avant ces tems-là. Par conséquent les Romains durent y porter leur langue qui avoit beaucoup dégénéré, & qui se corrompit encore davantage en se mêlant avec celle des habitans de l'Armorique; l'une & l'autre, en se confondant, durent éprouver un changement considérable.

Cependant, il y a apparence qu'il s'est conservé dans la Basse-Bretagne beaucoup de tours & d'expressions de la langue Celtique. Indépendamment du sentiment de Daniël Picart, & particulièrement de Cambden & de Bochart, qui croyent trouver dans la langue de cette province un grand nombre de termes Cel-

tiques, on peut ajoûter une observation, qui, si elle ne fait pas preuve, ne laisse pas d'être une singularité remarquable; c'est que les habitans des provinces de Galle & de Cornouille en Angleterre, & les Bas-Bretons s'entendent assez facilement les uns les autres, quoiqu'ils n'aient jamais eu grand commerce ensemble. Quelques révolutions qui soient arrivées dans ces provinces, tant de-çà que delà la mer, elles ont changé de maîtres sans presque changer de mœurs & de langage; & comme leur langue conserve encore aujourd'hui beaucoup de rapport, on pourroit croire que c'étoit celle qu'on parloit originairement dans toute l'étendue de païs, dont ces peuples n'occupent qu'une portion, & qu'ils ont conservé leur langue avec moins d'altération par le peu de commerce qu'ils ont eu avec leurs voisins.

Les Francs, quelle que fût leur origine, soit qu'ils la tirassent en partie du sein de la Gaule, soit qu'ils vinssent de la Germanie, descendoient des anciens Celtes; & si leur langue n'étoit pas un dialecte de la Celtique, elle devoit du moins avoir quelque rapport avec elle. Ces nouveaux vainqueurs ne firent aucun effort pour faire recevoir leur langue aux vaincus; ils en adopterent même les loix en partie, ou laisserent chacun suivre la sienne. Le peuple & ceux de la campagne continuerent de se servir d'une langue composée de Celtique & de Latin, mais dans laquelle celui-ci l'emportoit assez, pour qu'on la nommât langue Romaine. C'est celle-là qui fut en usage durant les deux premières races; & ce qui prouve qu'elle n'étoit parlée que par le peuple & les habitans de la campagne, c'est qu'elle étoit aussi nommée rustique ou provinciale par les Romains & par ceux qui leur succéderent. Elle n'étoit point la langue Latine pure des Romains, comme son nom sembleroit l'indiquer; elle ne l'empruntoit que de son origine, & nous voyons que les Auteurs du Roman d'Alexandre disent qu'ils l'ont traduit du Latin en Roman.

Il y avoit donc dans les Gaules, lorsque les Francs y entrerent, trois langues vivantes, la Latine, la Celtique & la Romane; & c'est de celle-ci sans doute, que Sulpice Sévère, qui écrivoit au commencement du cinquième siecle, entend parler, lorsqu'il fait dire à Posthumien: *Tu verò vel Celticè, vel, si mavis, Gallicè loquere.* La langue, qu'il appelloit Gallicane, devoit être la même, qui dans la suite fut nommée plus communément la Romane. Autrement, il faudroit dire qu'il regnoit dans les Gaules une quatrième langue, sans qu'il fût possible de la déterminer; à moins que ce ne fût un dialecte du Celtique non corrompu par le Latin, & tel qu'il pouvoit se parler dans quelque canton de la Gaule avant l'arrivée des Romains. Mais, quelque tems après l'établissement des Francs, il n'est plus parlé d'autre langue d'usage que de la Romane & de la Tudesque.

Celle-ci étoit la langue de la Cour, & se nommoit aussi Franctheuch, Théotiste, Théotique ou Thioïs. Mais, quoiqu'elle fût en regne sous les deux premières Races, elle prenoit de jour en jour quelque chose du Latin & du Roman, en leur communiquant aussi de son côté quelques tours ou expressions. Ces changemens même firent sentir aux Francs la rudesse & la disette de leur langue; leurs Rois entreprirent de la polir, ils l'enrichirent de termes nouveaux. Ils s'apperçurent aussi qu'ils manquoient de caractères pour écrire leur langue naturelle, & pour rendre les sons nouveaux qui s'y introduisoient. Grégoire de Tours & Aimoin parlent de plusieurs ordonnances du roi Chilpéric touchant la langue. Ce Prince fit ajoûter à l'alphabet les quatre lettres Grecques O, Ψ, Z, N; c'est ainsi qu'on les trouve dans Grégoire de Tours. Aimoin dit que c'étoit Θ, Φ, X, Ω; & Fauchet prétend sur la foi de Pithou & sur celle d'un manuscrit qui avoit alors plus de cinq cens ans, que les caractères, qui furent ajoûtés à l'alphabet, étoient l'Ω des Grecs, & trois caractères Hébreux. C'est ce qui pourroit faire penser que ces derniers caractères furent introduits dans le Franctheuch pour des sons qui lui étoient particuliers, & non pas pour le Latin, à qui ses caractères suffisoient. Il ne seroit pas étonnant que le roi Chilpéric eût emprunté des caractères Hébreux, si l'on fait attention qu'il y avoit beaucoup de Juifs à sa Cour, & entr'autres un nommé Prisc, qui étoit dans la plus grande faveur auprès de ce Prince.

CELTI, *Celti*, (*a*) ville d'Espagne sur la route d'Hispalis à Augusta Émérita. L'Itinéraire d'Antonin la met entre Astigi & Regiana, à vingt-sept mille pas de la première, & quarante-quatre mille de la seconde. Pline la nomme aussi dans un passage fort corrompu dans les anciennes éditions, & rétabli par le P. Hardouin. Il la met à la tête des villes qui étoient de la jurisdiction de Séville.

CELTIBÉRIE, *Celtiberia*, Κελτιβηρία, contrée d'Espagne, dont les habitans sont fort connus sous le nom de Celtibériens. *Voyez* Celtibériens.

CELTIBÉRIENS, *Celtiberi*, Κελτίβηρες, (*b*) peuples de l'Espagne Tarragonoise. Selon la Carte d'Espagne, dressée par M. d'Anville, ils avoient à l'orient les Édétains, au midi les Orétains & les Contestains, au couchant les Carpétains & les Arévaces, & au nord le fleuve Ibérus.

(*a*) Plin. T. I, p. 138.

(*b*) Tit. Liv. L. XXI. c. 43. L. XXII. c. 21, 22. L. XXIV. c. 49. L. XXV. c. 32, 33. L. XXVIII. c. 1, 2. L. XXXIV. c. 10. *& seq.* L. XXXV. c. 7. L. XXXIX. c. 21, 51, 56. L. XL. c. 16. *& seq.* L. XLI. c. 7, 26. Strab. p. 33, 151, 158. *& seq.* Ptolem. L. II. c. 6. Diod. Sicul. p. 214, 215. Plin. Tom. I. pag. 139. *& seq.* Flor. L. II. c. 17, 18. L. III. c. 22. L. IV. c. 2. Plut. Tom. I. pag. 341, 569. Appian. Alexand. pag. 255. *& seq.* Cæs. de Bell. Civil. L. I. pag. 479, 498. Roll. Hist. Rom. Tom. III. pag. 407. *& suiv.* Tom. IV. pag. 447. *& suiv.* Cart. d'Espag. par M. d'Anvill.

I. On raconte, dit Diodore de Sicile, que les Celtes & les Ibériens se firent long-tems la guerre au sujet de leur habitation; mais que ces peuples, s'étant enfin accordés, habitérent en commun le même païs; & que s'alliant les uns aux autres par des mariages, ils prirent le nom de Celtibériens composé des deux autres. L'alliance de deux peuples, si belliqueux, & la bonté du terroir qu'ils cultivoient, contribuerent beaucoup à rendre les Celtibériens fameux.

On convient non seulement que leur cavalerie étoit excellente, mais encore que leur infanterie étoit des plus fortes & des plus aguerries. Les Celtibériens s'habilloient tous d'un sayon noir & velu, dont la laine ressembloit fort au poil de chevre. Quelques-uns portoient de légers boucliers à la Gauloise; & les autres, des boucliers creux & arrondis. Ils avoient tous des espèces de bottes faites de poil, & des casques de fer ornés de pennaches de couleur de pourpre. Leurs épées étoient tranchantes des deux côtés, & d'une trempe admirable. Ils se servoient encore dans la mêlée de poignards qui n'avoient qu'un pied de long.

La manière dont ils travailloient leurs armes, étoit fort particulière. Ils cachoient sous terre des lames de fer, & ils les y laissoient jusqu'à ce que la rouille ayant rongé les plus foibles parties de ce métal, il n'en restât que les plus dures & les plus fermes. C'est de ce fer ainsi épuré qu'ils fabriquoient leurs excellentes épées & tous leurs autres instrumens de guerre. Ces armes étoient si fortes qu'elles entâmoient tout ce qu'elles rencontroient, & qu'il n'y avoit, ni bouclier, ni casque, ni à plus forte raison aucun os du corps humain, qui pût résister à leur tranchant. Dès que la cavalerie des Celtibériens avoit rompu les ennemis, elle mettoit pied à terre; & devenue infanterie, elle faisoit des prodiges de valeur.

Ils observoient une coûtume étrange; quoiqu'ils fussent très-propres dans leurs festins, ils ne laissoient pas d'être en ceci d'une malpropreté extrême. Ils se lavoient tout le corps d'urine; ils s'en frottoient même les dents, estimant que cette eau ne contribuoit pas peu à la netteté du corps. Par rapport aux mœurs, ils étoient très-cruels à l'égard des malfaiteurs & de leurs ennemis; mais, ils étoient pleins d'humanité pour leurs hôtes. Ils accordoient non seulement avec plaisir l'hospitalité aux étrangers, qui voyageoient dans leur païs, mais ils souhaitoient qu'ils descendissent chez eux; ils se battoient à qui les auroit & ils regardoient ceux à qui ils demeuroient comme des gens favorisés des dieux. Ils se nourrissoient de différentes viandes succulentes; & leur boisson étoit du miel détrempé dans du vin, car leur païs leur fournissoit du miel en abondance. Mais, le vin leur étoit apporté d'ailleurs par des marchands étrangers.

II. Les Celtibériens sont célebres par les guerres qu'ils ont eues à soûtenir contre les Romains.

L'an

L'an de Rome 535, ces peuples, qui avoient envoyé les principaux de leur nation en ambassade vers Scipion, & lui avoient donné des ôtages de leur fidélité, prirent tout d'un coup les armes par l'ordre du général Romain, & entrerent avec une puissante armée, dans la province des Carthaginois, où ils prirent trois villes d'assaut. Ils défirent ensuite Asdrubal lui-même en deux combats différens, où ils lui tuerent quinze mille hommes, & firent quatre mille prisonniers, & lui enleverent un grand nombre de drapeaux. Environ quatre ans après, les généraux Romains attirerent sous leurs enseignes la jeunesse des Celtibériens, en lui promettant une récompense. Et on remarque que jusqu'à ce tems-là les Romains n'avoient jamais eu, dans leurs armées, de soldats mercénaires; & que les Celtibériens furent les premiers, qui y servirent en cette qualité.

L'année suivante, Asdrubal s'apperçut qu'il y avoit peu de Romains dans l'armée de Scipion, & que toute l'espérance de ce Général étoit fondée sur le secours des Celtibériens. Comme il connoissoit l'infidélité de ces nations, parmi lesquelles il faisoit la guerre depuis tant d'années, & qu'il n'y avoit point de ruse ni de fraude qu'il ne sçût lui-même mettre en usage; il traita secrétement avec les chefs des Celtibériens, par le moyen des Espagnols qui servoient dans son camp, & les engagea, moyennant une grande récompense, à se retirer dans leur païs avec leurs troupes. Ces officiers ne crurent pas commettre un grand crime en faisant ce marché; car, on n'exigeoit pas d'eux qu'ils tournassent leurs armes contre les Romains; & d'ailleurs, on leur donnoit pour demeurer tranquilles, ce qu'à peine ils auroient pu exiger pour s'exposer aux périls & aux travaux de la guerre. Ajoûtez à cela, que les soldats étoient flattés de la douceur du repos, & du plaisir de retourner dans leur patrie, & de revoir leurs parens. Ainsi, la multitude se laissa persuader aussi facilement que les Chefs. D'ailleurs, ils n'avoient rien à craindre de la part des Romains, qui, étant en si petit nombre, n'étoient pas en état de les retenir par force. Ils plierent donc aussi-tôt bagage, & se mirent en marche pour s'en retourner, ne répondant autre chose aux Romains, qui leur demandoient la raison de ce changement, & qui les conjuroient de ne les point abandonner, sinon qu'ils alloient au secours de leur patrie.

Cette retraite des Celtibériens attira contr'eux les armes Romaines. M. Silanus fut chargé d'aller leur faire la guerre. Il fit tant de diligence, malgré la difficulté des chemins, & les défilés qu'il lui fallut souvent passer, dans un païs presque par tout couvert de bois, que, conduit par quelques transfuges Celtibériens, il se trouva à la vue des ennemis, avant qu'ils eussent appris le bruit de sa marche, bien loin qu'on eût eu le tems de leur envoyer des courriers pour les en avertir. Il n'en

étoit qu'à trois milles, qu'aucun d'eux ne s'étoit encore apperçu de rien. C'étoit un païs de montagnes, tout couvert de brossailles, & rempli de cavités. Là il fit faire alte à ses soldats dans un vallon creux, où il leur ordonna de prendre de la nourriture. Pendant ce tems-là, ses coureurs revinrent, & lui confirmerent le rapport des transfuges. Alors, les Romains ayant mis leurs bagages en sûreté au milieu de ce vallon, prennent leurs armes, & marchent contre l'ennemi, rangés en bataille. Ils n'en étoient plus qu'à mille pas, lorsque les Celtibériens les virent enfin, & commencerent à s'ébranler, mais avec beaucoup de consternation & de désordre. Magon, frere d'Annibal, aux premiers cris qu'il entendit, accourut au plus vîte d'un autre camp. Il y avoit parmi les Celtibériens quatre mille soldats armés de boucliers, & deux cens cavaliers. Il plaça cette légion, qui étoit la force & l'élite de ses troupes, aux premiers rangs, & mit au corps de bataille le reste, qui consistoit en soldats légerement armés. A peine étoient-ils sortis du vallon en cet ordre, que les Romains lancerent leurs traits contr'eux. Les Celtibériens se baisserent à cette décharge, puis se leverent pour en faire une à leur tour sur les Romains, qui la reçurent en se serrant à leur ordinaire, & tenant leurs boucliers joints ensemble. Après ce prélude, ils s'avancerent des deux côtés, & commencerent à se battre l'épée à la main. Mais, l'inégalité des lieux rendoit inutile l'agilité des Celtibériens, qui étoient dans l'usage de courir d'un lieu à un autre pendant la mêlée; au lieu qu'elle étoit avantageuse aux Romains accoûtumés à combattre de pied ferme, & sans quitter leur poste. Seulement étant extrêmement resserrés dans un terrein rabotteux & rempli de buissons, ils ne pouvoient garder leurs rangs, & étoient obligés de se battre un à un, ou deux à deux, comme ils se rencontroient; & la même raison, qui empêchoit les ennemis de fuir, les présentoit aux coups des Romains, qui les égorgeoient comme des victimes. Après qu'ils eurent tué tous les Celtibériens, qui portoient des boucliers, ils fondirent sur les soldats légerement armés, & sur les Carthaginois qui étoient venus à leur secours; & après les avoir enfoncés, ils les tailloient en pieces avec la même facilité. Environ deux mille piétons, avec toute la cavalerie, prirent la fuite à l'exemple de Magon, presque avant que de se mettre en défense. Hannon, autre général Carthaginois, fut pris avec ceux qui étoient arrivés les derniers, & avoient trouvé leurs compagnons défaits. Presque toute la cavalerie, avec ce qu'il y avoit de vieux soldats dans l'infanterie, suivit Magon dans sa fuite, & en dix jours de marche, alla se ranger sous les drapeaux d'Asdrubal, dans la province de Cadis. Mais, les Celtibériens, nouvelles milices, se disperserent dans les forêts voisines, & de-là regagnerent leurs maisons.

Dans la suite, M. Helvius, s'en allant de l'Espagne ultérieure avec une escorte de six mille hommes, rencontra auprès d'Illiturgis un corps considérable de Celtibériens, qui venoient au-devant de lui. Valérius dit qu'ils étoient au nombre de vingt mille, & qu'il y en eut douze mille de tués. Dans le même tems, les Turdétains avoient pris à leur solde dix mille Celtibériens, & avec ce secours, ils se préparoient à se défendre vigoureusement. Mais, le consul M. Caton ordonna à quelques tribuns des soldats de s'aboucher avec les Celtibériens, qui étoient campés séparément, & de leur donner le choix de trois conditions. La première étoit de passer dans le parti des Romains, & de recevoir le double de la solde que leur payoient les Turdétains; la seconde, de s'en retourner dans leur païs, sûrs que les Romains ne leur feroient point un crime d'avoir pris les armes contr'eux; la troisième enfin, s'ils persistoient à vouloir faire la guerre, de convenir d'un jour & d'un lieu où il pût en venir aux mains avec eux. Les Celtibériens lui demanderent un jour pour délibérer. Ils tinrent conseil avec les Turdétains, mais avec tant de tumulte qu'ils ne purent convenir de rien. Dans l'incertitude où étoient les Romains, s'ils avoient la guerre ou la paix avec les Celtibériens, ils ne laissoient pas de tirer des vivres des campagnes & des forts des ennemis, comme en tems de paix, & même d'entrer assez souvent dans leurs remparts, comme s'ils fussent convenus d'une treve, pour entretenir ce commerce mutuel. Le Consul, voyant qu'il ne pouvoit attirer les ennemis au combat, commença par marcher enseignes déployées avec quelques cohortes choisies, & chargées seulement de leurs armes, dans un païs qui n'avoit point encore ressenti les malheurs de la guerre, & à y mettre tout à feu & à sang. Ensuite ayant appris que les Celtibériens avoient laissé tous leurs bagages à Séguntie, il y conduisit ses légions dans le dessein d'attaquer cette ville. Cependant, il ne put ébranler l'ennemi par toutes ces démarches.

L'an de Rome 566, L. Manlius Acidinus livra aux Celtibériens un combat, dont l'issue fut assez douteuse, si ce n'est que les Celtibériens, en décampant dès la nuit suivante, laisserent aux Romains la liberté d'enterrer leurs morts, & de dépouiller ceux des ennemis. Peu de jours après, les mêmes peuples ayant mis sur pied une armée plus considérable, vinrent les premiers présenter la bataille aux Romains auprès de Calaguris. On ne dit point la raison qui fit qu'avec de plus grandes forces, ils se battirent plus foiblement; car, ils furent vaincus. Les Romains leur tuerent douze mille hommes sur la place, firent plus de deux mille prisonniers, & se rendirent maîtres de leur camp; & si l'ardeur du vainqueur n'eût été arrêtée par l'arrivée de son successeur, les Celtibériens auroient été entièrement domptés.

Trois ans après, le propréteur A. Térentius battit plusieurs fois

les Celtibériens près de l'Ébre dans le païs des Ausétains, & reprit sur eux plusieurs villes qu'ils y avoient fortifiées. Cela n'empêcha pas les Celtibériens de venir l'année suivante attaquer le préteur Q. Fulvius Flaccus, pendant qu'il assiégeoit la ville d'Urbicua. Ils lui livrerent plusieurs combats dans lesquels il y eut un grand nombre de Romains de blessés & de tués, sans que Q. Fulvius Flaccus pût être engagé à lever le siege. Sa fermeté obligea enfin les Celtibériens, fatigués de tant de combats, à se retirer & à le laisser en repos.

Ce qu'on vient de lire des guerres des Celtibériens avec les Romains, n'est point comparable à ce que nous allons en raconter. En effet, l'an de Rome 571, il s'éleva une guerre considérable dans l'Espagne citérieure. Les Celtibériens avoient fait prendre les armes à trente-cinq mille hommes; ce qui n'étoit point encore arrivé. Q. Fulvius Flaccus n'eut pas plutôt appris que les Celtibériens armoient leur jeunesse, qu'il mit sur pied le plus grand nombre qu'il put de troupes auxiliaires des alliés; mais, il s'en falloit bien que ses troupes n'égalassent celles des ennemis. Dès le commencement du printems, il mena son armée dans la Carpétanie, & campa près d'Ébora, après avoir jetté une légere garnison dans cette ville. Peu de jours après, les Celtibériens se camperent audessous d'une colline à deux milles de la ville. Le Préteur, les sçachant si près de lui, envoya son frere M. Fulvius avec deux escadrons des alliés, pour examiner quels étoient leurs mouvemens, lui ordonnant d'approcher de leurs retranchemens le plus qu'il pourroit sans se commettre, & après en avoir reconnu l'étendue, de se retirer, s'il voyoit qu'ils fissent sortir leur cavalerie contre lui. Il obéit ponctuellement. Pendant plusieurs jours, le Préteur se contenta de faire paroître ces deux escadrons, qui se retiroient dès que la cavalerie des ennemis faisoit mine de la vouloir attaquer. A la fin, les Celtibériens sortirent tous ensemble de leurs retranchemens, infanterie & cavalerie, & se rangerent en bataille dans l'espace qui restoit entre les deux camps. C'étoit une plaine assez unie & propre à donner bataille. Les Celtibériens y demeurerent de pied ferme, attendant que l'ennemi se mît en état de combattre. Mais, le général Romain tint les siens dans ses lignes pendant quatre jours entiers, sans que les Celtibériens abandonnassent leur poste. Les Celtibériens, voyant que l'ennemi n'acceptoit point la bataille, rentrerent aussi dans leur camp, & s'y tinrent en repos. Leur cavalerie paroissoit seulement de tems à autre sous les armes pour recevoir les Romains, en cas qu'ils se présentassent. Les deux partis alloient chercher du bois & du fourrage dans le voisinage, sans s'incommoder.

Q. Fulvius Flaccus, voyant que la tranquillité, qu'il avoit affectée de garder pendant plusieurs jours, avoit persuadé aux ennemis qu'il vouloit absolument

ſe tenir ſur la défenſive, ordonna à L. Acilius de faire le tour de la montagne, que les ennemis avoient derrière eux, avec l'aîle gauche des Latins, & ſix mille hommes des troupes auxiliaires de la province; & de venir fondre ſur leur camp, dès qu'il entendroit les cris qu'il lui donna pour ſignal. L. Acilius partit de nuit avec ſon monde pour dérober ſa marche aux ennemis. Le lendemain, auſſi-tôt que le jour parut, le Préteur envoya C. Scribonius préfet des alliés avec les cavaliers extraordinaires de l'aîle gauche, caracoller juſqu'aux portes du camp des Celtibériens. Ceux-ci, les voyant approcher plus près, & en plus grand nombre que de coûtume, firent ſortir toute leur cavalerie, & donnerent en même tems le ſignal à leur infanterie d'en faire autant. C. Scribonius exécuta les ordres de ſon Général. Dès qu'il entendit le frémiſſement des chevaux, il tourna le dos & regagna le camp. Cette crainte apparente fit que les ennemis le pourſuivirent avec encore plus de chaleur, d'abord avec la cavalerie, puis avec l'infanterie, ne doutant nullement que ce jour-là ils ne forçaſſent le camp du Préteur. Ils n'étoient plus éloignés de ſon rempart que d'environ cinq cens pas, lorſque Q. Fulvius Flaccus, les jugeant aſſez éloignés de leur camp, pour être hors d'état de le défendre, rangea les ſiens en bataille dans ſes retranchemens, & ſortit ſur eux par trois endroits en même tems, ordonnant aux ſoldats de pouſſer de grands cris, non ſeulement pour s'animer davantage à combattre, mais encore pour avertir ceux qui étoient ſur les montagnes, qu'il étoit tems qu'ils fondiſſent, comme on le leur avoit ordonné, ſur le camp des Celtibériens où il n'étoit pas reſté plus de cinq cens hommes; ce qu'ils exécuterent dans le même moment. Les Celtibériens, qui ne s'attendoient à rien moins que d'être attaqués, effrayés d'ailleurs de leur petit nombre, & de la multitude des ennemis, ne firent aucune réſiſtance, & livrerent leur camp à L. Acilius, qui y fit auſſi-tôt mettre le feu, ſur tout à la partie qui étoit expoſée à la vue des combattans.

Ceux des Celtibériens, qui étoient rangés les derniers dans la bataille, apperçurent les premiers la flamme qui conſumoit leur camp, & firent bientôt paſſer dans le reſte de l'armée, la nouvelle de ſa priſe & de ſon incendie. Ce bruit releva autant le courage des Romains, qu'il abattit celui des ennemis. Les premiers entendoient déjà les cris de leurs compagnons vainqueurs, & voyoient le feu qu'ils avoient allumé dans le camp des Celtibériens. Ceux-ci, après avoir héſité un moment ſur le parti qu'ils avoient à prendre, voyant que s'ils étoient vaincus, ils n'avoient point de retraite, & que leur ſalut dépendoient uniquement de leur victoire, recommencerent à ſe battre avec plus d'opiniâtreté qu'auparavant. Leur corps de bataille étoit preſſé vigoureuſement par la cinquième légion. C'eſt ce

qui les obligea d'aller attaquer l'aîle gauche des Romains, où ils remarquoient que Q. Fulvius Flaccus avoit rangé les troupes auxiliaires des Espagnols, de qui ils espéroient avoir meilleur marché. En effet, elle étoit sur le point de plier, lorsque la septième légion accourut à son secours. Alors, ceux qu'on avoit laissés dans Ébura, en sortirent, & vinrent fondre sur les Celtibériens, dans la plus grande ardeur du combat; & en même tems, L. Acilius vint prendre l'ennemi par derrière. Ainsi, les Celtibériens furent taillés en pieces par les ennemis, qui les avoient investis de toutes parts. Ceux qui purent échapper, s'enfuirent, les uns d'un côté, les autres d'un autre. La cavalerie, qui se partagea pour les poursuivre, en fit un grand carnage. Il en fut tué ce jour là vingt-trois mille; & il en fut pris quatre mille huit cens, avec plus de cinq cens chevaux, & quatre-vingt-dix-huit étendards. La victoire fut grande, mais elle coûta un peu cher. Les Romains perdirent plus de deux cens soldats des deux légions, huit cens trente Latins, & deux mille quatre cens hommes des troupes auxiliaires d'étrangers.

Le Préteur, ayant fait transporter ses blessés dans Ébura, traversa la Carpétanie, & mena ses légions à Contrébie. Cette ville, se voyant investie, envoya demander du secours aux Celtibériens. Mais, comme ils tardoient trop à venir, étant arrêtés, malgré leur bonne volonté, par les pluies continuelles qui rendoient les chemins impratiquables, & par le débordement des rivières, les assiégés désespérant de résister seuls aux efforts des Romains, prirent le parti de se rendre. Q. Fulvius Flaccus lui-même fit entrer ses troupes dans la ville, pour les dérober aux orages affreux dont elles étoient tourmentées dans la campagne. Les Celtibériens passerent enfin les rivières, après l'écoulement des eaux; & étant arrivés à la vue de Contrébie, dont ils ignoroient la reddition, comme ils n'appercevoient point d'armée campée hors de ses murailles, s'imaginant que les Romains, ou étoient allés camper de l'autre côté, ou s'étoient retirés tout à fait, ils s'approcherent de la ville sans aucune précaution. Les Romains, sortirent sur eux par deux portes; & les ayant trouvés dispersés, ils n'eurent pas de peine à les mettre en déroute. Mais, leur désordre, qui les avoit mis hors d'état de combattre, sauva la vie à la plus grande partie, qui se trouverent plus à portée de fuir & de se répandre dans la campagne, que s'ils eussent marché en corps, & que chacun eût suivi ses drapeaux. Car, les Romains, ne les rencontrant nulle part réunis & serrés, n'attaquoient que des pelottons épars; ce qui n'empêcha pas qu'ils n'en tuassent ce jour-là environ douze mille, & n'en prissent plus de cinq, avec quatre cens chevaux & soixante-deux étendards. Ceux, que la fuite avoit dérobés à leurs coups, & qui se retiroient chez eux, rencontrerent un second corps de Celtibériens qui

venoient au ſecours de Contrébie, & qui, apprennant la reddition de cette place, & la défaite de leurs compatriotes, s'en retournerent ſans aller plus loin, & regagnerent leurs bourgs & leurs châteaux. Q. Fulvius Flaccus, étant parti de Contrébie, ravagea toute la Celtibérie avec ſes légions victorieuſes, prit un grand nombre de fortereſſes, & contraignit enfin la plus grande partie de la nation de ſe ſoumettre.

L'année ſuivante, Q. Fulvius Flaccus, voyant que ſon ſucceſſeur tardoit à venir le relever, tira ſon armée des quartiers d'hiver, & alla ravager les terres les plus reculées des Celtibériens, dont les habitans ne s'étoient pas encore rendus. Mais, par cette démarche, il irrita plutôt le courage de ces barbares, qu'il ne les effraya; car, ayant ſecrétement levé des troupes, ils allerent ſe mettre en embuſcade dans le défilé de Manlius, par où ils ne doutoient pas que l'armée Romaine ne paſſât pour venir à eux. Cependant, l'on marqua à Q. Fulvius Flaccus le jour que ſon ſucceſſeur devoit arriver; & ce jour n'étoit pas éloigné. Q. Fulvius Flaccus, ſurpris de cette promptitude, tira au plus vîte ſes troupes de la Celtibérie. Les Barbares, qui ignoroient la cauſe d'un départ ſi précipité, s'imaginerent qu'il avoit été informé de leur ſoulevement, & des embûches ſecretes qu'ils lui préparoient, & que c'étoit là ce qui l'obligeoit à ſe retirer. Flattés de cette crainte prétendue des ennemis, ils s'emparerent du paſſage avec encore plus de confiance & de fierté. Et dès que les Romains furent entrés dans le défilé à la pointe du jour, tout d'un coup ils vinrent les charger par deux endroits en même tems. Q. Fulvius Flaccus, à cette attaque imprévue, ordonna aux Centurions d'appaiſer le premier déſordre, que les Barbares avoient cauſé dans ſa marche, en ordonnant aux ſoldats de s'arrêter tout court, & de préparer leurs armes; & ayant fait mettre tous les bagages en un tas, il rangea par lui-même, ou par le miniſtère des Lieutenans & des Tribuns des ſoldats, toutes les troupes en bataille, auſſi-bien que le tems & le lieu le permirent, & ſans faire paroître aucune crainte & aucun embarras; repréſentant à ſes ſoldats qu'ils avoient affaire à un ennemi, qu'ils avoient déjà forcé deux fois à ſe rendre. En même tems, les ennemis tombent ſur les Romains; & le combat, déjà engagé aux extrêmités, paſſa bientôt à toutes les parties de l'armée.

On ſe battoit par tout avec une égale animoſité; mais, le ſuccès n'étoit pas par tout le même. Les légions faiſoient merveille; & les aîles des Latins ne leur cédoient point en courage. Cependant, les troupes auxiliaires, tirées de l'Eſpagne, étoient preſſées vivement par les ſoldats armés comme elles, mais qui les ſurpaſſoient en valeur; & elles ne pouvoient défendre leur poſte. Dès que les Celtibériens s'apperçurent qu'ils ne pouvoient réſiſter aux légions Romaines, en les combattant de

front, ils tâcherent de les enfoncer en se rangeant en bataillon pointu. C'étoit un genre de combat dans lequel ils avoient tant d'avantage, qu'en quelque endroit qu'ils attaquassent, il n'étoit pas possible de les soûtenir. Alors même, ils mirent quelque désordre parmi les légions; & peu s'en fallut qu'ils n'ouvrissent le corps de bataille. Mais, Q. Fulvius Flaccus, poussant son cheval vers les cavaliers des légions; *si vous n'arrêtez pas l'effort des ennemis*, dit-il, *cette armée sera bientôt en déroute.* Et comme ils lui eurent répondu tout d'une voix qu'il n'avoit qu'à leur dire ce qu'ils devoient faire, & que sur le champ il seroit obéi: » Doublez vos rangs, leur répliqua-» t-il, en réunissant la cavalerie » des deux légions, & fondez sur » ce bataillon de Celtibériens, » dont la pointe est près de percer » votre infanterie. Et afin de tom-» ber sur eux avec plus de force, » débridez vos chevaux, & pous-» sez-les à toute outrance. Il est » souvent arrivé à vos semblables » de le faire avec autant de gloire » que de succès. « Il n'eut pas plutôt cessé de parler, qu'ôtant la bride à leurs chevaux, ils fondirent sur les Celtibériens, rompirent toutes leurs lances, pousserent jusqu'au de-là du bataillon, puis revenant sur leurs pas, avec la même impétuosité, firent un grand carnage des Barbares, dans ces deux mouvemens différens. Les Celtibériens voyant dispersé ce corps, qui avoit fait toute leur espérance, songeoient déjà à prendre la fuite, lorsque la cavalerie des alliés du nom Latin, animés par l'exemple des cavaliers Romains, se jétta aussi sur ce bataillon à moitié vaincu. Ce fut alors que les ennemis s'enfuirent tous avec précipitation. Le Général Romain, voyant leur déroute, fit vœu de bâtir un temple à la Fortune équestre, & de célébrer des jeux en l'honneur de Jupiter. Les Barbares, épars dans les bois & les défilés, furent égorgés impunément par les vainqueurs. On dit que ce jour-là, il en resta dix-sept mille sur la place, qu'il y en eût plus de trois mille de pris; avec deux cens soixante-dit-sept étendards, & près de onze cens chevaux. L'armée victorieuse ne campa point ce jour-là. Q. Fulvius Flaccus, de son côté, perdit quatre cens soixante-douze citoyens, mille dix-neuf alliés du nom Latin, & trois mille Espagnols des troupes auxiliaires.

Bientôt après, T. Sempronius Gracchus, étant entré dans la Celtibérie, prit de force la ville de Munda; & y ayant laissé une garnison, il commença à forcer les châteaux, & à mettre le feu dans les maisons de campagne, & poussa jusqu'à une ville très-forte, que les Celtibériens appelloient Certime. Il étoit sur le point d'y donner l'assaut, après avoir fait approcher ses machines, lorsqu'il lui vint de la part des habitans, des députés, qui, usant d'une simplicité vraiment antique, ne lui dissimulerent point que s'ils ne soûtenoient pas la guerre, c'étoit parce que les forces leur manquoient. Ils demanderent la per-

miſſion de paſſer dans le camp des Celtibériens, pour en tirer des ſecours, s'il étoit poſſible; promettant au reſte que s'ils n'en obtenoient pas, ils prendroient en leur particulier la parti qui leur conviendroit. Avec le conſentement de T. Sempronius Gracchus, ils partirent, & peu de jours après ils revinrent le trouver avec dix autres députés. Il étoit midi quand ils arriverent; & la première choſe qu'ils demanderent à ce Général, ce fut de leur faire donner à boire. Quand ils eurent avalé les premières raſades, ils en demanderent de ſecondes; ce qui excita la riſée des Romains, étonnés de la naïveté franche & un peu groſſière de ces étrangers. Alors, le plus âgé prenant la parole: *Nous venons*, dit-il, *de la part de notre Nation, pour vous demander ce qui vous a donné la confiance de nous déclarer la guerre. C'eſt*, dit T. Sempronius Gracchus, *la valeur de mes ſoldats & la force de mon armée; & pour peu que vous ſoyez curieux de la voir, je vous donne la permiſſion d'entrer dans mon camp, & de l'examiner, afin que vous puiſſiez parler plus poſitivement à ceux qui vous ont envoyés.* Auſſi-tôt, il ordonna aux Tribuns des ſoldats de faire prendre les armes à toutes ſes troupes, tant infanterie, que cavalerie, & de leur faire faire l'exercice en préſence de ces Barbares. Les députés des Celtibériens, ayant été renvoyés après ce ſpectacle, détournerent les leurs de donner du ſecours à la ville aſſiégée. Les habitans firent inutilement paroître pendant la nuit, les feux qu'ils étoient convenus d'allumer au haut de leurs tours; perſonne ne répondit à ce ſignal. Alors, deſtitués de l'unique ſecours qu'ils eſpéroient, ils ſe rendirent aux Romains.

T. Sempronius Gracchus marcha de-là vers la ville d'Alcé, où étoient campés les Celtibériens, qui lui avoient envoyé les dix derniers députés. Après les avoir battus, il ſe mit à ravager la Celtibérie, enlevant les hommes, les beſtiaux & tous les autres effets; enſorte que ces peuples ſe rendant à lui volontairement, ou recevant le joug par force & par crainte, il ſoumit, en peu de jours, cent trois villes, & fit un butin immenſe. Il revint enſuite ſur ſes pas, & attaqua de nouveau Alcé, qui ne tarda pas à ſe rendre. Les Romains, après cette conquête, firent un riche butin dans le païs, & prirent priſonniers pluſieurs perſonnages illuſtres, entr'autres les deux fils & la fille de Turrus, roi de cette contrée, & le Prince le plus puiſſant de toute l'Eſpagne.

Quelques Auteurs aſſurent que T. Sempronius Gracchus, n'eut pas plutôt retiré ſes légions, que les Celtibériens ſe révolterent de nouveau; & que quelque tems après, il leur livra un grand combat, qui dura depuis ſix heures du matin juſqu'à midi; qu'il y périt beaucoup de monde de part & d'autre; & que tout l'avantage dont ſe purent flatter les Romains, c'eſt que le lendemain, ils revinrent défier l'ennemi dans ſon

camp, où il se tenoit renfermé ; que sur le refus qu'il fit d'en sortir, ils passerent tout le jour à ramasser ses dépouilles ; que le troisième jour il se donna un combat encore plus sanglant que le premier ; que la victoire se déclara évidemment pour les Romains, qui prirent & pillerent le camp des Celtibériens, après leur avoir tué vingt-deux mille hommes, en avoir pris plus de trois cens, avec un pareil nombre de chevaux, & soixante-douze étendards ; qu'alors cette nation avoua sa défaite, demanda la paix & l'observa depuis ce jour-là avec plus de sincérité qu'auparavant.

Il est bien vrai que les Celtibériens demeurerent paisibles pendant quelque tems ; mais, ils se révolterent à l'arrivée d'Appius Claudius dans la province, & pour déclaration de guerre, vinrent tout d'un coup fondre sur le camp des Romains. Le jour commençoit à paroître, lorsque ceux qui faisoient sentinelle sur le rempart, & ceux qui étoient en faction devant les portes, appercevant de loin les ennemis qui s'avançoient, crierent aux armes. Appius Claudius donna aussi-tôt le signal du combat ; & ayant exhorté ses soldats en peu de mots, il les fit sortir sur l'ennemi par trois portes en même tems. D'abord, les Romains combattirent sans aucun avantage, parce que les Celtibériens les arrêtant aux portes, il n'y en avoit qu'une partie qui pût agir dans l'espace étroit qu'on leur laissoit. Mais, lorsqu'à force de se pousser les uns les autres, ils furent une fois sortis de leurs retranchemens, & qu'ils eurent formé un front égal à celui des ennemis qui les entouroient, ils les presserent avec tant de vigueur, qu'ils ne purent soûtenir une attaque si impétueuse. Il n'étoit pas huit heures, que les Celtibériens avoient déjà pris la fuite. Les Romains leur tuerent, ou leur prirent, environ quinze mille hommes, & leur enleverent trente-deux étendards. Ils s'emparerent de leur camp dès le même jour, & par-là virent la guerre terminée. Car, ceux, qui s'étoient échappés du combat, s'en retournerent chacun dans leurs villes & dans leurs bourgs, & depuis ce jour demeurerent en repos, & obéirent aux Romains. C'est ce qu'assure Tite-Live.

On parle seulement d'un mouvement de révolte, excité depuis parmi les Celtibériens par un soldat fanatique, qui prétendoit avoir reçu du ciel une javeline d'argent ; & qui vouloit assassiner le Préteur, qui commandoit alors dans le païs. Mais, ce mouvement fut appaisé par la mort du coupable, qui fut tué sur le champ.

III. D'après le récit qu'on vient de faire, il n'y aura personne qui ne convienne que c'est avec raison, que plusieurs prétendent que les bornes de la Celtibérie n'ont pas toujours été les mêmes ; mais qu'elles ont varié selon la diversité des tems. On se rappelle ce que nous avons eu occasion d'observer, que c'étoit un païs couvert de montagnes & de bois,

& rempli de cavités, ce qui rendoit les chemins très-difficiles.

Ptolémée nomme quelques-unes des villes, qui appartenoient aux Celtibériens. Voici celles dont il parle : Belsinum, Turiaso, Nertobriga, Bilbis, Arcobriga, Césada, Médiolum, Attacum, Ergavica, Ségobriga, Condabora, Bursada, Laxta, Valéria, Istonium, Alaba, Libana ou Lœbana, Urcésa ou Urcæsa.

Le païs, qu'occupoient les Celtibériens, fait partie aujourd'hui de ce qu'on appelle la nouvelle & la vieille Castille.

CELTIBERUS, *Celtiberus*, nom d'un des Chevaux du Cirque. *Voyez* Chevaux du Cirque.

CELTILLUS, *Celtillus*, (*a*) Arverne de nation, s'étoit emparé de la principale autorité dans toute la Gaule Celtique ; & parce qu'il voulut aspirer à la royauté, il fut tué par ceux de sa cité. Il laissa un fils, nommé Vercingétorix, dont le nom est célebre dans l'histoire de la guerre des Gaules.

CELTIQUE, *Celtica*, Κελτικὴ, l'une des trois parties des Gaules, ainsi nommée des Celtes, qui l'habitoient. *Voyez* Celtes.

CELTIQUE, *Celtica*, (*b*) Κελτικὴ, nom d'une vaste contrée, selon Plutarque. Cet Auteur en donne la description suivante, au sujet des Cimbres & des Teutons. » D'autres disent que la Celtique, » à cause de la profondeur & de » la vaste étendue de son conti» nent, qui s'étend depuis la mer » océane & les climats septen» trionaux vers le levant jusqu'aux » Palus-Méotides, touche d'un » côté à la Scythie Pontique ; & » qu'à cause du voisinage ces deux » nations se mêlerent ensemble, » & sortirent de leur païs, non » pas tout à la fois ni tout de » suite, mais chaque année vers » le printems ; & que gagnant » ainsi peu à peu du terrein par » les armes, enfin après plusieurs » années, elles eurent traversé ce » grand continent de l'Europe, » & arriverent en Italie. C'est » pourquoi, quoiqu'elles eussent » plusieurs noms differens, selon » la diversité des peuples qui les » composoient, toute leur armée » fut pourtant comprise sous un » nom général, & appellée les » Celto-Scythes.« C'est de la traduction de M. Dacier.

CELTIQUE, *Celtica*, Κελτικὴ, terme, qui s'emploie quelquefois dans le même sens que celui d'Europe, ou du moins, pour marquer la plus grande partie de cette contrée du monde. *Voyez* Celtes.

CELTIQUE, *Celtica*, Κελτικὴ, ville d'Espagne, selon certaines éditions de Pline. C'est la même que Celti. *Voyez* Celti.

CELTIQUES, *Celtici*, Κελτικοὶ, (*c*) peuples d'Espagne. Ils confinoient à la Lusitanie selon Pline. Strabon en parle aussi. Pline les fait venir des Celtibériens

(*a*) Cæs. de Bell. Gall. L. VII. pag. 268, 269.

(*b*) Plut. Tom. I. pag. 411.

(*c*) Plin. T. I. p. 139. Strab. p. 151.

établis dans la Lusitanie, parce qu'ils avoient mêmes sacrifices, même langue, & mêmes noms de villes, que ces derniers. Strabon leur donne la même origine qu'aux Celtiques, qui habitoient sur le fleuve Anas.

Le P. Hardouin croit que le païs des Celtiques, étoit cette partie de l'Andalousie, qui est au-dessus du Guadalquivir, jusqu'au bord de la Guadiana, & où est la ville de Badajoz.

CELTIQUES, *Celtici*, Κελτικοί, (*a*) autres peuples d'Espagne, surnommés Néries. Ils habitoient cette pointe de l'Espagne, que nous connoissons sous le nom de Finistère. Ce lieu en a été nommé le promontoire Nérium. Pomponius Méla nomme simplement ces peuples Nériens, *Nerii*.

CELTIQUES MIROBRIGENCES, *Celtici Mirobrigenses*. (*b*) On lit dans Pline : *Mirobrigenses, qui Celtici cognominantur*, c'est-à-dire, les habitans de Mirobriga, surnommés Celtiques. Les uns croyent que Mirobriga est à présent Ciudad Rodrigo ; d'autres, que c'est Malabriga, lieu voisin de Ciudad Rodrigo.

CELTIQUES PRÉSAMARQUES, *Celtici Præsamarci*, (*c*) autres peuples d'Espagne, au rapport de Pline. Les manuscrits & l'édition de Parme, selon que l'assure le P. Hardouin, portent Prestamartiens, *Præstamartii*. On lit dans Pomponius Méla : » La » partie, qui avance, est habitée » par les Présamarques ; & chez » eux coulent le Tamaris & le » Sars, fleuves qui ont leurs sour» ces peu loin de-là. « Ainsi, les Celtiques Présamarques étoient des deux côtés du Tamaris, aujourd'hui la Tambre, sur la côte de la Galice.

CELTOLIGYES, *Celtoligyi*, (*d*) peuples qui étoient un mélange de Celtes & de Liguriens. Ils s'étendoient depuis le Rhône jusqu'aux Alpes.

CELTORIENS, *Celtorii*, (*e*) Κελτόριοι, peuples des Gaules, qui habitoient dans le voisinage des Sénonois, selon Plutarque, dans la vie de Camille. M. Dacier dit que les Celtoriens sont inconnus, & Ortélius croit qu'il y a faute dans le texte.

CELTOS, *Celtos*, ou *Celtros*, Κέλτρος, nom, que Lycophron donne à un étang ou lac, qui se perd dans la mer Noire. Ortélius croit qu'il entend par-là les marais, qui sont à l'embouchure du Danube.

CELTOSCYTHES, *Celtoscythæ*, Κελτοσκύθαι, (*f*) nation dont parle Plutarque. *Voyez* Celtique.

CÉMA, *Cema*, (*g*) nom d'une montagne des Alpes, d'où Pline fait sortir le Varus. On lit Acéma dans l'édition de Daléchamp, qui cite néanmoins le nom de Céma

(*a*) Plin. Tom. I. p. 227. Pomp. Mel. p. 163.
(*b*) Plin. T. I. p. 229.
(*c*) Plin. Tom. I. p. 227. Pomp. Mel. p. 162.
(*d*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XVIII. p. 81.
(*e*) Plut. Tom. I. p. 135.
(*f*) Plut. T. I. p. 411.
(*g*) Plin. T. I. p. 147, 149.

comme une plus ancienne leçon. Augustin Justiniani, décrivant la Ligurie, donne le nom de Camelione à la montagne d'où sort le Varus. On en pourroit conclure que ce nom lui auroit été commun avec la ville de Céménélium, dont le nom est écrit Cémélion dans Pline, quoiqu'il y ait une grande distance entre la position de cette ville & la source du Varus. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Varus sort d'une montagne, qu'on appelle la Caillole. Or, ce nom seroit-il une altération de celui de Camélione ? Je ne hazarderai point de le nier, non plus que de l'affirmer, dit M. d'Anville.

CÉMARE, *Cemarus*, auteur Grec, qui avoit écrit une histoire des Indes. Il est allégué par Plutarque, dans le dixième Livre des fleuves.

CEMMÉNUS [le Mont], *Mons Cemmenus*, ὄρος Κέμμενον, selon Strabon. Ptolémée lit en pluriel, les Monts Cemmenes, *montes Cemmeni*, ὄρη Κεμμένα ; & il met dans ces montagnes les Sugusiens. *Voyez* Cébenna.

CEMPSES, *Cempsi*, peuples d'Espagne, qui habitoient au pied des Pyrénées, selon Denys le Périégete. Rufus Festus Aviénus en fait aussi mention.

CÉNACLE, *Cœnaculum*, (a) ὑπερῷον, terme, qui signifie proprement une salle en haut, ou un appartement où l'on avoit coûtume de manger. En effet, notre Sauveur, la veille de sa Passion, dit à ses Disciples de lui aller préparer à souper dans Jérusalem, & qu'ils y trouveroient un grand Cénacle tout préparé, *Cœnaculum grande stratum*, ou une salle à manger, avec les lits de table à l'ordinaire. On a montré à Jérusalem dans des siecles postérieurs, une grande salle, qui fut ensuite convertie en Église par l'impératrice Hélène, où l'on prétendoit que notre Sauveur avoit fait son dernier souper, & avoit institué l'Eucharistie. Mais, on a grand sujet de douter que cette salle se soit garantie de la ruine de Jérusalem par les Romains.

L'on entend aussi par le Cénacle, le lieu où étoient assemblés les Apôtres le jour de la Pentecôte, & où ils s'étoient retirés depuis que Jesus-Christ étoit monté au Ciel, & d'où ils ne sortirent qu'après les Descente du Saint-Esprit, qui arriva avec toutes ces saintes circonstances, si bien décrites dans les Actes des Apôtres.

Au reste, le terme de Cénacle se trouve fréquemment dans l'Écriture. Il se lit en plusieurs endroits de l'Ancien Testament, ainsi que du Nouveau.

CENCHRÉES, *Cenchreæ*, (b) Κεγχρεαί, nom d'un promontoire situé sur le golfe Saronique, à l'extrêmité de l'isthme de Corinthe. Sur le chemin, qui menoit de cet isthme aux Cenchrées, on

(a) Marc. c. 14. v. 15. Luc. c. 22. v. 12. Actû. Apost. c. 1. v. 13.

(c) Pauf. pag. 86. Tit. Liv. L. 32. c. 17, 23. Strab. p. 369, 376. Plin. T. I. pag. 191. Ptolem. L. III. c. 16. Pomp. Mel. p. 115. Actû. Apost. c. 18. v. 18. Numer. c. 6. v. 2. & seq.

voyoit un temple de Diane, & dans ce temple une statue de bois qui paroissoit fort ancienne. Quand on étoit arrivé aux Cenchrées, on trouvoit un temple de Vénus avec une belle statue de marbre. A l'extrêmité de la jettée, qui avançoit dans la mer, on avoit placé un Neptune en bronze, & à l'autre point vis-à-vis étoit un temple d'Esculape & d'Isis. Les bains d'Hélene étoient encore à voir aux Cenchrées. C'étoit une source abondante, qui tomboit du haut d'un rocher dans la mer, & dont l'eau étoit salée & naturellement aussi chaude que de l'eau qu'on auroit fait chauffer sur le feu.

Il est parlé du promontoire des Cenchrées dans les Actes des Apôtres. Sur quoi, D. Calmet dit que c'étoit un bourg assez éloigné de Corinthe, mais qui ne laissoit pas de passer comme une espèce de fauxbourg de la ville. Saint Paul, étant sur le point de s'embarquer, pour aller à Jérusalem, se fit couper les cheveux aux Cenchrées, pour s'acquitter d'un vœu qu'il avoit fait. On croit que ce vœu, auquel il s'étoit engagé étant à Corinthe, étoit un vœu semblable à celui des Nazaréens, qui consistoit à ne point boire de vin pendant un certain tems. Ce tems expiré, celui qui avoit acquitté son vœu, se coupoit les cheveux à la porte du temple, & offroit certains sacrifices. Mais, comme l'Apôtre n'étoit pas à portée d'arriver assez-tôt à Jérusalem, pour pouvoir y couper ses cheveux, il se les coupa aux Cenchrées, en attendantt qu'il fût à Jérusalem, pour y achever le reste des cérémonies qui regardoient ce vœu.

Le lieu des Cenchrées étoit l'emporium ou l'entrepôt de Corinthe. Ce lieu conserve encore son nom, puisqu'on dit qu'il s'appelle aujourd'bui Kenchreriai.

CENCHRÉES, *Cenchreæ*, (a) Κεγχρεαὶ, lieu de l'Argolide dans le Péloponnèse. Ce lieu, qui étoit une place forte, se trouvoit, selon Strabon, sur le chemin qui conduisoit de Tégée à Argos, par le mont Parthénion. Pausanias le met aussi sur ce chemin à la gauche d'un village, appellé Trochos; & il dit qu'il n'a pu sçavoir pourquoi il portoit ce nom. Il croiroit que c'est à cause de Cenchréus, qui étoit fils de Pirène. Là se voyoit la sépulture commune de ces Argiens, qui défirent l'armée de Lacédémone auprès d'Hysis. Pausanias pense que ce combat fut donné du tems que Pisistrate étoit Archonte à Athènes, la quatrième année de l'Olympiade, en laquelle Eurybote Athénien remporta le prix du stade.

CENCHRÉES, *Cenchreæ*, Κεγχρεαὶ, ville de l'Asie mineure dans la Troade, selon Étienne de Byzance, qui dit qu'Homère y séjourna, afin d'y prendre les connoissances, dont il avoit besoin pour son poëme de l'Iliade. Suidas parle bien d'Homère, à l'occasion de Cenchrées; mais, il dit

(a) Strab. p. 376. Pauf. p. 129, 130. Xenoph. p. 525.

que c'étoit la patrie d'Homère.

CENCHRÉES, *Cenchreæ*, Κεγχρεαί, ville d'Italie, selon le même Étienne de Byzance.

CENCHRIAS, *Cenchrias*, (a) Κεγχρίας, fils de Neptune & de la nymphe Pirene, fut tué malheureusement par Diane. Pirene, inconsolable de la mort de son fils, versa tant de larmes, qu'elle fut changée en cette fontaine, qui depuis a porté son nom. Cenchrias donna le sien à un port des Corinthiens.

CENCHRIS, *Cenchris*, fut mariée à Cinyras, roi de Chypre, & en eut la princesse Myrrha. Elle osa se vanter d'avoir une fille beaucoup plus belle que n'étoit Vénus. Cette Déesse, dit la Fable, pour se venger de l'orgueil de la mere, permit que la fille brûlât pour son pere, d'une flamme incestueuse, qu'elle trouva le moyen de satisfaire, sans qu'il le sçût, par l'adresse & l'entremise de sa nourrice. Myrrha, se voyant enceinte, & voulant cacher son crime, se retira dans les forêts, où Vénus, qui en eut pitié, la changea en un arbre, d'où naquit Adonis, & d'où coule la myrrhe.

Le Scholiaste de Théocrite n'attribue pas ce malheur à l'orgueil de Cenchris, mais à celui de Myrrha, qui attira sur elle la colère de Vénus, parce qu'en se peignant, elle se vantoit d'avoir de plus beaux cheveux que cette Déesse.

CENCHRIUS, *Cenchrius*, Κέγχριος, (b) fleuve de l'Asie Mineure. Il couloit dans le territoire d'Éphèse. Sous l'empire de Tibere, l'an de Jesus-Christ 22, il vint à Rome des députés d'Éphèse, qui soûtinrent qu'il étoit faux qu'Apollon & Diane fussent nés dans l'isle de Délos, comme le croyoit le vulgaire ignorant; qu'on voyoit dans leurs païs auprès du fleuve Cenchrius, le bois d'Ortygie, où Latone appuyée contre un olivier, qui subsistoit encore, étoit accouchée de ces deux divinités.

CENCHROBOLES, *Cenchroboli*, Κεγχρόβολοι, (c) nation imaginaire, dont Lucien fait mention. Les Cenchroboles alloient au combat montés sur de grands oiseaux, qui étoient tout couverts d'herbes au lieu de plumes.

CENDÉBÉE, *Cendebæus*, Κενδεβαῖος, (d) l'un des Généraux d'Antiochus Sidete. Ce prince lui donna le commandement de toute la côté de la mer, avec une armée composée d'infanterie & de cavalerie, & lui ordonna de marcher contre la Judée, de rebâtir Gédor, de fortifier les portes des villes, & de réduire le peuple par la force de ses armes. Cendébée, étant arrivé à Jamnia, commença à vexer le peuple, à ravager la Judée, à faire prisonniers un grand nombre de person-

(a) Pauf. p. 88, 89, 129.
(b) Tacit. Annal. L. III. c. 61. Pauf. p. 406. Strab. p. 639.
(c) Lucian. Tom. I. p. 717.
(d) Maccab. L. I. c. 15. v. 38. & seq. c. 16. v. 1. & seq. Joseph. des Antiq. Judaïc. p. 447, 448.

nes, à en tuer d'autres, & à fortifier Gédor. Il y mit de la cavalerie & des gens de pied pour faire des courses dans la Judée, comme le Roi le lui avoit commandé.

Jean, étant venu de Gazara, avertit Simon, son pere, de tout ce que Cendébée avoit fait contre son peuple. Simon ayant fait venir ses deux fils aînés, Judas & Jean, les envoya avec vingt mille hommes de pied & de la cavalerie, contre Cendébée. Ils passerent la nuit à Modin; & s'étant levés dès la pointe du jour, ils se rendirent dans la plaine. Il parut tout d'un coup une grande armée de gens de pied & de cheval, qui marchoient contr'eux; & un torrent séparoit les deux armées. Jean fit avancer ses troupes vers eux; mais, voyant que ses gens craignoient de passer le torrent, il le passa le premier; & ses troupes le passerent après lui. Il divisa son infanterie en deux corps, & mit au milieu sa cavalerie. Quant aux ennemis, ils avoient un très-grand nombre de gens de cheval. Dans le moment qu'on eut fait retentir les trompettes sacrées, Cendébée prit la fuite avec toutes ses troupes. Plusieurs furent taillés en pieces, & le reste s'enfuit dans la forteresse. Judas, frere de Jean, fut blessé en cette occasion, & Jean poursuivit les ennemis, jusqu'à ce qu'il arriva à Gédor, que Cendébée avoit rebâtie. Cela doit se rapporter à l'an 133 avant J. C.

Dom Calmet fait quelques réflexions sur cette déroute de Cendébée. Nous croyons devoir les transcrire ici.

» Le livre des Maccabées est, » de tous ceux de l'Écriture, celui où il y a plus à apprendre » dans la science militaire, quoique j'y remarque presque tous » les mêmes principes de la tactique des Hébreux. Rien n'est » plus beau, plus instructif, plus » capable de former un héros » Chrétien & un excellent chef » d'armée. Dieu favorise les » grands courages, les ames nobles & intrépides, sans acception de personne. Il s'en sert » dans l'exécution de ses volontés & de ses desseins pour la » punition ou pour le salut & la » gloire de son peuple. Aussi je » ne vois nulle part dans les Livres sacrés, si je ne me trompe, qu'il ait fait choix d'un » homme sans cœur dans les » guerres, qu'il a ordonnées ou » qu'il a inspirées à des peuples » pour le châtiment des autres. » Tous les Maccabées ont été » des Héros. Le pere a commencé de rendre son nom recommandable, les enfans n'ont pas » été moins dignes de ce nom. Ils » ne se sont pas moins acquis de » gloire dans les armes; chose » rare & merveilleuse, que les » enfans des Héros ressemblent à » leurs peres.

» Il y a plus dans les Maccabées. Écoutons l'Écriture: *Jean* » *avertit Simon, son pere, de tout* » *ce que Cendébée avoit fait contre son peuple.* Simon fait alors » venir ses deux fils & leur dit: » *Nous avons battu & humilié,*

» *mes freres & moi, & toute la* » *la maison de mon pere, les en-* » *nemis d'Israël, depuis notre* » *jeunesse jusqu'à ce jour, & les* » *affaires ayant réussi sous notre* » *conduite, nous avons délivré* » *Israël diverses fois.* Voilà trois » générations de Héros, de grands » Capitaines; non pas un seul des » enfans de cette tige miraculeu- » se, mais tous tiennent de leurs » peres & de leurs ayeux. Si l'on » trouve ailleurs, que dans les » Maccabées une chose si extraor- » dinaire, on me surprendra fort; » je ne sçache pas avoir rien lû » de semblable dans aucun Histo- » rien. Le pere, décrépit & n'en » pouvant plus, exhorte ses en- » fans de l'imiter dans ses belles » actions, comme dans des Héros » de leur nom.

» Jean, animé par son pere, se » met en campagne, à la tête » d'une armée de vingt mille hom- » mes, & marche à l'ennemi tout » plein d'espérance, de courage, » & de résolution; & imbu des » maximes & des principes de son » pere, il débutte par une action » digne d'un grand capitaine. Ce » n'est pas la fortune ou le ha- » zard, qui le fait vaincre, mais » l'ordre & la conduite. La vic- » toire, dit-on, est pour les gros » escadrons; non certainement, » mais pour les petits bien me- » nés & bien conduits. Il faut » que ceux-ci l'emportent sur les » gros; car, à la guerre, le nom- » bre ne fait rien; il est au con- » traire très-méprisable, quand » même il seroit bien conduit, » si un autre plus foible lui oppo- » se une plus grande habileté. » Voilà comme la maxime des » gros escadrons tombe d'elle- » même, cela est fâcheux pour » tant de Généraux, qui en sont » follement entêtés.

» L'armée de Cendébée étoit » supérieure à celle de Jean, & » avantagée encore par un tor- » rent, qui séparoit les deux ar- » mées, & qu'il falloit que les » Hébreux passassent pour com- » battre leurs ennemis.

» *Jean*, dit l'Écriture, *fit* » *avancer ses troupes vers eux;* » *& voyant que ses gens crai-* » *gnoient de passer le torrent, il le* » *passa le premier; ses troupes le* » *passerent après lui.* Voilà un » Général, qui commence le pre- » mier à donner l'exemple, pour » guérir ses soldats de la crainte » du désavantage. Mais, ce n'est » pas ce que les gens du métier, » comme les autres, doivent le » plus admirer dans ce nouveau » Général, qui débutte par un » coup de vieux guerrier, c'est- » à-dire, par un coup de maî- » tre; c'est l'ordre & la distribu- » tion de ses armées, c'est ce » qu'on voit rarement. J'ai donné » une dissertation dans mes nou- » velles découvertes sur la guer- » re, où je fais voir le ridicule » de mettre la cavalerie sur les » aîles, & l'infanterie au centre; » car, c'est l'infanterie, comme » une armée très-forte, qui doit » bien plutôt assurer & couvrir » les aîles de la cavalerie. Je crois » cet exemple très-grave & très- » sensé, & j'ai regret d'avoir né- » gligé de l'apporter pour preuve.

» Jean, ayant passé le torrent » avec une diligence extraordi- » naire [cela ne pouvoit être au- » trement, pour être aussi-tôt » formé de l'autre côté], *divisa*, » dit l'Auteur sacré, *son infan-* » *terie en deux corps, & mit au* » *milieu sa cavalerie. Quant aux* » *ennemis, ils avoient un grand* » *nombre de gens de cheval.*

» Il est apparent que Cendé- » bée, qui ignoroit l'ordre sur » lequel son ennemi devoit se » ranger, suivit la tactique ordi- » naire des nations de l'Asie; » car, c'est ici une disposition » qui n'entre point dans la tête » des partisans de la routine. Il » dut disposer sa cavalerie sur les » aîles, & l'infanterie au cen- » tre. Car, de changer son or- » dre en présence de l'ennemi, ce » mouvement étoit trop délicat. » Il paroît même qu'il n'y pensa » pas, puisqu'il marcha droit à » lui. Cet ordre de bataille de » Jean dut surprendre Cendébée » & son armée. L'infanterie, qui » vit de la cavalerie lui faire front, » au lieu de l'infanterie, dut tom- » ber dans une grande surprise. » Cela suffit pour la décourager; » car, il est ordinaire à l'infan- » terie, qui n'a pas accoûtumé » à combattre la cavalerie, de » craindre une armée, qu'elle croit » plus redoutable dans une plaine, » qu'elle ne l'est en effet. Il en est » de même de la cavalerie contre » l'infanterie; mais, celle-ci se- » roit la maîtresse contre la cava- » lerie, & la battroit toujours, si » elle connoissoit sa force. Il pa- » roît, dans cette affaire, que les » yeux furent les premiers vain- » cus dans l'armée de Cendébée. » De-là vint la victoire de Jean » presque sans combat. Il n'y a » donc rien de miraculeux dans » la défaite de Cendébée; ou si » l'on veut qu'il y ait du miracle, » ce n'est qu'en ce que Dieu fa- » vorise toujours ceux qui pren- » nent la défense de la justice & » de la religion. «

CENDÉVIE, *Cendevia*, nom d'un étang, d'où sort le fleuve Béléus ou Bélus, qui tombe dans la Méditerranée, auprès de Ptolémaïde.

CENDRE [Supplice de la]. (*a*) C'étoit un supplice particulier à la Perse, & dont on ne se servoit que pour de grands criminels. On remplissoit de Cendre, jusqu'à une certaine hauteur, une tour des plus hautes. Du haut de cette tour, on jettoit le criminel dedans, la tête la première; & ensuite encore, avec une roue, on remuoit sans cesse cette Cendre au tour de lui, jusqu'à ce qu'enfin elle l'étouffât.

CENDRE, *Cinis*, *Pulveris*, (*b*) terme, qui se trouve souvent employé dans l'Écriture. *Faire pénitence dans le sac & sur la Cendre*, c'est la même chose que s'affliger pour ses péchés, ou pour quelque disgrace.

Je ne suis que poussière & Cendre, dit Abraham au Seigneur. Dieu menace son peuple de faire pleuvoir de la Cendre sur ses terres

(*a*) Roll. Hist. Anc. T. II. p. 401.

(*b*) Genes. c. 18. v. 27. Deuter. c. 28. v. 24. Reg. L. II. c. 13. v. 19. Job. c. 34. v. 15. Psalm. 101. v. 10. Thren. c. 3. v. 16.

au lieu de pluie, afin de les rendre ſtériles. Thamar, après l'outrage que lui fit Amnon ſon frere, ſe couvrit la tête de Cendres. Le Pſalmiſte, dans ſa douleur, dit qu'il ſe nourriſſoit de Cendre au lieu de pain, c'eſt une hyperbole. Il étoit aſſis ſur la Cendre, il avoit jetté de la Cendre ſur ſa tête ; ſa nourriture, ſon pain étoit gâté par cette Cendre, dont il étoit tout couvert. Jérémie, dans ſes lamentations, fait dire à Jéruſalem, que le Seigneur l'a nourrie de Cendre. Job dit que l'homme, qui n'eſt que Cendre, doit auſſi retourner en Cendre.

On compoſoit une eſpèce de leſſive ou d'eau luſtrale, avec la Cendre d'une géniſſe rouſſe, qu'on immoloit au jour de l'expiation ſolemnelle. On ſe ſervoit de cette eau pour ſe purifier, lorſqu'on avoit touché un mort, ou aſſiſté à des funérailles.

CENDRES [Pluie de]. Dans les Tranſactions philoſophiques, il eſt fait mention d'une ondée ou pluie de Cendres dans l'Archipel, qui dura pluſieurs heures, & qui s'étendit à plus de cent lieues. Ce phénomène n'a rien de ſurprenant, puiſqu'il eſt très-poſſible que lorſqu'il y a quelque part un grand incendie, ou un volcan, le vent pouſſe les Cendres, ou peut-être la pouſſière de cet endroit, dans un autre, même aſſez éloigné.

CENDRES, reſte des corps morts brûlés, ſelon l'uſage des Grecs & des Romains. On comprend aiſément qu'ils pouvoient reconnoître les oſſemens ; mais, comment ſéparoient-ils les Cendres du corps d'avec celles du bûcher ? Ils avoient, dit Dom Bernard de Montfaucon, pluſieurs manières d'empêcher qu'elles ne ſe confondiſſent. L'une de ces manières, c'étoit d'envelopper le cadavre dans de la toile d'amiante ou lin incombuſtible, que les Grecs appellent abeſtos.

On découvrit à Rome en 1702, dans une vigne, à un mille de la porte majeure, une grande urne de marbre, dans laquelle étoit une toile d'amiante. Cette toile avoit neuf palmes Romains de longueur & ſept palmes de largeur ; c'eſt environ cinq pieds de large, ſur plus de ſix & demi de long. Elle étoit tiſſue comme nos toiles ; ſes fils étoient gros comme ceux de la toile de chanvre ; elle étoit uſée & ſale comme une vieille nappe de cuiſine, mais plus douce à manier & plus pliable qu'une étoffe de ſoie. On trouva dans cette toile des oſſemens, avec un crâne à demi brûlé. On avoit mis ſans doute dans cette toile, le corps du défunt, afin que ſes Cendres ne s'écartaſſent point, & ne ſe mêlaſſent pas avec celles du bûcher, d'où on les retira pour les tranſporter dans la grande tombe. On jetta cette toile dans le feu, où elle reſta longtems ſans être brûlée ni endommagée. Dom Bernard de Montfaucon, qui ſemble promettre pluſieurs manières de ſéparer les Cendres du mort, de celles du bûcher, n'indique pourtant que celle-ci.

On rapportoit les Cendres de

ceux qui mouroient au loin, dans leur païs; & il n'étoit pas rare d'enfermer les Cendres de plusieurs personnes dans une même urne.

CENE, *Cæne*, Καινὴ, (*a*) ville d'Égypte, selon Ptolémée. Ce Géographe la met dans le nome Panopolite.

Antonin parle d'une ville d'Égypte, nommée Cene; mais, on ne croit pas que ce soit la même.

CENE, *Cæne*, Καινὴ, (*b*) petite isle de la Méditerranée, que Pline nomme avec quelques autres, qui étoient entre la Sicile & l'Afrique.

CENE, *Cæne*, Καῖνη. Ce nom se joint à Polis. On trouve plusieurs villes, appellées Cénépolis. *Voyez* Cénépolis.

CÉNÉE, *Cenæum*, Κηναῖον, (*c*) promontoire de l'isle d'Eubée. Il étoit situé à l'occident de l'isle, à l'opposite des Thermopyles & du golfe Maliaque, d'un côté; & de l'autre, vis-à-vis de la ville de Cnémides. C'est-là que mourut & fut enterré Alexandre d'Acarnanie, selon Tite-Live, qui rapporte ce fait sous l'an de Rome 561.

C'est présentement le cap de Litada dans la partie septentrionale de l'isle de Negrepont à l'ouest.

CÉNÉE, *Cenæus*, (*d*) Prince Grec, dont le petit-fils, nommé Léontéus, partit pour le siege de Troye.

CÉNÉE, *Cæneus*, Καινεὺς, (*e*) fameux Lapithe, qui étoit de Perrhebe en Thessalie. Il s'exposoit librement à tous les traits qu'on tiroit contre lui, & il ne pouvoit en être blessé. Il fut en grande réputation de son tems. Il habitoit sur le mont Othrys, & sa naissance & ses actions ont ensemble contribué à rendre son nom plus célebre; car, ce qui est encore merveilleux, on dit qu'il étoit fille quand il naquit, & qu'il fut depuis changé en homme. Voici comme les Poëtes racontent cette aventure.

Cénis, fille d'Élatus, étoit la plus belle personne de toute la Thessalie. En vain, elle fut aimée par une infinité de grands Hommes, qui la rechercherent. Elle avoit en horreur le mariage, & conservoit sa chasteté au milieu de mille amours, qui l'attaquoient de tous côtés. Mais, comme elle se promenoit un jour sur un rivage de la mer, assez écarté du monde, elle fut forcée par Neptune, au moins ce fut le bruit qui courut alors; & ce même bruit apprenoit que quand Neptune en eût eu la satisfaction que désiroit son amour, il lui promit de lui donner tout ce qu'elle lui demanderoit, & lui dit qu'elle

(*a*) Ptolem. L. IV. c. 5.
(*b*) Plin. T. I. p. 164.
(*c*) Strab. p. 426. *& seq.* Plin. T. I. pag. 211. Ptolem. L. III. c. 15. Tit. Liv. L. XXXVI. c. 20. Thucyd. p. 236.
(*d*) Homer. Iliad. L. II. v. 253.
(*e*) Ovid. Metam. L. XII. Fabul. 4. & 5. Virg. Æneid. L. VI. v. 448, 449. Pauf. p. 305, 666. Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. VI. pag. 336, 384, 385. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. IX. pag. 84.

demandât ſans crainte d'être refuſée. » L'injure, lui dit-elle, que » je viens de recevoir de vous, » me fait ſouhaiter une choſe, » qui va peut-être juſqu'à l'im» poſſible. Faites que je change » de ſexe. Ainſi, vous m'aurez » donné tout ce que je puis ſou» haiter, ſi je ſuis enfin en état » de ne plus jamais endurer de » pareilles violences. « Elle obtint auſſi-tôt ſa demande; & elle en prononça même les dernières paroles d'une voix plus forte, & qui reſſembloit déjà à celle d'un homme; car, elle n'avoit pas plutôt formé ce déſir que Neptune lui en avoit accordé l'effet. En outre il lui donna la vertu de ne pouvoir être bleſſée, ni mourir par le fer. Ainſi, cet homme nouveau ſe retira ſatisfait d'une grace ſi conſidérable, & comme avec le ſexe de l'homme, il en avoit reçu le courage, il s'appliqua entièrement aux exercices de la guerre, courut toute la Theſſalie, & ſe rendit bientôt auſſi renommé par ſes actions glorieuſes, que par le changement de ſon ſexe. On l'appella Cénée depuis ce tems-là.

Cependant, Pirithoüs épouſa la belle Hippodamie. Les plus grands ſeigneurs de la Theſſalie furent invités aux noces, auſſi-bien que les Centaures. Une diſpute étant ſurvenue entre les convives, Cénée fit en cette occaſion des prodiges de courage & de valeur. Il tua d'abord cinq épouvantables Centaures; & tandis qu'il ſe faiſoit craindre par tout où il y avoit des ennemis, Latrée monſtrueux, autant par ſa grandeur que par ſa force, courut contre lui. » Quoi, lui dit-il, petite-fille, » car ne penſe pas que je te con» ſidere jamais autrement que » comme Cénis, ta naiſſance ne » t'apprendra-t-elle pas à me » craindre? Ne te ſouviens-tu » plus du prix, que te coûta cet» te apparence d'homme que l'on » voit en toi? Conſidere, pau» vre inſenſée, de quoi cette » forme eſt la récompenſe! re» garde ce que tu es née, & ce » que tu as enduré pour ceſſer » d'être ce que tu étois. Prends » des fuſeaux & une quenouille, » & laiſſe aux hommes les ar» mes & la guerre; c'eſt ton mé» tier que de filer. « Comme il achevoit ces paroles, & qu'il étendoit le corps en courant, Cénée lui lança un javelot, & le bleſſa dans le côté. Le Centaure devint furieux de la douleur qu'il en reſſentit, & lança contre le viſage de Cénée, la pique qu'il avoit en main. Mais, au lieu d'entrer dans la chair, elle rejaillit comme la grêle qu'on voit tomber ſur des feuilles, ou comme une petite pierre rebondit ſur un tambour. Ainſi, il commença à l'attaquer de plus près, & lui voulut porter un coup de poing dans le corps; mais, ſon corps étoit à l'épreuve des coups d'épée; & ce furieux ennemi n'y trouva aucun endroit, qui ne lui fît de la réſiſtance.

Lorſque Cénée eut aſſez préſenté ſon corps aux armes de Latrée: » Enfin, dit-il, il faut que » je voye à mon tour, ſi mon » épée ſera meilleure que la tien-

» ne. « En parlant de la sorte, il l'enfonça jusqu'à la garde dans le ventre de ce Centaure ; & en la tournant deux ou trois fois dans son corps, il fit une autre plaie dans sa plaie. En même tems, ce corps monstrueux tomba mort à terre, avec un bruit épouvantable ; & tous ceux, qui étoient de son parti, se tournerent contre le vainqueur, & le firent le but de leurs traits. Mais, tous leurs traits tomberent émoussés auprès de Cénée, qui demeura invulnérable au milieu de cet orage de javelots & de fleches. Cette étrange nouveauté donna de l'étonnement à ses ennemis ; & l'un d'eux, ayant par hazard rencontré un grand arbre, que la tempête avoit abattu, le jetta comme un javelot contre un si fort ennemi. Tous les autres, à son exemple, firent aussi-tôt la même chose. Ainsi, en fort peu de tems, les monts d'Othrys & de Pélion furent dépouillés de leurs arbres, & ne trouverent plus d'ombres, qui missent leurs têtes à couvert. On chargea Cénée des dépouilles de ces deux montagnes, & il eut la force de porter toute une forêt qu'on entassa sur ses épaules. Mais, quand le fardeau se fut augmenté, & qu'on eut couvert sa bouche & sa tête jusqu'à l'empêcher de respirer, alors il fut contraint de succomber. Néanmoins, il fit des efforts pour se soulever, & pour renverser les arbres que l'on avoit jettés sur lui ; & en effet, il ébranla ce grand amas, comme les vents enfermés dans la terre, font quelquefois trembler les montagnes. On douta long-tems s'il étoit mort ; quelques-uns croyoient qu'il avoit été étouffé sous le poids de tant d'arbres. Mais, quelqu'un dit qu'il en avoit vu sortir un oiseau, qu'il montra aux autres, & qui parut avoir le plumage jaune.

Explication de cette Fable.

On dit que Cénée naquit fille, & qu'il devint ensuite garçon. Mais, d'autres prétendent que ce ne fut pas la nature, qui changea en lui, mais seulement les mœurs ; que ce fut un beau garçon, qui étoit plus propre pour l'amour que pour la guerre ; qu'après avoir vécu long-tems dans l'oisiveté & dans la mollesse, il quitta enfin un genre de vie si infame & si honteux, & embrassa les armes ; & que ce fut ce changement de vie, qui donna lieu de dire que de femme il étoit devenu homme. Car, on a toujours donné le nom de femme aux hommes lâches & efféminés ; Virgile même les appelle ainsi.

L'on a feint que Cénée étoit invulnérable, parce qu'il avoit tant d'expérience dans la guerre, & qu'il étoit si adroit dans les combats singuliers, qu'il ne fut jamais blessé. D'ailleurs, quoique les hommes courageux succombent quelquefois sous le grand nombre de leurs ennemis, ce que l'on représente par les forêts entières, sous lesquelles les Centaures accablent Cénée, néanmoins leur vertu ne reçoit point de blessure, & demeure invulnérable. Car, la vertu n'est pas blessée, quoique

le vertueux périsse au milieu de ses ennemis, en combattant courageusement.

L'on dit enfin que Cénée fut métamorphosé en oiseau après sa mort, pour montrer que la réputation des grands Hommes vole après eux dans le monde, & que, quelque effort que l'on fasse, comme firent les Centaures, afin d'étouffer Cénée, on ne sçauroit empêcher que leur nom ne soit glorieux, & que l'immortalité ne soit la récompense de leur vertu.

Nous croirions aussi que par Cénée, qui de femme devint homme, la Fable a voulu nous apprendre que quoique la nature soit pour ainsi dire toute puissante, & qu'il soit difficile de vaincre les inclinations qu'elle donne, & de se retenir dans la pente où elle nous a mis une fois, néanmoins la raison est plus forte qu'elle; & qu'il n'y a point d'hommes, si efféminés & si mous qu'ils soient, qui ne puissent surmonter, par le travail & par une forte résolution, tous les défauts naturels, qui sont attachés à l'esprit, & faire connoître par leur propre expérience, qu'il est en notre pouvoir d'être vertueux, quand nous en avons la volonté.

Cénée est mis au nombre des Argonautes par Hygin seulement; au lieu que son fils Coronus y est mis par plusieurs Auteurs anciens.

CÉNÉE, *Cæneus*, Καινεὺς, (*a*) capitaine Troyen, dont parle Virgile. Après avoir tué Ortygius, il fut tué lui-même par Turnus.

CÉNÉPOLIS, *Cænepolis*, (*b*) Καινήπολις, ville maritime du Péloponnèse, sur la côte de la Laconie, à environ quarante stades du promontoire de Ténare. Anciennement, cette ville s'appelloit Ténare; on y trouvoit un temple de Cérès, & sur le bord de la mer un temple de Vénus où la déesse étoit de bout & en marbre.

Ptolémée nomme cette ville Cæne; mais, il la distingue mal à propos de Tænarium. Niger dit que le nom moderne de ce lieu est Camares. Le pere Briet préfere Cænopoli.

Au reste, le terme de Cénépolis veut dire ville neuve.

CÉNÉPOLIS, *Cænepolis*, (*c*) Καινήπολις, ville d'Asie dans l'Arménie. Sous l'empire de Marc-Aurele, Martius Vérus retint dans le devoir cette ville, où les esprits fermentoient & se disposoient à la révolte.

CÉNÉPOLIS, *Cænepolis*, Καινήπολις, nom qu'Étienne de Byzance dit que l'on a donné à Carthage.

CÉNÉRETH, *Cenereth*, (*d*) Κενερὲθ, autrement Céneroth, ou Cinnéreth, ou Kinnéreth, ville de la Palestine dans la tribu de Nephthali, au midi de laquelle étoit une grande plaine, qui s'étendoit jusqu'à la mer Morte, le long

(*a*) Virg. Æneid. L. IX. v. 573.
(*b*) Pauſ. p. 204, 212. Ptolem. L. III. c. 16.
(*c*) Crév. Hist. des Emp. Tom. IV. pag. 385.
(*d*) Josu. c. 11. v. 2. c. 12. v. 3. c. 19. v. 35.

du Jourdain. Plusieurs croyent, avec assez de vraisemblance, que Cinnéreth étoit la même ville que Tibériade; car, comme le lac de Génézareth, qui est nommé dans l'Hébreu le lac de Cénéreth, est indubitablement celui de Tibériade, on a quelque raison de penser que Cénéreth & Tibériade sont aussi la même ville.

CÉNÉRETH [le Lac de], (a) ou mer de Kinnéreth, ou de Tibériade, ou lac de Génézareth, ou de Gennésar. Ces divers noms ont été donnés à ce Lac, à cause de la ville de Cénéreth, ou de Tibériade, qui étoit sur son bord occidental, & vers son extrêmité méridionale; & parce que le canton de Gennésar s'étendoit sur son bord oriental. Il est aussi nommé mer de Galilée, parce que la Galilée l'enveloppoit du côté du nord & de l'orient.

Josephe nous donne une belle description du lac de Cénéreth, & de l'admirable fertilité de la terre qui l'environnoit. Voici comme il s'exprime.

» Le lac de Cénéreth prend » son nom de la terre qui l'en» vironne. Sa longueur est de » cent stades; sa largeur, de » quarante; & il n'y a point de » rivières, ni même de fontaines, » qui soient plus tranquilles. Son » eau est très-bonne à boire & » très-facile à puiser, parce qu'il » n'y a sur son rivage qu'un gra» vier fort doux. Elle est si froide » qu'elle ne perd pas même sa » froideur, lorsque ceux du païs, » selon leur coûtume, la met» tent au soleil pour l'échauffer » durant les plus grandes chaleurs » de l'été. Il y a quantité de di» verses sortes de poissons, qui » ne se rencontrent point ailleurs; » & le Jourdain traverse ce Lac » par le milieu. Il semble qu'il » tire son origine du Panium. » Mais, la vérité est qu'il vient » par-dessous terre d'une autre » source, nommée Phiale, dis» tante de six vingts stades de » Césarée du côté de main droi» te, & proche du chemin par » où l'on va dans la Trachonite. » Elle est si ronde que c'est ce » qui lui a fait donner le nom » de Phiale, & elle remplit tou» jours si également son bassin, » qu'on ne la voit jamais ni di» minuer ni s'accroître. On avoit » toujours ignoré jusqu'à Héro» de le Tétrarque, que cette » fontaine fût la source du Jour» dain; mais, ce Prince y ayant » fait jetter de la paille, on trou» va ensuite cette paille dans la » source du Panium, d'où l'on ne » doutoit point auparavant que » ce fleuve ne procédât. Cette » source du Panium est ordinai» rement fort belle; mais, la ma» gnificence du roi Agrippa l'a » encore extrêmement embellie. » Après que le Jourdain, qui » semble avoir pris là son com» mencement, a traversé les » marais fangeux du lac de Sé» méchonitis, & continué son

(a) Maccab. L. I. c. 11. v. 67. Joseph. de Antiq. Judaïc. p. 618, 619. de Bell. Judaic. p. 860, 861.

» cours durant six vingts autres » stades, il passe au-dessous de la » ville de Juliade à travers le lac » de Cénéreth; d'où après avoir » encore coulé durant un long » espace dans le désert, il se » rend dans le lac Asphaltide.

» La terre qui environne le lac » de Cénéreth, & qui porte le » même nom, est également ad- » mirable par sa beauté & par » sa fécondité. Il n'y a point de » plantes, que la nature ne la » rende capable de porter, ni » rien que l'art & le travail de » ceux qui l'habitent, n'em- » ployent pour faire qu'un tel » avantage ne leur soit pas inutile. » L'air y est si tempéré, qu'il est » propre à toutes sortes de fruits. » On y voit en grande quantité, » des noyers qui sont des arbres » qui se plaisent dans les climats les » plus froids; & ceux, qui ont be- » soin de plus de chaleur comme » les palmiers, & d'un air doux & » modéré comme les figuiers & » les oliviers, n'y rencontrent pas » moins ce qu'ils désirent; en » sorte qu'il semble que la natu- » re, par un effet de son amour » pour ce beau païs, prend plai- » sir d'allier des choses contrai- » res, & que par une agréable » contestation, toutes les saisons » favorisent à l'envi cette heu- » reuse terre. Car, elle ne pro- » duit pas seulement tant d'ex- » cellens fruits, mais ils s'y con- » servent si long-tems, que l'on » y mange durant dix mois, des » raisins & des figues, & d'au- » tres fruits durant toute l'année. » Outre cette température de » l'air, on y voit couler les eaux » d'une source très-abondante, » qui porte le nom de Capar- » naum, que quelques-uns » croyent être une petite branche » du Nil, parce que l'on y trou- » ve des poissons semblables au » coracin d'Alexandrie, qui ne » se voit nulle part que là, & dans » ce grand fleuve. La longueur » de cette contrée le long du lac » de Cénéreth, laquelle porte le » même nom que le Lac, est de » trente stades, & sa largeur de » vingt. «

On sçait que Saint Pierre & Saint André, qui étoient pê-cheurs, exerçoient leur métier sur ce Lac.

CÉNÉROTH, *Ceneroth*, Κενερώθ, ville, appellée aussi Cénéreth. *Voyez* Cénéreth.

CENES, *Cænæ*, Καιναὶ, (a) ville d'Asie, située assez près du Tigre. Du tems de Xénophon, elle étoit grande & opulente. Cet Historien dit que les Barbares apportoient de-là sur des radaux de peaux, des pains, du fromage, & du vin.

CÉNESPOLIS, *Cenespolis*, ville d'Espagne, selon Polybe, cité par Ortélius.

CÉNÉUS, *Cæneus*, (b) surnom de Jupiter, qui étoit pris d'une ville de l'isle d'Eubée, où on lui rendoit de grands honneurs. On dit qu'Hercule lui établit ce culte.

(a) Xenoph. p. 285.

(b) Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. III. p. 364.

CÉNEZ, *Cenez*, Κενέζ, (*a*) le quatrième des enfans d'Éliphaz fils aîné d'Ésaü. Il s'établit avec ses freres dans le païs d'Édom.

CÉNEZ, *Cenez*, Κενέζ, (*b*) fut pere d'Othoniel & de Caleb, au rapport du livre de Josué & de celui des Juges.

CÉNÉZÉENS, *Cenezæi*, (*c*) peuples du nombre de ceux, qui habitoient la terre de Chanaan; terre que Dieu promit aux descendans d'Abraham. On croit que les Cénézéens demeuroient dans les montagnes, qui sont au midi de la Judée. Cénez, fils d'Éliphaz, prit apparemment son nom des Cénézéens, au milieu desquels il s'établit.

CÉNI, (*d*) nom que la Vulgate donne à un canton, dans le voisinage de la Judée. Les versions, faites sur l'Hébreu, le rendent par le païs des Kénéens. Il étoit au midi de la Judée, & avoit quelques villes.

CÉNIENS, *Cæni*, Καινοὶ, (*e*) peuples de Thrace, selon Tite-Live & Étienne de Byzance. Le premier fait mention de ces peuples sous l'an de Rome 564; & il les joint à d'autres peuples, du nombre desquels étoient les Astiens. On peut voir l'article de ces derniers, dans lequel il est parlé des Céniens.

CÉNIMAGNES, *Cenimagni*, (*f*) peuples de l'isle Britannique, au rapport de César, qui en fait mention au cinquième livre de ses Commentaires. Comme il est le seul qui ait parlé de ces peuples, & qu'il ne s'en trouve nulle autre trace que dans un passage unique, on ne sçait si ce mot est juste, ou s'il en faut croire Juste-Lipse, qui pense que ce sont deux noms corrompus & réduits à un; sçavoir, *Iceni* & *Cangi*.

CÉNINATES *ou* CÉNINETES, peuples, appellés aussi Céniniens. *Voyez* Céniniens.

CÉNINE, *Cænina*, Καινίνη, (*g*) ville d'Italie dans le Latium. Ses habitans sont connus sous le nom de Céniniens. *Voyez* Céniniens.

CÉNINIENS, *Cæninenses*, (*h*) peuples du Latium, qui étoient des plus voisins de Rome. Ils furent du nombre de ceux, qui se rendirent aux invitations de Romulus, qui avoit fait publier qu'il vouloit célébrer une fête & des jeux solemnels en l'honneur de Neptune équestre. Mais, comme on sçait, le dessein de ce Prince étoit de se procurer, par ce moyen, l'occasion d'enlever les filles des nations du voisinage. La chose ayant été exécutée, les Céniniens avec les Antemnates & les Crustumiens, furent les premiers à lui déclarer la guerre. Le prétexte, à

(*a*) Genes. c. 36. v. 15, 42.
(*b*) Josu. c. 15. v. 17. Judic. c. 1. v. 13.
(*c*) Genes. c. 15. v. 19.
(*d*) Reg. L. I. c. 27. v. 10. c. 30. v. 29.
(*e*) Tit. Liv. L. 38. c. 40. Plin. Tom. I, p. 203, 206. Ptolem. L. III. c. 11.
(*f*) Cæs. de Bell. Gall. L. V. p. 175.
(*g*) Plin. T. I. p. 156.
(*h*) Tit. Liv. L. I. c. 9, 10. Dionys. Halicar. L. II. c. 9. Plut. T. I. p. 26, 27. Roll. Hist. Rom. Tom. I. p. 38. *& suiv.* Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. VII. p. 118. *& suiv.*

la vérité, étoit l'enlevement de leurs filles ; mais, dans le fond, leur véritable motif étoit qu'ils portoient envie à la ville de Rome, qui, quoique nouvellement bâtie, s'étoit considérablement augmentée en très-peu de tems, & qu'ils ne pouvoient souffrir que cette colonie s'agrandît de plus en plus au grand désavantage des nations voisines.

Ils envoyerent des Ambassadeurs aux Sabins, pour les prier que la présente guerre se fît sous leur conduite & sous leurs auspices, parce qu'ils étoient les plus puissans en forces & en richesses ; qu'ils prétendoient commander à leurs voisins ; & que la plûpart des filles enlevées étant Sabines, l'affront qu'on leur avoit fait, ne devoit pas moins les irriter que les autres peuples. Mais, voyant qu'ils n'en pouvoient rien obtenir, parce que les Ambassadeurs de Romulus s'employoient entierement, & de paroles & d'actions, pour gagner cette nation & pour traverser leurs desseins, ils s'ennuierent d'attendre si long-tems ; & les Sabins différant toujours de se déclarer, ils résolurent de faire par eux-mêmes la guerre aux Romains. Car, ils étoient persuadés que s'unissant tous trois ensemble, ils formeroient un corps d'armée suffisant pour prendre une seule ville, aussi peu forte que celle de Rome. Telle étoit leur résolution ; mais, ils ne purent l'exécuter. Car, la précipitation des Céniniens, qui étoient les premiers moteurs de cette guerre, & qui se presserent trop de commencer la campagne, les empêcha de réunir toutes leurs troupes en un corps.

Les Céniniens s'étant donc mis en marche, & fourrageant les terres voisines, Romulus sortit contr'eux avec son armée. Il les attaqua à l'improviste, & se rendit maître de leurs retranchemens, qui étoient à peine achevés. Après cela, il poursuivit les fuyards l'épée dans les reins ; & s'avançant vers la ville qui ne sçavoit encore rien de la déroute de ses troupes, il en trouva les portes ouvertes sans aucune garnison pour la défendre. Il la prit d'assaut, tua de sa propre main le roi des Céniniens, qui étoit venu à sa rencontre avec un gros corps de troupes, & le dépouilla de ses armes. La ville ayant été prise de cette manière, il commanda aux bourgeois de rendre les armes & de lui donner des ôtages. Ensuite, il marcha contre les Antemnates, qu'il trouva dispersés çà & là, & occupés à ramasser le butin. Les ayant chargés brusquement comme il avoit chargé les Céniniens, il les vainquit & leur fit le même traitement. Après cette expédition il retourna à Rome, faisant porter à la tête de l'armée les dépouilles de l'ennemi, avec les prémices du butin, qu'il avoit consacrées aux dieux ; & de toute cette proie il offrit plusieurs sacrifices.

Selon Plutarque, Romulus ne traita pas avec beaucoup de douceur les Céniniens. Il fit abattre leurs maisons, & les obligea d'aller s'établir à Rome. Mais, sui-

vant Denys d'Halicarnasse, ce Prince envoya dans leur ville, ainsi que dans celle des Antemnates, deux colonies de trois cens hommes, à qui on donna la troisième partie de leurs terres à tirer au sort. Il transféra à Rome tous les bourgeois, tant de Cénine que d'Antemnes, qui voulurent bien y aller, avec leurs femmes & leurs enfans, sans leur rien ôter de leurs héritages, de leur argent, & autres effets. Peu de tems après, il les incorpora avec les Tribus & les Curies, au nombre de trois mille; de sorte que les Romains commencerent alors à avoir six mille hommes d'infanterie sur les catalogues de la milice.

Pour revenir à Cénine & à Antemnes, c'étoient deux célebres villes, qui devoient leur origine aux Grecs; car, elles étoient habitées par des Aborigènes, qui les avoient prises autrefois sur les Siculiens. Ces Aborigènes, suivant Denys d'Halicarnasse, étoient une partie des Œnotriens venus d'Arcadie; mais, après cette guerre, elles devinrent colonies Romaines.

CÉNIS, *Cænis*. *Voyez* Cénée.

CÉNIS, *Cenis*, (*a*) Affranchie & secrétaire d'Antonia, étoit une courtisanne, que Vespasien avoit aimée, avant que d'être Empereur; & quand il fut parvenu à cette souveraine dignité, il garda Cénis auprès de lui, presque sur le pied d'une légitime épouse. Après sa mort, il se donna plusieurs concubines pour la remplacer. Comme Vespasien vendoit les charges aux candidats, & les absolutions aux accusés, innocens ou coupables, Cénis négocioit, dit-on, ces sortes d'affaires, dont le produit étoit si grand, qu'on ne doutoit point qu'elle ne le partageât avec l'Empereur.

CENNES, *Cenni*, Κέννοι, (*b*) peuples Germains, que nous connoissons peu. Nous sçavons seulement que l'empereur Caracalla leur fit la guerre. Dans une action, qui s'engagea avec eux, ils combattirent avec tant de furie, que blessés par les fleches des Osrhoéniens, que Caracalla avoit dans son armée, ils arrachoient le fer de la plaie avec les dents, afin d'avoir les mains libres pour continuer de se battre. Il paroît que l'avantage leur resta; mais, l'or les rendit traitables. L'Empereur leur offrit de grandes sommes, & à ce prix ils lui vendirent le titre de la victoire, & lui permirent de repasser le Rhin, & de se retirer en sûreté dans la province, que les Romains appelloient Germanie.

Nous n'avons point de récit suivi & circonstancié de ces faits, mais de simples extraits ou fragmens. Ainsi, c'est une nécessité de suppléer au silence des anciens monumens par des conjectures. Il faut, par exemple, supposer que Caracalla eut néanmoins la supériorité dans quelques rencontres,

(*a*) Crév. Hist. des Emp. Tom. III. p. 153, 358.

(*b*) Dio. Cass. p. 876. Crév. Hist. des Emp. Tom. V. p. 174. *& suiv.*

puisqu'il emmena prisonnières, beaucoup de femmes des Cennes & des autres peuples Germains. On sçait que chez les peuples Germains, les femmes suivoient leurs maris à la guerre. Ces prisonnières montrerent un courage aussi féroce que celui des hommes de leur nation. L'Empereur leur ayant laissé le choix d'être tuées ou vendues, elles préférerent la mort. On les vendit néanmoins comme esclaves; & presque toutes se donnerent à elles-mêmes, la mort qu'on leur avoit refusée. Quelques-unes tuerent avec elles leurs enfans.

Dion Cassius dit que les Cennes étoient une nation Celtique. Il y a des Sçavans, qui croyent qu'on doit lire dans cet Historien le nom des Cattes, plus connu que celui des Cennes.

CENOMANES, *Cenomani*, Κενομάνοι, surnom d'une partie des peuples Aulerques. *Voyez* Aulerques.

CÉNOMANES, *Cenomani*, Κενομάνοι, (*a*) peuples de la Gaule Cisalpine. Tite-Live nous apprend que ces peuples étoient originaires des Gaules, c'est-à-dire, que c'étoit une colonie des Aulerques Cénomanes. » Quelque » tems après, dit Tite-Live après » avoir parlé du passage des » Gaulois en Italie sous la con» duite de Bellovèse, une trou» pe de Cénomanes, suivant la » trace des premiers Gaulois, » sous la conduite d'Élitovius, » passa les Alpes par le même » défilé, avec le secours de Bel» lovèse, & fixa sa demeure à » l'endroit où l'on a bâti depuis » Brixie & Vérone, & qui étoit » occupé avant eux par les Li» buens. «

Strabon dit que les Cénomanes, avant la guerre d'Annibal, marcherent au secours des Romains, contre les Boïens & les Symbriens, & qu'ils firent la même chose depuis.

Tite-Live remarque, en effet, sous l'an de Rome 534, que les Cénomanes étoient alors les seuls, d'entre les Gaulois, qui fussent demeurés fideles aux Romains. Néanmoins, ces dispositions des Cénomanes ne furent pas constamment les mêmes. Plusieurs années après, ces peuples se soulèverent; & ayant fait prendre les armes à d'autres, ils s'emparerent de Plaisance, & pillerent cette ville, dont ils brûlerent la plus grande partie. Ils passerent ensuite le Pô, & s'avancerent vers Crémone, dans le dessein de la traiter comme ils avoient fait Plaisance. Mais, les habitans avoient pris d'avance leurs précautions, pour se mettre en état de défense.

On prétend que les Cénomanes se soumirent entièrement aux Romains, l'an de Rome 555. Dix ans après, M. Furius, Préteur de la Gaule Cisalpine, cherchant dans la paix un prétexte de faire la guerre à ces peuples,

(*a*) Tit. Liv. L. V. c. 35. L. XXI. c. 55. L. XXXI. c. 10. L. XXXII. c. 29, 30. L. XXXIX. c. 3. Strab. pag. 216. Ptolem. L. III. c. 1. Plin. T. I. p. 175.

dont il n'avoit aucun lieu de se plaindre, les avoit attaqués, & leur avoit ôté leurs armes. Ces peuples, étant venus à Rome se plaindre de cette injure, furent renvoyés par-devant le Consul Émilius; & ayant plaidé leur cause devant ce Général, que le Sénat en avoit rendu l'arbitre, ils furent déclarés innocens, malgré tous les efforts du Préteur. Ainsi, on leur rendit leurs armes, & M. Furius eut ordre de sortir de la province.

Ptolémée donne aux Cénomanes les villes suivantes, qui peuvent servir à déterminer la position de ces peuples, qui ne doit pas avoir été toujours la même: Bergomum, Brixie, Butrium, Crémone, Colonia, Forum Juntorum, Mantua, Tridentum & Vérone.

Pline fait mention de quelques Cénomanes, qui demeurerent autrefois près de Marseille, entre les Volces, c'est-à-dire, parmi les peuples qui habitoient les deux rives du Rhône. On croit que ces Cénomanes étoient une portion des Aulerques Cénomanes, & que ce furent ceux-là qui passerent en Italie.

CÉNON, *Cenon*, (*a*) ville d'Italie, au païs des Volsques. Elle étoit de la dépendance de celle d'Antium. Elle fut prise par les Romains l'an de Rome 285, sous le Consulat de T. Numicius & d'A. Virginius.

CÉNON, *Cænon*, Καίνων, (*b*) nom d'un château, dont parle Plutarque, dans la vie de Pompée. Ce château étoit situé dans la petite Arménie. Pompée y trouva quelques papiers secrets de Mithridate, qu'il parcourut avec un très-grand plaisir, parce qu'il y trouvoit des marques & des témoignages sensibles des mœurs & du naturel de ce Roi; car, c'étoient des mémoires par lesquels il paroissoit qu'il avoit empoisonné beaucoup de personnes, entr'autres son propre fils Ariarathes, & Alcée de Sardis, parce qu'il avoit remporté sur lui le prix de la course des chevaux. Il y avoit aussi plusieurs explications de songes, que lui ou ses femmes avoient faits. Il y trouva encore des lettres lascives que Monime lui écrivoit, & qu'il écrivoit à Monime. Théophane ajoûte qu'il y trouva de plus un discours de Rutilius, par lequel il excitoit Mithridate à faire mourir tous les Romains qui étoient en Asie. Mais, la plûpart croyent avec raison, que c'est une malice noire, & une calomnie de ce Théophane, qui haïssoit Rutilius, peut-être parce qu'il ne lui ressembloit en rien. Il est aussi très-vraisemblable, que Théophane avoit inventé ce mensonge, pour faire sa cour à Pompée; dont Rutilius avoit fort noirci le pere dans ses histoires, en le peignant comme le plus méchant de tous les hommes.

M. Dacier, dans sa traduction des vies des Hommes illustres de Plutarque, écrit Cainon, selon le Grec, qui exprime par *ai*, ce que

(*a*) Tit. Liv. L. II. c. 63.

(*b*) Plut. T. I. p. 639.

les Latins écrivent par *ae*. Ce nom, qui signifie neuf ou nouveau, fait assez connoître que c'est un des soixante-quinze châteaux, que Mithridate avoit fait bâtir entre la grande & la petite Arménie.

CÉNON, *Cænon*, Κάινων, (*a*) nom d'un chien de chasse, selon Xénophon. Ce mot veut dire nouveau, comme on l'a déjà remarqué dans l'article précédent.

CÉNOPHRURIUM, *Cænophrurium*, (*b*) du Grec Καινὸν φρούριον, c'est-à-dire, le Château neuf. Ce mot est diversement corrompu par les Historiens. Ortélius préfere Zénophrurium. Antonin écrit Cénophrurium. La chronologie de Nicéphore, publiée avec l'Histoire mêlée, rend ce mot en Latin, *Novum Castellum*, au lieu de conserver le nom original. C'est le lieu où fut tué l'empereur Aurélien. Il étoit à moitié chemin de Constantinople à Héraclée, ville de Thrace. M. de Tillemont dit qu'Aurélien étoit en marche vers un lieu nommé Cænophrurium, c'est-à-dire, Neuf-Châtel, à mi-chemin entre Byzance & Héraclée, lorsqu'il fut assassiné.

CÉNOPOLIS, *Cænopolis*, Καινόπολις, (*c*) ville d'Afrique dans la Pentapole, au rapport de Ptolémée.

Josephe dit qu'une partie de la ville de Jérusalem portoit le nom de Cénopolis. Ce mot signifie ville-neuve. Il est assez ordinaire que les villes soient distinguées en ville vieille, qui est ordinairement la cité, & en ville-neuve.

CÉNOTAPHE, (*d*) *Cenotaphium*, tombeau vuide. C'étoit un monument dressé à la gloire de quelque Mort illustre, dont on n'avoit pu trouver le corps après une bataille, ou un naufrage, pour l'y pouvoir inhumer. L'endroit, où l'on élevoit ce monument, n'étoit point tenu pour sacré, comme l'étoit un tombeau.

Le cardinal Noris a fait des dissertations sur les Cénotaphes des Césars, Caïus & Lucius, qui sont à Pise.

Ce mot vient du Grec κενὸς, *vacuus*, vuide, & de τάφος, *sepulcrum*, sépulcre.

CENS, *Census*, (*e*) étoit parmi les Romains, une déclaration authentique, que les citoyens faisoient de leurs noms, biens, résidence, &c. par-devant des Magistrats préposés pour les enregistrer, & qu'on nommoit à Rome Censeurs, & Censiteurs dans les provinces & les colonies.

Cette déclaration étoit accompagnée d'une énumération par écrit de tous les biens, terres, héritages qu'on possédoit; de leur étendue, situation, quantité, qualité; des femmes, enfans, metayers, domestiques, bestiaux, esclaves, &c. qui s'y trouvoient. Par un dénombrement si exact, l'État pouvoit connoître aisément ses forces & ses ressources.

(*a*) Xenoph. p. 987.
(*b*) Crév. Hist. des Emp. Tom. VI. p. 61.
(*c*) Ptol. L. IV. c. 4.
(*d*) Coût. des Rom. par M. Nieup. p. 339, 340.
(*e*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. I. p. 63. *& suiv.*

Ce fut dans cette vue que le roi Servius Tullius institua le Cens, qui se perpétua sous le gouvernement Républicain. On le renouvelloit tous les cinq ans ; & il embrassoit tous les Ordres de l'État sous des noms différens ; celui du Sénat, sous le titre de *lectio* ou *recollectio ;* celui des chevaliers, qu'on appelloit *recensio* & *recognitio.* A celui du peuple, demeura le nom de *Census*, ou de *Lustrum ;* parce qu'on terminoit ce dénombrement par un sacrifice nommé *lustrum*, d'où la révolution de cinq ans fut aussi nommée lustre.

C'est de-là que le mot *Census* a été aussi en usage, pour marquer une personne, qui avoit fait sa déclaration aux Censeurs par opposition à *incensus*, c'est-à-dire, un citoyen qui n'a fait enregistrer ni son nom ni ses biens. Dans la loi *Voconia*, *Census* signifie un homme, dont les biens sont portés sur le registre des Censeurs jusqu'à la valeur de cent mille sesterces. *Voyez* Censeur.

CENSENNIE, *Censennia*, (*a*) ville d'Italie, dont parle Tite-Live. Cet Auteur dit qu'elle fut reprise sur les Samnites l'an de Rome 448 ; ce qui semble indiquer sa position vers le Samnium ou vers les confins de ce païs.

CENSEUR, *Censor*, (*b*) l'un des premiers Magistrats de Rome, qui étoit chargé de faire le dénombrement du peuple, & la répartition des taxes pour chaque citoyen. Ses fonctions avoient encore pour objet la police, & la réformation des mœurs dans tous les Ordres de la République.

Le nom de Censeur vient de *censere*, estimer, évaluer, parce que cet officier évaluoit les biens de chacun, enregistroit leurs noms, & distribuoit le peuple par Centuries. Selon quelques Auteurs, ce terme est dérivé de l'inspection que les Censeurs avoient sur les mœurs & sur la police.

Origine du Cens, & des Censeurs.

Le Cens ou dénombrement des citoyens, fut la première fonction des Censeurs. On attribue l'origine du Cens à Servius Tullius, sixième roi des Romains, qui l'institua au commencement de son regne, l'an de Rome 177 ; & cela, pour deux raisons également sages & utiles ; l'une, pour connoître d'un coup d'œil les forces de son royaume ; l'autre, pour engager ses sujets à fournir, chacun selon son pouvoir, de quoi subvenir aux besoins de l'État. Il ordonna à tous les citoyens de venir inscrire leurs noms, de déclarer leur âge, la qualité de leurs peres & meres, les noms de leurs fem-

(*a*) Tit. Liv. L. IX. c. 44.

(*b*) Coût. des Rom. par M. Nieup. pag. 37, 92. *& suiv.* Roll. Hist. Rom. Tom. I. p. 471. *& suiv.* T. II. p. 45, 216, 417. *& suiv.* Tom. III. pag. 354. *& suiv.* Tom. V. pag. 222. *& suiv.* T. VI. pag. 599. Tom. VII. pag. 261, 262. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. I. pag. 63. *& suiv.* Tom. IV. pag. 105, 106, 301, 312. Tom. XII. p. 313.

mes

mes & de leurs enfans, & de faire un dénombrement exact de tous les biens qu'ils possédoient. Afin que ses ordres fussent exécutés plus ponctuellement, il publia une loi, qui portoit que celui qui ne seroit pas venu s'inscrire dans le jour marqué, seroit battu de verges, & vendu comme esclave. Les Romains se hâterent d'obéir aux ordres de Servius Tullius. Ce Prince les distribua par classes & par centuries, & les chargea de payer chacun, à proportion de son revenu, une certaine somme pour les nécessités de l'État. Il leur enjoignit ensuite de se trouver tous en armes au point du jour dans le champ de Mars, la cavalerie & l'infanterie séparée par centuries; puis y ayant lui-même rangé cette armée en bataille, il en fit la revue, & la purifia par le sacrifice nommé *solitaurilia* ou *suovetaurilia* qui se faisoit en l'honneur de Mars, & dans lequel on immoloit un taureau, un belier, & un porc, après leur avoir fait faire trois fois le tour de l'armée; cérémonie qui s'est toujours observée depuis à la clôture du Cens, puisque Denys d'Halicarnasse assure que de son tems encore, les Censeurs avoient coûtume de purifier de cette sorte les Romains, après avoir fait le Cens, & que cela se nommoit en leur langue *lustrum*.

Servius Tullius, pendant son regne, fit quatre fois le Cens; il n'y a que le premier qui soit connu. Tarquin le Superbe, ennemi de tout bien, & de la mémoire de Servius Tullius, négligea cet établissement si utile. Après l'expulsion des Rois, le pouvoir de faire le Cens, passa, avec toutes les autres fonctions Royales, en la personne des Consuls. Ces premiers Magistrats furent pendant soixante-sept ans en possession de faire le dénombrement des citoyens. Mais, comme le peuple Romain vint à se trouver dans la suite embarrassé de guerres continuelles, & que les Consuls, obligés d'être à la tête des armées, ne faisoient presque plus de résidence dans Rome; l'on commença à négliger le Cens, & on fut dix-sept ans entiers sans le faire. L'an de Rome 312, M. Génanius Macérinus & T. Q. Capitolinus, Consuls, proposerent de créer un Magistrat exprès pour faire le Cens des citoyens. Leur proposition fut agréée; & le Sénat ordonna que l'on éliroit, pour cet effet, deux personnages de probité, de maison Patricienne, & le plus souvent même des Consulaires; ce qui se pratiqua jusques à l'an de Rome 402, que C. Martius Rutilus, le premier d'entre les Plébéïens qui fût parvenu à la Dictature, demanda la charge de Censeur, l'obtint, & eut pour Collegue Cn. Manlius Impériosus, personnage Consulaire. Quelques années après, un autre Dictateur Q. Publilius Philo fit porter une loi, qui ordonnoit que des deux Censeurs, il y en auroit un tiré du peuple. Et l'an de Rome 621, ils furent tous deux choisis parmi les Plébéïens. Depuis ce tems, on les prit indifféremment dans les deux ordres.

La durée de cette charge, dans sa première institution, fut de cinq ans, à la fin desquels se faisoit le Cens. Avant qu'il se fût écoulé dix ans, elle fut réduite à dix-huit mois par le Dictateur Mamercus Émilius. Ainsi, régulièrement Rome étoit sans Censeurs, pendant trois ans & demi, car, le lustre ne se faisoit qu'au bout de la cinquième année. Mais, cet ordre fut souvent troublé, soit par les guerres du dehors, soit par les dissentions domestiques, & d'autres raisons particulières. Quelquefois, il se passa plus de cinq ans, sans qu'il y eût de Censeurs. Dans d'autres occasions, on créa plus d'une fois des Censeurs pendant l'intervalle d'un lustre, si ceux, qui avoient été choisis d'abord, n'avoient pas pu achever leur ouvrage.

Rome étoit superstitieuse à l'excès. Comme la prise de la ville par les Gaulois étoit arrivée, l'année où l'on avoit substitué M. Cornélius, en la place d'un des deux Censeurs, qui étoit mort dans sa Magistrature, il fut ordonné qu'en pareil cas, on ne donneroit point de successeur à celui qui seroit mort, & que son Collegue se démettroit de sa charge.

Description du Cens.

Plusieurs Sçavans ont distingué le lieu où se faisoit le Cens, d'avec celui où se faisoit la clôture, prétendant que les Censeurs faisoient le Cens dans la grande place de Rome *in foro*, & la clôture dans le champ de Mars. D'autres, au contraire, ont cru que tant le Cens que le lustre se faisoient dans le champ de Mars. M. de Valois se contente de rapporter ce que dit là-dessus Tite-Live; sçavoir, que l'an de Rome 319, les Censeurs C. Furius Pacilus, & M. Géganius Macérinus firent, pour la première fois, le Cens des citoyens, dans un grand hôtel, qu'ils avoient fait bâtir exprès pour cela dans le champ de Mars, & qu'ils nommerent *villa publica*. Le peuple donc, séparé par tribus, s'assembloit dans le champ de Mars, & le crieur public les faisoit avancer, l'un après l'autre, au pied du tribunal des Censeurs, en présence desquels ils faisoient leur déclaration, qui étoit sur le champ enregistrée par les greffiers, dans les registres publics. Mais, pour peu qu'il parût aux Censeurs, que quelqu'un leur eût déguisé la vérité en quelque circonstance, ils refusoient de recevoir sa déclaration. Les citoyens absens avoient la faculté de faire leur déclaration par procureur, pourvu qu'ils eussent soin de choisir pour cela un homme de probité, & qu'ils apportassent une cause raisonnable de leur absence. Il y avoit de grieves peines contre ceux qui manquoient à se faire inscrire, comme confiscation de biens & perte de la liberté ; ce qui fut longtems pratiqué dans la République.

Les Censeurs étoient les maîtres de fixer l'estimation des biens des particuliers, & par conséquent de les imposer à une taxe plus ou moins forte, parce que c'étoit sur

l'estimation faite par les Censeurs, que se regloit la répartition des tributs.

Dans les premiers tems, chacun se faisoit inscrire dans sa classe & dans sa centurie, puis dans sa tribu, lorsque la division par tribus, dont l'usage n'étoit pas d'abord fort étendu, eut pris faveur, & se fut accrédité.

Quand Rome eut étendu ses conquêtes, & fondé plusieurs colonies, ou donné le droit de bourgeoisie Romaine à plusieurs villes, les fonctions des Censeurs eurent plus d'étendue. Des officiers, qui prenoient aussi le nom de Censeurs dans ces colonies ou villes municipales, rendoient compte aux Censeurs de Rome, de l'état de ces villes; du nombre de leurs habitans, de leurs richesses; & leur rapport étoit enregistré dans le livre des Censeurs.

On commençoit le Cens à Rome, par les Sénateurs & les Patriciens; on passoit ensuite aux chevaliers, & on finissoit par ceux du peuple.

L'un des deux Censeurs, à qui cette fonction étoit échue par le sort, dressoit la liste des Sénateurs, & en faisoit la lecture à haute voix. C'étoit un grand honneur que d'être nommé le premier, & d'être mis à la tête de tous les autres. Celui qui l'obtenoit, étoit appellé *Princeps Senatûs*, c'est-à-dire, le premier des Sénateurs. Ce titre d'honneur une fois accordé, ne se révoquoit plus, à moins que celui qui en avoit été décoré, ne méritât d'être rayé du catalogue des Sénateurs; ce qui est sans exemple dans toute l'histoire Romaine. Le Prince du Sénat gardoit toujours son rang, tant qu'il vivoit, à la tête de chaque tableau des Sénateurs, que dressoient de nouveaux Censeurs. Scipion l'Africain l'ancien fut nommé trois fois prince du Sénat; & M. Émilius Lépidus grand-Pontife, six fois. La coûtume ordinaire étoit de nommer prince du Sénat, le plus ancien des Censeurs, qui étoient encore en vie. Le Censeur P. Sempronius Tuditanus, fut le premier qui changea cet usage, en nommant Q. Fabius Maximus, malgré l'opposition de son Collegue, qui vouloit qu'on déférât cet honneur à T. Manlius Torquatus, parce qu'il avoit été Censeur avant Q. Fabius Maximus. Et la louable coûtume s'établit depuis, d'avoir plus d'égard au mérite dans ce choix, qu'à l'ancienneté.

Le Censeur, après avoir déclaré le prince du Sénat, nommoit de suite tous les Sénateurs. On procédoit ensuite au Cens des chevaliers. Celui, qui étoit nommé le premier, s'appelloit *Princeps Equitum*; mais, cette distinction étoit peu remarquée. Tous les chevaliers passoient en revue devant les Censeurs, en menant leurs chevaux par la bride. Ils étoient revêtus d'une robe nommée *trabea*. Enfin, ceux du peuple étoient cités par leur nom, chacun dans sa classe ou dans sa tribu.

C'étoit dans cette cérémonie, que les Censeurs infligeoient publiquement des peines à ceux des citoyens, qui avoient donné quelque sujet considérable de plainte

par rapport à leur conduite & à leurs mœurs. Pous les Sénateurs, il suffisoit que dans la lecture du catalogue on eût omis leur nom. Dès-là ils étoient censés déchus de la dignité de Sénateur. Par rapport aux chevaliers, on les punissoit en leur ôtant le cheval, que le public leur fournissoit, & qui étoit la marque de la dignité de chevalier.

Les Plébeïens étoient transportés d'une tribu plus noble dans une autre moins considérée, comme d'une des tribus de la champagne, dans une autre du même genre, mais inférieure; ou dans quelqu'une des quatre tribus de la ville, qui renfermoient la plus vile populace. C'est ce qu'on appelloit *Tribu moveri*. C'étoit-là le premier & le plus léger degré de punition. Le second étoit d'être privé du droit de suffrage, *in cæritum tabulas referri*. Les habitans de Céré, pour avoir reçu chez eux les Prêtres & les choses sacrées, lorsque les Gaulois étoient près d'entrer dans Rome, avoient été gratifiés du droit de bourgeoisie Romaine, mais sans pouvoir porter de suffrage. Par ce second degré de punition, les citoyens Romains étoient réduits à l'état des Cérites. Le troisième & dernier les privoit, non seulement de suffrage, mais de toute autre prérogative attachée à la qualité de citoyen, ne leur en laissant d'autre marque que la nécessité de payer leur part des tributs; c'est ce qu'on appelloit *ærarium fieri*.

Les Sénateurs & les chevaliers étoient quelque fois condamnés à ces trois sortes de peines.

Comme la passion pouvoit avoir lieu dans le jugement que portoit le Censeur, les loix avoient sagement établi des remedes contre l'abus d'une autorité excessive, dont l'injuste sévérité eut quelquefois besoin d'être réprimée. Les citoyens, dégradés par l'un des Censeurs, pouvoient se faire réhabiliter par son Collegue, ou par les Censeurs suivans, ou en obtenant des dignités, qui les rétablissoient dans tous leurs droits.

L'Histoire nous fournit un grand nombre de ces sortes de punitions employées légitimement. En voici quelques-unes des plus remarquables.

Les Censeurs Scipion Nasica, & M. Popilius, faisant la revue des chevaliers, apperçurent un cheval maigre & élancé, dont le maître étoit fort gras, & d'un merveilleux embonpoint. D'où vient donc, lui dirent-ils, une si grande différence entre vous & votre cheval? C'est, repliqua le chevalier, que c'est moi qui me soigne, & que c'est mon valet qui soigne mon cheval. La réponse parut trop hardie, & elle l'étoit en effet. Sa négligence, jointe à ce manque de respect, fut punie par une entière dégradation, qui ne lui laissa plus d'autre droit de citoyen, que celui de payer les tributs, *in ærarios relatus est*.

Caton, surnommé le Censeur, chassa du Sénat L. Quintius Flaminius, parce qu'étant Consul, il avoit fait exécuter, au milieu d'un festin, un criminel, pour procurer à une courtisanne, le plaisir inhu-

main de voir mourir un homme. Selon Tite-Live, le fait étoit bien plus atroce.

Le Censeur Fabricius Luscinus, retrancha du nombre des Sénateurs, Cornélius Rufinus qui avoit été deux fois Consul, & une fois Dictateur, parce qu'il avoit en vaisselle d'argent le poids de dix livres, c'est-à-dire, quinze marcs cinq onces de notre poids; persuadé qu'un tel exemple pouvoit être funeste à l'État, en y introduisant le luxe. Heureux siecle, disoit Caton d'Utique, où quelque légere vaisselle d'argent étoit regardée comme un luxe fastueux, digne de la répréhension du Censeur!

D'autres Censeurs exclurent du Sénat, Duronius; parce qu'étant tribun du peuple, il s'étoit opposé à une loi, qui prescrivoit des bornes étroites aux dépenses de la table. L'Historien, pour faire sentir toute l'injustice & toute l'indignité de l'action du Tribun, le fait monter sur la tribune aux harangues, & lui met ce discours dans la bouche. » Romains, on » met un frein à vos desirs, & » l'on vous impose un joug, qui » est insupportable. Quoi! laisser » passer une loi qui vous oblige à » vivre dans la frugalité! Non, » Romains; aux dieux ne plaise. » Nous cassons une ordonnance, » qui sent la rouille du vieux » tems. Que devient donc notre » liberté, si voulant périr par le » luxe, on ne nous le permet » pas? « Un tel discours paroîtroit ridicule & insensé. La réalité l'est-elle moins? Car, c'est ainsi que pensent ceux qui autorisent le luxe.

Clôture du Cens.

Le Cens fini, les Censeurs assembloient dans le champ de Mars, l'armée de la ville, c'est-à-dire, les soldats Prétoriens destinés à la garde de Rome, la rangeoient par Centuries, & en faisoient la revue, qui étoit suivie du sacrifice appellé *suovetaurilia*, par lequel se terminoit la clôture du Cens. On ne doit pas oublier deux choses par rapport à ce sacrifice; la première est, que l'on avoit grand soin de choisir toujours pour conduire les victimes, des gens qui portassent un nom heureux, afin que cela fût d'un bon augure pour la fête; la seconde est, que l'on faisoit des vœux pour la conservation & pour la prospérité du peuple Romain; c'est-à-dire, que l'on y acquittoit les vœux faits dans le Cens précédent, & que l'on en formoit d'autres pour le Cens suivant.

Après l'accomplissement de ces vœux solemnels, celui des Censeurs, à qui il étoit échû par le sort de faire la clôture du Cens, vêtu d'une robe prétexte & couronné de fleurs, donnoit lui-même le coup de hache aux victimes, comme nous l'apprend Athénée. Enfin, le sacrifice achevé, le Censeur étoit obligé de remener les Prétoriens dans Rome, sous leur étendard. Pour ce qui est des tables Censoriennes, Tite-Live assure qu'elles étoient conservées dans le trésor des chartres de la République, auprès du temple

de la Liberté, sur le mont Aventin.

Autres fonctions des Censeurs.

Les premiers de Rome regarderent d'abord cette charge comme au-dessous d'eux; cependant, elle devint bientôt l'une des plus grandes Magistratures, parce que le pouvoir des Censeurs s'étendoit jusques à placer ou déplacer qui bon leur sembloit, tant dans le corps du Sénat, que dans celui des chevaliers. Ils étoient les Juges souverains de la police. On leur avoit confié le soin de faire construire & d'entretenir en bon état les temples, les grands chemins, les ponts, les aquéducs, tous les édifices publics; & de veiller à ce que l'on en fit les réparations à propos & dans le tems; ce qu'on appelloit *sarta tecta exigere, sarta tecta tueri*. On voit que l'an de Rome 583, le Sénat fit remettre par les Questeurs, entre les mains des Censeurs, la moitié des tributs de cette année, pour différens ouvrages publics. La basilique que fit construire alors Sempronius, fut appellée de son nom, Sempronia, comme auparavant celle de Caton, Porcia.

C'étoit aussi une fonction importante des Censeurs, de passer le bail des revenus publics avec les fermiers, appellés pour cette raison *Publicani*. Ils ne pouvoient adjuger les fermes qu'en présence du peuple Romain. Il paroît que lorsque les baux en étoient portés à un trop haut prix, les fermiers avoient recours au Sénat, qui ordonnoit quelquefois que l'on procéderoit à une nouvelle adjudication, comme cela arriva pendant la censure de Caton; & les fermes pour lors furent adjugées à un prix un peu plus bas.

On voit dans Tite-Live, que la garde des registres publics leur étoit confiée, & que c'étoit à eux de veiller sur les greffiers, & d'examiner s'ils s'acquittoient de leur emploi avec exactitude & fidélité.

Si quelqu'un avoit fait un faux serment; si un juge étoit accusé d'avoir reçu de l'argent pour juger un procès; si tel citoyen avoit aliéné ou engagé mal à propos ses biens; si tel autre faisoit une trop grosse dépense, tous ces cas étoient de la compétence des Censeurs, qui en jugeoient souverainement. Les fiançailles, *sponsalia*, étoient encore de leur ressort, aussi-bien que les mariages. On sçait que dans le tems du Cens, les Censeurs avoient coûtume d'interroger chaque citoyen, s'il étoit marié. La demande, qu'ils faisoient en cette rencontre, étoit conçue en ces termes: *Et tu ex animi tui sententia uxorem habes, liberûm quærendorum causâ?* Celui qui n'avoit point de femme, payoit pour amende une certaine somme, qui s'appelloit *æs uxorium*. Et celui, qui avoit épousé une femme, qui se trouvoit stérile, étoit obligé de la répudier, & d'en prendre une autre, dont il pût avoir des enfans. Des Censeurs condamnerent à une amende considérable un citoyen, qui étoit demeuré dans le célibat jusqu'à la vieillesse; d'autres exclurent du

Sénat, un Sénateur, parce qu'il avoit répudié sa femme, sans avoir pris conseil de ses amis.

Les Censeurs, pour tout dire en un mot, avoient inspection sur la manière de vivre, & sur les mœurs de tous les États; & l'honneur ou le déshonneur de chacun en particulier, sembloit être absolument à leur disposition.

Cette autorité n'étoit pourtant pas sans bornes, puisque les Censeurs eux-mêmes étoient obligés de rendre compte de leur conduite aux Tribuns du peuple & aux grands Édiles. Un tribun fit mettre en prison les deux Censeurs M. Furius Philus, & M. Attilius Régulus. Enfin, ils ne pouvoient pas dégrader un citoyen, sans avoir préalablement exposé leurs motifs; & c'étoit au Sénat & au peuple à décider de leur validité.

Effets & avantages de l'établissement des Censeurs.

On ne peut point disconvenir que la nécessité de comparoître dans de certains tems, pour y rendre compte de sa conduite, imposée généralement à tous les citoyens, ensorte que ni la naissance, ni les services rendus à l'État, ni les charges les plus importantes, comme le Consulat & la Dictature, exercées précédemment, n'en dispensoient personne, ne fût un puissant frein pour arrêter la licence & le désordre. Cette crainte salutaire étoit le soûtien des loix; le nœud de la concorde, & comme la gardienne de la modestie, de la pudeur, de la justice, & en général de l'intégrité des mœurs.

Il y a dit un Auteur moderne, de mauvais exemples, qui sont pires que les crimes; & plus d'États ont péri, parce qu'on a violé les mœurs, que parce qu'on a violé les loix. A Rome, tout ce qui pouvoit introduire des nouveautés dangereuses, changer le cœur ou l'esprit des citoyens, & en empêcher, s'il étoit permis d'user de ce terme, la perpétuité; en un mot, les désordres domestiques ou publics, étoient réformés par les Censeurs. Cette réflexion paroît fort solide.

Si le luxe & l'avarice, causes ordinaires de la ruine des États, se sont introduits si tard à Rome; si la pauvreté, la frugalité, la simplicité & la modestie dans la table, dans les bâtimens, dans les meubles & dans les équipages, y ont été si long-tems en honneur, je ne doute point qu'un si rare bonheur ne doive être principalement attribué à l'inexorable sévérité de certains Censeurs rigidement attachés aux mœurs antiques, dont ils connoissoient combien il étoit important de ne se point départir. Quand on voit un Romain, qui a passé par toutes les charges les plus considérables, dégradé de sa dignité de Sénateur, parce qu'il avoit un peu plus de vaisselle d'argent que les autres, on est porté naturellement à taxer cette condamnation d'une rigueur outrée & excessive. Il faut se souvenir que le Censeur qui prononça ce jugement, étoit le célebre Fabricius. Ces grands Hommes,

totalement dévoués au bien public, & qui, par une sage prévoyance, portoient au loin leurs vues dans les siecles à venir, se croyoient obligés d'arrêter, par des punitions exemplaires, les abus qu'ils voyoient naître de leur tems, & dont ils envisageoient toutes les funestes suites. Ils sçavoient que ces abus, faciles à réprimer dans leur naissance, mais devenus bientôt, par la négligence des Magistrats & par une longue impunité, plus forts que toutes les loix, entraînent toute une nation avec une rapidité incroyable. Or, quand les choses en sont venues à ce point, & que ce qui étoit vice & désordre, est devenu les mœurs d'un État, il n'y a plus de remede à espérer.

Lorsque Cicéron accusa Verrès, les juges étoient si généralement décriés à Rome pour leur avarice & leur vénalité, que le peuple même, quelque aversion qu'il eût toujours témoignée pour la Censure, désiroit ardemment qu'on en rétablît l'exercice qui avoit été interrompu depuis quelque tems, la regardant comme l'unique remede qu'on pût apporter aux désordres qui regnoient dans la judicature. Et elle fut rétablie effectivement cette année-là même, après un intervalle de seize ans, par les Consuls Pompée & Crassus.

L'austérité de la Censure produisoit à Rome le même effet, par rapport aux mœurs, que la sévérité de la discipline militaire dans les armées, pour y maintenir la subordination & l'obéissance. Et ce furent-là deux des causes principales de la grandeur & de la puissance Romaine. En effet, de quoi sert le courage au dehors, si le déréglement & la corruption dominent au dedans? Quelques victoires que l'on remporte, quelques conquêtes que l'on fasse, si la pureté des mœurs ne regne point dans les différens corps de l'État, si l'administration de la justice, & le pouvoir du gouvernement, ne sont point fondés sur une équité inébranlable, & sur un sincere amour du bien public, quelque puissant que soit un Empire, il ne peut pas subsister long-tems. C'est un Payen qui parle ainsi, à l'occasion des grands biens que la Censure produisoit. On remarque que la sainteté des sermens n'étoit nulle part respectée comme à Rome. C'est, comme l'observe Cicéron, que nulle faute n'étoit punie si sévérement par les Censeurs, que le défaut de bonne foi & le mépris du serment.

Durée de la Censure.

Cette charge subsista pendant près de quatre cens ans, & ne finit que lorsque Jules César, s'étant rendu maître de l'empire Romain, joignit à la dictature perpétuelle, la charge de Censeur, sous le nom de *Præfectura morum*. Néanmoins, Dion Cassius rapporte qu'Auguste, devenu plus puissant & plus absolu, que ne l'avoit été Jules César, fut nommément créé Censeur pour cinq ans; ce qui, selon les apparences, se renouvella à chaque lustre pendant le reste de sa vie, puisque

nous ne voyons point que sous les Empereurs, il y ait eu d'autres Censeurs que les Empereurs eux-mêmes; ces Princes n'ayant pas jugé à propos de souffrir un Magistrat si puissant dans un État monarchique. On ne connoît que trois Empereurs, qui aient pris sur leurs monnoies le nom de Censeur; Vespasien, & ses deux fils, Tite & Domitien.

CENSEUR, terme de college. Les Censeurs, dans certains colleges, sont ceux d'entre les Écoliers, que le Professeur choisit pour l'aider à maintenir le bon ordre & la discipline scholastique. Les Censeurs des leçons, sont ceux qui doivent reprendre les Écoliers, qui récitent leurs leçons, lorsqu'ils font des fautes. Les Censeurs de la chaire, sont ceux qui sont auprès de la chaire du Professeur, pour apprendre plus facilement de lui ce qu'ils doivent faire en chaque occasion. Un Professeur est dans sa classe comme un Souverain; il crée des charges de Censeurs comme il lui plaît, il les donne à qui il veut, & il les abolit quand il le juge à propos.

CENSITOR, *Censor.* *Voyez* Cassius [Quintus].

CENSOR MERCATURÆ. *Voyez* Cassius [Quintus].

CENSORIA [la Loi], (*a*) *Lex Censoria.* Cette Loi est citée par Cicéron, dans une de ses harangues contre Verrès. Elle prescrivoit les droits, que l'on devoit lever sur les laboureurs. Cicéron reproche à Verrès d'avoir exigé autre chose que ce qui étoit porté par cette Loi.

CENSORIN, *Censorinus*, (*b*) Auteur célebre, qui vivoit dans le troisième siecle. Il y en a qui le font descendre de la famille des Marius, qui prenoit le surnom de Censorinus.

Les principes de Chronologie, que Censorin nous a laissés, sous le titre de *de Die natali*, sont universellement estimés. Son livre ne contient que vingt-trois chapitres. Les quinze premiers traitent d'autres matières. Il n'y a que les huit derniers, qui regardent la Chronologie.

M. Boivin l'aîné, de l'Académie des Belles Lettres, qui en avoit fait une étude particulière, crut qu'il ne seroit pas inutile de mettre sous les yeux de ses confreres, les différentes manières, dont cet Auteur caractérise une même année pour en assurer la date. On peut voir à quoi se réduit ce qu'il exposa sur ce sujet à l'Académie en 1704. Cela se trouve au premier tome des Mémoires de cette Compagnie.

Quelque estime que l'on ait, avec raison, pour la Chronologie de Censorin, ce n'est pas à dire qu'elle soit sans défaut. On y remarque des erreurs. C'en est une, par exemple, d'avancer comme fait Censorin, que vraisemblablement on a été trois cens

(*a*) Cicer. in Verr. L. VII. c. 42.

(*b*) Crév. Hist. des Emp. Tom. V. p. 387. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett, Tom. I. pag. 187. & *suiv.* Tom. II. pag. 385. & *suiv.* T. III. pag. 290. T. IV. p. 155. T. VII. p. 238. Tom. XVI. p. 316, 326, 327.

ans à Rome ſans connoître le nom d'heures ; il devoit écrire quatre cens cinquante ans, puiſque même en recevant l'incertaine tradition qui en fait Papirius Curſor auteur, il n'en eſt fait mention que cent cinquante ans après le tems marqué par Cenſorin.

M. Boivin l'aîné a rétabli ou du moins a eſſayé de rétablir un endroit de la Chronologie de Cenſorin, d'où dépend entièrement celle des tems fabuleux. Les réflexions qu'a faites là-deſſus ce ſçavant Académicien, méritent d'être lues. On les trouve au ſecond tome des Mémoires de l'Académie.

Cenſorin avoit auſſi compoſé un ouvrage des accens ; & il eſt ſouvent cité par Sidonius Apollinaire, par Caſſiodore & par d'autres.

CENSORIN, *Cenſorinus*, (*a*) Sénateur illuſtre & comblé de toutes ſortes d'honneurs, ſous l'empire de Claude II. Il n'en fut pas moins uſurpateur de la puiſſance Impériale. S'étant retiré à la campagne, en conſéquence d'une bleſſure qui l'avoit rendu boiteux, il fut proclamé Auguſte, vraiſemblablement en Italie, par les troupes qui gardoient le païs. Trébellius, de qui nous tenons ce récit, ne nous apprend, ni pour quels motifs, ni dans quelles circonſtances les ſoldats ſe porterent à cette entrepriſe. Il ne dit point ſi Cenſorin les y engagea par ſes intrigues, ou s'il fut obligé lui-même d'obéir à leurs mouvemens impétueux. Quoi qu'il en ſoit, ils s'en laſſerent bientôt, & le trouvant trop ſévère, ils le tuerent au bout de ſept jours. Il fut inhumé près de Boulogne ; & ſon épitaphe, chargée de tous les titres dont il avoit été décoré durant ſa vie, finiſſoit par ces mots : *Heureux particulier en tout, malheureux Empereur.* Sa famille, frappée de douleur & de crainte, après un ſi triſte événement, ſe retira, partie en Thrace, partie en Bithynie ; & elle y ſubſiſtoit encore au tems où Trébellius écrivoit.

CENSORINUS [M. PERPENNA], *M. Perpenna Cenſorinus. Voyez* Perpenna.

CENSORINUS, *Cenſorinus*, Κηνσωρῖνος, (*b*) perſonnage diſtingué par ſa dignité de Sénateur & par ſon éloquence, étoit le compagnon & l'ami du jeune Craſſus, fils de M. Craſſus. Après la défaite entière de l'armée Romaine par les Parthes, ne pouvant ſe tuer de ſes propres mains, comme pluſieurs autres officiers, il eut recours à une main étrangère. Le jeune Craſſus avoit déjà fait la même choſe.

CENSORINUS, *Cenſorinus*, (*c*) Conſul avec Manilius. Cicéron dit que ce fut ſous leur Conſulat, que L. Piſon, tribun du peuple, fit paſſer le premier la loi touchant les concuſſions. *Voyez* Marcius.

CENSORINUS, *Cenſorinus*.

(*a*) Crév. Hiſt. des Emp. Tom. VI. pag. 14.

(*b*) Plut. Tom. I. p. 558.

(*c*) Cicer. Brutus. c. 54.

(*a*) Velleius Paterculus parle d'un Censorinus, qui, sous l'empire d'Auguste, mourut en Asie, & fut regretté de tout le monde. Il étoit né, dit le même Auteur, pour gagner & s'attacher les hommes.

CENSORINUS [C. MARCIUS], *C. Marcius Censorinus*, (*b*) fut Consul avec C. Asinius Gallus sous l'empire d'Auguste, l'an de Rome 744, & 8 ans avant Jesus-Christ. Horace lui adresse une de ses Odes. C'est la septième du quatrième Livre, dans laquelle il se propose de montrer que les louanges des Poëtes sont d'un grand prix.

CENSURE, *Censura*, (*c*) dignité importante chez les Romains. Comme un esprit de conquête étoit le caractère dominant de la Nation, le roi Servius Tullius, pour avoir une ressource assurée & d'hommes & de finances, ordonna que l'on feroit tous les cinq ans le cens ou dénombrement de tous les citoyens Romains, avec une évaluation exacte des biens de chaque particulier. Le Prince, ou le Magistrat, par ce dénombrement, sçavoit presque en un instant, ce que Rome avoit d'habitans capables de porter les armes, & quelle contribution on en pouvoit tirer.

Les Consuls, dans la suite, étant continuellement occupés, ou à faire la guerre contre les peuples voisins, ou à résister aux entreprises des Tribuns, on négligea de faire le cens. Cet usage fut interrompu pendant dix-sept ans, depuis le consulat de L. Cornélius & de Q. Fabius. On ne connoissoit alors que les gens rangés, & ils étoient les seuls qui servissent dans les troupes, tandis que les libertins, qui n'étoient point enregistrés, changeoient de demeure, suivant leur caprice & vivoient dans l'indépendance.

Pour obvier dans l'avenir à cet inconvénient, on jugea à propos de décharger les Consuls d'un soin, qui les obligeoit de descendre dans des détails peu convenables à la dignité Consulaire. On songea donc à ériger une nouvelle magistrature pour remplir ce ministère, peu considéré jusque-là. Quelque méprisable qu'elle parût, le Sénat ne s'y refusa point, soit qu'il fût bien aise d'augmenter les charges Patriciennes, soit qu'il prévît que celle-ci prendroit de grands accroissemens, & deviendroit fort importante. Les Tribuns, de leur côté, regardant cette fonction comme plus nécessaire qu'honorable, ne songerent point à la contester au Sénat, ni à demander que les Plébéiens y fussent admis, pour ne point paroître s'opposer mal-à-propos jusques dans les plus petites choses à tout ce que vouloient les Patriciens. Les premiers qu'on nomma pour cette charge, furent Papirius & Sempronius. Ces Magistrats furent appellés Censeurs, parce qu'ils présidoient au Cens.

(*a*) Vell. Paterc. L. II. c. 102.

(*b*) Crév. Hist. des Emp. Tom. I. p. 154.

(*c*) Roll. Hist. Rom. Tom. I. p. 469. *& suiv.*

Ce que le Sénat avoit prévu, au sujet de la Censure, arriva effectivement par la suite des tems. Cette charge, si modique dans son origine, devint une des plus considérables de l'État. La chaise curule, la pourpre, & presque toute la pompe du Consulat, à l'exception des Licteurs, furent les moindres avantages de la Censure. Le dénombrement des citoyens, qui seul d'abord faisoit toute leur occupation, fut bientôt suivi de soins plus honorables & plus importans, comme on peut le voir à l'article de Censeur.

CENSUS EQUESTER. *Voyez* Chevaliers Romains.

CENTAURE, *Centaurus*, (*a*) nom d'un vaisseau, dont parle Virgile au cinquième livre de l'Énéide. Ce vaisseau étoit commandé par Sergeste.

CENTAURES, *Centauri*, (*b*) Κενταύροι, monstres demi-hommes & demi-chevaux, qui naquirent d'Ixion & de la nuée que Jupiter avoit mise à la place de Junon. Pindare, suivant une autre tradition, dit que ces monstres furent le fruit des amours de Centaurus, fils d'Ixion, avec les cavales de Thessalie, & qu'ils ressembloient à leur pere par la partie supérieure de leur corps, & à leurs meres par la partie inférieure.

Diodore de Sicile, Hygin & plusieurs autres Anciens parlent de la naissance de ces monstres, comme d'une chose qui a pu arriver naturellement. L'Histoire fabuleuse fait mention de quelques productions pareilles. C'étoit sous cette forme qu'étoit né Chiron des amours de Saturne avec Phyllire, que ce dieu, pour cacher son intrigue à sa femme Rhéa, avoit séduite en se métamorphosant en cheval. Mais, ce qui est encore plus singulier, l'Histoire naturelle en fournit plusieurs exemples, au rapport de M. l'abbé Banier.

Plutarque rapporte dans le banquet des sept Sages, qu'on avoit fait voir à Périandre, roi de Corinthe, un jeune Centaure qu'une jument venoit de mettre au jour; ce qui surprit tellement toute la cour, qu'on crut qu'il falloit se mettre en état d'appaiser les dieux irrités. Chacun sçait ce que répondit là-dessus le philosophe Thalès. Pline assure qu'il avoit vu un Hippocentaure, qu'on apporta d'Égypte à Rome sous l'empire de Claude, embaumé dans du miel, à la manière de ce tems-là; & cette histoire se trouve confirmée dans Phlégon de Tralles & quelques autres Auteurs.

(*a*) Virg. Æneid. L. V. v. 122, 155, 157.

(*b*) Plut. Tom. I. pag. 14. Pauf. pag. 305, 324. Strab. pag. 346, 427. *& seq.* Plin. Tom. I. p. 375, 416. Tom. II. p. 632, 726, 729. Ovid. Metam. L. XII. Diod. Sicul. pag. 153, 154, 188, 189. Virg. Georg. L. II. v. 456 Virg. Æneid. L. VI. v. 286. L. VII. v. 675. Suid. T. I. pag. 1436. Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. VI. p. 332. *& suiv.* Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. I. pag. 205, 240. *& suiv.* Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. III. 18. *& suiv.* Tom. VII. p. 316. *& suiv.* T. VIII. pag. 320. Tom. XVII. pag. 46. *& suiv.*

Saint Jérôme fait la description de l'Hippocentaure, que Saint Antoine rencontra dans le désert, lorsqu'il alloit voir Saint Paul hermite. Il étoit apparemment de la race de celui dont parle Pline, puisqu'il étoit du même païs. Le Saint Docteur ajoûte que ce pouvoit être un de ces monstres, que l'Afrique produit souvent. Il distingue même ailleurs les monstres qu'on voit quelquefois, tels que sont, selon lui, les Centaures, d'avec ceux de la Fable, qui ne furent jamais, comme l'hydre & la chimère. Il est vrai qu'Isaïe parle des Onocentaures qu'Élien regarde comme de véritables animaux.

Mais, comme dans ces productions monstrueuses, s'il s'en trouve quelquefois, ce ne sont que des espèces d'avortons qui ne vivent pas, & que les Poëtes & les Historiens parlent d'un peuple qui portoit le nom de Centaures, il faut ranger tout ce que nous venons de rapporter, ainsi que tout ce que disent sur ce sujet Philostrate & Lucien, l'un dans le Tableau de Centaurelles, l'autre dans la belle description du Tableau de Zeuxis; il faut, dis-je, le ranger avec Rabelais parmi les êtres qui ne subsisterent jamais que dans le païs de Tapisserie. Lucrece pense la même chose.

Gallien, qui vivoit peu de tems après Phlégon, & qui sans doute avoit été témoin du phénomène anatomique du Centaure envoyé à l'empereur Claude, ou devoit s'en être éclairci par le commerce des Philosophes, nie réellement l'existence de ces sortes de monstres. Ainsi, il faut essayer de dire sur l'origine des Centaures de l'Histoire, quelque chose de satisfaisant.

I.

Origine des Centaures.

Sous le regne d'Ixion, dit Paléphate, quelques taureaux, qui paissoient sur le mont Pélion, devinrent enragés, & causerent beaucoup de ravage dans la campagne, se jettant également sur les troupeaux & sur les hommes. Le roi de Thessalie, pour les faire cesser, fit publier dans ses États, qu'il donneroit une somme considérable à ceux qui tueroient ces taureaux. Quelques jeunes gens s'étant avisés depuis quelques tems de dresser des chevaux, exercice alors inconnu dans la Grèce, où l'on ne se servoit que de chariots, entreprirent de donner la chasse à ces taureaux; & s'étant mis à les poursuivre, ils les perçoient à coups de traits lorsqu'ils fuyoient, & s'ils vouloient se jetter sur eux, ils s'enfuyoient dans des lieux où ils étoient à couvert de leurs insultes. C'est de-là que leur vint le nom de Centaures, composé de deux mots Grecs, κεντεν & ταυρὸς, comme qui diroit, piquer des bœufs, percer des taureaux.

Lorsque ces nouveaux cavaliers, ajoûte le même Auteur, eurent reçu la récompense, que le Roi leur avoit promise, ils devinrent fiers & insolens, & firent plusieurs courses dans la campagne, où ils pilloient tout ce qu'ils rencontroient dans leur chemin.

C'étoit ordinairement la nuit qu'ils descendoient dans la plaine, & se retiroient le matin dans les montagnes. Comme, lorsqu'ils fuyoient, on ne voyoit que la croupe des chevaux & la tête des Cavaliers, il sembloit que ce n'étoit qu'un seul animal; de-là est venue la fable, que ces Centaures étoient demi-hommes & demi chevaux, ce qui leur fit donner le nom d'Hippocentaures. On ajoûte qu'ils étoient fils d'une nuée, parce qu'ils étoient la plûpart d'un village nommé Néphelé, mot Grec qui signifie une nuée.

Cette explication de Palephate semble un peu ajustée au théâtre; car, sans parler de ces taureaux enragés, dont aucun autre Auteur ne fait mention, non plus que de ce village de Thessalie nommé Néphelé, inconnu à tous les Anciens, & qui paroît une pure fiction, est-il vraisemblable qu'on ait pris pour des monstres des gens de cheval, soit en les voyant fuir, comme le dit cet Auteur, ou lorsqu'ils menoient boire leurs chevaux dans le fleuve Pénée, comme le prétend Servius? Et quand même on y auroit d'abord été trompé, comme Herrera le raconte de quelques Sauvages de l'Amérique, qui prenoient nos cavaliers pour des espèces de Centaures, ne seroit-on pas revenu de cette erreur quelque tems après, & la Fable n'auroit-elle pas bientôt perdu son crédit?

Isaac Tzetzès, à qui l'explication de Palephate ne plaisoit pas, en fait une censure fort aigre & tâche de le tourner lui-même en ridicule; mais, ce qu'il dit sur ce sujet, est encore moins vraisemblable. Croira-t-on, en effet, que ce qui a donné lieu à la fable des Centaures, c'est que l'esclave, que Jupiter Pharaon, comme il le nomme, mit à la place de la Reine, s'appelloit Aura? D'où vient qu'on a cru que c'étoit une nuée, & que l'on surnomma par dérision le jeune Inbrus qui étoit le fruit de cette intrigue, Centaurus, comme si pour exprimer le commerce prétendu qu'Ixion eut avec Aura, on avoit dit qu'il l'avoit piquée, ainsi qu'il s'exprime dans les vers qu'il a faits contre Palephate à ce sujet; expression basse & comique, & qui ne porte nullement le caractère de l'antiquité. D'ailleurs, cette explication ne nous apprend pas ce qui a fait prendre les Centaures pour des monstres, qui réunissoient le che[val] & l'homme dans le même corps. Ce n'étoit pas la peine de critiquer un ancien Auteur, pour ne substituer à la place de son explication, qu'une froide étymologie.

M. le Clerc, qui rejette aussi l'explication de Palephate, dit qu'on donna le nom de Centaures à de certains bergers d'Arcadie, qui avoient des troupeaux de taureaux; c'est, selon lui, ce qui a fait attribuer à ces bergers l'invention des vers bucoliques, c'est-à-dire, de ceux qu'on chantoit en gardant les bœufs. Comme ils piquoient leurs taureaux en les conduisant aux pâturages, on les nomma Centaures, ou *pique-bœufs*. Mais, premièrement, il est

certain que les Centaures furent connus en Thessalie, avant qu'on en eût entendu parler en Arcadie; & ce ne fut qu'après avoir été chassés par les Lapithes des environs du Pénée, comme le dit expressément Diodore de Sicile, qu'ils allerent s'établir aux environs du mont Pholoé. En second lieu, pourquoi auroit-on donné le nom de Centaures aux bouviers d'Arcadie, plutôt qu'à ceux des autres païs? Ne conduisent-ils pas tous leurs troupeaux de la même manière? Enfin, M. le Clerc n'explique pas par-là, pourquoi on crut que les Centaures étoient moitié hommes & moitié chevaux; à moins qu'on ne dise que ces bergers d'Arcadie étoient à cheval, & alors on revient à l'explication de Palephate.

II.

Ce qu'on doit penser de l'origine de cette Fable.

Il faut examiner là-dessus trois choses. La première, ce que c'étoit que les Centaures, & d'où leur est venu ce nom. La seconde, pourquoi on les regardoit comme des monstres, composés de deux natures. La troisième enfin, pour quelle raison on croyoit qu'ils étoient fils d'Ixion & d'une nuée.

Il est constant, par le témoignage de Diodore de Sicile & des autres Anciens, que les Thessaliens, principalement ceux qui habitoient aux environs du mont Pélion, furent les premiers des Grecs qui s'appliquerent à dompter les chevaux. Virgile le dit nettement dans ses Géorgiques, & Servius confirme ce que dit le poëte Latin. Les Thessaliens chercherent par-là à se distinguer des autres peuples de la Grece, qui ne combattroient qu'à pied, ou sur des chariots, dont Érichthonius, roi d'Athènes, leur avoit appris l'usage.

Pline, qui donne à Bellerophon la gloire d'avoir été le premier qui entreprit de monter à cheval, avoue en même tems que les Thessaliens furent, de tous les Grecs, ceux qui s'appliquerent le plus à cet exercice. C'est donc dans la Thessalie qu'il faut chercher la plus ancienne cavalerie de la Grece; & il y a bien de l'apparence que lorsque l'on parloit d'un Thessalien, on y ajoûtoit l'épithete d'Hippios, comme on le donnoit par la même raison à Neptune, qu'on appelloit Hippios Poseïdon. Si le sentiment de Servius, adopté par Vossius, étoit vrai, il seroit très-propre à confirmer notre conjecture, puisque ces Auteurs ont cru que Neptune étoit Ixion lui-même. Ces cavaliers, dans la suite, pour devenir plus adroits & plus forts, s'exercerent à une espèce d'exercice, dans lequel ils se battoient contre des taureaux, qu'ils perçoient de leurs javelots, ou les renversoient en les prenant par les cornes. Pline nous apprend, non seulement que cet exercice étoit ordinaire aux Thessaliens, qui en étoient les inventeurs, mais aussi que Jules César en donna le spectacle aux Romains.

Suétone dit la même chose de l'empereur Claude; & Dion Caf-

sius, de Néron. Il est donc bien vraisemblable qu'on ajoûta, en parlant des Thessaliens, au nom d'Hippios celui de Centaures; & de ces trois mots Grecs ἵππιος κέεταν ταυρὸς, on composa celui d'Hippocentaure, qui veut dire *cavalier perce taureau.* Comme ces cavaliers se rendirent redoutables dans la suite par leurs brigandages, à l'aide de l'équivoque que présentoit leur nom, on les regarda comme des monstres composés de deux natures. Les Poëtes saisirent cette idée. On sçait qu'ils profitoient de tout pour donner du merveilleux aux sujets dont ils parloient; & ne peut-on pas assurer, sans craindre de se tromper, que des gens, qui faisoient passer des oranges pour des pommes d'or, des bergeres pour des nymphes, des bergers déguisés pour des Satyres, & des vaisseaux à voiles pour des dragons aîlés, n'auront pas fait difficulté de prendre des cavaliers pour des Centaures?

Dans l'ancien langage de la Grece, comme l'a remarqué M. le Clerc, on appella peut-être ces Centaures *Nephilim.* Ce nom peut-être pris à la lettre, & en ce cas-là il vient de *Naphal*, *tomber*, ou pour celui de géant, comme l'a traduit la Vulgate. Dans ces deux significations, il convenoit parfaitement aux Centaures; car, on pouvoit les regarder non seulement comme des gens tombés dans des désordres affreux, puisque Diodore de Sicile, Apollodore, Strabon, Palephate, Ovide, & les Autres anciens parlent si souvent des ravages qu'ils faisoient par tout où ils passoient, & de leur lubricité dans les noces de Pirithoüs; mais aussi comme de véritables géans. En effet, ne peut-on pas dire qu'on regardoit comme tels, des gens qui lançoient des armes, comme des javelots?

C'étoient donc, dans l'Histoire & dans la Fable, de véritables géans que ces cavaliers, sur tout si on joint, comme faisoient ceux qui en parloient, la force du cheval à celle du cavalier. Les Grecs, qui vinrent depuis, trouverent dans leurs anciens écrits, ce mot *Nephilim*, dont ils n'entendoient pas la signification; & comme dans leur langage il approchoit de celui qui signifie une nuée, ils s'imaginerent que les Centaures étoient enfans d'une nuée. Ils inventerent en conséquence la fable du commerce d'Ixion, fondés sur ce que c'étoit sous le regne de ce Prince, & par ses ordres, que les Lapithes avoient commencé à dompter des chevaux, & à s'exercer à se battre contre des taureaux; ce qui, par une hyperbole assez raisonnable, fit dire qu'ils étoient ses propres enfans.

III.

Suite de l'histoire des Centaures.

Diodore de Sicile nous apprend que comme ils étoient la plûpart parens d'Ixion, ils voulurent après sa mort avoir part à sa succession; & que Pirithoüs, n'ayant pas voulu les laisser entrer en partage, ils lui avoient fait la guerre; mais qu'enfin elle avoit été terminée

par

par une paix, dont l'Auteur cité ne dit pas les conditions. Quelque tems après, ajoûte le même Auteur, le nouveau roi de Larisse, ayant épousé Hippodamie ou, comme d'autres l'appellent, Deidamie, fille du roi d'Argos, pria les Centaures à la solemnité du mariage. Ceux-ci, échauffés par le vin, voulurent faire insulte aux Dames, & se mirent en état de les enlever; mais, Hercule & Théſée, avec les autres Laphites, punirent l'insolence de ces brutaux, en tuerent un grand nombre, & obligerent les autres à se retirer dans les montagnes. Voilà, pour le dire en passant, ce fameux combat qu'Ovide décrit si élégamment. Chacun sçait la manière dont il embellit sa narration, de l'agréable épisode de Cénée, à qui Neptune avoit accordé le don de changer de sexe, ainsi que de celui d'Hélonone qui se tua sur le corps de Cyllare, qu'il aimoit éperdument. Nous ne nous étendons ici que sur ce qui est historique, & nous laissons ce qu'Hésiode, Valérius Flaccus, & les autres Poëtes racontent de ce combat, que Pausanias dit avoir été représenté dans le temple de Jupiter Olympien, ainsi qu'à Athanes, par Phidias & Parrhasius, comme le rapporte Pline. On ajoûte que ceux qui avoient été blessés de ces fleches empoisonnées d'Hercule, s'étant lavés dans la rivière d'Anigre qui sort des montagnes de Thessalie, en rendirent l'eau si infectée, qu'on n'en pouvoit pas même manger le poisson. Strabon assure encore que ceux qui étoient morts de leurs blessures, ayant été enterrés près de Calydon, dans un lieu qui fut depuis appellé le tombeau, ταφὸς, causerent dans tous les environs une infection épouvantable.

Quoi qu'il en soit, les Lapithes, sous la conduite d'Hercule, de Pirithoüs & de Théſée, trois héros qui se distinguerent le plus dans cette guerre, étant allés chercher les Centaures jusque dans le fond de leurs retraites, comme nous l'apprennent Diodore de Sicile, Palephrate & Strabon, eurent tant de fois l'avantage sur eux, qu'ils les obligerent enfin d'abandonner le païs, & de se retirer en Arcadie. Mais, leur caractère brutal & insolent ne leur permettant pas de vivre en paix, ils firent plusieurs courses aux environs de Pholoé, où ils s'étoient établis. Enfin, Hercule, avec le secours de ses compagnons, les extermina entièrement de la manière dont nous allons le raconter.

Ce Héros, allant, comme le dit Apollodore, par l'ordre d'Eurysthée à la chasse du sanglier d'Érimanthe, logea en passant chez lé Centaure Pholus, fils de Silénus & de Mélia. Au milieu du festin, Hercule voulut entamer un muid de vin, qui appartenoit aux autres Centaures, mais que Bacchus ne leur avoit donné qu'à condition que lorsque notre Héros passeroit chez eux, ils l'en régaleroient; fable qui signifie que c'étoit d'excellent vin. Les Centaures étant accourus à la caverne, armés de pierres & de dards, Hercule se mit à tirer sur eux à

coups de fleches ; & le combat s'étant échauffé, plusieurs Centaures y perdirent la vie, & les autres prirent la fuite. Hercule les poursuivit, avec ceux qui l'accompagnoient à cette chasse, & qui apparemment étoient en grand nombre ; & quoiqu'il n'eût que de l'infanterie, & que les Centaures combattissent à cheval, il ne laissa pas de les mener battant dans un païs coupé de bois & de montagnes, jusqu'à Malée, où ils se retirerent auprès du Centaure Chiron.

Ils espéroient que la présence de ce Centaure arrêteroit la fureur d'Hercule, dont il avoit été le précepteur. Hercule ne laissa pas de les attaquer, sans aucun dessein toutefois d'envelopper Chiron dans leur perte ; mais, sa fleche, ayant manqué Élatus, alla frapper Chiron au genou. Hercule, au désespoir de cet accident, accourut promptement pour le soulager, & appliqua sur la plaie un remede que Chiron lui-même lui avoit appris ; mais, le mal étoit de nature à ne pouvoir être guéri, Hercule inconsolable fit main-basse sur le reste des Centaures & n'épargna aucun de ceux qui tomberent entre ses mains. Ceux, qui purent s'échapper, se retirerent dans les cavernes du promontoire de Malée. Neptune cacha les autres auprès d'Éleusis ; c'est-à-dire, pour ramener cette circonstance à l'Histoire, qu'il y en eut quelques-uns, qui s'embarquerent & vinrent dans l'Attique. Antimachus, cité par Noël le Comte, dit que quelques Centaures se retirerent dans l'isle des Sirènes, c'est-à-dire, dans le promontoire de Pélore, où ces petites Reines regnoient en ce tems-là ; & cet Auteur ajoûte qu'ils y périrent la plûpart dans les charmes de la volupté.

C'est ainsi que furent exterminés par les exploits d'Hercule, de Thésée, de Pirithoüs & des autres Lapithes, ces premiers cavaliers de Thessalie, que leur orgueil & quelques heureux succès avoient rendu si insolens. On connoît assez par le tems auquel vécurent ces Héros, les époques de tous les événemens que nous venons de raconter.

I V.

Figures des Centaures.

Nous avons dit que les Centaures, selon Pindare, ressembloient à Ixion leur pere par la partie supérieure de leur corps, & aux cavales leurs meres par la partie inférieure. Je ne sçais cependant, dit M. Fréret, si l'on peut conclure de-là que Pindare imaginoit les Centaures sous la figure que nous leur donnons, & sous laquelle ils sont représentés dans plusieurs monumens anciens, c'est-à-dire, avec un corps humain porté sur quatre pieds de cheval. Les Centaures étoient autrement dépeints sur les monumens antérieurs à Pindare.

Pausanias nous apprend que sur le coffre des Cypsélides, dont les bas-reliefs étoient du commencement du huitième siecle avant l'Ére Chrétienne, le Centaure

Chiron étoit repréſenté comme un homme porté ſur deux jambes & ſur deux pieds humains ſemblables aux nôtres, aux reins duquel étoient attachés la croupe, les flancs & les jambes de derrière d'un cheval. Ainſi, des quatre pieds de ce Cenraure, il n'y en avoit que deux de cheval; & il reſſembloit moins à un cavalier monté ſur un cheval, qu'à un homme qui conduiſoit cet animal par la bride. On ne peut guere douter qu'au tems d'Eudoxe & d'Aratus, la conſtellation du Centaure méridional ou de Chiron, ne fût repréſentée ainſi ſur les Planiſphères. » La conſtellation du Centaure, dit Aratus, » eſt placée ſous deux ſignes différens; de telle ſorte que la » partie humaine ou antérieure » eſt dans le ſigne du Scorpion, » & la partie du cheval ou poſtérieure eſt dans le ſigne de la » Balance ou des ſerres du Scorpion. « Soit que l'on diviſe les ſignes du Zodiaque par des cercles de longitude, ou par des cercles d'aſcenſion droite, il ne ſera jamais poſſible de placer la conſtellation du Centaure dans deux ſignes différens, de la manière que le dit Aratus, à moins que de deſſiner ce Centaure ainſi qu'il l'étoit ſur le coffre des Cypſélides. Hipparque, qui ne connoiſſoit que la manière ordinaire de repréſenter les Centaures avec quatre pieds de cheval, condamne la deſcription d'Aratus; & ſa critique auroit été bien fondée, ſi le Centaure des anciens Planiſphères n'avoit pas été deſſiné, comme l'imagine M. Fréret, d'après le coffre des Cypſélides.

Cette manière de repréſenter les Centaures n'étoit cependant pas la plus ancienne; la figure du Sagittaire, c'eſt-à-dire, du Centaure du Zodiaque, étoit plus ſimple que celle du Centaure Méridional, & avoit été copiée ſur les Planiſphères Égyptiens, de même que celle des autres ſignes du Zodiaque, dont on chercheroit en vain l'origine dans la Mythologie Grecque. Ce Centaure du Zodiaque étoit repréſenté ſur les anciens Planiſphères avec deux pieds de cheval & une queue, à peu près comme on peint les Satyres ou les chèvre-pieds. *Dicunt*, dit le Scholiaſte Latin d'Aratus, *quòd Centaurus quadrupes eſſe non videatur, ſed ſtans bipes Sagittarius; hic autem homo equinis pedibus eſt, & caudam habet.* Hygin dit à peu près la même choſe, & compare ce Centaure avec les Satyres. La poſition des étoiles du Sagittaire eſt abſolument conforme à cette manière de le repréſenter. Elles ſont toutes placées dans le corps humain & dans les jambes de devant; & celles, que Ptolémée nomme la queue, ſont ſi proches du coude du Sagittaire, qu'il eſt facile de voir que cette queue ſort du bas des reins de la partie humaine, & non de l'extrêmité de la croupe du cheval. Pour lui donner la figure de nos Centaures, il a fallu étendre cette conſtellation, & y comprendre trois étoiles, que Ptolémée range parmi les informes du Poiſſon auſtral. Ces étoiles, qui ſont

de la troisième grandeur & assez brillantes, entroient nécessairement dans la délinéation d'un Centaure à quatre pieds; & de ce que Ptolémée les range parmi les informes d'une autre constellation, il en faut conclure que le Sagittaire ne s'étendoit pas jusqu'à ces trois étoiles, & n'avoit que deux pieds, & ressembloit plus aux Satyres qu'aux Centaures des tems postérieurs.

La figure de l'ancien Centaure n'avoit, comme on le voit, aucun rapport à l'équitation; elle pouvoit tout au plus désigner un homme, qui éleve & qui nourrit des chevaux; de même que celle des Satyres chèvre-pieds désignoit des chévriers ou gardeurs de chèvres. Je ne sçais même si l'idée, dit M. Fréret, que l'on se forma des Centaures depuis la célébrité des cavaliers de Thessalie, ne fit point prendre sur des figures anciennes & grossièrement faites, des pieds de bœuf pour des pieds de cheval. Le nom de Centaures ou de pique-bœufs n'a, continue M. Fréret, aucun rapport avec les chevaux, & semble désigner des bouviers plutôt que des pâtres de chevaux.

Hésiode & Homère parlent des Centaures; mais, on ne voit rien dans leurs poëmes, qui ait quelque rapport avec le soin de nourrir des chevaux, ou avec l'habileté que l'on attribua dans la suite à ces Centaures dans l'art de les monter. Ils ne disent rien qui puisse faire soupçonner qu'ils leur donnoient une figure monstrueuse, mêlée de celle de l'homme & de celle du cheval.

Hésiode décrit, dans son bouclier d'Hercule, le combat des Centaures & des Lapithes; mais, tout ce qu'on peut conclure de sa description, c'est que les Lapithes avoient des casques & des cuirasses, au lieu que les Centaures combattoient sans aucune armure défensive. Homère parle de cette guerre en plusieurs endroits de son Iliade & de son Odyssée; il nomme ces Centaures des sauvages, ou si l'on veut, des monstres couverts de poil, les féroces montagnards; mais, ces expressions désignent seulement la grossièreté & la férocité de ces peuples. Dans l'Odyssée, Antinoüs dit, en parlant de la guerre des Centaures, qu'elle fut occasionnée par les insolences que commit leur chef Eurytion, aux noces de Pirithoüs, & par la vengeance qu'en prirent les Lapithes; mais, dans tout ce récit, on ne voit rien, qui ait rapport à la forme monstrueuse attribuée depuis aux Centaures. Cela feroit croire que cette fiction étoit postérieure à Homère & à Hésiode, qui n'auroient pas négligé d'en embellir leurs Poëmes, comme ils ont fait de tant d'autres fictions encore plus absurdes, reçues de leurs tems.

Homère parle des Centaures en faisant le dénombrement de l'armée Grecque; mais, il en parle comme d'une nation, qui habitoit d'abord le mont Pélion, & qui, en ayant été chassée par Pirithoüs, alla chercher une retraite dans le païs des Æthiques, qui faisoit partie de la haute Thes-

ſalie, vers les ſources du Pénée, entre les Athamanes & la ville de Tymphéa. Le Scholiaſte d'Homère obſerve que, ſelon tous les Anciens, ces Centaures du mont Pélion étoient de la même nation que les Perrhebes. Homère parle de ces Perrhebes, & les place ſur les bords du Titarèſe, près de l'embouchure du Pénée; il les fait combattre ſous la conduite de Gunéus, & s'étend aſſez ſur leur païs; mais, dans tout ce qu'il dit de ces Centaures de la Perrhébie, il n'y a rien qui ait le moindre rapport avec l'équitation, ni même avec l'art de conduire des chars. Les meilleurs chevaux de l'armée étoient ceux d'Achille, & ceux d'Eumélus, fils d'Admete, qui regnoient dans le canton de la Theſſalie, le plus éloigné de la demeure des Centaures.

Nous terminerons nos réflexions ſur les différentes manières de repréſenter les Centaures, par la deſcription que Phlégon fait de celui qui, comme nous l'avons déjà dit, avoit été apporté d'Égypte à Rome, ſous l'empire de Claude. Phlégon dit que de ſon tems, on le voyoit encore dans le palais de l'Empereur. Sa figure étoit ſemblable, dit Phlégon, à celle que les ſculpteurs donnent aux Centaures. Il avoit le corps & la figure d'un homme, quoiqu'il eût la phyſionomie aſſez féroce; les bras, les mains & les doigts étoient couverts de poil; les flancs de la partie humaine ſe joignoient au poitrail & aux jambes de devant d'un cheval; il avoit quatre pieds, dont la corne étoit ronde & ſolide comme celle de cet animal; & quoique la ſalure eût un peu noirci ſes crins, on s'appercevoit encore qu'ils avoient été roux. Cet animal avoit été pris, diſoit-on, ſur une montagne d'Arabie, près de la ville de Saune, & on le nourriſſoit de chair cruë.

CENTAURIUM, *Centaurium*, (*a*) plante ainſi nommée, dit-on, du Centaure Chiron, qui en fit la découverte. On croit que c'eſt notre grande Centaurée.

CENTAUROPOLIS, *Centauropolis*, forteresse de Grece, dans la Theſſalie, au mont Oſſa près de Tempé. Procope en parle ainſi, au ſujet d'un autre lieu : » Il » s'éleve tout proche des montagnes eſcarpées & couvertes de » forêts, qui ſervirent autrefois » de demeure aux Centaures, & » qui furent le lieu du combat » qu'ils livrerent aux Lapithes, ſi » nous en voulons croire la fable, » qui parle d'une eſpèce d'ani- » maux monſtrueux, qui étoient » moitié hommes & moitié bêtes. » L'antiquité a laiſſé, dans ce lieu » même, une marque de la créan- » ce qu'elle a ajoûtée à cette fa- » ble; le fort, qui eſt bâti ſur » cette montagne, s'appellant » encore aujourd'hui Centauro- » polis. L'Empereur [Juſtinien] » a fait réparer les murailles de » ce fort qui étoient ruinées. «

CENTAURUS, *Centaurus*, Κένταυρος, (*b*) fils d'Apollon & de Stilbé, fut, ſelon quelques-

(*a*) Mém. de l'Acad. des Inſcript. & Bell. Lett. Tom. XVII. pag. 47, 48.

(*b*) Diod. Sicul. p. 189.

uns, le pere des Centaures.

CENTAURUS, *Centaurus*, nom d'un des Chevaux du Cirque. *Voyez* Chevaux du Cirque.

CENTÉNIUS [C.], *C. Centenius*, (*a*) officier Romain du tems de la seconde guerre Punique. Cet officier, peu de tems après la fameuse bataille du lac Trasimène, si funeste à la République Romaine, étant venu s'emparer de quelques défilés avec une troupe de gens d'élite, y fut taillé en pieces par l'armée victorieuse d'Annibal, & y perdit lui-même la vie; ainsi le raconte Cornélius Népos. Tite-Live dit que cette troupe de gens d'élite étoit un corps de quatre mille hommes de cavalerie, que le Consul Cn. Servilius avoit fait partir sous la conduite de C. Centénius, pour aller au secours de son Collegue, mais qui s'étoient arrêtes dans l'Ombrie, dès qu'ils eurent appris ce qui s'étoit passé auprès du lac Trasimène.

Cornélius Népos donne à notre officier Romain, le titre de Préteur; & Tite-Live lui attribue celui de Propréteur seulement.

Il y en a qui confondent ce C. Centénius avec celui de l'article suivant. Ce sont, ce me semble, deux personnages entiérement différens. Tite-Live, d'ailleurs, les distingue formellement, non seulement par leurs prénoms, donnant à l'un, celui de Caius, & à l'autre, celui de Marcus, & attribuant en outre à ce dernier le surnom de Pénula, mais encore par les circonstances, & même par les tems. Car, cet Historien place la défaite de C. Centénius sous l'an de Rome 535, & celle de M. Centénius Pénula cinq ans après.

CENTÉNIUS [C.], *C. Centenius*, (*b*) surnommé Pénula, étoit un ancien Centurion, également distingué par la grandeur de sa taille, & par celle de son courage.

Un jour, cet officier, qui avoit alors quitté le service, s'étant fait introduire dans le Sénat, par le Préteur P. Cornélius Sulla, demanda qu'on le mît à la tête d'un corps de cinq mille hommes; que connoissant parfaitement, & le caractère de l'ennemi, & la situation des lieux, il ne seroit pas long-tems sans rendre à la République quelque service important; qu'il employeroit contre Annibal lui-même, les ruses & les artifices dont il s'étoit servi jusqu'à ce jour, pour faire tomber dans ses filets leurs Généraux & leurs armées. Cette promesse, dit Tite-Live, fut crue aussi sottement qu'elle avoit été avancée; comme s'il n'y avoit aucune différence entre le mérite d'un soldat, & les talens d'un Général. Au lieu de cinq mille hommes qu'il avoit demandés, on lui en accorda huit mille; & plusieurs s'étant joints à lui pendant sa marche, il arriva dans la Lucanie avec le double des forces qu'il avoit en partant de

(*a*) Corn. Nep. in Annib. c. 4. Tit. Liv. L. XXII. c. 8.

(*b*) Tit. Liv. L. XXV. c. 19. Roll. Hist. Rom. Tom. III. pag. 431, 432.

Rome. Ce fut-là qu'il trouva Annibal, qui avoit inutilement poursuivi Claudius. La partie n'étoit pas égale entre deux armées, dont l'une étoit commandée par Annibal, & l'autre par un simple Centurion, dont l'une étoit composée de soldats Vétérans, qui comptoient leurs campagnes par leurs victoires; & l'autre, de nouvelles milices, levées à la hâte, & qui n'avoient pas moitié de leurs armes. Dès qu'elles furent en présence, elles firent paroître une pareille ardeur d'en venir aux mains, & on les rangea sur le champ en bataille. Ce qu'on auroit peine à croire, à cause de l'inégalité des deux partis, le combat dura plus de deux heures, les Romains ayant fait merveilles, tant qu'ils eurent C. Centénius à leur tête. Dès qu'il eut été tué par les traits des ennemis, auxquels il s'exposa avec beaucoup de valeur, non seulement pour soûtenir la réputation qu'il avoit acquise par le passé; mais encore pour éviter la honte dont il auroit été couvert à l'avenir, s'il eût survécu à une défaite, qui ne pouvoit être imputée qu'à sa témérité; ils lâcherent pied aussi-tôt, & prirent ouvertement la fuite. Mais, Annibal sçut si bien leur en fermer le chemin, en les faisant investir de tous côtés par sa cavalerie, que d'une si grande multitude, il s'en sauva à peine mille. Tout le reste périt, ou dans la bataille, ou dans la déroute.

CENTIMANI, (*a*) géans à cent mains, célébres dans la fable. Plutarque en fait mention dans la vie de M. Marcellus.

CENTOBRIQUE, *Centobrica*, (*b*) ville d'Espagne dans la Celtibérie. Valère Maxime dit qu'elle fut assiégée par Q. Métellus. Velléius Paterculus & Florus la nomment Contrébie. Tite-Live en parle aussi sous ce nom; seroit-ce la Contributa de Ptolémée, demande Ortélius? Je ne veux le nier ni l'assurer, poursuit-il; mais, je sçais bien que la Contrébie de Tite-Live est la même que la Compléga d'Appien.

CENTOCAMÉRELLE, (*c*) nom de l'un des deux réservoirs de Misène. Ils avoient été construits par Agrippa, pour y rassembler les provisions d'eau douce, qui étoient nécessaires à la flotte, qu'Auguste tenoit dans le port de Misène.

CENTON, *Centon*, fort de Thrace dans la basse Mysie, selon Procope. Le Grec porte Κεντῶν. M. Cousin, dans sa traduction, écrit Cinton conformément à l'usage corrompu des Grecs modernes. Il fait le même changement, mais sans en avoir le même prétexte, dans le même chapitre de Procope, à l'occasion du fort de Centodème, Κεντοδεμῶν, que Justinien fit relever dans le même païs. M. Cousin traduit Cintodeme. Vésalius l'avoit rendu par Quintodème.

CENTON, *Cento*, piece de

(*a*) Plut. T. I. p. 307.
(*b*) Ptolem. L. II. c. 4.

(*c*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. T. XVI. p. 121.

vers, composée en entier de vers ou de passages, pris de côte & d'autre, soit dans le même Auteur, soit dans plusieurs, & disposés seulement dans un nouvel ordre, qui forme un ouvrage, & donne à ces lambeaux, un sens tout différent de celui qu'ils ont dans l'original.

Ce mot, tiré du Latin *Cento*, signifie, à la lettre, un manteau fait de pieces rapportées. Il vient du Grec κεντρων, qui veut dire la même chose. Les Soldats Romains dans les sieges se servoient de Centons, ou de vieilles étoffes rapetassées, pour se garantir des traits de l'ennemi. L'on couvroit aussi, dans le même dessein, les machines de guerre, les galeries, & autres choses nécessaires aux approches, de peaux de bêtes fraîchement écorchées, que les Auteurs appellent Centons.

Ausone a donné des regles pour la composition des Centons, & lui-même en a fait un très-obscene, tiré de Virgile. Il faut prendre, dit-il, des morceaux détachés du même poëme, ou de plusieurs. On peut prendre les vers entiers, ou les partager en deux, & lier une moitié empruntée d'un Poëte, à la moitié qu'un autre aura fourni. Mais, il n'est pas permis d'insérer deux vers de suite, ni d'en prendre moins que la moitié d'un.

Proba Falconia a écrit la vie de Jesus-Christ en Centons, tirés de Virgile, aussi-bien qu'Alexandre Rosso, & Étienne de Pleurre, chanoine régulier de Saint Victor de Paris. Voici un exemple de ces Centons dans l'Adoration des Mages.

Adoratio Magorum. *Matth.* c. 2. v. 1. *& seq.*

Æneid. L. VI. v. 255.	*Ecce autem, primi sub limina solis & ortus,*	
Æneid. L. II. v. 694.	*Stella, Facem ducens, multa cum luce cucurrit;*	
Æneid. L. V. v. 526.	*Signavitque viam* [cœli in regione serena.]	Æneid. L. VIII. v. 528.
Æneid. L. VIII. v. 330.	*Tum reges*, [credo quia sit divinitùs illis	Georg. L. I. v. 415.
	Ingenium, aut rerum fato prudentia major]	Georg. L. I. v. 416.
Æneid. L. VII. v. 98.	*Externi veniunt*, [quæ cuique est copia, læti,]	Æneid. L. V. v. 100.
Æneid. L. XI. v. 333.	*Munera portantes* [molles sua thura Sabæi.]	Georg. L. I. v. 57.

Æneid. L. III. v. 464.	*Dona dehinc auro gravia*, [myrrhâque madentes,]	Æneid. L. V. v. 100.
Æneid. L. IX. v. 659.	*Agnovere Deum*, [regem regumque parentem.]	Æneid. L. VI. v. 765.
Georg. L. I. v. 418.	*Mutavere vias*, [perfectis ordine votis,]	Æneid. L. III. v. 548.
Æneid. L. VI. v. 16.	*Insuetum per iter*, [spatia in sua quisque recessit.]	Æneid. L. XII. v. 129.

CENTONAIRES, *Centonarii*, officiers dans les armées Romaines. Ils fournissoient les étoffes, que l'on appelloit Centones, dont on se servoit pour couvrir les tours & les machines. Végèce, parlant de la machine qui servoit de galerie couverte, dit que par dehors, de peur qu'on n'y portât le feu, on la couvroit de cuirs crus, ou de Centons, *Centonibus*, c'est-à-dire de quelques vieilles étoffes, qui, étant mouillées, étoient propres à résister au feu & aux fleches. Jules César, dans le troisième livre de ses Commentaires de la guerre civile, assure que les soldats se servoient aussi quelquefois de ces Centons, pour se garantir des traits des ennemis.

Les Centonaires étoient joints aux Dendrophores ou charpentiers, & autres officiers, comme on voit par quelques Inscriptions anciennes.

CENTORES, *Centores*, peuples de Scythie. On lit dans Valérius Flaccus :

Impulit & dubios Phryxei velleris ardor
Centoras & diros magico terrore choatras.

Masier, son Scholiaste, dit que ce même peuple est nommé Cendones par Pomponius Méla, dont il cite le commencement du second Livre ; mais, on n'y trouve aucune mention de Centores, ni de Cendones. On y lit Essédones dans les éditions des Aldes en 1518, & des Juntes en 1519. Cependant, il faut que le mot *Cendones* se soit trouvé dans quelques exemplaires ; car, Hermolaüs Barbarus fait une note exprès, pour avertir qu'au lieu de *Cendones usque ad Mæotida*, il faut lire *Essedones*, ce qu'il prouve par un passage de Pline. Mais, comme nous venons de le remarquer, les éditions de 1518 & 1519 portent *Essedones*.

CENTORIPPE, *Centorippa*, Κεντορίππα, la même ville que Centuripes. *Voyez* Centuripes.

CENTORIPPINIENS, *Centorippini*, Κεντορίππινοι. *Voyez* Centuripiniens.

CENTRITES, *Centrites*, (a) Κεντρίτης, fleuve d'Asie, qui s'ap-

(a) Xenoph. p. 322. Diod. Sicul. p. 411.

pelloit aussi Nicéphorius. Il avoit sa source aux montagnes des Carduques ; & de-là, en côtoyant le païs de cette nation, à environ six ou sept stades des montagnes, il alloit se rendre dans le Tigre, après avoir reçu le Parthénius.

Selon Xénophon, le Centrites séparoit l'Arménie des peuples Carduques. » L'armée, dit-il dans sa » retraite des dix Mille, se logea » dans les villages qui sont au-» dessus de la plaine, qui borde » le fleuve du Centrites, qui a » environ deux cens pieds de lar-» ge, & qui sépare l'Arménie des » montagnes des Carduques, » dont elle est éloignée d'environ » un quart de lieue. « Diodore de Sicile dit aussi que le fleuve Centrites faisoit la séparation des Arméniens & des Carduques.

CENTRONES, *Centrones*, Κέντρωνες, (a) peuples des Gaules, dont parle César. Cet Auteur nous apprend que les Centrones, joints aux Garoceles & aux Caturiges, voulurent s'opposer au passage de son armée dans les Alpes.

Strabon fait mention des Centrones, en y joignant les Caturiges & les Véragres. Pline, désignant ces derniers par le nom d'Octodurenses, tiré de leur capitale, le fait suivre de celui des Centrones, qu'il dit être limitrophes. Ptolémée, qui renferme dans l'Italie les peuples qui habitent les Alpes, place les Centrones dans les Alpes Grecques. Ils occupoient la Tarentaise; & le diocèse de Monstier peut représenter leur territoire.

Plusieurs Critiques pensent que le nom d'Acitavones, qui se lit dans l'Inscription du Trophée des Alpes, rapportée par Pline, tient la place de celui de Centrones. Dans l'édition de Daléchamp, le manuscrit de M. Chiflet est cité en marge comme ayant le nom de Centrones. En effet, il y auroit lieu d'être surpris que les Centrones fussent oubliés dans un dénombrement de peuples, qui en renferme de bien plus obscurs que celui-là. On remarque encore que la place, donnée dans l'Inscription, à la suite des Véragres & des Salasses, & entre ces derniers & les Médulles, est précisément celle qui convient à la position des Centrones.

Strabon rapporte qu'il y avoit une voie d'Italie à Lyon, qui passoit par le païs des Centrones.

CENTRONES, *Centrones*, Κέντρωνες, (b) autres peuples des Gaules, placés bien loin de ceux, dont il a été question dans l'article précédent. César compte ceux dont nous parlons ici, au nombre de quelques peuplades, qui étoient en la dépendance des Nerviens. Ainsi, il faudroit chercher ces Centrones dans la Belgique, dont les Nerviens occupoient un canton dans la partie occidentale. Mais, on ne sçait aujourd'hui où placer ces peuples. C'est se moquer, dit

(a) Cæs. de Bell. Gall. L. I. pag. 12. Strab. pag. 204; 205, 208. Ptolem. L. III. c. 1. Plin. T. I. p. 176. Notic. de la Gaul. par M. d'Anvill.

(b) Cæs. de Bell. Gall. L. V. p. 190, 191.

M. de la Martinière, que d'expliquer leur nom par celui de Saintron, puisque ces deux noms n'ont rien de commun ensemble. Car, on doit écrire Saintron en deux mots, Saint Tron, *Sanctus Trudo*, du nom d'un Saint Prêtre.

CENTRONIUS, *Centronius*. *Voyez* Cétronius.

CENTUM INSULÆ, Ἑκατὸν Νῆσοι. (*a*) Hérodote parlant des Éoliens, dit : » Ils avoient cinq » villes dans l'isle de Lesbos ; la » sixième nommée Arisba, qui » étoit aussi dans Lesbos, avoit » été prise par les Méthymnéens, » comme leur appartenant ; en- » fin, ils en avoient une dans » Ténédos, & une autre dans les » cent Isles.« Cela paroît désigner un lieu particulier, qui prenoit le nom de cent Isles.

CENTUMALUS [T. CLAUDIUS], *T. Claudius Centumalus*, (*b*) avoit sur le mont Cœlius, une maison isolée, qui, par sa hauteur, empêchoit la vue des Augures, quand ils vouloient tirer leurs présages du vol des oiseaux. Cela fut cause qu'ils lui ordonnerent de l'abattre. Aussi-tôt, T. Claudius Centumalus mit sa maison en vente, & P. Calpurnius Lanarius l'acheta. Les Augures la lui firent abattre ; mais, P. Calpurnius Lanarius, ayant sçu que T. Claudius Centumalus ne l'avoit mise en vente, que depuis l'ordre qu'il avoit reçu d'eux, intenta action contre lui, pour le faire condamner à tout ce que la bonne foi demandoit qu'il fît, ou qu'il lui payât pour son dédommagement. L'Affaire fut jugée par Caton, & la sentence portoit que le vendeur, ayant sçu la chose, & n'en ayant pas averti l'acheteur, étoit tenu de le dédommager. Il fut donc jugé, dit Cicéron, qu'il est de la bonne foi que le vendeur avertisse l'acheteur des défauts de ce qu'il vend, & qui sont de sa connoissance.

CENTUMCELLES, *Centumcellæ*, (*c*) lieu maritime d'Italie dans la Toscane. Pline le Jeune, dans une de ses lettres à Cornélien, décrit ainsi ce lieu, qui n'étoit alors ni ville ni bourg, mais un simple hameau, *villa*, avec un port. » Le lieu, dit-il, nous parut » charmant. Ce hameau, qui est » parfaitement beau, entouré de » vertes campagnes, est en pen- » chant sur le rivage, dans l'enfon- » cement duquel est un grand port » en forme d'amphithéatre. Le » côté gauche est d'un ouvrage » très-solide ; on travaille encore » au côté droit. A l'entrée du port » s'éleve une isle, qui brise la vio- » lence de la mer, & donne de » part & d'autre un excellent » abri aux vaisseaux. «

Flavius Blondus dit que la ville de Centumcelles fut détruite par les Sarrasins, du tems de l'empereur Louis. On rétablit depuis cette ville, qui se nomme aujourd'hui Civita-Vecchia.

CENTUMVIRS, (*d*) *Centum-*

(*a*) Herod. L. I. c. 151.
(*b*) Cicer. de Affic. L. III. c. 16.
(*c*) Crév. Hist. des Emp. Tom. IV. p. 213.
(*d*) Cout. des Rom. par M. Nieup. p. 124. *& suiv.* Roll. Hist. Rom. Tom. II. p. 3, 4. de l'avant propos.

viri, sorte de Magistrats Romains. Ces Magistrats étoient tirés de toutes les tribus, trois de chacune, de sorte qu'ils étoient réellement au nombre de cent cinq ; ce qui n'empêchoit pas qu'on ne leur donnât le nom de Centumvirs.

Ces Juges rendoient la justice dans les causes les plus importantes, lorsqu'il s'agissoit de questions de droit, & non de fait, sur tout dans la répétition d'hérédité, dans la plainte de testament inofficieux, & dans d'autres matières semblables. Les jugemens des Centumvirs n'avoient rien de commun avec les autres ; mais, ils avoient une certaine forme qui leur étoit propre. Outre cela, ces Juges étoient assis sur les tribunaux, au lieu que les autres n'étoient assis que sur des bancs. Il n'y avoit point d'appel de leurs jugemens, parce que c'étoit comme le conseil de tout le peuple. Il paroît que ces Magistrats furent créés l'an de Rome 519 ou environ, lorsque le peuple fut partagé, pour la première fois, en 135 tribus.

Mais, après le regne d'Auguste, le corps des Centumvirs devint plus nombreux, & pour l'ordinaire il montoit à cent quatre-vingts. Ils étoient distribués en quatre chambres ou tribunaux. C'étoient les Décemvirs qui, par l'ordre du Préteur, assembloient ces Magistrats pour rendre la justice. Les Décemvirs, quoiqu'au nombre des Magistrats subalternes, étoient du conseil du Préteur, & avoient une sorte de prééminence sur les Centumvirs. Il y en avoit cinq qui étoient Sénateurs, & cinq Chevaliers. Le Préteur de la ville présidoit au jugement des Centumvirs, & tenoit, pour ainsi dire, la balance entre les quatre tribunaux. On se contentoit quelquefois de porter les causes légeres à deux de ces tribunaux, en sorte qu'on pouvoit instruire deux affaires en même tems. Les Centumvirs s'assembloient dans les basiliques, qui étoient de magnifiques édifices, où étoient déposée une hache pour marque de jurisdiction ; de-là vient qu'on disoit un jugement de la hache, *hastæ judicium*, pour un jugement des Centumvirs. C'étoit les Décemvirs qui recueilloient les voix ; & cet acte de jurisdiction s'exprimoit par ces mots, *hastam cogere*.

Quintilien nous apprend que de son tems, les Centumvirs, se regardant comme des Juges considérables, vouloient que les plaidoyers que l'on prononçoit devant eux, fussent travaillés avec un grand soin, sans quoi ils se croyoient méprisés.

CENTURIES, *Centuriæ*, ville épiscopale d'Afrique dans la Numidie. Quod-Vult-Deus, évêque de Centuries, assista à la conférence de Carthage ; & dans le Concile de Milève tenu l'an 402, au Canon 87, il est ordonné que personne ne communiquera avec ce même Évêque, jusqu'à ce que sa cause ait été réglée, parce qu'il avoit refusé de s'en rapporter avec son adversaire au jugement des Évêques. La Notice d'Afrique fait mention de Janvier, évêque du même siege, *Januarius Centuriensis*.

Procope, dans son histoire des Vendales, parle d'une place forte de la Numidie, nommée Centuries.

CENTURIES [Comices par], *Centuriata Comitia.* (*a*) On appelloit à Rome Comices par Centuries, les assemblées où le peuple donnoit son suffrage par Centuries. On disoit aussi grands Comices. Les Comices par Centuries étoient plus célebres que les Comices par Curies, quoique ceux-ci les eussent précédés.

Comme dans les Comices par Curies, tout se décidoit à la pluralité des voix, & que les suffrages se comptoient par tête, les Plébeïens l'emportoient toujours sur le Sénat & les Patriciens; ensorte qu'ils formoient ordinairement le résultat des délibérations par préférence au Sénat & aux nobles. Servius Tullius, Prince tout républicain, malgré sa qualité de Roi, mais qui ne pouvoit pourtant souffrir que le gouvernement dépendît souvent de la plus vile populace, résolut de faire passer toute l'autorité dans le corps de la Noblesse & des Patriciens, où il espéroit trouver des vues plus justes, & moins d'entêtement.

L'entreprise n'étoit pas sans de grandes difficultés. Ce Prince avoit affaire au peuple de toute la terre le plus fier & le plus jaloux de ses droits; & pour l'obliger à en relâcher une partie, il falloit le sçavoir tromper par l'appas d'un bien plus considérable. Les Romains payoient en ce tems-là, par tête, un tribut au profit du trésor public; & comme, dans leur origine, la fortune des particuliers étoit à peu près égale, on les avoit assujettis au même tribut, qu'ils continuerent de payer avec la même égalité, quoique par la succession des tems, il se trouvât beaucoup de différence entre les biens des uns & des autres. Servius Tullius représenta dans une assemblée, que le nombre des habitans de Rome & leurs richesses étant considérablement augmentés par cette foule d'étrangers, qui s'étoient établis dans la ville, il ne lui paroissoit pas juste qu'un pauvre citoyen contribuât autant qu'un plus riche, aux charges de l'État; qu'il falloit régler ces contributions suivant les facultés des particuliers; mais que pour en avoir une connoissance exacte, il falloit obliger tous les citoyens, sous les plus grandes peines, à en donner une déclaration fidele, & qui pût servir de regle pour faire cette répartition.

Le peuple, qui ne voyoit dans cette proposition que son propre soulagement, la reçut avec de grands applaudissemens; & toute l'assemblée, d'un mutuel consentement, donna au Roi le pouvoir d'établir dans le gouvernement l'ordre qui lui paroîtroit le plus convenable au bien public. En conséquence de cette résolution,

(*a*) Tit. Liv. L. I. c. 42, 43. Dionys. Halic. Lib. IV. c. 5. Lib. IX. c. 10. Coût. des Rom. par M. Nieup. p. 36. *& suiv.* M. Roll. Hist. Rom. T. I. p. 138. *& suiv.* Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. I. p. 82, 83. *& suiv.* Tom. IV. p. 92, 93. *& suiv.* Tom. XII. pag. 54. *& suiv.*

Servius Tullius institua le Cens, qui n'étoit autre chose qu'un rôle, ou dénombrement de tous les citoyens Romains, dans lequel on comprit leur âge, leurs facultés, leur profession, le nom de leur Tribu & de leur Curie, & le nombre de leurs enfans & de leurs esclaves. Il se trouva alors dans Rome & aux environs, plus de quatre-vingt mille citoyens capables de porter les armes. Dans ce dénombrement, n'étoient point compris ni les femmes, ni les enfans, ou les jeunes gens au-dessous de dix-sept ans, ni les esclaves.

Servius Tullius partagea ce grand nombre de citoyens en six classes, & il composa chaque classe de différentes Centuries, qui n'étoient point fixées chacune au nombre de cent hommes, comme le mot semble le marquer, mais qui en avoient plus ou moins, selon la différence des classes. La moitié des Centuries de chaque classe étoit composée de jeunes citoyens, depuis l'âge de dix-sept ans, jusqu'à quarante six; & l'autre moitié contenoit les citoyens plus âgés, depuis quarante-six ans & au-dessus.

Il mit dans la première classe quatre-vingts Centuries, dans lesquelles il ne fit entrer que des Sénateurs, des Patriciens, ou des gens distingués par leurs richesses, & tous ne devoient pas avoir moins que cent mille as d'airain en fonds, c'est-à-dire, cinq mille livres. Ces quatre-vingts Centuries de la première classe furent partagées en deux Ordres, comme nous l'avons déjà dit. L'un, composé des plus âgés, étoit destiné pour la garde & la défense de la ville; & les quarante autres Centuries, formées des plus jeunes, devoient marcher en campagne, & aller à la guerre. Ils avoient tous pareilles armes offensives & défensives. Les offensives étoient le javelot, la pique ou la halebarde & l'épée; & ils avoient pour armes défensives, le casque, la cuirasse & les cuissarts d'airain. On rangea encore, sous cette première classe, toute la cavalerie, dont on fit dix-huit Centuries, composées des plus riches & des principaux de la ville.

La seconde classe n'étoit composée que de vingt Centuries, & de ceux qui possédoient au moins la valeur de soixante-quinze mille as en fonds de bien, c'est-à-dire, trois mille sept cens cinquante livres. Ils se servoient à peu près des mêmes armes, que les citoyens de la première classe, si ce n'est qu'ils n'avoient point de cuirasse, & qu'ils portoient l'écu au lieu de bouclier.

Il n'y avoit pareillement que vingt Centuries dans la troisième classe, & il falloit avoir cinquante mille as d'airain pour y entrer, c'est-à-dire, deux mille cinq cens livres. Ceux de cette troisième classe avoient les mêmes armes, que ceux de la seconde, à l'exception des Cuissarts.

La quatrième classe étoit composée du même nombre de Centuries que les deux précédentes. Le bien devoit être de vingt-cinq mille as d'airain au moins, c'est-à-dire, douze cens cinquante livres. Ceux qui y entroient, étoient

armés de boucliers longs, d'épées & de piques.

Il y avoit trente Centuries dans la cinquième classe; & l'on y avoit placé ceux qui avoient pour tout bien, douze mille cinq cens as d'airain, c'est-à-dire, six cens vingt-cinq livres. Ils étoient armés de frondes & de pierres.

Quatre autres Centuries sans aucune arme, étoient à la suite des troupes; deux d'ouvriers en fer & en bois, destinés à fabriquer les machines de guerre; deux autres, de trompettes & de sonneurs de cor. Les ouvriers furent réunis à la seconde classe; les deux autres, à la quatrième. Ces deux classes, par conséquent, avoient chacune vingt-deux Centuries.

La sixième classe n'avoit qu'une Centurie; & même c'étoit moins une Centurie, qu'un amas confus des plus pauvres citoyens. On les appelloit *Proletaires*, comme n'étant utiles à la République, que par les citoyens qu'ils lui fournissoient, en leur donnant la naissance; ou *exempts*, parce qu'ils étoient dispensés d'aller à la guerre, & de payer aucun tribut.

Ces six classes contenoient cent quatre-vingt-treize Centuries, commandées chacune par un Chef, distingué par son expérience & sa valeur.

Tel fut le moyen, dont Servius Tullius se servit pour faire passer toute l'autorité aux riches, sans paroître leur donner plus de pouvoir qu'aux autres. En effet, comme tout le monde donnoit sa voix dans sa Centurie, chacun s'imaginoit avoir également part au gouvernement. Cependant, comme on ne prenoit point les suffrages dans les Comices par Centuries, de la manière que Romulus l'avoit institué dans les Comices par Curies; c'est-à-dire, qu'au lieu de tirer au sort la prérogative, ou celle qui donnoit sa voix la première, on commençoit toujours par les Centuries de la première classe, & qu'on n'avoit même coûtume d'appeller celles de la seconde classe, que lorsque les premières étoient partagées; c'étoit presque toujours la première classe qui décidoit seule de toutes les affaires, & il arrivoit rarement qu'on passât jusqu'à la dernière. C'est ce que Tite-Live nous apprend en termes formels au quarante-troisième chapitre de son premier Livre. » Car, dit-il, au » lieu que jusques-là, suivant » l'institution de Romulus & la » pratique des Rois ses succes- » seurs, les suffrages avoient été » reçus par tête, ce qui donnoit » aux petits le même droit & le » même pouvoir qu'aux grands, » Servius Tullius voulut qu'ils se » donnassent par compagnies; en » sorte que personne ne pût se » plaindre d'avoir été exclus, & » que cependant les premiers de » la ville eussent toute l'autorité » dans les assemblées. Car, quand » on alloit aux voix, on appelloit » d'abord les chevaliers, puis les » quatre-vingts Centuries de la » première classe. Si, dans ces » premiers suffrages, il y avoit » égalité, ce qui arrivoit rare- » ment, on prenoit les voix de la

» seconde classe ; mais, il n'est » jamais arrivé qu'on ait été » obligé de descendre jusqu'aux » dernières classes. «

Denys d'Halicarnasse nous explique encore mieux ces circonstances. C'est au sujet de l'établissement du Cens. » Le peuple, » par les anciennes Loix, dit cet » Auteur, prononçoit en dernier » ressort sur les trois choses les » plus nécessaires & les plus importantes à la République. Il » créoit les Magistrats de la ville, » élisoit les Généraux d'armée, » confirmoit les Loix qu'il jugeoit » à propos, abrogeoit celles qu'il » ne trouvoit pas bonnes, & » déclaroit la guerre, ou faisoit la » paix, selon son bon plaisir. Il » délibéroit sur ces trois chefs, » donnoit ses suffrages par Curies, & en jugeoit souverainement. Le suffrage du plus pauvre avoit autant de force dans » cette occasion, que celui du plus » riche ; & comme, pour l'ordinaire, il y avoit très-peu de riches » citoyens, les pauvres en plus » grand nombre l'emportoient » sur eux à la pluralité des voix. » Pour ôter ces abus, & pour » arrêter les plaintes des mécontens, Servius Tullius transféra » aux riches toute la force des » suffrages, & les rendit tout » puissans dans les Comices. » Quand il s'agissoit de créer des » Magistrats, de proposer une loi » pour être examinée, ou de déclarer la guerre, il convoquoit » les assemblées par Centuries, & » non par Curies, comme on l'avoit pratiqué jusqu'alors. Il recueilloit d'abord les suffrages de » la première classe, composée » des plus riches, qui comprenoit dix-huit Centuries de cavalerie, & quatre-vingts d'infanterie. Comme elles surpassoient le reste du peuple de trois » Centuries, lorsqu'elles se réunissoient dans le même sentiment, elles l'emportoient sur » toutes les autres, & l'affaire » mise en délibération étoit décidée en dernier ressort. Que » si elles ne s'accordoient point, » le Roi recevoit les voix des » vingt-deux Centuries de la seconde classe ; & en cas de partage égal, il recueilloit celles de » la troisième, puis de la quatrième, ce qu'il faisoit jusqu'à ce » qu'il eût quatre-vingt-dix Centuries de même sentiment. S'il » arrivoit qu'après avoir recueilli » les voix de la cinquième classe, » les suffrages des cent quatre-vingt-douze Centuries fussent » encore partagés également, » alors il appelloit la dernière » classe, composée des pauvres » citoyens, exempts de service » & de tout tribut, & celle-ci » faisoit pancher la balance du » côté qu'elle se rangeoit. Mais, » le cas arrivoit rarement, & » étoit même presque impossible. » Le plus souvent la première » classe décidoit l'affaire ; on n'alloit presque jamais jusqu'à la » quatrième ; en sorte qu'il étoit » sans exemple, qu'on fût obligé » de prendre les voix de la cinquième & de la sixième. Par » l'établissement de cette regle, » qui donnoit de grands avanta-

» ges aux riches, Servius Tullius, » comme j'ai déjà dit, trompa » adroitement les pauvres ; & » sans même qu'ils s'en apper- » çussent, il leur ôta toute la part » qu'ils avoient eue jusqu'alors » dans le gouvernement de la Ré- » publique. Cependant, comme » on continuoit à demander les » suffrages par Centuries, & que » l'on recueilloit les voix de cha- » que citoyen en particulier, ils » s'imaginoient tous participer » également à l'administration » des affaires. Mais, en cela, ils » se trompoient fort, parce qu'u- » ne Centurie entière, soit qu'elle » comprît un grand nombre de » citoyens, soit qu'elle fût peu » nombreuse, ne faisoit qu'un » suffrage ; & que d'ailleurs, les » compagnies de la première » classe, qui étoient en plus grand » nombre que les autres, quoique » chacune en particulier comprît » moins de citoyens, donnoient » leurs voix les premieres ; mais, » sur tout parce que les pauvres, » quoique supérieurs en nombre, » n'avoient qu'une voix, & n'é- » toient appellés aux suffrages que » les derniers. Cela étant ainsi, » les riches, obligés de faire de » grosses dépenses, & de s'expo- » ser sans cesse aux périls de la » guerre, s'en consoloient d'au- » tant plus aisément, qu'ils deve- » noient par-là les arbitres des » affaires les plus importantes, & » qu'il ne restoit aucune autorité » à ceux qui étoient exempts des » dangers & des frais du service. » D'un autre côté, les pauvres, » qui n'avoient que très-peu de » part au gouvernement, s'en » soucioient d'autant moins, que » leur état les exemptoit des ex- » péditions militaires & de tou- » tes les taxes. Au reste, c'étoit » un grand avantage pour la Ré- » publique, que les mêmes ci- » toyens, qui délibéroient sur les » affaires les plus importantes, » s'exposassent au péril plus que » tous les autres, par la nécessité » où ils se mettoient eux-mêmes, » d'exécuter avec zele, ce qui » avoit été résolu dans les assem- » blées. Ce bon ordre du gouver- » nement s'est maintenu chez les » Romains pendant plusieurs sie- » cles. «

On voit par ces passages, que l'établissement des classes & des Centuries, changea entièrement la forme du gouvernement, & servit non seulement à établir un nouvel ordre dans les assemblées du peuple & dans la répartition des impôts, mais encore dans la discipline militaire ; puisqu'au lieu de contribuer également aux levées comme auparavant, les Romains commencerent à en partager entr'eux la dépense & les fatigues, à proportion de leurs biens, & suivant la part qu'ils avoient au gouvernement, excepté ceux de la dernière classe, qui en étoient entièrement exempts, non qu'ils ne fussent propres à porter les armes, mais parce qu'on étoit alors obligé de servir à ses dépens, & qu'ils n'en avoient pas le moyen; car, dès que les troupes commencerent à être payées, ils cesserent d'en être exempts. Mais, jusque-là, c'est-à-dire, jusqu'à l'an de Rome 347,

les armées ne furent composées que de soldats des cinq premières classes, & c'étoit même les moins nombreuses qui en fournissoient le plus ; il est vrai que si le sort des levées tomboit toujours sur les premières classes, leurs Centuries en récompense n'étoient point confondues avec les autres, & formoient différens corps de troupes distingués par leurs armes, & qui gardoient à l'armée, le même rang qu'elles avoient dans les assemblées du peuple.

C'étoit dans une espèce d'ordre militaire que les Centuries s'assembloient au champ de Mars pour tenir leurs Comices ; car, Denys d'Halicarnasse nous apprend qu'aux armes près, le peuple s'y rendoit rangé par Centuries, avec ses enseignes, & sous la conduite de ses officiers, comme s'il eût été question de combattre. Lélius Félix ajoûte que l'on avoit coûtume de laisser au Janicule un corps de troupes suffisant pour veiller à la garde de la ville, pendant que le peuple étoit occupé à ces sortes d'assemblées.

Les Comices par Centuries s'assembloient pour trois raisons ; premièrement, afin de créer des Magistrats ; secondement, pour porter des loix ; & troisièmement, pour juger des crimes d'État. On créoit dans ces Comices les grands Magistrats ordinaires, comme les Consuls, les Préteurs ; & les extraordinaires, comme les Censeurs, les Décemvirs & les Tribuns des soldats, revêtus de l'autorité Consulaire. On y créoit aussi un Prêtre, que l'on appelloit le Roi des sacrifices ; ce n'étoit point une Magistrature ; mais, la dignité lui étoit conférée par le peuple, comme si ç'avoit été une vraie charge.

C'étoit dans ces assemblées que l'on ratifioit les loix proposées par les grands Magistrats. Nous voyons cependant, que quelques-unes furent portées dans les Comices par Curies ; par exemple, la loi Valéria, touchant l'appel au peuple ; les Loix des douze tables, & celle qui rappelloit Cicéron de son exil. Ces Loix, ainsi ratifiées par le peuple, étoient bien différentes des Loix, qui étoient censées faites par le peuple même assemblé en tribus, & qu'on appelloit Plébiscites, *Plebiscita*. Il falloit nécessairement faire examiner & ratifier par les Centuries assemblées par Comices, les décrets pour déclarer la guerre. A l'égard de ceux qui regardoient les traités de paix, il suffisoit d'assembler le peuple par Curies. Enfin, on jugeoit les criminels d'État dans les Comices, suivant une des Loix des douze tables. Il y alloit ordinairement de la vie du citoyen accusé & convaincu.

Les citoyens de plein droit, c'est-à dire, ceux qui avoient droit de suffrage, soit qu'ils résidassent dans la ville, soit qu'ils fissent leur séjour à la campagne, dans les colonies & dans les villes municipales, auxquelles on avoit donné le droit de bourgeoisie, pouvoient assister aux Comices par Centuries. L'an de Rome 663, Jules Cesar, pendant son Consulat porta une Loi, qui donnoit à toute l'I-

talie le droit de bourgeoisie & le droit de suffrage. Gruchius prétend cependant, que du tems de Cicéron, il y avoit quelques colonies qui n'avoient pas le droit de suffrage.

On alloit avec les Comices par Centuries, dans le *Pomerium*, c'est-à-dire, dans une place plantée d'arbres fruitiers, pour y prendre les auspices selon la coûtume. Si on ne s'y étoit pas comporté selon les regles, ou si les auspices annonçoient quelque chose de fâcheux, les Comices par Centuries étoient remis à un autre jour. L'Augure disoit *alio die*, ce sera un autre jour. Ces assemblées avoient leurs jours marqués, qu'on appelloit *Comitiales.*

Il y avoit plusieurs cas, dans lesquels on pouvoit interrompre les Comices par Centuries. Par exemple; 1.° Si l'on annonçoit quelque chose de fâcheux. 2.° Si quelqu'un étoit pris d'un mal qu'on appelloit *Comitialis*, & que nous appellons mal caduc. 3.° Si un Tribun du peuple, ou quelqu'autre Magistrat d'une autorité aussi grande que celui qui faisoit assembler les Comices par Centuries, s'opposoit à leur tenue, en disant *veto*, je m'y oppose, ou s'il arrachoit l'étendard planté sur le fort du mont Janicule, car on y en mettoit un pendant les Comices par Centuries. 4.° S'il s'élevoit une tempête. Tout cela faisoit rompre l'assemblée, de façon cependant que les Magistrats qui en avoient été élus, étoient censés l'être légitimement.

Le droit d'assembler les Comices par Centuries n'appartenoit qu'aux grands Magistrats, qui étoient les Consuls, les Préteurs, les Censeurs, les Dictateurs & les Décemvirs; & ils n'avoient ce droit que par l'autorité du Sénat, qui les permettoit ou les défendoit à sa volonté. Le Dictateur, non plus que le Roi des sacrifices, n'avoit ce droit que par commission & en l'absence du peuple. Quand le Sénat avoit donc approuvé l'assemblée, le Consul l'indiquoit à trois jours de marché franc, qui faisoient vingt-sept jours, afin que ceux, qui avoient droit de donner leurs suffrages, en fussent suffisamment avertis; ce qu'ils appelloient *edicere comitia in trinundinum.* Cette indication se faisoit par affiches, que l'on mettoit à toutes les grandes places, & aux carrefours de Rome, par trois jours de marché consécutifs. On y marquoit les affaires qui devoient s'y traiter; & l'on ajoûtoit à la fin, des défenses aux petits Magistrats, de prendre les auspices au jour de l'assemblée. C'est ce que l'on trouve écrit dans une ancienne formule: *NE QUIS MAGISTRATUS MINOR DE CŒLO SERVASSE VELIT.*

Lorsqu'on vouloit faire recevoir quelque Loi dans ces assemblées, voici l'ordre qui s'y observoit. Celui qui la proposoit, qu'on nommoit *Rogator legis*, haranguoit le peuple, ou le faisoit haranguer, pour lui faire voir la nécessité & l'utilité tout ensemble de la loi; ce qu'on nommoit *concione declarare.* Si le peuple témoignoit goûter cette Loi, on

l'affichoit par trois jours de marché, l'affiche commençant par ces mots : *QUOD BONUM, FAUSTUM, FELIXQUE REIPUBLICÆ, POPULO, LIBERISQUE EORUM ESSET.* C'est ainsi que les Loix des douze tables furent proposées. Cette affiche demeuroit ainsi pendant trois jours de marché ; & celui qui la proposoit, en expliquoit ou en faisoit expliquer toutes les circonstances & les avantages par quelque habile Orateur. Cette action s'appelloit *promulgatio legis per trinundinum* ; ce qui fait voir la différence qu'il y a entre ces deux expressions Latines, *proponere legem* l'afficher, & *promulgare* l'expliquer de vive voix ; comme aussi entre ces deux autres mots, *rogator legis*, & *autor legis*. Le premier étoit celui qui proposoit simplement la Loi ; & le second, celui qui la persuadoit, après en avoir fait voir l'importance & l'utilité. Le jour marqué pour tenir l'assemblée étant venu, le Consul montoit dès le grand matin au Capitole, ou sur quelqu'autre lieu élevé, accompagné de l'Augure, auquel il commandoit d'observer les signes du ciel ; ce qu'il exprimoit par ces termes Latins, *jubebat sibi in auspicio esse* ; après qu'il avoit demeuré quelque tems assis, pour regarder ce qui paroîtroit en l'air, le Consul lui adressoit la parole en ces termes : *dicito ; silentium esse videtur ?* Déclarez-moi si rien n'empêche l'assemblée ? A quoi l'Augure répondoit : *silentium esse videtur*, rien ne l'empêche ; ou au contraire *obnunciabat*, disant que les auspices n'approuvoient pas l'assemblée.

Après cette première cérémonie, le Magistrat faisoit dresser son pavillon dans le champ de Mars, d'où il haranguoit le peuple, l'exhortant de n'avoir égard qu'au bien de la République, & de ne rien faire par caprice ou par intérêt, dans les choses qui y étoient proposées. Il les renvoyoit ensuite chacun dans leur Centurie pour donner leur suffrage. Alors, les Centuries se retiroient séparément ; & on donnoit son suffrage de vive voix. Chaque Centurie avoit un Président ou Doyen, nommé *Rogator*, qui recueilloit les voix.

Cette façon de donner son suffrage fut observée religieusement jusqu'à l'an de Rome 615, sous le consulat de Cn. Calpurnius Pison & de M. Popilius Lænas, que Gabinius, Tribun du peuple, fit passer une Loi, qui ordonnoit que cela se feroit à l'avenir par bulletins ou ballotes, qu'on jettoit dans une urne préparée pour cet usage. Cette Loi en fut nommée *Lex tabellaria*. Le peuple trouva ce changement fort agréable ; car, il n'osoit auparavant donner librement son suffrage, de crainte de s'attirer l'indignation des Grands, qu'il avoit peur de désobliger. *Grata est tabella*, dit Cicéron dans la défense de Plancus, *quæ frontem operit, hominum mentes tegit, datque eam libertatem, ut quod velint faciant* ; & dans le second Livre de la Loi agraire, il appelle cette manière de donner son suffrage, *vindex libertatis & principium justissimæ libertatis*. Ce

n'est pas qu'elle n'eût ses inconvéniens, comme le même Cicéron l'a reconnu au troisième Livre des Loix.

Lorsque le Magistrat appelloit les Centuries, on entroit dans un enclos par de petits ponts fort étroits, à l'entrée desquels il y avoit des distributeurs de bulletins, nommés *Distributores*, qui en donnoient deux à chacun, qu'on alloit jetter à l'autre bout, dans une urne qu'on y avoit mise à cet effet. Après cela, le Consul comptoit les suffrages, & déclaroit le Magistrat élu, en ces termes : *QUOD BONUM, FAUSTUM, FORTUNATUMQUE SIT MIHI, MAGISTRATUIQUE MEO, POPULO, PLEBIQUE ROM. TALEM CONSULEM ou PRÆTOREM RENUNTIO. Je déclare qu'un tel est élu Consul* ou *Préteur, à la pluralité des voix, pour mon avantage, & la prospérité du Peuple, & de la République Romaine.*

Malgré tant de précautions, on ne laissoit pas de faire quelque supercherie ; car, ceux qui avoient du crédit, & qui vouloient faire rejetter une Loi, ou condamner quelqu'un, faisoient en sorte qu'on ne donnât point de bulletin, pour absoudre ou pour recevoir la Loi. C'est à peu près ce qui arriva dans le jugement de Clodius, qui avoit violé les mystères sacrés de la bonne Déesse. Au commencement, c'étoit la coûtume de faire rapport au Sénat de ce qui avoit été résolu par le peuple, afin qu'il le confirmât ; mais, dans la suite, le Sénat fut obligé de donner son consentement à tout ce qui seroit délibéré dans l'assemblée, avant qu'elle se tînt, sans qu'il fût nécessaire d'avoir ensuite son approbation.

Les Comices par Centuries, conserverent leur liberté jusqu'au tems de Jule César, qui partagea l'autorité de ces assemblées avec le peuple ; en sorte que le peuple nommoit la moitié des Magistrats, & lui l'autre, à l'exception des Consuls que le peuple seul nommoit. Auguste rendit aux Comices par Centuries, une partie de leurs droits. Mais, Tibere les leur enleva entièrement, & parut mépriser beaucoup ces assemblées. Les Comices par Centuries, que l'on continua toujours de tenir à l'ordinaire, furent tellement asservis dans la suite aux volontés des Empereurs, qu'ils parurent ne s'assembler que pour applaudir & s'y soumettre.

CENTURION, *Centurio*, (a) officier Romain, ainsi appellé, parce qu'il commandoit, comme on le croit, pour l'ordinaire une compagnie de cent hommes.

Les Tribus, par ordre des Consuls, choisissoient les Centurions dans tous les ordres des soldats, excepté dans celui des Vélites ; & on avoit sur tout égard à la valeur. Mais, cela ne fut pas toujours observé par les Empereurs, qui le plus souvent accordoient les récompenses, & donnoient les

(a) Coût. des Rom. par M. Nieup. p. 271. *& suiv.*

grades, selon leurs caprices; & non selon le mérite. Les Centurions, pour marque de leurs charges, portoient une branche de sarmant. Chaque Centurion choisissoit deux sous-Centurions, qui étoient à peu près comme nos lieutenans, & deux enseignes, gens distingués par leur force & par leur courage, quoiqu'il n'y eût peut-être qu'un drapeau dans chaque compagnie.

Les officiers s'avançoient, en passant d'un ordre dans un autre; de façon que le Centurion de la dixième compagnie des piquiers montoit à la dixième compagnie de ceux qu'on appelloit *Principes*. De celle-là il passoit à la dixième de ceux qu'on appelloit *Triarii*. Quand on étoit parvenu à la première compagnie, on s'avançoit ainsi. Un Centurion, après avoir été le dixième, devenoit le neuvième, le huitième & ainsi de suite, jusqu'au premier Centurion; ce qui ne devoit arriver que fort tard, comme on le voit aisément. Le grade de ce premier Centurion étoit fort considérable, puisqu'il étoit le chef de tous les Centurions; c'est pourquoi, il étoit admis au conseil de guerre avec les Tribuns. Son principal emploi étoit de défendre l'aigle; c'est pour cela que Pline & Juvénal se servent du terme d'aigle pour exprimer le premier Centurion. Il recevoit les ordres du Général; il avoit des gratifications considérables, & étoit sur le pied de Chevalier Romain.

CENTURIPES, *Centuripi*, (*a*) ville de Sicile, située au-dessus de Catane, près du mont Etna.

Vers l'an 312 avant J. C., Dinocrate, chef des bannis de Syracuse, fit partir un de ses officiers de guerre, nommé Nymphodore, à la tête d'un corps de troupes pour se saisir de Centuripes, sur la parole que quelques-uns des habitans lui avoient donnée de lui livrer leur ville, pourvu qu'il en rendît le gouvernement au peuple. Mais, les gardes des portes, s'étant bientôt apperçus de cette irruption, tuerent Nymphodore lui-même & tous ceux qui l'accompagnoient. Agathocle, apprenant cette aventure, eut l'injustice de l'attribuer aux Centuripiniens en général; & sous ce prétexte, il fit égorger tous ceux d'entr'eux qu'il crut capables de quelque révolte contre lui.

Cette ville étoit, au raport de Cicéron, la plus grande & la plus riche du païs. Verrès se fit apporter tout l'argent qui y étoit. C'est à cette occasion que Cicéron parle de cette ville. Auguste la fit réparer, parce qu'elle lui avoit rendu de grands services dans la guerre contre Pompée.

Thucydide & Strabon lisent *Centoripa*, Κεντόριπα Ptolémée lit *Centuripæ*, Κεντούριπαι; Pomponius Méla, *Centuripinum*; Ci-

(*a*) Strab. pag. 272, 273. Plin. T. I. pag. 163. Pomp. Mel. p. 151. Ptolem. L. III, c. 4. Cicer. in Verr. L. VI. c. 44. Diod. Sicul. pag. 727, 763. Thucyd. p. 480, 511.

céron, *Centuripi.* Ce dernier nomme les habitans *Centuripini*, aussi-bien que Pline. Une Inscription porte ΚΕΝΤΟΡΙΠΙΝΩΝ; ce qui approche beaucoup du texte de Diodore de Sicile, qui dit Κεντοριππῖνοι, *Centorrippini.*

Cette ville fut ruinée dans les siecles postérieurs; & elle n'a pu se rétablir dans sa première grandeur. C'est aujourd'hui Centorre ou Centorbi dans la vallée de Démona au pied du mont Gibel, du côté du couchant, sur la rivière de Chiarma, à trois lieues au-dessus de Paterno.

CENTURIPINIENS, *Centuripini*, (*a*) peuples de Sicile, dont la ville se nommoit Centuripes. *Voyez* Centuripes.

Ces peuples prenoient pour symbole, la tête de Jupiter, & au revers la foudre.

CENTUSSE, *Centussis*, sorte de monnoie. Ce fut d'abord autant que *Centum asses*; mais, *as* & *libra* étant synonymes, le Centusse valoit cent livres de cuivre, évaluées en argent à dix deniers. Dans la suite, le Centusse ne fut plus compté que pour cens sextans, puis pour cent onces, & enfin pour cent demi-onces.

CÉNUS, *Cœnus*, officier d'Alexandre le Grand. *Voyez* Cœnus.

CÉNUS, *Cœnus*, (*b*) affranchi de Néron, qui rabattit de la joie, que l'on avoit à Mutine, lorsqu'on y apprit la victoire, que Vitellius avoit remportée à Bédriac sur les troupes d'Othon. Déjà le frere du vainqueur recevoit les complimens & les félicitations, lorsque Cénus, par un mensonge impudent, jetta la terreur dans tous les esprits. Car, il assura hardiment que la quatorzième légion étant survenue, s'étoit jointe aux troupes de Brixelle, & avoit tellement changé la face des affaires, que les vainqueurs avoient été battus & taillés en pieces. L'intention de Cénus, en inventant une fourberie si criminelle en pareille circonstance, n'étoit autre que de faciliter son retour à Rome, & de faire respecter les ordres qu'il avoit d'Othon, adressés aux maîtres des postes. Il subit, peu de jours après, la juste peine de sa témérité. Il fut mis à mort par ordre de Vitellius, l'an de J. C. 69.

CÉNYS, *Cenys*, ou *Cænys*, Καινὺς, (*c*) promontoire d'Italie, au païs des Bruttiens, situé à deux cens cinquante stades de Médama, vis-à-vis du promontoire de Pélore, qui est l'une des pointes de la Sicile.

Ce nom doit s'écrire par un *y*. Strabon écrit Καινὺς; Étienne de Byzance écrit de même. Mais, ce dernier confondant Cénys avec Cæne, en fait une isle mal à propos. Polybe écrit Sénis, Σηνεῖς. Fazel dit que c'est Coda di Volpe, c'est-à-dire, la queue du renard; mais, cela ne sçauroit être, car Coda di Volpe est vis-à-vis de Messine, au lieu que le promontoire de Cénys doit être à l'opposite de Pélore, où est au-

(*a*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. III. pag. 188.

(*b*) Tacit. Hist. L. II. c. 54. Crév. Hist. des Emp. T. III. p. 128.

(*c*) Strab. p. 257, 265. Plin. Tom. I. pag. 158.

jourd'hui le fort Faro. Léandre dit que c'eſt Séglio ; mais, ce promontoire eſt trop au nord. D'ailleurs, Séglio eſt le *Sylla rupes* ou le *Scyllæum promontorium* des Anciens. Il vaut mieux dire, avec Holſtenius, que c'eſt Capo di Cavallo. Il y a à l'extrêmité de ce cap, une tour ſi proche du cap le plus oriental de la Sicile, que les ſentinelles de l'un peuvent entendre les ſignaux qu'on leur fait de l'autre, par le ſon d'une cloche. Ce cap eſt de deux milles plus méridional que celui de Séglio.

CÉPARIUS [M.], *M. Ceparius*, (*a*) natif de Terracine, fut un des complices de la conjuration de Catilina. Il ſe diſpoſoit à partir pour l'Apulie, afin d'y ſoulever les eſclaves, lorſqu'on découvrit le complot. Il prit d'abord la fuite. Mais, il fut arrêté ; & on le mit entre les mains d'un Sénateur nommé Cn. Térentius. Sans doute qu'il fut condamné au dernier ſupplice, comme les autres.

CÉPASIENS, *Cæpaſii.* (*b*) Les Cépaſiens étoient des freres orateurs, au rapport de Cicéron. Ils étoient induſtrieux, & ſçavoient ſur tout mettre à profit tout ce qu'il leur étoit permis de dire.

CEPENDANT, POURTANT, NÉANMOINS, TOUTEFOIS, termes ſynonymes.

M. l'abbé Girard dit que *Pourtant* a plus d'énergie, affirme avec plus de fermeté ; que *Cependant* eſt moins abſolu, & affirme ſeulement contre les appparences ; que *Néanmoins* indique deux choſes oppoſées, dont on affirme l'une ſans nier l'autre ; & que *Toutefois* marque une exception à une regle aſſez générale. Il confirme tout cela par les exemples ſuivans, ou d'autres ſemblables.

Que tous les Critiques s'élevent contre un ouvrage, qu'ils le pourſuivent avec toute l'injuſtice & la mauvaiſe volonté poſſible, ils n'empêcheront Pourtant pas le public d'être équitable, & de l'acheter, s'il eſt bon.

Quelques Écrivains ont répandu dans leurs ouvrages, les maximes les plus oppoſées à la morale Chrétienne ; d'autres ont publié les ſyſtêmes les plus contraires à ſes dogmes ; Cependant, les uns & les autres ont été bons parens, bons amis, bons citoyens même, ſi on leur pardonne la faute qu'ils ont commiſe en qualité d'Auteurs.

Bourdaloue a de la ſéchereſſe ; Néanmoins, il fut célebre parmi les Orateurs de ſon tems.

On dit que certains Journaliſtes ne louent que ce qu'ils font ; Toutefois ils ont loué l'Hiſtoire naturelle, & d'autres excellens ouvrages qu'ils n'ont pas faits.

CÉPHALE, *Cephalus*, (*c*) Κέφαλος, fils de Deion, ou Deionée, roi d'un canton de la Phocide. C'étoit un Prince des plus ac-

(*a*) Salluſt. in Catilin. c. 29, 30.

(*b*) Cicer. Orat. pro A. Cluent. c. 44.

(*c*) Xenoph. p. 972, 973. Pauſ. pag. 5, 70, 197, 665. Ovid. Metam. L. VII. c. 13. *& ſeq.* Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. I. p. 132. Tom. VIII. p. 40. *& ſuiv.* Mém. de l'Acad. des Inſcript. & Bell. Lett. T. VII. p. 254.

complis de son tems. Tous les anciens Écrivains font mention de son extrême beauté, & de l'impression qu'elle faisoit sur toutes les femmes qui le regardoient. Il avoit épousé Procris, sœur d'Orithye, & il l'aimoit passionnément.

Un mois après qu'ils eurent été mariés, comme Céphale faisoit tendre des toiles pour prendre des cerfs sur le mont Hymette, l'Aurore en chassant l'ombre de la nuit, jetta par hazard les yeux sur lui, & l'enleva malgré toute sa résistance. Cette Déesse, irritée du mépris qu'il faisoit d'elle : » Ingrat, lui » dit-elle à la fin, que je n'entende » plus tes plaintes. Retourne où est » ton amour, aime toujours ta Pro» cris ; mais, si je sçais les choses » futures, tu te repentiras un jour » de l'avoir aimée. « En même tems, elle le renvoya. Lorsqu'il se représentoit en s'en retournant, ce que lui avoit dit cette Déesse, un peu de jalousie s'empara de son esprit. Il commença à craindre une infidélité de la part de Procris ; son âge & sa beauté l'aidoient à le croire ; mais, sa vertu l'en empêchoit. Cependant, il avoit été absent, & il sembloit même qu'il l'eût abandonnée. D'ailleurs, la Déesse qu'il quittoit, l'épouvantoit par son exemple ; & après tout, que ne craint-on pas quand on aime ? Enfin, il résolut de chercher ce qui devoit causer sa peine, & il forma aussi-tôt le dessein de tenter, par des présens, la fidélité de Procris.

L'Aurore favorisa l'entreprise, que la défiance lui faisoit faire ; car, elle le fit changer de visage, de sorte qu'il revint chez lui sans que l'on pût le reconnoître, & il n'y trouva rien qui ne parlât hautement de la vertu de sa femme. Tout le monde, à son exemple, y pleuroit la perte du maître, & les larmes de la maîtresse faisoient couler celles des autres. A peine put-il entrer dans sa chambre, malgré les artifices qu'il avoit employés. Aussi-tôt qu'il la vit, il se reprocha le dessein qu'il avoit formé de la tenter, & peu s'en fallut qu'il n'abandonnât une si malheureuse entreprise. Il voulut cent fois se découvrir, & ce fut, pour son malheur, qu'il ne se fit pas connoître, & qu'il n'alla pas l'embrasser comme il devoit. Il est vrai qu'elle étoit triste ; mais, malgré sa tristesse, elle étoit encore la plus belle personne du monde. L'on ne dira point combien de fois sa vertu repoussa tout ce qu'il mit en usage, pour tâcher d'obtenir ce qu'il craignoit d'en obtenir sous le visage qui le cachoit ; combien de fois elle lui dit qu'elle se conservoit pour Céphale seul, & qu'il étoit seul ses délices, en quelque endroit de la terre que son infortune pût le cacher. Un plus prudent que lui ne se fût-il pas contenté de cette épreuve ? Néanmoins, il n'en fut pas satisfait ; il combattit de nouveau pour sa ruine, il lui offrit de grands trésors ; & par ses paroles & ses promesses, il l'amena au point de douter de ce qu'elle feroit en sa faveur. En même tems, il l'accuse d'infidélité, & lui dit qu'il n'étoit point un adultère, ni

un trompeur de femmes, mais qu'il étoit son mari, & le malheureux témoin de son infidélité. Elle ne répondit point à ses injures ; mais, pénétrée de honte, elle s'enfuit de la maison de son mari, & se retira dans les bois, où elle se voua entièrement aux exercices de Diane.

Procris ne l'eut pas plutôt quitté, que son amour devint plus ardent, & lui apprit que la colère de ceux qui aiment parfaitement, est un feu qui s'éteint bientôt. Il alla donc la chercher ; il lui demanda pardon, & lui avoua, pour tâcher de la consoler & rentrer dans ses bonnes graces, qu'il auroit fait la même faute, si on l'avoit sollicité par des présens & des promesses de même nature. Enfin, elle se rendit à son amour ; & l'excès de son repentir fut la vengeance qu'elle tira de son honneur & de sa gloire qu'il avoit mis en péril. Elle revint sincérement avec lui, & ils vécurent long-tems ensemble dans une parfaite union. Mais, comme si en lui rendant son amour, elle lui eût donné peu de chose, elle lui fit présent d'un chien, que Diane lui avoit donné comme le meilleur de tous les siens, & ajoûta à ce présent un dard, que la même Déesse lui avoit aussi donné.

Voici l'aventure de ce chien. Elle paroîtra sans doute merveilleuse, dit Ovide, de qui nous empruntons toute cette fable. Depuis que les Naïades eurent commencé à expliquer les oracles avec tant de lumière & de certitude, on ne se soucia plus de Thémis ni de ses réponses obscures ; mais ; irritée de ce dédain, cette Déesse ne le laissa pas impuni. Elle envoya aussi-tôt dans les campagnes de Thebes, une bête qui y fit un ravage horrible, & que les païsans redouterent, & pour eux, & pour leur bétail. Toute la jeunesse s'assembla pour en délivrer le païs. On tendit des rêts & des toiles pour la prendre, mais elle surpassoit en légereté tout ce qu'on peut imaginer de plus léger, & sautoit aisément par-dessus les plus hautes toiles. On découple les chiens en vain ; il n'y en avoit point de si vites qu'elle ne laissât bien loin derrière elle ; on eût dit qu'elle voloit. Enfin, on pria Céphale de détacher Lelape [c'étoit le nom du chien que Procris lui avoit donné], & de le mettre à la poursuite de cette bête. Il y avoit déjà long-tems qu'il combattoit, & faisoit des efforts pour se mettre en liberté. Enfin, Céphale commanda qu'on le détachât, & à peine fut-il parti qu'on ne sçavoit plus où il étoit, & qu'on le perdit entièrement de vue.

Il y avoit au milieu de la plaine une colline où Céphale monta. Il vit de-là courir cette bête & son chien, & fut en état de juger de la vîtesse de l'un & de l'autre. Lorsqu'il pensoit qu'elle étoit prise, elle s'échappoit de la dent du chien ; & quand il le croyoit proche d'elle, il la voyoit beaucoup plus loin. Elle ne couroit pas tout droit, elle alloit tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Il sembloit quelquefois qu'elle retournât sur ses pas, & son chien en étoit tou-

jours trompé. Néanmoins, quoi qu'elle pût faire, il ne laissa pas d'en approcher, & la suivit avec la même légereté qu'elle le fuyoit. On eût dit bien souvent qu'il la tenoit & toutefois il ne tenoit rien, & n'avoit mordu que de l'air. Enfin, Céphale résolut, pour le secourir, d'avoir recours à son dard; mais, à peine eut-il détourné la vûe de la chasse, pour se mettre en posture de le lancer, qu'il vit une chose prodigieuse. En effet, il vit au milieu de la campagne, au lieu de cette bête & de son chien, deux figures de pierre, dont l'une sembloit fuir, & l'autre aboyer. Quelque dieu sans doute, dit Ovide, s'il est vrai que quelque dieu fût présent à cette chasse, les ayant vus tous deux égaux en légereté & en force, ne voulut pas que l'un des deux fût plutôt vaincu que l'autre, & les rendit tous deux invincibles.

Cependant, Céphale & Procris n'avoient tous deux qu'un même désir, comme ils n'avoient tous deux qu'un même amour. Elle ne pouvoit penser qu'à lui, & il ne pouvoit penser qu'à elle. Elle l'eût préféré à Jupiter, quand même il lui eût offert & tout le Ciel & toute la Terre; & lui de son côté l'eût préférée à Vénus, quand elle seroit venue le tenter, accompagnée de tous ses charmes. Enfin, ils étoient nés l'un pour l'autre, & pour ne pouvoir rien aimer, s'ils eussent pu ne se pas aimer.

Dès que les premiers rayons du jour venoient frapper les montagnes, comme Céphale étoit jeune, & qu'il aimoit l'exercice, il alloit chasser dans les bois, sans mener avec lui ni valets, ni chevaux, ni chiens, & sans faire porter de filets. Son dard étoit sa compagnie, sa force & ses armes; & lorsqu'il étoit las de chasser, il cherchoit le frais & l'ombre, & ce petit vent agréable qui se répand dans les vallons. Il en faisoit le soulagement & la récompense de son travail; & si l'on peut parler ainsi, il se reposoit entre ses bras. Il l'appelloit souvent à son secours, comme il auroit fait une maîtresse. » Viens me secourir, lui disoit-il; » passe jusque dans mon cœur; » viens éteindre le feu qui me » brûle; tu le peux de ta seule » haleine. « Il ajoûtoit à cela, & ses mauvais destins le vouloient ainsi, toutes les autres douceurs que l'on peut dire en aimant. Ainsi, il chantoit ordinairement: » Tu fais toutes mes délices, tu » es mon plaisir & ma joie, & tu » me redonnes la vie. Tu es cau» se que j'aime les bois & les so» litudes, & je serai toujours con» tent, si ma bouche reçoit tou» jours ton haleine. «

Il y eut sans doute quelqu'un qui entendit ces paroles, & qui, s'étant imaginé qu'il les adressoit à quelque nymphe, les rapporta à Procris. Comme l'amour est crédule, elle crut facilement ce qu'on lui dit, & s'évanouit à cette nouvelle; & lorsqu'elle fut revenue, elle s'appella misérable, & Céphale perfide. Elle accusa son destin, elle s'affligea d'un crime faux, comme d'un crime vé-

ritable, & craignit enfin le nom d'une chose qui n'étoit point. Néanmoins, elle douta plusieurs fois du rapport qu'on lui avoit fait. Elle ne voulut donc point y ajoûter de foi, ni condamner son mari, à moins qu'elle ne fût témoin elle même du crime qu'on lui imputoit. Pour lui, il ne manqua pas, selon sa coûtume, de sortir le lendemain dès la pointe du jour. Il entra daus le bois pour y chasser; & quand il fut satisfait de sa chasse, il se coucha sur l'herbe, & appella de nouveau à son secours ce petit vent frais. » Viens, » lui dit-il, viens soulager mon » travail. «

Tandis qu'il parloit, il entendit quelques soupirs; mais, il ne laissa pas de continuer. Cependant, il s'apperçoit que des branches remuoient; il entendit même du bruit; & s'imaginant que c'étoit quelque bête, il lance son dard de ce côté-là. Hélas! c'étoit Procris qui l'avoit suivi. *Je suis morte*, s'écria-t-elle, quand elle eut senti le dard qui lui avoit percé le sein. Céphale reconnut sa voix; il courut furieux & désespéré, & la trouva toute sanglante & presque morte, & retirant de son sein le triste présent qu'elle lui avoit fait. Il releve son corps, qui lui étoit plus cher que le sien, il déchire sa robe, lui découvre le sein, bande sa playe, & tâche en vain d'arrêter son sang, qui couloit toujours malgré les secours qu'il lui donnoit. Il crie, il se désespere, il la prie de se venger, & de lui ôter une vie, qui lui étoit odieuse après un si grand meurtre. Quoiqu'elle n'eût déjà plus de force, & près d'expirer, elle fit un effort pour lui parler encore une fois, & lui dit d'une voix mourante: » Je te con- » jure par notre sacré mariage, » par les dieux du ciel & des en- » fers, & enfin par cet amour qui » est cause de ma perte, & que » je te conserve même en mou- » rant, que la nymphe à qui tu » adressois ces paroles, n'entre » jamais dans ton cœur, & ne » possede jamais la place que je » suis près de quitter. « Elle n'en dit pas davantage; mais, à ces mots, Céphale connut qu'elle avoit été trompée, & il la désabusa. Cependant, elle se laissa aller entre ses bras, & perdit avec son sang, le peu qui lui restoit de force; & tant qu'elle put voir, elle eut toujours les yeux sur lui. Enfin, elle expira en le regardant, & rendit sur sa bouche le dernier soupir. On eût dit qu'elle mouroit plus contente, parce qu'elle mouroit désabusée.

Explication de cette Fable.

1.° La fable, qu'on vient de lire, n'est pas tout-à-fait à l'avantage du beau sexe; & il falloit bien qu'Ovide, qui l'aimoit uniquement, en eût reçu quelque déplaisir, pour faire voir en la personne de Procris, qu'on auroit sujet de se défier des personnes, que l'on croit les plus sages. Mais, enfin, que nous veut-on représenter par cet amour de l'Aurore, qui veut ôter Céphale à Procris, & que Céphale ne peut aimer, quoique ce soit une Déesse? Nous croyons, comme quelques-uns, que Cé-

phale étoit un grand chasseur, qui avoit coûtume de se lever dès la pointe du jour, mais que depuis qu'il fut marié avec Procris qu'il aimoit passionnément, il devint un peu paresseux, & aima plus le lit qu'il ne l'aimoit auparavant. C'est ce qui à fait dire qu'il refusa l'Aurore pour demeurer avec Procris. Nous croyons aussi qu'on veut faire voir par cette fable, qu'il n'y a point de biens, qu'il n'y a point d'avantages, ni d'amour même de déesse, qui doivent engager un homme à manquer de foi à sa femme; & que s'il se pouvoit faire qu'un dieu commandât quelque chose contre la foi conjugale, il faudroit lui désobéir.

Comme il arrive souvent qu'un grand amour n'est pas sans soupçons & sans défiance, on feint que Céphale déguisé sollicite Procris par des présens; & les femmes étant sujettes à se laisser gagner par-là, on imagine que Procris, après avoir long-tems résisté, se laisse persuader par l'or, & par les autres choses qu'on lui présente. Enfin, cet essai de Céphale, montre qu'il est dangereux à un mari de vouloir éprouver sa femme, & qu'il faut qu'il s'arrête à la bonne opinion qu'il en a, ou qu'il s'expose au hazard de se châtier lui-même d'une curiosité indécente. Outre cela, c'est faire tort à la vertu, non seulement de sa femme, mais de toutes sortes de personnes, que de la vouloir éprouver; & il n'y a rien, ce semble, qui soit plus capable de diminuer notre amitié, que les défiances qu'on a de nous.

Si on demande pourquoi Procris fit présent d'un javelot & d'un chien à Céphale dans leur réconciliation? Nous pensons que comme par le javelot on représente la guerre, [car c'étoit autrefois la coûtume, que quand on déclaroit la guerre à quelques peuples, on jettât un javelot dans leurs terres], Procris en donna un à Céphale, pour lui faire voir, en lui donnant cette marque de guerre, & par conséquent de haine & de discorde, qu'elle se dépouilloit de toute l'aversion qu'elle avoit pu concevoir pour lui; & comme le chien est le symbole de la fidélité, elle lui donna aussi un chien, pour lui montrer qu'elle lui promettoit la sienne, car il n'y a point de réconciliation véritable, où il reste de l'aversion, & où il n'y a point de fidélité.

2.° Quelques-uns rapportent cette Fable à l'Histoire, & disent que Procris, s'étant séparée de son mari, se retira dans un païs de la domination de Minos; que ce Prince lui donna pour la garder & pour la défendre des insultes qu'on pourroit lui faire, des gens de guerre dont le capitaine s'appelloit Cyon; que depuis, s'étant réconciliée avec Céphale par le moyen de Minos, elle lui donna Cyon & ses gens de guerre, & que cela a donné lieu à cette Fable du dard & du chien. Car, κύων en Grec signifie un chien; & le javelot est pris pour les gens de guerre, dont Céphale se servit depuis, aussi-bien que de Cyon leur capitaine, pour défaire Alopex, dont nous parlerons bientôt.

3.° Par les oracles de Thémis, on veut marquer les conseils sages & raisonnables; car, Thémis, qui ne persuade que ce qui est juste & honnête, est la Déesse des bons conseils. Mais, les conseils des Naïades ne nous désignent autre chose, que les folles résolutions des hommes. Ainsi, tandis que les Thébains les écouterent plutôt que Thémis, cette Déesse irritée envoya dans leur païs, une bête qui causa de grandes désolations. Cela ne montre-t-il pas que quand on méprise la Justice, représentée par Thémis, on ouvre la porte aux maux & aux brigandages; & que quand on préfere dans la conduite des États, les personnes de peu de sens, aux personnes sages & prudentes, on doit craindre avec raison la ruine de toutes choses?

Au reste, cette bête, dont il est parlé dans cette Fable, désigne un capitaine vaillant & rusé, nommé Alopex, c'est-à-dire, renard. Ce capitaine, fut, dit Palephate, grand ennemi des Thébains; il se retiroit aux environs de la montagne de Thelmesse, & il étoit difficile de le vaincre par la force & par la ruse. Mais, enfin, Céphale capitaine non moins expérimenté, & qui sçavoit parfaitement le métier de la guerre, [ce que l'on veut représenter par la vertu merveilleuse de son dard], étant venu d'Athènes avec des troupes, défit Alopex, & délivra les Thébains de cet ennemi, qui ne les laissoit point en repos.

Il y en a qui disent que par le chien de Céphale, dont il est fait ici mention, l'on doit entendre un capitaine appellé Cyon, comme nous l'avons dit dans la Fable précédente; que ce capitaine, poursuivant Alopex au travers de quelques rochers, ils se battirent ensemble & se tuerent l'un l'autre; ou que comme l'un poursuivoit l'autre sur la mer, ils périrent tous deux sur quelques écueils, & que cela donna lieu à la métamorphose du chien & de la bête changés en pierre.

4.° Il est certain que les soupçons & les jalousies causent souvent de grands maux dans les mariages. Car, quand on en a une fois conçu, il est difficile d'y renoncer entièrement. L'esprit en demeure presque toujours blessé; & l'on se rend ingénieux à les nourrir. Quoique la jalousie soit une marque d'amour, elle détruit enfin l'amour, semblable à la fièvre, qui, étant un signe de vie, étouffe à la fin la vie. Ainsi, l'on feint que Procris fut tuée par son mari, parce qu'elle mourut de jalousie, & de la défiance qu'elle en eut elle-même, après lui en avoir déjà donné. Ne pourroit-on pas dire que la défiance fut le trait qu'elle lui présenta, & dont ensuite il la tua sans y penser, en lui en donnant lui-même? Enfin, cet exemple nous apprend à ne jamais donner lieu aux soupçons & aux jalousies.

Hygin fait quelque changement au récit d'Ovide, tel que nous l'avons rapporté. Il y en a même qui feignent que Céphale fut métamorphosé en pierre par Jupiter; mais, Ovide n'en dit

rien. Le Scholiaste d'Euripide prétend que Céphale fut cité devant l'Aréopage, pour se justifier du meurtre de Procris, & que ce fut le second jugement de ce célebre Sénat. Condamné à un exil perpétuel, Céphale se retira à Thebes; & ensuite, ayant secondé Amphitryon, dans son expédition contre les Insulaires, qui habitoient Téléboa, il fixa sa demeure dans cette isle, qui de son nom fut appellée Céphalénie. Il eut pour successeur Céléus, son fils.

Céphale vivoit environ cent ans avant la guerre de Troye.

Xenophon nous le représente comme un disciple de Chiron, duquel il avoit appris la chasse & bien d'autres choses; & il ajoûte, quelques lignes après, que ce héros fut enlevé par une Déesse.

CÉPHALE, *Cephalus*, (*a*) Κέφαλος. On ne connoît qu'Apollodore qui admette deux Céphales, l'un fils de Mercure & de Hersé, fille de Cécrops, l'autre fils de Deionée, roi de Phocide, & de Diomedé fille de Xuthus. Le premier fut ravi par l'Aurore, & alla habiter avec elle dans la Syrie, où il en eut un fils nommé Tithon, pere de Phaëton. Le second épousa Procris, fille d'Érechthée, roi d'Athènes. Cependant, dans le troisième Livre, Apollodore semble confondre les actions de ces deux Princes. Ovide, & après lui tous les Anciens, n'ont parlé que du fils de Deionée, qui fut ravi par l'Aurore, & qui l'ayant abandonnée, retourna vers Procris.

CÉPHALÉ, (*b*) bourgade de l'Attique, située dans la tribu Acamantide. On y honnoroit singulièrement les Dioscures, & même on les y mettoit au nombre des grands Dieux.

CÉPHALÉDIE, *Cephalœdium*, Κεφαλοίδιον, (*c*) ville de Sicile, située sur la côte septentrionale de cette isle, entre Himère & Alèse. Elle fut prise par les Messéniens, vers l'an 396 avant l'Ére Chrétienne. Elle le fut aussi long-tems après par Agathocle, qui y laissa Leptine pour Gouverneur. Pline & Ptolémée disent Céphalédis.

Cette ville, qui aujourd'hui se nomme Céfalu ou Céfalédi, est dans la province de Démone, sur la côte septentrionale de l'isle, avec un évêché suffragant de Messine. Elle est assez peuplée, quoique de peu de circuit, avec un château, & un port qui peut contenir plusieurs vaisseaux.

CÉPHALÉDITANE, *Cephaleditana*, (*d*) ville de Sicile au rapport de Cicéron. Cet Orateur en parle dans ses harangues contre Verrès, & il la met parmi celles que Verrès avoit ruinées.

CÉPHALÉGÉRÉTES, *Cephalegeretes*, Κεφαληγερέτας, (*e*) nom que les dieux donnoient au plus grand des tyrans, fils de Saturne, selon le poëte Cratinus,

(*a*) Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. VIII. p. 43.
(*b*) Pauf. p. 59.
(*c*) Diod. Sicul. p. 438, 463. Strab. p. 266, 272. Plin. T. I. p. 162 Ptolem. L. III. c. 4.
(*d*) Cicer. in Verr. L. V. c. 85.
(*e*) Plut. T. I. p. 153.

cité par Plutarque. Ce Poëte vouloit désigner par-là le fameux Périclès. C'est une plaisanterie, fondée sur une allusion à une épithete, qu'Homère donne à Jupiter, qu'il appelle Néphélégérétès, c'est-à-dire, qui assemble les nuées. Au lieu de dire donc Néphélégérétès, assembleur de nuées, le Poëte dit Céphalégérétès, assembleur de têtes, pour dire que la tête de Périclès étoit si grosse, qu'elle paroissoit faite de l'assemblage de plusieurs.

CÉPHALÉNIE, *Cephalenia*, Κεφαληνία, ou CÉPHALLÉNIE. *Voyez* Céphallénie.

CEPHALIENS, *Cephalenses*, habitans d'une bourgade de l'Attique. *Voyez* Céphalé.

CÉPHALION, *Cephalion*, Κεφαλίων, nom commun à deux historiens Grecs. On lit aussi Céphalon. *Voyez* Céphalon.

CÉPHALLEN, *Cephallen*, Κεφαλλὴν, (*a*) fils de Lampus, se distingua à chanter, & à accompagner de la Lyre aux jeux Pythiques.

CÉPHALLÉNIE, *Cephallenia*, Κεφαλληνία, (*b*) isle de la Grece, située devant le golfe de Corinthe, à l'opposite de l'Étolie & de l'Acarnanie, quoiqu'il y avoit d'autres isles entre celle de Céphallénie & les côtes de ces deux provinces. Cette isle étoit à environ cinquante stades de Leucate, ou quarante seulement selon d'autres, & à environ quatre-vingts de Chélonate. Il paroît qu'on lui donna aussi anciennement le nom de Samos. Cependant, on doit bien se donner de garde de la confondre avec une autre isle connue sous ce nom-là, & située sur les côtes de l'Asie mineure à peu de distance d'Éphèse. Pline dit qu'on l'appella encore Mélène.

Le consul M. Fulvius, étant passé dans la Céphallénie, l'an 189 avant l'Ére Chrétienne, envoya demander aux habitans de toutes les villes de l'isle, s'ils vouloient se rendre aux Romains, ou soûtenir la guerre contre leurs armées. La crainte leur fit prendre à tous le premier parti. On leur demanda ensuite des ôtages de leur fidélité. Les Nésiotes, les Craniens, les Palléens & les Saméens en donnerent chacun vingt; nombre proportionné à leur puissance qui étoit modique.

La Céphallénie étant ainsi en paix contre toute espérance, les Saméens en troublerent la tranquillité, par une révolte dont on ignore la cause. On dit seulement que la situation de leur ville, leur fit appréhender qu'il ne prît envie aux Romains de s'en emparer. On ne sçait pas si ce fut d'eux-mêmes qu'ils se mirent cette crainte dans l'esprit, & qu'ils renoncerent sans aucun fondement à la paix dont ils pouvoient jouir, ou s'ils apprirent qu'en effet on avoit parlé de ce projet à Rome dans le Sénat. Quoi qu'il en soit, après avoir

(*a*) Pauf. p. 621.

(*b*) Strab. p. 124, 335, 451. *& seq.* Pauf. pag. 70. Ptolem. L. III. c. 14. Pomp. Mel. pag. 146. Plin. T. I. pag. 208, 607. Tit. Liv. L. XXXVII. c. 13, 50. L. XXXVIII. c. 9, 28. *& seq.* Homer. Iliad. L. II. v. 631. *& seq.* Thucyd. p. 118, 119.

livré

livré leurs ôtages, ils fermerent tout d'un coup leurs portes, sans que les prieres des citoyens qu'ils laissoient à la merci des Romains, que le Consul avoit renvoyés aux portes, pour tâcher d'exciter la compassion de leurs parens, pussent les faire changer de résolution. Ce Général, voyant leur obstination, commença à battre leur ville avec des machines de toute espèce. Les Saméens firent tout ce qui dépendoit d'eux pour repousser les attaques des Romains. Mais, quand ils les virent maîtres d'une partie de la ville, ils se rendirent. Les Romains en agirent avec beaucoup de dureté à leur égard. On les vendit tous comme esclaves, & leur ville fut livrée au pillage. Elle fut même détruite entièrement. Du moins, Pline assure-t-il qu'elle l'avoit été par les Romains. Du tems de Strabon, qui écrivoit avant Pline, il n'en restoit plus que des vestiges.

La Céphallénie, éloignée suivant Pline, d'onze mille pas de Paxo, en avoit quarante-quatre milles de circuit. Strabon, ne comptant ce circuit que par stades, dit qu'il étoit de près de trois cens. L'isle s'avançoit un peu du côté de l'orient, & cette partie étoit pleine de montagnes. On y voyoit, entr'autres, le mont Énus, qui étoit fort grand, & sur lequel étoit le temple de Jupiter Énésius. L'isle, en cet endroit, étoit fort étroite. C'étoit-là que l'on trouvoit sur le golfe, les Palléens & les Craniens.

Cette isle eut autrefois quatre villes; c'est pour cela qu'elle est appellée Tétrapolis, dans quelques Auteurs. Outre celles des Palléens & des Craniens, que nous venons de nommer, Strabon parle de Pronésus; & ce n'étoient, selon lui, que de petites villes. Du tems de ce Géographe, comme C. Antoine, après avoir géré le Consulat avec Cicéron, vivoit en exil dans la Céphallénie, & qu'il tenoit comme sous sa puissance toute l'isle, il commença à y faire bâtir une ville. Mais, il ne mit point la dernière main à son entreprise, parce qu'ayant obtenu la permission de retourner à Rome, il s'y rendit, roulant dans son esprit de bien plus grands projets.

Il y en a qui n'ont point craint d'avancer, que l'isle de Céphallénie étoit la même que celle de Dulichium; d'autres, que c'étoit la même que Tapho; que les Taphiens étoient les mêmes que les Céphalléniens; & ceux-ci, les mêmes que les Téléboéens. On ajoûte qu'Amphitryon fit une descente dans cette isle, accompagné de Céphale, fils de Deionée; & que s'en étant emparé, il la donna à Céphale, dont elle prit le nom; & que ses villes prirent le leur des fils de ce Héros. Strabon, qui rapporte ces différentes opinions, montre que c'est à tort que ceux, qui en sont les Auteurs, ont prétendu s'appuyer de l'autorité d'Homère, & que de pareilles opinions n'ont aucun fondement.

Une observation de Strabon, qui mérite attention, c'est celle-ci: » Aujourd'hui, dit-il, on ap-

» pelle Céphalléniens, ceux qui » sont de l'isle de Céphallénie; » mais, Homère donne ce nom, » à tous les peuples qui obéissoient à Ulysse, du nombre » desquels étoient aussi les Acarnaniens. « Cette observation peut beaucoup contribuer à l'intelligence de certains passages d'Homère.

Cette isle conserve encore aujourd'hui son nom, avec un léger changement de lettres. On la nomme Céfalonie, ou Céphalonie, dans la Turquie d'Europe. On la divise en sept parties, qui sont Argostoli, Liscuri, Finéa, Érisso, Pillaro, Samo & Lucato; chacune de ces parties a plusieurs bons villages. Les habitans ont naturellement de la bravoure & de l'esprit. Le terroir fournit une grande quantité de raisins secs, que les Anglois viennent charger tous les ans sur leurs vaisseaux. On y fait en Juin la récolte du bled, qu'on y a semé au milieu de l'hiver. Les arbres y donnent le plus souvent leurs fruits en Avril & en Novembre. Les roses & les œillets y sont communs, même en hiver.

CÉPHALLÉNIENS, *Cephallenes*, Κεφαλλῆνες, peuples de Céphallénie. *Voyez* Céphallénie.

CÉPHALON, *Cephalon*, l'un des anciens noms de la ville de Rome, selon quelques-uns.

CÉPHALON, *Cephalon*, (*a*) Κεφάλων. Démosthène, dans sa première harangue contre Stéphanus, fait mention d'un Céphalon Aphidnéen, qu'il fait pere de Céphisophon.

CÉPHALON, *Cephalon*, (*b*) Κεφάλων, officier, qui commandoit un corps de six cens cavaliers, que la province d'Arachosie fournit à Eumene; dans le tems qu'il étoit en guerre avec Antigonus.

CÉPHALON, *Cephalon*, (*c*) Κεφάλων, l'un des amis du célebre Aratus. Comme on avoit donné à ce dernier un poison lent, & qui le conduisit enfin au tombeau, Céphalon entra dans sa chambre, & fut étonné de le voir cracher du sang. *Mon cher Céphalon*, lui dit Aratus, *voilà le fruit de l'amitié des Rois.*

CÉPHALON, *Cephalon*, (*d*) Κεφάλων, natif de Gergithe, petite ville du territoire de Cumes dans la Troade. Il avoit écrit une histoire de Troye, dont Parthénius & Festus font mention. Denys d'Halicarnasse assure que c'étoit un très-ancien Auteur, & dont l'autorité étoit de grand poids; à quoi il ajoûte qu'il assuroit qu'Énée étoit mort dans la Thrace, où il s'étoit retiré après la prise de Troye; voilà de quoi embarrasser ceux qui veulent absolument que ce Héros soit venu en Italie. Ce qu'Étienne de Byzance cite de Céphalon, étoit pris sans doute de la même histoire de Troye, aussi-bien que ce qu'on en lit dans Photius. D'autres, comme l'Auteur de l'étymologique, ont cité Céphalon, de l'ouvrage

(*a*) Demosth. in Steph. Orat. 1. pag. 971.
(*b*) Diod. Sicul. p. 685.
(*c*) Plut. T. I. p. 1051.
(*d*) Suid. T. I. p. 1447. Strab. p. 589. Dionys. Halic. L. I. c. 11.

duquel on ne doit point trop regretter la perte.

M. Fréret ne veut pas qu'on distingue cet Historien de celui dont il est parlé dans l'article suivant. Il paroît cependant qu'ils sont très-différens, puisque celui, dont nous venons de parler, quoiqu'on ne sçache pas au juste dans quel tems il a vécu, étoit cependant fort ancien, au rapport de Denys d'Halicarnasse, qui écrivoit sous le regne d'Auguste. L'autre Céphalon, au contraire, a été postérieur à Denys d'Halicarnasse, comme on peut s'en convaincre par la lecture de l'article qui suit. Suidas a aussi confondu ces deux Historiens; & ce qu'il y a de singulier, c'est que M. Fréret prétend que ce Grammairien les distingue, & lui reproche cette distinction.

CÉPHALON, *Cephalon*, (a) Κεφάλων, historien Grec, qui vivoit dans le second siecle, & que l'empereur Adrien relégua en Sicile. On ne sçait point de quel païs il étoit, & il ne voulut jamais le dire, ayant imité en cela Homère.

Il avoit écrit une Histoire universelle, qui commençoit au regne de Ninus, & qui finissoit à la mort d'Alexandre le Grand. Cette histoire étoit divisée en neuf Livres, auxquels il avoit donné le nom des neuf Muses, comme Hérodote avoit fait à son histoire. Céphalon avoit suivi pour l'ancienne Histoire, Hellanicus, Hérodote & Ctésias. Eusebe en avoit inséré un assez long fragment dans sa chronique Grecque, d'où le Syncelle l'a transcrit. Quoique ce fragment soit imparfait, & que le texte même soit corrompu en quelques endroits, il nous prouve que dès le tems de Céphalon, la liste des rois d'Assyrie, tirée de Ctésias, ne différoit guere de celle que nous avons dans Eusebe & dans le Syncelle. Céphalon donne, comme eux, cinquante-deux ans de regne à Ninus fils de Bélus; il comptoit vingt-trois Rois obscurs, & dont l'histoire ne rapportoit aucune action considérable, qui avoient regné après Ninus pendant mille ans.

CÉPHALUS, *Cephalus*, Κέφαλος. Appollodore dit que Céphalus bâtit dans les isles des Taphiens, une ville qui porta son nom. Hésychius nomme Céphalus, une ville qu'arrose le fleuve Aous dans l'isle de Chypre.

CÉPHALUS, *Cephalus*, (b) Κέφαλος, orateur Athénien, qui introduisit l'usage des exordes & des péroraisons. Eschine & Démosthène en parlent honorablement. Il avoit coûtume de se vanter de n'avoir donné aucun avis contre les Loix, quoiqu'il en eût fait plus de consultations qu'aucun autre Orateur de son tems. Il eut une fille, qui se nomma Œa.

CÉPHALUS, *Cephalus*, (c) Κέφαλος, Corinthien, qui vivoit du tems de Timoléon, Corinthien

(a) Suid. Tom. I. p. 1447. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. T. III. p. 375. Tom. V. p. 360. *& suiv.*

(b) Æschin. Contra Ctesiph. p. 459. 460. Suid. T. I. p. 1447.

(c) Diod. Sicul. p. 553. Plut. Tom. I. pag. 248.

comme lui. C'étoit un homme célebre dans la science des loix & du gouvernement public. Aussi Timoléon le prit-il pour son conseil & pour son guide, lorsqu'il voulut donner de nouvelles loix à Syracuse, l'an 339 avant Jesus-Christ.

CÉPHALUS, *Cephalus*, (*a*) Κέφαλος, Épirote qui vivoit vers l'an de Rome 581, & 171 avant Jesus-Christ. Ce fut par ses conseils, que les Épirotes embrasserent cette année le parti du roi Persée. Tite-Live dit que la nécessité, plutôt que l'inclination, détacha Céphalus du parti des Romains; car, c'étoit, ajoûte-t-il, un homme sage, constant, d'un bon esprit, & d'un caractère sur lequel on pouvoit compter.

D'abord, il avoit prié les dieux immortels de ne pas permettre qu'il s'allumât entre Persée & les Romains, une guerre qui pouvoit être funeste aux deux Empires. Ensuite, la voyant inévitable, il avoit résolu de secourir les Romains, mais de s'en tenir à ce que le traité, fait entr'eux & sa Nation, pouvoit raisonnablement exiger de lui, sans leur faire indignement la cour, & aller au de-là des bornes que prescrivent l'honneur & la bonne foi. Un dessein, si juste & si mesuré, fut renversé par les artifices d'un certain Charopus, petit-fils de cet Épirote du même nom, qui avoit ouvert les défilés du mont Aous, à T. Quintius, pendant qu'il étoit en guerre contre Philippe. Cet homme, que son inclination servile portoit à flatter bassement les grands, & à calomnier méchamment les plus gens de bien, avoit été élevé à Rome, où son ayeul l'avoit envoyé, pour y apprendre la langue des Romains, & y être instruit dans les belles lettres. Pendant le séjour qu'il y fit, il eut l'adresse de se faire connoître à la plûpart des citoyens, & même de gagner leur amitié. Étant ensuite revenu dans son païs, fier du crédit qu'il avoit à Rome, & entraîné par le penchant qu'il avoit à nuire, il se mit à crier insolemment contre les personnages les plus distingués. D'abord, ses discours ne produisirent d'autre effet que de lui attirer le mépris de tout le monde. Mais, quand la guerre eut été déclarée entre les Romains & Persée, comme tous les Grecs étoient suspects, les uns se déclarant ouvertement pour ce Prince, & les autres appuyant secrétement son parti, il ne cessa d'accuser devant les Romains, ceux des Épirotes qui avoient le plus d'autorité dans la nation. Ce qui donnoit quelque vraisemblance à ses calomnies, c'étoit la liaison que Céphalus & ceux de sa faction avoient eue autrefois avec les rois de Macédoine. Ainsi, épiant toutes leurs paroles & toutes leurs actions, à qui il ne manquoit jamais de donner une mauvaise intention, par la malice qu'il avoit d'y ajoûter ou d'en retrancher

(*a*) Tit. Liv. L. XLIII. c Suppl. 1. c. 3. L. XLV. c. 26. Crév. Hist. Rom. Tom. IV. p. 554, 555, 612.

tout ce qui convenoit à ses fins, il vint enfin à bout de se faire écouter. Céphalus, & ceux qui étoient dans les mêmes sentimens que lui, rassurés par le témoignage que leur rendoit leur conscience, d'avoir toujours été fideles aux Romains, méprisoient d'abord les artifices de cet ennemi domestique, plus qu'ils ne le redoutoient. Mais, à la fin, voyant que les Romains prêtoient l'oreille à ses fausses accusations, & que quelques-uns des principaux d'Étolie, que leurs adversaires avoient aussi rendu suspects, avoient été traduits à Rome comme criminels; ils crurent qu'il étoit tems de prendre des mesures, pour mettre leur vie & leurs biens à couvert du péril dont ils étoient menacés. Et ne voyant point de protection plus sûre, que celle qu'ils pouvoient trouver dans l'amitié de Persée, ils prirent le parti de se livrer à lui, eux & leur nation.

Il paroît que Céphalus étoit de la ville de Tecmon dans la Molosside, contrée d'Épire. Lorsque les Romains vinrent attaquer cette ville, l'an de Rome 585, Céphalus en fit d'abord fermer les portes, & la défendit quelque tems avec beaucoup d'opiniâtreté; mais, étant venu à mourir, il laissa les habitans libres de se soumettre; ce qu'ils firent tout aussitôt.

CÉPHALUS, *Cephalus*, (a) Κέφαλος, Athénien. C'étoit un vieillard extrêmement riche, au rapport de Cicéron.

CÉPHARNAUM, *Cepharnaüm*, *ou* CÉPHARNOMÉ, *Cepharnome*, Κεφαρνώμη. *Voyez* Capharnaüm.

CÉPHAS, *Cephas*, (b) nom que J. C. donna à Simon, fils de Jean, lorsque son frere André le lui amena.

Céphas, en Syriac, signifie Pierre, comme l'explique S. Jean. C'est pourquoi, les Évangélistes & les Apôtres écrivant en Grec, ont appellé Saint Pierre, Πέτρος, nom que les Latins ont traduit par *Petrus*, & les François par Pierre. Ils ont néanmoins retenu en quelques endroits le nom de Céphas. Telle est la véritable étymologie de ce mot, selon la remarque de Saint Jérôme, de Tertullien, de Saint Augustin & de la plûpart des Commentateurs. Optat de Milève semble insinuer que le nom de Céphas vient du Grec, κεφαλὴ; & Baronius a soûtenu affirmativement que c'étoit-là la véritable étymologie de ce nom. Mais, cette étymologie n'a aucune vraisemblance; car, Jesus-Christ parloit Syriac, & avoit appellé Saint Pierre du nom Syriac Céphas, qui, comme nous venons de le remarquer, veut dire Pierre, au témoignage de Saint Jean même: *Vous êtes Simon, fils de Jean*, dit Jesus-Christ, *vous serez appellé Céphas*, c'est-à-dire, *Pierre*, ajoûte l'Évangéliste. Jesus-Christ l'a ainsi nommé,

(a) Cicer. ad Attic. L. IV. Epist. 16.
(b) Matth. c. 16. v. 18. Epist. 1. ad Corinth. c. 1. v. 12. c. 3. v. 22. c. 9. v. 5. c. 15. v. 5. ad Galat. c. 2. v. 9. *& seq.*

parce qu'il devoit être la principale pierre de l'Église ; & c'est dans ce sens qu'il lui dit en Saint Matthieu : *Tu es Pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon Église.*

J. C. parloit Syriac, ainsi qu'on vient de le dire ; & Saint Matthieu, que l'on croit avoir écrit son Évangile en cette langue, avoit dit : *Tu es Cépha, & sur cette cépha je bâtirai mon Église.* Ce passage a été traduit en Grec de cette sorte : ὅτι σὺ εἶ Πέτρος, καὶ ἐπὶ ταύτῃ τῇ Πέτρᾳ οἰκοδομήσω μου τὴν ἐκκλησίαν. Dans ce passage, l'on a changé le nom de Πέτρα en celui de Πέτρος, pour le faire convenir à la personne de Saint Pierre. Mais, en François, il n'y a rien à changer au nom. *Tu es Pierre, & sur cette pierre je bâtirai mon Église.*

Il est parlé plusieurs fois de Céphas dans les Épîtres de Saint Paul, & notamment dans celle qui est adressée aux Galates, où il est dit que Céphas étant venu à Antioche, Saint Paul lui résista en face, parce qu'il étoit répréhensible ; & cette répréhension venoit de ce que lui Céphas, qui étoit Juif, vivoit comme les Gentils, & non pas comme les Juifs, & contraignoit cependant les Gentils de judaïser.

On forme sur ces paroles une assez grande difficulté, qui consiste à sçavoir si Céphas, repris ici par Saint Paul, est le même que Saint Pierre, ou si c'est un personnage différent. Dom Calmet a traité cette difficulté dans une dissertation particulière, dont nous allons donner ici le précis.

On cite, en faveur de l'opinion négative, l'autorité de plusieurs Peres de l'Église. Saint Clément d'Alexandrie, dit-on, distingue Pierre de Céphas dans ses Hypothyposes. Saint Chrysostôme, Saint Jérôme, Saint Grégoire le Grand, Œcuménius, & l'Auteur du commentaire sur l'Épître aux Galates, sous le nom de Saint Anselme, témoignent que quelques-uns doutoient que Céphas fût le même que Saint Pierre. Dorothée de Tyr & l'Auteur de la Chronique d'Alexandrie parlent d'un Céphas du nombre des soixante-douze Disciples, qui est celui, disent-ils, à qui Saint Paul résista en face.

A ces autorités on joint ces raisons. Si celui, à qui Saint Paul a résisté en face, est Saint Pierre, il faut dire que le Prince des Apôtres est tombé dans l'hérésie, puisqu'il enseignoit, par son exemple, aux fideles d'Antioche, tout le contraire de ce qui avoit été décidé en sa présence au Concile de Jérusalem. Or, on ne peut former contre ce Saint Apôtre une telle accusation ; d'ailleurs, Saint Paul, dans l'Épître aux Galates, appelle deux fois Saint Pierre de son nom de Pierre, & en parle avec le respect convenable. Comment donc, dans la même Épître, & dans le même discours, l'appelleroit-il Céphas, & se vanteroit-il de lui avoir résisté en face ? Le texte de cette Épître insinue que Saint Paul regardoit Céphas comme beaucoup inférieur à Saint Barnabé. Céphas, dit-il, s'étant séparé des Gentils, & ne

voulant plus manger avec eux, les autres Juifs imiterent son exemple; ensorte que Barnabé lui-même s'y laissa entraîner. Qu'y auroit-il de surprenant que Saint Barnabé eût marché sur les traces du Prince des Apôtres? Mais, qu'il eût suivi l'exemple de Céphas, un homme du commun, méprisé, sans nom, c'est ce qui fit de la peine à Saint Paul.

Une autre preuve que Céphas n'étoit pas Saint Pierre, c'est que Saint Paul le reprend avec hauteur en public, avec autorité; ce qu'il n'auroit pas fait envers le Prince des Apôtres. Le pere Hardouin qui a écrit exprès pour soûtenir le sentiment qui distingue Céphas de Saint Pierre, croit que Céphas dont parle Saint Paul dans la premiere Épître aux Corinthiens, à qui Jesus-Christ avoit apparu, qui avoit prêché à Corinthe, & qui menoit une sœur avec lui, est le même Céphas auquel Saint Paul résista à Antioche. On allegue, comme une raison conséquente, que dans la Vulgate déclarée authentique par le Concile de Trente, on a abandonné le texte Grec, & les Anciens qui lisoient *Petrus*, au lieu de Céphas.

Enfin, on s'efforce de montrer que Saint Pierre étoit à Jérusalem, dans le tems que Saint Paul résista en face à Céphas à Antioche, & que le voyage de Saint Paul & de Silas à Jérusalem, qui fut suivi de la tenuë du Concile de Jérusalem, n'arriva que quelques mois après cet évenement, mais toutefois dans la même année, qui étoit la 49e de J. C.

Voyons à présent ce que l'on oppose à ce sentiment. Saint Jérôme remarque que l'on ne se seroit jamais avisé de distinguer S. Pierre de Céphas, sans les reproches de Porphyre & de quelques autres ennemis de la religion Chrétienne, qui prétendoient tirer avantage de cette dispute des deux principaux Apôtres de la religion Chrétienne, pour les accuser, l'un d'erreur, l'autre d'orgueil, tous deux ensemble de mensonges, & les Chrétiens d'une vaine crédulité. C'est pour répondre aux objections des ennemis de notre Religion, que les anciens Peres ont eu recours à différens tempéramens; les uns ont dit que cette dispute des deux Apôtres n'étoit qu'une espèce de feinte, & qu'elle s'étoit faite de concert pour l'instruction des Fideles, & sur tout des Juifs; d'autres ont distingué Saint Pierre de Céphas. Mais, ce dernier parti est demeuré presqu'inconnu & enseveli dans l'oubli, jusqu'aux derniers siecles, que quelques Sçavans l'ont renouvellé, comme on vient de le voir.

Les Anciens, que l'on cite en faveur de cette distinction, ou l'ont proposée en doutant, ou l'ont réfutée expressément, ou sont par eux-mêmes si peu dignes de considération, qu'ils méritent à peine d'être réfutés. Le livre des Hypothyposes, soit qu'il soit de S. Clément d'Alexandrie, ou d'un autre Clément, ne subsiste plus aujourd'hui. Photius, qui l'avoit lu, en parle avec un souverain mépris, comme d'un ouvrage rempli de

fautes, d'erreurs grossières, de fables & de sentimens impies. Saint Chrysostôme, qui n'a pas dissimulé la force des raisons qu'on peut opposer au sentiment commun, ne laisse pas de conclure que tout ce qui précède, & ce qui suit, démontre que tout l'endroit doit s'entendre de S. Pierre. Saint Jérôme, après avoir rapporté l'objection de Porphyre, & le sentiment qui distingue Céphas de Saint Pierre, conclut qu'il ne connoît point d'autre Céphas, que celui qui, dans l'Évangile & dans les Épîtres de Saint Paul, est nommé indifféremment, tantôt Pierre & tantôt Céphas; & que si l'on vouloit admettre un second Céphas, pour répondre à Porphyre, il faudroit effacer plusieurs passages de l'Écriture, que cet ennemi de notre Religion n'attaque que parce qu'il ne les entend pas.

Saint Grégoire le Grand réfute le sentiment qui distingue Saint Pierre de Céphas. Œcuménius ne l'adopte point, non plus que l'Auteur du Commentaire imprimé sous le nom de Saint Anselme. Dorothée de Tyr est un Écrivain sans autorité. La Chronique d'Alexandrie n'en a pas beaucoup davantage; & après tout, ils ne produisent aucune preuve de ce qu'ils avancent. L'arrangement chronologique qu'a inventé le P. Hardouin, pour montrer que Saint Pierre n'étoit pas à Antioche, lorsque la dispute en question y survint, est purement arbitraire, & n'est fondé sur aucune preuve solide. Les autres raisons, qu'on apporte pour détruire le sentiment commun, ne sont que des convenances, qui ne peuvent porter coup contre un fait clairement marqué dans le texte de Saint Paul.

Si le Céphas, dont parle cet Apôtre en tant d'endroits de ses Épîtres, étoit un homme si peu considéré dans l'Église, que jusqu'ici il y ait été presque oublié, pourquoi a-t-il tant d'attention à le citer, & à se prévaloir de son autorité & de son approbation? Pourquoi a-t-il tant de soin de précautionner les Fideles contre l'impression de son exemple? Pourquoi relever comme une preuve solide de la Résurrection du Sauveur, qu'il a apparu à Céphas? Pourquoi enfin ce Céphas a-t-il été tellement négligé des Évangélistes, qu'ils n'en aient jamais fait mention? Nous sçavons le respect & la vénération qui sont dus à Saint Pierre & au souverain Pontife son successeur; nous avons toute l'inclination & l'intérêt possibles à soûtenir ses droits, sa primauté, ses prérogatives; mais, cela doit-il nous empêcher de dire que Saint Pierre a renié Jesus-Christ, & qu'il a été répréhensible à Antioche. Mais en voilà assez pour un ouvrage de la nature de celui-ci. Ceux, qui voudront s'instruire plus à fond sur cette matière, peuvent consulter les ouvrages que l'on a faits de part & d'autre.

CÉPHÉE, *Cepheus*, (a) Ku-

(a) Ovid. Metam. L. V. c. 1. *& seq.* 1 Pauf. p. 284. Tacit. Hist. L. V. c. 2.

φεύς, Prince qui fut pere de la fameuse Andromede, dont Conon raconte l'histoire bien différemment des Grecs.

Selon cet Auteur, Céphée étoit frere de Phinée. Il regnoit dans ce païs, qui depuis s'est appellé Phénicie, & qui alors s'appelloit Joppia, du nom de Joppé, ville maritime. Ses États s'étendoient depuis la mer Méditerranée jusqu'à la contrée de ces Arabes qui sont bornés par la mer Rouge. Il avoit une fille d'une grande beauté, qui se nommoit Andromede, & qui lui étoit demandée en mariage par Phinée son propre frere, & par Phœnix. Après avoir long-tems balancé entre l'un & l'autre, il se détermina en faveur du dernier. Mais, comme il ne vouloit pas se brouiller avec son frere, il fit semblant de refuser Phœnix, & consentit en même tems qu'il enlevât sa fille. La Princesse avoit coûtume d'aller dans une isle déserte, pour y sacrifier à Vénus. Phœnix prend cette occasion, il enleve la Princesse, & la fait monter sur son vaisseau que l'on nommoit la Baleine, ou parce que la proue représentoit une baleine, ou pour quelqu'autre raison. Cependant, Andromede, qui se croit entre les mains d'un ravisseur, s'abandonne aux gémissemens, aux cris, au désespoir. Dans cette circonstance, par un coup du sort, Persée qui naviguoit sur cette mer, vient à rencontrer le vaisseau de Phœnix, & il le joint. Il entend des cris, il voit une jeune personne en pleurs, qui l'appelle à son secours. Frappé de sa beauté, sensible à sa peine, autant par amour que par pitié, il conçoit le dessein d'être son libérateur. Aussitôt il attaque le vaisseau de Phœnix avec une telle furie, qu'il s'en rend maître. Ceux qui le montoient, se laissent tuer, sans rendre presqu'aucun combat, tant ils étoient saisis d'épouvante. Persée délivre donc Andromede, la fait passer sur son bord, & l'emmene à Argos, où ils vécurent ensemble. Voilà sur quoi les Grecs ont bâti la fable de ce monstre effroyable, qui alloit dévorer Andromede, & de ces hommes transformés en pierres à l'aspect de la tête de Méduse, l'une des Gorgones.

Apollodore & plusieurs autres Écrivains Grecs, qu'Ovide a suivis, disent que Céphée étoit roi d'Éthiopie, & que pour cette raison les Éthiopiens étoient appellés Céphines. Mais, cela ne paroît pas bien certain. On peut assurer avec plus de fondement, que Céphée étoit roi de ce païs, que l'on appelloit alors Joppia, & de Joppé. Aussi Pausanias place-t-il près de Joppé la scene d'Andromede exposée à la fureur d'un monstre marin; scene qu'Apollodore & Ovide placent dans l'Éthiopie.

On sçait que le nom de Céphée a été donné à une constellation.

CÉPHÉE, *Cepheus*, Κηφεύς,

Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. VI. p. 203. & *suiv.* Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XIV. pag. 219, 220.

(*a*) fils d'Aléus & frere de Lycurgue & d'Amphidamas, regna dans un canton d'Arcadie. Il y fonda la ville de Caphyes, qui fut ainsi appellée du nom de son fondateur. Céphée avoit une sœur, nommée Augé.

Pausanias raconte que dans le temple de Minerve Poliade à Tégée, qui étoit desservi par un prêtre, qui n'y entroit qu'une fois l'an, on conservoit précieusement la tête de Méduse, dont Minerve, disoit-on, avoit fait présent à Céphée, fils d'Aléus, en l'assurant que par-là Tégée deviendroit une ville imprenable; c'est pour cela que ce temple fut nommé le Boulevard.

Diodore de Sicile donne vingt fils à Céphée. Ces jeunes Princes ayant marché sous la conduite d'Hercule contre les enfans d'Hippocoon, il en resta dix-sept sur le champ de bataille. Céphée, en mourant, laissa le royaume à son fils Échémus. Tous les anciens Auteurs mettent Céphée au nombre des Argonautes.

CÉPHÉIDES, *Cepheidæ*, nom, que certains ont donné aux peuples d'Éthiopie. Ils furent ainsi nommés de Céphée.

CÉPHENES, *Cephenes*, ou *Cepheni*, les mêmes que les Céphéides. *Voyez* Céphéides.

CÉPHENES, *Cephenes*, (*b*) Κηφῆνες, nom, que les Grecs donnoient anciennement aux Perses; au rapport d'Hérodote.

CÉPHÉNIENS, *Cepheni*, (*c*) nom, qu'Ovide donne aux parens & aux amis de Céphée, pere d'Andromede.

CÉPHIRA, *Cephira*, Χαφιρὰ, (*d*) ville du païs de Gabaon, qui fut ensuite cédée à la tribu de Benjamin. Les habitans de cette ville revinrent de la captivité de Babylone. C'est la même que Caphara ou Caphira, dont il est parlé dans Josué.

CÉPHISE, *Cephisus*, Κηφισός. *Voyez* Céphisse avec deux *ss*.

CÉPHISIADÈS, *Cephisiades*, Κηφισιάδης, (*e*) certains personnages, dont il est beaucoup fait mention dans l'oraison de Démosthène contre Callipus. C'est un de ceux qui font le sujet de cette harangue.

CÉPHISIDORE, *Cephisidorus*, Κηφισίδωρος, (*f*) officier, dont parle Xénophon. Il fut tué sur une hauteur, où on l'avoit placé avec plusieurs autres, dont quelques-uns eurent le même sort que lui. On croit qu'il faudroit lire Céphisodore, au lieu de Céphisidore.

CÉPHISIE, *Cephisia*, village aux environs d'Athènes dans l'Attique. C'étoit-là que l'on voyoit la maison de campagne d'Hérode le Sophiste, selon Aulu-Gelle. Le poëte Ménandre y étoit né, com-

(*a*) Pauf. p. 460, 489, 531. Diod. Sicul. p. 166. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. IX. p. 84. T. XII. p. 46.

(*b*) Herod. L. VII, c. 61.

(*c*) Ovid. Metam. L. V. c. 1.

(*d*) Josu. c. 9. v. 17. c. 18. v. 26. Esdr. L. I. c. 2. v. 25.

(*e*) Demosth. in Calipp. pag. 1098. & seq.

(*f*) Xenoph. p. 321.

me il paroît par une Inscription citée dans Gruter. Ce lieu prenoit son nom du Céphise. Les nymphes, nommées Céphisiades, y avoient une chapelle dont parle Diogène Laërce dans la vie de Platon.

M. Spon dit que Céphisie de la tribu Érechthéide retient encore son nom, & que ce lieu n'est qu'à cinq ou six milles d'Athènes.

CÉPHISOCLÈS, *Cephisocles*, Κηφισοκλῆς, (a) natif de l'isle de Chio, fut un de ces braves officiers, qui seconderent si bien Lysandre à Ægos Potamos.

CÉPHISODORE, *Cephisodorus*, Κηφισόδωρος, (b) l'un de ceux qui s'étoient ligués avec Pélopidas, pour tuer Léontidas. Étant entré le premier dans la chambre de Léontidas, il fut frappé par Léontidas même, qui l'étendit mort à ses pieds. Pélopidas, qui suivoit Céphisodore, réussit mieux, & tua Léontidas.

CÉPHISODORE, *Cephisodorus*, Κηφισόδωρος, (c) fils de Céphisiphon, Athénien. C'étoit un officier dont Xénophon fait mention. Il est peut-être le même que celui dont il est parlé dans l'article suivant.

CÉPHISODORE, *Cephisodorus*, Κηφισόδωρος, (d) natif du bourg de Marathon. Il commandoit la cavalerie des Athéniens au combat de Mantinée. C'est celui qui se distingua le plus dans cette occasion, après Gryllus, fils de Xénophon.

CÉPHISODORE, *Cephisodorus*, Κηφισόδωρος, (e) Capitaine Athénien. Pendant qu'il étoit Archonte, il résista courageusement à Philippe, fils de Démétrius, & concerta une ligue avec les Athéniens, Attale roi de Mysie, Ptolémée roi d'Égypte, les Étoliens, les Rhodiens & les Crétois. Mais, comme les secours n'arrivoient que tard de Mysie, d'Égypte & de Crete; & que les Rhodiens, qui n'avoient qu'une armée navale, ne pouvoient se défendre contre l'infanterie Macédonienne, Céphisodore fit voile en Italie avec quelques Athéniens, & obtint de Rome un puissant secours. En effet, les Romains envoyerent une armée sous la conduite d'un bon Général, & remporterent tant d'avantages sur les Macédoniens, que peu de tems après, Persée, fils de Philippe, fut non seulement dépouillé de son royaume, mais mené captif à Rome.

On voyoit le tombeau de Céphisodore à quelques pas de Scirum bourg de l'Attique.

CÉPHISODORE, *Cephisodorus*, Κηφισόδωρος, (f) natif d'Athenes, fut un Poëte de l'ancienne tragédie. Il étoit contemporain d'Eschyle, & vivoit sous la 81e Olympiade, vers l'an 456 avant J. C. Suidas rapporte le nom de quelques pieces de sa façon. Ce sont Antilaïs, les Amazones, Trophonius & Us, ou, comme dit l'Interprete Latin, Sus.

(a) Pauf. p. 625.
(b) Plut. Tom. I. pag. 283.
(c) Xenoph. p. 321.
(d) Pauf. pag. 470.
(e) Pauf. pag. 68.
(f) Suid. Tom. I. p. 1455.

CÉPHISODORE, *Cephisodorus*, Κηφισόδωρος. (a) Suidas dit qu'il y avoit un homme de ce nom, dont on se moquoit, comme d'un hébêté, à la lettre, comme d'un âne.

Il y eut un Historien du nom de Céphisodore, qui écrivit de la guerre Sacrée ou Phocique. Il y eut encore du même nom, un disciple d'Isocrate, qui censura Aristote d'avoir écrit des Proverbes.

Athénée parle d'un Céphisodore, qu'il surnomme Planus. C'est peut-être quelqu'un de ceux, dont on vient de parler.

CÉPHISODOTE, *Cephisodotus*, Κηφισόδοτος, (b) Athénien. Xénophon lui met dans la bouche un discours, qu'il lui fait prononcer en présence des Athéniens. Céphisodote se propose de détourner le peuple d'accepter ce qu'on lui propose de la part des Lacédémoniens, & il y réussit.

CÉPHISODOTE, *Cephisodotus*, Κηφισόδοτος, (c) Général, à qui on ôta le commandement, pendant qu'il faisoit le siege d'Alopéconnèse; ayant été ensuite cité en jugement, il fut convaincu & condamné à cinq talens d'amende.

CÉPHISODOTE, *Cephisodotus*, Κηφισόδοτος, (d) joueur d'instrumens, qui étoit de la ville d'Acharnes, au rapport d'Athénée.

CÉPHISODOTE, *Cephisodotus*, Κηφισόδοτος, (e) habile statuaire, qui étoit frere de la premiére femme de Phocion. Ne seroit-ce pas le même que celui qui suit?

CÉPHISODOTE, *Cephisodotus*, Κηφισόδοτος, (f) fameux statuaire, qui étoit d'Athènes. Il avoit travaillé à un nombre de statues, entre lesquelles, une sur tout se faisoit remarquer. C'étoit celle de la Paix, qu'il avoit faite pour ses concitoyens. Elle étoit représentée tenant le petit Plutus dans son sein.

CÉPHISODOTE, *Cephisodotus*, Κηφισόδοτος, (g) étoit du lieu appellé Céramique à Athènes. C'est Démosthène, qui nous instruit de cette circonstance, dans une de ses harangues, où il parle de ce Céphisodote.

CÉPHISODOTE, *Cephisodotus*, Κηφισόδοτος, (h) Béotien. Démosthène en fait aussi mention. C'est dans sa harangue contre Lacritus.

(i) Le même, dans sa harangue contre Aristocrate, nomme un Céphisodote, qui étoit officier général. Il y a apparence que c'est quelqu'un des Céphisodotes, dont il vient d'être question.

CÉPHISOPHON, *Cephisophon*, Κηφισοφῶν, (k) fils de Céphalon, étoit de la ville d'Aphidne. Démosthène en parle dans sa

(a) Suid. Tom. I. pag. 1455. Athen. p. 615.
(b) Xenoph. p. 615, 616.
(c) Suid. T. I. p. 1455.
(d) Athen. p. 131.
(e) Plut. T. I. p. 750.
(f) Pauf. p. 506, 566, 585.
(g) Demoft. in Leptin. p. 563.
(h) Demoft. in Lacrit. p. 950.
(i) Demoft. in Ariftocr. p. 752.
(k) Demoft. in Steph. 1. p. 971.

première harangue contre Stéphanus.

CÉPHISSE, *Cephissus*, (a) Κηφισσὸς, fleuve de Grece, qui avoit sa source à Lilée, ville de la Phocide. De-là coulant au travers de cette dernière province, au nord de Delphes & du mont Parnasse, il entroit dans la Béotie & tomboit dans le lac Copaïs, où il se perdoit avec quantité de ruisseaux. Ce fleuve n'étoit pas toujours calme & tranquille en sortant de terre; l'après midi sur tout il devenoit si bruyant que l'on eût cru entendre le meuglement d'un taureau. C'est Pausanias, qui rapporte cette circonstance.

Homère n'a pas oublié de célébrer le Céphisse. Ceux, qui buvoient de ses eaux, partirent pour le siege de Troye. Ce fleuve en général est fort connu chez les Poëtes. Il fut pere d'une Naïade, appellée Lilée, qui donna son nom à la ville de Lilée. Il aima plusieurs nymphes, dont il fut toujours méprisé.

L'opinion commune étoit que les Graces se plaisoient beaucoup plus sur ses bords, qu'en aucun autre lieu du monde. De-là vient qu'on les a souvent appellées déesses du Céphisse, & déesses d'Orchomène, parce que cette ville étoit située près de ce fleuve, dont la beauté du canal ne contribuoit pas peu à embellir un si charmant séjour. On a ajoûté encore qu'Étéocle étoit né du Céphisse par un miracle, & que c'étoit lui qui avoit institué sur ses bords les fêtes & le culte des Graces. D'après ces circonstances, on ne sera pas étonné que Pindare ait mis le Céphisse à la tête d'une Ode qu'il adressoit aux Graces. Un de nos Poëtes a imité fidelement ce début.

Déesses jadis adorées,

Dans ces abondantes contrées,

Où Céphisse roule ses eaux.

On dit que ce fleuve se nomme aujourd'hui Cessisso. *Voyez* Céphissis & Castalie.

CÉPHISSE, *Cephissus*, (b) Κηφισσὸς, autre fleuve de Grece dans l'Attique. Il avoit sa source au bourg de Trinémies, & couloit ensuite au milieu d'une plaine. Après avoir arrosé les murs du Pirée, il alloit se jetter dans la mer auprès de Phalère. Son cours ressembloit pour l'ordinaire à celui d'un torrent; mais, il tarissoit entièrement en été.

Ce fleuve étoit plus rapide aux environs d'Éleusis que par tout ailleurs. Sur ses bords étoit un endroit, que l'on nommoit le figuier sauvage, par où l'on dit que Pluton descendit sous terre, après avoir enlevé Proserpine. Ce fut aussi près de-là que Thésée tua le fameux bandi Polypémon, surnommé Procruste.

Le Céphisse étoit regardé comme un Dieu, chez les habitans

(a) Xenoph. pag. 659. Strab. p. 407, 424. Pauf. p. 577. *& seq.* Homer. Iliad. L. II, v. 29, 30. Plin. Tom. I. p. 121, 191, 198. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. III. pag. 19, 20. Tom. IV. pag. 503. *& suiv.* Tom. XII. pag. 187.

(b) Strab. p. 400. Pauf. p. 64, 71.

d'Orope, qui lui avoient consacré la cinquième partie d'un autel; mais, il partageoit encore cette cinquième partie avec l'Achéloüs, les Nymphes & Pan.

CÉPHISSE, *Cephissus*, (a) Κηφισσὸς, autre fleuve de Grece dans l'Argolide, contrée du Péloponnèse. Il prenoit sa source au mont Lyrcée. Pausanias & Strabon en font mention. Le premier parle d'un autel qui étoit dédié à ce fleuve. Les Argiens prétendoient que le Céphisse avoit été anéanti plus d'une fois par Neptune, quoiqu'ils sçussent fort bien, dit Pausanias, que ce fleuve couloit sous le temple.

Strabon reconnoît d'autres fleuves, du nom de Céphisse, un à Salamine, un autre à Sicyone, un autre à Scyros. Il y avoit aussi une fontaine de même nom à Appollonie près d'Épidamne.

CÉPHISSE, *Cephissus*, Κηφισσὸς. Ovide parle d'un certain Céphisse, dont le petit-fils fut changé en un monstre marin par Apollon.

CÉPHISSIADE, *Cephissiades*, (b) nom d'une Tribu, qu'Étéocle avoit établie dans son païs. *Voyez* Étéocle.

CÉPHISSIS, *Cephissis*, (c) Κηφισσὶς, lac de Grece dans la Béotie, appellé aussi Copaïs. Ce lac étoit ainsi appellé à cause du fleuve Céphisse qui s'y déchargeoit. On le nommoit Copaïs, de la ville de Copes, qui étoit sur ses bords. Les Béotiens assuroient qu'il y avoit eu autrefois deux autres villes bâties sur ce lac, Athènes & Éleusis, & que le lac grossi par la fonte des neiges, étant venu à se déborder, ces villes furent submergées. Ce lac n'étoit pas plus poissonneux qu'un autre; mais, on y trouvoit des anguilles d'une grosseur prodigieuse & d'un goût excellent.

Pausanias, qui nous instruit de ces circonstances, dit ailleurs, au sujet de la rivière de Mélas: » Cette rivière se jette dans le lac » Céphissis, qui couvre une gran» de étendue de païs, & qui » même l'hiver, sur tout par le » vent du midi, inonde toute la » campagne. Les Thébains disent » qu'autrefois le fleuve Céphisse » alloit tomber dans la mer par » des routes souterreines, qu'il » s'étoit faites sous les montagnes; » ils ajoûtent qu'Hercule boucha » ces conduits; ce qui fit refluer » le fleuve dans le païs des Or» choméniens. Mais, Homère » connoissoit un lac Céphissis, » qui ne pouvoit être l'ouvrage » d'Hercule; quand il parle des » Orchoméniens, c'est, dit-il, » un peuple qui habite aux envi» rons du lac Céphissis. D'ail» leurs, quelle apparence que les » Orchoméniens eussent laissé » subsister un ouvrage, qui leur » étoit si préjudiciable, & que » pouvant faire reprendre au » fleuve Céphissis son premier » cours, ils ne l'eussent pas fait? » Car, dès le tems de la guerre

(a) Strab. p. 424. Pauf. p. 121.
(b) Pauf. p. 595.
(c) Pauf. p. 576. & *seq.* Strab. p. 406. & *seq.*

» de Troye, ils étoient assez puissans pour venir à bout de cette » entreprise. «

Strabon dit que ce lac n'avoit point de nom particulier, ou plutôt qu'il en avoit autant qu'il y avoit de villes voisines. Par exemple, comme nous l'avons déjà dit, on l'appelloit Copaïs, de la ville de Copes, qui étoit vers le nord. On l'appelloit Haliartios, de la ville d'Haliarte, qui étoit sur le bord occidental. Étienne de Byzance lui donne le nom de Leuconis. Élien l'appelle le marais d'Onchestos, à cause d'une ville de ce nom au midi du lac.

Castald s'est figuré que c'est le lac nommé Lago d'ivo. Il se trompe; son nom moderne est, selon les Grecs d'aujourd'hui, Limni tis Livadias, le marais de Livadie, & plus particulièrement Lago di Topoglia.

CÉPHISSODOTE, *Cephissodotus*, Κηφισσόδοτος, (*a*) capitaine Béotien, autrement Béotarque. Ce fut un des quatre Chefs, qui commanderent les troupes Béotiennes, que l'on envoya aux Thermopyles pour les opposer aux Gaulois. Plusieurs autres peuples de Grece y envoyerent aussi une partie de leurs troupes.

CÉPHUS, *ou* CÉBUS. *Voyez* Cébus.

CÉPI, Κῆποι. Ce terme veut dire les Jardins. Cédrene, cité par Ortélius, nomme ainsi un lieu maritime à l'embouchure du Méandre.

(*a*) Pauf. p. 646.
(*b*) Plut. T. I. p. 759.
(*c*) Cicer. Pilipp. 10. c. 287.

CÉPION, *Cæpion*, Καιπίων, ou Κηπίων. *Voyez* Servilius.

CÉPION, *Cæpion*, Καιπίων, (*b*) frere de Caton d'Utique. Il ne l'étoit point de pere, mais seulement de mere. Ce Cépion ne seroit-t-il pas le même que le suivant?

CÉPION, *Cæpion*, Καιπίων. (*c*) Plutarque en fait mention dans la vie de Pompée. La fille de ce dernier avoit été fiancée à Cépion; mais, elle fut donnée à César, au moment que les noces alloient être célébrées. Cependant, pour adoucir le ressentiment de Cépion, Pompée lui donna une autre de ses filles, qui avoit été promise à Faustus, fils de Sylla.

CÉPION [Q.] BRUTUS, *Q. Cæpio Brutus.* (*d*) Cicéron parle de ce Q. Cépion Brutus dans sa dixième Philippique.

CÉPION, *Cæpion*, Κηπίων, (*d*) célebre musicien. Mais, nous ne sçavons à son sujet que ce que Plutarque nous en apprend dans son Dialogue de la musique. Cela se réduit à nous dire; 1.° Qu'il étoit disciple de Terpandre; 2.° Qu'il composa un nome ou un air, auquel il donna son nom, ce qui est confirmé par Saint Clément d'Alexandrie, par Pollux & par Hésychius; 3.° Que de son tems la cithare reçut une nouvelle forme. Car, c'est ce que signifie à la lettre le texte Grec de Plutarque, dont il faut faire ainsi la construction: Ἐποιήθη τὸ πρῶτον

(*d*) Plut. T. I. p. 644.
(*e*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. X. p. 271.

σχῆμα τῆς κιθάρας κατὰ Κηπίωνα; » Alors, on fabriqua le premier » modele de la cithare, faite à la » manière, suivant l'idée, ou le » dessein de Cépion. « Cette cithare étoit sans doute celle de Terpandre à sept cordes, dans la structure de laquelle on fit quelque changement, qu'il n'est pas possible de déterminer. Mais, en général, cet instrument paroît avoir été sujet à beaucoup de variations pour la forme extérieure. Et c'est de quoi il est aisé de se convaincre par l'inspection des divers monumens qui nous en restent.

CÉPUS, *Cepus*, Κῆπος, (*a*) ville de l'Asie mineure sur le Pont-Euxin, dans la presqu'isle de Corocondame. Strabon lit Cépus en singulier. D'autres, comme Pline, lisent Cépi en pluriel. On trouve Cépous, qui est un accusatif Grec, dans Diodore de Sicile. Pomponius Méla dit Cepoë. Quoi qu'il en soit de ces diverses manières d'écrire le nom de cette ville, nous apprenons de Pline que c'étoit une colonie des Miléfiens.

CÉRAMBE, *Cerambus*, (*b*) Κέραμβος, vieillard, qui fut emporté sur des aîles, par le secours des Nymphes, lorsque toute la terre fut couverte d'eau. Voilà tout ce que nous apprend Ovide sur ce sujet.

CÉRAME, *Ceramus*, (*c*) Κέραμος, ville de l'Asie mineure, dans la Doride, contrée de la Carie. Elle étoit située sur le bord de la mer, au fond d'un golfe, auquel elle donnoit son nom. Il paroît, d'après le récit de Strabon, que c'étoit une ville peu considérable. On la voyoit entre Halicarnasse & Cnide, mais à une distance assez grande de l'une & de l'autre.

CÉRAME, *Ceramus*, (*d*) Κέραμος, autre ville de la Carie, selon Pline. Ce Géographe la nomme entre Hynidos & Trœzene.

CÉRAME, *Ceramus*, (*e*) Κέραμος, ville, que Pline met dans l'isle d'Archonèse; & cette isle, selon Strabon, étoit située à l'opposite d'Halicarnasse.

CÉRAMES, *Cerama*, (*f*) vases de terre cuite, dont on se servoit dans les repas. Jusqu'au tems des Macédoniens, dit Athénée, on se servoit de vases de terre cuite; le luxe s'étant fort accru parmi les Romains, Cléopatre, la dernière des Reines d'Égypte, voulut les imiter; mais, pour ne pas changer l'ancien nom, elle appella Cérames, ou vases de terre cuite, les coupes d'or & d'argent, qu'elle faisoit distribuer aux convives, lorsqu'ils se retiroient.

Ces présens, qu'on faisoit aux convives, s'appelloient aussi Apophoretes. C'étoit un usage établi

(*a*) Strab. p. 495. Plin. T. I. p. 306. Pomp. Mel. p. 89, 90.

(*b*) Ovid. Metam. L. VII. c. 9. Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. VIII. pag. 72.

(*c*) Strab. p. 656. Plin. T. I. p. 276. Ptolem. L. V. c. 2.

(*d*) Plin. T. I. p. 277.

(*e*) Plin. T. I. p. 286.

(*f*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. T. III. p. 137.

dont

dont on trouve plusieurs exemples. Celui de donner des coupes d'or & d'argent, étoit d'une dépense excessive, qu'apparemment on ne répétoit pas souvent, & n'étoit pas assurément du tems où l'or étoit si rare, que Philippe de Macédoine, pere d'Alexandre, cachoit toutes les nuits sous son chevet, une petite phiole d'or qu'il avoit, de peur qu'on ne la lui volât.

CÉRAMICIES, *Ceramicia*, (*a*) fêtes Athéniennes, dont on ne sçait autre chose, sinon qu'elles étoient ainsi nommées du Céramique, ou de l'endroit où elles se célébroient.

CÉRAMIQUE [le Golfe], *Sinus Ceramicus*, Κολπος Κεράμειος. (*b*) Ce golfe, où Pline place un nombre d'isles, prenoit le nom de la ville de Cérame, comme nous l'avons remarqué à l'article de cette ville. On l'appelle présentement Golfo di Castel marmora.

CÉRAMIQUE, *Ceramicus*, Κεραμεικὸς, (*c*) nom d'un quartier de la ville d'Athènes, qui, selon Pausanias, tiroit son nom de Céramus, fils de Bacchus & d'Ariadne. Il y a bien plus d'apparence que ce quartier, un des plus considérables de la ville d'Athènes, étoit ainsi appellé, parce que l'on y avoit fait de la tuile; car, κέραμος en Grec signifie de la tuile. C'est ainsi qu'à Paris, le palais & le jardin des Tuileries portent ce nom; parce qu'en effet, c'étoit autrefois une tuilerie. Les Grécs, par vanité, ennoblissoient les moindres choses, en leur donnant une origine illustre.

L'on distinguoit le Céramique de dedans, & le Céramique de dehors. Le Céramique de dedans, étoit un quartier de la ville, orné de plusieurs beaux portiques, & une des principales promenades d'Athènes. Le Céramique de dehors, étoit un fauxbourg de la ville, où étoit l'académie de Platon. Meursius assure que c'étoit dans ce dernier Céramique, que l'on enterroit ceux qui étoient morts en combattant pour leur patrie; qu'on y faisoit des oraisons funebres à leur louange, & qu'on y élevoit des statues avec des Inscriptions, pour immortaliser leur mémoire. Le même ajoûte qu'il y avoit à Athènes, un autre lieu du nom de Céramique, où les femmes de mauvaise vie se retiroient.

CÉRAMIS, *Ceramis*, bourg de l'Attique dans la tribu Acamantide, selon Suidas.

CÉRAMIUS, *Ceramius*, étoit une mesure des liquides, la même que l'Amphore. *Voyez* Amphore.

CÉRAMON, *Ceramon*, (*d*) Κεράμων, étoit un homme qui entretenoit un grand nombre d'esclaves, dont il retiroit un profit considérable.

CÉRAMORUM [ad Cera-

(*a*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. II. p. 212.

(*b*) Plin. T. I. p. 276, 286. Freinf. Suppl. in Q. Curt. L. II. c. 10. Xenoph. pag. 455.

(*c*) Pauf. p. 5, 470. Plut. Tom. I. p. 460. Thucyd. p. 451.

(*d*) Xenoph. p. 755.

morum Forum], εἰς Κεραμῶν ἀγορὰν. (a) C'étoit une ville de l'Asie mineure, aux confins de la Mysie, selon Xénophon. D'Ablancourt traduit ainsi: » Ensuite l'armée » fit douze lieues en deux jours, » & vint à la dernière ville de » la Mysie, qu'on nomme le » marché des Céramiens; d'où » elle fit trente lieues en trois » jours, & arriva à la plaine du » Caystre, &c. «

CÉRAMUS, *Ceramus*, Κέραμος, Héros, dont il a été parlé sous l'article de Céramique. *Voyez* Céramique.

CÉRAMYNTE, *Ceramyntus*, l'un des surnoms, qui ont été donnés à Hercule.

CÉRANUS, *Cæranus*, (b) philosophe Grec. Étant auprès de Rubellius Plautus, à qui l'empereur Néron vouloit faire ôter la vie; il lui persuada qu'il étoit plus glorieux pour lui d'attendre la mort, & de la recevoir avec constance, que de vivre toujours dans la crainte & dans les allarmes. Rubellius Plautus fut tué bientôt après par un Centurion.

CÉRAS, *Ceras*, (c) espèce de coupe, à l'usage des Anciens. Athénée ne nous en a conservé que le nom.

CÉRASONTE, *Cerasus*, (d) Κερασοῦς, ville de l'Asie mineure, située sur le bord du Pont-Euxin, à l'embouchure d'un fleuve qui portoit le nom de Cérasonte. Cette ville appartenoit au royaume du Pont Cappadocien, selon Ptolémée. Mais, elle est rangée sous le Pont Polémoniaque, dans le Concile d'Éphèse.

Cérasonte, au rapport de Strabon, n'étoit qu'une ville médiocre. Cependant, Pomponius Méla la donne pour une ville illustre. Quoi qu'il en soit, c'étoit une colonie de Sinope, à qui elle payoit tribut, comme le remarque Xénophon. Ce fut à Cérasonte, que les dix mille Grecs, qui s'étoient trouvés lors de la bataille de Babylone dans l'armée du jeune Cyrus, passerent en revue devant leurs Généraux; ils y séjournerent dix jours. Xénophon appelle Colchide le pais où étoit cette ville; on distinguoit dans ce tems-là, les villes Grecques, c'est-à-dire, les colonies des Grecs sur les côtes du Pont-Euxin, des autres villes bâties par les gens du païs, que les Grecs regardoient comme des Barbares, & comme leurs ennemis déclarés. Les restes des dix mille évitoient avec soin ces sortes de villes, pour se rendre aux colonies des Grecs; mais, ce n'étoit ordinairement qu'en combattant. A cette revue dont on vient de parler, il ne se trouva que huit mille six cens hommes, les autres étant morts, dans la retraite, de fatigue, de maladie, ou de leurs blessures.

Dans le tems que les Grecs de-

(a) Xenoph. p. 246.
(b) Tacit. Annal. L. IV. c. 59.
(c) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. III. pag. 148.
(d) Diod. Sicul. pag. 413. Strab. pag. 548. Xonoph. pag. 349. & seq. Ptolem. L. V. c. 6. Pomp. Mel. pag. 88. Plin. Tom. I. p. 304, 751. Roll. Hist. Anc. T. III. p. 588, 589. Tom. V. p. 391.

meurerent sur cette côte, il y eut divers mouvemens, tant de la part des habitans du païs, que de celle de quelques officiers, qui étoient jaloux de l'autorite de Xénophon, & qui tâcherent de le rendre odieux aux troupes. Celui-ci, par sa sagesse & sa modération, arrêta tous ces mouvemens, ayant fait entendre aux soldats, que leur salut dépendoit de l'union & de la bonne intelligence qu'ils garderoient entr'eux, & de l'obéissance qu'ils rendroient à leurs Chefs. De Cérasonte ils arriverent à Cotyore, qui n'en étoit pas éloignée.

Ammien Marcellin assure que Lucullus fut le premier, qui fit transporter de-là les cerisiers à Rome. On ne connoissoit pas, dit Pline, les cerisiers avant la bataille que Lucullus remporta sur Mithridate; & ces arbres ne passerent que cent vingt ans après en Angleterre. Cérasonte, selon Arrien, fut nommée dans la suite Pharnacie. Cependant, Strabon, Ptolémée, Pline, distinguent Pharnacie de Cérasonte.

M. de Tournefort parle ainsi de Cérasonte: » Le 21 Mai nous » passâmes devant Cérasonte, » ville assez grande, bâtie au pied » d'une colline sur le bord de la » mer, entre deux rochers fort » escarpés. Le château ruiné, » qui étoit l'ouvrage des Empe- » reurs de Trébisonde, est sur le » sommet d'un rocher à droite, » en entrant dans le port, & ce » port est assez bon pour des » Saïques. La campagne de Cé- » rasonte nous parut fort belle » pour herboriser. Ce sont des » collines couvertes de bois, où » les cerisiers naissent d'eux-mê- » mes. « Saint Jérôme a cru que ces sortes d'arbres avoient tiré leur nom de cette ville, ou plutôt elle l'avoit tiré elle-même de ces arbres.

Quoique Cérasonte n'ait jamais été une ville fort considérable, on ne laisse pas d'en trouver des médailles; on en voit à la tête de Marc-Aurele, sur le revers desquelles est un satyre de bout, qui, de la main droite, tient un flambeau, & une houlette de la gauche. On voit par-là que ce n'étoit pas une ville de commerce maritime. Elle se faisoit valoir plutôt par ses bois & par ses troupeaux. Elle fut épiscopale, selon la Notice de Léon le Sage, & même métropole, selon celle d'Andronic. Les Grecs l'appellent aujourd'hui Kirisonthio.

CÉRASONTIENS, *Cerasuntii*, Κερασουντιοι, (*a*) nom que Xénophon donne aux habitans de Cérasonte.

CÉRASTE, *Cerasta*, *Cerastes*, (*b*) serpent, ainsi nommé, parce qu'il a sur la tête deux éminences en forme de cornes, pareilles à celle du limaçon, quoique plus dures; il a aussi deux tubercules, qui sont semblables à des grains d'orge, & que l'on prendroit pour des cornes plus petites que les deux autres. Ce serpent a les dents comme la vipère; il est vivipare;

(*a*) Xenoph. p. 364. *& seq.*

(*b*) Genes. c. 49. v. 17.

il se passe de boire plus long-tems que tout autre serpent. On le trouve en Libye & en Arabie, près de la ville de Suez.

Le Céraste se cache dans le sable, & ne laisse paroître que ses cornes, qui sont prises pour de la chair par les oiseaux, dont il fait sa pâture, lorsqu'ils veulent approcher pour le manger. On dit de plus, qu'il a la couleur du sable, & qu'il marche ou rampe de biais, & semble siffler en marchant.

Le nom de ce serpent se trouve dans l'Écriture. *Que Dan*, dit Jacob, *soit comme un serpent dans le chemin, & un Céraste dans le sentier, qui mord le pied du cheval, & qui fait tomber à la renverse celui qui le monte.*

Saint Jérôme, Procope, & d'autres, rapportent littéralement cette prophétie à Samson, qui étoit de cette tribu, & qui avoit causé tant de maux aux Philistins; ils en appliquent le sens mystique à Jesus-Christ; qui, armé de sa croix, comme Samson d'une simple mâchoire, a vaincu & terrassé les démons, après avoir ruiné & désolé tout leur Empire. Saint Irénée, Saint Ambroise, Saint Augustin, & Saint Grégoire appliquent cette prophétie à l'Antéchrist, qui doit naître dans la ville & dans la tribu de Dan; & qui plus méchant & plus envenimé qu'une couleuvre, accablera les Chrétiens de toutes sortes de maux, les tourmentera & les fera mourir de plusieurs genres de supplices, parce qu'ils auront assez de courage & de piété pour résister à ses violences, & ne pas soumettre leurs esprits à la fausseté superstitieuse de sa doctrine. Le plus grand dégât que l'Antéchrist fera dans l'Église, ce sera d'en faire mourir spirituellement plusieurs par ses caresses & ses flatteries, en cachant le venin de ses erreurs, comme fait le Céraste, qui voulant piquer ou mordre, se cache dans les buissons, ou dans de l'herbe. Les ministres de l'Antéchrist feront comme la couleuvre ou le Céraste; ils attaqueront les Fideles, tantôt ouvertement, tantôt finement, & se tourneront de toutes manières pour les perdre.

CÉRASTES, *Cerastæ*, (a) peuples de l'isle de Chypre, qui habitoient la ville d'Amathus ou d'Amathonte.

Il y avoit chez ces peuples, un temple consacré à Jupiter l'Hospitalier, dont l'autel étoit toujours rempli de sang. Les étrangers qui passoient par-là, s'imaginoient que ce sang étoit le sang des taureaux & des bêtes qu'on y immoloit, & prenoient, pour une marque de la piété des habitans, ce qui étoit un témoignage de leurs crimes. Car, le sang que l'on y voyoit, étoit le sang des étrangers qui passoient par cette contrée, & qu'on immoloit dans ce temple. Enfin, Vénus, offensée de ces détestables sacrifices, étoit près d'abandonner les villes de Chypre, & de sortir de cette isle.

(a) Ovid. Metam. L. X. c. 5. Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. VIII. p. 68.

» Mais, dit-elle en elle-même : » En quoi cette isle que j'aime, » & ces villes qui me sont si cheres, ont-elles failli contre moi, » & quels crimes ont-elles commis? Il faut plutôt châtier ce » peuple impie par l'exil ou par » la mort; & s'il y a quelque » chose entre la mort & l'exil, » il faut en faire son châtiment. » Mais, quel milieu puis-je » trouver, si ce n'est de les punir » par le changement de leur » être? « Tandis qu'elle étoit en peine de la forme qu'elle leur feroit prendre, elle jetta l'œil sur leurs cornes, & résolut d'achever ce que la nature avoit commencé. En effet, elle leur laissa leurs cornes, & les changea en de grands taureaux.

Explication de cette Fable.

L'isle de Chypre fut autrefois appellée Cérastis, c'est-à-dire, cornue, à cause de ses promontoires, auxquels on donne aussi le nom de cornes. L'on a feint que les peuples rustiques & barbares, qui habitoient sur ces promontoires, étoient cornus, ou qu'ils avoient été convertis en taureaux, à cause de la situation du lieu, & même de leur barbarie. L'on prétend aussi que cette isle fut nommée Cérastis, parce qu'elle étoit habitée par des hommes, qui avoient des tumeurs à la tête, qui ressembloient à des cornes. D'autres disent que Vénus fut reine de Chypre; que quelques-uns de ses sujets s'étant révoltés, elle en fit des esclaves, qu'elle obligea de labourer la terre comme des bœufs; & qu'on a feint pour cela qu'ils avoient été changés en taureaux. Quoi qu'il en soit, ne nous arrêtons pas plus long-tems avec les Cérastes, puisqu'étant sauvages ou rebelles, nous n'en pouvons apprendre que de la barbarie ou de la désobéissance.

CÉRASTES, *Cerastæ*, peuples d'Éthiopie, selon quelques anciennes éditions de Ptolémée.

CÉRASTIS, *Ceraștis*, nom, qui fut donné à l'isle de Chypre. *Voyez* Cérastes.

CÉRATA, *Cerata*, Κέρατα, (*a*) c'est-à-dire, les Cornes. Strabon, Diodore de Sicile, & Plutarque, nomment ainsi les deux montagnes, qui séparoient les terres d'Athènes & de Mégare. Plutarque en parle ainsi dans la vie de Thémistocle : » Le matin, » dès la pointe du jour, dit-il, » Xerxès pour voir sa flotte & » l'ordre de bataille qu'elle gar» deroit, se plaça sur une hau» teur, comme l'écrit Phanodé» mus, au-dessus du temple » d'Hercule, à l'endroit où le ca» nal qui sépare l'isle de Salamine » de l'Attique, a le moins de lar» geur, ou, selon Acestodorus, » près des confins de Mégare sur » les côteaux appellés Cérata, » les Cornes. Il s'assit là sur un » siege d'or, ayant à ses côtés » plusieurs secrétaires, qui de» voient écrire tout ce qui se » passeroit dans le combat. «

On prétend au reste, que ce

(*a*) Strab. p. 395. Plut. T. I. p. 118.

siege n'étoit pas d'or, mais seulement d'argent; qu'il fut consacré dans le temple de Minerve avec le sabre d'or de Mardonius, qui fut pris ensuite à la bataille de Platée. Démosthène, qui avoit vu mille fois ce siege, l'appelle δίφρον ἀργυρόποδα, *sellam pedibus argenteis*, un siege à pieds d'argent.

CÉRATIUM, *Ceratium*, étoit une petite monnoie, qui avoit cours parmi les Grecs; elle valoit le tiers d'une obole. On prétend qu'elle répondoit au siliqua des Latins.

CÉRATON, *Ceraton*, (*a*) Κεράτων, sorte d'autel, que l'on voyoit dans l'isle de Délos. Il étoit ainsi appellé, parce qu'il étoit tout fait de cornes de bêtes sans autres matériaux, & on n'y avoit employé même que les cornes gauches. Thésée, étant venu dans l'isle de Délos, dansa autour de cet autel. Ce n'est pas que ce Prince l'eût élevé lui-même. Il étoit plus ancien que lui, & on en rapportoit l'origine à Apollon même. Callimaque dit dans son hymne à Apollon, que cet autel étoit construit des cornes des chevreuils du Cynthus, que Diane avoit pris à la chasse.

CÉRATUS, *Ceratus*, (*b*) Κέρατος, petite rivière de l'isle de Crete, auprès de la ville de Cnossus, selon Strabon.

Le Scholiaste de Callimaque parle d'une rivière & d'une ville du même nom.

CÉRAUNIA, *Ceraunia*, (*c*) espèce de pierres précieuses, selon Pline, cité par Dom Bernard de Montfaucon.

CÉRAUNIE, *Ceraunia*. *Voyez* Céraunilie.

CÉRAUNIE, *Ceraunia*, (*d*) Κεραυνία, ville de l'isle de Chypre, située sur la côte septentrionale de cette isle, vis-à-vis de la Cilicie. Cette ville fut assiégée & prise de force par Séleucus, l'an 315 avant l'Ére Chrétienne.

Diodore de Sicile écrit Cérymnie; Ptolémée, Céronie. C'est aujourd'hui Cérines. Elle est fort petite & sans défense; la plus grande partie des murailles tombe en ruine, en sorte qu'il n'y reste rien de considérable, qu'un port de galères, & un château assez fort.

CÉRAUNIE, *Ceraunia*, (*e*) Κεραυνία, ville du Péloponnèse, dans l'Achaïe, selon Polybe. C'étoit une des douze villes qui formoient tout le domaine des Achéens. D'autres Auteurs l'ont nommée Carynia & Cérynia. Nous apprenons de Strabon, qu'elle étoit située sur une roche fort élevée.

CÉRAUNIENS, *Ceraunia*, Κεραυνία, [les Monts]. C'étoient les mêmes montagnes, qu'on appelloit aussi les Monts Acrocérauniens. *Voyez* Acrocérauniens.

CÉRAUNIENS, *Ceraunii*, [les Monts]. C'étoient des mon-

(*a*) Plut. Tom. I. p. 9.
(*b*) Strab. pag. 476.
(*c*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. II. p. 325.

(*d*) Diod. Sicul. p. 705. Ptolem. L. V. c. 14.
(*e*) Strab. p. 387.

tagnes d'Italie ou de Sicile, selon Tzetzès.

CÉRAUNIENS, *Ceraunii*, [les Monts]. C'étoient des montagnes d'Illyrie, selon Apollonius, cité par Ortélius. Il cite aussi Pline, où l'on ne trouve point le nom de ces montagnes.

CÉRAUNIENS, *Ceraunii*, [les Monts]. (*a*) C'étoient des montagnes situées dans le païs des Scythes, selon Pomponius Méla. Ce Géographe dit, d'une chaîne de montagnes, que cette chaîne venant à se séparer, une partie va du côté du Pont-Euxin, du Palus-Méotide & du Tanaïs, & l'autre du côté de la mer Caspienne; & que les montagnes s'appellent Cérauniennes. Cela se rapporte à ce que dit Pline, en parlant de la vaste étendue du Taurus. » Venant, dit-il, à se » couper, comme pour fuir les » mers, il prend divers noms de » différens peuples çà & là. A » droite, on le nomme *Hyrcanius Caspius*; à gauche, *Paryadres*, *Moschicus*, *Amazonicus*, *Coraxicus*, *Scythicus*; » & en général, *Céraunius*, dans » la langue Grecque.« Ces monts Cérauniens s'étendoient jusqu'à l'Albanie d'Asie. Le même Pline dit: » Au de-là [de l'Ibérie], » sont les déserts de Colchide, » à côté desquels, du côté des » monts Cérauniens, habitent les » Arméno-Chalybes, c'est-à-dire, les Chalybes d'Arménie.«

CÉRAUNIENS, *Cerauni*, ou *Ceraunii*, Κεραυνιοι, (*b*) peuple de la Dalmatie, dont il est fait mention dans Ptolémée & dans Pline. Ce dernier dit que ce peuple étoit partagé en vingt-quatre Décuries.

CÉRAUNILIE, *Ceraunilia*, Κεραυνιλία, (*c*) ville d'Italie, située dans le païs des Samnites. Elle tomba au pouvoir des Romains, l'an 310 avant J. C. C'est Diodore de Sicile qui nous instruit de ces circonstances. Le texte de cet Auteur porte Céraunilie. Ses traducteurs & ses commentateurs lisent Céraunie.

CÉRAUNIQUE [le Golfe], *Ceraunicus Sinus*, (*d*) Κεραυνικὸς Κόλπος. Hérodote, qui parle de ce Golfe, le met au septentrion de la ville de Cnide. Ainsi, c'est le même que le Golfe Céramique. *Voyez* Céramique.

CÉRAUNIUS, *Ceraunius*, surnom de Jupiter. C'est le même que Fulminator, *qui lance la foudre*.

CÉRAUNOSCOPIUM, (*e*) *Ceraunoscopium*, Κεραυνοσκοπεῖον, partie du théatre des Anciens. C'étoit une machine haute & versatile, de la forme d'une guérite, d'où Jupiter lançoit la foudre. C'est pour cela qu'on lui avoit donné le nom de Céraunoscopium.

CÉRAUNUS, *Ceraunus*, (*f*)

(*a*) Pomp. Mel. p. 88. Plin. T. I. p. 272, 308, 309.
(*b*) Ptolem. L. II. c. 17. Plin. T. I. p. 178.
(*c*) Diod. Sicul. p. 746.
(*d*) Herod. L. I. c. 174.
(*e*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. T. III. p. 244.
(*f*) Just. L. XVI. c. 5, L. XXIV c. 1.

Κεραυνὸς, terme qui signifie foudre. Ptolémée, roi de Macédoine, fut surnommé Céraunus, aussi-bien que Séleucus, roi de Syrie.

CÉRAUSIUS, *Ceraufius*, (*a*) Κεραυσίος, nom d'une montagne du Péloponnèse dans l'Arcadie. Cette montagne, où le Nédas avoit sa source, faisoit partie du mont Lycée. Elle est nommée Céraunius dans Callimaque; & comme le conjecture Ortélius, c'est peut-être la même que Plutarque, Auteur du Livre des rivières, appelle Céraunius & Athénæus, & qu'il décrit auprès du fleuve Inachus.

CERBERE, *Cerberus*, Κέρβερος, (*b*) nom que les Poëtes ont donné au chien à trois têtes & à trois gueules, gardien de la porte du palais de Pluton, dans les enfers. Ils le font naître du géant Typhon & d'Échidna. Il caresse, disent-ils, les ames malheureuses qui y sont précipitées, & dévore celles qui en voudroient sortir, ou les hommes vivans qui voudroient y entrer.

M. l'abbé Banier croit que l'idée du chien Cerbere venoit d'Égypte, où l'on faisoit garder par des dogues le lieu des sépultures; & que cette idée fut embellie de ce qu'on rapportoit du serpent du Ténare. Ce serpent, ou espèce de dragon, habitoit dans une profonde caverne, & ravageoit de-là les païs des environs; & parce qu'on regardoit cette caverne comme la porte de l'enfer on en prit occasion de dire que ce dragon étoit le portier de ces tristes demeures. Telle est, ajoûte M. l'abbé Banier, l'origine de Cerbere, qu'on appelle le chien de l'enfer, quoique ce fût un serpent. Il est vrai que dans la suite on a regardé Cerbere, comme un chien à trois têtes; mais, on n'a jamais abandonné entièrement la première idée du serpent de Ténare; aussi, au lieu de poil, on disoit que son col étoit environné de couleuvres; & même on ne lui donna trois têtes & trois langues, que parce que le mouvement rapide de la langue des serpens en fait paroître trois, ou parce que leur langue est faite à peu près comme un dard. On peut ajoûter que l'histoire d'Aidonée, qui faisoit garder ses mines par des dogues, peut avoir donné lieu à la fable de Cerbere; & comme Hercule, passant par l'Épire, délivra Théfée, & emmena peut-être quelqu'un de ces dogues, on publia qu'il avoit enchaîné Cerbere.

Mais, l'opinion la plus commune est que l'origine de cette fable, vient de ce qu'Hercule, par ordre d'Eurythée, alla chercher dans l'antre de Ténare, le serpent qui y faisoit son séjour, & l'emmena enchaîné au roi de Mycènes.

(*a*) Pauf. p. 521.

(*b*) Pauf. p. 143, 153, 212. Virg. Georg. L. IV. v. 483. Æneid. L. VI. 417. *& feq.* Strab. p. 363. Diod. Sicul. p. 161, 162. Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. I. pag. 197. Tom. V. pag. 35, 53. *& fuiv.* T. VII. p. 24, 41. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. III. pag. 6. *& fuiv.* T. VI. p. 340, 478. T. XVIII. pag. 7.

Si l'on a ajoûté que Cerbere, passant par la Thessalie, avoit vomi un venin qui en avoit empoisonné les herbes; c'est qu'on trouvoit beaucoup de plantes venimeuses dans ce païs; ce qui a aussi donné occasion à toutes les fables des sorciers de cette contrée, qui attiroient, dit-on, par leurs enchantemens, la lune sur la terre.

Il y en a qui disent que Cerbere, dompté par Hercule, n'est qu'une allégorie, pour marquer l'empire que ce Héros avoit sur ses passions & sur les vices, souvent plus difficiles à surmonter que les bêtes les plus féroces.

Les Mythologues, ou ceux qui se mêlent de déveloper le sens des fables, prétendent trouver un mystère dans ce chien monstrueux. Ils disent que ce n'est autre chose que la terre, & que le mot *Cerbere* vient de κρεωβόρον, *Creoboron*, c'est-à-dire, dévorant la chair, *Carnivorum*, d'autant plus que c'est le propre de la terre de consumer les cadavres, & de les réduire à leur premier état, c'est-à-dire, de les convertir en terre. Ils disent encore que cet animal désigne le tems qui consume toutes choses, *tempus edax rerum*, & qu'il a trois têtes ou trois gueules, le présent, le passé & l'avenir.

Il s'en trouve qui assurent que Cerbere a pris son nom de quelqu'un des rois d'Égypte, appellé Chebres ou Kébron.

Terminons cet article, par ce que dit Pausanias de la fable de Cerbere, & du promontoire de Ténare. » A cent cinquante stades de Teuthrone, vous avez » le promontoire de Ténare, » qui avance considérablement » dans la mer, & sous lequel il » y a deux ports, l'un nommé » Achillée, l'autre Psamathus; » sur ce promontoire est un temple de Neptune en forme de » grotte, & à l'entrée une statue » du dieu. Quelques poëtes » Grecs ont imaginé que c'étoit » par-là, qu'Hercule avoit emmené le chien de Pluton; mais, » outre que dans cette grotte il » n'y a aucun souterrein, il n'est » pas vraisemblable, qu'un dieu » tienne son Empire sous terre, » ni que nos ames s'attroupent » là après notre mort. Hécatée » de Milet a eu une idée assez » raisonnable, quand il a dit que » cet endroit du Ténare servoit » de repaire à un serpent effroyable, que l'on appelloit le chien » des enfers, parce que quiconque en étoit piqué, mouroit » aussi-tôt; & il prétend qu'Hercule amena ce serpent à Eurythée. Homère, qui le premier » a parlé du chien des enfers, » qu'Hercule traîna après lui, ne » le distingue par aucun nom » propre, ni ne le dépeint, quoiqu'il dépeigne la chimère; mais, » ceux qui sont venus après lui, » ont appellé ce chien Cerbere; » ils lui ont donné trois têtes, & » en ont fait un gros dogue, » quoiqu'Homère, par le chien » des enfers, ait aussi-bien pu » entendre un dragon, qu'un » animal domestique. «

Le nom de Cerbere fut donné à un chien d'Alexandre.

CERBIDIUS SCÉVOLA, *Cerbidius Scævola*, (a) fameux Jurisconsulte, fut maître d'un disciple encore plus fameux, du grand Papinien. L'empereur Marc-Aurele s'aidoit souvent des lumières de Cerbidius Scévola.

CERCAPHUS, *Cercaphus*, fils d'Éole, & bisayeul de Phénix.

CERCASORE [la ville de], *Cercasorum Oppidum*, Κερκάσωρος Πόλις. (b) C'étoit, au rapport d'Hérodote, une ville d'Égypte, située à l'endroit où le Nil se partageoit pour former le Delta. Cet Auteur dit que ce fleuve envoyoit de-là un de ses bras vers Canope, & l'autre vers Péluse. Quelques lignes après, il ajoûte qu'il s'y divisoit en trois canaux, après avoir coulé jusques-là dans un lit unique; que l'une de ses branches alloit à l'orient, vers Péluse, l'autre à l'occident, vers Canope; & que l'autre coupoit le Delta, & alloit dans la mer, par l'embouchure Sébennytique. Pomponius-Méla dit aussi que le Nil plus tranquille, & presque déjà navigable, commençoit, à la ville de Cercasore, à se séparer en trois bras. Cette ville ressemble assez à la Cercésura de Strabon.

CERCEAU, (c) sorte d'instrument, que les Grecs & les Romains employoient dans leurs jeux & dans leurs exercices. Mercurialis qui en a parlé, avoue qu'il est très-difficile de s'en former une idée bien claire. Il croit qu'il y en avoit de deux espèces, l'une en usage pour les Grecs, & l'autre pour les Romains. Il seroit à souhaiter que M. Burette eût traité en particulier ce point d'antiquité, dans ses recherches sur la Gymnastique, comme il l'avoit fait espérer. M. le comte de Caylus y a suppléé en quelque manière, à l'occasion d'un ancien Cerceau représenté dans son recueil d'Antiquités.

Ce sçavant Antiquaire croit que l'exercice du Cerceau étoit divisé en deux espèces, tant parmi les Grecs que parmi les Romains; & que la première s'appelloit Cricélasia, de deux mots Grecs qui signifient agitation du Cerceau. Suivant le témoignage d'Oribase, celui qui devoit faire cet exercice, prenoit un grand cercle, autour duquel rouloient plusieurs anneaux, & dont la hauteur alloit jusqu'à l'estomac. Il l'agitoit par le moyen d'une baguette de fer, à manche de bois. Il ne le faisoit pas rouler sur la terre, car les anneaux insérés dans la circonférence ne l'auroient pas permis; mais, il l'élevoit en l'air, & le faisoit tourner au-dessus de sa tête, en le dirigeant avec sa baguette. Voilà pourquoi Oribase dit qu'on n'agitoit pas le Cerceau suivant sa hauteur, mais transversalement.

Le mouvement communiqué au Cerceau étoit quelquefois très-

(a) Crév. Hist. des Emp. Tom. IV. p. 400. T. V. p. 146.

(b) Herod. L. II. c. 15, 17, 97. Pomp. Mel. p. 50, 51. Strab. p. 806.

(c) Recueil d'Antiq. par M. le Comte de Cayl. Tom. I. pag. 201. *& suiv.*

rapide, & alors on n'entendoit pas le bruit des anneaux, qui rouloient dans la circonférence. D'autrefois, on l'agitoit avec moins de violence, afin que le son des petits anneaux produisît dans l'ame un plaisir qui procurât un agréable délassement. Cette réflxion d'Oribase nous apprend que le jeu du Cerceau étoit regardé comme un exercice capable de contribuer à la santé du corps.

Il y en avoit une autre espèce, dans laquelle, au lieu de se servir d'un grand Cercle, on en employoit un beaucoup plus petit, & pareil à celui que M. le comte de Caylus a fait graver. Il paroît que c'est proprement le trochus des Grecs & des Romains. Xénophon nous en apprend l'usage, en parlant d'une danseuse, qui prenoit à la main douze de ces Cerceaux, les jettoit en l'air, & les recevoit en dansant au son d'une flûte. Il n'est point parlé dans ce passage des petits anneaux insérés dans la circonférence du trochus; mais, il en est fait mention dans plusieurs épigrammes de Martial & entr'autres dans celle-ci :

Garrulus in laxo cur annulus orbe vagatur,
Cedat ut argutis obvia turba trochis?

Les deux espèces de Cerceaux, dont nous venons de parler, ne différoient entr'eux que par la grandeur. On les distingue avec peine, quand ils sont simplement représentés sur les bas-reliefs. Mercurialis en a fait graver un, dont Ligorius lui avoit envoyé le dessein, d'après un monument élevé en l'honneur d'un comédien. La circonférence est chargée de huit anneaux, à l'un desquels est attachée une sonnette, & outre cela de neuf fiches ou chevilles, qui fort lâches dans leurs trous, augmentoient le bruit des anneaux, & produisoient le même son que les baguettes qui traversoient les sistres. Sur un tombeau gravé dans le recueil de Piétro Santi Bartoli, on voit un autre Cerceau à peu près semblable à celui que nous venons de décrire. Il a des anneaux, des chevilles, & de plus, un oiseau qui paroît y être attaché; singularité qui ne donneroit lieu qu'à des conjectures bien vagues.

CERCÉIS, *Cerceis*, (*a*) l'une des nymphes Océanides, filles de l'Océan & de Téthys.

CERCÈNE, *Cercene*, Κερκινὴ, (*b*) ville d'Éthiopie, qui appartenoit aux Atlantides. Les Amazones, ayant fait une irruption dans le païs, vainquirent d'abord en bataille rangée les habitans de Cercène; & étant entrées dans cette place pêle-mêle avec les fuyards, elles s'en rendirent maîtresses. Elles traiterent ce peuple avec beaucoup d'inhumanité, afin de jetter la terreur dans l'ame de leurs voisins; car, elles passerent au fil de l'épée tous les hommes qui avoient atteint l'âge de puberté,

(*a*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. T. I. p. 72.

(*b*) Diod. Sicul. p. 131.

& réduisirent en servitude les femmes & les enfans, après quoi elles démolirent la ville. Le désastre des Cercénéens s'étant divulgué dans tout le païs, le reste des Atlantides en fut si épouvanté, que tous, d'un commun accord, rendirent leurs villes, & promirent de faire ce qu'on leur ordonneroit. La reine Myrine les traita avec beaucoup de douceur. Elle leur accorda son amitié; & en la place de la ville qu'elle avoit détruite, elle en fit bâtir une autre à laquelle elle fit porter son nom. Elle la peupla des prisonniers qu'elle avoit faits dans ses conquêtes, & des gens du païs qui voulurent y demeurer.

CERCÉNÉENS, *Cercenæi*, Κερκηναῖοι, habitans de la ville de Cercène. *Voyez* Cercène.

CERCETES, *Cercetæ*, (a) Κέρκεται, peuples d'Asie, dont le païs étoit nommé Cercétus, selon Eustathe, & contigu au mont Caucase près du Pont-Euxin. Ainsi, ces peuples habitoient sur les bords de cette mer. Ils sont nommés Cercétiens, *Cercetii* dans Denys le Périégète, & Cercetes dans Quinte-Curse, ainsi que dans Ptolémée, qui fait mention d'un golfe qu'il nomme *Cerceticus Sinus*. Ils étoient sur la côte septentrionale du Pont-Euxin à l'orient des Achéens. On connoissoit cette nation dès le tems des Argonautes.

CERCÉTIUS, *Cercetius*, (b) nom d'une montagne de Grece dans la Thessalie. Il en est fait mention dans Tite-Live. Ptolémée l'appelle le mont Cercétésius; & Pline, les monts Cercetes. Ce dernier met les monts Cercetes au nombre des montagnes les plus remarquables de la Thessalie, où il en compte jusqu'à trente-quatre.

CERCÉTUS, *Cercetus*, contrée d'Asie. Les habitans de cette contrée étoient nommés Cercetes. *Voyez* Cercetes.

CERCIDAS, *Cercidas*, (c) Κερκιδᾶς, traître, dont parle Démosthène dans sa harangue de la Couronne.

CERCIDAS, *Cercidas*, (d) Κερκιδᾶς, l'un des lieutenans de Philippe, pere d'Alexandre le Grand. Il avoit eu beaucoup de part à la conquête de l'Arcadie.

CERCIDAS, *Cercidas*, (e) Κερκίδας, Poëte de Mégalopolis. Il avoit fait un ouvrage en vers iambes, dont Athénée cite un lambeau.

CERCIENS, *Cercii*, Κερκίοι, (f) peuples d'Italie, selon Diodore de Sicile. Cet Auteur dit que les Romains en firent une colonie sous le consulat de Lucius Valérius & d'A. Manlius, l'an 390 avant J. C.

CERCINE, *ou* CERCINNE, *Cercina*, *Cercinna*, Κέρκινα, (g)

(a) Q. Curt. L. VI. c. 4. Ptolem. L. V. c. 9. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XII. p. 124.
(b) Tit. Liv. L. XXXII. c. 14. Ptolem. L. III. c. 13. Plin. Tom. I. p. 199.
(c) Demost. de Coron. p. 521.
(d) Freinf. Suppl. in Q. Curt. L. I. c. 5.
(e) Athen. p. 554.
(f) Diod. Sicul. p. 449.
(g) Strab. p. 123, 834. Pomp. Mel. p. 144. Hirt. Pans. p. 757. Ptolem. L. IV. c. 3. Plin. Tom. I. p. 251. Diod. Sicul. p. 204. Plut. Tom. I. p. 429, 968.

Κέρκινα, isle située sur les côtes de l'Afrique proprement dite, au commencement de la petite Syrte. Strabon dit qu'elle étoit de figure oblongue & d'une juste grandeur, & avoit une ville de même nom. Cette ville, selon Diodore de Sicile, étoit bâtie avec symmétrie & proportion. Ses ports étoient propres à recevoir non seulement les vaisseaux marchands, mais encore les plus grands navires. Hirtius Pansa parle de l'isle Cercine dans son livre de la guerre d'Afrique. Il rapporte que César y envoya un jour le préteur C. Sallustius Crispus avec une partie des vaisseaux, parce qu'il avoit oui dire qu'il y avoit en ce lieu une grande quantité de froment, que ses ennemis y avoient apparemment mis en réserve; car, ils en étoient alors en possession.

Selon Pline, l'isle de Cercine, que cet Auteur qualifie libre, avoit vingt-cinq mille pas de long. Mais, sa largeur étoit beaucoup moindre, puisqu'elle n'excédoit pas trois mille pas, vers l'extrêmité du païs. Cela convient avec le récit de Strabon.

Polybe nomme cette isle, l'isle des Cercinetes. Son nom moderne est la Cercare.

CERCINE, *Cercine*, Κερκινὴ, (*a*) montagne de Macédoine, dont parle Thucydide. Cet Historien nous apprend que cette montagne étoit déserte, & qu'elle séparoit les Sintes des Péoniens.

CERCINIE, *Cercinium*, (*b*) ville de Macédoine. Elle fut attaquée, l'an de Rome 552, par les Étoliens & par les Athamanes. Les Habitans leur avoient fermé leurs portes, ou volontairement, ou contraints par la garnison de Philippe. Mais, peu de jours après, cette ville fut prise & brûlée; & tous ceux, qui échapperent au carnage, tant libres qu'esclaves, furent emmenés avec le reste du butin.

Tite-Live, qui nous a conservé la mémoire des circonstances qu'on vient de lire, ne dit pas en quel endroit précisément étoit située la ville de Cercinie. On peut juger qu'elle n'étoit pas éloignée de la Perrhébie, puisqu'il ajoûte ensuite que les Étoliens, obligés de quitter le païs, faute de vivres, entrerent dans la Perrhébie.

CERCINITE, *Circinites*, (*c*) nom d'un lac de Thrace. Freinshémius, dans ses supplémens pour Quinte-Curse, parle de ce lac. Il dit au sujet d'Alexandre: » Étant » entré dans le Strymon par un » lac où étoient ses vaisseaux, & » que ceux du païs appellent Cercinite, du nom d'une montagne » prochaine, il alla premièrement à » Amphipolis & de-là à l'embouchure du Strymon. « Ce passage nous montre quelle étoit la position du lac Cercinite. Il étoit en effet situé au-dessus d'Amphipolis, & alloit se perdre dans le Strymon selon les cartes de M. d'Anville. M. Rollin, dans son

(*a*) Thucyd. p. 167.
(*b*) Tit. Liv. L. XXXI. c. 41.

(*c*) Freinsh. suppl. in Q. Curt. L. I. c. 3. Roll. Hist. Anc. Tom. I. p. 569.

Histoire ancienne, l'appelle le lac de Cercine.

CERCLE, *ou* ANNEAU MAGIQUE. (*a*) C'est un phénomène, qu'on voit assez souvent dans les campagnes, qui est une espèce de rond, que le peuple supposoit autrefois avoir été tracé par les Fées dans leurs danses.

Il y en a de deux sortes; les uns ont sept ou huit toises de diametre, & contiennent un gazon pelé à la ronde, de la largeur d'un pied, avec un gazon verd au milieu; les autres sont de différentes grandeurs, & sont entourés d'une circonférence de gazon beaucoup plus frais & plus verd, que celui qui est dans le milieu.

M. Jessop & M. Walker, dans les Transactions philosophiques, attribuent ce phénomène au tonnerre. Ils en donnent pour raison, que c'est le plus souvent après des orages qu'on apperçoit ces Cercles.

D'autres Auteurs ont prétendu que ces Cercles magiques étoient formés par les fourmis, parce qu'on trouve quelquefois ces insectes qui y travaillent en troupes; mais, quelle qu'en soit la cause, il est certain qu'elle est naturelle & non magique, comme le peuple se l'imagine.

Les Cercles sont d'un grand usage dans les opérations magiques. On les trace avec de la craie blanche exorcisée. Ils sont employés pour renfermer les esprits, afin qu'ils ne nuisent ni à l'opérateur, ni aux assistans. Tout le monde sçait l'analogie de la figure circulaire avec l'unité, qui est le symbole parfait de Dieu. La différence de ces Cercles consiste dans les noms & les figures, qui y sont ou différentes, ou différemment placées; & ce changement a ses raisons dans les proportions numériques.

Dans la description des magnificences d'un palais de Thebes en Égypte, destiné à servir de tombeau au roi Osymandès; Diodore de Sicile fait mention d'un Cercle d'or, dont la circonférence avoit trois cens soixante-cinq coudées de tour sur une coudée de largeur. Chacune des trois cens soixante-cinq coudées répondoit à un jour de l'année; & pour ce jour-là, on y avoit marqué le lever & le coucher des astres, avec le pronostic des tems, que les Astronomes Égyptiens y avoient attaché. Ce Cercle enlevé, dit-on, par Cambyse lorsqu'il pilla l'Égypte, étoit donc un monument fort ancien de l'année Égyptienne de trois cens soixante-cinq jours.

CERCLES DE LA SPHÈRE. Ce sont ceux, qui coupent la Sphère du monde, & qui ont leur circonférence dans sa surface.

On peut distinguer les Cercles en mobiles & immobiles. Les premiers sont ceux qui tournent, ou sont censés tourner par le mouvement diurne, de manière que leur plan change de situation à chaque instant; tels sont les mé-

(*a*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XII. p. 53. Tom. XIV. p. 337.

ridiens. Les autres ne tournent pas, ou tournent en restant toujours dans le même plan; tels sont l'Écliptique, l'Équateur, & ses paralleles.

De quelque manière qu'on coupe une Sphère, la section est toujours un Cercle, dont le centre est dans le diametre de la Sphère, qui est perpendiculaire au plan de section. Ainsi, 1.° le diametre d'un Cercle, qui passe par le centre de la Sphère, est égal à celui du Cercle par la révolution duquel on peut concevoir que la Sphère a été formée. 2.° Le diametre d'un Cercle, qui ne passe pas par le centre de la Sphère, est seulement égal à une des cordes du Cercle générateur; & comme le diametre est d'ailleurs la plus grande de toutes les cordes, ces considérations fournissent une autre division des Cercles de la Sphère en grands & petits.

Un grand Cercle de la Sphère, est celui, qui divise la Sphère en deux parties égales ou en deux hémisphères, & dont le centre concourt avec celui de la Sphère. Il s'ensuit de-là que tous les grands Cercles sont égaux, & qu'ils se coupent tous en portions égales, ou en demi-Cercles.

Les grands Cercles de la Sphère sont l'Horizon, l'Équateur, le Méridien, l'Écliptique, les deux Colures, & les Azimuths.

Les petits Cercles de la Sphère sont ceux, qui, ne divisant pas la Sphère également, n'ont leur centre que dans l'axe, & non pas dans le centre même de la Sphère. On les désigne ordinairement par l'analogie qu'ils ont avec les grands Cercles, auxquels ils sont paralleles. Ainsi, l'on dit les paralleles à l'Équateur.

Voici plusieurs autres Cercles, qui ont rapport au même sujet, c'est-à-dire, à la Sphère.

CERCLES DE HAUTEUR. On les nomme autrement Mucantaraths. Ce sont des Cercles paralleles à l'horizon, qui ont le zénith pour Pole commun, & qui diminuent à mesure qu'ils approchent du zénith. On les appelle de la sorte par rapport à leur usage, ou parce qu'ils servent à marquer la hauteur d'un astre sur l'horizon.

CERLES DE DÉCLINAISON. Ce sont de grands Cercles, qui se coupent dans les Poles du monde.

CERCLES DIURNES. Ce sont des Cercles immobiles, qu'on suppose que les différentes étoiles & les autres points des cieux décrivent dans leur mouvement diurne au tour de la terre, ou plutôt qu'ils paroissent décrire dans la rotation de la terre au tour de son axe.

Les Cercles diurnes sont tous inégaux; l'Équateur est le plus grand.

CERCLES D'EXCURSION. Ce sont des Cercles paralleles à l'Écliptique, & qui ne s'étendent qu'à une distance suffisante pour renfermer toutes les excursions des planetes vers les Poles de l'Écliptique; excursions, qu'on fixe ordinairement à dix degrés au plus.

CERCLES DE LATITUDE, *ou* CERCLES SECONDAIRES DE L'ÉCLIPTIQUE. Ce sont de grands Cercles perpendiculaires au

plan de l'Écliptique, & qui passent par les Poles, ainsi que par l'étoile ou planete, dont ils marquent la latitude. On les nomme de la sorte, parce qu'ils servent à mesurer la latitude des étoiles, laquelle n'est autre chose que l'arc de ces Cercles intercepté entre l'étoile & l'Écliptique.

CERCLES DE LONGITUDE. Ce sont plusieurs petits Cercles paralleles à l'Écliptique, lesquels diminuent à proportion qu'ils s'en éloignent. C'est sur les degrés des Cercles de longitude, que se compte la longitude des étoiles.

CERCLE D'APPARITION PERPÉTUELLE. C'est un petit Cercle parallele à l'Équateur, décrit du point le plus septentrional de l'horizon, & que le movement diurne emporte avec lui. Toutes les étoiles, renfermées dans ce Cercle, ne se couchent jamais, mais sont toujours présentes sur l'horizon.

CERCLE D'OCCULTATION PERPÉTUELLE. C'est un autre Cercle à pareille distance de l'Équateur, décrit du point le plus méridional de l'horizon, & qui ne contient que des étoiles, qui ne sont jamais visibles sur notre hémisphère. Les étoiles situées entre ces deux Cercles se levent & se couchent alternativement à certains momens de la révolution diurne.

CERCLES POLAIRES. Ce sont des Cercles immobiles, paralleles à l'Équateur, & situés à une distance des Poles, égale à la plus grande déclinaison de l'Écliptique. Celui, qui est proche du Pole boréal, s'appelle Arctique; & celui qui est près du Pole méridional, s'appelle Antarctique.

CERCLES DE POSITION. Ce sont des Cercles qui passent par les intersections communes de l'horizon & du méridien, & par un certain degré de l'Écliptique, ou par le centre de quelque étoile, ou par quelque autre point des cieux. Les Astrologues s'en servent pour découvrir la situation ou la position des étoiles. On en trace ordinairement six, qui partagent l'Équateur en douze parties égales. Les Astrologues nomment ces parties de l'Équateur maisons célestes; ce qui a fait aussi appeller ces Cercles, Cercles des maisons célestes. Ils ont été proscrits avec l'Astrologie.

CERCLES D'ASCENSION DROITE, & CERCLES D'ASCENSION OBLIQUE. Les premiers passent par les Poles du monde; & coupant l'Équateur à angles droits, ils déterminent l'ascension droite des astres. On les nomme Cercles d'ascension droite, parce que passant par les Poles du monde, ils servent d'horizon à la sphère droite, à laquelle les ascensions droites des astres se rapportent. Le premier de ces Cercles est le colure des équinoxes, où un astre se trouvant, n'a point d'ascension droite.

Le Cercle d'ascension oblique est unique; c'est-à-dire, qu'on n'en peut concevoir plus d'un pour chaque élévation de Pole, puisqu'il n'est autre chose que l'horizon de la sphère oblique, lequel ne passant pas les Poles du monde,

de, & étant déterminé par rapport à une élévation particulière de Pole, ne peut être que seul; au lieu qu'on peut imaginer une infinité de Cercles d'ascension droite, parce qu'ils passent tous par les mêmes Poles, qui sont ceux du monde, & qu'ainsi on peut les prendre pour des méridiens. En effet, les ascensions & descensions des astres ou des degrés de l'Écliptique, qui se font dans ce Cercle, sont nommées obliques, à cause qu'elles sont faites dans la sphère oblique; de même que les ascensions droites sont ainsi appellées, parce qu'elles se font dans la sphère droite; c'est pourquoi, l'horizon dans la sphère oblique peut être nommé Cercle d'ascension oblique.

Nous devons ajoûter ici que la plûpart des Cercles de la Sphère, dont nous venons de faire mention se transportent des cieux à la terre, & trouvent par-là leur place dans la Géographie, aussibien que dans l'Astronomie. On conçoit pour cela que tous les points de chaque Cercle s'abaissent perpendiculairement sur la surface du globe terrestre, & qu'ils y tracent des Cercles qui conservent entr'eux la même position & la même proportion que les premiers. Ainsi, l'Équateur terrestre est un Cercle tracé sur la surface de la terre, & qui répond précisément à la ligne équinoctiale, que le soleil paroît tracer dans les cieux, & ainsi du reste.

CERCLES de Laton. (a) Nous allons transcrire ici les réflexions de M. le comte de Caylus sur cette sorte de Cercles.

» Je n'ai, dit-il, que des conjectures à proposer sur l'usage » de ces Cercles de laton. Ils » sont formés par le même fil, » depuis le centre, jusqu'à la circonférence extérieure; & leur » grosseur m'a toujours paru proportionnée au diamètre que » le morceau entier devoit avoir. » Ils n'ont point de ressort; mais, » ils ont une sorte de jeu, quoiqu'ils soient toujours arrêtés & » retenus par des bandes ou plaques de cuivre, qui les contiennent dans toute la largeur. » Ces bandes sont rivées pour cet » effet, & en même tems percées » pour être attachées sur d'autres » corps. Je ne me souviens pas » d'avoir vu la figure, ou l'explication de ces Cercles dans » aucun recueil d'Antiquités. J'en » possede plusieurs d'inégale grandeur; l'un d'un pouce & demi » de diamètre; un autre de plus » de deux pouces; un de cinq » pouces; & enfin un de grandeur » moyenne, & dont le même fil » forme deux plaques rondes & » égales, qui ressemblent pour la » figure à nos lunettes.

» L'usage de ces morceaux » doit avoir été fort étendu, puisque parmi ceux dont je suis en » possession, deux ont été trouvés à Herculanum, les autres, » à Bavay. Leur légèreté me porteroit à croire qu'on les appli-

(a) Coût. des Rom. par M. Nieup. Tom. II, p. 324. & *suiv.*

» quoit sur les boucliers, non » seulement pour les orner, mais » encore pour produire une plus » grande résistance contre les » coups de l'ennemi. Avant que » de marquer la place qu'ils oc- » cupoient, je dois rapporter la » description que Polybe nous » donne des boucliers, tant pour » la cavalerie, que pour l'infan- » terie.

» Les Hastaires, plus avancés » en âge, ont ordre de porter » l'armure complette, c'est-à- » dire, un bouclier convexe, » large de deux pieds & demi, » & long de quatre pieds. Le plus » long n'a environ que quatre » pieds & une palme; il est fait » de deux planches, collées en- » semble, & couvert par dehors, « premièrement d'un linge, & » par-dessus d'un cuir de veau. » Les bords en haut & en bas sont » garnis de fer, pour recevoir » les coups de taille, & pour » empêcher qu'ils ne se pourris- » sent contre terre. Le convexe » est encore couvert d'une plaque » de fer, laquelle pare les grands » coups, comme de pierres, de » sarisses, & de tout autre trait » violent.

» Les boucliers de la cavalerie » étoient faits de cuir de bœuf, » & assez semblables à ces gâ- » teaux dont on se sert dans les » sacrifices. Cette sorte de bou- » clier n'étoit d'aucune défense; » & si jamais il n'étoit assez ferme » pour résister, il l'étoit beaucoup » moins, lorsque les pluies l'a- » voient amolli & gâté.

» Ce passage indique la raison » pour laquelle on ne trouve point » de boucliers dans les monu- » mens ni dans les ruines, quand » même ils auroient été absolu- » ment formés de cuivre, ainsi » qu'on l'a pratiqué pendant quel- » que tems, & chez quelques na- » tions. Ces boucliers, toujours » matelassés dans l'intérieur, » n'ont jamais eu assez d'épaisseur, » ni assez de consistance pour se » conserver jusqu'à nous. Ceux, » qui ont été fabriqués avec plus » de solidité, ont servi de mode- » les aux boucliers votifs, que la » superstition & la vanité des » hommes ont souvent répétés. » Leur matière a résisté aux ou- » trages du tems, parce que ne » devant point être employés à la » guerre, on n'en a ménagé ni le » poids ni l'épaisseur.

» A l'égard du fer dont parle » Polybe, je ne doute pas que les » boucliers de son tems ne fussent » garnis de ce métal, ni que leurs » formes & leurs proportions ne » fussent conformes à celles qu'il » nous décrit; mais, comme il » est constant que sur ces points » mêmes, il y a eu de très- » grandes variétés, on doit croire » que l'on a fait aussi usage du » cuivre dans les païs où il étoit » plus commun. Ce métal avoit » la même utilité, que l'auteur » donne au fer, & les lames en » étoient plus légères.

» Enfin, si les Cercles, qui » m'ont engagé à cette petite di- » gression, ont servi chez les An- » ciens à décorer les boucliers, » ou à leur donner plus de défen- » se, il n'a pas été possible de les

» employer autrement que pour » marquer le milieu de la partie » convexe, & sur tout dans les » païs, où les arts moins connus » ne donnoient pas la facilité de » charger les boucliers de peintu- » res ou d'autres ornemens plus » sçavans. Il est toujours constant » qu'on les embellissoit d'un cui- » vre très-mince & très-léger, » comme plusieurs boucliers re- » présentés dans des bas-reliefs, » & sur tout sur le piédestal de » la colonne Trajane, semblent » l'indiquer. «

CERCOPES, *Cercopes*, (*a*) Κέρκωπες, peuples, dont parle Ovide. Jupiter irrité des fraudes & des perfidies de ces peuples, trompeurs & méchans, les changea, pour les punir, en des animaux difformes, & les changea de telle sorte, dit le Poëte, qu'on peut dire qu'ils ressemblent à l'homme, & qu'ils ne lui ressemblent pas. Il leur racourcit les membres, leur applatit le nez, entre-coupa leur face de rides, les revêtit d'un poil comme roux, & les relégua dans l'isle de Pithécuse; il leur ôta sur tout l'usage de la parole, dont ils ne se servoient que pour faire des parjures; & néanmoins il leur laissa une sorte de voix enrouée, avec laquelle ils sembloient se plaindre de ne pouvoir plus tromper personne.

Cete fable est comme une invective contre les habitans de l'isle de Pithécuse, & pour ainsi dire, contre tous les artificieux & les fourbes; car, ceux de cette isle avoient cette réputation. C'est pourquoi, l'on a feint que Jupiter les métamorphosa en singes, parce que les artificieux, les imposteurs & les fourbes, ne sont pas proprement des hommes, mais des bêtes difformes & mal faites, qui ont quelque ressemblance de l'homme. L'on dit que Jupiter les relégua dans cette isle, parce que Pithécos, d'où l'on fait venir le mot de Pithécuse, signifie un singe en Grec. Pline en parle d'une autre façon; mais, peut-être qu'en cela, comme en beaucoup d'autres choses, ne dit-il pas plus vrai que la fable.

Quelques-uns disent qu'on a feint qu'ils furent convertis en singes, parce qu'il faut toujours se défier des caresses du singe, qui flatte ordinairement quand il veut mordre. Enfin, les Athéniens appelloient les imposteurs, les fourbes & les gens de cette espèce, Cercopes [Cercos en Grec signifie une queue], & ils tiroient cette métaphore des chiens, qui flattent de la queue, & qui mordent en même tems.

CERCOPES, *Cercopes*, (*b*) Κέρκωπες. Diodore de Sicile raconte que du tems d'Hercule, il y avoit en Lydie des Cercopes, c'est-à-dire, des brigands, qui ravageoient ce païs, par les courses fréquentes qu'ils faisoient dans la campagne. Hercule tua une partie de ces brigands, & amena

(*a*) Ovid. Metam. L. XIV. c. 2. Plin. Tom. I. pag. 160. Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. VIII. p. 69.

(*b*) Diod. Sicul. pag. 165. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. T. V. p. 247, 296.

le reste enchaîné aux pieds d'Omphale, reine de Lydie. Un si grand service ne demeura pas sans récompense de la part de cette Princesse; mais, la réputation du héros en souffrit.

CERCOPITHÉQUE, (*a*) *Cercopithecus*, espèce de singe, auquel les Égyptiens rendoient les honneurs divins. On les représentoit avec un croissant sur la tête, & un gobelet à la main.

CERCOPS, *Cercops*, (*b*) Écrivain cité par Apollodore, qui, par l'usage qu'il en fait, montre que cet Écrivain avoit traité l'Histoire fabuleuse.

Athénée cite un poëme intitulé Αἰγίμιος, que quelques-uns, comme il le dit, attribuoient à Hésiode, & d'autres, à Cercops de Milet. Il paroît en effet que les avis étoient fort partagés là-dessus, puisque le Scholiaste d'Apollonius, voulant citer ce poëme, n'osa en nommer l'auteur, & se contenta de dire *celui qui a fait l'Ægimion*. On ne voudroit pas assurer que c'est le même Auteur, dont Saint Clément d'Alexandrie parle ainsi: » Épigène, dans son » discours sur les poëmes attri- » bués à Orphée, dit que celui qui » est intitulé *La descente dans les* » *enfers*, & un autre qui a pour » titre, *Le discours sacré*, sont de » Cercops philosophe Pythago- » ricien. « Mais, si ce sont deux Écrivains différens, ils ont eu la même fortune, puisque les ouvrages de l'un ont été attribués à Hésiode, & ceux de l'autre à Orphée. Il faut aussi qu'ils aient été fort anciens l'un & l'autre, puisqu'on a pu trouver une si grande conformité de leur style avec celui de ces anciens Poëtes.

CERCOPUM HEDRÆ, (*c*) c'est-à-dire, la demeure des Malins, nom d'un chemin de Grece entre le mont Œta & les Trachiniens, selon Hérodote.

CERCURE, *Cercurus*, (*d*) sorte de petit vaisseau de pirates, dont on rapporte l'invention aux Cypriens.

CERCUSIE, *Cercusium*, ville, appellée aussi Circésie. *Voyez* Circésie.

CERCYON, *Cercyon*, (*e*) Κερκύων, fameux voleur, qui exerçoit ses brigandages dans le païs d'Attique, & qui, forçant les passans à lutter contre lui, massacroit ceux qu'il avoit vaincus. Il avoit une force de corps & de bras si extraordinaire, qu'il faisoit plier les plus gros arbres l'un contre l'autre, & ensuite il y attachoit ceux qu'il avoit terrassés.

Il eut une fille nommée Alope, laquelle s'étant laissée aller aux empressemens de Neptune, en eut un fils nommé Hippothoon. Cercyon, en ayant été informé par la

(*a*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. II. p. 317, 333, 338.

(*b*) Mém. de l'Acad. des Inscrip. & Bell. Lett. Tom. IX. p. 5.

(*c*) Herod. L. II. c. 91, 92.

(*d*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. T. IV. p. 217, 251.

(*e*) Lucian. T. II. p. 205. Pauf. p. 26, 72, 73. Plut. Tom. I. p. 5, 13. Ovid. Metam. L. VII. c. 11. Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. VII. p. 103. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. T. III. p. 233.

nourrice de l'enfant, en conçut un dépit si violent, qu'il fit exposer Hippothoon dans les bois pour être dévoré par les bêtes, & fit mourir de faim la mere dans une prison.

Ce voleur fut vaincu par Thésée, qui, après l'avoir terrassé, lui fit souffrir à son tour, le même supplice qu'il avoit fait souffrir à tant d'autres. L'endroit où se donna ce dernier combat, étoit encore appellé la palestre de Cercyon du tems de Pausanias.

Cet Auteur assure que Cercyon étoit fils de Neptune, & Plutarque nous le donne pour un Arcadien de nation. Ce dernier ajoûte, dans un autre endroit, que Thésée, après qu'il l'eût vaincu, viola sa fille. Platon fait Cercyon un des inventeurs de la lutte.

CERCYON, *Cercyon*, (*a*) Κερκύων, fils d'Agamède, selon Pausanias, qui parle de ce Cercyon en plusieurs endroits.

CERCYRE, *Cercyra*. C'est la même, que Corcyre. *Voyez* Corcyre.

CERCYRE, *Cercyra*, fille d'Asope, donna son nom à l'isle de Corcyre.

CERDEMPORE, *Cerdemporus*, (*b*) l'un des surnoms de Mercure; on lui donnoit celui-ci comme dieu des marchands. Ce surnom signifie négociant intéressé, avide de gain.

CERDICIATES, *Cerdiciates*, (*c*) peuples de la Ligurie, dont parle Tite-Live. Ils furent soumis en même tems que les Célélates. *Voyez* Célélates.

CERDO, *Cerdo*, (*d*) femme de Phoronée. On voyoit la sépulture de cette femme à Argos, en descendant du temple de Vénus vers la place.

CERDON, *Cerdon*, l'un des Agitateurs ou Auriges du Cirque. *Voyez* Auriges du Cirque.

CERDOS, *ou* CERDOUS. On appelloit ainsi Mercure, par la même raison qu'on l'appelloit Cerdempore.

Ce surnom se donnoit aussi à Apollon; & c'étoit parce que ce dieu vendoit ses oracles.

CERDUBELLUS, *Cerdubellus*, (*e*) Espagnol, qui livra la ville de Castulon aux Romains. *Voyez* Castulon.

CERDYLIUM, *Cerdylium*, Κερδύλιον, (*f*) nom d'un lieu des Argiliens, c'est-à-dire, près d'un bourg maritime, voisin d'Amphipolis, aux confins de la Thrace & de la Macédoine. Thucydide parle de ce lieu en plus d'un endroit.

CERE, *Cere*, la même que Cære. *Voyez* Cære.

CÉRÉALES, *Cerealia*, (*g*) fêtes, que l'on célébroit en l'honneur de Cérès. Il y en a qui croyent que ces fêtes durent leur établissement à l'aventure suivante.

Proserpine, fille de Jupiter &

(*a*) Pauf. p. 462, 529.
(*b*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. I. pag. 133.
(*c*) Tit. Liv. L. XXXII. c. 29.
(*d*) Pauf. p. 122.
(*e*) Tit. Liv. L. XXVIII. c. 20.
(*f*) Thucyd. p. 346, *& seq.*
(*g*) Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. I. pag. 533. Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. II. pag. 229.

de Cérès, s'étant amusée à cueillir des fleurs dans des champs écartés du lieu de sa demeure, Pluton épris de sa beauté, l'enleva & l'amena dans les Enfers. Cérès, ignorant cette aventure, alla chercher Proserpine par toute la terre; elle prit pour se conduire deux flambeaux allumés, qu'elle portoit à ses mains, & vint jusqu'à Éleusis, petite ville de l'Attique, dont les habitans prierent Cérès de se reposer. Cérès, fatiguée du chemin qu'elle avoit déjà fait, se rendit à leurs instances, & leur déclara le sujet de sa tristesse. Après l'avoir consolée, ils l'engagerent à prenpre quelques alimens, & dissiperent par leurs caresses, le chagrin de cette Déesse. C'est en mémoire de ce voyage, que l'on prétend que les Céréales ont été d'abord instituées chez les Grecs par Triptolème, natif d'Éleusis, à qui Cérès avoit appris l'agriculture.

Il y en avoit de deux sortes; les unes qui se passoient dans le deuil & la tristesse, & que l'on nommoit Thesmophories; & les autres, où l'on exprimoit la joie & le plaisir, & auxquelles on donna le nom d'Éleusinies. Les premieres se célébroient dans les villes, & sur tout à Athènes; les secondes au contraire ne se célébroient qu'à la campagne.

Celles que l'on appelloit Thesmophories, avoient donc été instituées en mémoire du chagrin, que Cérès avoit eu de l'enlévement de Proserpine, & des fatigues qu'elle avoit essuyées pour la recouvrer. Les femmes seules avoient droit d'assister aux sacrifices que l'on y faisoit; elles seules en étoient aussi les Prêtresses. Celles, qui y assistoient, étoient vêtues de robes blanches, couronnées de myrte & d'if, & portoient des flambeaux allumés. Dans les jours de la célébration de ces mystères, on s'abstenoit de l'usage du mariage, de boire du vin, & l'on ne prenoit d'alimens que vers la fin du jour. Dans les commencemens, ces fêtes étoient de cent jours; le Sénat Romain les réduisit à trente.

Les autres fêtes, que l'on nommoit Éleusinies, étoient plus générales, & les hommes comme les femmes y avoient part; la joie & la bonne chere en étoient une des principales cérémonies; on y faisoit plusieurs largesses au peuple.

Des Grecs, ces fêtes passerent aux Romains. Ce fut C. Memmius, Édile Curule, qui le premier les institua à Rome, où on les célébroit pendant dix jours, à commencer le 19 d'Avril. Après la seconde guerre Punique, ou après la bataille de Cannes, les Romains instituerent dans cette fête une marche pompeuse, où ils portoient les simulacres de leurs fausses divinités, des portraits ou tableaux, des chars, des couronnes, & les plus riches dépouilles que l'on avoit prises sur les ennemis. Macrobe assure que l'on y portoit un œuf, qui étoit un des mystères de Cérès, *ovum in Cerealis pompæ apparatu numerabatur primum.* Rhodiginus croit que cet œuf représentoit la terre, que Cérès avoit enrichie par les bleds;

d'autres prétendent que c'étoit une figure de Castor & de Pollux, engendrés, suivant la fable, d'un même œuf, dont le culte étoit fort en vogue parmi les Romains. On y portoit aussi la figure de deux truyes, l'une d'or & l'autre d'argent. Cette solemnité étoit suivie de jeux, & entre autres d'un combat de gens à cheval. A ces jeux présidoient les Édiles Curules, comme on le voit par une ancienne médaille. Les Prêtres de la Déesse s'appelloient *Taciti Mystæ*, parce qu'il leur étoit défendu de divulguer ses mystères.

CÉRÉALIS [ANICIUS], *Anicius Cerealis. Voyez* Anicius.

CÉRÉALIS [SEXTUS], (*a*) *Sextus Cerealis*, étoit Tribun de la cinquième légion, lorsqu'il fut envoyé par l'empereur Vespasien avec six cens chevaux & trois mille hommes de pied, contre les Samaritains qui s'étoient assemblés sur la montagne de Garizim. A son arrivée, il ne jugea pas à propos de les attaquer sur cette montagne, où ils étoient en très-grand nombre; mais, il les y enferma par un retranchement qu'il faisoit très-soigneusement garder. Quelques jours s'étant passés de la sorte, les Samaritains se trouverent dans la plus grande disette d'eau, parce que c'étoit en été, que la chaleur étoit extrême, & qu'ils n'avoient fait aucunes provisions. Quelques-uns moururent de soif, & plusieurs, préférant la servitude à l'état où ils étoient réduits, allerent se rendre aux Romains. Sextus Céréalis, jugeant par-là dans quelle extrémité étoient les autres, s'avança en bataille sur la montagne. Après les avoir exhortés à rentrer dans leur devoir, & leur avoir promis de les laisser aller en sûreté, s'ils rendoient les armes, voyant qu'ils s'opiniâtroient à résister, il les attaqua le vingt-sept de Juin, l'an de Jesus-Christ 69. Il n'en échappa pas un seul de douze mille six cens qu'ils étoient.

Depuis, Sextus Céréalis ravagea la haute Idumée, avec un grand corps de troupes. Il prit en passant le château de Caphétra, & assiégea celui de Capharabin. Comme cette place étoit forte, il croyoit qu'elle pourroit l'arrêter long-tems; mais, lorsqu'il l'espéroit le moins, les habitans se rendirent à lui. Il alla de-là à Chébron, ville située dans les montagnes, & proche de Jérusalem. Il l'emporta d'assaut, tua tout ce qui s'y trouva d'habitans, la saccagea & la brûla.

CÉRÉALIS VÉTILIANUS, *Cerealis Vetilianus*, (*b*) Κερεάλιος Οὐετιλίανος, après la ruine de Jérusalem, fut laissé en Judée, pour y commander les troupes Romaines, qui y resterent. Il eut Lucilius Bassus pour successeur.

CÉRÉALIS, *Cerealis*, Κερέαλιος, oncle de l'empereur Gratien, dans le quatrième siecle. Il fit proclamer Auguste, Valen-

(*a*) Joseph. de Bell. Judaïc. p. 849, 896.

(*b*) Joseph. de Bell. Judaïc. pag. 989.

tinien, frere du même Prince, âgé alors de quatre ans, comme dit Ammien Marcellin. Gratien, qui étoit extrêmement bon, ne s'opposa point à cette élection.

CÉRÉALIS, *Cerealis*, (*a*) jeune garçon, qui mourut à l'âge de sept ans & sept mois. Félicula sa mere lui fit ériger un monument, qui est parvenu jusqu'à nous.

CÉRÉIDAS, *Cereidas*, fut un excellent Législateur de Mégalopolis. Étant sur le point de mourir, il se tourna vers ses amis, & leur assura qu'il sortoit fort content de la vie, parce qu'il étoit persuadé qu'il alloit bientôt joindre Pythagore le plus sage des Philosophes, Hécatée le plus habile des Historiens, Olympe le plus excellent des musiciens, & Homère le pere de la Fable, & le prince des Poëtes.

CÉRELLIA, *Cærellia*, (*b*) étoit une Dame, qui aimoit la philosophie, & qui, ayant beaucoup d'estime & d'affection pour les ouvrages de Cicéron, s'attachoit fort à lui, copioit de sa main ses livres de philosophie, & le voyoit souvent; ce qui donna lieu à Calénus, son ennemi déclaré, de publier que Cicéron entretenoit un mauvais commerce avec elle.

Il est beaucoup parlé de cette Dame dans les lettres de Cicéron. Il y en a une, entr'autres, qui est une lettre de recommandation en faveur de Cérellia; elle avoit des biens en Asie. Cicéron écrivit au Proconsul P. Servilius, pour les lui recommander.

CÉRELLIUS [Q.], *Q. Cerellius*, (*c*) certain personnage, qui n'est connu que parce que Censorin lui avoit dédié son livre, *De die natali*.

CÉRÉMONIES, *Ceremoniæ*, ou *Cæremoniæ*. (*d*) Nous entendons ici par Cérémonies, les rits extérieurs & la manière dont les Ministres de la religion doivent s'acquitter de leurs fonctions sacrées. Le vrai culte de Dieu, le culte essentiel, que la Divinité demande de nous, est le sacrifice de notre esprit & de notre cœur. *Les vrais adorateurs*, comme il est dit dans Saint Jean, *doivent adorer Dieu en esprit & en vérité.* Mais, cela n'empêche pas que le culte extérieur & les Cérémonies ne fassent partie de la religion, & même partie essentielle & nécessaire, dès qu'on conçoit les hommes réunis dans une société sainte, & formant un corps d'Église & de religion, de quelque nature qu'il soit. Sans cela, leur religion ne seroit qu'une cohue, & leur culte dégénéreroit aisément en superstition, chacun ne suivant que sa fantaisie & son propre esprit; & par-là l'union & le concert, qui doivent en être l'ame, en seroient bientôt bannis.

Il n'y a eu de Cérémonies pieuses & saintes, sur la surface de la

(*a*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. V. pag. 72.

(*b*) Cicer. ad Attic. L. XIII. Epist. 22. L. XV. Epist. 1. ad Amic. L. XIII. Epist. 72.

(*c*) Crév. Hist. des Emp. Tom. V. p. 387.

(*d*) Joann. c. 4. v. 24.

terre; 1.° Que le petit nombre de celles qui accompagnerent le culte naturel, que les premiers hommes rendirent à Dieu en plaine campagne, dans la ſimplicité de leur cœur & l'innocence de leurs mœurs, n'ayant d'autre temple que l'univers, d'autres autels qu'une touffe de gazon, d'autre offrande qu'une gerbe, d'autre victime qu'un agneau, d'autres ſacrificateurs qu'eux-mêmes, & qui ont duré depuis Adam juſqu'à Moïſe; 2.° Que les Cérémonies qu'il plut à Dieu de preſcrire au peuple Juif, par ſa propre bouche, ou par celles de ſes Pontifes & de ſes Prophetes, qui commencerent à Moïſe, & que Jeſus-Chriſt a abolies; 3.° Que les Cérémonies de la religion Chrétienne, que ſon divin Inſtituteur a indiquées, que ſes Apôtres & leurs ſucceſſeurs ont inſtituées, qui ſont toujours ſanctifiées par l'eſprit des Miniſtres, qui les exécutent, & des fideles qui y aſſiſtent, & qui dureront juſqu'à la fin des ſiecles.

L'origine de ces Cérémonies eſt fondée ſur l'Hiſtoire, & nous eſt tranſmiſe par des Livres, ſur l'authenticité deſquels il n'y a point de doute. Elles furent chez les premiers hommes des mouvemens de la nature inſpirée; chez les Juifs, une portion des loix d'un gouvernement théocratique; chez les Chrétiens, des ſymboles de foi, d'eſpérance & de charité; & il ne peut y avoir ſur elles deux ſentimens.

Le terme *Cérémonies* ſe trouve ſouvent dans la Vulgate de l'Ancien Teſtament; mais, Saint Jérôme, qui eſt l'Auteur de cette traduction, n'a pas toujours employé le même nom pour exprimer le terme Hébreu, qu'il rend quelquefois par *Ceremonia*; & on peut dire même que les Hébreux n'en ont aucun qui ſignifie préciſément la même choſe que le Latin *Ceremonia*. Moïſe ſe ſert d'un terme qui ſignifie, le culte, le ſervice, les ordonnances, les ſtatuts, les préceptes; & tout cela ſe rend quelquefois par *Ceremonia*.

C'eſt une queſtion de ſçavoir, ſi les Cérémonies des Juifs ont été priſes de celles des Égyptiens, ou ſi celles des Égyptiens au contraire, ont été priſes de celles des Juifs. La conformité que l'on a remarquée de tout tems entre les loix, les pratiques & les Cérémonies de ces deux peuples, a partagé la plûpart des Sçavans. Dès le tems des premiers Empereurs Romains, on confondoit d'ordinaire les ſuperſtitions Juives & Égyptiennes, & elles étoient également odieuſes aux étrangers. Le chevalier Marsham, & Jean Spencer Anglois, ont prétendu montrer que Moïſe avoit, en beaucoup de choſes, imité les Égyptiens. Leur ſentiment a été adopté de pluſieurs Sçavans.

On peut remarquer d'abord, qu'on trouve en effet beaucoup de reſſemblance entre certaines Cérémonies, qui ſont communes aux deux peuples; mais qu'il y en a d'autres auſſi, où l'on apperçoit une très-grande différence, qui paroît même étudiée & affectée.

Tout le monde connoît l'éloignement réciproque qu'il y avoit entre ces deux peuples ; mais, les Israëlites n'en avoient pas moins de penchant à imiter le culte & les superstitions des Égyptiens. Ceux-ci, de leur côté, avoient également une forte passion d'introduire dans leur religion les Cérémonies des peuples leurs voisins. Ces inclinations si opposées ont dû produire nécessairement d'une part, plusieurs loix & plusieurs Cérémonies entièrement opposées entre les deux peuples ; & d'une autre part, plusieurs autres toutes semblables.

Quand on en vient ensuite à l'examen des loix & des Cérémonies particulières des deux peuples, on en distingue quelques-unes, dans lesquelles Moïse a voulu par condescendance au goût, à l'inclination, & même à la dureté du cœur des Hébreux, permettre ou défendre certaines pratiques qui étoient permises ou défendues parmi les Égyptiens ; par exemple, il a pu se conformer à eux sur les habits & les ornemens des Prêtres, sur le choix de certaines victimes, sur leur poil, leur sexe, leur âge, & la manière de les offrir ; il a pu aussi prendre quelque chose de la forme de leurs temples & de leurs autels. Entre les loix judicielles des Hébreux, il y en a plusieurs qui paroissent copiées sur celles des Égyptiens. Il est aisé d'en comprendre la raison. Les Israëlites demeurerent long-tems en Égypte ; c'est-là qu'ils commencerent à former un peuple. Il n'est donc pas surprenant qu'ils ayent suivi les loix de ce païs. Moïse comme un Législateur sage & prudent, sçut conserver plusieurs usages utiles, ou même indifférens, auxquels le peuple étoit accoûtumé, se contentant de supprimer ou de condamner ce qui étoit contraire à la justice, à la pudeur & à la religion. De-là tant de réglemens, dont nous avons bien de la peine à concevoir les causes & les motifs, & tant de Cérémonies, qui nous paroissent frivoles & de nulle importance. Elles sont très-sagement établies, puisqu'elles ont pour but d'éloigner les Hébreux, des sentimens, des usages, des superstitions des Égyptiens.

CÉRÉPHON, *Cærephon*, (*a*) disciple zélé de Socrate. Étant un jour allé à Delphes, il demanda à l'oracle s'il y avoit au monde un homme plus sage que Socrate. La Prêtresse répondit qu'il n'y en avoit aucun.

CÉRÈS, *Ceres*, Δημήτηρ, (*b*) fille de Saturne & de Cybele, ap-

(*a*) Roll. Hist. Anc. T. II. p. 670.

(*b*) Pauf. pag. 24, 25. *& seq.* Diod. Sicul. pag. 8, 9, 17. *& seq.* Herod. L. II. c. 122. *& seq.* L. IV. c. 53. L. VIII. c. 65. L. IX. c. 61. *& seq.* Strab. p. 198. *& seq.* Suid. Tom. I. pag. 676. Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. I. pag. 83. *& suiv.* Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. I. pag. 132, 133, 198. Tom. V. pag. 70. *& suiv.* Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. III. pag. 7, 8, 135. *& suiv.* Tom. IV. pag. 649. *& suiv.* Tom. V. p. 46, 47, 311. Tom. VI. pag. 567, 568. Tom. VII. p. 71, 110, 159. Tom. IX. pag. 25, 350. *& suiv.* Tom. XII. pag. 34, 39. Tom. XIV. pag. 194. Tom. XVI. pag. 17, 20. Tom. XVIII. p. 4. *& suiv.* Tom. XXI. pag. 83. *& suiv.*

pellée autrement Rhéa ou Ops, passoit chez les Anciens pour la déesse de l'agriculture, & de tout ce qui en dépend. Elle étoit sœur de Vesta, de Junon, de Jupiter, de Neptune & de Pluton, Ayant accordé ses faveurs à Jupiter, son frere, elle devint mere de Proserpine. Elle eut aussi d'Iasius, Plutus dieu des richesses.

L'on prétend que Cérès étoit reine de Sicile, & que son véritable nom étoit Dio. Le regne de cette Princesse fut recommandable par le soin qu'elle prit d'enseigner à son peuple, l'art de cultiver la terre, & de semer du bled. Elle établit aussi plusieurs loix concernant la police & la propriété des terres, afin que chacun pût recueillir, sans être troublé, le bled qu'il avoit semé; c'est ce qui a fait toujours regarder cette Reine comme la déesse du bled & de la terre. Il est bon de remarquer toutefois que Cérès n'apprit l'agriculture qu'aux Grecs. Les Égyptiens, les Chaldéens, & plusieurs autres peuples, l'exerçoient long-tems auparavant. Il y a même bien de l'apparence que cet art n'avoit pas été inconnu dans la Sicile & dans la Grece, jusqu'au tems de Cérès, & que cette fameuse reine ne fit que le perfectionner.

Cependant, Pluton épouvanté jusques dans le fond des enfers, par les tremblemens de terre, que causoient dans la Sicile les mouvemens que se donnoit Typhée, pour se délivrer du pesant fardeau du mont Etna, qui l'accabloit, résolut d'aller visiter ce païs, pour voir s'il ne se faisoit point quelque ouverture qui pénétrât jusques dans son royaume; car, il craignoit que les Ombres, ses sujets, ne vissent la lumière du jour. Après avoir tout bien examiné, il s'arrêta sur le mont Éryx.

Cérès faisoit son séjour ordinaire dans un lieu délicieux de la Sicile, nommé Enna, qui veut dire fontaine agréable, où il y avoit de belles prairies, arrosées de fontaines d'eaux vives. Proserpine sa fille, autrement appellée Phéréphata, qui veut dire fruit abondant, se promenoit un jour dans ces agréables prairies, cueillant des fleurs avec quelques filles de sa suite, & les Sirènes qui l'accompagnoient. Pluton la vit, en devint amoureux, l'enleva, & étant parti dans le moment sur son char attelé de quatre chevaux, prit le chemin des Enfers, malgré les sages remontrances de Minerve qui entreprit inutilement de le détourner de ce dessein. Arrivé près de Syracuse, il rencontra un lac sur le bord duquel étoit la nymphe Cyané, qui, après lui avoir fait des reproches sur cette violence, voulut arrêter son char; mais, Pluton d'un coup de son sceptre, s'ouvre un chemin, qui le conduit aux Enfers. La nymphe désolée fond en pleurs, & est changée en eau.

Cependant, Cérès, informée du malheur arrivé à sa fille, se met en devoir de la chercher par mer & par terre; & lorsqu'elle avoit couru tout le jour, elle allumoit un flambeau pour continuer de la chercher toute la nuit. Un jour qu'elle étoit accablée de las-

ſtude, & ne trouvant point de fontaine pour éteindre ſa ſoif, elle alla frapper à la porte d'une cabane, d'où ſortit une vieille femme, nommée Baubo, à qui elle demanda à boire. Cette bonne femme lui ayant préſenté un breuvage, la déeſſe l'avala avec tant d'avidité, qu'un jeune enfant qui étoit dans la cabane, en éclata de rire. Cérès, piquée de cette indiſcrétion, jetta ſur cet enfant ce qui reſtoit dans le vaſe, & incontinent il fut changé en lézard. Cérès, au ſortir de-là, alla près du lac de Syracuſe, & ayant apperçu le voile de ſa fille, qui flottoit ſur l'eau, elle jugea que c'étoit par-là que le raviſſeur s'étoit échappé. Mais, elle n'en auroit pu ſçavoir davantage, ſans Aréthuſe, nymphe d'une fontaine de même nom, dont les eaux, pour venir de l'Élide dans la Sicile, paſſent ſous le fond de la mer, & dans des lieux voiſins du Styx. Cette nymphe apprit à la Déeſſe affligée, qu'elle avoit vu Proſerpine, & que c'étoit Pluton qui l'avoit enlevée, ajoûtant, pour diminuer ſa douleur, que ſa fille étoit Reine, & l'épouſe du dieu des Enfers. Elle la pria en même tems de ne pas pouſſer plus loin ſon reſſentiment contre la terre, devenue ſtérile depuis que la Déeſſe lui refuſoit ſes précieux dons, puiſqu'elle n'étoit point coupable de l'enlevement de ſa fille.

A cette nouvelle, Cérès monte ſur ſon char, traverſe l'eſpace immenſe des airs; & étant arrivée dans l'Olympe, elle ſe jette au pied du trône de Jupiter, & lui demande ſa fille, qui étoit auſſi celle de ce dieu. Jupiter, après lui avoir fait entendre que Pluton n'étoit pas un parti déſavantageux pour Proſerpine, l'aſſure cependant qu'elle lui ſeroit rendue, ſi elle avoit gardé une exacte abſtinence depuis qu'elle étoit dans les Enfers; mais que ſi elle avoit mangé la moindre choſe, le deſtin s'oppoſeroit à ſon retour.

Proſerpine, en ſe promenant dans le jardin des champs Élyſées, avoit cueilli une grenade, dont elle avoit mangé quelques grains. Aſcalaphe, qui étoit le ſeul qui l'eût vu, le rapporta à ſon maître; & tout ce que put faire Jupiter, fut d'ordonner que Proſerpine demeureroit chaque année ſix mois avec ſon mari, & ſix mois avec ſa mere.

L'indiſcrétion d'Aſcalaphe lui coûta cher, puiſque Proſerpine l'ayant arroſé avec de l'eau du Styx, il fut incontinent changé en hybou.

Cependant, Cérès contente du jugement de Jupiter, ne ſongea plus qu'à réparer les maux, que la ſtérilité & la famine avoient cauſés. Comme l'Attique en avoit été plus affligée que les autres païs, elle vint à la cour du roi d'Éleuſis. Elle prit ſoin d'élever ſon fils Triptolème; & voulant le rendre immortel, elle le nourriſſoit durant le jour de lait divin, & le cachoit la nuit dans le feu. Le Roi, s'étonnant de voir croître cet enfant à vue d'œil, épia une nuit la nourrice; & voyant qu'elle le mettoit dans le feu, il jetta un cri de frayeur qui le dé-

couvrit, & fut cause de sa perte. Car, cette Déesse, irritée de sa curiosité, le fit mourir aussi-tôt. Pour Triptolème, après l'avoir instruit de tout ce qui concernoit l'agriculture, elle lui prêta son char, & lui ordonna d'aller par toute la terre pour apprendre à ses habitans un art si nécessaire. Triptolème, après avoir parcouru l'Europe & l'Asie, arriva dans la Scythie à la cour de Lyncus. Ce Tyran, jaloux de la préférence que la Déesse avoit donnée à ce Prince, voulut l'assassiner; mais, dans le tems qu'il alloit lui percer le sein, il fut changé en Lynx, animal qui est le symbole de la cruauté.

C'est ainsi qu'Ovide & après lui Claudien racontent les aventures de Cérès; & ce qu'il y a de singulier, c'est que les Historiens sont d'accord, du moins pour le fond, avec les Poëtes. Strabon parle des prairies d'Enna, où Proserpine fut enlevée; & Cicéron, qui semble supposer le même fait, nous a laissé de ces lieux délicieux une description aussi élégante que fleurie. Diodore de Sicile dit en plusieurs endroits, que la Sicile avoit été, de toute la terre, le païs que Cérès avoit le plus honoré de ses faveurs, & que cette Déesse en avoit fait son séjour ordinaire. Comme cet Auteur devoit être très-instruit des antiquités de sa patrie, & qu'il paroît avoir lu les Ecrivains, qui l'avoient précédé, nous croyons devoir rapporter ce qu'il raconte à ce sujet. » Les Siciliens, dit-il, tiennent par » tradition de leurs ancêtres que » leur isle est consacrée à Cérès » & à sa fille Proserpine. Quelques Poëtes ont écrit, continue-t-il, qu'au mariage de Pluton » avec cette Princesse, Jupiter » leur donna la Sicile pour présent de noces; & les Historiens, » qui passent pour les plus fideles, disent que ce fut dans la » Sicile que Cérès & Proserpine » se firent voir aux hommes pour » la première fois, & que cette » isle est le premier endroit du » monde où il ait crû du bled. Le » plus célebre des Poëtes, Homère, a suivi cette tradition, » lorsqu'il dit en parlant de la Sicile:

Sans le travail du soc, sans le soin des semailles,

La terre fait sortir de ses riches entrailles,

Tous ses dons, arrosés aussi-tôt par les Cieux.

» En effet, on voit encore dans » le Léontin, & dans plusieurs » autres lieux de la Sicile, du » froment sauvage qui pousse de » lui-même. «

Diodore de Sicile fait ensuite la description des campagnes d'Enna, où fut enlevée Proserpine, & après un assez long détail sur les circonstances de cette fable, il ajoûte que les Syracusains ont coûtume de faire tous les ans, chacun en particulier, des offrandes proportionnées à leurs facultés, près de la fontaine Cyané, que Pluton fit sortir lorsqu'en cet endroit il frappa la terre d'un coup de trident pour se faire une ou-

verture; & qu'après ces offrandes particulières, ils immolent tous ensemble des taureaux qu'ils égorgent sur la fontaine même.

Comme l'Attique, dit encore le même Historien, fut, après la Sicile, le païs que Cérès combla le plus de ses faveurs, les Athéniens instituerent en son honneur, non seulement des sacrifices, mais encore les mystères d'Éleusis, que leur sainteté & leur ancienneté ont rendu recommandables.

Les Siciliens, dit-il encore, outre les sacrifices qu'ils faisoient tous les ans à la fontaine Cyané, instituerent des fêtes en l'honneur de Cérès & de Proserpine, & ils les célébroient d'une manière convenable à un peuple, auquel ces Déesses ont donné tant de marques de préférence. Ils placent ces fêtes en différens tems de l'année, par rapport aux différentes façons qu'on donne au bled. On célebre l'enlevement de Proserpine vers le tems de la récolte; & la recherche de Cérès, dans celui semailles. Celle-ci dure dix jours, & l'appareil en est éclatant & magnifique. Il est aussi d'usage, tant que dure cette fête, de mêler dans les conversations quelques paroles libres, parce que ce fut avec de tels propos, que l'on fit rire Cérès affligée de la perte de sa fille.

Outre la culture des bleds, Cérès, au rapport du même Historien, avoit donné des loix aux Siciliens; & c'est pour cette raison que le peuple lui avoit donné le nom de Thesmophore. Il n'étoit pas possible, observe judicieusement Diodore de Sicile, qu'elle fît aux hommes deux plus beaux présens, que de leur fournir de quoi vivre, & de leur apprendre à bien vivre.

Explication des principales fables de l'histoire de Cérès.

La plûpart des Mythologues ne regardent l'enlevement de Proserpine que comme une allégorie qui a un rapport marqué à l'agriculture. De même, le partage, que Jupiter fait du tems que cette Déesse doit demeurer chez son mari & chez sa mere, ne signifie, selon eux, autre chose, sinon que le grain, après avoir demeuré six mois en terre, paroît sur sa face, croît & mûrit. Comme Sanchoniaton nous apprend que Proserpine, fille de Saturne, mourut fort jeune, on peut encore allégoriser cette fable, en disant qu'on n'avoit publié son enlevement par Pluton, que parce que ce dieu, chez les Phéniciens, s'appelloit Mouth, qui veut dire la mort. Cependant, d'habiles gens, appuyés de l'autorité de Diodore de Sicile, rapportent cet événement à l'Histoire; & comme Dom Pezron & M. le Clerc sont ceux qui ont traité cette matière avec le plus de vraisemblance, nous allons exposer d'abord ce qu'ils en disent.

Pluton, selon le premier de ces Auteurs, quoique retiré dans le fond de l'Espagne, qui lui étoit échu en partage, ayant appris des nouvelles de la beauté de Proserpine sa nièce, envoya un de ses capitaines en Sicile. Celui-ci trouva cette Princesse peu accom-

pagnée, & l'ayant enlevée sans résistance, il la mit sur un chariot qui la conduisit sur le bord de la mer, près de Syracuse, où elle fut embarquée & conduite en Espagne. Comme on attribue au chef ce qui se fait par ses ordres, on dit que c'étoit Pluton lui-même qui l'avoit enlevée. On pourroit dire même qu'il n'usa de violence, que parce que l'ayant demandée en mariage, Cérès la lui avoit refusée; & par-là se vérifieroit ce que racontent les Poëtes; sçavoir, que ce dieu s'étoit plaint souvent que, quoique frere de Jupiter, & le plus riche Prince du monde, il n'avoit pu trouver de parti convenable. D'ailleurs, les enlevemens étoient très-ordinaires en ce tems-là, sur tout lorsque les parens refusoient la personne qui étoit recherchée en mariage.

M. le Clerc prétend que ce ne fut pas Pluton qui enleva Proserpine, mais Aidonée roi d'Épire, ou Orcus roi des Molosses. Comme Aidonée faisoit travailler aux mines, & que pour aller à son païs il falloit passer un fleuve nommé l'Achéron, on a souvent confondu ce Prince avec Pluton. L'Épire, qui étoit un païs fort bas par rapport au reste de la Grece, étoit prise pour l'Enfer même; & on sçait que l'on a regardé les voyages que Théfée, & après lui Hercule, firent dans ce païs, comme des voyages faits aux Enfers.

Cela supposé, M. le Clerc prétend que Cérès, ou Dio, regnoit en Sicile dans le même tems qu'Aidonée gouvernoit l'Épire. Le regne de cette Princesse fut recommandable par le soin qu'elle prit d'enseigner à son peuple à cultiver la terre & à semer du bled. Elle établit aussi la police & la propriété des terres, afin que chacun pût recueillir, sans être troublé, le bled qu'il avoit semé. Ce sont des circonstances que nous avons déjà rapportées.

Quelqu'ingénieuse que soit l'explication, que M. le Clerc fait de cette fable, M. l'abbé Banier ne sçauroit se persuader que l'enlevement de Proserpine puisse être mis sur le compte d'Aidonée roi d'Épire, puisque ce Prince ne vivoit que du tems de Théfée & de Pirithoüs; c'est-à-dire, environ cinquante ans avant le siege de Troye, & que le prince Titan, qui porta le nom de Pluton, regnoit plusieurs siecles auparavant. Y a-t-il apparence, dit le même, que Cérès n'ait enseigné à la Sicile & à la Grece l'art de cultiver la terre, que du tems d'Hercule & de Théfée? Vivoit-on alors de glands & d'herbes sauvages? Et dès le tems des Lycaons & des Phoronées, la Grece n'avoit-elle pas appris à substituer une nourriture plus solide, à celle qui lui étoit commune avec les bêtes?

Il est vrai que M. le Clerc distingue deux Aidonées, l'un contemporain de Théfée, & l'autre d'Abraham ou d'Isaac; & qu'il dit que ce fut du tems du plus ancien, que Proserpine fut enlevée. Mais, outre que ces deux Rois se ressemblent trop pour être différens l'un de l'autre, on peut dire que ce n'est plus qu'une question

de nom, & qu'il appelle Aidonée, le prince que d'autres nomment Pluton.

Quoi qu'il en soit, il y a bien de l'apparence que ces explications ne sont elles-mêmes que de nouvelles fables. Peut-on s'imaginer que Cérès en cherchant sa fille qu'on lui avoit enlevée, se soit fait adorer par les Athéniens; qu'Érechthée ait reçu des fêtes qu'elle avoit elle-même établies de son vivant; & que Triptolème, dont le pere regnoit alors à Éleusis, ait été le Prêtre des mystères d'une femme, qui ne pouvoit pas trouver sa fille? Il faut convenir que plusieurs Chronologistes, & en particulier le célebre chevalier Newton fondé sur l'autorité des auteurs Grecs, tâchent de fixer le tems où vivoit Cérès; qu'ils marquent l'époque de son voyage de Sicile à Athènes; qu'ils parlent de l'année de sa mort, & du culte qu'on lui rendit quelque tems après. Mais, malgré ces autorités, M. l'abbé Banier assure qu'il ne faut point chercher dans la Grece, d'autre Cérès que l'Isis des Égyptiens, ni d'autres mystères que ceux de cette Déesse. On sçait, ajoûte-t-il, à n'en point douter, que presque tous les dieux des Grecs, & leur culte, étoient venus des païs de l'Orient, & sur tout d'Égypte, avec les colonies qui avoient peuplé la Grece en différens tems; & s'il y en a quelques-uns, dont la transmigration soit certaine, ce sont Bacchus, Osiris, & Cérès ou Isis. Voici donc ce qui a donné lieu a cette fable, selon M. l'abbé Banier.

La Grece fut affligée d'une grande famine, sous le regne d'Érechthée, comme Diodore de Sicile nous l'apprend; Ovide même fait une belle & longue description de cette famine. Les Athéniens, dont le territoire étoit peu fertile, en furent encore plus incommodés que leurs voisins. Érechthée prit le parti d'envoyer chercher des bleds en Égypte, & ceux qu'il avoit envoyés, apporterent avec les grains qu'on leur vendit, le culte & les cérémonies de la divinité qui présidoit à l'agriculture.

Le mal, qu'on venoit de souffrir, & la crainte qu'on eut de retomber dans la même disette, firent admettre sans contradiction les mystères d'une Déesse qu'on croyoit pouvoir en garantir. Triptolème reçut en même tems ce culte dans Éleusis; il voulut même être le premier Prêtre de Cérès, ou Isis, & se trouvant dans l'abondance, il eut soin, en secouran ses voisins, de leur enseigner des mystères qu'il venoit lui-même d'apprendre. La Sicile avoit reçu quelque tems auparavant les mystères de cette Divinité; & ce fut pour cela qu'on publia que Cérès étoit venue de Sicile à Athènes. On ajoûta que sa fille avoit été enlevée, parce que les bleds & les fruits que son nom désigne, avoient cessé pendant quelque tems de fournir des alimens. On dit encore que Pluton l'avoit emmenée dans les Enfers, parce que ces mêmes fruits étoient demeurés pendant ce tems là comme ensevelis dans le centre de

la

la terre. Enfin, on prétendit que Jupiter avoit partagé le différend entre Cérès & Pluton, parce qu'on revit alors la terre couverte de nouvelles moissons. Voilà, conclut M. l'abbé Banier, le fondement de cette fable, l'introduction des mystères de Cérès dans la Sicile & dans la Grece. Et ce n'est pas sans preuve que je l'avance, dit-il, puisqu'Hérodote assure que les Thesmophories, qui étoient une des principales fêtes de Cérès, y furent apportées par les filles de Danaüs.

Quelque Poëte fameux, dont le nom se trouve effacé dans la quatorzième époque des marbres d'Arondel, célébra cet événement par un poëme, ainsi qu'il est rapporté dans cette époque, & il est bon de remarquer; 1.° Que ce poëme, qu'Ovide avoit sans doute lu, fut composé dix ans après l'arrivée de Cérès; 2.° Que l'Auteur de la chronique de ces marbres traite de fable, l'enlevement de Proserpine, la recherche que Cérès fit de sa fille, & les autres circonstances qu'on a mêlées dans cet événement; ce qui veut dire, sans doute, que le Poëte, dont il s'agit en cet endroit, avoit extrêmement défiguré l'histoire de la translation du culte de Cérès, dans l'Attique.

Si cependant il se trouve des Sçavans, qui veuillent soûtenir avec Diodore de Sicile, qu'il y eut véritablement une Cérès en Sicile, qui donna des loix sur l'agriculture, on peut penser, pour les satisfaire, que cette Reine de Sicile ayant perdu sa fille, & étant allée dans l'Attique pour la chercher, apprit à Triptolème les mystères d'Isis; & que les Grecs l'ayant mise elle-même dans la suite au nombre des Dieux, son culte fut confondu avec celui de la Déesse des Égyptiens.

Nous n'entrerons pas ici dans un plus grand détail sur les différentes fables, qui ont quelque rapport à l'histoire de Cérès. Il faut consulter les articles particuliers qui concernent cette matière. Tels sont les articles d'Ascalaphe, de Cyane, d'Aréthuse, de Triptolème & autres.

Nous ne nous étendrons pas non plus ici sur le sujet des mystères de Cérès à Éleusis. Cet objet se trouve traité d'une manière très-intéressante sous l'article d'Éleusis.

Au reste, quoiqu'il ne soit ni nécessaire ni possible d'expliquer toutes les circonstances des fables, dont on a embelli l'histoire de Cérès, je voudrois pourtant bien, dit M. l'abbé Banier, que quelqu'un voulût hazarder quelques conjectures sur celle-ci. On dit que pendant que Cérès cherchoit sa fille, Neptune qui la rencontra, en devint amoureux, que la Déesse s'étant cachée sous la forme d'une jument, le Dieu de la mer se changea en cheval pour la séduire; ce dont elle conçut un si grand déplaisir, qu'après s'être lavée dans un fleuve, elle alla se cacher dans une caverne. Cependant, la stérilité & la peste commençant à ravager toute la terre pendant l'absence de la Déesse, les Dieux la firent chercher de tous côtés,

ſans qu'on en pût apprendre aucune nouvelle; juſqu'à ce que Pan en gardant ſes troupeaux, la découvrit, & en avertit Jupiter. Celui-ci envoya les Parques, qui, par leurs prieres, lui firent quitter ſa retraite. On trouvera ce récit fabuleux un peu plus détaillé dans les articles de Céres Érinnys & de Céres la Noire, qui ſont ci-après.

Les Mythologues découvriront ſans doute dans cette fable pluſieurs belles allégories; heureux qui rencontrera la véritable ? En attendant, nous avancerons ici, que peut-être on n'a eu d'autre but, par toute cette fiction, que de nous apprendre que Cérès, en cherchant ſa fille par mer & par terre, reçut quelque inſulte d'un Corſaire, dont le vaiſſeau portoit la figure d'un cheval; ce qu'on a enveloppé ſous la fable myſtérieuſe, que nous venons de rapporter.

Des différentes repréſentations de Cérès, & des victimes qu'on lui immoloit.

On repréſentoit Cérès d'un air triſte & déſolé, portant dans ſa main un flambeau ou un bouquet d'épis de bled, ou ayant une couronne des mêmes épis ſur la tête. Elle paroît ſur les monumens, comme une femme qui a le ſein fort gros, & qui tient à la main une branche de pavot; circonſtance, qui fait alluſion à ce que diſent quelques Auteurs, que Cérès étant arrivée dans la Grece, on lui donna quelques grains de pavot pour lui procurer le repos dont elle n'avoit pas joui depuis l'enlevement de ſa fille, & parce que d'ailleurs cette plante eſt très-fertile.

Ce que l'on vient de dire, eſt appuyé de l'autorité de pluſieurs médailles, ſur leſquelles Cérès eſt repréſentée. Une de Memmius, Édile Curule, nous la montre aſſiſe, tenant en ſa main droite trois épis de bled, & en ſa gauche un flambeau allumé. Une autre de C. Voltéius la fait voir traînée dans un char attelé de deux ſerpens, ayant des flambeaux en ſes mains; & ſur deux autres de Vibius Panſa, elle eſt dépeinte la robe un peu retrouſſée, ayant pareillement des flambeaux en ſes mains, & portant le pied droit ſur une truye, qu'on lui offroit ordinairement en ſacrifice, parce que cet animal gâte les bleds.

L'arrivée de Cérès à Éleuſis, eſt très-bien repréſentée ſur un tombeau de marbre antique, dont M. de Boze a donné une ſçavante explication. »Le premier objet qui » s'offre, dit-il, eſt une figure aſſiſe; » c'eſt Cérès; on la reconnoît à ſon » attitude, à ſa coëffure, au ſerpent qui eſt à ſes pieds, aux » épis que tiennent les deux femmes qui ſont devant elle, & » généralement à tout ce qui l'accompagne.

» Elle eſt repréſentée comme » une femme déjà avancée en » âge, forme ſous laquelle elle » parut dans l'Attique, au rapport d'Ovide, *ſimularat anum*; » mais, ſous cette forme empruntée, le ſculpteur lui a conſervé

» toute la majesté qui convenoit » à une Déesse.

» Ses cheveux sont relevés & » retenus sur le front par un ban- » deau en pointe, que le même » poëte n'a pas oublié, *mitrâque* » *capillos presserat.* Ce bandeau est » devenu, dans la suite, la coëffure » ordinaire de toutes les divinités; » & les Impératrices Romaines » s'en sont fait honneur sur les » médailles, depuis le tems de » Trajan, jusqu'à celui de Gal- » lien.

» La pierre sur laquelle elle est » assise, est cette pierre fameuse, » où Céléus la trouva toute occu- » pée de son chagrin, & qu'on » appella depuis, la pierre triste, » ἀγέλαστος πέτρα :

Hic primùm sedit gelido mœstissima saxo.

Illud Cecropidæ nunc quoque triste vocant.

» Le serpent qui est à ses pieds, » est un autre symbole de la » Déesse; c'est ainsi que nous la » peint Minutius Félix, dans son » Dialogue contre les Gentils, » *Ceres facibus accensis & serpente* » *circumdata, errore subreptam* » *Liberam anxia vestigat.* C'est » ainsi que nous la représentent » encore un grand nombre de » monumens antiques, & entre » autres une médaille Consulaire » de la famille Memmia, dont » l'inscription nous apprend que » ce fut un Édile de cette famille, » qui le premier fit célébrer à » Rome les jeux à l'honneur de » Cérès : *MEMMIUS ÆD.* « *CEREALIA PREIMUS* » *FECIT.*

» L'espèce de bâton courbé, » que Cérès tient de la main » gauche, est encore un attribut » de la divinité; c'est proprement » le sceptre des Dieux. Les Ro- » mains le représenterent dans la » suite & plus long & plus droit; » & sa ressemblance avec une pi- » que sans fer, le fit appeller *has-* » *ta pura.* «

L'on offroit à Cérès les prémices des fruits. On lui immoloit la truye, parce que cet animal est fort nuisible aux semences, ainsi que nous en avons déjà fait la remarque. On ne se servoit point dans ses sacrifices, de couronnes de fleurs, mais de myrte ou de narcisse, pour marquer le deuil qu'elle avoit porté depuis l'accident de Proserpine; & les Siciliens pour imiter leur Reine, couroient la nuit avec des torches à la main; c'étoit une de leurs plus grandes fêtes.

Des différens noms donnés à Cérès.

Cérès, comme les autres principales divinités de la fable, a eu un très-grand nombre de noms. La pûpart étoient pris des lieux, où on lui rendoit des honneurs. Presque tous ces noms ont des articles particuliers, auxquels nous renvoyons le lecteur. Nous placerons seulement ici, suivant l'ordre alphabétique, ceux dont parle Pausanias. Ce ne sont pas les moins curieux, ni les moins intéressans.

CÉRÈS (*a*) [l'Autel de Cérès

(*a*) Pauf. p. 59.

Anéſidore], *Ara Cereris Aneſidoræ*, Βωμὸς Δήμητρος Ἀνησιδώρας. Cet Autel étoit dans un temple des Myrrhinuſiens, peuple de l'Attique. Cérès Anéſidore n'étoit pas la ſeule divinité, que ce peuple honorât dans le même temple. Jupiter Ctéſius & autres y avoient auſſi chacun leur autel.

Le mot *Anéſidore* eſt composé d'ἄνεσις, *relaxatio*, délaſſement, & de δῶρον, *donum*, don, comme qui diroit *Cérès qui donne la joie, ou qui procure le délaſſement avec les moiſſons*.

CÉRÈS CABIRIA, (*a*) *Ceres Cabiria*, Δημήτηρ Καβειρία. Cérès Cabiria avoit un bois ſacré dans le territoire de Thebes en Béotie. Proſerpine partageoit avec cette Déeſſe, les honneurs de ce bois ſacré, où nul ne pouvoit entrer, s'il n'étoit initié à leurs myſtères. Le temple des Cabires n'en étoit qu'à ſept ſtades.

La tradition des Thébains portoit qu'il y avoit eu autrefois une ville en ce lieu, & des hommes appellés Cabires; que Prométhée l'un d'eux, & ſon fils Etnéüs, ayant eu l'honneur de recevoir Cérès, la Déeſſe leur confia un dépôt. Pauſanias dit qu'il ne peut divulguer, ni ce que c'étoit que ce dépôt, ni l'uſage qu'on en faiſoit. On peut ſeulement tenir pour certain, ſelon le même Pauſanias, que les myſtères des Cabires étoient fondés ſur un préſent que Cérès leur avoit fait. Lorſque les Épigones eurent pris Thèbes, les Cabires ayant été chaſſés par les Argiens, le culte de Cérès Cabiria demeura interrompu pendant quelque tems. Dans la ſuite, Pélargé, fille de Potnéüs, & Iſthmias ſon mari le rétablirent; mais, en même tems, ils le transférerent dans un lieu nommé Alexiares, hors des anciennes limites où il avoit été inſtitué. Auſſi-tôt Télondès & les autres Cabires que la guerre avoit diſperſés, ſe raſſemblerent en ce lieu.

CÉRÈS CHAMYNE, *Ceres Chamyne*, Δημήτηρ χαμύνη, (*b*) avoit un temple au bout d'une petite colline, qui formoit un des côtés de la lice d'Olympie.

Le ſurnom de Chamyne étoit connu aux Éléens depuis longtems, dit Pauſanias, parce que ce fut, ſelon cet Auteur, au lieu où étoit le temple de Cérès Chamyne, que la terre s'ouvrit pour recevoir le char de Pluton, & qu'elle ſe referma enſuite. Mais, ſelon d'autres, Pantaléon fils d'Omphalion, qui avoit uſurpé la ſouveraine autorité à Piſe, & qui conſeilloit aux habitans de ſe ſouſtraire à la domination des Éléens, ſe voyant traverſé par un homme de Piſe, nommé Chamynus, le fit mourir, & confiſqua ſes biens, qui furent employés à bâtir un temple à Cérès, d'où eſt venu le ſurnom de Cérès Chamyne.

CÉRÈS CHLOÉ, (*c*) *Ceres Chloe*, Δημήτηρ χλόη, étoit honorée à Athènes, où elle avoit un temple.

(*a*) Pauſ. p. 578, 579.
(*b*) Pauſ. p. 382, 384.
(*c*) Pauſ. p. 38.

Le surnom de Chloé veut dire du gazon, de l'herbe verte. Cérès Chloé est donc comme qui diroit *Cérès la verdoyante*. Cela convient assez à la Déesse des moissons.

CÉRÈS CHTHONIA, *Ceres Chthonia*, Δημήτηρ χθονία. (*a*) Elle avoit un temple sur le mont Pronos, à Hermioné, dans le Péloponnèse. Les habitans d'Hermioné assuroient que ce temple avoit été bâti par Clyménus, fils de Phoronée, & par sa sœur Chthonia. Mais, les Argiens racontoient ce fait d'une autre manière, & disoient que Cérès étant venue dans leur païs, Athéras & Mysius eurent l'honneur de la loger, tandis que Colontas ne daigna seulement pas lui offrir sa maison, ni lui rendre les moindres soins; ce qui déplut fort à Chthonia sa fille. Colontas, en punition de ce mépris, fut brûlé, lui & sa maison; mais, Cérès prit soin de sa fille, & la mena avec elle à Hermioné, où depuis, par reconnoissance, Chthonia bâtit un temple à la Déesse, qui y fut honorée sous le nom de Chthonia; & tous les ans en été, on y célébroit un jour de fête sous ce même nom. La cérémonie se faisoit de cette manière.

Les Prêtres, avec les Magistrats qui étoient en exercice, conduisoient la procession, & étoient à la tête; ensuite marchoient les femmes & les hommes, puis les enfans qui avoient aussi grande part à cette pompe; ils étoient tous en habit blanc, & avoient des couronnes de fleurs sur la tête. A la queue de la procession, marchoient les victimes en grande pompe; c'étoient quatre génisses, que des hommes menoient avec des cordes, & qu'ils avoient assez de peine à retenir; quand elles étoient auprès du temple, on l'ouvroit & on en faisoit entrer une, & l'on fermoit aussi-tôt la porte. En même tems, quatre Matrones qui étoient en dedans, assommoient la victime & l'égorgeoient; elles rouvroient ensuite la porte pour laisser entrer la seconde victime, & de même pour la troisième & pour la quatrième, qui étoient ainsi égorgées, les unes après les autres, par ces Matrones, suivant lesquelles les trois dernières victimes tomboient toujours du même côté que la première; ce qui passoit pour un prodige.

Devant la porte du temple, on voyoit quelques statues de femmes, qui avoient été honorées du sacerdoce de Cérès Chthonia, & dans le temple même des espèces de trônes, où ces quatre Matrones s'asséyoient, en attendant que les victimes approchassent. On y voyoit aussi une statue de Cérès, & une autre de Minerve, qui toutes deux n'étoient pas fort anciennes, dit Pausanias; mais, il y avoit dans ce temple, quelque autre chose qu'on révéroit encore plus, & dont qui que ce soit n'avoit connoissance, ni étranger, ni citoyen, à la réserve de ces quatre Matrones, dont nous ve-

(*a*) Pauf. p. 152, 153.

nons de parler. Vis-à-vis du temple de Cérès Chthonia, il y en avoit un autre fort enrichi de statues; c'étoit celui de Clyménus. On voyoit à la droite du temple de Cérès Chthonia, un portique nommé le portique de l'Écho, qui étoit construit de manière que l'écho y rendoit les sons jusqu'à trois & quatre fois. Derrière le même temple, étoient trois grandes places fermées par des balustrades de pierres; on appelloit l'une la place de Clyménus, l'autre la place de Pluton; & la troisième le marais de l'Achéron; dans la première, on montroit une ouverture, par où on disoit qu'Hercule emmena le chien des enfers.

CÉRÈS CIDARIA, *Ceres Cidaria*, Δημήτηρ Κιδαρία. (*a*) Les Phénéates, peuple d'Arcadie, avoient une image de Cérès Cidaria, qu'ils conservoient sous une espèce de petit dôme. Le jour des grands mystères, le Prêtre prenoit cette image; il la mettoit sur ses habits, & prenant ensuite de petites baguettes, il en donnoit quelques coups aux naturels du païs, en suivant un certain ordre.

Le mot *Cidaris*, Κίδαρις, signifie une espèce de chapeau, ou vêtement de tête, dont les Perses se servoient.

CÉRÈS CORYTHÉE, (*b*) *Ceres Corythensis*, avoit un temple dans un bois près du chemin, qui alloit de Tégée à Argos. Cette Déesse y étoit représentée avec un casque, d'où elle avoit pris son nom, selon Pausanias.

CÉRÈS ÉLEUSIENNE, *ou* D'ÉLEUSIS, *Ceres Eleusinia*; Δημήτηρ Ἐλευσινία. *Voyez* Éleusis.

CÉRÈS ÉRINNYS, *Ceres Erinnys*, Δημήτηρ Ἐρινὺς, (*c*) avoit un temple sur les bords du Ladon, à Oncie en Arcadie. C'étoient les Thelpusiens, qui nommoient ce temple, le temple de Cérès Érinnys; & Antimaque, dans ses vers sur l'expédition des Argiens contre Thebes, confirme cette dénomination. Voici pourquoi cette Déesse fut surnommée Érinnys.

Dans le tems qu'elle cherchoit sa fille par le monde, Neptune épris de sa beauté, voulut avoir ses bonnes graces. La Déesse, pour éviter les poursuites du Dieu, se métamorphosa en jument, & passa quelque tems parmi les cavales d'Oncus. Neptune, se voyant trompé, trompa la Déesse à son tour; il prit la figure d'un cheval, & parvint à ce qu'il souhaitoit. Cérès au commencement se mit fort en colère, mais ensuite elle s'appaisa, & l'on dit qu'elle prenoit plaisir à s'aller baigner dans le fleuve du Ladon. Cette aventure lui fit donner les surnoms d'Érinnys & de Lusia; le premier, à cause du mot Grec, qui dans le langage des Arcadiens, signifie, être en fureur; le second, parce qu'elle s'étoit baignée dans

(*a*) Pauf. p. 480.
(*b*) Pauf. p. 542.
(*c*) Pauf. p. 494, 495.

le Ladon. Les deux ſtatues, qui repréſentoient Cérès ſous ces deux noms, étoient de bois, à la réſerve du viſage, des mains & des pieds qui étoient de marbre de Paros. Cérès Érinnys tenoit un flambeau de la main droite, & une corbeille de la gauche; c'étoit une ſtatue de neuf pieds de haut. Celle de Cérès Luſia n'en avoit pas plus de ſix. Ceux, qui, ſelon Pauſanias, prenoient cette dernière pour une ſtatue de Thémis ſe trompoient beaucoup.

Au reſte, on dit que de cet accouplement naquit une fille, dont le nom eſt un ſecret pour ceux qui n'étoient pas initiés aux myſtères de Cérès, & qu'il en naquit auſſi un cheval qui eut nom Arion. *Voyez* Arion.

CÉRÈS EUROPE, (*a*) *Ceres Europe*, Δημήτηρ Εὐρώπη. Cérès Europe étoit honorée dans le bois ſacré de Trophonius, ſitué à peu de diſtance de Lébadée, ville d'Arcadie; elle avoit un temple dans ce bois, & paſſoit pour avoir été la nourrice de Trophonius.

CÉRÈS D'HÉLOS, *Ceres quæ ad Helos nominatur*, Δημήτηρ Καλουμένη ἐν Ἕλει. (*b*) On ſurnommoit ainſi cette Déeſſe, parce qu'elle avoit un temple à cinq ſtades de la ville d'Hélos. Il n'étoit permis qu'aux femmes d'y entrer. Ce temple étoit accompagné d'un bois ſacré.

CÉRÈS LUSIA, *Ceres Luſia*, Δημήτηρ Λουσία. *Voyez* Cérès Érinnys.

CÉRÈS MÉLOPHORE, (*c*) *Ceres Melophoros*, Δημήτηρ Μαλοφόρος, *ou* Μηλοφόρος, avoit un temple au Niſée, qui étoit le port de Mégare. Pauſanias dit que l'on apportoit pluſieurs raiſons de ce ſurnom, & que l'on croyoit qu'il avoit été donné à Cérès par ceux, qui les premiers avoient eu des troupeaux de moutons dans le païs. Ce temple, du tems de cet Auteur, étoit ſi vieux, qu'il tomboit en ruine, & n'avoit plus de toit.

Le ſurnom de Mélophore eſt composé de μᾶλον ou μῆλον, *pecus*, troupeau, & de φέρω, *fero*, je porte, je donne. C'eſt donc comme qui diroit *Cérès qui donne des troupeaux*.

CÉRÈS MYCALESSIE, (*d*) *Ceres Mycaleſſia*, Δημήτηρ Μυκαλησσία. Cette Déeſſe avoit un temple à Mycaleſſe, ville de Béotie en Grece; c'eſt pour cela ſans doute, qu'on l'appelloit Cérès Mycaleſſie. Les gens du païs diſoient que toutes les nuits Hercule fermoit & ouvroit ce temple; mais, ſelon eux, c'étoit Hercule le Dactyle Idéen. Voici un autre miracle qu'ils racontoient; on apportoit aux pieds de la Déeſſe, de toutes les ſortes de fruit, qui ſe cueilloient en automne; & ces fruits ſe conſervoient toute l'année auſſi frais que quand on venoit de les cueillir.

CÉRÈS MYSIE, *Ceres Myſia*,

(*a*) Pauſ. p. 602.
(*b*) Pauſ. p. 513.
(*c*) Pauſ. pag. 82.
(*d*) Pauſ. pag. 570.

Δημήτηρ μυσία, (a) étoit honorée dans un petit canton de l'Argolide, auquel on avoit donné le nom de Mysie, & où elle avoit un temple. Le lieu & le temple avoient été ainsi nommés pour conserver la mémoire d'un certain Mysus, que les Argiens disoient avoir eu l'honneur de recevoir Cérès chez lui. Le temple de la Déesse n'avoit plus de toit, du tems de Pausanias ; mais, dans ce temple on en avoit bâti un autre de brique, où l'on voyoit des statues de Pluton, de Proserpine & de Cérès, qui toutes étoient de bois.

Cérès Mysie étoit encore honorée dans l'Achaïe, où elle avoit aussi un temple, que l'on voyoit à soixante stades de Pellene, & que l'on appelloit le Mysée. On croyoit que ce Mysus, dont on vient de parler, en avoit été le fondateur. Près de ce temple étoit un bois sacré, planté de toutes sortes d'arbres, & arrosé de plusieurs ruisseaux. La fête, qui étoit instituée en l'honneur de Cérès Mysie, duroit sept jours ; au troisième jour, tous les hommes sortoient du temple ; les femmes restées seules sacrifioient durant la nuit, & observoient toutes les cérémonies prescrites par la loi ; elles chassoient non seulement les hommes, mais même les chiens. Le lendemain, les hommes revenoient voir les femmes dans le temple ; ce qui donnoit lieu à beaucoup de plaisanteries de part & d'autre.

CÉRÈS LA NOIRE, *Ceres Nigra*, Δημήτηρ μέλαινα. (b) Cérès la Noire avoit une grotte sur le mont Élaius, situé à trente stades de Phigalie.

Il faut sçavoir que les Phigaliens convenoient de ce que disoient les Thalpusiens, du commerce que Neptune avoit eu avec Cérès ; ils prétendoient seulement que ce qui en naquit, n'étoit pas un cheval, mais cette divinité que les Arcadiens appelloient leur maîtresse. Ils ajoûtoient que Cérès, outrée de dépit contre Neptune, & inconsolable de l'enlevement de Proserpine, pour marquer son déplaisir, prit un habit noir, s'enferma dans la grotte dont nous avons parlé, & y demeura longtems cachée. Cependant, les fruits & les moissons ne venoient point à maturité ; & les hommes périssoient de faim. Les Dieux n'y pouvoient apporter remede, parce qu'aucun d'eux ne sçavoient ce que Cérès étoit devenue. Enfin, Pan, prenant un jour le plaisir de la chasse, après avoir couru toutes les montagnes d'Arcadie, vint sur le mont Élaius, où il trouva Cérès en l'état que nous avons dit. Aussi-tôt, il en informa Jupiter, qui envoya les Parques à la Déesse, pour tâcher de la consoler & de la fléchir ; à quoi elles réussirent.

Les Phigaliens, depuis cet événement, regarderent toujours cette grotte comme sacrée. Ils y avoient placé une statue de bois, qui représentoit une figure de

(a) Pauf. p. 116, 454.

(b) Pauf. p. 523, 524.

femme, couchée sur une roche. Le corps de la statue étoit couvert d'une tunique, qui descendoit jusqu'aux pieds; mais, sur ce corps il y avoit une tête de cheval avec des crins; des serpens & d'autres bêtes sauvages s'embloient s'attrouper à l'entour. La Déesse tenoit d'une main un dauphin, & de l'autre une colombe, symbole, dont l'intelligence est aisée à quiconque est doué de quelque pénétration, & n'est pas tout-à-fait ignorant dans la Mythologie; car, on voit évidemment que le dauphin est le symbole de la mer, & la colombe le symbole de l'amour; ce qui marque que Cérès s'étoit adoucie en faveur de Neptune, métamorphosé en cheval marin.

Cérès fut donc surnommée la Noire, parce qu'elle avoit pris un habit de deuil. Les Phigaliens ne sçavoient ni de qui étoit cette statue, ni comment elle fut brûlée; car, elle le fut après cet accident. Non seulement ils n'en mirent pas une autre à la place, mais ils négligerent entièrement la fête & les cérémonies de la Déesse. Aussitôt la terre cessa de donner ses richesses ordinaires. Les Phigaliens, punis par une stérilité qui causa la famine, allerent consulter l'Oracle de Delphes, & en eurent cette réponse:

Malheureux habitans de la triste Azanie,
De Cérès autrefois nation si chérie,
A vous nourrir de gland, à paître dans les bois,
Vous voilà condamnés pour la seconde fois.
Mais des maux plus cruels vous menacent encore,
Oui, je vous le prédis, la faim qui vous dévore,
Va, croissant tous les jours, irriter vos fureurs,
Et vous accoûtumer aux plus grandes horreurs.
Des membres de son fils, ô barbare courage,
Le pere assouvira sa famélique rage;
La mere, de l'enfant qu'elle porte en son sein,
Pour s'en rassasier, deviendra l'assassin.
Et vous périrez tous, si Cérès offensée
Dans son antre profond n'est par vous encensée,
Et si rétablissant son culte & ses autels,
Vous ne lui décernez des honneurs immortels.

Les Phigaliens, depuis cet oracle, rendirent à Cérès tous les honneurs imaginables.

CÉRÈS PANACHÉENNE, *Ceres Panachæa*, Δημήτηρ Παναχαῖα. (a) Cette Déesse avoit un temple à Égium en Achaïe. Ce temple étoit sur le bord de la mer, auprès de celui de Jupiter Homa-

(a) Pausf. p. 445.

gyrus. Pausanias ne nous en apprend pas davantage sur Cérès Panachéenne.

CÉRÈS PÉLASGIS, *Ceres Pelasgis*, Δημητηρ Πελασγὶς, (a) recevoit les honneurs divins à Argos, dans le Péloponnèse. On lui avoit bâti un temple dans cette ville; & on en attribuoit la construction à Pélasgus fils de Triopas. Son tombeau étoit tout auprès. On voit par-là, pourquoi Cérès étoit surnommée Pélasgis.

CÉRÈS PROSTASIE, (b) *Ceres Prostasia*, Δημήτηρ Προστασία, avoit un temple, que l'on voyoit dans le bois de Pyrée, à environ dix stades du chemin de Sicyone à Phliunte. Proserpine partageoit avec Cérès Prostasie les honneurs de ce temple.

Pour célébrer la fête de ces divinités, les hommes avoient un lieu séparé, & les femmes un autre. On avoit accordé à celles-ci une chapelle dédiée aux Nymphes pour y faire leurs sacrifices. Cette chapelle étoit ornée de plusieurs statues, dont on ne voyoit que le visage. On sçait pourtant qu'elles représentoient Bacchus, Cérès & Proserpine.

Cérès Prostasie, ou Cérès prête à secourir, c'est la même chose.

CÉRÈS PROSYMNE, (c) *Ceres Prosymna*, Δημήτηρ Προσύμνα. La statue de cette Déesse se voyoit dans un bois de platanes, qui lui étoit consacré. Ce bois, situé dans l'Argolide, s'étendoit depuis le mont Pontinus jusqu'à la mer. Il étoit terminé d'un côté par le fleuve Pontinus, & de l'autre par la rivière d'Amymone. La Déesse étoit représentée assise.

CÉRÈS STIRITIS, *Ceres Stiritis*, Δημήτηρ Στιριτὶς, (d) avoit un temple à Stiris, ville de la Phocide. Ce temple étoit bâti de brique crue; mais, la Déesse étoit du plus beau marbre; elle tenoit un flambeau de chaque main. Près de cette statue, il y en avoit une autre fort ancienne, couronnée de bandelettes. Les habitans de Stiris rendoient à Cérès Stiritis, tous les honneurs imaginables.

Il n'est pas nécessaire d'observer que Cérès n'étoit surnommée Stiritis, qu'à cause du culte qu'on lui rendoit à Stiris.

CÉRÈS THERMÉSIE, *Ceres Thermesia*, Δημήτηρ Θερμησία, (e) avoit deux temples, dans le païs d'Hermioné, l'un sur les confins des Trœzéniens dans une de ces bourgades qu'ils habitoient avant la fondation d'Hermioné, & l'autre dans la ville même.

Cérès Thermésie étoit ainsi surnommée du culte qu'on lui rendoit à Thermesse ou Thermisse, isle voisine de la Sicile.

CÉRÈS THESMIE, (f) *Ceres Thesmia*, Δημήτηρ Θεσμία. Voici ce que Pausanias nous apprend de cette Déesse. » Disaulès & Damithalès, qui, au rapport des » Phénéates, eurent l'honneur de

(a) Pauf. p. 124.
(b) Pauf. p. 104, 105.
(c) Pauf. p. 155.
(d) Pauf. p. 681.
(e) Pauf. p. 150, 151.
(f) Pauf. p. 480.

» recevoir Cérès, lui bâtirent ensuite un temple au bas du mont Cyllène, & lui établirent un culte qui s'étoit perpétué jusqu'à nos jours. Ce temple dédié à Cérès Thesmia, est à quinze stades de la ville. «

CÉRÈS THESMOPHORE, *Ceres Thesmophoros*, (*a*) Δημήτηρ θεσμοφόρος. C'est la même chose que Cérès Législatrice.

Cette Déesse étoit honorée en plusieurs endroits; elle avoit un temple à Aclme, bourgade de l'Attique. Proserpine en partageoit avec elle les honneurs. Elle en avoit un autre à Mégare, auprès de celui d'Apollon; un autre chez les Trœzéniens, lequel, selon ce peuple, avoit été consacré par Althippus; un autre à Thebes en Béotie. On croyoit que ce dernier avoit été autrefois la maison de Cadmus & de ses descendans. On ne voyoit de la statue, que la partie supérieure & ce que l'on appelle le buste; le reste étoit caché. On gardoit dans ce temple des boucliers d'airain, que l'on disoit être ceux des principaux officiers de l'armée Lacédémonienne, qui furent tués à Leuctres.

CÉRÈS LA VERDOYANTE. *Voyez* Cérès Chloé.

CÉRESES, *Cæræsi*, (*b*) peuples de la Gaule Belgique. César, qui parle de ces peuples, les met au nombre de ces Nations, qui étoient sorties anciennement de la Germanie, & qui de son tems en conservoient encore le nom, *qui uno nomine Germani appellantur.*

César nomme les Cereses entre les Condruses & les Pémanes, dont on trouve l'emplacement dans la partie méridionale de l'Évêché de Liege, païs de Luxembourg; & comme il y a quelque rapport entre la dénomination des Cereses, & celle de la rivière de Chiers, qui sort du Luxembourg pour se rendre dans la Meuse, entre Mouson & Sedan; c'est le canton que M. d'Anville croit qu'on peut leur attribuer. On a bien plus d'un exemple, ajoûte-t-il, que le nom d'une rivière est devenu celui d'un peuple, ou de la contrée qu'elle traverse,

CÉRESSE, *Ceressus*, (*c*) Κερησσὸς, place forte de Grece, dans la Béotie, qui appartenoit aux Thespiens. Ces peuples, du tems d'Épaminondas, craignant la haine invétérée des Thébains & leur fortune présente, jugerent à propos d'abandonner leur ville & de se retirer à Céresse, où longtems auparavant ils s'étoient défendus contre une armée de Thessaliens, qui etoit venue envahir leur païs. Ces Thessaliens, après un long siege, désespérant de les forcer, envoyerent consulter l'oracle de Delphes, dont la réponse fut telle. » Leuctre & Alésium sont des lieux que j'aime; les filles infortunées de Scédasus, qui habitent cet agréable canton, sont aussi sous ma protec-

(*a*) Pauf. p. 59, 79, 147, 566.
(*b*) Cæs. de Bell. Gall. L. II. p. 64. Notic. de la Gaul. par M. d'Anvill.
(*c*) Pauf. p. 563.

» tion ; quelque jour il se donnera » là un combat, qui vous coûtera bien des larmes. Nul n'en » aura connoissance, qu'après que » les Doriens auront perdu la » fleur de leur jeunesse, & que » le moment fatal sera venu. » Alors, je ne réponds plus du » fort de Céresse, mais jusques-» là en vain l'attaquera-t-on. «

Au reste, Épaminondas se rendit maître de Céresse, & en chassa les Thespiens.

CÉRESSE, *Ceressus*, (a) Κερησσὸς, ville de l'Espagne Tarragonoise, au païs des Iaccétains. Le P. Briet conjecture que c'est peut-être Solsone.

CÉRETES, *Ceretæ*, peuple de l'isle de Crete. Il en est fait mention dans Polybe.

CÉRÉTHIENS, *Cerethi*, peuples les mêmes que les Céréthim. *Voyez* Céréthim.

CÉRÉTHIM, *ou* CRÉTIM, (b) terme, qui désigne les Philistins, comme on le voit par Ézéchiel & par Sophonie. *J'étendrai ma main sur les Philistins*, dit Ézéchiel; *je ferai mourir les Céréthim ; j'exterminerai les restes des païs maritimes.* Sophonie, invectivant contre les Philistins, s'exprime en ces termes : *Malheur à vous qui habitez les côtes de la mer, peuples Céréthim.* Il est dit dans le premier Livre des Rois, que les Amalécites firent une irruption dans la partie méridionale du païs des Céréthim, c'est-à-dire, des Philistins. David, & quelques-uns de ses successeurs sur le trône de Juda, eurent des gardes étrangères, nommées Céréthim & Phéléthim, qui étoient du païs des Philistins.

On demande d'où sont venus les Philistins, ou les Céréthim dans la Palestine ? L'Écriture nous dit expressément que les Philistins sont venus de l'isle Caphtor. Dom Calmet a fait voir dans une dissertation, que l'isle de Caphtor signifioit l'isle de Crete. Les Septante traduisent *Cerethim* par *Cretenses* ; & *Cereth* par *Creta*. On remarque dans les Philistins, dans leurs coûtumes & dans leur religion, plusieurs vestiges de leur origine Crétoise. On a donc sujet de croire qu'ils viennent originairement de cette isle. D'autres les font venir de la Cappadoce.

CÉRÉTHRIUS, *Cerethrius*, Κερέθριος, (c) l'un des Chefs des Gaulois, qui allerent chercher des habitations dans des païs étrangers. Ceux, que conduisoit Céréthrius, passerent dans la Thrace ; ils s'y rendirent maîtres de Byzance, & de la côte occidentale de la Propontide, & delà mirent tout le païs d'alentour à contribution.

CERF, *Cervulus*, espèce de jeu usité parmi les Payens, & dont l'usage s'étoit autrefois introduit parmi les Chrétiens. Il consistoit à se travestir au nouvel an, sous la forme de divers animaux.

(a) Ptolem. L. II. c. 6.

(b) Reg. L. I. c. 30. v. 14. L. II. c. 15. v. 18. Jerem. c. 47. v. 4. Ezech. c. 25. v. 16. Amos. c. 9. v. 7. Sophon. c. 2. v. 5.

(c) Pauf. p. 644. Roll. Hift. Anc. T. IV. p. 198. *& suiv.*

Les Ecclésiastiques se déchaînerent avec raison contre un abus si indigne du Christianisme ; & ce ne fut point sans peine qu'ils parvinrent à le déraciner.

CERF, *Cervus*, (*a*) animal quadrupede, ruminant, qui a le pied fourchu, les cornes branchues, non creuses, & tombant chaque année. Voilà les caractères généraux, sur lesquels on a établi le genre d'animaux qui portent le nom de Cerf; ce genre comprend le Cerf, le Daim, l'Élan, le Renne, le Chevreuil, la Giraffe, & autres.

Le Cerf proprement dit est de la grandeur d'un petit cheval; son poil est de couleur fauve rougeâtre; ses cornes sont longues, & d'une consistance très-dure; le devant de la tête est plat; les yeux sont grands; les jambes longues & menues, & la queue courte.

On prétend que les Cerfs vivent très-long-tems; on a dit que la durée de leur vie s'étendoit à plusieurs siecles; on a même avancé autrefois qu'ils vivoient quatre fois aussi long-tems que les corneilles, à qui l'on donnoit neuf fois la durée de la vie de l'homme. On peut juger de cette fable par le résultat, qui assigneroit aux Cerfs trois mille six cens ans de vie.

Pline a assuré qu'on en avoit pris un plus de cent ans après la mort d'Alexandre, avec un collier d'or chargé d'une Inscription, qui marquoit que ce collier lui avoit été donné par ce Prince. On en raconte autant de César. On dit aussi que l'on trouva la biche d'Auguste plus de deux siecles après sa mort. On sçait l'histoire du Cerf chassé par Charles VI.

On connoît la vieillesse, mais non l'âge des Cerfs, aux pieds & à la tête, ainsi qu'aux allures. Ils ont à sept ans leur entière hauteur de corps & de tête. On raconte de leurs courses, de leurs reposées, de leur pâture, diette, jeûnes, purgations, circonspection, manière de vivre, sur tout lorsqu'ils ont atteint un certain âge une infinité de choses merveilleuses, qu'on trouvera dans Fouilloux, Salnove, & autres qui ont écrit de la chasse du Cerf en enthousiastes.

La chasse au Cerf étoit fort connue des Anciens, comme nous l'apprennent les monumens. Nous en trouvons une sur le sépulcre des Nasons. Elle se fait dans un parc, où il n'y a que deux ouvertures, à chacune desquelles se tiennent deux hommes, sans doute pour les empêcher de s'échapper par-là. Un chien dans le parc court après les Cerfs; il y a apparence qu'on vouloit les prendre à la course en les lassant. On voit dans les peintures du même sépulcre, une autre chasse au Cerf, qui se fait de même dans un parc. Des deux chiens qui courent après deux Cerfs, l'un est retenu par le chasseur, selon l'avis

(*a*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom, III p. 271, 323. T. IV. p. 197. Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. I. p. 458.

donné par Xénophon; il se sert pour cela d'une corde passée au cou du jeune chien, qui n'étoit pas encore bien dressé, & qui se seroit gâté en courant avec trop d'impétuosité. Un autre homme se tient hors du parc appuié sur la pallissade. La figure du printems, qui étoit peinte au-dessus, dans le même sépulcre, marque que cette chasse fut faite au printems.

Sur les médailles, le Cerf marque Éphèse & les autres villes où Diane étoit singulièrement honorée. Les revers, qui ont pour Inscription *Dianæ Conf. Aug*, ont pour type un Cerf; telles qu'on en voit un très-grand nombre de Gallien.

Le Cerf n'étoit pas seulement consacré à Diane, Il l'étoit encore à Hercule.

Les monumens nous représentent des Cerfs attelés à des chars; ce qui confirme ce que dit Martial, que ces animaux se laissoient mettre à la gueule des mords de fin or.

CÉRIADES [AÉTÈS], (a) *Aetes Ceriades*, Αἰήτης Κηριάδης. Démosthène parle de cet Aétès Cériades dans sa harangue contre Nééra.

CÉRÉALIS PÉTILIUS, *Cerealis Petilius*. *Voyez* Pétilius.

CERILIANUS [FABIUS], *Fabius Cerilianus*, Historien, qui vivoit dans le troisième siecle, du tems des Empereurs Carus, Carin & Numérien. Il ne nous est connu que par un passage de Vopiscus, dans la vie de ces Princes.

CERINÆ, *ou* CERIONIA, lieu particulier de la ville de Rome, au rapport de Varron.

CÉRINTHE, *Cerinthus*, (b) Κέρινθος, ville maritime de l'isle d'Eubée, située sur la côte orientale de cette isle, à l'opposite de Skyros.

Homère parle de la ville de Cérinthe, & la met au nombre de celles, dont les habitans allerent au siege de Troye. Ils partirent sous la conduite d'Elphénor, fils de Chalcodon. L'opinion d'Homère s'accorde avec celle des Géographes & Historiens anciens, Strabon, Pline, & Ptolémée, qui donnent cette ville à l'isle d'Eubée. Strabon dit que c'étoit une petite ville au bord de la mer. Philargyre pourroit bien s'être trompé, quand il dit qu'elle étoit de la Béotie; il ajoûte que l'herbe appellée Cérinthe prenoit son nom de-là. Eustathe, sur le second livre d'Homère dit d'Ellopies, ville de Béotie, qu'elle avoit autrefois été nommée Cérinthe.

CÉRINTHE, *Cerinthus*, Héréssarque, disciple de Simon le magicien, vivoit dans le premier siecle à Antioche de Syrie.

Quelques-uns ont cru qu'il fut un des principaux auteurs du schisme, qui fut sur le point de se former

(a) Demosth. in Neær. p. 867.
(b) Homer. Iliad. L. II. v. 45. Strab. p. 446. Ptolem. L. III. c. 15. Plin. T. I. p. 211.

dans cette ville entre les Chrétiens, pour l'observation des cérémonies légales qu'il vouloit mêler avec l'Évangile. On le fait aussi un des auteurs de la secte des Chiliastres ou Millénaires. Saint Jean, étant de retour à Éphèse, après la mort de Domitien, écrivit son Évangile à la priere des fideles, pour réfuter les erreurs de cet Héréfiarque. On dit même que ce Saint Apôtre, ayant trouvé Cérinthe dans les bains publics, où il alloit pour se laver, selon la coûtume de son tems, n'y voulut pas entrer, de peur, dit-il à ses disciples, que la maison ne tombe sur nous.

Ce que Saint Épiphane rapporte, que Cérinthe fut un de ceux qui exciterent les Juifs à murmurer de ce que Saint Pierre avoit baptisé Corneille, & que ceux qui soûtenoient à Antioche & à Jérusalem la nécessité de la circoncision étoient des disciples de Cérinthe, ne s'accorde point avec le tems auquel quelques Anciens placent Cérinthe; car, ils ne mettent son hérésie qu'après celle de Carpocrate, qui ne commença que l'an 120. Cependant, il est certain que Cérinthe a commencé à dogmatiser du vivant de S. Jean l'Évangéliste, c'est-à-dire, avant l'an 101; mais, il n'y a pas d'apparence que ce soit dès l'année 50, puisque Saint Irénée remarque que les Nicolaïtes, qui étoient une branche des Gnostiques, avoient commencé long-tems avant Cérinthe. Il faut donc dire que Cérinthe n'a publié ses erreurs que vers la fin du premier siecle, sous l'empire de Nerva & de Trajan, & qu'il a continué sous celui d'Adrien.

On peut croire que dans les commencemens, il n'avoit d'autre erreur, que celle de vouloir établir la nécessité de se faire circoncire, & d'observer les cérémonies de la Loi & l'Évangile; mais, il ne demeura pas dans ces bornes. Car, étant en Asie, où il fit sa demeure, il enseigna; 1.° Que le monde n'avoit pas été fait par le Dieu souverain; 2.° Que Jesus-Christ n'étoit pas né d'une Vierge; mais qu'il étoit fils de Joseph & de Marie, comme les autres hommes, différant seulement en ce qu'il avoit plus de justice, plus de prudence, & plus de sagesse; 3.° Que le Christ, fils du Dieu souverain, étoit descendu sous la figure d'une colombe dans Jesus, quand il fut baptisé; & qu'il lui avoit fait connoître le pere inconnu, & opérer des miracles; 4.° Que ce Christ avoit quitté Jesus, qui avoit souffert seul, & que le Christ étoit demeuré impassible. Voilà les erreurs que lui attribue Saint Irénée. Les Auteurs, qui ont traité des hérésies, ajoûtent qu'il admettoit des Æons & une plénitude invisible, que les erreurs précédentes supposent; qu'il disoit que le monde avoit été créé par les Anges; & que l'Auteur de la Loi n'étoit qu'un Ange; ce qui ne semble guere s'accorder avec le sentiment qu'on lui attribue, de la nécessité de l'observation de la Loi.

Caïus & Denys d'Alexandrie,

cités par Eusebe, reprennent Cérinthe d'avoir cru que le regne de Jesus-Christ seroit terrestre, & qu'il consisteroit dans les voluptés charnelles du boire, du manger, & des noces, dans des fêtes & dans des sacrifices continuels pendant mille ans. Cette opinion du regne de Jesus-Christ sur la terre, pendant mille ans, n'étoit pas particulière à Cérinthe. Plusieurs des Anciens l'ont soûtenue après Papias; mais, il semble que Cérinthe n'admettoit point d'autre béatitude que ce regne terrestre. Il y avoit même quelques-uns des Cérinthiens, si l'on en croit Saint Épiphane, qui nioient absolument la Résurrection; du moins, plusieurs d'entr'eux soûtenoient que J. C. n'étoit pas encore ressuscité.

Cérinthe rejettoit tous les Évangiles, à l'exception de celui de Saint Matthieu; il rejettoit les Actes des Apôtres & les Lettres de S. Paul; il honoroit Judas, & étoit ennemi du martyre, si l'on en croit Philastre.

Quelques Anciens ont attribué l'Apocalypse de Saint Jean à Cérinthe; & Caïus dit qu'il établissoit son opinion du regne de mille ans, sur les Révélations ou Apocalypses, qu'il débitoit comme écrites par un grand Apôtre; ce que l'on peut entendre de lui-même. Mais, il n'est pas nécessaire d'interpréter ceci de l'Apocalypse de Saint Jean; & il se peut faire que Cérinthe avoit lui-même composé une Apocalypse.

CÉRINUM, *Cerinum*, (a) sorte d'habit de femme. Nous ignorons ce que c'étoit. Plaute ne nous en a conservé que le nom.

CÉRITES, *Cærites*, (b) peuples d'Italie dans l'Étrurie. Ils habitoient le long de la mer, entre les Tarquiniens & les Veïens. Leur ville, nommée Cére, étoit de la plus haute antiquité. Dès le tems d'Énée, elle passoit pour très-opulente, & avoit pour roi Mézentius.

Il y avoit entre les Cérites & les Romains, une ancienne association, qui faisoit jouir les premiers de tous les avantages des citoyens de Rome, sans leur en imposer les charges. Cette alliance se fit vraisemblablement sous le regne de Servius Tullius; c'est-à-dire, qu'elle peut être environ de l'an 568 avant l'Ére Chrétienne, antérieure par conséquent de vingt-huit ans au moins, à la défaite des Cérites par les Phocéens d'Alalia. Servius Tullius avoit alors poussé ses conquêtes jusqu'au territoire de Cére. Maître du païs situé à l'occident du Tibre, il voulut s'en assurer la jouissance, en s'alliant avec les Cérites. L'avantage étoit égal pour les deux peuples; d'une part, les Cérites, occupés de la navigation, couvroient leurs frontières par cette alliance; de l'autre, les Romains n'avoient plus d'inquiétude du côté de la mer, & le commerce

(a) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. III. pag. 38.

(b) Tit. Liv. L. I. c. 2. L. V. c. 40, 50. L. VII. c. 19, 20. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. T. XVIII. p. 111. & *suiv.*

maritime

maritime de leurs alliés, ou sujets du nom Latin, ne couroit plus de risque. Les Cérites, avec le titre de Romains, reçurent donc alors toutes les prérogatives, attachées à cette qualité ; ainsi, pour juger de leur état, il faut voir quel étoit celui des simples Plébeïens sous les Rois. Exclus alors de toutes les charges, & n'ayant aucune part au gouvernement, ils étoient, à l'égard des Patriciens, dans une entière dépendance. Ce ne fut que par la création des Tribuns, que l'équilibre commença long-tems après à s'établir entre les deux Ordres. Mais, cet accroissement des Plébeïens ne changea rien à la situation des Cérites, qui, d'abord leurs égaux, devinrent par-là leurs inférieurs ; parce que, bornés à leurs anciens privileges, ils ne s'éleverent pas en même tems qu'eux. Ils formoient donc dans la République un troisième Ordre ; & voilà pourquoi, lorsqu'un Plébeïen méritoit d'être dégradé, les Censeurs l'effaçoient du rôle de sa Centurie, pour l'inscrire sur celui des Cérites, sans néanmoins que son état valût alors la condition des Cérites véritables.

Quelque peu avantageuse qu'elle paroisse, elle fut long-tems l'objet de l'ambition des alliés du nom Latin, qui ne l'obtinrent pas sans peine. Dans la suite, un Sénatus-Consulte, fait après la retraite des Gaulois, déclara les Cérites hôtes de la République. En conséquence leurs envoyés étoient défrayés & logés aux dépens de l'état, & leurs affaires sollicitées par des commissaires nommés à cet effet ; prérogatives importantes, que le simple titre de citoyen ne donnoit pas, & dont ils furent gratifiés en conséquence de l'asyle que les Vestales & les Pontifes trouverent chez eux.

Dans la suite, la compassion que les Cérites avoient pour les Tarquiniens leurs parens, les engagea à se joindre à eux. Leur jeunesse se trouva parmi ceux qui allerent piller les terres de la République Romaine, au tour des salines de Rome. C'est pourquoi, T. Manlius, ayant été nommé Dictateur, leur déclara la guerre en vertu d'un arrêt du Sénat & d'un décret du peuple.

Ce fut alors que les Cérites commencerent à redouter les armes des Romains, comme si les hostilités qu'ils avoient exercées sur leurs terres, n'auroient pas dû leur tenir lieu d'une déclaration de guerre aussi formelle, que celle qu'on venoit de leur faire de parole au nom du Dictateur. La connoissance de leur foiblesse les portoit à se repentir de leurs pillages, & à détester les Tarquiniens, qui leur avoient donné le conseil pernicieux de se soulever. Tous étoient opposés à la guerre ; tous, d'un commun accord, demandoient avec instance qu'on envoyât des ambassadeurs au Sénat de Rome, pour lui demander pardon de leur égarement. Ces ambassadeurs s'étant adressés au Sénat, & ayant été par lui renvoyés devant le peuple, commencerent à prier les dieux, qu'ils avoient reçus

dans leur ville, avec tant de respect & de piété pendant la guerre des Gaulois, d'inspirer aux Romains heureux & florissans la même compassion pour le peuple de Cere, qu'il avoit lui-même témoignée aux Romains dans leur disgrace. Puis se tournant vers le temple de Vesta, ils implorerent le secours de cette Déesse, de ses Prêtres & de ses Vierges sacrées, à qui ils avoient accordé l'hospitalité avec tant de bienveillance, de zele & de vénération.

Le peuple, plus touché de leurs services passés, que de la bonté de leur cause présente, aima mieux se souvenir du bien que du mal qu'on lui avoit fait. Ainsi, il accorda la paix aux Cérites, & fit avec eux une trève de cent ans, dont le traité fut inscrit sur les registres du Sénat.

Voilà la seule brouillerie qu'il y ait eu entre les Cérites & les Romains. Du moins, Tite-Live ne fait mention d'aucune autre. Il ajoûte qu'on envoyoit chez les Cérites les jeunes gens de distinction, qui vouloient s'instruire dans les sciences des Toscans. C'étoit à Cere que M. Fabius Cæso avoit appris la langue Toscane, ignorée des autres Romains. Les Cérites servoient d'interpretes entre les Romains & les Toscans. Ils portoient les armes dans les troupes Romaines; en un mot, ils étoient Romains.

De cette association des deux peuples, M. Fréret conclut que la marine des Cérites fut d'abord celle des Romains mêmes. Ainsi, Polybe, qui sur ce sujet, sembloit se contredire, ne présente plus aucune difficulté. Il a pu d'une part écrire que les Romains, proprement dits, n'avoient point de marine, puisque leurs vaisseaux n'appartenoient en effet, qu'à des Romains adoptifs; & de l'autre, copier les traités faits entre Rome & Carthage, où Rome paroît être une puissance maritime, puisque Rome & Cere ne faisoient alors qu'un même corps. Le premier de ces traités est de l'an 508, tems où la puissance des Cérites étoit encore, suivant Hérodote, très-considérable, malgré l'échet qu'ils avoient reçu de la part des Phocéens. Et ce qui montre que leur association avec les Romains, n'étoit pas une simple alliance, mais une union plus intime, dont l'effet avoit été de les incorporer les uns aux autres; c'est qu'ils ne sont point nommés dans le traité fait avec les Carthaginois, où tous les alliés ou sujets de Rome sont spécifiés par leurs noms. On y stipule, ainsi que dans le traité suivant, pour les vaisseaux des Ardéates, de ceux d'Antium, de Laurentum, de Terracine, &c., & jamais pour ceux des Cérites.

Cette remarque est si frappante, & jette un si grand jour sur cette partie de l'ancienne histoire Romaine, qu'il est bien singulier que personne ne s'en soit apperçu jusqu'à présent. Les Historiens nous décrivent la construction des premières flottes Romaines, comme si quelques mois d'exercice dans des bâtimens, encore sur des chantiers, avoient suffi pour

former des matelots, des rameurs, des pilotes. Les Romains trouverent sans doute chez leurs alliés, & principalement chez les Cérites, des constructeurs & des marins instruits de tout le détail de la manoeuvre. Il ne s'agissoit donc plus pour eux que de familiariser, avec le mouvement des vaisseaux, leurs soldats, qui n'étoient accoûtumés qu'à combattre par terre.

Dans la suite, les Romains placerent leur marine dans des ports plus commodes & plus spacieux, que ne pouvoit être celui de Cere, situé sur une côte qui n'offre guere que des mouillages; ainsi, cette ville ne faisant plus de commerce, se dépeupla insensiblement; & ses habitans, qui étoient Romains, furent bientôt confondus avec les autres citoyens. Strabon ne parle de Cere que comme d'un hameau, qui n'étoit plus connu que par ses bains. Il paroît néanmoins, par quelques Inscriptions, que ceux de ce canton formoient, encore sous le regne de Trajan, une communauté gouvernée par ses Magistrats ou Décurions, & qui prenoit le titre de Municipe.

La ville des Cérites porta d'abord le nom d'Agylle. *Voyez* Agylle.

CÉRIUS SÉVÉRUS, *Cerius Severus*, (*a*) Tribun militaire l'an de J. C. 69. Il fut envoyé vers les soldats Prétoriens qui s'étoient révoltés, pour essayer de les faire rentrer dans le devoir. Mais, il fut écarté par les menaces & par les reproches dont on l'accabla.

CERMANUM, *Cermanum*, Κερμανὸν, (*b*) nom d'un lieu, situé au bas du mont Palatin. On l'appelloit ainsi du tems de Plutarque; mais, cet Auteur croit qu'on le nommoit autrefois Germanum du nom de *Germani*, que les Latins donnoient aux freres. Sur quoi il faut se rappeller que ce fut en ce lieu, qui étoit mou & uni, que s'arrêta le berceau dans lequel on avoit exposé, les deux freres jumeaux, Remus & Romulus, sur le bord du Tibre.

Au reste, M. Dacier, dans ses notes sur la vie de Romulus, dit que l'on appelloit ce lieu Cermalum, les lettres *C* & *G*, *L* & *N* se changeant facilement.

CERNÉ, *Cerne*, Κέρνη. (*c*) Pline, Ptolémée & Denys le Périégete, nomment ainsi une isle de l'Océan. Pline rapporte le sentiment de divers Auteurs sans trop vouloir garantir ce qu'ils disent. » A l'opposite du golfe Persique, » dit-il, on nomme Cerné, une » isle située vis-à-vis de l'Éthio- » pie; on ne s'accorde ni sur sa » grandeur, ni sur sa distance de » la terre ferme; cependant, on » prétend qu'elle est peuplée » d'Éthiopiens. Éphorus dit que » les vaisseaux, qui partent de la » mer Rouge, n'y sçauroient » aborder à cause des grandes » chaleurs qu'ils trouvent au de- » là de certaines colonnes; c'est » le nom que l'on donne à cer-

(*a*) Tacit. Hist. L. I. c. 31.
(*b*) Plut. T. I. p. 19.
(*c*) Plin. Tom. I. p. 347, 348, 550. Ptolem. L. IV. c. 6. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. T. XXVI. p. 42, 43.

» taines petites isles. Polybe met » l'isle de Cerné à l'extrêmité » de la Mauritanie, vis-à-vis du » mont Atlas à huit stades de la » terre ferme. Cornélius Népos » la met à la même hauteur que » Carthage à un mille du conti- » nent, & ne lui donne pas plus » de deux milles de circuit. «

Ptolémée connoît une isle de Cerné dans l'Océan près de la Libye. Pour Denys le Périégete, il se contente de dire que les Éthiopiens habitent les extrêmités les plus reculées vers l'Océan auprès de Cerné. Eustathe, sur cet endroit de Denys le Périégete, rapporte divers sentimens, comme nous venons de voir qu'a fait Pline, entr'autres celui du Poëte Lycophron, qui la met vers le levant. Polybe au contraire la met au couchant, & Denys le Périégete au midi. Ils ont tous raison, & elle est véritablement dans ces différentes situations à l'égard de divers points de la terre; le malheur est, qu'ils ne sont point assez marqués par ces Auteurs pour rien déterminer.

Le P. Hardouin dit: » Je ne » doute nullement que la Cerné » de Pline, de Lycophron, ou » de Denys le Périégete ne soit » l'isle de Saint Laurent, autre- » ment de Madagascar, & que » ce ne soit la même que la Mé- » nuthias de Ptolémée. « Fort bien, dit M. de la Martinière. Mais, que deviendra ajoûte-t-il la Cerné de ce même Auteur de laquelle nous avons déjà parlé? Je loue extrêmement le sçavant Homme, qui a dressé les cartes Géographiques, selon le systême du Périégete pour l'édition d'Oxford. Ne sçachant où mettre cette isle dans une si grande obscurité, il l'a mise en bas hors de la carte avec deux autres dont on ne connoît pas plus la position. Ortélius, dont la modestie étoit aussi grande que le sçavoir, avoit pratiqué le même usage. Si nos Modernes le suivoient, on verroit bien des noms Géographiques quitter la place qu'on leur a donnée au hazard dans une carte pour passer à la marge; & le dehors des cartes seroit souvent plus chargé que le dedans.

CERNÉ, *Cerne*, Κέρνη, étang ou lac d'Éthiopie près de l'Océan, selon un ancien Scholiaste, cité par Casaubon dans ses notes sur Strabon.

CERNOPHORE, *Cernophoros*, (*a*) nom, que l'on donnoit à une des danses furieuses des Grecs.

CERNUATEURS, nom, que l'on donnoit chez les Romains à une espèce de sauteurs.

CERNUNNOS, *Cernunnos*, (*b*) divinité Gauloise. D. Bernard de Montfaucon, décrivant un monument sur lequel sont représentés quelques dieux Gaulois, s'exprime ainsi au sujet de Cernunnos: » La troisième face re- » présente un homme avec des » cornes & des oreilles de bête;

(*a*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. T. III, p. 311.

(*b*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. IV. p. 425.

» ces cornes ont assez de rapport à » celles d'un cerf. D'autres croient » qu'elles ressemblent à des bran- » ches d'arbres. Un grand anneau » passé dans chacune des cornes » est là pour quelques mystères » qu'on n'entend point. C'étoit » sans doute un dieu des Gaulois, » & qui s'appelloit Cernunnos, » comme porte l'Inscription. «

C'est le nom que les Gaulois donnoient à leurs dieux cornus ; car, ces peuples avoient de ces prétendues divinités, de même que les Grecs & les Romains. Le terme *Cernunnos* est un ancien mot Celte, composé de *cern*, corne, & d'*ynne* ou *onn*, qui signifie une lance. Cette signification jointe à la forme des cornes, qu'on donnoit à Cernunnos, & qui étoient toujours de daims, de cerfs & d'élans, fait présumer que les Gaulois invoquoient principalement ce prétendu dieu dans l'exercice de la chasse des bêtes fauves, qui étoit chez eux très-fréquent, noble, mais périlleux.

Quelques Sçavans d'Allemagne ont prétendu que Cernunnos est Bacchus ; & ils se fondent sur les cornes de Cernunnos même, qu'on sçait avoir été données à Bacchus. Pour fortifier leur conjecture, ils disent que ce mot vient de l'Allemand *hornung*, qui, selon eux, approche de Cernunnos, & qui signifie le mois de Février, qui étoit le tems où les Celtes, se reposant de leurs travaux, buvoient plus largement, & faisoient plus d'honneur à Bacchus. Ils disent encore que le mot *Cernunnos* approche de l'Anglois *cuuruu*, *cuuruus*, qui est la cervoise ou bierre des Gaulois, qui s'en servoient à la place de vin, & qu'ainsi Cernunnos peut signifier le dieu de la cervoise. Mais, la première étymologie paroît la plus certaine & la mieux autorisée.

CÉROMA, (*a*) nom d'un lieu, où les Athletes se faisoient oindre. C'étoit aussi le nom d'un onguent, qui servoit à leurs onctions. *Voyez* au mot Athletes, le chiffre XI.

CÉROMANTIE, *Ceromantia*, (*b*) sorte de divination, qui se faisoit par le moyen de la cire, & qui étoit en usage chez les Turcs, au rapport de Delrio. Elle consistoit à faire fondre de la cire, & à la verser goutte à goutte dans un vase d'eau ; & selon la figure que formoient les gouttes, on en tiroit des présages heureux ou malheureux.

Le même Auteur comprend sous le titre de Céromantie, une superstition usitée de son tems en Alsace. » Lorsque quelqu'un est » malade, dit-il, & que les bon- » nes femmes veulent découvrir » quel Saint lui a envoyé sa ma- » ladie, elles prennent autant de » cierges du même poids qu'elles » soupçonnent de Saints, en allu- » ment un à l'honneur de chaque » Saint ; & celui, dont le cierge » est le premier consumé, passe

(*a*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. I. pag. 228.

(*b*) Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. II. p. 122, 123.

» dans leur esprit pour l'auteur » du mal. «

Ce mot est composé du Grec κυρὸς, *cera*, cire, & de μαντεία, *divinatio*, divination.

CÉRON, *Cæron*, Καιρῶν, (*a*) province d'Asie dans la Mésopotamie. Josephe dit que Monobaze, roi des Adiabéniens, ayant eu de sa sœur Hélene un fils nommé Izate, de qui cet Historien des Juifs raconte l'histoire fort au long, appella son fils avant sa mort, & lui donna un païs nommé Céron, qui produit quantité de ces arbrisseaux odoriférans, que les Grecs nomment amomon. Dans ce païs, ajoûte Josephe, on conserve des restes de l'Arche, dans laquelle Noë échappa du Déluge. Il assure que de son tems on les y montroit à tous ceux qui avoient la curiosité de les voir.

CÉRON, *Ceron*, (*b*) fontaine d'Hestiéotide, contrée de la Thessalie. Pline & quelques autres Auteurs ont écrit que les brebis, qui buvoient de l'eau de cette fontaine, devenoient noires. Ortélius attribue l'Hestiéotide à l'Eubée; mais, le P. Hardouin prouve qu'elle étoit de la Thessalie. Isidore, qui rapporte le même fait, nomme la Thessalie en général au lieu du canton particulier. Le même Ortélius observe que cette fontaine est nommée Ciréus par Strabon, & Cerbes par Aristote.

CÉROPELLES, *Ceropellæ*, lieu, quelque part vers la Thrace, selon Jornandès. C'est un de ceux, que les Romains donnerent aux Goths pour habiter.

CÉROPISSE, *Ceropissus*, Κηρόπισσος, emplâtre faite avec de la poix & de la cire. C'est avec cette sorte d'emplâtre, que les Anciens faisoient leurs dropaces. Ils en mettoient ordinairement une certaine quantité sur du linge ou de la peau, l'appliquoient sur quelques parties du corps, & l'ôtoient ensuite, ce qu'ils réïtéroient plusieurs fois, à dessein d'attirer au-dehors les humeurs ou les sucs qui servent à nourrir les parties, ou d'ouvrir les pores. Pour rendre cette emplâtre plus efficace, ils y employoient quelquefois des drogues acrimonieuses, par exemple de la pariétaire d'Espagne, du poivre, du sel ou souffre en poudre. Ils s'en servoient aussi pour faire tomber le poil, ou l'arracher.

CÉROS, *Ceros*, Κάδης, (*c*) de la famille des Nathinéens. Ses enfans revinrent de la captivité de Babylone.

CERRÉTANUS [Q. AULIUS], *Q. Aulius Cerretanus*, (*d*) Consul l'an de Rome 431 & avant J. C. 321, avec C. Sulpicius Longus. Il y en a cependant qui lisent Émilius, au lieu d'Aulius. Le sort ayant décidé des départemens, Q. Aulius Cerrétanus conduisit son armée dans l'Apulie. Certains Historiens prétendent que les troupes des Romains allerent de ce côté-là, non pour

(*a*) Joseph. de Antiq. Judaïc. p. 684.
(*b*) Plin. T. II. p. 548.
(*c*) Esdr. L. I. c. 2. v. 44.
(*d*) Tit. Liv. L. VIII. c. 37. L. IX. c. 15, 16, 22. Roll. Hist. Rom. Tom. II. p. 245, 268, 281.

faire la guerre aux Apuliens, mais pour défendre les alliés de cette nation contre les injures des Samnites. Mais, il n'est pas vraisemblable que les Samnites, qui, en ce tems-là, avoient bien de la peine à défendre leur païs, ayent été en état de faire des incursions sur celui des Apuliens. Il y a bien plus d'apparence que ces deux peuples s'étoient en même tems déclarés contre les Romains. Après tout, il ne se passa rien de mémorable dans cette expédition.

Quatre ans après, Q. Aulius Cerrétanus, fut créé de nouveau Consul. Durant son consulat, il soumit ceux de Férentum dans un seul combat; car, les ayant obligés de lui donner des ôtages, il reçut à composition leur ville même, où les restes de leur armée s'étoient retirés.

Quelques années après, ou l'an de Rome 439, Q. Aulius Cerrétanus fut établi maître de la cavalerie. Un jour que les Samnites étoient sur le point d'attaquer les portes du camp, étant sorti sur eux, avec toute sa troupe, sans consulter le Dictateur, il les fit reculer en arrière. Alors, dans un genre de combat, qui ordinairement n'est pas fort opiniâtre, la fortune signala au moins sa puissance par la valeur éclatante & la mort glorieuse des deux Chefs. Le Général Samnite le premier, indigné de voir qu'il avoit été forcé de prendre honteusement la fuite, par un ennemi qu'il avoit attaqué avec tant de courage, à force de prieres & d'exhortations, engagea les siens à retourner au combat. Mais, le maître de la cavalerie ennemie, l'ayant apperçu, lorsqu'il exhortoit ses gens à bien combattre, encore plus par son exemple que par ses paroles, poussa son cheval vers lui, la lance levée, avec tant de violence, que d'un coup il le renversa mort de dessus le sien.

Les Samnites, bien-loin d'être consternés par la mort de leur Commandant, sentirent redoubler leur courage. Tous ceux, qui se trouverent en cet endroit, leverent leurs traits contre le seul Q. Aulius Cerrétanus, qui s'étoit avancé dans leurs rangs avec un peu trop de témérité. On donne au frere du général Samnite l'honneur d'avoir vengé sa mort. On dit que pénétré de colère, autant que de douleur, il le jetta en bas de son cheval, & le poignarda. Peu s'en fallut même que son corps ne restât entre les mains des ennemis, au milieu desquels il avoit perdu la vie. Mais, les cavaliers Romains mirent aussi-tôt pied à terre; & les Samnites ayant été obligés d'en faire autant, il se donna sur le champ, au tour des corps des deux Chefs, un nouveau combat, où les Romains ayant eu l'avantage, enleverent le corps de Q. Aulius Cerrétanus, & s'en retournerent dans leur camp, victorieux & avec une joie mêlée de douleur.

CERRHÆUS, *Cerrhæus*, campagne de Grece à trente stades de Delphes, selon Phavorin qui s'appuie de l'autorité d'Eschine.

CERSOBLEPTE, *Cersoblep-*

tes, Κερσοβλέπτης, (a) fils de Cotys, roi de Thrace. On dit que son pere l'associa au gouvernement du royaume. Comme il étoit allié des Athéniens, il leur céda, par la haine particulière qu'il portoit à Philippe, toutes les villes qu'il possédoit dans la Chersonnèse, excepté seulement Cardie; de sorte que les Athéniens envoyerent dans ces villes des colonies pour les habiter & pour en partager le territoire.

De plus, Cersoblepte ne cessoit de persécuter toutes les villes de l'Hellespont, qui confinoient à ses États, & il en ravageoit tous les environs. Philippe, qui vouloit mettre fin à ces désordres, conduisit une forte armée contre Cersoblepte. L'ayant battu en plusieurs rencontres, il le réduisit lui, & tous les Barbares qui lui obéissoient, à payer le dixième de leurs biens à la Macédoine; & ayant fait bâtir lui-même des villes ou des forts en divers endroits convenables, il vint à bout de les contenir dans leurs barrières. C'est pour cela aussi que les villes Grecques, délivrées par ses soins des incursions dont elles étoient tourmentées, entrerent avec reconnoissance & avec joie dans l'alliance d'armes, que Philippe leur proposa.

Il est souvent fait mention de Cersoblepte dans la harangue de Démosthène contre Aristocrate.

CERSUS, *Cersus*, Κέρσος, (b) fleuve d'Asie. Xénophon parle de ce fleuve; & voici ce qu'il en dit: » De-là [d'Issus] on fit cinq » lieues, & l'on arriva aux dé- » troits de la Syrie, qui sont » fermés par deux murs, dont » l'un est occupé par les Perses, » & l'autre par les Ciliciens, » avec un fleuve au milieu qui » s'appelle Cersus, de quelques » cens pas de large. » M. d'Ablancourt dit *Isse* & *Carse*; & Ortélius avertit que dans son exemplaire il y avoit Cersus dans le texte, & Carsus en marge.

CERTA, *Certa*. Hésychius nomme ainsi une ville au-dessus des Harméniens. Favorin ôte l'aspiration & dit Arméniens. Ortélius renvoye à Cerras, où il n'est point question de l'Asie, mais pour avertir que le lieu nommé Cerras dans quelques éditions de Jornandès, est écrit Certas dans quelques autres.

CERTIME, *Certima*, (c) ville d'Espagne, dans la Celtibérie. C'étoit une place très-forte, qui fut attaquée par T. Sempronius Gracchus, l'an de Rome 573. Lorsqu'il commençoit à pousser ses ouvrages, les habitans lui envoyerent des députés, qui lui parlerent avec une franchise parfaite; car, ils ne dissimulerent point qu'ils soûtiendroient la guerre, s'ils avoient des forces suffisantes; & ils demanderent la permission d'aller dans le camp des Celtibériens, assemblés en corps d'armée à peu de distance, & de

(a) Diod. Sicul. p. 528, 547, 548. Demosth. in Aristocr. p. 742. & seq.
(b) Xenoph. p. 253.

(c) Tit. Liv. L. XL. c. 47. Roll. Hist. Rom. T. IV. p. 479.

tâcher d'en obtenir du secours. T. Sempronius le leur ayant permis, ils partirent, & revinrent quelques jours après avec dix autres Ambassadeurs. C'étoit l'heure de midi; & avant tout, ils prierent le Préteur de leur faire donner à boire. Après qu'ils eurent bu un premier coup, ils en demanderent un second; ce qui apprêta beaucoup à rire à toute l'assistance, étonnée d'une telle grossièreté de mœurs. Alors, le plus âgé des Ambassadeurs interrogea T. Sempronius, lui demanda ce qui lui donnoit la confiance de venir leur faire la guerre. Le Préteur leur répondit qu'il comptoit sur de bonnes troupes, sur une excellente armée, & qu'il leur donneroit la satisfaction de s'en convaincre par leurs yeux, afin qu'ils pussent en parler sçavamment à ceux qui les avoient envoyés. En même tems, il donna ses ordres pour que toute l'armée se mît sous les armes, & se préparât à faire l'exercice. Les Ambassadeurs, après avoir bien examiné toutes choses, retournerent au camp des Celtibériens, & les dissuaderent de tenter le secours, & la place se rendit.

T. Sempronius Gracchus tira des habitans deux millons quatre cens mille sesterces, & quarante jeunes gens des plus nobles de la ville, qui, s'en prendre le nom d'ôtages [car il les obligea de servir dans son armée] seroient cependant le gage de leur fidélité.

CERTIMIENS, *Certimenses*, habitans de Certime. *Voyez* Certime.

CERTIS, *Certis*, fleuve d'Espagne, plus connu sous le nom de Bétis. *Voyez* Bétis.

CERTITUDE, *Certitudo*. C'est proprement une qualité des jugemens de notre esprit. C'est l'adhésion de notre esprit à la proposition que nous affirmons; c'est la force avec laquelle nous y adhérons. Quand nous disons, *l'ame est immortelle; l'ame* n'est que cause occasionnelle des mouvemens du corps; nous faisons deux jugemens; mais, la certitude du premier est bien au-dessus de la certitude du second. La certitude ne convient qu'au jugement; elle ne se trouve point dans les idées qui ne font simplement que représenter les choses. La Certitude est de même nature que l'évidence qui la produit. La Certitude est plus ou moins grande, selon que l'évidence est plus ou moins grande. L'évidence est dans les choses que l'esprit voit, qu'il considere, & dans les idées; la Certitude est dans les jugemens de l'esprit sur ces choses.

Les Scholastiques distinguent deux sortes de Certitude; l'une de spéculation, laquelle naît de l'évidence de la chose; & l'autre, d'adhésion, qui naît de l'importance de la chose, qui n'exclut point la Certitude de spéculation, qui même la suppose toujours. Ils appliquent aux choses de la foi la Certitude d'adhésion, qui n'est point purement arbitraire, mais très-raisonnable, *rationabile obsequium*; car, la raison démontre que nous devons croire avec Certitude les choses de la foi, & que

pourquoi que ce soit nous ne devons jamais quitter cette adhésion. Ceci est incontestable dans les principes de toutes les Sectes qui partagent le religion Chrétienne. Il est vrai que les choses de la foi n'ont pas toujours une évidence intrinseque, qui produise nécessairement une Certitude de même espèce que celle avec laquelle on adhere aux propositions de Géométrie; elles en ont toujours une, qui lui est équivalente.

On distingue encore dans l'école trois sortes de Certitude, par rapport aux trois degrés d'évidence qui la font naître; la Certitude métaphysique, qui vient de l'évidence métaphysique, telle qu'est celle qu'un Géométre a de cette proposition, *que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux angles droits*; la Certitude physique, qui vient de l'évidence physique, telle qu'est celle qu'a un homme, qu'il y a du feu sur sa main, quand il le voit, & qu'il se sent brûler; une Certitude morale, fondée sur l'évidenee morale, telle qu'est celle qu'a une personne, qu'elle a gagné son procès, quand son procureur & ses amis le lui mandent, & qu'on envoye copie de l'arrêt. Sur quoi il faut remarquer que la Certitude morale est souvent équivalente à la Certitude métaphysique, non seulement dans les choses que l'on souhaite, comme le gain d'un procès, mais dans celles pour lesquelles on a le plus d'aversion; ainsi, un criminel, à qui on a lu la sentence qui le condamne à la mort, ne doute nullement qu'il ne soit en effet condamné à la mort, & qu'il ne doive être exécuté au tems & au lieu marqués. Cependant, il n'en a qu'une Certitude morale; car, il est visible que ce n'est point une Certitude métaphysique; ce n'est pas non plus une Certitude physique; la Certitude physique qu'il a, ne regarde que la lecture de la sentence, & les actions qui se font autour de lui, lorsque l'exécuteur prend possession de sa personne. Or, toutes ces choses n'ont point une liaison physiquement nécessaire avec la vérité de sa condamnation. Cet exemple, quoique désagréable, a été choisi comme le plus propre à faire connoître la force de la Certitude morale. Enfin, il faut ajoûter que dans les choses de pratique, la Certitude morale doit nous suffire. Si trois ou quatre personnes disent à quelqu'un que le feu est à sa maison, la Certitude qu'il en a, n'est que morale; mais, sans attendre une Certitude d'une autre espèce, il doit accourir pour éteindre le feu, & mettre ordre à ses affaires.

CERTONIUM, *Certonium*, Κερτονίον, (*a*) ville de l'Asie mineure, entre Atramyttium & le Caïcus. Xénophon fait mention de cette ville dans sa retraite des Dix mille.

CERVARIE, *Cervaria*. (*b*) On lit dans Pomponius Méla:

(*a*) Xenoph. pag. 425.

(*b*) Pomp. Mel. p. 137. Notic. de la Gaul. par M. d'Anvill.

Inter Pyrenæi promontoria [ou ſelon d'autres éditions que celle de Voſſius], *in Pyrenæi promontorio portus Veneris eſt in ſinu ſalſo , & Cervaria locus , finis Galliæ.* Le nom de Cervéra eſt encore celui d'un promontoire, qui couvre une anſe qu'on appelle Calla Cervéra, & à laquelle ſuccède un autre promontoire, nommé Cap de las Portas. Quoique ce lieu fût autrefois de la Gaule, cependant la Catalogne l'uſurpe aujourd'hui ; & il y a toute apparence que le nom de las Portas, ou des Portes, déſigne les anciennes limites de la Gaule & de l'Eſpagne. Cette côte, dit M. d'Anville, eſt peu correctement figurée dans la grande carte de la frontière des Pyrénées.

CERVARIUS PROCULUS, *Cervarius Proculus*, (*a*) chevalier Romain, entra dans une conjuration contre l'empereur Néron, l'an de Jeſus-Chriſt 65. Cette conjuration ayant été découverte, il fut fait priſonnier avec les autres complices. Fénius Rufus l'un deux, mais qui n'avoit pas été d'abord décelé, le fut à cauſe de ſa trop grande ardeur à tourmenter les autres. Cervarius Proculus ſur tout s'acharna ſur lui, & le convainquit. La facilité & la promptitude avec leſquelles Cervarius Proculus avoit avoué ce qui le regardoit perſonnellement, & donné des lumières ſur ſes complices, firent que l'Empereur lui accorda une grace pleine & entière.

CERVELLE, *Cerebrum.* (*b*) On dit que les premiers hommes n'oſoient ni toucher ni goûter d'aucune ſorte de Cervelle ; qu'ils ne ſe donnoient pas même la liberté d'en prononcer le nom ; & que pour la déſigner, ils ſe ſervoient ordinairement de quelque détour, & des termes de moëlle blanche. Tout cela n'étoit qu'un effet des hautes idées, dont ils étoient prévenus en faveur de la tête, qu'ils regardoient comme quelque choſe de ſacré.

CERVIUS [P.], (*c*) *P. Cervius*, avoit été lieutenant de Verrès en Sicile.

CERVIUS, *Cervius*, (*d*) certain perſonnage qu'Horace tourne en ridicule dans ſes Satyres. Il étoit pourtant le voiſin de ce Poëte, s'il faut l'en croire ſur ſa parole. On croit que c'étoit quelque fameux délateur, ou bien un Préteur, qui, en cette qualité, avoit la charge de rendre la juſtice ; auſſi Horace dit-il, que quand Cervius étoit en colère, il menaçoit les gens de la juſtice.

CERVOISE. *Voyez* Biere.

CÉRULEUS, *Cæruleus*, nom d'un des ruiſſeaux, que Claudius fit conduire à Rome par le bel aquéduc, auquel on donna, à cauſe de lui, le nom de *Claudiæ Aquæ.*

CÉRUS, *Cærus*, Καιρὸς, étoit appellé par les Grecs le dieu du Tems favorable, & par les La-

(*a*) Tacit. Annal. L. XV. c. 50, 66, 71. Crév. Hiſt. des Emp. Tom. II. pag. 431, 435.

(*b*) Mém. de l'Acad. des Inſcript. & Bell. Lett. T. IV. p. 332.

(*c*) Cicer. in Verr. L. VII. c. 90.

(*d*) Horat. L. II. Satyr. 1. v. 47. Satyr. 6. v. 77.

tins l'Occasion. Les Éléens lui avoient consacré un autel. Callistrate, excellent sculpteur, avoit représenté ce dieu sous la figure d'un beau jeune homme, ayant les cheveux épars, & flottans au gré du vent, qui tenoit un rasoir en sa main. Un certain Poëte le nomme le plus jeune des enfans de Saturne. Phedre, dans ses fables ingénieuses, nous l'a dépeint sous la figure d'un homme qui a des aîles, n'ayant des cheveux que par-devant, & qui est chauve par derrière, qu'on ne peut reprendre, lorsqu'on le laisse une fois échapper, parce qu'il va si vîte, qu'il pourroit marcher sur le tranchant d'un rasoir sans se blesser.

CÉRUS, *Cærus*, Καιρὸς, (*a*) nom d'un cheval d'Adraste. Il étoit, dit Pausanias, plus léger que le vent.

CÉRYCES, *Ceryces*, Κήρυκες, (*b*) nom d'une famille sacerdotale à Athènes. Cette famille descendoit de Céryx, dernier fils d'Eumolpe, & étoit par conséquent une branche des Eumolpides. Cependant, ceux qui la composoient, donnoient Mercure pour pere à Céryx, sans doute parce que cette divinité présidoit à la fonction de héraut, héréditaire parmi eux. Il y a plusieurs sortes de hérauts, dit Pollux; les uns, attachés aux mystères d'Éleusis, tirent leur origine de Céryx, fils de Mercure & de Pandrose; les autres servent dans les pompes & les combats. Aristide, dans son oraison sur le temple de Cérès Éleusine, dit que les Eumolpides & les Céryces, descendus les premiers de Neptune, & les seconds de Mercure, fournissent des Hiérophantes & des Dadouques dans la fête de Cérès. De ces deux passages rapprochés l'un de l'autre, il résulte évidemment que les Céryces formoient une race particulière seule en possession de ce double sacerdoce. Il est vrai que Volsius, Lambien, & plusieurs autres, ne font point du mot Κήρυκες un nom de famille, parce qu'il n'a point la terminaison patronymique; mais, les autorités réunies de Pausanias, d'Hésychius, d'Isocrate dans son Panégyrique, d'Éschine, & de Saint Clément d'Alexandrie, qui tous les mettent au rang des familles sacerdotales, doivent l'emporter sur le sentiment de ces interpretes.

Un droit attaché particulièrement à cette famille, c'étoit de fournir tous les ans deux Parasites au temple d'Apollon à Délos, suivant une loi rapportée dans le recueil de Samuël Petit, d'après Athénée. Le nom de Parasite, qui présente aujourd'hui une idée basse & odieuse, exprimoit originairement une qualité respectable. Les anciennes Loix font aller les Parasites de pair avec les Magistrats. Une Inscription, gravée dans un temple, leur attribuoit un tiers de certaines victimes,

(*a*) Pauf. p. 495.
(*b*) Pauf. p. 71. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XXI. pag. 96, 97.

comme un autre tiers aux Prêtres. Leur fonction étoit de recueillir les bleds appartenans aux Dieux, & de les déposer dans le bâtiment public destiné à cet usage.

CÉRYCOS, *Cerycos.* (*a*) Cornélius Népos, dans la vie d'Alcibiade, dit: *Postquam autem se capitis damnatum, bonis publicatis, audivit, &c. . . . . . Eumolpidas sacerdotes à populo coactos ut se devoverent, &c.* Il y en a qui, sur l'autorité de Plutarque, ajoûtent à ce passage, immédiatement après *Eumolpidas, & Cerycos.* Il est vrai que Plutarqre nomme ces deux sortes de Prêtres, dans la circonstance dont il s'agit ici, comme on peut le voir dans la vie d'Alcibiade, que nous avons de cet Auteur. Nous venons de dire dans l'article précédent, ce que c'étoient que les Céryces. Quant aux Eumolpides, consultez leur article.

CÉRYCIUS, *Cerycius*, (*b*) Κηρύκιος, montagne de Grece. On la voyoit à Tanagre, selon Pausanias. C'étoit sur cette montagne, que l'on disoit que Mercure avoit pris naissance.

CÉRYCIUS, *Cerycius*, Κερύκιος, montagne de l'Asie mineure à Éphèse. Selon Hésychius, Mercure y avoit annoncé la naissance de Diane.

CÉRYNÉE, *Cerynea*, (*c*) Κερυνεία, petite ville du Péloponnèse dans l'Achaïe, bâtie sur une montagne au-dessus du grand chemin. Elle avoit été ainsi appellée du nom, ou de quelque petit Souverain, ou du fleuve Cérynite, qui tomboit du mont Cérynée en Arcadie, & prenoit son cours par les terres d'Achaïe les plus voisines.

Cette ville servit autrefois de retraite à ceux de Mycènes, dans la nécessité où ils furent d'abandonner le païs d'Argos. Car, les Argiens voulant prendre Mycènes, & n'en pouvant venir à bout à cause de la solidité de ses murs, qui, aussi-bien que ceux de Tirynthe, avoient été bâtis par les Cyclopes, prirent le parti de l'affamer; ce qui obligea les habitans d'en sortir. Les uns se retirerent à Cléones; d'autres, en plus grand nombre, se réfugierent en Macédoine, auprès du roi Alexandre, celui-là même que Mardonius, fils de Gobryas, députa vers les Athéniens, & d'autres vinrent s'établir à Cérynée, qui, par cet accroissement de citoyens, devint beaucoup plus riche & plus considérable qu'elle n'étoit.

On voyoit dans cette ville, un temple des Euménides que l'on croyoit avoir été fondé par Oreste; & l'on prétend que si la curiosité y attiroit quelqu'un, qui eût commis un meurtre, ou qui fût coupable de quelqu'autre crime ou d'impiété, aussi-tôt la frayeur lui troubloit l'esprit; c'est pourquoi, on n'y laissoit pas entrer tout le monde indifféremment. Les statues de ces Déesses étoient

(*a*) Corn. Nep. in Alcibiad. c. 4. Plut. T. I. p. 210.

(*b*) Pauf. p. 571.

(*c*) Pauf. pag. 448, 449. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. T. V. pag. 45.

de bois, & d'une grandeur médiocre. Dans le parvis du temple, on voyoit des ſtatues de marbre d'un goût merveilleux ; & ſelon les habitans, c'étoient des femmes qui avoient été autrefois Prêtreſſes des Euménides.

CÉRYNÉE, *Cerynea*, (*a*) Κερυνεία, montagne du Péloponnèſe dans l'Arcadie. Le fleuve Cérynte y avoit ſa ſource

CÉRYNÈS, *Cerynes*, (*b*) Κερύνης, fils de Téménus, roi d'Argos, fut tué d'un coup de fleche par Déiphonte, ſon beau-frere. *Voyez* Hyrnétho.

CÉRYNITE, *Cerynites*, (*c*) Κερυνίτης, fleuve du Péloponnèſe. Il naiſſoit au mont Cérynée, paſſoit auprès de la ville de Cérynée, & couloit le long des frontières de l'Achaïe. Pauſanias ne dit point s'il ſe perdoit dans la mer immédiatement, ou dans quelqu'autre fleuve.

CÉRYNNIE, *Cerynnia*, Κερυννία. *Voyez* Céraunie.

CÉRYX, *Ceryx*, Κῆρυξ, fut chef de la famille des Céryces. *Voyez* Céryces.

CÉSAR, *Ceſar*, Καῖσαρ, (*d*) ſurnom qui étoit particulier à la famille des Jules. Mais, il n'étoit pas abſolument ancien dans cette famille ; celui, que l'on trouve avoir porté le premier ce ſurnom, eſt Sext. Julius Céſar, qui fut Préteur l'an de Rome 544.

Les Auteurs ſont partagés ſur l'origine du mot *Céſar*. On croit aſſez communément que ce ſurnom déſigne un enfant pour la naiſſance duquel il a fallu ouvrir avec le fer, le ſein de ſa mere ; & cette opération, très-périlleuſe & très-rare, en a même retenu le nom d'opération Céſarienne. Selon une autre étymologie, pour le moins auſſi vraiſemblable, Céſar ſignifie un enfant qui eſt né avec une longue chevelure, de *cæſaries*, cheveux ; & ceux qui penſent ainſi, prétendent que celui qui le premier fut ſurnommé Céſar, étoit en effet remarquable par la beauté de ſa chevelure. Dautres font venir ce ſurnom de ce que celui qui le porta le premier, avoit tué à la guerre un éléphant, animal qui ſe nomme Céſar dans la Mauritanie. Birchérodius confirme cette opinion par l'autorité d'une ancienne médaille, ſur laquelle eſt repréſenté un éléphant avec le mot *Céſar*.

C. Jule Céſar a rendu ce ſurnom le plus illuſtre de l'univers ; & il a été long-tems employé chez les Romains, pour ſignifier l'héritier préſomptif ou déſigné à l'Empire, comme l'eſt aujourd'hui le titre de roi des Romains dans l'Empire d'Allemagne. Ainſi, Conſtance Chlore & Galère furent proclamés Céſars par Dioclétien & Maximien ; Licinus, par

(*a*) Pauſ. p. 448.
(*b*) Pauſ. p. 136, 137.
(*c*) Pauſ. p. 448.
(*d*) Plin. T. I. pag. 378. Crév. Hiſt. Rom. Tom. VI. p. 162, 163. Hiſt. des Emp. T. II. p. 98. T. III. pag. 78, 221, 276. T. IV. p. 320, 387. T. VI. p. 158, 162. & *ſuiv.* Mém. de l'Acad. des Inſcript. & Bell. Lett. Tom. I. pag. 250. Tom. VII. p. 168. T. XII. p. 374, 426, 427. Tom. XV. p. 67. T. XXI. p. 364, 365.

Galérius ; Conſtantin le Grand, par Conſtantius ; Conſtantin le jeune, Conſtantius & Conſtans, par Conſtantin leur pere ; Junius Gallus & Julien, par Conſtantius.

Les Céſars étoient des eſpèces d'adjoints ou aſſociés à l'Empire, *participes Imperii.* Ils portoient le manteau impérial, la pourpre & le diadême, & marchoient avec toutes les autres marques de la dignité ſouveraine. Ils étoient créés Céſars comme les Empereurs, par l'endoſſement de la robe de pourpre.

La dignité de Céſar fut toujours la ſeconde de l'Empire, juſqu'au tems d'Alexis Comnène, qui en revêtit Nicéphore de Méliſe en conſéquence de la convention faite entr'eux ; & comme il falloit néceſſairement qu'il conférât une dignité ſupérieure à ſon frere Iſaac, il le créa Sébaſtocrator, lui donnant en cette qualité la préſéance ſur Nicéphore, & ordonna que dans toutes les acclamations, Iſaac ſeroit nommé le ſecond, & Nicéphore le troiſième.

Le Sénat avoit ordonné par arrêt, que tous les Empereurs, depuis Céſar, porteroient ce nom dans la ſuite ; mais, ſous ſes ſucceſſeurs, le nom d'Auguſte étant devenu propre aux Empereurs, celui de Céſar fut communiqué à la ſeconde perſonne de l'Empire, ſans que l'Empereur ceſſât pour cela de le porter. On voit par-là, quelle eſt la différence entre Céſar purement & ſimplement, & Céſar avec l'addition d'Empereur Auguſte.

Depuis Philippe le fils, les Céſars ajoûtoient à leur titre de Céſar, celui de nobiliſſime, comme il paroît par pluſieurs médailles anciennes ; & les femmes des Céſars partageoient avec eux ce dernier titre, comme celles des Empereurs portoient le nom d'Auguſtes.

Les Céſars étoient admis dans l'ordre des Pontifes ; & on ne peut guere douter qu'ils n'y fuſſent reçus ſur la ſeule préſentation de leurs peres, ou naturels ou adoptifs. Cependant, il paroît que, ſoit qu'ils fuſſent reçus ſurnuméraires, ſoit qu'ils rempliſſent une place vacante, pour rendre leur élection plus ſolemnelle, on y faiſoit intervenir l'autorité du Sénat. Ainſi, dans un fragment des Faſtes pontificaux, dont la copie nous a été conſervée par Gruter, nous apprenons que Néron, du vivant de Claude, Titus ſous Veſpaſien, & Caracalla ſous Sévère, ont tous été reçus en vertu d'un Sénatus-conſulte EX. S. C ; ce qui ne ſe rencontre pas, quand il n'eſt queſtion que de citoyens particuliers. On lit de même dans Capitolin, qu'Antonin Pie fit recevoir Marc-Aurele dans les colleges ſacerdotaux par ordre du Sénat.

Mais, de quelque manière que les Céſars fuſſent admis parmi les Pontifes, ils ne parvenoient point au titre de ſouverains Pontifes. On ne voit pas que les Auguſtes leur aient jamais permis de prendre ce titre. Du moins, les Inſcriptions ne le leur donnent point. Parmi celles que le cardinal Léopold

de Médicis fit apporter d'Afrique à Florence, il y en a une des deux Philippes, & une autre de Trajan Dece & d'Hérennius Étruscus. La première donne le titre de souverain Pontife à Philippe le pere, & la deuxième à Trajan Dece; mais, elles ne le donnent ni à Philippe le fils, ni à Hérennius Étruscus, qui n'étoient que Césars, lorsqu'elles furent gravées. Pour les médailles, il n'y en a qu'une seule qu'on pût nous objecter. Elle est dans la suite d'argent du P. Chamillard; & on y lit du côté de la tête, *Q. HE. ETRUS. ME. DECIUS. NO. C.* au revers, *P. M. TR. P. II. CONS. II.* Mais, comme cette médaille est fourrée, il y a apparence que le faux monnoyeur y a joint à la tête d'Étruscus, un revers de quelqu'un des Empereurs précédens, & par conséquent il faut chercher quelque autre exemple, si on veut nous faire changer de sentiment.

Au reste, les Césars étoient égaux en dignité; mais, leurs rangs étoient réglés; c'est-à-dire, qu'il y avoit parmi eux primauté de rang & d'honneur.

CÉSAR [C. JULIUS], (*a*) *C. Julius Cæsar*, Γ. Ἰουλίος Καῖσαρ, ayeul de C. César le Dictateur; il fut pere de deux fils, dont il est parlé dans les deux articles suivans. C'est à lui que Servius attribue la victoire remportée sur un éléphant, d'où il prit le surnom de César.

CÉSAR [C. JULIUS], (*b*) *C. Julius Cæsar*, Γ. Ἰουλίος Καῖσαρ, fils de celui qui précede. Il avoit épousé Aurélia, fille de Cotta, de laquelle il eut C. Jule César. Tout ce que nous sçavons de C. Julius César, c'est qu'il avoit été Préteur, & qu'il mourut subitement le matin en se chaussant, lorsque son fils n'étoit encore que dans sa seizième année.

CÉSAR [L. JULIUS], (*c*) *L. Julius Cæsar*, Λ. Ἰουλίος Καῖσαρ, frere du précédent. Pline dit qu'il mourut de la même manière que son frere. Il y a seulement cette différence que l'un étoit actuellement Préteur, & que l'autre ne l'étoit plus, & que celui-ci mourut à Pises, & celui-là à Rome. *Nullis evidentibus causis obiere, dum calciantur matutinò, duo Cæsares, Prætor, & Præturâ perfunctus Dictatoris Cæsaris pater. Hic Pisis examinatus, ille Romæ.* Le P. Hardouin interprete ainsi ce passage: » Lucius Préteur, & » Caius Prétorien, pere de Caius » César le Dictateur, tous deux » freres, & fils de C. César, » ayeul du Dictateur. « Selon cette interprétation, ceux qui nomment L. César, le pere de C. César le Dictateur, se trompent grossièrement. L. César étoit son oncle, & non pas son pere. J'ai suivi le sentiment du P. Hardouin, parce qu'il m'a semblé préférable. Est-il naturel que C. César le Dictateur ait pris le prénom de son oncle, au lieu de prendre celui de son pere?

(*a*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XXI. p. 364.

(*b*) Plin. Tom. I. p. 409. Crév. Hist. Rom. T. VI. p. 163.

(*c*) Plin. T. I. p. 409.

CÉSAR [C. Jule], *C. Julius Cæsar*, Γ. Ἰούλιος Καῖσαρ, celui qui a rendu le nom de César immortel. *Voyez* Jule.

CÉSAR [Sext. Julius], (*a*) *Sext. Julius Cæsar*, Σ. Ἰούλιος Καῖσαρ, étoit consul avec L. Marcius Philippe, l'an de Rome 661, & 91 avant J. C.

Ce Sext. Julius César seroit-il le même qui, au rapport de Cicéron, fut fait Flamine Quirinal ?

CÉSAR [L. Julius], (*b*) *L. Julius Cæsar*, Λ. Ἰούλιος Καῖσαρ, consul l'an de Rome 662 avec P. Rutilius Lupus. Celui-ci, ayant marché contre quelques peuples d'Italie, qui s'étoient révoltés, réussit fort mal, & mourut d'une blessure qu'il avoit reçue à la tête. Cependant, L. Julius César étoit chargé de la guerre contre les Samnites, qui lui donnoient tant d'occupation, qu'il ne lui fut pas possible de trouver le tems d'aller à Rome pour se donner un collegue en la place de P. Rutilius Lupus; ensorte que depuis le 12 Juin, jour de la défaite & de la mort de cet infortuné Consul, L. Julius César demeura seul, jusqu'à la fin de l'année, à la tête de la République.

Il avoit reçu un échec, qui contribua vraisemblablement à le rendre plus précautionné. Il vint donc se camper près de Papius, général des Samnites, qui assiégeoit la ville d'Acerres en Campanie; mais, content de lui donner de la jalousie, & de l'incommoder dans les opérations du siege, il évitoit d'en venir à une bataille. Il se vit même obligé d'affoiblir son armée par la ruse de l'ennemi. Les Romains avoient avec eux des Numides auxiliaires. Papius fit amener dans son camp Oxyntas fils de Jugurtha, qui avoit été mis en garde à Venouse; & lui ayant fait prendre tous les ornemens de la royauté, il le montroit souvent aux Numides. Ceux-ci déserterent en foule pour aller se rendre auprès de leur Roi; & L. Julius César n'eut d'autre parti à prendre, que de renvoyer en Afrique tout ce qu'il avoit de Numides dans son armée.

Papius, fier de ces avantages, résolut d'engager le combat avec le consul Romain; & voyant qu'il ne sortoit point de son camp, il le méprisa assez pour entreprendre de forcer ses retranchemens. Les Romains se défendirent avec courage; & pendant qu'ils arrêtoient les ennemis à l'endroit de l'attaque, le Consul fit sortir par une autre porte la cavalerie, qui, prenant les Samnites en queue, les mit entièrement en désordre; ensorte qu'il en resta six mille sur la place. Cette victoire rendit la joie & l'espérance aux Romains. Le Consul fut proclamé *Imperator* par ses soldats, & à Rome on quitta l'habit de guerre pour reprendre la toge.

Le bonheur n'accompagna pas

(*a*) Cicer. Orat. de Arusp. Respons. c. 10. Crév. Hist. Rom. T. V. p. 489.

(*b*) Appian. p. 394. Crév. Hist. Rom. T. V. p. 505. *& suiv.*

L. Julius César jusqu'à la fin de la campagne. Il souffrit encore une perte considérable, mais à laquelle contribua peut-être une maladie qui le mettoit hors d'état d'agir, & qui l'obligeoit de se faire porter en litière au milieu de son armée.

Un évenement imprévu fit comprendre aux Romains, qu'ils ne pourroient point se retirer du péril où ils étoient alors, uniquement par la force des armes. La plûpart des Ombriens & quelques peuples Toscans se détacherent de leur alliance, & se joignirent aux Rebelles. L'exemple pouvoit devenir funeste; & les Romains appréhenderent de rester seuls, s'ils se refusoient opiniâtrément au vœu général de l'Italie. Ainsi, le consul L. Julius César, de l'avis & par l'autorité du Sénat, porta une loi pour donner le droit de bourgeoisie à ceux des alliés qui étoient jusques-là demeurés fideles. Par cette loi, le Latium & une partie de la Toscane & de l'Ombrie, acquirent enfin le droit qui les égaloit aux Romains. Ils s'attacherent d'autant plus à la République; & les autres peuples d'Italie conçurent aussi l'espérance de partager avec eux ce privilege, au moins en posant les armes; & ce fut réellement par cette voie que la guerre fut terminée.

L. Julius César, au sortir du consulat, fut nommé Censeur. On ne sçait rien autre chose de sa censure, sinon qu'il fit quelques ordonnances contre le luxe des tables. Deux ans après, il eut le malheur d'être une des victimes de la cruauté de C. Marius. Il y eut même ceci d'atroce dans la mort de ce personnage consulaire, que C. Marius, par une lâche barbarie, le fit tourmenter cruellement devant le tombeau de ce misérable tribun Q. Varius, qui avoit causé tant de maux à l'État. Il ne manquoit pour mettre le comble aux infortunes & à la honte de la République, dit Valere Maxime, que d'immoler L. Julius César aux manes de Q. Varius.

CÉSAR [C. Julius], (a) *C. Julius Cæsar*, Γ. Ἰουλίος Καῖσαρ, frere du précédent, étoit aussi frere utérin de Catulus, le vainqueur des Cimbres. L'an de Rome 663, il entreprit de se faire nommer Consul au préjudice de Sylla. Appuyé du crédit de ses deux freres, & avec beaucoup de mérite personnel, il crut pouvoir s'élever au-dessus des regles, & prétendre au consulat, quoiqu'il n'eût géré que l'Édilité, & n'eût point été Préteur. Il y a apparence qu'il étoit soûtenu de Marius, qui vouloit donner l'exclusion à Sylla. Car, comme Sylla & C. Julius César étoient tous deux Patriciens, ils ne pouvoient pas être consuls ensemble.

P. Sulpicius, jeune orateur, étant alors Tribun, s'opposa à la demande irrégulière de C. Julius César, qui cependant étoit son ami. La contestation fut des plus violentes. Ils étoient tous deux

(a) Appian p. 394. Crév. Hist. Rom. T. V. p. 532, 533, 570, 571.

éloquens, mais dans des genres tout-à-fait opposés. La véhémence faisoit le caractère de P. Sulpicius. C. Julius César avoit l'enjouement & les graces en partage. Son style étoit d'une urbanité charmante, & jamais personne ne sçut mieux assaisonner le discours par le sel de la bonne plaisanterie. La force & le nerf lui manquoient. Il montra néanmoins de la vigueur dans l'occasion dont nous parlons, aussi-bien que son adversaire. Il y eut discours pour & contre devant le peuple, débats, sédition. Enfin, C. Julius César fut obligé de céder; & Sylla fut nommé consul avec Q. Pompeius Rufus.

C. Julius César fut aussi une victime de la cruauté de C. Marius. Il fut découvert & livré par celui chez qui il étoit allé chercher un asyle, & pour la défense duquel il avoit autrefois utilement employé son éloquence dans une affaire criminelle. Telle fut la reconnoissance, que ce scélérat témoigna à son bienfaiteur.

CÉSAR [L. JULIUS], (*a*) *L. Julius Cæsar*, Λ. Ἰουλίος Καῖσαρ, étoit consul l'an de Rome 688 avec C. Marcius Figulus. L'année suivante, qui fut celle où l'on découvrit la conjuration de Catilina, il opina dans le Sénat contre Lentulus Sura, qui étoit son beau-frere, mais un des conjurés.

Dans la suite, il fut établi gouverneur de Rome par Marc-Antoine, son neveu, qui étoit maître de la cavalerie, & qui voulut se substituer ce vice-gérent en son absence, dans la vue de l'opposer au tribun Dolabella. L. Julius César étoit un homme respectable par sa naissance, par ses dignités, par sa vertu, très-capable d'en imposer à des gens qui eussent été accessibles aux sentimens de pudeur & de respect, mais très-peu propre à réduire un audacieux tel que Dolabella. Aussi, sous ce foible Gouverneur, la sédition fut portée aux plus grands excès. Les créanciers d'une part, & les débiteurs de l'autre, formoient comme deux camps dans la ville, entre lesquels il se livroit tous les jours des combats. Ils s'emparoient des postes avantageux, ils s'attaquoient par le fer & par le feu. Le désordre alla si loin, que les Vestales ne se crurent pas en sûreté dans le temple de Vesta, & emporterent les choses saintes qui étoient confiées à leur garde.

L. Julius César fut un des premiers, que proscrivirent les Triumvirs; & il ne dut sa conservation qu'à sa sœur Julie, mere de Marc-Antoine. Lorsque cette Dame proposa à son fils de sauver la vie à son oncle, Marc-Antoine lui répondit qu'elle étoit meilleure sœur, qu'elle ne s'étoit montrée bonne mere, puisque n'ayant point empêché L. Julius César de déclarer son fils ennemi public, elle vouloit maintenant le soustraire à une juste vengeance. Il ne put néanmoins refuser sa mere, &

(*a*) Cicer. de Orat. c. 4. in Catil. c. 85. Sall. in Catil. c. 10. Crév. Hist. Rom. T. VI. pag. 413, 495, T. VII. p. 565, 566. T. VIII. p. 188, 197, 206.

L. Julius César jouit par elle d'une entière sûreté.

CÉSAR [L. JULIUS], (a) *L. Julius Cæsar*, Λ. Ἰουλίος Καῖσαρ, étoit proche parent de C. Jule César le Dictateur, mais d'une branche ennemie & très-attachée à la défense de la liberté. Ayant apparemment quelque confiance dans la liaison du sang, il s'enferma avec Caton, dans Utique dont le Dictateur vint faire le siege. La ville fut bientôt aux abois. Dans cette extrêmité, L. Julius César se chargea d'être l'orateur des Trois cens auprès du vainqueur. Ayant donc à composer un discours sur ce sujet, il pria Caton de l'aider; & cette ame si hautaine ne dédaigna pas de s'employer pour trouver les tours les plus favorables, & les couleurs les plus spécieuses, sous lesquelles pût être présentée la cause des Trois cens.

L. Julius César s'offrit pour médiateur à Caton. » Je me jetterai, lui disoit-il, aux pieds du » Dictateur; j'embrasserai ses genoux. Gardez-vous en bien, » reprit Caton. Si je voulois être » redevable de la vie à César, » il me conviendroit d'aller seul » me présenter devant lui. Mais, » je ne prétends pas lui avoir » obligation pour les injustices » qu'il commet. Car, il est injuste en sauvant, comme maître, » ceux sur lesquels il n'a aucun » droit ni aucun pouvoir légiti- » me. « Caton se contenta donc de recommander à L. Julius César, qui partoit, son fils & ses amis.

Il se présenta au Dictateur, avant qu'il entrât dans Utique; & s'étant jetté à ses genoux, il obtint dans le moment le pardon qu'il demandoit. Il n'en jouit pourtant pas long-tems. Le Dictateur conservoit un ressentiment profond contre ce jeune parent, qui s'étoit conduit à son égard en ennemi furieux, traitant avec une cruauté horrible plusieurs de ses affranchis & de ses esclaves, & faisant tuer des animaux destinés aux jeux, que le vainqueur prétendoit donner au peuple Romain. Il le mit donc quelque tems après en justice, au sujet des excès que nous venons de rapporter; & sans prononcer contre lui de condamnation, il suscita ses soldats pour le tuer comme par une émeute séditieuse.

CÉSAR [SEXT.], *Sext. Cæsar*, Σ. Καῖσαρ. (b) Il fut laissé par le Dictateur C. Jule César en Syrie, pour gouverner cette province; mais, il fut supplanté & tué par Cécilius Bassus. *Voyez* Bassus.

CÉSAR [C. JULIUS], (c) *C. Julius Cæsar*, Γ. Ἰουλίος Καῖσαρ, fils d'Agrippa & de Julie, & petit-fils d'Auguste, naquit l'an de Rome 732, & 20 avant Jesus-

(a) Crév. Hist. Rom. Tom. VII. pag. 618, 628.

(b) Crév. Hist. Rom. T. VIII. p. 123.

(c) Tacit. Annal. L. I. c. 3, 53. L. II. c. 4, 42. L. III. c. 23, 48. L. IV. c. 1, 40. Vell. Paterc. L. II. c. 102, 103. Crév. Hist. des Emp. Tom. I. pag. 74. *& suiv.* Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XII. pag. 394.

Christ. Sa naissance fut célébrée par des réjouissances publiques, & par une fête établie à perpétuité. Trois ans après, la famille d'Auguste acquit un nouvel appui, par la naissance d'un second fils d'Agrippa & de Julie, qui fut nommé Lucius. Auguste, à qui il importoit de montrer au public des successeurs désignés de sa puissance, se hâta d'adopter ses petits-fils, quoique l'aîné n'eût que trois ans, & que l'autre vînt de naître. Il suivit dans cette adoption, les formalités les plus solemnelles du droit Romain; & il voulut qu'Agrippa, pere de ces jeunes enfans, lui transmît son droit sur eux par une espèce de vente. Il leur donna son nom, ensorte qu'ils furent appellés Caïus César & Lucius César.

On remarque que quand ce Prince recommandoit ses deux fils adoptifs au peuple, il ajoûtoit toujours cette condition, *supposé qu'ils le méritent.* C. César montra de bonne heure beaucoup de hauteur, & on enfloit encore son cœur par des honneurs précoces; ce qu'Auguste trouvoit très-mauvais. Le plaisir qu'il avoit de les voir croître l'un & l'autre, commença bientôt à être mêlé de quelque inquiétude. C'étoit pour lui un grand sujet de joie, que de voir se fortifier les appuis de sa maison & de sa puissance. Mais, ces jeunes Princes, nés dans la grandeur, qui n'avoient jamais vu le gouvernement ancien, ni l'égalité Républicaine, d'ailleurs environnés sans doute d'un grand nombre de flatteurs, ne prenoient point les sentimens de douceur & de modération, que leur auroit souhaité Auguste. La mollesse, le faste, l'orgueil, les enivroient déjà; & les honneurs, que leur Empereur & pere adoptif leur accordoit, ne suffisoient pas à leur ambition naissante.

Lorsqu'on distribua des gratifications aux légions de Germanie au nom de C. César, ce Prince n'avoit que douze ans; & il faisoit alors sa première campagne sous Tibère. L'année suivante, il fut chargé de présider aux jeux en l'absence du même Tibere, qui étoit retourné en Germanie. L'intention d'Auguste étoit de commencer ainsi à le montrer, & à attirer sur lui les regards des citoyens & des soldats; de le faire avancer par degrés; en un mot, de conduire le plan de son élévation avec tant d'adresse, que d'une part il le mît sur les voies des honneurs suprêmes, & que de l'autre il évitât, soit de se faire accuser lui-même de précipitation, soit de trop enfler ce jeune courage.

L'audace de C. César & de Lucius son frere, étoit déjà si grande, qu'ils ne purent souffrir ces délais. Cette année 746, Lucius, qui n'avoit pas encore onze ans accomplis, vint de lui-même au théatre provoquer les applaudissemens des grands & de la multitude, qui y étoient assemblés pour des jeux; & devenu plus hardi par le succès de son entreprise, il osa solliciter le Consulat pour son frere âgé de quatorze ans, & portant encore la robe de

l'enfance. Auguste en témoigna beaucoup d'indignation, plus encore qu'il n'en avoit réellement. *Aux dieux ne plaise*, s'écria-t-il, *que la République se trouve jamais dans une nécessité pareille à celle où je l'ai vue dans ma jeunesse, & qu'elle soit obligée de se donner un Consul au-dessous de vingt ans.* La chose n'eut donc pas lieu ; & C. César obtint, à la place de la dignité Consulaire, le titre de Pontife, avec le droit d'assister au Sénat, & de prendre rang parmi les Sénateurs, soit aux spectacles, soit dans les repas publics.

L'année suivante, qui étoit celle où C. César entroit dans sa quinzième année ; & où il devoit par conséquent prendre la robe virile, Auguste se décora pour cet effet du Consulat ; & dès que C. César eut pris cette robe, le Sénat & le peuple le désignerent Consul pour entrer en charge dans cinq ans, & les chevaliers Romains, en lui faisant présent de lances d'argent, lui déférerent le titre nouveau & inoui jusqu'àlors de Prince de la jeunesse. Ce jeune Prince n'étoit encore que dans sa dix-neuvième année, lorsqu'il fut envoyé en Orient, avec l'autorité de Proconsul. Pour suppléer à sa jeunesse & à son inexpérience, on lui donna un modérateur, qui fut M. Lollius, homme adroit, & qui, au défaut des talens militaires, qu'il paroît n'avoir pas possédés en un haut degré, avoit celui de plaire au maître, & de le tromper par de beaux dehors.

C. César partit sur la fin de cette même année, ou au commencement de la suivante ; & Auguste le quitta avec ce vœu remarquable : *Je vous souhaite, mon fils, la valeur de Scipion, l'amour des peuples, tel que l'a obtenu Pompée, & ma fortune.* Il s'en fallut beaucoup que ce vœu n'eût son accomplissement ; ce n'est pas que les périls de l'emploi, dont C. César étoit chargé, dussent être fort grands ; car, dès que Phraate, roi des Parthes, eut appris son arrivée en Syrie, il fit ses soumissions, & envoya demander à Auguste, à quelles conditions il pourroit regagner son amitié.

Pendant les négociations, C. César avançoit ; & ayant pris possession du Consulat, auquel il avoit été désigné, il marcha contre les Parthes, & traversant la lisière de l'Arabie, il passa toute l'année de son Consulat, qui est la première de l'Ére Chrétienne, hors des terres de l'Empire, faisant la guerre aux Parthes. Nous n'avons aucun détail touchant cette expédition, dont les exploits ne peuvent pas avoir été considérables. Il paroît qu'elle fut terminée par la réponse d'Auguste, qui n'exigea autre chose de Phraate, sinon qu'il ne se mêlât plus des affaires de l'Arménie. L'ouvrage de la paix fut entièrement cosommé l'année suivante, & de la façon la plus solemnelle, par une entrevue de Phraate & de C. César, dans une isle de l'Euphrate. Après que tout fut réglé, ils se traiterent réciproquement ; C. César le premier sur la rive des Romains, & ensuite Phraate

sur celle des Parthes. Ce sont les termes de Velleius Paterculus, qui servoit alors dans l'armée de C. César; & son expression fait connoître que l'Euphrate étoit la borne des deux Empires, & que les choses en étoient revenues au point, où Pompée les avoit fixées.

Cependant, Tigrane, que le secours seul des Parthes avoit maintenu sur le trône d'Arménie, se voyant abandonné de ses protecteurs, eut recours à la clémence d'Auguste, qui le renvoya à C. César. La décision du jeune Prince ne fut pas favorable à Tigrane. Il fallut en venir aux armes, & C. César entra hostilement en Arménie. Il y eut d'abord d'assez heureux succès; mais, s'étant engagé témérairement à une conférence avec des ennemis perfides, il fut la victime de sa crédulité, & reçut une blessure considérable, dont les suites furent très-fâcheuses. Il ne laissa pas de remplir sa commission; & en la place de Tigrane, dont il n'est plus parlé dans l'Histoire, il donna pour roi aux Arméniens, Ariobarzane, Mede d'origine.

Il revint ensuite sur les terres Romaines, mais non pas tel qu'il en étoit parti. Sa blessure avoit affecté son esprit, aussi-bien que son corps; & par une bizarrerie d'humeur, que nourrissoient les flatteries des courtisans, il s'entêta de l'idée de rester dans ces contrées lointaines, & de ne plus retourner à Rome. Il fallut qu'Auguste usât de toute son autorité pour lui faire quitter cette résolution. C. César se mit donc en marche; mais, il mourut à Limyre en Lycie, au commencement de l'année suivante.

Lucius son frere étoit mort dix-huit mois auparavant à Marseille, lorsqu'il alloit en Espagne revêtu d'un commandement semblable à celui qu'avoit C. César en Orient.

Ainsi s'évanouirent tous les projets, qu'Auguste établissoit sur deux jeunes Princes, qui devoient être les héritiers de sa puissance & de son nom. Il les avoit élevés dans cette espérance avec une attention infinie, jusqu'à vouloir lui-même leur servir de maître pour les élémens des lettres, & pour l'art d'écrire en abréviations. Il s'étudia sur tout à leur apprendre à bien imiter sa signature, se proposant sans doute de les employer comme secrétaires dans les affaires importantes & délicates. Il avoit évité de leur donner une éducation molle & fastueuse. Lorsqu'ils mangeoient avec lui, ils étoient assis, & non pas couchés, au bout de la table. Il ne les perdoit jamais de vue; & s'il faisoit un voyage, il vouloit qu'ils le précédassent, ou en litiere, ou à cheval. Pour prévenir l'orgueil, que pouvoient trop aisément leur inspirer leur naissance, & la grandeur à laquelle ils étoient destinés, il leur fit éprouver l'égalité de l'instruction commune. Verrius Flaccus, célebre professeur de Grammaire, fut choisi pour leur en donner des leçons, mais non dans le particulier. Il se transporta au palais avec toute son école; & les fils de l'Em-

pereur furent instruits en commun avec les enfans des citoyens. Tant de soins pour l'éducation de ces jeunes Princes, ne réussirent pas beaucoup à Auguste, comme on l'a vu. Cependant, leur perte lui fut très-sensible ; d'autant plus qu'elle ne lui laissoit plus d'autre ressource que Tibere, qu'il n'aimoit point, & qui étoit en effet le moins aimable des hommes.

Un accident si triste pour Auguste, mais si avantageux à Tibere, a donné lieu de soupçonner Livie d'avoir procuré, par des voies sourdes, la mort des deux Césars. Nous ne devons, ni nous dispenser de faire mention de ce soupçon, puisqu'il se trouve consigné dans les monumens anciens, ni en assurer la réalité, parce qu'il est sans preuve.

CÉSAR [L. Julius], (*a*) *L. Julius Cæsar*, A. Ἰουλιος Καῖσαρ, autre fils d'Agrippa & de Julie. Presque tout ce que l'on sçait de L. Julius César, a été rapporté dans l'article précédent. Nous ajoûterons seulement ici que comme Auguste traitoit ses deux fils adoptifs avec une parfaite égalité, dès que L. César fut parvenu à l'âge où son frere avoit pris la robe virile, on renouvella en sa faveur tout ce qui avoit été fait en faveur de son frere C. César. Auguste se revêtit du Consulat, qui fut son treizième & dernier, afin de lui donner avec plus de majesté la robe virile. Il souffrit, ou plutôt il fit ensorte qu'on lui déférât les mêmes honneurs, dont son frere jouissoit, & spécialement le titre de Prince de la jeunesse, & la désignation au Consulat pour l'exercer cinq ans après. Il l'avoit aussi fait recevoir dans le college des Augures.

CÉSAR VOPISCUS, *Cæsar Vopiscus*, (*b*) certain personnage, dont parle Cicéron dans sa onzième Philippique. Cet Orateur l'avoit défendu & fait absoudre cinq fois. César Vopiscus étoit d'ailleurs un homme d'un grand esprit, & qui avoit un très-grand pouvoir. Il avoit passé de l'Édilité au Consulat.

CÉSAR [C.] STRABON, *C. Cæsar Strabo*, (*c*) fameux Orateur, dont il est fait mention dans Velleius Paterculus.

CÉSARA, *Cesara*. (*d*) En Irlande le tombeau d'une personne inconnue, est devenu celui de Césara, petite-fille de Noë, qui s'étoit réfugiée dans cette isle, espérant y être à l'abri des eaux du déluge.

CÉSARÉE, *Cæsarea*, (*e*)

(*a*) Tacit. Annal. L. I. c. 3, 53. Vell. Paterc. L. II. c. 102. Crév. Hist. des Emp. T. I. p. 183. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XII. p. 394.

(*b*) Cicer. Philipp. 11. c. 297.

(*c*) Vell. Paterc. L. II. c. 9.

(*d*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. VI. p. 86.

(*e*) Ptolem. L. V. c. 16. Plin. T. I. p. 260. Strab. p. 758. Tacit. Hist. L. II. c. 79. Joseph. de Antiq. Judaïc. pag. 538. *& seq.* Actu. Apost. c. 8. v. 40. c. 10. v. 1. *& seq.* c. 12. v. 23. c. 21. v. 8. *& seq.* c. 23. *& seq.* Crév. Hist. des Emp. T. I. p. 168, 169. T. II. pag. 216. *& suiv.* Tom. III. p. 374. *& suiv.* Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. T. XIX. p. 466. T. XXVI. p. 446. *& suiv.*

Καισάρεια, ville de Palestine, appellée pour cela Césarée de Palestine.

I. On sçait que cette ville, qui n'étoit qu'un petit port près d'une tour appellée la tour de Straton, fut bâtie à neuf par Hérode le Grand, & appellée Césarée en l'honneur d'Auguste. Elle étoit située sur la mer Méditerranée, entre les villes de Dora & d'Apollonie. L'Historien Josephe décrit la grandeur & la magnificence de la nouvelle ville & de son port.

Hérode ayant observé que la côte de Palestine, qui depuis le cap de Joppé, prend sa direction vers le nord, n'avoit point de port, & qu'elle étoit exposée aux vents du sud-ouest, qui incommodoit la navigation de Phénicie en Égypte, résolut de construire un port capable de parer à ces inconvéniens; il choisit un lieu propre à la construction d'une grande ville & d'un port magnifique; il prit l'emplacement de la ville appellée la tour de Straton, qui parut convenable pour l'exécution de ses vastes desseins. La bonté de l'air, la fertilité du terroir arrosé par des eaux & par une rivière, déterminerent le choix. Le plan fut de construire un port plus grand que le Pirée d'Athènes, capable de recevoir une flotte entière. Après qu'on en eut tracé le tour du côté de la terre, on jetta dans la mer, à vingt brasses de profondeur, des pierres dont la plûpart avoient cinquante pieds de long, dix de large & neuf de haut. Après que cette jettée eut été élevée à fleur d'eau, on bâtit dessus un mur de deux cens pieds de longueur, dont la moitié la plus avancée, destinée à rompre les flots de la mer, étoit appellée προκυμία; l'autre moitié étoit audessous du mur qui formoit l'enceinte du port, & étoit partagée par de hautes tours, dont la plus grande & la plus belle portoit le nom de Drusus, beau-fils d'Auguste. On construisit dans le fond du port un grand nombre d'arcades voûtées, pour le service de la marine; & au tour du port regnoit un large quai, commode pour l'embarquement, & agréable pour la promenade. On entroit dans le port par le vent du nord, qui est très-doux en ce lieu. On voyoit à l'entrée trois statues colossales. On laissoit à gauche une haute tour, & à droite deux colonnes très-élevées, bâties à l'extrêmité de la jettée. On éleva autour du quai de belles maisons de marbre; & au milieu, vis-à-vis de l'entrée du port, Hérode fit construire sur une éminence, le temple d'Auguste d'une beauté & d'une magnificence extraordinaires, & y fit placer une statue colossale de ce Prince, sur le modele de la statue de Jupiter à Olympie, & la statue de la ville de Rome, pareille à celle de Junon à Argos. Hérode fit construire encore un théatre, un amphithéatre & une place ou marché. Tous ces édifices, les palais, les maisons mêmes des particuliers étoient de marbre. Ces différens ouvrages furent achevés en dix ans, & coûterent des sommes immenses.

Hérode fit une dédicace solemnelle de la ville, qu'il appella Césarée ; & donna au port le nom de Sébaste, en l'honneur de César Auguste ; & pour marquer encore davantage à l'Empereur sa reconnoissance, il soumit la ville à la province de Syrie. Hérode établit même des jeux publics, qui devoient se célébrer tous les cinq ans, & qu'il appella du nom de l'Empereur, ΚΑΙΣΑΡΙΑ, Cæsaria ; il fit distribuer un grand nombre de prix à la première célébration, l'an de Rome 743, & laissa des fonds pour la seconde & la troisième.

Par la comparaison de diverses médailles, il est évident que le port Sébaste, ou le port Auguste, étoit le port de Césarée, construit par Hérode. Cette ville prit sur les monumens le nom de Césarée, sur le port Sébaste, pour célébrer la magnificence de son fondateur, & pour se distinguer des autres Césarées, & en particulier de la Césarée de Philippe, de la même province.

La ville de Césarée fit graver sur une médaille d'Agrippa, le type de la Fortune avec ses attributs ordinaires, le gouvernail & la corne d'abondance, pour marquer apparemment les avantages & l'abondance que lui procuroit la commodité du port. Cette médaille a été frappée entre l'an 41 de Jesus-Christ, & l'an 44, dans lequel Agrippa mourut. La Judée & la ville de Césarée furent réunies à l'empire Romain à la mort du roi Agrippa, l'an 44, & n'en ont été séparées que par l'invasion & la conquête, que les Arabes Mahométans firent de la Syrie dans le septième siecle.

Vers l'an 66 de Jesus-Christ, toute la Palestine étoit dans une extrême agitation. Les Juifs se révoltoient dans presque toutes les villes ; Jérusalem s'étoit soulevée ; Florus y avoit fait tuer, au mois de Mai, trois mille six cens personnes ; la guerre alors se déclara ; les rebelles tuerent, le 7 Septembre, à Jérusalem le grand-Prêtre Ananie, & d'autres personnes qui vouloient la paix. Quelques jours après, un jour de Sabbath, apparemment le 13 Septembre, ils égorgerent la garnison Romaine. Les Juifs, transportés de rage & de fureur, massacrerent les Grecs dans plusieurs villes de Palestine. Les Grecs firent un plus grand massacre des Juifs en Syrie & en Égypte. La ville de Césarée, en particulier, fut le théatre d'une scene sanglante. Hérode y avoit établi des Grecs & des Juifs, qui étoient souvent divisés entr'eux ; les Grecs ou les Syriens y massacrerent plus de vingt mille Juifs, au mois de Septembre, le jour même que la garnison Romaine fut passée au fil de l'épée à Jérusalem. Le gouverneur Florus fit arrêter les autres Juifs de Césarée, qui avoient pris la fuite, & les envoya aux g.lères.

Les Syriens ou Grecs, devenus seuls les maîtres dans la ville de Césarée, dans la 14e année de Néron, qui commença à l'automne de la même année 66 de J. C., firent frapper des médailles, pour marquer leur attachement au gou-

vernement Romain, & en même tems leur opposition à la rébellion des Juifs; ils y firent graver la tête de l'Empereur; & on voit devant la tête de ce Prince, sur quelques médailles, un astre, le symbole du soleil, pour flatter apparemment la vanité de Néron, qui prétendoit être le Soleil & Apollon, comme on le remarque sur d'autres médailles. Les habitans de Césarée firent graver au revers de leurs médailles la déesse Astarte, type ordinaire sur les médailles de plusieurs autres villes de Palestine. Pour distinguer leur ville des autres Césarées, ils firent graver l'Inscription ΚΑΙΣΑΡΙΑ Η ΠΡΟΣ ΣΕΒΑΣΤΩ ΛΙΜΕΝΙ, *Césarée sur le port Auguste*, L. ΙΔ, la 14e année du regne de Néron.

Le P. Hardouin a prétendu que les villes de Palestine n'avoient fait graver sur les monnoies, aucun signe de la superstition payenne, avant la ruine de Jérusalem; du moins, il est certain que la ville de Césarée a employé sur les monumens des symboles profanes, dès l'an 66 ou 67. On pourroit encore citer des monumens de quelques autres villes.

La ville de Césarée, l'une des plus grandes & des plus belles de l'Orient, depuis sa réunion à l'empire Romain, fut la capitale de la Palestine, & le siege ordinaire des gouverneurs Romains. L'empereur Vespasien y établit une colonie. Ce Prince en exempta les habitans de la capitation; Titus leur fit ensuite la remise de la taxe sur les terres. La colonie, par reconnoissance envers ces Princes de la famille Flavia, prit sur les monumens les titres de *COLONIA PRIMA FLAVIA AUGUSTA CÆSAREA* ou *CÆSAREENSIS*. Elle se soûtint dans le même degré de splendeur sous la domination Romaine.

Les Arabes en firent la conquête, l'an de Jesus-Christ 639, sous le Khalife Omar. Le port de la ville ne fut plus entretenu avec le même soin, & nous voyons qu'au tems des Croisades, ce port étoit entièrement comblé. Guillaume de Tyr, en parlant du siege de Césarée, par le roi Baudouin I, dit: *Est autem locus. . . . . portu carens; quamvis de Herode legatur, quòd multis sumptibus & curâ diligentiore, inutiliter tamen, elaboraverit ut tutam ibi aliquam navibus præberet stationem.* La ville fut prise d'assaut, & abandonnée à la fureur du soldat; presque tout le peuple s'étoit retiré dans la grande Mosquée, qui étoit bâtie dans l'emplacement même du temple d'Auguste. On en força l'entrée, & il s'y fit un horrible carnage. Nous ne pouvons omettre un fait que le même Auteur rapporte. Il se trouva dans ce temple un vase de couleur verte, fait en forme de plat. Les Génois, qui avoient contribué à la prise de la ville, croyant que ce vase étoit d'émeraude, se le firent adjuger pour une grande somme d'argent, dans la part qu'ils avoient au butin, & le placerent à Genes dans le trésor de leur Église. On le montroit long-tems après comme un mor-

ceau précieux & extraordinaire; & on prétendoit que c'étoit une émeraude. On ne connoît point d'émeraude d'une si grande étendue; & Guillaume de Tyr, qui rapporte le fait, semble douter de la qualité de la pierre. Après que le carnage eut cessé par toute la ville de Césarée, on fit le partage du butin qui étoit immense.

La ville de Césarée souffrit beaucoup pendant ce siege; & dans la suite, ayant été prise & reprise par les Musulmans & par les François, elle fut ruinée. Les François, dit le Géographe Turc, ont détruit la ville de Kaïsarié, après s'en être rendu les maîtres; elle n'a jamais été relevée. Richard Pocockes, qui voyageoit au Levant dans ces dernières années, a décrit l'état actuel de ses ruines, & a donné le plan du port & de la ville. On voit par ce plan, que l'enceinte de la ville formoit un quarré régulier, & que le port, situé au midi de la ville, étoit d'une grande étendue. On y remarque encore les restes de la jettée, qu'Hérode fit construire dans la mer.

II. Quoique la ville de Césarée fût dans la Palestine, & même suivant l'expression de Tacite, la capitale de la Judée, elle n'étoit pas dans ce qu'on appelloit proprement la Judée, mais dans le canton de Samarie. Cette observation est confirmée par les Actes des Apôtres, où il est dit d'Hérode, qu'il s'en alla de Judée à Césarée, où il demeura. On le peut prouver encore de ce qu'elle n'étoit d'aucune des tribus de Juda, de Benjamin, de Siméon, & de Dan, qui étoient ce qu'on appelloit proprement la Judée.

Il est souvent parlé de Césarée dans le Nouveau Testament, sur tout dans les Actes des Apôtres. C'est-là que le roi Agrippa fut frappé du Seigneur, pour n'avoir pas rendu gloire à Dieu, lorsque le peuple le combloit de louanges. C'est à Césarée que demeuroit le centenier Corneille, qui fut baptisé par Saint Pierre. C'est-là que le diacre Saint Philippe avoit sa demeure avec ses quatre filles vierges. C'est dans la même ville que le Prophete Agabus prédit à Saint Paul, qu'il seroit lié & arrêté par ses ennemis à Jérusalem; enfin le même Apôtre demeura deux ans prisonnier à Césarée en attendant qu'on le conduisît à Rome, où il avoit appellé au tribunal de Néron.

Théophane, dans sa chronique, marque à l'année de Jesus-Christ 548, la 39e de l'empire de Justinien, que la ville de Césarée étoit alors peuplée de Juifs & de Samaritains; il raconte une révolte de ces gens-là contre les Chrétiens, les ravages qu'ils firent, & le châtiment qui en fut fait. Dès le siecle précédent, l'an 484, ils avoient tâché de chasser les Chrétiens, comme le marque la chronique Paschale. Procope, dans son histoire secrete, rapporte que la seconde année de Justinien, les Samaritains se révolterent ayant pour chef un nommé Julien. Les habitans de Césarée abjurerent le Samaritanisme, & embrasserent la foi Chrétienne; mais, ceux de

la campagne plus entêtés, prirent les armes sous un chef qui fut taillé en pieces avec eux. On dit qu'il fut tué plus de cent mille personnes, & que le païs fut si dépeuplé, que les terres, quoique très-fertiles, demeurerent incultes. Cyrille de Scythopolis raconte la même histoire dans la vie de Saint Sabas.

III. On remarque que quand on parle des villes de Palestine, & qu'on nomme Césarée, sans ajoûter de Philippe, on doit toujours l'entendre de cette Césarée, qui a été l'objet de cet article.

CÉSARÉE, *Cæsarea*, (a) Καισάρεῖα, autre ville de Palestine, surnommée de Philippe. Elle étoit à une journée de Sidon, & à une journée & demie de Damas, dans la haute Galilée, ou, ce qui est la même chose, dans la Galilée des nations vers les sources du Jourdain, près du mont Liban du côté de la Célésyrie. Elle est mise par Ptolémée au nombre des villes de la Phénicie, qui étoient situées au milieu des terres. Philippe le Tétrarque, fils d'Hérode, qui la fit bâtir, ou plutôt rétablir, l'appella Césarée, en l'honneur d'Auguste; elle est nommée sur les médailles, ΚΑΙΣΑΡΙΑ ΣΕΒΑΣΤΗ ΥΠΟ ΠΑΝΕΙΩ; c'est-à-dire, *Césarée Sébaste sous le Panion*. C'étoit pour la distinguer des autres Césarées, qu'on la qualifioit ainsi. Quant au Panion, on entendoit par ce nom, la partie du mont Liban, au pied duquel étoit située la ville de Césarée. Cette ville en prit même le nom de Panéas ou Panéade; mais, on dit qu'elle n'étoit ainsi nommée que par les Phéniciens. Au reste, Pline prétend que le nom de Panéon lui venoit d'une fontaine ainsi appellée, d'où sortoit le Jourdain.

On croit que la ville de Césarée s'appella d'abord Laïs, lorsque du tems de Josué & des Juges, elle étoit comprise dans la tribu de Nephthali. On ajoûte qu'elle prit ensuite le nom de Dan, depuis que six cens hommes armés de la tribu de Dan, voulant éviter le voisinage & les vexations des Philistins, allerent s'en rendre les maîtres & s'y établirent avec leurs familles. Mais, Eusebe distingue Dan de Panéas ou Césarée, comme deux lieux voisins.

On dit que lorsque cette ville prit le nom de Césarée, on y ajoûta celui de Germanique, sans doute à cause de Germanicus. On l'appelloit aussi Néroniade, en l'honneur de Néron.

La source du Jourdain, qui passoit près de Césarée de Philippe, venoit par des canaux souterreins & naturels, du lac Phiala, qui en étoit éloigné de cent vingt stades.

Certains disent que la femme, qui étoit incommodée d'une perte de sang, & qui fut guérie par J. C., étoit de Césarée de Philippe,

(a) Ptolem. L. V. c. 15. Plin. Tom. I. p. 261, 263. Joseph. de Antiq. Judaïc. p. 698. Matth. c. 9. v. 20. & seq. Luc. c. 8. v. 43. & seq. Crév. Hist. des Emp. Tom. III. pag. 405, 406. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XXVI. pag. 448, 449.

& qu'après sa guérison, étant de retour dans sa ville, elle érigea une statue à son Bienfaiteur. Au pied de cette statue, croissoit une herbe, qui avoit la vertu de guérir plusieurs maladies. Julien l'Apostat fit renverser cette figure, & fit mettre la sienne à la place. Mais, les Chrétiens du lieu prirent cette statue du Sauveur, & la placerent avec honneur dans leur Eglise. Le feu du ciel consuma, dit-on, celle de Julien.

Césarée de Philippe fut prise par Foulques, successeur de Baudouin, après la défaite des Sarrasins près d'Antioche en l'année 1135, ainsi que le rapportent Guillaume de Tyr & P. Émile. Elle fut reprise sur les Chrétiens, par Noradin, après qu'il eut vaincu Raimond, pendant le regne d'Aimeri dans la Palestine, l'an 1169.

On croit que cette ville est nommée aujourd'hui Béline ou Bolbec. C'est un Évêché suffragant de Tyr.

CÉSARÉE, *Cæsarea*, Καισάρεῖα, (a) ville de l'Asie mineure, située sur les bords du fleuve Mélas en Cappadoce. C'est pour cette raison qu'on l'appelle Césarée de Cappadoce. Elle étoit la Métropole de cette province, jouissant de la primatie ou de l'exarchat du diocèse de Pont, qui comprenoit onze provinces dans l'Asie mineure & l'Arménie. Elle étoit toute Chrétienne au quatrième siecle, & on n'y souffroit ni Payen ni Hérétique.

Selon Étienne de Byzance, cette ville avant qu'elle prît le nom de Césarée, s'appella Édesse la Parthénienne ; & un Voyageur moderne, qui a été dans le païs, prétend prouver qu'elle a été aussi nommée Apamée. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle s'appelloit autrefois Mazaca; Moyse de Khorenne dérive ce nom d'un ancien gouverneur du païs, qui se nommoit Mschak ou Mazak. Ce Gouverneur, à qui la ville dut non seulement son nom, mais encore sa fondation, vivoit du tems de Bélus ou de Ninus. Le nom de Mschak ou Mazak est un mot Arménien. Il signifie proprement un laboureur; & peut-être ce nom ne fut-il donné à la ville, qu'à cause de sa situation au pied du mont Argée, & au-dessus d'une vaste plaine très-fertile.

Le nom de Mazaca se conservoit encore du tems de Strabon. » Dans la Préfecture, nommée » Cilicie, il y a, dit-il, Mazaca » métropole de la nation; on la » surnomme aussi Eusébie, au» près du mont Argée. « Mais, comme l'observe Cellarius, le nom d'Eusébie disparut, quand on lui eut donné celui de Césarée. On a pourtant une médaille, dont une partie de la légende est effacée, sur laquelle on lit ce nom ΕΥΣΕΒΕΙΑΣ . . . . . ΑΡΕΙΑΣ. Ce qui manque est ΚΑΙΣ, & la légende entière est Εὐσεβείας Καισαρείας; on y voit le mont Argée comme sur les autres médailles de cette ville.

(a) Strab. p. 537. *& seq.* Ptolem. L. V. c. 6. Plin. T. I. p. 303. Crév. Hist. des Emp. Tom. V. pag. 445. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XIX. p. 93, 466. T. XXVI. p. 449.

Justinien a cru que cette ville avoit le nom de Césarée de Jules César ou d'Auguste ; du moins, au commencement de la trentième Novelle, il dit qu'elle porte le nom du fondateur de l'empire Romain. Mais, une preuve que ce ne fut pas si-tôt, c'est que Strabon, contemporain de Tibere, & qui avoit vécu sous Auguste, n'eût pas ignoré ce nom, ni manqué de s'en servir. Strabon étoit vieux, & son livre déjà composé, lorsque Tibere fit ce changement de nom. Eusebe, dans sa chronique, dit que ce fut Tibere qui ordonna que Mazaca s'appelleroit Césarée. Eutrope dit de même en parlant de cet Empereur: » Il attira auprès de lui à force » de caresses quelques Rois qu'il » y retint, entr'autres Archélaüs » de Cappadoce, dont il réduisit » le royaume en forme de pro- » vince Romaine, & ordonna » que l'on donneroit son nom à la » principale ville qui est Césarée, » au lieu qu'on la nommoit au- » paravant Mazaca. « Il est vrai que Sextus Rufus raconte que les Cappadociens avoient tant de vénération pour la majesté Romaine, que Mazaca la plus grande ville de Cappadoce porta le nom de Césarée en l'honneur d'Auguste. Ce passage n'est point contraire à l'autorité d'Eusebe & d'Eutrope; car, comme Auguste avoit donné le nom de Julie à plusieurs villes, en mémoire de Jules César son pere adoptif, de même Tibere a pu donner ce nom de Césarée à la capitale de Cappadoce en mémoire d'Auguste. Les plus anciennes traces, que l'on trouve du nom de Césarée, est une médaille de Néron, sur laquelle est une fort haute montagne avec ce mot ΚΑΙΣΑΡΕΙΑΣ. On a encore le témoignage de Pline, qui dit: » La Cappadoce » a au pied du mont Argée, Ma- » zaca, qui est présentement nom- » mée Césarée. «

Julien l'Apostat, étant venu en cette ville l'an 362, voulut lui laisser des marques de la haine qu'il lui portoit, parce qu'elle étoit presque entièrement Chrétienne, & qu'elle étoit comme la mere des autres Églises de la province, où il sembloit que la religion de Jesus-Christ se trouvoit dans un état plus florissant qu'en plusieurs autres endroits de l'Empire. De tous les temples qu'il y avoit eu autrefois en fort grand nombre dans Césarée, il n'étoit resté que celui de la Fortune sous ses prédécesseurs, & les Chrétiens venoient encore de l'abattre sous son regne. Il en voulut punir toute la ville; il l'effaça du catalogue des Cités, quoiqu'elle fût métropole de la province, & ordonna qu'elle reprît son ancien nom de Mazaca. Il fit enrôler tous les Ecclésiastiques dans la milice la plus méprisable, qui étoit celle du Gouverneur. Il fit taxer les laïcs avec leurs femmes & leurs enfans pour payer tribut comme dans les villages, menaçant avec serment tous les habitans que s'ils ne rétablissoient promptement les temples, il feroit sentir les effets de toute son indignation à la ville, & qu'il en coûteroit la vie aux Galiléens;

c'est ainsi qu'il appelloit les Chrétiens. Tous ceux qui avoient eu part à la démolition du temple de la Fortune, furent punis, les uns de mort, les autres d'exil. Ce Prince, si louable en tout ce qui n'avoit point de rapport à la religion Chrétienne, qu'il haïssoit en vrai renégat, après l'avoir professée quelque tems, ne porta pas loin son crime; il périt la septième année de son Empire. Ses successeurs n'hériterent point de sa haine sacrilege. Jovien aussi zélé pour le Christianisme que Julien l'étoit pour le Paganisme, auroit tout réparé s'il eût vécu assez long-tems.

Depuis, l'Église de Cappadoce n'eut plus à combattre des Payens, mais les Ariens. Saint Basile, Évêque de Césarée, soûtint vigoureusement la foi du concile de Nicée. Ce fut pour le chagriner que l'Empereur Valens partagea la province en deux, en première & en seconde, & Tyane devint métropole de la seconde Cappadoce.

La ville de Césarée ne laissoit pas d'être assez grande; mais, sa grandeur n'étoit pas tant un avantage qu'un défaut. Procope s'en explique ainsi. » Cette ville étoit » grande du tems des premiers » Empereurs Romains, & fort » peuplée. Sa grandeur la rendoit » aisée à attaquer, & mal-aisée » à défendre. Elle contenoit dans » son enceinte un grand espace » de terrein, qu'il n'auroit pas fallu » y enclore, & qui ne servoit » qu'à la rendre plus exposée aux » courses & aux violences des » ennemis. Il y avoit plusieurs » hauteurs fort éloignées les unes » des autres, que ceux qui » avoient bâti la ville, avoient » voulu enfermer, de peur que » les assiégeans n'en tirassent de » l'avantage; & ainsi ils avoient » augmenté le péril en pensant » pourvoir à la sûreté. On avoit » enclos des rochers, des jardins, » des pâturages, qui étoient depuis » demeurés dans le même » état, & où l'on n'avoit point » fait de bâtimens; de sorte que » les maisons étoient séparées & » privées de la commodité que » le voisinage apporte. De plus, » il n'y avoit jamais de garnison » suffisante à proportion de l'étendue, » & il n'étoit pas au pouvoir » des habitans de faire la » dépense nécessaire pour entretenir » les murailles. Ainsi, n'étant » point fermés, ils étoient » dans une appréhension continuelle. » Justinien fit abattre une » partie des murailles, afin d'en » réduire l'enceinte à une juste » grandeur, qu'il fit bien fortifier, » & où il établit une bonne » garnison; & par cette sage prévoyance, » il procura la sûreté & » le repos des habitans. «

Cette ville a été démolie quatre fois, & rebâtie autant; ce qui fait qu'on n'y trouve point d'anciens monumens, ni d'inscriptions. Elle fut la patrie de Pausanias, dont nous avons une description de la Grece en dix livres.

Césarée de Cappadoce prenoit ordinairement pour symbole distinctif le mont Argée; & quelquefois sur les monumens, elle prenoit

prenoit le nom de Césarée près le mont Argée.

CÉSARÉE, *Cæsarea*, Καισάρεια, (a) autre ville de l'Asie mineure, dans la Cilicie. Elle est aussi connue sous le nom d'Anazarbe, dont on peut voir l'article. Cette ville a pris, quoique rarement, sur ses monnoies le nom de Césarée près le mont Anazarbe.

CÉSARÉE, *Cæsarea*, Καισάρεια, (b) autre ville de l'Asie mineure, dans la Pisidie. C'est la même qu'Antioche. *Voyez* Antioche de Pisidie.

CÉSARÉE, *Cæsarea*, Καισάρεια, (c) ville de l'Asie mineure dans l'Arménie mineure, selon Pline. Aucun autre Géographe n'en a parlé.

Ce silence a engagé le P. Hardouin à croire que c'étoit la Néocésarée, que Nicéphore Caliste dit avoir été bâtie au bord de l'Euphrate. Il est vrai que les Notices, & sur tout celle de Léon le Sage, mettent dans l'Euphratense une ville épiscopale, nommée simplement Césarée; & c'est de celle-là que Nicéphore a parlé; mais, l'Arménie mineure ne s'étendant point au de-là du mont Amanus, qui la séparoit de l'Euphratense où étoit Néocésarée, cette ville ne peut convenir avec la Césarée de Pline. Holstenius dit que cette Néocésarée de la Syrie Euphratense, dont parlent les Notices & les Conciles, est la même dont Procope dit: » Il y » avoit dans l'Euphratense d'au» tres villes, comme Zeugma & » Néocésarée, qui n'étoient fer» mées que de murailles de boue, » & où il n'y avoit pas même où » placer des soldats. Justinien y » fit faire des murailles plus hau» tes & plus solides, & de plus » de défense. « L'autorité de Pline demeure donc unique en faveur de Césarée de l'Arménie mineure.

CÉSARÉE, *Cæsarea*, Καισάρεια, (d) autre ville de l'Asie mineure dans la Bithynie entre le fleuve du Rhyndacus & le mont Olympe, ou plutôt entre Nicée & Pruse, assez près de la mer, quoiqu'à quelque distance, selon Ptolémée. Ce Géographe en marque l'ancien nom; mais, la variation des manuscrits laisse douter si c'étoit Smyraléa ou Smyrdiana. Quoi qu'il en soit, cet ancien nom, de quelque manière qu'on l'écrive, est entièrement inconnu; & la ville ne le seroit guere davantage, si les Notices Ecclésiastiques & les Conciles n'en avoient parlé. Hiérocles la met au dixième rang entre les villes de Bithynie. Elle est la neuvième dans la Notice de Léon le Sage.

CÉSARÉE, *Cæsarea*, Καισάρεια, (e) ville d'Afrique, qui étoit

(a) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XIX. pag. 466. Tom. XXVI. p. 449.
(b) Plin. T. I. p. 271.
(c) Plin. T. I. p. 308.
(d) Ptolem. L. V. c. 1.
(e) Strab. p. 831. Pomp. Mel. p. 27, 28. Ptolem. L. IV. c. 2. Plin. Tom. I. p. 244, 255. Crév. Hist. des Emp. Tom. II. pag. 117. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. IV. p. 460.

située dans la Mauritanie, sur le bord de la mer, au de-là d'Alger, vers Cartenne ou vers le promontoire d'Apollon.

Cette ville se nommoit anciennement Iol, comme les anciens Géographes en conviennent. Pomponius Méla dit de Césarée: » Iol » au bord de la mer n'étoit guere » connue; mais, depuis que Juba » y a eu sa cour, & qu'on l'ap- » pelle Césarée, elle a acquis de » l'éclat. «

Strabon dit aussi de Césarée: » Sur cette côte il y avoit une » ville nommée Iol, à laquelle » Juba, pere de Ptolémée, qui » l'avoit rebâtie, fit changer de » nom pour prendre celui de Cé- » sarée. Elle a un port devant » lequel il y a une isle. «

Eutrope, parlant d'Auguste, s'exprime ainsi: » Il étoit si chéri » des Barbares mêmes, que les » Rois amis du peuple Romain » bâtirent en son honneur des » villes qu'ils appellerent Césa- » rée; comme fit Juba en Mau- » ritanie, & Hérode en Palesti- » ne. «

Pline parle de Césarée en ces termes: » Le promontoire d'A- » pollon. Il y a là une ville très- » célebre, sçavoir Césarée, autre- » fois appellée Iol, résidence du » roi Juba, gratifiée du droit de » colonie par l'empereur Claude.« De-là vient qu'elle est nommée par Antonin, colonie. Le mot *là*, *ibi* ne doit pas être pris dans Pline, comme si cette ville eût été immédiatement auprès du promontoire d'Apollon. Ptolémée place une rivière & un bourg entre deux.

Ortélius se moque avec justice des ignorans, qui ont cru que c'étoit Fez. Holstenius dit que le nom moderne est Alcaïsar, autrement Alger. Cellarius assure que l'opinion la plus générale est que c'est Alger; & M. Baudrand, que c'est Capo Figalo, opinion qu'il a prise dans Ortélius, qui la donne comme étant celle de Pinet, traducteur de Pline. M. Baillet observe très-bien que Césarée étoit située près du lieu, où l'on voit aujourd'hui Tenez; & qu'elle a été confondue mal à propos avec Alger, qui en est à plus de quarante lieues. Il est certain qu'Alger est beaucoup trop à l'orient, & qu'il n'y a rien qui réponde mieux que Tenez à la vraie situation de Césarée.

Le P. Hardouin dit, sur le passage cité de Pline: ou c'est aujourd'hui Tenez, ou Tenez a été bâtie des ruines de Césarée. Cette ville étoit métropole d'une partie de la Mauritanie, qui en prit le nom de Mauritanie Césarienne.

Ptolémée nous apprend que la ville de Tingis, capitale & métropole de la Mauritanie occidentale, qui en prenoit le nom de Mauritanie Tingitane, étoit aussi nommée Césarée.

Antonin, dans son Itinéraire maritime, met une Césarée au nombre des isles situées dans la mer, qui baigne les côtes des Gaules & de la Grande Bretagne. La plûpart des Modernes ont cru que c'est l'isle Gercei ou Gersay. Un peu de ressemblance dans le nom

est tout le fondement de leur conjecture.

CÉSARÉE, *Cæsarea.* On dit que le nom de Césarée a été donné dans l'Antiquité à des églises Chrétiennes. Il y avoit une Césarée célebre à Alexandrie. Eutychius, patriarche d'Alexandrie, en parle beaucoup. Elle étoit dédiée à S. Michel Archange; & quoi qu'on en dise, nous ne croyons pas qu'on ait donné ce nom à aucune autre Église. Il paroît que celle-ci avoit été un temple d'idoles, bâti par Cléopâtre, & ainsi nommé apparemment en l'honneur de César. Il fut ensuite changé en une Église, dédiée à Saint Michel par Alexandre, patriarche d'Alexandrie, & successeur de Saint Athanase; & cette église garda son ancien nom.

CÉSARÉENS, *Cæsarea*, (*a*) Καισαρία, nom de certains jeux. Voici quelle en fut l'origine.

Lorsque la reconstruction de la ville de Césarée de Palestine eut été achevée la 28e année du regne d'Hérode, dans la 192e Olympiade, ce Prince voulut en célébrer la dédicace avec toute la somptuosité & la magnificence imaginables. Il fit venir de tous côtés, avec grand soin, ceux qui étoient en réputation d'exceller dans la science de la musique, à la lutte, à la course & en toutes sortes d'autres exercices; il assembla un grand nombre de Gladiateurs, de bêtes farouches, de chevaux extrêmement vîtes, & tout ce que l'on employoit dans ces spectacles si estimés des Romains & des autres nations. Il consacra ces jeux en l'honneur d'Auguste, & ordonna qu'ils seroient renouvellés tous les cinq ans. L'impératrice Livie voulut contribuer à cette superbe fête pour laquelle Hérode n'épargnoit aucune dépense. Elle lui envoya de Rome tant de choses précieuses, que leur valeur étoit de cinq cens talens. Outre une infinité de peuples, qui accoururent de toutes parts pour voir une chose si célebre, il y vint des ambassadeurs de diverses nations, qu'Hérode avoit obligées. Il les reçut, & les logea superbement. Il leur donnoit tous les jours de nouveaux divertissemens; & lorsque la nuit étoit venue, il leur faisoit de si grands festins, qu'ils ne pouvoient se lasser d'admirer sa magnificence.

CÉSARIENNE [LA MAURITANIE]. *Voyez* Mauritanie.

CÉSARION, *Cæsarion*, (*b*) Καισαρίων, fils de César & de Cléopâtre. Ce jeune Prince fut proclamé roi d'Égypte, de Cypre, de Libye, & de la Célésyrie, conjointement avec sa mere par l'ordre de M. Antoine. Mais, ce fut un sceptre de peu de durée. Après la mort de M. Antoine & de Cléopâtre, Octavien fit mettre sous bonne garde les enfans de cette Princesse, avec leurs gouverneurs & les officiers nécessaires pour leurs personnes. Césarion avoit déjà été envoyé par sa mere

(*a*) Joseph. de Bell. Judaïc. p. 559.
(*b*) Plut. Tom. I. p. 731, 953. Roll. Hist. Anc. Tom. V, pag. 430, 442.

avec de grandes richesses dans les Indes par l'Éthiopie ; mais, un Pédagogue, nommé Rhodon, lui conseilla de s'en retourner, lui faisant entendre que César le rappelloit pour le faire Roi. Comme, César délibéroit sur ce qu'il en devoit faire, on rapporte qu'Aréus lui dit : *Pluralité de César n'est point bonne* ; & César le fit mourir quelque tems après.

CÉSARODUNE, *Cæsarodunum*, Καισαρόδουνον, (a) ville des Gaules, qui prit ensuite le nom de *Turones*. Quoique le nom du peuple Turones soit peu correctement écrit dans Ptolémée, cependant on l'y reconnoît assez pour être assuré que ce Géographe parle de ce peuple ; & il indique leur capitale sous le nom de Césarodune. Elle est appellée de même dans la Table Théodosienne. Le mot *Turoni* se trouve plus fréquemment dans les monumens, que celui de *Turones*, quoique cette première leçon ne paroisse pas préférable. On lit dans la Notice des provinces de la Gaule, *Metropolis* [*Lugdunensis tertiæ*] *civitas Turonorum*.

La ville de Césarodune, qu'on appelle aujourd'hui Tours, est située dans une plaine sur la rive gauche de la Loire ; mais, elle a sur la droite un de ses fauxbourgs qui est placé sur une colline élevée. M. l'abbé Fénel dit qu'il n'a pas assez recherché les antiquités de Tours, pour assurer qu'elle a toujours été dans la même position ; cependant, ajoûte-t-il, si nous consultons les monumens historiques, nous devons présumer qu'elle étoit située à la droite de la rivière sous l'empire d'Auguste. On sçait que ce Prince étendit jusqu'à la Loire les limites de l'Aquitaine, & que les villes situées à la droite de cette rivière resterent unies à la Celtique, ou à la Lyonnoise ; ainsi Génabum & Condivicnum, situées à la droite de ce fleuve & sur sa rive, firent toujours partie de la Lyonnoise. De même Césarodune resta attachée à la Lyonnoise comme étant située alors à droite de la Loire. L'on doit donc présumer, selon M. l'abbé Fénel, qu'elle étoit alors située à la droite de la rivière, autrement elle auroit fait partie de l'Aquitaine, & cela avec d'autant plus de raison que la plus grande partie de son territoire est à la gauche de la Loire.

CÉSAROMAGUS, *Cæsaromagus*, Καισαρόμαγος, (b) nom que Ptolémée donne à la capitale des Bellovaces. Il en est fait mention dans l'Itinéraire d'Antonin & dans la Table Théodosienne, d'une manière convenable à la position de Beauvais. Cette ville a quitté son nom, pour prendre celui de la nation. Dans la Notice des provinces de la Gaule, *Civitas Bellovacorum* est une de celles de la seconde Belgique. On a dit *Belvacus*, ou *Belvacum*, dans le moyen âge. Sanson & M. de Valois ne veulent pas que l'on distin-

(a) Ptolem. L. II. c. 8. Notic. de la Gaul. par M. d'Anvill. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XIX. pag. 509. Tom. XX. pag. 35, 47.

(b) Ptolem. L. II. c. 9. Notic. de la Gaul. par M. d'Anvill.

gue Césaromagus de Bratuspante dont il est parlé dans César ; & sur ce sujet voyez l'article de Bratuspante.

CESBÉDIUM, *Cesbedium*, nom que Polybe donne à un temple de Jupiter, situé au haut de la ville de Selga, & qui tenoit lieu de citadelle.

CESCUM, *Cescum*, ville de Cilicie. Il y couloit un ruisseau, nommé Nus, mot qui veut dire esprit, intelligence. Varron dit que ceux qui buvoient de son eau, devenoient plus subtils & plus spirituels ; de-là étoit venu ce Proverbe parmi les Grecs : *Vous demeurez à Cescum*, disoit-on ironiquement aux sots & aux hébêtés.

CÉSELETH-THABOR, (a) *Ceseleth Thabor*, ville de Judée, nommée aussi Casaloth-Thabor. *Voyez* Casaloth.

CÉSELLIUS, *Cesellius*, renommé par sa science dans le Droit, vivoit environ trente ans avant l'Ére Chrétienne. Il ne put jamais ni par amour, ni par crainte, se laisser persuader de mettre dans son recueil de Loix, aucun édit qui eût été publié pendant le Triumvirat. Le même, parlant un peu trop librement de César, & ses amis le conjurant de modérer sa liberté : *Il y a deux choses*, leur dit-il, *que les hommes estiment fâcheuses, & qui me donnent à présent une très-grande assurance de tout dire ; être vieux & n'avoir point d'enfans.*

CÉSELLIUS BASSUS, *Cesellius Bassus*. *Voyez* Bassus.

CÉSENE, *Cæsena*, *Cæsæna*, *Cesena*, Καισήνα, (b) ville d'Italie, dans la Gaule Cispadane, c'est-à-dire, en de-çà du Pô par rapport aux Romains. Elle étoit située sur le bord du Sapis ou Isapis, fleuve qui se jettoit dans la mer Adriatique.

Cicéron fait mention de Césene ; mais, on ne voit pas bien pourquoi il s'est servi du nom de cette ville, pour faire entendre que celui dont il parle, n'étoit pas capable de gouverner seulement quelque bicoque, c'est-à-dire, un poste ou une place de très-peu de conséquence. Il n'est pas aisé non plus de découvrir pourquoi l'Itinéraire d'Antonin & la table de Peutinger lui donnent l'épithete de Courbée. Peut-être y eut-il deux places voisines nommées Césene ; & pour les distinguer, on donna à l'une des deux, le surnom de Courbée, pris sans doute de la figure de son terrein. Ce qui peut autoriser cette conjecture, c'est que l'anonyme de Ravenne dit : *Cesina & desuper Sesena.* Il avoit nommé auparavant Forum Julii & Forum Populi, pour Forum Livii & Forum Pompilii ; & il nomme après Monte-Feletre, Oribino, Forosempronii. On voit par ces noms combien la nomenclature des villes étoit déjà corrompue de son tems ; mais, quoiqu'on ne puisse pas douter qu'il n'ait voulu désigner l'ancienne

(a) Josu. c. 19. v. 12.

(b) Strab. p. 217. Plin. Tom. I. pag. 172. Cicer. ad Amic. L. XVI. Epist. 27.

Césene par l'un de ces noms *Cesina* & *Sesena*, on ne peut guere décider par lequel des deux ; à moins que de sçavoir si l'ancienne Césene étoit en haut ou en bas, ce que les Auteurs cités ne marquent point.

La ville de Césene conserve encore son nom. Elle est située au pied d'une montagne qui porte le même nom, & qu'on appelloit autrefois *Saur mons*, c'est-à-dire, le Mont Sacré. L'on voit sur un rocher les restes d'un château qu'on croit que l'empereur Féderic II a fait bâtir. La citadelle est à l'autre bout de la ville, élevée sur un côteau, de telle manière qu'elle la commande entièrement. L'Église cathédrale est fort ancienne ; mais, elle n'a aucune beauté considérable.

CÉSENNIA, *Cæsennia*, (*a*) famille Romaine, dont on découvrit la sépulture, sur la fin du dernier siecle. Dom Bernard de Montfaucon étoit alors à Rome; & il assure que l'espace que renfermoit cette sépulture, étoit le plus grand qu'il eût encore vu. » On trouva, dit-il, sous une voute » & dans une chambre souterrei» ne, deux grandes statues, l'une » d'un Sénateur, comme le mar» quoit son habit; l'autre de sa » femme vêtue à la Romaine, qui » avoit deux pendans d'oreille » d'or, à l'un desquels étoit la » figure de Jupiter, & à l'autre » celle de Junon. Il y avoit aussi » un petit enfant leur fils ; deux » urnes de marbre arrondies ; » d'un pied & demi de haut, qui » étoient ornées de feuillages. On » trouva au même endroit des » urnes quarrées & des épitaphes » qui regardoient toute la famille » Césennia. « Dom Bernard de Montfaucon donne ensuite une description de ces urnes & de leurs épitaphes.

CÉSENNIA, *Cæsennia*, (*b*) d'une famille distinguée de la ville municipale de Tarquinies, épousa en premières noces M. Fulcinius, qui étoit de la même ville. Elle eut un fils, qu'elle perdit aussi-bien que son mari, qui mourut le premier. En mourant, il donna à sa femme l'usufruit de tous ses biens. Cette Dame, qui étoit d'une conduite irréprochable, se remaria à A. Cécina, dont Cicéron prit la défense contre Æbutius. Il est beaucoup parlé de Césennia, dans la harangue que Cicéron prononça en cette ocasion.

CÉSENNIA, *Cesennia*, (*c*) Dame Romaine, qui étoit fort considérée de son mari ; mais, c'étoit, comme le remarque Juvénal, parce qu'elle lui avoit apporté une dote considérable.

CÉSENNIUS GALLUS, (*d*) *Cesennius Gallus*, commandant de la douzième légion dans l'armée Romaine de Syrie. Vers l'an de Jesus-Christ 66, il fut envoyé par Cestius Gallus dans la Galilée avec la douzième légion, & autant d'autres troupes, que l'on jugea nécessaires pour qu'il pût se ren-

(*a*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. V. p. 110. *& suiv.*
(*b*) Cicer. Orat. pro A Cæcin. c. 8. *& seq.*
(*c*) Juven. Satyr. 6. v. 135.
(*d*) Joseph. de Bell. Judaïc. pag. 818.

dre maître de cette province. La ville de Séphoris qui en étoit la plus forte place, lui ouvrit les portes, & les autres villes en firent de même à son exemple. Mais, ceux qui ne respiroient que la révolte & le brigandage, se retirerent sur la montagne d'Azamon qui traversoit la Galilée, & qui étoit assise à l'opposite de Séphoris. Césennius Gallus alla les y attaquer, & tandis qu'ils eurent l'avantage de combattre d'un lieu plus élevé que celui où étoient les Romains, ils n'eurent pas de peine à les repousser & en tuerent plus de deux cens. Mais, lorsqu'ils virent qu'ils avoient gagné par un long circuit le haut de la montagne, ils ne résisterent pas davantage; & ceux qui étoient mal armés, ne pouvant soûtenir leur effort, ni ceux qui s'enfuyoient, éviter d'être taillés en pieces par la cavalerie, il y en eut plus de mille de tués, & très-peu se sauverent dans des lieux âpres & difficiles. Alors, Césennius Gallus, voyant qu'il n'y avoit plus rien à faire dans la Galilée, remena ses troupes à Césarée.

CÉSENNIUS PÉTUS, *Cesennius Pætus*. *Voyez* Pétus.

CÉSENNIUS PÉTUS, (*a*) *Cesennius Pætus*, étoit gouverneur de Syrie, l'an de J. C. 72, sous l'empire de Vespasien. Antiochus, roi de Commagène, s'étant rendu suspect, comme entretenant des intelligences secretes avec les Parthes, dans le dessein de se révolter, Censennius Pétus eut ordre d'attaquer ce Prince. Il le fit, & le dépouila de ses États. Ce Césennius Pétus est apparemment le même qui précede.

CÉSERNUS, *Cesernus*, (*b*) certain homme, qui, du tems de Cicéron, fut condamné pour cause de violence.

CÉSÉTIUS [C.], *C. Cesetius*, (*c*) Chevalier Romain, qui étoit d'une illustre famille. Il avoit été un défenseur ardent & zélé des intérêts de César.

CÉSÉTIUS FLACCUS, (*d*) *Cesetius Flaccus*, Tribun du peuple vers l'an de Rome 708, & avant J. C. 44. En ce tems-là, un homme du peuple ayant mis sur la statue de César une couronne de laurier avec le bandeau royal, Césétius Flaccus fut un des premiers à arracher cette sorte de diadême, & envoya le coupable en prison. De plus, il rechercha ceux, qui les premiers avoient donné aux autres le signal & l'exemple de saluer par acclamation César du nom de Roi, & les ayant pareillement constitués prisonniers, il se préparoit à leur faire le procès. César, au moins par politique, auroit dû applaudir au zele de ce Tribun. Tout au contraire, il se plaignit de lui amerement dans le Sénat, sous prétexte qu'il lui avoit enlevé la gloire de rejetter lui-même l'honneur illégitime qui lui étoit défé-

(*a*) Crév. Hist. des Emp. Tom. III. p. 341, 342.

(*b*) Cicer. Orat. pro M. Cœl. c. 56, 57.

(*c*) Cicer. Orat. pro Q. Ligar. c. 22.

(*d*) Crév. Hist. Rom. Tom. VIII, p. 32, 33.

ré ; & il l'accuſa de vouloir le rendre ſuſpect d'aſpirer à la tyrannie. Il ne s'en tint pas à des plaintes, il voulut qu'il fût destitué ; & Helvius Cinna, ſon collegue, prêta ſon miniſtère à la vengeance du Dictateur, & fit paſſer une loi pour le priver de ſa charge. Céſar pouſſa le reſſentiment juſqu'à exiger du pere de Céſétius Flaccus, qu'il abdiquât & exhérédât ſon fils. Mais, le pere refuſa conſtamment d'obéir à cet ordre inique. Et Céſar, qui, juſques dans ſes injuſtices, conſervoit des ſentimens de généroſité, ne put lui ſçavoir mauvais gré d'une fermeté ſi bien placée.

CÉSIE, *Cæſia*, (*a*) nom d'une forêt de Germanie. Pour bien comprendre où étoit cette forêt, il faut joindre enſemble pluſieurs circonſtances, que rapporte Tacite dans ſes annales, en décrivant la marche que Germanicus fit faire à ſes troupes. » Céſar [Germanicus] ſe laiſſe emporter à » l'ardeur des ſoldats, & ayant » fait dreſſer un pont [ſur le » Rhin], il fait paſſer douze » mille hommes d'entre les lé» gions, vingt-ſix cohortes des » alliés, & huit eſcadrons. . . . . » Mais, le Romain hâtant ſa » marche, perce la forêt Céſie » & les lignes commencées au» trefois par Tibere. . . . . Cécina » a ordre de s'avancer avec les » cohortes ſans bagage, & de » faire une route dans la forêt. » les Légions le ſuivent de près ; » heureuſement la nuit étoit clai» re, & on arriva au village des » Marſes. « Cette forêt étoit donc entre le Rhin & les Marſes ; ce qui fait voir que Cluvier n'a pas eu tort de dire qu'elle étoit partie dans le duché de Clèves, & partie dans le païs de Munſter, entre les villes de Weſel & de Cœſfeld.

CÉSIL, *Ceſil*, Βαιθὴλ, (*b*) ville de Paleſtine dans la tribu de Juda. Euſebe l'appelle Xil, & la met dans la partie méridionale de Juda.

CÉSION, *Ceſion*, Κισιὼν, (*c*) ville de Judée, qui appartenoit à la tribu d'Iſſachar ; mais, elle fut cédée aux Lévites, de la famille de Gerſon.

CÉSIUS [M.], *M. Cæſius*, (*d*) Préteur, dont parle Cicéron dans une de ſes harangues contre Verrès. Il avoit pour collegue C. Sacerdos.

CÉSIUS [M.], *M. Cæſius*, (*e*) l'un des miniſtres de Verrès en Sicile, au témoignage de Cicéron.

CÉSIUS [P.], *P. Cæſius*, (*f*) Chevalier Romain. C'étoit un homme de bien, qui demeuroit à Ravenne. Cn. Pompée le pere lui avoit fait donner le droit de bourgeoiſie.

CÉSIUS [Sext.], (*g*) *Sext. Cæſius*, autre Chevalier Romain. Cicéron en fait un grand éloge, lorſqu'il dit que c'étoit un hom-

(*a*) Tacit. Annal. L. I. c. 50.
(*b*) Joſu. c. 15. v. 30.
(*c*) Joſu. c. 19. v. 20.
(*d*) Cicer. in Verr. L. III. c. 92.
(*e*) Cicer. in Verr. L. V. c. 74.
(*f*) Cicer. Orat. pro L. Corn. Balbo. c. 39.
(*g*) Cicer. Orat. pro L. Flacc. c. 53.

me d'une conduite irréprochable.

CÉSIUS [M.], *M. Cæsius*, (*a*) l'un des meilleurs amis de Cicéron, qui l'avoit fait créer Édile avec M. Tullius son fils & son neveu. C'est ce que nous apprend Cicéron lui-même dans une de ses lettres.

CÉSIUS CORDUS, *Cæsius Cordus*, (*b*) Proconsul de Crete & de Cyrène, fut appellé en jugement l'an de J. C. 22, par Ancharius Priscus pour crime de concussion. L'accusateur y ajoûta celui de leze-Majesté, dont on surchargeoit alors toutes les autres accusations. Césius Cordus fut condamné.

CÉSIUS NASICA, *Cæsius Nasica*, (*c*) lieutenant d'A. Didius, gouverneur de la Grande-Bretagne. La légion, dont on lui avoit confié le commandement, remporta un avantage considérable sur les ennemis.

CÉSIUS, *Cæsius*, certain Poëte Latin, dont parle Catulle dans une de ses épigrammes. Ce Poëte, répondant à Cornélius Licinius Calvus, orateur célebre, qui lui avoit envoyé de très-méchans vers d'Auteurs inconnus, pendant la fête des Saturnales, le menace en raillant, de lui chercher tous les ouvrages de Césius, d'Aquinus & de Sufféhus, trois ridicules faiseurs de vers, pour lui en faire présent. Voici ses termes.

Nam si luxerit, ad librariorum
Curram scrinia. Cæsios, Aquinos,
Suffenum, omnia colligam venena,
Ac te his suppliciis remunerabor.

CÉSIUS BASSUS, *Cæsius Bassus*, Poëte lyrique & historien, vivoit du tems de Galba & de Néron. Perse étoit de ses amis, & il lui adresse la sixième de ses Satyres. Nous y voyons quels étoient alors les ouvrages de Césius Bassus.

CÉSON. *Voyez* Quintius.

CÉSONIA [MILONIA], (*d*) *Milonia Cæsonia*, femme de l'empereur Caligula. Ce Prince l'épousa, après avoir répudié Lollia Paulina sa troisième femme, vers l'an de J. C. 38.

Milonia Césonia n'étoit ni belle ni jeune; & elle avoit déja trois enfans d'un autre mari. Mais, elle possédoit l'art de se faire aimer par des graces piquantes, & par un profond rafinement de corruption. Aussi la passion de Caligula pour cette Princesse fut-elle également forte & durable. Elle seule fixa ce cœur volage & furieux. La chose parut si étonnante, qu'on ne crut pouvoir l'expliquer qu'en supposant que Milonia Césonia lui avoit fait prendre un philtre, ou breuvage d'amour, qui fit plus d'effet qu'elle ne vouloit, & qui altéra la raison du Prince; ensorte qu'on la rendit responsable des fu-

(*a*) Cicer. ad Amic. L. XIII. Epist. 11.

(*b*) Tacit. Annal. L. III. c. 38, 70. Crév. Hist. des Emp. Tom. I. p. 472.

(*c*) Tacit. Annal. L. XII. c. 40.

(*d*) Pers. Satyr. 6. v. 47. Juven. Satyr. 6. v. 614. Crév. Hist. des Emp. Tom. II. pag. 22. *& suiv.* Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XIX. p. 441.

reurs auxquelles il se portoit. Étonné lui-même de la vivacité & de la constance de son amour pour Milonia Césonia, il disoit souvent qu'il l'appliqueroit à la question, pour sçavoir d'elle ce qui la rendoit si aimable. On dit qu'il l'avoit aimée même avant que de l'épouser. Il l'admit dans le college de Prêtres qu'il s'étoit établi.

Après que Caligula eut été assassiné par des conjurés l'an de J. C. 41, le tribun Lupus eut ordre d'aller tuer Milonia Césonia. Il la trouva auprès du corps de Caligula, se livrant aux transports de sa douleur, couverte de sang & baignée de larmes; & sa fille à côté d'elle sur le plancher. Dans ses plaintes, elle répétoit sans cesse, que Caligula n'avoit pas voulu la croire, & qu'elle lui avoit souvent prédit son malheur; soit qu'elle prétendît parler de conseils qu'elle lui eût donnés sur sa conduite, & qu'il eût dédaigné de suivre; soit qu'ayant eu soupçon du complot qui se tramoit, elle eût tâché de le porter à prendre des précautions, qu'il avoit négligées.

Lorsqu'elle vit entrer Lupus, à l'air menaçant, & en même tems embarrassé, de cet officier, elle comprit de quoi il s'agissoit; & tendant la gorge, elle l'exhorta à frapper. Elle souffrit ainsi la mort avec une constance qui auroit honoré une vie plus vertueuse. On tua l'enfant après la mere. C'étoit Julia Drusilla, que Milonia Césonia avoit eue de Caligula. Il y en a qui prétendent que pour mettre à mort cette Princesse, on la froissa contre un mur.

CÉSONINUS CALVENTIUS, *Cæsoninus Calventius.* (*a*) C'est un nom injurieux, que Cicéron donne à L. Pison. Il l'employe en plus d'une occasion.

CÉSONIUS [M.], *M. Cæsonius*, (*b*) que Cicéron appelle son collegue. C'étoit un Sénateur, qui avoit acquis beaucoup de réputation, sur tout en matière de jugement; car, il étoit très-adroit à juger d'une chose.

CÉSONIUS PRISCUS, (*c*) *Cæsonius Priscus*, Chevalier Romain, qui vivoit sous l'empire de Tibere. On sçait que lorsque ce Prince se fut retiré dans l'isle de Caprées, le plaisir devint son unique affaire. L'ayant même érigé en office, il nomma Césonius Priscus intendant de ses plaisirs.

CÉSONIUS MAXIMUS, (*d*) *Cæsonius Maximus*, étoit intime ami de Séneque. Il n'apprit qu'il étoit accusé d'avoir eu part à une conjuration contre Néron, que par la peine qui fut prononcée contre lui. On le bannit de l'Italie. Césonius Maximus avoit montré un généreux attachement pour Séneque dans ses disgraces, & peut-être dans son exil en Corse. Il trouva à son tour un ami fidele en la personne d'Ovide, que nous ne connoissons point d'ail-

(*a*) Cicer. Orat. post. Redit. in Senat. c. 11.

(*b*) Cicer. in Verr. L. II. c. 18.

(*c*) Crév. Hist. des Emp. Tom. I. pag. 509.

(*d*) Crév. Hist. des Emp. Tom. II. p. 435, 436.

leurs, mais que Martial a comblé d'éloges à ce sujet.

CÉSONIUS [C.] PÉTUS, *C. Cæsonius Pætus*, (*a*) étoit consul avec Pétronius Turpilianus sous l'empire de Néron, l'an de Rome 812, & de J. C. 61.

CESPES. *Voyez* Cespititium.

CESPITITIUM, Tribunal. (*b*) C'étoit, au rapport de Vopiscus, une petite élévation dans la campagne, faite de gazon, que les Latins appelloient *Cespes*. C'étoit de dessus ces sortes d'élévations, que les Généraux & même les Empereurs haranguoient souvent les troupes. D'ordinaire, on n'y mettoit pas plus de façon, selon Stace.

Hic suetus dare jura parens, hoc Cespite turmas

Adfari.

Et dans Lucain, César haranguant l'armée,

..... *Stetit aggere fulti*

Cespitis.

Fultus Cespes est un gazon artificiel & fait exprès.

CESSÉDIUS [C.], *C. Cessedius*, (*c*) eut assez de fermeté & de courage, pour refuser le département, que Marc-Antoine lui avoit destiné.

CESSERO, *Cessero*, (*d*) ville que Ptolémée met entre celles des Volces Tectosages; mais, il n'a pas connu la position qui lui convient, par la place qu'il lui donne entre Toulouse & Carcassonne, & avant que d'arriver à Béziers. Les Itinéraires & la Table Théodosienne sont de plus sûrs guides, en s'accordant à marquer douze milles entre Béziers & Cessero, sur la grande voie Romaine qui conduisoit à Nîmes. Car, cette distance, qui en milles Romains fournit 9000 toises & quelque chose de plus, porte à S. Tiberi, qui est Cessero, sans qu'il soit permis d'en douter. Un titre, daté de la trentième année du regne de Charles le Chauve, ou de l'an 867, en donne la preuve, en disant du monastère de S. Tiberi, *cui vocabulum est Cesarion.*

CESSION, *Cessio*, terme qui se dit en général de tout acte par lequel quelqu'un, propriétaire d'un effet ou d'un droit, le transporte à un autre. Dans l'usage ordinaire, il signifie la même chose que transport.

Voici la manière dont se faisoit la Cession chez les Romains & les Gaulois. Celui qui faisoit Cession, ramassoit dans sa main gauche de la poussière des quatre coins de sa maison; après quoi, se plaçant sur le seuil de la porte, dont il tenoit le poteau de la main droite, il jettoit la poussière qu'il avoit ramassée par-dessus ses épaules; puis se dépouillant nu en chemise, & ayant quitté sa ceinture & ses houseaux, il sautoit avec un bâton par-dessus une haie, donnant à entendre par-là à tous les assistans, qu'il n'avoit

(*a*) Tacit. Annal. L. XIV. c. 29.
(*b*) Suppl. à l'Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. IV. p. 56.
(*c*) Cicer. Philipp. 3. c. 142.
(*d*) Notic. de la Gaul. par M. d'Anvill.

plus rien au monde, & que quand il sautoit, tout son bien étoit en l'air. Voilà comment se faisoit la Cession en matière criminelle. Mais, en matière civile, celui qui faisoit Cession, mettoit seulement une houssine d'aune, ou bien un fêtu, ou une paille rompue sur le seuil de la porte, pour marquer qu'il abandonnoit ses biens. Cette Cession s'appelloit *Chrenecruda per durpillum & festucam*, Cession par le seuil & par le fêtu.

CESTE, *Cæstus*. (a) Les Cestes étoient des espèces de gantelets, ou plutôt des mitaines composées de plusieurs courroies ou bandes de cuir, médiocrement larges, entrelacées de manière qu'elles couvroient exactement le dessus de la main, de même que les premières phalanges des doigts, & dont quelques-unes en se croisant, passoient par-dessous la paume de la main, pour venir, conjointement avec quelques autres de celles qui garnissoient le dessus, s'attacher par plusieurs circonvolutions, au tour du poignet & de l'avant-bras. Quelques Modernes ajoûtent, *& au tour des épaules*, alléguant sur cela l'autorité de Servius, mais en même tems contre ce qu'en offrent à nos yeux les anciens monumens, où les différens contours de ces courroies ne paroissent pas monter plus haut que le coude. Quelquefois les bandes de cuir qui couvroient la partie supérieure de la main, étoient paralleles entr'elles; quelquefois elles étoient croisées, & diversement entrelacées les unes dans les autres.

On fabriquoit les Cestes d'un cuir plus ou moins dur, selon l'usage auquel on les destinoit. Tantôt on n'y employoit que de simples courroies, tantôt on fortifioit ces courroies par plusieurs plaques ou bossettes de cuivre, de fer ou de plomb, qui en rendoient la superficie raboteuse. Ces derniers Cestes étoient réservés pour les jeux Gymniques; les autres servoient aux Athletes qui s'exerçoient dans les Gymnases.

I. Les Grecs désignoient ces sortes d'armes par quatre noms différens; sçavoir, Imantes, Myrmeces, Meiliques & Sphères.

1.° Le nom le plus ordinaire étoit celui d'Imantes, qui signifie à la lettre, des courroies. Homère ne s'exprime point autrement en décrivant le Pugilat, non plus que Théocrite, Apollonius de Rhodes, & les autres poëtes qui en ont fait mention. Les Cestes, dont ils parlent, étoient faits de cuir de bœuf non corroyé, desséché, & par conséquent très-dur. Apollonius de Rhodes attribue ces trois qualités aux Cestes d'Amycus & de Pollux dans un seul vers. Mais, il ne paroît pas que ni ces Cestes, ni ceux dont Homère arme ses héros, fussent garnis de métal.

2.° Les Cestes s'appelloient en second lieu Myrmeces; & c'est par ce mot comme par un synonyme,

(a) Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. VIII. pag. 108. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. T. III. p. 265. & suiv. T. XII. p. 318.

que quelques Scholiastes expliquent celui d'Imantes. On trouve dans les anciennes gloses, μυρμήκια, *Cestus*; μύρμηξ πυκτῶν, *Cestus*. On ne leur avoit donné ce nom, pour aucune ressemblance qu'ils eussent avec les fourmis, appellées en Grec μύρμηκες, *Myrmeces*, mais seulement parce qu'on ressentoit dans les parties, qui en étoient frappées, des picotemens semblables à ceux que causent ces insectes ; d'où vient qu'un auteur Grec, cité par Henri Étienne dans son trésor, appelloit les Cestes, *des fourmis perce-membres*.

3.° Les anciens Cestes en usage chez les Grecs, portoient le nom de Meiliques, sans doute à cause de leur douceur & de leur mollesse, par comparaison à la dureté de ceux qu'on leur substitua dans la suite. En effet, ces Meiliques n'étoient qu'un simple lacis de courroies très-déliées, lesquelles enveloppant uniquement la main, dans le creux de laquelle on les attachoit, laissoient le poignet & les doigts à découvert. C'est la description que nous en a laissée Pausanias, en parlant du Pugilat de Creugas & de Damoxène. Il ajoûte qu'en ce tems-là on ne connoissoit point encore le Ceste qui couvre le poignet des Athletes. Mais, que faut-il entendre par ces deux mots ἱμὰς ὀξὺς, *imas oxus*, qu'il employe ? L'Interprete Latin les a rendus par ceux-ci : *Cæstus* [*ex*] *attenuato in acutum loro*, un Ceste fait d'une courroie taillée en pointe ; ce qui ne réveille aucune idée claire & distincte. Car, on n'imagine point quelle différence une courroie pointue pouvoit mettre entre le Ceste Imas & le Ceste Meilique. M. Burette trouve beaucoup plus de vraisemblance à prendre l'ὀξὺς de Pausanias dans la signification de τραχὺς, qui veut dire rude, raboteux, plein d'inégalités & d'éminences ; ensorte que l'historien Grec, dans ce passage, emploie l'expression d'ἱμὰς ὀξὺς pour marquer un Ceste dont plusieurs boutons de métal, cousus entre les courroies, rendoient la surface hérissée, par opposition à ἱμὰς μείλιχος, *lorum blandum*, *mite*, Ceste mol & uni, qui est la même chose que μειλίχαι, Meiliques.

4.° Il ne reste plus qu'à examiner le mot de sphères ou épisphères, pris dans la signification des Cestes. Platon & Plutarque s'en sont servis dans ce sens. Pollux le met au nombre des termes consacrés au Pugilat, qu'il appelle de ce même mot sphéromaquie σφαιρομαχία, d'où se forme le verbe σφαιρομαχεῖν, se battre à coups de poing. On ne doit pas se figurer que sphères doive s'entendre des poings même arrondis en manière de balles. Car, Pollux dit formellement : *On peut dire, en parlant d'un Athlete qui se bat à coups de poing, mains armées, mains couvertes d'armes. Or, ces armes s'appellent sphères.* Les Latins ont aussi employé le terme de sphéromaquie, pour marquer le Pugilat, comme on le voit par ce passage de Stace : *Nam & sphæromachias spectamus, & pilaris lusio admittitur* ; car, il ne faut pas

douter que *sphæromachia* & *pilaris lusio* ne soient deux choses différentes, quoi qu'en disent quelques Commentateurs.

Voyons maintenant ce que c'étoit que ces sphères, dont les Athletes armoient leurs mains pour le Pugilat; découverte d'autant plus difficile à faire, que les Anciens se sont peu mis en peine de s'expliquer sur une chose suffisamment connue de leur tems, & que les Modernes ne nous donnent sur cela que des conjectures peu fondées.

Mercuria assure que dans le Pugilat, les Athletes combattoient les poings fermés, soit que ces poings fussent nus, soit qu'ils fussent remplis d'une boule d'airain ou de pierre, d'où vient, dit-il, le verbe σφαιρομαχεῖν, soit qu'ils fussent enveloppés de courroies ou de lames de métal. Henri Étienne dans son trésor de la langue Grecque au mot *sphères*, dit que ces spheres étoient des balles ou des masses de plomb; puis il ajoûte sur le mot sphéromaquie, que ce mot se dit proprement des Athletes, qui se battoient avec des balles de plomb cousues dans une courroie de cuir de bœuf. Sur ce pied-là, ces sphères seroient les véritables Cestes, avec lesquels les Athletes combattoient à outrance dans les jeux publics. Cependant, Plutarque & Platon semblent dire le contraire; celui-là, au commencement de son huitième Livre des loix; & celui-ci, dans ses Préceptes politiques. Comme de ces deux passages dépend tout l'éclaircissement que nous pouvons tirer des Grecs sur le fait de ces sphères athlétiques, puisqu'il n'en est parlé qu'en ces deux endroits & dans Pollux, nous allons les rapporter dans toute leur étendue.

Platon, recherchant de quelle manière on s'y devroit prendre, pour mettre les citoyens d'une ville en état de repousser vigoureusement les attaques de leurs ennemis, fait ce raisonnement: » Quoi donc? Si nous voulions » former des Athletes pour le Pugilat, pour le Pancrace, ou pour » quelque autre combat Gymnique, les produirions-nous dans » les jeux publics, sans les avoir » auparavant préparés long-tems » à ces sortes de combats, par » un exercice journalier? Ou plûtôt si nous faisions profession du » Pugilat, ne travaillerions-nous » pas plusieurs jours avant les » jeux, à nous rendre habiles » dans cette sorte de combat, en » répétant dans le particulier tous » les mouvemens, qui pourroient » nous être de quelque utilité en » public pour remporter la victoire; & nous approchant du » vrai, par l'imitation le plus près » qu'il nous seroit possible, n'envelopperions-nous pas de sphè» res nos mains, au lieu de Cestes, pour acquérir toute la dextérité nécessaire à porter des » coups, & à les éviter? « Voici présentement le passage de Plutarque. » On lie des sphères au » tour des mains de ceux qui se » battent dans les Palestres, afin » que les coups qu'ils se portent » réciproquement, soient plus

» doux & moins ſenſibles, & » que le combat n'aboutiſſe point » à quelque bleſſure incurable. «

Il paroît, par la ſimple expoſition de ces deux paſſages, que les ſphères athlétiques, dont parlent Platon & Plutarque, bien lion d'être des Ceſtes garnis de plomb, n'étoient, par rapport à ceux-ci, que comme ſont parmi nous les fleurets par rapport aux épées; c'eſt-à-dire, que lorſque les Athletes s'exerçoient entr'eux au Pugilat dans les Gymnaſes, pour s'y perfectionner, ſous les yeux de leurs maîtres, comme les jeunes gens s'exercent aujourd'hui à eſcrimer dans nos ſalles d'armes; les ſphères leur tenoient lieu de véritables Ceſtes, qui étoient réſervés pour les combats publics, & qui étoient ordinairement renforcés de métal.

Mais, quelle étoit donc la forme de ces diminutifs de Ceſtes? Quelle en étoit la matière, & pourquoi leur donnoit-on le nom de ſphères? Il y a beaucoup d'apparence qu'ils l'empruntoient de leur figure même, qu'il eſt aſſez difficile de deviner au juſte. Peut-être n'étoit-ce que quelques bandes d'un cuir ſouple & maniable, qui, par leurs différentes circonvolutions au tour du poing, lui donnoient la forme d'une ſphère. Peut-être ces courroies ſoûtenoient-elles, par leurs contours, une eſpèce de pelote qui rempliſſoit le creux de la main. Du-moins, eſt-il certain, par le paſſage de Platon & par celui de Plutarque, que ces ſphères ſe lioient au tour de la main, & par conſéquent que ce n'étoit point de ſimples balles, que les Athletes empoignaſſent.

Au défaut des Grecs, Trébellius Pollio, dans la vie des deux Galliens, pourra nous fournir ſur cela quelque lumière. En décrivant la pompe d'un triomphe de Gallien, il y fait paroître des Athletes pour le Pugilat; *Pugiles*, dit-il, *ſacculis, non veritate pugilantes*. C'eſt ainſi que Caſaubon lit ce paſſage. Saumaiſe au mot *ſacculis* ſubſtitue *flacculis*, ſur la foi de quelques manuſcrits. Quoi qu'il en ſoit, *ſacculis* nous donne l'idée de petits ſacs ou fourreaux, qui couvroient les poings de l'Athlete, & qui ſe lioient au tour des poignets. Si l'on préfere le mot *flacculis*, cela reviendra preſque à la même notion, en déſignant une enveloppe flaſque & mollette, qui garniſſoit les poings des combattans.

II. Les Latins n'ont connu ces armes du Pugilat que ſous le ſeul nom de *Cæſtus*, ſur l'étymologie & ſur l'orthographe duquel les Grammairiens ſont peu d'accord entr'eux. Scaliger le pere dérive ce mot du Grec κεστὸς, *Ceſtos* une ceinture, à cauſe des courroies dont l'entrelacement formoit les Ceſtes, & qui ceignoient les mains & les poignets des combattans. Suivant cette dérivation, *Ceſtus* doit s'écrire par un *e* ſimple; mais, pluſieurs raiſons ſemblent détruire une pareille étymologie. Car, en premier lieu, Homère, de qui ſans doute les autres Grecs ont pris ce terme, ne l'emploie que comme une épi-

there, qui caractérise le substantif *imas* qu'il y joint, appellant la ceinture de Vénus *Cestos imas*, qu'il nomme simplement *imas* quelques vers plus bas. Or, d'après l'explication que donnent au mot *Cestos* le Scholiaste d'Homère & Hésychius, *Cestos imas* signifie à la lettre une courroie, ou une ceinture piquée & brodée. Il est vrai que dans la suite, quelques Auteurs, comme Plutarque, se sont servis du mot *Cestos* sans addition, mais toujours dans le sens qu'Homère y donne, c'est-à-dire, comme d'un terme consacré à signifier la ceinture de Vénus. Il est sans exemple que les Grecs y aient jamais attaché l'idée d'un Ceste.

D'un autre côté, il n'y a guere d'apparence que les Latins, en s'appropriant le mot *Cestos* l'aient transporté de sa signification naturelle, dans une autre qui lui étoit absolument étrangère; & que d'une ceinture, où se trouvoient, dit Homère, tous les attraits les plus séduisans, l'amour, les désirs, les entretiens secrets, & persuasifs, qui surprennent l'esprit & le cœur des plus sages; ils se soient avisés de faire un instrument meurtrier, tel qu'un Ceste, destiné à fendre les levres, à casser le nez & les oreilles, à briser les dents & les mâchoires, à crever les yeux, à rompre ou enfoncer les côtes, en un mot, à couvrir la tête & le reste du corps, de bosses, de contusions, & de blessures. Aussi, les Latins, en prenant des Grecs le mot *Cestus*, l'ont-ils toujours employé pour désigner ou la ceinture de Vénus, ou celle d'une nouvelle mariée; & en ce sens, ils l'ont écrit avec un *e* simple, & l'ont fait du genre féminin, s'il en faut croire Placidus Lactantius, ancien commentateur de Stace.

Le Grammairien Servius nous apprend que *Cæstus*, pris pour un Ceste, est du genre masculin, & doit s'écrire par un *æ*; & qu'il vient alors du verbe *cædere*, frapper, tuer, mettre en pieces; étymologie qui, comme l'on voit, lui convient infiniment mieux que la précédente, & qui a été adoptée par Gérard Jean Vossius, comme la seule vraisemblable.

CESTE, *Cestus*, Κεςὸς, ceinture mystérieuse, dont l'imagination des Poëtes a fait présent à Vénus. Ses deux effets les plus merveilleux étoient de rendre aimable la personne qui la portoit, aux yeux de ceux même qui n'aimoient plus. L'Hymen, le plus grand ennemi de la tendresse, n'étoit pas à l'abri de son prestige; ainsi que Jupiter s'en apperçut bien sur le mont Ida. Mercure fut accusé de l'avoir volée.

On vient de voir sur la fin de l'article précédent, que par le mot *Ceste*, du Grec Κεςὸς, l'on entendoit une courroie, une ceinture, ou tel autre ouvrage piqué & brodé. De Ceste, on a fait inceste, qui signifie, au simple, ceinture déliée; & au figuré, concubinage ou fornication en général. On a restreint depuis ce terme à la fornication entre personnes alliées par le sang. *Voyez* Ceinture de Vénus.

CESTE,

CESTE, *Cestus*, Κεστὸς, autre ceinture que le mari délioit à son épouse le premier jour de ses noces. *Voyez* Ceinture de virginité.

CESTIPHORES, *Cestiphori*, (*a*) nom que l'on donnoit aux Athletes, qui combattoient armés de cestes.

CESTIUS [C.], *C. Cestius*, Κ. Κέστιος, (*b*) chevalier Romain, dont parle Cicéron dans son oraison pour L. Flaccus.

CESTIUS, *Cestius*, Κέστιος, méchant railleur & sans esprit. Il osa néanmoins s'exercer aux dépens du célebre Cicéron; ce qui lui réussit mal dans la suite; car, mangeant un jour chez M. Tullius, fils de Cicéron, qui avoit alors le gouvernement de l'Asie, celui-ci qui ne tenoit rien du génie de son pere, & qui avoit très-peu de mémoire, demanda plusieurs fois à un de ses domestiques, quel étoit celui qui mangeoit au bas-bout de la table. Comme il oublioit toujours le nom de Cestius, ce domestique lui dit enfin: *c'est ce railleur qui soûtenoit que Cicéron, votre pere, étoit un ignorant.* En même tems, M. Tullius commanda que l'on apportât des verges, & fit rudement fouetter Cestius en sa présence.

CESTIUS, *Cestius*, Κέστιος, (*c*) l'un des principaux habitans de Pérusie, vers l'an 41 avant J. C. Cet homme d'un cerveau mal rangé s'avisa, par un désespoir fou, de mettre le feu à sa maison, & de se jetter ensuite au milieu des flammes, après s'être percé de son épée. Comme il faisoit grand vent, le feu gagna les maisons voisines; & s'étendant de proche en proche, il consuma toute la ville.

Ce malheureux se surnommoit Macédonicus, parce qu'il avoit servi autrefois en Macédoine.

CESTIUS, *Cestius*, Κέστιος, (*d*) Sénateur qui vivoit sous l'empire de Tibere. En l'absence de ce Prince, vers l'an de J. C. 21, personne n'osoit relever un abus énorme & tyrannique, qui s'introduisoit à l'ombre du respect dû à la personne de l'Empereur. Des hommes décriés, des misérables, prenant en main une image ou représentation de Tibere, attaquoient impunément les plus gens de bien par des invectives atroces & des calomnies odieuses; & les affranchis mêmes, & les esclaves, pareillement armés, accabloient d'injures leurs patrons ou leurs maîtres, les menaçoient du geste & de la main; & loin de craindre le châtiment de leur insolence, ils se faisoient au contraire redouter. C. Cestius se rendit l'interprete de la douleur & de l'indignation publique. Il remontra dans le Sénat que les Princes tenoient sur terre la place des dieux; mais que les dieux mêmes n'écoutoient que de justes prieres; & qu'on ne permettoit à personne de se retirer dans le capitole ou dans les autres

(*a*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. T. III. p. 292, 293.

(*b*) Cicer. Orat. L. Flacc. c. 23.

(*c*) Appian. p. 699. Vell. Paterc. L. II. c. 74. Crév. Hist. Rom. Tom. VIII. pag. 296.

(*d*) Crév. Hist. des Emp. Tom. I. p. 441, 442.

temples de la ville, pour commettre, sous la sauve-garde de la religion, toutes sortes de crimes. Il ajoûta que les loix n'avoient plus de force, qu'elles étoient anéanties, puisqu'une femme qu'il avoit fait condamner pour crime de fraude par sentence du Juge, l'attaquoit dans la place publique, à la porte du Sénat, par des injures & par des menaces, sans qu'il osât la citer en justice, parce qu'elle lui opposoit l'image de l'Empereur.

Lorsqu'une fois il se fut trouvé un Sénateur qui eut le courage de dire ce que tous les autres pensoient, plusieurs se joignirent à lui, & rapportant des faits, ou semblables ou même plus atroces, tous prierent Drusus de faire un exemple. Il se rendit à une demande si équitable; & Annia Rufilla [c'étoit le nom de cette femme, dont C. Cestius se plaignoit], ayant été mandée & convaincue, fut mise en prison.

CESTIUS [C.], *C. Cestius*, K. Κέςιος, (*a*) Sénateur illustre, qui, après avoir déféré secrétement à Tibere Q. Servéus ancien préteur, reçut ordre de ce Prince, d'exposer publiquement dans le Sénat ce qu'il lui avoit écrit par lettres privées.

CESTIUS [C.], *C. Cestius*, K. Κέςιος, (*b*) consul avec M. Servilius, sous l'empire de Tibere, l'an de Rome 786, & de J. C. 35.

CESTIUS PROCULUS, (*c*) *Cestius Proculus*, fut recherché pour crime de concussion, sous l'empire de Néron, l'an de J. C. 56; mais, ses accusateurs s'étant désistés, on le renvoya absous.

CESTIUS GALLUS, *Cestius Gallus. Voyez* Gallus.

CESTIUS [C.], *C. Cestius*, (*d*) avoit été honoré du titre de Septemvir. On lisoit sur son tombeau cette Inscription: *CESTIUS. L. F. POB. EPULO. TR. PL. VII. VIR. EPULONUM.*

C'est sans doute le même, dont on voit à Rome une pyramide, en allant à la porte Saint Paul. Cette pyramide fut faite à l'imitation des pyramides d'Égypte, avec cette différence qu'elle est toute unie par dehors, au lieu que les pyramides d'Égypte vont par degrés. Le dedans est vuide; en quoi elle differe aussi des pyramides d'Égypte, qui, dans une grande masse, ont très-peu de vuide. L'Inscription qu'on voit dans la planche, se lit ainsi sur la face de la pyramide: *CAIUS CESTIUS LUCII FILIUS, POBLILIA, EPULO, PRÆTOR, TRIBUNUS PLEBIS, SEPTEMVIR EPOLUNUM. Caïus Cestius Epulon, fils de Lucius, de la tribu Poblilia, Préteur, Tribun du peuple, & l'un des Septemvirs Épulons.*

Une autre Inscription au-dessous de celle-ci & en plus petits caractères, se doit lire en cette manière: *OPUS ABSOLUTUM*

(*a*) Tacit. Annal. L. VI. c. 7.
(*b*) Tacit. Annal. L. VI. c. 31.
(*c*) Tacit. Annal. L. XIII. c. 30.
(*d*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. V. pag. 124. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. T. XVI. p. 145.

EXTESTAMENTO DIEBUS TRECENTIS TRIGINTA, ARBITRATU PONTII PUBLII FILII, CLAUDIA MELÆ HEREDIS, ET POTHI LIBERTI. Cela veut dire que tout l'ouvrage de la pyramide a été fait, suivant le testament, en trois cens trente jours, selon la volonté de Pontius Mela, fils de Publius, de la tribu Claudia, qui étoit l'héritier, & de Pothus affranchi. Une autre Inscription récente marque que l'ouvrage a été réparé en 1663. Cette pyramide a au pied, selon les mesures d'Ottavio Falconieri, cent trente-cinq palmes.

L'intérieur de la pyramide est orné de quelques peintures antiques. La première est une femme assise qui lit ou qui chante quelque chant funebre; car, on chantoit aux funérailles, & on y jouoit de la flûte en se battant la poitrine, dit Lucien. La seconde est une autre femme assise qui prépare quelque chose dans un bassin. La troisième est une femme couronnée qui tient d'une main un plat, & de l'autre un pot à boire, pour marquer le repas des funérailles. La quatrième tient ces flûtes dont on jouoit aux obseques. Il y a outre cela dans cette pyramide, des urnes peintes, & l'image d'une victoire qui tient d'une main une couronne, & de l'autre un diadême.

CESTIUS [C.], *C. Cestius.* (*a*) Il nous reste un monument d'un C. Cestius, qui, dans l'épitaphe mise au bas-relief, dit un adieu éternel à sa fille Érotion.

C'EST POURQUOI, AINSI, termes relatifs à la liaison d'un jugement de l'esprit avec un autre jugement.

C'est pourquoi, dit M. l'abbé Girard, dans ses synonymes François, renferme dans sa signification particulière un rapport de cause & d'effet; & *Ainsi* ne renferme qu'un rapport de prémisses & de conséquence. *Les femmes sont changeantes; C'est pourquoi, les hommes deviennent inconstans; nous leur donnons la liberté, Ainsi nous paroissons les estimer plus que les Orientaux qui les enferment.*

C'est pourquoi se rendroit par *cela est la raison pour laquelle*; & *Ainsi*, par *cela étant*. La dernière de ces expressions n'indique qu'une condition. L'exemple suivant, où elles pourroient être employées toutes deux, en fera bien sentir la différence. On peut dire: *Nous avons quelqu'affaire à la campagne, Ainsi nous partirons demain, s'il fait beau*, ou *C'est pourquoi nous partirons demain, s'il fait beau.* Dans cet exemple, *Ainsi* se rapporte à *s'il fait beau*, qui n'est que la condition du voyage; & *C'est pourquoi*, se rapporte à *nous avons quelqu'affaire*, qui est la cause du voyage.

CESTRINE, *Cestrine*, (*b*) Κεϛρίνη, nom d'une contrée de l'Épire, qui fut ainsi appellée de Cestrinus, au rapport de Pausa-

(*a*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. III. pag. 30.

(*b*) Pauf. p. 127. Thucyd. p. 32.

nias. Thucydide dit que cette contrée étoit séparée de la Thesprotide par le fleuve Thyamis.

CESTRINUS, *Cestrinus*, (*a*) Κεςρῖνος, fils d'Hélénus, qui regna sur un canton de l'Épire, & lui donna son nom.

CESTROPHENDONE, (*b*) *Cestrophendona*, terme composé de *cestrus* sorte de javelot, & de *sphendo*, fronde. C'étoit une sorte d'armure inventée par les Macédoniens dans la guerre de Persée contre les Romains. Cette armure étoit composée d'une javeline longue d'un demi-pied, dans le tuyau de laquelle entroit une hampe longue d'une demi-coudée, & de la grosseur du doigt. Cette hampe, ou manche, avoit trois aîlerons, à la manière des fleches, pour être décochée avec plus de force & d'égalité. Du fond de la fronde, plus large qu'il n'est dans les frondes ordinaires, partoient deux cordons, que le frondeur tenoit par les deux bouts; puis, après avoir tourné plusieurs fois la fronde au tour de sa tête, il lâchoit le plus court; de façon que la javeline traversoit les airs avec la même rapidité que si ç'eût été une balle de plomb.

La description qu'on vient de lire, est de Tite-Live. M. Crévier, dans ses notes sur cet Historien Latin, dit qu'elle a quelque chose d'obscur, & que le passage de Polybe, d'où Tite-Live l'a tirée, la rend beaucoup plus claire. Voici ce passage tel que M. Crévier le cite, avec les observations qu'il y ajoûte.

Cestrus. Novum hoc inventum bello Persico. Ipsum spiculum bipalme fuit, tubulum habens æqualem mucroni. Huic hastile ligneum insertum erat, longitudine spithamæ mensuram æquans, crassitie, digiti. In hujus medium tres pinnulæ è ligno infigebantur planè breves. Hoc in funda, quæ duo funalia imparia habebat, in medio utrorumque, amento leviter, & ita ut facilè solvi posset, ligatum, imponebatur. Tum igitur in circumactione fundæ intentis funalibus manebat. Quum verò alterum solveretur in emissione, excidens amento suo, velut glans è funda, ferebatur, & cum impetu incidens, quidquid incurrisset valdè lædebat. Ad rei totius pleniorem expositionem, multa addit Lipsius; ex quibus pauca mutuabimur, pluribus omissis. Ait Livius *Cestrophendonen*, hoc telum dictum: rectè. Etsi in Suida pars una vocis modò est, *cestrus*. Atqui solitaria ea duntaxat *veruculum* & breve telum notat. Compositio Liviana mixtum hoc complectitur, *& telum è funda missum. Bipalme spiculum*, id est, semipedale. Sed in Græco hoc distinctiùs additur, ipsum mucronem palmi fuisse; aulifcum, sive tubulum, item palmi. Hastile semicubitale, Polybio σπιθαμιαῖον. Spithama enim est dimidia spars cubiti, dodrans pedis. Adduntur pinnæ três, quas Græcus monet è ligno fuisse. *Fun-*

(*a*) Pauf. p. 127.

(*b*) Tit. Liv. L. XLII. c. 65. Suid. Tom. I. p. 1445, 1446.

dæ media eſt ipſum fundæ medium; latius illud, cui telum ſedet. Funalia duo imparia videntur ex Polybio intelligenda, non duo ex utraque parte; ſed utrinque unum, alterum brevius. In hanc mentem nos ducunt hæc Polybii verba: *quum alterum è funalibus ſolveretur in emiſſione*; quæ videntur indicare duo omninò fuiſſe funalia, quorum alterum ſolveretur, altero retento. Cur autem unum brevius fuerit altero, non ſatis preſpicuum nobis eſt; niſi fortè illud quod remanere debebat in manu funditoris, ideo longius erat, ut certiùs teneri poſſet. *Majore ſinu* interpretatur Lipſius, majore quàm vulgatæ fundæ habere ſolent. Poſtremò notandum eſt id quod à Polybio diſertè expreſſum Livius omiſit, de amento, quo telum utiliter illigabatur, ne caderet in rotatu, tum ut vehementiùs emitteretur.

CÉSURE, *Cæſura*, (*a*) terme, qui, dans le ſens propre, ſignifie inciſion, coupure, du Latin *cædere*, couper, tailler, au ſupin *cæſum*, d'où vient Céſure. Ce mot n'eſt en uſage parmi nous que par alluſion & par figure, quand on parle de la méchanique du vers.

La Céſure en François eſt un repos, que l'on prend dans la prononciation d'un vers, après un certain nombre de ſyllabes. Ce repos ſoulage la reſpiration, & produit une cadence agréable à l'oreille. Ce ſont ces deux motifs, qui ont introduit la Céſure dans les vers; facilité pour la prononciation, cadence ou harmonie pour l'oreille.

La Céſure ſépare les vers en deux parties, dont chacune eſt appellée hémiſtiche, c'eſt-à-dire, demi vers, moitié de vers.

En Latin, on donne auſſi le nom de Céſure à la ſyllabe après laquelle eſt le repos; & cette ſyllabe eſt la première du pied ſuivant.

Arma virumque cano . . . Trojæ qui primus ab oris.

La ſyllabe *no* eſt la Céſure, & commence le troiſième pied.

La Céſure ou repos en François eſt mal placée entre certains mots, qui doivent être dits tout de ſuite, & qui font enſemble un ſens inſéparable, ſelon la manière ordinaire de parler & de lire; tels ſont la prépoſition & ſon complément. Ainſi, le vers ſuivant eſt défectueux.

Adieu je m'envais à . . . Paris pour mes affaires.

Il en eſt de même du verbe *eſt*, qui joint l'attribut & le ſujet, comme dans ce vers:

On ſçait que la chair eſt . . . fragile quelquefois.

Par la même raiſon, on ne doit jamais diſpoſer le ſubſtantif & l'adjectif, de façon que l'un finiſſe le premier hémiſtiche, & que l'autre commence le ſecond, comme dans ce vers:

Iris dont la beauté . . . charmante nous attire.

Cependant, ſi le ſubſtantif fai-

(*a*) Mém. de l'Acad. des Inſc. & Bell. Lett. Tom. XV. pag. 211.

ſoit le repos du premier hémiſtiche, & qu'il fût ſuivi de deux adjectifs qui achevaſſent le ſens, le vers ſeroit bon, comme :

Il eſt une ignorance . . . & ſainte
& ſalutaire.

Ce qui fait voir qu'en toutes ces occaſions la grande regle, c'eſt de conſulter l'oreille, & de s'en rapporter à ſon jugement.

Dans les grands vers, c'eſt-à-dire, dans ceux de douze ſyllabes, la Céſure doit être après la ſixième ſyllabe.

Jeune & vaillant héros . . . dont
la haute ſageſſe.

Obſervez que cette ſixième ſyllabe doit être une ſyllabe pleine; qu'ainſi le repos ne peut ſe faire ſur une ſyllabe qui finiroit par un *e* muet. Il faut alors que cet *e* muet ſe trouve à la ſeptième ſyllabe, & s'élide avec le mot qui le ſuit.

Et qui ſeul ſans miniſtre . . . .
à l'exemple des dieux,

Soûtiens tout par toi-même . . . .
& vois tout par tes yeux.

Dans les vers de dix ſyllabes, la Céſure doit être après la quatrième ſyllabe.

Ce monde ci . . . . n'eſt qu'une
œuvre comique,

Où chacun fait . . . . ſes rôles
différens.

Il n'y a point de Céſure preſcrite pour les vers de huit ſyllabes, ni pour ceux de ſept; cependant, on peut obſerver que ces ſortes de vers ſont bien plus harmonieux, quand il y a une Céſure après la troiſième ou la quatrième ſyllabe dans les vers de huit ſyllabes, & après la troiſième dans ceux de ſept.

Au ſortir . . . de ta main puiſ-
ſante,

Grand Dieu, que l'homme étoit
heureux!

La vérité toujours préſente

Le livroit à ſes premiers vœux.

Voici des exemples de vers de ſept ſyllabes.

Qu'on doit plaindre une bergere
Si facile à s'allarmer.
Pourquoi du plaiſir d'aimer
Faut-il ſe faire une affaire?
Quels bergers . . . en font autant
Dans l'ingrat . . . ſiecle où nous
ſommes?
Acanthe, qu'elle aime tant,
Eſt peut-être un inconſtant,
Comme tous les autres hommes.

C'eſt ce que l'on pourra encore obſerver dans la première fable de M. de la Fontaine.

La cigale . . . ayant chanté
tout l'été,
Se trouva fort dépourvue.
Pas un ſeul . . . petit morceau
De mouche ou . . . de vermiſſeau.
Elle alla . . . crier famine
Chez la fourmi ſa voiſine,
La priant . . . de lui prêter
Quelque grain . . . pour ſubſiſ-
ter, &c.

Au reste, on ne parle ici que des vers de douze, de dix, de huit, & de sept syllabes ; les autres sont moins harmonieux, & n'entrent guere que dans le chant ou dans des pieces de caprice.

CÉTARIA, *Cetaria*, Κηταρία (*a*) ville de Sicile, au rapport de Ptolémée. Elle étoit, selon lui, sur la côte occidentale. Les habitans en sont nommés Cétarines dans Pline. Le nom de cette ville vient de τὰ κήτη, des thons que l'on y pêchoit en abondance. On en pêche encore quantité à Scupello, qui est le nom moderne de cette ville.

Les Anciens ont nommé Cétaria des étangs, des réservoirs, où ils gardoient du poisson de mer, & principalement des thons. Horace en parle ainsi :

Plures adnabunt thunni, & Cetaria cressent.

CÉTÉENS, *Cetei*, Κήτειοι, (*b*) peuples, dont il est parlé dans l'Odyssée. *Ces belliqueuses bandes de Cétéens*, lit-on selon la traduction de Madame Dacier, *étoient venues à cette guerre, attirées par des présens & par l'espérance d'épouser des femmes Troyennes.* Il y a mot à mot dans le Grec : *Ses compagnons Cétéens se firent tuer autour de lui pour des présens de femmes.* C'est ce qu'il faut expliquer, dit Madame Dacier, & elle le fait en cette manière.

» Voici d'abord, dit-elle, ce » que Strabon a pensé de ce passage dans son douzième Livre. » *Homère nous propose plutôt ici » une énigme, qu'il ne nous propose un point d'Histoire clair & » net. Car, nous ne sçavons ni » quels peuples ce sont ces Cétéens, » ni ce qu'il faut entendre par ces » présens de femmes ; & les Grammairiens en nous débitant leurs » fables, nous débitent leurs imaginations bien plus qu'ils ne » tranchent la difficulté.* Après » cela n'y aura-t-il point de la » témérité à moi d'entreprendre » d'expliquer ce qu'un si sçavant » Homme a trouvé trop difficile. Cependant, je ne puis » m'empêcher de l'essayer. Il y a » donc ici deux difficultés ; la » première c'est de sçavoir qui » sont ces Cétéens ; & l'autre, ce » qu'il faut entendre par ces pré- » sens de femmes. Commençons » par la première.

» Il est certain que le royau- » me de Téléphus, pere d'Eurypyle, étoit dans la Mysie Asiatique, dans la Teutranie près » du fleuve Caïque. Strabon en » convient, & il dit que c'est le » sentiment d'Homère. Il con- » vient encore que dans le Caïque va se décharger un gros » torrent, qui est comme un » fleuve, & qui est appellé Cé- » tée, Κήτιον. Je ne vois donc » pas pourquoi ces peuples, qui » étoient aux environs du Caïque » & de ce gros torrent, ne pou- » voient pas avoir été appellés » Cétéens, du nom de ce tor-

(*a*) Ptolem. L. III. c. 4. Plin. Tom. I. p. 163.

(*b*) Odyss. L. XI. v. 520. Strab. pag. 615. & seq.

» rent ; c'eſt même le ſentiment » d'Héſychius : Κύτειοι, γένος » Μυσῶν ἀπὸ τοῦ παραῤῥέοντος » ποταμοῦ Κύτεος. *Les Cétéens* » *ſont des peuples de Myſie*, » *ainſi appellés du fleuve Cétée*, » *qui paſſe dans leur païs.* Il y a » peu de noms de peuples, dont » l'origine ſoit mieux marquée & » plus certaine.

» Venons à l'autre difficulté » qui eſt ſur ces préſens de fem- » mes. Je ſuis perſuadée que la » Fable nous donne le moyen de » l'éclaircir. Elle nous dit que » Priam, pour obliger Aſtyoché » ſa ſœur à envoyer à ſon ſecours » ſon fils Eurypyle, lui fit de » magnifiques préſens, & lui en- » voya entr'autres choſes une vi- » gne d'or, que Jupiter avoit » donnée autrefois à Tros. Par » ces préſens de femmes, on » peut donc entendre ces préſens » envoyés à Aſtyoché, & qui » furent la cauſe de la perte d'Eu- » rypyle & de ſes troupes. Priam » ne ſe contenta pas de cela, il » promit de donner à Eurypyle » ſa fille Caſſandre ; & Eurypy- » le, dans l'eſpérance d'épouſer » cette Princeſſe, marcha à Troye » avec ſes troupes. Voilà donc » ces préſens de femmes qui l'at- » tirent. C'eſt ainſi que ce Poëte » a mêlé l'amour dans l'Iliade, » quand il a dit d'Othryonée, » qu'il étoit venu de Thrace à ce » ſiege, pouſſé par la gloire & » par l'amour ; car, il deman- » doit en mariage cette même » Caſſandre. Et quand il dit ici » *par des préſens de femmes*, il » peut avoir embraſſé les deux » hiſtoires, dont je viens de par- » ler, c'eſt-à-dire, les préſens » faits à Aſtyoché mere d'Eury- » pyle, & le beau préſent pro- » mis à Eurypyle même. Dictys » les a embraſſées toutes deux. » *Inter quæ nuncius Priamo ſuper-* » *venit Eurypylus Telephi ex* » *Moëſia adventare, quem Rex* » *multis antea illectum præmiis*, » *ad poſtremum oblatione deſponſæ* » *Caſſandræ confirmaverat.* Je l'ai » ſuivi, & je me flatte qu'on ne » trouvera plus ici d'énigme. «

CÉTÉENS, *Cetei*, (*a*) peuples, dont il eſt parlé au premier livre des Maccabées. Perſée y eſt qualifié Roi de ces peuples. Ainſi, c'étoient les mêmes que les Macédoniens ; car, Perſée étoit roi de Macédoine. *Voyez* Céthim.

CETES, *Cetes*, roi d'Égypte, dont les Grecs ont fait leur Protée. Il étoit fort habile dans les Arts, & ſe transformoit en différentes formes. Les différens ornemens, que les rois d'Égypte avoient coûtume de prendre & dont ils changeoient ſouvent, donnerent occaſion à la fable, comme l'a remarqué Diodore de Sicile.

CÉTHÉENS, *Cethei*, les mêmes que les Cétéens. *Voyez* Cétéens.

CÉTHÉGUS, *Cethegus*, (*b*) Κέθηγος, nom d'une famille Romaine, qui étoit une branche de celle de Cornélius. On prétend que ceux de cette famille affecterent une

(*a*) Maccab. L. I. c. 8. v. 5.

(*b*) Horat. de Art. Poët. v. 50.

manière particulière de s'habiller; ce qui a fait dire à Horace dans son art poëtique :

Fingere cinctutis non exaudita Cethegis.

Le Poëte représente ici les Céthégus comme des hommes mâles & laborieux, qui avoient retenu dans leurs habits l'ancienne manière de leurs peres, lesquels, méprisant la tunique comme trop embarrassante, ne portoient qu'une espèce de tablier qui leur servoit de caleçon, depuis la ceinture en bas, & mettoient par-dessus leur toge. De manière que le pan qu'ils jettoient sur l'épaule gauche, & qui passant par-derrière le dos, venoit faire la ceinture, laissoit le bras droit tout nud; & c'est ce que l'on appelloit proprement *Cinctus Gabinus*, qui étoit ordinaire aux Consuls & aux Préteurs, quand ils faisoient leurs fonctions.

Cette famille avoit produit plusieurs personnages célebres. Voici leur histoire.

CÉTHÉGUS [CORNÉLIUS], *Cornelius Cethegus*, Κορνήλιος Κέθηγος, fut créé consul avec Quintus Flaminius. Il distribua du vin au peuple, après que son élection fut faite. Ces deux Consuls furent obligés de se démettre de leurs charges l'an de Rome 421, parce qu'il y avoit eu de l'irrégularité dans leur création.

CÉTHÉGUS [M. CORNÉLIUS], *M. Cornelius Cethegus*, Μ. Κορνήλιος Κέθηγος, (a) vivoit du tems de la seconde guerre Punique. L'an de Rome 539, il fut nommé grand Pontife à la place de L. Cornélius Lentulus, qui étoit mort depuis peu; & en cette qualité, il présida aux assemblées que l'on tint pour créer un nouveau souverain Pontife. Il s'en présenta trois, qui demandoient cette place avec beaucoup d'ardeur. Ce fut P. Licinius Crassus, qui, tout jeune qu'il étoit, l'emporta sur ses compétiteurs, malgré leur âge avancé & les charges qu'ils avoient exercées. Deux ans après, M. Corn. Céthégus fut élevé à la Préture. Comme l'armée Romaine étoit fort irritée, en particulier de ce qu'on ne lui permettoit point d'hiverner dans les villes de Sicile, & qu'il ne manquoit aux soldats qu'un chef, pour exciter une sédition dans cette province; M. Corn. Céthégus surmonta toutes les difficultés; il appaisa l'esprit des soldats, en usant alternativement de douceur & de sévérité, & fit rentrer dans le devoir toutes les villes qui s'étoient révoltées.

Il falloit que M. Corn. Céthégus fût d'un mérite rare, puisqu'il fut revêtu de la charge de Censeur, avant que d'avoir été Consul; ce qui étoit contre l'usage. On lui donna pour collegue T. Sempronius Tuditanus, qui n'avoit pas encore été non plus Consul. Le peuple, avec l'autorité du Sénat, porta une loi, qui donnoit

(a) Tit. Liv. L. XXV. c. 2, 5, 41. L. XXVI. c. 21. L. XXVII. c. 11, 36. L. XXIX. c. 11, 13, 36. L. XXX. c. 18. Cicer. de Brut. p. 219. de Senect. c. 14.

à ces Censeurs la commission de louer les terres de Capoue au profit de la République. La nomination des nouveaux Sénateurs fut un peu différée, par la contestation des deux Censeurs, au sujet de celui qu'on devoit créer prince du Sénat. C'étoit à T. Sempronius Tuditanus à faire ce choix. Mais, M. Corn. Céthégus prétendoit qu'on devoit à cet égard observer la coûtume des Anciens, qui avoient toujours élevé à cette dignité le plus ancien des Censeurs qui vivoit encore. C'étoit alors T. Manlius Torquatus. M. Corn. Céthégus, après avoir disputé quelque tems, se rendit enfin, & T. Sempronius Tuditanus donna pour prince & pour chef au Sénat Q. Fabius Maximus, alors consul.

Nos deux Censeurs fermerent le lustre l'an de Rome 544; ce qui n'étoit point arrivé depuis qu'Annibal étoit venu en Italie. Ils trouverent dans ce dénombrement cent trente-sept mille cent huit citoyens, c'est-à-dire, un peu moins qu'il n'y en avoit avant la guerre.

Quatre ans après, M. Cornélius Céthégus fut décoré de la dignité de Consul, & eut pour département, la province d'Étrurie avec la vieille armée. Mais, il employoit la rigueur des jugemens, plutôt que la force des armes, pour contenir ou ramener dans le devoir les Étruriens qui s'étoient presque tous attachés à Magon, général des Carthaginois, dans l'espérance d'exciter quelque soulevement par son moyen. Dans les recherches qu'il faisoit en vertu d'un arrêt du Sénat, il ne ménagea personne, ne considérant que le crime ou l'innocence de chacun. Plusieurs Étruriens des plus qualifiés, qui étoient allés eux-mêmes trouver Magon, ou avoient envoyé vers lui, pour lui offrir leurs services & ceux de leurs vassaux, furent d'abord condamnés en personne; puis par contumace, lorsque convaincus de leur révolte, ils se furent eux-mêmes exilés de leur patrie, sauvant leur vie, mais abandonnant leurs biens au Consul, pour la réparation de leur crime.

L'année suivante, M. Cornélius Céthégus, n'étant que Proconsul, eut beaucoup de part à la défaite de Magon. La bataille, où ce Général fut vaincu, s'étoit donnée dans le païs des Gaulois Insubriens.

Cicéron dit que M. Cornélius Céthégus fut un parfait orateur; & un tel témoignage ne doit pas être suspect. Ennius l'appelloit la moële de l'éloquence.

CÉTHÉGUS [C. CORNÉLIUS], *C. Cornelius Cethegus*, Γ. Κορνήλιος Κέθηγος, (*a*) commandoit en Espagne comme Proconsul, l'an de Rome 552. Il défit une armée considérable d'ennemis dans le païs des Sédétains. On dit que dans ce combat les Espagnols laisserent quinze mille hommes sur

(*a*) Tit. Liv. L. XXXI. c. 49, 50. L. XXXII. c. 7, 27. & *seq.* L. XXXIII. c. 22, 23. L. XXXIV. c. 44. L. XXXV. c. 9. Roll. Hist. Rom. T. IV. p. 186, 187.

la place, & soixante-dix-huit étendards entre les mains des vainqueurs. Peu du tems après cette victoire signalée, C. Cornélius Céthégus fut nommé Édile-Curule pendant son abscence ; & afin qu'il pût revenir à Rome pour y faire ses fonctions, le peuple ordonna, sur la proposition qu'en firent les Tribuns, que deux nouveaux Proconsuls iroient prendre le commandement des armées en Espagne, à la place de C. Cornélius Céthégus, & de L. Manlius Acidinus. On remarque qu'en qualité d'Édile-Curule, C. Cornélius Céthégus fit célébrer les jeux Romains avec beaucoup de magnificence.

Il parvint au Consulat l'année suivante, & il eut pour collegue Q. Minucius Rufus. Après s'être acquitté de tous les devoirs envers les hommes & les dieux, il partit pour la Gaule Cisalpine, où il eut affaire aux Insubriens, qui avoient pris les armes avec les Cénomanes. Dès le commencement de l'action, il promit un temple à Junon Sospite, si par sa protection, il battoit ce jour-là les ennemis. Les soldats pousserent aussi-tôt de grands cris pour lui témoigner qu'ils le mettroient dans la nécessité d'accomplir son vœu ; & aussi-tôt ils fondirent sur les ennemis. Les Insubriens furent enfoncés dès le premier choc.

Quand il fut de retour à Rome, il demanda qu'on lui accordât les honneurs du triomphe, pour les services qu'il avoit rendus à la République ; ce qui lui fut accordé d'un consentement unanime de la part des Sénateurs. Il triompha donc, même avant que d'être sorti de charge, des Insubriens & des Cénomanes, & exposa aux yeux du peuple un grand nombre d'étendards ennemis, & une grande quantité de dépouilles prises sur les Gaulois, qu'il fit porter à la suite de son char, sur des chariots qui eux-mêmes faisoient partie du butin ; & en même tems on le voyoit précédé des premiers d'entre les vaincus chargés de chaînes, parmi lesquels on lit dans quelques Auteurs qu'on remarquoit Amilcar chef des Carthaginois lui-même. Mais, l'objet qui attira le plus les yeux & l'attention des citoyens, ce fut la multitude des Crémonois & des Plaisantins, qui suivoient le Triomphateur, portant sur leurs têtes les chapeaux qui étoient le symbole de leur liberté recouvrée. Il fit mettre dans le trésor public, deux cens trente-sept mille cens as, & soixante-dix-neuf mille deniers d'argent, portant la figure d'un char attelé de deux chevaux. Il fit distribuer à chacun des simples soldats soixante-dix as, le double aux centurions, le triple aux cavaliers.

Trois ans après il fut créé Censeur avec Sext. Élius Pétus. Élevés à cette dignité, ils continuerent le titre & le rang de Prince du Sénat au Consul Pub. Scipion, à qui les Censeurs précédens l'avoient déjà déféré. Ils ne rayerent de tous les Sénateurs, que trois sujets ; & cette réforme ne tomba que sur des gens, dont aucun n'avoit encore passé par les Magistratures Curules. Ils mériterent

encore la faveur & la bienveillance de tout l'Ordre, par l'attention qu'ils eurent d'ordonner aux Édiles Curules d'avoir soin que pendant la célébration des jeux Romains, les Sénateurs fussent assis dans des places distinguées; au lieu qu'auparavant ils étoient confondus avec le peuple. Il n'y eut non plus qu'un très-petit nombre de chevaliers, à qui ils ôtassent les chevaux que la République leur entretenoit; & aucun Ordre n'eut à se plaindre de leur sévérité. Ils firent réparer & agrandir le vestibule du temple de la Liberté, aussi-bien que l'hôtel-de-ville. On offrit aux dieux le Printems sacré; & on célébra les jeux Romains suivant le vœu qu'en avoit fait le Consul Servius Sulpicius Galba.

C. Cornélius Céthégus, l'année suivante, ferma le lustre, & trouva dans la revue qu'il fit des citoyens, que leur nombre étoit de cent quarante-trois mille soixante-quatorze chefs de famille.

CÉTHÉGUS [C. CORNÉLIUS], *C. Cornelius Cethegus*, Γ. Κορνήλιος, Κέθηγος. (*a*) L'an 193 avant Jesus-Christ, il vint à Rome des Ambassadeurs de la part des Carthaginois & de Masinissa, roi de Numidie, au sujet de quelques contestations, qu'ils avoient ensemble. Le Sénat répondit à ces Ambassadeurs, qu'il enverroit des commissaires en Afrique; & il en fit en effet partir trois, du nombre desquels étoit C. Cornélius Céthégus. Après qu'ils eurent entendu & pesé les raisons de part & d'autre, ils s'en revinrent à Rome sans avoir rien décidé. On ne sçait si ce fut de leur propre mouvement qu'ils garderent cette neutralité; ou si, comme il y a beaucoup d'apparence, elle leur avoit été recommandée, comme étant plus convenable à la situation présente des Romains, qu'un jugement qui n'auroit pas manqué de mécontenter les uns & les autres.

CÉTHÉGUS [M. CORNÉLIUS], *M. Cornelius Cethegus*, Μ. Κορνήλιος Κέθηγος, (*b*) n'est connu non plus que pour avoir été l'un des trois Commissaires, qu'on fit partir l'an de Rome 581, pour aller chercher le consul C. Cassius, le plus promptement qu'il leur seroit possible, en quelque lieu qu'il pût être, & lui défendre de faire la guerre à aucune nation, qu'à celle qui lui seroit indiquée par le Sénat. C'est qu'on avoit appris que ce Consul, ayant eu la témérité d'abandonner la Gaule Cisalpine, sa province, pour passer dans celle de son Collegue, sçavoir en Macédoine, conduisoit son armée par des routes nouvelles & dangereuses, parmi des nations étrangères, auxquelles il ouvroit par ce moyen le chemin de l'Italie.

CÉTHÉGUS [P. CORNÉLIUS], *P. Cornelius Cethegus*, Π. Κορνήλιος Κέθηγος, (*c*) étoit Édile-Curule avec A. Postumius

(*a*) Tit. Liv. L. XXXIV. c. 62.
(*b*) Tit. Liv. L. XLIII. c. 1.
(*c*) Tit. Liv. L. XXXIX. c. 7, 32, 39. L. XL. c. 18, 38. L. XLII. c. 4. Cornel. Nep. in Annib. c. 13.

Albinus, l'an de Rome 565. Pendant qu'ils faisoient célébrer les jeux Romains, un mât du cirque, qui n'étoit pas assez ferme dans sa place, tomba sur la statue de la déesse Pollentia, & la renversa. Les Sénateurs, regardant cet accident comme un mauvais présage, ordonnerent qu'on ajoutât un jour à la célébrité des jeux, qu'on relevât la statue, & qu'on y en joignît une seconde qui seroit dorée.

Trois ans après, P. Cornélius Céthégus fut nommé Préteur, & eut seul la charge de rendre la justice à Rome dans les deux tribunaux, & de présider à la célébration des jeux Apollinaires. Il parvint ensuite au Consulat; ce fut l'an de Rome 571, & il eut pour Collegue M. Belbius Tamphilus. Ils ne firent aucun exploit considérable dans leur province. L'année de leur Consulat expirée, ils continuerent encore à commander l'armée en qualité de Proconsuls; & ayant transplanté la nation des Liguriens Apuaniens, ils retournerent à Rome, & demanderent qu'on leur décernât les honneurs du triomphe. On acquiesça à leur demande. Ils sont comptés pour les premiers Généraux Romains, qui aient triomphé sans avoir fait la guerre.

Plusieurs années après, le Sénat considérant qu'il y avoit une assez grande quantité de terres, qu'on avoit conquises sur les Ligustiniens & les Gaulois, qui étoient encore vacantes, ordonna qu'elles seroient distribuées, partie à des citoyens Romains, partie à des alliés du nom Latin. Pour faire ce partage, on nomma des Décemvirs du nombre desquels fut P. Cornélius Céthégus.

CÉTHÉGUS [P. CORNÉLIUS], *P. Cornelius Cethegus*, Π. Κορνήλιος Κέθηγος, (a) Sénateur Romain, qui suivit avec ardeur le parti de Marius contre L. Cornélius Sylla. Aussi fut-il compris dans l'arrêt rendu par sa compagnie sur la proposition du consul L. Cornélius Sylla, l'an de Rome 664. Cet arrêt portoit que pour avoir excité une sédition, fait la guerre aux Consuls, & appellé les esclaves à la liberté, il étoit déclaré ennemi public; qu'en conséquence il seroit permis à tous de lui courir sus, de le tuer, ou de l'amener au Consul; & que ses biens seroient confisqués. Il paroît qu'il y eut même des récompenses promises à ceux qui apporteroient sa tête. Mais, il n'est point dit que cette promesse fût comprise dans le décret du Sénat.

Pour exécuter cette sanglante délibération, L. Cornélius Sylla dépêcha des gens de guerre à la poursuite de P. Cornélius Céthégus. Celui-ci s'enfuit en Afrique avec Marius, qui étoit aussi condamné, & comme tel poursuivi. Mais, ce violent adversaire de L. Cornélius Sylla, changea bien de disposition dans la suite. En effet,

(a) Plut. Tom. I. pag. 329. Crév. Hist. Rom. Tom. V. p. 549. & *suiv.* Tom. VI. pag. 17.

quelques années après, on le vit venir se présenter, comme suppliant, devant L. Cornélius Sylla, & lui offrir ses services pour tout ce qu'il jugeroit à propos. C'étoit, au reste, un homme d'un caractère intriguant & factieux; & plusieurs croyent que c'est le même, dont il est parlé dans l'article suivant.

CÉTHÉGUS [P. CORN.], *P. Corn. Cethegus*, Π. Κορνήλιος Κέθηγος, (*a*) s'étoit rendu tout puissant dans Rome, en flattant la multitude, & en étudiant tout ce qui pouvoit lui plaire.

L. Licinius Lucullus, Consul, l'an de Rome 678, n'avoit point du tout ménagé cet homme; qu'il méprisoit & haïssoit également, comme factieux, insolent, & dérangé dans ses mœurs. Il fallut pourtant qu'il eût recours à son crédit dans le dessein qu'il avoit d'obtenir la Cilicie; & pour ajoûter bassesse sur bassesse, il força son généreux courage à aller faire la cour à la maîtresse de P. Corn. Céthégus; tant l'ambition avilit & dégrade les ames mêmes les plus hautes & les plus vertueuses. Cette femme, qui se nommoit Précia, dominoit alors absolument dans la ville, parce que rien ne s'y faisoit que par P. Corn. Céthégus, & que l'on n'avoit accès auprès de lui, que par Précia. L. Licinius Lucullus lui fit des présens; & c'étoit déjà par soi-même quelque chose de bien flatteur pour une femme vaine & arrogante, de voir un Consul, & un homme tel que L. Licinius Lucullus, dépendre d'elle & implorer sa protection. Elle se fit donc un plaisir & un honneur de le servir. La province de Cilicie fut donnée par le peuple à L. Licinius Lucullus; & comme il l'avoit prévu, il fut chargé en conséquence de la guerre contre Mithridate.

Plusieurs autres grands personnages firent cent bassesses pour monter aux charges par la recommandation de P. Corn. Céthégus. C'est de lui sans doute que Cicéron parle dans un de ses paradoxes.

CÉTHÉGUS [C. CORN.], *C. Corn. Cethegus*, Γ. Κορνήλιος Κέθηγος, (*b*) l'un des principaux complices de la conjuration de Catilina, Il fus pris & exécuté dans la prison comme les autres. On dit qu'un Préteur, qui avoit été envoyé commissaire dans sa maison, y trouva quantité de dards, toutes sortes d'armes, & sur tout un grand nombre d'épées & de poignards. Selon Plutarque, C. Corn. Céthégus ne se proposoit rien moins que de détruire Rome de fond en comble par le feu, & de renverser l'Empire par la révolte des nations & par des guerres étrangères.

CÉTHÉGUS LABÉON, (*c*) *Cethegus Labeo*, lieutenant de la cinquième légion, l'an de Rome 781. Comme un corps considéra-

(*a*) Cicer. Parad. 5. Plut. Tom. I. p. 494, 495. Crév. Hist. Rom. Tom. VI. 184, 185.

(*b*) Vell. Paterc. L. II. c. 34. Plut. T. I. p. 710, 769, 868. *& seq.* Crév. Hist. Rom. T. VI. p. 419. *& suiv.*

(*c*) Tacit. Annal. L. IV. c. 73.

ble de troupes en étoit aux mains avec les Frisons, & même sur le point de succomber, ce Lieutenant y fut envoyé, avec ce qui restoit des troupes auxiliaires, pour tâcher de rétablir la bataille. Mais, se voyant lui-même en danger d'être enveloppé, il implora le secours des légions. La cinquième qui étoit la sienne, courut la première au secours de son Commandant, & en combattant avec beaucoup de chaleur, repoussa l'ennemi, & délivra les cohortes & les escadrons déjà accablés de blessures.

CÉTHÉGUS, *Cethegus*, Κέθηγος, Sénateur Romain, qui fut décapité pour crime d'adultère, sous l'empire de Valentinien.

(*a*) Cicéron dans sa harangue pour A. Cluentius, parle d'un P. Céthégus, qui avoit donné un mauvais conseil à Stalénus. Plutarque parle aussi d'un Corn. Céthégus, dans la vie de Marcellus. C'étoit, selon cet Auteur, un Prêtre, qui fut privé du sacerdoce, pour avoir présenté les entrailles de la victime contre l'ordre. Ce Corn. Céthégus pourroit bien être quelqu'un de ceux, dont il est parlé ci-dessus. J'en dis autant du P. Cornélius de Cicéron.

CÉTHÉGUS, *Cethegus*, (*b*) l'un des capitaines, qui suivoient le parti de Turnus. Il fut vaincu & tué par Énée.

CÉTHIM, *Cethim*, (*c*) fils de Javan & petit-fils de Noë. Dom Calmet a montré dans son commentaire sur la Génèse, que Céthim avoit peuplé la Macédoine. Josephe entend Céthim de l'isle de Chypre; d'autres, de l'isle de Chio; d'autres, de la Cilicie; d'autres, de l'Achaïe. Mais, l'auteur du premier livre des Maccabées l'entend, comme Dom Calmet, des Macédoniens, puisqu'il appelle Alexandre roi de Céthim, & Persée roi des Cétéens qu'il dit avoir été vaincu par les Romains.

Daniël parle des vaisseaux de Céthim, que Bochart croit désigner la flotte Romaine. Il veut que Céthim marque l'Italie. Il est vrai que Daniël parle en cet endroit de la flotte Romaine; mais, il l'appelle flotte de Céthim, parce qu'elle étoit dans les ports de Macédoine, lorsqu'elle partit pour aller attaquer Antiochus, sous la conduite de Caïus Popilius; & c'est de cet évenement, dont Daniël veut parler dans le passage cité par Bochart. Ainsi, la flotte de Céthim & de Macédoine, est aussi flotte Romaine dans cette circonstance.

Isaïe, parlant de la ruine de Tyr par le roi Nabuchodonosor, dit: *Criez & hurlez, vaisseaux de la mer, puisque le lieu où les navires avoient accoûtumé de faire voile, a été détruit; sa ruine viendra de la terre de Céthim.* Si la terre de Céthim signifie la Macédoine, ainsi qu'on vient de le

(*a*) Cicer. Orat. pro A. Cluent. c. 68, 69. Plut. Tom. I. pag. 300.
(*b*) Virg. Æneid. L. XII. v. 513.
(*c*) Genes. c. 10. v. 4. Isaï. c. 23. v. 1, 12. Jerem. c. 2. v. 10. Dan. c. 11. v. 30. Maccab. L. I. c. 1. v. 1. c. 8. v. 5.

dire, comment peut-on prétendre ici que la ruine de Tyr, causée par Nabuchodonosor, lui viendra de la terre de Céthim? Ne pourroit-on pas plutôt l'expliquer de la ruine de cette ville par Alexandre le Grand?

En effet, D. Calmet croit que Céthim en cet endroit, comme par tout ailleurs, désigne les Macédoniens; & voici comme il traduit le passage d'Isaïe: *Hurlez, vaisseaux de Tharsis, parce que Tyr est détruite par-dedans; elle est découverte du côté que l'on vient de Céthim.* On venoit, ajoûte Dom Calmet, de Macédoine à Tyr du côté de la mer. La ville passoit pour imprenable de ce côté-là, parce qu'elle étoit bâtie sur un rocher battu de la mer de tous côtés. Cependant, le Prophete prédit qu'elle sera prise, désolée, & découverte de ce côté-là; de plus, qu'elle sera ravagée par le dedans, c'est-à-dire, par ses propres habitans; & que la division se mettra parmi ses bourgeois, ou parmi les soldats qui la défendent.

Isaïe ajoûte, quelques versets après: *Fille de Sidon*, ville de Tyr, *faites voile en Céthim, & vous n'y trouverez pas même du repos*; c'est-à-dire, cherchez un azyle en Macédoine, dans un païs éloigné & maritime; mais, Dieu sçaura vous y poursuivre; sa main ne vous y laissera pas en repos.

Jérémie, reprochant aux Israëlites leur inconstance dans la religion de leurs peres, leur dit: *Passez aux isles de Céthim, & voyez; députez à Cédar, & informez-vous, si jamais nation a fait ce que vous avez fait, si une nation a abandonné ses dieux.* Le Prophete, par ces isles de Céthim, veut parler du païs de Macédoine sous le nom d'isle, à la maniére des Hébreux, qui appellent ainsi les péninsules & les païs maritimes.

CETHLIS, *Cethlis*, (*a*) ville de Palestine. Elle fut donnée aux enfans de la tribu de Juda.

CÉTHOSIS RAMESSÈS; *Cethosis Ramesses*, roi d'Égypte. *Voyez* Ramessès.

CÉTHURA, *Cethura*, (*b*) Χεττούρα, seconde femme d'Abraham. Les Juifs veulent que Céthura soit la même qu'Agar, qu'Abraham rappella dans sa maison, après la mort de Sara. D'autres croyent qu'elle étoit Chananéenne; mais, il vaut mieux convenir qu'on n'en sçait rien.

On s'étonne qu'Abraham, âgé de cent quarante ans, ait épousé une femme, & peut-être une Chananéenne, & qu'il ait pu en avoir des enfans. Les uns disent, comme Saint Augustin, que Dieu lui conserva miraculeusement jusqu'à cet âge, la fécondité qu'il lui avoit donnée pour engendrer Isaac. Les autres veulent qu'il ait épousé Céthura long-tems avant la mort de Sara, & qu'il l'ait gardée en qualité de femme du second rang, jusqu'à la mort de Sara; & qu'alors seulement il lui

(*a*) Josu. c. 15. ℣. 40.

(*b*) Genes. c. 25. v. 1. *& seq.* Paralip. L. I. c. 1. v. 32, 33.

ait

ait donné le rang & la qualité de matrone & de femme du premier rang ; qu'enfin il en ait eu les enfans qui sont marqués dans l'Écriture, peu de tems après la naissance d'Isaac, & l'expulsion d'Agar.

Les enfans qui naquirent de Céthura & d'Abraham, sont Zamram, Jecsan, Madan, Madian, Jesboc, & Sué. Abraham donna des présens à tous ces enfans, & les envoya demeurer vers l'Orient, dans l'Arabie déserte; ne voulant pas qu'ils habitassent dans le païs, que le Seigneur avoit promis à Isaac.

Il y en a qui croyent que c'est d'eux & de leurs enfans, que sortirent les Madianites, les Ephéens, les Dédanéens & les Sabéens, dont il est souvent parlé dans l'Écriture. Plusieurs Saints Docteurs assurent que c'est d'eux que sont descendus les Mages, qui vinrent adorer le Sauveur du monde dans la creche de Bethléem. Baronius traite au long cette question.

CÉTO, *Ceto*, (*a*) fille de la Terre & du Pont, épousa Phorcys son frere. De ce mariage naquirent les Graies ou Vieilles & les Gorgones. Il naquit encore du même mariage un autre monstre, qui ne ressembloit ni aux hommes ni aux dieux. C'étoit la nymphe Échidna. Enfin, Céto eut de Phorcys, un redoutable serpent, qui gardoit les pommes d'or aux sombres extrêmités de la terre. Chérécrate assure que Céto fut aussi mere des Hespérides.

CETRE, *Cetre*, sorte de bouclier, dont on a donné la description sous l'article de Bouclier. *Voyez* Bouclier.

CÉTRON, *Cetron*, Κέδρον, (*b*) ville de Judée, qui étoit dans la tribu de Zabulon; mais, ceux de cette tribu ne purent en exterminer les habitans. Ainsi, les Chananéens demeurerent au milieu d'eux & devinrent leurs tributaires.

CÉTRONIUS [C.], (*c*) *C. Cetronius*, lieutenant de la première légion sous l'empire de Tibere, l'an de Rome 765, & de J. C. 24. Les soldats de l'armée de Germanie s'étant révoltés, Germanicus leur adressa un discours, qui les fit rentrer dans le devoir. Sur le champ, ils courent de toutes parts, arrêtent les plus séditieux, & les traînent chargés de chaînes, aux pieds de C. Cétronius, qui en fit justice de la maniere que nous allons dire. Germanicus étoit sur son tribunal. Les légions l'entouroient l'épée nue. Un tribun leur montroit, les uns après les autres, ceux qu'on avoit arrêtés, & si elles s'écrioient qu'ils étoient du nombre des mutins, on les jettoit par terre, & sur le champ ils étoient égorgés. Les soldats versoient avec joie un sang qui sembloit laver la tache de leurs crimes; & Germanicus leur laissoit faire une exécution qu'il n'avoit point ordonnée, & dont la

(*a*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. III. p. 37, 69. T. VII. pag. 220. Tom. XVIII. pag. 6, 7.

(*b*) Judic. c. I. v. 30.

(*c*) Tacit. Annal. L. I. c. 44. Crév. Hist. des Emp. Tom. I. pag. 317.

cruauté ne pouvoit être imputée qu'à eux.

CÉTRONIUS PISANUS, *Cetronius Pisanus*, (*a*) officier, qui vivoit sous l'empire de Vespasien. Comme il étoit en Afrique, en qualité de Préfet du camp, Festus le fit mettre aux fers, l'accusant d'avoir eu part à l'infidélité du proconsul L. Pison; mais, dans le fond, ce n'étoit qu'un prétexte dont Festus se servoit, pour satisfaire la haine personnelle, qu'il avoit contre Cétronius Pisanus.

CÉTRONIUS, *Cetronius*, (*b*) certain personnage dont parle Juvénal. C'étoit un homme, qui avoit dépensé son patrimoine, qui étoit fort considérable, à élever des édifices; & son fils, étant né avec le même goût que lui, acheva de dépenser en bâtimens le bien qu'il lui avoit laissé.

CÉTRONIUS [Q.], (*c*) *Q. Cetronius*. Il est parlé de ce Q. Cétronius dans une inscription antique, appellée le monument de Ventavon. Les Antiquaires ont donné des interprétations bien différentes de ce monument. Selon M. Lancelot, Q. Cétronius, de la tribu Voltinia, étoit Duumvir & Pontife de la colonie d'Arimini, & en même tems prêtre d'Auguste à Die, ville qui n'est éloignée de Ventavon que de dix ou douze lieues. On trouvera d'autres opinions à ce sujet, dans le septième volume des Mémoires de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres.

CETTES, *Cetti*, Κέτ7οι, municipe ou bourg de l'Attique dans la tribu Léontide, selon Suidas.

CÉUS, *Cœus*. *Voyez* Cœus.

CÉUS, *Ceus*, (*d*) pere de Trœzénus & grand-pere d'Euphémus, qui commandoit les belliqueux Ciconiens durant le siege de Troye.

CÉYX, *Ceyx*, Κῆυξ, (*e*) fils de Lucifer, étoit roi de Trachine. Il avoit épousé Alcyone. Ce Prince contemporain d'Hercule, sur qui il fit la cérémonie de l'expiation, est fort connu dans l'histoire Grecque. Pausanias nous apprend qu'Eurythée ayant sommé Céyx de lui livrer les enfans d'Hercule, ce Prince qui ne se trouva pas assez fort pour soûtenir une guerre contre un Roi si puissant, envoya ces jeunes princes à Thésée, qui les prit sous sa protection.

Céyx regnoit à Trachine sans cruauté & sans violence, & avec toute la douceur qu'on peut attendre d'un bon Roi. On reconnoissoit qu'il étoit fils de Lucifer à son visage, en qui l'on voyoit quelque chose de la splendeur de son pere. Épouvanté de quelques prodiges, qui étoient arrivés à Dédalion son frere, & à Chione sa nièce, il se proposa de faire un

(*a*) Tacit. Hist. L. IV. c. 50. Crév. Hist. des Emp. Tom. III. pag. 297.

(*b*) Juven. Satyr. 14. v. 86. *& seq.*

(*c*) Mém. de l'Acad. des Inscrip. & Bell. Lett. Tom. VII. p. 257. *& suiv.*

(*d*) Homer. Iliad. L. II. v. 354.

(*e*) Pauf. pag. 361. Ovid. Metam. L. XI. c. 9. *& seq.* Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. I. pag. 131. Tom. VI. pag. 94. Tom. VII. pag. 89. Tom. VIII. pag. 43. *& suiv.* Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XIII. p. 126.

voyage à Claros pour consulter Apollon. Avant que de partir, Céyx communiqua son dessein à sa fidele Alcyone, qui n'apprit pas cette nouvelle sans une extrême douleur, & sans en verser des larmes. Elle s'efforça trois fois de parler; mais, ses pleurs & ses sanglots empêcherent autant de fois, que la parole ne sortît.

Comme Céyx n'avoit pas moins d'amour qu'Alcyone, il ne demeura pas insensible à ses plaintes & à ses larmes, & témoigna qu'il en étoit touché. Néanmoins, il ne pouvoit changer de dessein, ni se résoudre d'exposer sa femme à un voyage si périlleux. Il lui dit donc beaucoup de choses pour lui ôter sa crainte; mais, il ne put la persuader. Enfin, pour l'obliger à consentir à son voyage: » Véritablement, lui dit-il, un moment m'est comme un siecle, quand je le passe éloigné de vous, & je suis mort, dès que je vous quitte; mais, je vous jure par la clarté de mon pere, que si les destins le permettent, vous me verrez de retour avant qu'il soit seulement deux mois. « Cette promesse & l'espérance de le revoir dans peu de jours, la fit résoudre à son départ, & en même tems il fit équiper un vaisseau. Mais, Alcyone n'eut pas plutôt vu ce vaisseau, qu'elle en conçut de l'horreur comme d'un mauvais présage. Tous les maux, qu'elle s'étoit déjà imaginés, se représenterent devant ses yeux. Ses larmes recommencerent à couler; & après avoir embrassé son mari, & lui avoir dit un triste adieu, elle tomba comme morte. Céyx, qui ne partoit qu'avec regret, souhaitoit lui-même de rencontrer quelque occasion qui l'arrêtât, & étoit comme en suspens entre le dessein de partir, & le désir de demeurer. Mais, cependant les matelots avoient mis la voile au vent, & fendoient la mer à coups de rames. Alors, Alcyone, ayant un peu levé les yeux, apperçut son mari, qui étoit de bout sur la pouppe, & qui lui faisoit signe de la main, pour lui témoigner qu'il la voyoit encore; elle lui fit le même signe. Mais, quand il fut si éloigné de la terre, qu'elle ne pouvoit plus le reconnoître, ni le discerner d'avec les siens, elle suivit de la vue, tout autant qu'il lui fut possible, le vaisseau qui disparoissoit peu à peu, & demeura sur le rivage, tandis qu'elle en vit les voiles, ou qu'elle s'imagina de les voir encore.

Cependant, il survint une furieuse tempête. Les flots & la pluie assaillirent ensemble le vaisseau, & le précipiterent dans un gouffre épouvantable. Un coup, qu'il reçut de l'écueil contre lequel il étoit allé donner, le brisa entièrement. Céyx prit une table du débris, avec cette main dont il avoit accoûtumé de tenir un sceptre, & appella en vain & son pere & son beau-pere à son secours. Mais, au milieu de ce péril, il avoit plus souvent en bouche le nom d'Alcyone, qu'il aimoit, que les noms d'Éole & de Lucifer, qui pouvoient le secourir; & se voyant près de mourir, il souhaite que les flots jettent son corps

où est Alcyone, pour être inhumé par des mains si cheres. Enfin, il prononça ce beau nom autant de fois, qu'en nageant, l'eau lui permettoit d'ouvrir la bouche ; & comme il le prononçoit encore malgré les eaux qui l'étouffoient, un flot ou plutôt un gros nuage vint se rompre sur sa tête, & l'ensevelit dans la mer. Lucifer, qui ressentit les plus vives douleurs de la perte de son fils, en fut si triste & si morne durant cette nuit, que l'on ne l'eût pu reconnoître ; & parce qu'il ne lui étoit pas permis de quitter le Ciel, il se couvrit de nuages, & montra bien qu'il étoit en deuil, par l'obscurité qui le cachoit. Cependant, Alcyone, qui ne sçavoit pas encore une si grande infortune, attendoit avec impatience le retour de son mari, & comptoit les jours & les nuits qu'elle passoit en son absence. Elle faisoit déjà travailler aux habits, dont elle vouloit qu'il fût vêtu le jour de son arrivée ; elle songeoit à ceux qu'elle prendroit elle-même, pour aller au-devant de lui, & se promettoit vainement de le revoir dans peu de jours. Elle fit des sacrifices à tous les dieux pour le retour de Céyx, & en fit sur tout à Junon ; enfin, elle étoit toujours aux pieds des autels, & y brûloit toujours de l'encens pour le salut d'un mari, qu'elle avoit déjà perdu, sans le sçavoir.

Mais, un songe qu'elle eut durant la nuit, lui en donna quelque pressentiment. Le jour venu, elle sortit aussi-tôt de son palais, & alla sur le rivage au même endroit d'où elle avoit vu partir Céyx. C'est ici, dit-elle, qu'il m'embrassa, & que nous fîmes nos adieux ; & comme elle se rappelloit dans l'esprit la mémoire de cette journée, elle jetta les yeux sur l'étendue de la mer, & y vit je ne sçais quoi de semblable à un corps qui flottoit sur l'eau. D'abord, elle fut incertaine de ce qu'elle voyoit ; mais, quand l'eau l'eut fait un peu avancer, elle connut que c'étoit un corps. Quoiqu'elle ignorât de qui il étoit, ne le pouvant connoître de si loin ; néanmoins parce qu'il y avoit apparence que c'étoit le corps de quelqu'un qui avoit fait naufrage, elle en eut de la compassion ; & comme si elle eût donné des larmes à un inconnu : » Hélas, dit» elle, qui que tu sois, que tu » es digne de pitié, & si tu as » une femme, que je l'estime » malheureuse ! « Cependant, comme le flot poussoit ce corps, il s'approcha plus près du rivage ; & plus elle le regardoit, plus elle paroissoit troublée. Mais, lorsqu'il se fut approché de si près qu'elle put le reconnoître, & qu'en effet elle le reconnut : le voilà, s'écria-t-elle, & en même tems, elle déchira ses habits, & s'arracha les cheveux ; & tendant ses mains tremblantes vers Céyx qu'elle voyoit mort : *Est-ce ainsi, mon ame*, dit-elle, *que vous venez me retrouver?*

Il y avoit un éperon à l'entrée du port, qui s'avançoit assez avant dans la mer, & qui avoit été fait pour rompre l'impétuosité des flots. Elle sauta sur cet éperon,

& de-là voulant se jetter où elle voyoit son mari, on fut étonné de voir qu'elle voloit, & qu'en battant l'air avec des aîles qui lui venoient inopinément de naître, elle rasoit comme un oiseau la superficie des eaux. Ainsi, en volant elle jettoit une voix plaintive, non plus de la bouche, mais du bec; & lorsqu'elle put toucher le corps mort de son mari elle l'embrassa avec ses aîles, & le baisa de son petit bec. Le peuple, qui étoit accouru sur le rivage, fut quelque tems en doute, si Céyx avoit senti ces baisers, ou si le mouvement de l'eau lui avoit fait lever la tête; mais en effet, il en avoit senti la douceur; & les dieux, qui eurent pitié de leur infortune, les convertirent tous deux en oiseaux. Ils conserverent pourtant leur amour sous cette forme nouvelle; leur mariage ne fut pas rompu; ils demeurerent unis ensemble, & devinrent l'un par l'autre, pere & mere des Alcyons.

Il semble que cette fable ait été composée sur le proverbe qui dit: *qu'il fait bon quelquefois croire sa femme.* En effet, il y a des momens où les femmes semblent inspirées; & pour témoigner en quelque sorte que c'étoit-là l'opinion de l'antiquité, c'est qu'il n'y avoit presque que des femmes, qui répondissent aux demandes, & qui rendissent les oracles. Si Céyx eût donc voulu croire Alcyone, il n'eût pas entrepris un voyage si funeste; il eût vécu plus long-tems; & ce qui lui plaisoit plus que la vie, il eût plus long-tems aimé Alcyone. Comme ils s'aimoient uniquement, l'on a feint qu'ils avoient été changés en ces oiseaux, de qui la façon de vivre est une image de la vie & de l'amour conjugal. En effet, ils ne s'abandonnent jamais, la femelle accompagne toujours son mâle; & quand ils sont vieux, & qu'ils ont de la peine à voler, ils s'aident & se soûtiennent l'un l'autre.

Apollodore ne donne pas une idée si favorable qu'Ovide, de la piété de nos deux personnages. Selon cet Auteur, ils périrent par leur orgueil. Jupiter, outré de ce que Céyx portoit son nom, & Alcyone celui de Junon, les changea l'un en plongeon, & l'autre en alcyon. Alcyone étoit fille d'Éole, non de celui qui étoit le dieu des vents, comme le prétend Ovide, mais du fils d'Hellen, de la race de Deucalion.

Nous ne dirons rien ici sur le tems auquel vivoit Céyx, l'époque en étant suffisamment connue par l'histoire d'Hercule, de Télamon, & des autres Héros ses contemporains.

CETTHIM, *Cetthim, ou* CÉTHIM. *Voyez* Céthim.

CH

CH, *Gh.* (*a*) L'aspiration, exprimée par ces deux lettres gutturales, a disparu dans la prononciation Romaine & Françoise, de tous les noms Gaulois & Germains qu'elle terminoit, & même

(*a*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XX. pag. 68.

au milieu ou au commencement des mots, sur tout lorsqu'elle étoit suivie d'une voyelle ; c'est-là une regle générale dont on ne connoît pas d'exception. C'est en conséquence de cette regle que le nom de Clovis, qui se trouve écrit Hludovicus dans le testament de Saint Remi, & Clothowechus dans les lettres de Clovis aux évêques de la Gaule, ainsi que dans celle que lui adressa le Concile d'Orléans en 511, se lit sur les monnoies Chlodovius & Clodoveus. Les Monétaires suivoient la prononciation Gauloise. Les Grecs en avoient fait ΧΛΟΔΑΙΟΣ, *Chlodæus* ; c'est ainsi qu'il se lit dans Agathias. Les Romains d'Italie avoient supprimé l'aspiration initiale. Clovis est appellé Luduin ou Lodoin dans les lettres Latines que Théodoric lui écrivoit.

L'usage de notre langue est contraire à celui des autres, en ce que les langues dérivées de la Teutonique, & quantité d'autres prononcent les deux lettres *Ch*, avec une forte aspiration, que les François ne sçauroient imiter, quand ils ont atteint un certain âge, sans l'avoir apprise. Le X des Grecs & le *Ch* des Latins sont aussi des lettres très-aspirées ; mais, dans nos mots François, nous prononçons *Ch*, comme les Allemands prononcent Sch, les Portugais leur X, & les Anglois Sh, c'est-à-dire, comme nous faisons dans les mots *charité*, *cher*, *déchirer*, *cheoir* & *chûte* ; ainsi, il n'est pas étonnant que plusieurs noms étrangers, que nous écrivons par *Ch* en notre langue, soient écrits par Sch ou Sh, ou par X chez les peuples nos voisins.

CHABALON, *Chabalon*, Χαβαλών, (*a*) autrement Chabul. C'étoit le nom d'une terre, dont il est parlé au troisième livre des Rois. Hiram, roi de Tyr, nomma ainsi les vingt villes, dont Salomon lui fit présent, en reconnoissance des services qu'il lui avoit rendus dans la construction du Temple.

On dispute, & sur la signification de Chabul, & sur la situation de ce païs. Josephe dit que Chabul en Phénicien signifie ce qui ne plaît point. C'est que les vingt villes en question n'avoient point plu à Hiram. D'autres prétendent qu'il signifie une terre stérile, sablonneuse, desséchée ; & d'autres au contraire, une terre boueuse & humide, trop chargée d'herbes. On trouve dans les Septante, *il les appella la frontière* ; comme s'ils avoient lu Gabal au lieu de Chabul. D'autres croient que Chabul en Hébreu peut signifier une chose de néant, *Chabul*, *quasi nihil*.

Quant à la situation de Chabul, Josephe dit que les villes de Chabul étoient au voisinage de Tyr. D'autres les placent au de-là du Jourdain dans la Décapole. Grotius croit qu'entre les villes de Chabul étoient comprises celles que Pharaon avoit conquises sur les Philistins, & qu'il avoit cédées

(*a*) Reg. L. III, c. 9, v. 13. Joseph. de Antiq. Judaïc. p. 267.

à Salomon. La plûpart sont persuadés que la ville de Chabul, marquée dans Josué, étoit du nombre de ces villes, & que ce fut apparemment à son occasion, que Hiram donna ce nom aux autres villes, qui lui avoient été cédées par Salomon. Or, Chabul devoit être la même que Chabalon ou Chabal, que Josephe, dans sa vie, place au voisinage de Ptolémaïde, au midi de Tyr.

CHABAR, *Chabar*, nom d'une fausse divinité, que les Arabes adorerent jusqu'au tems de Mahomet. On dit que les Musulmans renoncent à son culte par une formule particulière. Le Pere Kircher, qui rapporte la formule d'abjuration, conjecture que c'est la Lune qu'on adoroit sous le nom de Chabar; & que la Lune étoit prise pour Vénus, parce qu'elles ont à peu près les mêmes influences. Le sens de cette conjecture n'est pas d'une clarté bien satisfaisante.

CHABARSABA, *Chabarsaba*, *Voyez* Capharsaba.

CHABBO, *Chabbo*, lieu de la Palestine selon Ortélius qui cite Josué, c. 15. Il ajoûte que ce sont les Septante qui lisent Χαββὼ, & que Saint Jérôme lit Tebbon. Ortélius ne cite point le verset; mais, il a eu sans doute en vue le quarantième. Les Septante, de l'édition d'Amsterdam 1683, portent καὶ Καβρὰ, καὶ Μαχχὸς; mais, la Vulgate lit en ce même verset *Chebbon*, & *Leheman*, & *Cethlis*. L'Hébreu porte *Chabbon*, & *Lachman*, & *Chitlis*. C'étoit une des villes de la tribu de Juda.

CHABIN, *Chabinus*, Καβῖνος, (*a*) nom d'une montagne de l'Arabie heureuse. Selon Diodore de Sicile, on voyoit cette montagne sur un rivage plein de sources d'eau douce, & entre-coupé d'agréables ruisseaux. Elle étoit couverte de toutes sortes d'arbres. La vallée, qui étoit au bas, étoit habitée par les Arabes surnommés Dèbes.

CHABLASIENS, *Chablasii*, Χαβλάσιοι, peuple de l'Arabie heureuse, voisin des Nabathéens. On lit ainsi ce nom, dans Denys le Périégète & dans Eustathe. Priscien, dans sa Périégèse Latine, change le *B* en *U*, & nomme ce même peuple Chaulasiens; mais, il y a des exemplaires qui ont Chablasiens. C'est ainsi qu'Aviénus, qui a traduit en vers hexametres la Périégèse de Denys, a rendu ce nom sans l'altérer. Dans la Périégèse de Priscien de l'édition des Juntes, & celle des Aldes, on lit *Chalbasiens* par un renversement de lettres.

CHABON, *Chabon*, ville de la Palestine dans la tribu de Juda, selon Eusebe & Saint Jérôme. C'est la même que Chebbon.

CHABOR, *Chabor*, (*b*) fleuve d'Asie, connu aussi sous d'autres noms, tels que ceux-ci, Chabora, Aboras, Abboras, Aburas, Aborras, Chobar. Il avoit sa source au mont Masius, selon Ptolémée; & coulant vers le midi oc-

(*a*) Diod. Sicul. p. 125.

(*b*) Ptolem. L. V. c. 18. L. VI. c. 1. Strab. pag. 747. Ezech. c. 1. v. 1. Crév. Hist. des Emp. T. V. p. 384. Tom. VI. pag. 184.

cidental, il ſe joignoit à l'Euphrate. Ptolémée eſt peut-être le ſeul d'entre les Géographes & Hiſtoriens Grecs, qui ait conſervé l'aſpiration Χαβώρας. Le Géographe de Nubie dit avec l'article Arabe, Alchabur. Mais, Strabon retranche l'aſpiration & lit Aborrhas, Ἀβόῤῥας. Zoſime dit Aboras, Ἀβώρας. Jean d'Antioche, ſurnommé Malala, dit Abboras, Ἀββωρᾶς. Iſidore de Charax dit Aburas, Ἀβούρας. Ammien Marcellin, Aborras. C'eſt enfin le même fleuve, dont parle le prophete Ézéchiel, qui le nomme Chobar.

C'étoit un grand fleuve, comme Procope le dit expreſſément; & c'eſt pour cela qu'Ammien Marcellin rapporte que Julien le paſſa non point à gué, mais ſur un pont de bateaux. Il couloit près de la ville d'Antémuſia, ſelon Strabon. A ſon embouchure dans l'Euphrate étoient deux villes qui occupoient les deux angles de cette ſection; ſçavoir, Chabora au-deſſous ou vers le midi, & Cercuſium au-deſſus vers le nord.

Le ſçavant Bochart trouve que ce fleuve prenoit ſa ſource dans une montagne, & le prouve même par l'autorité de Ptolémée, qui met ſur les frontières de la Médie & de l'Aſſyrie une montagne nommée Chaboras. L'exemplaire Palatin porte Choatras, que Bochart n'approuve point. Quant à la différence des noms Chaboras & Aboras, il fournit des exemples d'un changement pareil. La Choſrœne & l'Oſrhœne ſont un même païs; les Chalibes & les Alibes ſont un ſeul & même peuple.

Si nous avons dit que le Chobar d'Ézéchiel eſt le même que le Chabor, nous avons ſuivi en cela l'autorité de Dom Calmet; mais, il y en a d'autres qui ne penſent pas ainſi.

CHABORA, *Chabora*, (*a*) Χαβώρα, place forte de la Méſopotamie à l'embouchure d'une rivière qui portoit le même nom, ſelon Ptolémée. Simocate la nomme *Aborenſium Caſtellum*, en retranchant l'aſpiration comme fait Strabon.

CHABORAS, *Chaboras*, Χαβώρας, nom d'un fleuve d'Aſie. *Voyez* Chabor.

CHABRI, *Chabri*, (*b*) un des Anciens du peuple, du tems d'Ozias, lorſqu'Holoferne vint aſſiéger Bétulie. Ce fut à Chabri & à Charmi, autre Ancien du peuple, que Judith ſe plaignit de ce que Ozias avoit promis de rendre la ville dans cinq jours, ſi l'on ne recevoit point de ſecours; ce qui étoit en quelque ſorte impoſer des loix au Seigneur. Ozias lui-même étoit préſent, lorſque Judith fit ces plaintes.

CHABRIAS, *Chabrias*, (*c*) Χαβρίας, Athénien, qui tient un

(*a*) Ptolem. L. V. c. 19.

(*b*) Judith. c. 8. v. 9. *& ſeq.*

(*c*) Corn. Nep. in Chabr. c. 1. *& ſeq.* Plut. Tom. I. p. 138, 617, 744. Diod. Sicul. pag. 444, 471. *& ſeq.* Xenoph. pag. 589. Roll. Hiſt Anc. Tom. III. pag. 400. *& ſuiv.* Mém. de l'Acad. des Inſcript. & Bell. Lett. Tom. I. pag. 286.

rang distingué parmi les plus illustres Généraux de l'antiquité. Il se signala par des actions très-glorieuses. Une des plus brillantes fut le stratagême dont il se servit à la journée de Thebes, en faveur des Béotiens qu'il étoit venu secourir. Agésilaüs, général de l'armée ennemie, un des plus grands Capitaines qu'il y eut alors, se tenant déjà assuré de la victoire, par la déroute entière qu'il avoit mise dans les troupes soudoyées, Chabrias défendit au reste de son infanterie de quitter le poste qu'elle occupoit, & lui commanda de soûtenir le choc des ennemis le genou en terre, appuyé contre leurs boucliers, & leur présentant la pique en avant.

Agésilaüs, qui ne s'attendoit pas à cette manière de combattre, se vit arrêter tout court par la fière contenance de Chabrias; & comme ses gens se mettoient déjà en mouvement pour les charger, il fit sonner la retraite. Cette action de Chabrias rendit son nom si célèbre dans toute la Grece, que les Athéniens lui firent élever une statue, qui le représenta, comme il l'avoit souhaité, dans la même posture qu'il avoit fait prendre à ses soldats à la journée de Thebes; c'est de-là que dans la suite les Athletes, & autres sortes de gens, qui s'étoient signalés dans leur art, se faisoient représenter dans les statues qu'on leur dressoit, dans la même attitude où ils étoient, lorsqu'ils avoient remporté quelqu'avantage.

Chabrias commanda plusieurs fois les troupes Athéniennes, dans les guerres que la République eut à soûtenir en Europe. Il entreprit de son propre mouvement quelques autres expéditions en Égypte, où il eut l'honneur d'affermir sur le trône le Roi Nectanébus, par le secours qu'il lui mena. Il rétablit aussi Évagoras dans ses états de Chypre, mais ce fut par ordre des Athéniens, qui l'avoient chargé de cette honorable commission; il n'en partit point qu'il n'eût soumis entièrement cette isle. Le rétablissement de ce Prince fut très-glorieux pour les Athéniens. Quelque tems après, la guerre s'étant allumée entre les Egyptiens & les Perses, les Athéniens se liguerent avec Artaxerxe, & les Lacédémoniens prirent le parti des Égyptiens. Agésilaüs, roi de Lacédémone, leur faisoit acheter bien cherement ce secours. Chabrias, voyant le profit immense que cette guerre valoit à ce Prince, & sentant d'ailleurs qu'il ne lui étoit inférieur en aucune chose, alla de son chef offrir ses services aux Égyptiens, qui lui donnerent le commandement de leur armée navale, celui des troupes de terre étant déjà entre les mains d'Agésilaüs.

Les lieutenans du roi de Perse étant informés de cette nouvelle, députerent aussi-tôt à Athènes pour y porter leurs plaintes contre Chabrias, de ce qu'il étoit entré au service de leurs ennemis, au préjudice de l'alliance qui étoit entr'eux. Sur ces plaintes, les Athéniens envoyerent ordre à Chabrias de se représenter devant

eux, avec menace de le condamner à mort, s'il manquoit de comparoître au jour qui lui étoit marqué. Cet ordre le fit promptement revenir.

Les habitans d'Hestiée, ville d'Eubée, ayant embrassé le parti des Lacédémoniens, Chabrias ravagea leurs terres; après quoi, il assiégea & prit leur citadelle Métropolis, située sur une hauteur avantageuse, & y laissa une garnison. Passant de-là aux isles Cyclades, il attira au parti des Athéniens Péparete, Scyathe, & quelques autres qui étoient auparavant dans l'alliance des Spartiates.

Une autre fois, Chabrias s'avança jusqu'à l'isle de Naxos, où il forma le siege de la place. Il se hâtoit de l'emporter par le jeu continuel des machines, lorsque le Spartiate Pollis instruit de cette entreprise, se hâta de son côté d'aller au secours des Naxiens. Les deux flottes à la vue l'une de l'autre se sentirent piquer d'honneur; & s'étant mises en ordre de bataille, on en vint à un combat réglé. Pollis avoit soixante-cinq vaisseaux, & Chabrias quatre-vingts-trois. Pollis, qui conduisoit son aîle droite, tomba le premier sur l'aîle gauche des Athéniens commandée par Cédon; il l'attaqua avec tant de vigueur, qu'il tua Cédon lui-même, & coula son vaisseau à fond. Se jettant ensuite sur les autres vaisseaux qui l'environnoient, il brisa les uns de son éperon, & mit en fuite les autres. A cet aspect, Chabrias envoie des vaisseaux de son aîle au secours de l'aîle maltraitée, de sorte qu'en effet il la soûtint & la rétablit; pendant que commandant lui-même la plus forte partie de sa flotte, il fit périr la plûpart des vaisseaux ennemis, & se rendit maître d'un grand nombre. Mais, après avoir gagné la bataille, & mis en fuite tout ce qui restoit de la flotte Lacédémonienne, il s'abstint exactement de toute poursuite, par le souvenir de la bataille navale des Arginuses, au retour de laquelle le peuple d'Athènes, au lieu des mémorables actions de graces qu'il devoit à ceux qui l'avoient gagnée, les condamna à la mort sur le prétexte qu'ils n'avoient pas enseveli les corps de ceux qui avoient péri dans le combat.

Chabrias, qui craignoit le même sort pour lui-même, au lieu de poursuivre les ennemis, s'occupa à recueillir tous les corps de ses compatriotes, qu'on appercevoit sur la surface de l'eau. Il sauva ceux en qui on trouva encore un reste de vie, & fit ensevelir les autres. Mais, il est constant que s'il ne se fût pas détourné par cette occupation religieuse, il auroit exterminé l'armée ennemie. Les Athéniens perdirent dans cette bataille dix-huit vaisseaux; & les Lacédémoniens, vingt-quatre; mais, de plus, il en fut pris huit à ces derniers avec tout l'équipage qui les montoit. Chabrias, au retour d'une si grande victoire, entra dans le port du Pirée chargé de superbes dépouilles, & accueilli des plus grandes félicitations de la part de ses concitoyens. C'étoit la premiere victoire qu'ils eussent

remportée sur mer depuis la guerre du Péloponnèse.

On remarque que ce grand capitaine ne fit de séjour à Athènes qu'autant que le besoin de ses affaires le demandoit. La présence de ses concitoyens lui devint odieuse, & il vit que leur jalousie ne s'accommoderoit jamais de la délicatesse & de la magnificence avec laquelle il vivoit. » C'est un » vice commun aux États puissans » & libres, de ne regarder la gloi» re des autres qu'avec des yeux » jaloux; la malignité trouve son » compte à médire de ceux que » l'on voit s'élever au-dessus des » autres; & ceux, qui sont mal » partagés des biens de la fortune, » ne peuvent voir qu'à contre» cœur ceux qui vivent dans l'o» pulence. «

Ces raisons obligerent Chabrias à se tenir éloigné d'Athènes tout autant qu'il lui étoit libre de le faire. Il n'étoit pas le seul qui prit ainsi le parti de s'absenter de cette ville; presque tous ceux qui tenoient les premiers rangs dans l'État, en firent de même, persuadés qu'en se dérobant aux yeux de leurs concitoyens, ils se déroboient en même tems aux traits de l'envie & de la médisance. C'est ainsi que Conon passa la plus grande partie de ses jours dans l'isle de Chypre, Iphicrate en Thrace, Timothée à Lesbos, Charès au promontoire de Sigée.

Chabrias trouva la fin de sa vie & de ses exploits, dans la guerre que les Athéniens eurent à soûtenir contre plusieurs peuples ligués, & dans l'attaque qu'ils faisoient de l'isle de Chio. Quoique Chabrias se trouvât sur la flotte sans commandement, & comme simple volontaire; il y avoit néanmoins plus d'autorité que les Magistrats mêmes, & l'armée avoit les yeux plus attachés sur lui, que sur ceux qui étoient chargés du commandement. Cette distinction ne servit qu'à hâter sa perte.

L'amour de la gloire l'ayant emporté trop avant, il voulut gagner le premier le port de Chio; & les ordres qu'il donna au Pilote, de tourner la proue de ce côté-là, le précipiterent dans le dernier malheur. Il est vrai que son vaisseau y aborda le premier; mais, il ne fut suivi d'aucun autre. Chabrias, étant enveloppé tout à coup par les ennemis, fit la résistance la plus opiniâtre qu'il put; mais, son vaisseau, ayant été entrouvert par un coup d'éperon, commença à faire eau & à couler à fond.

Il ne tenoit qu'à ce brave Capitaine de se sauver, s'il eût voulu se jetter à la nage; car, la flotte Athénienne étoit fort proche & à portée de le retirer de la mer; mais, il aima mieux périr avec honneur, que d'abandonner ses armes & son vaisseau. Ceux qui se trouverent dans le même navire, n'osant l'imiter, regagnerent leur flotte à la nage. Chabrias, préférant une mort glorieuse à une vie qui lui auroit paru infame, mourut en combattant main à main contre les ennemis, & fut accablé de leurs traits.

On sçait que les Anciens regardoient comme la dernière in-

famie & comme un crime punissable de mort, l'action d'un soldat qui jette bas ses armes. Toutes les nations, qui ont estimé le courage & la valeur, ont toujours pensé de même à cet égard. Lorsque les femmes Lacédémoniennes voyoient leurs fils partir pour la guerre, elles ne manquoient jamais de les faire souvenir de leur devoir par ces paroles généreuses: *Ou revenez avec ce bouclier, ou revenez sur ce bouclier;* suivant la coûtume militaire de rapporter sur leurs boucliers les corps de ceux qui avoient été tués dans le combat.

Diodore de Sicile place la mort de Chabrias sous l'an 358 avant l'Ére Chrétienne.

Plutarque, dans la vie de Phocion, dit que Chabrias étoit naturellement réservé & circonspect, quand il s'agissoit de quelqu'occasion périlleuse; mais, quand il en étoit une fois venu aux mains avec l'ennemi, il devenoit si peu maître de lui-même, qu'oubliant alors jusqu'au devoir & aux fonctions de général, il ne suivoit plus que les mouvemens impétueux de son ardeur, & se précipitoit témérairement dans le danger. Entre plusieurs apophthegmes fort ingénieux, que le même Plutarque rapporte de lui, on peut remarquer celui-ci, qui lui étoit familier: *Qu'une armée de cerfs, qui avoit un lion à sa tête, étoit plus redoutable qu'une armée de lions, qui étoit conduite par un cerf.*

(a) Diod. Sicul. pag. 40. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XIX. pag. 20, 21.

Il convient de remarquer que Diodore de Sicile ne paroît pas tout-à-fait d'accord avec les autres anciens Auteurs, en ce que ceux-ci attribuent au même personnage ce que nous venons de dire dans cet article. Diodore de Sicile distingue deux Chabrias, dont l'un, selon lui, mourut en trahison l'an 376 avant l'Ére Chrétienne, après avoir délivré les Abdérites des incursions des Barbares; & l'autre finit sa vie de la manière que nous l'avons rapporté. Quant aux faits qui ont été exposés, il les attribue partie à l'un, partie à l'autre; de manière cependant qu'il en adjuge la plus grande partie au Chabrias qu'il fait périr en trahison.

CHABRYIS, *Chabryis*, (a) Χαβρύις, fils de Chéops, roi d'Égypte. Il succéda à son pere, & regna pendant cinquante ans. Il eut pour successeur Mycérinus, que quelques-uns appellent Chérinus.

CHABUL, *Chabul. Voyez* Chabalon.

CHABURA, *Chabura*, (b) fontaine de la Mésopotamie. Pline dit que c'est la seule, dont les eaux étoient naturellement parfumées.

CHÆRÉCLA, *Chærecla*, (c) Χαίρεκλα, ville d'Afrique dans la Cyrénaïque, selon Ptolémée & Ammien Marcellin. Dans l'édition de Lindebrog, ce nom est écrit par un *e* simple dans la première syllabe.

(b) Plin. T. II. p. 552, 574.
(c) Ptolem. L. IV. c. 4.

CHÆRETAPORUM, terme qui est au génitif pluriel. C'est le nom d'un siege épiscopal de l'Asie mineure. L'histoire Tripartite fait mention de l'évêque de Chæretapa ville de Phrygie. Le concile d'Éphese détermine la Phrygie Pacatienne ; mais, l'orthographe de ce nom varie, & on lit Cérataporum, Κερατάπων. M. de la Martinière croit que cette dernière orthographe est meilleure ; car, dit-il, Hiérocles, dans sa notice, met dans la Phrygie Pacatienne Κερετάπα, Ceretapa. Ce qui détermine en faveur de Cérétapa, ce sont des médailles d'Antonin Pie, de Marc-Aurele, de Commode, & de Sévère, sur lesquelles on lit ΚΕΡΕΤΑΠΕΩΝ.

Le P. Hardouin, trouvant dans la Notice de Léon le Sage un siege épiscopal, nommé Carie, dans la Phrygie Pacatienne, & n'y trouvant point Cérétapa, croit que c'est une faute, & qu'il faut lire ce dernier nom au lieu de celui de Carie. On ne croit point que cette correction soit légitime. L'existence de cette ville de Carie est prouvée d'ailleurs ; elle pouvoit être épiscopale du tems de Léon, & la ville de Cérétapa pouvoit ne l'être plus.

CHAGRIN, *Mœror, Molestia, Ægritudo, Sollicitudo*. C'est un mouvement désagréable de l'ame, occasionné par l'attention qu'elle donne à l'absence d'un bien, dont elle auroit pu jouir pendant plus long-tems, ou à la présence d'un mal dont elle désire l'absence. » Si la perte du bien que vous » regrettez, étoit indépendante de » vous, disoient les Stoïciens, le » chagrin que vous en ressentez, » est une opposition extravagante » au cours général des évene» mens ; si vous pouviez la pré» venir, & que vous ne l'ayez » pas fait, votre chagrin n'en est » pas plus raisonnable, puisque » toute la douleur possible ne ré» parera rien. En un mot, le bien » qui vous manque, le mal qui » vous est présent, sont-ils dans » l'ordre physique ? Cet ordre » est antérieur à vous ; il est au» dessus de vous ; il est indépen» dant de vous ; il sera postérieur » à vous ; laissez-le donc aller » sans vous en embarrasser. Sont» ils dans l'ordre moral ? Le passé » n'étant plus, & le présent étant » la seule chose qui soit en votre » puissance, pourquoi vous affli» ger sur un tems où vous n'êtes » plus, au lieu de vous rendre » meilleur pour le tems où vous » êtes, & pour celui où vous » pourrez être ? «

CHAGRINS [Les], (*a*) sont personnifiés dans Hésiode, qui les fait enfans de la Discorde.

CHAI, *Chai*, peuple aux environs du Phase, selon Diodore de Sicile, cité par M. de la Martinière.

CHAIBONS, *Caibones*, (*b*) nation Germanique. Ce peuple & autres de la même nation s'étoient répandus dans les Gaules sous l'empire de Dioclétien ; mais, ils furent taillés en pieces par

(*a*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XVIII. p. 3.

(*b*) Crév. Hist. des Emp. Tom. VI. p. 149, 150.

Maximien. S'il n'y a point d'exagération dans l'orateur qui fait mention de ces peuples ; ce ne fut pas quelqu'un d'entr'eux échappé du péril, mais la renommée de la gloire de Maximien, qui alla porter dans leur païs la nouvelle de leur défaite.

CHAINE, *Catena.* (*a*) Une Chaîne est un assemblage de plusieurs pieces de métal, appellées chaînons, ou anneaux, engagés les uns dans les autres ; de manière que l'assemblage entier en est flexible dans toute sa longueur, comme une corde dont il a les mêmes usages en plusieurs occasions, & que les chaînons qui en forment les différentes parties, ne peuvent se séparer que par la rupture. On fait de ces assemblages de chaînons appellés Chaînes, avec l'or, l'argent, l'étain, le cuivre, &c. Il y en a de ronds, de plats, de quarrés, de doubles, de simples, &c. Ils prennent différens noms, suivant les différens usages auxquels on les emploie.

Les Romains portoient avec eux des Chaînes, quand ils alloient à la guerre ; elles étoient destinées pour les prisonniers qu'on feroit. Ils en avoient de fer, d'argent, & même quelquefois d'or ; ils les distribuoient suivant le rang & la dignité des prisonniers. Pour accorder la liberté, ils n'ouvroient pas la Chaîne, on la brisoit ; c'étoit même l'usage de la couper avec une hache ; les débris en étoient ensuite consacrés aux dieux Lares.

La Chaîne étoit chez les Gaulois un des principaux ornemens des hommes d'autorité ; ils la portoient en toute occasion ; dans les combats, elle les distinguoit des simples soldats.

Pline met les Chaînes entre les choses qui entroient dans la parure des femmes. Saint Clément d'Alexandrie en parle aussi comme d'un ornement que les femmes employoient. Celles, qui étoient riches, en faisoient d'or & d'argent ; les autres se contentoient d'en avoir de cuivre. On ne sçait pas trop bien quel usage faisoient les femmes d'un pareil ornement.

C'est aujourd'hui une des marques de la dignité du Lord-Maire à Londres ; elle reste à ce Magistrat lorsqu'il sort de fonction, comme une marque qu'il a possédé cette dignité.

CHAIR, *Caro.*

I. Les Pythagoriciens n'en mangeoient point. Le seul doute qu'il y ait sur ce fait, ne concerne que le plus ou le moins de généralité de cette défense. Il y en a qui prétendent qu'elle n'étoit que pour les parfaits, ceux qui s'étant élevés au plus sublime degré de la théorie, étoient comptés au nombre des disciples ésotériques. D'autres ajoûtent qu'il étoit même permis en sûreté de conscience à ces derniers de toucher quelquefois à la Chair des animaux sacrifiés. Voici la raison qu'on lit dans Séneque, du scrupule des Pythagoriciens. *Omnium inter omnia cognationem esse, & aliorum commercium in alias atque alias*

(*a*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. T. III. p. 51. Supplemé à l'Antiq. par le même. T. III. p. 55, 56.

formas transeuntium ; nullam animam interire, nec cessare quidem, nisi tempore exiguo, dum in aliud corpus transfunditur. Interim sceleris hominibus & parricidii metum fecisse, cum possint in parentis animam inscii incurrere, & ferro morsuve violare in quo cognatus aliquis spiritus hospitaretur. C'est-à-dire, à peu près, que les ames circulant sans cesse d'un corps dans un autre, ces Philosophes craignoient que l'ame de quelques-uns de leurs parens ne leur tombât sous la dent, s'ils se hazardoient à manger de la Chair des animaux.

L'on raconte de certains peuples sauvages, qu'ils n'ont aucune répugnance pour la Chair humaine; qu'ils mangent leurs ennemis; qu'ils mangent leurs amis même tués à la guerre; qu'ils se nourrissent des criminels condamnés à la mort; & qu'ils croyent en mangeant leurs peres, quand ils sont vieux, les respecter beaucoup mieux, qu'en les laissaint mourir & qu'en les inhumant. Ces barbares s'imaginent que leur corps est un tombeau beaucoup plus honorable pour eux, que le sein de la terre; & qu'il vaut mieux que la Chair des peres serve d'aliment aux enfans, que d'être la pâture des vers.

(*a*) II. Les Hébreux n'usoient point de la Chair de certains animaux parce qu'ils la croyoient impure. Saint Paul nous apprend que plusieurs fideles se faisoient scrupule de manger de la Chair des animaux consacrés aux idoles; mais, il nous apprend aussi que tout est pur à ceux qui sont purs, & que le royaume de Dieu ne consiste pas dans la nourriture, ni dans le choix des viandes & des boissons.

Le mot *Chair*, dans l'Écriture, se prend en différens sens. Il se met pour l'homme vivant & même pour tous les animaux en général. *La fin de toute Chair est arrivée en ma présence*; c'est-à-dire, je suis résolu de faire périr tout ce qui a vie. *Faites entrer dans l'Arche de toute Chair*; c'est-à-dire, des animaux de toutes les espèces. Et encore : *toute Chair avoit corrompu sa voie, &c. Mon esprit ne demeurera plus dans l'homme, parce qu'il est Chair.*

La Chair se prend pour une chose opposée à l'esprit; par exemple, *la Chair a des désirs contraires à ceux de l'esprit, & l'esprit en a de contraires à ceux de la Chair... Conduisez-vous selon l'esprit, & vous n'accomplirez pas les désirs de la Chair.... Les œuvres de la Chair sont la fornication, l'impureté, la dissolution, l'idolâtrie, les empoisonnemens, les inimitiés, les jalousies, les hérésies...... Les fruits de l'esprit au contraire sont la charité, la joie, la paix, la patience, l'humanité, la bonté, la douceur*, &c.

Crucifier sa Chair avec sa con-

(*a*) Genes. c. 6. v. 12, 13. c. 7. v. 15, 16. c. 29. v. 14. c. 37. v. 27. Reg. L. II. c. 5. v. 1. Paral. L. I. c. 11. v. 1. Job. c. 19. v. 22. c. 31. v. 31. Psalm. 26. v. 8. Proverb. c. 5. v. 11. Ecclesiastic. c. 25. v. 36. Jerem. c. 19. v. 9. Thren. c. 2. v. 20. c. 4. v. 10. Ezech. c. 16. v. 26. c. 23. v. 20. ad Roman. c. 14. v. 17. ad Corinth. Epist. I. c. 8. v. 1. *& seq.* ad Galat. c. 5. v. 16. *& seq.* Judæ. v. 7.

cupiscence; ne point accomplir les désirs de la Chair; les Juifs selon la Chair, & les Juifs selon l'esprit; la sagesse de la Chair, la prudence de la Chair, &c.; ce sont des expressions connues dans l'Écriture, & qui ne demandent point d'explication particulière.

Qui nous donnera de sa Chair, afin que nous le dévorions? C'est le discours des ennemis, ou même des domestiques de Job dans sa disgrace. Ils voudroient le manger tout vif, tant ils sont animés contre lui; c'est ainsi qu'ils payent d'ingratitude les services qu'il leur a rendus. Le Psalmiste dit à peu près de même: *Ceux qui me veulent perdre, sont près de fondre sur moi, comme pour me manger tout vivant.* Cette expression marque la haine la plus outrée, & la plus excessive cruauté. Elle insinue que la coûtume de manger de la Chair des hommes vivans, ou du moins de se repaître de Chair humaine, n'étoit pas inconnue dans ces païs-là. L'auteur du livre de la Sagesse reproche aux Chananéens d'avoir mangé des entrailles d'hommes. On trouve dans l'Histoire Sainte & dans celle de Josephe, quelques exemples de cette barbarie. Jérémie menace ceux de Jérusalem de les réduire à une telle extrêmité, qu'ils seront contraints de manger la Chair de leurs enfans & celle de leurs amis. Le même, dans ses Lamentations, nous apprend que la chose arriva en effet. On voit la même chose dans Ézéchiel. Josephe raconte un exemple fameux d'une pareille inhumanité, exercée par une mere contre son fils, pendant le dernier siege de Jérusalem par les Romains.

Nous sommes votre Chair & vos os; ce sont des expressions familières dans l'Écriture, pour marquer la parenté, la liaison du sang & de la Chair.

Les Chairs des impudiques sont comparées aux Chairs des chevaux & des ânes. Le Sage dit que les Chairs des intempérans sont consumées par des maladies honteuses. L'auteur de l'Ecclésiastique veut que l'homme sage sépare de ses Chairs une femme coureuse & libertine. Cette expression marque d'une manière honnête & cachée, ce que la pudeur ne permet pas de nommer. S. Jude, parlant des déreglemens de Sodome & de Gomorrhe, ou de ceux des mauvais Anges, qui, selon l'idée des Anciens, s'étoient corrompus avec les filles des hommes, dit qu'ils ont suivi une Chair étrangère, parce qu'ils ont déshonoré la nature par leur impudicité abominable.

CHAIR [Pluie de]. (*a*) Pline parle d'une pluie de Chair, qu'il dit être tombée plusieurs fois. Mais, il n'est pas facile de déterminer la nature des corps, que l'on prit pour de la Chair, n'en ayant aucune relation circonstanciée. On peut cependant assurer que ces corps n'étoient pas de la Chair, puisque ce qui resta exposé à l'air, ne se corrompit pas, comme

(*a*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. IV. pag. 419, 420.

l'observe

l'obſerve Pline au même lieu.

ΧΑΙΡΕ, (*a*) Cette expreſſion Χαῖρε eſt commune dans les épitaphes des Grecs qui nous reſtent. Elle étoit en uſage pour les morts, dit Pauſanias, à Sicyone; mais, un grand nombre de marbres prouvent qu'elle ne l'étoit guere moins chez les autres Grecs. Le paſſage de Pauſanias fait trop à notre ſujet pour le paſſer. » Les » Sicyoniens, dit-il, enterrent » ordinairement leurs morts de » cette ſorte. Ils couvrent le » corps de terre; & poſant une » baſe de pierre, ils mettent deſſus » une ſtructure & un fronton com» me aux temples. Ils n'y mettent » d'autre Inſcription que le nom » du défunt; & ſans parler de » ſon pere ni de ſa famille, ils lui » ſouhaitent d'être joyeux & con» tent. « Ces gens-là croyoient, comme la plûpart des autres nations, qu'après cette vie il y en avoit une autre; & c'eſt dans celle-ci qu'ils ſouhaitoient qu'on vécût dans la joie & en paix.

On trouve ſouvent des épitaphes avec le mot Χαῖρε, qu'on peut expliquer par *vale*, *adieu*, ou *bien vous ſoit*. En voici une que M. le chevalier de Camilli a apportée du Levant avec pluſieurs autres.

ΧΑΙΡΕ ΤΥΧΗ ΨΥΧΗ ΚΑΛΗ
ΤΥΧΗ ΘΥΓΑΤΗΡ

Ce qui ſignifie *adieu Tyché, Tyché ma fille, une ſi belle ame.*

Il y a encore des épitaphes, où les vivans ſemblent conſoler & encourager les morts, en diſant: Ευψύχει, θάρσει, ευθύμει, ουδεὶς ἀθάνατος. *Prenez courage, conſolez-vous, il n'y a perſonne d'immortel.* On en voit pluſieurs de cette eſpèce dans Gruter.

CHAIRE, *Cathedra.* (*b*) La Chaire de Moïſe, ſur laquelle étoient aſſis les Scribes & les Phariſiens, ſe prend métaphoriquement. Elle marque l'autorité des Docteurs de la loi, & la fonction d'enſeigner qu'on leur a déférée, ou qu'ils ſe ſont arrogée. Le Seigneur veut qu'on les écoute & qu'on les reſpecte; mais, il ne veut pas qu'on imite leur conduite.

La Chaire de peſtilence, ou des peſtilens, dont il eſt parlé dans le premier Pſeaume, ſignifie les diſcours ſcandaleux, & la vie licentieuſe des libertins, qui corrompent, autant par l'exemple de leur conduite que par le ſcandale de leurs maximes, ceux qui les écoutent, & qui les fréquentent. L'Hébreu, au lieu de *peſtilens*, lit, *des moqueurs*, c'eſt-à-dire, des railleurs, ces prétendus eſprits forts, qui ſe raillent de la crédulité & des frayeurs des ſimples. Salomon en parle ſouvent dans ſes Proverbes, & il a grand ſoin de prévenir ſon diſciple contre les traits dangereux de leur langue.

La Chaire d'honneur dont parle l'Eccléſiaſtique, les premieres Chaires qu'affectoient les Phariſiens dans les Synagogues, la Chaire que l'on préparoit à Job

(*a*) Suppl. à l'Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. V. pag. 23, 24.

(*b*) Job. c. 29. v. 7. Pſalm. 1. v. 1. Eccleſiaſtic. v. 7. c. 4. Matth. c. 2, 6.

dans les aſſemblées, la Chaire du Roi, & celle de Dieu, ſont des expreſſions qui s'expliquent aſſez d'elles-mêmes. Le trône appartient à Dieu & au Roi ; la Chaire d'honneur, aux amis du Roi & aux Grands ; la Chaire des Docteurs, à ceux qui font profeſſion de ſcience.

Le mot *Chaire* ſe dit auſſi, non ſeulement du lieu d'où les Profeſſeurs ou Régens dans les colleges donnent leurs leçons & enſeignent les ſciences à leurs diſciples, mais il s'attribue encore à leur état ou profeſſion ; ainſi, nous diſons que feu monſeigneur le duc d'Orléans a fondé en Sorbonne une Chaire de Profeſſeur en langue Hébraïque, pour expliquer le texte Hébreu de l'Écriture Sainte. On dit également *diſputer une Chaire en Droit*, & *obtenir une Chaire en Sorbonne* ou *à Navarre*.

CHAIRE DE S. PIERRE, nom d'une fête qu'on célebre dans l'Égliſe Catholique tous les ans le 18 Janvier ; c'eſt en mémoire de la tranſlation que fit le Prince des Apôtres de ſon ſiege Patriarchal d'Antioche, où il fut environ ſept ans, dans la ville de Rome qui étoit la capitale de l'empire Romain, & qui l'eſt devenue enſuite de tout le monde Chrétien. Cette Chaire ou le Siege Patriarchal de Rome a toujours été regardé comme le centre de l'unité Catholique. C'eſt en ce ſens que dès le ſecond ſiecle de l'Égliſe, Saint Irénée a dit que toutes les Égliſes particulières devoient, pour la foi, ſe rapporter à l'Égliſe de Rome.

CHAISE, *Cathedra*, *Sella*, (*a*) eſpèce de meuble ſur lequel on s'aſſied.

L'on trouve ſur les monumens, des Chaiſes de différente forme. On en voit à bras, à peu près ſemblables à celles d'aujourd'hui. Outre ces Chaiſes à bras, il y avoit de grands tabourets ou eſcabelles, de forme aſſez différente. Tels les voit-on dans le tombeau de Ceſtius & dans un autre. Il y avoit, ſelon Lampride, des Chaiſes à porteur pour les femmes, dont les unes étoient de cuir, les autres ornées d'ivoire, & les autres argentées. Il y en avoit qui étoient toutes d'ivoire, dit Polybe, & celles-ci étoient fort eſtimées à Rome. Nous voyons dans l'arc de Conſtantin, Trajan ſur une eſpèce de maſſif qu'on nommoit *ſuggeſtus*, aſſis ſur un pliant, ſur lequel eſt un couſſin, qui a à chaque coin la tête d'un lyon repréſentée. Une Chaiſe aſſez extraordinaire ſe trouve au Triclinion de Saint Jean de Latran ; elle eſt de nattes entre-tiſſues, & a un grand doſſier, qui eſt vouté par le haut pour mettre la perſonne aſſiſe entièrement à couvert.

Voilà les ſieges, que l'on croit qui étoient en uſage dans les maiſons. Perſonne n'ignore qu'il n'y avoit point ordinairement de ſiege pour s'aſſeoir à table, & que les convives étoient à demi-couchés ſur le lit ; coûtume qui s'étoit introduite dans les tems poſtérieurs ;

(*a*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. III p. 107, 108. T. IV. p. 197.

car, du tems d'Homère & dans les siecles suivans, on s'asseioit sur des Chaises au tour de la table comme aujourd'hui. Il y avoit encore d'autres espèces de Chaises, comme le seliquastrum, qui étoit, à ce que l'on croit, une Chaise pour les femmes, fort simple dans sa figure.

Il y avoit encore des Chaises pour les bains. Des Chaises curules pour la Magistrature & pour les Édiles, dont on voit souvent la forme sur les médailles ; mais, rien de cela n'entroit dans l'ameublement.

Dom Bernard de Montfaucon, dans son Antiquité, présente une planche, qui contient un tabouret, une petite Chaise, un pliant de la forme des Chaises curules, qu'on voit souvent sur des médailles; quatre grandes Chaises, dont quelques-unes approchent assez de la forme des Chaises d'aujourd'hui, à cela près, qu'elles n'ont point de bras.

Les Dames Romaines avoient des Chaises, sur lesquelles elles se faisoient porter. Les valets, destinés à porter ces Chaises, s'appelloient *Cathedrarii.*

CHALAAMA. (a) Les Septante nomment ainsi, au second livre des Rois, une rivière de Syrie. L'édition d'Amsterdam 1683 lit à l'endroit cité, la rivière Chalamac ; celle de Bâle Grecque & Latine 1582, lit de même. Le texte Hébreu & la Vulgate disent *le fleuve*, mais sans le nommer ; & les Commentateurs conviennent que c'est l'Euphrate. Ce ne sçauroit être Helam ou Chelam du verset suivant ; car, les Septante le nomment Αἰλάμ.

CHALADRE, *Chaladra*, ville & marais de Macédoine. Lycophron en parle ; mais, le nom varie dans les exemplaires ; quelques-uns portent Charadra ; d'autres, Galadra. Isaac, paraphraste de ce Poëte, dit que c'est Canastra, ville & marais de Macédoine.

CHALAL, *Chalal*, Χαλὴλ, (b) l'un des enfans de Phabathmoab, qui revinrent de la captivité de Babylone. Il étoit de race sacerdotale, & avoit épousé une femme étrangère, qu'il consentit à quitter. Et il offrit un bélier pour son péché.

CHALANNE, *Chalanne*, (c) Χαλάννη, ville d'Asie dans la campagne de Sennaar. Elle fut bâtie par Nemrod. On croit que c'est la même que Calano, marquée dans Isaïe, & Chéné dans Ézéchiel. Elle devoit être dans la Mésopotamie, puisque ces Prophetes la joigent à Haran, à Éden, à l'Assyrie, à Chelmad, dont les habitans venoient trafiquer à Tyr. Plusieurs pensent que Chalanne fut dans la suite nommée Ctésiphon, qui étoit capitale d'une province nommée Chalonite.

CHALAZO PHYLACES, Prêtres des Grecs, dont l'office consistoit à observer les nues, pour prévoir quand il devoit tom-

(a) Reg. L. II. c. 10. v. 16.
(b) Esdr. L. I. c. 10. v. 30.

(c) Genes. c. 10. v. 10. Isaï. c. 10. v. 9. Ezech. c. 27. v. 23.

ber de la grêle. Les Prêtres croyoient la détourner par le sacrifice d'un agneau ou d'un poulet. S'ils ne pouvoient en trouver, ils y suppléoient en s'enfonçant un stylet dans le doigt, & le sang qui en couloit, servoit de sacrifice. Ils furent institués par Cléon.

Ce terme est composé de χάλαζα, *grando*, grêle, & de φυλάσσω, *observo*, j'observe.

CHALASTRE, *Chalastra*, (*a*) ville de Macédoine, qui, selon Pline, étoit située sur le golfe Macédonien, nommé aussi le golfe Thermaïque. Strabon la met également dans la Macédoine aux environs de l'Axius, qu'il dit couler entre cette ville & Thermé; mais, il la nomme Chalestre. Hérodote dit de même Chalestre, Χαλέστρη. Hécatée dans son Europe citée par Étienne de Byzance dit : Dans ce golfe est Thermé, ville des Grecs venus de Thrace; il y a aussi Chalastre ville des Thraces. Étienne de Byzance ajoûte qu'il y avoit un port de même nom que la ville.

Ce ne sçauroit être la Cavale d'aujourd'hui; car, elle est bien éloignée de Salonichi, qui est dans le golfe de Contessa, le *Strymonicus sinus* des Anciens; au lieu que Chalastre étoit au couchant, & assez près de Thessalonique, au fond d'un golfe tout différent, puisqu'il y en a deux autres entre deux.

CHALCÉDOINE, *Chalcedon*, Χαλκηδών, (*b*) ville de l'Asie mineure, située dans la Bithynie, à l'extrêmité du bosphore de Thrace. Selon Pline, elle fut d'abord, nommée Procérastis, ensuite Colpuse, puis la ville des Aveugles; dénomination, dont on peut voir la raison à l'article de Cæcorum.

I. On croit que cette ville fut fondée par Argias chef des Mégaréens, quelques années avant celle de Byzance. Pomponius Méla, Thucydide, Strabon & Eusebe parlent de cette fondation, qu'on place sous la 23e Olympiade, vers l'an 685 avant l'Ère Chrétienne. C'est se moquer, selon la remarque de M. de la Martinière, que de dire avec MM. Grelot dans son voyage de Constantinople, & Corneille, qu'un certain Chalcédon pasteur, fils de Saturne, commença d'y bâtir quelques cabanes sur le bord d'une petite rivière qui passoit proche de-là, & qu'il leur donna son nom. Étienne de Byzance, qui employoit volontiers des étymologies de cette espèce, dit plus naturellement que tous les Historiens conviennent que Chalcédoine tire son nom de Chalcis, rivière qui coule auprès. Long-tems après, dit M. Grelot, les habitans de la ville de Chalcis dans l'isle d'Eubée y envoyerent une colonie & lui confirmerent

(*a*) Plin. Tom. I. p. 202. Strab. pag. 330. Herod. L. VII. c. 123.

(*b*) Plin. Tom. I. pag. 291. Strab. p. 319. *& seq.* Ptolem. L. V. c. 1. Pomp. Mel. p. 85. Diod. Sicul. p. 328, 365, 366, 703. Xenoph. p. 435. Plut. Tom. I. p. 207, 208, 496. Thucyd. p. 303. Crév. Hist. des Emp. Tom. IV. pag. 458. T. V. p. 205, 426. *& suiv.* T. VI. p. 124. *& suiv.* Hist. du Bas-Emp. par M. le Beau. Tom. IV. pag. 72. *& suiv.* Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. T. XII. pag. 332, 333. T. XV. p. 22. *& suiv.*

son nom, parce qu'il approchoit assez de celui de leur ville.

Arrien, qui étoit de Nicomédie, & par conséquent voisin de Chalcédoine, rapporte que les Chalcédoniens ayant négligé pendant quelque tems, le culte d'une divinité à laquelle leurs Ancêtres avoient élevé un temple, furent châtiés d'une maladie honteuse; & que n'y trouvant point de remede, ils crurent que le plus court étoit de retrancher la partie infectée, quelque considérable qu'elle pût être pour sauver le tout. Cette divinité en colère étoit apparemment Vénus, puisqu'elle avoit un fort beau temple à Chalcédoine; & le mal, qui affligeoit les Chalcédoniens, étoit un de ceux qu'apporte cette Déesse. Au lieu de quelques réflexions, qu'ajoûte M. Grelot, il seroit plus vrai de dire que cette sorte de maladie venoit du culte que l'on rendoit à cette fausse divinité, & non pas de celui que l'on refusoit de lui rendre. Ce temple de Vénus ne se voit plus à Chalcédoine, non plus que celui d'Apollon, où un certain Cocconas établit un oracle pareil à celui de Delphes & de Délos, & qui s'accrédita de telle manière, qu'on venoit de fort loin le consulter.

II. La ville de Chalcédoine est fort connue dans l'Histoire. Elle a tenu un rang distingué par la puissance, qu'elle s'étoit acquise. La première année de la 91e Olympiade, ses habitans conjointement avec ceux de Byzance, ayant pris des Thraces avec eux, se jetterent en grand nombre dans la Bithynie, où ils ravagerent tout le païs; & ayant forcé plusieurs petites villes, ils y exercerent de très-grandes cruautés; car, après avoir mis dans les fers une multitude prodigieuse d'hommes, de femmes & d'enfans, ils les égorgerent tous.

Quelques années après, l'an 409 avant Jesus-Christ, Théramène, général Athénien, eut ordre de faire le siege de Chalcédoine. Il ravageoit les environs de cette ville, soûtenu de soixante-dix vaisseaux, & d'une armée de cinq mille hommes, lorsqu'Alcibiade & Thrasybule vinrent le joindre avec leurs forces. Ces Généraux employerent toutes leurs troupes à entourer la ville d'un mur de bois, qui, la prenant par derrière, l'enfermoit d'un bout à l'autre de son rivage. Le Gouverneur de la ville pour les Lacédémoniens étoit Hippocrate, qui faisoit la fonction d'Harmostès ou de Pacificateur. Il commença par une sortie, non seulement de tout ce qu'il avoit de gens de guerre, mais encore de tous les citoyens. Ce fut l'occasion d'un sanglant combat, où Alcibiade se comporta vaillamment; de sorte qu'Hippocrate y perdit la vie, & tout le reste de ses gens fut tué ou blessé, ou repoussé en désordre jusqu'au dedans des murailles. Mais, bientôt après, Théramène, étant demeuré seul, se contenta de passer un traité avec les habitans de Chalcédoine, par lequel ceux-ci se soumirent à fournir aux Athéniens la même contribution qu'auparavant.

Après la mort d'Alexandre, Zipœtès, roi de Bithynie, voulant profiter de la division qui regnoit parmi les successeurs de ce Prince, envoya une partie de ses troupes former le siege de Chalcédoine. Quelque bien concerté que fût son projet, il ne réussit pas. Les successeurs d'Alexandre se faisoient une espèce d'honneur de protéger les colonies Grecques, répandues en différens cantons de l'Asie. Heureusement pour les assiégés, Ptolémée général d'Antigonus se trouvoit à portée de les secourir. Il se mit en marche; Zipœtès, instruit de ses mouvemens, ne jugea pas à propos, dans l'incertitude du succès, de hazarder une action, dont les suites pouvoient lui devenir extrêmement funestes. Antigonus étoit le plus puissant, comme le plus ambitieux, des capitaines Macédoniens; & le roi de Bithynie, qui comprit tout le danger qu'il y avoit à l'attirer dans ses propres États, aima mieux prendre la voie de la négociation. Il s'aboucha avec Ptolémée, & ils conclurent ensemble un traité peu honorable & peu avantageux à Zipœtès qui s'engagea à retirer ses troupes, & à ne plus inquiéter désormais la République de Chalcédoine.

Diodore de Sicile, le seul des Anciens qui nous a conservé la mémoire de cet évenement, le place dans la seconde année de la CXVI.e Olympiade. Il en fut de ce traité comme de tous ceux, dont les parties ne sont pas également contentes. Les ligues, qui se formerent bientôt après contre Antigonus, ne lui permirent pas de veiller à la conservation des colonies Asiatiques. C'est ce que Zipœtès avoit bien prévu; il ne laissa pas échapper une si belle occasion de se venger des Chalcédoniens; les troupes de ce Prince se répandirent dans les divers cantons qui dépendoient de la République, & y porterent la désolation. Les Magistrats & le peuple au désespoir, résolurent de pousser à bout un ennemi avec lequel ils n'avoient plus de ménagemens à garder. Dans cette vue, ils leverent en Thrace un grand nombre de soldats, & joignirent à ce corps, tous ceux des leurs, qui étoient en état de combattre. L'armée pénétra ensuite dans la Bithynie, qui éprouva à son tour toutes les horreurs de la guerre; mais, le reste de la campagne ne répondit pas à de si heureux commencemens.

Les Chalcédoniens, dont la haine & la fureur dirigeoient la marche, donnerent imprudemment dans une embuscade que Zipœtès leur avoit dressée près d'un lieu que Plutarque nomme Φάλιον. M. l'abbé Sévin aimeroit mieux lire Ψίλιον, fleuve que Marcien, Pline & Arrien placent entre Chalcédoine & le port de Calpé, qui faisoit partie du royaume de Bithynie. Quoi qu'il en soit, les Chalcédoniens furent taillés en pièces; il en resta plus de huit mille sur le champ de bataille; & les femmes des morts, dans la juste crainte de devenir la proie du vainqueur, se virent dans la triste nécessité d'épouser des af-

franchis & des étrangers, qui se chargerent du soin de défendre la place. Il étoit néanmoins fort vraisemblable qu'elle auroit été emportée, si Zipœtès, à la sollicitation des Byzantins, n'eût pas renoncé à une conquête presque certaine.

III. L'an 74 avant Jesus-Christ, Mithridate, roi de Pont, s'étant emparé de la Bithynie, assiégea Cotta dans la ville de Chalcédoine, qui fut secouru par le consul Lucius Lucullus. Sous l'empire de Valérien, des peuples Scythes, ayant abordé en Asie, surprirent Chalcédoine. Cette ville avoit une garnison plus nombreuse que la troupe qui venoit l'attaquer. Mais, la terreur des Barbares étoit si grande, que les soldats Romains prirent honteusement la fuite, avant même que d'avoir vu l'ennemi. Les Scythes entrerent dans Chalcédoine, sans éprouver aucune résistance; & la facilité de la conquête, & le butin qu'ils y firent, animerent leur courage & augmenterent leur avidité. On remarque que ces Barbares, continuant leurs courses sous Gallien, qui avoit succédé à Valérien, saccagerent la ville de Chalcédoine, & la réduisirent en un état si déplorable, que trois cens ans après elle conservoit encore des vestiges de leurs fureurs.

Ce fut à Chalcédoine que se fit l'élection de l'empereur Dioclétien, l'an de Jesus-Christ 284; époque célebre parmi les Auteurs Ecclésiastiques. On la nomme l'Ère de Dioclétien & des Martyrs.

Les Perses ayant ruiné cette ville, l'empereur Constantin entreprit de la rebâtir, & l'eût préférée à Byzance qui porte aujourd'hui son nom, sans un prodige bien étonnant, rapporté par Cédrene. Quand on commença par ordre de cet Empereur à rétablir cette ville, on vit des aigles enlever avec leurs serres les pierres entre les mains des ouvriers & les transporter à Byzance. Ce miracle fut répété plusieurs fois, & toute la cour en fut frappée. Cédrene, pour le dire en passant, est un de ces Chroniques crédules, qui recueillent & disent tout sans choix, qui prodiguent des évenemens merveilleux, qui en remplissent, à quelque prix que ce soit, leurs Histoires, & qui par ce mêlange de faux & de vrai, ont un certain air romanesque, qui rebute les Lecteurs les plus judicieux & moins curieux de prodiges. Euphratas, l'un des principaux ministres de Constantin, assura cet Empereur que le Seigneur vouloit qu'il fit bâtir à Byzance, une église en l'honneur de la Vierge.

Dans le quatrième siecle, vers l'an 365, Procope qui se disoit descendu de Julien l'Apostat, s'étoit rendu maître de Chalcédoine. Valens vint attaquer cette ville, & il y trouva une vive résistance. Les habitans l'insultoient du haut des murs, en l'appellant buveur de biere; c'étoit la boisson du petit peuple en Illyrie & en Pannonie. L'Empereur jura qu'il s'en vengeroit, & qu'il raseroit les murs de la ville. Cependant, rebuté par le défaut de subsistances & par l'o-

piniâtreté des assiégés, il se disposoit à la retraite, lorsque les troupes enfermées dans Nicée, sortant tout à coup à la suite de Rumitalque, taillent en pieces le détachement de Vadomaire, & vont, sans perdre de tems, tomber à l'improviste sur Valens qui étoit encore devant Chalcédoine. Il étoit perdu sans ressource, s'il n'eût pas été averti à propos. L'ennemi le suivit de près, & il n'échappa qu'avec peine à la faveur du lac de Sunone & des détours du fleuve Gallus. Par cette fuite précipitée, toute la Bithynie resta au pouvoir de Procope.

Il ne jouit pas long-tems de sa fortune. Après sa mort, Valens n'oublia point son serment. Ce Prince avoit juré qu'il détruiroit les murs de Chalcédoine. Ils étoient de la plus belle structure, bâtis de larges pierres quarrées. Il donna ordre de les démolir. Cependant, il se laissa fléchir aux prieres des députés de Constantinople, de Nicomédie & de Nicée. Mais, pour ne pas manquer à son serment, il y fit faire plusieurs breches, qu'on referma de blocage. Les pierres de ces démolitions, transportées à Constantinople, servirent à la construction des Thermes de Carose. Valens leur donna ce nom qui étoit celui d'une de ses filles. Il fit aussi bâtir un aquéduc, qui, réunissant plusieurs sources de la Thrace, conduisoit à Constantinople une grande quantité d'eau. Cet aquéduc est connu sous le nom d'aquéduc de Valentinien.

Chalcédoine est devenue fameuse dans l'Histoire de l'Église, parce que le quatrième Concile universel fut tenu dans cette ville l'an 451, dans l'Église de Saint Euphémie, où les Peres condamnerent Eutychès, qui nioit qu'il y eût deux natures en Jesus-Christ.

IV. Elle étoit bâtie sur l'isthme d'une presqu'isle, à chaque côté de laquelle elle avoit un port; sçavoir, un à l'est du cap de Chalcédoine où est à présent Fanari-Kiosc; c'est le port d'Eutrope, où l'empereur Maurice & ses enfans furent mis à mort par l'ordre de Phocas, qui les dépouilla de l'Empire dans le commencement du VII siecle. Cinq ans après l'impératrice Constantine, veuve de Maurice,& ses trois filles y eurent la tête tranchée. Il semble que ce port étoit destiné pour faire périr cette malheureuse famille. L'Empereur Justinien l'avoit fait réparer par des ouvrages dignes de sa magnificence. Après le port d'Eutrope, il faut doubler le cap de Modabouron, lequel termine la presqu'isle. Au de-là de ce cap, c'est-à-dire au midi, s'étend la côte de Calamoti. C'est sur cette côte qu'étoit l'autre port de Chalcédoine, à l'échancrure de l'isthme qui regarde le couchant, & par conséquent la ville de Constantinople. On y avoit pratiqué, avec des dépenses immenses, des jettées admirables par l'ordre de l'empereur Justinien, au moyen desquelles il ne pouvoit entrer qu'un vaisseau à la fois; mais, il n'en reste plus que les fondemens. Il semble, dit M. de Tournefort,

que Chalcédoine n'a été bâtie que pour servir d'embellissement à Constantinople ; car, outre les murs démolis sous Valens & employés à l'aquéduc de Valentinien, Soliman II n'a fait rétablir cet aquéduc & bâtir la Solimanie que des ruines de Chalcédoine.

M. de Tournefort releve Strabon & Pline, qui n'ont point, dit-il, parlé exactement. La côte de Chalcédoine est fort poissonneuse ; & certainement Strabon & Pline avoient été trompés par ceux qui leur avoient fait accroire que les pélamides ou jeunes tons s'en détournoient, épouvantés par des roches blanches, cachées sous l'eau, lesquelles les obligeoient de gagner la côte de Byzance. Au contraire, poursuit M. de Tournefort, les pélamides de Chalcédoine étoient si recherchées par les Anciens, que Varron, cité par Aulu-Gelle, les mettoit parmi les morceaux les plus délicats ; & l'on ne voit aujourd'hui que filets au tour de cette ville pour la pêche des jeunes tons.

Il n'y reste plus gueres d'antiquités, que quelques tombeaux & inscriptions brisées avec un assez beau reste d'aquéduc souterrein. Le port n'est plus fermé de chaînes, comme autrefois, pour en défendre l'entrée, & quoiqu'il soit ouvert à tout le monde, il n'en est pas plus fréquenté pour cela.

Cette ville étoit le siege d'un Archevêque, qui fut pendant quelque tems le premier des Métropolitains de Bithynie.

Au reste, lorsque l'empereur Justinien eut réparé Chalcédoine, on la nomma la Justinienne III. Il est bon de remarquer qu'au lieu du nom *Chalcedon*, qui est le plus connu, les médailles portent *Calchedon* ; & que le P. Hardouin a réformé Pline conformément à cette autorité. La Table de Peutinger porte Calcédon ; mais, cette faute ne décide rien ; on ne sçait si l'omission de l'*h* est à la première ou à la seconde syllabe.

M. Spon, dans ses voyages, dit que les Turcs l'appellent Cadikioi. M. de Tournefort dit Cadiaci ou le village du Juge. Les Grecs disent encore Chalcedona. Ce n'est plus présentement qu'un village. M. de Tournefort l'appelle un méchant village ; & M. Whéler, un grand village.

(*a*) V. Cet article étoit fini, lorsque je suis tombé sur l'explication, que M. le comte de Caylus donne d'un marbre découvert dans une vigne voisine des ruines de Chalcédoine. Ce sçavant Antiquaire entre à cette occasion, dans quelques détails fort curieux touchant l'histoire de cette ville. En voici un petit extrait. Chalcédoine, colonie de Mégare, conserva les mœurs, les usages & la langue de sa métropole, ville Dorienne. Les habitans prenoient sur leurs monnoies, le nom de ΚΑΛΧΑΔΟΝΙΩΝ dans le dialecte Dorien.

Le marbre de Chalcédoine

(*a*) Recueil d'Antiq. par M. le Comt. de Cayl. Tom. II. pag. 171. *& suiv.*

donne les titres & les noms de six officiers de la ville, qui sont le roi, l'Hiéromnémon, le Prophete & trois Nomophylaces, lesquels étant Æsymnètes, pendant le mois Dionysius, couronnerent chef du Sénat Dionysius, fils de Dionysius. S'ensuivent huit autres noms, qui ne sont distingués par aucun titre; c'étoient apparemment les Sénateurs, qui, avec leur chef Dionysius, composoient le Sénat. La liste finit par le greffier du Sénat & du peuple. On trouve sur ce marbre les noms de six tribus du peuple de Chalcédoine.

Nous ne nous étendrons pas ici sur ce qui regarde ces divers officiers, parce qu'on trouvera le détail de leurs fonctions sous l'article particulier à chacun d'eux. Mais, comme nous avons oublié de parler des Æsymnètes sous la lettre A, nous allons en dire ici un mot.

Le verbe *αἰσυμνάω* signifioit, dans les anciens tems, regner, gouverner. Lorsqu'on élisoit un Prince pour gouverner une ville, on l'appelloit Æsymnète, ou Tyran, parce que le Prince rendoit la justice, & la faisoit observer, d'où il étoit appellé Α'*ισυμνήτης* ou Α'*ισυμνητήρ*. Homère fait mention de l'Æsymnète. Ce souverain Magistrat, créé par élection, étoit à vie, ou seulement pour un tems. Un marbre de Téos, en Ionie, d'une grande antiquité, prouve que cette ville étoit gouvernée par un Æsymnète, & qu'il commandoit dans la ville & dans son territoire. Dans la suite des tems, on donna le nom d'Æsymnètes aux présidens des jeux publics ou à leurs ministres. La ville de Chalcédoine, suivant le marbre, étoit gouvernée par un Sénat; mais, elle avoit six Magistrats souverains, appellés Æsymnètes, qui changeoient tous les mois. Les Æsymnètes du mois Dionysius, dans une assemblée publique, & après un sacrifice solemnel, désigné par l'autel qui est gravé au-dessus de l'Inscription, couronnerent chef du Sénat Dionysius, fils de Dionysius.

Apollon avoit à Chalcédoine un temple très-ancien; ce dieu est souvent représenté sur les médailles de la ville. On le voit sur quelques-unes, enlevé dans les airs sur un cygne; sur d'autres, sont représentés un autel & un trépied, avec le serpent, la lyre, qui sont différens symboles ou attributs d'Apollon. Le Prophete, dont le nom se lit sur le marbre, devoit être attaché au temple d'Apollon, & recevoir les oracles du dieu, qui sont désignés par le trépied gravé sur les médailles.

Comme le marbre de Chalcédoine ne présente ni noms, ni usages des Romains, & qu'il donne le nom & le titre de la très-ancienne magistrature de l'Æsymnète; M. le comte de Caylus pense que l'Inscription doit être antérieure à la domination Romaine en Bithynie. Il pense que le gouvernement de Chalcédoine étoit Démocratique.

CHALCÉDOINE, *Chalce-*

donius Lapis, (*a*) sorte de pierre précieuse, fort connue des Anciens. Mais, les descriptions, qu'ils nous en ont laissées, sont si différentes les unes des autres, qu'on ne peut pas les rapporter à la même pierre, parce qu'on a donné autrefois le nom de Chalcédoine à plusieurs espèces de pierres. La description, que Pline nous a laissée, donne l'idée d'un grenat oriental ou d'une améthiste. D'autres descriptions désignent l'onyce ou la sardoine onyce.

Le nom de Chalcédoine appartient aujourd'hui à une pierre de même nature que le caillou, que l'on appelle communément pierre à fusil, de couleur blanche, laiteuse, & légerement teinte de gris, de bleu & de jaune. Cette pierre a été aussi nommée agate blanche. Si la teinte de bleu est assez foncée pour approcher du brun ou du noir, la pierre prend le nom d'agate noire; si la teinte de jaune est assez vive pour approcher de la couleur orangée ou du rouge, la pierre doit être appellée sardoine ou cornaline.

Les Anciens faisoient servir les Chalcédoines à l'ornement de leurs bagues.

CHALCÉDON, *Chalcedon*, fleuve de l'Asie mineure dans la Bithynie. Pierre Gilles le décrit ainsi. La ville de Chalcédoine étoit située sur un promontoire, qui est en forme de presqu'isle élevée vers le milieu, & s'abaissant de trois côtés par une pente fort douce. Du quatrième côté, la hauteur est plus en penchant vers une vallée où coule le fleuve Chalcédon, pour se rendre dans la Propontide. Une partie du promontoire fait face à l'occident; c'est le Bosphore qui la baigne. Une autre partie est vers le midi & l'orient d'hiver, & est enfermée par la Propontide. Celle, qui est à l'orient d'été, est sur la vallée où coule le Chalcédon qui n'est qu'un ruisseau, petit à la vérité, mais qui, resserré par des rives hautes, coule dans un lit profond, & est salé l'espace de plus d'un mille, jusqu'au pont de pierre que l'on passe pour aller de Chrysopolis à Nicomédie; c'est le Chalcis d'Étienne de Byzance.

CHALCEDONIE, *Chalcedonia*, Χαλκηδόνια, (*b*) nom que Strabon donne au territoire de Chalcédoine.

CHALCÉDONIENS, *Chalcedonii*, Χαλκηδόνιοι, habitans de Chalcédoine. *Voyez* Chalcédoine.

CHALCEMBOLOS, *Chalcembolos*, (*c*) épithete, que l'on donnoit assez fréquemment à un navire; & cette épithete signifie *qui a un éperon de cuivre*.

CHALCIDE, *Chalcis*, Χαλκὶς. *Voyez* Chalcis, royaume de Syrie.

CHALCIDÈNE, *Chalcidene*. *Voyez* Chalcis, ville de Syrie, & Chalcis royaume de la même contrée.

CHALCIDICE, *Chalcidice*,

(*a*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. T. III. p. 225.

(*b*) Strab. p. 541.

(*c*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. IV. p. 212.

Χαλκιδικὴ. *Voyez* Chalcis, royaume de Syrie. *Voyez* aussi Chalcique.

CHALCIDIENS, *Chalcidenses*, Χαλκιδεῖς, peuples de Thrace, ou, selon d'autres, de Macédoine. *Voyez* Chalcis, ville de la Chalcidique.

CHALCIDIENS, *Chalcidienses*, Χαλκιδεῖς, (*a*) peuple de Sicile, selon Diodore. Cet Auteur rapporte sous l'an 409 avant J. C., que les Syracusains abandonnerent la guerre qu'ils faisoient aux Chalcidiens, pour marcher au secours des Sélinuntins, qui étoient assiégés par les Carthaginois.

Ces peuples habitoient apparemment aux environs d'une montagne, que les Anciens mettent dans la Sicile sous le nom de Chalcis. Quoi qu'il en soit, leur territoire n'étoit pas éloigné de Syracuse; & ce fut pour cette raison que Denys, tyran de cette dernière ville, voulut joindre à sa domination les villes voisines des Chalcidiens. Elles étoient utiles pour la même raison à l'affermissement de sa puissance. Ces villes étoient Naxus, Catane & Léontium.

CHALCIDIENS, *Chalcidenses*, Χαλκιδεῖς, (*b*) peuples d'Asie, selon le même Diodore de Sicile. Voici ce qu'il en raconte, au sujet de la retraite des Dix mille. » Ils traverserent ensuite les provinces des Chaons & des Phasiens. Les uns & les autres voulurent les attaquer dans leur passage; mais, les Grecs les défirent dans un combat réglé, & en tuerent un grand nombre; après quoi ils pillerent leurs demeures pleines de beaucoup de provisions qui furent d'un grand secours pour les vainqueurs, & qui leur procurerent quinze jours de repos & d'abondance. De-là ils entrerent dans la Chalcidie, qu'ils eurent traversée en sept jours de marche, au bout desquels ils se trouverent sur les bords du fleuve Arpasus, dont la largeur est de quatre arpens. «

On croit généralement qu'il s'est glissé une erreur dans le texte de Diodore de Sicile. Les uns entendent ici par le païs des Chalcidiens, le païs des Chalybes dont il est fait mention dans Xénophon; d'autres l'interpretent de la Colchide.

CHALCIDIQUE, *Chalcidica*, Χαλκιδικὰ, (*c*) contrée maritime de Thrace ou de Macédoine; sur quoi on peut consulter l'article de Chalcis, ville de Chalcidique. Cette contrée formoit une sorte de presqu'isle, dont l'isthme étoit au nord. On rencontroit Apollonie vers le milieu de cet isthme.

La seconde année de la 86e. Olympiade, l'an 435 avant J. C., Perdiccas, roi de Macédoine, mécontent des Athéniens, persuada aux habitans de la Chalcidique de renoncer à leur alliance; & de plus, il leur proposa d'a-

(*a*) Diod. Sicul. p. 360, 402.
(*b*) Diod. Sicul. p. 412.

(*c*) Ptolem. L. III. c. 13. Pauf. p. 168; Diod. Sicul. p. 304, 538.

bandonner toutes les villes qu'ils occupoient le long de la mer, & de se rassembler dans une seule, qui s'appelloit Olynthe. Long-tems après, Philippe, un des successeurs de Perdiccas, au royaume de Macédoine, ayant armé contre les villes de la Chalcidique, emporta d'assaut le château de Géra qu'il fit raser, & comme il se montra ensuite tout d'un coup devant quelques autres, ils se rendirent à son seul aspect.

Quoique la Chalcidique fût par elle-même une presqu'isle, elle en renfermoit deux dans son étendue, lesquelles étoient entre les golfes Toronaïque, Singitique & Strymonique. Ptolémée donne à cette province pour villes maritimes, Panorme, Athose, Stratonice, Acanthe & Singus. Ces trois dernières étoient sur le golfe Singitique. Il y avoit encore sur le bord de la mer, Torone, Mécyberne, Sané, Antigonie, Énie, Stagire, Olynthe & quelques autres. On trouvoit aussi plusieurs villes dans les terres, qui étoient d'ailleurs couvertes de montagnes; car, le mont Athos occupoit la plus grande partie de la Chalcidique. Il falloit qu'il y eût un grand nombre de villes dans ce païs, si ce que dit Suidas est vrai, que Philippe en prit trente-deux.

La Chalcidique est aujourd'hui comprise dans la Turquie d'Europe. C'est la partie du midi oriental de la province d'Iamboli.

CALCIDIUS, *Chalcidius*, célebre Philosophe Platonicien, vivoit, comme on le croit, au second ou au troisième siecle de l'Église.

Il a donné un commentaire estimé, sur le Timé de Platon, que Meursius a fait imprimer *in*-4.°, & que Jean Alb. Fabricius a donné de nouveau à la fin du second volume des Œuvres de S. Hippolyte, avec de nouvelles notes, &c. à Hambourg en 1718 *in-folio*. Ce sçavant Allemand prétend que Chalcidius étoit Chrétien; & il n'est pas le seul qui soit de son avis. M. Colomiers, dans ses notes sur les dialogues des Poëtes de Gyraldi, l'a même fait diacre de l'église de Carthage. C'étoit bien assez de le faire Chrétien. D'autres assurent aussi que l'Osius, à qui ce Philosophe a dédié son commentaire, étoit le célebre évêque de Cordoue de ce nom. Mais, ils le disent sans preuves.

A l'égard du Christianisme de Chalcidius, les raisons qu'on en apporte, paroissent plus que foibles. Il y en a de fortes au contraire, qui semblent faire prononcer pour le Paganisme de cet Auteur. En effet, il adopte la métempsycose, l'éternité du monde, & les autres erreurs de son maître Platon. Il ne parle qu'en doutant, de l'inspiration de Moïse. Il est vrai qu'il rapporte ce que le Juif & le Chrétien ont pensé; mais, il en parle avec indifférence, sans se déclarer plutôt pour l'un que pour l'autre. Il ne paroît décidé que lorsqu'il parle des erreurs enseignées dans le Paganisme.

CHALCIES, *Chalcia*,

(a) du Grec χαλκὸς, qui signifie airain, cuivre.

Les Chalcies étoient des fêtes, que les habitans d'Athènes, & sur tout les ouvriers en métaux, célébroient en l'honneur de Vulcain, & en mémoire de ce que l'art de mettre le cuivre en œuvre, avoit été inventé dans leur contrée, à ce qu'ils prétendoient. Quelques Auteurs disent qu'on les appelloit aussi Athénées.

Les Anciens ne dérivoient pas toujours les surnoms, qu'ils donnoient à leurs divinités, de faits relatifs, soit aux lieux, soit aux temples où elles étoient adorées dans leur propre contrée. Le surnom étoit quelquefois emprunté d'un culte, d'une cérémonie, d'un fait très-étranger. Ainsi, il y avoit en Libye, un endroit qui n'étoit habité que par des ouvriers en cuivre. Cet endroit s'appelloit Chalcie; d'où les fêtes célébrées en l'honneur de Vulcain, le patron de tous les ouvriers en métaux, auroient pu s'appeller Chalcies.

CHALCINUS, *Chalcinus*, Χαλκεῖνος, (b) l'un des descendans de Céphale, vivoit dix générations après ce fameux héros. Il étoit contemporain de Détus, autre descendant de Céphale. Cette famille n'étoit point encore rentrée dans sa patrie, la ville d'Athènes, depuis que Céphale en avoit été banni à cause du meurtre de Procris sa femme. Chalcinus & Détus, s'étant embarqués pour aller à Delphes, consulterent l'oracle pour sçavoir quand il leur seroit enfin permis de retourner dans leur patrie. L'oracle répondit que dès qu'ils seroient entrés dans l'Attique, ils eussent à sacrifier à Apollon au même endroit, où ils trouveroient une galère à trois rangs, qui iroit fort vîte sur la terre. Étant arrivés au mont Pécilus, ils apperçurent un serpent qui fuioit dans les broussailles. Aussi-tôt ils sacrifierent à Apollon dans cet endroit-là même; & incontinent après, les Athéniens leur accorderent le droit de bourgeoisie à Athènes.

CHALCIŒCIES, *Chalciœcia*, (c) fêtes instituées à Sparte en l'honneur de Minerve Chalciœcos. Nous ne sçavons d'autres particularités de ces fêtes, sinon qu'elles étoient célébrées particulièrement par la jeunesse, qui sacrifioit à la déesse en habit de combat.

CHALCIŒCON, *ou* CHALCIŒCUS, *Chalciœcon*, *Chalciœcus*, Χαλκιοἰκον, (d) nom d'un temple de Minerve, que l'on voyoit à Sparte sur la plus haute colline de cette ville.

Les Lacédémoniens, peuple extrêmement belliqueux, honoroient particulièrement Minerve ou Pallas, comme déesse de la guerre. Cette Divinité avoit sept ou huit autres temples dans Sparte; mais, celui-ci n'étoit pas seule-

(a) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. II. p. 212.

(b) Pauf. p. 70.

(c) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. II. pag. 212.

(d) Tit. Liv. L. XXXV. c. 36. Corn. Nep. in Pauf. c. 5. Pauf. pag. 193, 618. Thucyd. p. 83.

ment le plus célebre de Lacédémone, mais encore de l'ancienne Grece. Presque tous les Auteurs Grecs & Latins en ont parlé. On croit communément qu'il étoit d'airain; d'où vient le nom de Chalciœcos, temple d'airain, de deux mots Grecs, χαλκὸς, *æs*, airain, & οἶκος, *domus*, maison. Tite-Live l'assure ainsi; & Pausanias, dans son livre de la Phocide, fait la même remarque.

On lit Chalciœcos dans Cornélius Népos; mais, quelques éditions portent *Chalcidica*, & *Chalcidicos*; & ceux, qui adoptent cette leçon, disent que ce temple avoit été bâti par des exilés de Chalcis ville de l'Eubée. Au reste, le privilege de ce temple étoit de procurer l'impunité & la rémission des crimes aux coupables, qui avoient le bonheur de s'y réfugier. Tels étoient les temples de Diane à Éphese, de Cadmus à Thebes, d'Hercule à Athènes, & autres dont l'histoire Grecque fait mention.

Ce fut ce privilege, qui porta Pausanias, poursuivi par les Éphores, à se réfugier dans le temple dont nous parlons, parce qu'il croyoit y trouver un azyle. Mais, les Éphores firent en même tems condamner les portes de ce temple, pour empêcher le coupable de se sauver, & ordonnerent de démolir le toit pour le faire mourir plutôt, le laissant exposé à l'injure de l'air. On raconte que la mere de Pausanias, qui vivoit encore, mais très-âgée, ayant été bien informée de l'attentat de son fils contre sa patrie, fut des premières à apporter des pierres pour fermer l'entrée du temple, & pour contribuer au supplice de ce fils criminel. On le tira demi mort du temple, & à peine fut-il dehors qu'il expira. *Voyez* Minerve Chalciœcos.

CHALCIOPE, *Chalciope*, (a) fille d'Æétès, roi de Colchide, épousa Phryxus. Les premières années de leur mariage furent fort heureuses; & il en naquit quatre fils, Argus, Phrontis, Mélas & Cylyndus. Æétès, qui envioit les trésors de son gendre, le fit mourir; & Chalciope, pour dérober ses enfans à la fureur de leur grand-pere, qui sans doute ne les auroit pas épargnés, les fit embarquer secrétement pour les envoyer dans la Grece, espérant qu'Ino, dont elle avoit appris la mort, n'étant plus en état de les persécuter, Athamas les recevroit favorablement. Mais, ils firent naufrage dans une isle, où, selon Diodore de Sicile, ils demeurerent jusqu'à l'arrivée de Jason, qui les ramena dans la Colchide, & les rendit à leur mere. Cette Princesse, ajoûte le même Historien, pour reconnoître un service si important, fit ce qui étoit en son pouvoir pour favoriser la passion de Jason pour Médée sa sœur.

CHALCIOPE, *Chalciope*, (b) fille d'Eurypile, roi de l'isle de

(a) Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. VI. p. 357, 360.

(b) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. I. p. 215.

Cos, fut ſeule ſauvée du maſſacre de ſa fille, lorſqu'Hercule l'extermina toute entière, en punition de ce qu'Eurypile voloit & tuoit tous ceux qu'il pouvoit attraper. Il y en a qui diſent que ce fut pour avoir Chalciope qu'Hercule entreprit cette expédition. Que ce fût pour cette raiſon, ou non, il n'en épouſa pas moins la jeune Princeſſe, de laquelle il eut Theſſalus, qui donna ſon nom à la Theſſalie.

CHALCIS, *Chalcis*, Χαλκὶς, (*a*) ville de l'iſle d'Eubée, ſituée ſur le bord de la mer, appellée l'Euripe. C'étoit la capitale de l'iſle. On prétend que la fondation de cette ville, dont on fait honneur aux Athéniens, eſt antérieure à la guerre de Troye. Homère, en effet, compte les Chalcidiens d'Eubée au nombre des nations Grecques, qui allerent à cette guerre. Mais, après la priſe de Troye, Cothus étant parti d'Athènes, vint s'établir à Chalcis. Quelques-uns des Éoliens, qui avoient ſuivi Penthilus dans ſon expédition, reſterent dans l'iſle d'Eubée. On aſſure encore que les Arabes, qui avoient accompagné Cadmus, ſe fixerent auſſi dans cette iſle. Chalcis, s'étant ainſi accrue conſidérablement, envoya des colonies en Macédoine, en Italie & en Sicile. Ariſtote dit que l'on fit partir ces colonies, dans le tems que ceux, que l'on nommoit Hippobotes, étoient maîtres de la ville; car, ces Magiſtrats y exerçoient alors un ſouverain empire.

Théoclé de Chalcis ayant été pris par les Biſaltes, dépêcha ſecrétement aux Chalcidiens, pour les avertir que s'ils vouloient entrer dans le païs des Biſaltes, ils le trouveroient ſans défenſe. Eux, profitant de l'avis, par une irruption ſubite, jettent l'épouvante parmi les Biſaltes, & les menent battant juſque dans leur ville, dont enſuite ils ſe rendirent maîtres, par le moyen de Bucolus & de Dolus qu'ils avoient fait priſonniers. Mais, ne payant que d'ingratitude le ſervice de Bucolus, & violant la foi qu'ils lui avoient donnée, ils le firent mourir. La colère du ciel ſe fit auſſitôt ſentir à eux, & ils l'éprouverent d'une manière terrible, juſqu'à ce qu'ayant conſulté l'oracle, ils euſſent élevé un magnifique tombeau à Bucolus, & lui euſſent décerné des honneurs comme à un héros.

Chalcis étoit une place ſi importante, que le roi Philippe, fils de Démétrius, l'appelloit en termes non moins véritables qu'injurieux, *les entraves de la Grece*, y comprenant Démétriade en

(*a*) Diod. Sicul. pag. 713, 714. Plut. Tom. I. p. 374. *& ſeq.* Homer. Iliad. L. II. v. 44. Strab. pag. 403, 428, 446. *& ſeq.* Pauſ. pag. 333, 367, 368. Plin. Tom. I. pag. 211, 628. Ptolem. L. III. c. 15. Tit. Liv. L. VIII. c. 22. L. XXVII. c. 30. L. XXVIII. c. 5. *& ſeq.* L. XXXI. c. 22. *& ſeq.* L. XXXV. c. 37. *& ſeq.* L. XXXVI. c. 19. *& ſeq.* L. XLIII. c. 7. Herod. L. V. c. 74. 99. L. VII. c. 185. Corn. Nep. in Timoth. c. 3. Roll. Hiſt. Rom. T. IV. p. 105. *& ſuiv.* Mém. de l'Acad. des Inſcript. & Bell. Lett. Tom. XII. pag. 220, 241. *& ſuiv.* Tom. IV. p. 198, 199.

Thessalie, & Corinthe dans l'Achaïe. Tite-Live nous en a conservé une description, qui ne dément pas cette qualification. » Les eaux, dit-il, qui viennent » de la pleine mer vers la ville, » étant tout d'un coup resserrées, » présentent de loin l'apparence » de deux ports, qui ont chacun » leur embouchure; mais, il se» roit difficile de trouver une ra» de plus dangereuse pour les » vaisseaux. Car, de dessus les » hautes montagnes, qui sont sur » l'un & l'autre côté de la terre, » les vents se rabattent tout d'un » coup, avec une furie épouvan» table sur ce détroit, qui n'est » pas sujet sept fois par jour, & » à certaines heures marquées, au » flux & au reflux, comme on le » dit. Mais, ce qu'il y a de vrai, » c'est que les eaux qu'il renfer» me, suivant les impressions du » vent, sont poussées au hazard, » tantôt d'un côté, tantôt de l'au» tre, toujours avec une extrême » violence, & ressemblent quel» quefois à un torrent impétueux, » qui se précipite par bonds du » haut d'une montagne escar» pée. «

L'an de Rome 552, & 200 ans avant J. C., des habitans de Chalcis, chassés de leur patrie par les outrages qu'ils recevoient des soldats de Philippe, ce Prince Macédonien dont nous venons de parler, vinrent un jour apprendre à C. Claudius Centho, général des Romains, qu'on pouvoit sans peine s'emparer de la ville; que la garnison de Philippe, ne voyant point d'ennemis dans le voisinage de cette ville, s'étoit dispersée de différens côtés; & que les habitans eux-mêmes, comptant sur la garnison, négligeoient la défense de leur ville. C. Claudius Centho, étant parti d'Athènes par le conseil de ces exilés, arriva d'assez bonne heure au promontoire de Sunium, pour passer dès le même jour jusqu'à la première entrée du détroit de l'isle d'Eubée; mais, craignant d'être apperçu, quand il auroit doublé ce promontoire, il tint sa flotte cachée dans une rade le reste du jour. Il se mit en chemin à l'entrée de la nuit; & étant arrivé à Chalcis sans obstacle, il attaqua, un peu avant le jour, avec un petit nombre de soldats qu'il fit monter à l'escalade, une tour & le mur qui y étoit joint, à l'endroit de la ville le moins fréquenté, & s'en rendit maître, ceux qui devoient la défendre, étant endormis ou absens. De-là s'étant avancé avec son monde dans des quartiers plus fréquentés, il tua ceux qui les gardoient; & après avoir rompu les portes, il fit entrer le reste de ses gens dans la ville. Alors, ils se répandirent dans toutes les parties, mirent le feu dans les maisons, qui étoient au tour de la place, & par-là augmenterent encore le tumulte & le désordre. Les greniers du roi furent aussi consumés par les flammes, ainsi que l'arsenal rempli de toutes les machines nécessaires pour attaquer ou pour défendre les places. Depuis ce moment, on fit main-basse également sur ceux qui fuyoient & sur ceux qui se défen-

doient, & après qu'on eut, ou tué, ou chassé de la ville tous ceux qui étoient en état de porter les armes, & que Sopater Acarnanien, qui en étoit gouverneur, fut aussi demeuré au nombre des morts, tout le butin de la ville fut porté dans la place publique, & de-là dans les vaisseaux. Les Rhodiens rompirent même les portes de la prison, & donnerent la liberté à ceux que Philippe y tenoit renfermés comme dans un lieu dont il n'étoit pas possible de les tirer. Alors, après qu'on eut renversé & mis en pieces les statues du roi, C. Claudius Centho donna aux siens le signal de la retraite, les rembarqua, & s'en revint dans le port du Pirée, d'où il étoit parti.

Philippe apprit à Démétriade, où il étoit alors, le malheur de ceux de Chalcis ses alliés; & pour les venger au moins, puisqu'il n'étoit plus tems de les sauver, il partit avec cinq mille hommes d'infanterie & trois cens chevaux, & courut en diligence à Chalcis, comptant d'y trouver encore les Romains, & de les opprimer. Mais, voyant qu'ils l'avoient prévenu, qu'il n'étoit arrivé-là que pour y contempler les restes fumans d'une ville alliée, que le feu avoit réduite en cendres, & dont il étoit resté assez de citoyens, pour donner la sépulture à ceux qui étoient morts en combattant, il se retira aussi vîte qu'il étoit venu; & ayant passé l'Euripe sur un pont, il marcha vers Athènes, en traversant la Béotie, ne désespérant pas de surprendre cette ville, comme les Romains avoient surpris Chalcis. Et en effet il auroit réussi, si un de ces couriers que les Grecs nommoient Hémérodromes, à cause de la diligence extrême qu'ils faisoient en courant tout un jour sans interruption, ayant apperçu la marche des troupes du Roi, du haut d'une tour où il étoit en sentinelle, n'eût prévenu ce Prince, en arrivant avant lui à Athènes, au milieu de la nuit.

Tite-Live parle d'un repas qu'un habitant de Chalcis avoit donné à L. Quintius. Voici comme L. Quintius en fait lui-même le récit dans un discours : » Ceci, dit-il, » me rappelle un repas, que m'a » donné à Chalcis un ami, fort » honnête homme, & fort enten» du à traiter ses hôtes. Surpris » de la quantité & de la variété » des mets, qui nous furent ser» vis, nous lui demandâmes com» ment, au mois de Juin, il avoit » pu amasser tant de gibier. Cet » homme, qui n'étoit pas glo» rieux & vain, se mettant à » rire, nous avoua de bonne foi » que tout ce gibier prétendu » n'étoit que du porc assaisonné » diversement, & mis à différen» tes sauces. «

Antiochus le Grand, s'étant rendu maître de Chalcis, y devint éperdument amoureux de la fille de son hôte. Quoique ce Prince eût près de cinquante ans, la passion qu'il eut pour cette jeune fille, qui n'en avoit pas vingt, fut si forte, qu'il résolut de l'épouser. D'abord il fit parler, puis parla lui-même au pere du dessein qu'il avoit de devenir son

gendre. Ce particulier avoit de la peine à contracter une alliance, qui étoit si fort au-dessus de sa condition. Mais, il se rendit enfin aux instances réitérées de ce Prince. Alors, Antiochus fit la cérémonie de ses noces avec le même appareil & la même profusion, que s'il eût été en pleine paix. Oubliant les deux grandes entreprises qu'il avoit formées, la guerre contre les Romains & la délivrance de la Grece, il employa tout le reste de l'hiver en divertissemens & en fêtes à l'occasion de ses noces. Ce goût pour les plaisirs passa aisément du Roi à tous les officiers & à toute l'armée, & fit par tout négliger la discipline militaire. Il ne revint de l'assoupissement où cette mollesse l'avoit jetté, que quand il apprit que le consul M. Acilius marchoit à grandes journées contre lui dans la Thessalie.

Antiochus s'avança jusqu'au détroit des Thermopyles ; mais, ayant perdu une bataille considérable, il revint en fuyant à Chalcis. Et prenant sa jeune femme, toutes ses richesses & tous ses amis, il s'embarqua pour passer en Asie. M. Acilius ne perdit point de tems ; plein de fureur, il marcha contre les Chalcidiens. T. Flamininus le suivit, ménageant tous les momens, & faisant tous ses efforts pour l'adoucir, & pour les excuser. Enfin, à force de le prier, & de prier tous les officiers Romains, qui avoient le plus d'autorité dans l'armée & le plus de pouvoir sur son esprit, il l'appaisa.

Les Chalcidiens, sauvés de ce grand danger par son secours, lui en marquerent leur reconnoissance, en lui dédiant, & en lui consacrant les plus beaux de leurs édifices publics, dont on voyoit encore les inscriptions du tems de Plutarque. Sur la porte du lieu où les jeunes gens s'exerçoient, on lisoit : *Le peuple a consacré ce Gymnase à Titus & à Hercule.* D'un autre côté, sur le portail du temple appellé Delphinium, il y avoit : *Le peuple a consacré ce temple à Titus & à Apollon.* Du tems du même Plutarque, le peuple de Chalcis nommoit encore un prêtre pour Flamininus ; & dans les sacrifices qu'on lui faisoit, dès que les libations étoient finies, on chantoit un cantique fait en son honneur. Nous ne le rapporterons pas ici tout entier dit Plutarque, car il est fort long, & nous nous contenterons d'en rapporter la fin : *Nous honorons la fidélité des Romains, cette fidélité toujours pure & sans tache, & nous nous obligeons par les sermens les plus inviolables d'y répondre par un fidele attachement. Filles du ciel, divines Muses, chantez le grand Jupiter, chantez Rome & Titus, chantez la fidélité des Romains. O Apollon, divinité secourable ! ô Titus, notre dieu tutélaire & notre sauveur !*

Du tems de Strabon, Chalcis tenoit encore le premier rang parmi toutes les villes d'Eubée. Elle fut le séjour de plusieurs Philosophes, & en particulier d'Aristote, qui y mourut.

On dit que les Chalcidiens avoient été ainsi nommés du mot

χαλκὸς, cuivre, airain, à cause des mines de cuivre qu'ils avoient chez eux. C'est pourquoi, ils furent les premiers à se servir d'armes faites d'airain.

Cette ville subsiste encore ; & on l'appelle aujourd'hui Negrepont, aussi-bien que l'isle.

CHALCIS, *Chalcis*, Χαλκὶς, (*a*) ville de Grece dans l'Étolie. Cette ville est aussi de la plus grande antiquité, puisque ses habitans, au rapport d'Homère, furent du nombre de ceux qui partirent pour le siege de Troye. Ils avoient à leur tête Thoas, fils d'Andrémon. Chalcis étoit une ville maritime, suivant notre Poëte. Strabon la met dans une montagne qui portoit le même nom.

Le village de Caliccia, qui est présentement de la Carnia dans l'Albanie, semble conserver quelque chose de ce nom, quoiqu'il n'en occupe pas précisément la place, & qu'il soit situé un peu plus haut que n'étoit Chalcis.

CHALCIS, *Chalcis*, Χαλκὶς, (*b*) autre ville de Grece dans l'Élide, qui étoit un canton du Péloponnèse. Il en est fait mention dans Strabon. C'étoit encore une ville fort ancienne.

CHALCIS, *Chalcis*, Χαλκὶς, autre ville de Grece, située dans la Béotie, au rapport d'Hésychius.

CHALCIS, *Chalcis*, Χαλκὶς, (*c*) ville de Corinthe, selon Étienne de Byzance. Il n'est pas aisé de deviner ce qu'il a voulu dire par-là, s'il y avoit une ville de ce nom dans le territoire de Corinthe, ou si les Corinthiens avoient envoyé quelque peuplade, & fondé une ville de ce nom en quelque endroit. On peut cependant lever toute difficulté, en observant que Thucydide parle d'une ville des Corinthiens, nommée Chalcis, qu'il place dans le Péloponnèse. Or, c'étoit dans cette presqu'isle, que les Corinthiens avoient leur territoire. Cette ville fut prise par les Athéniens, durant la guerre du Péloponnèse.

CHALCIS, *Chalcis*, Χαλκὶς, (*d*) ville de la Chalcidique, qui donnoit son nom à cette province; elle étoit située entre Olynthe, Apollonie & le golfe Singitique. C'étoit une colonie de Chalcis d'Eubée, au rapport de Strabon.

La quatrième année de la 87e. Olympiade, l'an 429 avant l'Ere Chrétienne, ceux de Potidée ayant abandonné leur patrie aux Athéniens, les habitans de Chalcis les reçurent parmi eux, aussi-bien que leurs femmes & leurs enfans, qu'ils avoient amenés avec eux. Ce fut peut-être pour cela que les Athéniens déclarerent la guerre aux Chalcidiens. Quoi qu'il en soit, on vit dès l'année suivante, Sitalcès, roi de Thrace, se joindre aux Athéniens pour attaquer les habitans de Chalcis. Mais, ceux-ci s'étant mis en campagne de leur côté, Sitalcès fut instruit de leurs mouvemens; & voyant outre cela que ses troupes

(*a*) Strab. p. 427, 447, 451. Homer. Iliad. L. II. v. 147. Ptolem. L. III. c. 15.
(*b*) Strab. p. 447.

(*c*) Thucyd. p. 71.
(*d*) Strab. p. 447. Diod. Sicul. p. 310. & seq.

commençoient à souffrir de l'hiver, qui se déclaroit, il les ramena dans la Thrace. Quelques années après, les Chalcidiens embrasserent le parti de Brasidas, général des Lacédémoniens.

Il falloit pourtant qu'ils se fussent rapprochés depuis des Athéniens, puisque Diodore de Sicile raconte sous l'an 410 avant l'Ére Chrétienne, qu'ils avoient levé à leurs dépens huit cens hommes de la Campanie en Italie, pour le service d'Athènes dans la guerre contre Syracuse; & que ces Italiens, étant demeurés inutiles après la déroute des Athéniens, & ne sçachant à qui se donner, se livrerent aux Carthaginois, qui les mirent tous à cheval avec une forte paie, & leur confierent la garde d'Égeste.

Aristote rapporte, comme un bruit vague, qu'il y avoit dans cette ville, une place nommée Cantharoléthron un peu plus grande qu'une aire; que tous les animaux y pouvoient entrer sans en ressentir aucun mal; & qu'il n'y avoit que les cancres, qui, lorsqu'ils y étoient entrés, tournoient sans en pouvoir sortir & mouroient de faim.

Nous remarquerons qu'entre les Auteurs, qui parlent de Chalcis de Chalcidique, les uns la donnent à la Macédoine, d'autres à la Thrace. Il s'en trouve même, comme Diodore de Sicile, qui l'attribuent tantôt à l'une, tantôt à l'autre. Sur quoi il faut se rappeller ce que l'on a déjà observé, que les bornes de la Macédoine ayant souvent changé, tels Anciens lui attribuent des villes que d'autres donnent à la Thrace si elles sont au nord, ou à la Thessalie si elles sont au midi. Il faut bien se garder d'en faire des villes différentes. Chalcis de Thrace & Chalcis de Macédoine ne sont que des indications différentes de la même ville.

Cette ville fut détruite par Philippe, selon le témoignage de Strabon.

CHALCIS, *Chalcis*, Χαλκίς, ville de Scythie, s'il faut s'en rapporter au témoignage d'Étienne de Byzance.

CHALCIS, *Chalcis*, Χαλκίς, (*a*) ville de Syrie, que Pline appelle Chalcis *ad Belum*, πρὸς Βήλῳ, auprès du Bélus. Cet Auteur ajoûte qu'elle donnoit le nom de Chalcidene à une contrée la plus fertile de la Syrie; c'est la même que Chalcis, ville épiscopale de la première Syrie, dans la Notice de Hiérocles. Elle étoit à l'occident de Béroée, à la distance de dix-huit mille pas selon Antonin. M. de l'Isle la donne à la Comagène aux frontières de la Syrie.

CHALCIS, *Chalcis*, Χαλκίς, (*b*) Selon Pline, il y avoit eu dans l'Arabie heureuse, quelques villes bâties & peuplées par des Grecs. Il les nomme Aréthuse, Larisse & Chalcis, & ajoûte que différentes guerres les avoient détruites.

(*a*) Plin. Tom. I. pag. 266. Ptolem. L. V. c. 15.

(*b*) Plin. T. I. p. 340.

CHALCIS, *Chalcis*, Χαλκὶς, (*a*) bourgade avec un port de mer, sur la côte méridionale d'Ionie, assez après de Théos au nord de l'isle de Samos. C'étoit le chef-lieu d'un peuple nommé par Strabon Chalcidenses.

CHALCIS, *Chalcis*, Χαλκὶς. (*b*) Strabon met un village & un ruisseau de ce nom dans le Péloponnèse sur les confins de la Triphylie & de la Pisatide, auprès de Samicum.

CHALCIS, *Chalcis*, Χαλκὶς, (*c*) isle de la Grece, l'une des Echinades, situées sur les côtes de l'Étolie.

CHALCIS, *ou* CHALCIDE, *ou* CHALCIDICE, *ou* CHALCIDENE, (*d*) *Chalcis*, *Chalcidice*, *Chalcidene*, royaume de Syrie.

On convient qu'il y a eu un royaume de ce nom au pied du Liban du côté de la Syrie, & que Claude successeur de Caligula, son neveu, l'accorda, à la priere d'Agrippa, à Hérode frere & gendre de ce Prince. Hérode alors ajoûta à ses titres celui de ΦΙΛΟΚΛΑΥΔΙΟΣ, ami de Claude. Dion Cassius parle de cette donation sans pourtant nommer le royaume. Josephe dit que Scipion ayant fait trancher la tête à Alexandre, fils d'Aristobule, par l'ordre de Pompée, ses freres trouverent un asyle chez Ptolémée Mennée, seigneur de Chalcide, qui est située dans le mont Liban.

Les Géographes ne conviennent pas si ce royaume ou cette principauté est la même chose que la Chalcidene, dont la capitale étoit Chalcis près du Bélus. Cellarius l'assure, & prétend que cette ville étant également voisine du Bélus & du Liban, a pu être distinguée indifféremment par le voisinage de l'un ou de l'autre. Le P. Lubin, dans ses notes géographiques sur Ussérius, est du même sentiment; & généralement parlant, les Géographes ne mettent point deux Chalcides en ces quartiers-là. Cependant, la souveraineté ou dynastie de Chalcide de Ptolémée étoit au pied du Liban. Ce Prince possédoit encore Héliopolis & les montagnes de l'Iturée. Tout cela paroît assez éloigné de Chalcide entre Béroée & Antioche. M. de Tillemont trouve qu'il y a toute apparence que ce sont deux Chalcides. Il ajoûte que le sieur de la Rue les distingue en effet dans sa carte de Syrie, & qu'il met celle du Liban assez près de Laodicée en Phénicie & des sources de l'Oronte. D. Calmet, dans sa carte de la Terre promise, les distingue aussi; car, Chalcide sur le Bélus est hors de la carte, & la principauté de Chalcide se trouve, selon lui, près du fleuve Éleuthere, entre le Liban & l'Antiliban, & par conséquent beaucoup plus au midi que Chalcide près du Bélus.

(*a*) Strab. p. 644.
(*b*) Strab. p. 343.
(*c*) Plin. T. I. p. 208.
(*d*) Ptolem. L. V. c. 15. Plin. Tom. I. pag. 266. Dio. Caff. pag. 670. Joseph. de Antiq. Judaïc. pag. 480, 673. Strab. p. 753. Crév. Hist. des Emp. Tom. II. pag. 118. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XXI. pag. 424.

Ptolémée donne au royaume de Chalcidice en Syrie les villes suivantes, Chalcis, Asphidama, Tolmidessa, Maronias & Coara.

Il y avoit en Syrie un désert, qu'on nommoit le désert de Chalcis ou de Chalcide. Il étoit entre la Mésopotamie, la Palestine & la Phénicie. Il est célebre par la demeure de plusieurs saints Solitaires, entr'autres de Saint Malch, de Saint Jérôme & de Saint Marcien. Il n'y a point à douter que ce nom n'ait été donné à ce désert à cause de la ville de Chalcis.

CHALCIS, *Chalcis*, Χαλκὶς, (*a*) montagne de Grece dans l'Étolie. On y voyoit une ville de même nom. Cette montagne étoit située le long de la rive orientale de l'Évènus, depuis l'embouchure de ce fleuve jusqu'à l'extrêmité septentrionale de cette province; où cette montagne quittant l'Évènus, s'avançoit vers le levant & le nord, au travers du païs des Agréens. Étienne de Byzance, trompé par Denys le Périégète, a cru que l'Achéloüs descendoit du Chalcis. Strabon, decrivant la côte d'Étolie, & venant de l'Acarnanie, dit qu'après l'Évènus est le mont Chalcis. On ne sçait à quoi pensoit Cellarius, quand il a conclu de ce passage que la ville de Chalcis étoit sur la rive droite de l'Évènus. Le même Strabon joint la ville de Chalcis à la montagne de même nom. Il est surprenant que Cellarius mette en le citant la ville de Chalcis à l'occident de l'embouchure de l'Évènus; elle étoit à l'orient de ce fleuve, & bien au-dessus de son embouchure.

CHALCIS [le Mont], *Mons Chalcidicus*. Cette montagne étoit située dans la Sicile. Il en est parlé dans Polybe & dans Étienne de Byzance. C'est présentement la branche qui va depuis le mont Sprévério jusqu'au fort de Messine, au midi de cette ville, où elle se termine au cap la Scaletta.

CHALCIS, *Chalcis*, Χαλκὶς, nom qu'Étienne de Byzance donne à la rivière de Chalcédon, qui baignoit les murs de Chalcédoine.

CHALCIS, *Chalcis*, Χαλκὶς, (*b*) nom d'un oiseau, que les dieux nommoient ainsi, mais que les hommes appelloient Cymindis. Le sommeil se cacha un jour entre les branches d'un sapin sous la figure de cet oiseau.

CHALCITIS, *Chalcitis*, (*c*) Χαλκίτις, nom d'un canton ou d'un bourg de l'Asie mineure, de la dépendance des Érythréens. Ce bourg avoit donné son nom à la troisième tribu de ces peuples. On voyoit-là un promontoire, qui avançoit dans la mer, & d'où sortoit une source d'eau, la meilleure & la plus saine qu'il y eût dans toute l'Ionie.

CHALCITIS, *Chalcitis*, Χαλκίτις, isle située vis-à-vis de Chalcédoine, & où il y avoit des mines de cuivre, selon le périple de Ménippe cité par Étienne de Byzance.

(*a*) Strab. p. 451, 459. Plin. Tom. I. p. 190.

(*b*) Homer. Iliad. L. XIV. v. 291.

(*c*) Pauf. p. 406, 407.

Pierre Gilles juge que c'eſt la même qu'Étienne de Byzance appelle Démonèſe, parce que cet Auteur dit qu'elle eſt vis-à-vis de Chalcédoine; qu'elle a des mines d'azur, de la chryſocolle, de l'or très-précieux & très-fin, qui guérit les maux des yeux. Or, il ne ſe trouve aux environs de Chalcédoine aucune iſle que Chalcitis, qui ait des mines & des métaux. Ariſtote dit de même: » Démonèſe, iſle des Chalcédoniens, a pris ſon nom d'un homme appellé Démonèſe, & a de l'azur, de la chryſocolle, de l'excellent or, qui eſt un remede pour les yeux. « Pierre Gilles regarde comme une erreur d'avoir placé l'iſle de Démonèſe dans la Propontide devant Nicomédie où il n'y en a point. Les Grecs modernes nomment cette iſle, Calcis.

CHALCITIS, *Chalcitis*, (*a*) Χαλκίτις, contrée de la Méſopotamie, ſelon Ptolémée.

CHALCITIS, *Chalcitis*, (*b*) Χαλκίτις, contrée de l'Inde au de-là du Gange, ſelon Ptolémée, qui dit qu'il y avoit beaucoup de mines de cuivre.

CHALCODON, *Chalcodon*, Χαλκώδων, (*c*) Prince de l'iſle d'Eubée. Il fut pere d'Éléphénor, qui s'embarqua pour Troye avec les autres capitaines Grecs. Ce Prince fut tué par Amphitryon dans une guerre que les Thébains eurent avec ceux d'Eubée. On voyoit ſon tombeau ſur le chemin de Chalcis à Teumeſſe.

CHALCODON, *Chalcodon*, Χαλκώδων, (*d*) autre Prince Grec, qui ſuivit Hercule dans la guerre qu'il eut contre Augias, roi d'Élide. Y ayant été tué, il fut honorablement inhumé par Hercule même. Son tombeau ſe remarquoit près de la fontaine d'Œnoé.

Nous laiſſons à juger au Lecteur, ſi c'eſt l'un de ces deux Chalcodons, ou un troiſième du même nom, qui avoit une chapelle à Athènes, ſelon Plutarque.

CHALCODONIUS, *Chalcodonius*, montagne de la Grece dans la Pélaſgie au-deſſus de Pheres, ſelon Apollonius.

CHALCOL, *Chalcol*, (*e*) Χαλκὰδ, fils de Mahol & frere d'Éthan, de Héman & de Dorda, qui paſſoient pour les plus ſages de tous les Hébreux. l'Écriture Sainte, au troiſième livre des Rois, ne laiſſe pas de dire qu'ils étoient de beaucoup inférieurs en ſageſſe à Salomon; ils étoient petits-neveux du Patriarche Juda.

Chalcol eſt nommé Calchal dans le premier livre des Paralipomènes.

CHALCOMÉDUSE, *Chalcomedusa*, femme d'Arcéſius, fut mere de Laërte & ayeule d'Ulyſſe.

CHALCON, *Chalcon*, pere de Bathyclès. *Voyez* Bathyclès.

CHALCUS, *Chalcus*, (*f*) Χαλκοῦς, voleur célebre. Ce nom

(*a*) Ptolem. L. V. c. 18.
(*b*) Ptolem. L. VII. c. 2.
(*c*) Plut. Tom. I. pag. 16. Pauſ. pag. 481, 570. Homer. Iliad. L. II. v. 48.
(*d*) Pauſ. p. 481. Plut. T. I. p. 13.
(*e*) Reg. L. III. c. 4. v. 31. Paral. L. I. c. 2. v. 6.
(*f*) Plut. T. I. p. 851.

signifie airain. Comme ce voleur se mêloit de railler Démosthène sur ses veilles, & sur ce qu'il composoit la nuit : *Je sçais bien*, lui dit Démosthène, *que tu es fâché de ce que j'ai une lampe allumée toute la nuit. Mais pour vous, hommes Athéniens, ne soyez pas surpris de tous les vols qui ont été faits ces jours-ci ; car, nous avons des voleurs d'airain & des murs de terre.*

CHALDÉE, *Chaldæa*, (*a*) Χαλδαῖα, province d'Asie, qui étoit bornée au couchant par le royaume du Pont, au nord par le païs des Sannes, à l'orient & au midi par l'Arménie. Elle prenoit le nom des peuples Chaldéens qui l'habitoient. *Voyez* Chaldéens.

CHALDÉE, *Chaldæa*, (*b*) Χαλδαῖα, autre province d'Asie, située au midi de la Babylonie, au de-là de l'Euphrate, vers le confluent de ce fleuve & du Tigre. Mais, dans un sens plus étendu, la Chaldée a été prise quelquefois pour la Babylonie. Il faut donc distinguer les tems, ainsi que les Auteurs, qui parlent de cette contrée.

Le nom de Chaldée ne se trouve point dans le texte Hébreu, mais celui de Chasdim ; soit que les Chaldéens aient pris ce nom de Cased, fils de Nachor, frere d'Abraham, ou de quelque autre plus ancien. Mais, il se lit assez fréquemment dans la Vulgate, où la Chaldée est encore désignée sous la dénomination de Terre des Chaldéens. On voit aussi que c'est la même chose que la terre de Sennaar, dont parle Moïse. Dans ce dernier sens sur tout, la Chaldée doit s'entendre de la Babylonie. Car, les plaines de Sennaar, où les hommes entreprirent de bâtir la fameuse tour de Babel, étoit dans la Babylonie.

D'après ce qu'on vient de lire, on ne sera pas étonné que Strabon distingue la Chaldée de la Babylonie. Ptolémée, qui a fait un chapitre particulier de la Babylonie, ne considere la Chaldée que comme la partie occidentale & méridionale de cette région. Pline étend la Chaldée plus à l'orient ; car, il nomme lac de la Chaldée *Chaldaicos lacus*, ces eaux assemblées au travers desquelles le Tigre, déjà grossi par l'Euphrate, va se rendre au golfe Persique. Il avoit dit auparavant, que ce lac, en singulier, est formé par l'Eulée & le Tigre auprès de Charax.

Il s'en trouve qui distinguent deux provinces de Chaldée. L'une étoit montagneuse au septentrion de la Mésopotamie. Xénophon en parle dans le troisième livre de sa Cyropédie. Strabon en fait aussi mention. C'est-là qu'étoit Ur, patrie d'Abraham, comme Bochart l'a fait voir dans sa Géographie sacrée, & ailleurs. Les peuples, qui habitoient ce païs, étoient extrêmement belliqueux,

(*a*) Cart. de l'Asi. Mineur. par M. d'Anvill.

(*b*) Genes. c. 11. v. 2. Isaï. c. 23. v. 13. Jerem. c. 50. v. 1. c. 51. v. 4. Ezech. c. 11. v. 24. c. 23. v. 14. *& seq.* Strab. p. 739. Ptolem. L. V. c. 20. Plin. Tom. I. p. 333.

& ne vivoient que de brigandages. L'autre Chaldée étoit au midi de Babylone, proche de l'Arabie déserte, & sa plus grande partie consistoit en des plaines extrêmement vastes, dans lesquelles les Chaldéens, adonnés à l'Astrologie, observoient les astres. On en trouve la description dans le quinzième livre de Strabon. Ceux qui habitoient ce païs, ne passoient pas pour des peuples guerriers, mais pour des Philosophes, dont la science étoit respectée de tout l'Orient.

Étienne de Byzance distingue ces deux Chaldées dans ses Ethniques, & dit que la Chaldée méridionale se nommoit Céphene, avant que d'être nommée Chaldée; mais, la Chaldée septentrionale s'appelloit Chaldée. Cependant, Strabon la nomme, après Xénophon, Chaldée.

On prend ordinairement le nom de Chaldéens, ou d'habitans de la Chaldée, en deux manières; 1.° pour les peuples de cette contrée, ou pour les sujets de l'empire de Chaldée; 2.° pour une sorte de Philosophes ou de Devins, qu'on appelloit Chasdim en Hébreu. On peut voir l'histoire de ces derniers sous l'article des Chaldéens.

CHALDÉENNE [l'Année], est la même que l'année Babylonienne. *Voyez-en* l'article sous celui d'Année Babylonienne.

CHALDÉENNE [la Langue]. (*a*) On prétend que les Juifs n'ont commencé à parler & à écrire la langue Chaldéenne, que depuis leur séjour à Babylone. C'est que cette langue leur devint alors naturelle. On sçait qu'on l'écrit avec des points voyelles ou sans points. Saint Jérôme assure que l'original du livre de Judith fut composé en langue Chaldéenne.

CHALDÉENS, *Chaldæi*, (*b*) Χαλδαῖοι, peuples d'Asie, qui, au rapport de Xénophon, habitoient cette branche du mont Caucase, où l'Euphrate, le Tigre, l'Araxe & le Cyrus prennent leur source. Cette position révolte, à la première lecture, des gens accoûtumés à la Géographie d'Hérodote, qui met les Chaldéens à Babylone. Mais, ces derniers n'ont rien de commun que le nom avec les Chaldéens, dont nous parlons. Les Chalybes, dont Hérodote fait mention, sont tout aussi différens de nos Chaldéens; car, ces Chalybes étoient de la Paphlagonie, & n'ont point été nommés Chaldéens. C'est d'un autre peuple de même nom que Strabon a voulu parler, quand il a dit que ceux qui, de son tems, s'appelloient Chaldéens, se nommoient aussi Chalybes.

Nous apprenons de Xénophon, que du tems de Cyrus, le roi d'Arménie étoit en guerre avec les Chaldéens. Ce peuple voisin & assez belliqueux tenoit continuellement le païs en inquiétude par ses courses, & étoit cause

(*a*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XIII. pag. 491. Tom. XXI. p. 67, 68.

(*b*) Xenoph. pag. 70. *& seq.* Herod. L. I. c. 28. Strab. pag. 549. Roll. Hist. Anc. Tom. I. pag. 409. *& suiv.* Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. IV. p. 594. *& suiv.*

qu'une grande partie des terres demeuroit inculte. Cyrus, après s'être bien informé de leur caractère, de leurs forces, de la situation des lieux où ils se retiroient, marcha contr'eux. Au premier signal que l'ennemi approchoit, les Chaldéens se saisirent des hauteurs, lieu ordinaire de leur retraite. Cyrus ne leur laissa pas le tems d'y assembler toutes leurs troupes, & il alla les y attaquer. Les Arméniens, qui marchoient à la tête, furent mis d'abord en fuite. Cyrus s'y étoit bien attendu, & il ne les avoit ainsi placés que pour engager le combat. En effet, dès que les Chaldéens en vinrent aux mains avec les Perses, ils ne purent soûtenir leur choc, & furent renversés. On fit un grand nombre de prisonniers; le reste se dissipa. Cyrus parla aux prisonniers, leur déclara qu'il n'étoit point venu pour leur faire du mal, ni pour ravager leurs terres, mais pour leur accorder la paix à des conditions raisonnables; & il les renvoya. On ne manqua pas d'envoyer sur le champ des députés, & la paix fut conclue. Pour la sûreté des deux peuples, & de leur commun consentement, Cyrus fit bâtir sur la hauteur, une forteresse qui commandoit tout le païs, & y laissa une bonne garnison, qui devoit se déclarer contre celui des deux peuples qui manqueroit au traité.

Il se peut faire que depuis ce tems-là les Chaldéens moins resserrés, s'étendirent sur la lisière de l'Arménie, & firent des établissemens au bord du Pont-Euxin, puisque Strabon dit positivement qu'ils possédoient la ville de Pharnacia.

Leunclavius, cité par Ortélius, croit que ces Chaldéens sont présentement les Curdes, & leur païs le Curdistan. Il se trompe, les Curdes sont les Carduques de Xénophon, différens des Chaldéens. Ortélius impute à Cédrene d'avoir appellé Chaldée ou Chaldie un endroit de la Calabre; mais, Holsténius dit que c'est la faute du Traducteur, & non pas de Cédrene, qu'il n'a pas bien entendu. Étienne de Byzance regarde la Chaldée comme une contrée de l'Arménie; cela ne s'écarte pas beaucoup du récit de Xénophon. Constantin Porphyrogénete donne à cette Chaldée, Trébisonde pour métropole.

CHALDÉENS, *Chaldæi*, (a) Χαλδαῖοι, autres peuples d'Asie, mais bien différens de ceux dont on vient de parler, comme nous

(a) Diod. Sicul. pag. 51, 78. *& seq.* Pauf. pag. 277. Strab. pag. 23, 24, 73. *& seq.* Q. Curt. L. III. c. 3. L. V. c. 1. L. X. c. 4. Pomp. Mel. p. 206. Solin. pag. 331. *& seq.* Plin. Tom. I. p. 331. *& seq.* Tom. II. p. 134. *& seq.* Herod. L. I. c. 28. Joseph. de Antiq. Judaïc. pag. 14. *& seq.* Plut. Tom. I. p. 430. *& seq.* Roll. Hist. Anc. Tom. I. pag. 550. *& suiv.* Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. I. pag. 2. *& suiv.* Tom. IV. pag. 594. T. VI. p. 415. *& suiv.* T. VII. p. 462. *& suiv.* Tom. IX. pag. 3, 4. Tom. X. p. 360. *& suiv.* Tom. XII. p. 21. *& suiv.* Tom. XIII. p. 491. *& suiv.* Tom. XVI. pag. 205. *& suiv.* Tom. XVIII. p. 34. *& suiv.* Tom. XIX. pag. 317. Tom. XXI. p. 10. *& suiv.* T. XXVII. p. 45. *& suiv.*

l'avons remarqué. Les Chaldéens, qui vont être l'objet de cet article, sont les Babyloniens. Ils habitoient sur les bords de l'Euphrate & du Tigre. C'étoient de célebres astronomes & astrologues aussi; deux qualités qui different beaucoup entr'elles, mais que les Anciens ont souvent confondues.

I. Si on en croyoit les Chaldéens, leurs connoissances astronomiques seroient d'une merveilleuse ancienneté. Au rapport de Cicéron & de Diodore de Sicile, ils ne se vantoient pas moins que d'avoir plus de quatre cens soixante-dix mille ans d'observations célestes. Mais, Critodème & Bérose leur principal Historien, qui fait remonter l'antiquité de cette nation à quatre cens trente-deux mille ans, ne datent leurs observations astronomiques que de quatre cens quatre-vingt-dix ans avant les plus anciens tems connus de la Grece. Épigène, qui les pousse plus loin, ne les fait antérieures que de sept cens vingt ans à cette même date. Il n'est pas sans doute nécessaire de corriger le texte de ces deux Auteurs, en lisant quatre cens quatre-vingt-dix mille, & sept cens vingt mille.

Il paroît que Bérose, dans son histoire Chaldéenne, avoit judicieusement distingué les tems certains, dont on pouvoit s'assurer par de fideles monumens, des tems fabuleux qu'il n'avoit pas laissé de rapporter, peut-être même avec complaisance. Tel est l'amour naturel de tout Historien pour les antiquités de sa nation, plus commun encore parmi les Orientaux & les Grecs, qui recevoient avec avidité ces sortes de fables, & n'avoient pas l'usage de mettre dans la discussion de l'Histoire, l'examen critique que nous y apportons.

Les Chaldéens avoient, ainsi que les Égyptiens, les Phéniciens, & autres peuples de Palestine, un certain nombre de générations, chacune d'une merveilleuse longueur, sur laquelle s'appuyoit leur antiquité. Elles s'accordent fort bien avec celles des autres peuples de l'Orient; ce qui fait voir qu'il y avoit là-dessus, dans toute cette partie du monde, une opinion généralement répandue, une tradition à peu près commune, dans laquelle les premiers Écrivains de chaque nation ont également puisé. Toutes ces traditions recueillies par Bérose chez les Chaldéens, par Sanchoniaton en Phénicie, par Manéthon en Égypte, contenant les temps purement fabuleux de l'Orient, doivent former un article à part, comme très-peu digne d'entrer dans un narré historique, où la vérité commence à se montrer à travers les ténebres de l'antiquité. On ne doit pas néanmoins passer tout-à-fait sous silence ces fables, où il y a une espèce de théogonie & de cosmogonie, puisqu'on y trouve les premières opinions des hommes dans le tems de l'enfance du genre humain, & qu'on y entrevoit comment ces contrées, lorsqu'elles se dégagerent de l'inondation, furent peuplées de gens venus de plus loin. Ce qui concerne

les Chaldéens à cet égard, est contenu dans les fragmens de Bérose, d'Abydène, d'Apollodore, d'Alexandre Polyhistor & de Jule Africain, recueillis par le Syncelle.

A la suite de ce premier tems fabuleux des Chaldéens, on en trouve deux autres de courte durée, très-incertains, mais dont il faut pourtant convenir que l'existence n'est pas dénuée de quelque autorité. Eusebe & le Syncelle, qu'on doit d'abord présumer n'avoir écrit que d'après quelques Auteurs antérieurs à eux, ne regardent pas Bélus comme le plus ancien des souverains qui aient regné en Sennaar, ni par conséquent comme le même que Nemrod. Ils admettent avant lui deux dynasties, l'une de rois Chaldéens, l'autre de rois Arabes.

La première de sept Rois, durant deux cens vingt-quatre ans, commence par Eue-Chus; c'est celui-ci qui, selon le Syncelle, est le même que Nemrod, & qui a fait bâtir Babel, où il avoit sa résidence. Le Syncelle appelle quelquefois ce roi Eutychius, donnant à son nom une tournure Grecque, sorte d'altération à laquelle les Écrivains de sa nation sont très-sujets, en copiant les noms Orientaux; comme il appelle aussi, par erreur, le second roi Chosmasbolos pour Chamosbel. Nous soupçonnerions volontiers que ce nom d'Eue-Chus étoit déjà grécisé dans sa première partie par les Auteurs que copie le Syncelle, υἱὸς-Χοὺς, le fils de Chus.

Après Zinzirus, dernier roi de cette dynastie, suit, par droit de conquête ou autrement, une autre dynastie de six rois Arabes, commençant à Mardocentes, & finissant à Nabonnabus, durant deux cens quinze ans. On ne trouve les noms que de cinq de ces Rois, y ayant une lacune au nom du second, & à la durée de son regne, facile cependant à suppléer au moyen du total.

La somme des deux dynasties est de quatre cens trente-neuf ans & demi, après lesquels commence le regne de Bélus & de ses successeurs, tels qu'ils sont mentionnés dans le canon de Jule Africain. Scaliger n'a pas fait difficulté d'admettre ces deux dynasties, dont il fixe le commencement vers la fin du vingtième siecle de sa période Julienne, l'an 2725 avant l'Ère vulgaire, donnant à toute la durée de l'Empire voisin des deux fleuves, jusqu'à Sardanapale, dix-neuf cens cinquante-deux ans; de sorte que, selon lui, l'établissement du pouvoir monarchique en Sennaar fut de plus de quatre siecles & demi antérieur au tems que nous admettons comme véritable. Il croit que Bélus, la vingt-septième année de son regne en Assyrie, conquit, sur le dernier roi de la dynastie Arabe, le royaume de Babylone, qu'il joignit à ses propres États. Voici en peu de mots le sentiment de M. le président de Brosses, sur ces deux dynasties antérieures à Bélus.

Il faut convenir d'abord, dit-il, que cette opinion, qui allonge la durée des monarchies voisines de l'Euphrate, est plus raisonna-

ble que celle des Chronologistes modernes, qui voudroient la supprimer presque entièrement, malgré le témoignage uniforme de l'antiquité. Tout nous indique en Chaldée une grande ancienneté de tems, des mœurs qui se forment, un commencement de connoissances acquises ; n'y eût-il que l'édifice de cette fameuse tour, & les observations astronomiques dix-neuf siecles avant Alexandre ; deux points qui ne sont pas d'un peuple tout nouvellement sorti de la barbarie.

Ce n'est donc pas sans fondement qu'on pourroit présumer qu'avant ceci, il y avoit déjà dans ces cantons quelque forme de police & de gouvernement réglé, sans lequel les talens d'un peuple & son aptitude aux ouvrages utiles n'ont pas coûtume de se développer ; & que Bélus, lors de son invasion en Sennaar, y trouva une puissance déjà toute établie, à laquelle il ne fit que succéder par droit de conquête. Mais, j'observe, dit M. le président Brosses ; 1.° qu'en matière historique, les faits, lorsqu'ils sont précis & fondés sur de suffisans témoignages, sont plus forts que les raisonnemens, par lesquels on croit les infirmer ; 2.° qu'il n'est pas possible de nier que Bélus est le même que Nemrod, l'identité étant trop bien prouvée par la construction de la tour ; 3.° que les calculs de la Vulgate sont incompatibles avec toute autre opinion ; 4.° qu'on ne sçauroit supposer que Bélus-Nemrod regnoit déjà en Assyrie avant que de venir à Babylone ; le texte de la Bible disant formellement qu'il sortit de Babylone pour aller s'établir en Assyrie ; 5.° que rien ne favorise l'existence de ces rois Chaldéens en Sennaar, naturels du païs selon le Syncelle, lorsqu'on voit que la première domination y fut établie par une colonie d'Arabes du païs de Chus, υἱοιχοὺς, comme il le dit lui-même ; 6.° que le Syncelle, contre sa coûtume, ne cite personne en rapportant le canon de ces deux dynasties ; ce qui ne laisse pas de donner quelque soupçon. Le Syncelle, selon l'usage de son tems, ne connoissoit le calcul que suivant les dates peu fideles des Septante. Il voyoit évidemment, par l'autorité de l'Écriture, qu'il n'y avoit pas de souverain en Sennaar plus ancien que Nemrod, contemporain de Phaleg & de la construction de la tour. Il sentoit que les calculs du canon Assyrien, commençant par Bélus, ne quadroient pas avec le tems de Nemrod, selon les Septante. Il a donc fallu rapprocher ces tems, ce qu'il a fait au moyen de ces deux dynasties, dont il paroît presque évidemment avoir emprunté les noms de ceux d'une dynastie, qui en effet a long-tems après régné à Babylone depuis Nabonassar jusqu'à la conquête de ce royaume par Assarhaddon, roi d'Assyrie. Le simple parallele des noms montrera si cette conjecture est sans réalité.

ROIS DE BABYLONE antérieurs à Bélus suivant le Syncelle.	ROIS DE BABYLONE postérieurs à Sardanapale & à Nabonassar, selon le canon Mathématique de Ptolémée, dont on croit que Bérose est l'auteur.	NOMS CHALDÉENS de ces Rois.
Porus.	Porus.	Pour.
Abius.	Nabius.	Nabo ou Abia.
Oniballus.	Iricballus.	Oan-Baal ou Irak-Baal.
Zinzirus.	Chinzirus.	Chan-Sar.
Mardocentes.	Mardocempad.	Mar-Dack-Khan-Path.
Sisimardacus.	Missesimardacus.	Mis-Sesach-Mar-Dack.
Nabius.	Nadius.	Nabo.
Parannus.	Apronadius.	Pour-Nabo.
Nabonnabus.	Nabonidus.	Nabo-Adon.

Nabonidus étant le dernier des rois, sur lequel Cyrus fit la conquête de l'Empire, le Syncelle en paroît avoir fait choix pour le placer le dernier des dynasties avant la conquête de Bélus. Il semble donc, tout bien examiné, que ces deux dynasties doivent être rejettées, & qu'il faut s'en tenir à l'histoire vraie, ou du moins plus vraisemblable, de la première fondation du pouvoir monarchique en ces contrées par Bélus ou Nemrod.

Nous n'entrerons pas ici dans un plus long détail touchant les rois des Chaldéens; on peut voir l'abrégé chronologique que nous en avons donné à l'article de Babylone.

II. Les Chaldéens, selon Diodore de Sicile, descendoient des plus anciennes familles de Babylone, & ils observoient une forme de vie, approchante de celles des prêtres d'Egypte; car, pour se rendre plus sçavans & plus entendus au service des dieux, ils s'appliquoient continuellement à la Philosophie, & s'étoient fait sur tout une grande réputation en Astronomie. Ils étudioient avec un grand soin l'art de la divination. Ils prédisoient l'avenir, & croyoient pouvoir détourner les maux, & procurer les biens par leurs expiations, par leurs sacrifices, & par leurs enchantemens. Ils avoient aussi l'expérience des augures ou du vol des oiseaux. Ils

étoient versés dans l'interprétation des songes & des prodiges. Outre cela, ils consultoient les entrailles des victimes, & en tiroient des connoissances qui passoient pour certaines.

Diodore de Sicile assure qu'ils s'instruisoient dans ces sciences d'une manière toute autre que ceux d'entre les Grecs qui s'y adonnoient. Chez les Chaldéens, cette Philosophie demeuroit toujours dans la même famille ; elle passoit du pere aux enfans, & ils se dispensoient de toute autre fonction. Ainsi, comme ils n'avoient pour maîtres que leurs parens, la jalousie ne faisoit rien cacher à celui qui enseignoit, & le disciple apportoit toute la docilité nécessaire pour s'instruire. De plus, en commençant dès le bas âge, ils acquéroient une habitude extrême dans ces matières, soit par la facilité que l'on a d'apprendre dans l'enfance, soit par la longueur du tems qu'ils y employoient. Chez les Grecs au contraire la plûpart entroient dans cette étude fort tard ou sans disposition naturelle ; & après qu'ils s'y étoient appliqués quelque tems, les besoins de la vie les en détournoient. Ceux même, qui s'y adonnoient entièrement, ne le faisoient gueres que dans le dessein d'y trouver leur subsistance. Ainsi, au lieu de s'en tenir aux anciens fondemens de cette science, ils cherchoient à s'attirer des disciples, en s'écartant eux-mêmes des principes de leurs maîtres. Les Chaldéens au contraire, ne faisant jamais qu'une seule chose, s'y rendoient infiniment plus habiles. Ils évitoient d'ailleurs l'inconvénient où tomboient les Grecs par la recherche des nouveautés, qui les faisoient paroître si opposés les uns aux autres, que leurs disciples voyant ces contradictions perpétuelles, s'entretenoient dans la défiance à leur égard, & n'osoient compter sur rien de ce qu'on leur enseignoit. En effet, si l'on examine les principales sectes de la Philosophie Grecque, on les trouvera différentes les unes des autres dans les points les plus importans.

Les Chaldéens prétendoient que la matière étoit de toute éternité, & que n'ayant point eu besoin de génération, elle n'étoit pas sujette à corruption. Mais, ils croyoient que l'arrangement & l'ordre du monde venoient d'une intelligence divine ; & que tout ce que l'on voyoit dans les cieux & sur la terre, étoit l'effet non d'un mouvement fortuit ou nécessaire, mais de la sagesse & de la puissance des dieux.

Les Chaldéens avoient fait de longues observations des astres, & connoissoient plus parfaitement que tous les autres Astrologues, leurs mouvemens & leurs influences ; ils prédisoient aux hommes la plûpart des choses qui devoient leur arriver. Ils regardoient sur tout, comme un point difficile & de conséquence, la théorie des cinq astres qu'ils nommoient Interpretes, & que nous appellons Planetes ; & ils observoient particulièrement celle, à qui les Grecs ont donné le nom Cronos ou Saturne. Cependant, ils disoient que le

le Soleil est non seulement le plus brillant des corps célestes, mais encore celui dont on tire le plus d'indications pour les grands événemens. Ils distinguoient les quatre autres comme les Grecs, par les noms particuliers d'Arès, d'Aphrodite, d'Hermès & de Zeus; autrement, Mars, Vénus, Mercure & Jupiter. Ils leur donnoient le nom d'Interpretes, parce que les étoiles fixes gardant toujours la même position & les mêmes distances entr'elles, les Planetes ont un mouvement propre qui sert à marquer l'avenir, & assurent souvent les hommes de la bienveillance des dieux; car, les unes par leur lever, les autres par leur coucher, d'autres par leur couleur seule, annoncent diverses choses à ceux qui les observent attentivement. On est averti par elles des vents, des pluies & des chaleurs extraordinaires.

Ils prétendoient aussi que les apparitions des comètes, les éclipses du Soleil & de la Lune, les tremblemens de terre, & tous les changemens qui arrivent dans la nature, étoient des présages de bonheur ou de malheur, non seulement pour les nations entières, mais encore pour les Rois & pour les moindres particuliers.

Ils s'imaginoient que les cinq Planetes commandoient à trente étoiles subalternes, qu'ils appelloient dieux conseillers, dont la moitié dominoit sur tout ce qui est au-dessous de la terre, & l'autre moitié observoit les actions des hommes, ou contemploient ce qui se passoit dans les cieux. De dix jours en dix jours, une étoile étoit envoyée par les Planetes sous la terre; & il en partoit une de dessous la terre pour leur apprendre ce qui s'y passoit. Cette vicissitude avoit été ainsi déterminée de tout tems, & se devoit continuer toute l'éternité.

Ils comptoient douze dieux supérieurs, qui présidoient chacun à un mois & à un signe du Zodiaque. Le Soleil, la Lune & les cinq Planetes passoient par ces douze signes; mais, le Soleil ne faisoit ce chemin que dans une année, & la Lune l'achevoit en un mois. Chaque Planete avoit sa période particulière; mais, leurs révolutions se faisoient avec de grandes différences de tems, & de grandes variations de vîtesses. Les astres, selon eux, influoient particulièrement sur la naissance des hommes; & l'observation de leurs aspects dans ce moment, contribuoit beaucoup à faire connoître les biens ou les maux qu'ils devoient attendre. Ils alléguoient pour exemples, les prédictions qui avoient été faites à un grand nombre de Rois, mais particulièrement à Alexandre vainqueur de Darius, & à ses successeurs Antigonus & Séleucus Nicanor; prédictions qui paroissoient toutes avoir eu leur accomplissement. Ils assuroient aussi qu'ils avoient prédit l'avenir à des particuliers d'une manière si juste, que ceux-ci en avoient été frappés d'admiration, & n'avoient pu se dispenser de reconnoître en cela quelque chose de surnaturel.

Ils déterminoient hors du Zo-

diaque vingt-quatre constellations, douze septentrionales & douze méridionales. Les douze qui se voyoient, dominoient sur les vivans; & celles qui ne se voyoient pas, dominoient sur les morts; & ils les croyoient juges de tous les hommes. La Lune, selon eux, étoit placée au-dessous de toutes les étoiles & de toutes les Planetes dont nous venons de parler. Comme elle est la moindre de toutes, elle étoit aussi la plus proche de la terre; & sa révolution se faisoit en moins de tems, non à cause d'une plus grande vîtesse, mais à cause de la petitesse de son orbite. Ils convenoient, avec les Grecs, qu'elle n'avoit qu'une lumière empruntée, & que ses éclipses venoient de ce qu'elle entroit dans l'ombre de la terre. Ils n'avoient qu'une théorie fort imparfaite des éclipses de Soleil; & ils n'osoient les déterminer ni les prédire. Ils avoient des idées particulières au sujet de la terre qu'ils prétendoient être creuse; & ils apportoient un grand nombre de raisons assez vraisemblables en faveur de ce sentiment, & de plusieurs autres qui leur étoient particuliers sur ce qui se passoit dans la nature. En général, [& c'est par où Diodore de Sicile finit son récit] les Chaldéens étoient les plus habiles Astrologues qu'il y eût au monde, comme ayant cultivé cette science avec plus de soin qu'aucune autre nation connue.

III. En effet, parmi tant d'usages auxquels fut consacrée cette fameuse tour, dont on attribue la construction à Bélus, les premiers furent de servir de forteresse, & d'être employée à l'observation des astres. L'Astronomie, qui a toujours été de grand usage chez les pasteurs Orientaux, devenoit encore plus utile, quand ils se furent réunis dans une demeure fixe. Un tel établissement exige nécessairement la culture des terres, pour laquelle l'Astronomie étoit tout-à-fait nécessaire à son tour, dans un tems où l'année civile mal calculée, n'étoit encore que de trois cens soixante jours, ou peut-être même que de douze Lunes. Les cinq jours & un quart, qu'elle avoit de moins qu'elle ne doit avoir, faisoient chaque année retarder les saisons; de sorte qu'au bout d'environ trente-quatre ans, la période d'hiver se trouvoit où avoit été celle d'été; ce qui causoit tant de désordres dans les affaires communes de la vie, & ne laissoit connoître au peuple les tems propres aux différentes cultures des terres, que d'une manière si vague, que Bélus sentit sans doute bientôt combien il étoit important d'avoir de plus particulières observations des astres, & d'établir des personnes dont la fonction principale seroit de guider le peuple sur le tems propre à chaque espèce de travail. Il fut le premier, dit Pline, qui acquit des connoissances sur ces matières, & qui les réduisit en Art. Une science si utile, quelque imparfaite qu'elle fût, en donnant aux hommes quelques lumières, même obscures, sur un point d'une telle importance, ne pou-

voit qu'attirer l'admiration du public sur celui qui la possédoit ; que lui procurer des distinctions, & lui mériter la confiance de ses égaux. Les progrès, que Bélus y put faire à la faveur de son observatoire, auront augmenté de plus en plus l'estime du peuple pour lui durant sa vie, & contribué à rendre son nom si respectable après sa mort. La composition d'un calendrier n'étoit pas probablement alors une moindre affaire en Chaldée qu'à la Chine, où on l'a de tout tems regardée comme capitale. Dans tous les siecles, nous voyons les Orientaux occupés à l'étude des astres avec un respect même servile, qui, par la pente naturelle des hommes à la superstition, ne tarda pas à dégénérer en Astrologie judiciaire, dont les chimères furent & sont encore aujourd'hui la regle scrupuleuse de toutes leurs démarches.

Ce fut donc Bélus, autant qu'on peut s'en rapporter aux anciennes traditions, qui le premier laissa quelques regles fixes sur la science Astronomique, & en fit tracer sur sa tour des monumens inscrits sur la brique, qu'on y voyoit encore dix-neuf cens trois ans après, lorsque le Philosophe Callisthène accompagnoit Alexandre à sa première entrée dans Babylone. Ussérius, peu favorable à l'ancien systême chronologique, ne disconvient pas que les observations n'aient commencé d'être marquées sur la tour dès le tems de Nemrod. Mais, cet ancien Roi n'est pas le premier qui ait eu quelque connoissance du mouvement des astres. Elles n'avoient pu échapper à tout un peuple de bergers Chaldéens, habitué à vivre en plein air sous un ciel pur ; ils en avoient sans doute acquis quelque routine dans ces grandes plaines, où pendant la nuit on découvroit l'horizon ouvert de tous côtés. Bélus ne fit que faciliter l'observation par un édifice plus commode. Eupolème, cité dans un fragment d'Alexandre Polyhistor, que rapporte Eusebe, paroît reculer davantage la première origine de cette science, quoique ce qu'il dit là-dessus ne soit pas fort net.

Il est donc hors de doute que, de l'aveu même des Grecs, la connoissance des astres, ou la science établie sur les observations de leur cours & des phénomenes célestes, qui est l'Astronomie proprement dite, doit son origine aux Chaldéens, aussi-bien que cette autre partie pleine de superstition, qui regarde les effets & les influences des astres, qu'on appelle Astrologie apotélesmatique, ou sphère barbarique, quoiqu'anciennement les deux premiers noms aient été souvent confondus. Celui de Chaldéens, qui étoit affecté pour signifier les Astrologues, en est une preuve. Comme les Grecs ne pouvoient pas contester à ceux de cette nation leur antiquité, ni la possession de cette science, presque tous ont reconnu qu'elle avoit pris son origine parmi les Chaldéens.

On doit convenir en même tems que, si les Chaldéens ont cultivé les premiers l'Astronomie,

ou ils n'en ont rien écrit, ou ils ont conſervé leurs obſervations ſans les communiquer aux autres ; enſorte que les Grecs ne les ont connues que ſur la fin de la vie d'Alexandre. On trouve, par quelques éclipſes marquées dans Ptolémée, ſur les mémoires que Calliſthène envoya à Ariſtote, que ces obſervations étoient aſſez juſtes. L'Ére de Nabonaſſar, qui étoit la plus ancienne, dont il marque quelques époques, ainſi que Cenſorin & divers autres, fait voir que leur Aſtronomie étoit toute formée ; mais, les Grecs ne paroiſſent pas en avoir beaucoup profité, ni même l'avoir connue que très-obſcurément.

M. le préſident de Broſſes aſſure que les Chaldéens étoient beaucoup plus ſçavans en Aſtronomie que nous ne ſommes portés à le croire ; que non ſeulement ils connoiſſoient le vrai ſyſtême ſolaire, ſuivant lequel toutes les Planetes font leurs révolutions au tour du Soleil ; mais qu'ils étoient parvenus à la connoiſſance d'un point de théorie très-fine & très-profonde, où nous ne ſommes arrivés qu'en dernier lieu, après un nombre infini d'autres obſervations céleſtes, facilitées par l'aide des inſtrumens qu'ils n'avoient pas ; que cette théorie des comètes, qui a fait tant d'honneur à M. Halley, leur étoit connue, & probablement mieux qu'à nous, chez qui elle ne fait que de naître ; que les comètes n'étoient pour eux, ni des ſignes prodigieux deſtinés à pronoſtiquer aux mortels la chûte prochaine des Empires, ou de ceux qui les gouvernoient, [on doit ſe rappeller que Diodore de Sicile penſe bien différemment ſur cet article] ni des météores ſublunaires compoſés d'un amas d'exhalaiſons inflammables, mais de vraies Planetes du ſyſtême ſolaire, parcourant au tour du Soleil une ellipſe prodigieuſement excentrique, ſujette par conſéquent à des révolutions périodiques, & viſibles ſeulement dans leur périhélie.

M. le préſident de Broſſes ajoûte, pour confirmer ce qu'il avance ſur l'habileté des Chaldéens dans cette ſcience, que rien n'en fait mieux l'éloge que l'approbation donnée à leurs pratiques par le même M. Halley, dont le nom eſt ſi célebre parmi les Aſtronomes de nos jours, & qui a fait revivre, pour ſon propre uſage, celui qu'avoient les Chaldéens, d'employer une période de deux cens vingt-trois mois lunaires d'environ vingt-neuf jours & demi chacun, la trouvant auſſi facile que commode pour prédire le retour des éclipſes de Lune & de Soleil à une fort petite erreur près. Plus on fouille dans l'antiquité, pourſuit M. le préſident de Broſſes, plus on reconnoît que c'eſt trop légerement que même dans les ſciences progreſſives, nous nous vantons d'avoir fait tant d'acquiſitions qui lui étoient inconnues. On parle toujours de la nouveauté des Arts & des Sciences ; il ſeroit plus juſte de parler de leur renouvellement. Le tems voile & dévoile la vérité ; il enſevelit autant de choſes qu'il en découvre. Nous ne connoiſſons de

peuples instruits que les Romains & les Grecs ; c'est d'eux que nous tenons tout. Malgré le progrès des siecles, le Romains l'étoient bien moins que les Grecs ; & ceux-ci, selon toute apparence, bien moins que les peuples du Nil & de l'Euphrate, qui, peut-être à leur tour, tenoient tous des Indiens.

IV. Jean le Clerc, dans son Indice philologique sur la Philosophie orientale de Stanley, induit d'un passage de Diogène Laërce, que cet Auteur a voulu nous apprendre que les Chaldéens croyoient la résurrection. Mais, il ajoûte ensuite qu'il craint bien que l'on n'ait mal pris le sens des opinions Chaldéennes ; & en cela il a raison. Mais, c'est lui-même qui a mal pris ce sens, en supposant, mal à propos, en cet endroit & en plusieurs autres, que les dogmes Chaldéens étoient entièrement les mêmes que ceux des Mages & de Zoroastre ; ce que l'on croit être faux, du moins à certains égards. Rien n'est plus fréquent parmi ceux qui traitent des opinions des anciens peuples, que de confondre ensemble celles qui ont quelque rapport apparent, ou qui ont été professées simplement par des nations voisines. Mais, au contraire, l'expérience de tous les tems nous apprend que les peuples les plus proches les uns des autres par leur habitation, ont souvent été les plus éloignés par leurs mœurs & leur religion.

V. M. l'abbé le Batteux, dans ses Mémoires historiques sur le principe actif de l'univers, a recueilli ce que les Chaldéens ont pensé sur certe matière. Je suis bien persuadé qu'on lira avec plaisir les réflexions de ce sçavant Académicien. Les voici :

» Les Chaldéens, selon Cicé-
» ron & selon la vérité, sont les
» plus anciens de tous les Philo-
» sophes ; *Chaldæi Doctorum ge-*
» *nus antiquissimum.* En descen-
» dant de l'Arche dans les plai-
» nes de Sennaar, avec toutes les
» idées acquises, & tous les Arts
» connus avant le Déluge, le
» genre humain eut en peu de
» tems achevé son établissement
» sur les bords de l'Euphrate. Il
» ne fallut pas un siecle pour y
» faire sortir l'abondance du sein
» de l'agriculture. D'un autre cô-
» té, la crainte d'un Dieu, dont
» les vengeances étoient aussi ré-
» centes que terribles, arrêtant
» les entreprises injustes, y con-
» serva la paix pendant quelques
» générations ; or, l'abondance
» & la paix donnent la main à
» l'étude de la nature.

» Les Chaldéens étoient des
» familles sçavantes & sacerdota-
» les, qui furent établies par les
» rois de Babylone dans une con-
» trée voisine de cette capitale de
» l'empire Assyrien, sur la droite
» du fleuve, vers la mer Persi-
» que & l'Arabie déserte ; *sepa-*
» *ratim attributa est in Babylonia*
» *habitatio Philosophis indigenis*
» *qui Chaldæi vocantur.* C'étoit-
» là où ils faisoient une étude
» continuelle de la Philosophie
» proprement dite, c'est-à-dire,
» de la science des choses divines
» & humaines, & des rapports

» qui lient ces choses entr'elles ; *scientia rerum divinarum humanarumque, causarumque quibus hæ res continentur.* Car il n'est point de Philosophie, à qui cette définition de Platon soit plus applicable qu'à celle des Chaldéens, dont l'occupation unique étoit de connoître la Divinité, & de la rendre propice aux hommes.

» On convient assez unanimement qu'ils reconnoissoient un Être suprême, pere & maître de tout. Saint Justin, Eusebe, Porphyre, citent un oracle de Zoroastre, où les Chaldéens vont de pair avec les Hébreux pour la sainteté du culte qu'ils rendoient au Roi éternel : *Les Chaldéens seuls, avec les Hébreux, ont eu la sagesse en partage, rendant un culte pur au Dieu qui est le Roi éternel.*

» Ils se représentoient Dieu sous l'image d'un feu infiniment pur. Ils lui en donnerent le nom, *or* ou *our* ; peut-être d'abord métaphoriquement, & par imitation des Hébreux, qui n'osoient prononcer *Jehova*. C'étoit le feu principe, πατρικὸν πῦρ ; le feu intelligent, φῶς νοερὸν, la lumière increée, la splendeur éternelle, φάος αὐγαί, φέγγος.

» A ce principe ils en joignirent un autre, éternel comme lui, qu'ils désignoient par le nom de *ténebres*, principe auquel ils attachoient un aiguillon de haine contre la lumière.

» Ce sont ces ténebres dont les Grecs ont parlé depuis sous le nom de matière, & dont les qualités, discutées depuis le commencement du monde jusqu'à présent, sont encore un problême que quelques Philosophes ne croyent pas résolu. La lumière & les ténebres, Dieu & la matière, étoient donc les principes éternels de l'univers selon les Chaldéens. Mais, ils croyoient, selon le témoignage de Diodore de Sicile, que l'ordre & l'arrangement de l'univers étoient l'ouvrage de la sagesse divine, & que tout ce qui se fait à présent dans les cieux, est l'effet non d'un mouvement fortuit & spontané, mais d'un choix libre & de la volonté constante des dieux.

» Diodore dit *des dieux*, & non *de Dieu* ; car, ils ne se contentoient pas de l'action de la Divinité suprême ; ils admettoient des dieux d'un second ordre, qui étoient les ministres du grand Dieu Ὑπηρέται, ses Interpretes Ἑρμηνεῖς, ses Conseillers Βουλευταὶ, des Démons bons & mauvais, des Héros, &c. Ils croyoient que les astres, & sur tout les Planetes, avoient la principale partie de l'activité des cieux sur les choses terrestres, pour les porter à leurs fins de perfection ou de destruction, selon les regards dont ils les avoient frappées au moment de leur naissance. *Les Chaldéens*, dit Plutarque, *prétendent que les dieux sont les sept Planetes, dont deux bons, deux mauvais, & trois mixtes.*

» Il n'est pas besoin, je crois, de rassembler un si grand nom-

» bre de ces autorités, pour établir, comme des conjectures raisonnables, 1.° que les Chaldéens faisoient résider dans une divinité suprême le premier principe d'activité universelle, & que c'étoit de-là qu'étoit originairement partie cette action ineffable qui avoit donné la forme & la beauté à l'univers; 2.° que sous cette première cause, qui sembloit n'avoir retenu pour elle que la surintendance générale, il y avoit d'autres causes secondaires, chargées de la manutention des mondes particuliers, pour y dispenser, selon certaines loix, l'existence & la durée aux individus soumis aux tems; 3.° que parmi ces dieux il y avoit des esprits mal-faisans, tendant sans cesse à détruire les ouvrages des dieux amis du bien.

» Quelque idée qu'on se fasse des monumens qui nous restent de la doctrine des Chaldéens; quelque médiocre que soit l'autorité des Historiens ou des Philosophes Grecs, qui n'ont écrit que ce qu'ils avoient vu ou entendu raconter dans le tems de l'expédition d'Alexandre, ou un peu auparavant; quelque foible que soit celle des oracles attribués à Zoroastre, qu'on dit avoir rassemblé le premier & rédigé en corps de doctrine les idées répandues dans cette partie de l'Orient; on ne peut guere refuser de croire que nous avons dans ce précis les points fondamentaux de la doctrine des anciens Chaldéens. Ils sont trop unanimement tracés dans les titres ou vrais ou supposés que nous en avons, & trop conformes aux idées des peuples voisins, pour avoir à craindre d'y être trompés. D'ailleurs, Diodore de Sicile nous apprend que jusqu'au tems où il écrivoit son Histoire, les enfans des Chaldéens recevant de leurs peres le dépôt de la science, se faisoient une religion de le transmettre à leur postérité sans aucune altération, & précisément tel qu'ils l'avoient reçu. Ils croyoient donc dans tous les tems par la force d'une tradition inaltérable, un Dieu éternel, une matière increée, des dieux ministres, des hommes foibles & ignorans, dont le sort présent & à venir étoit entre les mains des démons & des dieux, qu'il falloit appaiser ou intéresser par des sacrifices, ou par un culte qui leur fût agréable; voilà en deux mots la Philosophie & la religion des Chaldéens. «

M. l'abbé le Batteux assure que l'on retrouve une partie de ces idées chez les Perses, qui furent les disciples des Chaldéens.

CHALDIE, *Chaldia*, nom donné par Constantin Porphyrogénete au païs, dont Trébisonde étoit la capitale. Il est parlé de ce païs sur la fin de l'article qui traite des Chalybes du royaume du Pont. *Voyez* cet article.

CHALDE, *Chale*, Χηλὰχ,

(*a*) ville d'Asie dans l'Assyrie. C'est une des villes dont l'Écriture attribue la fondation à Assur. Il en est parlé au quatrième livre des Rois, où la Vulgate lit Hala.

Cette ville, au rapport de Strabon & de Ptolémée, étoit la capitale de Chalacene. Dom Calmet croit qu'elle n'étoit pas éloignée du fleuve Chaboras.

CHALÉOS, *Chaleos*, (*b*) Χαλεώς, ville de Grece au païs des Locriens Ozòles dans le golfe de Corinthe, selon Ptolémée. Étienne de Byzance dit Chalæum ville des Locriens; Pline nomme aussi le port de Chalæon, éloigné de sept mille pas de Delphes.

CHALESTRE, *Chalestra*, (*c*) Χαλέστρη, ville de Macédoine, située sur le fleuve Axius, au rapport d'Hérodote; c'est la même que Chalastre. *Voyez* Chalastre.

CHALES, *Chali*, Χαλοὶ, (*d*) peuples de Germanie, selon Ptolémée, qui les met dans la Chersonnèse Cimbrique, sur la côte orientale.

CHALI, *Chali*, (*e*) ville de Judée, qui échut à la tribu des enfans d'Aser. Elle étoit sur la frontière de cette tribu. Selon D. Calmet, on n'en sçait pas au juste la position.

CHALIE, *Chalia*, ville de Grece dans la Béotie près d'Hyria, selon Théopompe allégué par Étienne de Byzance.

CHALINISTE, *Chaliniste*, surnom que l'on donnoit à la déesse Minerve à Corinthe, où elle avoit un temple, & où elle étoit adorée en mémoire de la bride qu'elle avoit mise à Pégase en faveur de Bellerophon. Ce surnom vient de χαλινὸς, frein; d'où cette déesse fut aussi appellée Frænalis ou Frænatrix. Le corps de sa statue étoit de bois, le visage, les pieds & les mains, de pierre blanche.

CHALIZA, *Chaliza*, nom, que les Juifs donnent à la cérémonie par laquelle une femme, devenue veuve, déchausse les souliers de son beau-frere, qui devroit l'épouser, & par ce moyen acquiert la liberté de se marier à qui elle juge à propos.

CHALLÉENS, *Challæi*, (*f*) Χαλλαῖοι, peuple de Grece, dont parle Thucydide. C'étoient les habitans de Chaléos. *Voyez* ce mot.

CHALONITIDE, *Chalonitis*, (*g*) contrée d'Asie à l'orient du Tigre. Pline dit que les Parthes avoient bâti Ctésiphon à trois mille pas de Séleucie dans la Chalonitide, & que de son tems elle étoit la capitale de leur royaume. Polybe écrit Καλλωνῖτις, *Callonitis*; mais, la version Latine de Casaubon rend le nom, selon l'orthographe de Pline. Denys le Pé-

(*a*) Genes. c. 10. v. 11. Reg. L. IV. c. 17. v. 6. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. III. p. 346. & suiv.

(*b*) Ptolem. L. III. c. 15. Plin. T. I. p. 191.

(*c*) Herod. L. VII. c. 123.

(*d*) Ptolem. L. II. c. 11.

(*e*) Josu. c. 19. v. 25.

(*f*) Thucyd. p. 240.

(*g*) Plin. Tom. I. p. 332, 333. Strab. p. 529.

négete met les Chalonites au-dessus de Babylone d'Assyrie vers le septentrion. Ce nom est inconnu à Ptolémée, mais non pas à Strabon, qui lit Chalonitis.

CHALONS, *ou* CHAALONS, *Catalaunum*, (*a*) ville de la Gaule Belgique. Les antiquités de cette ville sont enveloppées de ténebres si épaisses, que le moindre rayon de lumière n'y sçauroit pénétrer. Ce seroit donc en vain que l'on essayeroit de rechercher l'origine de Châlons. Pas un ancien Auteur de la bonne Latinité, ni aucun ancien Géographe n'en font mention. César, Pline, Pomponius Méla, Strabon, Ptolémée, n'ont point connu le nom des peuples de Châlons. L'on doit conclure de-là, ou qu'ils n'existoient pas du tems de ces Écrivains, ou que s'ils existoient, ils ne formoient point une cité particulière, mais qu'ils faisoient partie de quelque autre cité du voisinage, & vraisemblablement de celle des Rémois. Car, les Viducasses de Pline, ou les Vadicasses de Ptolémée, auxquels M. de Valois veut attribuer le territoire des *Catalauni*, ont leur place autre part. Il est constant par la Notice, que dans le nombre des cités dont elle fait le dénombrement, il y en a plusieurs qui n'ont acquis ce rang, que pour avoir été démembrées d'un état de peuple plus ancien. Voilà, ce semble, ce qu'on peut dire de plus raisonnable sur les commencemens de la ville de Châlons. Ceux, qui prétendroient les faire remonter plus haut, ne pourroient s'appuyer que sur des conjectures; mais, les conjectures, quand elles ne portent sur aucun fondement solide, se détruisent bientôt d'elles-mêmes. Bornons nous donc à ce qui est certain & même incontestable.

Le plus ancien Auteur, qui ait fait mention de Châlons, c'est Eumène dans son remercîment à Constantin. Cet Orateur parle d'une défaite, qu'il appelle *Clades Catalaunica*. Ce fut par cette victoire que l'empereur Aurélien vainquit dans les Gaules, auprès de Châlons, Tétricus, qui, de président de l'Aquitaine, avoit été proclamé Empereur par les troupes, comme l'écrivent Vopiscus & Eutrope. On peut conclure de-là que vers l'an 270 de l'Ére Chrétienne, les Romains connoissoient le nom de *Catalauni* dans la seconde Belgique. Ammien Marcellin, qui se trouva avec Eutrope à l'expédition de Julien contre les Parthes, nomme *Catelauni* entre les belles villes de la seconde Belgique, & la nomme même avant Reims métropole de la province. Antonin la nomme dans son itinéraire *Durocatelauni*; & dans les anciennes Notices des provinces & cités des Gaules, *Civitas Catalaunorum* tient le troisième rang de la seconde Belgique. Ce nom se trouve écrit *Catuellaunorum*, au lieu de *Catellaunorum*, & *Catalaonorum*, par un

(*a*) Plin. Tom. I. pag. 225. Ptolem. L. II. c. 9. Notic. de la Gaul. par M d'Anvill.

changement de l'*u* en *o* ; & *Cadellaunorum*, en changeant *t* en *d*, & *a* en *e*. Nitard dit *Cadellonica urbs*, & *Cadelonensis urbs*, & *Cadhellonensis urbs*. Glaber Rodulfe dit *Catalanos* pour *Catalaunos*.

La ville de Châlons, sous le regne de Constantin, après la division de la Belgique en première & seconde, fut attribuée à la seconde Belgique, & mise sous la Métropole de Reims, qu'elle reconnoît encore pour le spirituel. Cette ville n'a jamais été possédée par les comtes de Champagne, qui s'étoient néanmoins rendu maîtres de la plus grande partie du plat païs des environs. Les Rois de France, ne voulant pas que Châlons fût soumis à aucun bailliage de Champagne, mirent cette ville sous le bailliage du Vermandois. Elle a demeuré en cet état jusqu'au regne de Louis XIII, qui y a érigé un Bailliage royal avec un Présidial, dont la jurisdiction a été distraite du bailliage & présidial de Vitry. L'évêque de Châlons est Comte & Pair de France, & Seigneur de l'ancienne cité. Ce droit lui a été cédé par les anciens Comtes de cette ville.

La promenade du Jard, si célebre dans les Géographes modernes, vient d'être détruite. Mais, à la place de l'ancienne, l'on en a fait faire une autre, qui sera bien supérieure pour l'alignement & la symmétrie qu'on y a observés avec une très-grande exactitude.

L'objet de cet ouvrage ne nous permet pas d'entrer dans le détail des diverses particularités, que fourniroit l'état actuel de la ville de Châlons, nous nous contenterons d'observer que l'on vient d'y élever un beau monument sous le nom de Porte Dauphine. C'est aux soins & au bon goût de M. Rouillé d'Orfeuil, Intendant de la généralité de Champagne, que l'on est redevable de ce superbe édifice, ainsi que de plusieurs autres embellissemens dignes de remarque.

Il y a à Châlons une Académie des Sciences & Belles Lettres, établie depuis environ vingt ans. Cette Académie est la première qui ait lu dans ses séances publiques, des mémoires sur l'agriculture.

Au reste, bien des gens confondent le nom de Châlons ou Chaalons avec celui de Challon en Bourgogne, qu'ils prononcent & écrivent aussi Châlons. Cependant, il y a une grande différence entre ces deux noms; & on ne les confond que faute de faire attention à leur origine. Chaalons vient de *Catalauni*, & les deux *aa* répondent aux deux premières syllabes du nom Latin ; au lieu que Challon vient de *Cabillo* ou *Cabillonum*. Chaalons est sur la Marne, & Challon est sur la Saône. La ressemblance de nom dans la prononciation a été cause que pour éviter la confusion, on a distingué ces deux villes par les noms de leurs rivières. On dit donc Chaalons-sur-Marne & Challon-sur-Saône ; & cette précaution a peut-être augmenté la négligence que l'on a eue à distinguer les deux orthographes. M. l'abbé de Longuerue croit que le *s*, qui se trou-

ve à la fin de Châlons, vient de ce que le Latin *Catalauni* est un pluriel, & que s'il ne se trouve pas de même à la fin de Challon-sur-Saône, c'est que ce dernier nom est dérivé du Latin *Cabillonum*, qui est un singulier.

CHALONS [les Plaines de], autrement les plaines Catalauniques, *campi Catalaunici*. Ces plaines sont célebres dans l'histoire du moyen âge, sur tout par la bataille qu'y perdit Attila contre les Romains l'an de J. C. 451. Dans une dissertation qui se trouve parmi celles que nous avons publiées, sous le titre de *Recueil de dissertations sur divers sujets de l'histoire de France*, nous avons essayé de déterminer le lieu où se donna cette bataille. Il ne sera peut-être pas hors de propos de placer ici un extrait de cette dissertation. Il pourra intéresser les Amateurs de l'antiquité, qui n'auroient pas ce recueil.

Après avoir donné une idée de la marche d'Attila, depuis que ce prince fut entré dans les Gaules, jusqu'au moment où il se vit obligé de donner le combat, nous exposons les divers sentimens des Auteurs sur le lieu qui fut le théâtre de cette sanglante journée. Nous prouvons qu'elle n'a pu arriver, ni du côté de Toulouse, ni dans la Sologne, mais seulement dans les plaines de Champagne; & c'est en quoi gît aujourd'hui toute la difficulté. Certains Auteurs disent que c'est dans la plaine de Méri, à quatre ou cinq lieues de Troyes; d'autres au contraire dans les vastes plaines de Châlons. Parmi ceux qui ont embrassé le premier sentiment, il n'en est pas qui l'aient défendu avec plus de vraisemblance, que l'Auteur d'une dissertation, qui parut il y a quelques années dans le Mercure de France. Sans nous arrêter au brillant des raisons que cet Auteur apporte, nous avons entrepris de réfuter son opinion. Voici comme nous terminons cette réfutation.

D'après le calcul que M. Rollin a fait avec toute l'exactitude possible, de la superficie de terre qu'occupoit un camp Romain, capable de contenir environ dix-huit mille hommes, il résulte qu'une armée de cinq cens mille hommes avoit besoin d'un espace de quatre lieues en quarré pour asseoir son camp. Il falloit une égale étendue de terrein à l'armée des Huns, qui étoit pour le moins aussi nombreuse; ce qui fait déjà huit lieues quarrées, il en faut compter autant, pour ne rien dire de plus, entre les deux armées, afin qu'elles puissent se battre. Ainsi, la plaine de Méri auroit dû être de seize lieues quarrées; mais, l'Auteur ne lui donne que quatre lieues de longueur & deux de large. Que l'on réduise en quarré ces deux nombres, on n'aura que la moitié du terrein nécessaire. Que conclure de-là, sinon qu'il fut impossible aux Huns & aux Romains de se charger dans le voisinage de Méri, & que cela dut arriver nécessairement dans les plaines Catalauniques, autrement de Châlons? C'est ce que nous montrons dans la suite de la dis-

sertation, & nous en donnons plusieurs raisons; une des plus fortes est tirée de ce passage d'Idace :

» Les Huns, violant la paix, » saccagent les provinces des » Gaules, & forcent plusieurs » villes; mais, par un effet par- » ticulier de la providence, ils » sont défaits dans une bataille » rangée, qu'ils donnent contre » le roi Théodoric & contre le » général Aëtius, qui avoient » réuni leurs forces. Cet événe- » ment arriva dans les champs » Catalauniques, en un lieu peu » éloigné du distric de la cité de » Metz, que ces mêmes Huns » avoient prise & pillée, lors- » qu'ils étoient entrés dans les » Gaules. «

Dans ces dernières paroles d'Idace, nous croyons trouver une preuve sans réplique du sentiment que nous défendons. Pour cet effet, il est bon d'observer que les anciens Auteurs, tels que César & autres, ne prenoient pas le mot, cité, dans le sens qu'on le prend aujourd'hui. Ils entendoient par cité, un certain canton qui tiroit son nom de la ville principale. Ainsi, la cité de Metz comprenoit, non seulement Metz, qui étoit sa capitale, mais encore plusieurs villes des environs. Cela posé, rien de si vrai que ce que dit Idace, parce que la cité de Metz étoit voisine des plaines Catalauniques; mais, rien de plus faux en même tems, si la défaite d'Attila fût arrivée du côté de Méri vers Troye, à cause de la distance des lieux.

Nous faisons principalement valoir une preuve appuyée sur une tradition de tems immémorial; il s'agit de ce fameux camp à quatre lieues de Châlons, qui a conservé jusqu'à nos jours le nom de camp d'Attila. Cette dénomination, que tant de siecles n'ont pu effacer, n'est-elle pas seule capable de montrer le peu de solidité qu'il y a dans l'opinion de ceux qui ont prétendu placer ailleurs cette sanglante défaite? De plus, ce camp se trouve situé précisément dans les plaines Catalauniques, si célebres dans les Historiens du cinquième siecle. Le ruisseau, qui coule d'un côté le long des remparts du camp, porte encore les marques distinctives dont parle Jornandès; c'est-à-dire, que comme le dit cet Historien, ses bords sont fort bas, ou plutôt il n'en a presque point. On diroit que c'est une source qui serpente dans la plaine. Quant à cette hauteur, dont chaque armée, selon le même Historien, s'efforça de s'emparer, elle se voit aussi dans ces plaines.

Nous répondons après cela, à quelques objections qu'on eût pu faire contre le sentiment que nous avons embrassé; & nous concluons de ce que nous avons exposé, que prétendre placer ailleurs que dans les plaines de Châlons la défaite d'Attila, c'est contredire, non seulement les monumens qui sont parvenus jusqu'à nous, mais encore ce qui est attesté par des Auteurs contemporains, dont le témoignage mérite d'autant plus de croyance, qu'ils

ne disent rien qui ne soit parfaitement d'accord avec ces mêmes monumens.

CHALQUE, *Chalcus*, (*a*) très-petite piece de monnoie Grecque, qui ne faisoit que la sixième, & selon quelques-uns, que la huitième partie de l'obole.

CHALUMEAU, *Calamus*, (*b*) passe pour le premier instrument à vent, dont on ait fait usage, soit qu'on le considere du côté de la matière, ou du côté de la forme. On en attribue l'invention aux Phrygiens, aux Libyens, aux Égyptiens, aux Arcadiens & aux Siciliens. Ces origines différentes viennent de ce que celui qui perfectionnoit, passoit à la longue pour celui qui avoit inventé. C'est en conséquence qu'on lit dans Pline que le Chalumeau fut trouvé par Pan, la flûte courbe par Midas, & la flûte double par Marsyas.

Les Chalumeaux ont servi de flûtes à nos Anciens, & on en a fait de l'écorce d'un saule, levée quand il est en sève. Il étoit ouvert tant en haut qu'en bas. Il s'en fait aussi avec un tuyau de bled bouché par en bas par le nœud du tuyau, avec deux trous & une petite fente au milieu, en forme d'une petite languette qui sert à battre l'air. Les bergers, dans leurs éclogues, disent qu'ils chanteront les louanges de leurs bergeres sur leurs Chalumeaux.

CHALUS, *Chalus*, Χάλος, (*c*) rivière d'Asie dans la Syrie à ving-cinq lieues du détroit, qui est entre la Syrie & la Cilicie. Xénophon, dans sa retraite des Dix mille, dit qu'elle a environ cent pieds de large. On voyoit dans l'eau de grands poissons tout privés, qui étoient respectés par ceux du païs comme des Dieux, aussi bien que les colombes, de sorte qu'on n'en osoit prendre. Xénophon est le seul qui nomme ainsi cette rivière; sur quoi M. de l'Isle remarque que par la route de Cyrus, elle paroît être celle que l'on appelle aujourd'hui rivière d'Albe, d'autant plus que le nom d'Alep ou de Chalib, comme les Arabes appellent cette ville, semble être dérivé de celui de Calus, que Xénophon donne à cette rivière.

CHALYBE, *Chalybe*, (*d*) nom d'une vieille Prêtresse du temple de Junon. Il en est fait mention au septième Livre de l'Énéide.

CHALYBES, *Chalybes*, (*e*) Χάλυβες, peuples d'Asie, qui habitoient un pais situé entre la Colchide, l'Ibérie & l'Arménie.

Xénophon, dans sa retraite des Dix mille, dit qu'après être arrivés au fleuve du Phase [ce qui ne doit pas s'entendre du Phase qui

(*a*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. III. pag. 153.

(*b*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. V. pag. 89, 90. T. X, pag. 260.

(*c*) Xenoph. p. 254.

(*d*) Virg. Æneid. L. VII. v. 419.

(*e*) Xenoph. pag. 70. *& seq.* p. 333. *& seq.* Strab. p. 549. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. IV. p. 594. *& suiv.*

se rendoit dans le Pont-Euxin, au travers de la Colchide], ils firent dix lieues en deux jours, & apperçurent les Chalybes, les Taoques, & les Phasiens, qui tenoient le passage des montagnes pour les empêcher de descendre dans la plaine. M. de l'Isle a raison de dire que le nom des *Taochi* est reconnoissable dans celui de Taochir, province de Géorgie.

A moins que l'on ne suppose que les Chalybes, après la paix qu'ils firent, du tems de Cyrus, avec le roi d'Arménie, sortirent de leurs montagnes, & s'établirent le long du Pont-Euxin; il faut dire qu'ils étoient différens des autres Chalybes, que les autres Historiens mettent sur la côte méridionale de cette mer; & à dire vrai, il est nécessaire de reconnoître au moins deux peuples Chalybes, séparés l'un de l'autre. On verra même dans les articles qui suivent, que ces deux peuples ne suffisent pas, & qu'il faut en reconnoître un troisième; mais, avant que d'en venir aux autres, poursuivons la description que Xénophon fait de ceux dont nous parlons.

» Après avoir fait trente lieues » dans la province des Tao» ques. . . . . . . on marcha » de-là dans le païs des Chaly» bes, qui sont les plus vaillans » de tous les Barbares de ces » quartiers, & l'on fit en sept » jours cinquante lieues. Ils » étoient armés de casques, de » grevières, & d'un corselet de » lin piqué, garni de taffetes, » faites de cordes roulées avec un » petit coutelas à la ceinture, » comme celui des Lacédémo» niens, & une pique de vingt » pieds de haut, ferrée seulement » par un bout. Quand ils avoient » tué quelqu'un, ils lui coupoient la » tête, & en faisoient montre » en chantant & dansant. Ils se » tenoient enfermés dans leurs » villes, & lorsque l'armée mar» choit, ils venoient fondre sur » la queue. On vint de-là à la » rivière d'Harpase. « Elle garde encore l'ancien nom, & est nommée Harpasou.

On ne peut mieux désigner le païs des Chalybes, que ne fait Xénophon. Ils demeuroient selon lui, entre Taochir, province de Géorgie, & la rivière d'Harpase.

» L'on entra ensuite dans la » province des Scythiniens, & » l'on fit vingt lieues en quatre » jours. De-là on fit encore vingt » lieues en quatre autres jours, & » l'on vint à une grande & riche » ville, nommée Gymnie, d'où » le Gouverneur promit de mon» trer la mer aux soldats dans » cinq jours. «

Il paroît que l'Harpase terminoit les Chalybes à l'occident; & selon le calcul de Xénophon, évalué par M. d'Ablancourt, les Dix mille firent quarante lieues en huit jours, après quoi ils étoient encore à cinq journées de la mer Noire. Or, ces cinq journées sur le pied des autres, font encore vingt-cinq lieues, en tout soixante-cinq lieues depuis ces Chalybes jusqu'à la mer Noire. Nous croyons que cela suffit pour les

distinguer de ceux qui étoient au bord de cette mer.

L'exactitude exige que nous fassions ici remarquer que l'évaluation de M. d'Ablancourt ne vaut rien ; en ce qu'il suppose que les stades de Xénophon sont les stades communs, dont trente feroient 3750 pas ; ce qu'il entend par une lieue. Mais, il y a environ la moitié à rabattre, les stades de Xénophon étant de moitié plus petits que les stades du tems des Romains. Cette diminution de distance n'affoiblit point la preuve, qui distingue ces Chalybes de ceux qui étoient au midi de la mer Noire.

Les peuples, qui ont été l'objet de cet article, sont appellés Chaldéens dans la Cyropédie ; & il paroît que dans la suite, le nom de Chaldéens fit entièrement disparoître celui de Chalybes. C'est pourquoi, Strabon assure que les peuples, nommés anciennement Chalybes, étoient appellés de son tems Chaldéens. Il faut pourtant convenir que Xénophon semble distinguer dans un endroit, les Chalybes & les Chaldéens, en mettant parmi les nations libres, les Carduques, les Chalybes, les Chaldéens, les Macrons & autres.

CHALYBES, *Chalybes*, (*a*) Χάλυβες, peuples de l'Asie mineure, qui avoient leurs demeures sur les bords du Pont-Euxin, dans la partie orientale de la Paphlagonie. Pomponius Méla, qui termine cette province à Arméné, dit que les Chalybes qui sont voisins, possedent les plus fameuses villes ; sçavoir, Amisos & Sinope. Il est certain que cette dernière étoit encore de la Paphlagonie. Ainsi, les Chalybes en étoient aussi.

C'est de ces Chalybes qu'il faut entendre ce passage d'Hérodote : » Avec le tems Crœsus soumit » tous ceux qui sont en de-çà du » fleuve Halys ; car, outre les » Ciciliens & les Lyciens, il » subjugua tous les autres ; sça- » voir, les Lydiens, les Phrygiens, » les Maryandins, les Chalybes, » les Paphlagoniens, les Thra- » ces, les Thynes, les Bithy- » niens, les Cariens, les Ioniens, » les Doriens, les Éoliens, les » Pamphyliens. « On voit que dans cette liste des nations vaincues, Hérodote ne va point jusqu'à l'Halys, & qu'après avoir nommé les Chalybes, il revient sur ses pas vers l'occident & le midi. Crœsus ne périt même que pour avoir mal entendu le sens de l'oracle, qui portoit que Crœsus, en passant l'Halys, renverseroit une grande fortune. Il s'imagina que l'oracle parloit de celle du roi de Perse, au lieu que c'étoit de la sienne qu'il parloit.

Puisque ces Chalybes n'alloient point jusqu'à l'Halys, & encore moins jusqu'au Thermodon qui est plus à l'orient, il faut ou supposer une migration, ou avouer qu'ils étoient différens de ceux

(*a*) Pomp. mel. pag. 86. Herod. L. I. c. 28. Xenoph. pag. 354. Homer. Iliad. L. II. v. 363, 364. Strab. p. 549. *& seq.*

qui étoient maîtres de Pharnacie. Il est vrai qu'Ortélius les met des deux côtés de l'Halys ; mais, il les écarte trop d'Arméné, à laquelle ils touchoient presque, & de Sinope qui leur appartenoit. Ce qui le justifie, non pas de les avoir mis dans les terres, car il n'est pas excusable en cela, mais de les avoir étendus au de-là du fleuve Halys, c'est qu'Amisos ou Amise que Pomponius Méla dit avoir été une de leurs villes, étoit au de-là, c'est-à-dire, à l'orient de ce fleuve ; & alors il les rapproche fort du Thermodon, où Étienne de Byzance les place. Mais, cela est contredit par Hérodote, & les Chalybes d'au de-là de l'Halys ne sçauroient être ceux que subjugua Crœsus, qui ne passa cette rivière que dans la funeste expédition où il se perdit.

Étienne de Byzance dit : » Les » Chalybes, peuple voisin du Pont » sur le fleuve Thermodon. . . . » Homère les nomme Halysones » après les Paphlagoniens ; & ils » s'appelloient anciennement Aly» bes. « Cette manière d'Homère de nommer ce peuple après les Paphlagoniens, & celle d'Hérodote de les nommer immédiatement avant, sont des preuves, qui, jointes aux autres déjà données, marquent le voisinage de ces deux peuples. Mais, le Thermodon & ces Chalybes n'ont rien de commun, puisqu'en leur donnant Amisos, comme fait Pomponius Méla, il y avoit encore l'Iris entr'eux & ce fleuve. Les Tibaréniens étoient à l'orient du Thermodon. Or, nous voyons, » Que les Dix mille, étant partis » de Trébisonde, traversérent le » païs des Mosynœciens, arri» verent ensuite chez les Chaly» bes, qui sont pauvres & vivent » du travail de leurs mines, obéis» sant aux Mosynœciens, & étant » en fort petit nombre. De-là on » entra sur les terres des Tibaré» niens, &c. « Il n'est plus question de Chalybes ; ce sont même des Grecs qui sont maîtres de Sinope dans la relation de Xénophon. Il seroit inutile d'opposer Pline ou quelqu'autre Géographe; car, le témoignage d'un homme tel que Xénophon, qui étoit lui-même un des principaux officiers de l'armée, dont il décrit la marche, est supérieur à des milliers de citations d'Auteurs, qui écrivent sur la foi d'autrui. Aussi Cellarius distingue-t-il deux sortes de Chalybes sur cette côte ; & nous sommes persuadés qu'il ne faut pas les confondre.

CHALYBES, *Chalybes*, (a) Χάλυϐες, autres peuples de l'Asie mineure. Ceux-ci habitoient, dans le royaume du Pont, entre les Mosynœciens ou Mosyniens & les Tibaréniens, selon Xénophon, dont on vient de rapporter le témoignage, tiré de la retraite des Dix mille.

Ces Chalybes ne sçauroient être les Chalybes d'Étienne de Byzance sur le Thermodon ; car,

(a) Xenoph. p. 354. Pomp. Mel. p. 87. Strab. p. 555. Plut. T. I. p. 500. Plin. T. I. p. 303.

l'armée, venant de Trébisonde vers l'occident, traversa le païs des Chalybes, dont il est ici question, & ensuite celui des Tibaréniens, qui étoient entr'eux & le Thermodon, où l'armée n'arriva point ayant quitté la route de terre pour prendre celle de la mer, avant que d'être à cette rivière.

Ce sont encore moins les Chalybes d'Hérodote, qui étoient à l'occident du fleuve Halys. Ce ne sont pas non plus les Halysones d'Homère, qui prenoient apparemment ce nom de l'Halys dont ils habitoient les bords. Ce ne sont pas non plus les Chalybes des montagnes, voisins des Taoques, puisqu'ils étoient de treize journées de marche plus à l'orient que le Pont-Euxin, au bord duquel ceux-ci doivent se trouver. Ceux des montagnes sont dans Xénophon une nation brave & indépendante; ceux du Pont-Euxin sont, selon le même, une nation foible & asservie aux Mosynœciens, qui ne vit que du travail de ses mines.

C'est de ceux-ci que parle Apollonius dans son poëme des Argonautes; il les met au de-là, c'est-à-dire, à l'orient du Thermodon, comme ils y étoient effectivement; il dit que les Argonautes, quittant la terre des Amazones, navigerent un jour & une nuit, & arriverent au païs des Chalybes; sur quoi son Scholiaste observe que ce peuple tire le fer des entrailles de la terre, le vend pour vivre, & cultive une terre inégale & montagneuse. C'est de ceux-là que Pomponius Méla dit que les Tibaréniens confinent avec les Chalybes, & font consister le souverain bien à rire & à se réjouir. Il est remarquable qu'il nomme deux fois les Chalybes; sçavoir, ceux à qui il donne Sinope, voisins de la Paphlagonie, qu'il termine à Armené; & ceux qu'il nomme après avoir parlé de l'Halys, du Thermodon, des Amazones, & qu'il dit être voisins des Tibaréniens. Il est surprenant que tous les Commentateurs de Pomponius Méla, sans en excepter Vossius, n'aient point remarqué cette différence, & aient passé ces Chalybes sans les honorer d'une remarque.

Ces Chalybes du milieu, pour ainsi dire, sont les mêmes que les Chaldéens dont parle Plutarque. » Il nous mene, disoient les soldats de l'armée de Lucullus, » dans les déserts des Tibaréniens » & des Chaldéens. « Strabon avoit dit de même, qu'au-dessus de la ville de Trébisonde & de Pharnacie on trouve les Tibaréniens & les Chaldéens.

Je me suis d'autant plus étendu sur cette matière, dit M. de la Martinière, que pas un Géographe moderne ne l'avoit encore débrouillée. Il semble que tous les Commentateurs des Auteurs Grecs & Latins aient oublié de parler de ces Chalybes, soit qu'ils n'aient pas senti la difficulté qui naît des différences de leurs situations, soit qu'ils aient été bien aises de s'épargner une discution qui les eût retardés. Rien n'empêche que ces Chalybes n'aient eu une même origine; mais,

nous l'ignorons, & nous sçavons au contraire que c'étoient trois nations séparées par d'autres peuples, dont il falloit traverser les païs, pour aller de l'une à l'autre.

C'est de ces troisièmes Chalybes ou Chaldéens, que M. de la Martinière voudroit entendre la Chaldée ou Chaldie, que Constantin Porphyrogénete décrit comme une province de son Empire, située sur les côtes du Pont-Euxin aux environs de la mer Noire.

M. de l'Isle semble ne faire qu'une nation de Chalybes; cependant, Xénophon en distingue deux bien expressément, & ne parle point des plus occidentaux, parce qu'ils n'étoient pas sur sa route. Cela est suffisamment prouvé ci-dessus.

CHALYBES, *Chalybes*, (*a*) Χάλυϐες, peuples d'Afrique selon Pline. Ce Géographe les met dans la Troglodytique. C'est tout ce que nous en sçavons.

CHALYBES, *Chalybes*, (*b*) Χάλυϐες, peuples d'Espagne, qui demeuroient dans le voisinage du fleuve Chalybs. Nous sommes redevables à Justin de nous avoir conservé le nom de ces peuples, qui, selon lui, passoient pour avoir le meilleur fer du monde.

CHALYBS, *Chalybs*, (*c*) fleuve d'Espagne. Ses eaux avoient la réputation d'être excellentes pour donner une bonne trempe au fer ou à l'acier. Aussi toute arme, qui n'avoit point été trempée dans ce fleuve, ou dans le Bilbilis, dont les eaux avoient la même vertu, étoient viles & de nul prix parmi les habitans du païs. On remarque que les Latins n'avoient point d'autre nom que celui du fleuve Chalybs pour signifier l'acier. C'est aujourd'hui le Cabe dans la Galice.

CHAM, *Cham*, Χὰμ, (*d*) l'un des fils de Noë, naquit cent ans avant le Déluge, au rapport de Josephe. Il avoit deux freres, Sem & Japhet. L'Écriture le nomme toujours après Sem; ce qui donneroit lieu de croire qu'il étoit né avant Japhet. Il y en a cependant qui pensent qu'il étoit le dernier des enfans de Noë. Quoi qu'il en soit, Cham fut pere de Chanaam, dit la Génèse.

Après le Déluge, Noë, qui aimoit l'agriculture, & qui s'y étoit rendu habile, se mit à cultiver la vigne. Ne connoissant pas encore la force du vin, il en but jusqu'à s'enivrer, & parut dans une posture indécente au milieu de sa tente. Cham, ayant vu la nudité de son pere, sortit dehors & le vint dire à ses freres. Mais, Sem & Japhet prirent un manteau, qu'ils mirent l'un & l'autre sur leurs épaules; & marchant en

(*a*) Plin. T. I. p. 243.
(*b*) Just. L. XLIV. c. 3.
(*c*) Just. L. XLIV. c. 3.
(*d*) Genes. c. 7. v. 13. c. 9. v. 18. & seq. c. 10. v. 1. & seq. Joseph. de Antiq. Judaïc. pag. 11. Psalm. 104. v. 23. Psalm. 105. v. 22. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. I. p. 293. Tom. III. pag. 87, 96, 122. Tom. IV. pag. 393. Tom. V. pag. 321. Tom. XVIII. pag. 266.

arriere, ils couvrirent la nudité de leur pere. Ils ne virent rien en lui de ce que la pudeur défendoit de voir, parce qu'ils tinrent toujours leurs visages tournés d'un autre côté. Noë, se réveillant après son ivresse, apprit de quelle sorte l'avoit traité le plus jeune de ses fils. Et il dit : *Chanaan sera maudit; il sera le serviteur des serviteurs.* Il dit encore : *Que le Seigneur le Dieu de Sem soit béni, & que Chanaan soit le serviteur de Sem. Que Dieu étende la possession de Japhet; qu'il habite dans les tentes de Sem, & que Chanaan soit le serviteur de Japhet.* C'est ainsi que l'Écriture rapporte cet événement. Comme il ne s'agit que de Chanaan dans la malédiction prononcée par Noë, on conjecture que ce fut Chanaan qui avertit Cham son pere, de la nudité de Noë. D'autres pensent que Noë voulut frapper Cham d'une manière plus sensible, en maudissant son fils Chanaan.

L'Auteur du Tharik-Thabari prétend que, par un effet de la malédiction prononcée par Noë contre Cham & Chanaan, non seulement leur postérité fut asservie à ses frères, & se trouva pour ainsi dire née dans l'esclavage; mais que tout à coup la couleur de leur chair devint noire. Car, plusieurs croyent que tous les noirs viennent de Cham & de Chanaan. Noë, voyant ce changement si prompt, en fut attendri, & pria Dieu qu'il lui plût d'inspirer aux maîtres de Chanaan, un amour de tendresse & de compassion pour lui; & cette priere de Noë fut exaucée; puisque si l'on voit encore aujourd'hui l'effet de la malédiction de Noë dans la servitude des descendans de Cham, nous y remarquons aussi l'effet de sa priere, en ce que cette sorte d'esclaves noirs est chérie & recherchée en tous les lieux.

Un Auteur Arabe nous assure que Cham fut le premier qui répandit l'idolâtrie sur la terre; qu'il inventa les thêmes célestes & la magie; qu'il fut auteur de diverses superstitions; d'où vient qu'on l'appella Zoroastre, ou Adris le prophete, c'est-à-dire, l'image d'un astre, ou un feu qui fuit en tout tems.

La postérité de Cham fut très-nombreuse. Il fut pere de Chuz, de Mesraïm & de Phuth, qui eurent chacun plusieurs enfans, aussi-bien que Chanaan leur frere. Cette famille, suivant l'opinion commune, alla s'établir dans l'Afrique. Pour Cham, il demeura dans l'Égypte, qui passe pour la plus fertile partie de l'Afrique. Cette dernière est nommée la terre de Cham, en plus d'un endroit des Pseaumes. Dans Plutarque l'Égypte est appellée *Chemiá*. On remarque des vestiges du nom de Cham dans Pso-Chemmis, Psitta-Chemmis, qui sont des cantons d'Égypte. Enfin, on croit qu'Ammon, adoré dans l'Égypte & dans la Libye, n'est autre que Cham fils de Noë.

Cham est connu chez les nations, sous les différens noms de Saturne, de Pan, de Zoroastre. On veut qu'il ait été célebre par son attachement aux sciences abs-

traites ; d'où on le fait auteur de la ſcience des Augures.

Pluſieurs ont cru que la poſtérité de Cham avoit été la ſeule, ou du moins la principale cauſe de la conſtruction de la tour de Babel; en ce qu'elle en avoit conçu le deſſein, & l'avoit inſpiré aux autres.

CHAMAAM, *Chamaam*, Χαμαὰμ ; (*a*) fils de Berzellaï de Galaad, ſuivit David à Jéruſalem après la guerre d'Abſalom ; & David le combla de biens, en conſidération de ſon pere Berzellaï, qui l'avoit ſi généreuſement ſecouru dans ſa fuite.

CHAMAAN, *Chamaan*, (*b*) lieu de Judée, ſitué dans le voiſinage de Bethléem. Il en eſt fait mention dans Jérémie.

CHAMANIM. Les Hébreux nomment ainſi ce que les Grecs appellent *Pyræia* ou *Pyrateria*, & que Saint Jérôme a traduit dans le Lévitique par *Simulacra*, & dans Iſaïe par *Delubra*. Les Chamanim étoient, ſelon le Rabbin Salomon, des idoles expoſées au Soleil ſur le toit des maiſons. Selon Abénezra, c'étoient des chapelles ou des temples portatifs, faits en forme de chariots, à l'honneur du Soleil. Ce que les Grecs appellent Pyrées, étoient des temples conſacrés au Soleil ou au Feu, où l'on entretenoit un feu perpétuel. On les bâtiſſoit ſur des hauteurs ; c'étoient de grands enclos découverts, où l'on adoroit le Soleil. Hérodote & Strabon en parlent ; & les Guebres, ou les adorateurs du Feu dans les Indes & dans la Perſe, ont encore aujourd'hui de ces Pyrées. Strabon dit que de ſon tems on voyoit en Cappadoce beaucoup de ces temples, qui étoient conſacrés à la déeſſe Anaïte & au dieu Homanus. Anaïtes étoit apparemment la Lune, & Homanus le Soleil.

Le nom de Chamanim vient de Chaman, qui ſignifie chauffer, brûler.

CHAMARIM, *Chamarim*, terme qui ſe trouve dans l'Hébreu en plus d'un endroit de l'Ancien Teſtament ; & on le traduit ordinairement par *les Prêtres des idoles*, ou *des Prêtres vêtus de noir*, parce que Chamar ſignifie noir, ou noirceur.

Saint Jérôme le traduit dans le quatrième livre des Rois, par Aruſpices. Dans Oſée & dans Sophonie, il traduit par *Æditui*, des Marguilliers; mais, les meilleurs Commentateurs croyent qu'on doit entendre par ce terme, les Prêtres des faux dieux, & en particulier des adorateurs du Feu, parce qu'ils étoient, dit-on, vêtus de noir ; ou peut-être les Hébreux leur donnerent-ils ce nom par dériſion, parce qu'étant toujours occupés à nourrir & à entretenir le feu, ils étoient noirs comme des forgerons ou des charbonniers.

On trouve des prêtres nommés Mélanéphores, c'eſt-à-dire, portes-noir, entre les prêtres d'Iſis. Mais, nous ne ſçavons ſi c'eſt à cauſe qu'ils portoient des habits noirs, ou ſi ce n'eſt pas plutôt

(*a*) Reg. L. II. c. 19. v. 37, 38, 40.
(*b*) Jerem. c. 41. v, 17.

parce qu'ils portoient un certain voile noir & brillant dans la procession de cette déesse. Chamar en Arabe signifie la Lune ; Isis est la même divinité.

Grotius croit que les prêtres Romains, nommés Camilles, ont pris le nom de l'Hébreu *Chamarim*. Ceux, qui sacrifioient aux dieux infernaux parmi les Payens, avoient des habits noirs.

CHAMAVES, *Chamavi*, (*a*) peuples de Germanie. Selon Tacite, ils habitoient anciennement le païs, que posséderent après eux les Tubantes & ensuite les Usipiens. On ne sçait ni pourquoi ils quitterent ce païs-là, ni où ils allerent d'abord ; mais, on les trouve dans la suite unis & contigus aux Angrivariens. C'est ce qu'atteste le même Tacite dans sa description de la Germanie. Cet Auteur nous apprend que les Chamaves & les Angrivariens venoient d'envahir de son tems le païs des Bructeres ; & quelques lignes après, il ajoûte que ces deux peuples étoient environnés du côté du nord & du levant par les Dulgibins, les Chasuares & d'autres peuples moins connus ; & qu'au couchant & au midi, ils avoient les Frisons, qui les séparoient du Rhin.

On voit du tems de Julien l'Apostat, sous le regne duquel écrivoit Ammien Marcellin, que les Chamaves étoient retournés vers le Rhin. Julien dans sa harangue des Athéniens, Eunapius dans un fragment de son histoire, conservé dans les extraits des ambassades, décrivent l'expédition de l'empereur Julien contre les Chamaves, qu'ils s'accordent à mettre auprès du Rhin. Ce retour des Chamaves vers le Rhin, est encore confirmé par la table de Peutinger, où ils sont placés près de ce fleuve, & par Sulpice Alexandre dans Grégoire de Tours. Ils se joignirent aux Francs ; après quoi il n'est plus fait mention d'eux. Sulpice Alexandre & Eumène dans le panégyrique de l'empereur Constantius les comptent entre les Francs. Il y a apparence que leur nation se fondit dans celle-là.

Le nom des Chamaves est un peu défiguré dans Ptolémée & Strabon. Le premier dit les Chemes ; & le second, les Chaubes. On lit dans Ptolémée : » Au-dessus » des Bructeres, que ce Géogra- » phe nomme Busacteres, sont » les Frisons jusqu'à l'Ems, en- » suite les Chauques surnommés » mineurs jusqu'au Weser, puis » les Chauques surnommés ma- » jeurs jusqu'à l'Elbe. « Et après avoir parlé de quelques autres peuples, il poursuit : » Entre les » Chauques surnommés mineurs » & les Sueves, il y a de moin- » dres nations ; sçavoir, les Bruc- » teres majeurs sous lesquels sont » les Chamaves ; & entre les » Chauques mineurs & les Sue- » ves, sont les Angrivariens. « Ptolémée parle juste ; car, comme l'observe le docte Spener, il

(*a*) Tacit. Annal. L. XIII. c. 55. de Morib. German. c. 33, 34. Ptolem. L. II. c. 11. Strab. pag. 291. Crév. Hist. des Emp. Tom. I. p. 138.

n'y avoit que l'Ems qui séparât les Bructeres & les Chamaves ; de sorte que les derniers étoient au midi des autres ; c'est ce que Ptolémée entend par ce mot, *sous*. Car, nous dirions au contraire qu'ils étoient au-dessus, eu égard au cours de la rivière. Strabon semble étendre les Chamaves presque jusqu'au bord de la mer. Vers l'Océan, dit-il, sont les Sicambres & les Chaubes. Tous les Sçavans conviennent que par les Chaubes, il entend parler des Chamaves ; & cela convient à leur position, puisqu'aussi-tôt après eux, il nomme les Bructeres ou Buctères, les Cimbres & les Chauques.

Ptolémée avoit remarqué que les Chamaves s'étendoient jusqu'au mont Mélibocus, c'est-à-dire, jusqu'au de-là du Weser où commence cette montagne. Bertius en a pris prétexte de déplacer ce peuple, & de dire qu'il occupoit le païs qu'on appelle présentement la Misnie. Le docteur Rudbec n'a pas plus heureusement rencontré. Les visions géographiques de ce bon homme, qui lui avoient fait transporter en Suede l'Atlantique de Platon, lui ont servi à trouver les Chamaves, non pas sur l'Ems ou sur le Rhin, où ils ont été effectivement, mais au de-là de l'Elbe près de l'Oder où ils ne furent jamais.

CHAMBRES. (*a*) Les Chambres à coucher s'appelloient *Cubicula*. Il n'y avoit point de cheminée; mais, on y apportoit du charbon & de la cendre chaude pour les échauffer, quand il faisoit froid. Les maisons honorables avoient des Chambres particulières dans les endroits les plus reculés ; on les appelloit Gynecéa, mot pris de γυνη femme, parce que c'étoient les femmes qui y habitoient loin de la vue des hommes. Elles y travailloient à la laine & à d'autres ouvrages propres au sexe.

CHAMEAU, *Camelus*, (*b*) sorte d'animal quadrupede, qui rumine. Il y en a de plusieurs espèces. On les distingue par le nombre des bosses qu'ils ont sur le dos. Suivant Aristote & Pline, celui qui a deux bosses, retient le nom de Chameau ; il se trouve plus ordinairement dans la partie orientale de l'Asie ; c'est pourquoi, il est nommé *Camelus Bactrianus*. Il est le plus grand & le plus fort. Celui qui n'a qu'une bosse, est plus petit & plus léger ; c'est à cause de sa vîtesse qu'on l'appelle Dromadaire. On le trouve plus communément dans la partie occidentale de l'Asie ; sçavoir, dans la Syrie & dans l'Arabie. Solin donne au contraire le nom de Chameau à ceux de ces animaux qui n'ont qu'une bosse.

On distingue trois espèces de Chameaux en Afrique. Ceux de la première, sont les plus grands & les plus forts ; on les appelle hégins, ils portent jusqu'à mille livres pesant. Ceux de la seconde espèce sont nommés bechets ; ils

(*a*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. T. III. p. 99.

(*b*) Levit. c. 11. v. 4. Deuter. c. 14. v. 7. Roll. Hist. Anc. T. V. p. 763.

viennent de l'Asie, ils sont plus petits que les premiers, ils ont deux bosses, & ils sont également propres à être montés & à être chargés. Ceux de la troisième espèce portent le nom de raguahil; ils sont petits & maigres, mais si bons coureurs, qu'ils peuvent faire plus de cent milles en un seul jour; on les appelle aussi maihari & Dromadaires.

On a décrit dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, sous le nom de Chameau, deux de ces animaux qui n'avoient qu'une bosse. Ils étoient de différente grandeur. Le plus petit avoit cinq pieds & demi depuis la haute courbure de l'épine du dos, qui est la bosse, jusqu'à terre; quatre pieds & demi depuis l'estomac jusqu'à la queue, dont la partie osseuse avoit quatorze pouces de longueur; la longueur de la queue entière, y compris le crin, étoit de deux pieds & demi; le cou avoit la même longueur, & la tête vingt-un pouces depuis l'occiput jusqu'au museau. Le poil étoit doux au toucher, d'une couleur fauve, un peu cendrée; il n'étoit guere plus long que celui d'un bœuf sous le ventre & sur la plus grande partie du corps. Il étoit beaucoup plus long sur la tête, au-dessous de la gorge, & au haut de la poitrine, où il avoit cinq ou six pouces; le plus long étoit sur le milieu du dos; il avoit près d'un pied; & quoiqu'il fût fort doux & fort moux, il se tenoit élevé, de sorte qu'il faisoit la plus grande partie de la bosse du dos.

L'autre Chameau, qui étoit le plus grand, avoit le poil frisé & bouchonné, plus long par tout le corps que celui du premier, mais plus court sur la bosse, qui étoit plus relevée à proportion que celle du petit Chameau; le grand n'avoit du poil long ni sur la tête, ni au bas du cou. Le poil de la queue étoit gris, fort dur, & semblable au crin de la queue d'un cheval.

Ces Chameaux avoient la tête petite à proportion du corps; le museau fendu comme celui d'un lièvre, & les oreilles très-courtes. Le grand avoit de chaque côté à la mâchoire supérieure, trois dents canines de grandeur différente, & deux aussi de chaque côté à l'inférieure; il n'avoit point d'incisives en haut. Les dents du petit Chameau étoient comme celles des autres animaux ruminans. Chaque pied étoit garni par le bout de deux petits ongles, & le dessous étoit plat, large, fort charnu & revêtu d'une peau molle, épaisse & peu calleuse. Le pied étoit fendu par-dessus à quatre ou cinq doigts près de l'extrêmité; & au-dessous de cette fente, qui étoit peu profonde, il étoit solide. Il y avoit deux callosités à chacune des jambes de devant; la plus haute étoit en arrière à la jointure du coude; & la seconde en-devant à la jointure qui représente le pli du poignet. Les jambes de derrière avoient aussi une callosité à la jointure du genou, qui étoit dure & presque aussi solide que la corne du pied des autres animaux. Enfin, il y avoit au bas de la poi-

trine une septième callosité beaucoup plus grosse que les autres, & attachée au sternum, qui étoit protubérant dans cet endroit. Elle avoit huit pouces de longueur, six de largeur & deux d'épaisseur. Toutes ces callosités viennent de ce que cet animal ne se couche pas sur son côté comme les autres animaux, mais qu'il s'accroupit; toutes les parties, qui portent sur la terre dans cette situation, deviennent calleuses.

Les Chameaux mangent très-peu; ils broutent des joncs, des orties, des chardons, &c. & le feuillage des arbres; mais, lorsqu'ils fatiguent beaucoup & pendant long-tems, on leur fait manger de l'orge, du maïs, ou de la farine d'orge & de froment. On fait ordinairement une pâte avec la farine d'orge, & on leur en donne à chacun un morceau de la grosseur de deux poings. En Perse, la quantité de cette pâte est d'environ trois livres chaque jour pour chacun de ces animaux; on y mêle quelquefois de la graine de coton. On leur donne aussi des dattes & du poisson sec. Si on réduisoit les Chameaux à brouter l'herbe, qu'ils rencontrent dans leurs voyages, ils maigriroient beaucoup; & même, quelques précautions que l'on prenne, il y en a qui sont fort maigres au retour, leurs bosses & leurs callosités diminuent de volume. Lorsqu'ils sont fort gras en partant, ils peuvent se passer d'orge pendant quarante ou cinquante jours. On dit qu'il y a des Chameaux qui, dans la disette, passent huit ou dix jours sans manger; mais, il est certain qu'ils peuvent être pendant trois quatre ou cinq jours sans boire. D'ordinaire, on ne leur donne de l'eau qu'une fois en trois jours, lorsqu'ils vivent d'herbes fraîches. On dit qu'il y en a qui ne boivent qu'une fois en quinze jours.

Les païs chauds sont les plus propres aux Chameaux; le froid leur est funeste, même celui de nos climats; ainsi, cet animal restera toujours en Asie & en Afrique, où il est de la plus grande utilité. Il sert de monture, il porte de grands fardeaux, & il fournit du lait bon à manger. En Perse, on monte les Chameaux à deux bosses, & on se place entre ces deux bosses qui servent de selle. On dit qu'il y en a de petits en Afrique, qui font jusqu'à quatre-vingts lieues par jour, & vont ce train pendant huit ou dix jours de suite; leur allure est le trot. On fait porter les fardeaux aux gros Chameaux, & le poids de leur charge est depuis six ou sept cens livres jusqu'à mille & douze cens, il y en a en Perse, qui portent jusqu'à quinze cens livres; mais, ils ne font pas plus de deux ou trois lieues par jour sous un si grand poids. En Arabie, ils ne portent que sept cens livres; mais, ils font deux milles & demi par heure, & leur traite est de dix & quelquefois de quinze jours. On charge le Chameau sur sa bosse, ou on y suspend des paniers assez grands, pour qu'une personne s'y puisse tenir assise les jambes croisées, à la mode des Orientaux.

C'eſt dans ces paniers qu'on voiture les femmes. On attele auſſi des Chameaux pour traîner des chars. Ces animaux ſont fort dociles ; ils obéiſſent à la voix de leur maître, lorſqu'il veut les faire accroupir pour les charger ou les décharger, & ils ſe relevent au moindre ſigne ; quelquefois cependant, ils ſe levent d'eux-mêmes, lorſqu'ils ſe ſentent ſurchargés, ou ils donnent des coups de tête à ceux qui les chargent. Mais, la plûpart ne jettent qu'un cri ſans ſe remuer.

On ne les charge qu'à l'âge de trois ou quatre ans. On ne ſe ſert pas d'étrille pour les panſer ; on les frappe ſeulement avec une petite baguette, pour faire tomber la pouſſière qui eſt ſur leur corps. En Turquie, leur fumier ſéché au ſoleil, leur ſert de litière, & on le brûle pour faire la cuiſine, lorſqu'on ſe trouve au milieu des déſerts. On ne met point de mords aux Chameaux que l'on monte ; on paſſe dans la peau, au-deſſus des naſeaux, une boucle qui y reſte, & on y attache des rênes. On ne frappe pas ces animaux pour les faire avancer ; il ſuffit de chanter ou de ſiffler ; lorſqu'ils ſont en grand nombre, on bat des tymbales. On leur attache auſſi des ſonnettes aux genoux, & une cloche au cou pour les animer & pour avertir dans les défilés.

Cet animal eſt courageux ; on le fait marcher aiſément, excepté lorſqu'il ſe trouve de la terre graſſe & gliſſante, ſur laquelle il ne peut pas ſe ſoûtenir, à cauſe de la pelote qu'il a ſous les pieds. Lorſqu'on rencontre de ces mauvais pas, on eſt obligé d'étendre des tapis pour faire paſſer les Chameaux ou d'attendre que le chemin ſoit ſec. On ne ſçait pas préciſément combien de tems vivent les Chameaux ; on a dit que leur vie étoit de cinquante ans, & quelquefois de cent. On a même prétendu qu'elle s'étendoit juſqu'à cent ſoixante.

On a obſervé à la Ménagerie de Verſailles, que le poil des Chameaux tombe tous les ans, à l'exception de celui de la boſſe. On le recueille avec ſoin à cauſe du grand commerce qu'on en fait. On le mêle avec d'autres poils, & il entre pour lors dans la fabrique des chapeaux, particulièrement de ceux qu'on appelle caudebecs.

Les Chameaux ſervoient dans les combats. Cyrus en fit grand uſage dans la bataille contre Crœſus, & ils contribuerent beaucoup à la victoire qu'il y remporta, parce que les chevaux des ennemis n'en pouvant ſoûtenir l'odeur, furent mis auſſi-tôt en déſordre. On voit dans Tite-Live, des archers Arabes montés ſur des Chameaux avec des épées longues de ſix pieds, afin de pouvoir atteindre l'ennemi du haut de ces grands animaux. Quelquefois deux archers Arabes montoient enſemble le même Chameau, adoſſés l'un contre l'autre, afin de pouvoir, même en fuyant, lancer des fleches contre ceux qui les pourſuivoient.

L'Écriture nomme le Chameau, Gamal, & il n'y a nulle difficulté

sur la signification de ce nom. Moïse met le Chameau au nombre des animaux impurs ; ainsi, la chair en étoit interdite aux Hébreux. Mais, il n'en étoit pas de même chez plusieurs autres peuples, tels que les Arabes, les Perses. Ceux-ci mangeoient du Chameau. On en servoit sur les meilleures tables.

CHAMEAUX [le Mur des], *Camelorum Murus*, (*a*) Καμήλων Τεῖχος. On appelloit le mur des Chameaux, un fort qui étoit situé près du Nil en Égypte. Vers l'an 322 avant l'Ére Chrétienne, Perdiccas vint camper auprès de ce fort avec toute son armée, au bout d'une marche précipitée qui avoit duré toute la nuit.

Il partit de-là dès le point du jour, ayant pour avant-garde les éléphans, suivis des porte-boucliers, des porte-échelles, & autres soldats armés pour un siege. Ils avoient en queue l'élite de la cavalerie, que Perdiccas avoit dessein de faire tomber sur les troupes de Ptolémée, si elles paroissoient. A peine étoient-ils à moitié chemin, qu'ils apperçurent sa cavalerie marchant déjà à la défense du fort qu'ils prétendoient attaquer. Quoique les troupes de Ptolémée eussent hâté le pas, & fussent entrées dans le fort au son des trompettes & avec de grands cris, dans le dessein même d'attester leur présence ou leur prise de possession ; les gens de Perdiccas ne se rebuterent point, & se placerent hardiment devant les murailles. Les porte-boucliers posent leurs échelles contre les murs, & les conducteurs d'éléphans, faisant le tour des remparts, renversent tous les ouvrages du dehors. Ptolémée sur les remparts, toujours accompagné des plus braves qu'il vouloit attacher à lui, en s'exposant le premier à tous les dangers, prend sa demi-pique, & la lança si heureusement du haut de son poste contre le plus avancé des éléphans, qu'il lui creva l'œil, & blessa d'un second coup l'Indien placé dessus. Frappant ensuite sans distinction & sans les choisir, tous ceux qui montoient sur les échelles, il les faisoit tomber par terre, ou dans un canal du fleuve assez voisin, pour que l'échelle renversée ne manquât point de les y porter. Animés par l'exemple de Ptolémée, ses amis renverserent un autre Indien de dessus son éléphant, qui par la perte de son conducteur devint inutile & même pernicieux aux assiégeans.

L'attaque devenant longue, Perdiccas faisoit relever ses corps de troupes, dans l'intention qu'il avoit d'emporter la place de vive force ; & Ptolémée plein de courage excitoit encore les généraux de son parti à lui donner, dans les preuves de leur valeur déjà connue, des marques nouvelles & particulières de leur amitié pour lui. Aussi ne s'épargnoit-il point lui-même ; & cette émulation réciproque entre les chefs des deux partis ou du même, produisit des efforts extraordinaires. Ptolémée

(*a*) Diod. Sicul. pag. 645, 646.

avoit pour lui l'avantage du poste, & Perdiccas celui du nombre. Mais enfin, les uns & les autres ayant passé la journée entière dans la fatigue & dans le péril, Perdiccas fit sonner la retraite, & rappella ses troupes au camp; & il en partit en silence dès la nuit même.

CHAMÉGÉPHYRA, *Chamægephyra*, Χαμαιγεφύρα, c'est-à-dire, le pont de terre. C'étoit un lieu particulier de l'Épire. Sozomène en parle à l'occasion d'un miracle que fit Donat, évêque d'Eurée en Épire, en délivrant d'une manière surnaturelle ce païs d'un dragon, qui y faisoit de grands ravages.

CHAMÉLÉON, *Chamæleon*, Χαμαιλέων, (*a*) Auteur cité par Athénée, dit qu'Eschyle ne composoit ses vers, que lorsqu'il étoit ivre.

CHAMOR, *Chamor*, (*b*) pere de Sichem, est, selon quelques-uns, le même que Œnopion.

CHAMOS, *Chamos*, Χαμὼς, (*c*) unique divinité des Moabites. Selon Saint Jérôme, le mot *Chamos* vient d'une racine Arabe qui signifie, *se hâter*, *aller vîte*. C'étoit la même que Béelphégor. Mais, les Moabites l'honoroient quelquefois sous le nom de Chamos, comme on peut le voir dans le livre des Rois, où cette idole, dont Salomon établit le culte, est appellée l'abomination des Moabites, que l'Écriture nomme le peuple de Chamos; *malheur à toi, Moab, tu es perdu, peuple de Chamos; Chamos a mis ses enfans en fuite;* dit le Seigneur par la bouche de Moïse.

Les Ammonites adoroient aussi cette divinité, comme il paroît par les paroles de Jephté au roi de ce peuple: *Ce que votre dieu Chamos*, dit ce juge d'Israël, *vous a donné, vous appartient; pourquoi ne voulez-vous pas que nous possédions ce que notre dieu nous a donné?*

De sçavoir maintenant quel étoit ce dieu des Moabites, c'est ce qu'il n'est pas aisé de deviner. La ressemblance de son nom avec celui d'Ammon, a porté plusieurs Sçavans à croire qu'ils étoient le même; & comme ce dernier, selon Macrobe, étoit le Soleil, Chamos doit avoir aussi représenté cet astre, puisque son culte s'étoit répandu de l'Egypte & de la Libye, dans l'Arabie où habitoient les Moabites. Certainement le mot *Chamos* qui signifie, comme nous venons de le dire, *se hâter, aller vîte*, convient parfaitement au Soleil, duquel l'Écriture dit: *Exultavit ut Gigas ad currendam viam.*

M. l'abbé Banier adopte l'opinion de Saint Jérôme, qui dit, ainsi qu'on vient de le voir, que ce dieu est le même que Béelphégor, & qu'il étoit honoré sous ces

(*a*) Athen. pag. 21. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XIX. pag. 223.

(*b*) Mém. de l'Acad. des Inscrip. & Bell. Lett. Tom. XIV. p. 31.

(*c*) Judith. c. 11. v. 24. Reg. L. III. c. 11. v. 7. Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. III. pag. 91. *& suiv.* Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. VI. p. 70.

deux noms par les Moabites. Il adopte encore la conjecture de Vossius, qui prétend que le Chamos des Moabites est le même que le Comus, Κῶμος, des Grecs & des Romains, ou le dieu des festins.

CHAMP, *Campus*, Πέδιον. *Voyez* Campus.

CHAMP DE MARS. *Voyez* Campus Martius.

CHAMPIGNON. Néron avoit coûtume d'appeller les Champignons le ragoût des dieux, parce que Claude, dont il fut le successeur, empoisonné par des Champignons, fut mis après sa mort au nombre des dieux.

C'est un mets dont les anciens gourmands étoient aussi curieux que le sont nos modernes.

L'expérience consécutive, journalière, & répétée en tous lieux, en tous païs, des accidens arrivés par l'excès des Champignons, ou par le mauvais choix qu'on en fait si souvent, ou par le doute dans lequel on se trouve quelquefois touchant la salubrité de ceux qu'on présente sur nos tables, n'ont pu, ni nous guérir de notre sensualité pour cette espèce d'aliment, ni devenir des motifs suffisans pour engager des Physiciens à en examiner sérieusement la nature.

CHAMPION, (a) terme qui signifie proprement un homme, qui entreprend un combat pour un autre, quoiqu'on applique aussi ce nom à celui qui combat pour sa propre cause.

Hottoman définit le Champion: *Certator pro alio, datus in duello, à campo dictus, qui circus erat, de certantibus definitus.* De-là vient aussi le mot de champ de bataille.

Du Cange observe que les Champions, dans la signification propre, étoient ceux qui se battoient pour d'autres; lesquels, étant obligés selon la coûtume d'accepter le duel, avoient pourtant une excuse légitime pour s'en dispenser, comme de caducité, de jeunesse ou d'infirmité; il ajoûte que c'étoit le plus souvent des mercénaires, qu'on louoit à prix d'argent, & qui dès-lors passoient pour infames.

Quelquefois cependant le vassal, en vertu de son fief & des conditions de l'hommage, devenoit Champion de son seigneur, dès que ce dernier le demandoit.

Des Auteurs soûtiennent que toutes personnes étoient reçues à servir de Champions, excepté les parricides & ceux qui étoient accusés de crimes très-odieux. Les clercs, les chanoines, les religieux, les femmes mêmes étoient obligées de fournir des Champions pour prouver leur innocence.

Cette coûtume de décider les différens par un combat, est venue originairement du Nord; elle passa de-là en Allemagne. Les Saxons la porterent en Angleterre; & elle s'établit insensiblement dans le reste de l'Europe, sur tout chez les nations militaires, & qui

(a) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XV. pag. 622, 623. T. XIX. p. 604.

faisoient leur principale occupation des armes.

Lorsqu'on avoit choisi deux Champions pour décider de la vérité ou de la fausseté d'une accusation, il falloit, avant qu'ils en vinssent aux mains, qu'il intervînt sentence pour autoriser le combat. Quand le Juge l'avoit prononcée, l'accusé jettoit un gage. D'ordinaire c'étoit un gant. Ce gage de bataille étoit relevé par l'accusateur ; après quoi on les mettoit l'un & l'autre sous une garde sûre jusqu'au jour marqué pour le combat.

Si dans l'intervalle l'un des deux prenoit la fuite, il étoit déclaré infame, & convaincu d'avoir commis le crime qu'on lui imputoit ; l'accusé, non plus que l'accusateur, n'obtenoient la permission de s'en tenir là, qu'en satisfaisant le seigneur pour la confiscation qu'il auroit dû avoir des effets du vaincu, si le combat avoit eu lieu.

Avant que les Champions entrassent dans la lice, on leur rasoit la tête, & ils faisoient serment qu'ils croyoient que les personnes, dont ils soûtenoient la cause, avoient raison, & qu'ils les défendroient de toutes leurs forces. Leurs armes étoient une épée & un bouclier. Quelques-uns disent qu'en Angleterre c'étoient le bâton & le bouclier. Lorsque les combats se faisoient à cheval, on armoit les combattans de toutes pieces. Les armes étoient bénies par un prêtre avec beaucoup de cérémonies. Chacun des combattans juroit qu'il n'avoit point de charmes sur lui ; & pour s'animer, l'action commençoit par des injures réciproques ; puis les Champions en venoient aux mains au son des trompettes. Après qu'ils s'étoient donné le nombre de coups, marqués dans le cartel, le Juge du combat jettoit une baguette, pour avertir les Champions que le combat étoit fini. S'il duroit jusqu'à la nuit, ou qu'il finît avec un avantage égal des deux côtés, l'accusé étoit alors réputé vainqueur. La peine du vaincu étoit celle que les loix portoient contre le crime dont il étoit question. Si le crime méritoit la mort, le vaincu étoit désarmé, traîné hors du champ & exécuté aussi-tôt, ainsi que la partie dont il soûtenoit la cause ; s'il avoit combattu pour une femme, on la brûloit.

C'est un spectacle curieux, dit l'Auteur de l'Esprit des Loix, de voir ce monstrueux usage du combat judiciaire réduit en principes, & de trouver le corps d'une jurisprudence si singulière. Les hommes, dans le fond raisonnables, soumettoient à des regles leurs préjugés même. Rien n'étoit plus contraire au bon sens que le combat judiciaire ; mais, ce point une fois posé, l'exécution s'en fit avec une certaine prudence. L'Auteur célebre, que nous venons de citer, entre à ce sujet dans un détail fort curieux sur les regles de ces combats, qu'on pourroit appeller le Code des homicides ; mais, ce qui est encore plus précieux, ce sont les réflexions philosophiques qu'il fait sur ce sujet.

La loi Salique, dit-il, n'admettoit point l'usage des preuves négatives; c'est-à-dire, qu'elle obligeoit également l'accusateur & l'accusé de prouver; aussi ne permettoit-elle pas le combat judiciaire. Au contraire, la loi des Francs Ripuaires admettant l'usage des preuves négatives, il semble qu'il ne restoit d'autre ressource à un guerrier, sur le point d'être confondu par une simple assertion ou négation, que d'offrir le combat à son adversaire pour venger son honneur.

L'Auteur cherche dans les mœurs des anciens Germains, la raison de cet usage si bizarre, qui fait dépendre l'innocence du hazard d'un combat. Chez ces peuples indépendans, les familles se faisoient la guerre pour des meurtres, des vols, des injures, comme elles se la font encore chez les peuples libres du Nouveau monde. On modifia cette coûtume, en assujettissant cette guerre à des regles. Tacite dit que chez les Germains les nations mêmes vuidoient souvent leurs querelles par des combats singuliers.

Cette preuve, par le combat, avoit quelque raison fondée sur l'expérience. Dans une nation uniquement guerrière, la poltronnerie suppose d'autres vices qui l'accompagnent ordinairement, comme la fourberie & la fraude.

La jurisprudence du combat judiciaire, & en général des épreuves, ne demandant pas beaucoup d'étude, fut une des causes de l'oubli des loix Saliques, des loix Romaines, & des loix Capitulaires; elle est aussi l'origine du point d'honneur & de la fureur de notre nation pour les duels, de l'ancienne chevalerie, & de la galanterie.

CHAMPS ÉLYSÉES. *Voyez* Élysées.

CHAM-TI, (*a*) nom donné par les anciens Chinois au Dieu corporel, qu'ils croyoient présider au gouvernement du monde. Ce Dieu habitoit dans le ciel, comme le désigne le nom même de Cham-ti, qui veut dire Roi d'en-haut.

CHAMYNUS, *Chamynus*, Χάμυνος, (*b*) l'un des principaux habitans de Pise. Ayant voulu s'opposer à Pantaléon, fils d'Omphalion, qui avoit usurpé la souveraine autorité de sa patrie, il fut tué par le tyran. On confisqua ses biens, & on les employa à bâtir un temple à Cérès, qui en fut appellée Cérès Chamyne.

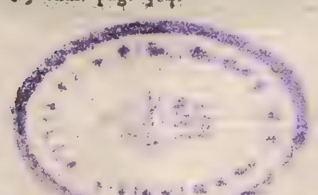
CHANAAN, *Chanaan*, (*c*) Χαναὰν, l'un des enfans, que l'Écriture donne à Cham, fils de Noë, vivoit vers l'an 2365 avant J. C.

Les Hébreux croyent que Chanaan, ayant le premier découvert la nudité de Noë, en donna avis à son pere Cham; que celui-ci s'en divertit, & en avertit ses freres Sem & Japhet, lesquels par un sentiment de respect couvrirent leur pere, ainsi que nous l'avons

(*a*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. VI. pag. 626.

(*b*) Pauf. pag. 384.

(*c*) Genef. c. 9. v. 18. *& seq.* c. 10. v. 6. *& seq.* Deuter. c. 7. v. 2. c. 13. v. 15. c. 20. v. 16.



dit dans l'article de Cham ; que Noë à son réveil, ayant appris ce qui s'étoit passé, donna sa malédiction à Chanaan, qui étoit le premier auteur du mal. D'autres croyent que Noë ne pouvant causer un plus sensible déplaisir à Cham que de maudire son fils Chanaan, vouloit le punir en la personne de ce fils.

Quoi qu'il en soit, voici la malédiction de Noë contre Chanaan : *Chanaan sera maudit ; il sera le serviteur des serviteurs de ses freres.* Il dit encore : *que le Seigneur le Dieu de Sem soit béni, & que Chanaan soit le serviteur de Sem. Que Dieu étende la possession de Japhet ; qu'il habite dans les tentes de Sem, & que Chanaan soit le serviteur de Japhet.* Quelques-uns, au lieu de *Chanaan sera maudit*, &c. lisent *Cham sera maudit*, &c. ou suppléent, *le pere de Chanaan sera maudit.* L'effet de cette malédiction de Noë paroît dans l'anathême prononcé par le Seigneur contre les Chananéens, & par la sévérité dont il ordonne à son peuple d'user envers eux, lorsqu'il aura fait la conquête de son païs. Les Chananéens furent non seulement réduits au plus dur esclavage, mais entièrement exterminés, ou chassés de leur propre païs.

Chanaan fut la tige d'une nombreuse postérité. Il engendra Sidon, qui fut son fils aîné, & Heth. Il fut aussi pere des Jébuséens, des Amorrhéens, des Gergéséens, des Hévéens, des Aracéens, des Sinéens, des Aradiens, des Samaréens & des Amathéens. Tous ces peuples ont leurs articles particuliers.

On croit que Chanaan vécut & mourut dans la Palestine, qui de son nom est ordinairement appellée terre de Chanaan ; & on montroit autrefois son tombeau long de vingt-cinq pieds dans une caverne de la montagne dite des léopards, qui n'étoit pas loin de Jérusalem.

CHANAANA, *Chanaana*, Χαναὰν, (a) étoit pere du faux prophete Sédécias.

CHANANA, *Chanana*, (b) Χαναvὰ, fils de Balan, étoit arrière-petit-fils de Benjamin. Il avoit plusieurs fréres ; & ils furent tous chefs d'autant de maisons, remplies d'hommes très-braves, dont le dénombrement monta à dix-sept mille hommes, capables de porter les armes.

CHANANÉENS, *Chananæi*, (c) peuples qui furent ainsi appellés, parce qu'ils descendoient de Chanaan. La première demeure de ces peuples fut dans le païs de Chanaan, où ils se multiplierent extrêmement. Leurs limites s'étendoient depuis le païs qui étoit en revenant de Sidon vers Gérare jusqu'à Gaza ; en tirant vers Sodome, Gomorrhe, Adama & Séboïm jusqu'à Lesa.

La principale occupation des Chananéens étoit le commerce & la guerre. De-là leurs grandes richesses, & leurs colonies répan-

(a) Reg. L. III, c. 22. v. 11.
(b) Paral. L. I. c. 7. v. 10.
(c) Genes. c. 10. v. 15. *& seq.* Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XVI. p. 158, 159.

dues dans presque toutes les isles & les provinces maritimes de la Méditerranée. Leurs idolâtries & leurs abominations étoient montées à leur comble, lorsque Dieu livra leur païs aux Israëlites, qui en firent la conquête sous Josué. Comme Dieu avoit ordonné de traiter ces peuples, dévoués depuis long-tems à l'anathême, dans la dernière rigueur, Josué en extermina un très-grand nombre, & obligea les autres à s'enfuir. Les uns se sauverent en Afrique, les autres en Grece. Il y a même des Écrivains qui croyent qu'il en vint en Allemagne & en Esclavonie, & que d'autres se retirerent en Amérique.

Mais, l'opinion la mieux fondée veut qu'ils se soient retirés en Afrique. Les Rabbins assurent que les Gergéséens prirent ce parti-là; mais, ils ne nous apprennent point en quel endroit de l'Afrique ils se retirerent. Procope dit que s'étant d'abord jettés en Egypte, & ne s'y croyant pas assez en sûreté, ils s'avancerent plus avant dans l'Afrique, où ils bâtirent un grand nombre de villes, & se répandirent dans toutes ces vastes régions, qui s'étendent jusqu'aux colonnes d'Hercule, conservant leur ancien langage quoiqu'un peu altéré. Cet Auteur ajoûte que l'on voyoit dans la province Tingitane, dans l'ancienne ville de Tingis qu'ils avoient fondée, deux grandes colonnes de pierres blanches, dressées près de la grande fontaine, avec une Inscription en caractères Phéniciens, qui portoit: *Nous sommes des peuples, qui nous sommes sauvés de devant le voleur Jesus, fils de Navé, qui nous poursuivoit.* Du tems de Saint Augustin, les Africains se disoient encore descendus des Chananéens; & quand on leur demandoit quelle étoit leur origine, ils répondoient Chanani. On convient que la langue Punique étoit presqu'entièrement la même que la langue Chananéenne, & que l'Hébraïque.

Les colonies de Cadmus à Thebes de Béotie, celle de Cilix frere de Cadmus en Cilicie, sont venues de la race de Chanaan. On croit que les isles de Sicile, de Sardaigne, de Malthe, de Chypre, de Corfou, de Majorque & Minorque, de Gades & d'Ébuse, furent aussi peuplées par les Chananéens. Bochart, dans son grand ouvrage intitulé *Chanaan*, a mis toute cette matière dans un grand jour. Dom Calmet a aussi travaillé en particulier sur le païs, où les Chananéens, chassés par Josué, se retirerent, & a examiné les preuves de ceux qui les ont fait aller en Amérique. *Voyez* sa dissertation à la tête de son Commentaire sur Josué.

CHANANI, *Chanani*, (a) Lévite du nombre de ceux, qui revinrent de la captivité de Babylone.

CHANATH, *Chanath*, (b) Καάθ, ville de la Palestine, située dans la tribu de Manassé, au delà du Jourdain. Elle prit le nom

(a) Esdr. L. I. c. 9. v. 4.

(b) Numer. c. 32. v. 42.

de Nobé, depuis qu'un Iſraëlite, nommé Nobé, en eut fait la conquête; mais, elle eſt toutefois plus connue ſous celui de Chanath. Euſebe dit qu'elle eſt dans la Trachonite aux environs de Bozra; & par conſéquent, elle ne doit pas être différente de Canatha, ville d'Aſie dans la Céléſyrie, ſelon Ptolémée. Pline la met dans la Décapole; ce qui revient au même. C'eſt auſſi celle dont parle Joſephe au premier livre de la guerre des Juifs.

CHANCELIER, *Cancellarius.* Les Chanceliers, chez les Romains du tems des Empereurs, étoient des officiers ſubalternes, qui ſe tenoient dans une enceinte fermée de grilles & de barreaux, appellés en Latin *Cancelli*, pour copier les ſentences des Juges & les autres actes judiciaires. Ils étoient à peu près comme nos greffiers ou commis du Greffe. On les payoit par rôles d'écriture, comme l'a remarqué le docte Saumaiſe, ſur un paſſage d'une loi des Lombards.

Cet emploi étoit alors peu conſidérable, puiſque Vopiſcus dit que Carin fit une choſe honteuſe, en nommant un de ces Chanceliers, gouverneur de Rome; *Præfectum urbi unum è Cancellariis ſuis fecit; quo fœdius nec cogitari potuit aliquid, nec dici.*

Le terme *ſuis* ſemble pourtant dénoter que ces officiers étoient attachés à l'Empereur d'une manière particulière; qu'ils travailloient dans ſon palais, & faiſoient la fonction de ſecrétaires de l'Empereur. Il y a d'autant plus lieu de le croire, que les Romains ayant fait la conquête des Gaules, & y ayant introduit leurs mœurs & les noms des offices uſités chez eux; on voit que ſous les Rois de la première Race, ceux qui faiſoient la fonction de ſecrétaires du Roi, étoient pareillement nommés Chanceliers.

Il eſt néanmoins certain que les Magiſtrats des provinces avoient auſſi leurs Chanceliers, qui faiſoient près d'eux la fonction de ſecrétaires ou de greffiers. Il en eſt fait mention en pluſieurs endroits du code, & notamment au titre *De aſſeſſoribus, domeſticis, & Cancellariis judicum*; c'étoient ceux qui mettoient les actes en forme, ou du moins qui ſouſcrivoient les jugemens & autres actes publics, & les délivroient aux parties. Ils furent ainſi appellés, non pas de ce qu'ils pouvoient canceller l'écriture, mais du barreau du Juge appellé *Cancelli*, & *quia Cancellis præerant*, comme diſent Agathias & Caſſiodore.

Les principales diſpoſitions des loix Romaines, par rapport à ces Chanceliers, ſont qu'on les pouvoit accuſer en cas de faux; que leur emploi n'étoit pas perpétuel; qu'après l'avoir quitté, ils devoient demeurer encore cinquante jours dans la province, afin que chacun eût le tems & la liberté de faire ſes plaintes contr'eux, s'il y avoit lieu; que ceux qui avoient fait cette fonction, ne devoient point y rentrer après leur commiſſion finie.

Au commencement, les préſidens & autres gouverneurs des

provinces se servoient de leurs clercs domestiques pour Chanceliers ou greffiers, ou bien ils les choisissoient à volonté; ce qui fut changé par les empereurs Honorius & Théodose dans une loi où ces greffiers sont appellés *Cancellarii*. Il est dit que dorénavant ils seront pris par élection solemnelle de l'office, c'est-à-dire, du corps & compagnie des officiers ministres ordonnés à la suite du gouverneur, à la charge que ce corps & compagnie répondroient civilement des fautes de celui qui auroit été élu Chancelier.

Les Chanceliers n'étoient pas les seuls scribes attachés aux Juges; il y avoit avant eux ceux qu'on appelloit *Exceptores & Regerendarii*. Les premiers étoient ceux qui recevoient le jugement sous la dictée du Juge; les autres transcrivoient les actes judiciaires dans des régistres. Le propre du Chancelier étoit de souscrire les jugemens & autres actes, & de les délivrer aux parties. Il y avoit aussi ceux que l'on appelloit *ab actis*, ou *Actuarii*, qui étoient préposés pour les actes de jurisdiction volontaire, comme émancipation, adoptions, contrats & testamens.

Quoique le Chancelier fût d'abord le dernier dans l'ordre de tous les scribes du Juge, comme il paroît au livre de la Notice de l'Empire, & au titre du Code *De assessoribus, domisticis & Cancellariis judicum*; il fut néanmoins dans la suite en plus grande considération que les autres, parce que c'étoit le seul auquel les parties eussent affaire. On en peut juger par ce que dit Cassiodore à son Chancelier, dans sa première épître du second Livre. *Quamvis statutis gradibus omnis militia peragatur, tuus honor cognoscitur solemni ordine non teneri, qui suis primatibus meruit anteponi. Tibi enim reddunt obsequia, qui te præire noscuntur, & reflexa conditione justitiæ, illis reverendus aspiceris, quos subsequi posse monstraris*. Cassiodore ajoûte que l'honneur du Juge dépendoit de lui, parce qu'il gardoit, signoit & délivroit aux parties les expéditions; *Jussa nostra sine studio venalitatis expedias, omnia sicque geras ut nostram possis commendare justitiam; actus enim tui, judicis opinio est; & sicut penetrale domûs de foribus potest congruenter intelligi, sic mens præsulis de te probatur agnosci*.

Dans la première épître du Livre douze, il dit encore à son Chancelier: *Fasces tibi judicum parent; & dum jussa prætorianæ sedis portare crederis, ipsam quodam modo potestatem reverendus assumis*. Cette même épître nous apprend que c'étoit alors le préfet du prétoire, qui choisissoit les Chanceliers des gouverneurs des provinces, qu'il leur donna comme des contrôleurs de leurs actions; ce qui augmenta beaucoup la considération dans laquelle étoit déjà l'office de Chancelier; de sorte qu'enfin on entendit sous ce nom, ceux qui faisoient toutes les expéditions des grands Magistrats.

CHANDELEUR, fête qu'on célebre dans l'Église Romaine, le deux de Février, en mémoire

de la Présentation de Jesus-Christ au Temple, & de la Purification de la Sainte Vierge.

Cette fête tire son nom des cierges allumés qu'on y bénit, & que le clergé & le peuple y portent à la procession, comme des symboles de Jesus-Christ, la véritable lumière qui venoit éclairer les Gentils, comme il est dit dans le cantique de Siméon, qu'on chante à cette cérémonie.

Les Grecs lui donnoient le nom d'*υπαπαντι*, c'est-à-dire, rencontre, en mémoire de celle que firent le vieillard Siméon & la prophéteſſe Anne, de Jesus-Christ présenté au Temple par sa Sainte Mere.

Quelques-uns prétendent que cette fête fut instituée par le pape Gélase, qui tenoit le siege de Rome en 492, pour l'opposer aux Lupercales des Payens; & qu'en allant processionnellement au tour des champs avec des cierges allumés, on y faisoit des exorcismes. Ils se fondent sur ces paroles du vénérable Bede: » L'É» glise a changé heureusement les » lustrations des Payens, qui se » faisoient au mois de Février au » tour des champs, en des pro» cessions où l'on porte des chan» delles ardentes, en mémoire » de cette divine lumière dont » Jesus-Christ a éclairé le mon» de, & qui l'a fait nommer par » Siméon la lumière pour la ré» vélation des Gentils. « D'autres en attribuent l'institution au pape Vigile en 536, & veulent qu'elle ait été substituée à la fête de Proserpine, que les Payens célébroient avec des torches ardentes au commencement de Février. Mais, ces opinions paroissent sans fondement, quant à la substitution de la Chandeleur à ces cérémonies du Paganisme. L'Église, en instituant cette fête & d'autres, n'a eu en vue que d'honorer les mystères de Jesus-Christ & de la Sainte Vierge.

CHANDELIER, *Candelabrum*, Λυχνία, (*a*) ustensile, qui sert à porter les cierges, les bougies, les chandelles, qu'on destine à éclairer.

I. Moïse, par l'ordre du Seigneur, fit pour le Tabernacle un Chandelier de l'or le plus pur, battu au marteau. Sa tige, ses branches, ses coupes, ses pommes & ses fleurs étoient d'une même piece. Six branches sortoient des côtés de sa tige, trois d'un côté, & trois de l'autre. Il y avoit à chaque branche trois coupes en forme de fleur d'amandier, avec une pomme & un lis. La tige du Chandelier avoit quatre coupes en forme de fleur d'amandier, chacune accompagnée de sa pomme & de son lis. Il y avoit trois pommes à trois endroits de la tige; & de chaque pomme sortoient deux branches; en tout six branches qui sortoient d'une même tige. Ces pommes & ces branches

(*a*) Exod. c. 25. v. 31. *& seq.* Reg. L. III. c. 7, 49. Maccab. L. I. c. 4. v. 49, 50. Joseph. de Bell. Judaïc. p. 979. Recueil. d'Antiq. par M. le Comp. de Cayl. Tom. III. pag. 145, 146. Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. II. pag. 148, 149.

étoient de la même piece que le Chandelier ; & tout le Chandelier n'étoit qu'un même ouvrage fait au marteau & d'un or très-pur. Moïse avoit aussi fait faire sept lampes, que l'on mettoit au haut du Chandelier, afin qu'elles éclairassent ce qui étoit vis-à-vis. Il fit faire encore des mouchettes, & des vases destinés à éteindre ce qui avoit été mouché des lampes, le tout d'un or très-pur. Le Chandelier, avec tout ce qui étoit à son usage, pesoit un talent d'or très-pur.

Le Saint, dans lequel étoit placé ce Chandelier, étoit comme l'antichambre du sanctuaire ; & il n'étoit éclairé par aucun autre endroit, que par la lumière du Chandelier. Il étoit placé du côté du midi, dans le Saint, & servoit à éclairer l'autel des parfums, & la table des pains de proposition, qui étoient au même lieu.

Lorsque Salomon eut bâti le temple du Seigneur, il ne se contenta pas d'y mettre un Chandelier d'or ; il y en mit dix de même forme & de même métal que celui de Moïse ; cinq au septentrion, & cinq au midi du Saint.

Après le retour de la captivité, on rétablit dans le temple le Chandelier d'or, tel qu'il avoit été auparavant sous Moïse ; il en est parlé expressément dans le livre des Maccabées. Josephe dit qu'après la ruine du temple par les Romains, on porta en triomphe à Rome les choses que l'on avoit trouvées dans le temple ; sçavoir, la table d'or, & le Chandelier d'or à sept branches. Ils furent mis dans le temple, que Vespasien fit bâtir sous le titre de temple de la paix. On voit encore aujourd'hui au pied du mont Palatin un arc de triomphe, où est représenté le triomphe de Vespasien, & où sont gravés les monumens, qui y furent portés ; entr'autres, on y remarque le Chandelier à sept branches.

(*a*) Il est parlé dans l'Écriture d'un autre Chandelier, qui étoit aussi d'or & à sept branches. C'est celui que vit le prophete Zacharie dans une vision. Ce Chandelier étoit semblable à celui de Moïse, & à ceux de Salomon ; toute la différence est que dans ceux-ci, les prêtres versoient séparément l'huile dans chaque lamperon, & que dans celui-là, l'huile se communiquoit également aux sept lamperons par sept canaux qui la recevoient d'une bouteille commune, placée à la tête, ou au haut du Chandelier ; & cette bouteille étoit remplie d'huile qui découloit dedans par deux espèces d'entonnoirs qui la recevoient de deux oliviers placés aux deux côtés du Chandelier. Dom Calmet ne croit pas que cette lampe ait jamais existé ; mais, la composition n'en est nullement difficile.

Au reste, le Prophete nous apprend que les sept lampes de son Chandelier sont les sept yeux du Seigneur, qui parcourent toute la terre. Quant aux deux oliviers qui sont à côté, qui d'en haut sont

(*a*) Zachar. c. 4. v. 2. *& seq.*

couler l'huile, ce ſont, ajoûte-t-il, les deux oints de l'huile ſacrée, qui aſſiſtent devant le Dominateur de toute la terre.

II. Les Payens avoient auſſi l'uſage des Chandeliers, comme les monumens en font foi. L'on y en apperçoit de tems en tems. Cicéron parle auſſi ſouvent de Chandeliers dans les Verrines, & ſur tout d'un qui étoit tout compoſé d'or & de pierres précieuſes, avec un art admirable.

Les Chandeliers des Anciens ne portoient point, comme les nôtres, à leur extrêmité ſupérieure, ce que nous appellons des bobêches, c'eſt-à-dire, des bouts de tuyau, pour recevoir les bougies, & pour contenir les cylindres de matières inflammables dans une direction droite & ferme. Ils ſe terminoient par un plateau, qui ſervoit à poſer leurs lampes, & à les tenir à une hauteur convenable à l'œil de celui qui s'en faiſoit éclairer. Dans le grand nombre de meubles de cette eſpèce, trouvés dans les fouilles d'Herculanum, on diſtingue un Chandelier par le beau choix & par l'élégante diſtribution de ſes ornemens. Il eſt riche ſans être trop chargé; & quoiqu'il ne ſoit que de bronze, il eſt travaillé avec le même ſoin, que s'il étoit du plus précieux métal.

Un autre Chandelier pareillement de bronze, & qu'on aſſure avoir été trouvé auſſi à Herculanum, a ſa forme très-inférieure à celle du précédent. Sa partie ſupérieure paroît trop maigre, & nullement dans ſes proportions; mais, le travail n'en eſt pas moins ſoigné; l'outil ne peut pouſſer des cannelures plus régulières & plus droites que celles dont ſa tige eſt ornée; cette tige eſt mobile & roule ſur un pivot, que reçoit le pied du Chandelier, de façon qu'en faiſant marcher l'une des quatre pointes avancées & recourbées, qui terminent le bas de la tige, on peut faire tourner à ſon gré le Chandelier, ſans le déplacer, & donner à la lampe poſée ſur le plateau, la direction dont on a beſoin. Cette méchanique rend ce Chandelier très-curieux, & peut le faire regarder comme unique dans ſon eſpèce.

CHANG, nom de la ſeconde Dynaſtie des Chinois. Il en eſt parlé à l'article des Chinois, chiffre 11.

CHANG-YUENE, (*a*) nom d'une période Chinoiſe. Quoique le Chang-Yuene ne fût qu'une période imaginaire, c'eſt lui qui a donné naiſſance à ces énormes durées que les Écrivains, amoureux du merveilleux le plus abſurde, ont données pour des durées Hiſtoriques & réelles. La même choſe a eu lieu parmi les Indiens; & chez eux comme à la Chine, on a rempli ces énormes durées d'une Hiſtoire fabuleuſe, dont tous les évenemens portent le caractère de l'imagination qui les a créés. Il en étoit probablement arrivé autant en Égypte & en Chaldée; les longues durées, qui pré-

(*a*) Mém. de l'Acad. des Inſc. & Bell. Lett. Tom. XVIII. pag. 196, 197.

cedent dans leurs Hiſtoires les tems hiſtoriques, n'étoient que des périodes Aſtronomiques ou cabaliſtiques, formées par l'addition ou par la multiplication de certains nombres, auxquels on attribuoit certaines propriétés. Il ſemble que dans tous les païs & dans tous les ſiecles, les eſprits ſoient ſujets, comme les corps, aux mêmes maladies.

CHANGE, convention par laquelle on donne une choſe pour une autre. Le premier commerce entre les hommes ſe fit par échange; la communication s'accrut, & les beſoins réciproques augmenterent avec le nombre des denrées. Bientôt une nation ſe trouva avoir moins de marchandiſes à échanger, que de beſoins, ou celles qu'elle pouvoit donner, ne convenoient pas à la nation de qui elle en recevoit dans ce moment. Pour payer cette inégalité, l'on eut recours à des ſignes qui repréſentaſſent les marchandiſes.

Afin que ces ſignes fuſſent durables & ſuſceptibles de beaucoup de diviſion ſans ſe détruire, on choiſit les métaux, & l'on choiſit les plus rares pour en faciliter le tranſport.

L'or, l'argent, & le cuivre devinrent la meſure des ventes & des achats; leurs portions eurent dans chaque état une valeur proportionnée à la fineſſe & au poids qu'on leur y donna arbitrairement; chaque légiſlateur y mit ſon empreinte, afin que la forme en répondît. Ces portions de métaux d'un certain titre & d'un certain poids furent appellées monnoies.

A meſure que le commerce s'étendit, les dettes réciproques ſe multiplierent, & le tranſport des métaux repréſentant la marchandiſe, devint pénible; on chercha des ſignes des métaux mêmes.

Chaque païs achete des denrées, ainſi qu'il en vend, & par conſéquent ſe trouve tout à la fois débiteur & créancier. On en conclut que pour payer les dettes réciproques, il ſuffiſoit de ſe tranſporter mutuellement les créances réciproques d'un païs à un autre, & même à pluſieurs, qui ſeroient en correſpondances entr'eux. Il fut convenu que les métaux ſeroient repréſentés par un ordre que le créancier donneroit par écrit à ſon débiteur, d'en payer le prix au porteur de l'ordre.

La multiplicité des dettes réciproques eſt donc l'origine du change conſidéré comme le tranſport qu'un négociant fait à un autre, des fonds qu'il a dans un païs étranger.

CHANGEMENT, Variation, Variété, termes, qui s'appliquent à tout ce qui altère l'identité, ſoit abſolue, ſoit relative ou des êtres ou des états. Le premier marque le paſſage d'un état à un autre; le ſecond, le paſſage rapide par pluſieurs états ſucceſſifs; le dernier, l'exiſtence de pluſieurs individus d'une même eſpèce, ſous des états en partie ſemblables, en partie différens; ou d'un même individu ſous pluſieurs états différens. Il ne faut

qu'avoir passé d'un seul état dans un autre, pour avoir changé; c'est la succession rapide, sous des états différens, qui fait la Variation. La Variété n'est point dans les actions; elle est dans les êtres; elle peut être dans un être considéré solitairement; elle peut être entre plusieurs êtres considérés collectivement. Il n'y a point d'homme si constant dans ses principes, qu'il n'en ait changé quelquefois; il n'y a point de gouvernement qui n'ait eu ses variations; il n'y a point d'espèce dans la nature, qui n'ait une infinité de Variétés, qui l'approchent ou l'éloignent par des degrés insensibles d'une autre espèce. Entre ces êtres, si l'on considere les animaux, quelle que soit l'espèce d'animal qu'on prenne, quel que soit l'individu de cette espèce qu'on examine, on y remarquera une Variété prodigieuse dans leurs parties, leurs fonctions, leur organisation.

CHANG-TI, (*a*) nom sous lequel les Chinois honoroient l'Être suprême, Seigneur & souverain principe de toutes choses. Ils le nommoient aussi de Tien, qui dans leur langue signifie la même chose. *Voyez* Tien.

CHANNATHON, CHANUATHON, *ou* HANATHON. *Voyez* Hanathon.

CHANSON, (*b*) espèce de petit poëme fort court, auquel on joint un air, pour être chanté dans des occasions familières, comme à table, avec ses amis, ou seul pour s'égayer & faire diversion aux peines du travail; objet qui rend les Chansons villageoises préférables à nos plus sçavantes compositions.

L'usage des Chasons est fort naturel aux hommes. Elles font le plaisir & l'amusement des enfans comme des vieillards, des pauvres comme des riches, & de ceux qui travaillent comme de ceux qui demeurent dans le repos. Ce goût, qui se trouve dans le fond même de la nature, a dû être général dans tous les siecles, & dans toutes les nations du monde. Les Grecs, en le cultivant, ont fait par conséquent ce qu'avoient déjà fait les peuples, qui les avoient précédés, & ce qu'ont fait depuis ceux qui sont venus après eux, avec cette différence, à l'avantage des Grecs, que leurs lettres s'étant répandues plus loin, & ayant subsisté plus long-tems que les autres, leurs Chansons ont passé plus facilement à la postérité.

Ils n'avoient point encore l'usage des lettres, qu'ils avoient celui des Chansons. Faute de monumens où ils pussent alors déposer leurs Loix & les évenemens de leur Histoire, ils les mettoient en chant pour s'en mieux souvenir.

Ils chanterent leurs Loix; & c'est ce qui fit donner le même nom Grec νόμοι aux Loix & aux Chansons. Car, Aristote demandant la raison de cette uniformité de nom pour deux choses si

(*a*) Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. I. p. 226.

(*b*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. IX. p. 320. *& suiv.*

différentes, répond lui-même que c'eſt parce qu'avant la connoiſſance des lettres on chantoit les Loix pour ne les point oublier. Il eſt vrai que Joſephe a cru, & que Plutarque a ſoupçonné que le terme νόμος étoit moderne, en comparaiſon de ces premiers tems, & qu'il étoit poſtérieur au ſiecle d'Homère; ce qui détruiroit le fondement de la remarque d'Ariſtote, & la concluſion qu'on en tire pour établir l'antiquité des Chanſons Grecques. Mais, Joſephe & Plutarque, parlant ſur tout avec quelque doute, ne ſçauroient balancer l'autorité d'Ariſtote, ſur l'antiquité d'un mot Grec, pour ne rien dire d'un hymne en l'honneur d'Apollon, attribué à Homère, où νόμος eſt employé pour ſignifier la Loi, ou la méthode du chant.

Les mêmes raiſons, qui obligerent les anciens Grecs à chanter leurs Loix avant l'invention des lettres, leur firent auſſi chanter les évenemens de leur Hiſtoire, & généralement tout ce qu'ils vouloient tranſmettre à leurs deſcendans. Le chant étoit alors le ſeul moyen ſimple & naturel de faire paſſer des peres aux enfans, ce que la nation avoit intérêt à ne point oublier. Cette méthode eut donc lieu pour l'Hiſtoire, à peu près comme pour les Loix; & l'uſage de chanter toutes ſortes de ſujets, gagna tellement dans la Grece, qu'il continua, même après que les lettres furent introduites. Juſque-là que tous les Ouvrages des écrivains Grecs antérieurs à Cadmus de Milet, & à Phérécydes de Scyros, étoient des pieces de vers qui ſe chantoient. Ce n'étoit pas toujours de ſimples Chanſons, il eſt vrai; mais, on doit croire que c'en étoit le plus ſouvent, par l'avantage qu'avoit ce genre d'inſtruction, d'être plus qu'aucun autre, à la portée de tout le monde, par ſa ſimplicité & ſa briéveté.

Lorſque les lettres, reçues dans le ſein de la Grece, y donnerent naiſſance aux arts & aux ſciences, les Chanſons firent faire des réflexions ſur l'air, & ſur les paroles dont elles étoient compoſées. Les réflexions ſur l'air ſervirent d'occaſion aux regles de la muſique, & les réflexions ſur les paroles produiſirent peu à peu les préceptes de la poëſie. La muſique & la poëſie, à leur tour, releverent le prix des Chanſons, & les porterent à un point de perfection, où elles n'avoient pu aller dans les ſiecles précédens. L'ordre naturel du progrès des arts fait aſſez ſentir comment la poëſie, la muſique & les Chanſons, ont été dans cette eſpèce de dépendance mutuelle; & ce qui confirme cette vérité, c'eſt que les anciens Grecs confondoient ſous les mêmes noms, les Chanſons, les pieces de poëſie & celles de muſique, les unes & les autres s'appelloient indifféremment ᾠδαὶ, ᾄσματα, μέλη; & leurs Auteurs, ᾠδοὶ, ᾠδικοὶ, ἀοιδοί.

Ces termes font quelquefois naître de la difficulté dans la lecture des Anciens. On ne ſçait s'ils ont voulu parler des muſiciens ou des poëtes, ou de ceux qui s'oc-

cupoient à des Chanſons. Il y a ſur ce ſujet pluſieurs endroits de l'Odyſſée d'Homère, qui peuvent cauſer quelque embarras.

Dans le premier Livre, Phémius chante aux amans de Pénélope la difficulté du retour des Grecs après le ſac de Troye. Dans le troiſième, paroît un chantre qu'Agamemnon avoit laiſſé auprès de ſa femme Clytemneſtre pour la divertir, & pour l'inſtruire pendant le tems de ſon abſence. Dans le quatrième, l'on chante & l'on danſe dans un feſtin que Ménélaüs faiſoit à ſes citoyens. Dans le huitième, Démodocus chante chez les Phéaciens, les amours de Mars & de Vénus. Dans le douzième, Ulyſſe trouve le moyen d'écouter ſans danger le chant des Sirènes. Dans le vingt-unième, Phémius, que les amans de Pénélope faiſoient chanter malgré lui, exagere à Ulyſſe le mérite de ſon chant, pour éviter la mort.

Athénée, accoûtumé à diſtinguer par leurs propres noms les muſiciens, les poëtes & les chantres, s'il eſt permis d'uſer de ce terme, ne donne que ce dernier titre aux perſonnages de l'Odyſſée, qu'on vient de citer; & il parle d'eux aſſez au long à l'occaſion des Chanſons qui ſe chantoient à table, ſans en rien dire dans d'autres endroits fort étendus ſur la poëſie & la muſique. Il a donc cru qu'il s'agiſſoit uniquement des Chanſons dans ces récits de l'Odyſſée. Il ſeroit facile de faire voir que des Scholiaſtes d'Homère & quelques autres Sçavans ont penſé comme Athénée. Mais, puiſque Cicéron, Strabon, Quintilien & pluſieurs Auteurs, après eux, ſemblent rapporter ces chants célébrés par Homère, à la poëſie ou à la muſique, nous ne nous y arrêterons pas davantage.

On pourroit encore mettre au rang des Chanſons pluſieurs Ouvrages des poëtes Lyriques de la Grece; mais, comme cela même ne ſeroit pas ſans quelque difficulté, nous nous bornerons ici à ce qui porte ſi clairement le caractere de la Chanſon, qu'on ne puiſſe s'y méprendre.

Telles ſont premièrement les Chanſons, qu'on diſoit pendant le repas. On peut les appeller Chanſons à boire, quoiqu'elles ne roulaſſent pas toujours ſur les plaiſirs de la table. Secondement, celles qui regardoient un genre de vie particulier, & la circonſtance de quelques évenemens ou de quelques cérémonies. C'eſt la diviſion qu'à ſuivie M. de la Nauze de l'Académie des Belles Lettres, dans un mémoire, où il a recueilli, non ſeulement ce qu'il y a d'Hiſtorique ſur ces Chanſons, mais encore ce qui nous reſte de la matière & des paroles qui les compoſoient. Il ne parle point des Épodes, des Proœmes, des Nomes, de Proſodies, des Péans, des Dithyrambes, des Parthénies, des Gymnopédies, des Endymaties, des Hyporchemes, des chants Orthiens, & de pluſieurs autres eſpèces de Cantiques, qui different au moins par quelques nuances de ce que nous appellons ſimple Chanſon. Au reſte, tous ces différens ſujets ont

chacun leur article particulier dans ce Dictionnaire. M. de la Nauze ne parle point non plus dans ce qu'il dit des Chansons Grecques, de ce qui regarde l'air, le rythme & la versification. Il avertit seulement que les unes sont en vers Héroïques ou en vers Lyriques, les autres en vers libres, dont il seroit difficile de déterminer la juste mesure; & que plusieurs ressemblent à de la pure prose. Voici un extrait des recherches curieuses de notre sçavant Académicien.

I.

Des Chasons de Table.

De toutes les Chansons, * qui étoient en usage dans l'ancienne Grece, celles dont il nous reste le plus de monumens, sont les Chansons de table. Toutes les autres se chantoient plus rarement, parce qu'elles étoient ordinairement bornées à des circonstances particulières. Les unes étoient des Chansons attachées à un état de vie, comme celles des bergers & des moissonneurs; les autres dépendoient de certains évenemens, comme celles du combat & de la victoire. Mais, les Chansons de table n'étoient limitées ni par les personnes ni par les lieux, ni par les tems. La nécessité de boire & de manger étant de toutes les conditions, de tous les endroits & de tous les jours, on avoit occasion de chanter a table plus que par tout ailleurs. Il n'est donc pas surprenant que cette espèce de Chanson soit celle, dont la postérité a été la mieux instruite.

Plutarque dans ses questions de table, & Artémon dans son livre de l'usage des Scolies, cité par Athénée, ont remarqué différentes coûtumes des Grecs dans leurs Chansons à boire; coûtumes qui ont varié suivant l'ordre des tems. Et ce qu'en ont écrit ces deux Auteurs, sert a éclaircir Dicéarque, qui en avoit parlé avant eux, & dont le fragment est rapporté dans les mêmes termes par le Scholiaste de Lucien, par celui d'Aristophane & par Suidas.

1.°

Premier usage des Chansons de Table.

Tous ceux, qui étoient à table, chantoient ensemble, & d'une seule voix, les louanges de la Divinité. C'est ce qu'attestent Dicéarque, Artémon & Plutarque. Les paroles de ce dernier font voir que les Chansons à boire étoient alors de véritables Péans, Cantiques sacrés parmi les Grecs, qui furent aussi quelquefois chantés à table dans les siecles suivans, comme il paroît par deux endroits d'Antiphane rapportés par Athénée. Mais, comme le Péan étoit par lui-même destiné à toute autre chose, qu'à réjouir les buveurs, nous n'en dirons rien ici davantage.

2.°

Second usage des Chansons de Table.

Dans la suite, tous les convives chanterent encore à table, mais successivement l'un après l'autre, comme l'attestent les mêmes Dicéarque, Artémon & Plutarque.

Selon celui-ci, on chantoit chacun à son tour, en tenant une branche de myrte, qui passoit de main en main toujours au plus proche voisin, suivant le rang de la place qu'on occupoit à table. Quelques-uns, reprend Plutarque, ont prétendu que ce rang n'étoit point observé, & que la première personne du premier lit, après avoir chanté, renvoyoit le myrte & le droit de chanter à la première du second lit, celle-ci à la première du troisième, & ainsi du reste, jusqu'à ce que tout le monde eût dit sa Chanson. Quoique cette différence du passage du myrte en ligne droite ou en serpentant, paroisse assez légere, il faut la remarquer, parce qu'elle donne lieu à une diversité d'opinions sur l'origine des Scolies, qui sont les Chansons, dont nous avons sur tout à parler dans cet article des Chansons de table.

3.°

Troisième & dernier usage des Chansons de Table.

Quand la musique se perfectionna dans la Grece, & qu'on employa la lyre dans les festins, il fallut pour une simple Chanson à boire, des talens que tout le monde n'avoit pas. Il n'y eut plus, disent les trois Écrivains déjà cités, que les habiles gens en état de chanter à table; & leurs Chansons s'appellerent des Scolies. Les divers témoignages de ces trois Écrivains montrent qu'elles furent ainsi nommées du mot Grec σκολιὸς, oblique & tortueux, pour marquer, ou la difficulté de la Chanson, au rapport de Plutarque, ou la situation irrégulière de ceux qui chantoient, comme le veut Artémon. Car, ils ne se trouvoient plus rangés de suite comme autrefois, mais dispersés çà & là au tour des tables, & placés obliquement l'un par rapport à l'autre.

Il y a une autre opinion sur l'origine des Scolies. Elle est de ceux dont parle Plutarque, qui croyoient que le myrte ne passoit pas de suite aux plus proches voisins. Ils croyoient encore, dit-il, que les Scolies avoient tiré leur nom de l'irrégularité du chemin, qu'on faisoit faire à la branche de myrte; & ils rapportoient ainsi l'origine des Scolies au tems du second usage, dont nous avons parlé, au lieu de la rapporter au tems du troisième.

Aristoxene & Philon, ou Phyllis le musicien, cités par le Scholiaste de Lucien, par celui d'Aristophane, & par Suidas, vouloient que les Scolies eussent tiré leur nom de la situation oblique de plusieurs lits à des festins de noces, où les convives, tenant à la main des branches de myrtes, chantoient l'un après l'autre des sentences & des Chansons amoureuses. Le Scholiaste d'Aristophane parle aussi ailleurs du myrte à l'occasion des Scolies; & il nomme indifféremment le laurier ou le myrte, pour être à la main de celui qui chantoit. Mais, tout cela doit s'entendre principalement du tems du second usage, quand il n'y avoit point encore de véritables Scolies. Ce n'est pas qu'on

n'ait pu quelquefois chanter par extraordinaire quelques Scolies avec le myrte. Ariſtophane le marque dans un fragment cité par le Scholiaſte, où il eſt dit qu'on chantoit ainſi dans une occaſion la Chanſon d'Admete, laquelle étoit une véritable Scolie, comme nous le verrons plus bas; mais, ce n'étoit point l'uſage ordinaire des Scolies. En les chantant, on tenoit un verre à la main plutôt que du myrte ou du laurier. Car, Tryphon le Grammairien, dans Athénée, fait entendre qu'on donnoit à celui qui en chantoit quelqu'une, un verre particulier nommé ᾠδὸς, du nom de la Chanſon.

La branche de myrte donna lieu, ſuivant Éraſme, à un proverbe Grec contre les perſonnes ignorantes, ᾄδειν πρὸς μυῤῥίνην, c'eſt-à-dire, chanter au myrte. Il l'applique originairement à ceux qui ne ſçavoient pas jouer de la lyre, lorſque l'uſage en fut introduit dans les repas. On les renvoyoit, en badinant, dit Éraſme, à la Chanſon du myrte, puiſqu'ils n'étoient pas en état de chanter des Scolies.

Les Scolies furent dont par excellence les Chanſons à boire des Grecs. On peut joindre aux Écrivains déjà cités, Phavorinus, Athénée, Pollux, Héſychius, le Scholiaſte d'Ariſtophane, Suidas, Euſtathe & l'auteur de l'Étymologicon, qui l'aſſurent en termes exprès. C'eſt pourquoi, il ne reſte plus qu'à examiner le progrès de cette eſpèce de Chanſon dans la Grece.

4.°

Progrès des Scolies ou Chanſons à boire chez les Grecs.

Terpandre en a été l'inventeur, s'il en faut croire Pindare, cité par Plutarque; & comme il vivoit l'an 674 avant Jeſus-Chriſt, les Scolies peuvent remonter vers cette époque.

Pluſieurs Grecs, à l'exemple de Terpandre, cultiverent ce genre de poëſie. Athénée l'aſſure en particulier d'Alcée, d'Anacréon, & de la ſçavante Praxilla, qui vécurent dans les ſiecles ſuivans. Ariſtophane parle des Scolies de Mélitus. Son Scholiaſte & Suidas ajoûtent que Mélitus fut un Poëte tragique, accuſateur de Socrate, & que ſa poëſie étoit froide, & ſes mœurs mauvaiſes. Nous aurons occaſion de nommer quelques autres Auteurs de Scolies, à meſure que nous parcourrons ce qui nous reſte de ces anciennes Chanſons. Il y eut même des Ouvrages didactiques ſur cette matière. Artémon avoit fait un livre ſur l'uſage des Scolies; il eſt cité dans Athénée. Et Tyrannion, diſent le Scholiaſte d'Ariſtophane & Suidas, avoit écrit un Commentaire ſur les Scolies, par ordre de Caïus Céſar.

On prenoit pour chanter les Scolies, le tems du repas où tout étoit ſervi ſur la table, & où l'on n'avoit plus beſoin de rien. Alors, dit Athénée, on aimoit à voir dans la bouche d'une perſonne ſage, quelque Chanſon agréable, qui ne faiſoit jamais de meilleur effet, que lorſqu'elle ſe réduiſoit

à des maximes de conduite & de morale.

Les Scolies n'étoient pourtant pas toujours des leçons de sageſſe. La matière de ces Chanſons ſe diverſifioit à l'infini, comme l'écrit Euſtathe. Les unes étoient ſatyriques, les autres rouloient ſur l'amour, & pluſieurs traitoient des ſujets ſérieux. Celles des anciens poëtes faiſoient, au rapport d'Athénée, une fréquente mention du cottabe. Ce mot ſignifioit tantôt le reſte de la boiſſon, tantôt le prix de celui qui avoit le mieux bu; & plus ordinairement un jeu paſſé de Sicile en Grece, qui conſiſtoit à verſer du vin avec certaines circonſtances, auxquelles on attachoit du plaiſir & du divertiſſement.

Les Scolies Athéniennes ſur tout étoient recommandables par l'ancienneté & par la naïveté de leurs premiers Auteurs. Quand Athénée ne l'aſſureroit point, les morceaux qui nous reſtent de l'Antiquité ſur cette matière, ſuffiroient pour nous le perſuader. Les Scolies, dont parlent les anciens Écrivains, ou même celles qu'ils nous ont tranſmiſes en entier, ſont en aſſez grand nombre. Elles regardent les unes la morale; les autres la mythologie ou l'hiſtoire; & quelques autres, des ſujets communs & ordinaires. On peut les réduire toutes à ces trois différentes claſſes.

Première claſſe comprenant les Scolies morales.

Caſaubon prétend que la plûpart des anciennes Scolies rouloient ſur les mœurs; qu'elles étoient même faites ſur les ſentences des ſept Sages de la Grece, & que ces ſentences s'appellerent autrefois ᾀδόμενα, parce qu'on les chantoit dans les repas. De ce genre étoit la Scolie qu'Athénée rapporte en ces termes, ſans en déclarer l'Auteur :

Quand ôn eſt encore à terre, il faut conſidérer ſi l'on a tout ce qui eſt néceſſaire pour entreprendre la navigation; mais, quand une fois l'on eſt ſur mer, c'eſt une néceſſité d'aller ſelon le vent préſent.

Caſaubon eſt perſuadé que ce n'eſt qu'une allégorie, qu'on a voulu faire de ce qu'avoit dit Pittacus, c'eſt à la prudence de prévenir les difficultés, & au courage d'en venir à bout. Il ſeroit peut-être facile de ramener de cette façon pluſieurs Scolies Grecques à des maximes des ſept Sages; mais, ne s'expoſeroit-on point par-là à donner des conjectures pour des vérités? Paſſons donc au détail des autres Scolies, ſans y chercher le rapport éloigné qu'elles pourroient avoir à certaines maximes des Anciens.

Timocréon parle ainſi dans une Scolie ſur le mépris des richeſſes :

Vous ne deviez paroître, richeſſes aveugles, ni ſur la terre, ni ſur la mer, ni dans le reſte du monde viſible, mais habiter le Tartare & l'Achéron, puiſque c'eſt de vous que tous les maux viennent aux hommes.

Iſidore de Péluſe indique cette Scolie dans une de ſes lettres, où il en cite les premières paroles. Le

Scholiaste d'Aristophane & Suidas l'ont transcrite en entier dans leurs Ouvrages. Ils ajoûtent que Périclès se servit de la formule de cette Scolie dans le décret qu'il porta contre les Mégaréens, pour leur interdire tout commerce par terre & par mer avec les Athéniens; & ils allèguent à ce sujet un vers d'Aristophane, où il étoit dit que Périclès portoit des Loix écrites comme des Scolies.

Platon, & après lui Lucien & Athénée, rapportent une Scolie sur le degré de préférence, qui est dû aux différens biens de la vie.

Le premier de tous les biens est la santé; le second, la beauté; le troisième, les richesses amassées sans fraude; & le quatrième, la jeunesse qu'on passe avec des amis.

Phocylide a énoncé la même sentence en termes un peu différens; & Aristote, l'ayant rapportée de Delphes, la mise avec distinction à la tête de ses Ouvrages de morale. Anaxandride n'en faisoit pas le même cas.

Carcinus en avoit fait une sur l'amitié; on la trouve dans Athénée & dans Eustathe:

Prenez dans la main un serpent; il faut qu'un ami vif & déclaré ne connoisse point de détours.

Casaubon, au lieu de ces paroles, *prenez dans la main un serpent*, lit par un seul changement d'accent, *lâchez la main, quand vous avez pris un serpent*, pour marquer dit-il, avec quelle promptitude il faut rompre les amitiés pernicieuses. Mais alors, le second membre de la Scolie ne feroit plus un sens suivi avec le premier. D'ailleurs, Eustathe expliquant la Scolie, lui donne la première interprétation.

Athénée & Eustathe ont encore recueilli cette autre Scolie sur le choix des amis:

Plût au ciel qu'on pût voir ce que sont les hommes, en leur ouvrant la poitrine; & qu'après avoir connu le fond des cœurs, & refermé l'ouverture, on pût choisir un ami fidele & sincere.

On doit compter parmi les Scolies morales, ces deux qu'on lit aussi dans Athénée:

Ami, le scorpion se glisse sous toutes sortes de pierres; prenez garde qu'il ne vous pique; toute fourberie se cache dans l'obscurité.

Celui, qui n'est point infidele à son ami, mérite à mon sens, de grands honneurs, & devant les dieux & devant les hommes.

Seconde classe, comprenant les Scolies sur la Mythologie, ou sur l'Histoire.

Prenons en d'abord cinq du même Athénée, qui n'en dit point les Auteurs:

Pallas, qui parûtes pour la première fois vers le fleuve Triton, maîtresse souveraine d'Athènes, gouvernez cette ville, & préservez ses citoyens de malheurs, de séditions & de morts prématurées; & vous aussi pere de la Déesse.

A cette heure du repas où l'on est couronné, je chante Cérès mere de Plutus. Oui, je vous salue

Cérès, & vous Proserpine fille de Jupiter. Protégez l'une & l'autre cette ville.

Latone enfanta autrefois deux enfans dans l'isle de Délos, le puissant Apollon aux cheveux dorés, & Diane qui se plaît à la chasse, qui lance ses traits à coup sûr, & qui a un empire souverain sur les femmes.

O Pan, maître & protecteur de l'Arcadie, qui sçavez si bien danser, & si bien courir après les Nymphes badines, qui s'enfuient avec bruit; ô Pan paroissez toujours plein de gayeté dans nos Chansons joyeuses.

Nous avons battu l'ennemi, comme nous le souhaitions; les Dieux nous ont donné la victoire, en la faisant passer du côté d'Athènes, cette patrie de Pandrose, qui leur est si chère.

Praxilla, sçavante Sicyonienne, qui se distingua dans ce genre de Chanson, en avoit fait un grand nombre, dont il ne reste presque rien. On peut regarder comme une de ces Scolies historiques, la Chanson qu'elle avoit faite sur Adonis. On n'en a point les paroles; on n'en sçait que le sujet.

Praxilla fut encore Auteur d'une Scolie sur Admete, laquelle est célebre dans l'Antiquité. Un Écrivain nommé Pausanias, disoit dans son Dictionnaire familier, cité par Eustathe, qu'on chantoit cette Scolie dans Athènes, & que les uns l'attribuoient à Alcée, les autres à Sapho, & d'autres à Praxilla la Sicyonienne. Mais, le Scholiaste d'Aristophane la met, sans hésiter, au rang des Chansons à boire de Praxilla. Voici la Scolie:

Ami, instruit de l'histoire d'Admete, chérissez les gens de cœur & de mérite, & vous éloignez des personnes sans sentiment & sans courage, persuadé que leur société a bien peu d'agrément.

Suidas fait entendre que la Chanson d'Admete, & celle d'Harmodius dont nous parlerons plus bas, passerent en proverbe, pour marquer des choses faciles. Il assure ailleurs que la Chanson d'Harmodius se disoit des choses difficiles. De ces deux propositions qui sont entièrement contraires, il n'est pas douteux qu'il ne faille s'en tenir à la dernière, après tout ce qui a été dit des Scolies en général, sur tout puisque Suidas lui-même assure, après le Scholiaste d'Aristophane, que Scolie se disoit par antiphrase d'une chose facile.

Les Grecs, accoûtumés à chanter les héros de leur nation, avoient une Scolie sur Ajax, fils de Télamon:

Fils de Télamon, vaillant Ajax, on sçait que vous parûtes devant Troye, le plus brave des Grecs après Achille. Télamon étoit déja allé auparavant à Troye; Ajax, le second des Grecs après Achille, y alla ensuite.

C'est ainsi qu'Athénée rapporte la Scolie. Eustathe en cite la première moitié, déclarant que la grande réputation d'Ajax paroît dans ce qui s'appelle *chanter le Télamon;* proverbe qui vient ajoûte-t-il de la Scolie qui commence ainsi: *Fils de Télamon*, &c.

Antiphane mettoit cette Scolie au rang des anciennes Chanſons qu'on diſoit à table.

Au reſte, quoique la Scolie portât le nom de Télamon, ce n'étoit point la perſonne de Télamon qu'on chantoit, mais ſon fils Ajax; & la Scolie par conſéquent n'avoit le nom du pere, que parce qu'on la déſignoit par une des premières paroles qui la compoſoient. Cette explication d'Euſtathe eſt contraire à celle d'Éraſme, qui prétend que *chanter le Télamon*, c'eſt chanter la Chanſon de Télamon, & que c'eſt un proverbe qui ſe diſoit d'un diſcours triſte & plaintif, parce qu'originairement Télamon n'avoit ceſſé de pleurer la mort d'Ajax ſon fils.

La tyrannie des Piſiſtratides fut le ſujet d'une Scolie faite à l'honneur de quelques braves d'Athènes, qui, pour défendre leur liberté, s'étoient retirés & fortifiés dans un lieu de l'Attique, nommé Lipſydrion. Hérodote écrit que les Piſiſtratides les y pourſuivirent, & les y exterminerent enfin après un ſanglant combat. La journée de Lipſydrion paſſa en proverbe, ſuivant Euſtathe, qui ajoûte qu'on chanta une Scolie à l'honneur de ces généreux citoyens. Athénée, Suidas & Euſtathe l'ont rapportée à peu près dans les mêmes termes.

Hélas! Hélas! Lipſydrion, qui livras tes amis à la mort; quels hommes perdis-tu? Des guerriers pleins de courage, illuſtres par le ſang dont il ſortoient, & qui firent bien voir de quels peres ils tiroient la vie.

Cette Scolie nous conduit naturellement à celle d'Harmodius & d'Ariſtogiton, qui ſignalerent auſſi leur courage contre Hipparque & Hippias, fils & ſucceſſeurs de Piſiſtrate. Hipparque avoit fait publiquement une inſulte à la ſœur d'Harmodius. Harmodius & Ariſtogiton s'unirent contre le Tyran, l'un pour venger la ſœur, & l'autre pour ſeconder ſon ami. Ils le tuerent à la fête des Panathénées; & ce fut comme le ſignal de la liberté d'Athènes. Hippias, quelque tems après, fut obligé de quitter le païs, & s'étant retiré chez les Perſes, il périt les armes à la main contre ſa patrie dans la bataille de Marathon. Cependant, l'on dreſſa des ſtatues à Harmodius & à Ariſtogiton, & l'on fit des Chanſons à leur honneur. Thucydide, Hérodote, Démoſthène, Ariſtote, Trogue-Pompée abrégé par Juſtin, Pline l'ancien, Plutarque, Diogénianus, Pauſanias, & pluſieurs enſuite, ont touché leur hiſtoire; & quelques autres Écrivains ont parlé de leurs Scolies. En voici quelques-unes recueillies par Athénée:

Je porterai mon épée couverte de feuilles de myrte, comme firent Harmodius & Ariſtogiton, quand ils tuerent le tyran, & qu'ils établirent dans Athènes l'égalité des Loix.

Cher Harmodius, vous n'êtes point encore mort; on dit que vous êtes dans les iſles des bienheureux, où ſont Achille aux pieds légers, & Diomede, ce vaillant fils de Tydée.

Je porterai mon épée couverte de feuilles

feuilles de myrte, comme firent Harmodius & Ariſtogiton, lorſqu'ils tuerent le tyran Hipparque dans le tems des Panathénées.

Que votre gloire ſoit éternelle, cher Harmodius, cher Ariſtogiton, parce que vous avez tué le tyran, & établi dans Athenes l'égalité des Loix.

Suidas écrit que les Chanſons d'Harmodius étoient conçues en ces termes : *Harmodius & Ariſtogiton ont porté leurs mains ſur les tyrans ; & les Athéniens ont tué Hippias.* Mais, ces différentes Chanſons reviennent preſque à la même. Il paroît par divers témoignages, que de toutes les Scolies d'Harmodius, celle qui commençoit par ces mots : *Cher Harmodius, vous n'êtes point encore mort*, étoit la plus célebre.

Suidas, nous l'avons déjà remarqué, a fait de la Chanſon d'Harmodius un proverbe, pour marquer des choſes faciles, dit-il dans un endroit, & des choſes difficiles, dit-il dans un autre. Éraſme ajoûte que la Chanſon d'Harmodius ſe diſoit, comme celles d'Admete & de Télamon, des choſes triſtes & lugubres. Il imagine d'abord à ces trois proverbes un principe funebre, & enſuite une application conforme à cette première origine. Mais, ce n'eſt point l'idée que nous en donnent les Auteurs plus anciens qu'Éraſme.

Il eſt à croire que la Scolie de Clitagora regardoit auſſi les tems des Piſiſtratides, & les ſecours que les Athéniens reçurent alors des Theſſaliens, pour s'oppoſer à la tyrannie. C'eſt la remarque du Scholiaſte d'Ariſtophane, à l'occaſion de la Scolie rapportée par Ariſtophane lui-même en ces termes :

Du bien & de la ſanté pour ma Clitagora & pour moi, avec le ſecours des Theſſaliens.

Athénée nous a laiſſé une Scolie de Pindare, à l'occaſion d'un prix des jeux Olympiques. Xénophon de Corinthe s'étoit obligé, s'il y étoit vainqueur, d'offrir à Vénus dans ſon temple un certain nombre de femmes publiques. Il remporta le prix, & Pindare, après avoir chanté ſa victoire, dans l'Ode qui commence par ce mot, *Triſo-Lympionican*, & qui ſe trouve aujourd'hui la treizième du premier Livre, compoſa encore une Scolie ſur l'offrande qui faiſoit la matière de ſon vœu. Le premier uſage qu'on en fit, ce fut de la faire chanter par ces femmes publiques, même au retour de Xénophon, & dans le tems qu'il ſacrifioit dans le temple de la Déeſſe.

Il y a une Chanſon de Lampon, dont le Scholiaſte d'Ariſtophane remarque ſimplement le nom, ſans rien dire des paroles, ni même du ſujet. On eſt cependant en droit de la mettre au rang des Scolies hiſtoriques, parce que le Scholiaſte joint cette Chanſon à celle d'Admete & d'Harmodius, comme ſi elle étoit dans le même genre. D'ailleurs, elle porte le nom d'un perſonnage connu dans l'ancienne Hiſtoire.

Ariſtote, qu'on ſe contente de

regarder communément comme un grand Philosophe, mérite encore un rang parmi les Poëtes. N'eût-il fait, en matière de vers, que la Scolie qu'on a de lui sur la mort d'Hermias, tyran d'Atarne, son ami & son allié. C'est un morceau précieux, que Diogène Laërce & Athénée nous ont conservé. Jules Scaliger a conclu de cette pièce, qu'Aristote ne le cédoit point en poësie à Pindare. Et Casaubon l'appelle un Ouvrage tout d'or.

O vertu, qui, malgré les difficultés que vous présentez aux foibles mortels, êtes l'objet charmant de leurs recherches! Vertu pure & aimable; ce fut toujours aux Grecs un destin digne d'envie, que de mourir pour vous, & de souffrir, sans se rebuter, les maux les plus affreux. Telles sont les semences d'immortalité, que vous repandez dans les cœurs. Les fruits en sont plus précieux que l'or, que l'amitié des parens, que le sommeil le plus tranquille. Pour vous, le divin Hercule & les fils de Léda essuyerent mille travaux; & le succès de leurs exploits annonça votre puissance. C'est par amour pour vous, qu'Achille & Ajax allerent dans l'empire de Pluton; & c'est en vue de votre aimable beauté, que le prince d'Atarne s'est aussi privé de la lumière du soleil. Prince à jamais célebre par ses actions; les Filles de mémoire chanteront sa gloire, toutes les fois qu'elles chanteront le culte de Jupiter-Hospitalier, ou le prix d'une amitié durable & sincere.

Cette piece, également digne d'un grand Poëte, & d'un grand Philosophe, attira des accusateurs à Aristote. Athénée assure que Démophile & Eurymédon l'accuserent d'impiété, prétendant que la Chanson étoit un vrai Péan, & qu'il n'étoit point permis de chanter ainsi dans les festins, à l'honneur d'un simple mortel, un cantique sacré, qui étoit particulier aux dieux. Jules Scaliger croit aussi que c'est un Péan; mais, Athénée soûtient qu'on n'y trouve pas le moindre vestige de cette espèce d'hymne sacrée, puisque l'Auteur y parle d'Hermias, comme d'une personne sujette à la mort, & qu'il n'a point mis l'acclamation ordinaire au Péan. Ces deux raisons d'Athénée ne sont point sans replique. Casaubon oppose à la première, un Péan cité par Xénophon, à l'honneur des Dioscures, qui avoient été sujets à la mort; & Scaliger oppose à la seconde, une piece d'Ariphron le Sicyonien sur la santé, qu'Athénée lui-même appelle Péan, & où l'on ne trouve point l'acclamation. Quoi qu'il en soit, on peut toujours mettre cette Chanson d'Aristote, au rang des Scolies, après l'autorité d'Athénée; & c'est la dernière de nos Scolies historiques.

Troisième classe, comprenant les Scolies sur des sujets communs & ordinaires.

C'est ici d'abord la place d'Alcée & d'Anacréon. Aristote fait mention des Scolies d'Alcée, & l'on sçait d'ailleurs qu'Alcée & Anacréon se distinguerent fort

dans ce genre de Chanson, & que c'est pour cela, remarque Athénée, qu'Aristophane, dans ses convives, dit ces paroles : » Chantez-moi quelque Scolie, prise » d'Alcée & d'Anacréon. » Or, il n'est pas difficile de sçavoir sur quoi roulerent les Scolies de ces deux Poëtes.

Dans le peu de fragmens qui nous restent d'Alcée, il y en a où il n'est parlé que de vin & de bonne chere. Athénée les appelle un ouvrage d'Alcée en matière de Chansons. On peut donc les regarder comme autant de fragmens de ses Scolies. Il y recommande en général, de boire dans toutes les saisons de l'année, & dans toutes les situations de la vie.

Premier fragment. *Jupiter envoie de la pluie ; le mauvais tems s'annonce dans l'air ; le cours des eaux est arrêté par la gelée. Chassez le froid, non seulement en faisant faire du feu, mais sur tout en vous faisant donner du vin en quantité, qui soit bon & d'une couleur foncée, pour ne porter que doucement à la tête.*

Second fragment. *Humectez les poulmons avec du vin ; l'astre brûlant se leve ; toute la nature est dans la soif à cause de la chaleur.*

Plutarque cite ces paroles d'Alcée : *Humectez les poulmons ;* & à cette occasion, il consacre une de ses questions de table, à examiner si la boisson descend dans l'estomac ou dans la poitrine. Il conclud pour cette dernière route, après l'autorité de plusieurs Anciens ; ce qui ne donne pas une grande idée de leur physique & de leur anatomie.

Troisième fragment. *Qu'on m'écoute ; aux approches du printems, qui amene les fleurs, vîte un verre de ce jus délicieux.*

Quatrième fragment, sur les occasions de peine & de chagrin. *Il ne faut point se laisser aller au chagrin, nous n'y gagnerions rien, ô Bacchis. Le meilleur remede contre le chagrin, c'est de le noyer dans du vin, pris jusqu'à l'ivresse.* Horace a dit la même chose.

Cinquième fragment, sur les occasions de plaisir & de joie. *C'est présentement qu'il faut s'enivrer, & boire de gré ou de force, puisque Myrsile est mort.* Horace en a dit autant dans plus d'un endroit de ses Ouvrages.

Sixième fragment. *Ne faites aucune sorte de plan plutôt que celui de la vigne.* Horace l'a rendu mot pour mot.

Septième & dernier fragment. *Buvons, pourquoi attendre la chandelle sans rien faire. Le jour n'est qu'un doigt*, [pour dire la vie est courte] ; *verse du vin dans différentes grandes coupes. Le fils de Jupiter & de Semelé a donné le vin aux hommes, pour leur faire oublier leurs peines. Verse donc un & deux coups, & plusieurs ensuite, & s'ils portent à la tête, qu'un verre chasse l'autre.*

A juger des Scolies d'Alcée par le peu qu'on vient d'en voir, elles n'eurent guere d'autre objet que les plaisirs de la table. C'est apparemment ce qu'avoit en vue Quintilien, quand il écrivoit que ce Poëte, étant propre à chanter

de grands sujets, étoit descendu à des bagatelles. En effet, il reste de lui plusieurs autres fragmens, qui font voir qu'il sçavoit quelquefois choisir les matières les plus nobles & les plus sérieuses.

Pour ce qui est d'Anacréon, nous avons soixante-dix de ses Odes, que leur brieveté & la matière qu'elles traitent, doivent faire prendre pour les Scolies, que l'antiquité lui attribue. Il y chante tantôt l'amour, tantôt le dieu du vin, & souvent les deux ensemble. A regarder ces pieces du côté du style, c'est une douceur, une délicatesse qui peut-être n'a point d'exemple. Mais, à les envisager du côté des mœurs, tout y respire une débauche outrée, un libertinage qui est dans l'esprit comme dans le cœur; une paresse affectée, qui éloigne comme autant d'idées frivoles, tout ce qui s'appelle fortune, honneur, vertu, bienséance.

Pindare, dont nous avons déjà rapporté une Scolie sur un évenement Historique, en faisoit aussi sur les plaisirs de la table. Car, Athénée parlant des anciennes Scolies qui rouloient souvent sur le jeu du cottabe, met celle-ci dans la bouche de Pindare :

Allons, que je m'enivre en hiver à force de boire aux graces des amours de Vénus ; & qu'en jouant du cottabe, je l'adresse à Agathon.

Voici encore quelques Scolies ramassées par Athénée, qui n'en dit point les auteurs. *Plût au ciel que je pusse devenir une belle lyre d'ivoire, & que de jolis enfans me portassent à une danse Bacchique. Plût au ciel que je fusse un or encore neuf, qui n'eût point passé par le feu, & qu'une femme aussi aimable par sa fidélité & par sa sagesse, que par sa beauté, le portât sur elle.*

Buvez avec moi, vivez avec moi, mettez-vous une couronne à table en même tems que moi ; faites des folies, quand j'en fais, & je serai sage, quand vous le serez.

Versez, ô Cothonis, & m'écoutez. N'oubliez jamais qu'il faut verser du vin aux braves gens.

Finissons par une Chanson militaire d'Hybrias de Crete, que quelques-uns, dit Athénée, ont mise au rang des Scolies. *Une lance, une épée & un beau bouclier pour la défense du corps, me tiennent lieu de grandes richesses. L'une me sert à labourer, l'autre à moissonner, & le troisième à fouler la vendange. Par leur moyen je suis le maître de ma maison. Ceux, qui n'ont pas le courage de prendre la lance, l'épée & le bouclier, se prosternent à mes genoux, & me traitent de maître & de grand roi.*

I I.

Des Chansons particulières à certaines professions ou en certaines occasions.

Il semble que chaque profession dans la Grece avoit une espèce de Chanson, qui lui étoit particulièrement consacrée. Il nous reste quelques vestiges des Chansons des bergers, des gens de journée à la campagne, des moissonneurs, des personnes qui piloient le grain, de ceux qui puisoient de l'eau,

des meûniers, des tisserands, des ouvriers en laine, des nourrices & des baigneurs. Les Grecs avoient encore des Chansons attachées à des occasions & à des cérémonies particulières, comme la Chanson sur Érigone, les Chansons sur Théodore, les Iules de Cérès & de Proserpine, la Philélie d'Apollon, les Upinges de Diane, les Chansons des amans, celles des noces, les Chansons joyeuses, & les chants tristes ou funebres.

1.°

Chanson des Bergers.

Il en a été parlé sous l'article des Bergers. *Voyez* Bergers.

2.°

Chanson des gens de journée à la campagne.

Athénée observe que Téléclide en avoit parlé dans les Amphictyons. C'est tout ce que nous en sçavons.

3.°

Chanson des Moissonneurs.

Nous traitons de la Chanson des moissonneurs sous l'article des Moissonneurs. *Voyez* Moissonneurs.

4.°

Chanson des Éplucheuses de grain.

Les éplucheuses de grain avoient aussi leur chanson, comme le disent Aristophane dans les prêtresses de Cérès, & Nicocharès dans l'Hercule, chef de la danse. Casaubon a cru que cette Chanson étoit la même que le Ptistique ou le Ptisme, dont il est fait mention dans Pollux. Cependant, Athénée parle d'une simple Chanson, qu'il distingue de celle qu'on chantoit sur les instrumens; & Pollux parle d'un air de flûte. » On en chante sur la flûte, dit-il, un autre » nommé Ptistique; ainsi que le » rapportent Phrynichus dans les » Comastes, par ces paroles : *Je » vais chanter pour nous deux un » Ptistique*; & Nicophon dans » les Chirogastres, en ces termes : *Chantez donc avec nous » sur la flûte quelque Ptisme.* «

5.°

Chanson de ceux qui puisoient l'eau.

Aristophane en parle comme d'une Chanson, qui n'étoit que dans la bouche des personnes les plus viles. Car, pour reprocher à quelqu'un un chant de mauvais goût, il lui fait dire : *D'où avez-vous pris cette Chanson de tireur d'eau?*

Le Scholiaste d'Aristophane remarque, à cette occasion, que la Chanson de ceux qui puisoient l'eau, s'appelloit Himée; & il s'appuie de l'autorité de Callimaque. Ce mot vient du Grec ἱμᾶν puiser, suivant le même Scholiaste, dont Suidas a copié l'endroit.

6.°

Chanson des Meûniers.

Il en est parlé à l'article des Meûniers. *Voyez* Meûniers.

7.°

Chanson des Tisserands.

Cette Chanson s'appelloit Éli-

ne, comme l'a dit dans les Atalantes Épicharme cité par Athénée.

8.°

Chanson des Ouvriers en laine.

Athénée nomme Iule la Chanson des ouvriers en laine. C'est en effet le nom qu'Ératosthène, dans une hymne à l'honneur de Mercure, avoit déjà donné à la Chanson, que chantoient les filles en travaillant à la laine.

9.°

Chanson des Nourrices.

Nous en faisons mention au mot *Nourrices*. *Voyez* Nourrices.

10.°

Chanson des Baigneurs.

Cette Chanson a été rapportée à l'article des Baigneurs. *Voyez* Baigneurs.

11.°

Chanson sur Érigone.

On chantoit la Chanson sur Érigone dans la fête des Éores, ou de l'Escarpolette; & on la nommoit Alétis ou la Vagabonde. On sçait qu'Érigone étoit fille d'Icarius, fils d'Œbalus, & cousine des Dioscures. Son pere ayant disparu, elle le chercha avec soin. Ayant enfin découvert qu'il avoit été tué, elle se pendit de désespoir. Peu de tems après, la peste ravagea l'Attique; & sur la réponse de l'oracle, les Athéniens consacrerent la fête des Éores & la Chanson Alétis à la mémoire d'Érigone.

12.°

Chanson sur Théodore.

Voici ce que dit Athénée de cette Chanson: » Aristote écrit » dans son livre de la République » de Colophon, que Théodore » mourut de mort violente. C'é» toit, dit-on, un homme perdu » de débauches, comme il paroît » par des pieces de vers; car, » encore aujourd'hui, les femmes » chantent sur lui des Chansons » dans la fête des Éores. «

13.°

Iules de Cérès & de Proserpine.

C'est ainsi que se nommoient les Chansons particulières à ces deux divinités, dit Athénée. Didyme avoit déjà remarqué, avant Athénée, que l'Iule étoit une Chanson à l'honneur de Cérès. Athénée, recherchant l'étymologie du nom de cette Chanson, observe que Cérès s'appelloit quelquefois Iulo; que les gerbes d'orge se nommoient Ules ou Iules; que les hymnes à l'honneur de cette déesse avoient aussi ces deux noms, & qu'on les appelloit encore Démétrules ou Calliules, suivant ce refrain adressé à Cérès: *Envoyez-nous des gerbes en abondance.*

14.°

Philélie d'Apollon. Upinges de Diane.

Voyez Philélie d'Apollon, & Upinges de Diane.

15.°

Chanson des Amans.

L'amour enseigne la musique

& la poësie. C'est une sentence célèbre parmi les Grecs, qui fait le sujet d'une question de table dans Plutarque. Les raisons qu'il apporte pour prouver que cette passion donne le goût du chant & des vers, conviennent à la Chanson encore mieux qu'à la musique & à la poësie.

L'amour, dit-il, semblable au vin, inspire de la vivacité, de la gaieté & des transports. Dans cet état, l'on est naturellement porté à chanter, & à mettre de la cadence & de la mesure dans le discours. D'ailleurs, ajoûte-t-il, quand on aime, on emploie un langage figuré & cadencé, pour relever le mérite de ce qu'on dit, comme on emploie l'or pour embellir les statues. Si l'on parle de l'objet aimé, on en publie les perfections & les beautés par des Chansons, dont l'effet est toujours plus vif & plus durable. Si on lui envoie à lui-même des lettres ou des présens, on cherche à en augmenter le prix par des pieces galantes qui se puissent chanter.

Nous avons déjà vu quelques exemples de Chansons amoureuses, dans les Scolies ou Chansons à boire des Grecs. Il est à croire que celles des bergers rouloient souvent sur la même matière. Peut-être encore dans les autres professions ou dans les autres occasions de la vie, chantoit-on autrefois comme aujourd'hui, des Chansons qui ne respiroient que l'amour. Quoi qu'il en soit, Athénée nous a conservé la mémoire de trois Chansons de cette espèce, qu'il ne faut point oublier ici.

1.° Cléarque, dans son premier livre des Érotiques, dit Athénée, parle en ces termes de la Chanson appellée Nomion, qu'Ériphanis avoit composée : » La chanteuse Ériphanis aimant » le chasseur Ménalque, alloit » aussi à la chasse, & couroit » comme lui avec ardeur les bêtes » féroces. Ses courses, dans les » endroits des montagnes les plus » hérissés d'épines, étoient telles, » que les courses d'Ino, mises en » comparaison passeroient pour » une bagatelle. Les peines de » cette malheureuse amante inspiroient de la compassion, & » même des sentimens tendres & » amoureux, non seulement aux » hommes les plus insensibles, » mais encore aux bêtes les plus » cruelles. C'est à ce sujet qu'elle » fit & qu'elle chanta dans les solitudes la Chanson appellée Nomion, où étoient ces paroles » entr'autres : *Les chênes élevés*, » *ô Ménalque.* «

2.° Aristoxène, dans son quatrième livre de la musique, dit, qu'anciennement les femmes chantoient une Chanson appellée Calycé. Nous avons, c'est toujours Athénée qui parle, nous avons des vers de Stésichore, où une certaine Calycé, éprise d'amour pour le jeune Évathle, demande à Vénus la faveur de l'épouser ; mais, toujours rebutée par le jeune homme, elle se précipite. L'histoire de cette passion se passe aux environs de Leucade.

3.° Aristoxène, dans ses mémoires abrégés, écrit qu'Harpalyce méprisée par Iphiclus, qu'elle

aimoit éperdument, sécha de douleur; & qu'à l'occasion de cet évenement, on institua des jeux, où les jeunes filles chantoient la Chanson nommée Harpalyce. Parthénius parle aussi de cette espèce de Chanson, & de l'évenement qui y donna occasion.

16.°

Chanson des Noces.

Cette Chanson s'appelloit Hyménée, dit Athénée d'après Aristophane. C'est tout ce que nous en sçavons.

17.°

Chansons joyeuses.

C'est ordinairement dans le sein de la joie que s'enfantent les Chansons. Ainsi, presque toutes celles, dont nous avons parlé, pourroient être mises au rang des Chansons joyeuses. Il y en avoit pourtant quelques-unes dans la Grece, auxquelles on peut donner ce nom plus particulièrement, parce qu'elles ne paroissent pas avoir eu d'autre occasion & d'autre sujet, qu'un mouvement de joie. Telle est la Chanson de Datis, rapportée en ces mots par Aristophane: *Que je suis aise, que je suis charmé, que je suis transporté!* C'est ce qu'Aristophane appelle la Chanson de Datis. Le Scholiaste & Suidas ajoûtent que Datis étoit un général Persan, qui, peu instruit de la langue Grecque, disoit χαίρομαι, au lieu de χαίρω; façon de parler qu'on nomma Datisme. La Chanson de Datis passa en proverbe, suivant Érasme, pour marquer quelque évenement agréable.

18.°

Chants tristes & lugubres.

Il y en avoit de plusieurs espèces; la Lamentation, l'Ialeme, le Linos ou Élinos.

On appelloit Lamentation, la Chanson qui se chantoit dans des occasions de mort ou de tristesse.

Ialeme étoit le nom de celle qui se chantoit dans le deuil, témoins Apollodore, Euripide & Aristophane cité par Athénée. Delà le proverbe Grec rapporté par Hésychius: *Plus misérable* ou *plus froid qu'un Ialeme.* Adrianus Junius rapporte aussi comme un proverbe ces mots: *Digne d'être mis au rang des Ialemes.* Il se fonde sur ce que dit le Poëte comique Ménandre, que si vous ôtez la hardiesse à un amant, c'est un homme perdu, qu'il faut que vous mettiez au rang des Ialemes. Adrianus Junius ajoûte qu'Ialeme étoit le nom d'un homme plein de défauts & de désagrémens, fils de Calliope, & par conséquent fort différent de sa mere.

Le Linos étoit aussi une Chanson Grecque. Voici ce qu'en dit Hérodote, en parlant des Égyptiens. » Ils ont plusieurs autres » usages remarquables, & en » particulier celui de la Chanson » Linos, qui est célebre en Phé» nicie, en Chypre & ailleurs, » où elle a différens noms, sui» vant la différence des peuples. » On convient que c'est la même » Chanson, que celle que les » Grecs chantent sous le nom » de Linos. Et si je suis surpris » de plusieurs autres singularités

» d'Égypte, je le suis sur tout du » Linos, ne sçachant où il a pris le » nom qu'il porte. Il paroît qu'on » a chanté cette Chanson dans » tous les tems. Au reste, le Li- » nos s'appelle chez les Égyp- » tiens Manéros. Ils prétendent » que Manéros étoit le fils uni- » que de leur premier Roi; & » que ce jeune Prince leur ayant » été enlevé par une mort préma- » turée, ils honorerent sa mémoire » par cette espèce de chant lugu- » bre, qui ne doit l'origine qu'à » eux seuls. « Le texte d'Hérodote donne l'idée d'une Chanson lugubre. Sophocle parle de la Chanson Élinos dans le même sens.

Cependant, le Linos & l'Élinos étoient une Chanson pour marquer non seulement le deuil & la tristesse, mais encore la joie, suivant l'autorité d'Euripide cité par Athénée. Pollux donne encore une autre idée de cette Chanson, quand il dit que le Linos & le Lityerse étoient des Chansons propres aux fossoyeurs & aux gens de la campagne. Comme Hérodote, Euripide & Pollux ont vécu à quelques siecles de distance les uns des autres, il est à croire que le Linos fut sujet à des changemens, qui en firent une Chanson différente, suivant la différence des tems.

CHANT, *Cantus*, ᾠδὴ, (*a*) est en général une sorte de modification de la voix, par laquelle on forme des sons variés & appréciables. Il est très-difficile de déterminer en quoi le son qui forme la parole, differe du son qui forme le Chant. Cette différence est certaine; mais, on ne voit pas bien précisément en quoi elle consiste. Il ne manque peut-être que la permanence aux sons qui forment la parole, pour former un véritable Chant. Il paroît aussi que les diverses inflexions, qu'on donne à sa voix en parlant, forment des intervalles qui ne sont point harmoniques, qui ne sont point partie de nos systêmes de musique, & qui par conséquent ne peuvent être exprimés en notes.

Un Chant, selon M. Burette, n'est que l'assemblage de plusieurs sons harmonieux, qui se succedent les uns aux autres, suivant certaines regles, & qui forment une modulation plus ou moins agréable, plus ou moins touchante. C'est l'observation scrupuleuse des préceptes, qui rend cette modulation réguliere; mais, ce qu'elle a de gracieux & de pathétique, elle l'emprunte du génie plus ou moins heureux du Compositeur. Ce génie, loin de s'assujettir trop servilement aux regles, acquiert le droit de les violer en certaines occasions; & c'est quelquefois à ces sortes de licences, que les Chants sont redevables de leurs plus grandes beautés.

Plutarque, d'après Théophraste, dit qu'il y a trois choses qui invitent à chanter, la peine, la joie & l'enthousiasme. La peine fait pousser des gémissemens &

(*a*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. IV. pag. 543. Tom. V. p. 169. T. VIII. p. 211. *& suiv.* T. IX. p. 356. T. X. p. 196. T. XVII. pag. 32. *& suiv.*

des plaintes, qui approchent du Chant ; & voilà pourquoi nous voyons aboutir à une espèce de Chant, la voix des orateurs dans leurs péroraisons, & celle des acteurs de théâtre dans leurs lamentations. La joie cause des agitations violentes ; elle fait sauter & danser les personnes grossières & indiscretes ; elle invite du moins à chanter les personnes qui ont plus de raison. L'enthousiasme cause des accès violens, jusqu'à changer la voix, & même à ôter le corps entier de sa situation ordinaire, comme il paroît dans les clameurs des Bacchantes, & dans les réponses des Oracles, qui se font les unes & les autres en mesure & en cadence. Or, on ne doute point que l'amour ne renferme, & les peines les plus cuisantes, & les joies les plus vives, & les transports les plus violens. Il faut donc, conclut ce Philosophe, que cette passion, réunissant les trois principes du goût du Chant, soit la plus propre de toutes à faire chanter des chansons.

C'est par les différens sons de la voix, que les hommes ont dû exprimer d'abord leurs différentes sensations. La nature leur donna les sons de la voix, pour peindre à l'extérieur les sentimens de douleur, de joie, de plaisir dont ils étoient intérieurement affectés, ainsi que les désirs & les besoins dont ils étoient pressés. La formation des mots succéda à ce premier langage ; l'un fut l'ouvrage de l'instinct, l'autre fut une suite des opérations de l'esprit. Tels on voit les enfans exprimer, par des sons vifs ou tendres, gais ou tristes, les différentes situations de leur ame. Cette espèce de langage, qui est de tous les païs, est aussi entendu par tous les hommes, parce qu'il est celui de la nature. Lorsque les enfans viennent à exprimer leurs sensations par des mots, ils ne sont entendus que par des gens d'une même langue ; parce que les mots sont des conventions, & que chaque société ou peuple a fait sur ce point des conventions particulières.

Ce Chant naturel, dont nous venons de parler, s'unit dans tous les païs avec les mots ; mais, il perd alors une partie de sa force. Le mot peignant seul l'affection qu'on veut exprimer, l'inflexion devient par-là moins nécessaire, & il semble que sur ce point, comme en beaucoup d'autres, la nature se repose, lorsque l'art agit. On appelle ce Chant, accent. Il est plus ou moins marqué, selon les climats. Il est presqu'insensible dans les climats tempérés ; & on pourroit aisément noter comme une chanson, celui des différens païs méridionaux. Il prend toujours la teinte, si on peut parler ainsi, du tempérament des diverses nations.

Lorsque les mots furent trouvés, les hommes qui avoient déjà le Chant, s'en servirent pour exprimer d'une façon plus marquée le plaisir & la joie. Ces sentimens, qui remuent & agitent l'ame d'une manière vive, durent nécessairement se peindre dans le Chant, avec plus de vivacité que les sensations ordinaires ; de-

là cette différence que l'on trouve entre le Chant du langage commun, & le Chant musical.

Les regles suivirent long-tems après, & on réduisit en art ce qui avoit été d'abord donné par la nature. Car, rien n'est plus naturel à l'homme que le Chant, même musical; c'est un soulagement qu'une espèce d'instinct lui suggere pour adoucir les peines, les ennuis, les travaux de la vie. Le voyageur dans une longue route, le laboureur au milieu des champs, le matelot sur la mer, le berger en gardant ses troupeaux, l'artisan dans son attelier, chantent tous comme machinalement; & l'ennui, la fatigue, sont suspendus ou disparoissent.

Le Chant, consacré par la nature pour nous distraire de nos peines, ou pour adoucir le sentiment de nos fatigues, & trouvé pour exprimer la joie, servit bientôt après pour célébrer les actions de graces, que les hommes rendirent à la divinité; & une fois établi pour cet usage, il passa rapidement dans les fêtes publiques, dans les triomphes, & dans les festins, &c. La reconnoissance l'avoit employé pour rendre hommage à l'Être suprême; la flatterie le fit servir à la louange des chefs des nations, & l'amour à l'expression de la tendresse. Voilà les différentes sources de la musique & de la poësie. Les noms de poëte & de musicien furent long-tems communs à tous ceux qui chanterent, & à tous ceux qui firent des vers.

On trouve l'usage du Chant dans l'antiquité la plus reculée. Énos commença le premier à chanter les louanges de Dieu; & Laban se plaint à Jacob, son gendre, de ce qu'il lui avoit comme enlevé ses filles, sans lui laisser la consolation de les accompagner au son des chansons & des instrumens.

Il est naturel de croire que le Chant des oiseaux, les sons différens de la voix des animaux, les bruits divers excités dans l'air par les vents, l'agitation des feuilles des arbres, le murmure des eaux, servirent de modele pour régler les différens tons de la voix. Les sons étoient dans l'homme; il entendit chanter; il fut frappé par des bruits; toutes ses sensations & son instinct le porterent à l'imitation. Les concerts de voix furent donc les premiers. Ceux des instrumens ne vinrent qu'ensuite, & ils furent une seconde imitation; car, dans tous les instrumens connus, c'est la voix qu'on a voulu imiter. Nous en devons l'invention à Jubal, fils de Lamech. *Ipse fuit pater canentium citharâ & organo.* Dès que le premier pas est fait dans les découvertes utiles ou agréables, la route s'élargit & devient aisée. Un instrument trouvé une fois, a dû fournir l'idée de mille autres.

Parmi les Juifs, le cantique chanté par Moïse & les enfans d'Israël, après le passage de la mer Rouge, est la plus ancienne composition en Chant qu'on connoisse.

Dans l'Égypte & dans la Grece, les premiers Chants connus sont des vers en l'honneur des dieux, chantés par les Poëtes

eux-mêmes. Bientôt adoptés par les Prêtres, ils passerent jusqu'aux peuples, & de-là prirent naissance les concerts & les chœurs de musique.

Les Grecs n'eurent point de poësie qui ne fût chantée; la poësie Lyrique se chantoit avec un accompagnement d'instrumens; ce qui la fit nommer Mélique. Le Chant de la poësie Épique & Dramatique étoit moins chargé d'inflexions; mais, il n'en étoit pas moins un vrai Chant; & lorsqu'on examine avec attention tout ce qu'ont écrit les Anciens sur leurs poësies, on ne peut pas révoquer en doute cette vérité.

C'est donc au propre qu'il faut prendre ce qu'Homère, Hésiode, &c. ont dit au commencement de leurs poëmes. L'un invite sa muse à chanter les fureurs d'Achille; l'autre va chanter les Muses elles-mêmes, parce que leurs ouvrages n'étoient faits que pour être chantés. Cette expression n'est devenue figurée que chez les Latins, & depuis parmi nous.

En effet, les Latins ne chanterent point leurs poësies, à la réserve de quelques odes & de leurs tragédies; tout le reste fut récité. César disoit à un Poëte de son tems qui lui faisoit la lecture de quelqu'un de ses ouvrages: *Vous chantez mal, si vous prétendez chanter; & si vous prétendez lire, vous lisez mal, vous chantez.*

Le Chant naturel variant dans chaque nation, selon les divers caractères des peuples & la température des climats, il étoit indispensable que le Chant musical, dont on a fait un art long-tems après que les langues ont été trouvées, suivît ces mêmes différences; d'autant mieux que les mots qui forment ces mêmes langues, n'étant que l'expression des sensations, ont dû nécessairement être plus ou moins forts, doux, lourds, légers, &c. selon que les peuples qui les ont formés, ont été diversement affectés, & que leurs organes ont été plus ou moins déliés, roides ou flexibles. En partant de ce point, qui paroît incontestable, il est aisé de concilier les différences qu'on trouve dans la musique vocale des diverses nations. Ainsi, disputer sur cet article & prétendre, par exemple, que le Chant Italien n'est point dans la nature, parce que plusieurs traits de ce Chant paroissent étrangers à l'oreille; c'est comme si l'on disoit que la langue Italienne n'est point dans la nature, ou qu'un Italien a tort de parler sa langue.

Nous finirons cet article, en rapportant une conjecture du P. Ménestrier, Jésuite. Il dit qu'il y a beaucoup d'apparence, que la façon dont on lit & dont on chante dans nos Églises, a été précédée de celle dont les Anciens lisoient & chantoient publiquement. Les théatres étoient encore ouverts, lorsque le Chant s'introduisit dans nos Églises; & la Passion de N. S. étant une espèce de tragédie, il y a beaucoup d'apparence qu'on imita, en la chantant au peuple, le Chant des tragédies. De-là vient qu'on la fit chanter par différentes personnes, & sur différens

tons. On laiſſe à décider aux Sçavans ſi cette conjecture doit avoir lieu; ce qui eſt plus certain, c'eſt que nous avons pris nos premières idées de tragédie, de la Paſſion de N. S., & que c'eſt par les repréſentations publiques qu'on en a données, que le théatre a pris naiſſance parmi nous.

CHANT, terme de littérature. C'eſt une des parties dans leſquelles les Italiens & les François diviſent le poëme Épique. Le mot *Chant*, pris en ce ſens, eſt ſynonyme à livre. On dit *le premier livre de l'Iliade, de l'Énéide, du Paradis perdu*, &c. & *le premier Chant de la Jéruſalem délivrée, de la Henriade*, &c.

Le Poëte Épique tend à la fin de ſon ouvrage, en faiſant paſſer ſon Lecteur ou ſon Héros par un enchaînement d'aventures extraordinaires, pathétiques, terribles, touchantes, merveilleuſes. Il établit dans le cours du récit général de ces aventures, comme des points de repos pour ſon Lecteur & pour lui. La partie de ſon poëme, compriſe entre un de ces points, & un autre qui le ſuit, s'appelle un Chant. Il y a dans un poëme Épique des Chants plus ou moins longs, plus ou moins intéreſſans, ſelon la nature des aventures qui y ſont récitées. Il y a plus; il en eſt d'un Chant comme du poëme entier; il peut intéreſſer une nation plus qu'une autre, dans un temps plus que dans un autre, une perſonne plus qu'une autre.

Il y auroit une grande faute dans la machine, ou conſtruction, ou conduite du poëme, ſi l'on pouvoit prendre la fin d'un Chant quel qu'il fût, excepté le dernier, pour la fin du poëme; & il y auroit eu un grand art de la part du Poëte, & il en fût réſulté une grande perfection dans ſon poëme, s'il avoit ſçu le couper, de manière que la fin du Chant laiſſât une ſorte d'impatience de connoître la ſuite des choſes, & d'en commencer un autre. Le Taſſe paroît avoir ſingulièrement excellé dans cette partie. On peut interrompre la lecture d'Homère, de Virgile, & des autres Poëtes Épiques, à la fin d'un livre; le Taſſe vous entraîne malgré que vous en ayez, & l'on ne peut plus quitter ſon ouvrage, quand on en a commencé la lecture.

Il n'en faut pas inférer de-là que l'on doive accorder au Taſſe la prééminence ſur les autres Poëtes Épiques; nous diſons ſeulement que par rapport à nous, il l'emporte du côté de la machine ſur Homère & Virgile, qui, au jugement des Grecs & des Romains, l'auroient peut-être emporté ſur lui, ſi la colère d'Achille, l'établiſſement des reſtes de Troye en Italie, & la priſe de Jéruſalem par Godefroi de Bouillon, avoient pu être des évenemens chantés en même tems, & occaſionner des poëmes jugés par les mêmes Juges.

Il ſemble que les Italiens ont plus de droit que nous, d'appeller les parties de leurs poëmes Épiques, des Chants; ces poëmes étant diviſés chez eux par ſtances qui ſe chantent. Les Gondoliers

de Venise chantent ou plutôt psalmodient par cœur toute la Jérusalem délivrée, & l'on ne chante point parmi nous la Henriade ou le Lutrin, ni chez les Anglois le le Paradis perdu.

Il suit de ce qui précede, que les différens Chants d'un poëme Épique devroient être entr'eux, comme les actes d'un poëme Dramatique; & que, de même que l'intérêt doit croître dans le Dramatique de scene en scene, d'acte en acte jusqu'à la catastrophe, il devroit aussi croître dans l'Épique d'évenement en évenement, de Chants en Chants, jusqu'à la conclusion.

Chant se dit encore dans notre ancienne Poësie, de plusieurs sortes de pieces de vers, les unes assujetties à certaines regles, les autres n'en ayant proprement aucune particulière. Il y a le Chant de Mai, le Chant Nuptial, le Chant de Joie, le Chant Pastoral, & le Chant de Folie.

CHANT ROYAL, est un fort beau reste d'ancienne poësie, qui a été retenu en quelques endroits seulement, comme à Toulouse dans l'Académie des Jeux Floraux. Le Chant Royal est composé de cinq couplets d'onze vers chacun, & est terminé par l'envoi, ou explication de l'allégorie, qui est de cinq vers, ou tout au plus de sept. Dans le Chant Royal, les rimes du premier couplet reglent celles des couplets suivans, lesquelles y doivent être les mêmes & dans le même ordre; de sorte que toute la piece composée de soixante-deux vers, roule sur cinq rimes ou terminaisons différentes, dont les deux premières reviennent dix fois, la troisième & la dernière douze fois, & la quatrième jusqu'à dix-huit fois.

Un Chant Royal sans défaut devroit être regardé encore aujourd'hui comme un chef-d'œuvre d'application & d'esprit. Mais, ce qui rebute de travailler en Chant Royal, c'est que l'Auteur n'est pas sûr que ses Lecteurs lui tiennent compte de toute la gêne qu'il s'est donnée. En effet, rien n'est plus gênant que la regle du Chant Royal. 1.° Il faut que le dernier vers du premier couplet serve de refrain ou d'intercalaire pour les suivans, qui doivent finir de la même sorte. 2.° Les vers de l'envoi doivent être unisones, c'est-à-dire, semblables en rimes à autant de vers pris sur la fin des couplets précédens. 2.° On garde dans toute la rigueur les regles de la rime Françoise; ensorte qu'il n'est pas permis de mettre le simple dans une rime, & le composé ou le dérivé dans une autre, quelque éloignées qu'elles soient. 4.° Enfin, tout ce qui sent la licence en est absolument banni. On faisoit autrefois les Chants Royaux en vers de dix syllabes. On les fait maintenant en vers alexandrins, ou de douze syllabes. Il seroit bon aussi de couper exactement les couplets du Chant Royal après le quatrième vers & le septième, comme on fait dans les dizains.

CHANTRES. (*a*) Il y avoit

(*a*) Paral. L. I. c. 25. v. 1. *& seq.*

dans le temple de Jérusalem un grand nombre de Lévites employés à chanter les louanges du Seigneur, & à jouer des instrumens devant son Autel. Sous le regne de David, on comptoit quatre mille Chantres, avec leurs chefs & leurs présidens. Asaph, Héman & Idithun étoient les maîtres de la musique du temple, sous les regnes de David & de Salomon. Asaph avoit quatre fils; Idithun, six; & Héman, quatorze. Ces vingt-quatre Lévites, fils des trois grands maîtres de la musique, furent établis à la tête de vingt-quatre bandes de Chantres. Chacun d'eux avoit sous lui onze maîtres d'un ordre inférieur, qui présidoient à d'autres Chantres & qui les instruisoient. Ceux de la famille de Caath tenoient le milieu dans le temple; ceux de Mérari, la gauche; & ceux de Gerson, la droite. Il semble qu'ils étoient encore distingués par les instrumens de musique dont ils se servoient. Les fils d'Ithun jouoient du cimor ou cithare; ceux d'Asaph, du nabal ou psaltérion; & ceux d'Héman jouoient du mizlothaïm, qui étoit une espèce de cloche.

Les Chantres & les Lévites occupés à chanter, à jouer des instrumens, & aux autres fonctions de temple, n'avoient point d'habits distingués du reste du peuple. Toutefois, dans la cérémonie du transport de l'Arche dans le temple de Jérusalem, bâti par Salomon, les Chantres parurent revêtus de tuniques de byssus ou de fin lin. Josephe remarque que du tems du roi Agrippa, ils obtinrent de ce Prince la permission de porter dans le temple la robe de lin, comme les Prêtres la portoient. Agrippa crut qu'il seroit glorieux à son regne de le signaler par un changement aussi considérable que celui-là. Les autres Lévites, occupés dans le temple à différens exercices sous le commandement des Prêtres, obtinrent aussi la permission d'apprendre à chanter, afin de pouvoir jouir des mêmes privileges que leurs freres. Cela étoit contraire aux loix de Dieu, dit Josephe, & jamais on ne les viola impunément.

CHAOLOGIE, histoire ou description du Chaos. On dit qu'Orphée avoit marqué dans sa Chaologie les différentes altérations, secrétions, & formes par où la terre a passé avant que de devenir habitable; ce qui revient à ce qu'on appelle autrement Cosmogonie. Le docteur Burnet a donné aussi une Chaologie dans sa théorie de la terre. Il représente d'abord le cahos comme non divisé & absolument brut & informe; il montre ensuite, ou prétend montrer, comment il s'est divisé en ses régions respectives, comment les matières homogènes se sont rassemblées & séparées de toutes les parties d'une nature différente; & enfin comment la terre s'est durcie, & est devenue un corps solide & habitable.

CHAON, *Chaon*, Χάων, (a)

(a) Pauf. pag. 129.

montagne du Péloponnèse, que l'on trouvoit sur un grand chemin d'Argos à Tégée, ville d'Arcadie. Le bas de cette montagne étoit planté d'arbres fruitiers. C'est-là que l'on voyoit sortir de terre, les eaux du fleuve Érasinus, lesquelles avoient pourtant leurs sources plus loin, au rapport de Pausanias.

CHAON, *Chaon*, (*a*) Prince Troyen, dont parle Virgile au troisième livre de l'Énéïde. On dit qu'il étoit fils de Priam, & frere d'Hélénus, qui le tua par mégarde à la chasse. Hélénus le pleura long-tems; & pour honorer sa mémoire, il voulut que la Chaonie fût ainsi appellée de son nom. C'est la tradition que Virgile a suivie; mais, il s'en faut bien que cette tradition soit fondée, comme on peut le voir dans l'article de Chaonie.

CHAONE, *Chaona*. *Voyez* Choane.

CHAONIE, *Chaonia*, (*b*) Χαονία, province maritime d'Épire. Elle étoit bornée au midi & au couchant par la mer Méditerranée, & pour parler d'une manière plus particulière, par la mer Ionienne; au nord par le païs des Taulantiens & la Pélagonie, & à l'orient par les Molosses.

Les antiquités de la Chaonie seroient postérieures à la dernière guerre de Troye, si c'étoit un Troyen nommé Chaon, qui, après la mort de Néoptolème, fils d'Achille, eût donné son nom aux Chaoniens, comme le prétend Virgile. Mais, il n'en est pas ainsi. Il est vrai que peu après la guerre de Troye, un peuple étranger s'établit en Épire; mais, ce furent les Molosses plus récens que les Chaoniens, & non pas les Chaoniens eux-mêmes. Les Molosses eurent pour chef, ou un fils de Néoptolème, comme le disent Scymnus de Chio & le Scholiaste de Pindare, ou Néoptolème lui-même, comme Pindare semble le supposer. Pour les Chaoniens, ils avoient regné sur toute l'Épire avant les Molosses, suivant un passage de Strabon.

L'origine de ces peuples ne sçauroit donc être reculée après la mort de Néoptolème, & l'auteur de leur nom ne fut jamais le Troyen Chaon, dont parle Virgile. Ce Poëte lui-même ne suppose-t-il pas les Chaoniens plus anciens que la guerre de Troye, quand il fait dire dans un endroit à Énée fugitif, qu'il étoit entré par le port des Chaoniens, & quand il dit dans un autre, que Bacchus & Cérès introduisirent l'usage du froment à la place du gland de Chaonie? Il est plus naturel de faire descendre les Chaoniens, des anciens Pélasges que des

(*a*) Virg. Æneïd. L. III. v. 335.

(*b*) Strab. p. 323, 324. Ptolem. L. III. c. 14. Thucyd. pag. 144. *&* *seq.* Plin. Tom. I. pag. 188. Tom. II. pag. 560. Tit. Liv. L. XXXII. c. 5. L. XLIII. c. 23. Carn. Nep. in Timoth. c. 2. Virg. Georg. L. I. v. 7. *&* *seq.* L. II. v. 67. Æneid. L. III. v. 292, 293, 333. *&* *seq.* Plut. T. I. p. 383, 402. Roll. Hist. Anc. T. II. p. 3. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. VII. pag. 151. *&* *suiv.* T. XII. p. 341.

des Troyens ; la plûpart des peuples de la Grece & des environs ayant tiré leur origine des Pélasges, & Étienne de Byzance rapportant que la Chaonie en particulier fut autrefois appellée Pélasgide. C'est la remarque de Paulmier de Grente-Mesnil.

Plutarque semble même avoir marqué, & le tems de leur établissement, & les chefs de leur colonie. *Les Historiens*, dit-il, *rapportent qu'après le déluge de Deucalion, Phaëton, un de ceux qui vinrent en Épire avec Pélasgus, fut le premier roi des Thesprotes & des Molosses* ; c'est-à-dire, des Chaoniens, prédécesseurs des Thesprotes & des Molosses ; car, c'est aux Chaoniens, & à leur païs nommé Pélasgide, que conviennent parfaitement un chef de colonie appellé Pélasgus, & un tems voisin du déluge de Deucalion. L'un & l'autre ne sçauroient convenir, ni aux Molosses qui furent établis par Néoptolème, ou par un de ses enfans, ni aux Thesprotes, qui eurent pour chef Thesprotus, fils de Pélasgus.

L'établissement des Pélasges dans la Chaonie ayant suivi d'assez près le déluge de Deucalion, ce dernier évenement sert à fixer l'origine des Chaoniens ; & quoique le tems précis de ce déluge soit ignoré, on sçait au moins que Deucalion vivoit environ six générations, ou près de deux cens ans avant le siege de Troye, & qu'à ce siege assisterent quelques-uns de ses descendans au cinquième, au sixième, au septième degré. Le déluge, arrivé à la fin de son regne, ne peut donc être éloigné de la guerre de Troye gueres plus que d'environ cinq générations, ou cent cinquante ans. En effet, Clyménus, détrôné par Endymion, regnoit en Élide, suivant la remarque de Pausanias, cinquante ans après le déluge de Deucalion ; & Endymion, ajoûte le même Auteur, étoit plus ancien d'une génération, que Pélops, ayeul d'Agamemnon & de Ménélaüs, qui eurent tant de part à la guerre de Troye ; ce qui donne justement un intervalle de cinquante ans & de trois générations, c'est-à-dire, un intervalle de cent cinquante ans entre le déluge de Deucalion & la guerre de Troye. Par conséquent l'établissement des Chaoniens, qui suivit de près le déluge, doit être arrivé quatre générations, ou environ cent trente-trois ans avant cette guerre.

Cela supposé, il n'est pas impossible de déterminer quel fut le Pélasgus qui conduisit les Chaoniens en Épire ; ce ne fut point l'ancien Pélasgus que les Poëtes représentent comme fils de la Terre, ou comme premier habitant du païs, dans la suite appellé Arcadie. Celui-ci fut pere de Lycaon ; & suivant l'histoire de sa postérité tracée par Pausanias, il vécut huit générations avant la guerre de Troye, ou quelque tems avant le déluge de Deucalion. Ce n'est donc point-là le chef des Chaoniens. Un petit-fils qu'il eut de même nom que lui, paroît avoir été le Pélasgus, qui, au

rapport de Plutarque, conduisit une colonie en Épire après le déluge de Deucalion. Étienne de Byzance parle d'un Pélasgus, fils de Lycaon, & pere de Thesprotus; & il en parle à l'occasion de ses descendans qui habitoient l'Épire. Il y a donc tout lieu de croire que ce Pélasgus est celui dont a parlé Plutarque, sur tout, puisqu'un tems voisin du déluge de Deucalion convient parfaitement à un fils de Lycaon, & que nous sçavons d'ailleurs, par le témoignage de Pausanias, que les enfans de Lycaon, au nombre au moins de vingt-quatre, se disperserent pour la plûpart dans la Grece, & hors de la Grece même.

L'oracle de Dodone en Épire étoit de fondation Pélasgienne. Hésiode, Éphore cité par Strabon, & Scymnus de Chio l'assurent en termes exprès. Cet oracle ne parut qu'après le déluge de Deucalion, puisqu'on ne voit pas qu'avant ce tems-là les Pélasges eussent pénétré dans l'Épire. Mais, il faut aussi qu'il ait paru bientôt après le déluge, & bientôt après l'établissement des Chaoniens; car, cet oracle, dit Hérodote, passoit pour le plus ancien de tous ceux de la Grece. Si cet oracle a été fondé en Épire par les Pélasges peu après le déluge de Deucalion, il faut nécessairement qu'il ait été l'ouvrage des Chaoniens, puisque les Chaoniens furent les premiers Pélasges, qui, peu après le déluge de Deucalion, commanderent à toute l'Épire.

Les monts Acrocérauniens occupoient la plus grande partie du païs. Il ne laissoit pas cependant d'y avoir plusieurs villes, dont quelques-unes étoient autant de ports. Ptolémée nous a conservé les noms de celles-ci, Oricum, Omphalie, Panorme, Onchesme, Casiope, Antigonie, Phœnicie, Hécatompédum, & Élée. Les quatre premières étoient situées sur le bord de la mer.

La Chaonie est comprise aujourd'hui dans l'Albanie, province de la Turquie d'Europe. On dit qu'il y a encore dans ce païs un canton nommé la Canina, qui est l'ancien nom un peu changé, & qu'il a à peu près les mêmes limites que la Chaonie, si ce n'est vers le nord où il s'étend davantage.

CHAONIE, *Chaonia*, Χαονία, (*a*) ville de Syrie, selon Ptolémée. Ce Géographe la met dans le canton appellé Comagène ou Commagene.

CHAONIENS, *Chaones*, Χαονες, peuples de la Chaonie. *Voyez* Chaonie.

CHAONIES, *Chaonia*, (*b*) fêtes que l'on célébroit dans la Chaonie. Voilà tout ce que nous en sçavons.

CHAOS, *Chaos*, Χάος. (*c*) Le Chaos, dans l'idée des Poëtes,

(*a*) Ptolem. L. V. c. 15.

(*b*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. II. p. 212.

(*c*) Pauf. p. 581. Ovid. Metam. Lib. I. *sub init.* Diod. Sicul. p. 4. Genes. c. 1. v. 1. *& seq.* Luc. c. 16. v. 26. Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. I, pag. 215. *& suiv.* Tom. II. pag. 329. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. T. XVIII. p. 2, 12. *& suiv.*

n'étoit autre chose qu'une masse informe & grossière, ou un mêlange confus de toutes choses, qui servit de matière première à la production du monde.

Selon Hésiode, le Chaos fut avant toutes choses; ensuite la Terre, avec elle le ténébreux Tartare; puis l'Amour. Du Chaos vinrent l'Érebe & la Nuit; & de ceux-ci, l'Éther & le Jour.

M. de la Barre croit que pour avoir une idée exacte du Chaos d'Hésiode, il faut y reconnoître quelque chose de plus que la matière informe & dépourvue de mouvement; & que peut-être, afin de bien rendre dans notre langue la pensée du Poëte, il seroit nécessaire d'avoir recours à une nouvelle expression, telle que seroit celle de toute substance. Nous ne reconnoissons aujourd'hui que deux substances, & nous croyons qu'il n'y en a pas davantage; mais, en quelque nombre qu'on en pût admettre, le Chaos les enfermoit toutes. Ce n'étoit, à le considérer dans sa totalité, ni esprit, ni matière, ni forme substantielle; mais, c'étoit tout ce qui a existé depuis le commencement du monde, & qui existera à jamais; ou, si l'on veut, c'étoit tous les êtres, qui, ayant existé d'abord ensemble, & confondus, se sont successivement développés & séparés les uns des autres, pour former l'arrangement de l'univers dans l'ordre physique ou des corps, & dans l'ordre spirituel.

Comment le Chaos cesse-t-il dans Hésiode? C'est l'existence séparée & individuelle de la Terre & de l'Amour, qui le fait cesser; car, M. de la Barre veut qu'on ne compte ici pour rien le Tartare, que le Poëte fait exister avec eux, & qui, selon notre Sçavant, n'est pas une substance différente de la Terre. Aussi voit-on qu'Aristote, citant Hésiode dans un endroit où il vouloit exposer les différentes opinions des Anciens sur les principes des choses, supprime les deux vers où il est parlé du Tartare; ce que Platon avoit fait avant lui dans son Banquet, & sans doute par la même raison, c'est-à-dire, parce que le Tartare n'étant pas un être distinct, il ne s'en étoit trouvé que deux après le Chaos.

Voilà donc les deux principes de toutes choses, la Terre & l'Amour; la Terre, c'est-à-dire, toute la matière; car, ni le ciel, ni la mer & les montagnes ne sont point encore; c'est elle-même qui va les produire dans un moment; ce qui signifie que la matière venant à se séparer, au lieu d'un seul être matériel, il y en aura plusieurs. C'est en ce sens, je veux dire, en considérant toute la matière, qu'Hésiode dit qu'elle est la demeure des immortels, parce que ces différentes parties seront les domiciles d'autant de dieux. Mais, incapable de tout par elle-même, afin que sa séparation se fasse, il faut qu'elle soit mue par un autre principe; & ce principe, distingué d'elle, est l'Amour qui s'insinue par tout, & par tout exerce un pouvoir auquel rien ne peut résister; ce qui montre que l'Amour n'est autre que l'esprit, mais con-

çu très-grossièrement. Car, au lieu que la saine Philosophie nous apprend que la pensée en fait l'essence, selon Hésiode il est d'abord dans le Chaos comme dans un état de néant; & quand il en sort, ce n'est que pour être encore quelque tems dans les ténebres, dont il ne se dégage que successivement, & à proportion du développement qu'il opere dans les parties de la matière.

Ovide, qui n'est venu au monde, que huit cens ans, ou environ, après Hésiode, a commencé comme lui son grand ouvrage des Métamorphoses par le Chaos; mais, il ne l'a imité qu'en cela; car, pour la manière de débrouiller ce même Chaos, il differe totalement des Poëtes Grecs. On ne voit point qu'il fasse intervenir l'Amour dans cette opération; Cependant, comme il lui faut un agent, il ne sçait pas trop à quoi se déterminer, & son incertitude paroît dans ce vers:

Hanc Deus, & melior litem natura diremit.

Comme dans cet autre:

Sic ubi dispositam, quisquis fuit ille deorum,
Congeriem secuit; &c.

Voici de quelle manière Ovide débrouille son Chaos. » Avant » que la mer, la terre, & le ciel » qui les enveloppe, fussent formés, l'univers entier ne présentoit qu'une seule face. Cet » amas confus, ce vain & inutile » poids, dans lequel les principes » de tous les êtres étoient confondus, c'est ce qu'on a appellé le » Chaos. Le soleil ne prêtoit point » encore sa lumière au monde; » la lune n'étoit point sujette à » ses vicissitudes; la terre ne se » trouvoit point suspendue au milieu des airs, où elle se soûtient » par son propre poids; la mer » n'avoit point de rivages; l'eau » & l'air se trouvoient mêlés » avec la terre, qui étoit sans solidité. L'eau n'étoit point fluide, & l'air manquoit de lumière; tout étoit confondu. Nul » corps n'avoit la forme qu'il devoit avoir; & tous se faisoient » obstacle les uns aux autres. Le » froid combattoit contre le » chaud, le sec contre l'humide. » Les corps durs attaquoient ceux » qui ne faisoient point de résistance, & les corps pesans disputoient avec ceux qui sont légers. Dieu, ou la nature ellemême, termina tous ces différens, en séparant le ciel d'avec la terre, la terre d'avec » les eaux, l'æther ou l'air le » plus pur, d'avec celui qui est » plus grossier. Le Chaos ainsi » débrouillé, chaque corps fut » placé dans le lieu qu'il devoit » occuper; Dieu établit les loix » qui devoient en former l'union. » Le feu, qui est des élémens le » plus léger, occupa la région la » plus élevée. L'air prit au-dessous du feu, la place qui convenoit à sa légereté; la terre, » malgré sa pesanteur, trouva » son équilibre; & l'eau fut placée dans le lieu le plus bas.

» Après cette première division, ce Dieu, quel qu'il ait » été, arrondit la surface de la

» terre, & répandit les mers par-
» dessus. Il permit aux vents d'agiter les eaux, sans permettre toutefois que les vagues pussent passer les bornes qui leur furent prescrites. Il forma ensuite les fontaines, les étangs, les lacs, & les fleuves, qui, renfermés dans leurs rives, coulent sur la terre. . . . Il commanda aussi aux campagnes de s'étendre, aux arbres de se couvrir de feuilles, aux montagnes de s'élever, & aux vallées de s'abaisser. «

Ovide, après avoir décrit cet arrangement, parle des cinq Zones, deux froides, deux tempérées, & une brûlante, qui est la Zone Torride. Il traite aussi des vents, & marque les lieux où ils soufflent; ensuite, après avoir fait mention de la région des airs, où se forment la grêle, les éclairs & le tonnerre, il poursuit ainsi;

» Dès que les limites, qui devoient servir de barrière aux différens corps qui composent l'univers, furent réglées, les astres renfermés jusques-là dans la masse informe du Chaos, commencerent à briller; & afin que chaque région fût peuplée d'êtres animés, les étoiles, images des dieux, furent placées dans le ciel; les poissons habiterent les eaux; les bêtes à quatre pieds eurent la terre pour demeure; & l'air devint le séjour des dieux.

» Il manquoit encore au monde un être plus parfait; il en falloit un qui fût doué d'un esprit plus élevé, & qui par-là fût en état de dominer sur les autres. L'homme fut formé; soit que l'Auteur de la nature l'eût composé de cette semence divine qui lui est propre, ou de ce germe céleste, que la terre, toute nouvelle, & qui ne venoit que d'être séparée du ciel, renfermoit encore dans son sein. Prométhée, ayant détrempé de cette terre avec de l'eau, en forma l'homme à la ressemblance des dieux; & pendant que tous les autres animaux portent la tête penchée vers la terre, l'homme seul la leve vers le ciel, & porte ses regards jusqu'aux astres. C'est ainsi qu'un morceau de terre, qui n'étoit d'abord qu'une masse informe, parut sous la figure d'un être, jusqu'alors inconnu à l'univers. »

Cette description porte à croire que les Payens avoient quelque connoissance des livres de Moïse, & qu'ils avoient eu relation avec les Hébreux; car, ce récit fabuleux du Chaos paroît avoir été tiré de la véritable histoire de la création du Monde, que Moïse nous décrit au commencement de la Génèse. Il y a en effet quelques traits, auxquels on ne peut se méprendre. Ovide regarde l'homme comme la dernière production de l'Auteur de la nature; en quoi il ressemble plus à Moïse qu'aucun autre Auteur payen. Un autre grand trait de ressemblance, c'est qu'il dit que l'homme fut formé avec de la bouë détrempée dans de l'eau. Mais, quel étoit ce Prométhée qu'il donne pour l'auteur

d'un si bel ouvrage? c'est ce qu'on ne sçauroit deviner. Jusques-là le Poëte attribue l'arrangement de l'univers ou à Dieu ou à la nature; & lorsqu'il s'agit de former l'homme, il fait paroître un Prométhée, sans qu'il en ait rien dit auparavant.

Hésiode même, à la religion près, & c'est beaucoup, parle de l'origine des choses comme Moïse. L'Écrivain sacré rend par tout à Dieu l'hommage qui lui est dû; le Poëte au contraire le méconnoît, & au lieu de sa parole toute-puissante, ne voit nulle part que des flux, s'il est permis de parler ainsi, & des générations successives, à peu près comme si la matière se fût mue d'elle-même, & qu'elle se fût donné elle-même la forme qu'elle a conservée depuis. Il ne pouvoit différer de Moïse dans un point de plus grande importance; & si l'on prouvoit ensuite qu'il lui est d'ailleurs assez conforme, ce ne seroit pas pour lui qu'on le prouveroit, mais parce qu'il seroit singulier de retrouver des vestiges de l'ancienne tradition jusque dans la Grece, & dans un tems aussi éloigné de celui où la nation Juive fut séparée des autres nations. Voici donc ce qu'on y peut observer de conformité.

Au commencement, dit Moïse, *Dieu créa le ciel & la terre*; c'est-à-dire, & la suite le fait voir, que Dieu créa toute la matière dont le ciel & la terre furent formés peu de tems après par son ordre. Cette matière est une partie de ce que le Poëte appelle le Chaos, & personne n'en doute.

L'Écrivain sacré ajoûte que la terre étoit couverte d'eaux, & que les ténebres étoient répandues sur l'abîme. Nous reconnoissons dans ces paroles la Terre & le Tartare d'Hésiode; parce qu'il est certain qu'il regardoit le Tartare comme un lieu ténébreux, au tour duquel les racines de la terre & de la mer avoient crû, & qui par conséquent dut subsister, dès qu'il y eut une terre & des eaux environnées de ténebres.

Nous reconnoissons aussi l'Amour qui donne la fécondité à toutes choses, & qui les unit entr'elles, dans ce qu'on lit ensuite, que l'esprit de Dieu étoit porté sur les eaux, ou qu'il étoit étendu dessus, à peu près comme un oiseau qui couve ses œufs. On est partagé sur le sens de ces paroles; & l'abus que les Grecs en firent, peut du moins servir à montrer comment les entendoient ceux de qui ils tenoient cette tradition.

Moïse continue par ces paroles célebres, dont un Auteur Payen admiroit justement la sublime simplicité: *Dieu dit que la lumière se fasse, & la lumière se fit. Il sépara la lumière des ténebres, & donna à la lumière le nom de jour, & aux ténebres le nom de nuit.* Nous croyons qu'il n'y a personne qui ne voie ici l'érebe & la nuit du Poëte qui naissent du Chaos, & du sein desquels sortent la lumière & le jour.

Le second jour Dieu fit le firmament, auquel il donna le nom de ciel; il le fit en détachant de la masse générale une partie de la terre & des eaux, qui ne faisoient

encore ensemble que comme une même chose ; & c'est ainsi que la terre d'Hésiode enfanta le ciel, en fournissant une partie de sa substance pour les former. Elle enfanta aussi la mer, parce que le troisième jour Dieu rassembla les eaux qui couvroient la terre, & donna à cet amas d'eaux le nom de mer. Le Poëte gâte tout, comme on voit. Le mot d'abîme, qui semble marquer la vaste étendue, qu'occupoit la matière informe, lui fait imaginer un être séparé qu'il nomme Tartare ; il personnifie les ténebres, & il en fait même deux êtres de sexe différent ; & cela, pour faire venir de leur alliance encore deux êtres distingués par le sexe. Le reste est de la même grossièreté ; mais, il n'en est pas moins vrai que dans l'histoire des trois premiers jours du monde, il ne fait que rendre, conformément aux folles idées que sa religion lui avoit rendu trop familières, ce que Moïse avoit décrit avec plus de simplicité & de vérité.

Appien assure que ce fut Jupiter qui habita au haut des cieux, & qui tira tous les corps & tous les membres de ce vaste univers, de la confusion du Chaos ; *Jupiter beate, in te omnia & ex te orta sunt.* Il faut expliquer de l'Amour ce qu'Appien dit de la concorde des causes secondes.

Diodore de Sicile, mêlant la Fable avec l'Histoire & la Philosophie, fait aussi sortir le monde du Chaos, comme ont fait encore Euripide & Plutarque.

Quand Séneque, usant du langage commun, donne le nom de Chaos aux enfers, il fait assez connoître que cette partie du monde a conservé le nom de Chaos, comme en ayant encore les ténebres, le trouble & la confusion.

Quant à l'origine du mot *Chaos*, il y a plusieurs opinions différentes ; les uns le tirent du Grec Χέω, produire, ou mieux encore de Χάω pour Χαίνω, qui signifie s'entrouvrir. Mais, Rittershusius, dans ses notes sur Gunthérus, assure que Chaos vient d'un mot Hébreu, qui veut dire, *être couvert de ténebres* ; ce qui est confirmé par le Poëte Prudence.

Merso sole Chaos ingruit horridum,

Lucem redde tuis, Christe, fidelibus.

L'ancien Interprete de la Bible appelle Chaos, l'espace d'entre le ciel & les enfers ; ce que l'évangéliste Saint Luc nomme χάσμα, c'est-à-dire, abîme. Fauste de Riez s'est aussi servi du même terme.

CHAPEAU. (a) A Athènes, il n'y avoit que les malades, qui portassent des Chapeaux ; & porter un Chapeau, entroit dans les ordonnances du médecin, comme cela paroît par les livres de Platon.

Dom Bernard de Montfaucon, dans l'explication d'un grand vase Étrusque, fait ces réflexions : » Ce » qu'il faut observer ici, dit-il,

(a) Suppl. à l'Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. III. pag. 71, 73.

» c'est que la Victoire porte un » Chapeau fait comme ceux » d'aujourd'hui, à cela près que » les bords en sont plus larges; » aussi a-t-elle eu soin de les rele- » ver sur le devant. Un des com- » battans porte aussi un Chapeau » de même, mais dont la forme » s'éleve en pointe. Je suis per- » suadé que c'est-là ce que les » Grecs appelloient σκιάδιον *um-* » *bella*, un parasol, mais qui te- » noit à la tête comme nos Cha- » peaux. Nous avons vu au troi- » sième Tome, Pl. XV. un Cha- » peau de même sur la tête d'un » cavalier, pris des bas-reliefs » du temple de Minerve d'Athè- » nes. La σκιαδίσκη d'Anacréon » sera aussi un petit Chapeau » peut-être comme ceux des » chasseurs ci-dessus. Il est à re- » marquer qu'Alberic dans ses » images des dieux, parlant du » Pétase de Mercure, l'appelle » *galerus seu umbella*. Le Pétase » de Mercure a quelquefois des » bords qui font ombre; c'est » pour cela qu'on l'appelle *um-* » *bella*, & ce mot *umbella* répond » parfaitement au σκιάδιον, ou » plutôt à la σκιαδίσκη d'Ana- » créon; & comme de monu- » mens sûrs nous prouvent que » le Chapeau étoit en usage chez » les Anciens, ce mot de Scia- » dion exprime si parfaitement le » Chapeau, que je ne doute pas » qu'il n'ait eu cette forme chez » les Grecs. Les Espagnols appel- » lent le Chapeau el Sombrero, » mot qui revient au σκιάδιον » des Grecs & à l'*umbella* d'Al- » beric. «

CHAPELLES, (*a*) *Sacraria Cellæ*. Quoique les temples fussent dédiés principalement à un dieu, il ne laissoit pas quelquefois d'y avoir des Chapelles pour les autres. Diodore de Sicile parle d'une Chapelle d'Iris, dans un temple de Vulcain. Il la nomme σηκὸς *Cella*. On en trouve souvent de même.

CHAPON, *Capo*, *Capus*, poulet mâle qu'on a châtré à dessein de l'engraisser.

Cette méthode d'avoir des volailles grasses & délicates, est très-ancienne. Il est parlé dans le Deutéronome de poulets chaponnés par le frottement, par le feu, ou par l'extraction totale ou partielle des testicules. On pratiquoit la même opération à Rome sur les poules; on les engraissoit délicatement, & il y en eut qui pesoient jusqu'à seize livres. Il fut défendu de châtrer les poules; & ce fut pour éluder cette loi qu'on chaponna de jeunes coqs. Columelle dit qu'outre la manière ordinaire de chaponner, on y réussit également en coupant jusqu'au vif les ergots avec un fer chaud, & les frottant ensuite avec de la terre à potier.

Le mot *Chapon* est formé de *Capo* ou *Capus*, qui en Latin veut dire la même chose, & qui vient du Grec κάπτειν, qui a la même signification qu'ἐσθίειν, manger, comme il paroît par ses dérivés κάπη, *præsepe*, une auge,

(*a*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. II p. 51.

κάπηλος, *Caupo*, un homme qui donne à manger, un Hôtelier, un Cabaretier. On a donc ainsi nommé les Chapons parce qu'on les engraisse.

Le P. Pezron dit que le Grec κάπος, d'où sont dérivés le Latin *Capo*, & le François *Chapon*, vient du Celtique *Cabon*, qui a le même sens.

CHAR, *Currus*, (*a*) nom, que l'on donnoit anciennement à presque toutes les voitures d'usage, soit à la ville, soit à la campagne, soit dans les batailles, soit dans les triomphes, &c. Nous l'avons restreint à celles qui sont traînées avec magnificence dans les carrousels, les courses de prix, & autres fêtes publiques.

Des Étymologistes dérivent le mot *Currus* ou *Carrus*, de *Carr*, terme Celtique, dont il est fait mention dans les Commentaires de César. Cette date est ancienne. Le mot *Carr* se dit encore aujourd'hui dans le même sens & avec la même prononciation dans la langue Wallonne.

Les uns attribuent l'invention des Chars à Érichthonius, roi d'Athènes, que ses jambes torses empêchoient d'aller à pied; d'autres, à Tlepolème ou à Trochilus; quelques-uns en font honneur à Pallas. Quoi qu'il en soit, il est constant que l'usage des Chars est fort ancien. Le livre de la Génèse nous apprend que l'on se servoit de ces voitures en Égypte dès le tems de Joseph.

Les Grecs appelloient les Chars & les Chariots ἅρμα, *Arma*, ἅρμαξα, *Armaxa*; Les Latins, *Currus* & *Carrus*, qui paroissent des noms génériques. Le *Currus*, que nous pouvons prendre pour le Char, Chariot, Carrosse, Caleche, & toute voiture roulante qui sert à voyager, se divisoit en plusieurs espèces, qu'on appelloit biges, triges, ou quadriges, par rapport au nombre des chevaux qui les tiroient. Les biges étoient à deux chevaux, les triges à trois, les quadriges à quatre. Il y avoit encore des Chars à six chevaux de front, qu'on appelloit sejuges, ou à sept, qu'on nommoit septijuges, ou à dix chevaux de front. Mais, tous ces Chars à six, à sept, à dix chevaux de front, n'ont guere servi, à ce que croit D. Bernard de Montfaucon, que pour les cirques & pour les triomphes. On appelloit birotum ou birota un Char à deux roues, comme le nom le porte.

Sur la colonne de Théodose, on voit un grand Char à deux roues, tiré par deux bœufs. Sur ce Char est le Prince de quelque nation, ou Scythique, ou Septentrionale. Il est accompagné d'une dame, sa femme, ou peut-être sa fille, & d'un autre homme. On remarque sur ce Char quelques ornemens de sculpture. Les bœufs ont un joug, dont la forme mérite d'être observée.

Sur la même colonne est un autre Char plus grand & à quatre

(*a*) Genes. c. 41. v. 43. Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. IV. pag. 190. *& suiv.*

roues, tiré de même par deux bœufs. Un Prince de la même nation que le précédent, y est assis, mené en triomphe. Il a à son côté un ami, qui partage son affliction. Sur le devant est assise sa femme, tenant un jeune enfant entre ses bras ; & sur le derrière est un jeune homme, peut-être fils du Prince.

Les Scythes avoient chacun leur Chariot ; les plus riches en avoient plusieurs. Ceux, qui n'en avoient qu'un, dit Lucien, étoient de la plus basse qualité, & s'appelloient Octapodes, des gens à huit pieds ; parce qu'ils n'avoient qu'un Chariot tiré par deux bœufs, qui faisoient ces huit pieds.

Outre les chevaux, les ânes, les mulets & les bœufs, les Anciens employoient d'autres animaux à tirer ces voitures roulantes. Nous y voyons des éléphans dans plusieurs médailles, tantôt deux, tantôt quatre. Dom Bernard de Montfaucon donne deux éléphans, qui portent en même tems une grande tour sur le dos, & traînent un de ces petits Chariots, dont on se servoit pour courir dans le cirque. On mettoit ordinairement ces tours sur le dos d'un éléphant seul, tant pour la guerre que pour les voyages ; comme on fait encore aujourd'hui en Perse & dans les Indes. On y atteloit aussi des chameaux ; cela s'est fait plusieurs fois à Rome, quoiqu'il n'en reste point de monument.

Les bêtes féroces étoient encore employées à cet usage. Marc-Antoine se servoit de lions, comme dit Pline ; Éliogabale s'en servoit de même, dit Lampridius. On y atteloit des tigres, des sangliers, des oryx, espèce d'animal qui n'a qu'une corne, & que Ptolémée attela à un Char, selon Athénée ; des ânes sauvages, des cerfs, des bisontes, espèce de bœufs sauvages.

Nous n'entrerons pas ici dans le détail de chaque espèce de Char, comme les Thenses, le Carpente, le Carruque, le Pilente, le Cisium, le Covinus, les Essedes, le Plaustrum & autres, dont on peut consulter les articles particulieurs. Nous nous bornerons aux principaux Chars des Anciens, qu'on peut réduire à quatre ; sçavoir, les Chars armés de faulx, *Currus falcati* ; les Chars couverts, *Currus arcuati* ; les Chars de triomphe, *Currus triumphales* ; & les Chars pour la course ἅρμα chez les Grecs, & *Currus* chez les Latins.

I.

Des Chars armés de faulx.

(*a*) Les Chars, qui avoient d'abord été inventés pour la vie civile, furent bientôt employés pour la guerre & dans les combats ; mais, pour cela, il fallut leur donner plus de légèreté. On fit donc une charpente, la moins massive qu'il fut possible ; de sorte qu'à l'exception des roues, qui étoient de

(*a*) Traduct. de l'Iliad par Madam. Dacier T. I. Préf. p. 50. *& suiv.* Roll. Hist. Anc. T. I. pag. 532, 533. T. V. p. 761. T. IV. p. 312.

chêne, & des brancards qui, avec les timons, étoient de frêne ou d'orme, tout le reste fut de sapin. A la légèreté de ces Chars, on joignit par degrés, une grande magnificence. On commença par couvrir les roues de lames d'étain. Ensuite, on ajoûta divers ornemens aux Chars mêmes, jusqu'à ce qu'enfin on en vit qui étoient entierement garnis d'or, d'argent & d'ivoire. Comme il n'y avoit ordinairement que les grands & les premiers officiers d'une armée, qui se servissent de Chars pour aller au combat, on gardoit ces Chars avec grand soin dans les familles qui les regardoient comme des monumens & des titres de noblesse. L'usage de ces Chars dans les batailles, devoit être très-difficile & très-embarrassant.

» Je ne comprends point, dit » Madame Dacier, comment les » Grecs qui étoient si sages, se » sont servis si long-tems de » Chars au lieu de cavalerie, & » comment ils n'ont point vu les » grands inconvéniens qui en » naissoient. Je ne parle point de » la difficulté de manier un Char, » bien plus grande que celle de » manier un cheval, ni du grand » terrein que les Chars occu- » poient; je dis seulement qu'il y » avoit deux hommes sur chaque » Char. Ces deux hommes étoient » des gens considérables, & tous » deux propres au combat; il » n'y en avoit pourtant qu'un qui » combattît, l'autre n'étoit occu- » pé qu'à conduire les chevaux. » De deux hommes en voilà dont » un en pure perte. De plus, il y » avoit des Chars non seulement » à deux, mais à trois & à qua- » tre chevaux pour un seul hom- » me de service; autre perte, qui » méritoit quelque attention. Ce- » pendant, les Grecs ont été » long-tems sans le connoître. Et » non seulement les Grecs, mais » les Égyptiens & les peuples » voisins de l'Égypte. On voit » dans l'Écriture Sainte *Currus* » *& equites*, des Chars & des » cavaliers. Mais, les cavaliers » sont là comme dans Homère, » ἱππῆες, pour ceux qui mon- » toient les Chars. Il me semble » qu'on ne voit la cavalerie, pro- » prement dite, distinguée des » Chars, que vers le tems de » Samuël & de Saül, cent vingt » ans après le siege de Troye, » & environ cent trente ans avant » Homère. Dans le premier livre » des Rois, les Philistins assem- » blent contre Saül trente mille » Chars & six mille cavaliers. » Chez les Syriens & autres peu- » ples, on voit vers le même » tems la cavalerie distinguée des » Chars; & dans le troisième livre » des Rois, on voit que Salomon » assembla des Chars & des che- » vaux; il avoit mille quatre cens » Chars à quatre chevaux, & » douze mille hommes de cava- » lerie. C'est une matière, qui » mériteroit que quelque homme » sçavant voulût bien l'approfon- » dir, pour nous marquer com- » bien de tems les Chars ont été » en usage sans cavalerie; com- » bien de tems ils ont été joints » avec elle; & enfin, en quel

» tems la cavalerie a commencé » à être seule & a entièrement » aboli les Chars. «

Pour remédier à une partie de l'inconvénient des Chars de guerre, Cyrus en changea la forme, & doubla le nombre des combattans, en mettant le conducteur en état de combattre lui-même ; & comme ce Prince y ajoûta des faulx, on lui attribua l'invention de cet appareil, qui les rendoit plus terribles, quoique long-tems avant lui on se soit servi dans les combats de ces Chariots armés de faulx. Voici donc ce que fit Cyrus pour perfectionner les Chars de guerre.

Il fit les roues plus fortes, afin qu'elles ne pussent pas être facilement brisées, & allongea les essieux, afin de leur donner une assiette plus ferme. Il ajoûta à chaque bout de l'essieu, des faulx longues de trois pieds, qui étoient disposées horizontalement ; & sous le même essieu il en mit d'autres tournées contre terre, pour couper en pieces, soit hommes, soit chevaux, que l'impétuosité des Chariots avoit renversés. Il paroît par différens endroits des Auteurs, que dans la suite on ajoûta encore au bout du timon, deux longues pointes, pour percer tout ce qui se présentoit ; & qu'on arma le derrière du chariot de plusieurs rangs de couteaux aigus, pour empêcher qu'on n'y pût monter.

Ces Chariots furent en usage pendant plusieurs siecles dans tout l'Orient. On les regardoit comme faisant la principale force des armées, comme la cause la plus certaine des victoires, & comme l'appareil le plus capable de jetter la terreur parmi les ennemis.

Mais, à mesure que l'art militaire vint à se perfectionner, on en sentit les inconvéniens, & enfin on y renonça entièrement. En effet, pour en tirer quelque utilité ; il falloit trouver des plaines vastes & étendues, un terrein fort uni, un païs où il n'y eût ni ravins, ni ruisseaux, ni vignes, ni bois.

Dans les tems postérieurs, on imagina plusieurs moyens d'en rendre l'usage absolument inutile. Il suffisoit de leur opposer un simple fossé qui les arrêtoit tout court. Quelquefois, un Général habile & expérimenté, tel qu'Eumene dans la bataille que Scipion livra contre Antiochus, détachoit contre les Chariots, les frondeurs, les archers, les tireurs de javelot. Ceux-ci, épars de tous côtés, les accabloient d'une grêle de pierres, de traits, de fleches, & jettant de grands cris en même tems que toute l'armée, ils répandoient la terreur & le désordre parmi les chevaux, & les obligeoient souvent de se tourner contre leurs propres troupes. D'autres fois, on empêchoit l'action & l'effet des Chariots, en s'en approchant tout d'un coup, & en franchissant avec une extrême rapidité, l'espace qui séparoit les deux armées. Car, ils ne tiroient leur force, que de la longueur de leur course, qui donnoit l'impétuosité & la roideur à leur mouvement ; sans quoi ils étoient foibles & languissans. C'est par-là que les Romains, sous Syl-

la, à la bataille de Chéronée, repoußerent & mirent en fuite les Chariots des ennemis, criant avec de grands éclats de rire, comme dans les jeux du cirque, qu'on en fit paroître d'autres.

I I.

Des Chars couverts.

Les Chars couverts ne différoient des autres, qu'en ce qu'il y avoit un dôme en ceintre. On dit qu'ils étoient à l'usage des Flamines, prêtres des Romains.

Les Chars couverts devoient sans doute servir pour les voyages, ou pour se transporter d'un lieu à un autre, comme nous le faisons par le moyen de nos carrosses, avec lesquels néanmoins ces Chars n'avoient presque aucune ressemblance. C'est sans fondement que dans l'usage que les Romains faisoient des Chars pour la vie civile, [car ils ne l'employerent jamais pour la guerre] on traduit communément le mot *Currus* par Carrosse; celui de *Rheda*, par Caleche; celui de *Cisium*, par Chaise de poste, &c. Il est beau apparemment de se représenter les Scipions, les Marius, les Catons, dans une Caleche. Il ne manque plus que de mettre derrière des laquais. Les Romains avoient seize ou dix-sept espèces de Chars, qui avoient chacune une dénomination particulière, & chacune une différence certaine; mais, c'étoient toujours des Chars ou Chariots, qu'on peut nommer ainsi en y ajoûtant une épithete, ou quelques mots, pour en fixer l'idée.

Tous ces Chars & Chariots n'avoient d'autre ressemblance avec nos Carrosses & nos Caleches, qu'en ce qu'ils avoient des roues, & qu'ils étoient tirés par des chevaux. Aucune de ces voitures n'étoit suspendue, ce qui les rendoit dures & fatigantes. Il y en avoit de plus douces pour les riches, qui vouloient commodément se transporter d'un lieu à un autre. Ils se servoient pour cela de *l'esseda* ou *essedum*, du *pilentum*, ou de la basterne, *basterna*, toutes espèces de litières, dans lesquelles on pouvoit s'asseoir, & que des esclaves portoient sur leurs épaules. Quand on avoit un long trajet à faire, on faisoit porter ces sortes de litières par des mulets, & même quelquefois par des chevaux, un devant & l'autre derrière; ce qui a sans doute induit en erreur ceux qui ont pensé que ces voitures étoient entièrement conformes à nos Carrosses, & parce qu'elles étoient suspendues, & parce qu'on y atteloit souvent des mulets ou des chevaux. Mais, cette suspension, comme on vient de le voir, n'avoit rien de commun avec celles de nos Carrosses; & si on y atteloit des mulets ou des chevaux, c'étoit non pour tirer ces voitures, mais pour les porter.

I I I.

Des Chars de triomphe.

(*a*) On attribue l'invention des

a Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. IV. pag. 154, 155.

Chars de triomphe à Romulus, prétendant qu'il entra dans Rome sur un pareil Char. D'autres n'en font remonter l'origine qu'à Tarquin le vieux, & même à Valérius Publicola. On lit dans Plutarque que Camille étant entré triomphant dans Rome sur un Char traîné par quatre chevaux blancs, cette magnificence fut regardée comme une innovation blâmable.

Le Char de triomphe étoit doré, orné de pierreries, semblable à une tour ronde. On en trouve quelquefois aussi de forme quarrée, quoique rarement. Il étoit soûtenu de deux roues, & tout brillant des images des dieux; cet ornement n'y est pas toujours le même, comme on le voit sur les monumens. Une idole du Phalle étoit suspendue sous le siege. Assis dans ce Char, le triomphateur conduisoit lui-même les chevaux. Il portoit une couronne d'or, ornée de pierreries. Il y avoit derrière lui un homme, qui soûtenoit sa couronne, & qui l'avertissoit de prendre garde à lui, & de s'observer tout le reste de sa vie, de peur qu'il ne s'enorgueillît. *Regardez derrière vous*, lui disoit-il, selon Tertullien; *& souvenez-vous que vous êtes homme.* Cette couronne étoit déposée après le triomphe au sein de Jupiter Capitolin, ou consacrée dans d'autres temples. Il n'étoit pas permis de la mettre ailleurs.

On pendoit de plus au Chariot une clochette & un fouet, instrumens d'or, dont on se servoit aussi aux derniers supplices, pour avertir celui qui triomphoit, de la vicissitude de la fortune; & qu'il pourroit bien lui arriver qu'après cette brillante journée du triomphe, il finît ses jours par quelque supplice, s'il ne se contenoit dans son devoir. S'il avoit de petits enfans de l'un ou de l'autre sexe, ou de petits-fils, ils montoient dans le Char avec lui. S'ils étoient déjà grands, ils alloient à cheval auprès du Char, qui étoit tiré par quatre chevaux. On en voit jusqu'à six au Char triomphant, qui est au dessus de l'arc de Sévère. On en compte jusqu'à dix dans un autre. Pompée triompha avec des Éléphans. Il y en avoit d'autres, qui le faisoient avec des tigres ou des cerfs, ou même des chiens. Le commandant passoit en cet équipage par la porte triomphale, & montoit au Capitole. L'habit de celui qui triomphoit, étoit une robe de pourpre, brochée & brodée d'or; sa couronne étoit de laurier, entremêlée de fils & de feuilles d'or. Il tenoit d'une main une branche de laurier, & de l'autre un sceptre d'ivoire, sur lequel est un oiseau, dans certaines images; c'est peut-être un aigle. Il se frottoit la face de vermillon, à la manière des Assyriens & des Medes.

Le triomphateur, en montant sur son Char, proféroit cette prière: » O Dieux, puisque c'est » par votre secours & sous vos » auspices, que la république Ro» maine s'est établie & augmen» tée; je vous prie de lui être » propice, & de la conserver. « *Dii, nutu & imperio quorum nata*

& aucta est res Romana, eamdem placati propitiatique servate.

Nos Chars de triomphe sont décorés de peintures, de sculptures, & de pavillons de différentes couleurs. Ils ont lieu dans quelques villes du Royaume. A Lille en Flandre, dans les processions publiques, où l'on porte le Saint Sacrement, on fait marcher à la tête, des Chars sur lesquels on a placé de jeunes filles. Ces Chars sont précédés du fou de la ville, qui a le titre de fou, & la fonction de faire mille extravagances, par charge. Cette cérémonie superstitieuse doit être regardée avec plus d'indulgence que de sévérité. Ce n'est point une dérision, les habitans de Lille sont de très-bons Chrétiens.

Les Payens avoient aussi des processions & des Chars de triomphe pour certaines occasions. Il est fait mention dans la pompe de Ptolémée Philadelphe, d'un Char à quatre roues de quatorze coudées de long, sur huit de large; il étoit tiré par cent quatre-vingts hommes; il portoit un Bacchus haut de dix coudées, environné de Prêtres, de Prêtresses, & de tout l'attirail des fêtes de Bacchus.

I V.

Des Chars pour la course.

(*a*) Les Chars de course, ou pour la course, étoient ainsi appellés, parce qu'ils servoient aux courses que l'on faisoit aux jeux publics, & principalement aux jeux Olympiques. M. l'abbé Gédoyn a fait des recherches très-curieuses sur les courses de Chars, qui étoient en usages à ces derniers jeux. Nous allons en extraire ce qu'on y trouve de plus intéressant.

Homère, Pindare & Pausanias sont presque les seuls Auteurs, qu'il faille consulter sur le fait dont il s'agit. Pindare est le moins instructif des trois. Son objet étoit de célébrer les Athletes, qui avoient été couronnés aux jeux de la Grece; il loue leur personne, leur patrie, leurs parens; il se jette dans des digressions, dont la liaison avec son sujet est presque imperceptible, & il n'entre jamais dans le détail de l'espèce de combat, où son héros a été proclamé vainqueur. A son défaut, le Scholiaste ou le Commentateur, profitant de l'occasion d'un mot, nous apprend quelquefois bien des choses; mais, il y en a quelques-unes, qui auroient besoin d'un meilleur garant. Homère, le plus sçavant des Poëtes, a l'art d'allier presque par tout l'érudition avec l'agrément. Il parle en plusieurs endroits des courses de Chars comme d'une chose connue & pratiquée dès les tems héroïques; & ces endroits sont dignes de remarque. Enfin, Pausanias, dans ses Éliaques, s'est fait, de dessein prémédité, l'Historien des jeux Olympiques, & nous instruit de mille particularités, qui ne se trouvent point ailleurs.

C'est à ces trois Auteurs, que s'attache principalement M. l'abbé

(*a*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. VIII. p. 330. *& suiv.*

Gédoyn. Il examine trois ou quatre points. 1.° En quoi consistoit la différence des Chars. 2.° La barrière, ou le lieu où se rassembloient ces Chars. 3.° La lice, où ils couroient. 4.° Les dangers qui étoient à craindre dans ces sortes de courses, & en particulier la borne au tour de laquelle il falloit tourner.

1.°

De la différence des Chars.

Les Grecs, comme nous l'avons observé ci-dessus, pour dire un Char, disoient ἅρμα. C'est presque la seule expression, dont use Pausanias; d'où on peut conclure qu'il n'y avoit qu'une espèce de Chars dans les courses dont il s'agit, & que la différence des uns aux autres, venoit plus de la diversité des attelages, que de toute autre. Cependant, Amasée, le traducteur Latin de Pausanias, par la manière dont il rend son Auteur, semble distinguer plusieurs sortes de Chars; & il n'est pas le seul qui soit tombé dans la même faute.

Les Chars des Grecs étoient ornés plus ou moins, selon la qualité des personnes. Nous voyons qu'aux funérailles de Patrocle, Diomede paroît sur un Char tout brillant d'or & d'étain, dit Homère. Celui de Ménélaüs n'étoit pas moins superbe; & il en étoit apparemment de même de plusieurs autres. Si dans des tems de simplicité & à la guerre, les Grecs étoient déjà si amoureux d'un beau Char, que doit-on penser des jeux Olympiques, le plus grand spectacle qu'il y eût dans la Grece? Spectacle, qui attiroit un concours infini de peuple, & où des Princes & des Rois, tels que Hiéron, Gélon, Dinamène, Philippe de Macédoine & plusieurs autres, envoyoient des Chars & des attelages pour disputer le prix de la course, soit par eux-mêmes en personne, soit par leurs Écuyers. On peut croire que toute l'industrie & la magnificence Greques se déployoient en ces occasions; mais, les ornemens des Chars n'en changeoient pas l'espèce. Il doit donc passer pour constant qu'aux jeux de la Grece, il n'y avoit pas deux sortes de Chars. Leur différence spécifique se tiroit uniquement de la diversité des attelages; & ces attelages ou de deux chevaux ou de quatre, ou de jeunes chevaux, ou de chevaux faits, ou de poulains, ou de mules, formoient différentes sortes de courses, différens combats, & multiplioient le spectacle; c'est ce que nous allons expliquer plus en détail.

Nous avons déjà remarqué qu'un Char, attelé de deux chevaux, s'appelloit en Latin *Biga*, en Grec Συνωρία, Συνωρίς, terme dont Platon s'est servi heureusement pour signifier l'union de notre ame avec notre corps; union que l'on peut comparer à une espèce d'attelage. La course des Chars à deux chevaux d'un âge fait, fut introduite dans les jeux Olympiques, en la 93e Olympiade. Par chevaux d'un âge fait, on entendoit, comme on entend encore aujourd'hui, des chevaux de cinq ans.

ans. Au tems de la guerre de Troye, les Grecs mettoient trois chevaux à un Char, & c'est ainsi qu'Homère nous représente les Chars de plusieurs de ses Héros. Alors, de ces trois chevaux, deux étoient sous le joug *jugales*, & le troisième étoit hors du joug. Le Poëte désigne celui-ci par l'épithete de παρήορος, qu'Hésychius explique ainsi : *Equus qui est extra jugum, dictus funalis.* De là vient que Stace, qui, dans sa Thébaïde, a emprunté les mœurs & les usages des Grecs, nous peint Admète poussant ses chevaux, & les appellant chacun par son nom au nombre de trois.

Mais, cet usage d'atteler trois chevaux à un Char, changea avec le tems, & ne passa jamais dans les jeux de la Grece. Au lieu de trois, on en attela quatre, ce que les Grecs appelloient τέθριππος, τετρωρὶς & τετρωρία; en Latin *quadriga.* Nous disons nous autres un quadrige, mot autorisé en style lapidaire & en style de médailles. Cette sorte de course étoit la plus noble & la plus belle de toutes. Elle fut ou instituée ou renouvellée dans les jeux Olympiques dès la 25e Olympiade, qui fut remarquable par la victoire de Pagondas Thébain; ainsi, la course à quatre chevaux précéda la course à deux, de plus de 272 ans. Il y a bien de l'apparence que Pélops avoit vaincu Œnomaüs à ce genre de course; & comme le prix du combat n'étoit rien moins que le royaume de Pise & de la Princesse Hippodamie, cet évenement avoit fait beaucoup de bruit en Grece, & on en avoit conservé la mémoire. C'est à quoi M. l'abbé Gédoyn impute le renversement de l'ordre naturel dans cette institution; car, il étoit raisonnable de commencer par courir à deux chevaux, avant que de courir à quatre.

Quoi qu'il en soit, remporter le prix à cet exercice, c'étoit ce que les Grecs appelloient νικᾷν ἵπποις, νικᾷν τεθρίππῳ, ou simplement ἅρματι; ἅρμα étant pris par excellence pour un Char attelé de quatre chevaux. La 2e ode des Olympioniques de Pindare est consacrée à Théron, tyran d'Agrigente, avec cette Inscription, Θήρωνι Ἀκραγαντίνῳ, ἅρματι; & par la lecture de l'ode, on voit qu'il s'agit d'un quadrige. Les Grecs ne mettoient pas comme nous, quatre chevaux, deux à deux à la queue les uns des autres; mais, ils les rangeoient tous de front. Les deux du milieu appellés *jugales*, étoient ordinairement les moins bons; les deux autres, dits *funales* ou *lorarii*, occupoient le premier rang, sur tout le cheval de la gauche; parce qu'il falloit prendre à gauche pour aller gagner la borne, & que c'étoit ce cheval qui, en quelque facon, dirigeoit les autres. C'est pourquoi, Nestor, exhortant son fils Antiloque à faire tous ses efforts pour gagner le prix proposé par Achille, lui dit : » Approche de la borne le plus près » qu'il sera possible; pour cet effet, toujours penché sur ton » Char, gagne la gauche de tes » rivaux, & en animant ton che-

» val qui est hors de la main, lâ-
» che lui les rênes, pendant que
» le cheval, qui est sous la main,
» doublera la borne de si près,
» qu'il semblera que le moyeu de
» la roue l'aura rasée. «

En la 99e Olympiade, on attela quatre poulains à un Char; & ce nouveau spectacle valut une couronne à Sybariade Lacédémonien. En la 108e, on vit une course de deux poulains attelés ensemble. Une Macédonienne, nommée Bélistiche, y remporta le prix. Comme les Éléens introduisoient de nouveaux combats, aussi les abolissoient-ils, quand le succès ne répondoit point à leur attente. Ainsi, après avoir imaginé la course de l'Apéné en la 70e Olympiade, ils la proscrivirent en la 84e. Pindare, qui fleurissoit dans cet intervalle, a célébré plus d'un Athlete vainqueur en ce genre de course.

2.°

De la Barrière.

Tous ces Chars avec leurs divers attelages se rendoient dans une grande place, qui étoit immédiatement devant la lice à Olympie. C'est cette place que l'on appelloit en Latin *Carceres*, & que nous appellons la barrière, faute d'un autre mot plus propre; car, les termes d'*Aphesis* & d'*Apheteria*, dont usoient les Grecs, étoient beaucoup plus justes pour exprimer le lieu, d'où les chevaux s'élançoient dans la lice. En effet, par notre mot de barrière, nous n'entendons ordinairement que ces fausses portes, où l'on paye les droits du Roi dans les fauxbourgs, ou bien ces pieces de bois mises en travers, qui ferment un passage. La lice étoit aussi fermée à peu près de la même manière; & cette sorte de barrière s'appelloit en Grec Balbis ou Usplenx, & en Latin *Claustrum* ou *Repagulum*; mais, quand on dit la barrière d'Olympie, on entend toute l'enceinte qui précédoit la lice, & qui étoit comme le rendez-vous des chevaux & des Chars. Or, cette barrière, prise en ce sens, mérite fort qu'on en parle. On la vantoit comme une des choses les plus dignes de curiosité, qu'il y eût en Grece, C'étoit un certain Cléétas, grand architecte & grand statuaire, qui en avoit donné le dessein; & il en étoit si glorieux, qu'ayant fait sa propre statue que l'on gardoit à Athènes, il y mit cette Inscription: *Cléétas fils d'Aristoclès, l'auteur de la barrière d'Olympie, est celui-là même qui m'a faite.*

Pausanias, dans ses Éliaques, nous décrit fort amplement ce merveilleux ouvrage. S'il nous en avoit donné un plan figuré, nous n'aurions rien à désirer sur ce point; mais, on sçait que les Anciens n'avoient pas l'art de peindre, par des estampes, les choses dont ils vouloient transmettre la connoissance. Ils ne pouvoient guere que les décrire verbalement; & cette façon de les représenter, ne nous éclaire pas comme feroit l'image même. De-là vient que nous avons une idée si confuse de leurs machines de guerre, de leurs galères, de leur tactique,

même de leurs temples, & de beaucoup d'autres choses, dont il est parlé dans leurs écrits.

Quoi qu'il en soit, voici la description de Pausanias. » Au-dessus » de cette partie du stade, où se » mettent les directeurs des jeux, » dit cet Auteur, il y a un lieu » destiné pour les courses de che- » vaux. Ce lieu est précédé d'une » grande place, que l'on nomme » la barrière, & qui est faite en » forme d'une proue de navire, » mais de sorte que l'éperon est » tourné vers la lice. A l'endroit » où cette barrière joint le porti- » que d'Agnaptus, elle s'élargit » d'un & d'autre côté; & à l'ex- » trêmité de l'éperon paroît élevé » un dauphin de bronze, soûtenu » par une verge de fer. Les deux » côtés de la barrière ont plus de » quatre cens pieds de long. Sur » cette longueur on a pratiqué » des loges à droite & à gauche, » tant pour les chevaux de selle, » que pour les Chars; ces loges » se tirent au sort entre les com- » battans. Au-devant des chevaux » & des Chars, regne d'un bout » à l'autre, un gros cable, qui » sert de barre, & qui les con- » tient dans leurs loges. Vers le » milieu de la proue est un autel » de brique crue, que l'on a soin » de blanchir à chaque Olym- » piade. Sur cet autel il y a un » aigle de bronze, qui a les aîles » fort éployées, & qui, par le » moyen d'un ressort, s'éleve tout » à coup & se fait voir à tous les » spectateurs; tandis que le dau- » phin qui est à l'éperon, s'abaisse » & descend jusques dessous terre. » A ce signal, on lâche le cable » du côté du portique; & aussi- » tôt les chevaux s'avancent vers » le côté opposé, où l'on en fait » autant. La même chose se prati- » que de tous les côtés de la bar- » rière, jusqu'à ce que les com- » battans avec leurs chevaux & » leurs Chars se soient assemblés » auprès de l'éperon, où l'on a » soin de les apparier. Incontinent » après, ils entrent dans la lice, » & alors c'est l'adresse des » écuyers, & la vitesse des » chevaux, qui décide de la vic- » toire. «

Sur ce récit, dit M. l'abbé Gédoyn, je me figure la barrière d'Olympie comme une grande place, qui, par la disposition de son terrein, & des bâtimens dont elle étoit environnée, représentoit une proue de vaisseau. Concave en dedans, & convexe en dehors à l'endroit où elle joignoit un certain portique, nommé le portique d'Agnaptus, elle alloit en s'élargissant sur les côtés, & se rétrecissoit vers la lice ou l'hippodrome, ce qui formoit une espèce d'éperon, que Pausanias appelle ἔμβολον, en Latin *rostrum*. C'est-là qu'étoit le dauphin de bronze dont il parle. Une espèce de colonne le soûtenoit en l'air. Vis-à-vis, & au milieu de la place, il y avoit un autel, & sur cet autel un aigle de bronze qui déployoit ses aîles, & qui, lorsque tout étoit prêt, s'élevoit en l'air par le moyen d'un ressort. En même tems, le dauphin, par le moyen d'un autre ressort, s'abaissoit jusques sous le rès-de-chaussée,

pour ne point embarrasser l'entrée de la lice. A l'instant on lâchoit les cables, qui contenoient les chevaux & les Chars dans leurs loges; tous aussi-tôt s'avançoient & se rangeoient auprès de l'éperon; là on les apparioit, c'est-à-dire, que l'on donnoit à chacun des combattans son antagoniste, suivant le genre de combat où il devoit signaler son adresse.

Voilà, continue M. l'abbé Gédoyn, l'idée que je me fais de la barrière d'Olympie, décrite par Pausanias. Il ne fait mention que de loges ou remises pour les chevaux & pour les Chars. Mais, il y a lieu de croire que ces remises étoient voûtées; qu'au-dessus on avoit bâti des chambres pour les combattans, même des greniers; & qu'une place si fréquentée, si célebre, & qui faisoit tant d'honneur à l'architecture, avoit toute la décoration, tous les ornemens que l'on peut donner à une place publique.

Les loges se tiroient au sort, & la raison en est manifeste; car, tous ces combattans, venant à sortir de leurs loges avec leurs Chars & leurs chevaux, c'étoit une nécessité que les uns se trouvassent plus près de la lice, les autres plus loin, les uns à la droite, les autres à la gauche; ce qui procuroit de l'avantage aux uns & du désavantage aux autres, par rapport à la borne qui étoit d'un certain côté. On ne pouvoit donc mieux faire, que de mettre au sort la décision des rangs, afin que chacun ne pût imputer qu'à la fortune, celui qui lui étoit échu; aussi cet usage étoit-il fort ancien.

Nous lisons dans Homère, qu'aux jeux funebres de Patrocle, pour régler les rangs de ceux qui voulurent disputer le prix de la course des Chars, Achille tira lui-même les sorts, & que le premier échut à Antiloque, le second à Eumélus, le troisième à Ménélaüs, le quatrième à Mérion, & le cinquième à Diomède. Le Poëte ajoûte qu'aussi-tôt ces braves Princes se présenterent devant la barrière, & se rangerent tous de suite, στὰν δὲ μεταστοιχεὶ, car Didyme rend ce mot par ἐφεξῆς; or, plusieurs personnes peuvent se ranger de suite, & être de front en même tems. Mais, Eustathe, par μεταστοιχεὶ, entend *l'un après l'autre*, *l'un derrière l'autre*, & non pas *de front*. S'ils avoient été tous de front, dit-il, à quoi eût-il servi de tirer leurs rangs au sort?

Madame Dacier, qui a adopté le premier sens, répond que pour être tous de front, il ne s'en suit pas que l'un n'eût pas plus d'avantage que l'autre; parce que la borne au tour de laquelle il falloit tourner, étant sur la gauche, celui qui étoit le plus de ce côté-là, avoit un moindre circuit à faire pour aller gagner cette borne, & Madame Dacier paroît avoir raison. En effet, supposons que cinq ou six Athletes, qui vont disputer le prix de la course, soient rangés tous six l'un après l'autre, il est certain que le premier aura un très-grand avantage sur le dernier, & que par conséquent la partie

ſera fort inégale ; au contraire, dans la première ſuppoſition, il n'y aura d'autre inégalité que celle qui eſt abſolument inévitable. Il y a donc tout lieu de croire que les combattans de même eſpèce, paſſoient tous dans la lice en même tems. Voyons maintenant ce que c'étoit que cette lice.

3.°

De la Lice.

Selon Pauſanias, la lice ou l'hippodrome étoit compoſé de deux parties ; la première, plus longue que l'autre, étoit une terraſſe faite de main d'homme, & la ſeconde une colline de hauteur médiocre; c'eſt tout ce que cet Auteur nous en apprend. Il n'en détermine ni la longueur ni la largeur ; il a fait la faute, que font preſque tous les Écrivains, de ne ſonger qu'au tems où ils écrivent, & de ſuppoſer que les inſtitutions humaines, dont ils parlent, ſubſiſteront toujours, quoiquelles ſoient auſſi ſujettes que les hommes mêmes à changer & à périr, *debemur morti nos noſtraque.* Ainſi, ces jeux, que la religion avoit conſacrés, & qui faiſoient non pas l'amuſement, mais le charme & la paſſion dominante, ou pour mieux dire, l'occupation ſérieuſe de toute une nation la plus célebre & la plus polie qu'il y eût alors au monde, ont eu le ſort de cette nation même, & ſont tombés avec elle ; & préſentement, par la faute des Hiſtoriens de ce tems-là, nous ne pouvons avoir de ces ſpectacles, qu'une idée confuſe & incertaine, fondée à beaucoup d'égards ſur de ſimples conjectures.

M. Burette, dans ſa diſſertation ſur la courſe des Anciens, paroît donner à l'Hippodrome des Grecs, la longueur de deux diaules, c'eſt-à-dire, de quatre ſtades ou de cinq cens pas. Dans les courſes de chevaux, ſelon Pauſanias, dit-il, on ne parcouroit que deux diaules ou quatre ſtades ; & à la marge, il cite Pauſanias de l'édition de Kuhnius. Le paſſage, que M. Burette a eu en vue, ne peut-être que celui-ci : *A Némée la carrière que fourniſſent les enfans dans les courſes de chevaux, eſt de deux diaules.* Or, ce paſſage n'eſt point du tout concluant ; car, en premier lieu, il s'y agit non des hippodromes de la Grece en général, mais en particulier de l'hippodrome de Némée ; ſecondement, il n'y eſt parlé que de la courſe des enfans. Pauſanias nous apprend qu'à Olympie, le jour de la fête de Junon, les jeunes filles diſputoient le prix de la courſe entr'elles ; & qu'en leur faveur on abrégeoit la carrière d'une ſixième partie. On en faiſoit peut-être de même à Némée en faveur des enfans ; & l'on eſt d'autant plus porté à le croire, que ces termes, Νεμείων τε ἐν παισὶν, portent avec eux une reſtriction. La lice d'Olympie ne pouvoit donc pas avoir moins de cinq cens pas de longueur ; mais, elle pouvoit en avoir plus. En un mot, M. l'abbé Gédoyn ſoûtient que nous n'avons rien dans l'antiquité, ſur quoi nous puiſſions déterminer au juſte l'étendue des hippodromes, & l'eſpace que l'on

parcouroit, soit dans les courses de chevaux, soit dans les courses de Chars.

4.°

Des bornes, autour desquelles il falloit courir, & des dangers auxquels on y étoit exposé.

Nous ne sommes guere mieux instruits sur le fait des bornes. Pausanias en parle historiquement, sans aucun détail, & comme en passant. *A l'une des bornes*, dit il, *on voit une statue d'Hippodamie, qui tient un ruban dans sa main, comme pour couronner Pélops, sûr déjà de la victoire.* De ces mots, *à l'une des bornes*, on peut justement conclure qu'il y avoit plusieurs bornes. Et en effet, le bon sens porte à croire qu'il y en avoit au moins trois, l'une pour les courses de chevaux, l'autre pour les courses de Chars à deux chevaux, & l'autre pour les courses de Chars à quatre.

Dans l'Iliade, aux jeux funebres de Patrocle, Homère ne fait mention que d'une borne, parce qu'il n'y avoit alors qu'un genre de course; & il décrit si bien cette borne, que l'on s'imagine la voir. Mais, si de cet endroit d'Homère on inféroit qu'aux jeux de la Grece, il n'y avoit qu'une borne, on se tromperoit; comme il y avoit trois genres de courses très-différentes, c'étoit, ce semble, une nécessité qu'il y eût aussi trois bornes; une seule ne pouvoit pas être également périlleuse pour tous les trois; mais, on ne sçait, ni où elles étoient plantées, ni même s'il falloit tourner plusieurs fois autour de chacune, quoi qu'en disent les Compilateurs, les Scholiastes & les Interpretes. Passons donc à des choses plus certaines.

A l'extrêmité de cette partie de la lice, qui étoit en terrasse, il y avoit un autel de figure ronde, consacré à un génie, que l'on regardoit comme la terreur des chevaux, & que par cette raison l'on nommoit Taraxippus. » Quand les chevaux venoient à » passer devant cet autel, dit » Pausanias, sans que l'on sçache » pourquoi, la peur les saisissoit » tellement que n'obéissant plus » ni à la voix ni à la main de » celui qui les menoit, souvent » ils renversoient & le Char & » l'écuyer; aussi faisoit-on des » vœux & des sacrifices à Tara» xippus pour l'avoir favorable. « L'Auteur, qui étoit assez mauvais Physicien & fort superstitieux, recherche les raisons de cette épouvante; mais, au lieu d'en donner la cause physique, il ne rapporte que des opinions populaires, fondées sur la superstition, qui a été de tous les tems, de tous les païs, & plus de la nation Grecque, que de toute autre. Dans l'isthme de Corinthe il y avoit aussi un Taraxippus que l'on croyoit être ce Glaucus, fils de Sisyphe, qui fut foulé aux pieds de ses chevaux, dans les jeux funebres qu'Acaste fit célébrer en l'honneur de son pere.

A Némée, on ne parloit d'aucun génie, qui fît peur aux chevaux; mais, au tournant de la lice il y avoit une grosse roche rouge

comme du feu, dont l'éclat les éblouissoit & les étonnoit de la même manière qu'eût fait la flamme. Cependant, si l'on en croit Pausanias, à Olympie Taraxippus leur causoit bien une autre frayeur. Il finit en disant que selon eux, Taraxippus étoit un surnom de Neptune Hippius. Ce n'est pas là satisfaire la curiosité du Lecteur, qui attend qu'on lui apprenne la véritable cause d'une épouvante si subite. L'Auteur pouvoit bien dire ce qu'il est si naturel de penser, que les Hellanodices, ou directeurs des jeux, usoient de quelque artifice secret pour effaroucher ainsi les chevaux, afin que le succès des courses, devenu par-là plus hazardeux & plus difficile, en devînt aussi plus glorieux.

CHARA, *Chara*, Χαρὰ, (*a*) nom d'un chien de chasse, dont parle Xénophon. Ce mot veut dire la Joie.

CHARABE, *Charabe*, (*b*) Χαράβη, bourg de la haute Galilée, dans la tribu de Nephthali, sur les confins de la tribu d'Aser. Il fut fortifié par Josephe. C'est apparemment le même qu'il appelle la Pierre des Achabares.

CHARACA, *Characa*, (*c*) Χάρακα, ville de Judée, située dans la tribu de Gad.

Un jour les gens de Judas Maccabée vinrent à Characa vers les Juifs, qui étoient appellés Tubianéens, parce qu'ils habitoient dans le païs de Tob ou Tubin. Ils ne purent prendre Timothée en ce lieu-là, parce que n'ayant pu y rien faire, il s'en étoit retourné, après avoir laissé en un certain lieu une garnison très-forte. Mais, Dosithée & Sosipatre, qui commandoient une partie des troupes de Maccabée, tuerent ceux que Timothée avoit laissés pour la garde de cette place, qui étoit de plus de dix mille hommes.

CHARACITAINS, *Characitani*, Χαρακῖτανοι, (*d*) peuples de l'Espagne Tarragonoise, qui habitoient au de-là du Tage. Ils n'avoient pour leurs demeures ni villes ni bourgs; mais, ils avoient un côteau fort haut & fort grand, tout rempli de cavernes & de creux de rochers qui étoient tournés vers le nord, où ils faisoient leur habitation. Toute la campagne qui environnoit ce côteau, ne produisoit qu'une boue d'argille & une terre très-fine & très menue, qui ne pouvoit soûtenir ceux qui y marchoient, & qui pour peu qu'on y touchât, s'élevoit & s'en alloit en une poudre très-subtile, comme la chaux vive ou la cendre. Quand ces barbares craignoient d'être attaqués, & qu'ils avoient pillé leurs voisins, ils se renfermoient dans ces cavernes avec leur proie, & se tenoient-là tranquilles comme dans un lieu inaccessible où l'on ne pouvoit les forcer.

(*a*) Xenoph. p. 987.

(*b*) Joseph. de Antiq. Judaïc. p. 823. de Vita sua. pag. 1013.

(*c*) Maccab. L. II. c. 12. v. 17. *& seq.*

(*d*) Plut. Tom. I. p. 576, 577. Roll. Hist. Rom. T. VI. p. 115. *& suiv.*

Un jour, Sertorius alla camper au-dessous de ce côteau. Les barbares, qui crurent qu'il n'étoit venu là que parce qu'il avoit été battu, se moquoient de lui & faisoient des huées. Sertorius, soit qu'il fût en colère, ou qu'il voulût montrer qu'il ne fuyoit point, monta à cheval dès le lendemain à la pointe du jour, & alla reconnoître le côteau. Mais, comme il n'y avoit aucun chemin pour en approcher, il étoit au désespoir, & ne faisoit que courir çà & là inutilement, & user contr'eux de menaces vaines. Tout d'un coup il s'apperçoit que le vent élevoit de cette terre fine & subtile beaucoup de menue poussière, & la portoit contre l'entrée de ce côteau. Ces cavernes, comme nous l'avons déjà dit, étoient tournées vers le nord; & le vent qui souffloit de ce pole arctique, étoit celui de tous les vents qui régnoit le plus dans cette contrée; car, il s'engendroit dans les plaines marécageuses d'alentour, & dans les montagnes couvertes de neiges qui les bornoient. Comme on étoit alors au cœur de l'été, ce vent étoit encore plus fort, étant nourri par la fonte des neiges & des glaces du septentrion; de sorte qu'il souffloit agréablement pendant ces grandes chaleurs, & rafraîchissoit le jour ces Barbares & leurs troupeaux dans leurs cavernes.

Après que Sertorius eut bien réfléchi sur ce qu'il voyoit, & qu'il se fût informé des habitans des lieux voisins, qui l'assurerent que ce qu'il voyoit étoit ordinaire, & ne manquoit point, il commanda à ses soldats de prendre des charges de cette terre fine & cendreuse, de la porter vis-à-vis de ces cavernes, & d'en faire un grand monceau. Les Barbares, pensant que c'étoit une levée qu'il faisoit pour aller les attaquer, s'en moquoient au commencement. Quand ses soldats eurent bien travaillé jusqu'à la nuit à porter de cette terre, il les ramena dans son camp.

Le lendemain matin, à l'aube du jour, un petit vent doux commença à souffler, & enleva le dessus, & ce qu'il y avoit de plus subtil & de plus délié dans cette terre entassée, & le répandit par tout comme la menue paille d'une aire. Ensuite, le vent devenant plus fort, à mesure que le soleil s'élevoit, dans un moment tout le côteau fut couvert de cette poussière. Alors, les soldats de Sertorius se mirent à remuer jusqu'au fond & à bouleverser tout ce monceau qu'ils avoient amassé, & à briser les mottes de cette argille seche. Il y en eut même qui y menerent leurs chevaux, & qui, les faisant marcher sur cet amas, élevoient une plus grande quantité de poussière, & la livroient au vent, qui s'en emparant, la portoit dans les cavernes des Barbares, dont les ouvertures étoient tournées de son côté. Comme ces cavernes n'avoient d'autre entrée ni d'autre issue, que ces ouvertures mêmes par où elles recevoient ce vent, elles en furent bientôt remplies; de sorte que ces Barbares ne pouvoient plus voir,

car leurs yeux en étoient bouchés, & ils ne pouvoient respirer sans attirer cette vapeur étouffante qui les suffoquoit. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'ils supporterent ce supplice deux jours entiers; le troisième ils se rendirent à la discrétion de Sertorius; & par-là ils accrurent moins ses forces, qu'ils n'augmenterent sa réputation, en faisant voir que par sa seule habileté & par son adresse, il étoit venu à bout de ce que tout l'effort des armes n'auroit pu emporter.

CHARACMOBA, *Characmoba*, ou peut-être CHARACMOAB, ville de la troisième Palestine. Elle est jointe à Aréopolis, à Pétra, à Ségor, dans les anciennes Notices & dans les souscriptions des Conciles. On croit que c'est la même que Characa, dont nous avons parlé ci-dessus.

CHARACOME, *Characoma*, Χαράκωμα, (*a*) ville du Péloponnèse dans la Laconie. C'étoit une petite place à peu de distance de Pellane.

CHARACTER PRIMIANUS, *Character Primianus*, (*b*) valet de pied de Tibere. Ce sont les monumens qui nous ont conservé son nom.

CHARADRE, *Charadra*, (*c*) Χαράδρη, *ou* Χαράδρα, ville de Grece dans la Phocide. Elle étoit située sur le haut d'un rocher, à vingt stades de Lilée. Les habitans étoient sujets à manquer d'eau; car, ils n'en pouvoient avoir que d'un torrent, qu'ils nommoient Charadrus, & qui, trois stades plus bas, alloit tomber dans le Céphisse. C'est de ce torrent, selon toute apparence, que la ville avoit pris son nom. Les Charadréens avoient quelques autels exposés aux injures de l'air, sans autre dédicace, que, *aux Héros*, par où quelques-uns entendent les Dioscures, & d'autres les Héros originaires du païs.

Hérodote dit que la ville de Charadre avoit été brûlée par les Barbares; mais, elle s'étoit rétablie depuis, puisqu'elle subsistoit au tems de Pausanias.

CHARADRE, *Charadra*, Χαράδρα, lieu de Grece dans l'Épire, à peu de distance du golfe d'Ambracie, selon Polybe.

CHARADRE, *Charadra*, Χαράδρα, (*d*) ville du Péloponnèse dans la Messénie. Strabon la met entre les villes fondées par Pélops.

CHARADRÉENS, *Charadræi*, Χαραδραῖοι, habitans de Charadre. *Voyez* Charadre.

CHARADRIUS, *Charadrius*, (*e*) sorte d'oiseau, dont il étoit défendu aux Juifs de manger. Il y en a qui l'entendent du héron, qui se tient le long du rivage de la mer, des marais & des étangs. On dit qu'il a la vertu de guérir, par son seul regard, ceux qui sont malades de la jaunisse. D'autres prétendent qu'il faut que le malade,

(*a*) Pauf. pag. 203.
(*b*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. V. pag. 55.
(*c*) Pauf. pag. 613, 676. Herod. L. VIII. c. 33.
(*d*) Strab. p. 360.
(*e*) Deuter. c. 14. v. 18.

le regarde, & que cet oiseau lui renvoie ses regards assez fixement; car, s'il détournoit sa vue, le malade, à ce qu'on dit, mourroit infailliblement.

CHARADRUS, *Charadrus*, Χάραδρος, (*a*) torrent de Grece dans la Phocide, selon Pausanias. *Voyez* Charadre.

CHARADRUS, *Charadrus*, Χάραδρος, (*b*) fleuve du Péloponnèse dans le Messénie, selon le même Pausanias.

CHARADRUS, *Charadrus*, Χάραδρος, autre fleuve du Péloponnèse dans l'Achaïe. Pausanias dit que les bêtes, qui boivent de ses eaux au printems, produisent plus de mâles que de femelles; que par cette raison, les bergers menoient ailleurs leurs troupeaux; mais que les pâtres qui gardoient les bœufs & les vaches, ne prenoient pas cette précaution. Les ruines de la ville d'Argyres n'étoient pas loin de ce fleuve.

CHARADRUS, *Charadrus*, Χάραδρος, (*c*) torrent de Grece au Péloponnèse dans le païs d'Argos, sur la route d'Argos à Mantinée, selon le même Pausanias.

CHARADRUS, *Charadrus*, Χάραδρος, (*d*) place forte de Cilicie sur le bord de la mer, auprès du mont Cragus, avec une garnison, selon Strabon. Holstenius observe que ce fut depuis une ville épiscopale, comme il se voit au Concile de Chalcédoine.

CHARAN, *Charan*, (*e*) ou, selon la vulgate, Haran. C'est une ville célebre pour avoir été la première retraite d'Abraham après sa sortie de la ville d'Ur, & pour avoir été le lieu de la mort & de la sépulture de Tharé, pere d'Abraham. C'est-là aussi que Jacob se retira auprès de Laban, lorsqu'il fuyoit la colère de son frere Esaü.

Cette ville étoit dès le tems de ces Patriarches, & a toujours été, même jusqu'aux derniers tems, la ville patriarchale du Sabiisme. Bâtie, dit Abulfaradge, par Caïnan, fils d'Arphaxad, ou plutôt par Arphaxad lui-même, elle fut illustrée par les observations astronomiques qu'il y fit. Ses habitans se porterent d'eux-mêmes à lui dresser des simulacres; & de-là vient, dit-on, le culte des astres & des statues.

CHARAN, *Charan*, (*f*) Χαῤῥάν, le dernier des enfans de Dison, fils de Séir le Horréen. Ses freres étoient Hamdan, Eséban & Jéthram.

CHARANDÉENS, *Charandæi*, peuples du Pont-Euxin, vers la Colchide, selon Orphée.

CHARAX, *Charax*, Χάραξ, (*g*) ville de la Chersonnèse Taurique, selon Ptolémée, qui en fait une ville maritime sur la côte méridionale. Les éditions ordinaires de Pline en nomment les habitans Carasenes. Le R. P. Har-

(*a*) Pauf. p. 676.
(*b*) Pauf. p. 279.
(*c*) Pauf. p. 130.
(*d*) Strab. p. 669.
(*e*) Genef. c. 11. v. 31, 32. c. 27. v. 43. c. 28. v. 10. Mém. de l'Acad. des Infcript. & Bell. Lett. T. XII. p. 19.
(*f*) Genef. c. 36. v. 26.
(*g*) Ptolem. L. III. c. 6. Plin. T. I. p. 218.

douin a très-bien rétabli Characenes.

CHARAX, *Charax*, Χάραξ, (*a*) port de commerce dans l'Afrique proprement dite, selon Strabon. Les Carthaginois y portoient du vin, & en rapportoient des marchandises, que leur vendoient ceux qui les apportoient en cachette de la Cyrénaïque. Ptolémée nomme ce même lieu Pharax, le qualifie village, Κώμη, & le met dans la grande Syrte.

Castald conjecture que le nom moderne de ce lieu est Sibecca.

CHARAX, *Charax*, Χάραξ, ville de l'Asie mineure dans la Carie, selon Étienne de Byzance. Il dit que de son tems on la nommoit Trallis.

CHARAX, *Charax*, Χάραξ, (*b*) ville de la petite Arménie, selon Ptolémée. Elle étoit dans l'intérieur du païs entre les montagnes.

CHARAX, *Charax*, Χάραξ, (*c*) lieu de la Parthie, selon le même Ptolémée. On ne sçait si c'étoit un bourg ou une ville; car, le titre de la liste, où ce Géographe la rangée, annonce des villes & des bourgs.

CHARAX, *Charax*, Χάραξ, lieu de commerce en Bithynie, sur le golfe de Nicomédie, assez près de cette ville, selon Étienne de Byzance.

CHARAX, *Charax*, Χάραξ, lieu de la Pontique selon le même Étienne de Byzance.

CHARAX, *Charax*, Χάραξ, (*d*) ville d'Asie, au fond du golfe Persique, selon Pline qui en fait la description suivante. » Charax, » dit-il, au fond du golfe Persique, d'où commence l'Arabie » heureuse. Il est situé sur un côteau fait de pieces rapportées, » au confluent du Tigre, qui » vient de la droite, & de l'Eulée » qui vient de la gauche, sur un » terrien qui a trois mille pas d'étendue. Il eut pour premier » fondateur Alexandre le Grand, » qui le peupla des habitans de » Durine, ville royale qui fut » alors détruite, & leur associa » les invalides qu'il y laissa avec » les bagages inutiles, & ordonna » qu'elle s'appelleroit Alexandrie. » Il donna aux Macédoniens en » propre un village appellé Pella » du nom de sa patrie. Les deux » fleuves emporterent avec le » tems le terrein où étoit la ville. » Antiochus cinquième d'entre » les Rois [qui lui succederent], » la répara & lui donna son nom. » Ces fleuves l'ayant endommagée de nouveau, Pasines fils de » Sagdonacus, roi des Arabes » voisins, que Juba croit avoir » été Satrape d'Antiochus, en » quoi il se trompe, rétablit de » nouveau la ville, en faisant des » levées pour briser l'effort des » eaux de ces fleuves, & lui donna son nom, après y avoir fait » faire des travaux de trois mille » pas de long, & de presque autant de large.

» Charax étoit d'abord à dix

(*a*) Strab. pag. 836. Ptolem. L. IV. c. 3.
(*b*) Ptolem. L. V. c. 7.
(*c*) Ptolem. L. VI. c. 5.
(*d*) Plin. T. I. p. 335.

» stades de la mer, au bord de » laquelle il y avoit un port; » quoique Juba mette cinquante » stades pour cette distance. Mais » à présent, poursuit toujours » Pline, les députés des Arabes » & nos marchands qui y ont été, » assurent que Charax est à cent » vingt mille pas du bord de la » mer, n'y ayant point d'endroit » où les terres rapportées par les » fleuves aient tant gagné de ter- » rein. Il est surprenant que le » flux & le reflux de la mer ne » les aient pas emportées. C'est » de cette ville qu'étoit Denys, » Auteur moderne d'une descrip- » tion de la situation de la terre. » L'empereur Auguste l'envoya » en Orient pour y observer & » préparer, pour ainsi dire, le » chemin à son fils aîné par adop- » tion, qui devoit aller en Ar- » ménie pour faire la guerre aux » Parthes & aux Arabes. «

Telle est l'idée que Pline nous donne des divers noms, & des différentes situations de Charax. Cette ville a encore produit Isidore de Charax, Auteur de plusieurs Ouvrages, dont malheureusement il ne nous reste que les mansions Parthiques, où il donne les distances par mansions ou journées de chemin, ou par schœnes.

Le périple de la mer Rouge par Arrien, ne décrivant que le bord de la mer, l'Auteur n'a eu garde de parler de la ville de Charax, qui en étoit déjà si reculée du tems de Pline; mais, il fait mention de la contrée de Pasin, κατὰ Πασίνη χώραν.

Ce nom de Pasin ou Pasines a été défiguré par les Auteurs ou par leurs Interpretes. On lit dans le Xiphilin Latin *Topasini*; mais, c'est qu'on a confondu l'article Grec τὸ avec le nom suivant; de sorte que cette première syllabe détachée veut dire *le*, & les suivantes sont le nom de Pasin. La première devoit demeurer dans le Grec, & ne devoit point se trouver dans une version Latine. D'autres, trompés par la prononciation de ces deux mots joints ensemble *Charax Pasini*, ont cru qu'il falloit dire Spasinus ou Spasines.

Hermolaüs, dans ses corrections sur Pline, cite une histoire des Indes dont on ne connoît point l'auteur, où il est dit que cette ville de Charax a été autrefois nommée Diridotis. C'est une erreur, cette Diridotis est la Térédon de Ptolémée.

CHARAX, *Charax*, Χάραξ, (*a*) l'un des Centaures. Le Lapithe Rhétus le frappa d'un gros tison de l'autel, au côté droit de la tête; & comme Charax avoit beaucoup de cheveux, & que le tison étoit encore allumé, le feu y prit aussi promptement que dans de la paille seche; de sorte que le sang qui sortit en même tems de sa plaie, & qui couloit au travers de ses cheveux allumés, fit le même bruit qu'un fer rouge que l'on tremperoit dans l'eau. Il secoua plusieurs fois la tête, afin d'en

(*a*) Ovid. Metam. L. XII. c. 8.

éteindre le feu ; & alors pour se venger de la blessure qu'il avoit reçue, il leva sur ses épaules une grosse porte qui étoit à terre, & qui auroit été la charge de quatre chevaux. Mais, comme elle étoit trop pesante, il ne put la jetter sur son ennemi ; il succomba sous sa pesanteur, & demeura accablé dessous, avec un de ses compagnons que l'on appelloit Comete.

CHARAX, *Charax*, Χάραξ, de Bergame, étoit Prêtre payen & Philosophe. On ne sçait pas précisément en quel tems il a vécu ; mais, il a fait mention des successeurs de Néron, d'où l'on peut recueillir qu'il a vécu assez tard sous les Empereurs. Il avoit composé une histoire de la Grece, en quarante livres, selon Suidas.

Il y a eu un Charax Grammairien ; & Sapho avoit un frere appellé Charax, qui devint amoureux de Rhodope.

CHARCAMIS, *Charcamis*, Χαρμεὶς, (a) ville d'Asie, située sur l'Euphrate. Elle appartenoit aux Assyriens. Néchao, roi d'Égypte, la prit sur le roi d'Assyrie, & y laissa une garnison, qui fut taillée en pieces la quatrième année de Joakim roi de Juda, par Nabuchodonosor roi de Babylone. Isaïe parle de Charcamis ; & il semble dire que Théglathphalasar en avoit fait la conquête, peut-être sur les Égyptiens. Les Auteurs profanes ne parlent ni de cette ville ni de ses guerres. Mais, il y assez d'apparence que Charcamis, est la même que Cercusium, ou Circessum, ou Circeium, située dans l'angle que forment le Chaboras & l'Euphrate dans leur jonction.

CHARCHAS, *Charchas*, (b) l'un des sept premiers eunuques du roi Assuérus. Il en est parlé au premier chapitre du livre d'Esther.

CHARCHÉDON, *Charchedon*, Καρχηδών, nom que les Grecs donnoient aux villes, que nous connoissons sous le nom de Carthage. *Voyez* Carthage.

CHARCHÉDON, *Charchedon*, Καρχηδών, (c) ville d'Arménie, suivant Étienne de Byzance. Il en est aussi fait mention dans Plutarque. C'est dans la vie de Lucullus, qu'il en parle.

L'autorité d'Étienne de Byzance n'est pas d'un grand poids ; car, il cite Eutrope ; & comme Berkelius le remarque très-bien, la citation ne peut tomber que sur un passage de l'Auteur cité où il s'agit, non de Charchédon, mais de Calchédoine, puisque la ville qui y est nommée, étoit voisine du Bosphore ; ce qui ne convient point à celle dont parle Plutarque. Celle de ce dernier Auteur avoit ce nom, parce que c'étoit celui que les Grecs donnoient à Carthage. Annibal, qui avoit tracé la ville dont il est ici question, fournit à Lucullus l'occasion de lui donner figurément le nom de Carthage, la patrie d'Annibal ; c'est ce que l'on peut juger par les paroles de Plutar-

(a) Reg. L. IV. c. 23. v. 29. Paral. L. II. c. 35. v. 20. Isaï. c. 10. v. 9. Jerem. c. 46. v. 2.

(b) Esth. c. 1. v. 10.

(c) Plut. Tom. I. pag. 513, 514.

que, que M. Dacier traduit ainsi : » Lucullus les prioit avec toutes » sortes d'instances, & les exhor» toit à s'armer de patience & de » courage jusqu'à ce qu'ils eussent » pris la Carthage d'Arménie, & » ruiné l'ouvrage de leur plus » grand ennemi, voulant parler » d'Annibal ; mais, toutes ses » prieres furent inutiles. «

Il a été remarqué à l'article d'Artaxate, qu'Annibal en avoit donné le plan, & il est aisé de voir, par ce qui précede le passage allégué ci-dessus, que la Charchédon ou Carthage d'Arménie, que Lucullus vouloit assiéger, est la même qu'Artaxate, que Lucullus nomme Charthage par allusion à Annibal ; peut-être n'a-t-elle été nommée Charchédon ou Carthage que dans cette seule occasion.

CHARÈS, *Chares*, (*a*) fleuve de Grece dans le Péloponnèse. Plutarque fait mention de ce fleuve dans la vie d'Aratus. » Il eut » recours, dit-il, parlant de ce » fameux capitaine, à la force » ouverte, & se jetta avec toute » son armée dans les terres d'Ar» gos qu'il pilla & fourragea. Il » eut-là un grand combat contre » le tyran près du fleuve de » Charès. « Ce fleuve étoit donc dans l'Argolide. On n'en peut pas dire davantage, Plutarque étant le seul qui ait connu le Charès.

CHARÈS, *Chares*, Χάρης, (*b*) capitaine Athénien. Quoique contemporain des plus illustres Généraux qu'ait produits la République d'Athènes, il s'en faut bien qu'il les égalât en mérite. Il ne surpassoit guere, dit Diodore de Sicile, ni en courage ni en capacité le commun des citoyens ou des soldats.

L'an 367 avant J. C., les Phliasiens ou Phialéens étant assiégés par les Argiens, Charès fut envoyé à leur secours à la tête d'une armée. Après avoir livré aux assiégeans deux combats, où il demeura victorieux, il s'en revint aussitôt à Athènes. Lorsque Léosthène eut été condamné à mort pour s'être laissé vaincre par Alexandre, tyran de Pheres, Charès alla à sa place avec une nouvelle flotte. Il employa son tems à éviter les ennemis & à mécontenter les alliés. Car, étant allé débarquer à Corcyre, ville attachée à la République, il y excita de violentes séditions, dont s'ensuivirent même des massacres de citoyens & des pillages de maisons ; ce qui attira de tous côtés de grandes malédictions au nom d'Athènes.

Ceux de Chio s'étant détachés de l'alliance d'Athènes, vers l'an 358 avant l'Ére Chrétienne, Charès & Chabrias eurent ordre de partir avec un armement considérable. On sçait que le dernier périt à cette expédition ; mais, Charès s'avança jusqu'au pied des murailles, & défit les habitans qui étoient sortis en grand nombre

(*a*) Plut. T. I. p. 1039.

(*b*) Athen. pag. 532. Suid. Tom. II. pag. 1112. Diod. Sicul. pag. 496, 507. *& seq.* Plut. T. I. p. 278, 744. *& seq.* Corn. Nep. in Chabr. c. 3. in Timoth. c. 3. in Phoci. c. 2. Xenoph. pag. 628. *& seq.* Roll. Hist. Anc. T. III. p. 418. *& seq.*

pour le repousser. Cette guerre dura assez long-tems. Les habitans de Chio étoient soûtenus de ceux de Rhodes, de Cos & de Byzance. Les deux partis faisoient des préparatifs considérables pour décider la querelle par un combat naval. Les Athéniens qui avoient déjà fourni soixante vaisseaux à Charès, en armerent soixante autres, auxquels ils donnerent pour commandans les deux plus illustres de leurs citoyens, Iphicrate & Timothée, avec ordre de se joindre à Charès pour attaquer ensemble leurs alliés infideles ou révoltés. D'autre part, ceux de Chio, de Rhodes & de Byzance aidés de quelques voisins, ayant mis en mer cent vaisseaux, avoient ravagé les isles d'Imbrus & de Lemnos qui appartenoient aux Athéniens. Passant de-là avec une grande partie de leurs forces du côté de Samos, ils avoient mis le feu dans tout le territoire de l'isle, & ils en assiégeoient la capitale par mer & par terre. Parcourant ainsi toutes les isles de la dépendance d'Athènes, ils en avoient tiré de quoi fournir aisément aux frais de la guerre.

Les généraux Athéniens s'étant joints, convinrent d'assiéger ensemble Byzance même. A cette nouvelle, ceux de Chio & leurs alliés leverent le siege de Samos pour venir au secours de Byzance; ainsi les deux flottes ennemies se trouvoient dans l'Hellespont, & elles se disposoient l'une & l'autre à un combat, lorsqu'il s'éleva un grand vent, qui parut s'opposer à ce projet. Cependant, comme Charès vouloit qu'on en vînt aux mains malgré cet obstacle, & qu'Iphicrate & Timothée rejettoient son avis qui leur paroissoit téméraire; Charès prenant ses soldats à témoins de cette opposition, écrivit des lettres au peuple d'Athènes, par lesquelles il accusoit de trahison ses deux associés, & leur imputoit d'avoir manqué volontairement l'occasion d'un combat avantageux. Les Athéniens aigris par ce faux rapport, condamnerent sur le champ les accusés à une amende de plusieurs talens, & leur ôterent la part qu'ils avoient au commandement.

Charès, se voyant chargé seul de la conduite de cette guerre, imagina un moyen singulier de soulager les Athéniens d'une partie des frais qu'elle devoit leur coûter. Pharnabase étoit alors révolté contre le roi de Perse; & n'ayant que très-peu de troupes, il avoit affaire à des Satrapes qui amenoient contre lui une armée de soixante-dix mille hommes. Charès s'avisa de l'aider de l'armée Athénienne qu'il commandoit; & ce secours fut assez heureux pour faire remporter à Pharnabase une pleine victoire sur l'armée du Roi. En reconnoissance d'un si grand service, Pharnabase donna à Charès une telle quantité d'or & d'argent, qu'il eut de quoi payer toute son armée, & la mettre même à son aise & dans l'abondance. Les Athéniens furent d'abord très-satisfaits de tout ce manege de Charès. Mais, peu de tems après, le roi de Perse envoya des ambassadeurs à Athènes

pour se plaindre de ce Général; & d'un autre côté, le bruit courut que le Roi fournissoit trois cens vaisseaux aux ennemis d'Athènes pour les soûtenir. Les Athéniens crurent alors devoir terminer la querelle qu'ils avoient avec eux; & comme ils les trouverent très-disposés à la paix, elle fut bientôt conclue entre des villes également lasses de leurs divisions.

Philippe, roi de Macédoine, qui n'avoit que des vues fort vastes, & dont les espérances n'embrassoient rien que de grand, vint dans le païs de l'Hellespont avec toutes ses forces, ne doutant point qu'il ne se rendît maître tout d'abord de la Chersonnèse, de Périnthe & de Byzance. Les Athéniens s'étant mis en devoir d'y envoyer du secours, les orateurs firent tant par leurs harangues, que Charès fut chargé du commandement des troupes. Il s'embarqua donc avec une bonne flotte, & ne fit rien qui répondît à ce grand appareil. Les villes mêmes ne voulurent pas le recevoir dans leurs ports; mais, suspect à tout le monde, il étoit forcé de roder le long des côtes, rançonnant les alliés & méprisé des ennemis. Le peuple irrité se repentoit d'avoir envoyé du secours à Byzance. Phocion se levant dit qu'il ne falloit point être en colère contre les alliés qui se défioient, mais contre les généraux qui donnoient lieu à cette défiance. Car, ce sont ceux-ci, ajoûta-t-il, qui vous rendent odieux & formidables, & à ceux mêmes qui ne sçauroient se sauver sans votre secours.

Selon Cornélius Népos, Charès ne fut point chargé de cette importante expédition, parce qu'on ne comptoit pas assez sur son expérience & sur sa valeur. Mais, Plutarque & Diodore de Sicile sont d'un sentiment contraire.

Nous avons déjà rapporté le jugement, que ce dernier fait du portrait de Charès. Cornélius Népos dit qu'il ne peut entrer en parallele avec les grands capitaines d'Athènes, ni pour l'éclat des actions ni pour le caractère des mœurs; mais, il ne laissoit pas d'être en grande réputation dans Athènes, & d'y avoir un grand crédit. Athénée le dépeint comme un homme lâche, paresseux, lent dans l'exécution, ennemi des fatigues, extrêmement voluptueux. On rapporte encore de lui, qu'il étoit fort libéral en promesses, & facile à engager sa parole; ce qui a donné lieu au proverbe de *promesses de Charès*, pour marquer la légèreté de ceux, qui promettent trop facilement en paroles, sans penser aux moyens de rendre leurs promesses effectives.

CHARÈS, *Chares*, Χάρης, (*a*) orateur Athénien. Il lui arriva un jour de parler fortement contre les sourcils terribles de Phocion; les Athéniens s'en étant mis à rire, Phocion leur dit: *Cependant, ces sourcils ne vous ont fait aucun mal; mais, les risées de ces beaux rieurs ont fait sou-*

(*a*) Plut. T. I. p. 743.

vent

vent verser bien des larmes à votre ville. Ce Charès est peut-être le même que le capitaine Charès.

CHARÈS, *Chares*, Χάρης, (*a*) Historien Grec, qui naquit à Mitylène, puisqu'Athénée le qualifie Mithyléneen. Nous ignorons en quel tems il a vécu. Il composa un ouvrage des belles actions d'Alexandre le grand, cité très-souvent par le même Athénée, par Plutarque dans la vie d'Alexandre & par Aulu-Gelle. L'histoire de Charès étoit une de celles, qui ne faisoient aucune mention des Amazones ni de leur Reine. *Voyez* Charès de Théangéla.

CHARÈS, *Chares*, Χάρης, (*b*) fameux statuaire, que Pline surnomme Lindius, ou Lindien, parce qu'il étoit de la ville de Lindus. Il avoit pris les leçons de Lysippe. C'est lui qui fit le fameux colosse de Rhodes, qui passoit pour une des sept merveilles du monde. C'étoit une statue du Soleil d'une si énorme grandeur, que les navires passoient à pleines voiles entre ses jambes. Elle avoit soixante-dix coudées, c'est-à-dire, cent cinquante pieds de hauteur. Il y avoit peu de gens qui pussent embrasser son pouce. Charès employa douze ans à travailler à cette prodigieuse statue. Mais, d'autres prétendent qu'il laissa l'ouvrage imparfait, s'étant tué lui-même, pour s'être trompé dans le calcul qu'il avoit fait de la dépense nécessaire pour l'exécution de l'entreprise; & que ce fut un autre statuaire de la même ville de Lindus, qui y mit la dernière main.

CHARÈS, *Chares*, Χάρης, (*c*) l'un des plus considérables Juifs de la ville de Gamala. Il fut élu capitaine avec un autre Juif tout aussi puissant que lui, & nommé Joseph, pendant le siege que Vespasien mit devant cette place. Charès la défendit fort courageusement tant qu'il fut en santé; mais, étant tombé malade à l'extrêmité, il laissa aux Romains la facilité de s'en rendre maîtres; il fut frappé d'une si grande consternation, lorsqu'il sçut que les ennemis y étoient entrés, qu'il en mourut sur l'heure.

CHARÈS, *Chares*, Χάρης, (*d*) qui étoit natif de Théangéla. Il est mis par Plutarque au nombre de ceux qui regardoient comme une pure fiction ce que certains racontent de la reine des Amazones, qui vint trouver Alexandre dans le païs des Parthes.

Le texte de Plutarque étoit corrompu ici en deux endroits. Il y a Χάρης ὁ εἰσαγγελεὺς, & Φίλιππος ὁ εἰσαγγελεὺς. Amiot a traduit *rapporteur*; ce qui est ridicule. Nous sçavons, par Diodore de Sicile, qu'εἰσαγγελεὺς étoit à la cour du roi de Perse un officier, dont la fonction étoit d'aller an-

(*a*) Athen. p. 27. & seq. Plut. T. I. p. 675. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XXI. p. 111.

(*b*) Cicer. ad Herenn. L. IV. c. 148. Plin. T. I. p. 647. Roll. Hist. Anc. T. IV. p. 137.

(*c*) Joseph. de Bell. Judaïc. pag. 864. & seq.

(*d*) Plut. T. I. p. 692.

noncer au Prince, ceux qui venoient pour le voir ou pour lui parler, & de les introduire, ce que nous appellons introducteur; mais, cela ne peut avoir lieu ici, car ni Charès ni Philippe n'avoient point cet office. M. Dacier a suivi la correction de Holsténius & de Reinésius, qui ont fait voir que Plutarque avoit écrit Χάρης ὁ Θεαγγελεὺς, & Φίλιππος ὁ Θεαγγελεὺς, c'est-à-dire, *Charès de la ville de Théangéla*, & *Philippe de la même ville de Théangéla.* Théangéla étoit une ville de la Carie.

Cette correction est d'autant plus certaine, que ceux que Plutarque nomme ici, & parmi lesquels il met ce Charès & ce Philippe, sont désignés par leur patrie, *Philon le Thébain*, *Hécatée d'Érétrie*, *Duris de Samos.* Il n'auroit donc pas désigné les deux autres par leur emploi. Mais, ce qui met encore cette vérité hors de tout doute, c'est que ce même Philipppe est cité dans Athénée sous ce nom de sa patrie; Φίλιππος ὁ Θεαγγελεὺς ἐν τῷ περὶ Καρῶν καὶ Λελέγων συγγράμματι. *Philippe de la ville de Théangéla dans son traité des Cariens & des Léleges.* Le sçavant P. Hardouin a confirmé cette correction dans sa remarque sur un passage de Pline; & il ajoûte que dans Strabon on lit συναμέλα pour Θεάγγελα.

CHARIADÈS, *Chariadès*, Χαριάδης, (*a*) l'un des interlocuteurs d'un dialogue des morts de Lucien. M. d'Ablancourt, dans sa traduction de ce dialogue, change le nom de Chariadès, en celui de Cariclès; & il nous avertit en même tems que c'est parce que le nom de Cariclès sonne mieux en notre langue que celui de Chariadès; ajoûtant que si Lucien eût écrit en François, il eût eu égard à cela, puisqu'il est indifférent de prendre un nom plutôt qu'un autre.

CHARICÈNE, *Charicenus*, Χαρίκενος, (*b*) petit vieillard tout cassé, & qui ne parloit que du nez, ayant auparavant bien toussé & craché pour tirer un flegme jaune de son estomac. Il dit dans une circonstance bien des fadaises, avec l'applaudissement du peuple toujours amoureux de la nouvauté.

CHARICLÉE, *Chariclea*, fille d'Hydaspe, roi d'Éthiopie, vint au monde avec une grande blancheur, parce que la Reine sa mere avoit souvent regardé pendant sa grossesse, le tableau d'une belle fille dont la peau étoit fort blanche. Cette Reine craignoit que cette blancheur, qui étoit extraordinaire dans le païs, ne rendît sa chasteté suspecte à son mari; mais quelque tems après on vit sur le bras de la jeune Princesse, la marque de la famille d'Hydaspe, qui étoit une tache ronde de couleur d'ébeine. Toutes ces aventures sont imaginaires, aussi-bien que le nom de Chariclée même, qui est l'héroïne du roman d'Héliodore, & l'amante de son Théagène.

(*a*) Lucian. T. I. p. 230.

(*b*) Lucian. T. II. p. 1005.

CHARICLEIA, *Charicleia*, Χαρίκλεια, (*a*) fameuſe courtiſanne, qui, étoit adroite à gagner les cœurs, & qui tantôt par des dédains affectés, tantôt par de feintes careſſes, ſçavoit ſi bien enflammer ceux qu'elle avoit pris, qu'ils ne s'en pouvoient défaire.

Ayant attrapé un jeune homme ſimple & niais, nommé Dinias, à l'aide de ſes faux amis, qui mettoient tout en œuvre pour le ſurprendre, elle ne le laiſſa pas échapper; mais, après l'avoir enveloppé dans ſes filets, pour en mieux triompher, elle feignit de l'amour, & cauſa mille maux à ce pauvre infortuné. D'abord, on voyoit paſſer les poulets, & tous ces petits préſens qui tiennent lieu de grande faveur à un amant. Ses ſervantes lui faiſoient accroire qu'elle ne dormoit ni nuit ni jour, & qu'elle ne faiſoit que ſonger à lui & ſoupirer; ce qui gagne principalement le cœur de ceux qui ont bonne opinion d'eux-mêmes; enſorte qu'à la fin il ſe perſuada qu'elle l'aimoit. Car, elle couroit l'embraſſer quand il arrivoit, l'arrêtoit quand il vouloit partir, faiſoit ſemblant de ne ſe parer que pour lui, & ſçavoit mêler à propos, les larmes, les dédains, & les ſoupirs, parmi les attraits de ſa beauté & les charmes de ſa voix & de ſa lyre. Enfin, après pluſieurs allées & venues, il en eut les faveurs, & on crut de ce moment qu'il étoit pris. Pour le mieux engager, elle feignit qu'elle étoit groſſe de lui; & de peur qu'il ne vînt à ſe dégoûter, elle ne voulut plus le voir ſi ſouvent, pour ne point donner, à ce qu'elle diſoit, de jalouſie à ſon mari, qui étoit un homme de condition, & des principaux de la ville d'Épheſe. Cela l'enflamma tellement que ne pouvant ſouffrir ſon abſence, il envoyoit tous les jours quelques-uns de ſes amis la viſiter; il ne s'entretenoit que d'elle; & lorſqu'il ne la pouvoit voir, il ſe conſoloit par la vue de ſon portrait. Cependant, il lui donnoit tout ce qu'il avoit, meubles, argent, maiſons, pierreries; de ſorte qu'en peu de tems on vit fondre cette famille ſi opulente, qui étoit la première du païs; & lorſqu'il n'eut plus rien, elle le quitta pour un jeune Candidat fort riche, qui commença d'entrer ſur les rangs, ſurpris par les mêmes artifices.

Dinias s'en plaint inutilement; Enfin, ſe voyant abandonné par ſes faux amis, & par ſa perfide maîtreſſe, il a recours à Agathoclès, qui voyoit tout cela il y avoit long-tems, ſans le pouvoir empêcher. Il lui conta donc ſon aventure, avec quelque pudeur d'abord; mais, à la fin il tranche le mot, lui avouë franchement qu'il ne pouvoit plus vivre ſans elle. Agathoclès qui voit que ce ſeroit peine perdue d'eſſayer de l'en diſſuader, & qu'il n'étoit plus tems de lui faire des reproches, vend une ſeule maiſon qu'il avoit, & lui en donne l'argent. Auſſi-tôt il va trouver ſa maî-

(*a*) Lucian. T. II. p. 59. *& ſeq.*

tresse, qui le reçoit à bras ouverts, & ses flatteurs rentrent en grace comme auparavant ; leurs amourettes recommencent, si bien qu'elle lui donna rendez-vous la nuit ; mais, il ne fut pas plutôt entré, que le mari se présente l'épée à la main, soit qu'il en fût averti par sa femme, ou non, & menace de le tuer. En cette extrêmité, il ne perd point le jugement ; mais, empoignant un bâton, il lui en donne un si grand coup sur la tête, qu'il l'assomme, & de rage en fait autant à sa femme, qu'il acheve ensuite de tuer avec l'épée de son mari.

CHARICLÈS, *Charicles*, (*a*) Χαρικλῆς, l'un des trente tyrans, que Lysandre, général des Lacédémoniens, donna aux Athéniens. Xénophon, au premier Livre des choses mémorables, introduit Chariclès, qui s'entretient avec Socrate.

CHARICLÈS, *Charicles*, (*b*) Χαρικλῆς, Athénien, gendre de Phocion. Harpalus, étant venu à Athènes avec de grands trésors, se lia d'une manière particulière avec Chariclès ; ce qui fut cause qu'il eut une mauvaise réputation dans Athènes. Car, on voyoit qu'Harpalus avoit en lui une extrême confiance, jusques-là qu'il lui donna le soin de faire bâtir un magnifique tombeau à la courtisanne Pythionice qu'il avoit aimée, & dont il avoit une fille ; & pour cet effet, il lui remit de grosses sommes d'argent entre les mains. Cette commission, déjà assez honteuse par elle-même, devint encore plus honteuse par la manière dont il s'en acquitta ; car, on voyoit encore du tems de Plutarque ce tombeau dans le lieu appellé Hermée, sur le chemin d'Athènes à Éleusis, & on n'y découvroit rien qui répondît à cette grande dépense qui fut de trente talens, selon les comptes que Chariclès en rendit à Harpalus.

Après la mort de ce même Harpalus, Chariclès & Phocion prirent chez eux la fille qu'il avoit eue de cette courtisanne, & la firent élever avec beaucoup de soin. Peu de tems après, Chariclès fut appellé en justice pour venir rendre compte de l'emploi de l'argent, qu'il avoit reçu d'Harpalus. Il eut donc recours à son beau-pere Phocion, le priant de le secourir & de l'accompagner le jour du jugement, pour l'aider à se défendre. Mais, Phocion le refusa franchement, & lui dit : *Chariclès, je t'ai fait mon gendre, mais c'est pour toutes choses bonnes & honnêtes.*

Chariclès fut enveloppé dans la condamnation qu'on prononça depuis contre Phocion.

CHARICLÈS, *Charicles*, (*c*) Χαρικλῆς, personnage imaginaire, que Lucien introduit dans son dialogue sur les Amours, & qu'il fait ami de Lycinus, l'un des interlocuteurs. Chariclès étoit de Corinthe. Il étoit bien-fait, toujours bien peigné & ajusté pour

(*a*) Xenoph. pag. 461, 716, 717.
(*b*) Plut. T. I, p. 751, 758.

(*c*) Lucian. T. I, p. 1025. & seq.

plaire aux dames. Chez-lui, il n'étoit servi que par des femmes; & l'on y trouvoit à peine un homme si ce n'étoit quelque enfant, ou quelque vieux cuisinier, qui ne pouvoit donner de jalousie. Lucien lui met dans la bouche un assez long discours, qui ne respire que l'amour le plus violent.

CHARICLÈS, *Charicles*, (*a*) Χαρικλῆς, médecin célebre dans son Art, sous l'empire de Tibere. On avoit coûtume de l'appeller aux consultations, quoiqu'il ne fût pas le médecin ordinaire de ce Prince. Un jour que Chariclès étoit auprès de Tibere, qui tiroit alors à sa fin, étant sur le point de le quitter pour quelques affaires qui le regardoient en particulier, il s'approcha pour prendre congé, & lui tâta le pouls, sous prétexte de lui baiser la main par respect. Tibere s'apperçut bien de la ruse; mais, plus il en fut choqué, plus il s'efforça de cacher son ressentiment. Ainsi, il fit servir sa table, & y resta plus long-tems qu'à son ordinaire, comme pour faire honneur à son ami qui étoit près de partir. Cependant, Chariclès assura à Macron qu'il s'en alloit peu à peu, & qu'il ne passeroit pas deux jours.

CHARICLITUS, *Chariclitus*, (*b*) l'un des généraux des Rhodiens. Dans une bataille donnée entre ces insulaires & Antiochus aidé du fameux Annibal, l'an 190 avant J. C., Chariclitus commandoit l'arrière-garde. La fortune s'étant déclarée pour les Rhodiens, Chariclitus eut ordre, ainsi que Pamphilidas, de poursuivre les vaincus, tant qu'ils le pourroient sans se commettre. Ils leur donnerent la chasse pendant assez long-tems; mais, quand ils virent qu'Annibal étoit près de gagner le rivage, craignant que le vent ne les poussât sur les côtes ennemies, & ne les y retînt malgré eux, ils se saisirent de la galere à sept rangs, qui avoit été percée dès le commencement du combat, & la traînerent avec peine jusqu'à Phasélis. Bientôt après, Chariclitus fut envoyé au port de Mégiste du côté de Patara avec vingt vaisseaux à proue. C'étoit pour qu'il s'opposât à Annibal, qui vouloit passer autour de la Lycie, & aller en diligence joindre l'ancienne flotte d'Antiochus.

CHARICLO, *Chariclo*, (*c*) nymphe, fille d'Apollon, fut, selon Plutarque, femme de Sciron, & en eut Endéide, qui devint mere de Pélée & de Télamon. Apollodore fait Chariclo, femme de Chiron; & il est suivi par d'autres Auteurs; mais, il est plus sûr de corriger Apollodore, sur la foi de Plutarque & des Historiens de Mégare, qu'il avoit consultés, que de corriger ces derniers sur la foi d'Apollodore, dont nous n'avons qu'un abrégé.

CHARIDAS, *ou* CHARIDES, *Charidas*, *Charides*, Auteur Grec, avoit écrit de l'Art des machines. On ne sçait pas bien en

(*a*) Tacit. Annal. L. VI. c. 50. Crév. Hist. des Emp. Tom. I. pag. 610.

(*b*) Tit. Liv. L. XXVII. c. 23, 24.

(*c*) Plut. T. I. p. 5.

quel tems il a vécu.

CHARIDEME, *Charidemus*, Χαρίδημος, fut le dernier prêtre de Jupiter Cranaüs, qu'on mit à la place des Rois, pour gouverner l'état des Sicyoniens. Il prit la fuite, ne pouvant plus fournir à la dépense qu'il étoit obligé de faire, l'an du monde 2862, & avant J. C. 1173.

CHARIDEME, *Charidemus*, Χαρίδημος. (*a*) Plutarque, dans la vie de Sertorius, dit que la ville de Troye, après avoir été prise deux fois, le fut encore une troisième fois par Charideme, à l'occasion d'un cheval, qui s'abattit sous la porte, & qui empêcha que les Troyens ne pussent la fermer assez promptement pour l'empêcher d'entrer.

CHARIDEME, *Charidemus*, Χαρίδημος, (*b*) natif d'Orée ville d'Eubée, avoit épousé la fille de Chersoblepte, roi de Thrace. Il avoit appris le métier de la guerre sous Iphicrate, & avoit commandé plusieurs fois les armées des Athéniens. Ceux-ci, pour le récompenser des services qu'il leur avoit rendus, lui accorderent le droit de bourgeoisie.

Diodore de Sicile nous représente Charideme comme un homme supérieur par la valeur & par la science de la guerre, parce qu'il avoit combattu long-tems avec le roi Philippe, dont il étoit le conseil & le soûtien dans les expéditions militaires. Mais, les choses étoient bien changées du tems d'Alexandre; & ce fut apparemment le trop grand attachement de Charideme au parti des Athéniens, qui le rendit si suspect à ce Prince. Il étoit du nombre des huit, ou, selon d'autres, des dix orateurs, qu'Alexandre demanda que les Athéniens lui livrassent. Charideme fut la victime de cette affaire, parce que le Roi, s'étant relâché sur sa demande, voulut bien se contenter du bannissement de ce seul orateur, qui n'étoit point natif d'Athènes.

Charideme, poursuivi par Alexandre, se réfugia auprès de Darius, roi de Perse. Un jour que ce Prince contemploit la multitude innombrable de ses troupes, & que ses courtisans le félicitoient d'avance sur la victoire qu'il alloit remporter, il se tourna vers Charideme, & lui demanda s'il lui sembloit assez puissant pour passer sur le corps à son ennemi. Charideme, ne se souvenant plus de l'état de sa fortune, ni combien il est dangereux de choquer la vanité des Grands, lui répondit: » Peut-être Seigneur que vous » ne serez pas bien-aise que je » vous dise la vérité; mais, si je » ne le fais pas à présent, il ne » sera plus tems une autre fois. » Ce superbe appareil de guerre, » & ce prodigieux nombre d'hommes, dont vous avez épuisé » tout l'Orient, pourroient être » formidables à vos voisins, car » ce n'est qu'or & que pourpre,

(*a*) Plut. T. I. p. 568.

(*b*) Freinf. Suppl. in Q. Curt. L. I. c. 14. L. III. c. 2. Plut. T. I. pag. 748, 749, 856. Diod. Sicul. pag. 577. Roll. Hist. Anc. T. III. p. 563, 587. *& suiv.*

» & tout y est si plein de pompe » & de magnificence, qu'à moins » de l'avoir vu, on ne sçauroit » se l'imaginer. Mais, l'armée » des Macédoniens est redouta- » ble, & ne s'amuse point à cet- » te vaine parade; elle n'a soin » que de bien former ses batail- » lons, & de se bien couvrir de » ses boucliers & de ses piques. » Leur phalange est un corps » d'infanterie, qui combat de » pied ferme, & se tient si serré » dans ses rangs, que les hommes » & les armes font comme une » haie impénétrable.

» Au reste, ils sont si bien » dressés & si attentifs au com- » mandement de leurs chefs, qu'au » moindre signe vous les voyez » suivre les drapeaux, garder » leurs rangs, & faire tous les » mouvemens de l'exercice mi- » litaire. Tous obéissent à la fois » à ce qu'on leur commande; » faut-il tourner à droite ou à » gauche, doubler les rangs, & » faire front de tous côtés? Les » capitaines ne l'entendent pas » moins que les soldats, & afin » que vous ne croyez pas que ce » soient l'or & l'argent qui les me- » nent, sçachez qu'ils n'ont appris » cette discipline qu'à l'école de » la pauvreté; & qu'encore au- » jourd'hui ils ne se maintiennent » que par-là. Ont-ils faim? toute » viande leur est bonne. Sont- » ils fatigués? ils couchent sur la » terre, & jamais le jour ne les » trouve que de bout. Mainte- » nant, pensez-vous que la ca- » valerie Thessalienne, & celle » des Acarnaniens & des Éoliens, » peuples invincibles, armés de » toutes pieces, se laissent re- » pousser à coups de fronde, & » avec des bâtons brûlés par le » bout? Il faut des forces pareil- » les aux leurs pour les leur op- » poser, & c'est dans leur païs » qu'il faut chercher du secours » contr'eux; envoyez-y tout cet » or & cet argent inutiles, & fai- » tes-en de bonnes troupes. «

Darius, de son naturel, étoit un esprit doux & modéré; mais, comme la fortune corrompt ordinairement la nature, ne pouvant souffrir la vérité, il fit traîner au supplice, un homme qui s'étoit mis sous sa protection, & qui lui donnoit alors le meilleur conseil qu'il eût pu prendre. Charideme, ne rabattant rien pour cela de sa liberté accoûtumée, s'écria: » J'ai » un homme tout prêt à venger » ma mort; celui contre qui je » vous ai donné un si bon conseil, » me fera lui-même raison du » mépris que vous en faites. Et » vous, en qui la puissance sou- » veraine a fait un si prompt » changement, vous apprendrez » à la postérité, que quand les » hommes s'abandonnent une fois » à la fortune, elle étouffe en » eux toutes les bonnes semen- » ces de la nature. « Comme il proféroit ces paroles à haute voix, ceux qui avoient charge de le faire mourir, lui couperent la gorge, dont le Roi se repentit après, mais trop tard; & ayant reconnu que ce qu'il lui avoit dit étoit véritable, il lui fit donner la sépulture.

CHARIDÈME, *Charidemus*,

Χαρίδημος, (*a*) l'un des interlocuteurs du dialogue de Lucien sur l'éloge de la beauté. C'est Charidème qui fait cet éloge.

CHARIDOTES, *Charidotes*, (*b*) surnom donné à Mercure, parce qu'il accordoit des graces. On l'adoroit sous ce surnom dans l'isle de Samos. Voici une anecdote singulière de son culte. Le jour de sa fête, tandis qu'on étoit occupé à lui faire des sacrifices, les Samiens voloient impunément tout ce qu'ils rencontroient; & cela en mémoire de ce que leurs ancêtres, vaincus & dispersés par des ennemis, avoient été réduits pendant dix ans à ne vivre que de rapines & de brigandages; ou plutôt à l'exemple du dieu, qui passoit pour le patron des voleurs.

Ce trait seul suffiroit, si l'antiquité ne nous en offroit pas une infinité d'autres, pour prouver combien il est essentiel que les hommes aient des idées justes de la divinité. Si la superstition éleve sur des autels un Jupiter vindicatif, jaloux, sophiste, colère, aimant la supercherie, & encourageant les hommes au vol, au parjure, à la trahison, &c. il n'est pas douteux qu'à l'aide des imposteurs & des Poëtes, le peuple n'admire bientôt toutes ces imperfections, & n'y prenne du penchant; car, il est aisé de métamorphoser les vices en vertus, quand on croit les reconnoître dans un être, sur lequel on ne leve les yeux qu'avec vénération. Tel fut aussi l'effet des histoires scandaleuses, que la Théologie payenne attribuoit à ses dieux.

Dans Térence, un jeune libertin s'excuse d'une action infame, par l'exemple de Jupiter. *Quoi*, se disoit-il à lui-même, *un dieu n'a pas dédaigné de se changer en homme, & de se glisser le long des tuiles dans la chambre d'une jeune fille? Et quel dieu encore? Celui qui ébranle le ciel de son tonnerre; & moi, mortel chétif, j'aurois des scrupules? Je craindrois d'en faire autant?* Ego vero illud feci, & lubens.

Pétrone reproche au Sénat qu'en tentant la justice des dieux par des présens en or, il sembloit annoncer au peuple qu'il n'y avoit rien qu'on ne pût faire pour ce métal précieux.

Platon chassoit les Poëtes de sa république; sans doute parce que l'art de feindre, dont ils faisoient profession, ne respectant, ni les dieux, ni les hommes, ni la nature, il n'y avoit point d'Auteurs plus propres à en imposer aux peuples sur les choses, dont la connoissance ne pouvoit être fausse, sans que les mœurs en fussent altérées.

C'est le Christianisme qui a banni tous ces faux dieux, & tous ces mauvais exemples, pour en présenter un autre aux hommes, qui les rendra d'autant plus saints, qu'ils en seront de plus parfaits imitateurs.

(*a*) Lucian. T. II. p. 1014. *& seq.*

(*b*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. T. I. p. 133.

CHARIEN, *Charien*, (*a*) rivière de la Colchide. Arrien, dans son périple du Pont-Euxin, la nomme Charieis, Χαρίεις. » Étant, dit-il, partis de l'embouchure du Phase, nous passâmes devant le Charieis, rivière navigable, qui en est à quatre-vingt-dix stades, d'où nous allâmes, jusqu'à celle de Chobus, qui en est à une pareille distance. « Ptolémée dit Charistus, & Strabon Charis.

CHARILAS, *Charilas*, l'une des trois grandes solemnités, qui se célébroient de neuf en neuf ans à Delphes. Les deux autres se nommoient le Septrium & l'Héroïde.

CHARILAUS, *Charilaüs*, Χαρίλαος, (*b*) fils de Polydecte, roi de Sparte, de la famille des Proclides ou Eurypontides. Il fut redevable, & de sa vie, & du bonheur de son regne, à Lycurgue son oncle.

En effet, il eût été facile à Lycurgue de monter sur le trône, après la mort de Polydecte, son frere aîné, qui n'avoit point laissé d'enfant mâle; & on prétend même qu'il le fit quelques jours. Mais, dès que la grossesse de sa belle-sœur fut connue, il déclara que la royauté appartiendroit à l'enfant qui en naîtroit, si c'étoit un fils; & dès ce moment il administra le royaume comme son tuteur. Cependant, la veuve lui envoya dire sous main, que s'il vouloit lui promettre de l'épouser quand il seroit Roi, elle feroit périr son fruit. Une proposition si détestable fit horreur à Lycurgue. Il dissimula néanmoins, & amusant cette femme par différens prétextes, il la mena jusqu'à son terme. Quand l'enfant fut venu au monde, Lycurgue le prenant entre ses bras, & adressant la parole à ceux qui étoient présens: *Voici*, dit-il, *le Roi qui nous vient de naître, seigneurs Spartiates*; & en même tems il le mit dans la place du Roi, & le nomma Charilaüs, à cause de la joie que tout le peuple témoigna de sa naissance. Ce mot en Grec signifie effectivement la joie du peuple. Lycurgue ne se contenta pas d'avoir sauvé la vie à son neveu. Il prit soin de son éducation avec l'administration du royaume, jusqu'à ce qu'il fût en état de gouverner par lui-même.

Charilaüs, devenu grand, se signala par plusieurs expéditions. Étant entré sur le territoire des Argiens, il y mit tout à feu & à sang. Peu d'années après, il fit une irruption à la tête d'une armée considérable, dans le païs des Tégéates. Les femmes du païs prirent les armes & s'embusquerent au pied d'une montagne que l'on appelloit le mont Phylactris. Les deux peuples en étant venus aux mains, le combat fut extrêmement sanglant & opiniâtre; le courage étoit égal de part & d'au-

(*a*) Ptolem. L. V. c. 10. Strab. p. 499.

(*b*) Herod. L. I. c. 65. L. VIII. c. 131. Plut. Tom. I. pag. 40. *& seq.* Pausf. pag. 154, 170, 462. *& seq.* Just. L. III. c. 2. Roll. Hist. Anc. Tom. II. pag. 20, 99. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. VII, p. 268. *& suiv.*

tre, & l'avantage aussi, lorsque les femmes, sortant de leur embuscade, fondirent tout à coup sur les Lacédémoniens & les mirent en fuite. On dit que la veuve Marpessa se signala entre toutes les autres, & que pour cela elle fut surnommée la veuve par excellence. On ajoûte que Charilaüs fut fait prisonnier & renvoyé sans rançon, après avoir juré qu'il ne feroit jamais la guerre aux Tégéates, serment qu'il eut bientôt oublié.

Au commencement de l'émeute qu'exciterent d'abord les nouveaux établissemens de Lycurgue, Charilaüs, craignant que ce ne fût une conjuration contre sa personne, s'enfuit dans le temple de Junon, appellé Chalciœcos; mais, après avoir sçu la vérité & reçu les sermens, il sortit du temple & se joignit à Lycurgue; car, il étoit d'un naturel si doux, que le roi Archélaüs, qui regnoit conjointement avec lui à Sparte, dit un jour à ceux qui louoient ce jeune Prince pour sa bonté: *Eh! comment ne seroit-il pas bon? Il n'a pas même la force d'être méchant aux méchans.*

Quelqu'un demandoit un jour à Charilaüs pourquoi son oncle avoit établi si peu de loix; *parce que*, dit-il, *peu de loix suffisent à ceux qui parlent peu.* Ce mot est aussi attribué à un autre Lacédémonien, comme on peut le voir ci-après.

Le regne de ce Prince fut de longue durée, puisqu'on assure qu'il regna pendant soixante-quatre ans. Sans doute qu'il faut en prendre le commencement du moment de sa naissance. Il laissa un fils, nommé Nicandre, qui fut son successeur.

Charilaüs est appellé Charillus par d'autres, tels que Justin & Pausanias; celui-ci lit pourtant quelque part Charilaüs. Hérodote le nomme Léobotès; mais, ce dernier Auteur, dans un autre endroit, dit que Nicandre étoit fils de Charilus, & Charilus fils d'Eunomus, & Eunomus fils de Polydecte.

CHARILAUS, *Charilaüs*, Χαρίλαος, célebre Lacédémonien, qui étoit fort curieux de sa chevelure. Comme on lui demandoit un jour pourquoi il en prenoit tant de soin, il répondit *que c'étoit le plus bel ornement d'un homme, le plus agréable, & celui qui coûtoit le moins de dépense.* Une autrefois, on lui demanda pourquoi Lycurgue avoit fait si peu de loix: *Peu de loix*, dit-il, *suffisent à ceux qui parlent peu.* Il faut remarquer que les Lacédémoniens parloient peu, & qu'ils disoient beaucoup en peu de mots; d'où vient cette manière de parler, qui dure encore, *un style laconique*, pour dire un style vif & concis.

CHARILAUS, *Charilaüs*, Χαρίλαος, (*a*) l'un des principaux des habitans de Palépolis, vers l'an de Rome 429, & avant J. C. 323. Cette ville étoit alors assiégée par les Romains. Charilaüs & Nymphius étoient à la tête de

(*a*) Tit. Liv. L. VIII. c. 25, 26.

leurs concitoyens. Ces deux Chefs, considérant que leur ville avoit extrêmement à souffrir de la part des Samnites & des autres peuples qui s'y étoient enfermés pour la défendre; & que leur reddition aux Romains seroit le plus léger de leurs maux, convinrent ensemble que l'un passeroit auprès du général des Romains, Publilius Philon, tandis que l'autre resteroit dans la ville, pour attendre l'occasion favorable d'exécuter leur dessein. Charilaüs fut celui qui vint trouver Publilius Philon, & lui dit que les assiégés avoient résolu de lui livrer leur ville, & qu'il souhaitoit que ce fût pour le bonheur du peuple Romain & celui des Palépolitains; que c'étoit au vainqueur à leur faire connoître si en prenant ce parti, ils avoient sauvé leur ville, ou s'ils l'avoient trahie; qu'il ne parloit point de son intérêt particulier; mais qu'uniquement occupé du salut de ses concitoyens en général, il demandoit au peuple Romain, plutôt comme une grace, que comme une condition, qu'il voulût bien considérer le zele avec lequel ils rentroient dans son amitié, & le péril auquel ils s'exposoient en le faisant, plutôt que la folie & la témérité qui les en avoient éloignés. Le Consul, ayant loué ses sentimens & son dessein, lui donna trois mille hommes commandés par L. Quintius, tribun des soldats, pour s'emparer de la partie de la ville, où les Samnites étoient postés. La chose réussit & la guerre fut terminée.

CHARILE, *Charile*, pauvre fille orpheline, qui dans une grande famine ayant demandé au Roi son souverain, de quoi soulager sa misere, en reçut un coup de soulier au visage. Elle fut si sensiblement touchée de cet affront, qu'elle s'étrangla de sa ceinture. Les Anciens donnerent le nom de cette infortunée à la troisième octaëtéride d'un cycle de vingt-quatre ans, parce qu'elle étoit comme pauvre & étranglée, à cause qu'on en ôtoit tous les jours ce qu'il y avoit de superflu dans les deux premières octaëtérides.

CHARILES, *Charila*, (*a*) fêtes instituées en l'honneur d'une jeune Delphienne, qui se pendit de désespoir d'avoir été séduite par un roi de Delphes. Elle s'appelloit Charile, & les fêtes prirent le même nom; le roi de Delphes y assistoit, & présidoit à toute la cérémonie, dont une des principales consistoit à enterrer la statue de Charile, au même endroit où elle avoit été inhumée. Les Thyades, Prêtresses de Bacchus, étoient chargées de cette dernière fonction.

CHARILLUS, *Charillus*, Χέριλλος, roi de Sparte, nommé Charilaüs par d'autres. *Voyez* Charilaüs.

CHARILUS, *Charilus*, (*b*) Χάριλος fils d'Eunomus selon Hérodote. Il a été parlé de ce Charilus

(*a*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. II. p. 212.

(*b*) Herod. L. VIII. c. 131.

à l'article de Charilaüs, roi de Sparte. *Voyez* cet article.

CHARIMENES, *Charimenes*, Χαριμένης, (*a*) fameux devin, qui se joignit à Eschyle, pour délivrer les Argiens leurs compatriotes, du tyran Aristomaque. Il associa à la conjuration un de ses amis. Eschyle & ses compagnons en furent très-fâchés, & laissant-là Charimenes, ils continuerent seuls l'entreprise. Charimenes, s'en étant apperçu, fut si transporté de colère, qu'il alla déclarer les conjurés dans le moment qu'ils partoient déjà pour aller poignarder le tyran. Se voyant donc découverts, la plûpart se hâterent de s'enfuir, & se retirerent à Corinthe.

CHARINUS, *Charinus*, (*b*) Χαρῖνος, Athénien qui fit déclarer aux Mégaréens une haine immortelle & irréconciliable. *Voyez* Anthémocrite.

CHARINUS, *Charinus*, (*c*) Χαρῖνος, étoit Archonte à Athènes en la 89e Olympiade.

CHARINUS ÉPICHARAS, *Charinus Epicharas*, Χαρῖνος Επιχάρας, (*d*) étoit de Leucon. Démosthène en fait mention dans son oraison contre Lacritus.

CHARINUS, *Charinus*, (*e*) Χαρῖνος, fameux Athlete Éléen, avoit une statue dans l'Altis, pour avoir doublé le stade & fourni la carrière avec son bouclier.

CHARINUS, *Charinus*, (*f*) Χαρῖνος, l'un des personnages de l'Andrienne de Térence. C'étoit l'amant de Philumene. Il est aussi parlé de Charinus dans l'Heautontimoruménos du même Poëte.

CHARINUS, *Charinus*, (*g*) Χαρῖνος, certain flatteur, qui étoit un de ceux qui faisoient leur cour à un vieux Sicyonien pour avoir son bien.

CHARINUS, *Charinus*, (*h*) Χαρῖνος, nom d'un amant de la courtisanne Mélisse. Il l'avoit abandonnée pour s'attacher à une autre, quoiqu'il eût souffert pour elle la haine de ses parens, & refusé le meilleur parti de la ville.

CHARIOPOLIS, *Chariopolis*, lieu situé vers la Thrace & la Macédoine. Cédrene & Curopalate en font mention au rapport d'Ortélius, qui ajoûte : J'ai appris de Leunclavius qu'on l'appelle communément Chéropolis. Seroit-ce, continue-t-il, la Cédropolis d'Aristote.

CHARIOT. *Voyez* Char.

CHARIS, *Charis*, ville d'Asie dans la Parthiene, selon Appien.

CHARIS, *Charis*, Χάρις, (*i*) femme de Vulcain, selon Homere. Un jour, cette Déesse, couverte d'un voile éclatant, qui relevoit sa beauté naturelle, ayant apperçu la déesse Thétis, court au-devant d'elle pour la recevoir ; &

(*a*) Plut. T. I. p. 1038.
(*b*) Plut. T. I. p. 168.
(*c*) Pauf. pag. 42.
(*d*) Demosth. in Lacrit. p. 950.
(*e*) Pauf. p. 371.
(*f*) Terent. Tom. I. p. 11. Tom II. pag. 161.
(*g*) Lucian. T. I. p. 225.
(*h*) Lucian. T. II. p. 709. & *seq.*
(*i*) Homer. Iliad. L. XVIII. v. 382. & *seq.*

d'un air plein de grace & de douceur, elle lui dit : » Charmante » Déesse, dont la majesté attire » les respects, qu'est-ce qui nous » a procuré le glorieux avantage » que nous recevons ? Vous n'a- » vez pas accoûtumé d'honnorer » souvent ces lieux de votre pré- » sence ; mais, avancez je vous » prie, afin que je vous offre les » raffraîchissemens dont on a ac- » coûtumé de régaler ses hôtes. «

En même tems, cette Déesse la conduit dans un riche appartement, la fait asseoir sur un trône magnifique, & travaillé avec un art merveilleux, met sous ses pieds délicats un marche-pied, & appelle son mari : » Vulcain, lui » dit-elle, venez promptement » en l'état où vous êtes ; la Déesse » se Thétis a besoin de vous pour » quelque affaire importante. »

Homère donne pour femme à Vulcain la belle Charis, pour marquer la grace & la beauté des ouvrages que Vulcain travailloit avec le feu. De tout ce qu'Homere dit ici on peut inférer que du tems d'Homere l'art de la forge étoit parvenu à une grande perfection ; car, les hommes ne tirent ordinairement leurs idées que de ce qui est.

CHARISIE, *Charisia*, Χαρισία, (*a*) ville du Péloponnèse dans l'Arcadie, qui prit le nom de Charisius son fondateur. Elle étoit située entre Scias & Tricolons, à dix stades de chacune. Au reste, du tems de Pausanias, il en restoit à peine quelques vestiges.

CHARISIES, *Charisia*, (*b*) fêtes instituées en l'honneur des Graces, que les Grecs nommoient Charites. Une des particularités de ces fêtes, c'étoit de danser pendant toute la nuit ; celui, qui résistoit le plus long-tems à cette fatigue & au sommeil, obtenoit pour prix un gâteau de miel, & d'autres friandises que l'on nommoit Charisia.

CHARISIUS, *Charisius*, (*c*) Χαρίσιος, Héros, qui donna son nom à la ville de Charisia. Il étoit fils de Lycaon.

CHARISIUS, *Charisius*, (*d*) orateur Athénien. Cicéron en fait mention dans son Brutus. Il nous apprend que Charisius étoit auteur de plusieurs oraisons, qu'il avoit composées pour d'autres, & dans lesquelles il paroissoit vouloir imiter Lysias.

CHARISIUS, *Charisius*, Grammairien Latin, dont parle Priscien. Ses institutions sont placées les premieres dans le recueil des anciens Grammairiens de Putschius.

CHARISTIA, *Charistia*, (*e*) nom, que l'on donnoit aux repas solemnels, que Romulus avoit institués dans chaque Curie, pour y entretenir la paix & l'union. On donnoit aussi ce nom aux repas, qui se faisoient pour le même sujet dans toutes les familles, & dont Valere Maxime parle au premier

(*a*) Pauf. p. 458, 511.
(*b*) Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. I. p. 524.
(*c*) Pauf. p. 458.
(*d*) Cicer. Brutus. c. 157.
(*e*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. I. p. 85.

chapitre de son second Livre. *Voyez* Charisties.

CHARISTIES, *Charistia*, (*a*) autrement le jour du cher parentage, *dies caræ cognationis*, ou *Charistia*. Cette fête est marquée au mois de Février dans le Calendrier rustique, qui se voit à Rome sur un ancien marbre; elle se trouve aussi dans le Calendrier de Constantin. Valere Maxime nous enseigne ce que c'étoit. » Nos » ancêtres, dit-il, établirent un » festin solemnel, qu'ils appelle- » rent Charistia, auquel on ne » convioit que des parens ou des » alliés, afin que s'il y avoit quel- » que différend entr'eux, il fût » terminé plus facilement & à » l'amiable dans la joie du fes- » tin. «

Il semble qu'il se soit conservé quelques vestiges des Charisties dans nos repas & festins de famille, qui ne sont jamais si fréquens qu'à peu près dans le même tems où ces fêtes étoient célébrées par les Romains.

CHARITES, *Charites*, autrement les Graces. *Voyez* Graces.

CHARITIMIS, *Charitimis*, (*b*) Général des Athéniens, se joignit à Inarus & à ses Égyptiens, & fondit avec eux sur Achéménide, qui fut défait & tué dans un grand combat.

CHARITON, *Chariton*, (*c*) Χαρίτων, natif d'Agrigente, entreprit, pour venger un jeune homme qu'il aimoit, nommé Ménalippe, de tuer Phalaris, tyran de leur commune patrie, vers la seconde année de la cinquante-deuxième Olympiade, 571 ans avant Jesus-Christ. Il fut découvert; & Ménalippe ayant sçu qu'il étoit arrêté, alla se livrer au Tyran, & lui dit que ce n'étoit qu'à sa priere que Chariton avoit fait cette entreprise. Phalaris, étonné de l'amitié de ces deux personnes, leur pardonna, à condition qu'ils sortiroient de Sicile. La Prêtresse d'Apollon à Delphes, rendit encore plus célebre leur liaison, par un distique qu'elle fit en leur honneur, où elle les propose comme un modele d'amitié.

CHARITON, *Chariton*, Χαρίτων, fille de Lucilien, homme illustre, fut mariée à Jovien, qui parvint à l'Empire l'an 363, & mourut au commencement de l'année suivante. Elle eut quelques enfans de ce mariage, & entr'autres Varronien, qui fut Consul l'an 364 avec son pere. On lui donna aussi le titre de Nobilissime, égal à celui de César; mais, Valentinien qui succéda à Jovien, fit crever un œil à cet enfant, pour lui ôter toute espérance de parvenir à l'Empire. Chariton avoit perdu son pere l'année précédente, & ses malheurs domestiques ne la toucherent pas assez pour en mourir. Elle vivoit encore l'an 380, & depuis on ne parle plus d'elle.

CHARIXENE, *Charixenus*, Χαρίξεινος, (*d*) riche Sicyonien,

(*a*) Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. I. p. 538.
(*b*) Roll. Hist. Anc. T. II. p. 282.
(*c*) Athen. p. 602.
(*d*) Lucian. T. II. p. 68. *& seq.*

avec qui Eudamidas de Corinthe étoit fort lié. Celui-ci, qui étoit fort pauvre, fit en mourant un testament, par lequel il chargeoit son ami Charixene du soin de marier une fille qu'il laissoit. Mais, Charixene mourut lui-même cinq jours après, soit de regret, soit autrement. Un autre ami exécuta la commission.

CHARLATAN, nom, que l'on donne proprement à une espèce d'hommes, qui sans avoir d'études & de principes, & sans avoir pris de degrés dans aucune Université, exercent la médecine & la chirurgie, sous prétexte de secrets qu'ils possedent, & qu'ils appliquent à tout.

Depuis que les hommes vivent en société, il y a eu des Charlatans & des dupes.

Nous croyons facilement ce que nous souhaitons. Le désir de vivre est une passion si naturelle & si forte, qu'il ne faut pas s'étonner que ceux qui dans la santé n'ont que peu ou point de foi dans l'habileté d'un empyrique à secrets, s'adressent cependant à ce faux médecin dans les maladies graves & sérieuses; de même que ceux qui se noyent, s'accrochent à la moindre petite branche. Ils se flattent d'en recevoir du secours, toutes les fois que les hommes habiles n'ont pas eu l'effronterie de leur en promettre un certain.

Hippocrate ne guérissoit pas toujours, ni sûrement; il se trompoit même quelquefois; & l'aveu ingénu qu'il a fait de ses fautes, rend son nom aussi respectable que ses succès. Ceux au contraire qui ont hérité de leurs peres la médecine pratique, & à qui l'expérience est échue par succession, assurent toujours & avec serment, qu'ils guériront le malade. Vous les reconnoîtrez à ce propos de Plaute.

Per facile id quidem est,
Sanum futurum; mea ego id promitto fide.

Ce qui signifie:

» Rien de plus aisé que de le » tirer d'affaire; il guérira; c'est » moi qui vous en donne ma pa» role d'honneur. «

Quoique l'impudence & le babil soient d'une ressource infinie, il faut encore à la Charlatannerie quelques dispositions intérieures du malade qui en prépare le succès; mais, l'espérance d'une prompte santé d'un côté, celle d'une bonne somme d'argent de l'autre, forment une liaison & une correspondance assurées.

Aussi, la Charlatannerie est-elle très-ancienne. Parcourez l'histoire médecinale des Égyptiens & des Hébreux, & vous n'y verrez que des imposteurs, qui, profitant de la foiblesse & de la crédulité, se vantoient de guérir les maladies les plus invétérées, par leurs amulettes, leurs charmes, leurs divinations & leurs spécifiques.

Les Grecs & les Romains furent à leur tour innondés de Charlatans en tout genre. Aristophane a célébré un certain Eudamus qui vendoit des anneaux contre la morsure des bêtes venimeuses.

On appelloit ὀχλαγωγοι ou sim-

plement *agyrtæ*, du mot ἀγείρειν, assembler, ceux qui par leurs discours assembloient le peuple autour d'eux ; *Circulatores*, *Circuitores*, *Circumforanei*, ceux qui couroient le monde, & qui montoient sur le théatre, pour se procurer la vente de leurs remedes; *Cellularii medici*, ceux qui se tenoient assis dans leurs boutiques, en attendant la chalandise. C'étoit le métier d'un Chariton, de qui Galien a tiré quelques descriptions de médicamens; c'étoit celui d'un Clodius d'Ancone, qui étoit encore empoisonneur, & que Cicéron appelle *Pharmacopola Circumforaneus*. Quoique le mot *Pharmacopola* s'appliquât chez les Anciens, à tous ceux en général, qui vendoient des médicamens sans les avoir préparés, on le donnoit néanmoins en particulier à ceux que nous désignons aujourd'hui par le titre de Batteleur.

Nos Batteleurs, nos Eudamus, nos Charitons, nos Clodius, ne different point des Anciens pour le caractère; c'est le même génie qui les gouverne; le même esprit qui les domine; le même but auquel ils tendent; celui de gagner de l'argent, & de tromper le public, & toujours avec des sachets, des peaux divines, des calottes contre l'apoplexie, l'hémiplégie, l'épilepsie, &c.

CHARMADAS, *Charmadas*, Χαρμάδας, (*a*) certain Grec, qui, au rapport de Pline, avoit une mémoire si heureuse, qu'il apprenoit tout ce qu'il vouloit. Quelques Sçavans substituent le nom de Charmadas, à celui de Carnéade, que l'on trouve dans Cicéron.

Il y a des éditions de Pline qui portent Charmidas, au lieu de Charmadas.

CHARMADAS, *Charmadas*, Χαρμάδας, (*b*) fameux peintre dont parle aussi Pline.

CHARME, pouvoir ou caractère magique, avec lequel on suppose que les sorciers font, par le secours du démon, des choses merveilleuses, & fort au-dessus de la nature.

Ce mot vient du Latin *Carmen*, vers, poësie, parce que, dit-on, les conjurations & les formules des magiciens étoient conçues en vers.

On comprend parmi les Charmes, les philactères, les ligatures, les maléfices, & tout ce que le peuple appelle sorts.

La crédulité sur cet article a été de tous les tems, ou du moins il y a eu de tout tems une persuasion universellement répandue, que des hommes pervers, en vertu d'un pacte fait avec le démon, pouvoient causer du mal, & la mort même à d'autres hommes, sans employer immédiatement la violence, le fer, ou le poison, mais par certaines compositions accompagnées de paroles; & c'est ce qu'on appelle proprement Charme.

Tel étoit, si l'on en croit Ovide, le tison fatal à la durée duquel étoit attachée celle des jours de Méléagre,

(*a*) Plin. Tom. I. pag. 387.

(*b*) Plin. Tom. II. p. 690.

Méléagre. Tels étoient encore les ſecrets de Médée, au rapport du même Auteur.

Horace, dans la deſcription des conjurations magiques de Sagane & de Canidie, fait auſſi mention de deux figures; l'une de cire, & l'autre de laine. Celle-ci, qui repréſentoit la ſorcière, devoit perſécuter & faire périr la figure de cire.

Tacite, en parlant de la mort de Germanicus, qu'on attribuoit aux maléfices de Piſon, dit qu'on trouva ſous terre & dans les murs, divers Charmes.

On ſçait que du tems de la Ligue, les furieux de ce parti, & même des Prêtres, avoient pouſſé la ſuperſtition juſqu'à faire faire de petites images de cire qui repréſentoient Henri III & le Roi de Navarre; qu'ils les mettoient ſur l'autel, & les perçoient, pendant la Meſſe, quarante jours conſécutifs; & que le quarantième jour ils les perçoient au cœur, imaginant que par-là ils procureroient la mort à ces Princes. Nous ne citons que ces exemples, & dans cette ſeule eſpèce, entre une infinité d'autres de toutes les ſortes, qu'on rencontre dans les Hiſtoriens & dans les Auteurs qui ont traité de la magie.

Pour donner un exemple des Charmes magiques, nous en rapporterons un, par lequel on prétend qu'il s'eſt exécuté des choſes fort ſingulières en fait d'empoiſonnement de beſtiaux, de maladies aigues, & de douleurs cauſées à différentes perſonnes. Le voici tel qu'il a été décrit par un fameux ſorcier nommé Bras-de-fer, au moment qu'il alloit ſubir ſon ſupplice en France. Il fut, dit-on, exécuté à Provins, au commencement de ce ſiecle.

On prend une terrine neuve verniſſée, qu'il faut n'avoir ni achetée ni marchandée; on y met du ſang de mouton, de la laine, du poil de différens animaux, & des herbes venimeuſes, qu'on mêle enſemble, en faiſant pluſieurs grimaces & cérémonies ſuperſtitieuſes, en proférant certaines paroles & en invoquant les démons. On met ce Charme caché dans un endroit voiſin de celui auquel on veut nuire, & on l'arroſe de vinaigre, ſuivant l'effet qu'il doit produire. Ce Charme dure un certain tems, & ne peut-être emporté que par celui qui l'a mis, ou quelque puiſſance ſupérieure.

CHARMEL, *Charmel.* *Voyez* Chermel.

CHARMI, *Charmi*, Χαρμὶ, (*a*) quatrième fils de Ruben. Ce fut de lui que ſortit la famille des Charmites.

CHARMI, *Charmi*, Χαρμὶ, (*b*) fils de Zabdi, fut frere d'Achan, qui troubla Iſraël, & pécha en dérobant quelque choſe de l'anathême, à la priſe de Jéricho.

CHARMI, *Charmi*, Χαρμὶ, (*c*) un des Anciens du peuple, du tems que le fameux Holopherne faiſoit le ſiege de Béthulie. Charmi

(*a*) Numer. c. 26. v. 6.
(*b*) Joſu. c. 7. v. 1, 18. Paral. L. I. c. 2. v. 7.
(*c*) Judith, c. 6. v. 11. c. 8. v. 9. *& ſeq.*

s'appelloit aussi Gothoniel. Il y en a qui le disent fils de Gothoniel. Quoi qu'il en soit, il étoit un des chefs qui commandoient dans le païs.

CHARMIDAS, *Charmidas*, Χαρμίδας, (*a*) fils d'Euthys, étoit l'un des plus considérables de Sparte. Sous le regne d'Alcamène, vers l'an 760 avant l'Ére Chrétienne, il fut envoyé en Crete pour appaiser des séditions, qui s'étoient élevées parmi les Crétois, & pour engager ces peuples à abandonner les places de la côte les plus exposées, ou qui étoient sans défense, & à se contenter de garder celles qui avoient de bons ports, en quoi il avoit ordre de les aider.

CHARMIDAS, *Charmidas*, Χαρμίδας, (*b*) Athénien, qui fut pere de Phidias. C'est mal à propos qu'on lit Charminus dans Strabon, par une méprise de copiste.

Diogène Laërce, dans la vie de Socrate, parle d'un Charmidas, ainsi que Thucydide dans son histoire du Péloponnèse.

CHARMIDÈS, *Charmides*, Χαρμίδης, (*c*) fameux Athlete Éléen. Il avoit remporté la victoire au Pugilat, dans la classe de la jeunesse. On lui avoit érigé une statue à Olympie.

CHARMIDÈS, *Charmides*, Χαρμίδης, (*d*) personnage imaginaire, dont Lucien fait mention dans un de ses Dialogues des morts.

CHARMINUS, *Charminus*, Χαρμῖνος, (*e*) Lacédémonien, qui fut envoyé en ambassade à Xénophon. Celui-ci étoit alors dans les états de Seuthès, roi de Thrace, avec les Grecs qui retournoient sous sa conduite dans leur païs.

CHARMION, *Charmion*, (*f*) Χάρμιον, l'une des femmes de la reine Cléopatre. Après la mort de cette Princesse, Charmion, elle-même déjà demi-morte, & pouvant à peine se soûtenir, lui ajustoit encore le diadême au tour de la tête. Sur cela un des gens de César lui dit tout en colère : *Voilà qui est beau, Charmion. Oui*, répondit Charmion, *très-beau & très-digne d'une Reine qui descend de tant de Rois.* Elle ne proféra pas une seule parole davantage, & tomba morte au pied du lit.

CHARMIS, *Charmis*, (*g*) Χάρμις, médecin de Marseille, qui quitta les Gaules, où il s'étoit déjà acquis quelque nom, & vint à Rome sous l'empire de Néron, peu de tems après la mort de Jesus-Christ, dans le dessein de briller sur un plus grand théatre. Il se distingua en effet entre les autres médecins, en renversant leurs systêmes. Il condamnoit entr'autres les bains chauds, & ordonnoit à ses malades des bains d'eau froide, même pendant les plus grandes rigueurs de l'hiver.

(*a*) Pauf. p. 162.
(*b*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. IX. p. 189.
(*c*) Pauf. p. 356.
(*d*) Lucian. T. I. p. 273.
(*e*) Xenoph. p. 412, 413.
(*f*) Plut. T. I. p. 943, 954.
(*g*) Plin. T. II. p. 495, 497.

» J'ai vu moi-même, dit à cette » occasion Pline l'historien, qui » vivoit du tems de Charmis, » j'ai vu des vieillards, hommes » Consulaires, se soumettre aveu- » glément aux bizarres ordonnan- » ces de ce médecin, & se faire » gloire de prendre des bains » froids dans la plus grande ri- » gueur de l'hiver. Séneque, » ajoûte Pline, s'en faisoit lui- » même, avec toute sa sagesse, » une espèce d'honneur. «

Charmis, malgré ses bizarreries, amassa néanmoins de grands biens dans sa profession, à ce qu'il paroît encore par Pline; il faisoit payer bien cher les soins qu'il prenoit de ses malades. On assure que pour avoir sollicité un homme de province, pendant une maladie & une rechûte qui la suivit, il en tira deux cens mille sesterces, ou vingt mille livres de notre monnoie. On ne connoît aucun écrit de ce médecin.

CHARMITES, *Charmitæ*, (*a*) nom, que l'on donnoit à ceux de la famille de Charmi, fils de Ruben.

CHARMOLÉE, *Charmoleus*, Χαρμόλεως, (*b*) Mégaréen, dont chaque baiser valoit deux talens, selon ce que rapporte Lucien.

CHARMON, *Charmon*, surnom sous lequel Jupiter avoit un culte établi, & étoit adoré chez les Arcadiens.

CHARMOSYNE, *Charmosyne*, (*c*) jour de fête & de joie à Athènes. Voilà tout ce que nous en sçavons.

CHARMUS, *Charmus*, (*d*) Χάρμος, Athénien, qui vivoit du tems de Pisistrate. Ce fut le premier, qui consacra un autel à l'Amour.

CHARMUS, *Charmus*, Χάρμος, Poëte de Syracuse. C'étoit un homme de plaisir, & qui avoit coûtume dans les festins, où il se trouvoit souvent, de chanter les mets que l'on y servoit. Ce fut pour cette raison que Cléarque disciple d'Aristote, ayant recueilli ses Poësies, donna à ce recueil le titre de *Dipnologie*, c'est-à-dire, discours de table. Athénée rapporte que les habitans de Messine, firent beaucoup d'honneur & d'amitié à Charmus, à cause des agrémens de son esprit.

CHARMUTHAS, *Charmuthas*, Χαρμουθάς, (*e*) port du golphe Arabique, du côté de l'Arabie heureuse. Ce port, au rapport de Diodore de Sicile, étoit le plus beau de tous ceux qui nous sont connus par les relations des Historiens; car, une langue de terre qui regardoit l'occident, servoit à former un bassin, non seulement très-beau à voir, mais qui surpassoit même tous les autres en commodités. Il étoit commandé par une montagne couverte d'arbres, qui avoit cent stades de tour. Son entrée étoit large de deux arpens. Il pouvoit contenir deux mille vaisseaux qu'il mettoit

(*a*) Numer. c. 26. v. 6.
(*b*) Lucian. T. I. p. 237.
(*c*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. II. pag. 212.
(*d*) Pauf. pag. 57. Plut. Tom. I. pag. 79.
(*e*) Diod. Sicul. p. 124.

à l'abri de tous les vents. On y trouvoit d'excellente eau douce ; & un grand fleuve se déchargeoit dans ce port. Il y avoit au milieu une isle traversée de plusieurs ruisseaux, dans laquelle on pouvoit tracer de beaux jardins. Le grand calme qui y regnoit, & la bonté des eaux douces qui s'y déchargeoient, y attiroit de la haute mer, une quantité infinie de poissons. En un mot, ce port étoit semblable en tout au port de Carthage appellé Cothon.

CHARNIÈRES. (*a*) Depuis qu'on entrevoit les arts chez les Nations les plus reculées, on démêle sans peine que les Charnières étoient connues & pratiquées ; c'est-à-dire, que l'on connoissoit le moyen de joindre deux corps solides, par un point plus ou moins étendu, en le rendant mobile à de certains égards, & le fixant par un axe, ou, pour mieux dire, une broche, qu'on appelle une goupille. Ces opérations étoient grossières ; les nations les plus civilisées & les plus intelligentes, d'ailleurs, nous en donnent des preuves. Nous ne devons qu'à l'usage du tabac, & à la répétition prodigieuse des boëtes dans lesquelles nous le renfermons, l'exactitude & la précision de nos Charnières. Les tenons ou les chaînons dont elles sont composées, sont si justes entre eux, qu'on ne distingue aucune séparation ; il y en a même que l'on découvriroit à peine avec la loupe. La broche ou la goupille qui les réunit, est si bien établie, elle est si juste & si parfaitement posée, que le dessus, quelque lourd qu'il puisse être, en proportion de la Charnière, s'arrête par tout où la main le quitte. Cette méchanique, cette adresse & cette précision dans ce genre d'ouvrage, n'attirent point notre admiration, par la raison que l'opération en est répétée plusieurs milliers de fois par année. D'un autre côté, la perfection de ce travail, & la modicité de son prix, ne sont dus qu'à la répétition. Si l'on n'étoit à portée de faire exécuter qu'une ou deux de ces Charnières, en supposant que la mode en fût passée depuis une génération, il faudroit faire attention au tems qu'un habile ouvrier employeroit à ce travail. Ne pouvant être aidé pour les plus grossières parties, il seroit obligé d'exécuter la totalité lui-même ; dès-lors le prix de l'ouvrage deviendroit non seulement excessif ; mais, le défaut de l'intelligence & celui des outils, pourroit rendre l'exécution très-foible, & fort au-dessous des Charnières que nous regardons aujourd'hui comme médiocres.

La comparaison est semblable, par rapport à une pierre précieuse que l'on voudroit faire évider aujourd'hui ; & je regarde les Anciens, dit M. le comte de Caylus, à l'égard de cette opération, du même œil que nous serons vus peut-être, dans la postérité, soit pour nos Charnières, soit pour les opérations que nous répétons

(*a*) Recueil d'Antiq. par M. le Comt. de Cayl. Tom, IV. pag. 251, 252.

le plus souvent, De-là je conclus, continue le même Auteur, que le tour intérieur ou l'évidé, s'il est permis de s'exprimer ainsi, de différens vases antiques, peut servir quelquefois d'indication, pour distinguer un ouvrage de l'Antiquité, d'avec celui que les Modernes auroient voulu imiter. Du moins, ce moyen pourroit établir un préjugé très-fort pour ou contre son antiquité.

CHARON, *Charon*. Χάρων, (*a*) divinité infernale, que l'on considéroit comme le batelier des enfers, ou de celui qui passoit les ames dans une barque.

Cette idée du batelier Charon est venue des Égyptiens, comme le remarque Diodore de Sicile. Il y a, dit cet Auteur, un lac en Égypte; au de-là duquel on enterroit anciennement les morts. Après les avoir embaumés, on les portoit sur le bord de ce lac. Les Juges, préposés pour examiner la conduite & les mœurs de ceux que l'on devoit faire passer de l'autre côté, y venoient au nombre de quarante; & après une longue délibération, s'ils jugeoient celui, dont on venoit de faire l'information, digne de la sépulture, on mettoit son cadavre dans une barque, dont le batelier se nommoit Charon. Cet Auteur ajoûte que cette coûtume étoit pratiquée à l'égard même des Rois, & que le jugement qu'on portoit contr'eux, étoit quelquefois si févere, qu'il y en eut quelques-uns qui furent jugés indignes de la sépulture. Ce fut le poëte Orphée, suivant le même Auteur, qui, pendant son voyage d'Égypte, y puisa toutes ces idées, qui passerent ensuite dans la Grece. La tradition de l'histoire de Charon est encore reçue dans toute cette partie de l'Égypte; c'étoient, disent les Égyptiens, un petit tyran, fermier des Pharaons, qui établit au sujet du passage de ce lac, un tribut qui lui fit amasser en peu de tems de grandes richesses.

Telle est donc l'origine de Charon, ou du batelier que les Poëtes ont imaginé dans les enfers. Ils lui ont conservé le même caractère, qu'avoit celui des Égyptiens, le faisant comme celui-ci, brusque, colère, chagrin, avare. La manière dont il reçoit Énée, le peu de cas qu'il fait des paroles de ce héros, jusqu'à ce qu'il ait vu le rameau d'or, en sont une preuve. *Qui que tu sois*, lui dit-il, *qui parois armé sur ce rivage, apprends-moi le sujet qui t'amene, & retourne sur tes pas; c'est ici le séjour des ombres.*

Mais, comme les Poëtes vouloient passer en tout pour originaux, ils ont inventé plusieurs fables, au sujet de Charon. Ils ont composé à ce Dieu une généalogie, & ont dit qu'il étoit fils de l'Érebe & de la Nuit, dignes parens du batelier des enfers. On lui donne une humeur triste & févere,

(*a*) Diod. Sicul. pag. 58, 61. Virg. Æneid. L. VI. v. 298. *& seq.* Lucian. Tom. I. p. 223. *& seq.* p. 320. *& seq.* Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. V. pag. 5, 6, 7, 47. *& suiv.* Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. III. p. 5. *& suiv.* T. V. p. 22, 97.

& ſans aucun égard, ni pour les dignités, ni pour les biens, ni pour les richeſſes; & je ne ſçais, dit M. l'abbé Banier, par quel hazard ſon nom marque la joie & l'allégreſſe, à moins que ce ne ſoit par une contre-vérité.

Les mêmes Poëtes ſe ſont égayés à faire différens portraits de Charon; mais, aucun d'eux n'a approché de l'inimitable Virgile. » Sur les eaux de l'Achéron » regne, dit-il, le redoutable » Charon, Nocher des enfers. » Son air hideux inſpire la terreur. » Sa barbe eſt blanche & hériſſée. » Ses yeux ſont vifs & perçans. » Couvert d'un ſale vêtement » noué ſur une de ſes épaules, il » conduit lui-même ſa barque » noire avec une perche & des » voiles, & paſſe les morts d'une » rive à l'autre. Il eſt vieux, mais » ſa vieilleſſe eſt verte & vigou- » reuſe. . . . . Les premiers arri- » vés ſur le bord du fleuve ten- » doient les mains, & deman- » doient avec empreſſement de » paſſer à l'autre rive. Mais, le » ſévere Nocher reçoit dans ſa » barque tantôt les uns tantôt les » autres, & en rebute un grand » nombre, qu'il chaſſe loin du ri- » vage. «

Comme on croyoit que Charon ne paſſoit perſonne gratis, on établit la coûtume de mettre ſous la langue du défunt une piece de monnoie que les Latins appellent Naulus, & les Grecs Δανάκη, pour le droit de paſſage, autrement dit Naulage. Cette coûtume venoit auſſi des Égyptiens, qui donnoient quelque choſe à celui qui paſſoit les morts au de-là du marais d'Achéruſe, comme nous l'avons déjà remarqué. Auſſi Lucien nous aſſure que la coûtume de mettre une obole dans la bouche des morts pour payer leur droit de paſſage, étoit univerſelle chez les Grecs & chez les Romains; & on ne connoît que les Hermoniens qui s'en diſpenſoient, parce qu'ils ſe croyoient ſi près de l'enfer, qu'ils ne penſoient pas qu'il fût néceſſaire de payer pour le voyage; mais, l'on peut ajoûter que Charon n'y perdoit rien; car, ſi ce peuple ne lui payoit pas ſes droits, les Athéniens furent aſſez ſuperſtitieux pour croire qu'il falloit donner quelque choſe de plus pour leurs Rois, afin de les diſtinguer du commun des ames vulgaires, & ils mirent dans leurs bouches juſqu'à trois pieces d'or.

Lorſque Charon ſe trouvoit obligé de paſſer dans ſa barque quelque perſonne vivante, il falloit qu'on lui montrât auparavant le rameau d'or, dont nous avons déjà parlé; & parce qu'Hercule y fut admis ſans ce paſſeport, lorſqu'il alloit délivrer Alceſte, Charon, ainſi que nous l'apprend Servius après Orphée, fut mis en priſon pour un an, quoiqu'il l'eût reçu à regret & comme forcé. Auſſi s'en plaint-il à Énée. » Je » n'ai pas eu lieu de me réjouir, » lui dit-il, d'avoir reçu dans ma » barque Hercule, lorſqu'il vint » ici, non plus que Théſée & » Pyrithoüs, quoiqu'ils euſſent des » dieux pour leurs peres. «

Mais, il eſt bon de ſçavoir en-

core qu'on ne se contentoit pas de cette piece de monnoie ; & afin de mieux assurer le passage, on mettoit dans le cercueil du défunt une attestation de vie & de mœurs. C'étoit une espèce de sauf-conduit, dont un Auteur nous a conservé la formule : *Moi soussigné Anicius Sextus Pontife, j'atteste qu'un tel a été de bonne vie & mœurs ; que ses manes soient en paix* ; par où il paroît qu'afin que cette attestation fût mieux reçue en l'autre monde, le Pontife lui-même étoit dans l'usage de l'écrire. Les Moscovites pratiquent encore aujourd'hui cette coûtume, qui venoit d'Égypte, où l'on portoit sur le bord du lac l'éloge du défunt, afin que les Juges ne se laissassent pas prévenir par ses accusateurs, comme le dit Diodore de Sicile. Pour les ames de ceux, à qui on n'avoit pas rendu les honneurs de la sépulture, elles étoient obligées d'errer cent ans le long du fleuve, avant que Charon les passât.

Il y a des Auteurs, qui ont cru que Charon avoit été un roi d'Égypte, & qui le confondent avec un certain Prince, dont le nom a rapport au sien. Mais, un Auteur Arabe est allé plus loin, croyant que Charon étoit cousin-germain ou oncle de Moïse ; & comme il fut d'abord dans le parti de son parent, il fit observer avec exactitude ses loix & ses ordonnances ; & celui-ci en récompense lui apprit la chymie & le secret du grand-œuvre, dont Charon se servit si bien, qu'il amassa en peu de tems de grandes richesses, comme on le croit encore aujourd'hui en Égypte, suivant plusieurs relations.

Vossius, dans son traité de l'Idolâtrie, prétend que le mot *Charon* vient de l'Hébreu, & signifie colère, parce qu'il est le ministre de la colère des dieux ; & il est persuadé en même tems qu'il est le même que le Mercure infernal, dont la fonction étoit de conduire les ames en enfer. Mais, je m'en tiens, dit M. l'abbé Banier, au Charon d'Égypte, le vrai modele de celui des Grecs, dont le nom signifie, selon Diodore de Sicile, un batelier.

Mahomet parle aussi d'un Charon, qui fut abîmé sous terre, à la priere de Moïse ; mais, il y a apparence qu'il a confondu Charon avec Coré, qui fut englouti pour avoir murmuré contre ce législateur.

Nous avons plusieurs Dialogues de Lucien, où cet Auteur parle de Charon & de sa barque.

CHARON, *Charon*, Χάρων, (*a*) Magnésien, à qui on attribue l'invention de la catapulte. Ce fut, dit-on, à Rhodes qu'il fit cette invention.

CHARON, *Charon*, Χάρων, (*b*) un des principaux de la ville de Thebes, prit beaucoup de part aux affaires, qui, de son tems, agiterent sa patrie. Elle avoit été asservie par Archias & Léontidas,

(*a*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. IV. pag. 142.

(*b*) Plut. T. I. pag. 280, 281. *& seq.* Corn. Nep. in Pelop. c. 2. Roll. Hist. Anc. T. III. p. 340. *& suiv.*

dont la tyrannie étoit appuyée de toutes les forces des Lacédémoniens. La plûpart de ceux, qui étoient opposés aux tyrans, furent contraints de prendre la fuite, & condamnés en conséquence au bannissement. Pélopidas, l'un des bannis, persuada aux autres de travailler à délivrer leur patrie; & ils envoyerent secrétement à Thebes informer de leur dessein, ceux de leurs amis qui y étoient restés. Charon promit sa maison pour y recevoir les conjurés.

Ceux-ci, après lui avoir envoyé un courrier pour l'avertir de leur part, se mettent en marche, vêtus de simples vestes, menant avec eux des chiens de chasse, & tenant à la main des pieux à soûtenir des rets, afin que ceux qui les rencontreroient en chemin, ne se doutassent de rien; & qu'ils les prissent seulement pour des chasseurs que la chasse avoit égarés. Leur courrier étant arrivé à Thebes, & ayant appris à Charon qu'ils étoient en chemin, l'approche du danger ne lui fit point changer de sentiment. Comme il étoit plein de courage & d'honneur, il prépara sa maison pour les recevoir. S'étant partagés, ils entrent sur le déclin du jour par différentes portes dans la ville. Comme on étoit alors au commencement de l'hiver, il regnoit un petit vent de bise, & il tomboit de la neige; ce qui contribua à les mieux cacher, chacun étant retiré dans sa maison à cause du froid, qui leur donnoit à eux-mêmes le prétexte de se couvrir le visage. Ceux, qui étoient de la confidence, reçurent les bannis, & les menerent d'abord chez Charon, où ils se trouverent, bannis & autres, au nombre de quarante-huit.

Cependant, il se répand, on ne sçait comment, un bruit sourd que les bannis étoient dans la ville. Aussi-tôt, Archias envoie un de ses officiers à Charon, lui donner ordre de venir le trouver sur l'heure. Il étoit déjà tard. Pélopidas & les conjurés se préparoient à partir, & avoient pris leurs cuirasses & leurs épées. Tout à coup on entend frapper à la porte. Quelqu'un y va, & ayant appris de l'officier, qu'il venoit de la part des magistrats qui mandoient Charon, il va tout hors de lui-même lui annoncer ce terrible ordre. Tous conclurent que la conjuration étoit découverte, & se crurent perdus avant que d'avoir pu exécuter aucun exploit digne de leur courage. Néanmoins, ils furent tous d'avis que Charon obéît au commandement, & qu'il se présentât aux Magistrats avec assurance, comme n'ayant rien à craindre, & ne se sentant coupable de rien.

Charon étoit un homme ferme & intrépide dans les dangers, qui ne menaçoient que sa personne; mais alors, effraié du danger de ses amis, & craignant aussi qu'on ne le soupconnât de quelque trahison, si tant de braves citoyens, qu'il avoit reçus dans sa maison, venoient à périr, il va dans l'appartement de sa femme, prend son fils unique, âgé tout au plus de quinze ans, & qui surpassoit

en beauté & en force tous les jeunes gens de son âge, le remet entre les mains de Pélopidas, & lui dit: » Si vous venez à dé» couvrir que je vous aie trahis, » & que j'aie usé à votre égard » de mauvaise foi, traitez en en» nemi ce fils unique que je vous » abandonne, quelque cher qu'il » me soit, & vengez-vous sur lui » de la perfidie du pere, sans en » avoir aucune pitié. «

Ce discours les perça jusqu'au cœur; mais, ce qui leur causoit la douleur la plus vive, c'étoit qu'il pût croire que parmi eux il y eût quelqu'un assez lâche & assez ingrat pour former contre lui le plus léger soupçon. Ils le conjurerent unanimement de ne pas laisser son fils parmi eux, mais de le mettre en lieu de sûreté, afin de conserver à ses amis & à sa ville un vengeur, s'il étoit assez heureux pour échapper aux tyrans. » Non, re» pliqua le pere, il demeurera » avec vous, & n'aura point » d'autre sort que le vôtre. Eh, » s'il a à périr, quelle plus belle » fin peut-il faire, que de périr » avec son pere & les meilleurs » de ses amis! Pour vous, mon » cher enfant, vous élevant au» dessus de votre âge, montrez » un courage digne de vous & de » moi. Vous voyez ici l'élite de » nos citoyens. Faites, sous de » tels maîtres, un noble appren» tissage de gloire; & apprenez à » combattre, &, s'il le faut, à » mourir comme eux pour la li» berté. Au reste, je ne suis point » sans espérance, & je compte » que la justice de notre cause » attirera sur nous les regards & » la protection des dieux. « En même tems, il leur adresse sa priere, embrasse tous les conjurés l'un après l'autre, & sort.

En chemin il travaille à se remettre, & à composer son visage & sa voix, pour ne point faire paroître de trouble. Quand il fut à la porte de la maison du festin, Archias & Philidas viennent audevant de lui, & lui demandent ce que veut dire un bruit qui se répand; qu'il est arrivé dans la ville des gens mal intentionnés, qui sont cahés dans quelque maison. Il fait l'étonné, & jugeant par les réponses qu'ils faisoient à ses questions qu'on ne sçavoit rien de précis, il prend un ton plus ferme, & leur dit: » Il y a bien de » l'apparence que ces bruits dont » vous me parlez, ne sont qu'une » fausse allarme qu'on aura voulu » vous donner, pour troubler vos » plaisirs. Cependant, il ne faut » rien négliger; & sans perdre » de tems, je vais faire l'enquête » la plus exacte qu'il sera possi» ble. «

Charon, de retour chez lui, trouve ses amis tout préparés, non à vaincre ni à sauver leur vie, mais à mourir glorieusement, après avoir fait un grand carnage de leurs ennemis. La sérénité & la joie qui regnoient sur son visage, leur annoncerent par avance qu'il n'y avoit rien à craindre. Il raconte tout ce qui s'étoit passé, & l'on ne songe plus qu'à mettre promptement à exécution un dessein, auquel le moindre retardement pouvoit apporter mille obstacles.

L'entreprise eut tout le succès qu'on pouvoit attendre. Les tyrans & tous ceux qui étoient de leur parti, furent égorgés la même nuit.

Le lendemain à la pointe du jour, on convoque une assemblée du peuple. On y mene Pélopidas, & sa troupe, environnée de tous les sacrificateurs, qui portent dans leurs mains les bandelettes sacrées, & qui exhortent les citoyens à secourir leur patrie & leurs dieux. A ce spectacle, toute l'assemblée se leve avec de grands cris & des battemens de mains, & reçoit les conjurés comme ses bienfaiteurs & ses libérateurs. Le même jour, Charon fut nommé Béotarque, ou chef des Béotiens, avec Pélopidas & un autre des principaux citoyens.

CHARON, *Charon*, Χάρων, (*a*) historien Grec, qui étoit natif de Lampsaque. Son pere, au rapport de Pausanias, se nommoit Pythéus, & selon Suidas Pythoclès. Nous n'entreprendrons point de prononcer en faveur de l'un ou de l'autre de ces deux Écrivains; la question en elle-même n'a rien de fort important, & faute de monumens, il n'est guere possible aujourd'hui de la décider. En vain tenteroit-on par cette raison-là même de développer l'année précise de la naissance de Charon, & les diverses particularités de sa vie. Contentons-nous de fixer à peu près le tems auquel les productions de son esprit ont commencé à lui acquérir de la réputation dans le monde. Il paroît que les sentimens ont été partagés sur cet article. Tel est le sens que présentent les paroles de Suidas que voici: *Charon de Lampsaque*, dit-il, *fils de Pythoclès*, *vivoit sous le regne de Darius premier*, *dans la soixante-dix-neuvième Olympiade*, *ou plutôt dans la soixante-quinzième*, *lorsque les Perses porterent la guerre dans le sein de la Grece.*

Il n'est pas nécessaire de relever ici l'anachronisme dans lequel ce Grammairien est tombé au sujet de Darius. Des méprises de l'espèce de celle-ci n'échappent à personne. Ce qui suit mérite un peu plus d'attention. Il insinue que Charon a publié ses Ouvrages dans la soixante-quinzième Olympiade, célebre par l'expédition de Xerxès, qui faisoit une partie considérable de l'histoire de Perse, composée par cet Auteur, & que Suidas semble avoir eue en vue dans l'endroit qu'on vient de rapporter. Or, il est aisé de prouver que ce morceau est postérieur de plusieurs années à l'époque en question. Rien de plus précis que le témoignage de Plutarque. Artaxerxe, selon lui, étoit sur le trône, lorsque Thémistocle vint à sa cour chercher un asyle contre l'injuste persécution que lui avoient suscitée ses envieux; & Plutarque n'avance ce fait que d'après Charon, qui, sans doute, l'avoit inséré dans ses Persiques, comme un

(*a*) Pauf. pag. 687. Suid. Tom. II. pag. 1115. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XIV. pag. 56. *& suiv.*

évenement digne de remarque, & qui leur appartenoit en propre. Il résulte de-là nécessairement, que son histoire de Perse n'a pu même voir le jour dans les commencemens de l'empire d'Artaxerxe Longue-Main.

On ne doit pas dissimuler néanmoins que ce raisonnement perdroit beaucoup de sa force, si l'on supposoit, sur la foi de Dinon & d'Éphorus, que ce fut à la générosité de Xerxès que Thémistocle eut recours dans sa disgrace. Quelque justes que soient les éloges que presque toute l'antiquité donne à ces deux Écrivains, quelque respectable que soit leur autorité, il est des cas cependant où l'on ne doit pas se faire un scrupule de les abandonner. Ici, par exemple, on ne sçauroit, avec le plus léger fondement, les écouter au préjudice de Charon. Contemporain de Thémistocle, il s'est trouvé plusieurs fois à portée de le voir, soit à Magnésie, soit à Lampsaque, une des villes que le roi de Perse avoit destinées à l'entretien de cet illustre réfugié; réflexions qui, selon toutes les apparences, ont déterminé Thucydide, auteur exact & judicieux, à embrasser la chronologie de Charon. Nous ne serions pas non plus éloignés de penser qu'elle avoit été adoptée par ces Écrivains qui, dans Suidas, rapportent à la quatre-vingt-dix-neuvième Olympiade les premiers Ouvrages de notre Historien. Le nom de Darius, placé-là si mal à propos, est, ou une faute de copiste, ou une négligence de Compilateur, homme sans goût, sans critique & sans dicernement.

Denys d'Halycarnasse a donc eu raison d'assurer que Charon est antérieur, & à Hérodote, & à la guerre du Péloponnèse; il soûtient que l'un & l'autre ont traité les mêmes matières, mais que le premier les a développées avec une grande supériorité à tous égards. C'est ce dont Plutarque ne convient pas. Les récits de Charon, à ce qu'il prétend, sont moins suspects & plus conformes à la vérité. Voilà encore un de ces procès sur lesquels on entreprendroit vainement de prononcer; les ouvrages de Charon ne sont pas venus jusqu'à nous; il en avoit publié un nombre très-considérable; & la plûpart contribueroient infiniment à dissiper une partie des ténebres, qui dérobent à nos yeux la connoissance de tant de faits également curieux & importans.

Combien de secours son histoire de Perse ne nous fourniroit-elle pas? On apprend de Suidas qu'elle étoit divisée en deux livres, dans lesquels, suivant toutes les apparences, l'Auteur se proposoit de transmettre à la postérité l'établissement de cette puissante Monarchie, les conquêtes rapides de Cyrus, celles de ses successeurs, la malheureuse expédition de Xerxès, & la fin tragique de ce Prince, qu'Artabane sacrifia au désir immodéré de faire passer la couronne sur sa tête & sur celle de ses enfans. Ce sont-là à peu près les idées que présentent les fragmens de cet Ouvrage, qui ont eu le bonheur d'é-

chapper à la barbarie des siecles passés.

Les autres écrits de Charon, dont il s'est conservé quelques morceaux, sont les Antiquités de Lampsaque sa patrie, en deux livres, l'énumération des cantons qui appartenoient à cette République, & l'histoire de la fondation des villes, de celles vraisemblablement qui avoient une origine Grecque. L'une & l'autre de ses productions étoit composée de quatre livres.

Le nombre de celles, dont il ne nous reste que les noms, est beaucoup plus considérable. Graces à Suidas, nous n'ignorons point aujourd'hui qu'on étoit redevable à ce laborieux Auteur de plusieurs Histoires; sçavoir, de celles de l'Éthiopie, de la Libye, de la Grece en quatre livres, & de l'isle de Crete en trois. Là se trouvoient expliquées dans un assez grand détail, les loix que Minos feignoit avoir reçues de Jupiter. Notre Auteur ne s'en étoit pas tenu-là; on avoit encore de lui une liste chronologique des Prytanes de Lacédémone, & un périple ou voyage par mer des côtes qui sont au de-là des colonnes d'Hercule. Nous ne voudrions pas répondre cependant que tous ces Ouvrages fussent véritablement de Charon de Lampsaque. Des Auteurs plus attentifs que Suidas, ont été trompés quelquefois par la ressemblance des noms; & lui-même fait mention de deux autres Écrivains connus sous la même dénomination; le premier étoit de Carthage, & le second de Naucrate, ville d'Égypte. *Voyez* les deux articles qui suivent.

CHARON, *Charon*, Χάρων, (*a*) autre Historien, qui naquit à Carthage. Il composa une Histoire de tous les tyrans, qui avoient regné en Europe ou en Asie, les vies des Hommes illustres en quatre livres, & celles des Femmes illustres aussi en quatre livres.

CHARON, *Charon*, Χάρων, (*b*) autre Historien, qui étoit de Naucrate, ville d'Égypte. Suidas nous apprend qu'il avoit écrit une Histoire de sa patrie, la suite des rois d'Égypte, celle des Prêtres du même païs, avec ce qui étoit arrivé de plus remarquable de leur tems, & divers autres mémoires contenant l'histoire d'Égypte.

CHARONDAS, *Charondas*, Χαρώνδας, (*c*) célebre Législateur, qui étoit natif de Catane en Sicile. Il est principalement connu par les loix qu'il donna à ceux de Thurium. C'étoit une ville qui avoit été bâtie près de l'ancienne Sybarie dans la grande Grece. La division se mit bientôt dans cette ville à l'occasion des nouveaux habitans, que les autres vouloient priver de toutes les charges & de tous les privileges. Mais, comme ils étoient en bien plus grand

(*a*) Suid. T. I. p. 1115.
(*b*) Suid. T. I. p. 1115.
(*c*) Diod. Sicul. pag. 297. *& seq.* Cicer. de Leg. L. II. c. 15. L. III. c. 4. Roll. Hist. Anc. T. II. p. 348. *& suiv.* Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. IX. pag. 172. *& suiv.* Tom. XII. p. 88, 89. T. XIV. p. 499, 500.

nombre, ils chasserent tous les anciens Sybarites, & demeurerent seuls maîtres de la ville. Soûtenus par l'alliance qu'ils firent avec les Crotoniates, ils devinrent en peu de tems fort puissans; & ayant établi dans leur ville le gouvernement populaire, ils en distribuerent les citoyens en dix tribus, auxquelles ils donnerent le nom de différens peuples d'où ils étoient sortis.

Ce sage arrangement fut suivi du choix de Charondas, qui s'y étoit fait connoître & distinguer, pour former un corps de loix qui pussent servir à entretenir le bon ordre, dans une ville composée d'esprits si différens & de mœurs toutes singulières. Il y travailla utilement, & fit un choix de toutes les loix qu'il crut les plus sages & les plus nécessaires d'entre celles qui étoient en vigueur parmi les nations les plus policées. Il y en ajoûta quelques-unes que nous allons rapporter d'après Diodore de Sicile.

Il déclara incapables d'avoir part à l'administration des affaires publiques, ceux qui, après avoir eu des enfans d'une première femme, passeroient, après sa mort, à de secondes nôces, si les enfans étoient vivans. Pouvoit-on, ajoûte-t-il, en effet attendre que des hommes, qui prenoient un parti si peu avantageux pour leurs enfans, fussent en état de donner de sages conseils pour la conduite de leur patrie; & s'ils avoient eu lieu d'être satisfaits d'un premier mariage, ne devoit-il pas leur suffire sans être si téméraires, que de s'exposer aux hazards d'un second engagement.

Il condamnoit les calomniateurs atteints & convaincus, à n'oser paroître en public qu'avec une couronne de bruyere, qui présentoit à tous ceux qui les rencontroient, la noirceur de leur crime. Plusieurs ne purent survivre à cette infamie, & se donnerent la mort; & ceux, qui avoient fondé leur fortune sur cette détestable manœuvre, se retiroient d'une société, où la sévérité des loix les obligeoit à aller faire valoir ailleurs ce malheureux talent, & à y porter cette maladie contagieuse, qui n'a que trop infecté le monde dans tous les tems.

Charondas avoit mieux senti que tous les Législateurs qui l'avoient précédé, de quelle importance il étoit de prendre des mesures pour empêcher que les vicieux ne séduisissent ceux avec qui ils vivoient, par l'attrait de la volupté. Il donna action contre ceux qui étoient intéressés à prévenir la corruption de leurs enfans ou de leurs parens; & l'amende étoit si forte & si sévérement exigible, que tous craignoient de l'encourir.

Mais, pour attaquer ce mal dans son principe, il pensa sérieusement aux avantages d'une bonne éducation, & ne laissa à personne, de quelque état qu'il fût, le prétexte de la négliger. Il établit des écoles publiques, dont les maîtres étoient entretenus aux dépens de l'État. Là se formoit la jeunesse à la vertu, & de-là naissoit l'espérance d'une république bien policée.

Par une autre loi bien sage, Charondas donnoit l'administration des biens des orphelins aux parens paternels, & la garde de la personne du pupille aux parens du côté de la mere. Les premiers, qui étoient appellés à l'héritage au cas du décès du mineur, faisoient, pour leur propre intérêt, valoir son bien; & par la vigilance des autres, ils ne pouvoient, sans exposer leur vie & leur honneur, suivre les mouvemens de la cupidité, en attentant à sa vie.

Les autres Législateurs ordonnoient la peine de mort contre ceux qui refusoient de servir à la guerre, ou qui désertoient. Charondas ordonna qu'ils resteroient trois jours exposés dans la place publique en habit de femme, persuadé que cette ignominie rendroit les exemples fort rares, & que ceux qui survivroient à cette infamie, n'oseroient pas dans les besoins de l'État s'y exposer une seconde fois, & laveroient cette première tache dans toutes les ressources que leur pourroit fournir une bravoure de commandement.

La sagesse de ces loix maintint les Thuriens en honneur, & soûtint leur République dans la splendeur. Mais, le Législateur ne crut cependant pas qu'elles ne dussent souffrir aucun changement. Certaines circonstances, que la prudence humaine ne peut pas prévoir, y peuvent déterminer. Mais, pour aller au-devant des altérations, que l'amour de la nouveauté pourroit y introduire, il ordonna que ceux qui auroient à se plaindre de quelque loi, & qui voudroient demander la réforme ou l'abrogation de quelqu'une, seroient obligés de faire leurs représentations en présence de tout le peuple, la corde au cou, & ayant à leur côté l'exécuteur de la justice, prêt à faire sa fonction, si l'assemblée n'entroit pas dans leurs vues, & déclaroit leur prétention injuste.

Cette précaution fit que ses loix furent long-tems sans atteinte; & au rapport de Diodore de Sicile, il n'y a jamais été dérogé que trois fois. Un borgne eut l'œil qui lui restoit crevé. La loi, qui décernoit la peine d'œil pour œil, ne privoit pas de la lumière celui qui avoit fait le coup. L'aveugle porta sa plainte devant le peuple, qui substitua une interprétation pour un cas pareil & le renvoya.

Le divorce étoit permis au mari & à la femme. Un vieillard, abandonné de la sienne qui étoit jeune, se plaignit de la liberté que celui qui se séparoit, avoit d'épouser qui il lui plairoit; il proposa pour ôter toute idée de libertinage, de ne permettre au demandeur en action de divorce, que d'épouser une personne du même âge que celle qu'il quittoit. Son observation parut juste; il évita la peine, & chacun garda dans la suite ce qu'il avoit, de peur de rencontrer pis.

La troisième loi, qui souffrit quelque changement, fut celle qui ordonnoit que les biens d'une famille ne passeroient point dans une autre, tant qu'il resteroit quelqu'un de cette famille, que le dernier héritier de l'un ou l'autre sexe pourroit épouser. S'il en restoit

une fille, l'héritier qui ne vouloit pas la prendre en mariage, étoit obligé de lui donner cinq cens drachmes par forme de dédommagement. Le cas arriva ; une fille de bonne famille, mais très-pauvre, se voyant négligée par le seul & dernier héritier de son nom, se plaignit dans une assemblée indiquée à ce sujet, dans la forme prescrite par la loi, de la médiocrité de la somme, qui ne lui constituoit qu'une dote très-foible, & qui ne pouvoit la tirer de la misère, ni la faire entrer dans quelque famille qui convînt à sa naissance. Le peuple fut attendri sur le danger qu'elle couroit, si sa demande étoit rejettée; la loi fut réformée, & l'héritier fut obligé de l'épouser.

Des loix si sages furent scellées du sang du Législateur. Quelques affaires le menerent à la campagne armé de son épée, pour se défendre contre des brigands qui attaquoient les voyageurs. Comme il rentroit dans la ville, il apprit qu'il se tenoit alors une assemblée, où le peuple étoit dans une grande agitation. Il ne fit pas attention qu'il avoit fait une loi, qui défendoit expressément à toutes personnes de quelque état qu'elles fussent, de s'y trouver en armes. Quelques mal-intentionnés virent son épée, & lui reprocherent qu'il étoit le premier qui eût ôsé violer la loi qu'il avoit faite. *Vous allez voir*, leur dit-il, *combien je la juge nécessaire, & combien je la respecte*. Il tira son épée, & se perça le sein.

Diodore de Sicile assure que la colonie de Thurium fut fondée l'an 446 avant Jesus-Christ, la troisième année de la 83e Olympiade. C'est par conséquent vers ce tems-là qu'il faut rapporter la rédaction des loix de Charondas. Cependant, Aristote nous apprend que de son tems il y avoit des gens qui faisoient Charondas beaucoup plus ancien ; ils le prétendoient disciple de Zaleucus, & supposoient que Zaleucus, contemporain de Lycurgue, avoit été disciple du musicien Thaléras ou de l'ancien Thalès.

Aristote se moque de ceux, qui suivoient cette opinion ; mais, il ne nous apprend point ce qu'il pensoit sur le tems de Charondas & de Zaleucus.

Héraclide de Pont attribuoit à Charondas les loix de ceux de Rhège, & même la forme de leur gouvernement, dans lequel toutes les affaires étoient administrées par un conseil de cent hommes. Il ajoûte que ces loix & cette forme de gouvernement furent abolies lors de la tyrannie d'Anaxilaüs. Aristote marque la même époque pour celle du changement de l'ancien gouvernement de Rhège ; mais, il ne fait point mention des loix de Charondas.

Platon parle de ces loix de Charondas, & dit en général, que l'Italie & la Sicile en ont ressenti les avantages. Aristote désigne en particulier, les villes d'origine Chalcidique : ce qui peut convenir à Rhège, mais non pas à Thurium, qui n'étoit point une colonie Chalcidique.

Il n'y a rien dans tout cela qui

nous instruise du tems auquel doit avoir vécu Charondas. Car, même en supposant que ses loix furent abolies au tems d'Anaxilaüs, qui usurpa la tyrannie à Rhège, la troisième année de la soixante-onzième Olympiade, ou l'an 494 avant Jesus-Christ, & mourut après un regne de dix-huit ans; comme nous ignorons pendant combien de tems ses loix avoient été observées, nous ne pouvons déterminer par cette date, l'époque de leur établissement.

CHARONIE, *Charonia*, (*a*) Χαρώνεια, nom que les anciens Grecs ont donné à de certains lieux, d'où il s'exhaloit une odeur empestée, capable de donner la mort. Strabon employe ce nom plus d'une fois; & c'est ce que Cicéron appelle *Plutonia* au premier livre de la divination.

CHARONITES, *Charonitæ*, Χαρωνῖται, (*b*) terme qui signifie proprement des gens sortis des enfers. Il est composé d'*Orcus*, enfer, & de *Charon*, Charon. On appelloit ainsi les esclaves, qui étoient mis en liberté par le testament que leur maître avoit fait au lit de la mort.

Les mémoires, que César avoit laissés à sa mort, étant tombés entre les mains de M. Antoine, celui-ci y inséra tout ce qu'il voulut. Il fit plusieurs Officiers & plusieurs Sénateurs, rappella des bannis & remit en liberté beaucoup de prisonniers, comme si tout cela avoit été ainsi arrêté & résolu par César; c'est pourquoi, les Romains, en plaisantant, appelloient tous ces gens-là Orcines ou Charonites; car, lorsqu'on leur demandoit leur titre, ils étoient réduits à l'aller chercher dans le registre d'un mort.

CHAROPS, *Charops*, Χάροψ, surnom sous lequel Hercule avoit une statue & étoit adoré en Béotie, près de l'endroit où ce Héros avoit vaincu Cerbère.

CHAROPS, *Charops*, Χάροψ, fils d'Eschyle, succéda à Alcméon, le dernier des Archontes perpétuels d'Athènes, & fut le premier qui ne tint cette magistrature souveraine, que dix ans. Eusebe en fait mention sous la sixième Olympiade, l'an 754 avant J. C.; il devoit le faire sous l'an 752.

CHAROPS, *Charops*, Χάροψ, (*c*) chef d'une sédition, qui s'excita à Élis, au sujet du gouvernement; il étoit à la tête de ceux qui vouloient que le peuple en fût chargé. Il s'empara de la citadelle à l'aide des troupes qui lui obéissoient.

CHAROPS, *Charops*, Χάροψ. (*d*) T. Q. Flamininus, faisant la guerre à Philippe, voulut diriger sa marche par le haut de quelques montagnes. Dans le moment, quelques bergers, qui paissoient leurs troupeaux sur ces montagnes, vinrent lui dire qu'ils sçavoient un détour, qui n'étoit point gardé, par où il meneroit son armée, & lui promirent de le conduire sur le sommet des montagnes

(*a*) Strab. p. 579.
(*b*) Plut. T. I. p. 922.

(*c*) Xenoph. p. 635, 636.
(*d*) Plut. T. I. p. 370.

gnes en trois jours au plus tard; & pour garant de leur parole, ils lui donnerent Charops, fils de Machatas, le premier & le plus considérable des Épirotes, qui étoit fort affectionné aux Romains, & qui en secret les favorisoit en tout par la crainte qu'il avoit de Philippe.

Ce Charops est nommé Charopus par Tite-Live. *Voyez* Charopus.

CHAROPS, *Charops*, Χάροψ, (a) certain personnage de l'isle d'Égine. C'étoit un homme fort débauché, qui avoit fait mourir de faim sa mere.

CHAROPUS, *Charopus*, (b) Χαρόπος, roi de l'isle de Syma. Ce Prince fut pere de Nirée, qui alla au siege Troye.

CHAROPUS, *Charopus*, (c) Χαρόπος, l'un des principaux d'entre les Épirotes. L'an 199 avant J. C., il apprit au consul P. Villius Tappulus de quels défilés Philippe, roi de Macédoine, s'étoit emparé avec son armée. L'année suivante, il rendit un semblable service au consul T. Quintilius Flamininus, en lui envoyant un pasteur, qui lui dit qu'il faisoit paître son troupeau dans les défilés, où le Roi étoit campé avec ses troupes; qu'il connoissoit tous les détours & les sentiers écartés de ces montagnes; que s'il vouloit envoyer avec lui quelques soldats, il les conduiroit par des chemins sûrs & faciles au-dessus de la tête des ennemis. Au reste, Charopus, en faisant donner cet avis au consul Romain, lui répondit de la fidélité du pasteur comme de la sienne. Quoique T. Quintilius Flamininus ne fût pas absolument sans défiance, & que sa joie fût mêlée de quelque crainte, cependant frappé du nom & de l'autorité de Charopus, il résolut de tenter l'entreprise, qui eut le plus heureux succès.

CHAROPUS, *Charopus*, Χαρόπος, petit-fils du précédent, étoit contemporain de Céphalus l'Épirote. *Voyez* Céphalus.

CHARPENTE, CHARPENTERIE, l'art d'assembler différentes pieces de bois pour la construction des bâtimens élevés dans les lieux où la pierre est peu commune. De toutes les différentes constructions des édifices, celles de Charpente sont les plus anciennes, puisque l'origine en remonte jusqu'à celle du monde. Les premiers hommes, ignorant les trésors que la terre renfermoit dans son sein, & ne connoissant que ses productions extérieures, couperent des bois dans les forêts pour bâtir leurs premières cabanes; ensuite ils en construisirent des bâtimens plus considérables.

CHARRUE, *Aratrum*, machine dont on se sert pour labourer les terres. On conçoit qu'il n'y a guere eu de machine plus ancienne. Celle des Grecs & des Romains étoit extrêmement simple. *Voyez* Aratrum.

Nous n'employons la Charrue

(a) Lucian. T. II. p. 184.
(b) Lucian. T. II. p. 179.
(c) Tit. Liv. L. XXXII. c. 6, 11.

qu'au labour des terres ; les Anciens s'en servoient encore en l'attelant d'un bœuf & d'une vache, à tracer l'enceinte des villes qu'ils bâtissoient. Ils levoient la Charrue aux endroits destinés pour les portes. Du verbe *porto*, qui désignoit cette action, on a fait le nom *porta*. Quand ils détruisoient une ville, ils faisoient aussi passer la Charrue sur ses ruines ; & ils répandoient quelquefois du sel dans les sillons, pour empêcher la fertilité.

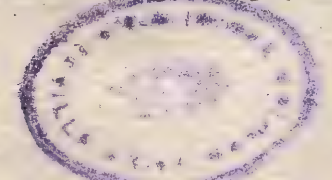
L'on sçait que les Dictateurs de Rome se tiroient quelquefois de la Charrue, & la reprenoient, quand l'expédition étoit achevée, moins par choix d'une condition tranquille & innocente, que pour être accoûtumés à une sorte de vie simple & laborieuse.

CHARS DES BRÉTONS. (*a*) Les Brétons se servoient à la guerre de deux sortes de Chars ; les uns armés de faulx & de harpons ne portoient qu'un seul homme, qui ayant sous la main quatre petits chevaux très-vîtes, commençoient le combat, & courant de-çà, de-là, cherchoient à rompre les rangs des bataillons ennemis. Une autre espèce de Chars suivoit ; ceux-ci n'avoient ni faulx ni harpons, mais ils étoient montés par une troupe de combattans, qui, pénétrant dans les rangs éclaircis, faisoient pleuvoir à droite & à gauche une grêle de traits sur l'ennemi qui faisoit encore ferme. S'ils avoient affaire à de la cavalerie, toute la troupe mettoit pied à terre & combattoit l'épée à la main. Cependant, les cochers, hommes choisis, selon Tacite, entre tous les combattans, se retiroient insensiblement de la mêlée, pour se placer en un lieu, où leurs maîtres les pussent rejoindre, s'ils avoient du pire. Ainsi, ces barbares, dit César, imitent la vîtesse de la cavalerie, & la fermeté des gens de pied. Ils sont devenus si adroits par un exercice continuel, qu'ils arrêtent leurs chevaux sur un penchant, même au milieu de la course, tournent tout court en un instant, courrent sur le timon, se tiennent de bout sur le joug des chevaux, & en un clin d'œil rentrent dans leurs Chars.

CHARS, (*b*) représentés sur les médailles consulaires. C'est une opinion commune parmi les Antiquaires, que les Chars, gravés au revers de la plûpart des médailles consulaires, sont autant de symboles des victoires remportées & des triomphes obtenus par les Consuls Romains, dont ces médailles portent le nom. M. Baudelot donna en 1706 une dissertation expresse pour réfuter ce sentiment, & pour établir que ces Chars, gravés au revers des médailles consulaires, & qui y paroissent attelés à deux, à trois, ou à quatre chevaux, ne désignent que les courses dans les jeux que les Magistrats, qui avoient l'intendance de la mon-

(*a*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XVIII. pag. 170, 171.

(*b*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. I. pag. 238, 239.



noie, avoient donnés au peuple pendant leur édilité ; & à ce sujet il observe,

1.° Que ces sortes de courses de Chars attelés à deux, à trois, à quatre chevaux, étoient tellement en usage à Rome, qu'elles y terminoient presque toujours la pompe des jeux, comme le dit expressément Denys d'Halicarnasse.

2.° Que le nom des Magistrats, qu'on lit sur la plûpart des médailles, où l'on voit ces sortes de Chars, ne sont point des noms signalés dans l'histoire Romaine, pour avoir remporté aucun avantage sur les ennemis de la République, encore moins pour avoir obtenu à Rome les honneurs du triomphe.

3.° Que les honneurs du grand triomphe, c'est-à-dire, de celui où les vainqueurs montoient dans des Chars, étoient à Rome une chose très-rare, par les différentes conditions requises pour les obtenir ; qu'il n'y a cependant rien de si commun, que les Chars représentés dans les médailles consulaires, n'y ayant presque point de famille où il ne s'en trouve, & souvent en grand nombre.

4.° Que les Chars des triomphateurs étoient, au rapport de Florus, toujours attelés à quatre chevaux, & que ceux, que l'on trouve sur les médailles consulaires, sont ordinairement attelés à deux chevaux, & plus souvent encore à trois.

5.° Que la forme des Chars des triomphes si bien décrite par les Auteurs, ne devoit point changer, & que ceux des médailles consulaires sont presque tous de figure différente ; que dans la pompe des triomphes, les chevaux attelés au Char du vainqueur, marchoient d'un pas grave & lent ; & que ceux des médailles vont ordinairement d'une manière si rapide, qu'ils touchent à peine la terre, & qu'ils semblent voler.

Pour donner un nouveau poids à ces observations, M. Baudelot parcourt & examine en particulier quelques-unes de ces médailles consulaires, que Fulvius Ursinus, Patin, Béger & M. Vaillant, ont expliquées par de prétendus triomphes, & qui n'y peuvent avoir aucun rapport, suivant l'histoire & les fastes. Enfin, il décrit une médaille de la famille Domitia, où l'on voit entre les jambes des chevaux attelés au Char, un homme qui présente une pique à un lion, & il l'explique par un passage de Pline, qui dit que Domitius Ahénobarbus, étant Édile, ajoûta aux courses ordinaires du cirque, le spectacle de cent lions & d'autant d'Éthiopiens qui étoient exercés à les combattre.

CHARSÉNA, *Charsena*, (a) seigneur Perse de la cour d'Assuérus, fut un de ceux qui approchoient le plus près de sa personne, & qui lui conseillerent de répudier Vasthi pour sa désobéissance.

(a) Æsth. c. 1. v. 14.

CHARTA, Χάρτης. (*a*) Quoique Charta se puisse dire de toutes sortes de feuilles à écrire, Pline & les autres Auteurs entendent ordinairement par Charta le papier d'Égypte, appellé Papyrus. *Voyez* Papier.

CHARTA AUGUSTA, HIERATICA, LIVIA. *Voyez* Auguste [Papier d']. *Voyez* aussi papier.

CHARTAS, *Chartas*, Χάρτας, (*b*) fameux statuaire, natif de Sparte. Il avoit eu pour disciple Euchir de Corinthe.

CHARTHA, *Chartha*, (*c*) ville de Palestine dans la tribu de Zabulon. Elle fut cédée aux Lévites de la famille de Mérari.

CHARTHAN, *Charthan*, (*d*) ville de Palestine. Elle étoit située dans la tribu de Nephthali, & on la céda aux Lévites de la famille de Gerson.

CHARTOPHYLAX, *Chartophylax*, officier de la ville & même de l'Église de Constantinople; il étoit le gardien des archives.

Ce mot vient de χάρτης, & de φυλάττω; *custodio*; & il signifie garde-chartre, ou gardien des titres originaux, soit de la couronne, soit de la ville, soit de l'Église.

Le Chartophylax étoit, selon Codin, l'Historien de la Byzantine, le Juge des grandes causes, & le bras droit du Patriarche; il étoit de son grand conseil. Outre la garde des titres, dont il étoit dépositaire, de ceux même qui regardoient les droits Ecclésiastiques, il présidoit à la décision des causes matrimoniales, & il étoit Juge des clercs. Il rédigeoit les sentences & les décisions du Patriarche, les signoit, & y apposoit le sceau. C'étoit comme le greffier en chef des Cours supérieures, & par conséquent un officier très-distingué. Il avoit séance avant les Évêques, quoiqu'il ne fût que diacre; il avoit sous lui douze Notaires; il assistoit aux consécrations des Évêques; il tenoit le registre de leur élection & consécration, & c'étoit lui qui présentoit le Prélat élu aux Évêques consécrateurs.

Il y avoit à Constantinople deux officiers de ce nom, l'un pour la Cour, & l'autre pour le Patriarche. Le premier s'appelloit *Registrator*, & l'autre *Scriniarius*. Cependant, eu égard à leurs fonctions, ils étoient souvent confondus. Mais, il ne faut pas, comme a fait Leunclavius, écrivain Allemand du seizième siecle, prendre le Chartophylax pour le Chartulaire des Romains, qui exerçoit à peu près la même fonction.

L'Angleterre a pareillement un Chartophylax; c'est lui qui est le gardien des titres de la couronne, qui sont déposés à la tour de Londres, où on les communique fort aisément, en donnant tant par chaque titre; c'est ce qu'on appelle garde-des-rôles, parce que le terme de rôles signifie ce que nous appellons en François, char-

(*a*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. VI. p. 594.
(*b*) Pauf. p. 350.

(*c*) Josu. c. 21. v. 35.
(*d*) Josu. c. 21. v. 32.

tres, titres, ou même archives. Outre ce garde des rôles de la tour, il y a encore un garde des archives de la Chancelerie ; & les églises en Angleterre ont aussi leur garde des rôles, aussi-bien que les comtés & les villes principales.

En France, le Chartophylax, ou garde des titres de la couronne, est le Procureur général du Parlement. On ne peut obtenir des copies de ces titres qu'en vertu d'un ordre du Roi. Nous en avons un inventaire manuscrit qui indique exactement les titres, à l'exception de ceux qui sont en minute dans des registres particuliers. Ces titres, qui ne commencent parmi nous qu'après Philippe Auguste, ne s'étendent que jusqu'au milieu du quinzième siecle. Depuis ce tems, chaque secrétaire d'État a ses archives ou son dépôt.

CHARTULAIRE, *Chartularius*. Il y en a qui prétendent que dans l'Église Grecque on appelloit Chartophylax, celui que les Latins appelloient Chartulaire ; mais que sa charge étoit bien plus considérable. D'autres distinguent même dans l'Église Grecque, le Chartulaire du Chartophylax. Le Chartulaire de Constantinople présidoit aux jugemens civils ou criminels au nom du Patriarche ; il portoit un anneau d'or & une tiare ornée d'or, & sur sa poitrine une espèce de bulle, comme les Évêques portent en France une croix. Il avoit droit, comme le Patriarche, de catéchiser le peuple dans l'Église. Quand le Patriarche établissoit un Chartulaire, il lui donnoit des clefs, pour marquer l'étendue de son autorité. Quoique le Chartulaire de Constantinople ne fût que diacre, il précédoit les Évêques, malgré leurs fréquentes protestations ; mais, il n'avoit point séance aux Conciles œcuméniques, quand on en tenoit. Il avoit soin de tirer des archives dont il avoit les clefs, les papiers que les Peres du concile demandoient, & de les retirer ensuite.

Le Chartulaire, dans l'Empire, étoit un officier de l'Empereur à Constantinople. Il y avoit plusieurs Chartulaires, & l'un d'eux étoit le chef des autres, qui lui étoient subordonnés. On l'appelloit grand-Chartulaire. Quand l'Empereur montoit à cheval, c'étoit le Chartulaire qui tenoit son cheval & qui le menoit. Le P. Goar l'appelle *Scriniarius*. C'étoit un commis, celui qui tenoit les registres publics, qui y écrivoit les actes & les comptes. S. Pierre de Maiuma, martyr, étoit Chartulaire des impôts publics. Au reste, il paroît par le diacre Jean, dans la vie de S. Grégoire, que l'office de Chartulaire étoit considérable ; car, il lui donne les titres de Magnifique & de Seigneur.

CHARUS, *Charus*, (*a*) l'un des lieutenans d'Alexandre le Grand. Ce fut un des deux chefs, que ce Prince donna à ceux qu'il chargea d'aller attaquer le roc d'Aorne. *Voyez* Aorne.

CHARYBDE, *Charybdis*, Χάρυβδις, (*b*) écueil célebre,

(*a*) Q. Curt. L. VIII. c. 11.

(*b*) Homer Odyss. L. XII. v. 59. &

qu'on joint pour l'ordinaire à celui de Scylla. Nous ferons donc connoître l'un & l'autre dans cet article. Scylla étoit sur la côte d'Italie, & Charybde sur la côte de Sicile, près du promontoire de Pélore dans le détroit de Messine, qui sépare la Sicile de l'Italie. Le danger de s'y perdre étoit si grand, que l'on en a fait un proverbe Latin, dont le sens est qu'en voulant éviter Charybde, on alloit échouer contre Scylla.

Incidit in Scyllam cupiens vitare Charybdim.

Les Anciens s'accordent à décrire Scylla & Charybde comme deux dangers presque inévitables. La description poëtique qu'en donne Homère, fait frémir. » Il » y a, dit Circé à Ulysse, deux » roches fort hautes contre lesquelles les flots d'Amphitrite » vont se briser avec un horrible » mugissement. Les dieux immortels les appellent les roches errantes. Les oiseaux des cieux ne » volent point par-dessus, & les » colombes mêmes, qui portent » l'ambrosie à Jupiter, ne les » passent point impunément; car, » le sommet de ces roches en abat » toujours quelqu'une; mais, » Jupiter a soin d'en envoyer toujours une autre à la place, afin » que le nombre soit toujours » complet. Si quelque vaisseau en » approche malheureusement, » il n'y a plus pour lui d'espérance; il est d'abord fracassé, & » ses débris & les hommes qui le » montoient, sont emportés pêle-mêle par les vagues & par les » tempêtes mêlées de tourbillons » de feu. Il n'y a jamais eu qu'un » seul vaisseau qui se soit tiré de » ces abîmes; c'est la célebre Navire Argo, qui, chargée de la » fleur des héros de la Grece, » passa par-là en revenant de la » Colchide, où régnoit le roi » Aëtès; & il ne faut pas douter » que les courans ne l'eussent portée contre ces roches, si Junon » ne l'eût conduite elle-même, & » ne l'eût fait passer sans danger, » parce qu'elle aimoit & protégeoit Jason. De ces deux écueils » dont je vous parle, l'un porte » sa cime jusqu'aux cieux; il est » environné de nuages obscurs » qui ne l'abandonnent en aucun » tems; jamais la sérénité ne dévoile son sommet, ni en été ni » en automne; il n'y a point de » mortel qui y pût monter ni en » descendre, quand il auroit vingt » mains & vingt pieds; car, c'est » une roche unie & lisse, comme » si elle étoit taillée & polie. Au » milieu il y a une caverne obscure, dont l'ouverture est tournée vers le couchant & vers » l'Érebe; & cette caverne est » si haute, que le plus habile archer passant près de-là sur son » vaisseau, ne pourroit pousser sa » fleche jusqu'à son sommet. Passez le plus vîte qu'il vous sera » possible; car, c'est la demeure » de la pernicieuse Scylla, qui

seq. Virg. Æneid. L. III. v. 420. *& seq.* L. VII. v. 302. Strab. pag. 20, 43, 268. Plin. T. I. p. 161. Pomp. Mel. p. 150. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. T. XII. p. 116, 126.

» pousse des hurlemens horribles ; » sa voix est semblable au rugissement d'un jeune lion ; c'est » un monstre affreux, dont les » hommes ni les dieux mêmes » ne peuvent soûtenir la vue. Elle » a douze griffes qui font horreur, » six cols d'une longueur énorme, » & sur chacun une tête épouvantable avec une gueule béante, garnie de trois rangs de dents, » qu'habite la mort. Elle a la moitié du corps étendu dans sa caverne ; elle avance dehors ses » six têtes monstrueuses ; & en » allongeant ses cols, elle sonde » toutes les cachettes de sa caverne, & pêche habilement les » dauphins, les chiens marins, les » baleines mêmes, & les autres » monstres, qu'Amphitrite nourrit dans son sein. Jamais pilote » n'a pu se vanter d'avoir passé » impunément près de cette roche ; car, ce monstre ne manque jamais, de chacune de ses » six gueules toujours ouvertes, » d'enlever un homme de son » vaisseau.

» L'autre écueil n'est pas loin » de-là ; mais, il est moins élevé, » & vous pousseriez fort aisément jusqu'au sommet une fleche. On y voit un figuier sauvage dont les branches chargées de feuilles s'étendent fort » loin. Sous ce figuier est la demeure de Charybde, qui engloutit les flots ; car, chaque » jour elle les engloutit par trois » fois, & par trois fois elle les » rejette avec des mugissemens » horribles. Qu'il ne vous arrive » pas de vous trouver-là, quand » elle absorbe ces vagues ; car, » Neptune même ne pourroit » vous tirer de ce danger, & vous » seriez immanquablement entraîné dans cet abîme. «

Plus bas, Ulysse, parlant de son passage entre Scylla & Charybde, dit : » Cette dernière engloutissoit avidement les flots. » Quand elle les rejettoit, le » bouillonnement de ces eaux, » semblable à celui d'une cuve » pressée par un feu violent, faisoit retentir les rivages, & l'écume montoit jusqu'à la cime » de ces affreux rochers ; & quand » elle les retiroit, on entendoit » des mugissemens terribles. Tout » le rocher en retentissoit, & l'on » voyoit à découvert le sable noir » de ces abîmes. «

Virgile fait aussi une description de Scylla & de Charybde ; c'est Hélénus qui parle à Énée. » Là » sont, dit-il, deux écueils redoutables, Scylla à droite, » Charybde à gauche. La première est un monstre qui habite » le creux d'un rocher ; lorsqu'elle » voit passer des vaisseaux dans le » détroit, elle avance la tête hors » de son antre, & les attire à elle » pour les faire périr. Depuis la » tête jusqu'à la ceinture, c'est » une fille d'une beauté séduisante. Poisson énorme dans le reste » du corps, elle a une queue de » dauphin & un ventre de loup. » Pour Charybde, c'est un autre » monstre sur la gauche, du côté » de la Sicile. Trois fois le jour, » elle engloutit les flots dans un » profond abîme ; trois fois, elle » les vomit & les lance contre

» le ciel. Fuyez ces funestes » écueils ; il vaut mieux faire un » long circuit, en doublant le » promontoire de Pachyn, que » de s'approcher de la redoutable » Scylla, & que de voir ce monf-» tre, toujours environné de » chiens, dont les affreux hurle-» mens font retentir les rochers » d'alentour. «

Le Lecteur s'apperçoit facilement que cette dernière peinture est une imitation de celle d'Homère. A la description de ce Poëte Grec, il paroît qu'il étoit instruit de la tradition des Phéniciens ; car, l'un de nos deux écueils fut appellé Scylla, du mot punique *scol*, qui signifie ruine, perte. Et l'autre fut appellé Charybde, du mot *chorobdam*, qui signifie abîme de perdition.

Cluvier fait une description ample & exacte du Charybde. Quant à la nature du Charybde, tel qu'on le voit aujourd'hui, l'on remarque que tantôt les eaux de cet endroit sont toutes bouillantes, comme l'eau qui est sur le feu, tantôt qu'elles lancent en l'air des flots comme agités par des tourbillons, qui sont bien plus dangereux aux vaisseaux qui passent, que les bouillons du Charybde ; car, pendant ce bouillon des flots, les vaisseaux peuvent passer sans risque. On a remarqué, par une longue expérience des matelots, que le Charybde bouillonnoit dans le tems que le vent Syrophénix domine sur cette mer. Ce vent alors agit avec tant d'impétuosité, qu'il forme des déluges d'eaux en figure de colonnes.

Ce gouffre fut sondé du tems de Frédéric roi de Sicile, par un fameux nageur, que l'on surnommoit pour son habileté Pescecola, ou le Poisson colas. Il dit 1.° qu'il avoit reconnu d'abord dans ce gouffre une si grande violence de flots, qu'aucun homme, quelque robuste qu'il fût, ne pouvoit tenir contre, & qu'il fut tellement empêché par cette violence, qu'il fut obligé de chercher plusieurs détours pour arriver jusqu'au fond. 2.° Il dit qu'il vit un grand nombre de rochers de tous côtés ; 3.° qu'il sentit plusieurs courans d'eaux contraires les uns aux autres, qui s'entrechoquoient, & qui étoient effroyables ; 4.° qu'il avoit rencontré par troupeaux une sorte de poissons nommés polypes, qui, venant à serrer un homme avec leurs filets, le faisoient mourir en fort peu de tems ; 5.° qu'enfin il avoit reconnu une grande quantité de carcharis, qui sont une espèce de chiens de mer, très-grands & très-méchans, avec trois rangées de dents horribles. Pescecola, étant allé une seconde fois jusqu'au fond de ce gouffre, pour y chercher une coupe d'or que le Roi y avoit fait jetter, & qui devoit être la récompense de sa peine, y périt, sans que l'on ait jamais pu en avoir de nouvelles.

Le P. Kircher, craignant que le Lecteur ne prenne ceci pour une historiette, faite à plaisir, dit que ce fait est écrit dans les actes du royaume, & qu'un secrétaire des archives le lui a communiquée.

Quelque idée que les Anciens & le P. Kircher veuillent nous

donner de l'extrême danger où ce gouffre met les vaisseaux qui s'en approchent, il y a bien du rabais à faire. Jouvin de Rochefort dit, dans son voyage d'Italie, avoir vu des barques s'abandonner sans aucun péril à cette eau qui tourne. Il étoit avec quelques autres voyageurs ; & la curiosité les obligea de prendre une barque pour se promener dessus, après avoir été assurés par les pêcheurs qu'ils n'avoient jamais vu personne s'y perdre. Ils avancerent sur cet abîme, qui aussi-tôt entraîna la barque à laquelle il fit faire plusieurs grands tours, avant qu'elle arrivât à ce milieu, qui leur parut un peu plus bas que les bords. Il ajoûte qu'ils ne s'en purent tirer qu'à force de rames ; mais, la barque n'en fut pas pour cela abîmée. Il y eut un des matelots de leur barque, qui se précipita tout nu dans cet abîme, & qui revint au-dessus après avoir plongé presque un demi quart d'heure. Il rapporta que l'on n'en peut trouver le fond, & que même il avoit eu de la peine à remonter sur l'eau à cause qu'elle alloit en tournoyant & comme en s'abîmant dans un fort grand trou. Des navigateurs ont assuré que ce prétendu danger ne méritoit pas la moindre attention, & qu'ils l'avoient plusieurs fois passé sans presque s'en appercevoir, même dans les tems où le P. Kircher dit qu'il est le plus à craindre. Madame Dacier dit fort bien dans une de ses remarques sur l'Odyssée d'Homère : » Dans ces anciens tems, ces écueils étoient » fort dangereux à cause de la » qualité des vaisseaux qu'on avoit » alors ; mais aujourd'hui, nos » vaisseaux se moquent de ces » monstres, comme les officiers » de marine me l'ont assuré. «

C'est à Charybde qu'on éleva le phare, dit aujourd'hui le phare de Messine, parce qu'il est près de cette ville. Charybde est connu sous le nom de Capo di Faro, qu'on lui donne présentement.

CHARYBDE, *Charybdis*, (a) Χάρυβδις, nom, que Strabon donne à un lieu de Syrie entre Apamée & Antioche, où l'Oronte se cache en terre pour reparoître à quarante stades de-là.

CHARYBDE, *Charybdis*, Χάρυβδις. Les Poëtes ont feint que Charybde étoit une femme de mauvaise vie, laquelle ayant ravi les bœufs d'Hercule, fut accablée d'un coup de foudre par Jupiter, & métamorphosée en ce gouffre, dont il est parlé dans l'avant dernier article.

CHARYBDE, *Charybdis*, (b) Χάρυβδις. Horace donne le nom de Charybde aux courtisannes, qui abusent de l'amour qu'on a pour elles, & qui épuisent les forces & la bourse de leurs amans.

Ah miser!
Quantâ laboras in Charybdi,
Digne puer meliore flammâ.

CHASELON, *Chaselon*, (c)

(a) Strab. p. 275.
(b) Horat. L. I. Ode. 27.
(c) Numer. c. 34. v. 21.

Χασλών, fut pere d'Élidad, l'un de ceux qui furent choisis pour faire le partage de la Terre promise. Chaselon étoit de la tribu de Benjamin.

CHASLUIM, *Chasluim*, peuples, les mêmes que les Casluim. *Voyez* Casluim.

CHASLUIM, *Chasluim*, (*a*) fils de Mesraïm, & petit-fils de Cham.

On est fort partagé sur le lieu de la demeure de Chasluim & sur la nation dont il fut fondateur. Le paraphraste Jonathan explique Chasluim par les Pentapolitains, ceux de la Pentapole ou Cyrénaïque. Le paraphraste Jérosolymitain l'entend de ceux de Pentaschænos, dans la basse Égypte ; le paraphraste Arabe, de ceux de Saïs dans la Thébaïde. Bochart & plusieurs autres après lui l'entendent des Colques. Hérodote dit que ceux de Colchos avoient la circoncision comme les Égyptiens, le teint basané, les cheveux noirs & crêpus, le langage même & la manière de vivre des peuples d'Égypte. Il assure que ce fut Sésostris roi d'Égypte, qui laissa dans la Colchide une colonie de ses troupes. Il avoue toutefois que les Égyptiens ne se souvenoient pas que les Colques fussent originaires de leur païs.

Ces raisons, dit D. Calmet, sont plausibles. Mais, quand on avoueroit tout ce que dit Hérodote, cela ne prouveroit pas que les Colques fussent les mêmes que les Chasluim. Quand on seroit assuré que Sésostris a laissé une colonie d'Égyptiens à Colchos, s'ensuivroit-il qu'il y eût laissé la nation entière, ou la plus grande partie des Chasluim ? Peut-on avancer qu'avant Sésostris la Colchide ne portât pas encore ce nom, & qu'elle n'a commencé à le porter que depuis la venue de ces prétendus Chasluim ? Moïse nous dit que des Chasluim sont sortis les Philistins & les Caphtorim ; & les prophetes Jérémie & Amos nous apprennent que les Philistins sont sortis de Caphtor. Pour accorder donc Moïse avec ces deux prophetes, il faut dire que les Caphtorim sont sortis immédiatement des Chasluim, & que des Caphtorim sont venus les Philistins.

Nous avons montré, sous l'article de Caphtor, que ce nom marquoit l'isle de Crete. Il faut donc dire que Chasluim envoya de la Cyrénaïque une colonie dans l'isle de Crete, & que de-là sortirent les Philistins, lesquels étoient déjà dans la Palestine, long-tems avant Sésostris & sa prétendue colonie de Colchos. Dom Calmet, dans son commentaire sur le chapitre dixième de la Génèse, a proposé quelques autres conjectures sur le païs des Chasluim ; &, selon cet Auteur, les anciens Chasluim pouvoient avoir leur demeure sur les côtes occidentales de la mer Rouge, vis-à-vis l'isle Colocasite, ou Coloca.

(*a*) Genes. c. 10. v. 13, 14. Jerem. c. 47. v. 4. Amos. c. 9. v. 7. Herod. L. I. c. 104. L. II. c. 104.

Ces différentes opinions ne doivent pas surprendre. Il est permis dans des matières aussi obscures que celles-ci, de proposer quelques conjectures. Elles donnent quelquefois ouverture à des découvertes importantes.

CHASPHIA, *Chasphia*, (*a*) nom d'un lieu dont il est parlé au premier livre d'Esdras. C'étoit-là que demeuroit Eddo. D. Calmet croit que c'est le mont Caspie, vers la mer Caspienne, entre la Médie & l'Hyrcanie, où il y avoit plusieurs captifs.

CHASMA, *Chasma*, (*b*) nom que les anciens Philosophes donnoient à une espèce de phénomène. Séneque le décrit ainsi après Aristote : *Sunt Chasmata, cùm aliquando cœli spatium discedit, & flammam dehiscens velut in abdito ostentat.* On lit dans Julius obséquens : *Prima luce flamma cœlo emicare visa, cùm in unum coïsset, os flammæ ferrugineum ostendit, cœlum visum descendere, cujus hiatu vertices flammæ apparuerunt.*

CHASPHOMA, *Chasphoma*, Χάσφωμα, (*c*) ville du païs de Galaad, qui fut prise & ruinée par Judas Maccabée. Ce doit être la même qu'Ésébon.

CHASSE, *Venatio*, Θήρα, (*d*) un des plus anciens & peut-être le plus ancien de tous les exercices du corps.

I. Les fables des Poëtes, qui nous peignent l'homme en troupeau, avant que de nous le représenter en société, lui mettent les armes à la main, & ne lui supposent d'occupation journalière que la Chasse. L'Écriture Sainte, qui nous transmet l'histoire réelle du genre humain, s'accorde avec la fable, pour nous constater l'ancienneté de la Chasse. Elle dit que Nemrod fut un grand chasseur aux yeux du Seigneur, qui le rejetta. C'est une occupation proscrite dans le livre de Moïse. C'est une occupation divinisée dans la Théologie payenne. Diane étoit la patrone des chasseurs. On l'invoquoit en partant pour la Chasse ; on lui sacrifioit au retour l'arc, les fleches, & le carquois. Apollon partageoit avec elle l'encens des chasseurs. On leur attribuoit à l'un & à l'autre, l'art de dresser des chiens, qu'ils communiquerent à Chiron, pour honorer sa justice. Chiron eut pour éleve, tant dans cette discipline qu'en d'autres, la plûpart des héros de l'antiquité.

Voilà ce que la Mythologie & l'Histoire Sainte, c'est-à-dire, le mensonge & la vérité, nous racontent de l'ancienneté de la Chasse. Voici ce que le bon sens suggere sur son origine. Il fallut garantir les troupeaux des loups & autres animaux carnassiers ; il fal-

(*a*) Esdr. L. I. c. 8. v. 17.
(*b*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. IV. p. 426, 433.
(*c*) Joseph. de Antiq. Judaïc. p. 417.
(*d*) Genes. c. 10. v. 9. Xenoph. de Instit. Cyr. p. 5, 6, 59, 60. de Venat. p. 972. *& seq.* Roll. Hist. Anc. T. III. pag. 46, 47. Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. III. pag. 318. *& suiv.* Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. VI. p. 743, 744. Tom. IX. pag. 152.

lut empêcher tous les animaux ſauvages de ravager les moiſſons. On trouva dans la chair de quelques-uns un aliment ſain ; dans les peaux de preſque tous, une reſſource très-prompte pour le vêtement. On fut intéreſſé de plus d'une manière à la deſtruction des bêtes malfaiſantes. On n'examina guere quel droit on avoit ſur les autres ; & on les tua toutes indiſtinctement, excepté celles dont on eſpéra de grands ſervices en les conſervant.

L'homme devint donc un animal très-redoutable pour tous les autres animaux. Les eſpèces ſe dévorerent les unes les autres, après que le péché d'Adam eut répandu entr'elles les ſemences de la diſſention. L'homme les dévora toutes. Il étudia leur manière de vivre, pour les ſurprendre plus facilement ; il varia ſes embûches, ſelon la variété de leur caractère & de leurs allures ; il inſtruiſit le chien, il monta ſur le cheval, il s'arma du dard, il aiguiſa la fleche, & bientôt il fit tomber ſous ſes coups le lion, le tigre, l'ours, le léopard. Il perça de ſa main, depuis l'animal terrible qui rugit dans les forêts, juſqu'à celui qui fait retentir les airs de ſes chants innocens ; & l'art de les détruire fut un art très étendu, très-exercé, très-utile, & par conſéquent fort honoré.

Nous ne ſuivrons pas les progrès de cet art depuis les premiers tems juſqu'aux nôtres. Les mémoires nous manquent ; & ce qu'ils nous apprendroient, quand nous en aurions, ne feroit pas aſſez d'honneur au genre humain pour le regretter. On voit en général que l'exercice de la Chaſſe a été dans tous les ſiecles & chez toutes les nations d'autant plus commun, qu'elles étoient moins civiliſées. Nos peres, beaucoup plus ignorans que nous, étoient beaucoup plus grands chaſſeurs.

II. Quant à la manière de chaſſer des Anciens, on la peut diſtinguer en deux Claſſes ; en la Chaſſe aux oiſeaux ; & en la Chaſſe aux bêtes à quatre pieds.

La Chaſſe aux bêtes à quatre pieds ſe faiſoit de deux manières, qui dans le fond n'étoient point différentes, du moins par rapport à la façon de chaſſer. L'on chaſſoit aux bêtes de toute eſpèce dans des parcs où on les tenoit toujours en réſerve, pour en avoir le plaiſir quand on vouloit. L'on chaſſoit auſſi dans la campagne & dans les forêts. On ſe ſervoit de rêts pour prendre les bêtes ; c'eſt ainſi qu'on prenoit les daims, ſelon Martial. On ſe ſervoit encore de foſſes & de pieges ſuivant Lucrece & d'autres.

On chaſſoit auſſi en entourant de rêts & de palliſſades, les lieux où l'on ſçavoit qu'étoient les bêtes. Nous voyons ſouvent des parcs, ſemblables aux Chaſſes repréſentées au ſépulcre des Naſons, qui nous fournit les plus belles images de Chaſſes de différente eſpèce. La Chaſſe avec des chiens étoit des plus ordinaires dans tous les païs du monde. On chaſſoit à cheval avec des piques qu'on appelloit *venabula*, & avec de lon-

gues épées. Nous voyons les Empereurs & les gens de qualité, chasser ainsi dans les anciens monumens. Une des manieres les plus ordinaires de chasser étoit avec l'arc & la fleche.

La Chasse avec des rêts ou avec des pieges n'étoit pas pour le plaisir; elle étoit plutôt pour les campagnards que pour les gens de qualité. C'est le métayer de Faustin, qui prend les daims avec des filets, & les grives avec des lacets, selon Martial. La Chasse noble étoit celle qui se faisoit avec des chiens, soit dans des parcs ou des lieux fermés, soit dans les campagnes. Celle aussi, que des hommes armés de toutes pieces, faisoient sans le secours des chiens contre des bêtes fauves; & celle qui se faisoit à cheval avec des javelots ou de longs coutelas, étoient censées Chasses nobles.

Les Grecs & les Romains étoient curieux de dresser leurs chiens à la Chasse. Selon Xénophon, il ne falloit lâcher les jeunes chiens après le gibier qu'à l'âge de dix mois, & les jeunes chiennes qu'à l'âge de huit. Le véneur les devoit retenir avec de longues courroies, de peur que la trop grande ardeur à courir ne leur fît mal. C'est pourquoi, nous voyons dans une Chasse du sépulcre des Nasons, qu'un véneur retient avec deux longues courroies, un jeune chien qui court après les cerfs. Xénophon veut qu'on donne aux chiens des noms courts, afin qu'on les puisse appeller plus facilement. Ces noms sont:

Actis,	le rayon.
Æther,	l'air.
Aichmé,	la pointe.
Alcé,	la force.
Anthéus,	la fleur.
Augo,	la splendeur.
Brémon,	le frémisseur.
Bryas,	l'alaigre.
Cænon,	le nouveau.
Chara,	la joie.
Craugé,	la clameur.
Géthéus,	le joyeux.
Gnomé,	la sentence.
Hébé,	la jeunesse.
Hormé,	l'impétuosité.
Hybris,	l'injure.
Hyléus,	le sauvage.
Leuson,	le funeste.
Lochos,	l'embûche.
Lonché,	la lance.
Médas,	le sage.
Noos,	la pensée.
Œnas,	l'ivrogne.
Orgé,	la colère.
Phlégon,	l'ardent.
Phonex,	le meurtrier.
Phrura,	la garde.
Phylax,	le gardien.
Polysbia,	le très-violent.
Porpax,	l'agrafe.
Porthon,	le ravageur.
Psyché,	l'ame.
Rhomé,	la vigueur.

Sperchon,	le preſſant.
Spudé,	l'agiſſant.
Sterrus,	le ferme.
Sthénos,	le robuſte.
Stibon,	la quête, qui ſuit la piſte.
Stichon,	le bon ordre.
Styrax,	la pointe.
Taxis,	l'ordonnance.
Teuchon,	l'attrapeur.
Thallon,	le floriſſant.
Thymus,	le courage.
Tyrbas,	le ſale.
Xiphon,	le glaive.

Les Romains diſtinguoient les chiens ſelon les païs. Les plus hardis chez eux étoient les Moloſſes, ceux de la Pannonie, de la Bretagne, les Gaulois, les Ibériens, les Acarnaniens, les Hyrcaniens, les Indiens & les Libyens. Ceux, qui paſſoient pour les plus adroits, étoient ceux de Crete, les Étoliens, ceux de Sparte, ceux de la Toſcane & de l'Ombrie. Les plus vîtes étoient les chiens Gaulois, Belges, Séguſiens, Sicambres. Les Grecs eſtimoient beaucoup les chiens Indiens, ceux de Sparte, de Crete, & les Locriens. Parmi les chiens, il y en avoit de dreſſés à la Chaſſe au lion, à l'ours & aux bêtes fauves; d'autres, à la Chaſſe au cerf, à celle au lievre.

Il y avoit des chiens Indiens, dit Strabon, dreſſés à la Chaſſe au lion, ſi ardens après les bêtes fauves, qu'ils ne lâchoient pas priſe, lors même qu'on leur coupoit la jambe.

Les Anciens avoient quelquefois des chiens nés d'un mâle qui étoit une bête fauve; tels étoient ceux, qui étoient nés d'un loup, d'un lion, d'un tigre. Les chiens de cette eſpèce paroiſſent avoir été eſtimés des Anciens.

Les Grecs, ſelon Xénophon, mettoient aux chiens non ſeulement des colliers, mais auſſi des ceintures qui ceignoient le corps au-deſſus des reins. D'autres particularités ſur la Chaſſe ſont remarquées dans les deſcriptions particulières des différentes Chaſſes, que donne Dom Bernard de Montfaucon.

Quant à la Chaſſe aux oiſeaux, il y en avoit qui chaſſoient avec l'épervier, ou le faucon, ou d'autres oiſeaux dreſſés pour faire lever l'oiſeau. Quelques-uns l'ont pourtant nié. Ce qu'on peut dire de plus vraiſemblable, c'eſt que cette Chaſſe étoit rare.

Boulanger prouve que la Chaſſe avec des oiſeaux étoit en uſage dans les anciens tems, & ſe ſert pour cela des témoignages de pluſieurs Auteurs; d'Ariſtote, qui dit que quand les éperviers ont pris quelque oiſeau, ils le laiſſent tomber aux chaſſeurs; d'Oppien, qui dit que celui, qui Chaſſe à l'oiſeau, n'a pas beaucoup de peine; de Martial, qui prend le mot d'oiſeleur en ce ſens. On ſe ſervoit pour cette Chaſſe, dit Julius Firmicus Maternus, des éperviers, des faucons & des autours. Il paroît auſſi, par ce que dit ailleurs cet Auteur, que l'on ſe ſer-

voit de chiens pour lever les oiseaux, & les exposer aux oiseaux de proie. Selon Ctésias Cnidien, les Pygmées se servoient, pour chasser au lievre & au renard, non de chiens, mais de corbeaux, d'éperviers, de corneilles & d'aigles.

Pline, parlant des éperviers, dit qu'il y en a qui ne prennent les oiseaux qu'à terre; que d'autres ne les prennent que quand ils volent autour des arbres; d'autres, quand ils sont perchés au plus haut des arbres; & quelques-uns, quand ils volent en l'air. Il ajoûte plus bas, que dans cette partie de la Thrace, qui est au de-là d'Amphipolis, les hommes & les éperviers chassent en société; que les hommes font lever les oiseaux des forêts & des roseaux; que les éperviers fondent sur eux & les prennent; & qu'ils partagent ensuite avec les hommes leur capture.

Élien parle d'une autre manière de chasser à l'oiseau; les hommes, dit-il, tendent leurs filets & se reposent; les éperviers viennent ensuite, font peur aux oiseaux & les poussent dans les filets.

III. Observons ici 1.° qu'en recueillant avec exactitude tout ce que les Anciens & les Modernes ont dit pour ou contre la Chasse, & la trouvant aussi souvent louée que blâmée, on en concluroit que c'est une chose assez indifférente.

2.° Que le même peuple ne l'a pas également louée ou blâmée en tout tems. Du vivant de Salluste, la Chasse étoit tombée dans un souverain mépris; & les Romains, ces peuples guerriers, loin de croire que cet exercice fût une image de la guerre, capable d'entretenir l'humeur martiale, & de produire tous les grands effets, en conséquence desquels on le croit justement réservé à la noblesse & aux grands; les Romains, dis-je, n'y employoient plus que des esclaves.

3.° Qu'il n'y a aucun peuple, chez qui l'on ait été contraint de réprimer la fureur de cet exercice par des loix; or, la nécessité de faire des loix est toujours une chose fâcheuse; elle suppose des actions ou mauvaises en elles-mêmes, ou regardées comme telles, & donne lieu à une infinité d'infractions & de châtimens.

4.° Qu'il y a eu des tems, où l'on en a fait un apanage si particulier à la noblesse, qu'ayant négligé toute autre étude, elle ne s'est plus connue qu'en chevaux, qu'en chiens & en oiseaux.

5.° Que ce droit a été la source d'une infinité de jalousies & de dissentions, même entre les nobles; & d'une infinité de lésions envers leurs vassaux, dont les champs ont été abandonnés au ravage des animaux réservés pour la Chasse. L'agriculture a vu ses moissons détruites par des cerfs, des sangliers, des daims, des oiseaux de toute espèce; le fruit de ses travaux perdu, sans qu'il lui fût permis d'y obvier, & sans qu'on lui accordât de dédommagement.

6°. Que l'injustice a été portée dans certains païs au point de for-

cer le païsan à chasser, & à acheter ensuite de son argent le gibier qu'il avoit pris. C'est dans la même contrée, qu'un homme fut condamné à être attaché vif sur un cerf pour avoir chassé un de ses animaux. Si c'est quelque chose de si précieux que la vie d'un cerf, pourquoi en tuer? Si ce n'est rien, si la vie d'un homme vaut mieux que celle de tous les cerfs, pourquoi punir un homme de mort pour avoir attenté à la vie d'un cerf?

7.° Que le goût pour la Chasse dégénere presque toujours en passion; qu'alors il absorbe un tems précieux, nuit à la santé, & occasionne des dépenses qui dérangent la fortune des grands, & qui ruinent les particuliers.

8.° Enfin, que les loix qu'on a été obligé de faire pour en restraindre les abus, se sont multipliées au point qu'elles ont formé un code très-étendu; ce qui n'a pas été le moindre de ses inconvéniens.

IV. La Chasse étoit regardée par les Anciens comme un exercice très-propre à former les jeunes gens aux ruses & aux fatigues de la guerre. C'est pour cela que Xénophon, qui n'étoit pas moins bon guerrier que Philosophe, n'a pas cru indigne de lui de composer un traité particulier sur la Chasse, où il descend dans le dernier détail, & où il marque les avantages considérables qu'on en tire, en s'accoûtumant à souffrir la faim, la soif, le chaud, le froid; & à n'être rebuté ni par la longueur de la course, ni par l'âpreté des lieux difficiles & des broussailles qu'il faut souvent percer, ni par le peu de succès des longs & pénibles travaux, qu'on essuie quelquefois inutilement. Il ajoûte que cet innocent plaisir en écarte d'autres également honteux & criminels; & qu'un homme sage & modéré ne s'y livre pas néanmoins jusqu'à négliger le soin de ses affaires domestiques. Le même Auteur, dans la Cyropédie, fait l'éloge de la Chasse, qu'il regarde comme une étude sérieuse de la guerre, & il montre dans son jeune héros, le bon usage qu'on en peut faire.

V. Les Romains avoient une sorte de Chasse, nommée amphithéatrale, *venatio amphitheatralis, ludiaria.* Cette chasse se faisoit dans les cirques, au milieu des amphithéatres, &c. On lâchoit toutes sortes d'animaux sauvages, qu'on faisoit attaquer par des hommes, appellés de cet exercice *Bestiaires*; ou bien ils étoient tués à coups de fleche par le peuple même; amusement qui l'accoûtumoit au sang & l'exerçoit au carnage.

L'an de Rome 502, on y conduisit cent quarante-deux éléphans, qui avoient été pris en Sicile sur les Carthaginois. Ils furent exposés & défaits dans le cirque. Auguste donna au peuple, dans une seule Chasse amphithéatrale, trois mille cinq cens bêtes. Scaurus donna une autre fois un cheval marin & cinq crocodiles; l'empereur Probus, mille autruches, mille cerfs, mille sangliers, mille daims, mille biches & mille

béliers

béliers sauvages. Pour un autre spectacle, le même Prince avoit fait rassembler cent lions de Libye, cent léopards, cent lions de Syrie, cent lionnes, & trois cens ours. Sylla avoit donné avant lui cent lions; Pompée, trois cens quinze; & César, quatre cens. Si tous ces récits ne sont pas outrés, quelle étoit la richesse de ces particuliers? Quelle n'étoit pas celle du peuple? C'étoient les Dictateurs, les Consuls, les Questeurs, les Préteurs & les Édiles, qui faisoient la dépense énorme de ces jeux, quand il s'agissoit de gagner la faveur du peuple, pour s'élever à quelque dignité plus importante.

VI. Suivant le droit naturel, la Chasse étoit libre à tous les hommes. C'est un des plus anciens moyens d'acquérir selon le même droit. L'usage de la Chasse étoit encore libre à tous les hommes, suivant le droit des gens.

Le droit civil de chaque nation apporta quelque restriction à cette liberté indéfinie.

Solon, voyant que le peuple d'Athènes négligeoit les arts méchaniques pour s'adonner à la Chasse, la défendit au peuple; défense qui fut depuis méprisée.

Chez les Romains, chacun pouvoit chasser, soit dans son fonds, soit dans celui d'autrui; mais, il étoit libre au propriétaire de chaque héritage d'empêcher qu'un autre particulier n'entrât dans son fonds, soit pour chasser, ou autrement.

En France, dans les commencemens de la monarchie, la Chasse étoit libre de même que chez les Romains.

La loi Salique contenoit cependant plusieurs réglemens pour la Chasse. Elle défendoit de voler ou de tuer un cef élevé & dressé pour la Chasse, comme cela se pratiquoit alors. Elle ordonnoit que si ce cerf avoit déjà été chassé, & que son maître pût prouver d'avoir tué par son moyen deux ou trois bêtes, le délit seroit puni de quarante sols d'amende; que si le cerf n'avoit point encore servi à la Chasse, l'amende ne seroit que de trente-cinq sols.

Cette même loi prononçoit aussi des peines contre ceux, qui tueroient un cerf ou un sanglier, qu'un autre chasseur poursuivoit, ou qui voleroient le gibier des autres, ou les chiens & les oiseaux qu'il auroit élevés pour la Chasse.

Mais, on ne trouve aucune loi, qui restraignît alors la liberté naturelle de la Chasse. La loi Salique semble plutôt supposer qu'elle étoit encore permise à toutes sortes de personnes indistinctement.

On ne voit pas précisément en quel tems la liberté de la Chasse commença à être restrainte à certaines personnes & à certaines formes. Il paroît seulement que dès le commencement de la monarchie, les Princes & la noblesse en faisoient leur amusement, lorsqu'ils n'étoient pas occupés à la guerre; que nos Rois donnoient dès-lors une attention particulière à la conservation de la Chasse; que pour cet effet, ils établirent un maître-véneur, appellé depuis Grand-véneur, qui étoit l'un des

quatre grands officiers de leur maison ; & que sous ce premier officier, ils établirent des forestiers pour la conservation de leurs forêts, des bêtes fauves & du gibier.

Dès le tems de la première Race de nos Rois, le fait de la Chasse dans les forêts du Roi étoit un crime capital, témoin ce chambellan, que Gontran, roi de Bourgogne, fit lapider pour avoir tué un buffle dans la forêt de Vassac, autrement de Vangenne.

Sous la seconde Race, les forêts étoient défensables. Charlemagne enjoint aux forestiers de les bien garder. Les Capitulaires de Charles-le-Chauve désignent les forêts, où ses Commensaux, ni même son fils ne pourroient pas chasser ; mais, ces défenses ne concernoient que les forêts, & non pas la Chasse en général.

VII. C'étoit l'usage de l'ancienne noblesse Françoise, de marcher en équipage de Chasse, quand la guerre ne l'occupoit point. Elle n'avoit point d'autres exercices. Il seroit inutile d'entasser ici passage sur passage d'Auteurs, pour prouver le cas qu'elle faisoit de la Chasse, & en particulier de celle de l'oiseau. Un seul suffira pour en donner une idée.

Les anciennes loix & les Capitulaires de nos Rois défendoient qu'on donnât son épervier ou son épée pour le prix de sa rançon. Ces deux choses leur paroissoient sacrées, & personne ne devoit s'en défaire pas même pour contribuer à recouvrer sa liberté. Une autre marque, à notre avis, de l'estime que l'on faisoit de l'oiseau de proie, est la peine singulière, que les mêmes loix avoient prescrite contre ceux qui auroient osé en voler quelqu'un : *Si quis acceptorem alienum involare præsumpserit, aut sex uncias carnis acceptor ipse super testones comedat, aut certè, si noluerit, sex solidos illi cujus acceptor est, cogatur exsolvere, mulctæ autem nomine solidos duos.*

(*a*) VIII. Il est fait mention de la Chasse dans l'Écriture. Elle y est regardée comme un apprentissage & une imitation de la guerre. Le livre de la Génèse dit que Nemrod étoit un grand chasseur devant Dieu, c'est-à-dire, que c'étoit un guerrier, un conquérant, un tyran, qui s'assujettissoit les hommes libres, & mettoit à mort ceux qui ne vouloient pas se soumettre à son Empire.

Les Prophetes expriment quelquefois la guerre sous le nom de Chasse. Dieu dit dans Jérémie : *Je leur enverrai plusieurs chasseurs ; ils les prendront dans toutes les montagnes, les collines & les antres des rochers.* Cela doit s'entendre des Chaldéens ou des Perses, qui prirent les Juifs, & les tinrent sous leur domination. Quelques-uns cependant croyent que ces chasseurs, dont parle Jérémie, sont les Perses qui mirent les Hébreux en liberté ; & dans

(*a*) Genes. c. 10. v. 9. Psalm. 90. v. 3. Jerem. c. 16. v. 16. Ezech. c. 13. v. 18, 20. c. 32. v. 30. Mich. c. 7. v. 2.

un sens plus relevé, les Apôtres qui, comme des chasseurs, ont cherché à prendre les hommes par leurs prédications.

Ézéchiel parle aussi des Rois, qui persécuterent les Juifs, sous le nom de chasseurs : *Principes aquilonis omnes & universi venatores.* Il les place dans l'enfer avec les Rois incirconcis.

Le Psalmiste rend graces à Dieu de l'avoir délivré des pieges des chasseurs. Michée se plaint que dans le païs, tout le monde dresse des embûches à son prochain, & que le frere est à la Chasse contre son frere, pour le faire mourir. Ézéchiel invective contre les faux Prophetes, qui mettent des coussins sous les coudes des pécheurs, & qui tendent des filets pour les prendre à la Chasse. Jérémie, dans ses lamentations, représente Jérusalem qui se plaint de ses ennemis, qui l'ont prise comme un oiseau dans leurs filets.

CHASSE [Chiens de]. Il est parlé de cette sorte de Chiens dans l'article de Chasse, au chiffre II.

CHASSE-MOUCHES, sorte de divinité, plus connue sous le nom de Béelzébut. *Voyez* Béelzébut.

CHASSUARIENS, *Chassuarii*, les mêmes que les Chasuares. *Voyez* Chasuares.

CHASTETÉ [La], *Castitas*, dont les Romains firent une déesse, & qu'ils représenterent sous l'habit d'une dame Romaine, tenant un sceptre en main, & ayant à ses pieds deux colombes blanches.

CHASTETÉ PATRICIENNE [la Chapelle de la]. (a) C'étoit un établissement des Romains. L'an de Rome 456, dans une procession solemnelle qui alloit à cette Chapelle, il arriva une dispute entre les dames Romaines, qui fit beaucoup de bruit. Elles fermerent l'entrée de cette Chapelle, à Virginia, parce qu'étant de race Patricienne, elle avoit épousé le consul Volumnius qui étoit Plébeïen. Elle se plaignit hautement de cet affront, qu'elle ne méritoit point, puisqu'elle avoit droit, comme toutes les autres, d'entrer dans cette Chapelle, étant Patricienne, chaste, & n'ayant été mariée qu'une seule fois ; & cela à un homme dont les dignités & les grandes actions la combloient d'honneur & de gloire. Elle ne s'en tint pas à une stérile plainte. Elle prépara dans la maison qu'elle habitoit, une Chapelle séparée de tous les autres appartemens, & y plaça un autel. Puis, ayant assemblé les dames Plébeïennes : » Je dédie & » consacre cet autel, dit-elle, à » la Chasteté Plébeïenne, & ma » vue est que la même émulation, » qui regne dans cette ville entre » les hommes par rapport à la » gloire militaire & au courage, » regne pareillement entre les » femmes par rapport à la chasteté. Travaillez donc à faire en » sorte qu'on dise que cet autel » est honoré d'une manière en-

(a) Roll. Hist. Rom. T. II. p. 332, 333.

» core plus sainte, s'il se peut, » que l'autre, & par des femmes » qui se piquent d'une plus sévère » chasteté. « Voilà une vengeance d'un affront extrêmement sensible au sexe, bien sage & bien religieuse! Cette Chapelle, nouvellement établie, devint aussi célebre que l'ancienne, & l'on y observa les mêmes cérémonies; c'est-à-dire, qu'on n'y admettoit que des femmes d'une chasteté reconnue, & qui n'eussent été mariées qu'une fois.

CHASTETÉ PLÉBEIENNE [la Chapelle de la]. *Voyez* l'article précédent,

CHASTETÉ, *Castimonia*, *Castimonium*, *Castitas*, *Castitudo*, vertu chrétienne & morale, par laquelle on s'abstient des plaisirs illicites de la chair, & on use modérément des légitimes.

La Chasteté a lieu dans le mariage & hors du mariage; dans le mariage, en satisfaisant à ce que la nature, la religion & les loix de l'état ont autorisé; dans le célibat, en résistant à l'impulsion de la nature, qui nous pressant sans égard pour les tems, les lieux, les circonstances, les usages, le culte, les coûtumes, les loix, nous entraîneroit à des actions proscrites.

Il ne faut pas confondre la Chasteté avec la continence. Tel est chaste qui n'est pas continent; & réciproquement, tel est continent qui n'est pas chaste. La Chasteté est de tous les tems, de tous les âges & de tous les états; la continence n'est que du célibat.

Les loix de la religion Chrétienne sont fort étroites sur l'article de la Chasteté. Un mot, un regard, une parole, un geste, mal intentionnés, flétrissent la Chasteté Chrétienne. Le Chrétien n'est parvenu à la vraie Chasteté, que quand il a sçu se conserver dans une état de pureté angélique, malgré les suggestions perpétuelles du démon de la chair. Tout ce qui peut favoriser les efforts de cet ennemi de notre innocence, passe dans son esprit pour autant d'obstacles à la Chasteté; tels que les excès dans le boire & le manger, la fréquentation de personnes déréglées, ou même d'un autre sexe, la vue d'un objet indécent, un discours équivoque, une lecture déshonnête, une pensée libre.

CHASUARES, *Chasuari*, (*a*) peuples de Germanie. Les Chasuares & les Dulgibins sont mis ensemble dans Tacite, qui les place à côté des Chamaves & des Angrivariens. Le nom de ces peuples n'est pas le même dans les Auteurs. Ptolémée lit Casuares; Strabon, Chattuariens; Velleius Paterculus, Attuariens.

On connoît fort peu ce peuple; on convient seulement qu'il faisoit partie des Cattes, dont son nom étoit formé. Il est vraisemblable que la rivière de Chasua, aujourd'hui de Hase, qui tombe dans l'Ems, a tiré son nom de ce Peuple. Les Anciens en ont mar-

(*a*) Tacit. de Morib. German. c. 34. Ptolem. L. II. c. 11. Strab. p. 291. Vell. Paterc. L. II. c. 105.

qué la demeure d'une manière trop vague, pour oser, à l'exemple de Cluvier & de MM. d'Audifret & Spéner, marquer les limites qui les enfermoient.

On sçait que les Chattuariens ou Attuariens entrerent dans la ligue de Francs. *Voyez* Attuariens.

CHAT, *Felis*, *Catus*, (*a*) Αἴλουρος, animal, qui étoit révéré comme un dieu en Égypte. On l'y adoroit sous sa forme naturelle, ou sous la figure d'un homme à tête de Chat.

Si un Chat avoit été tué à dessein ou par hazard, le procès n'en étoit point instruit contre celui qui l'avoit tué, mais le peuple entier en poursuivoit la vengeance, & ne suspendoit son ressentiment qu'après la mort du coupable; ce qui étoit cause que ceux, qui pouvoient en être soupçonnés, ne s'en tiroient qu'en disant qu'ils avoient trouvé cet animal mort, & en faisant toutes les démonstrations possibles pour en marquer leur douleur.

Le respect étoit si grand pour les Chats, que Diodore de Sicile raconte que comme il étoit en Égypte, avant que le roi Ptolémée eût été déclaré ami du peuple Romain, ce prince ne put, ni par son autorité, ni par l'entremise des Grands, empêcher que le peuple ne mît à mort un Romain, qui avoit tué un Chat, quoique dans ce tems-là ce Prince & tout son Conseil reconnussent qu'il étoit de leur intérêt de ménager les Romains.

S'il mouroit un Chat de sa belle mort, toute la maison se mettoit en deuil; on se rasoit les sourcils; & l'animal étoit embaumé, enseveli, & porté à Bubaste dans une maison sacrée, où on l'inhumoit avec tous les honneurs de la sépulture ou de l'apothéose. Telle étoit la superstition de ces peuples, qu'il est à présumer qu'un Chat, en danger, eût été mieux secouru qu'un pere ou qu'un ami; & que le regret de sa perte n'eût été ni moins réel ni moins grand. Les principes moraux peuvent donc être détruits jusque-là dans le cœur de l'homme. L'homme descend au-dessous du rang des bêtes, quand il met la bête au rang des dieux.

Hérodote raconte que quand il arrivoit quelqu'incendie en Égypte, les Chats des maisons étoient agités d'un mouvement divin; que les propriétaires oublioient le danger, où leurs personnes & leurs biens étoient exposés, pour considérer ce que les Chats faisoient; & que si, malgré le soin qu'ils prenoient dans ces occasions de la conservation de ces animaux, il s'en élançoit quelques-uns dans les flammes, ils en faisoient un grand deuil.

Hérodote raconte encore que les Chattes pleines rebutent les mâles. Ceux-ci, rejettés & con-

(*a*) Herod. L. II. c. 66, 67. Diod. Sicul. pag. 52. *& seq.* Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. II. pag. 374. *& suiv.* Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. T. IX. pag. 30. Recueil. d'Antiq. par M. le Compt. de Cayl. Tom. I. pag. 47.

noissant la tendresse des Chattes pour leurs petits, cherchent le lieu où elles les ont mis bas, enlevent & étranglent toute la portée ; & les meres, dans le goût qu'elles ont d'élever des petits, courent de nouveau les tuiles.

M. le comte de Caylus dit que le Chat en Égypte étoit regardé comme le symbole d'Isis ou de la Lune, & que dans le nombre de rapports, qu'on lui trouvoit avec cette planete, on supposoit qu'il faisoit autant de petits qu'il y a de jours dans un mois lunaire. L'on ajoûtoit que ses portées étoient assujetties à la progression naturelle des nombres, depuis l'unité jusqu'à 28, c'est-à-dire, que dans la première il mettoit bas un petit, dans la seconde deux, dans la troisième trois, & ainsi de suite, jusqu'à ce que le nombre de vingt-huit fût rempli. Plutarque rapporte cette extravagance, & ne la réfute point.

CHATEAU. Ce mot a deux significations assez différentes l'une de l'autre; tantôt il se prend pour une forteresse capable de servir de retraite en tems de guerre, & de contenir une garnison qui puisse soûtenir les attaques de l'ennemi; tantôt on entend par ce mot, un palais, ou du moins une maison plus grande & plus solidement bâtie, que celles dont elle est environnée, & où est la demeure ordinaire du Prince ou du Seigneur du lieu. En ce dernier sens, il n'est pas nécessaire que le Château ait aucune fortification. Les Maisons royales de France n'en ont point, encore moins celles des Gentilshommes, sur tout depuis que l'abus qu'on en avoit fait dans les guerres civiles, a obligé les Rois à faire raser celles qui pouvoient servir d'asyle aux rebelles.

CHATEAUDUN, (*a*) ville des Gaules. On ne peut douter que Châteaudun ne soit une ville fort ancienne ; indépendamment des grands chemins ou voies Romaines, qui venoient de Chartres & du Mans dans cette ville, & dont les restes s'appellent encore chemins de César, le nom Gaulois de *Dun* est une preuve de son antiquité, *Dunum*, *Dunense Castrum*.

Elle étoit considérable dans les premiers tems de notre monarchie, puisqu'elle fut honorée du titre de siege épiscopal sur la fin du cinquième siecle, conjointement avec Chartres. S. Solenne, élu Évêque de cette dernière ville, s'étant retiré dans une solitude à la première nouvelle qu'il eut de son élection, Saint Aventin son frere fut mis à sa place. Les peuples, ayant ensuite découvert Saint Solenne dans sa retraite, l'obligerent à venir prendre le gouvernement de son Eglise ; & Saint Aventin fut envoyé à Châteaudun pour y faire les fonctions d'Évêque. Cet établissement d'une espèce de siege Épiscopal à Châteaudun en la personne d'Aventin, servit dans suite de prétexte à un certain Promotus, pour se faire nommer à cet Évêché par le roi Sigebert ;

(*a*) Mém. de l'Acad. des Insc. & Bell. Lett. Tom. IX. pag. 182, 183.

mais, Pappole, évêque de Chartres, s'y opposa; & les Peres du Concile, assemblé à Paris en 573, prononcerent qu'il ne devoit point y avoir d'Évêque particulier à Châteaudun.

On voit par plusieurs passages de Grégoire de Tours & d'autres historiens contemporains, que cette ville avoit un Comte ou Gouverneur; qu'elle avoit donné son nom à un païs, *Pagus Dunisus;* & que ses peuples étoient puissans. Lorsqu'en 587 Childebert second & Gontran partagerent les états de Sigebert, les Châteaux de Dun & de Vendôme, le tiers de la ville de Paris, avec des portions du païs d'Étampes & de Chartres, échurent à Gontran. Childebert eut Meaux, deux parts de Senlis, Tours, Poitiers, Avranches, Aire, Saint Lizier de Conserans, Bayonne & Albi. Tout cela prouve que Châteaudun figuroit avec les meilleures villes du royaume.

Sous la seconde Race, Châteaudun fut dans la même considération; nous avons des monnoies de Charles-le-Chauve, frappées à Châteaudun, *Duno Castro.* Quand il se forma autant de Seigneurs dans le royaume, qu'il se trouva de Gouverneurs assez puissans & assez accrédités, pour s'emparer des villes & des païs qui leur avoient été confiés, le nouveau comte de Blois joignit à son État le Dunois & sa capitale. Thibauld le Tricheur y fit bâtir un château; on voit encore une partie de son enceinte & de la forteresse qu'il y éleva.

CHAT-HUANT, autrement Hibou, oiseau, dont la chair étoit interdite aux Juifs. *Voyez* Hibou.

CHATIÉ, terme de littérature. Il se dit d'un style, où l'on ne s'est permis aucune licence, aucune répétition de mots, trop voisine, ni sur tout aucune faute légere de langue. Il est synonyme en peinture, à sage & correct.

CHATIMENS MILITAIRES. Ce sont les peines qu'on impose à ceux qui suivent la profession des armes, lorsqu'ils ont manqué à leur devoir.

Les Romains ont porté ces Châtimens jusqu'à la plus grande rigueur. Il y a eu des peres qui ont fait mourir leurs enfans, entr'autres le Dictateur Posthumius, qui fit exécuter à mort son propre fils, après un combat où il avoit défait les ennemis, parce qu'il avoit quitté son poste sans attendre ses ordres. Lorsqu'il arrivoit qu'un corps entier, par exemple une cohorte, avoit abandonné son poste, c'étoit, selon Polybe, un Châtiment assez ordinaire de la décimer par le sort, & de faire donner la bastonnade à ceux sur qui ce malheur étoit tombé. Le reste étoit puni d'une autre maniere; car, au lieu de bled, on ne leur donnoit que de l'orge, & on les obligeoit de loger hors du camp, exposés aux insultes des ennemis.

Les François, lors de l'origine ou du commencement de leur Monarchie, userent aussi d'une grande sévérité pour le maintien de la police militaire; mais, cette sévérité s'est insensiblement adou-

cie. On se contente de punir les officiers, que la crainte ou la lâcheté a fait abandonner de bons postes, par la dégradation des armes & de la noblesse.

CHATTE, *Felis*, (*a*) Dom Bernard de Montfaucon donne la figure d'une déesse Chatte, qui fait un spectacle des plus curieux. Elle a la tête d'une Chatte, & le reste du corps d'une femme. Elle porte une espèce de camail, qui lui couvre les épaules, & une partie des bras, & qui laisse voir deux grosses mamelles de femme. Elle a une tunique rayée & bigarrée, qui lui descend jusqu'au dessus de la cheville. Elle tient sur sa poitrine une tête d'homme, qui a sous le menton un grand demi-cercle rayé. Du même bras elle soûtient par l'anse un petit sceau que l'on voit souvent entre les mains des dieux Égyptiens.

CHAUBES, *Chaubi*, (*b*) nom que Strabon donne à un peuple de la basse Germanie, au bord de l'Océan; & dans l'ordre où il le nomme, il le place entre les Sicambres & les Bucteres, qui sont les Busacteres de Ptolémée, au sentiment de Casaubon, qui ne veut pas que l'on change ce dernier nom en Bructere. Et afin qu'on ne se figure pas que *Chaubi* soit pour *Cauci*, Strabon nomme dans la ligne suivante *Cauci* & *Caulci*, peuples qui habitoient les bords de la même mer. A dire vrai, on ne sçait aujourd'hui ce que c'étoit que ce peuple; & Ortélius, qui conjecture que ce pourroit être la même chose que les Chabions de Mammertin, ne diminue rien de la difficulté, car il est également difficile de sçavoir où étoient ces Chabions.

CHAUCIQUE, *Chaucicus*. *Voyez* Caucique.

CHAUDERON. *Voyez* Cuisine.

CHAUDERONS RÉSONNANS DE DODONE. (*c*) Les Chauderons résonnans de Dodone ont été très-fameux dans l'Antiquité. Voici la description qu'on en trouve dans Étienne de Byzance: » Il y avoit à Dodone » deux colonnes paralleles & pro» che l'une de l'autre. Sur l'une » de ces colonnes étoit un vase » de bronze de la grandeur ordi» naire des Chauderons de ce » tems; & sur l'autre colonne, » une statue d'enfant. Cette statue » tenoit un foüet d'airain mobile, » & à plusieurs cordes. Lorsqu'un » certain vent venoit à souffler, » il poussoit ce foüet contre le » Chauderon, qui résonnoit tant » que le vent duroit; & comme » ce vent regnoit ordinairement » à Dodone, le Chauderon ré» sonnoit presque toujours. C'est » de-là qu'on fit le proverbe, » *airain de Dodone*, qu'on ap» pliquoit à quelqu'un qui parloit » trop, ou à un bruit qui duroit » trop long-tems. «

Il me semble, dit un Auteur moderne, que les Auteurs & les Critiques seroient très-bien repré-

(*a*) Suppl. à l'Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. II. p. 159, 160.

(*b*) Strab. p. 291.

(*c*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. II. p. 257.

ſentés, les uns par les Chauderons d'airain de Dodone, les autres par la petite figure armée d'un foüet, que le vent pouſſoit contre les Chauderons. La fonction de nos Gens de Lettres, ajoûte-t-il, eſt de réſonner ſans ceſſe; celle de nos Critiques, de perpétuer le bruit; & la folie des uns & des autres, de ſe prendre pour des oracles.

Au reſte, Ménandre diſoit que ſi l'on touchoit ce Chauderon, même en paſſant, il réſonnoit toute la journée Tous les Auteurs cités ne mettent qu'un Chauderon; & cela ſembleroit mieux convenir au proverbe, qui étoit au ſingulier, *l'airain de Dodone*. Mais, Démon, cité par Étienne de Byzance, en met pluſieurs, & les appelle Trépieds. Le temple de Jupiter de Dodone, dit-il, n'a point de murs, mais des Trépieds l'un près de l'autre; enſorte que ſi l'on en touche un, les autres réſonnent conſécutivement, & cela dure long-tems. Suidas, qui cite auſſi Démon, met des Chauderons & non pas des Trépieds

CHAUDIÈRE. *Voyez* Cuiſine.

CHAUQUES, *Chauci*, (*a*) peuples de Germanie. On leur donne la même origine, la même bravoure, & les mêmes mœurs qu'aux Friſons, avec cette différence, que ceux-ci étoient moins nombreux.

I. Le territoire des Chauques, quoiqu'il commençât où finiſſoit celui des Friſons, & qu'il bordât le rivage de l'Océan, ne laiſſoit pas, ſelon Tacite, de côtoyer les Angrivariens, les Chamaves, les Dulgibins, les Chaſuares & autres Nations moins connues, & de faire un coude du côté des Cattes. » Les Chauques, ajoûte Tacite, » occupent cet immenſe païs; » c'eſt peu dire, ils le rempliſſent. » Ce ſont les plus nobles des » Germains, & les ſeuls qui aient » pour principe d'appuyer leur » grandeur plutôt ſur la juſtice » que ſur la force. Sans avidité, » ſans eſprit de conquêtes, tran» quilles & concentrés en eux» mêmes, ils ne cherchent point » la guerre, & ne font de tort à » perſonne. La meilleure preuve » de leur puiſſance & de leur ver» tu, c'eſt qu'ils conſervent leur » ſupériorité ſans commettre » d'injuſtices. Cependant, ils ſont » toujours en état de ſe défendre » & de lever une armée au be» ſoin. Ils ont beaucoup d'hom» mes & de chevaux. Ainſi, leur » ſyſtême pacifique ne nuit point » à leur réputation. «

Tel eſt le portrait, que Tacite nous a laiſſé du peuple Chauque. On en trouve un autre du même peuple dans Pline; mais, il eſt bien différent de celui qu'on vient de lire. » Nous avons vu, dit Pli-

(*a*) Tacit. Annal. L. I. c. 38, 60. L. II. c. 17, 24. L. XI. c. 18, 19. L. XIII. c. 55. Hiſt. L. V. c. 19. de Germ. Morib. c. 35. Strab. pag. 291. Ptolem. L. II. c. 11. Plin. T. I. p. 221, 222. Tom. II. pag. 1. Vell. Paterc. L. II. c. 106. Crév. Hiſt. des Emp. Tom. I. pag. 139. *& ſuiv.* Tom. II. pag. 116, 166. *& ſuiv.* Tom. III. pag. 330. Mém. de l'Acad. des Inſcript. & Bell. Lett. T. XXI. pag. 316.

» ne, les nations des Chauques, » que l'on ſurnomme grands & » petits. L'Océan, entrant par » une large ouverture, ſe répand » fort avant dans le païs, deux » fois en vingt-quatre heures, le » le couvre & le retire ; de ma- » nière que cette alternative laiſſe » douter ſi ce païs eſt de la mer » ou de la terre. Là le peuple, » vivant dans une extrême pau- » vreté, habite quelques reſtes » de terrein élevé, que la mer ne » couvre point; ou des élévations » de terre rapportées juſqu'à une » hauteur, à laquelle ils ſçavent » par expérience que la mer ne » monte jamais. Leurs cabanes y » ſont arrangées de telle ſorte, » que quand la marée eſt haute, » on les prendroit pour des navi- » res en pleine mer, & que quand » elle eſt baſſe, on diroit que ce » ſont des vaiſſeaux échoués. Ils » pêchent le poiſſon que le flot a » apporté, & qui s'en retournant » avec le reflux, paſſe auprès de » leurs chaumières. Ils ne ſçau- » roient nourrir de beſtiaux, ni » par conſéquent vivre de lait » comme leurs voiſins ; ils ne » peuvent s'adonner à la chaſſe, » n'y ayant chez eux ni arbres » ni buiſſons. Ils employent cer- » taines mauvaiſes herbes, & les » joncs des marais à faire des fi- » lets pour la pêche. Ils amaſſent » de la boue avec leurs mains, & » la font ſécher plus au vent qu'au » ſoleil, & brûlent de la terre, » tant pour cuire leur manger que » pour ſe chauffer, quand la biſe » les tranſit de froid ; ils n'ont » d'autre boiſſon que de l'eau de » pluie qu'ils receuillent dans des » citernes à l'entrée de leurs ca- » banes. Tout ce que les Ro- » mains gagneroient à les conqué- » rir, ce ſeroit un vain titre de » domination. C'eſt ainſi que le » ſort épargne des peuples en les » rendant malheureux. «

C'eſt effectivement l'état où étoit la Friſe d'aujourd'hui, avant qu'on eût retenu la mer par les prodigieuſes digues qu'on lui à oppoſées. Cette rangée d'iſles & de ſables, depuis le Texel juſqu'à l'embouchure de l'Ems, ſont de triſtes monumens des uſurpations, que la mer a faites ſur la terre.

Il eſt difficile que deux portraits ſi différens reſſemblent au même original ; & nous ne voyons aucun moyen de concilier Pline & Tacite, ſi ce n'eſt en ſuppoſant que le premier n'a connu que les Chauques maritimes, c'eſt-à-dire, la moindre partie de la nation, qui, priſe dans ſon tout, embraſſoit, comme le remarque Tacite, une grande étendue de païs du côté des terres.

II. Les Chauques formoient une cité particulière ; & ils ſe maintinrent dans cet état, tant que les Romains eurent de l'autorité dans la baſſe Germanie. Leur nom n'étoit pas dérivé comme beaucoup d'autres de la qualité du païs ; il ſemble plutôt fondé ſur le génie de la nation. Car, les Allemans appellent Rautzen des hommes de la vieille Roche, qui ont des mœurs & une probité irréprochable, un cœur ouvert & enjoué, & qui, prompts à re-

pousser un affront, ne se laissent pas insulter impunément. Cela est conforme au portrait qu'en fait Tacite.

La plûpart des Auteurs, qui parlent des Chauques, conviennent qu'ils étoient distingués en deux : sçavoir, les grands & les petits. C'est pourquoi, Velleius Paterculus dit *Cauchorum nationes*, les nations des Chauques. Pline parle de même; mais, les Anciens ne conviennent pas du païs qu'occupoient les grands & les petits, qui certainement étoient séparés les uns des autres par des limites qui leur étoient communes. Ptolémée dit : » Les Frisons s'é- » tendent jusqu'à l'Ems, après » sont les Chauques, surnommés » les Petits jusqu'au Weser; après » ceux-là sont les Chauques sur- » nommés les Grands jusqu'à » l'Elbe. « Il est surprenant dit M. de la Martinière, que Cellarius ait préféré le sentiment de Ptolémée qui écrivoit en Égypte, à l'autorité de Pline, qui dit avoir été lui-même sur les lieux, & dont par conséquent le témoignage est infiniment plus considérable. Pline les range tout autrement, & met les grands Chauques en premier lieu, c'est-à-dire, entre l'Ems & le Weser; & en dernier lieu les Petits, c'est-à-dire, entre le Weser & l'Elbe. Et cela s'accorde avec la situation des lieux. Car, le nom de Grands venoit sans doute de ce qu'étant en plus grand nombre, il leur falloit un plus grand terrein; or, le terrein d'entre l'Ems & le Weser est de moitié plus grand, que celui qui est entre le Weser & l'Elbe; cela seul suffit pour faire rejetter la place que leur assigne Ptolémée. Telle est la réflexion de M. de la Martinière, que je ne prétends pas garantir.

III. Drusus Germanicus fut le premier des Romains, qui pénétra dans le païs des Chauques; & sa flotte y courut un grand risque, étant demeurée à sec par le reflux qu'il n'avoit point prévu; & il ne sortit de ce danger que par le secours de l'infanterie Frisonne qui l'avoit suivi. Tibere qui commanda après Drusus Germanicus, soumit les Chauques; car, on voit dans Tacite, que des enseignes qui étoient en garnison chez les Chauques, & dont les légions ne s'accordoient pas, étant venus à se mutiner, furent remis dans le devoir par le prompt supplice de deux séditieux. Drusus Germanicus se servit des Chauques dans son expédition contre les Chérusques. Ce furent eux qui aiderent à reconnoître Arminius, qui blessé & déguisé par le sang qui lui couvroit le visage, n'étoit presque plus reconnoissable.

Ils se souleverent contre les Romains sous l'empire de Claude, & P. Gabinius qui les défit, en acquit le surnom de Chaucien; mais, peu de tems après, ils recommencerent à faire des courses dans la basse Germanie; & Corbulon les en eût fait repentir, & les eût peut-être détruits, sans l'ordre qu'envoya Claude de ne point agir contre les Germanies, & de ramener toutes les garnisons en de-çà du Rhin. Ils ne demeu-

rerent pas tranquilles pour cela. Sous l'empire de Néron, ils chasserent les Ansibariens leurs voisins, par la connivence d'Avitus. Durant les troubles de Vitellius, ils se joignirent aux Bataves & aux Frisons, & autres peuples de la Germanie, sous la conduite de Civilis, & se jetterent sur l'Empire.

Cette guerre de Civilis étant finie, ils rentrerent en grace avec les Romains, & les autres peuples leurs alliés; mais, cela ne dura que jusqu'à l'empire de Marc-Aurele. Ils entrerent alors à main armée dans les terres des Bataves. Didius Julien, qui, de Gouverneur qu'il étoit alors, devint ensuite Empereur, les arrêta. Cette alternative de révolte & d'obéissance dura vraisemblablement, jusqu'à ce que se joignant, partie aux Francs, partie aux Frisons, & partie aux Saxons établis dans la Westphalie, ils se fondirent dans ces peuples, & perdirent leur nom dont il ne fut plus fait aucune mention.

Il faut remarquer que Claudien, pour accommoder ce nom à ses vers, l'a changé en *Chayci*:

Ut jam trans fluvium non indignante Chayco,
Parcat Belga pecus.

Ces vers faits en l'honneur de Stilicon, montrent que ce Général avoit repoussé les Chauques des bords du Rhin, où ils s'étoient avancés, & procuré aux Belges la liberté de faire paître leurs troupeaux au de-là de ce fleuve, sans crainte d'en être molestés.

Claudien n'est pas le seul qui ait altéré le nom des Chauques, ou *Chauci*. Il est écrit de cette dernière manière, dans Pline & dans Tacite; mais, Strabon dit *Cauci*. Ptolémée & Velleius Paterculus lisent *Cauchi*.

CHAUS, *Chaus*, (*a*) fleuve de l'Asie mineure, selon Tite-Live. Ce fleuve, au rapport de cet Auteur, étoit à trois journées de la ville de Tabes, & à peu de distance de celle d'Érize.

CHAUSSÉE, terme, qui se prend pour une levée de terre ou de pierres, que l'on fait dans des lieux bas, humides & marécageux. Les Romains qui faisoient leurs chemins endroite ligne, élevoient des Chaussées à travers les marais, afin de ne se point détourner. On appelle aussi Chaussées les digues ou levées de terres, que l'on fait au bord d'un étang ou d'une rivière, pour en soûtenir l'eau & empêcher qu'elle ne se déborde. On voit encore en France des restes de chemins Romains faits en Chaussées de maçonnerie. Ce mot semble venir de la chaux qu'on n'y épargnoit pas.

CHAUSSE-TRAPE, *Murex*. (*b*) On semoit les Chausse-trapes dans les champs par où l'on se doutoit que la cavalerie des ennemis devoit venir; elles servoient à enclouer leurs chevaux, & les mettoient en désordre. C'est un

(*a*) Tit. Liv. L. XXXVIII. c. 14.

(*b*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. IV. pag. 88, 89.

instrument à quatre pointes, disposées de telle sorte, qu'il y en a toujours trois qui portent à terre, & une qui s'éleve en haut. Cette machine étoit en usage chez les Romains qui l'appelloient *Murex*.

Nous lisons dans Valere-Maxime, que Scipion Émilien, ou le second Africain, assiégeant une ville très-forte, fut engagé par certaines gens de semer au tour des Chausse-trapes de fer, & de mettre dans tous les gués, des tables plombées garnies de cloux la pointe en haut, de peur que les ennemis ne fissent des sorties imprévues sur les Romains. Il répondit que l'assaillant ne devoit pas craindre ceux qu'il vouloit subjuguer. Nous apprenons par cette histoire, qu'il y avoit des Chausse-trapes de fer. Il y en avoit aussi de cuivre, au témoignage de D. Bernard de Montfaucon.

CHAUSETTE. *Voyez* Chausson.

CHAUSSON. (*a*) Les dames Romaines se servoient de Chaussons; mais, nous n'en pouvons pas bien déterminer la forme. Loin de croire qu'ils étoient faits comme les nôtres, on peut avancer avec beaucoup d'apparence, que ce n'étoient que des bandes, dont elles s'enveloppoient le pied plus ou moins. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que c'étoit une piece détachée de la chaussette, dont elles connoissoient aussi l'usage au rapport de Quintilien.

Ces bandes étoient de couleur, & le plus souvent rouges, selon le témoignage d'Alexandre Napolitain, fondé peut-être sur ces paroles de Cicéron dans une de ses harangues, *purpureis fasciolis*. Il est vraisemblable qu'une partie s'en laissoit voir par toute l'ouverture du soulier ou brodequin, qui ne devoit pas fermer juste, & dont la matière étoit si déliée, qu'il faisoit l'effet d'un bas bien tendu, par le moyen d'une jarretière qui en arrêtoit le haut, & qui cependant, au rapport de Tertullien, ne serroit la jambe que mollement. Cela nous donne lieu d'imaginer que les jarretières des dames Romaines n'étoient autre chose qu'une sorte de ruban assez large, d'or ou de pourpre, & le plus souvent blanc, dont elles faisoient plusieurs tours qui croisoient, & dont les bouts se perdoient ensuite; telles à peu près que cette jarretière blanche de Pompée, qui ressembloit à un bandeau Royal, & dont Favonius voulut lui faire un crime, comme si Pompée eût affecté par-là de montrer au peuple ses désirs & ses vœux pour la Royauté: » Qu'importe, lui disoit Favonius, en » quel endroit de ton corps tu » places le diadème. »

CHAUSSURE, (*b*) *Calceus*, *Calceamen*, *Calceamentum*. C'est

(*a*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. IV. pag. 259, 260.

(*b*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. T. III. p. 54. *& suiv.* Recueil d'Antiq. par M. le Comt. de Cayl. Tom. I. pag. 161. Tom. II. pag. 289. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. III. p. 303, 304. Tom. IV. pag. 257. *& suiv.*

la partie de l'habillement qui couvre les pieds.

Il seroit difficile de déterminer le tems & le lieu où l'on a commencé à porter des Chaussures. Le plus ancien de tous les Écrivains qui en parlent, c'est Moïse, qui, dans la Génèse fait dire à Abraham, qu'il ne prendroit pas même la courroie des Chaussures des ennemis qu'il avoit vaincus ; ce qui prouve que dès ce tems-là l'usage en étoit commun.

I. Les Romains désignoient plusieurs sortes de Chaussures par ces noms, *Calceus*, qui se prend souvent pour un nom générique, *Pero*, *Mulleus*, *Phæcasium*, *Caliga*, *Solea*, *Crepida*, *Sandalium*, *Campagus*, *Baxea*, *Compes*, *Gallica*, *Sicyonia*. D'autres Chaussures, qui montoient jusqu'au milieu de la jambe, & même plus haut, étoient l'ocréa & le cothurne. Il faut voir les articles particuliers de ces différentes Chaussures.

La Chaussure Romaine, quant à la hauteur, ne se terminoit pas comme la nôtre. S'élevant jusqu'à mi-jambe, en prenant juste toutes les parties, elle étoit ouverte par devant, depuis le cou du pied, & se fermoit avec une espèce de ruban ou de lacet. Pour être bien chaussé, il falloit que la Chaussure fût extrêmement serrée. Un soin particulier des gens du siecle, dit S. Jérôme, est d'avoir une Chaussure propre & bien tendue. On sçait que Paul-Émile, ayant répudié sa femme, qui étoit en considération pour sa vertu, & par-là s'étant exposé aux reproches de ses amis, se contenta de répondre en leur montrant le pied ? *Vous voyez cette Chaussure ; elle est bien faite & me chausse juste ; mais, vous ne sçavez pas où elle me blesse.*

Si ce n'étoit pas là une preuve sensible de l'irrégularité de la conduite de sa femme, c'étoit au moins une marque certaine que tout le pied étoit couvert de la Chaussure. La forme, au volume près, en étoit égale pour les femmes comme pour les hommes. » Que votre pied, dit Ovide à » une femme qu'il aime, ne nage » point dans une Chaussure trop » large. « Pour éviter cet inconvénient, l'on avoit soin de serrer les lanières, comme le dit Tibulle, & de les garnir de bourre ou de choses semblables comme on le voit dans Tertullien, *Stipabant tomento* ; sur quoi Rhenanus ajoûte *Stipant ne follicet Calceus* ; » Ils les rembourrent, de crain» te qu'elles ne fassent des plis, » & qu'elles ne tournent dans le » pied. « Le bout de la Chaussure alloit en pointe un peu recourbée, qu'ils nommoient *Calceum rostratum*, *repandum*, *uncinatum* ; & ceux qui en portoient ainsi, s'appelloient *Uncipedes*, ainsi que nous l'apprenons de Tertullien. Telle étoit la Chaussure de Junon, comme le remarque Cicéron.

L'on se servit d'abord pour les Chaussures, de cuir cru avec tout le poil, qu'on appelloit *Carbatinas crepidas* ; mais, dans la suite des tems, on prépara les cuirs les corroyant & les passant à l'alun, pour les rendre plus propres & moins incommodes. On em-

ployoit les cuirs de vaches, de veaux, de cerfs, de chevres & de maroquin. D'où vient la raillerie de Martial. Ce poëte se moquoit d'un homme qui portoit une calotte de maroquin assez profonde : *Celui-là*, disoit-il, *vous a plaisamment raillé, qui a parlé de votre calotte comme de la Chaussure de votre tête.*

L'on se servit aussi d'écorces d'arbres, ou du moins de leurs peaux ou membranes. Les bergeres Espagnoles, au rapport de Pline, fournirent la mode de Chaussures de jonc & de genêt. On mit en œuvre la laine, le lin & la soie; mais, le fond ou tissu n'en subsista pas long-tems sans recevoir quelque ornement étranger.

Si nous en croyons certains Auteurs, non seulement les Chaussures se trouverent chargées de feuilles d'or, mais il y en avoit même, dont les semelles étoient d'or massif. Plaute, dans sa comédie des Bacchides, fait dire à un valet, à qui son maître demande si un certain Théotime est riche : *Vous me demandez si un homme est riche, lorsqu'il porte des semelles d'or à ses Chaussures.*

Le luxe n'en demeura point là; la vanité dans la parure des Chaussures alla si loin, que non seulement le dessus de la Chaussure étoit garni de pierreries, mais toute la Chaussure même.

La mollesse & la galanterie donnerent lieu à une certaine mode dans la Chaussure. Cette mode vint d'une sorte de Chaussure Grecque, qu'on appelloit Sicyonienne; elle étoit plus légere & plus délicate que les autres. » Si » vous me donniez, dit Cicéron » au premier livre de l'Orateur, » des Chaussures Sicyoniennes, je » ne m'en servirois certainement » point; c'est une Chaussure trop » efféminée. J'en aimerois peut-» être la commodité; mais, à » cause de l'indécence, je ne » m'en permettrois jamais l'u-» sage. «

On employa le liege pour haussér la Chaussure & élever la taille, suivant la coûtume des Perses, chez qui la petite taille n'étoit pas en honneur. L'usage en étoit commun sur la scene & dans les représentations, où l'on recherchoit de la majesté. Les coquettes s'en servoient dans les bals, les actrices sur le théatre, & sur tout dans le comique; & s'il est permis de rapprocher des choses infiniment opposées, les Prêtres s'en servoient dans les sacrifices.

Toutes les Chaussures des femmes étoient blanches pour l'ordinaire. » Étudiez-vous, leur di-» soit Ovide, à déguiser vos dé-» fauts; qu'un pied mal-fait soit » toujours caché sous un cuir » bien apprêté & blanc comme » la neige. «

Martial reprend dans Cinna trop de négligence dans ses habits, & en même tems trop d'affectation & de recherche dans sa Chaussure; de telle sorte que par l'effet d'un goût assez bizarre, il joignoit la mal-propreté d'un homme aux mignardises d'une femme.

Nous pensons qu'il ne sera peut-être pas hors de propos, ni con-

tre la décence de dire ici que les dames Romaines se servoient de chaussons. Elles connoissoient aussi l'usage des chaussettes. L'usage des mules ou pantoufles ne leur étoit pas non plus inconnu. *Soleâ objurgabere rubrâ*, dit Perse.

Nous apprenons trois choses par ce passage ; la première, comme on vient de le remarquer, que les dames Romaines se servoient de mules dans leurs chambres ; la seconde, que le rouge aux Chaussures n'étoit point la couleur qu'une honnête femme osât porter ; & la troisième enfin, que dans tous les tems les courtisannes se sont distinguées par leur Chaussure.

Mais, soit que les bienséances soient subordonnées à la mode, & que le caprice regle celle-ci ; soit que dans quelques femmes la vertu fût assez hardie pour s'affranchir de la tyrannie d'un usage, qui contraignoit le goût & l'inclination, celles qui se piquoient le plus de régularité, porterent impunément des Chaussures rouges, long-tems même avant le regne d'Aurélien, qui leur en permit l'usage, & l'ôta en même tems aux hommes. L'ordonnance de ce Prince fut d'autant plus gracieuse pour les Dames, que lui & ses successeurs se réserverent cette couleur, à l'exemple des anciens rois d'Italie, au rapport de Dion Cassius. Elle regna long-tems dans le bas Empire, & passa même des Empereurs d'Occident à la personne des Papes, qui acheverent d'effacer les traces de sa première destination.

Les Empereurs chargerent leur Chaussure de plusieurs ornemens. Ils y firent broder la figure d'un aigle, enrichi de perles & de diamans. Il y a lieu de croire que cette décoration passa jusqu'aux Chaussures des Dames, ou du moins jusqu'à celles des Impératrices. Elles avoient été honorées du laticlave, qui étoit l'ordre de l'Empire ; leur eût-on refusé une distinction, qui ne servoit pas moins à l'agrément de leur personne, qu'à la différence de leur rang ? D'ailleurs, les pierreries étoient si communes, qu'au rapport de Pline, les femmes les plus modestes & les plus simples n'osoient non plus aller sans diamans, qu'un Consul sans les marques de sa dignité. » J'ai vu, ajoûte le » même Auteur, Lollia Paulina, » femme de Caligula, se charger » tellement de pierreries, même » après sa répudiation, non pour » quelque cérémonie ou quelque » fête d'éclat, mais pour de simples visites, qu'elle n'avoit aucune partie de son corps, qui ne » fût éblouissante. L'état qu'elle » affectoit d'en montrer elle-même, se montoit à quatre mille » sesterces ou un million d'or, » sans qu'on pût dire que ce fussent des présens du Prince ou » les pierreries de l'Empire. C'étoient celles de sa maison, & » l'un des effets de la succession » de Marcus Lollius son oncle. «

Pline s'attache à en relever la superfluité, par le contraste qu'il nous présente dans la simplicité des triomphes de Curius & de Fabricius, comparée à l'orgueil de Lollia. Selon lui, cependant, ce

ne fut pas là le plus grand exemple de la magnificence des dames Romaines. Quoi qu'il en soit, & quelques ornemens que nous abandonnions à leur Chaussure, nous ne croyons pas devoir avancer qu'elles fissent usage de ces croissans, que portoient à leurs Chaussures les Patriciens & les Sénateurs. Peut-être n'étoit-ce au fond qu'une boucle d'une forme particulière, dont la mode pouvoit être commune à l'un & à l'autre sexe ; mais, nous n'osons insister là-dessus, puisqu'au rapport des Auteurs les plus graves, ces croissans établissoient une sorte de moralité, qui pouvoit bien n'être pas tout-à-fait du goût des Dames.

» Pourquoi, demande Plutarque dans ses questions Romaines, pourquoi ces croissans sur les Chaussures des Patriciens ? » Est-ce pour rendre plus respectable le sentiment de Castor, » qui établit je ne sçais qu'elle » habitation dans le corps de la » Lune ? Ne cherche-t-on point « aussi à nous apprendre par-là, » qu'après que nos esprits auront » été dépouillés de nos corps, » ils occuperont une région supérieure à celle de la Lune? N'est-ce point une mode qui vient des » Arcadiens descendus d'Évandre, qui sont réputés plus anciens que cet astre même,& qui » pour cet effet ont été appellés » Proséleñes? Que dis-je, n'est-ce point, pour ceux que leur » grandeur éblouit, un avertissement de l'instabilité des choses » de la vie, pris des divers changemens de cette planète ? Ou » ne veut-on point enfin, suivant » la pensée de Parménide, nous » mettre sous les yeux l'exemple » de la Lune, qui jette un regard » respectueux vers la lumière du » soleil, par je ne sçais quel » sentiment secret d'une juste subordination ? «

Le fondement de toutes ces observations ne paroît pas infiniment sensible ; mais aussi, l'esprit humain ne saisit le merveilleux qu'avec beaucoup de peine, & quand on se porte à l'interprétation des mystères, il en coûte toujours quelque chose à la raison.

Au reste, les uns prétendent que la Chaussure des Sénateurs étoit partie noire & partie rouge ; noire, en tout ce qui couvroit la jambe ; & rouge, en tout ce qui couvroit le pied. Les autres soûtiennent qu'elle étoit toute noire.

On n'est pas moins partagé sur cette Chaussure de César, qui lui attiroit le blâme du public, parce qu'elle étoit semblable à celle des rois d'Albe. Rubénius veut que cette Chaussure des rois d'Albe fût semblable au cothurne, qui, sans couvrir le dessus du pied, montoit jusqu'au gros de la jambe. Ferrarius au contraire soûtient qu'elle ne différoit de celle, dont les magistrats Romains se servoient aux solemnités, qu'en ce qu'elle avoit la semelle & les talons plus hauts pour augmenter la taille, & qu'elle couvroit le pied comme nos souliers.

Le petit nombre de passages des Auteurs qui parlent de la Chaussure, ne suffit pas pour bien

éclaircir la matière. Que peut-on tirer de ce vers d'Horace, qui dit que les fous embarrassent leurs jambes de peaux noires ; & de celui de Juvénal, où ce Poëte assure que la lune ou la lunule se mettoit sur la peau noire. Un passage de Dion Cassius ne dit autre chose, sinon que la Chaussure de César étoit haute & rouge à la manière des rois d'Albe. Ces passages sont de foibles secours pour applanir des difficultés. Les marbres & les bronzes ne nous peuvent rien apprendre sur les couleurs, quoiqu'ils nous instruisent beaucoup sur la forme.

On convient que les Chaussures, qui s'appelloient *Solea*, *Crepida*, *Sandalium*, *Gallica*, étoient assez semblables les unes aux autres ; que ce n'étoient que des semelles, qui couvroient la plante des pieds, & qui étoient attachées avec des cordons ou des bandes de cuir ; mais, on ne sçait pas bien en quoi elles différoient entre elles. Les *Soleæ* & *Gallicæ* ne pouvoient se porter avec la toge. Les Sénateurs s'en servoient pourtant à la campagne ; ils les pouvoient porter avec la pénule ou avec la tunique. Les femmes les portoient aussi-bien que les *Crepidæ* à la ville comme à la campagne. Ces Chaussures, qui ne couvroient le dessus du pied que par intervalles, n'étoient point les seules Chaussures des femmes. Elles en avoient aussi de fermées comme nos souliers. D. Bernard de Montfaucon dit qu'il en a observé sur les marbres un assez grand nombre.

Le luxe des Romains, qui, dans les siecles des Empereurs, se montroit dans toutes les parties qui composent l'habit & la parure, se faisoit aussi remarquer dans les Chaussures. La moindre dépense étoit de les peindre de différentes couleurs, de noir, de rouge, de blanc, de jaune & de verd ; cette bigarrure étoit en usage pour les hommes comme pour les femmes. L'empereur Aurélien, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, la réprima dans les hommes.

La plûpart des Auteurs veulent que l'empereur Dioclétien soit le premier qui ait porté des pierres précieuses sur ses Chaussures, & assurent que ce Prince les donnoit à baiser à ceux qui lui faisoient la révérence. On trouve néanmoins qu'Héliogabale en a porté avant Dioclétien, aussi-bien qu'Alexandre Sévère ; & Pline nous parle de cette coûtume, comme d'un abus fort commun de son tems.

Les Romains avoient des Chaussures de fer ; mais, pour en faire le supplice des Chrétiens durant les persécutions. Ils les garnissoient au-dedans de gros cloux, qu'ils faisoient rougir au feu, comme on fit à Saint Basile martyr.

II. Les Grecs exprimoient ordinairement la Chaussure par ces mots *Hypodemata*, *Pedila*. Ils appelloient *Cnemis* ce que les Romains nommoient *Ocrea*, terme qui revient assez à nos bottes. La Chaussure des Grecs étoit à peu près la même que celle des Ro-

mains, si l'on s'en rapporte aux statues qui nous restent de Télamon, de Pyrrhus & d'autres. Philostrate donne quatre espèces de Chaussure Grecque, qu'il appelle *Lautia, Sandalia, Crepides* & *Pedila*. On ne sçait ce que c'étoit que Lautia, les trois autres étoient communes aux Grecs & aux Romains.

Pythagore, au rapport du même Philostrate, commanda à ses disciples de se faire des Chaussures d'écorce d'arbre, matière trop fragile pour garantir les pieds. Celle qu'employoit Empédocle étoit bien plus solide; car, ses Chaussures étoient de cuivre, s'il en faut croire quelques Auteurs cités par Strabon. C'est pour cela que Lucien l'apostrophe dans ses Dialogues, l'appellant Pantouflier, par allusion à ce qu'Empédocle, voulant faire croire qu'il avoit été enlevé au ciel, se précipita dans le mont Etna, sans que personne s'en apperçût, croyant par-là cacher au monde ce qu'il étoit devenu; mais, le genre de sa mort fut découvert par ses pantoufles d'airain, que les feux du mont Etna rejetterent.

Les Chaussures de Philétas de l'isle de Cos n'étoient pas moins extraordinaires; c'étoit un homme si maigre & si foible, que la moindre chose l'auroit renversé; de peur donc que le vent ne le culbutât, il se fit faire des semelles de plomb. » Mais, dit Élien, s'il étoit foible » jusqu'au point de ne pouvoir se » défendre contre le vent, comment pouvoit-il porter un si » grand poids? Cela me paroît » hors d'apparence. Je ne fais que » raconter ce que j'ai lu. » Athénée, qui rapporte à peu près la même histoire de ce Philétas, dit qu'il étoit Poëte; & que de peur que le vent ne le renversât, il portoit au tour de ses pieds des globes de plomb.

Alcibiade, selon le même Athénée, avoit des Chaussures d'une forme singulière, plus belles & plus délicatement faites que celles des autres. Comme cette forme de Chaussures plut, on ne manqua pas d'en faire de semblables, qu'on appelloit les Chaussures d'Alcibiade.

Voilà, dit Dom Bernard de Montfaucon, des manières de Chaussures extraordinaires. Quant aux Chaussures ordinaires de différentes espèces, il y a apparence que celles des Grecs étoient les mêmes que celles des Romains, ainsi que nous l'avons remarqué. S'il y avoit de la différence, nous ne la connoissons point.

III. Les Germains & sur tout les Goths avoient une Chaussure de cuir très-fort, qui alloit jusqu'à la cheville du pied. Les gens distingués la portoient de peau. Ils étoient aussi dans l'usage d'en faire de jonc & d'écorce d'arbre. Quant aux Chaussures des Orientaux, elle étoient ordinairement à jour par le dessus du pied, & n'avoient qu'une semelle attachée au pied avec des cordons, à cause de la chaleur du païs.

M. le comte de Caylus, au sujet d'une figure Étrusque, dont il décrit l'habillement, dit: » C'est » le véritable sagum des Gau-

» lois. La Chaussure ne caractérise
» pas moins ce peuple. On la
» voit ici telle que les Auteurs
» l'ont décrite, c'est-à-dire, com-
» me une espèce de Chausson, qui
» vraisemblablement étoit de cuir.
» Il me semble qu'on n'en trouve
» point de cette même espèce sur
» les monumens des autres peu-
» ples. J'avoue que les Chaussures
» des Étrusques en approchent;
» mais, si l'on examine l'une &
» l'autre avec attention, il est
» certain qu'on y remarquera des
» différences notables. Je prévois
» qu'il se trouvera des gens, qui
» traiteront de vaine, & peut-
» être de ridicule mon application
» à chercher les rapports qu'il
» peut y avoir entre des choses,
» que le climat ou l'intempérie
» des saisons inspirent naturelle-
» ment à tous les hommes. Ce-
» pendant, je n'aurai point égard
» à de pareilles critiques, parce
» que la discussion où je suis en-
» tré, ne sçauroit qu'être très-
» utile, soit pour donner une
» plus parfaite connoissance des
» usages des Anciens, soit pour
» l'éclaircissement de leurs Au-
» teurs. »

IV. Les esclaves ne portoient point de Chaussures, mais marchoient nus pieds; on les appelloit pour cela *Cretati* ou *Gypsati*, c'est-à-dire, *des pieds poudreux*. Il y avoit aussi des personnes libres, qui alloient nus pieds; & Tacite remarque que Phocion, Caton d'Utique, & plusieurs autres, marchoient sans chaussures. Mais, ces exemples sont rares; & généralement parlant, toutes les personnes, qui étoient de condition libre, marchoient toujours chaussées. Il faut en excepter quelques occasions; car, la nudité des pieds étoit une pratique usitée parmi les Égyptiens & les Arabes dans les actes de leur religion. On croit que Pythagore prit des Égyptiens cette maxime: *Adorez & sacrifiez nus pieds*. Ceux, qui vouloient entrer dans le temple de Diane de Crete, quittoient leurs Chaussures.

L'histoire Romaine nous apprend que, quand on lavoit la grande-mere des Dieux, on alloit nus pieds en procession, & que les dames Romaines se déchaussoient dans les sacrifices de Vesta. Les pontifes des Payens avoient de semblables cérémonies, & ordonnoient des processions nus pieds dans un tems de sécheresse, lorsqu'ils demandoient de la pluie à Jupiter.

Nous voyons qu'à la mort de Jules César, les principaux chevaliers Romains ramasserent ses cendres, revêtus de tuniques blanches, & nus pieds pour marquer tout ensemble leur respect & leur tristesse. Lycurgue & la jeunesse Lacédémonienne alloient toujours nus pieds; & les Étoliens, comme les Herniques, peuples d'Italie, avoient un pied chaussé & l'autre nu, aussi-bien que les magiciennes dans leurs mystères, comme le disent Virgile & Ovide.

V. Il y avoit des Chaussures particulières pour les différens Acteurs, & cette précaution étoit nécessaire; car, il n'eût jamais été possible de danser, par exem-

ple, avec le cothurne. Chaque espèce d'acteur avoit donc des Chaussures convenables à son objet. Elles varioient même souvent entr'elles; car, celles des Mimes ressembloient quelquefois à des bottines, qui montoient plus ou moins sur la longueur de la jambe.

(a) VI. Les Hébreux pour l'ordinaire marchoient chaussés, sur tout à la campagne & dans les villes; mais, dans leurs maisons ils étoient souvent déchaussés. Ils quittoient aussi quelquefois leurs Chaussures par respect, comme Moïse devant le buisson ardent, & Josué devant l'ange qui lui apparut dans la plaine de Jéricho; quequefois par un principe de douleur & de pénitence, comme David, quand il sortit de Jérusalem pendant la révolte d'Absalon.

Dieu défend à Ézéchiel de se déchausser & de faire le deuil de son épouse, qui venoit de mourir. Isaïe reçoit ordre d'aller nus pieds, & de quitter ses habits pour marquer d'une manière plus expresse, la future captivité de l'Égypte. Oter sa Chaussure & la donner, étoit le signe du transport de la propriété d'une chose.

Quelques Anciens ont cru que Notre Sauveur n'avoit point de Chaussures, & qu'il marchoit ordinairement nus pieds; mais, d'autres soûtiennent le contraire. Saint Jean-Baptiste dit qu'il n'est pas digne de porter les Chaussures de Jesus-Christ, ni même d'en délier les courroies. Il n'est guere croyable qu'il eût voulu dans une chose aussi indifférente, s'éloigner de la pratique de sa nation, ni qu'il eût permis à ses Apôtres de porter des Chaussures, s'il n'en eût pas porté lui-même.

Les femmes de condition portoient des Chaussures précieuses; comme on le voit par l'Épouse du Cantique, par Judith, & par Ézéchiel, qui met les Chaussures précieuses parmi les présens qu'il a faits à son épouse, qui n'est autre que son peuple. L'Écriture dit que l'éclat des Chaussures de Judith éblouit les yeux d'Holoferne. Les Chaussures, que le Seigneur donne à son épouse, sont magnifiques.

La matière des Chaussures des Hébreux étoit le cuir, le lin, le jonc, ou le bois; car, l'on n'a rien de certain sur cela. Pour l'ordinaire, elles étoient d'un fort bas prix; d'où vient le proverbe: *Aussi vil, aussi méprisable que des Chaussures.* Le prophete Amos dit qu'ils ont vendu le pauvre pour des Chaussures. L'Écriture rend témoignage au désintéressement de Samuël, qu'il n'a pas même reçu le cordon des Chaussures de qui que ce fût. Les gens de guerre portoient quelquefois des Chaussures de fer & d'airain: *ferrum & æs, Calceamentum ejus.*

(a) Exod. c. 3. v. 5. Deuter. c. 33. v. 25. Josu. c. 5. v. 16. Reg. L. II. c. 15. v. 30. Judith. c. 10. v. 3. c. 16. v. 11. Ecclesiastic. c. 46. v. 22. Isaï. c. 30. v. 4. Ezech. c. 16. v. 10. c. 24. v. 17. Amos. c. 2. v. 6. Matth. c. 3. v. 11. Marc. c. 6. v. 9. Joan. c. 1. v. 27.

CHAUVE-SOURIS, (a) *Vespertilio*, animal, dont il n'étoit pas permis aux Juifs de manger. Le terme Hébreu *Hatalaph*, que les Interpretes expliquent communément de la Chauve-Souris, signifie l'Hirondelle, selon les Rabbins.

La Chauve-Souris est un animal quadrupéde, que la plûpart des Auteurs ont pris pour un oiseau sans aucun fondement, puisque la Chauve-Souris est vivipare, & qu'elle n'a ni bec ni plumes. Il est vrai qu'elle vole au moyen d'une membrane qui lui tient lieu d'ailes; mais, s'il suffisoit de voler pour être oiseau, l'écureuil volant seroit aussi un oiseau; cependant, personne n'a été tenté de le prendre pour tel, & sans doute qu'aujourd'hui on ne doute plus que la Chauve-Souris ne soit un animal quadrupede.

Il y a plusieurs espèces de Chauve-Souris qui sont différentes les unes des autres, principalement pour la grandeur. Celles de ces païs-ci ressemblent beaucoup à une souris pour la forme & pour la grosseur du corps; c'est pourquoi, on les a appellées rattes-pennades, c'est-à-dire, rattes qui ont des aîles. Il y a des Chauves-Souris en Amérique, qui sont si grosses, que Séba leur a donné le nom de chien & de chat volant. Clusius en a décrit une, dont le corps avoit plus d'un pied de longueur, & plus d'un pied de circonférence. Chaque aîle avoit vingt-un pouces de longueur & neuf pouces de largeur.

Il y a des Chauves-Souris de plusieurs couleurs, de fauves, de noires, de blanchâtres & de cendrées. Il y en a qui ressemblent au chien par le museau, & d'autres au chat; d'autres ont les narines assez semblables à celles d'un veau; d'autres ont le nez pointu, d'autres ont la lèvre supérieure fendue. Il y en a qui ont vingt-quatre dents, douze à chaque mâchoire. Bellon en a observé qui en avoient trente-quatre, seize en haut & dix-huit en bas. Il se trouve des espèces de Chauves-Souris qui n'ont que deux oreilles; d'autres en ont quatre, dont celles de dessus sont quatre fois aussi grandes que celles de dessous, & sont aussi élevées à proportion du corps que celles des ânes. La membrane qui forme les aîles, commence de chaque côté aux pattes de devant, tient aux pattes de derrière & environne tout le corps en arrière. Il n'y a dans chaque pied de devant qu'un seul ongle crochu, par le moyen duquel l'animal se cramponne contre les murs. Chaque pied de derrière a cinq doigts, & chaque doigt a un ongle crochu. Il y a des Chauves-Souris qui n'ont point de queue; d'autres en ont une qui ne s'étend pas au delà de la membrane qui est par derrière, telles sont celles de ce païs-ci; d'autres, enfin, ont la queue apparente comme les rats; Bellon en a vu de cette espèce dans la grande Pyramide d'Égypte.

(a) Levit. c. 11. v. 19. Deuter. c. 14. v. 18.

Les Chauves-Souris habitent dans des lieux obſcurs & ſoûterreins, des cavernes, des trous, &c. où elles reſtent cachées pendant le jour & pendant tout l'hiver. Elles en ſortent lorſque la ſaiſon eſt bonne, au point du jour & à l'entrée de la nuit; elles cherchent des mouches, des couſins, & d'autres inſectes dont elles ſe nourriſſent; elles aiment beaucoup le lard, le ſuif, & toutes les graiſſes. On dit que les groſſes Chauves-Souris de l'Amérique enlevent les poules, tuent des chiens & des chats; qu'elles attaquent les hommes en ſe jettant au viſage, & qu'elles emportent quelquefois le nez ou l'oreille; enfin, on prétend qu'il y en a qui ſont aſſez fortes & aſſez féroces pour tuer les hommes.

Il n'y a que deux mammelles dans les Chauves-Souris. Elles font ordinairement deux petits à la fois, & quelquefois il ne s'en trouve qu'un ſeul; dès qu'ils ſont nés, ils s'attachent aux mammelles de la mere ſans les quitter, quoi qu'il arrive. Cependant, un jour ou deux après qu'elle a mis bas, elle s'en débarraſſe, & les applique contre les parois de l'endroit où elle ſe trouve; c'eſt ainſi qu'elle ſe met en liberté d'aller chercher ſa nourriture. On prétend que pendant le tems que les petits la retiennent, après qu'elle a mis bas, elle ſe nourrit des membranes qui les enveloppoient dans la matrice.

CHEBBON, *Chebbon*, (*a*) ville de Paleſtine, qui étoit ſituée dans la tribu de Juda.

CHÉBRON, *Chebron*, ou HÉBRON. *Voyez* Hébron.

CHÉBRON, *Chebron*, (*b*) l'un des rois d'Égypte. La durée de ſon regne fut de treize ans, & celle de ſa vie de trente-huit ans & quatre mois.

CHEIRIDES, *Cheirides*, (*c*) Χειρίδες, nom que les Grecs donnoient aux manches de leurs tuniques, appellées *Manicæ* par les Latins. Ces deux termes, Χειρίδες & *Manicæ*, ſe prenoient auſſi dans l'une & l'autre langue, pour des gands, dont les Anciens avoient l'uſage, quoique cet uſage fût moins fréquent qu'aujourd'hui.

CHEIROMOCRATE, (*d*) *Cheiromocrates*, Χειρομοκράτης, célebre architecte, qui fut chargé de la conſtruction du ſecond temple d'Éphèſe. Ce fut lui auſſi qui bâtit la ville d'Alexandrie, & qui, du mont Athos, vouloit faire une ſtatue à Alexandre.

CHELCIAS, *Chelcias*, (*e*) Χελκίας, fit tuer Silas, Général des armées du grand Agrippa, roi des Juifs, & lui ſuccéda dans le commandement des troupes de ce Prince, l'an de Jeſus-Chriſt 43, & le troiſième de l'empire de Claude. Il eut un fils, appellé Jules Archélaüs, qui fut fiancé à

(*a*) Joſu. c. 15. v. 40.
(*b*) Mém. de l'Acad. des Inſcrip. & Bell. Lett. Tom. XIX, p. 9.
(*c*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. T. III. p. 6.
(*d*) Strab. p. 641.
(*e*) Joſeph. de Bell. Judaïc. pag. 679 à 680.

Marianne, fille de cet Agrippa, & qui mourut jeune.

CHELCIAS, *Chelcias*, (*a*) Χελκίας, étoit garde du sacré trésor du temple de Jérusalem, l'an de Jesus-Christ 63. Il obtint de l'empereur Néron, que le mur que les sacrificateurs avoient bâti devant le palais d'Agrippa, & qui empêchoit de voir ce qui se passoit dans le temple, subsisteroit.

CHELÉ, *Chele*, Χηλὴ, (*b*) nom qui se lit dans Xénophon. Un Interprete de Thucydide dit que par le mot *Chelé*, on doit entendre des pierres, ou des digues, placées devant des murs, qui regardent la mer, afin que l'impétuosité des flots ne leur nuise point; & il ajoûte que ce nom est venu de ce que ces digues ont la figure d'un ongle de bœuf.

CHÉLÉAB, *Cheleab*, (*c*) fils de David & d'Abigaïl, naquit à Hébron.

CHÉLÉDON, *Cheledon*, (*d*) terme qui se lit sur un monument. M. le comte de Caylus dit que c'est Chelidonium, Collyre dans Galien, fait avec l'éclaire, qui s'appelle Chelidonium.

CHÈLES, *Chelæ*, Κηλαί, lieu de la côte méridionale du Pont-Euxin. Arrien dans son périple du Pont-Euxin, compte vingt stades depuis la petite isle d'Apollonie jusqu'à Chèles, & cent vingt stades depuis Chèles jusqu'à l'embouchure du fleuve Sangarius.

CHÉLES, *Chelæ*, Χηλαί, port du Bosphore de Thrace sur la côte de l'Asie mineure, au de-là du promontoire des Esties, & où étoit le temple de Diane Dictyne. Ce nom vient de ce qu'il y avoit des moles, qui avançoient des especes de bras, comme des serres d'écrevisses. Ces moles étoient de pierre avec des degrés pour faciliter l'abord & la décharge des vaisseaux, sans quoi la vase n'auroit pas permis d'y arriver commodément. Au lieu de *Chelai*, les Grecs postérieurs ont dit *Bathra*; & les Latins, *Scalæ*.

CHÈLES, *Chelæ*. Silius Italicus, dit:

Hic contra Libyamque situm, Caurosque furentes
Cernit devexas Lilybæum nobile Chelas.

Ortélius l'entend des deux promontoires d'Apollon & de Mercure, qui embrassoient le golfe de Carthage comme deux tenailles d'écrevisses. Cellarius cherche dans le ciel le *Chelæ* de Silius Italicus. Lilybée, dit-il, regarde le midi, où sont, dans le signe de la balance, les pattes du scorpion; sur quoi il cite ce vers de Germanicus César:

Insignes cœlum perfundunt lumine Chelæ.

Cette explication est ingénieuse, mais c'est tout. Celle d'Ortélius est plus géographique, plus naturelle & plus conforme, non seulement à la situation de Li-

(*a*) Joseph. de Bell. Judaïc. p. 697.
(*b*) Xenoph. p. 395.
(*c*) Reg. L. II. c. 3. v. 3.
(*d*) Recueil d'Antiq. par M. le Comt. de Cayl. Tom. I. pag. 227.

lybée, mais même à ce qui suit, & à ce qui précede dans le poëte cité.

CHELIAU, *Cheliau*, Χελκία, (a) Israëlite de la race sacerdotale, qui, au retour de la captivité de Babylone, consentit à quitter la femme étrangère, qu'il avoit épousée contre la loi, & offrit un bélier pour son péché.

CHÉLIDON, *Chelidon*, (b) certain personnage, dont parle Cicéron dans un de ses discours contre Verrès.

CHÉLIDONIDE, *Chelidonis*, Χελιδωνὶς, (c) fille de Léotychidas, étoit d'une excellente beauté. Cléonyme le Spartiate, de la race royale, voulut l'épouser, lorsqu'il étoit déjà vieux. Mais, cette jeune femme, étant devenue éperdument amoureuse d'Acrocratus, fils du roi Aréus qui étoit beau, bienfait, & dans la fleur de sa jeunesse, rendit son mariage non seulement très-triste, mais encore très-honteux pour son mari Cléonyme, que l'amour & la jalousie transportoient également; car, sa honte étoit publique, & il n'y avoit pas un Spartiate qui ne sçût le mépris que sa femme avoit pour lui. Ainsi, ces chagrins domestiques s'étant joints à ceux qui lui venoient de dehors par rapport à sa fortune, aigri par la colère & le ressentiment, il mena contre Sparte Pyrrhus avec vingt-cinq mille hommes d'infanterie, deux mille chevaux, & vingt-quatre éléphans. Pour Chélidonide, s'étant retirée en son particulier, elle prépara un cordon, fatal instrument de sa mort, si la ville venoit à être prise, pour ne pas tomber entre les mains de son mari. Ces précautions devinrent inutiles, parce que Pyrrhus fut obligé de renoncer à son entreprise.

CHÉLIDONIE [le promontoire de], *Chelidonium Promontorium.* (d) Ce promontoire, qui prenoit sans doute ce nom des isles Chélidonies, étoit situé devant ces isles, au pied du mont Taurus. Tite-Live & Pline en font mention. Strabon l'appelle Sacrum Promontorium. On dit qu'il se nomme ajourd'hui Capo Camerofo.

CHÉLIDONIENS, *Chelidonii*, peuples d'Illyrie, selon Hécatée, cité par Étienne de Byzance. On lit dans ce dernier Χελιδόνιον pour Χελιδόνιοι. Ils étoient au nord des Sésaréthiens.

CHELIDONIES, *Chelidoniæ*, Χελιδονέαι, (e) écueils ou isles de la mer Méditerranée, situées sur les côtes de la Lycie selon Ptolémée, & sur celles de la Pamphylie suivant Strabon; c'est-à-dire, qu'elles étoient sur les frontières de ces deux provinces, ou, comme dit Strabon, au commencement de la côte de Pamphylie, à l'endroit où plusieurs croyoient que

(a) Esdr. L. I. c. 10. v. 35.
(b) Cicer. in Verr. L. III. c. 96. & seq.
(c) Plut. T. I. p. 400, 401.
(d) Plin. Tom. I. pag. 272. Strab. p. 666. Tit. Liv. L. XXXIII. c. 41.
(e) Strab. p. 520, 663, 666. Ptolem. L. V. c. 3. Lucian. T. II. p. 670. Plin. Tom. I. p. 120, 285, 535. Pomp. Mel. p. 143. Plut. T. I. p. 487.

commençoit le mont Taurus. Lucien confirme cette observation, lorsqu'il dit dans son dialogue intitulé, *le navire*, ou *les souhaits*, que ces isles séparoient la mer de Lycie de celle de Pamphylie.

Voici comme s'exprime M. d'Ablancourt son traducteur : » De-là ils furent portés par la » tempête jusqu'aux isles Quéli» doniennes, où ils faillirent le » dixième jour d'être submergés. » J'ai passé par-là, dit-il, & je » sçais comme les vagues y sont » enflées par les vents du sud» ouest ; car, c'est là qu'est la » séparation de la mer de Lycie » & de Pamphylie, où s'avance » un cap qui n'est qu'un amas » d'écueils, & qui rompt les flots » avec tant de violence, qu'il les » éleve quelquefois aussi haut que » lui. «

Strabon dit qu'il y a trois isles de ce nom qui sont montagneuses, presque égales en grandeur, à environ cinq stades l'une de l'autre, & à six de la terre ferme ; que l'une d'entr'elles a une rade assez commode pour les vaisseaux.

Ces isles & ces écueils sont sur la côte méridionale de l'Asie mineure, entre l'isle de Rhodes & le golfe de Satalie. Il faut que la mer y ait fait de grands changemens ; car, il n'y a aujourd'hui, à proprement parler, qu'une des isles qui mérite ce nom ; sçavoir, l'isle du Château-Roux. L'anse, qui est au septentrion, est sans doute la rade dont parle Strabon. La plus occidentale est fort petite, & s'appelle l'isle de S. George, à cause d'une chapelle qui est dédiée sous l'invocation de ce Saint. Vers la pointe orientale qui forme l'anse, est une isle encore plus petite & inhabitée, nommée Strongili ; le reste n'est qu'un assemblage d'écueils sans nom.

CHÉLIDONIS, *Chelidonis*, maîtresse de Verrès, qui avoit tant de pouvoir sur son esprit, que ceux qui avoient affaire à ce Préteur, étoient obligés de s'adresser à elle, pour se le rendre favorable. Cicéron fait une invective contr'elle dans ses oraisons contre Verrès, où il marque qu'elle avoit institué Verrès son héritier par son testament.

CHÉLIDONIUM, *Chelidonium*, Χελιδόνιον, (*a*) nom d'une courtisanne, qui, dans un dialogue de Lucien, s'entretient avec une autre courtisanne nommée Drosé.

CHÉLIDONIUS, *Chelidonius*, (*b*) Χελιδόνιος, personnage dont Lucien fait un portrait peu avantageux. Pour tout dire, en un mot, c'étoit le mignon d'une dame Romaine.

CHÉLION, *Chelion*, (*c*) Χελαιών, fils d'Élimélech & de Noëmi, de la ville de Bethléem de Juda. Pendant une grande famine, il se retira avec son pere & sa mere dans le païs de Moab, où il épousa une femme Moabite, nommée Orpha. Il mourut quelque tems après dans ce païs, sans

(*a*) Lucian. T. II. p. 732. *&* *seq.*
(*b*) Lucian. Tom. I. p. 491.
(*c*) Ruth. c. 1. v. 2. *&* *seq.*

laiſſer d'enfans. Mahalon, ſon frere, n'eut pas un ſort plus heureux. Ayant également pris une femme Moabite, il mourut ſans poſtérité.

CHELLUS, *Chellus*, Χελλοὺς, (*a*) ville de la Paleſtine; il en eſt fait mention au livre de Judith, ſelon le Grec, dont le Latin de notre Vulgate n'eſt pas une traduction, mais un abrégé. Auſſi le nom de Chellus ne s'y trouve-t-il pas.

CHELMAD, *Chelmad*, (*b*) Χαρμὰν. On lit dans le prophete Ézéchiel: *Saba, Aſſur & Chelmad venoient vous vendre leurs marchandiſes.* M. Simon, dans ſon dictionnaire de la Bible, dit que Chelmad étoit un marchand de la ville de Tyr, & que c'étoit encore le nom d'une province de Médie. En rapportant cette interprétation, je ne prétends pas en adopter la première partie, qui ne me paroît pas aſſez juſte.

CHELMON, *Chelmon*, (*c*) Χυαμὼν, ville dont il eſt parlé dans le livre de Judith. Elle étoit ſituée vis-à-vis Eſdrélon. C'eſt auprès de cette ville qu'une partie de l'armée d'Holopherne étoit campée, avant qu'il vînt aſſiéger Béthulie. Chelmon eſt peut-être la même que Selmon, dont il eſt parlé dans les Pſeaumes & ailleurs; ou Cedmon, ou enfin Belmon ou Cyamon, comme porte le Grec, ou Cammon dont parle Euſebe, & qu'il place à ſept milles de Légion, en tirant vers le nord.

(*a*) Judith. c. 1. v. 9.
(*b*) Ezech. c. 27. v. 23.
(*c*) Judith. c. 7. v. 3. Pſalm. 67. v. 15.

CHELONE, *Chelone*, terme, qui veut dire une tortue. C'étoit le nom d'un promontoire de l'iſle de Cos, ſelon Pauſanias.

CHÉLONÉ, *Chelone*, (*d*) nymphe qui fut changée en tortue. Voici de quelle manière on raconte cette fable.

Jupiter, pour rendre plus ſolemnel ſon mariage avec Junon, ordonna à Mercure d'inviter aux noces tous les dieux, tous les hommes & tous les animaux. Tout s'y rendit excepté la nymphe Chéloné, qui fut aſſez dédaigneuſe pour ſe moquer de ce mariage, & chercher des prétextes pour n'y pas aſſiſter. Mercure étant retourné dans l'Olympe, & ayant vu que Chéloné ſeule y manquoit, redeſcendit en terre; & comme la maiſon de cette nymphe étoit ſur le bord d'un fleuve, il l'y précipita, & changea Chéloné en un animal du même nom, qui fut depuis ce tems-là obligé de porter ſa maiſon ſur ſon dos; & pour la punir de ſes railleries, il la condamna à un ſilence éternel. Cet animal eſt la tortue, que les Grecs nomment Chéloné; & on voit bien que c'eſt la reſſemblance des noms, qui a donné lieu à la fiction & à la métamorphoſe.

N'oublions pas de dire, en paſſant, que la tortue fut depuis, & pour les dieux, & pour les empereurs Romains ſur les médailles, le ſymbole du ſilence. Sympoſius a fait un joli vers ſur ce qu'on ſe ſervoit de l'écaille de cet animal,

(*d*) Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. III. pag. 390, 391.

pour en faire des instrumens de musique :

Viva nihil dixi, quæ sic modo mortua canto.

CHÉLONIDE, *Chelonis*, (*a*) Χειλωνίς, fille de Léonidas, roi de Sparte, épousa Cléombrotus. Fille & femme également infortunée, mais également fidele, elle fut toujours attachée au parti du malheureux.

Après que son mari eut usurpé le trône, elle le quitta sans balancer, & se rendit la compagne de son pere dans ses malheurs, le servant & ne l'abandonnant point, pendant qu'il resta dans Sparte, & se rendant suppliante avec lui; & depuis qu'il fut sorti, elle persévéra dans son deuil toujours pleine de ressentiment contre Cléombrotus. Mais, changeant comme la fortune, on la vit ensuite se rapprocher de son mari, lorsque Léonidas rétabli sur le trône, voulut se venger des mauvais traitemens qu'il avoit reçus de son gendre. Cléombrotus ayant été contraint de se rendre suppliant dans le temple de Neptune, Chélonide s'y rendit aussi suppliante avec lui. Là, assise auprès de son mari, elle le tenoit tendrement embrassé avec ses deux enfans à ses pieds, l'un d'un côté & l'autre de l'autre.

Tous ceux qui étoient présens, fondoient en larmes & admiroient la vertu & la charité de cette femme, & cet amour conjugal. Cette pauvre femme montrant ses habits de deuil & ses cheveux épars & négligés : » » Mon pere, s'écria-» t-elle, ces habits si lugubres, » ce visage abattu, & cette gran-» de affliction où vous me voyez, » ne viennent point de la com-» passion que j'ai pour Cléom-» brotus ; ce sont les restes & » les suites du deuil que j'ai pris » pour tous les maux qui vous » sont arrivés, & pour votre fuite » de Sparte. Que faut-il que je » fasse présentement ? Faut-il » que, pendant que vous regnez à » Sparte, & que vous triomphez » de vos ennemis, je continue » de vivre dans la désolation où » je me trouve ? Ou faut-il que » je prenne des robes magnifiques » & royales, lorsque je vois le » mari que vous m'avez donné » dans ma jeunesse, sur le point » d'être égorgé de vos propres » mains ? S'il ne peut désarmer » votre colère, ni vous fléchir » par les larmes de sa femme & » de ses enfans, sçachez qu'il sera » plus puni de son mauvais con-» seil, & qu'il souffrira un suppli-» ce plus cruel que celui que vous » lui préparez, lorsqu'il verra sa » femme qui lui est si chere, » mourir avant lui. Car, com-» ment pourrai-je vivre, com-» ment pourrai-je me trouver » avec les autres femmes de Spar-» te, moi qui n'aurai pu, par » mes prieres, toucher de com-» passion ni mon mari pour mon » pere, ni mon pere pour mon » mari, & qui, & femme & » fille, me serai toujours vu éga-

(*a*) Plut. Tom. I. p. 802, 803. Roll. Hist. Anc. T. IV. p. 305, 306.

» lement malheureuse, & toujours un objet de mépris pour les miens? Quant à mon mari, s'il a pu avoir quelque raison apparente pour excuser ce qu'il a fait, je les lui ai ravies en le quittant, en prenant votre parti & en servant presque de témoin contre lui-même. Et vous, vous lui fournissez des moyens bien plausibles de justifier son injustice, en faisant voir par votre conduite, que la royauté est un bien si désirable, que pour l'obtenir, on peut avec justice égorger ses gendres & sacrifier tout le bonheur de ses enfans. « En faisant ces lamentations, Chélonide appuya son visage sur la tête de Cléombrotus, & tourna sur les assistans des yeux abattus par la tristesse, & dont les larmes avoient terni tout l'éclat.

Léonidas, après avoir parlé un moment avec ses amis, ordonna à Cléombrotus de se lever & de sortir promptement de Sparte. En même tems, il pria instamment sa fille de demeurer & de ne pas l'abandonner, après les marques de tendresse qu'il venoit de lui donner, en lui accordant cette faveur insigne, le salut de son mari; mais, il ne put la persuader. Et dès que son mari se fut levé, elle lui remit l'un de ses enfans entre les bras, prit l'autre entre les siens; & après avoir fait sa priere à la déesse & adoré son autel, elle alla en exil avec lui; de sorte que, si Cléombrotus n'eût eu le cœur entièrement corrompu par la vaine gloire & par l'ambition démesurée de regner, il auroit trouvé que l'exil avec une compagne si vertueuse, étoit pour lui un bonheur préférable à la royauté.

CHÉLONOPHAGES, *Chelonophagi*, Χελωνοφάγοι, (a) peuples, ainsi appellés parce qu'ils mangeoient des tortues. Diodore de Sicile, qui parle de ces peuples, s'exprime ainsi à leur sujet. On trouvoit dans l'Océan, non loin de la terre ferme, un grand nombre d'isles basses & de fort peu d'étendue, qu'on ne cultivoit point, & qui ne portoient pas même des fruits sauvages. Comme elles étoient fort proche les unes des autres, & que la force de l'eau étoit rompue par les promontoires, la mer qui les séparoit, n'étoit point sujette aux tempêtes. C'est pourquoi, on y rencontroit un grand nombre de tortues de mer, qui venoient s'y réfugier à cause du calme qui y régnoit. La nuit elles alloient chercher leur nourriture dans la grande-mer; mais, le jour elles rentroient dans les canaux des isles, & se mettoient à dormir en élevant un peu leurs écailles au-dessus de l'eau pour recevoir le soleil. Ainsi, elles ressembloient de loin à des esquifs mis sur le côté; & de fait elles n'étoient guere moins grandes que des barques de pêcheurs. Les Barbares, qui habitoient ces isles, alloient alors à petit bruit vers une de ces tortues. L'environnant

(a) Diod. Sicul. p. 110.

de leurs barques, des deux côtés, les uns la tenoient en arrêt, pendant que les autres la soulevoient, jusqu'à ce qu'ils l'eussent renversée sur le dos. Ils la retenoient de part & d'autre dans cette situation, de peur qu'elle ne se retournât, & que retrouvant toutes ses forces, elle ne leur échappât en s'enfonçant dans la mer. Un d'entr'eux cependant la conduisoit à terre avec une longue corde, suivi de tous ceux qui l'avoient aidé à prendre cette proie. Quand ils étoient arrivés dans leur isle, ils mangeoient la chair de leur tortue, après l'avoir exposée pendant quelque tems au soleil. Ils se servoient des écailles, qui avoient la figure d'un bateau, pour aller chercher de l'eau dans les terres du continent; ou même ils en faisoient des toits à leurs maisonnettes. Ainsi, l'on peut dire que la nature leur avoit fait plusieurs présens en un seul, en leur donnant en même tems le vivre, le couvert, des navires & des vases.

Non loin de ces isles & sur la côte on trouvoit des Barbares, qui avoient un genre de vie peu différent; car, ils mangeoient les baleines, que la mer jettoit sur leurs bords. Ils y trouvoient quelquefois abondamment de quoi vivre, à cause de la grandeur de ces poissons. Mais, quelquefois aussi leur pêche étant interrompue, ils étoient réduits par la disette à manger les cartilages & les extrêmités des côtes de ces animaux.

Il y a apparence que ces Chélonophages de Diodore de Sicile étoient les mêmes que ceux, dont il est parlé dans l'article suivant.

CHÉLONOPHAGES, *Chelonophagi*, Χελωνοφάγοι, (*a*) peuples de l'Arabie, selon Pomponius Méla, qui dit, après avoir parlé de l'Égypte & du mont Casius : » De-là jusqu'au golfe persique, ce ne sont que déserts, » si ce n'est à l'endroit où demeurent les Chélonophages. « Strabon parle aussi de ces Chélonophages d'Arabie. » Ils se couvrent, » dit-il, d'écailles de tortue, qui » sont si grandes, qu'ils peuvent » s'en servir en sûreté en guise de » bâteau. Quelques-uns ramassent l'algue, que la mer jette » sur le rivage; ils en font de » grands tas, sous lesquels ils ménagent des trous pour se loger. » Ils jettent leurs morts dans la » mer pour servir de nourriture » aux poissons. «

CHÉLONOPHAGES, *Chelonophagi*, Χελωνοφάγοι, (*b*) peuples d'Asie dans la Carmanie. Pline dit : » Dans un coin de la » Carmanie sont les Chélonophages, qui se couvrent de l'écaille » des tortues, & vivent de leur » chair. « Ptolémée les met aussi dans la Carmanie. Marcien d'Héraclée fait de même.

CHÉLUB, *Chelub*, Χελούβ, (*c*) fut pere d'Ezri, qui, sous le regne de David, avoit la conduite

(*a*) Pomp. Mel. p. 206. Strab. p. 773.
(*b*) Plin. T. I. p. 329.
(*c*) Paral. L. I. c. 27. v. 26.

du travail de la campagne & des laboureurs qui cultivoient la terre.

CHÉLYDORÉE, *Chelydorea*, Χελυδωρέα, (a) montagne du Péloponnèse dans l'Arcadie, qui confinoit au mont Cyllene. Cette montagne, dont les Achéens possédoient la plus grande partie, étoit ce qui séparoit les Phénéates des Pellénéens. Les Arcadiens la nommoient Chélydorée, parce que, disoient-ils, Mercure y ayant trouvé une tortue, l'ouvrit, tua l'animal, & de l'écaille fit une lyre.

Voilà la raison pourquoi les Poëtes Latins se servent du mot *testudo*, une tortue, pour signifier une lyre.

CHÉLYS, *Chelys*, (b) sorte d'instrument de musique en usage chez les Anciens.

CHEMA, *Chema*, (c) sorte de mesure. Les Athéniens en avoient deux, l'une pesoit trois gros; l'autre, deux. Cette dernière équivaloit à la trentième partie d'un cotyle. Celle des Romains, appellée Cheme, contenoit une livre & demie; c'est une mesure de fluide.

Mais, remarquez qu'il est assez difficile de déterminer la capacité des mesures par le poids des fluides ou liquides, à moins qu'on ne connoisse individuellement le fluide même qu'on mesuroit; car, il est à présumer que ce fluide ne pese aujourd'hui ni plus ni moins en pareil volume qu'il pesoit jadis.

CHEMBIS, *Chembis*, roi d'Égypte. C'est le même que Chéops. *Voyez* Chéops.

CHEMIE, *Chemia*. Plutarque dit que les Égyptiens dans leurs sacrifices donnoient ce nom à l'Égypte.

CHEMIN, *Via*, ὁδός. (d) Les termes *Chemin*, *route*, *voie*, sont relatifs à l'action de voyager. *Voie* se dit de la manière dont on voyage: *Aller par la voie d'eau, ou par la voie de terre. Route*, de tous les lieux par lesquels il faut passer pour arriver d'un endroit dans un autre, dont on est fort-éloigné: *On va de Paris à Lyon ou par la route de Bourgogne, ou par la route de Nivernois. Chemin*, de l'espace même de terre sur lequel on marche pour faire sa route: *Les Chemins sont gâtés par les pluies. Si vous allez en Champagne par la voie de terre, votre route ne sera pas longue, & vous aurez un beau Chemin. Chemin* & *voie* s'employent encore au figuré. On dit, *faire son Chemin dans le monde, suivre des voies obliques, verser sur la route.* On dit encore: *Le Chemin & la voie du ciel*, & non pas *la route*, peut-être parce que l'idée de battu & de fréquenté est du nombre de celles que le mot *route* offre à l'esprit. *Route* & *Chemin* se prennent encore d'une manière abstraite, & sans autre

(a) Pauf. p. 483.

(b) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. T. III. p. 345.

(c) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. III. pag. 153.

(d) Roll. Hist. Rom. T. II. p. 36. de l'avant propos *& suiv.* Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. IV. pag. 177. *& suiv.* Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. I. p. 292. Tom. III. p. 13. *& suiv.* Tom. XII. p. 256. T. XIII. p. 486. T. XV. p. 662. T. XIX. p. 668, 669.

rapport qu'à l'idée de voyage : *Il est en route, il est en Chemin ;* deux façons de parler, qui désignent la même action, rapportée dans l'une à la distance des lieux, par lesquels il faut passer, & dans l'autre au terrein même sur lequel il faut marcher.

I. Il est à présumer qu'il y eut de grands Chemins, aussi-tôt que les hommes furent rassemblés en assez grand nombre sur la surface de la terre, pour se distribuer en différentes sociétés séparées par des distances. Il y eut aussi vraisemblablement quelques regles de police sur leur entretien, dès ces premiers tems ; mais, il ne nous en reste aucun vestige. Cet objet ne commence à nous paroître traité, comme étant de quelque conséquence, que pendant les beaux jours de la Grece. Le Sénat d'Athènes y veilloit ; Lacédémone, Thebes & d'autres États, en avoient confié le soin aux hommes les plus importans ; ils étoient aidés dans cette inspection par des officiers subalternes. Il ne paroît cependant pas que cette ostentation de police eût produit de grands effets en Grece. S'il est vrai que les routes ne fussent pas même alors pavées, de bonnes pierres bien dures & bien assises auroient mieux valu que tous les dieux tutélaires qu'on y plaçoit ; ou plutôt ce sont-là vraiment les dieux tutélaires des grands Chemins. Il étoit réservé à un peuple commerçant, de sentir l'avantage de la facilité des voyages & des transports ; aussi attribue-t-on le pavé des premieres voies aux Carthaginois. Les Romains ne négligerent pas cet exemple ; & cette partie de leurs travaux n'est pas une des moins glorieuses pour ce peuple, & ne sera pas une des moins durables.

En effet, entre les monumens de la magnificence Romaine, les trois qu'on admiroit le plus, étoient les grands Chemins de l'Empire, les aquéducs, & les cloaques ou les égoûts. C'étoient des ouvrages, qui l'emportoient sur les sept merveilles du monde ; mais, ceux, qui considéreront l'étendue de ces grands Chemins, la solidité de leur structure, & les frais immenses employés à les faire, avoueront que ce monument de la grandeur Romaine surpasse de beaucoup les deux autres. Car, enfin, les aquéducs, quelque grands & merveilleux qu'ils fussent, ne se trouvoient qu'autour de Rome, & auprès de quelques grandes villes ; & les cloaques n'étoient gueres que dans la ville. Les grands Chemins alloient depuis les colonnes d'Hercule, en traversant l'Espagne & les Gaules, jusqu'à l'Euphrate, & jusqu'à la partie la plus méridionale de l'Égypte.

Le centre de tous ces grands Chemins étoit la pierre milliaire, qu'on appelloit *milliarium aureum*, plantée au milieu de Rome. Delà les Chemins se divisoient en un grand nombre de branches, qui s'étendoient dans toutes les parties de l'empire Romain. Isidore dit que les Carthaginois, [nous en avons déja fait la remarque] sont les premiers qui ont pavé les Chemins ;

mins; & que les Romains ont fait depuis des pavés presque dans tout le monde, tant pour rendre les Chemins plus droits, que pour empêcher que le peuple ne demeurât dans l'oisiveté.

Des grands Chemins d'Italie.

Les grands Chemins d'Italie, à en juger par ce qui en reste aujourd'hui, étoient mieux construits que les autres. On le remarque sur tout dans les voies Appia, Flaminia & Æmilia. La construction de la voie Appia est attribuée au censeur Appius Claudius, qui lui donna son nom. Deux chariots pouvoient aisément y passer de front. La pierre, apportée de carrieres fort éloignées, fut débitée en pavés de trois, quatre & cinq pieds de surface. Ces pavés furent assemblés aussi exactement que les pierres qui forment les murs de nos maisons. Le Chemin alloit de Rome à Capoue; le païs au de-là n'appartenoit pas encore aux Romains. Il fut ensuite continué, soit par Jules César, soit par Auguste, jusqu'à la ville de Brundusie. Sa longueur, dans toute cette étendue, étoit d'environ trois cens cinquante milles, c'est-à-dire, de cent quinze de nos lieues. C'étoit la plus ancienne & la plus belle de toutes les voies Romaines. Aussi en étoit-elle appellée la Reine.

La voie Aurélia est la plus ancienne après celle d'Appius. C. Aurélius Cotta la fit construire l'an de Rome 512. Elle commençoit à la porte Aurélia, & s'étendoit le long de la mer Tyrrhène jusqu'au *Forum Aurelii*.

La voie Flaminia est la troisième dont il soit fait mention. On croit qu'elle fut commencée par C. Flaminius, tué dans la seconde guere Punique, & continuée par son fils. Cette voie conduisoit jusqu'à Rimini. Le peuple & le Sénat prirent tant de goût pour ces travaux, que sous Jules César les principales villes de l'Italie communiquoient toutes avec la capitale par des Chemins pavés.

C. Gracchus s'appliqua avec un soin particulier à rétablir & à redresser les grands Chemins. Il les partagea par espaces égaux qu'on a appellé milles, parce qu'ils contiennent mille pas géométriques. Pour marquer ces milles, il fit planter de grands piliers de pierre, ou des colonnes, sur lesquelles étoit inscrit le nombre des milles. De-là cette manière de parler, si fréquente dans les Auteurs, *tertio, quarto, quinto lapide ab urbe.* Ces milles sont encore aujourd'hui d'une grande utilité dans la Géographie, pour connoître la véritable distance des lieux, dont parlent les Auteurs anciens. Ils étoient aussi fort commodes pour les voyageurs, qui sont bien aises de sçavoir au juste ce qu'ils ont fait de Chemin, & combien il leur en reste encore à faire; ce qui est pour eux une espèce de délassement.

Gracchus ajoûta encore à ces Chemins, un secours d'une grande commodité, en y faisant planter aux deux côtés de belles pierres de bout, à une médiocre distance

l'une de l'autre, afin qu'elles aidassent les Voyageurs à monter à cheval sans le secours de personne; car, anciennement on ne se servoit point d'étriers.

La longue & stable durée de ces ouvrages, dont une partie s'est conservée jusqu'à nous, montre avec quelle attention & quelle habileté ils avoient été construits; ce qui n'a été imité depuis par aucune nation. Quoique la voie Appia ait environ deux mille ans d'antiquité, on la voit encore en son entier l'espace de plusieurs milles du côté de Fondi, sans parler de beaucoup d'endroits, où l'on en trouve de grands restes. Mais, les pierres de dessus étant ébranlées ou détachées, on évite ce pavé comme extrêmement incommode aux caleches & aux autres voitures roulantes.

En d'autres endroits, on trouve de longs espaces, où la surface du pavé est très-bien conservée & unie par-dessus comme une glace. Les pierres de ce pavé sont de couleur de fer, & d'une dureté qui passe celle du marbre. Leur forme est toute irrégulière; il y en a à cinq angles, d'autres à six. M. Fabreti, dans sa colonne Trajane, dit que les pierres de ces Chemins sont toujours hexagones, hors celles des bords qui sont pentagones; mais, Dom Bernard de Montfaucon n'oseroit assurer que cela se trouvât de même par tout. Les unes sont longues d'environ deux pieds, les autres moins longues. Les plus petites n'ont gueres moins d'un pied. Malgré l'irrégularité de la forme, elles sont si bien jointes ensemble, qu'en plusieurs endroits on ne sçauroit faire passer entre deux pierres la pointe d'un couteau. Ces pierres, qui font la surface, ont d'épaisseur environ un pied de roi.

Ces Chemins sont plus élevés que le terrein voisin. Il est des endroits, où l'on a coupé des montagnes, & même de grandes roches pour les continuer. Cela se voit principalement à Terracine, où le rocher coupé a près de six-vingts pieds de haut. On a laissé en bas pour Chemin la roche plate, mais sillonnée, afin que les pieds des chevaux y pussent tenir sans glisser.

Cette solidité merveilleuse de la voie Appia & des autres, vient non seulement de la grosseur & de la dureté des pierres bien unies, mais aussi du grand massif qui les soûtient. Dom Bernard de Montfaucon a observé, entre Velletri & Sermoneta, une partie de la voie Appia, dont on avoit ôté toutes les grandes pierres de dessus; ce qui lui donna lieu de considérer à loisir la structure de ce massif. Le fond en est de moilon, ou de blocaille mise en œuvre avec un ciment très fort, & qu'on a bien de la peine à rompre. Au-dessus est une couche de gravois cimenté de même, entremêlé de petites pierres rondes. Les grosses pierres, qui faisoient le pavé, s'enchassoient aisément dans cette couche de gravois encore molle. On y trouvoit la profondeur nécessaire pour ces pierres d'épaisseur inégale; ce qui n'auroit pu se faire, si ce grand pavé de pierre

avoit été posé immédiatement sur le moilon. Tout ce grand massif avec les pierres, pouvoit avoir environ trois pieds de haut.

Il y avoit des lieux, où ces grands Chemins avoient des bords. Dom Bernard de Montfaucon ne croit pas que cela fût général; car, il assure qu'il a vu plusieurs endroits, où ces Chemins sont entiers, & sans aucun vestige de ces bords, qu'on appelloit *margines*, dont la largeur est moins de deux pieds, & la hauteur d'un pied & demi ou environ. Quant à la largeur ordinaire de ces Chemins, elle est d'un peu moins de quatorze pieds. Ce n'est précisément que ce qu'il falloit pour deux chariots. Ces Chemins ont été faits il y a environ deux mille ans, dans un tems où les voitures des chars étoient apparemment moins fréquentes; & on les aura laissés de même qu'ils ont été d'abord faits, sans rien ajoûter à leur première largeur.

Nous avons dit que les Romains se faisoient de grands Chemins à travers les montagnes. Nous en avons un exemple permanent en la grotte de Pouzzole, où la montagne escarpée qui est entre cette ville & Naples, est percée d'un bout à l'autre, ensorte qu'on y va de plain pied. Aux deux extrêmités, l'ouverture fort haute va toujours en baissant; & cela, pour donner, du jour au passage le plus loin que l'on a pu. Mais, comme cela n'empêchoit pas que la route ne fût extrêmement obscure, lorsqu'on avançoit un peu en-dedans, on a fait par le milieu, des ouvertures qui percent la montagne, & portent le jour du haut en bas. Malgré toutes ces précautions, l'obscurité regne toujours sur le milieu; ensorte que les voitures roulantes qui viennent à la rencontre des unes des autres, s'y entrechoqueroient, si les voituriers & les cochers n'avoient soin de s'avertir les uns les autres, qu'ils prennent ou du côté de la mer, ou du côté de la montagne.

Il y avoit encore à Rome, un Chemin qui perçoit la montagne du Capitole; comme nous l'apprend Flaminius Vacca, qui dit que son maître Vincent de Rossis descendit par un trou qui étoit dans la place du Capitole, & vit ce Chemin, dont les masures, tombées des bâtimens de l'ancien Capitole, avoient bouché l'entrée & la sortie. Ce Chemin est encore aujourd'hui enseveli sous les ruines. Il ne faut pas s'étonner que les Romains, qui avoient percé de bien plus grandes montagnes, aient encore percé celle-là, qui n'étoit proprement qu'une colline, pour pouvoir aller de plain pied du grand marché Romain à la région du cirque de Flaminius, qui étoit de l'autre côté du Capitole.

Des grands Chemins hors de l'Italie.

Les grands Chemins hors de l'Italie n'étoient pas faits de même que ceux que l'on avoit construits dans cette contrée. On peut s'en convaincre par les traces, qui se voient encore en plusieurs endroits. On remarque

seulement qu'ils étoient plus larges.

Pendant la dernière guerre d'Afrique, on construisit un Chemin de cailloux taillés en quarré, de l'Espagne dans la Gaule, jusqu'aux Alpes. Domitius pava la voie Domitia, qui conduisoit dans la Savoie, le Dauphiné & la Provence. Les Romains firent en Germanie une autre voie Domitia, moins ancienne que la précédente. Auguste, maître de l'Empire, regarda les ouvrages des grands Chemins d'un œil plus attentif qu'il ne l'avoit fait pendant son consulat. Il fit percer de grands Chemins dans les Alpes; son dessein étoit de les continuer jusqu'aux extrêmités orientales & occidentales de l'Europe. Il en ordonna une infinité d'autres dans l'Espagne. Il fit élargir & continuer celui de Médina jusqu'à Gades. Dans le même tems & par les mêmes montagnes, on ouvrit deux Chemins vers Lyon; l'un traversa la Tarentaise, & l'autre fut pratiqué dans l'Apennin.

Agrippa seconda bien Auguste dans cette partie de l'administration. Ce fut à Lyon qu'il commença la distribution des grands Chemins dans toute la Gaule. Il y en eut quatre particulièrement remarquables par leur longueur & la difficulté des lieux. L'un traversoit les montagnes de l'Auvergne, & pénétroit jusqu'au fond de l'Aquitaine; un autre fut poussé jusqu'au Rhin & à l'embouchure de la Meuse, suivit pour ainsi dire le fleuve, & finit à la mer de Germanie; un troisième, conduit à travers la Bourgogne, la Champagne & la Picardie, s'arrêtoit à Boulogne sur mer; un quatrième, s'étendoit le long du Rhône, entroit dans le bas-Languedoc, & finissoit à Marseille sur la Méditerranée. De ces Chemins principaux, il en partoit une infinité d'autres qui se rendoient aux différentes villes, dispersées sur leur voisinage; & de ces villes, à d'autres villes, entre lesquelles on distingue Treves, d'où les Chemins se distribuoient fort au loin dans plusieurs provinces. L'un de ces Chemins, entr'autres, alloit à Strasbourg, & de Strasbourg à Belgrade; un second conduisoit par la Baviere jusqu'à Sirmisch, ville distante de 425 de nos lieues.

Il y avoit aussi des Chemins de communication de l'Italie aux provinces orientales de l'Europe par les Alpes & la mer de Venise. Aquilée étoit la dernière ville de ce côté; c'étoit le centre de plusieurs grands Chemins, dont le principal conduisoit à Constantinople; d'autres moins importans se répandoient en Dalmatie, dans la Croatie, la Hongrie, la Macédoine, les deux Mœsies. L'un de ces Chemins s'étendoit jusqu'aux bouches du Danube, arrivoit à Tomes, & ne finissoit qu'où la terre ne paroissoit plus habitable.

Les mers ont pu couper les Chemins entrepris par les Romains, mais non pas les arrêter; témoins la Sicile, la Sardaigne, l'isle de Corse, l'Angleterre, l'Asie, l'Afrique, dont les Chemins communiquoient, pour ainsi dire, avec ceux de l'Europe, par les ports

les plus commodes. De l'un & de l'autre côté d'une mer, toutes les terres étoient percées de grandes voies militaires. On comptoit plus de 600 de nos lieues de Chemins pavés pas les Romains dans la Sicile; près de 100 lieues dans la Sardaigne; environ 73 lieues dans la Corse; 1100 lieues dans les isles Britanniques; 4250 lieues en Asie; 4674 lieues en Afrique. La grande communication de l'Italie avec cette partie du monde, étoit du port d'Ostie à Carthage; aussi les chemins étoient-ils plus fréquens aux environs de ce dernier endroit, que dans aucun autre. Telle étoit la correspondance des routes en de-çà & au de-là du détroit de Constantinople, qu'on pouvoit aller de Rome à Milan, à Aquilée, sortir de l'Italie, arriver à Sirmisch en Esclavonie, à Constantinople; traverser l'Asie mineure, la Syrie, passer à Antioche, dans la Phénicie, la Palestine, l'Égypte, à Alexandrie; aller chercher Carthage, s'avancer jusqu'aux confins de l'Éthiopie, à Clysmos; s'arrêter à la mer Rouge, après avoir fait 2380 de nos lieues de France.

Quels travaux, à ne les considérer que par leur étendue! Mais, que ne deviennent-ils pas, quand on embrasse, sous un seul point de vue, & cette étendue, & les difficultés qu'ils ont présentées, les forêts ouvertes, les montagnes coupées, les collines applanies, les vallons comblés, les marais desséchés, les ponts élevés? &c.

Les grands Chemins étoient construits selon la diversité des lieux; ici ils s'avançoient de niveau avec les terres; là ils s'enfonçoient dans les vallons; ailleurs ils s'élevoient à une grande hauteur; par tout on les commençoit par des sillons tracés au cordeau. Ces paralleles fixoient la largeur du Chemin; on creusoit l'intervalle de ces paralleles; c'étoit dans cette profondeur qu'on étendoit les couches des matériaux du Chemin. C'étoit d'abord un ciment de chaux & de sable, de l'épaisseur d'un pouce; sur ce ciment, pour première couche, des pierres larges & plates, de dix pouces de hauteur, assises les unes sur les autres, & liées par un mortier des plus durs; pour seconde couche, une épaisseur de huit pouces de petites pierres rondes plus tendres que le caillou, avec des tuiles, des moilons, des platras & autres décombres d'édifices, le tout battu dans un ciment d'alliage; pour la troisième couche, un pied d'épaisseur d'un ciment fait d'une terre grasse, mêlée avec de la chaux. Ces matières intérieures formoient depuis trois pieds jusqu'à trois pieds & demi d'épaisseur. La surface étoit de gravois liés par un ciment mêlé de chaux; & cette croûte a pu résister jusqu'à présent en plusieurs endroits de l'Europe. Cette façon de paver avec le gravois étoit si solide, qu'on l'avoit pratiquée par tout excepté à quelques grandes voies, où l'on avoit employé de grandes pierres, mais seulement jusqu'à cinquante lieues de distance des portes de Rome.

On employoit les troupes de l'État à ces ouvrages, qui endur-

cissoient ainsi à la fatigue les peuples conquis, dont ces occupations prévenoient les révoltes. On y employoit aussi les malfaiteurs, que la dureté de ces ouvrages effrayoit plus que la mort, & à qui on faisoit expier utilement leurs crimes.

Les fonds, pour la perfection des Chemins, étoient si assurés & si considérables, qu'on ne se contentoit pas de les rendre commodes & durables; on les embellissoit encore. Il y avoit, ainsi que nous en avons déjà fait la remarque, des colonnes d'un mille à un autre, qui marquoient la distance des lieux, des pierres pour asseoir les gens de pied, & aider les cavaliers à monter sur leurs chevaux, des ponts, des temples, des arcs de triomphe, des mausolées, les sépulcres des nobles, les jardins des grands, sur tout dans le voisinage de Rome; au loin des hermès ou statues, qui indiquoient les routes.

Il y avoit aussi sur ces grands Chemins, différens gîtes, qu'on appelloit mansions. Ce n'étoient ordinairement que des demi-journées. S. Athanase compte trente-six mansions au Chemin d'Alexandrie à Antioche. On en trouve en effet tout autant dans l'Itinéraire d'Antonin. Le même en compte quatre-vingts de Séleucie d'Isaurie jusqu'à Milan. Ces gîtes, qui s'appelloient en Latin *mansiones*, se nommoient en Grec *μοναι*. Outre les gîtes ou mansions, il y avoit des lieux pour les relais, qu'on appelloit *mutationes*, où les gens, qui couroient la poste, & qu'on nommoit *veredarii*, changeoient de chevaux.

Telle est l'idée, qu'on peut prendre en général de ce que les Romains ont fait peut-être de plus surprenant. Les siecles suivans, & les autres peuples de l'univers offrent à peine quelque chose qu'on puisse opposer à ces travaux, si l'on en excepte le Chemin commencé à Cusco, capitale du Pérou, & conduit par une distance de 500 lieues sur une largeur de 25 à 40 pieds, jusqu'à Quito. Les pierres les plus petites dont il étoit pavé, avoient dix pieds en quarré. Il étoit soûtenu à droite & à gauche, par des murs élevés au-dessus du Chemin à hauteur d'appui. Deux ruisseaux couloient au pied de ces murs; & des arbres, plantés sur leurs bords, formoient une avenue immense.

La police des grands Chemins subsista chez les Romains avec plus ou moins de vigueur, selon que l'État fut plus ou moins florissant. Elle suivit toutes les révolutions du gouvernement de l'Empire, & s'éteignit avec celui-ci. Des peuples, ennemis les uns des autres, indisciplinés, mal affermis dans leurs conquêtes, ne songerent gueres aux routes publiques; & l'indifférence sur cet objet dura en France jusqu'à Charlemagne.

Cette commodité étoit trop essentielle à la conservation des conquêtes, pour que ce Monarque ne s'en apperçût pas; aussi est-il le premier de nos Rois, qui ait fait travailler aux Chemins publics. Il releva d'abord les voies militaires des Romains; il employa à ce

travail & ses troupes & ses sujets. Mais, l'esprit qui animoit Charlemagne, s'affoiblit beaucoup dans ses successeurs. Les villes resterent dépavées; les ponts & les grands Chemins furent abandonnés, jusque sous Philippe Auguste, qui fit paver la capitale pour la première fois en 1184, & qui nomma des officiers à l'inspection des ponts & chaussées. Ces officiers, à charge au public, disparurent peu à peu, & leurs fonctions passerent aux juges particuliers des lieux, qui les conserverent jusqu'en 1508. Ce fut alors que les tribunaux relatifs aux grands Chemins, & même à la voirie en général, se multiplierent. Il y en avoit quatre différens, lorsque Henri le Grand créa l'office de grand Voyer ou d'Inspecteur des routes du royaume. M. de Sulli en fut revêtu; mais, cette partie ne se ressentit pas comme les autres des vues supérieures de ce grand homme.

Depuis ce tems, le gouvernement s'est réservé la direction immédiate de cet objet important; & les choses sont maintenant sur un pied à rendre les routes du royaume les plus commodes & les plus belles qu'il y ait en Europe, par les moyens les plus sûrs & les plus simples. Cet ouvrage étonnant est déjà fort avancé. Quel que soit le côté par où l'on sorte de la capitale, on se trouve sur les chaussées les plus larges & les plus solides. Elles se distribuent dans les provinces du royaume les plus éloignées; & il en part de chacune des collatérales, qui établissent entre les villes, même les moins considérables, la communication la plus avantageuse pour le commerce.

II. On distingue en général deux sortes de Chemins; sçavoir, les Chemins publics, & les Chemins privés.

Chez les Romains, on appelloit *via* tout Chemin public ou privé; par le terme d'*iter* seul, on entendoit un droit de passage particulier sur l'héritage d'autrui; & par celui d'*actus*, on entendoit le droit de faire passer des bêtes de charge ou une charette ou chariot sur l'héritage d'autrui. Ainsi, ce que les Romains appelloient *iter* & *actus*, ce n'étoient pas des Chemins proprement dits, ce n'étoient que des droits de passage ou servitudes rurales.

Le mot *via* étoit donc le terme propre pour exprimer un Chemin public ou privé. Ils se servoient cependant aussi du mot *iter* pour exprimer un Chemin public, en y ajoûtant l'épithete *publicum*.

On distinguoit chez les Romains trois sortes de Chemins; sçavoir, les Chemins publics, *viæ publicæ*, que les Grecs appelloient voies royales; & les Romains, voies prétoriennes, consulaires, ou militaires. Ces Chemins aboutissoient ou à la mer, ou à quelque fleuve, ou à quelque ville, ou à quelque autre voie militaire.

Les Chemins privés, *viæ privatæ*, qu'on appelloit aussi *agrariæ*, étoient ceux qui servoient de communication pour aller à certains héritages.

Enfin, les Chemins qu'ils appelloient *viæ vicinales*, étoient

aussi des Chemins publics, mais qui alloient seulement d'un bourg ou village à un autre. La voie, *via*, avoit huit pieds de large, l'*iter*, pris seulement pour un droit de passage, n'avoit que deux pieds; & le passage appellé *actus*, en avoit quatre.

Il y a peu de chose à recueillir pour notre usage de ce qui s'observoit chez les Romains, par rapport à ces Chemins publics & privés, parce que la largeur des Chemins est réglée différemment parmi nous.

Pour ce qui est des droits de passage, appellés chez les Romains *iter* & *actus*, nous en parlerons aux articles de passage & de servitudes rurales.

On distingue parmi nous en général, deux sortes de Chemins publics; sçavoir, les grands Chemins ou Chemins royaux, qui tendent d'une ville à une autre; & les Chemins de traverse qui communiquent d'un grand Chemin à un autre, ou d'un bourg ou village à un autre.

Il y a aussi des Chemins privés, qui ne servent que pour communiquer aux héritages.

III. Il y avoit chez les Anciens, des dieux qui présidoient aux Chemins. Selon Arnobe, Mercure en étoit un. Ces dieux étoient appellés *Semitales*. Suétone dit, dans la vie d'Auguste, que ce prince fixa les sacrifices, qui leur étoient adressés en public, à deux jours de l'année. Les effigies des dieux, qui présidoient aux Chemins, étoient élevées dans les carrefours; & c'étoit-là qu'on leur rendoit ses hommages.

Saint Augustin & Martianus Capella font mention, pour les voyageurs, d'une Junon Iterduca, & pour les nouvelles mariées, d'une Junon Domiduca. Les mêmes dieux ont encore été appellés *Tutelini* & *Tutanei*. Festus remarque qu'il y avoit *Auspicia propter via, quæ se propter viam ostentabant*; & il ajoûte que les voyageurs Romains s'adressoient encore à Janus, pour obtenir un voyage heureux.

CHEMIN SACRÉ [Le]. (*a*) On appelloit ainsi le chemin, par où passoit une procession, qui alloit d'Athènes à Éleusis, & où l'on portoit la statue du dieu Bacchus. Polémon avoit fait un traité de ce Chemin, *βιβλίον περὶ τῆς ἱερᾶς ὁδοῦ*.

CHEMINS MILITAIRES DES ROMAINS. (*b*) M. le comte de Caylus dit que ces Chemins n'étoient autre chose que les voies ordinaires, que ce peuple guerrier construisoit dans les païs qu'il avoit conquis. En les comparant à nos grands Chemins, notre Antiquaire montre que l'avantage est de notre côté. » Ils étoient » construits, dit-il, pour faciliter » la marche des troupes, & pour » le transport des munitions; » mais, ces Chemins étoient » étroits, ordinairement élevés » en forme de chaussée, & ne

(*a*) Plut. T. I. p. 210.

(*b*) Recueil d'Antiq. par M. le Comt. de Cayl. Tom. III. pag. 328. & *suiv.*

» servoient à aucun autre usage. » Il est constant du moins que » leur peu de largeur & leur disposition ne permettoient pas » aux charrois de s'engager dans » des espaces trop étroits pour » des voitures. Les grands Chemins de la France au contraire » sont recommandables par leur » largeur, par la forme d'anse de » panier, par l'égale proportion » des ponts ou des chaussées, par » la disposition du pavé, enfin » par la plantation des bordures, » qui dissipent le voyageur, & » lui persuadent qu'il ne voyage » pas, mais qu'il se promene. Les » Romains n'étoient point occupés de cette partie du gouvernement, qui facilite toutes les » espèces de communication. Ils » ne pensoient qu'à la conservation de leurs conquêtes; & si » l'on calculoit l'espace que leurs » Chemins occupoient, on trouveroit, malgré l'étendue de leur » Empire, que la répétition des » grands Chemins répandus dans » la France, présente une entreprise, supérieure en travail, à » celle dont l'histoire Romaine » fait mention & dont les preuves subsistent en plusieurs endroits.

» On peut encore citer Sémiramis, à l'occasion de quelques » entreprises pareilles. Cette Princesse a fait de grands ouvrages. » Ce que les Historiens nous en » disent, étonne, & éleve l'imagination; mais, les routes qu'elle a fait faire, n'avoient d'autre » objet que le passage & la marche de ses armées. Au contraire, la coupe des montagnes & » le comblement des vallées, si » fréquemment répétés dans les » Chemins de la France, présentent une étonnante multiplication » de travaux, sur tout en considérant la surface de la France; » car, on ne se contente pas de » travailler aux grandes routes, » les mêmes soins s'étendent déjà » aux traverses de quelque importance. Il est vrai qu'elles » sont, & qu'elles doivent être » tenues d'une plus petite proportion.

» Enfin, l'admiration qu'excitent ces travaux immenses, » ne sera pas bornée à ce siecle; » & les précautions, que l'on » prend, donne lieu de croire que » ces grandes entreprises seront » successivement continuées avec » la même intelligence. En effet, » on apporte les mêmes soins, & » l'on donne une pareille éducation aux jeunes gens, qui se » destinent à ce genre d'architecture. Ils auront donc les talens » & les lumières des hommes expérimentés, qui dirigent aujourd'hui avec tant de succès, » ces grands objets de communication. «

CHEMINÉE, *Caminus*, (a) Κάμινος. On entend par ce nom, une des parties principales de la piece d'un appartement, dans lequel on fait du feu, laquelle est

(a) Appian. p. 596. Horat. L. I. Ode 8. v. 5, 6. L. IV. Ode 10. v. 11, 12. Epod. Ode 2. v. 65, 66. Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. III. p. 102, 103.

composée d'un foyer, de deux jambages, d'un contre-cœur, d'un manteau & d'un tuyau.

C'est une grande question, si les Anciens avoient des Cheminées, & s'ils y faisoient du feu pendant l'hiver. Vitruve ne donne point de regles pour la construction des Cheminées. Il n'en parle en aucune manière. On n'en a point trouvé de trace dans les anciens monumens. De-là plusieurs ont conclu qu'il n'y en avoit point du tout; & comme on ne peut nier que les Anciens n'eussent des foyers, où l'on brûloit du bois; ils disent que pour éviter la fumée, ou ils se servoient d'un certain bois dont parle Caton, qui étoit frotté de marc d'huile, & qui ne fumoit point; ou s'ils étoient pauvres, ils laissoient les fenêtres ouvertes pour que la fumée s'en allât. Quelques-uns ajoûtent qu'ils n'avoient que des foyers portatifs, tels qu'on en voit encore aujourd'hui, & que l'usage des Cheminées n'est venu que dans les tems bas.

Cependant, on ne peut douter après une foule d'autorités incontestables, que les Anciens n'eussent des Cheminées, & en grand nombre. Ulysse, enfermé dans l'antre de Calypso, souhaitoit de voir au moins sortir la fumée d'Ithaque; cela se pouvoit difficilement voir, s'il n'y avoit point de Cheminée. Cicéron conseille à Trébatius d'entretenir un bon feu dans son Caminus. Pour chasser le froid, dit Horace, il faut mettre beaucoup de feu sur le foyer; cela se peut-il, s'il n'y avoit point de Cheminée?

Quand Vitellius fut élu Empereur, le feu ayant pris d'abord à la Cheminée, gagna à la salle à manger ou le triclinium. *Nec ante in prætorium rediit, quàm flagrante triclinio ex conceptu Camini.* Ce passage semble persuader qu'il y avoit des Cheminées; car, le feu conçu dans la Cheminée paroît marquer absolument un tuiau de Cheminée, comme ceux d'aujourd'hui. Ce feu, dit-il, fut conçu dans la Cheminée, & passa de-là au triclinium.

Appien, racontant de quelle manière se cachoient ceux, qui étoient proscrits par les Triumvirs, dit que les uns descendoient dans des puits ou des cloaques; que les autres se cachoient sur les toits & dans les Cheminées. Il croit que les mots Grecs *καπνώδεις ὑπώροφιας*, *fumaria sub tecto posita*, ne peuvent s'expliquer autrement; & cela est très-vrai. De plus, Aristophane dans une de ses comédies, introduit le vieillard Polycléon, enfermé dans une chambre, d'où il tâche de se sauver par la Cheminée. Virgile dit aussi:

Et jam summa procul villarum
Culmina fumant.

» Et déjà l'on voit de loin la fu-
» mée des bourgades, des mai-
» sons de campagne, des vil-
» lages, s'élever du haut des
» toits. «

Il paroît donc certain que les Anciens avoient des Cheminées, comme l'a prouvé par plusieurs autres passages Octavio Ferrari, ce sçavant Italien, qui fut tout à

la fois honoré des bienfaits de la république de Venise, de Louis Quatorze, & de la reine Christine; mais, faute de plans & de descriptions des Cheminées des Anciens, nous n'en avons qu'une légere connoissance. Nous sçavons cependant qu'elles n'étoient pas faites comme les nôtres; qu'elles étoient construites au milieu de la chambre; qu'elles n'avoient ni tuiau ni manteau; & qu'il y avoit seulement au haut de la chambre, & au milieu du toit, une ouverture pour la fumée, laquelle sortoit d'ordinaire par cette ouverture. C'est pourquoi, Horace dit:

Sordidum flammæ trepidant volantes
Vertice fumum.

» Le feu pétille dans ma cuisine, » & fait rouler en l'air de gros » tourbillons de fumée. «

Et dans un autre endroit:

Positosque vernas, ditis examen domûs
Circum renidentes lares.

» Quel plaisir de voir au tour d'un » foyer bien propre, une troupe » de valets, dont le grand nom» bre marque la richesse de la » maison. «

Ces passages confirment encore l'existence des Cheminées parmi les Anciens; mais, ils montrent aussi que leur luxe ne s'étoit pas tourné de ce côté-là. Peut-être que l'usage des étuves a fait naturellement négliger chez les Anciens cette partie du bâtiment, que nous avons assujettie à des proportions symmétriques & décorées, en même tems que le froid de notre climat nous a contraints de multiplier le nombre des Cheminées, & de rechercher les moyens d'augmenter les effets du feu, quoique par habitude ou par nécessité nous ne mettions pas toujours ces moyens en pratique.

Terminons cet article par quelques réflexions de D. Bernard de Montfaucon, au sujet de l'usage des Cheminées chez les Anciens. » On en peut tirer une preuve, » dit-il, du mot de Cheminée, ou » *Chiminea* des Espagnols, & » du *Camino* des Italiens. Ces » mots viennent très-assurément » de *Caminus*; & il semble qu'on » ne puisse pas douter que le nom » avec la chose signifiée, n'ait » passé des Anciens jusqu'à nous. » On n'en trouve point de trace » à la vérité; & cela pourroit au » moins faire douter si les Anciens » avoient des tuiaux de pierre ou » de brique; mais, ne pouvoient» ils pas avoir des tuiaux de fer » ou de quelque autre matière? » D'ailleurs, on a vu fort peu de » maisons des anciens Romains; » ou pour mieux dire, on n'en » a vu jusqu'à présent que des » masures en petit nombre, où » il étoit mal aisé de découvrir s'il » y avoit eu des Cheminées ou » non. Il s'est conservé jusqu'à nos » jours, des temples, des théa» tres, des amphitéatres, des » thermes & d'autres grands bâ» timens, quoiqu'avec bien de » la peine, & en bien petit nom» bre; mais, les maisons des par» ticuliers, à quelque peu de ma» sures près, ont été détruites

» pour en bâtir d'autres. Il y a » eu des Auteurs, qui ont cru » que les Cheminées des Anciens » étoient au milieu, ou des cham- » bres ou des lieux, où on faisoit » du feu; fondés sur un passage » de Caton, qui dit qu'avant que » de s'aller coucher, il faut ra- » masser les charbons de tous » côtés; si toutefois il faut en- » tendre ainsi le mot *circumver- » sum* qui est dans le Latin. Mais, » qui ne voit que *focus* ne se » prend pas-là pour la Cheminée, » mais pour le foyer, dont Caton » conseille de couvrir le feu de » tous côtés, avant que de s'aller » coucher? C'est ce que nous » faisons encore aujourd'hui. Un » autre passage de Columelle » qu'on rapporte, est encore » moins fort que celui de Caton. » Nous pouvons nous dispenser » de le produire ici, tant il est » foible.

» Il semble pourtant qu'on ne » puisse pas nier que les Chemi- » nées étoient rares du tems des » anciens Romains. Séneque dit » que de son tems on inventa de » certains tuiaux, qu'on mettoit » dans les murailles, afin que la » fumée du feu qu'on allumoit » aux bas des maisons, passant » par des tuiaux, échauffât éga- » lement les chambres jusqu'au » plus haut étage. «

CHEMINÉE, par rapport à l'Écriture Sainte. *Voyez* Caminus.

CHEMISE. Les Anciens n'ont point usé de Chemises. Ils avoient une sorte de vêtement, qui en approchoit. C'étoit la Tunique. *Voyez* Tunique.

CHEMMIS, *Chemmis*, (*a*) Χέμμις, grande ville d'Égypte, qui étoit située dans la Thébaïde, sur le bord du Nil, à la droite en descendant ce fleuve. Hérodote la met près de la ville de Néa.

Il y avoit dans cette ville, un temple de Persée, fils de Danaüs, qui étoit de figure quarrée, & environné de palmiers. Le vestibule en étoit grand & spacieux, & sur le haut on voyoit deux grandes statues de bout, qui étoient faites de pierre. Il y avoit dans ce temple, un simulacre de Persée, qui, s'il en faut croire les Chemmites, leur paroissoit bien souvent sortant de terre, & bien souvent dans le temple. De plus, ils disoient qu'il se trouvoit un soulier qu'il portoit, à deux coudées de longueur, & que son apparition apportoit la fertilité dans toute l'Égypte. Voilà ce qu'ils racontoient de Persée, en l'honneur duquel ils célébroient, à la mode des Grecs, des jeux qu'on appelloit Gymniques, & y proposoient, pour le prix des vainqueurs, du bétail, des habits & des peaux.

Hérodote leur ayant demandé pourquoi ils étoient les seuls, à qui Persée avoit accoûtumé de se montrer, & pourquoi en célébrant ses jeux Gymniques ils sembloient se séparer des Égyptiens; ils lui répondirent que Persée étoit sorti de leur ville, & que Danaüs & Lyncée qui en étoient, en parti-

(*a*) Herod. L. II. c. 91, 92.

rent autrefois pour aller en Grece ; & là-dessus descendant de degré en degré, en faisant leurs généalogies, ils arriverent jusqu'à Persée. Ils lui dirent aussi qu'il étoit venu en Égypte pour la même raison qu'en rapportent les Grecs; c'est-à-dire, qu'il emporta d'Afrique la tête de la Gorgone, & se rendit chez eux, où il reconnut tous ses parens & tous ses alliés ; qu'il vint en Égypte après avoir appris de sa mere le nom de la ville de Chemmis. Enfin, ils lui dirent qu'il institua parmi eux les jeux Gymniques, & qu'ils les célébroient par son commandement.

Ortélius observe que Diodore de Sicile nomme cette ville, la ville de Pan en Grec Πανόπολις. Il croit que ce même lieu est nommé mal à propos Χέννις par Plutarque. S'il est vrai que Chemmis & Panopolis soient la même ville, il s'ensuivroit que le nome où étoit Chemmis, seroit le même que les anciens Géographes décrivent sous le nom de nome Panopolite.

CHEMMIS, *Chemmis*, (*a*) Χέμμις, isle de la basse Égypte, située dans un lac profond & spacieux, près du temple de Bute.

Les Égyptiens disoient que c'étoit une isle flottante. Mais, pour moi, dit Hérodote, je ne l'ai vue ni flotter ni se mouvoir; mais, j'ai été surpris d'entendre dire qu'une isle flottât. Dans cette isle, continue Hérodote, est un grand temple d'Apollon, où l'on voit trois rangs d'autels. Elle est remplie de palmiers & de beaucoup d'autres arbres, dont quelques-uns donnent des fruits, & d'autres ne fournissent que de l'ombre.

Ce récit est assez conforme à celui d'Hécatée, cité par Étienne de Byzance, si ce n'est qu'il écrit Chembis dans sa périégèse d'Égypte. » » A Bute, dit-il, auprès » du temple de Latone, est une » isle appellée Chembis, consa» crée à Apollon. Cette isle est » mouvante & flotte sur l'eau de » côté & d'autre. «

CHEMMITES, *Chemmitæ*, Χεμμῖται, nom, qu'Hérodote donne aux habitans de la ville de Chemmis. *Voyez* Chemmis.

CHEN, *Chen*, ville du Péloponnèse dans la Laconie, selon Étienne de Byzanze, qui ajoûte qu'elle étoit la patrie de Myson, ou Muson, l'un des sept Sages de la Grece. Diogène Laërce, dans la vie de ce philosophe, dit que sa patrie n'étoit qu'un village.

CHÊNE, *Quercus*, (*b*) sorte d'arbre. C'est le premier, le plus apparent & le plus beau de tous les végétaux qui croissent en Europe. Cet arbre naturellement si renommé dans la haute Antiquité; si chéri des nations Grecques & Romaines, chez lesquelles il étoit consacré au pere des Dieux ; si célebre par le sacrifice de plusieurs peuples ; cet arbre qui a fait des prodiges, qui a rendu des oracles, qui a reçu tous les honneurs des mystères fabuleux, fut aussi le

(*a*) Herod. L. II. c. 156.

(*b*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. V. pag. 321, 322.

frivole objet de la vénération de nos peres, qui, faussement dirigés par des Druides trompeurs, ne rendoient aucun culte que sous les auspices du gui sacré. Mais, ce même arbre, considéré sous des vues plus saines, ne sera plus à nos yeux qu'un simple objet d'utilité; il méritera à cet égard quelques éloges, bien moins relevés il est vrai, mais beaucoup mieux fondés.

En effet, le Chêne est le plus grand, le plus durable, & le plus utile de tous les arbres qui se trouvent dans les bois; il est généralement répandu dans les climats tempérés, où il fait le fondement & la meilleure essence des plus belles forêts. Cet arbre est si universellement connu, qu'il n'a pas besoin des secours équivoques de la Botanique moderne pour se faire distinguer; il s'annonce dans un âge fait, par une longue tige, droite, & d'une grosseur proportionnée à sa hauteur, qui surpasse ordinairement celle de tous les autres arbres. Sa feuille se fait remarquer sur tout par sa configuration particulière; elle est oblongue, plus large à son extrêmité, & découpée dans ses bords par des sinuosités arrondies en dehors & en dedans, qui ne sont constantes, ni dans leur nombre, ni dans leur grandeur, ni dans leur position. Comme cet arbre est un peu lent à croître, il vit aussi fort longtems, & son bois est le plus durable de tous, lorsqu'il est employé, soit à l'air, soit à l'abri, dans la terre, & même dans l'eau, où on ne compte sa durée que par un nombre de siecles. Le Chêne, par rapport à la masse, au volume, à la force, & à la durée de son bois, tient donc le premier rang parmi les arbres forestiers; c'est en effet la meilleure essence de bois qu'on puisse employer pour des plantations de taillis & de futaie. Dans un terrein gras il prend trois pieds de tour en trente ans; il croît plus vîte alors, & il fait ses plus grands progrès jusqu'à quarante ans.

Presque toutes les expositions, tous les terreins conviennent au Chêne, le fond des vallées, la pente des collines, la crête des montagnes, le terrein sec ou humide, la glaise, le limon, le sable; il s'établit par tout. Mais, il en résulte de grandes différences dans son accroissement & dans la qualité de son bois. Il se plait & réussit le mieux dans les terres douces, limoneuses, profondes, & fertiles. Son bois alors est d'une belle venue, bien franc, & plus traitable pour la fente & la menuiserie. Il profite très-bien dans les terres dures & fortes, qui ont du fonds, & même dans la glaise; il y croît lentement, à la vérité; mais, le bois en est meilleur, bien plus solide & plus fort. Il s'accommode aussi des terreins sablonneux, crêtassés ou graveleux, pourvu qu'il y ait assez de profondeur. Il y croît beaucoup plus vîte que dans la glaise, & son bois est plus compacte & plus dur; mais, il n'y devient ni si gros ni si grand. Il ne craint point les terres grasses & humides, où il croît même très-promptement; mais, c'est au dé-

ſavantage du bois, qui, étant trop tendre & caſſant, n'a ni la force, ni la ſolidité requiſe pour la charpente; il ſe rompt par ſon propre poids, lorſqu'il y eſt employé. Si le Chêne ſe trouve au contraire ſur les crêtes des montagnes, dans des terres maigres, ſeches ou pierreuſes, où il croît lentement, s'éleve, peut & veut être coupé ſouvent; ſon bois alors étant dur, peſant, noueux, on ne peut guere l'employer qu'en charpente, & à d'autres ouvrages groſſiers. Enfin, cet arbre ſe refuſe rarement, & tout au plus dans la glaiſe trop dure, dans les terres baſſes & noyées d'eau, & dans les terreins ſi ſecs & ſi légers, ſi pauvres & ſi ſuperficiels, que les arbriſſeaux les plus bas n'y peuvent croître. C'eſt même la meilleure indication ſur laquelle on puiſſe ſe régler, lorſqu'on veut faire des plantations de Chêne.

(*a*) Voici comme Plutarque parle des avantages du Chêne au ſujet d'une victoire remportée par Marcius, ſurnommé Coriolan. » Le Général, dit-il, le couronna » des prémices d'une couronne » de Chêne; car, c'eſt la coutû» me des Romains d'honorer de » cette couronne celui qui a ſauvé » à la guerre un citoyen, ſoit » qu'on ait voulu par-là faire » honneur au Chêne à cauſe des » Arcadiens qui ont été appellés » mangeurs de gland par l'oracle » d'Apollon, ſoit parce que le » Chêne étant un arbre fort com» mun, les Généraux d'armée » trouvent par tout de quoi ré» compenſer la valeur; ſoit enfin » qu'on ait trouvé qu'il n'y avoit » pas de couronne plus convena» ble à celui qui avoit ſauvé la » vie à un citoyen, qu'une cou» ronne de Chêne qui eſt con» ſacré à Jupiter, patron & » conſervateur des villes. D'ail» leurs, le Chêne eſt le plus fer» tile de tous les arbres ſauvages; » & parmi les arbres francs, il » n'y en a point de ſi fort & de » ſi robuſte. Les premiers hom» mes en tiroient leur pain & leur » boiſſon, c'eſt-à-dire, le gland » & le miel, & il leur fourniſſoit » auſſi pour viande la plûpart des » bêtes & des oiſeaux, en leur » donnant le gui de Chêne dont » on fait la glû ſi utile pour la » chaſſe. «

Plutarque s'amuſe à rechercher ici les raiſons, qui ont fait choiſir le Chêne pour couronner ceux qui avoient ſauvé la vie à un citoyen, & il en rapporte quatre. La troiſième paroît la plus vraiſemblable; & c'eſt celle que Pline ſemble adopter. On pourroit dire auſſi que comme le Chêne eſt l'arbre qui vit le plus long-tems, on voulut marquer, par le choix de cette couronne, que la gloire d'avoir ſauvé un citoyen, étoit plus durable que celle qui venoit de toute autre action. Cette couronne procuroit de grands privileges; celui qui en étoit honoré, avoit droit de la porter toujours; quand il entroit aux jeux publics, le Sé-

(*a*) Plut. T. I. p. 214.

nat se levoit pour lui faire honneur ; il avoit sa place près des Sénateurs, & son pere & son ayeul paternel jouissoient de toutes sortes d'immunités comme lui-même. Voilà une politique bien sage & bien utile à l'État.

CHENE, *Chene*, Χαννὰ, (a) ville dont parle Ézéchiel. Dom Calmet croit que c'est la même que Chalanné.

CHENES, *Chenæ*, Χῆναι. (b) Pausanias dit que c'étoit autrefois un bourg du mont Œta.

CHÉNIDAS, *Chenidas*, (c) Χηνίδας, nom d'un interlocuteur d'un Dialogue de Lucien.

CHÉNISQUE, *Cheniscus*, Χηνίσκος, (d) espèce d'ornement que les Anciens mettoient sur la poupe de leurs vaisseaux, selon Lucien.

Ce terme est dérivé du Grec Χὴν, Χηνὸς, *Anser*, *Anseris*, une oie ; c'est parce que le Chénisque avoit la tête & le cou d'une oie, comme on le voit sur les monumens.

Nous venons de dire, d'après Lucien, qu'on plaçoit cet ornement sur la pouppe ; mais, l'Etymologique veut qu'on le mît sur la proue, quoique selon lui, d'autres disent qu'il étoit sur la pouppe ; voici ses paroles : » Le » Chénisque ou la petite oie est » une partie de la proue, où l'on » pend les ancres ; c'est-là le » commencement de la carène. » Il y en a qui croyent que c'est » le plus haut de la pouppe, à » l'endroit où se joignent & s'attachent les parties du navire. » On l'appelle Chénisque ou petite oie, parce que ceux qui fabriquent des navires, mettent » au plus haut lieu la tête d'une » oie, en sorte que le navire ressemble à une oie. Ils font peut-être cela comme pour tirer un » bon augure, de peur que le navire ne coule à fond ; & afin » qu'il aille comme les oies, qui » nagent sur les eaux sans aucun » péril.« Ce que dit ici l'Étymologique, que la petite oie étoit sur la proue, peut avoir eu lieu quelquefois ; car, quoique nous la voyons toujours sur la pouppe dans les navires que l'antiquité nous a transmis, il peut se faire que d'autres, que nous n'avons pas vus, l'avoient sur la proue. Apulée dit dans son navire d'Isis : „ La » pouppe qui faisoit un grand tour » avec son Chénisque, étoit revêtue de feuilles d'or & toutes » brillantes. «

CHÉNIUS, *Chenius*, (e) Χηνίος, montagne d'Asie, dont parle Diodore de Sicile, au sujet de la retraite des Dix mille. » Ils » employerent, dit-il, quatre » jours de marche pour arriver à » la grande ville qu'on appelle » Gymnasie. Le commandant de » la province fit avec eux un » traité, par lequel il s'engagea à » leur donner des guides jusqu'à » la mer. Ils arriverent donc en

(a) Ezech. c. 27. v. 23. Genes. c. 10. v. 10.
(b) Paus. p. 655.
(c) Lucian. T. II. p. 745. *& seq.*
(d) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. T. IV. p. 244.
(e) Diod. Sicul. pag. 412.

„ quinze

» quinze jours sur le mont Chénius, au haut duquel les premiers, qui apperçurent la mer, furent si transportés de joie, & jetterent de si hauts cris, que l'avant-garde de l'armée qui étoit à portée de les entendre, s'imagina qu'ils voyoient les ennemis, & se mirent aussi-tôt sous les armes. Mais, dès qu'ils furent tous montés, & que la mer se découvrit en effet à eux, ils leverent les mains au ciel, & rendirent graces aux dieux, comme si leur voyage étoit fini, & qu'ils n'eussent plus rien à craindre. Dressant là un autel composé de grandes pierres, qu'ils avoient apportées des environs, ils poserent dessus les dépouilles des barbares, comme un monument immortel des avantages qu'ils avoient remportés sur eux. Ils firent présent à leur guide d'une coupe d'argent & d'une robe de Perse. Ce guide leur indiqua encore le chemin qui conduisoit chez les Macrons, après quoi il s'en retourna. «

Ce passage peut servir à faire connoître la position du mont Chénius.

CHENNIS, *Chennis*, lieu d'Égypte dont parle Plutarque dans son traité d'Isis, & qu'il dit avoir été peuplé de pans & de satyres. Ortélius croit que c'est Chemmis.

CHÉOPS, *Cheops*, Χέοψ, (*a*) succéda à Rhampsinitus au royaume d'Égypte. Ce fut le huitième successeur de Remphis. Chéops s'abandonna à toutes sortes d'injustices. Il fit d'abord fermer les temples, & défendit sur tout aux Égyptiens d'offrir des sacrifices. Il leur commanda ensuite de ne travailler que pour lui; il en employa quelques-uns à travailler aux carrières du mont d'Arabie, & à traîner de-là jusqu'au Nil, toute la pierre qu'ils en tiroient. Il occupa les autres à la faire passer de l'autre côté du fleuve, & à la conduire jusqu'à la montagne de Libye. Il y avoit ordinairement cent mille hommes, qui étoient employés à une besogne si fâcheuse, & on les changeoit de trois en trois mois. Le peuple fut gêné dix ans entiers par ce travail, qui, au rapport d'Hérodote, ne le vexa pas moins que le bâtiment de la pyramide, qui avoit de profondeur cinq stades, de largeur dix toises, & de hauteur huit toises, & étoit faite de pierres de taille gravées de diverses figures d'animaux. On employa dix ans à la bâtir avec les lieux souterreins de la colline, où étoient les pyramides que Chéops fit faire pour sa sépulture, comme dans une isle, parce qu'il fit passer le Nil à l'entour. Ainsi, l'on employa vingt ans à bâtir cette pyramide, qui étoit de figure quarrée, dont chaque face avoit quatre-vingts pieds de large, & autant de hauteur, & qui étoit faite de pierres bien taillées & bien liées en-

(*a*) Herod. L. II. c. 124. *& seq.* Diod. Sicul. pag. 39, 40. Roll. Hist. Anc. T. I. p. 77, 78. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XIX. p. 20, 132.

semble, n'y en ayant aucune qui n'eût au moins trente pieds de long.

Les prodigieuses dépenses qu'il fallut faire pour cet édifice, furent cause que Chéops qui manquoit d'argent, se laissa aller jusqu'à prostituer sa fille, pour en tirer tout le gain qu'il pourroit. Cette Princesse non seulement exécuta le commandement de son pere, mais elle songea encore aux moyens de laisser quelque monument qui la rendît célebre aux siecles suivans. C'est pourquoi, elle pria chacun de ceux qui la venoient voir, de lui donner une pierre pour faire un bâtiment qu'elle désignoit. Hérodote dit qu'on bâtit de ces pierres, une pyramide qui étoit au milieu de trois autres, vis-à-vis de la grande, & qui avoit de chaque côté cent cinquante pieds. Ce Chéops, suivant les Égyptiens, regna cinquante ans. Son regne avoit commencé vers l'an 880 avant Jesus-Christ.

Ce Prince est le même que Diodore de Sicile nomme Chemmis. Il eut pour successeur Chéphren son frere.

CHÉPHREN, *Chephren*, (a) Χεφρῆν, frere de Chéops, roi d'Égypte, lui succéda, & regna cinquante-six ans. Il fit bâtir une pyramide comme son prédécesseur. La mémoire de l'un & de l'autre étoit si odieuse aux Égyptiens, qu'ils évitoient de prononcer leur nom, & soûtenoient que les pyramides avoient été édifiées par le berger Philiston, qui en ce temslà gardoit ses troupeaux en cet endroit. Diodore de Sicile appelle ce roi Céphrès, & dit que quelques-uns, qui le nommoient Chabryis, soûtenoient qu'il étoit fils & non pas frere de Chemmis. Il commença à regner l'an 830 avant Jesus-Christ.

CHÈRA, *Chera*, Χήρα, épithete, que l'on donnoit à Junon. Cette épithete signifie veuve; c'est parce que Junon avoit été abandonnée de Jupiter. Téménus avoit bâti un temple à Junon Chéra.

CHÉRÉA, *Chærea*, (b) personnage de l'Eunuque de Térence. Ce poëte le fait fils de Lachès, & amant de Pamphila.

CHÉRÉAS, *Chæreas*, (c) Χαιρέας, Athlete Sicyonien. Il avoit une statue à Olympie, parce qu'encore enfant, il avoit eu le prix du pugilat. L'inscription portoit qu'il étoit fils de Chérémon, & que celui, qui avoit fait la statue, étoit Astérion, fils d'Eschyle.

CHÉRÉAS, *Chæreas*, (d) Χαιρέας, capitaine Thébain. Comme il gardoit le passage du côté d'Ambrysse avec quelques troupes, il fut tué par Cléombrote, roi de Sparte.

CHÉRÉAS, *Chæreas*, Χαιρέας, historien Grec, dont Polybe parle avec un extrême mépris. Il dit, par exemple, qu'on doit

(a) Herod. L. II. c. 127, 128. Diod. Sicul. pag. 40. Roll. Hist. Anc. T. I. p. 77, 78. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XIX. p. 20, 132.

(b) Terent. T. I. p. 255.

(c) Pauf. p. 347.

(d) Pauf. p. 561.

considérer ce que Chéréas avance avec certains Historiens, comme on regarde les fables inventées dans la boutique d'un barbier. On ne sçait point en quel tems a vécu cet historien Grec.

CHÉRÉAS, *Chæreas*, Χαιρέας, capitaine, qui abandonna le parti de Ptolémée, pour se ranger du côté d'Antiochus.

CHÉRÉAS, *Chæreas*, (*a*) Χαιρέας, certain personnage, dont il est fait mention au quarantième livre de Tite-Live. Il vivoit sous l'an 179 avant J. C.

CHÉRÉAS, *Chæreas*, (*b*) Χαιρέας, frere de Timothée, commandoit dans la forteresse de Gazara, vers l'an 154 avant l'Ére Chrétienne. Cette forteresse ayant été réduite, il prit la fuite avec son frere Apollophanes. Ils allerent se cacher en une certaine fosse, où ils furent découverts & tués par les Maccabées.

CHÉRÉAS, *Chæreas*, (*c*) Χαιρέας, l'un des personnages du Dialogue de Lucien, intitulé *Lexiphane*. C'étoit un orfevre ou un ouvrier qui travailloit en or.

CHÉRÉAS, *Chæreas*, (*d*) Χαιρέας, personnage imaginaire, que Lucien fait amant d'une courtisanne, qu'il appelle Musarium.

CHÉRÉCRATE, *Cherecrates*, Χαιρεκράτης, (*e*) l'un des disciples de Socrate, au rapport de Xénophon. Il y en a qui lisent Chérésicrate, au lieu de Chérécrate.

CHÉRÉE, *Cheræus*, ville de la basse Égypte sur le Nil, selon Procope. Il remarque que le Nil n'alloit pas jusqu'à Alexandrie; mais qu'après avoir arrosé Chérée, il tournoit à gauche & s'éloignoit du territoire d'Alexandrie. Il ajoûte que les Anciens, pour n'être pas privés de la commodité de ce fleuve, ont creusé depuis Chérée jusqu'à Alexandrie, un canal où se décharge l'eau du lac Maris. Procope se trompe, il devoit dire Maréotide.

Ortélius croit que c'est la même ville que Chéropolis d'Étienne de Byzance, & que la Chercu d'Antonin. C'est en effet de la sorte qu'on lit dans l'exemplaire du Vatican; d'autres portent Céreu, ce qui marque qu'il faut lire Chéreu. Ce lieu étoit à vingt-quatre milles de Hiéropolis, & à vingt d'Alexandrie.

CHÉRÉLEUS, *Chæreleus*, Χαιρέλεως, (*f*) l'un des trente tyrans, qui furent donnés aux Athéniens par les Lacédémoniens.

CHÉREM, *Cherem*, anathême. Les Hébreux distinguent trois sortes d'anathêmes ou excommunications. La première se nomme *Niddui*, séparation, la moindre excommunication. La seconde s'appelle *Cherem*, la grande excommunication, ou l'anathême; & la troisième, *Schammatha*,

(*a*) Tit. Liv. L. XL. c. 55.
(*b*) Maccab. L. II. c. 10. v. 32. & *seq.*
(*c*) Lucian. T. I. p. 961.
(*d*) Lucian. T. I. p. 721. & *seq.*
(*e*) Xenoph. p. 719.
(*f*) Xenoph. p. 461.

l'excommunication à laquelle est attachée la peine de mort.

Le Chérem, dont nous parlons ici, prive l'excommunié de la plûpart des avantages de la société civile. Il ne peut avoir de commerce avec personne, ni vendre, ni acheter, sinon les choses absolument nécessaires à la vie, ni fréquenter les écoles, ni entrer dans les synagogues. On ne peut ni boire, ni manger avec lui. La sentence de Chérem ne pouvoit être prononcée que par dix personnes, ou du moins en la présence de dix personnes. Mais, l'excommunié pouvoit être absous par trois Juifs, ou même par un seul, pourvu qu'il fût docteur de la loi. La forme de l'excommunication étoit chargée d'une multitude de malédictions & d'imprécations, tirées de différens endroits de l'Écriture.

CHÉRÉMEDE, *Cheremedes*, frere d'Épicure. Il s'adonna à l'étude de la philosophie, & vécut depuis la 110e Olympiade, vers l'an 340 avant Jesus-Christ. Épicure composa un traité des dieux, intitulé *Chérémide*, en l'honneur de ce frere, ou de quelqu'un de ses amis, dont il vouloit faire connoître le nom à la postérité.

CHÉRÉMON, *Chæremon*, Χαιρήμων, (*a*) Sicyonien pere de Chéréas, fameux Athlete.

CHÉRÉMON, *Chæremon*, Χαιρήμων, (*b*) poëte Grec, dont on ne trouve rien dans l'Anthologie imprimée, & dont il y a des pieces dans l'Anthologie manuscrite de la Bibliotheque du Roi.

CHÉRÉMON, *Chæremon*, Χαιρήμων, (*c*) Auteur qui vivoit du tems d'Auguste.

Strabon assure qu'il suivit Ælius Gallus, allant d'Alexandrie dans la haute Égypte. C'étoit, suivant le même Auteur, un homme vain, qui vouloit passer pour grand philosophe & bon astronome, mais qui se fit moquer de lui. Tzetzès, en nous apprenant qu'il fut écrivain sacré en Égypte, ajoûte que dans l'explication des lettres sacrées, il assuroit que le Phénix étant venu en Égypte, mouroit après avoir vécu sept mille six ans. Le livre où il disoit cette impertinence, est apparemment celui qui est appellé les Hiéroglyphiques par Suidas, qui lui attribue encore une histoire d'Égypte, & qui assure qu'il fut le maître de Denys d'Alexandrie. Josephe cite son histoire d'Égypte, mais pour le réfuter. Théodoret en fait aussi mention; & ce que Porphyre dit après Chérémon des Prêtres d'Égypte, il l'a pris sans doute dans le même Ouvrage. On apprend de cet endroit-ci que Chérémon étoit Stoïcien; ce qui donne tout sujet de croire qu'il fut l'Auteur du traité des Comètes, cité par Origène comme d'un Stoïcien de ce nom; & c'est avec assez d'apparence qu'on croit que l'Auteur du livre des Comètes employé par Séneque, est celui-là

(*a*) Pauf. p. 347.

(*b*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. II. p. 265.

(*c*) Strab. p. 806. Suid. Tom. II. p. 1118. Joseph. contra Apion. p. 1057.

même dont on parle ici, quoique dans les imprimés il soit appellé Charimander.

Suidas distingue deux Chérémons, l'un qui écrivit les Hiéroglyphiques, & l'autre qui étoit poëte comique, à qui il attribue plusieurs pieces, les Traumaties, l'Uréus, l'Alphésibée, le Centaure, le Dionysus, l'Ulysse & le Thiestes.

CHÉRÉPHON, *Chærephon*, Χαιρέφων, (a) Poëte tragique, né dans l'Attique, vivoit du tems de Philippe, roi de Macédoine, sous la CVIII Olympiade, vers l'an 348 avant Jesus-Christ. Il étoit un des disciples de Socrate. Il devint si pâle à force d'étudier, qu'on l'appella Byxinos, c'est-à-dire, de couleur de buis. On le nomma encore chauve-souris, parce qu'il étoit noir, & qu'il avoit une voix déliée. Il composa une tragédie intitulée *les Héraclides*.

Lucien, dans son Hermotime, parle d'un Chéréphon, qui est sans doute notre disciple de Socrate, dont Xénophon fait mention.

CHÉRÉSILÉE, *Chæresileus*, Χαιρησιλεὺς, (b) fils d'Iasius, fut pere de Pœmandre, à qui les Tanagréens rapportoient leur origine.

CHÉRESTRATE, *Cherestrata*, mere du philosophe Épicure, sortoit d'une famille très-noble.

CHÉRESTRATE, *Cherestratus*, (c) certain personnage, que Persée introduit dans une de ses satyres.

CHÉRIDAS, *Chæridas*, (d) Χαιρίδας, fut nommé Éphore à Sparte pendant la guerre du Péloponnèse. Certains lisent Chérilas au lieu de Chéridas.

CHÉRINUS, *Chærinus*, (e) roi d'Égypte, plus connu sous le nom de Mycérinus, succéda à Chabryis. Son regne ne fut que de six ans.

CHÉRIPPE, *Chærippus*. (f) Juvénal ne parle pas d'une manière fort avantageuse de ce Chérippe.

CHÉRISOPHE, *Cherisophus*, Χειρίσοφος, (g) capitaine Lacédémonien, que Cyrus avoit appellé à son secours, avec sept cens hommes pesamment armés. Xénophon parle beaucoup de ce capitaine dans son histoire de l'expédition de Cyrus. Après bien de glorieux exploits, il mourut de la fièvre.

CHERMEL, *Chermel*, (h) Χέρμελ, ou plutôt Charmel, selon la vulgate. Ce mot est employé par le prophete Isaïe, qui dit: *Est-ce que dans peu de tems le Liban ne sera pas changé en Charmel, & Charmel ne sera-t-il pas considéré comme une montagne?* Cette traduction qui est à la lettre, selon la Vulgate, est très-différente de quelques versions, qui mettent le

(a) Suid. T. I. p. 1117. Lucian. T. I. p. 544. Xenoph. p. 719.
(b) Pauf. p. 571.
(c) Perf. Satyr. 5. v. 162.
(d) Xenoph. pag. 462.
(e) Mém. de l'Acad. des Infcript. & Bell. Lett. Tom. XIX. p. 20.
(f) Juven. Satyr. 8. v. 96.
(g) Xenoph. p. 252. & feq.
(h) Ifaï. c. 29. v. 17.

nom de Chermel ou Charmel, & lui substituent sa signification. Elles rendent ainsi ce même verset : *Le Liban ne sera-t-il pas dans peu changé en plaine, & la plaine en forêt.* Ce sont des expressions figurées, qui ne prouvent pas fort clairement que Chermel soit le nom propre d'un lieu.

CHÉRON, *Chæron*, (a) Χείρων, héros qui donna son nom à la ville de Chéronée. On dit qu'il étoit fils d'Apollon & de Thuro ou Théro, fille de Phylas; c'est ce que témoigne aussi l'auteur du poëme sur les Femmes illustres de l'Orient. » Phylas, dit-il, épousa » la fille du grand Iolas, la char- » mante Déiphile, qui égaloit les » Déesses en beauté. Il en eut » deux enfans, Hippotès & Thé- » ro, qui belle comme Diane, » sçut charmer Apollon; d'où » naquit Chéron, si célebre en » l'art de dompter un cheval. «

CHÉRON, *Chæron*, (b) Χείρων, capitaine Spartiate, à qui Xénophon donne la qualité de Polémarque. Il fut tué dans un combat contre les Athéniens.

CHÉRON, *Chæron*, (c) obtint d'Alexandre le Grand le gouvernement de la ville de Pellene dans le Péloponnèse. Cette ville appartenoit aux Achéens.

CHÉRONDAS, *Chærondas*; Χαιρώνδας, (d) archonte d'Athènes. Ce fut sous l'administration de cet Archonte, que commença l'affaire de la Couronne contre Ctésiphon; affaire qui ne fut jugée que dix ans après.

CHÉRONE, *Cherone*, (e) ville située au de-là du Borysthène, suivant une Inscription, que D. Bernard de Montfaucon rapporte dans son Antiquité. Cette ville étant assiégée par un Roi des Scythes, Tibérius Plautius Sylvanus Ælianus marcha à son secours, & obligea le Prince barbare de lever le siege.

CHÉRONÉE, *Chæronea*, Χαιρώνεια, (f) ville de Béotie en Grece. Elle étoit située, selon Thucydide à l'extrêmité de la Béotie, vers Phanotide, qui appartenoit à la Phocide. Suivant Pausanias, c'étoit la ville la plus voisine de Lébadée. Elle s'appella d'abord Arne, du nom d'une fille d'Éole. Mais, Chéron dans la suite lui donna le sien, qu'elle conserva toujours depuis.

La plûpart des descendans de Péripoltas habiterent à Chéronée, qui fut la première ville où ils s'établirent, après en avoir chassé les Barbares. Mais, comme ils furent presque tous hommes de cou-

(a) Plut. T. I. p. 463. Pauf. p. 605, 606.
(b) Xenoph. p. 477.
(c) Freinf. suppl. in. Q. Curt. L. I. c. 14.
(d) Plut. T. I. p. 857.
(e) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. V. pag. 128, 129.
(f) Thucyd. pag. 303. Strab. p. 407, 413, 414. Pauf. pag. 44, 45, 605. & *seq.* Diod. Sicul. pag. 554. & *seq.* Plin. Tom. I. p. 198. Tom. II. p. 29. Ptolem. L. III. c. 15. Plut. T. I. p. 138, 450. & *seq.* Roll. Hist. Anc. T. III. p. 521. & *suiv.* Tom. V. pag. 339. & *suiv.* Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XII. pag. 181. & *suiv.* T. XIV. p. 102. & *suiv.* Tom. XXI. p. 46. & *suiv.*

rage & très-belliqueux, ils périrent dans les guerres des Medes & dans les batailles qui furent données contre les Gaulois, où ils combattirent avec beaucoup de valeur, & sans épargner leurs personnes.

Pausanias est persuadé que la ville de Chéronée s'appelloit déjà ainsi du tems d'Homère; mais, ce Poëte qui ne l'ignoroit pas, a pourtant mieux aimé l'appeller par son ancien nom, de la même manière que pour dire le Nil, il a dit le fleuve d'Égypte.

Dans la plaine de Chéronée, on voyoit deux trophées qui avoient été érigés par les Romains & par Sylla pour une victoire remportée sur Taxile, général de l'armée de Mithridate. Quant à Philippe fils d'Amyntas, il n'en a érigé aucun, ni à Chéronée, ni ailleurs pour quelque victoire que ce fût. Cependant, tout le monde sçait que ce Prince gagna une bataille considérable à Chéronée sur les Athéniens, où se trouva Démosthène, qui fut un des premiers à prendre la fuite. Diodore de Sicile nous a conservé un précis de cette bataille. Les deux armées se trouvant rangées en bataille dès le point du jour, le Roi mit à la tête d'une de ses deux aîles Alexandre son fils, qui entroit à peine dans l'adolescence, mais qui donnoit déjà des indices d'une valeur supérieure & d'une passion dominante pour la guerre; & il plaça au tour de lui les plus habiles de ses capitaines. Lui-même commanda l'autre aîle composée de troupes d'élite, & il disposa l'une & l'autre conformément à la nature du terrein & des autres circonstances. Les Athéniens, partageant leur armée suivant les deux nations qui la composoient, avoient aussi donné une aîle aux Béotiens, & faisoient eux-mêmes l'autre. Le combat fut long; il tomba bien des morts des deux côtés; & la victoire demeura douteuse assez longtems, pour faire naître dans l'un & l'autre parti de grandes espérances de la fixer en sa faveur.

Cependant, Alexandre impatient de donner à son pere des preuves de son courage, & saisi d'émulation à l'égard des braves capitaines qui combattoient à ses côtés, tomba le premier sur le bataillon opposé à lui, le rompt & renverse tout ce qu'il rencontre. Les officiers qui l'accompagnoient, faisant la même chose, toute cette aîle fut mise hors de combat, ou dissipée par la fuite; de sorte qu'Alexandre eut l'avantage d'avoir commencé la victoire. Le Roi étoit encore dans le feu de l'action, dont il vouloit au moins disputer la conclusion à son fils. Ainsi, redoublant ses efforts, il enfonça aussi l'aîle qui lui étoit opposée; & réduisant les ennemis à fuir pour échapper à son épée, il eut en effet la gloire d'avoir terminé le combat. Il périt en cette journée mille Athéniens, & il y en eut deux mille de pris; & du côté des Béotiens, il y eut plus de morts que de prisonniers. Philippe dressa un trophée après la bataille, & rendant les morts aux vaincus, il fit aux dieux le sacrifice de victoire, & récompensa ceux qui

s'étoient distingués par leur valeur.

Quelques-uns disent que s'étant laissé aller dans sa joie à l'excès de vin, & jouant avec ses amis une farce indécente, il avoit passé entre les files des prisonniers de guerre, en insultant à leur infortune; de sorte que le Rhéteur Démadès, qui étoit du nombre de ces malheureux, eut le courage de lui reprocher son indécence, & de lui donner un avis bien propre à le faire rentrer en lui-même; *ô vous qui êtes Roi, comment est-ce que les dieux vous ayant revêtu de la dignité d'Agamemnon, vous n'avez pas honte de jouer le personnage de Thersite?* On ajoûte que Philippe frappé d'une si juste remontrance, la prit tellement en bonne part, qu'il jetta par terre sa couronne de fleurs & tous les autres accompagnemens de sa joie & de sa débauche; qu'il admira la sagesse courageuse de l'homme qui lui avoit parlé; & que lui rendant dans le moment même sa liberté, il l'admit au nombre de ceux qu'il honoroit de son amitié & de sa confiance.

On dit qu'il arriva en ce tems-là, & à l'occasion de cette dernière bataille, quelque chose de singulier; car, au même jour & aux mêmes heures qu'on se battoit à Chéronée, il se donnoit un combat semblable en Italie, entre les Tarentins & les Lucaniens.

Onomarchus, généralissime de l'armée des Phocéens & de leurs alliés, durant la seconde guerre sacrée, étant entré dans la Béotie, présenta la bataille aux Béotiens, les défit, & se rendit maître de la ville de Chéronée. Depuis, Phalécus, fils d'Onomarchus, s'en rendit aussi maître; mais, elle retourna peu de tems après sous la puissance des Béotiens.

Près de Chéronée, on voyoit la sépulture de ces braves Béotiens, qui périrent en combattant contre Philippe. Ils n'avoient point d'épitaphe. On s'étoit contenté de mettre un lion sur leur tombeau, apparemment pour marque de leur courage; & l'on n'y avoit point mis d'épitaphe, parce que la fortune n'avoit pas secondé leur valeur.

La principale divinité des Chéronéens étoit ce sceptre célébré par Homère, que Vulcain avoit fait pour Jupiter, & qui passa de Jupiter à Mercure, de Mercure à Pélops, de Pélops à Atrée, d'Atrée à Thyeste, de Thyeste à Agamemnon. Ils révéroient particulièrement ce sceptre, & le nommoient la lance. On est tenté de croire, dit Pausanias, qu'il avoit en effet quelque chose de divin, quand on considere la gloire qui a réjailli sur ceux par les mains de qui il a passé. Les Chéronéens assuroient qu'il avoit été trouvé avec beaucoup d'or entre Chéronée & Panope, ville de la Phocide, sur les confins des deux États, & qu'ils abandonnerent volontiers l'or aux Phocéens, à condition que le sceptre leur demeureroit. Il y a bien de l'apparence qu'il fut apporté dans la Phocide par Électre, fille d'Agamemnon. On n'avoit point bâti de temple public à cette espèce de divinité; mais, chaque année,

un Prêtre avoit soin de garder ce sceptre dans sa maison, où tous les jours on lui faisoit des sacrifices, & on lui offroit toutes sortes de viandes & de confitures.

Au-dessus de la ville, il y avoit un endroit fort escarpé, que les Chéronéens nommoient Pétraque, & où ils disoient que Rhéa trompa Saturne, en lui présentant une pierre, au lieu du petit Jupiter qu'elle avoit mis au monde. On voyoit sur le sommet de la montagne une statue de Jupiter de moyenne grandeur.

Il se faisoit à Chéronée une espèce d'onguent, composé de roses, de lys, de narcisses & d'Iris, qui étoit très-bon pour les douleurs de rhumatisme. Il s'y en faisoit encore un autre avec des roses, qui défendoit le bois contre les vers & contre la pourriture, & l'on en frottoit les statues pour les conserver.

Chéronée doit sa principale réputation à l'honneur qu'elle a eu de produire Plutarque, Philosophe & Historien. Son Ouvrage des vies des Hommes illustres, est un des Livres les plus précieux & les plus utiles qui se soient conservés de tout ce que la bonne Antiquité a produit.

CHÉRONÉENS, *Cheronenses*, Χαιρωνεῖς, habitans de Chéronée. *Voyez* Chéronée.

CHERRHONÈSE, *Cherrhonesus*, Χεῤῥόνησος ou Χεῤῥόνησος. *Voyez* Chersonèse.

CHERRHONÈSE, *Cherrhonesus*, (a) lieu d'Égypte, au rapport de Hirtius Pansa. C'est-là que César, suivant cet Auteur, envoya un jour faire de l'eau pour sa flotte, qui en avoit un extrême besoin. Quelques-uns de ceux qui avoient débarqué pour cet effet, s'étant trop éloignés des vaisseaux pour piller, furent pris par les ennemis.

Nous apprenons de Strabon, que la Cherrhonèse, dont il s'agit ici, étoit une forteresse, située à soixante-dix stades d'Alexandrie, à l'occident du port d'Eumoste.

CHERSIAS, *Chersias*, (b) Χερσίας, Poëte, natif d'Orchomène dans la Béotie, vivoit sous la XLVIIe Olympiade, vers l'an 592 avant Jesus-Christ, & du tems de Périandre, qui fut son ennemi déclaré, jusqu'à ce que Chilon les eût réconciliés. Pausanias rapporte des vers de lui; & il nous apprend en même tems que les œuvres de ce Poëte ne subsistoient plus, lorsqu'il composoit ses ouvrages de la Grece. Seulement, Callippe, dans son histoire des Orchoméniens, en avoit conservé quelques lambeaux. On attribuoit à Chersias l'épitaphe, qui étoit sur le tombeau d'Hésiode.

CHERSIPHRON, (c) *Chersiphron*, Χερσίφρων, célebre architecte, qui présida à la construction du premier temple d'Éphèse, temple si fameux dans l'antiquité.

(a) Hirt. Pans. de Bell. Alex. p. 694. Strab. pag. 799. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. T. IX. p. 440.
(b) Paus. p. 601.

(c) Plin. T. II. p. 740. Strab. p. 640 Myth. par M. l'Abb. Ban. Tom. I. pag. 390, 391.

C'est une merveille qu'on ait pu mettre en usage des architraves d'un aussi grand poids que celles de ce temple. L'artifice, dont se servit Chersiphron pour en venir à bout, est singulier ; il étendit sur le haut des colonnes, de grands sacs pleins de sable, puis laissant couler doucement ce sable, les architraves prirent insensiblement leur assiette. Chersiphron eut encore plus de peine à poser une pierre d'un bien plus grand poids, au-dessus de la porte du temple. On croiroit que Pline avoit, faute de relation, imaginé de quelle manière on avoit pu réussir à placer cette masse énorme ; mais, au lieu de cela, il rapporte froidement une vision de l'architecte auquel Diane apparut, l'exhortant à prendre courage, & dit que le lendemain matin, on vit la pierre descendre d'elle-même, & se placer où elle devoit être.

Au reste, Chersiphron, ni son fils Métagene, n'acheverent pas un ouvrage si grand & si magnifique. D'autres architectes y travaillerent, & ce ne fut qu'après un espace de 220 ans qu'il fut entièrement fini.

CHERSONÈSE, *Chersonesus*, Χερρόνησος, terme qui signifie presqu'isle. Il est composé de χεὶρ, *manus*, main, & νῆσος, *insula*, isle, comme qui diroit, *qui tient au continent comme avec la main.* Et en effet, une presqu'isle ne tient au continent que par une espèce de terre plus ou moins large, que nous appellons isthme. D'autres dérivent ce terme de χέρσος, qui veut dire une terre déserte, & νῆσος, isle.

Les anciens Géographes parlent de plusieurs Chersonèses ; & ils donnent le même nom à quelques villes & à quelques promontoires. Ce nom se trouve souvent dans les Auteurs Grecs, & même dans les Auteurs Latins, qui ne l'ont pas toujours traduit par le mot de *peninsula*, quoique celui-ci fût parmi eux le terme consacré, pour exprimer une presqu'isle. Entre les presqu'isles, qui ont porté le nom de Chersonèse, voici les plus connues.

CHERSONÈSE, *Chersonesus*, Χερρόνησος, (*a*) autrement la Chersonèse de Thrace. Elle avoit pour bornes au nord la Thrace, depuis le golfe Mélanique jusqu'à la Propontide, & ensuite une partie de la Propontide jusqu'à la ville de Callipolis ; au couchant, le reste du golfe Mélanique ; au midi, la mer Égée, & à l'orient l'Hellespont. On voit par cette description, que la Chersonèse ne tenoit au continent, ou à la Thrace dont elle avoit pris le nom de Chersonèse de Thrace, que par cet espace de terre qui s'étendoit du golfe Mélanique jusqu'à la Propontide, qui formoit une partie de la mer.

Selon Ptolémée, il y avoit plusieurs villes dans la Chersonèse de Thrace. On rencontroit Cardie & le promontoire de Mastusie sur

(*a*) Ptolem. L. III. c. 11, 12. Plut. Tom. I. pag. 158, 487. *& seq.* Corn. Nep. in Miltiad. c. 1. *& seq.* Plin. T. I. p. 204. *& seq.* Pomp. Mel. p. 103, 104. Strab. pag. 92, 124. Herod. L. VI. c. 33. *& seq.* L. IX. c. 113. *& seq.*

le golfe Mélanique, Élée sur le bord de la mer Égée, Cylle & Sestos sur le bord de l'Hellespont; après quoi venoit la ville de Callipolis, dont nous avons déjà parlé. Au milieu des terres étoient Chrithée & Madi, ou Madytus selon d'autres. Pomponius Méla y met un fleuve du nom d'Ægos. Ce fleuve, selon ce Géographe, étoit remarquable par le naufrage qu'une flotte Athénienne y avoit fait.

Les Athéniens ayant formé le dessein d'envoyer une colonie dans la Chersonèse de Thrace, il se présenta un nombre extraordinaire de gens qui vouloient avoir part à la gloire de cette entreprise. Cette multitude avoit besoin d'un homme qui pût se mettre à leur tête, pour forcer les Thraces à leur abandonner le païs, dont ils étoient en possession. On députa quelques-uns de cette troupe à Delphes, pour consulter l'oracle d'Apollon sur le choix qu'ils dévoient faire d'un chef.

La prêtresse étant consultée, leur déclara expressément qu'ils n'en devoient point choisir d'autre que Miltiade, & que le succès de l'entreprise dépendoit absolument de ce Général.

La réponse de l'oracle détermina les Athéniens. Miltiade fut mis à la tête d'une troupe choisie pour l'expédition de la Chersonèse. Y étant arrivé, il battit & dissipa en peu de tems les troupes que les Barbares lui opposerent; & s'étant rendu maître de tout le païs, selon le projet qu'il en avoit formé, il y fit bâtir plusieurs forts en bons endroits, assigna des terres à cette multitude de nouveaux habitans qu'il avoit amenés, & les enrichit par les courses fréquentes qu'il leur permit de faire. Cette expédition fut conduite avec autant de sagesse que de bonheur. En effet, si la valeur de ses troupes eut une grande part à la défaite des ennemis, la forme & le bon ordre qu'il donna à ce nouvel État, furent l'ouvrage de sa conduite & de sa prudence. Toutes choses étant ainsi réglées, il résolut de s'établir dans ce païs. Il avoit sur eux l'autorité de Roi, sans en porter le nom; & il fut plus redevable de cette dignité à la justice & à la douceur de son gouvernement, qu'à la force & à la puissance.

Voilà ce qu'on lit dans Cornélius Népos; mais, on trouve dans Hérodote quelque chose de plus curieux & de plus étendu, le voici Les Phénicens de l'armée de Darius, ayant brûlé plusieurs villes de la Chersonèse, tournerent du côté de Perconnèse & d'Artace; & après y avoir mis le feu, ils revinrent dans la Chersonèse, pour ruiner les autres villes qu'ils n'avoient pas ruinées dans leur premiere expédition. Car, dans leur premier voyage, ils n'avoient pas seulement approché de Cyzique, parce que les habitans de cette ville avoient été déjà réduits sous la puissance de Darius, par Œbare fils de Megabaze, gouverneur de Dascylium. Les Phéniciens se rendirent maîtres de toutes les autres villes de la Chersonèse, excepté de Cardie. Miltia-

de, fils de Cimon, avoit été Prince de toutes ces villes jusqu'alors; car, Miltiade fils de Cypsele, les avoit auparavant gagnées en cette manière.

Les Dolonces, peuples de Thrace, qui occupoient cette Chersonèse, se voyant affoiblis & tourmentés par la guerre que leur faisoient les Absinthiens, envoyerent leurs Rois à Delphes pour consulter l'oracle sur cette guerre. La Pythie leur répondit qu'ils priassent celui, qui le premier au sortir du temple, les inviteroit de prendre un logement chez lui, d'amener en leur païs une colonie. Alors, les Dolonces sortant du temple, prirent le chemin qu'on nommoit sacré, passerent au milieu des Phocéens & des Béotiens; & voyant que personne ne leur offroit de logement, ils tournerent du côté d'Athènes. En ce temslà, Pisistrate y avoit toute la puissance; & néanmoins Miltiade fils de Cypsele y avoit aussi de l'autorité.

Miltiade, étant un jour à la porte de son palais, & voyant passer les Dolonces, dont les habits & les armes n'étoient pas à la mode du païs, les appella sans les connoître; & lorsqu'ils se furent approchés, il les invita à prendre un logement chez lui, & leur fit les présens qu'on faisoit ordinairement aux étrangers. Quand ils furent entrés dans sa maison, où ils furent reçus avec toutes sortes d'honnêtetés, ils lui découvrirent l'oracle qui leur avoit été rendu, & le prierent de mettre à exécution la réponse du dieu. Miltiade n'eut pas plutôt entendu ce discours, qu'il en fut persuadé; & comme il s'ennuyoit de la domination de Pisistrate, il se détermina aisément à partir. Mais auparavant, il fit à Delphes un voyage, pour apprendre de l'oracle, s'il feroit ce dont les Dolonces le prioient; ainsi par le commandement de l'oracle, Miltiade fils de Cypsele, fit voile avec les Dolonces, mena avec lui tous les volontaires d'Athènes; & quand il fut arrivé dans le païs, il fut créé Roi par ceux qui l'avoient amené.

Il commença son regne par une muraille qu'il fit faire à l'entrée de l'isthme de la Chersonèse, depuis la ville de Cardie jusqu'à Pactye, pour fermer aux Absinthiens le passage par où ils pourroient entrer dans le païs. Cet isthme avoit trente-six stades de largeur; & depuis cet endroit la Chersonèse avoit de longueur quatre cens stades. Miltiade, ayant donc fermé par ce moyen l'entrée de la Chersonèse, & voyant qu'il étoit en sûreté du côté des Absinthiens, fit premièrement la guerre à ceux de Lampsaque; mais, ces peuples lui dresserent une embuscade sur le chemin, & le prirent vif. Crésus, roi de Lydie, qui aimoit Miltiade, ayant appris cette nouvelle, leur ordonna, par des couriers, qu'ils renvoyassent ce Prince, & les menaça s'ils refusoient de le faire, de les traiter comme des pins. Ceux de Lampsaque ne comprirent pas d'abord ce que vouloit dire Crésus par cette menace; mais enfin, un des plus vieux d'entr'eux leur en donna l'explication, & leur dit que le pin étoit le

ſeul de tous les arbres qui ne repouſſe point, & qui meurt entièrement quand il a été coupé. C'eſt pourquoi, redoutant Créſus, ils délivrerent Miltiade, & le renvoyerent. Il fut donc ſauvé par le moyen de Créſus; & depuis mourant ſans enfans, il donna ſon royaume & ſes richeſſes à Stéſagoras, fils de Cimon ſon frere utérin. Les peuples de la Cherſonèſe lui faiſoient des ſacrifices comme à leur fondateur; & à certains tems, ils donnoient en ſon honneur des Tournois & des jeux Gymniques, où il n'étoit pas permis à ceux de Lampſaque de paroître.

Durant la guerre que l'on continua contr'eux, Stéſagoras mourut auſſi ſans enfans, après avoir été bleſſé à la tête d'un coup de hache, que lui donna dans le Sénat un fugitif, qui feignoit d'avoir abandonné ſon païs, mais qui étoit venu en effet pour le tuer. Après la mort de Stéſagoras, les Piſiſtratides envoyerent dans la Cherſonèſe, avec un vaiſſeau, Miltiade fils de Cimon & frere de Stéſagoras, pour y prendre la conduite des affaires. Et comme ſi les Athéniens n'euſſent pas été coupables de la mort de Cimon ſon pere, il leur rendit de grands ſervices, & en reçut de grandes marques de reconnoiſſance.

Quand Miltiade fut arivé dans la Cherſonèſe, il ne ſortit point de ſa maiſon, ni même de ſa chambre pour pleurer la mort de Stéſagoras ſon frere; & lorſque les habitans de la Cherſonèſe eurent appris le deuil que faiſoit Miltiade, tous les principaux du païs s'aſſemblerent pour pleurer avec lui la mort de Stéſagoras. Mais, ils ne furent pas plutôt arrivés qu'il les retint priſonniers.

Il ſe rendit par ce moyen maître abſolu de la Cherſonèſe, ayant toujours auprès de lui cinq cens auxiliaires pour ſa garde, & épouſa Hégéſipyle, fille d'Olore roi de Thrace. Comme il étoit tout nouveau dans la Cherſonèſe, il lui ſurvint bientôt après ſon avénement à la couronne, de plus fâcheuſes affaires qu'il n'en avoit eu auparavant; car, dans la troiſième année de ſon regne, il fut contraint de prendre la fuite, & n'oſa pas attendre les Scythes Nomades, qui étoient déjà ſur ſes frontières, & qui marchoient contre lui avec toutes leurs troupes, à la ſollicitation de Darius. Néanmoins, lorſqu'ils ſe furent retirés, les Dolonces le rétablirent.

La Cherſonèſe de Thrace eſt connue aujourd'hui ſous le nom de Gallipoli ou Géliboli, ſelon les Turcs qui en ſont maîtres; elle tient à la Romanie particulière, qui perdit ſon ancien nom de Thrace, depuis que les empereurs Romains réſiderent à Conſtantinople.

CHERSONESE CIMBRIQUE, *Cherſoneſus Cimbrica*, (a) Χεῤῥόνησος Κιμβρική.

Les Cimbres ſont les plus an-

(a) Ptolem. L. II. c. 11. Strab. pag. 102, 292. & *ſeq.* Tacit. de Morib. Germ. c. 37. Flor. L. III. c. 3.

ciens peuples, que l'on ſçache avoir habité la Cherſonèſe Cimbrique, ou la preſqu'iſle où ſont aujourd'hui le Holſtein, le Sleſwich & le Jutland ; c'eſt d'eux que cette preſqu'iſle avoit pris le nom de Cherſonèſe Cimbrique. Elle étoit autrefois bien plus grande qu'elle n'eſt à préſent, comme il paroît par le grand nombre d'hommes de guerre qu'elle fourniſſoit, & par un grand nombre d'iſles qui en ſont aujourd'hui détachées, & qui faiſoient ſans doute partie du continent. Il eſt même très - vraiſemblable que les Cimbres, qui firent du tems de la république Romaine une ſortie, ne quitterent pas leur païs de gaïeté de cœur ; mais qu'ils y furent forcés par une inondation qui les mit trop à l'étroit en couvrant une partie de leur païs. Strabon rapporte ce ſentiment. Il eſt vrai qu'il tâche de le réfuter ; & c'eſt en quoi il n'eſt pas louable. Nous avons des expériences modernes du terrein que la mer a gagné ſur cette preſqu'iſle. Florus confirme auſſi ces inondations qui forcerent les Cimbres, les Teutons & les Tigurins à fuir des extrêmités de la Germanie, & à chercher de nouvelles demeures par tout le monde ; parce, dit-il, que l'Océan avoit inondé leurs terres. Strabon a encore été ſéduit par de faux mémoires, lorſqu'il a mis la Cherſonèſe Cimbrique à la gauche de l'Elbe entre cette rivière & le Rhin avec les Sugambres, ou Sicambres.

Il n'avoit point encore vu apparemment le rapport que l'on fit à Auguſte, après que ſa flotte eut parcouru les côtes de la mer du Nord. Pline dit que l'Océan ſeptentrional a été en partie parcouru ſous les auſpices d'Auguſte, ſa flotte ayant fait voile juſqu'au promontoire des Cimbres. Il explique ailleurs ce qu'il entend par ce promontoire des Cimbres. Ce promontoire, dit-il, s'avançant dans la mer aſſez loin, forme une preſqu'iſle que l'on appelle Cartris. Tous les Géographes modernes conviennent que c'eſt le cap de Skagen, & à prendre depuis ce cap juſqu'à Alborg, il y aura une preſqu'iſle où ſe trouvera le païs de Wenſuſſel ; & c'eſt peut-être cette preſqu'iſle, & non pas toute la Cherſonèſe Cimbriqne, que Pline appelle Cartris. Cependant, il y a une difficulté, c'eſt que la flotte d'Auguſte n'alla que juſqu'à l'embouchure de l'Elbe, ſelon Velleius Paterculus ; elle ne s'avança point juſqu'au nord de la Cherſonèſe. Comment, cela étant ainſi, peut-on dire que le promontoire des Cimbres juſqu'où elle alla, eſt le cap de Skagen ? Il faut le chercher bien plus près de l'Elbe. Ce cap en eſt trop éloigné.

Ptolémée eſt le plus ancien Géographe, qui ait parlé de la Cherſonèſe Cimbrique en détail. Nous en rapporterons ce qu'il en dit ; mais, au lieu de nous arrêter aux longitudes & latitudes qu'il donne, leſquelles n'ont rien d'exact, parce qu'il a été trompé par des relations fautives ; nous joindrons l'explication qu'en donne Cluvier. Ptolémée fait le tour

de la Chersonèse, & divise ce circuit d'espace en espace, & c'est ce qu'il appelle étendue.

L'étendue après l'Elbe est dans la contrée d'Eyderstede, jusqu'au village de Wester Heuer.

L'étendue qui suit, est jusqu'au cap nommé communément Bouwensberg.

L'étendue suivante est la plus septentrionale de ce côté-là, & c'est présentement le cap Hanwith, & sa partie la plus orientale est la même que le promontoire des Cimbres, dont Pline fait mention, & que l'on appelle présentement Skage.

L'étendue, qui suit après celle-ci, est la presqu'isle où est maintenant Grimstede.

L'étendue qui suit immédiatement, est vis-à-vis de l'isle d'Alsen, & on y voit le village de Nubel.

En se tournant vers l'orient, à l'endroit par où la presqu'isle tient au continent, est la Wagrie, contrée du Holstein, vis-à-vis de l'isle de Femeren; ensuite on trouve le fleuve Chalusus, aujourd'hui la Trave qui coule à Lubec.

Du tems de Tacite, on découvroit en une infinité d'endroits, des traces de l'antiquité renommée des Cimbres. » Sur l'un & l'autre » rivage de leur péninsule, dit » Tacite, on voit encore des » restes de fortifications & de re» tranchemens, dont l'enceinte » fait connoître, quelle fut la » puissance de ce peuple, & rend » croyable ce qui se dit du nom» bre prodigieux de ses soldats. « Cluvier cherche ces restes de fortifications & de retranchemens dans les Gaules; en quoi il est suivi par d'Ablancourt, qui les place sur le Rhin. Althamer, Kirchmayer, &c. l'entendent de quelque grand ouvrage que les Cimbres avoient fait dans leur païs même. Il y a eu, par exemple, entre le golfe de Slye & la rivière de Treie, une digue dont il reste encore des vestiges; & Pontanus, qui a écrit l'histoire de Danemarck, croit que Tacite pensoit à cet ouvrage. Il est vrai que le nom de cet ouvrage das Danenwerck, c'est-à-dire, l'ouvrage des Danois, & le témoignage des Annales, qui en mettent la construction au siecle de Charlemagne, ne s'accordent pas avec cette antiquité; mais, on élude cette objection, en disant que cet ouvrage ne fut pas alors bâti, mais réparé.

CHERSONÈSE TAURIQUE, *Chersonesus Taurica*, (a) Χεῤῥόνησος Ταυρική. Cette Chersonèse, dont la figure ressembloit à une espèce de cercle, selon Ptolémée, s'étendoit 1.° depuis le golfe Carcinite jusqu'au marais de Byce, 2.° le long des bords du Pont-Euxin, 3.° le long du rivage du Bosphore Cimmérien, 4.° à l'entour des Palus-Méotides.

L'isthme, qui joignoit la Chersonèse Taurique au continent, étoit de peu de largeur, puisqu'au rapport de Strabon, il n'avoit que

(a) Ptolem. L. III. c. 6. Strab. pag. 308. *& seq.* Plin. T. II. p. 169. Herod. L. IV. c. 3, 99. *& seq.* Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. T. XIX. pag. 609. *& suiv.*

quarante ſtades. Il eſt vrai que ce Géographe lui en donne ailleurs trois cens ſoixante ; mais, ſelon M. Fréret, ces nombres peuvent être vrais tous deux, à cauſe de la figure de cet iſthme, auprès duquel la mer étoit guéable des deux côtés.

Dans les tems les plus reculés, une colonie de Cimmériens vint chercher des établiſſemens dans la Cherſonèſe Taurique ; & ces peuples devinrent probablement les maîtres de tout le païs. Mais, il ne leur étoit pas aiſé de le défendre contre les Scythes. Ainſi, il eſt vraiſemblable qu'abandonnant les plaines voiſines de l'iſthme & du Boſphore, ils ſe retirerent dans les montagnes qui ſont au midi & à l'orient de la péninſule ; montagnes fertiles, mais d'un accès difficile à la cavalerie des Scythes.

Les Anciens ſemblent n'avoir connu que deux nations dans la Cherſonèſe Taurique, les Scythes, qui occupoient les plaines avec leurs troupeaux, & les Taures qui habitoient les montagnes. Ceux-ci, ſelon M. Fréret, pourroient être regardés comme les deſcendans des Cimmériens, qui avoient pris le nom de Taures, ſoit à cauſe de leur établiſſement dans la partie montueuſe, ſoit comme une épithete honorable & à cauſe de la réſolution courageuſe qu'ils avoient priſe de réſiſter aux Scythes, tandis que le reſte de la Nation abandonnoit le païs.

Nous ſçavons peu de choſe de l'hiſtoire & des coûtumes des Taures de la Cherſonèſe Taurique ; mais dans ce peu que nous en apprennent les Anciens, on découvre d'aſſez grandes conformités avec les coûtumes particulières aux Germains & aux Gaulois.

Ces peuples, qui occupoient toute la partie montagneuſe depuis la ville de Cherſéné ſituée à l'occident, juſqu'à celle de Théodoſia, aujourd'hui Caffa, & même juſqu'au Boſphore, avoient des demeures fixes & des temples proprement dits ; ce qui ne convient ni aux Scythes, ni aux Sarmates.

Ils immoloient des victimes humaines à la divinité qu'ils adoroient. Les Grecs prenoient cette divinité pour Artémiſe, ou pour Diane. Hérodote dit même que ſelon les Taures cette divinité étoit la même qu'Iphigénie fille d'Agamemnon. Mais, ſuppoſé que ce fût-là véritablement leur opinion au tems d'Hérodote, & non pas une fable imaginée par les Grecs des colonies du Pont-Euxin [car Hérodote n'avoit point été dans la Cherſonèſe Taurique] cette opinion ne devoit pas être ancienne chez eux. La fiction du ſacrifice d'Iphigénie eſt contraire au ſentiment d'Homère, qui ſuppoſe cette Princeſſe encore vivante la dernière année de la guerre de Troye. Eſchile & Pindare ſont les plus anciens qui en aient parlé ; & cela 300 ans après Homère. A l'égard du voyage d'Oreſte dans la Cherſonèſe Taurique & du tranſport d'Iphigénie dans ce païs, cette fable n'avoit pas encore été imaginée, lorſqu'Eſchyle compoſa ſa Tragédie des Euménides, dont la conſtitution eſt incompatible avec

avec le voyage d'Oreſte dans la Cherſonèſe Taurique.

Les Taures plaçoient la tête de ceux qu'ils avoient immolés ſur un poteau à l'entrée de leurs temples. Ils coupoient auſſi la tête des ennemis tués en guerre, & en ornoient leurs maiſons de même que les Gaulois.

Leurs Rois avoient des hommes qui s'attachoient à eux, & qui s'engageoient par ſerment à ne leur pas ſurvivre, ſoit qu'ils mouruſſent de maladie, ou qu'ils fuſſent tués dans un combat. De leur côté, les Rois étoient obligés de ſe couper un morceau de l'oreille, lorſque quelqu'un de ſes amis venoit à être tué.

Perſonne n'ignore que les ſacrifices humains faiſoient une partie eſſentielle du culte religieux des Germains & des Gaulois; qu'il fallut une loi des Empereurs pour les abolir dans la Gaule, & qu'ils ſubſiſterent dans la Germanie juſqu'à l'établiſſement du Chriſtianiſme dans ce païs. L'uſage de couper la tête aux ennemis tués en guerre, étoit ſi commun parmi les Gaulois, que ſelon la remarque de Strabon, Poſidonius le trouva établi dans toute la Gaule, & que malgré l'horreur qu'il avoit d'abord pour ce ſpectacle, ſes yeux s'y accoûtumerent bientôt. Nos Francs rapporterent ce même uſage de la Germanie; & la loi des Saliens contient une défenſe expreſſe d'enlever ces têtes placées à l'entrée des maiſons.

Hérodote dit, en parlant des Scythes, qu'ils avoient l'uſage d'enlever la chevelure de ceux qu'ils tuoient en guerre; mais, cette coûtume, qui ſubſiſte auſſi parmi les Sauvages du nord de l'Amérique, étoit différente de celle des Gaulois.

L'engagement, que contractoient les amis des Rois de la Cherſonèſe Taurique de mourir avec leurs patrons, étoit encore une coûtume Germanique & Gauloiſe. Ces amis étoient ſemblables à ceux que Céſar appelle Solduries parmi les Gaulois, & à ceux que Tacite & Ammien Marcellin nomment leurs compagnons, *Comites*. Lorſqu'il leur arrivoit de n'être pas tués dans le combat avec leurs patrons, ils ſe donnoient la mort pour éviter la honte de leur ſurvivre.

Cet engagement, qui étoit abſolument volontaire, & c'eſt là ce qui en faiſoit la gloire, ne doit pas ſe confondre avec l'uſage établi parmi les Scythes, & qui a long-tems ſubſiſté chez les Tartares, d'immoler aux funérailles d'un Roi ou d'un Kan, ſes principaux officiers, celle de ſes femmes qu'il a le plus chérie, & ſon cheval de monture.

Les Taures n'ont été connus aux Grecs que depuis l'établiſſement des colonies du Pont-Euxin; & M. Fréret croit qu'Hérodote & Euripide ſont les premiers qui aient parlé d'eux.

Procope dit que de ſon tems il y avoit encore dans la Cherſonèſe Taurique, une nation de Goths, qui y étoit avant le paſſage des Huns, & qui, étant convenue de partager le païs avec les Outourgour, vivoit en paix avec eux &

avec les Romains. Ces Goths avoient même embrassé le Christianisme dès le tems de Valens, & ils avoient un Évêque particulier. La succession de ces Évêques ayant manqué, ils députerent à Justinien pour lui en demander un. Comme les Goths avoient été convertis par des Ariens, & qu'ils étoient attachés aux principes de cette secte, on voulut s'assurer du sentiment où étoient ces Goths de la Chersonèse Taurique. On interrogea les envoyés sur la divinité de Jesus-Christ, & sur la question de la consubstantialité; mais, on trouva des hommes si peu instruits de ces dogmes de la Religion, qu'ils ne comprenoient pas même les questions qu'on leur proposoit.

Dans le livre sur les bâtimens, Procope parle d'un lieu nommé Dorye dans la Chersonèse Taurique & au voisinage du Bosphore, où il y avoit une nation de Goths établie anciennement, & qui avoit refusé de suivre le roi Théodoric, lorsqu'il passa en Italie. » Ces Goths, dit Procope, » sont actuellement alliés de l'Em» pire, peuvent fournir trois mil» le bons soldats, entendent par» faitement l'agriculture, & sont » les plus hospitaliers de tous les » hommes. «

Procope donne à ces Goths le nom de Tétraxites, que Grotius croit, avec beaucoup d'apparence, formé des mots Germaniques, *te traug, sitten, sub fœdere constituti, fœderati.* La terminaison *gour* & *igour*, dans les noms de quelques nations Hunniques, porte la même idée. Elle vient du mot *oigour, ouigour* & *igour*, qui signifie des hommes unis par une espèce de fraternité; & sans doute on désignoit sous ce nom l'union ou la ligue que formoient entr'eux, ceux qui s'associoient pour une expédition, ou pour composer une colonie.

Les Goths Tétraxites sont toujours demeurés depuis dans la Chersonèse Taurique, & ont Conservé le Christianisme. Dans l'Ecthèse de l'empereur Andronic Paléologue, qui a regné depuis l'an 1282 jusques en l'année 1324, l'évêque des Goths Tétraxites a le titre de Métropolitain de la Zakie où Zikie; c'est la Circassie méridionale, habitée par les Zikes ou Zyghi; & l'ouvrage du P. le Quien, Dominicain, nous apprend qu'en 1721 l'évêque de Caffa, dans la Chersonèse Taurique, prenoit encore le titre d'évêque de la Gothie.

Ces mêmes Goths ont aussi conservé dans leurs montagnes l'usage de leur ancienne langue Germanique. Lorsque Rubruguis, envoyé vers Mangoa, Can des Mogols, par Saint Louis, traversa la Chersonèse Taurique en 1253, il observa qu'entre les villes de Chersona & de Soldaia, il y avoit des Goths qui parloient la langue Allemande. Josaphat Barbaro, qui demeura à Caffa & à la Tana, aujourd'hui Asoff, depuis l'an 1436 jusqu'à l'an 1451, s'assura qu'à l'occident de Caffa il y avoit une nation, qui parloit un dialecte Germanique. Un valet Allemand qui le servoit, conversoit

avec eux, & les entendoit à peu près, dit Josaphat Barbaro, comme un Florentin converseroit avec un Fourlan, ou un habitant du Frioul. Mathias de Michou, qui publia en 1521 une chronique Polonoise, dit que la même chose lui étoit arrivée, lorsqu'il étoit dans la Chersonèse Taurique.

Enfin, Busbec, ambassadeur de l'empereur Ferdinand à la Porte, nous apprend dans une lettre du 16 Décembre 1562, qu'ayant eu quelques entretiens avec des envoyés du camp des Tartares de la Chersonèse Taurique, il fut surpris d'en voir un, qui, par ses yeux bleus, ses cheveux blonds, la couleur & les traits de son visage, différoit absolument des autres, & même d'un Grec de Caffa qui accompagnoit les envoyés. Cet homme dit à Busbec qu'il avoit une origine différente d'eux; qu'il étoit d'une nation établie dans la partie montagneuse de la presqu'isle; & que quoiqu'il fût sorti jeune de son païs, & qu'il eût perdu l'habitude de sa langue naturelle, il en sçavoit encore un certain nombre de mots. Busbec les écrivit sous sa dictée, & les rapporte dans sa lettre. Presque tous ces mots sont Allemands; plusieurs de ceux qui ne se trouvent plus dans la langue moderne, se trouvent dans le Nouveau Testament Gothique, & quelques-uns paroissent venir des racines Celtiques ou Bretonnes. Le nom de ces Goths de la Chersonèse Taurique, subsistant encore aujourd'hui, comme on le voit par le titre que prétend l'évêque de Caffa, il y a grande apparence qu'ils ont aussi conservé leur ancien langage.

Le nom de Tétraxites ou *Fœderati* que prenoient ces peuples, peut avoir rapport au traité par lequel les Bastarnes & les Goths s'unirent avec les Taures, ou avec les restes de l'ancienne colonie Cimmérienne, demeurée dans le païs au tems de l'invasion des Scythes; c'est un point que pourroit éclaircir un homme instruit & curieux, si le hazard le faisoit voyager dans la Chersonèse Taurique; peut-être le nom de Dory, dans Procope, vient-il de celui des anciens Taures.

On trouve dans Ptolémée une description topographique de la Chersonèse Taurique. La voici telle qu'on la lit dans ce Géographe. Après avoir passé l'isthme, on voyoit sur les bords du golfe Carcinite & du Pont-Euxin, Eupatorie, Dandace, le port des Symboles, le promontoire de Parthénium, la presqu'isle, le port de Cténis, le promontoire appellé la Tête du bélier, Charax, Lagyra, le promontoire de Corax, les bouches du fleuve Istrianus, Théodosie & Nymphée. Sur les bords du Bosphore Cimmérien étoient Tyrictace, Panticapée & le promontoire Myrmécium; & sur les bords des Palus-Méotides, Parthénium, la presqu'isle de Zénon & Héraclée. Dans l'intérieur du païs on rencontroit les villes suivantes, Taphros, Tarona, Postigia, Parosta, Cimmérium, Portacra, Bœon, Iluratum, Satarche, Badatium, Cytæum, Ta-

zus, Argoda & Tabana.

Ceux qui habitent aujourd'hui la Cherſonèſe Taurique, qui ſe nomme Crim ou Crimée, ſuivent la loi Mahométanne, tant pour la police que pour la religion. La juſtice y eſt promptement adminiſtrée & ſans procès. Auſſi ſont-ils exempts d'envie, d'ambition & de tout luxe. On dit que l'air y eſt fort tempéré, le terroir fertile en toute ſorte de fruits, & ſes campagnes propres aux pâturages; mais, les habitans ſont pareſſeux à cultiver les terres. La diverſité d'animaux ſauvages y rend la chaſſe très-agréable. Il y a de hautes montagnes qui la coupent par le milieu, & qui la diviſent en ſeptentrionale & méridionale. Les Tartares appellés de la Crimée ou de Crim, habitent ſa partie ſeptentrionale. Ils ſont auſſi nommés Tartares de Précops. Dans la partie méridionale, Caffa, qui en eſt la capitale, eſt une ville maritime fort marchande, & ancienne colonie des Génois, ſur leſquels elle fut priſe par les Turcs l'an 1475.

CHERSONÈSE CIMMÉRIENNE; c'eſt la même que la Cherſonèſe Taurique. On l'appelloit ainſi à cauſe des Cimmériens. *Voyez* l'article précédent.

CHERSONÈSE D'OR, (*a*) *Cherſoneſus aurea*, Χεῤῥόνησος Χρυσῆ, étoit ſituée dans l'Inde au delà du Gange. Il en eſt parlé dans Ptolémée. Suivant ce Géographe, il y avoit dans cette Cherſonèſe Tacola, qui étoit un entrepôt; puis un promontoire, Sara autre entrepôt, les embouchures de pluſieurs fleuves, telles que celles du Chryſoane, du Palandas & de l'Attaba; les villes de Coli & de Périmule, & un golfe du nom de cette dernière.

La Cherſonèſe d'Or comprenoit non ſeulement la preſqu'iſle que l'on nomme aujourd'hui Malaca, mais encore l'iſle de Sumatra, qui en a été détachée depuis. Pluſieurs ont cru que c'eſt la terre d'Ophir, où Salomon envoyoit ſes vaiſſeaux.

CHERSONÈSE DE CRETE, *Cherſoneſus Cretæ*, Χεῤῥόνησος τῆς Κρήτης. (*b*) Strabon en fait mention. Pauſanias dit que la Cherſonèſe de Crete avoit donné la naiſſance à un certain Philonide, qui étoit un des coureurs d'Alexandre le Grand, c'eſt-à-dire, un de ceux qui portoient les ordres de ce Prince, & qui marchant toujours ſans s'arrêter, faiſoient dans l'eſpace d'un jour une diligence incroyable.

CHERSONÈSE DE CNIDE, *Cherſoneſus Cnidia*, (*c*) prenoit ce nom, parce que la ville de Cnide y étoit ſituée. Nous apprenons de Pauſanias que cette Cherſonèſe étoit une iſle, jointe par un pont au continent de la Carie.

Au rapport de Diodore de Sicile, la Cherſonèſe de Cnide ou de Carie étoit ſituée à l'oppoſite de l'iſle de Rhodes. Selon quel-

(*a*) Ptolem. L. VII. c. 2.

(*b*) Strab. p. 838. Pauſ. p. 372, 374.

(*c*) Pauſ. p. 335. Diod. Sicul. p. 228. *& ſeq.* Mém. de l'Acad. des Inſcript. & Bell. Lett. Tom. IX. pag. 121.

ques-uns, elle avoit pris autrefois ce nom de Chersonèse, de sa forme de presqu'isle; mais, selon d'autres, c'est un Roi du païs qui portoit ce même nom, & qui le lui donna. Peu de tems après son regne, cinq Curetes passerent de l'isle de Crete dans la Chersonèse de Cnide. On dit qu'ils descendoient de ceux qui, ayant reçu Jupiter des mains de Rhéa sa mere, le nourrirent sur les monts Idéens. S'étant munis d'une escorte suffisante pour leur dessein, ils chasserent les Cariens, habitans naturels de la Chersonèse, pour s'y établir eux-mêmes. Ils partagerent le païs en cinq provinces, & chacun d'eux bâtit dans la sienne une ville, à laquelle il donna son nom. Quelque tems après, la fille d'Inachus, roi d'Argos, ayant disparu, son pere envoya un de ses officiers généraux nommé Cyrnus à la tête d'une armée considérable pour chercher sa fille, en quelque endroit qu'elle pût être, avec ordre de ne point revenir sans elle. Cyrnus, ayant parcouru bien des païs, sans la trouver, passa dans la Chersonèse de Carie. Renonçant alors à sa patrie, il se fit Roi, moitié par force, & moitié par insinuation, d'une partie de cette terre étrangère, & il y bâtit une ville appellée Cyrnus comme lui. S'étant rendu populaire & bienfaisant, il s'acquit l'amour & l'estime de ses sujets. Ce ne fut qu'après ce tems-là que Triopas, un des fils du Soleil & de Rhode, fuyant à cause du meurtre de son frere Ténagès, vint dans la Chersonèse de Cnide, d'où après avoir obtenu du roi Mélissès l'expiation de son crime, il passa dans la Thessalie, pour offrir ses armes aux enfans de Deucalion. Étant revenu dans la suite dans la Chersonèse de Cnide, il s'en rendit maître aussi-bien que d'une partie de la Carie qui lui étoit limitrophe.

CHERSONÈSE DE SYRIE, *Chersonesus Syriæ*, (a) Χεῤῥόνησος Συριακή. Il en est parlé dans Plutarque. Voici ce qu'en dit cet Auteur. » Pausanias, à la tête d'environ mille hommes tant cavalerie qu'infanterie, enveloppa d'abord Démétrius; & écartant tous ceux qui étoient au tour de lui, il se saisit de sa personne; & au lieu de le mener à Séleucus, il le mena dans la Chersonèse de Syrie, où il fut confiné sous une bonne & sûre garde. Séleucus lui donna des officiers pour le servir, & tout ce qui étoit nécessaire pour son entretien; il avoit des vivres & de l'argent en abondance, & sa table étoit servie comme le devoit être la table d'un Roi. On lui avoit même assigné des lieux de plaisance, où il y avoit de belles lices, des promenades royales, & des parcs remplis de bêtes. «

CHERSONÈSE SCYTHIQUE, *Chersonesus Scythica*, Χεῤῥόνησος Σκυθική, la même que la Chersonèse Taurique. Le nom de Scythique lui venoit des Scy-

(a) Plut. T. I. p. 914.

thes. *Voyez* Taurique.

Le nom de Cherſonèſe a été commun à pluſieurs villes & autres lieux, à cauſe de leur ſituation en forme de preſqu'iſle. On parle 1.° d'une ville de Libye, qui ſe nommoit auſſi Cherrura, Si on en croit Étienne de Byzance.

2.° D'un promontoire d'Aſie dans la Lycie, ſelon le même.

3.° D'une ville de l'Aſie mineure auprès de Cnide ſelon le même, & par conſéquent dans la Doride.

(*a*) 4.° D'une ville d'Eſpagne, près de Sagonte, ſelon Strabon.

(*b*) 5.° D'une ville Maritime vers le Palus-Méotide. Strabon dit que c'étoit une colonie des habitans d'Héraclée, qui étoient ſur le Pont vers la côte de Bithynie. Il compte quatre mille quatre cens ſtades de la ville juſqu'au fleuve Tyras, & ajoûte : » Dans » cette ville eſt le temple d'un » certain démon vierge, qui don» ne le nom au promontoire qui » eſt devant la ville, à la diſtance » de cent ſtades, & on l'appelle » Parthénium, où ſont le temple » & la ſtatue de ce génie. Entre » la ville & le promontoire, il y » a trois ports, ſçavoir l'ancien» ne Cherſonèſe qui eſt ruinée, » &c. « Ce démon vierge pourroit bien être Diane ; car, Pomponius Méla dit qu'elle fonda cette ville de Cherſonèſe.

6.° D'un port de Thrace ſur le Pont-Euxin, entre Apolloniade & Thyniade, ſelon Arrien en ſon périple du Pont-Euxin. Il compte ſoixante ſtades d'Apollonie à Cherſonèſe, & de-là aux murs d'Aulée, deux cens cinquante, d'où il y en a encore cent vingt juſqu'à Thyniade.

7.° D'une iſle voiſine de l'iſle de Crete avec une bourgade de même nom, ſelon Étienne de Byzance.

8.° Le même Auteur dit qu'il y en a encore une autre, près de la ville de Corronite. Ortélius, ne ſçachant où la chercher, avoit ſoupçonné qu'il falloit lire Corinthe au lieu de Corronite; mais, Berkelius doute s'il ne faut pas écrire Coronide, & renvoye au Scholiaſte de Pindare.

CHERSYDRE, *Cherſydrus*, Χέρσυδρος, ſerpent amphibie. Ce mot vient du Grec Χέρσος, déſert, inculte, & ὕδωρ, *aqua*, eau.

Le Cherſydre eſt un de ces animaux, dont les Anciens qui en ont fait mention, nous ont laiſſé une deſcription, ſi incomplette, qu'il eſt difficile de ſçavoir ſous quel nom il exiſte aujourd'hui. C'eſt même une réflexion aſſez généralement occaſionnée par la lecture de leurs ouvrages, qu'ils n'ont point reconnu la néceſſité de décrire avec quelque exactitude les objets de la nature qu'ils avoient continuellement ſous les yeux, ſoit qu'ils fuſſent dans l'opinion que leur nation & leur idiome ſeroient éternels, ſoit qu'ils n'euſſent pas imaginé que ſans une deſcription très-étendue & rigoureu-

(*a*) Strab. p. 159.

(*b*) Strab. p. 308.

ſe d'un objet, tout ce qu'on en dit d'ailleurs, ſe trouvant attaché à la ſignification d'un mot ; ſi cette ſignification s'obſcurcit, le reſte ſe perd en même tems. En effet, à quoi ſert ce que Celſe, Aëtius & les autres racontent du Cherſydre, & preſcrivent ſur ſa morſure, ſi tout ce qu'on ſçait de cet animal, c'eſt que c'eſt un ſerpent amphibie ſemblable à un petit aſpic terreſtre, ſi ce n'eſt qu'il a le cou moins gros ?

CHÉRUB, *Cherub*, (*a*) ville de la Chaldée. Les Juifs, qui en ſortirent après la captivité de Babylone, ne purent jamais fournir de preuves ou marques évidentes de leur origine.

CHÉRUB, *ou* CHÉRUBIM, *Cherub*, *Cherubim*, Χερουβὶμ, (*b*) nom d'une eſpèce d'anges du ſecond ordre de la première Hiérarchie.

On doute de la véritable origine du mot hébreu *Cherubim*. Quelques-uns diſent que Chérub vient d'une racine, qui en Chaldéen & en Hébreu, ſignifie *labourer*. Chérub ſignifie auſſi fort & puiſſant ; & en ce ſens Ézéchiel appelle le roi de Tyr un Chérub, *tu Cherub unctus*, vous êtes un puiſſant Roi. Chez les Égyptiens, Chérub ſignifie une figure ſymbolique & figurative. La plûpart des Juifs, & quelques Auteurs Chrétiens, diſent que Chérubim veut dire *comme des enfans* ; *che* en Hébreu ſignifiant *comme*, & *rub*, *un enfant*, ou *un jeune garçon*. Quelques Écrivains eccléſiaſtiques, & même Saint Jérôme dans ſon Épître à Paulin, & dans ſes Commentaires ſur le prophete Ézéchiel, ont entendu par ce mot, une multitude de ſcience & de connoiſſance ; de l'Hébreu *nachar*, ſçavoir ; & *rub*, beaucoup. mais ce ſens eſt trop éloigné.

Le ſentiment d'Aben-Eſra dans ſes Commentaires ſur la Génèſe, eſt le plus ſûr. Ce Rabbin croit qu'on ne doit pas ſeulement entendre par le mot *Cherubim*, une figure de jeune homme, comme pluſieurs Rabbins l'ont entendu avec la paraphraſe Chaldaïque, mais en général toutes ſortes de figures ; & en effet, *Cherubim* marque quelquefois cela dans l'Écriture. Quelques-uns ont cru qu'il y avoit dans ce mot, une métathèſe ou tranſpoſition de lettres, & qu'au lieu de Charab, il falloit lire Rachab ; or, Rachab ſignifie *aller à cheval*, *conduire un chariot*, comme ſi les Chérubins étoient le chariot ſur lequel Dieu eſt monté ; ce qui s'accorde parfaitement avec les Chérubins. Quand Joſephe parle des deux Chérubins qui couvroient l'arche, il dit ſeulement que c'étoit des animaux aîlés, qui n'approchoient d'aucune figure qui nous ſoit connue ; que Moïſe les avoit vu figurés dans le trône de Dieu, & les avoit fait repréſenter de la même manière.

A l'égard des Chérubins d'Ézéchiel, la figure en eſt marquée

(*a*) Eſdr. L. I. c. 2. v. 59.

(*b*) Geneſ. c. 3. v. 24. Exod. c. 25. v. 18. *& ſeq.* Ezech. c. 1. v. 5. *& ſeq.* c. 10. v. 1. *& ſeq.* c. 28. v. 14. Apoc. c. 4. v. 6, 7. Joſeph. de Antiq. Judaïc, pag. 83.

expreſſément ; ſçavoir, l'homme, le lion, le bœuf, & l'aigle ; mais, les Auteurs ne conviennent point entr'eux s'ils ont eu chacun leur figure propre, ou ſi chacun avoit la forme des quatre animaux différens. Vilalpandus croit que chaque Chérubin a eu une même forme, qui étoit compoſée de quatre; de ſorte que la face & les bras étoient d'homme, les quatre aîles d'aigle, le ventre de lion & les pieds de veau. Il donne auſſi cette même figure aux Chérubins qui étoient ſur l'Arche. Au reſte, tout cela ne pouvoit être que ſymbolique. La tête d'homme, par exemple, ſignifioit la ſcience ; les aîles d'aigle étoient le ſymbole de la ſublimité de leur contemplation, ou de la promptitude avec laquelle ils exécutent les commandemens de Dieu. La poitrine de lion marque leur force & leur puiſſance ; & les pieds de veau ou de bœuf, leur fermeté & leur aſſiduité au travail.

Les premiers Chérubins, dont il eſt fait mention dans l'Écriture, ſont ceux qui furent mis à l'entrée du Paradis terreſtre. Quoique le texte de la Vulgate ſemble n'exprimer qu'un Chérubin, les Septante ont dit en pluriel Chérubins ; & le terme Hébreu *Cherubim* eſt lui-même un pluriel. Théodore d'Héraclée & Procope entendent par ces Chérubins, des figures épouvantables que Dieu fit paroître à Adam pour l'éloigner du Paradis ; mais, l'opinion la plus commune eſt que c'étoit des anges, qui tenoient une épée flamboyante, ou, ſelon d'autres, un grand feu. Quelques-uns croyent que les Chérubins & le glaive flamboyant ſont la même choſe.

En général, Chérubin ſe prend pour des figures qui repréſentent des choſes différentes ; & c'eſt dans ce ſens qu'il eſt dit dans l'Hébreu que l'ouvrage des courtines étoit un ouvrage de Chérubins ; ce que l'auteur de la Vulgate a traduit par un ouvrage en broderie ; mais, la principale figure des Chérubins étoit le bœuf.

Saint Jean dans l'Apocalypſe nomme les Chérubins des animaux ; ils étoient en effet aîlés, comme il paroît par la deſcription des Chérubins qui étoient ſur l'Arche.

Pour exprimer la grandeur, l'élévation, la puiſſance de Dieu, il eſt dit ſouvent dans l'Écriture, qu'il eſt aſſis ſur les Chérubins.

Jean Spencer, Théologien Anglois, a cru que les Chérubins étoient une figure Égyptienne, & a traité à fond cette matiere dans ſon livre *de Legibus Hebræorum Ritualibus.*

CHÉRUSCIDE, *Cheruſcis*, Χέρουσκις, nom que Dion Caſſius donne au païs des Chéruſques. *Voyez* Chéruſques.

CHÉRUSQUES, *Cheruſci*, Χηρουσκοι, ou Χαιρουσκοι, (*a*) peuples de Germanie, célebres dans l'Hiſtoire, ſur tout par leur chef &

(*a*) Strab. pag. 291, 292. Ptolem. L. II. c. 11. Cæſ. de Bell. Gall. L. VI. pag. 221. Tacit. Annal. L. I. c. 56. *&* *ſeq.* L. II. c. 9. *&* *ſeq.* L. XI. c. 16, 17.

leur compatriote Arminius. Nous donnerons une idée des limites & du païs de cette nation après avoir fait connoître ses excursions.

I. Les Chérusques commencerent à se montrer vers l'an de Rome 760, lorsque par la plus noire des perfidies, ils firent un horrible carnage de trois légions Romaines, que commandoit P. Quintilius Varus. Ils avoient alors à leur tête Arminius. La division ne tarda pas à se mettre entre lui & Ségeste, autre chef de la nation; ce qui partageoit & diminuoit en même tems les forces des Chérusques. Germanicus, profitant de la circonstance, entra sur les terres des Cattes leurs alliés. Les Chérusques qui auroient fort souhaité de marcher à leur secours, en furent empêchés par Cécina, qui eut ordre de les contenir.

Quelque tems après, ce dernier, pendant que Germanicus faisoit la guerre à Arminius, voulut gagner une chaussée que l'on appelloit les longs-ponts, ouvrage de L.Domitius,qui traversoit un païs marécageux, connu aujourd'hui sous le nom d'étangs de Bourtang.Mais,embarrassé par les bagages, il ne put pas faire grande diligence.Les Chérusques,le prévenant aisément, se posterent sur des montagnes & dans des forêts voisines de la chaussée. Cette chaussée étoit rompue en plusieurs endroits; & tandis que Cécina emploie une partie de ses soldats à la réparer, les Chérusques enfoncent les corps de garde, & pénetrent jusqu'aux travailleurs, qu'ils attaquent de tous côtés, & dont les cris se mêlent à ceux des combattans. Tout est contraire aux Romains, la profondeur des marais, la difficulté d'un chemin si glissant qu'ils ne peuvent ni se tenir fermes, ni avancer; la pesanteur de leurs cuirasses & de leurs armes; & la hauteur des eaux qui rend leurs corps chancelans, & ne leur permet pas de lancer leurs dards à coup sûr. Les Chérusques au contraire avoient pour eux la coûtume de combattre au milieu des marais, la grandeur de leur taille, & la longueur de leurs piques, dont ils blessoient l'ennemi de fort loin. Les légions Romaines commençoient à plier, lorsque la nuit les délivra d'un combat où elles ne pouvoient manquer de succomber. Mais, les Chérusques infatigables dans la prospérité, sans perdre même alors aucun repos, percent les montagnes d'alentour pour en faire écouler les eaux sur le camp des Romains, & par-là redoublent les fatigues des soldats, en rendant leurs premiers travaux inutiles. Cécina, à qui quarante ans de service en qualité de soldat ou de commandant, avoient fait éprouver alternativement la bonne & la mauvaise fortune, ne perdit point courage, au milieu de tous ces contre-tems. Ayant donc mûrement examiné tous les moyens qui pouvoient le tirer d'affaire, il n'en trouva point de meil-

L. XII. c. 28. L. XIII. c. 56. de Morib. Germ. c. 36. Plin. T. I. p. 222. Dio. Cass. p. 544. Crév. Hist. des Emp. Tom. I. pag. 140, 229. *& suiv.* Tom. II. pag. 164. *& suiv.* T. IV. p. 28.

leur que de contenir l'ennemi dans les forêts, pendant qu'il feroit prendre le devant aux blessés & aux gros bagages.

Nous ne suivrons point ici les Chérusques dans toutes les expéditions, auxquelles ils eurent part avec d'autres nations Germaniques, sous la conduite d'Arminius. Nous dirons seulement qu'ils étoient à la tête de la ligue formée contre les Romains ; mais, cette ligue n'eut pas le succès qu'on s'en promettoit. Germanicus vint à bout de la dissiper, par deux victoires considérables qu'il remporta sur les ennemis.

L'année suivante, les Chérusques attaquerent les Sueves qui obéissoient à Maroboduus. Ces derniers ayant envoyé à Rome demander du secours, Drusus eut ordre d'aller se mettre à la tête des légions d'Illyrie, non pas pour s'immiscer dans les guerres entre les nations Germaniques, mais pour fomenter leurs divisions, & assurer ainsi la tranquillité des provinces de l'Empire. Les discordes intestines avoient commencé, selon que Tibère l'avoit prévu, du moment que les Germains cesserent d'être inquiétés par les Romains. Incapables de demeurer en repos, avides du mouvement & de la guerre, l'émulation de la gloire les avoit engagés, & chefs & peuples, à tourner leurs armes les uns contre les autres. Maroboduus & Arminius se regardoient comme deux rivaux, & s'acharnoient mutuellement à se détruire. Mais, le nom de Roi rendoit odieux le premier; Arminius au contraire, combattant pour la liberté, avoit toute la faveur de la nation. Aussi non seulement les Chérusques, ses compatriotes & leurs alliés, le suivirent dans cette guerre ; mais, il vit passer dans son parti les Semnons & les Lombards, peuples de l'obéissance de son ennemi. Maroboduus fut détrôné. Mais, la mort d'Arminius suivit de près cet évenement.

Cependant, les Chérusques avoient perdu dans leurs divisions intestines presque toute leur noblesse, & il ne leur restoit plus qu'un rejetton de la maison Royale, qui étoit à Rome. Il se nommoit Italus, fils de Flavius, & neveu d'Arminius. Les Chérusques l'ayant demandé pour Roi, Claude lui fit de grands présens, & lui donna une garde; & en le faisant partir, il l'exhorta à renouveller la gloire de ses ancêtres. *Vous êtes le premier*, lui dit-il, *qui né à Rome, & élevé parmi nous, non comme ôtage, mais comme citoyen, allez prendre possession d'un royaume étranger.*

D'abord tout réussit à Italus. Comme il n'avoit pu prendre aucune part aux factions qui partageoient les Chérusques, il se montroit égal envers tous, & par-là plaisoit à tous. Il mêloit dans sa conduite les mœurs Romaines avec celles de sa nation ; d'une part, la douceur & la modération le préservoient de se faire des ennemis ; de l'autre, les excès de la table & les parties de débauche le rendoient agréable aux Chérusques. Ainsi, sa cour étoit nombreu-

ſe, & ſa réputation ſe répandoit au loin.

Mais, ceux qui avoient brillé dans les factions, commencerent à craindre de s'être donné un maître. Ils ſe retirent chez les peuples voiſins, & les animent par leurs déclamations contre Italus. » La » Germanie, diſoient-ils, perd » ſa liberté, & la domination Ro- » maine s'établit au milieu de » nous. Quoi! n'y avoit-il donc » perſonne entre les Germains » naturels qui pût remplir la pre- » mière place, & falloit-il aller » chercher à Rome le fils du » traitre Flavius, pour l'élever » ſur nos têtes? C'eſt en vain » qu'on veut lui faire honneur de » ſa parenté avec Arminius. » Quand il ſeroit ſon fils, & non » pas ſimplement ſon neveu; éle- » vé parmi nos ennemis, infecté » par une éducation ſervile, & » par des mœurs étrangères, que » n'aurions-nous pas à craindre » de lui? Mais, s'il a hérité des » ſentimens paternels, nul n'a » combattu avec plus d'animoſité » que ſon pere contre la patrie, » & contre les dieux Pénates des » Germains. «

Par ces diſcours ils émurent les eſprits, & amaſſerent de grandes forces. Italus avoit de ſon côté un parti conſidérable, & ſes amis repréſentoient qu'il ne s'étoit point établi par la violence, mais avoit été appellé par le choix de la nation. » Il a, diſoient-ils, l'avan- » tage de la nobleſſe. Eſſayez de » ſa vertu, & voyez s'il eſt digne » d'Arminius ſon oncle, & » de Catumérus ſon ayeul. Il » n'a point lieu même de rou- » gir de ſon pere. Flavius s'é- » toit engagé avec les Romains » du conſentement de tous les » compatriotes. Doit-on lui faire » un crime de n'avoir pas voulu » rompre ſes engagemens? C'eſt » en vain que des furieux font » ſonner bien haut le nom de la » liberté, pendant que bas & » mépriſables dans leur conduite » perſonnelle, nuiſibles au bien » public, ils n'ont d'eſpérance que » dans la diſcorde. «

Les deux partis en vinrent aux mains, & le Roi demeura vainqueur dans un grand combat. Mais, la bonne fortune le corrompit. Il ſe laiſſa aller à l'orgueil & à la cruauté; & chaſſé par les ſiens, rétabli par les armes des Lombards, il ſe rendoit également funeſte aux Chéruſques par ſes proſpérités & par ſes diſgraces.

Les Romains ne prirent point de part à ces mouvemens, & laiſſerent les Chéruſques à leurs diviſions, ſuivant la politique de Tibere. Les ſucceſſeurs de cet Empereur ſuivirent la même maxime; ce qui cauſa la ruine de la nation Chéruſque. En effet, vers l'an de Rome 834, les Chéruſques avoient pour chef Cariomer. Ce Prince dépouillé de ſes États par les Cattes, implora en vain le ſecours des Romains, & n'en obtint qu'une largeſſe en argent, au lieu des troupes qu'il demandoit. Les Chéruſques furent abattus par cette diſgrace, à laquelle leur molleſſe avoit préparé les voies. Ils ſe ſont abâtardis, dit Tacite, dans une longue oiſiveté que perſonne ne

troubloit, & dont ils ont cherement payé les douceurs, faute d'avoir pensé que le repos, où vous laissent des voisins ambitieux & puissans, est un calme perfide, & qu'en cas de guerre, la modération & la probité sont des vertus que l'on n'attribue qu'au vainqueur. Aussi, ajoûte Tacite, les Chérusques dont on vantoit autrefois la droiture & l'équité, passent maintenant pour des lâches & des imbécilles, tandis qu'on célebre la sagesse des Cattes, parce qu'ils ont été plus heureux.

II. On prétend que le nom des Chérusques vient de ce qu'ils habitoient auprès de la forêt Hercinienne, comme qui diroit Harzers ou Harzschen; mot que les Grecs & les Romains, ne se donnant pas la peine de prononcer juste, accommoderent à leur manière par un léger changement. Cela fait voir qu'Éthicus, qui les nomme Cérisses, & les Modernes qui ont cru qu'il les falloit appeller Chérisces, sont tombés également dans l'erreur, faute d'avoir sçu l'origine de ce nom.

Leur plus ancienne demeure que l'on connoisse, étoit entre le Weser & l'Elbe; de sorte que la forêt Bacénis servoit de mur entre les Cattes & les Chérusques pour les garantir des insultes & des hostilités les uns des autres. Ainsi, ils avoient au nord les Cauques surnommés les Grands, depuis l'une de ces rivières jusqu'à l'autre. On ne sçauroit déterminer au juste quelles étoient les limites qui les séparoient. On voit par les Anciens historiens, tels que César & Tacite, que les Cattes s'étendoient au midi des Chérusques. Quelques modernes ont prétendu, sans fondement, que le païs des Chérusques s'avançoit jusqu'au confluent de la Sala, & mettent là le point de division de ce peuple d'avec les Cattes. Mais, ils ne font pas réflexion qu'il faut une forêt entre deux, & qu'il n'y en a point là. Il n'y a que des intérêts modernes, qui aient pu faire naître une opinion si peu fondée.

Chacun sçait & convient que les Chérusques touchoient à l'Elbe du côté du levant. D'un autre côté, le Weser leur servoit de limites à l'occident, de manière que ce fut pourtant avec quelques changemens; car, Dion Cassius, & avant lui Velleius Paterculus ont mis les bornes de cette nation en de-çà du Weser; au lieu que les autres Auteurs ne les placent qu'au de-là. Ces deux sentimens avoient partagé les Sçavans; mais, un passage de Strabon concilie ces deux autorités, & marque la véritable place des Chérusques au de-là du Weser. Il est vrai que le païs des Chérusques proprement dits, étoit entre le Weser & l'Elbe; mais, ils avoient des peuples subordonnés, tels que les Dulgibins, qui étoient en de-çà du Weser. Strabon dit que Varus fut défait chez les cliens des Chérusques, c'est-à-dire, chez les peuples qui leur étoient soumis. Velleius Paterculus dit: » Dès qu'on fut entré » dans la Germanie, on soumit » les Caninéfates, les Attuariens, » & les Bructères; on reçut à » composition les Chérusques, &

» on passa le Weser, qui peu » après ne devint que trop cé- » lebre par les pertes des Ro- » mains. « Dion Cassius dit, en parlant de Drusus : » Étant re- » tourné à l'armée, il passa le » Rhin, subjugua les Usipetes, » fit faire un pont sur la Lippe, » fondit sur les Sicambres, & » par leur païs s'avança vers les » frontières des Chérusques jus- » qu'au Weser. « Il dit encore, en parlant du même : » Étant en- » tré dans le païs des Cattes, il » s'avança jusqu'à celui des Sue- » ves, d'où tournant sa marche » vers les campagnes des Ché- » rusques, & ayant passé le We- » ser, il alla jusqu'à l'Elbe, rava- » geant tout ce qui étoit sur son » passage, «

Avec le tems les Chérusques céderent un plus grand espace de terrein aux Dulgibins leurs vassaux ; ainsi, ils se resserrerent de ce côté-là ; mais, en échange, ils s'étoient emparés des terres, que les Angrivariens du tems de Germanicus possédoient au de-là du Weser. On ne manque point de témoignages des Anciens pour prouver qu'en divers tems, les Chérusques furent voisins des Angrivariens, des Ansibariens & des Chasuariens.

C'est ce païs des Chérusques entre le Weser & l'Elbe, que Dion Cassius appelle Chérucie ou Chéruscide. La grande perte qu'ils firent dans la guerre contre les Cattes, n'apporta point une grande diminution à leur païs ; mais, elle affoiblit fort ce peuple, comme nous l'avons déjà remarqué. Qu'il ait été très-puissant, il n'en faut point d'autres preuves, que les guerres qu'il soûtint contre les Romains, & le nombre des nations qui relevoient de lui. C'est dans cet ordre qu'il faut rapporter ces nations obscures & peu connues, qui, étant comprises dans la Chéruscide, n'ont été connues des Historiens que sous le nom général de Chérusques, & dont on trouve les noms dans Ptolémée & dans Strabon. Après Ptolémée, il n'en est plus parlé ; de sorte que ces nations subalternes paroissent s'être fondues en celle des Chérusques, & en avoir pris le nom. Lorsque le nom de France s'étendit entre le Rhin & l'Elbe, la Chéruscide sans doute devint une partie considérable des Francs ; mais, elle ne fut pas la dernière à se détacher de leur alliance, pour se joindre, soit volontairement, soit qu'elle y fût forcée, à la ligue des Saxons, dont le nom commençoit à s'étendre vers l'Occident. Les Saxons, dont la plus ancienne origine se prend dans la presqu'isle du Holstein & du Jutland, se répandirent en de-çà de l'Elbe, par la Chéruscide, dans toutes les terres, & par la Chaucide, le long de la mer, & s'avançant insensiblement vers le Rhin, entraînerent quantité de peuples qu'ils mirent dans leur parti. Les Chérusques avoient déjà quitté l'Elbe avec eux pour s'avancer vers le Rhin, du tems de Claudien, qui dit :

. . . . *Latisque paludibus exit*

Cimbrus, & ingentes Albim liquere
Cherusci.

Le Cimbre est dit là pour les Saxons. Le nom de Saxe & de Saxons ne s'établit bien dans la Chérufcide, qu'après le paſſage des Francs, dont l'alliance n'avoit pas peu ſervi aux Chéruſques à ſe relever de leurs pertes, & à recouvrer leur ancienne gloire; mais, enfin, les Francs s'étant établis dans les Gaules, les Chéruſques demeurés au de-là du Rhin, ſe perdirent dans la nation des Saxons, qui, ſe mêlant avec eux, occuperent le païs de la Chéruſcide, auſſi-bien que quantité d'autres; de ſorte que Charlemagne dans toutes les guerres qu'il eut juſqu'à l'Elbe, ne les trouva que ſous le nom général de Saxons. Ils occupoient une partie du Lunebourg, du Brunſwig, &c., ſans qu'on puiſſe déterminer leurs limites. Ceux, qui l'ont entrepris, n'ont avancé que des conjectures ſans preuves.

CHÉSÉLETH, *Cheſeleth*, la même que Caſaloth. *Voyez* Caſaloth.

CHESIADE, ſurnom que l'on donnoit à Diane, ſoit du mont Cheſias dans l'iſle de Samos, ſoit de la ville de Cheſio en Ionie.

CHESIAS, *Cheſias*, promontoire de l'iſle de Samos, ſelon Callimaque.

CHESLON, *Cheſlon*, Χασλών, (*a*) ville de Paleſtine. Elle appartenoit à la tribu de Juda.

CHÉTIM, *Chetim*, ou CÉTHIM. *Voyez* Céthim.

CHEVAL, *Equus*, ἵππος, (*b*) animal quadrupede, domeſtique ou ſauvage, du genre des ſolipedes. Plus grand que l'âne, mais à plus petites oreilles, à queue garnie de crins depuis ſon origine, & à cou garni en deſſus d'un pareil poil.

I. Pluſieurs paſſages des livres de Moïſe font voir, que de ſon tems, & même auparavant, les Chevaux ſervoient communément de monture. Les mots du texte Hébreu ſont exactement rendus dans les anciennes Verſions par ceux d'ἵππος καὶ ἀναβάτης, *Equus & ſeſſor, Equus & inſidens Equo.* Cette explication ne permet pas de douter que les anciens peuples n'aient fait du Cheval le même uſage que nous en faiſons aujourd'hui.

Il ſeroit étonnant qu'une commodité, que les beſoins de la vie avoient fait imaginer comme tant d'autres, n'eût pas paſſé ſur le champ dans les païs voiſins, & chez les peuples qui avoient entre eux quelque commerce.

Auſſi, comme le plus ancien livre ſacré que nous ayons, fait foi que l'art de monter à Cheval étoit établi dans les tems mêmes dont il contient l'hiſtoire; de même le plus ancien livre prophane qui nous reſte, atteſte que cet art

(*a*) Joſu. c. 15. v. 10.

(*b*) Exod. c. 14. v. 7. c. 15. v. 4. Deuter. c. 20. v. 1. Homer. Iliad. L. XV. v. 679. *& ſeq.* Odyſſ. L. v. 366. Herod. L. IV. c. 110. Mém. de l'Acad. des Inſcript. & Bell. Lett. Tom. VII. pag. 34. *& ſuiv.* p. 286. *& ſuiv.*

n'étoit pas inconnu au Grecs pour qui Homère écrivoit.

Deux passages de ce Poëte, l'un du 15e livre de l'Iliade, & l'autre du 5e de l'Odyssée, en fourniront la preuve. Voici le premier : » Tel qu'un homme habile à » monter un Cheval, après en » avoir choisi quatre dans un » grand nombre, les pousse de » l'extrêmité d'une campagne par » un chemin public vers une vil» le célebre où sa course doit se » terminer. Tout un peuple as» semblé le suit des yeux avec » admiration, tandis que l'écuyer » saute à coup sûr d'un Cheval » sur un autre, & vole avec » eux. «

Quelques courtes réflexions feront sentir toute la force de ce témoignage.

La première, c'est que le Poëte rapporte cet usage dans une comparaison qu'il employe pour donner une idée juste de la force & de l'agilité d'Ajax, qui, passant légerement d'un vaisseau à un autre, les défend tous à la fois. L'exercice, qui est représenté ici, devoit être très-familier à ceux pour qui Homère le peint si vivement. Il prétend leur faire envisager, dans ce tableau, la fermeté & la rapidité tout ensemble du héros qu'il veut louer.

Mais, de plus, & c'est une seconde réflexion, il falloit bien que l'art de monter à Cheval eût été porté à une grande perfection, pour qu'un homme fût capable d'en mener quatre de front, & de passer de l'un sur l'autre en courant à toute bride. Ce n'est pas l'habileté seule de l'écuyer qui mérite ici attention, c'est encore le soin qu'on avoit de dresser les Chevaux, en les accoûtumant, comme on dit, à bien manier successivement sous un seul homme, sans rien changer à leur course.

Il résulte donc en même tems, qu'au siecle d'Homère pour le plus tard, on avoit cherché de l'amusement dans un art qu'on n'avoit inventé d'abord que pour l'utilité. L'exercice de la course des Chevaux, devenant quelquefois un spectacle public, étoit assujetti à des regles qu'il étoit glorieux à l'écuyer de pouvoir observer, & qu'il étoit agréable aux spectateurs de voir pratiquer ; & ces difficultés mêmes forment une preuve, que long-tems auparavant on avoit fait servir le Cheval, non seulement pour tirer, comme on en convient, mais encore à porter. On ne sçait si l'intervalle qu'il y a entre la guerre de Troye & le siecle d'Homère, est assez considérable pour y placer tout à la fois, & la naissance de l'art, & sa perfection.

Il ne reste plus pour dissiper les doutes, qui pourroient encore se présenter à l'esprit, qu'à examiner la signification du nom κέλης, & du verbe κελητίζειν, employé par Homère.

Le grand Étymologique nous apprend que le Cheval, appellé κέλης, est proprement un coureur.

Eustathe dit, au sujet du passage qu'on vient de citer, que les Anciens s'exerçoient quelquefois à

faire courir de front plusieurs Chevaux sans les atteler à un char; que non seulement ces Chevaux étoient nobles & courageux, mais dociles, & que le cavalier ne couroit aucun risque dans cet exercice.

On pourroit tirer beaucoup d'autres particularités de cet endroit des Commentaires d'Eustathe, qui tendent toutes à confirmer ce qu'on soûtient ici; mais, ceux qui souhaiteront quelque nouvel éclaircissement, peuvent consulter le Lexique d'Harpocration sur le mot Ἀ'μιπποι. Voici le second passage d'Homère.

Le Poëte décrit au 5e livre de l'Odyssée, comment un coup de vent ayant brisé l'esquif qui restoit à Ulysse après la tempête qu'il essuya en sortant de l'isle de Calypso, il en saisit une planche sur laquelle il sauta, & s'y posa comme un homme se met sur un Cheval de selle.

On ne peut accuser Homère d'avoir fait un anachronisme dans ses comparaisons, ni d'avoir expliqué des choses anciennes par des images qui n'étoient familières qu'à son siecle. Un troisième passage, pris dans le 10e livre de l'Iliade, prouve pleinement ce qu'on vient d'avancer. Ulysse & Diomede se trouvent pendant la nuit dans le quartier des Thraces, qui sont venus au secours des Troyens. Rhésus leur Général dort au milieu de ces troupes. Après l'horrible carnage que les deux capitaines Grecs ont fait des Thraces, & après que Diomede a tué Rhésus même, Ulysse détache les Chevaux de ce Prince qui étoient derrière le char, les conduit hors du camp, & avec Diomede il monte sur ces Chevaux, & ils volent vers les vaisseaux. Cette circonstance qu'Homère a remarquée, fait voir que dès le tems de la guerre de Troye on avoit l'art de conduire des Chevaux sans les atteler à un char. Eusthate exprime le sens des paroles d'Homère, en disant qu'Ulysse & Diomede κελήτιζον, *equitabant*.

Le seul point sur lequel on ne trouve pas de témoignages dans Homère, se réduit à dire que les Grecs, dans leurs combats devant Troye, n'avoient point de soldats servant & combattant à Cheval, & qu'ils ne faisoient pas des corps de cavalerie: mais, s'ensuit-il que l'art de monter à Cheval, de dresser les Chevaux, & de s'en servir dans les jeux & les tournois, ne fût pas parmi les Grecs plus ancien qu'Homère?

II. Selon M. Fréret, la plus ancienne époque connue de l'art de monter à Cheval dans la Grece, ne remonte pas au de-là de la première guerre de Messène. (*a*) Dans cette guerre, qui est envi-

(*a*) Cette opinion de M. Fréret ne me paroît guere établie sur de solides fondemens, à moins qu'on ne l'entende seulement de la cavalerie employée à la guerre. Car, pour l'usage du cheval domestique, en qualité de monture chez les Grecs, il est incontestable que cet usage est antérieur de plusieurs siecles à l'époque qu'établit ici M. Fréret & qui fait la base de ce deuxième chiffre.

ron

ron de l'an 743 avant Jesus-Christ, les Lacédémoniens & les Messéniens avoient quelque cavalerie, mais si mauvaise, qu'elle ne fut d'aucun usage. Les peuples du Péloponnèse étoient alors fort peu habiles dans l'art de monter à Cheval comme le remarque Pausanias qui nous a donné une Histoire de cette guerre de Messène, tirée des Poësies de Tyrtée, de celles de Rhianus & de l'histoire Messénienne de Myron.

A la bataille de Marathon & à celle de Platée, les Grecs n'avoient point de cavalerie, parce que la Thessalie d'où ils la tiroient, étoit alors entre les mains des Perses. A la bataille de Platée, leur armée étoit cependant forte de de cent dix mille hommes. Dans la guerre du Péloponnèse, on voit de la cavalerie dans les armées Grecques, mais en si petit nombre, qu'elle en faisoit à peine la trentième, ou même la quarantième partie. Cette cavalerie, tirée de la Thessalie, recevoit une solde si considérable, que les républiques Grecques qui n'étoient pas riches, n'en pouvoient entretenir un corps un peu nombreux. Xénophon, proposant dans un Ouvrage, des moyens de lever & d'entretenir à Athènes de la cavalerie nationale, assure que, par son projet, un corps de mille chevaux coûtera moins à l'État, que ne font deux cens hommes de cavalerie étrangère.

Les Chevaux étoient rares, & d'un très-grand prix dans la Grece, dont le terrein en général sec & aride ne leur est pas favorable. On n'avoit jamais vu de Chevaux sauvages dans la Grece, comme le remarque Pline; & ils y avoient tous été amenés du dehors. Aussi voyons-nous dans Hérodote que suivant les principes de l'art augural des Telmisses, les Chevaux désignoient dans les prodiges, des étrangers & des hommes venus d'un autre païs. Dans les anciens Poëtes, on voit que les Chevaux étoient extrêmement chers, & que tous ceux qui avoient quelque célébrité, étoient regardés comme des présens de Neptune; ce qui, dans leur langage figuré, signifie qu'ils avoient été amenés par mer des côtes de la Libye & de l'Afrique.

Les races de Chevaux transportés dans la Grece y dégénéroient bientôt faute de pâturages convenables, comme il arrive toujours aux Chevaux étrangers qui passent dans un climat différent du leur. Il falloit renouveller continuellement les étalons, & les tirer à grands frais des païs, dont ces races étoient originaires; ce qui engageoit à des dépenses que peu de gens étoient en état de soûtenir. La Thessalie étoit le seul païs propre à nourrir des Chevaux; mais, on peut juger par la solde que l'on donnoit aux cavaliers Thessaliens, quelle étoit, malgré tous les avantages de ce païs, la cherté des Chevaux que l'on y élevoit.

M. Fréret seroit fort porté à croire que la Macédoine est le païs de la Grece, où l'usage de la cavalerie a commencé, & que c'est de-là qu'il a passé dans la Thessa-

lie, d'où il s'est répandu dans le reste de la Grece méridionale. Les Macédoniens, qui ne faisoient point partie des Hellènes ou des Grecs proprement dits, étoient Thraces d'origine, mêlés avec les nations Illyriennes & Sarmatiques de la Péonie ou Pannonie, dont les vallées communiquoient avec les plaines de la Macédoine. Ces nations Sarmatiques, & peut-être mêmes les Thraces, qui étoient Mysiens & Getes d'origine, c'est-à-dire, des espèces de Sarmates, sortoient d'un païs rempli de Chevaux sauvages, & où l'usage de l'équitation étoit extrêmement ancien.

J'avoue, dit M. Fréret, que ce ne sont là que des conjectures, qui quoique probables, n'établissent rien de certain. L'usage de l'art de monter à Cheval s'est sans doute introduit en même tems en différens endroits de la Grece, & s'est trouvé établi par tout en même tems; ce qui a empêché qu'aucune nation n'ait pu s'attribuer l'honneur de cet établissement, & que l'on n'ait pensé à en marquer l'époque précise. Cela s'est fait d'ailleurs dans un tems dont l'histoire nous est absolument inconnue, où les Écrivains étoient extrêmement rares, & dont il ne nous reste plus de monumens. L'irruption des Doriens de Thessalie, sous la conduite des Héraclides, un siecle après la prise de Troye, jetta la Grece dans un état de barbarie & d'ignorance, à peu près pareil à celui où l'invasion des Normans jetta la France sur la fin du neuvième siecle. Ces Doriens, grossiers & féroces, exterminerent ou chasserent presque tous les anciens habitans du Péloponnèse & d'une partie de l'Attique; ils détruisirent la plûpart des anciennes villes, & en fonderent de nouvelles, dont les citoyens ignoroient les lettres & négligeoient les arts, ne s'occupant que de l'agriculture & de l'art militaire. Ceux des anciens habitans qui resterent dans le païs, furent réduits en esclavage; les autres, obligés de chercher de nouvelles demeures, allerent s'établir dans les isles & sur les côtes de l'Asie mineure, où les soins de leur établissement & de leur défense contre les premiers habitans, les empêcherent pendant long-tems de songer à cultiver les sciences. Ils ne les négligerent cependant pas tout-à-fait; & la fertilité des païs qu'ils habitoient, leur ayant bientôt procuré l'aisance & le repos qui font fleurir les lettres chez les nations ingénieuses, ce fut chez eux que l'on vit ces premiers Écrivains dont nous connoissons aujourd'hui les Ouvrages. Ce fut de ces mêmes colonies Asiatiques que les lettres repasserent dans la Grece Européenne, & commencerent à en bannir la barbarie, qui regna jusqu'au siecle de Solon, de Pisistrate & de ces hommes célebres que les Grecs honorerent du nom de Sages, pour marquer l'admiration qu'ils avoient pour leur sçavoir.

Il n'est donc pas étonnant que nous ne puissions maintenant déterminer l'époque d'un usage établi pendant des siecles d'ignoran-

ce, dans une nation éteinte depuis long-tems, & dont il ne nous reste que peu d'écrits. Combien y a-t-il aujourd'hui d'usages universellement reçus parmi nous, & que l'on sçait n'être pas extrêmement anciens dont il nous est presque impossible de fixer l'époque? A-t-on déterminé celle des moulins à vent, des horloges à roues, de la boussole, de l'artillerie & des lunettes? On dispute même encore sur celle de l'impression, quoique les productions de ce dernier art portent presque toutes leurs dates avec elles.

Si nous connoissions le tems & le païs de ce Sarmènes, dont parle Pline, qui avoit écrit le premier sur l'art équestre, & dont le sculpteur Démétrius avoit fait la statue en bronze, ou si nous avions l'ouvrage de ce Simon que cite Xénophon, on pourroit peut-être dire quelque chose de plus précis sur l'époque de l'art de monter à Cheval dans la Grece, sur le tems des inventeurs de cet art, & sur le païs dans lequel il fut cultivé d'abord; car, ce sont-là des choses sur lesquelles, nous le répétons encore, on ne trouve rien de satisfaisant dans les anciens Auteurs.

III. On sera sans doute surpris de voir que l'art de monter à Cheval, inconnu si long-tems aux Grecs, ait été cultivé de si bonne heure dans l'Italie, & que dès le tems de Romulus, il ait été si commun, que les Écrivains Latins & Grecs, en parlant de l'établissement que ce Prince fit du corps des trois cens cavaliers Célères, qui donna naissance à l'ordre des cavaliers ou chevaliers Romains, ne disent rien de la nouveauté de l'art de monter à Cheval; mais, la surprise cessera, si l'on fait réflexion que les peuples du Latium & les Romains qui en étoient une colonie, étoient descendus des Anciens Pélasges, sortis de l'Arcadie & de la Thessalie quelques siecles avant la guerre de Troye; & que ces Pélasges avoient trouvé l'Italie habitée par des peuples sortis de païs, où l'art de monter à Cheval étoit ancien, & d'où ils l'avoient apporté avec eux.

Les Aborigènes, ou anciens habitans de l'Italie, étoient de deux sortes, parce que ce païs séparé en deux, suivant sa longueur, par la chaîne de l'Apennin, avoit été peuplé par des nations de deux espèces différentes. La partie, située au midi de l'Apennin, le long de la Méditerranée, avoit été occupée dans les premiers tems par les Sicules, nation Ibérienne, ou Espagnole, qui s'étendoit depuis les Alpes, ou même depuis les Pyrénées; jusqu'à l'extrêmité orientale de l'Italie, & qui avoit passé de-là dans les isles de Corse & de Sicile, où ils conservoient encore au tems de Thucydide, & même de Séneque, des marques certaines de leur origine espagnole.

La Cavalerie Ibérienne a toujours été très-célebre, à cause des races excellentes de Chevaux que ce païs nourrit. Ces races y étoient naturelles; & dans le tems d'Auguste, on trouvoit encore des

Chevaux ſauvages dans les forêts de la Celtibérie. Les colonies Ibériennes, qui ſe répandirent de proche en proche dans la partie méridionale de la Gaule & de l'Italie, y conduiſirent des Chevaux; & ces animaux ſe multiplierent, & ſe conſerverent aiſément ſans dégénérer, ſur tout dans ce derdernier païs, qui fournit encore des Chevaux très eſtimés.

A l'égard des païs ſitués au nord de l'Apennin, ils avoient été habités d'abord par des colonies venues de l'Illyrie, dont les peuples étoient d'origine Sarmatique, & ſortoient des païs ſitués au nord du Danube, où, comme nous l'avons vu, les Chevaux, & l'art de les monter, étoient une choſe extrêmement commune. Les Pélignes, & ceux du Picénum, conſervoient encore dans les derniers tems des marques de leur origine Sarmatique. Ces premières colonies avoient été détruites, ou du moins diſperſées par les nations Celtiques ou Germaniques de la Rhétie & de la Vindélicie, qui s'étoient emparées de la partie voiſine du Pô. Mais, ces nations Germaniques ſortoient, de même que les autres, d'un païs où les Chevaux n'étoient pas moins communs que dans l'Ibérie

Pline nous apprend qu'en général, de ſon tems, la Germanie, & la partie ſeptentrionale de l'Europe, étoient remplies de Chevaux ſauvages; & Strabon aſſure que la Vindélicie en particulier, de même que les païs ſitués entre le Rhin & le Danube, en nourriſſoit un grand nombre. Les races, que ces colonies Germaniques & Celtiques avoient conduites avec elles dans l'Italie, y avoient ſi bien réuſſi, que les Chevaux des Hénetes ou Vénetes, voiſins des Alpes, étoient devenus très-célebres dans la Grece, & y avoient remporté pluſieurs fois le prix aux jeux Olympiques.

On conçoit aiſément par-là, combien les Chevaux & l'art de les monter devoient être communs au tems de Romulus; & on ne ſera plus ſurpris de voir que n'ayant au tems de la fondation de ſa nouvelle ville, qu'un corps de trois mille hommes de pied, il eût un corps de cavalerie de trois cens hommes qui égaloit la dixième partie de ſon infanterie; au lieu que la cavalerie des armées Grecques en faiſoit ordinairement la trentième, & quelquefois la quarantième partie.

(*a*) IV. On offroit quelquefois des Chevaux en ſacrifice à la mer, témoin Mithridate, qui, pour ſe la rendre favorable, y fit précipiter des chariots attelés à quatre Chevaux. Pour ſe rendre les divinités des fleuves favorables, on leur offroit auſſi des Chevaux en ſacrifice. Xerxès offrit des Chevaux blancs en ſacrifice au fleuve Strymon, avant que de le traverſer pour entrer dans la Grece, ainſi que nous l'apprend Hérodote. Tiridate offrit auſſi un Cheval à

(*a*) Mém. de l'Acad. des Inſcript. & Bell. Lett. Tom. III. pag. 301. Tom. V. pag. 150. T. XII. pag. 43. *& ſuiv.* pag. 130, 139. Tom. XIII. p. 475, 476. T. XVI. p. 104.

l'Euphrate, avant que de le passer avec Vitellius, Général de l'armée Romaine, sous l'empire de Tibère.

On se contentoit même quelquefois d'offrir des Chevaux aux fleuves sans les immoler, en les précipitant dans leurs eaux, ainsi que le pratiquoient les Troyens à l'égard du Scamandre. Quelquefois on se contentoit de les laisser vivre en liberté dans les prairies voisines. Ainsi, Jules César avant que de passer le Rubicon, pour marcher contre Rome, voua à ce fleuve un assez grand nombre de Chevaux, qu'il abandonna à eux-mêmes dans les pâturages des environs.

Les Argonautes, arrêtés dans les syrtes d'Afrique, désespéroient de pouvoir jamais se tirer de l'embarras où ils étoient, lorsqu'un génie du païs apparut à Jason, & lui ordonna de retirer son vaisseau des sables où il étoit engagé, & de le porter, avec ses compagnons, à travers les terres, en prenant pour guide un Cheval du char de Neptune, que le génie fit sortir de la mer. Les Argonautes suivirent le conseil du génie, & porterent leur navire pendant douze jours & autant de nuits. Ce Cheval, selon M. l'abbé Banier, est un vaisseau détaché de la flotte d'Eurypyle, qui leur servit de guide. On avoit feint que ce Cheval étoit aîlé, & qu'il fendoit les airs avec une grande rapidité; ce qui marque la légereté de ce vaisseau; car, comment accorder autrement ce que dit Apollonius, que les Argonautes portoient leur vaisseau, & qu'on leur ordonnoit en même tems de suivre les traces d'un Cheval, qui alloit aussi vîte que l'oiseau le plus léger?

V. Les Chevaux blancs, ainsi que les mulets blancs, passoient anciennement parmi les Princes, pour une marque de souveraineté. Selon Hérodote, les Ciliciens étoient obligés de donner tous les ans à Darius, roi de Perse, trois cens soixante Chevaux blancs. Denys, tyran de Syracuse, dit Tite-Live, sortoit de son palais sur un char attelé à quatre Chevaux blancs, & fut imité en cela par Hiéronymus un de ses successeurs. Néron entra aussi dans Naples sur un char traîné par quatre Chevaux blancs, dit Suétone. Plusieurs Papes prirent l'usage des Chevaux blancs en signe de souveraineté, & accorderent ce même usage à certains Évêques. Quant aux empereurs d'Occident, ils ont continué de se servir de Chevaux blancs, jusqu'aux plus bas siecles. Lorsque l'empereur Charles IV vint voir son cousin Charles V, dit le Sage, roi de France; ce Prince, de peur que l'Empereur n'entrât dans Paris comme dans une ville de son empire, lui envoya un Cheval noir, & un autre de même couleur à son fils Venceslas; & montant lui-même sur un Cheval blanc, il entra au milieu des deux dans Paris, comme en étant unique Souverain.

Cela n'empêchoit pas que les sujets des Empereurs, qui ne pouvoient pas leur disputer la souveraineté, ne se servissent aussi de

Chevaux blancs. Les Consuls, les grands Seigneurs, & les gens opulens, alloient sur des chars menés par des mules blanches, dont la tête étoit couverte d'argent; ou sur d'autres chars traînés par des mulets blancs, dont la tête étoit toute brillante d'or.

VI. On prétend que les Chevaux des Sybarites étoient instruits à la danse; & que dans un combat contre les Crotoniates, entendant ceux-ci jouer de la flûte, ils se dresserent aussi-tôt sur leurs pieds de derrière pour danser, & jettant par terre leurs cavaliers, mirent par-là toute l'armée en déroute. Pline témoigne que de son tems, on croyoit rendre les Chevaux infatigables à la course, en leur attachant des dents de loup. Les hommes, dans tous les tems & dans tous les païs, ont eu un grand fond de crédulité pour ces sortes de secrets, dont la plûpart n'ont apparemment d'autre vertu, que celle qu'ils empruntent d'une imagination vivement frappée.

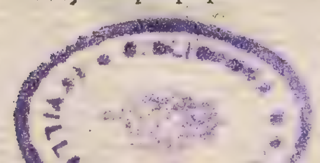
Le Cheval étoit le symbole de la nation Macédonienne & de la nation Thessalonique.

CHEVALET, *Equuleus*, (a) étoit chez les Anciens une sorte de supplice ou d'instrument de torture, pour tirer la vérité des coupables. Mais, l'usage de ces sortes de supplices a été réprouvé par d'habiles Jurisconsultes; & de nos jours, le roi de Prusse en a par ses loix aboli l'usage dans ses États. Il est souvent arrivé qu'un criminel, qui avoit de la force & de la résolution, soûtenoit les tortures sans rien avouer; & souvent aussi l'innocent s'avouoit coupable, ou dans la crainte des supplices, ou parce qu'il ne se sentoit pas assez de force pour les soûtenir.

Ce Chevalet fut d'abord un supplice qui ne s'employoit que pour des esclaves. C'étoit une espece de table, percée sur les côtés de rangées de trous, par lesquels passoient des cordes qui se rouloient ensuite sur un tourniquet. Le patient étoit appliqué à cette table. Mais, dans la suite, on s'en servit pour tourmenter les Chrétiens. Les mains & les jambes du patient étant attachées sur le Chevalet avec des cordes. On l'enlevoit & on l'étendoit de telle sorte que tous ses os en étoient disloqués. Dans cet état on lui appliquoit sur le corps des plaques de fer rouge, & on lui déchiroit les côtés avec des peignes de fer qu'on nommoit *ungula*. Pour rendre ces plaies plus sensibles, on les frottoit quelquefois de sel & de vinaigre, & on les rouvroit, lorsqu'elles commençoient à se refermer. Les Auteurs, qui ont traité des tourmens des Martyrs, en ont donné la figure, qui fait frémir l'humanité.

Cet instrument barbare n'a pas été inconnu aux Modernes, non plus que la coûtume de mettre les accusés à la torture pour tirer d'eux l'aveu de leurs crimes. Le duc d'Exeter, gouverneur de la Tour sous le regne d'Henri VI,

(a) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. V. p. 240.



avec le duc Suffolk, & d'autres voulant introduire en Angleterre les loix civiles, commencerent par faire apporter dans la tour, un Chevalet qui est un supplice que la loi civile ordonne en beaucoup de cas, & on l'y voit encore. On appella dans ce tems-là cet instrument, la fille du duc d'Exeter.

Quant à la forme du Chevalet, voici comme s'exprime Dom Bernard de Montfaucon. » On ne » connoît guere, dit-il, sa forme; » mais, on croit qu'elle ressem- » bloit à un petit cheval, comme » le nom semble l'indiquer. C'étoit » apparemment une espèce de » grand banc, où l'on attachoit » le patient pour le fustiger & le » tourmenter à coups de fouets » & de scorpions. Ceux, qui ont » cru que le Chevalet, étoit une » lame ardente, ou des cordes, » sont presque universellement » rejettés. On a fort disputé sur » la forme du Chevalet, & le » plus grand nombre revient tou- » jours au premier sentiment, qui » est que c'étoit une machine qui » approchoit de la forme d'un » cheval. Comme on n'en a ja- » mais vu dans aucun monument, » c'est, ce me semble, tems per- » du que de tant raisonner sur sa » forme. «

CHEVALIERS ROMAINS [Les], (a) autrement l'Ordre Équestre, *Equester Ordo*. Les Chevaliers Romains tenoient le second rang dans la République. Ils durent leur origine aux Cavaliers Romains, dont il seroit à propos de lire l'article, avant que de lire celui qui suit.

I. Sigonius, Juste-Lipse & Saumaise ont beaucoup parlé de l'ordre des Chevaliers Romains; mais, faute de s'en tenir à un endroit décisif de Pline, qui, outre l'autorité que lui donne sa vaste & profonde érudition, mérite, par un titre particulier, d'être pris pour juge sans appel en cette matière; puisqu'il étoit Chevalier Romain, ils ont tout confondu. Ils ont établi une différence chimérique entre Cavaliers & Chevaliers dès les premiers tems; ils ont fait remonter l'ordre des Chevaliers Romains plus de trois cens cinquante ans avant sa naissance, & ils ont recherché dans les cavaliers des premiers siecles de la République, toutes les distinctions qu'on trouve depuis le siecle des Gracques, attachées aux Chevaliers. Saumaise même, embarrassé par quelques endroits de Pline & d'Ovide, n'hésite pas à donner le démenti à ces deux Chevaliers Romains; il prétend en sçavoir plus qu'eux sur l'origine & la constitution de l'Ordre dans lequel ils étoient nés. Une opinion, soûtenue par des noms si fameux dans la littérature, a formé un préjugé que la foule des Antiquaires a suivi. Eybénius, dans une sçavante dissertation, *de Ordine equestri veterum Romanorum*, & Grévius, dans la préface du premier tome de son Trésor des anti-

(a) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. I. pag. 67, 68, 139, 159, 160, 316. T. IV. p. 285. T. VII. p. 333. T. XIV. p. 213, 214. T. 28. p. 8. *& suiv.*

quités Romaines, disent d'excellentes choses, ils approchent fort de la vérité; mais, tous les deux paroissent admettre un ordre de Chevaliers Romains, formé & distingué des deux autres ordres long-tems avant les Gracques; ce qui est entièrement opposé au sentiment de Pline.

» Les Gracques, dit-il, furent » les premiers qui firent de l'or- » dre des Chevaliers Romains un » ordre séparé, sous le titre de » Juges; & ce fut pour plaire au » peuple, & pour faire affront au » Sénat avec qui ils ne s'accor- » doient pas. Bientôt leurs intri- » gues ayant été ruinées par la » force, après plusieurs séditions » terminées à l'avantage tantôt » des uns, tantôt des autres, la con- » sidération qu'avoient eu les juges » du tems des Gracques, passa aux » fermiers publics, qui firent pen- » dant quelque tems un ordre » distingué des deux autres. En- » fin, Cicéron, dans son consu- » lat, profita de la conjuration de » Catilina pour donner un état » de consistance à l'ordre des Che- » valiers Romains, se faisant hon- » neur d'y avoir pris naissance, » & se rendant populaire pour » l'affermir. Depuis cette époque, » cet Ordre a formé incontesta- » blement un troisième corps dans » l'État; & on commença alors » à joindre au nom du Sénat & » du peuple Romain, celui de » l'ordre des Chevaliers Romains. » C'est pour cette raison qu'en- » core à présent on ne le nom- » me qu'après le peuple; parce » que c'est le dernier Ordre qui » se soit formé. «

Depuis les commencemens de Rome jusqu'au tems des Gracques, les Sénateurs avoient été en possession des tribunaux. Les Tribuns, qui, par des efforts continuels, travailloient à établir la Démocratie, avoient respecté l'administration de la justice; ils n'avoient osé jusqu'alors en dépouiller le Sénat, lorsqu'il s'éleva, au milieu de la République, deux hommes aussi liés ensemble par la conformité de vues, de génie, de talens, que par le sang & la naissance; d'un esprit étendu, vif & entreprenant, mais trop rapide & trop peu mesuré dans sa marche; capables de tout persuader par leur éloquence, & de tout exécuter par leur courage; nés pour être, par leurs qualités brillantes, les idoles du peuple & la terreur du Sénat, & qui prirent un essor si hardi au-dessus des loix, qu'on ne put les abattre que par une hardiesse pareille.

Tibérius Gracchus, l'aîné de ces deux freres, se montra le premier sur la scène. Rival des Grands de l'État par ambition, ennemi par ressentiment, bientôt aigri par les contradictions, il s'efforça tout à la fois d'arracher au Sénat les deux avantages que les hommes se disputent avec le plus d'ardeur, les honneurs & les richesses; & comme les loix agraires lui avoient attiré la haine non seulement du Sénat, mais aussi des plus riches d'entre le peuple, qui possédoient de grands fonds de terres, il voulut regagner ceux-ci, en leur donnant du côté de l'honneur &

de la prééminence, ce qu'il leur ôtoit du côté de la fortune. Les cavaliers tenoient, par leur richesse, le premier rang dans l'ordre du peuple. Tibérius Gracchus proposa d'ôter les jugemens aux Sénateurs, qui, par des injustices récentes, ne donnoient que trop de prise à leurs ennemis, & de choisir dans les Centuries des cavaliers de quoi remplir les tribunaux. A cette nouvelle attaque, le Sénat allarmé opposa la violence. Tibérius Gracchus fut massacré, & le peuple regarda toujours sa mort comme un assassinat, tandis que le Sénat en faisoit gloire, comme d'un juste effet de la vengeance publique.

Dix ans après, son frere Caïus suivit les traces de son aîné. Il fit passer la loi que Tibérius Gracchus avoit proposée. Les Sénateurs furent obligés de céder l'administration de la justice; & la mort de Caïus, pareille à celle de son frere, ne leur rendit pas la place qu'il leur avoit ôtée. Les cavaliers, devenus Juges, acquirent une nouvelle considération. On commença dès lors à les regarder comme un corps respectable; quoique, selon Pline, l'ordre des Chevaliers Romains ne fût pas entièrement formé, & qu'il ne fit encore qu'une portion du peuple, mais élevée au-dessus de l'autre, par le titre de Juges. C'est-là, pour ainsi dire, le berceau de l'ordre des Chevaliers Romains, qui ne parvint à sa perfection que sous le consulat de Cicéron. Nous allons suivre jusqu'à ce tems toutes les révolutions qu'il essuya.

II. Il y avoit seize ans que les Chevaliers Romains faisoient seuls la fonction de Juges, lorsque, l'an de Rome 647, le consul Q. Servilius Cæpion, aidé de l'éloquence de L. Crassus, le plus grand orateur de son tems, essaya de faire cesser la discorde entre le Sénat & les Chevaliers, en les joignant ensemble dans l'exercice de la judicature. On ne sçait pas certainement si cette loi fut reçue. Du moins fut-elle bientôt oubliée, puisque Cicéron dit qu'avant la loi Plotia, les Sénateurs n'avoient point encore partagé les jugemens avec les Chevaliers. Peut-être, & c'est le sentiment de Sigonius, cette loi de Cæpion fut-elle abolie deux ans après, par celle de C. Servilius Glaucia, Tribun du peuple sous le consulat de Marius, en 649. C'est ce que Sigonius conclut de quelques passages de Cicéron, & d'un fragment même de la loi Servilia Glaucia, qu'il avoit trouvé sur deux tables d'airain, dans le cabinet du cardinal Bembo. Cette dernière loi établit, pour le jugement de concussion, quatre cens cinquante Juges qui ne soient point Sénateurs. Il est vrai que Sigonius retarde l'établissement de cette loi jusqu'en 653, lorsque C. Servilius Glaucia étoit Préteur. Mais, il vaut mieux suivre ici les annales de Pighius, dont le sentiment s'accorde mieux avec la suite des loix Romaines. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Sénateurs n'avoient plus d'entrée aux jugemens en 662, lorsque le Tribun M. Livius Drusus proposa au peuple, & fit faire une loi qui mettoit dans

les tribunaux un nombre égal de Sénateurs & de Chevaliers. Il vouloit, par ce moyen, éteindre la jalousie qui divisoit la République. Il lui arriva ce qui est une suite ordinaire des ménagemens timides; il mécontenta les deux Ordres qu'il prétendoit réunir; & après qu'il eut été assassiné par une main inconnue, on ne put même deviner lequel des deux partis lui avoit porté le coup mortel. Ses loix moururent avec lui; & le consul Philippe les ayant fait casser, les Chevaliers Romains resterent seuls en possession des tribunaux.

Mais, ils furent contraints de les partager, deux ans après, avec le Sénat & même avec le peuple, par la loi du Tribun M. Plautius Silvanus. Elle portoit que chaque Tribu nommeroit tous les ans quinze personnes pour rendre les jugemens; & ne spécifiant aucun des trois Ordres, elle laissoit la liberté de choisir les Juges indiféremment entre les Sénateurs, les Chevaliers & le peuple. On ne sçait si cette loi subsista en son entier jusqu'à Sylla; mais, il est constant qu'en 673, Sylla, Dictateur & Consul pour la seconde fois, ôta les jugemens aux Chevaliers, qui s'étoient déclarés contre lui dans la guerre civile, & qu'il les donna, par une loi, aux seuls Sénateurs.

Dix ans après, sous le premier consulat de Pompée & de Crassus, lorsque Pompée eut rétabli la puissance Tribunitienne, le Préteur L. Aurélius Cotta voulut aussi contribuer à réunir les trois Ordres; sa loi portoit que les Tribunaux seroient en même tems remplis par les Sénateurs, par les Chevaliers, & par des officiers du trésor, nommés *Tribuni ærarii*, qui étoient de l'ordre du peuple. Cicéron étoit désigné Édile, quand cette loi fut publiée; elle étoit encore observée sous son Consulat.

Le second état où Pline nous montre les Chevaliers Romains, dans le tems qu'ils commençoient à former un ordre à part, est celui de fermiers publics. Outre le tribut, ou la taxe par tête, qu'on cessa de payer en 586, après la conquête de la Macédoine, les revenus de la République étoient de trois espèces. 1.° Ceux qui se tiroient des terres publiques, dont la dixme étoit due au peuple Romain, *Decumæ*. 2.° Les droits imposés sur le bétail, que les particuliers envoyoient dans les pâcages, dont la République s'étoit réservé une grande étendue dans les diverses provinces. Cet impôt s'appelloit *Scriptura*, parce que les commis tenoient registre de chaque tête de bétail. La troisième source des revenus publics, étoient les droits qui se payoient sur les marchandises; ce qu'on appelloit *Portorium*, parce que celles qui entroient dans les ports, ou qui en sortoient pour être transportées ailleurs, en faisoient la plus considérable partie. La République recueilloit ces revenus par des compagnies qui les prenoient à ferme. Les Censeurs les affermoient au plus offrant, & le bail duroit cinq ans, intervalle ordinaire de deux censures. De plus,

les ouvrages & les fournitures publiques étoient aussi affermés, au rabais, par les Censeurs. La première sorte de ferme s'appelloit *Vectigalia* ; la seconde, *Ultro tributa*.

Ces Compagnies ne pouvoient, sans doute, être formées que des plus riches de l'État. Mais, les Sénateurs n'entroient pas dans ces entreprises. Tout ce qui sentoit l'intérêt, leur paroissoit indigne d'eux. Le commerce même leur étoit interdit. Les Centuries des cavaliers faisoient, comme nous l'avons dejà observé, la tête de la première classe ; c'étoit les plus opulens d'entre le peuple. Ils avoient donc plus de moyens de s'intéresser dans les fermes publiques. Aussi les y voyons-nous avant les Gracques. Tite-Live raconte que Tiberius Gracchus, pere des Gracques, ayant, dans sa censure, offensé par sa sévérité le corps des Cavaliers, acheva de les aigrir en excluant du bail des fermes, ceux qui avoient eu part au bail précédent.

Quand la loi de C. Gracchus les eut rendu maîtres de la justice, ils ne renoncerent pas à l'utile occupation de manier les deniers publics. On les accusoit même d'autoriser à Rome, par leurs jugemens, les vexations que leurs commis exerçoient dans les provinces. En 661, P. Rutilius, le plus honnête homme de la République, s'étant rendu odieux à l'ordre des Chevaliers Romains, pour avoir réprimé en Asie l'avidité des Publicains, fut accusé à son retour devant eux ; & condamné sans preuve, il porta dans son exil l'estime publique, & fut, par la vénération des Rois & des nations étrangères, dédommagé d'une sentence qui ne flétrissoit que ses juges.

Mais, lorsque Sylla eut interdit aux Chevaliers Romains les fonctions de Juges, ils chercherent, en plus grand nombre que jamais, à se consoler par le profit, de ce qu'ils perdoient de considération & d'autorité. Depuis ce tems, ils n'est parlé que des Chevaliers, quand il est question de fermes publiques. Ce n'est pas qu'ils fussent tous publicains ; mais, il n'y avoit dans les fermes que des Chevaliers, & elles en occupoient la plus grande partie. C'est ce qu'entend Pline, quand il dit qu'après les séditions & les guerres civiles qui suivirent les troubles des Gracques, ce qui désigne assez clairement le tems de Sylla, le titre d'*Equites* se donna aux fermiers publics ; & que ceux-ci firent, pendant quelque tems, un troisième corps dans la République. Cornélius Népos remarque comme une singularité dans Atticus, qu'étant Chevalier Romain, il n'entra jamais dans les fermes. Cicéron nous montre par tout les fermiers publics revêtus du titre de Chevaliers Romains. Après la loi d'Aurélius Cotta, ceux qui étoient dans les fermes, pouvoient en même tems siéger dans les tribunaux ; & Cicéron, dans le plaidoyer pour Muréna, dit expressément qu'il voit au nombre de ses juges plusieurs fermiers publics. Il fait de ceux-ci un éloge

magnifique, dans le discours pour Plancius : *C'est*, dit-il, *la fleur des Chevaliers Romains, l'honneur de la République ; ce sont les colonnes de l'État.*

Il est vrai que, par un malheur attaché de tout tems à la finance, mais qu'elle a aussi de tout tems supporté avec intrépidité, ils ne sont pas toujours traités avec tant d'honneur ; & on voit, chez les Romains, une tradition suivie de plaintes & de murmures contre les financiers. Qu'on lise dans Tite-Live l'histoire de Posthumius de Pyrge. Paul Émile, après la conquête de la Macédoine, abandonna dans cette province des fonds qui pouvoient être d'un grand produit pour la République, mais qu'on ne pouvoit faire valoir que par le ministere des fermiers; *parce que*, disoit-il, *par tout où le Publicain s'emploie, il arrive de deux choses l'une, ou la République ne retire rien, ou la Province est écrasée.* Cicéron donne pour preuve de la grande affection des Siciliens pour les Romains, que ce sont les seuls peuples de l'Empire, à qui un Publicain ne soit pas odieux. Cette prévention universelle ne rebuta pas les Chevaliers Romains ; & les richesses qu'ils acquirent au milieu de ces mécontentemens, servirent par succession de tems à donner à leur Ordre ce lustre & cet état de fermeté, auxquels il parvint sous le consulat de Cicéron.

C'est le troisième & dernier degré où Pline les conduit dans le passage que nous expliquons. Il faudroit faire l'histoire de Cicéron toute entiere, pour montrer toutes les occasions où ce grand homme se fit un devoir de relever les Chevaliers Romains, entre lesquels il étoit né. Il leur donna par ses vertus & par ses talens, plus d'éclat qu'il n'en avoit reçu d'eux par la naissance. Il fit si bien valoir leurs services dans la conjuration de Catilina, que la République crut leur devoir son salut ; il les fit aimer du peuple, en se rendant lui-même populaire ; il les réconcilia avec le Sénat, dont ils étoient divisés par une ancienne jalousie. C'est ce dont il se fait gloire dans la quatrième Catilinaire, prononcée dans le Sénat. Aucun des Chevaliers Romains ne reclama contre le titre de Patron de leur ordre, que Cicéron prétend lui-même mériter mieux que personne. C'est donc avec raison que Pline dit de lui : *Enfin Cicéron, dans son Consulat, profita de la conjuration de Catilina pour donner un état de consistance à l'ordre des Chevaliers Romains, se faisant honneur d'y avoir pris naissance, & se rendant populaire pour l'affermir.* Ce fut alors que cet Ordre, ayant pris toute sa consistance, commença à figurer avec les deux autres. Le rang dans lequel il est énoncé dans les actes & dans les monumens publics, n'étant nommé qu'après le peuple, est une preuve de sa nouveauté. Le P. Hardouin cite pourtant comme une exception, une médaille de son cabinet, que rapporte aussi Mezzabarbe ; on y lit, *Consensu Senat.* & *Eq. Ordin. P. Q. R.*

Mezzabarbe y a même fait une faute, en mettant la lettre *S* avant celles qui désignent le peuple Romain; ce qui fait une répétition vicieuse du mot *Senatûs*.

Nous n'ajoûterons qu'une réflexion. Quoique l'ordre des Chevaliers Romains fît ensuite une des trois parties intégrantes dans la division des citoyens, il n'eut pourtant à part dans l'ordre public, ni magistrats, ni assemblées; il ne formoit point séparément de décret. Les Chevaliers Romains, quoique distingués du peuple par le rang & par le nom, suivirent toujours, dans le gouvernement, les loix & la discipline du peuple; & les mots *Senatus Populusque Romanus*, si fréquens dans les Inscriptions & dans les autres monumens, continuerent de comprendre tous les Romains.

III. Ovide distingue deux sortes de Chevaliers Romains; ceux qui l'étoient par leur naissance, & ceux qui le devenoient par leur fortune & par leurs services. Ceux qui acquéroient la quantité de biens fixée pour soûtenir le grade de Chevalier Romain, obtenoient aussi ce titre par la nomination des Empereurs. Ailleurs, il se plaint que sa maîtresse lui préfere un Chevalier Romain de nouvelle date, qui s'est enrichi dans le métier des armes, & qui a fait fortune par ses blessures. Et par une vanité commune à la noblesse de tous les siecles & de tous les peuples, il met le privilege de la naissance bien au-dessus de la même distinction acquise par le service.

Nous trouvons sous les Empereurs, des Chevaliers Romains de diverses conditions, selon les divers degrés de leurs noblesse, de leur fortune & de leur faveur. Les uns servoient entre les Cavaliers Prétoriens, ou entre ceux qu'on appelloit singulaires, & qui faisoient partie de la garde du Prince, d'où ils passoient aux Préfectures. Claude leur donnoit des postes honorables; & l'ordre de promotion qu'il avoit établi pour eux, étoit d'abord le commandement d'une cohorte, ensuite celui d'une aîle, enfin le tribunat d'une légion. Galba, proclamé Empereur en Espagne, choisit pour sa garde de nuit des Chevaliers Romains, à qui il donna le nom d'*Evocati*. Casaubon croit que cette institution subsista, & que ce sont ceux qui sont souvent nommés dans les Inscriptions *Evocati Augusti*; en sorte que le nom d'*Evocatus* auroit alors perdu sa signification ancienne.

Les Chevaliers Romains les plus distingués étoient Intendans des Provinces, sous le titre de *Procuratores Cæsarum*; ce que Tacite appelle *Equestris Nobilitas*. On les voit revêtus, dans les Inscriptions, de divers emplois d'honneur ou de confiance. Ils sont Bibliothécaires de l'Empereur. Selon l'institution d'Auguste, c'étoit un Chevalier Romain qui gouvernoit l'Égypte. Mais, la plus haute dignité attachée à leur Ordre, étoit celle de Préfet du Prétoire. Une loi de Valentinien I leur donne rang immédiatement après les Clarissimes.

Quoique les Chevaliers Romains ne fissent plus partie depuis long-tems de la cavalerie légionnaire, il s'en trouvoit qui s'engageoient quelquefois dans le service. Quelques-uns sans doute s'y jettoient encore, soit par goût, soit par la situation de leur fortune. On trouve, quoique rarement, sur les marbres antiques, des Chevaliers Romains dans la cavalerie des légions. Nous voyons même qu'ils faisoient quelquefois un corps, & qu'ils avoient des inspecteurs, *Curiones*, s'il est vrai que Reinésius explique bien ce mot par celui de *Curatores*. Mais, pour ne pas multiplier sans fondement, dans les Inscriptions, le nombre des Chevaliers Romains attachés aux légions, il faut observer que le mot d'*Eques* tout seul, ou *Eques legionis*, quand le mot *Romanus*, ou ceux d'*Equo publico* n'y sont pas ajoûtés, ne signifie qu'un simple cavalier de telle ou telle légion, qui n'étoit pas Chevalier Romain.

IV. C'est ici le lieu d'expliquer ce que signifient ces deux mots, *Equo publico*, qui se trouvent quelquefois dans les Auteurs, & très-souvent dans les Inscriptions. Tantôt ils sont ajoûtés à *Eques Romanus*, tantôt ils expriment tout seuls une dignité. Sigonius, Juste-Lipse, & d'après eux Rosin, Valtrinus, Charles d'Aquin, & presque tous ceux qui ont traité de la milice Romaine, prétendent, qu'il y a eu, chez les Romains, deux sortes d'*Equites* dès les premiers siecles de Rome. Ils opposent les uns aux Sénateurs, & ce sont, disent-ils, les *Equites equo publico*, qui composoient l'ordre des Chevaliers Romains; ils opposent les autres aux fantassins légionnaires, & les appellent *Equites equo privato*; c'étoient, disent-ils, les simples cavaliers. Ils appuyent cette opinion sur plusieurs passages mal entendus. Cette distinction a été détruite, lorsqu'on a prouvé que l'ordre des Chevaliers Romains ne subsistoit pas avant les Gracques, & qu'il n'y avoit jusqu'alors d'autres *Equites* que les cavaliers des légions. Si on veut voir une réfutation détaillée du sentiment de Sigonius sur ces *Equites equo privato*, dont l'antiquité ne dit pas un mot, & qui n'ont jamais existé, on peut consulter la préface de Grévius, au premier tome de son Trésor des Antiquités Romaines.

Nous nous contenterons d'expliquer ces termes, *Equo publico*; ce qui nous donnera lieu de développer encore plusieurs choses sur l'état & l'ordre des Chevaliers Romains depuis Cicéron. Dès les premiers tems, on appelloit *Equus publicus*, les chevaux des cavaliers légionnaires, parce que la République les fournissoit, & qu'ils étoient donnés par les Censeurs. Mais, nous ne trouvons pas qu'avant Cicéron aucun Auteur ait employé ces termes, *Eques equo publico*; & il y a lieu de croire que cette expression est née vers le tems même de Cicéron, lorsque les Chevaliers Romains s'étant tout-à-fait séparés de la cavalerie des légions, se distinguerent par cette addition, *Equo pu-*

blico, des Chevaliers qui s'appellerent ſimplement *Equites*. Ainſi, *Equites equo publico* étoient les Chevaliers Romains qui recevoient de la République un cheval, non plus pour ſervir, comme autrefois, dans la cavalerie, mais par diſtinction & par honneur. Ce n'eſt pas que les chevaux des cavaliers ne fuſſent fournis & entretenus aux dépens de l'État; mais, comme ils étoient donnés ſans cérémonie par ceux mêmes qui faiſoient les levées, la qualité de *publicus* fut affectée aux chevaux, que les Cenſeurs & enſuite les Empereurs donnoient ſolemnellement au nom de la République. On étoit Chevalier par la naiſſance; mais, par la donation du cheval, on entroit dans les compagnies qui s'appelloient *Turmæ equorum publicorum*, & on devenoit alors *Eques equo publico*.

Cette épithete de *publicus* ne ſe donnoit pas ſeulement au cheval; elle caractériſoit quelquefois le Chevalier même. Ligorius a donné une Inſcription, que Franceſco Maria Pratilli a renouvellée dans ſa deſcription de la voie Appia, où *Eques publicus* ne paroît ſignifier que ce qui eſt marqué ailleurs par *Equo publico*.

Cicéron, dans la ſixième Philique, ſe moquant des ſtatues que ſe faiſoit dreſſer à lui-même L. Antonius, frere de Marc-Antoine, parle de celle dont l'Inſcription ſuppoſoit qu'elle lui étoit érigée par les Chevaliers Romains, & qu'ils le reconnoiſſoient pour protecteur de leur Ordre. Et ce qui prouve qu'*Equites Romani equo publico* n'étoient pas une eſpèce particulière de Chevaliers, mais que tous les Chevaliers en général s'appelloient ainſi, c'eſt que ceux mêmes, à qui Cicéron donne ce nom dans la ſixième Philippique, ſont déſignés dans la ſeptième par ces mots, *Centuriæ Equitum Romanorum*; ce qui comprend tous les Chevaliers. Il appelle ironiquement L. Antonius *Patronus Centuriarum Equitum Romanorum*, le protecteur des centuries des Chevaliers Romains.

Cependant, Pline nous dit que du tems d'Auguſte les Chevaliers Romains, revêtus de la qualité de Juges, portoient le nom de *Judices* & non d'*Equites*; & que ce dernier nom étoit réſervé à ceux qui, diviſés en pluſieurs compagnies nommées turmes, avoient un cheval fourni par la République. Par-là il nous donne à entendre deux choſes 1.° qu'alors les Chevaliers Romains, quand ils entroient dans la judicature, quittoient le nom d'*Equites* pour prendre celui de *Judices*, & qu'ils ſortoient des compagnies nommées *Turmæ equorum publicorum*. 2.° Que cette diſtinction ne ſubſiſtoit plus de ſon tems, & que les Chevaliers Romains, même pendant leur judicature, conſervoient le nom d'*Equites*. En effet, pluſieurs Inſcriptions, ſans doute poſtérieures à Auguſte, nous donnent des juges avec le titre d'*Equo publico*.

Tant que les *Equites Romani* composerent la cavalerie légionnaire, chaque légion contenoit dix

compagnies de cavaliers, & ces compagnies se nommoient Turmes; nom qui se conserva, mais dans un autre sens, parmi les Chevaliers Romains, lorsqu'ils se furent détachés des légions. Tout le corps des Chevaliers Romains se divisoit en six turmes, dont chacune avoit son commandant, qu'on appelloit *Sevir Equitum Romanorum.* Toutes ces turmes sont nommées sur les marbres excepté la sixième, qui ne s'est encore trouvée dans aucune Inscription selon la remarque de Fabretti. Mais, le nom de Sévir témoigne assez qu'il y avoit six turmes, comme six commandans. De tous les Auteurs, Capitolin est le seul qui parle de ce Sévirat; il dit qu'Antonin, après avoir désigné consul Marc-Aurele, le fit Sévir des turmes des Chevaliers Romains. M. Spanheim prétend qu'ici cette qualité est la même que celle de *Princeps juventutis.* Mais, les Inscriptions prouvent que le Sévir étoit inférieur au Prince de la jeunesse. Quand les Chevaliers Romains passoient en revue, ce qu'on appelloit *transvectio*, ils se partageoient en six escadrons, dont chacun avoit son commandant; le Chef général de toute cette cavalerie, celui qui commandoit à tous les Sévirs, étoit le *Princeps juventutis*; & depuis que les Chevaliers Romains, pour flatter Auguste, eurent donné ce titre à Caïus & à Lucius, c'étoit le gage de la succession à l'Empire. Dans le passage de Capitolin, c'est un effet de la modestie d'Antonin, de n'avoir donné à Marc-Aurele, déjà César, que la dignité de Sévir, au lieu de celle de *Princeps juventutis.* Adrien lui avoit déjà donné le cheval public à l'âge de six ans, selon le même Capitolin.

Turnèbe prétend que ces six turmes de Chevaliers Romains ont rapport à l'ancienne division en *Rhamnes*, *Titienses*, *Luceres*, dont chaque partie se divisoit en *primi* & *secundi.* Nous ne voyons aucun fondement à cette opinion. Ces noms anciens ne subsistoient plus sous les Empereurs; & ces turmes ne sont distinguées dans les Inscriptions que par les noms de nombre, *prima*, *secunda*, &c.

Peut-être cette division des Chevaliers Romains en six turmes, n'avoit-elle lieu en aucune autre occasion que dans les deux revues appellées *transvectio* & *Equitum probatio*. La dignité de Sévir n'étoit, selon Reinésius, qu'une distinction de pompe & de cérémonie. Ces deux revues étoient peut-être les seules rencontres où les Chevaliers Romains se trouvoient réunis; & il paroît qu'après avoir reçu de l'Empereur le cheval public, la prise de possession de la dignité de Chevalier Romain consistoit à paroître la première fois dans la transvection, en habit d'ordonnance, dans la turme où on étoit enrôlé.

Nous voyons, dans Gruter, le cheval public donné par Trajan, par Adrien, par Antonin, par Marc-Aurele & Vérus, par Sévère & Caracalla. On ne sçait même si les Chevaliers Romains ne

ne prenoient pas quelquefois, comme épithete, le nom de l'Empereur qui leur avoit donné le cheval public. Du moins sembloit-il que le mot *severianus* peut très-bien s'expliquer ainsi dans une Inscription de Fabretti.

On ne trouve plus dans les Inscriptions le cheval public donné par les Empereurs depuis Caracalla. Il paroît par les termes d'Ulpien, au Digeste, que de son tems *equus publicus* ne signifioit plus que le cheval de poste, les relais dont on se servoit pour porter promptement les ordres du Prince.

(*a*) V. Il y avoit aussi à Athènes un ordre de Chevalier. Pour être de cet ordre, il falloit avoir trois cens mesures de revenu, & être en état de nourrir un cheval de guerre. Cet ordre faisoit la seconde classe des citoyens.

Les Chevaliers Athéniens faisoient tous les ans le dix-neuvième du mois de Mai, une procession à cheval dans toutes les rues en l'honneur de Jupiter. Ce fut ce jour-là même que Phocion but le poison mortel. Quand les Chevaliers Athéniens passerent devant la prison, les uns ôterent les couronnes de dessus leur tête; les autres, jettant les yeux sur les portes de cette prison, fondirent en larmes; & ceux, à qui il restoit quelque sentiment d'humanité, & qui n'avoient pas l'ame entièrement corrompue & aveuglée par la colère ou par l'envie, trouverent que c'étoit une très-grande impiété à la ville de n'avoir pu se contenir ce jour-là, ni s'empêcher, pendant une fête si solemnelle, de se souiller de la mort violente d'un homme.

Chez les Gaulois, l'ordre des Chevaliers avoit aussi le second rang, parmi les trois ordes dont la nation étoit composée. Les Chevaliers portoient les armes; & le peuple suivoit les Chevaliers à la guerre, ou cultivoit les terres.

CHEVALIERS FRANÇOIS. (*b*) Ceux qui seront curieux de s'instruire de ce qui regarde nos anciens Chevaliers, peuvent consulter les excellens mémoires de M. de la Curne de Sainte Palaye. Ce sçavant Académicien s'est proposé d'y donner une juste idée de notre ancienne Chevalerie, & de faire connoître la nature & l'utilité d'un établissement qui, regardé maintenant comme frivole, fut néanmoins l'ouvrage d'une politique éclairée, & la gloire des nations chez lesquelles il étoit en vigueur.

Pour exécuter ce dessein, M. de la Curne de Sainte Palaye met sous les yeux du Lecteur; 1.° l'éducation qui préparoit les jeunes gens à la Chevalerie. 2.° Les exercices des Tournois, qui les rendoient propres à la guerre. 3.° L'usage que l'on faisoit dans les armées, de la valeur, de l'adresse & de l'expérience des Chevaliers. 4.° Les récompenses promises à ceux qui se distingueroient dans les combats, & les punitions dont

(*a*) Plut. T. I. p. 87, 88, 758. Roll. Hist. Anc. Tom. III. pag. 22. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. T. XIX. p. 184.

(*b*) Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XX. pag. 597.

ils étoient menacés, s'ils manquoient à leur devoir. Enfin, pour ne rien laisser à désirer s'il est possible, & pour montrer en même tems qu'il n'a point été séduit par une aveugle prévention, il examine les causes qui produisirent la décadence & la chûte de la Chevalerie, & les inconvéniens qui pouvoient contrebalancer les avantages de cet établissement.

CHEVALIERS [Les]. (*a*) C'est le titre d'une comédie d'Aristophane. En voici le précis en deux mots.

Démosthène & Nicias, deux généraux Athéniens, assiégeoient l'isle de Délos; & ils ne pouvoient venir à bout de s'en rendre les maîtres, parce que les Lacédémoniens trouvoient toujours le moyen d'y jetter des rafraîchissemens. Larmée des Athéniens souffroit beaucoup, & ils se voyoient presque réduits à abandonner l'entreprise. Dans ces circonstances, Nicias laissa à son collegue le soin de continuer le siege, & vint à Athènes solliciter de nouveaux secours. Un nommé Cléon, homme fort imprudent & fort emporté, se déchaîna contre les deux généraux, & attribua à eux seuls les difficultés & les longueurs du siege, & promit au peuple de réduire l'isle en vingt jours, si l'on vouloit lui donner le commandement de l'armée. Nicias & ses amis engagerent le peuple à prendre Cléon au mot, croyant qu'il ne pourroit jamais effectuer sa promesse. Effectivement, Cléon se trouva assez embarrassé qu'on eût pris ce parti contre son attente; néanmoins, il fut obligé de partir. Pendant l'absence de Nicias, Démosthène avoit eu quelques succès, qui mirent Cléon en état de pousser à bout les assiégés; & avec les nouveaux secours qu'il amena, il réduisit l'isle ainsi qu'il s'y étoit engagé. Il revint triomphant à Athènes, & alors le peuple prit une telle confiance en lui que rien ne se faisoit plus que par ses avis. Comme c'étoit un très-méchant homme, & qu'il ne gardoit aucune mesure, il devint bientôt insupportable; & Aristophane fit sa comédie des Chevaliers pour le perdre dans l'esprit du peuple, & lui ôter la conduite des affaires.

Le Poëte introduit le peuple d'Athènes sous le personnage d'un vieillard, qui ne voit & qui n'entend presque rien, qui est tombé en enfance, & qui se laisse gouverner par un esclave nouveau venu, qui est Cléon. Deux de ses anciens esclaves, qui sont Nicias & Démosthène, qui voyent que les affaires de leur maître périssent entre les mains de Cléon, & qu'eux-mêmes sont maltraités sans sujet, forment le dessein de faire chasser Cléon, & de mettre à sa place un autre personnage de la lie du peuple qui se nomme Agoracritus. Cet Agoracritus, soûtenu par les Chevaliers qui forment le chœur, & conduit par

(*a*) Roll. Hist. Anc. T. III. p. 158. Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. XXI. p. 147. *& suiv.*

Nicias & par Démosthène, fait tous ses efforts pour perdre Cléon; Cléon de son côté, pour se maintenir, a recours à ses artifices ordinaires, qui sont principalement la malice & l'impudence. Le combat de ces deux rivaux, qui se disputent le gouvernement, forme le nœuf. Enfin, Agoracritus propose au peuple de faire ouvrir sa propre cassette & celle de Cléon. La cassette de Cléon se trouve remplie de l'argent qu'il a volé; celle d'Agoracritus se trouve vuide. Alors, le peuple ouvre les yeux; Cléon est chassé, & Agoracritus est mis à sa place. Voilà le dénouement de la piece. C'est sur de semblables fictions que sont fondées toutes les comédies d'Aristophane, & l'on y trouve ordinairement les affaires les plus importantes de la République discutées de ce ton plaisant & badin.

CHEVAUX [Courses de]. (*a*) Les courses de chevaux furent autrefois très-célebres dans les jeux Olympiques. Nous devons à M. l'abbé Gédoyn des recherches très-intéressantes sur cette matière. Il s'est appliqué à rechercher l'origine & le progrès des courses de Chevaux, & en combien de manières elles se diversifioient. Nous allons en donner ici un extrait.

I.

Origine & progrès des courses de Chevaux.

Les Curetes ou Dactyles, à qui Rhéa avoit confié l'éducation de Jupiter, étoient cinq freres. Quand ils eurent rempli leur ministere, ils quitterent le mont Ida pour venir en Élide. Hercule, qui étoit l'aîné, leur proposa un jour de s'exercer à la course, & de voir qui d'entr'eux remporteroit le prix. Ce prix devoit être une couronne d'olivier; car, lui-même avoit apporté du plan d'olivier en Grece, & cet arbre n'y étoit déjà plus rare. Comme toutes les choses humaines ont de foibles commencemens, ce fut-là l'origine de ces jeux qui devinrent ensuite si célebres, & pour qui les Grecs se montrerent si passionnés. D'autres disent que Jupiter, après avoir triomphé des Titans, institua lui-même ces jeux à Olympie, & qu'Apollon y remporta le prix de la course. L'une & l'autre tradition étoit également accréditée parmi les Eléens du tems de Pausanias. Il est hors de doute que ces premières courses se firent à pied, & que l'on n'y vit ni Chevaux ni chars; le cheval alors n'étoit point un animal domestique; on n'avoit pas encore trouvé l'art de le dompter & de le faire servir à l'usage de l'homme; ce qui nous fait souvenir de cette fable, qu'Horace a mise en vers, dont voici une traduction. *Le cerf, plus fort dans le combat que le Cheval, chassoit celui-ci des pâturages. Las de se voir toujours maltraité, le Cheval implora le*

(*a*) Exod. c. 14. v. 6. *&* *seq.* c. 20. v. 10. Horat. L. I. Epist. 10. v. 34. *& seq.* Virg. Georg. L. I. v. 12, 13. L. III. v. 115. *& seq.* Plin. T. I. p. 416. Pausan. *passim.* Mém. de l'Acad. des Inscript. & Bell. Lett. Tom. VIII. pag. 314. *& suiv.*

secours de l'homme, & se laissa mettre un frein. Mais, après qu'il eut triomphé de son ennemi par la force, il ne put se délivrer ni du frein ni du cavalier.

Cette fable enseigne plus d'une vérité. Nous nous contenterons de celle qui fait à notre sujet; sçavoir, que le Cheval a été long-tems un animal sauvage. Il ne faut pas s'en étonner; la nécessité, mere de l'invention, ne s'étoit pas encore fait sentir à cet égard. Dans les premiers tems, la terre ni peuplée ni défrichée, n'offroit aux yeux que de vastes solitudes & des forêts immenses, dont les arbres étoient aussi anciens qu'elle. D'un côté, les bêtes féroces, dont ces forêts étoient remplies; de l'autre, ces hommes sanguinaires, qui dans tous les tems ont compté pour rien la vie d'autrui, rendoient les chemins très-dangereux. Hercule & Thésée n'avoient point encore purgé leur païs des divers monstres qui l'infectoient. On étoit donc peu tenté de voyager; chacun se tenoit dans le lieu où il étoit né, uniquement occupé à cultiver l'héritage de ses peres. On labouroit la terre avec des bœufs; on ne connoissoit que l'âne pour bête de somme; cet animal, dur à la fatigue & facile à nourrir, étoit alors autant en estime qu'il est en mépris aujourd'hui. On ne s'avisoit point de souhaiter une monture ou plus honorable ou meilleure, parce que celle-là suffisoit. Le luxe & la délicatesse n'avoient point fait à l'homme une infinité de besoins imaginaires. Les besoins naturels étoient les seuls que l'on se mît en peine de satisfaire; & le sentiment général étoit celui-là même, qu'un de nos Poëtes a exprimé si bien dans ces vers:

Heureux qui se nourrit du lait de ses brebis,
Et qui de leur toisoin voit filer ses habits,
Qui ne sçait d'autre mer que la Marne ou la Seine,
Et croit que tout finit où finit son domaine!

Mais bientôt, les mœurs changerent, & d'autres mœurs amenerent d'autres usages.

Cinquante ans après le Déluge de Deucalion, qui affligea la Grece du tems de Moïse, Clyménus, un des descendans d'Hercule Idéen, vint de Crete en Élide, y regna & donna le spectacle d'une course dans Olympie. Endymion, fils d'Aëthlius, chassa Clyménus de l'Élide, s'empara du trône, & proposa à ses propres enfans le royaume pour prix du même exercice. Ces deux courses, comme les premières, furent encore des courses à pied; mais, quelque tems après, on vit paroître en Grece un jeune héros plein de courage & de vertu; c'étoit Bellérophon. Il trouva le secret de dompter ce Cheval, qui depuis a été si fameux sous le nom de Pégase; & il s'en servit utilement à combattre un monstre terrible, qu'il tua enfin à coups de fleche. La fable dit que Minerve elle-même avoit dompté le Pégase en lui mettant un mords;

cé qui fit donner à la déesse le nom de Minerve Chalinitis, du mot Grec χαλινὸς, qui signifie un frein. Il est aisé de voir que cette fable ne signifie autre chose, sinon que Bellérophon, par son adresse & sa dextérité, s'étoit rendu maître de ce fougueux animal.

Bellérophon, fils de Glaucus & petit-fils de Sisyphe, descendoit de Deucalion par six degrés de génération, & vivoit du tems qu'Aod exerçoit la judicature en Judée. On peut inférer de-là, que l'usage de monter à Cheval ne commença en Grece que l'an du monde 2650, treize à quatorze cens ans avant l'Ére Chrétienne. Nous disons en Grece; car, il est certain qu'en Égypte on se servoit de Chevaux long-tems auparavant. Le Pharaon qui fut englouti dans la mer Rouge, en poursuivant les Israëlites, traînoit après lui une nombreuse cavalerie & beaucoup de chariots. Les Israëlites, qui avoient fait un long séjour en Égypte, ne pouvoient non plus ignorer l'art de tirer du service d'un animal aussi utile que le Cheval; en effet, ils ne l'ignoroient pas, comme nous l'avons observé ci-dessus dans l'article de Cheval.

Nous ne nous arrêterons point à une ancienne tradition, qui avoit cours en Grece, que Neptune, disputant avec Minerve, à qui feroit aux hommes le présent le plus utile, frappa la terre de son trident, & en fit sortir un beau Cheval d'où il prit le surnom de Hippius; surnom dont on pourroit rendre d'autres raisons. On chercheroit en vain un sens allégorique dans cette fable. Quelques-uns prétendent que le Cheval est le symbole de la navigation; mais apparemment, ils ignorent que Pamphus, poëte plus ancien qu'Homère, dit formellement que les hommes sont redevables à Neptune, & du Cheval, & de ces tours flottantes que nous appellons des vaisseaux. Il distingue ces deux choses, loin de les confondre & de faire l'une le symbole de l'autre. Selon M. l'abbé Gédoyn, c'étoit en effet une espèce de tradition, que les Athéniens prenoient plaisir à débiter, parce qu'elle flattoit leur vanité; & le vulgaire toujours crédule pouvoit y ajoûter foi, comme à mille autres absurdités. Les Poëtes, qui saisissent le merveilleux par tout où ils le trouvent, n'ont pas manqué de faire honneur à Neptune de ce Cheval créé, pour ainsi dire, par lui pour le service de l'homme:

Tuque ô cui prima frementem
Fudit equum magno tellus percussa tridenti,

dit Virgile, en invoquant ce dieu au commencement de ses Géorgiques. En quoi il ne fait que rendre Homère son grand modele, qui dans le vingt-troisième livre de l'Iliade, nous peint Ménélaüs adressant ces paroles à Antiloque: *Jurez par Neptune la main sur vos Chevaux, jurez que vous n'avez point employé la fraude pour me devancer.* Pourquoi Mé-

nélaüs exige-t-il qu'Antiloque jure par Neptune ? C'est que dans l'idée des Grecs, Neptune étoit le dieu de la chevalerie comme le dieu des mers. Mais, les Historiens, plus amateurs du vrai que du merveilleux, ont laissé ce conte aux Poëtes & aux Mythologues, & n'ont point fait ce dieu auteur de l'art de monter à Cheval.

Revenons donc à Bellérophon. Son combat contre un monstre se passa en Lycie, où Prœtus l'avoit envoyé à dessein de l'y faire périr. Le bruit de ces deux aventures ne tarda pas à se répandre de tous côtés ; & aussi-tôt ce fut parmi les Princes & les Héros de la Grece à qui auroit des Chevaux ; on prit soin d'en nourrir ; les haras de l'Épire, ceux d'Argos & de Mycènes l'emporterent sur tous les autres.

Les Thessaliens, peuples voisins de la Grece & de la Macédoine, acquirent dès-lors la réputation d'être fort bons cavaliers ; ils combattoient à cheval contre des taureaux sauvages ; ce qui leur fit donner le nom de Centaures. Les Lapithes, autre peuple de Thessalie, excellerent en même tems à faire non seulement des mords, mais des caparaçons, & à bien manier un cheval, comme Virgile nous l'apprend. Pline est d'accord avec lui ; à cette différence près, qu'il attribue à Bellérophon ce que Virgile, en qualité de Poëte, a mieux aimé attribuer à Neptune.

Ce fut à peu près dans cette conjoncture, & environ trente ans après Endymion, que Pélops fit célébrer les jeux Olympiques en l'honneur de Jupiter ; & comme le remarque Pausanias, avec plus de pompe & d'éclat que n'avoit fait aucun de ses prédécesseurs. Ce Prince venoit de remporter une victoire signalée sur Œnomaüs à cette fameuse course de chars, dont le prix n'étoit rien moins que le royaume de Pise, & la plus belle Princesse qu'il y eût alors ; ainsi, l'on peut croire avec assez de fondement, qu'aux jeux de Pélops, outre une course à pied qui étoit ordinaire, il y eut des courses de Chevaux & de chars. Mais, il paroît que les Chevaux furent encore rares & précieux ; & de-là ces fables qui sont si répandues dans les anciens Mythologues ; que Jupiter, ayant enlevé Ganymede, pour consoler Tros, pere du jeune échanson, lui donna des Chevaux d'une beauté merveilleuse ; que Neptune fit aussi présent à Coprée du fameux cheval Arion, qui de Coprée passa à Hercule, & d'Hercule à Adraste, à qui il sauva la vie ; qu'au mariage de Thétis & de Pélée, les dieux qui avoient honoré la noce de leurs présence, voulant signaler leur libéralité, Neptune donna pour sa part à Pélée, deux magnifiques Chevaux, dont on nous a conservé les noms ; qu'aux jeux funébres de Patrocle, Ménélaüs attela avec son Cheval Podarge, une Cavale d'Agamemnon la superbe Æthé, qui tiroit son origine des Chevaux donnés à Tros par Jupiter même. Tout cela marque assez qu'un beau Cheval étoit alors quelque-

chose d'extraordinaire & d'un grand prix.

Il est naturel d'observer ici que comme une découverte mene souvent à une autre, l'usage des chars fut connu en Grece presqu'en même tems que celui des Chevaux. Cicéron en attribue l'invention à Minerve, Eschyle à Prométhée, Théon le Scholiaste d'Aratus à un certain Trochilus ; l'opinion la plus commune en donne l'honneur à Érichthonius, & c'est celle que Virgile a suivie. Les chars de ces tems-là étoient si légers, que quatre Chevaux devoient les emporter avec une rapidité prodigieuse. De-là l'expression du Poëte :

Rapidisque rotis insistere victor.

Et celle d'Horace :

Metaque fervidis evitata rotis.

Après Pélops, Amythaon fils de Créthéus, & cousin germain d'Endymion, donna les jeux Olympiques aux Grecs ; après lui, Pélias & Nélée les donnerent à frais communs ; Augée les fit aussi célébrer, & ensuite Hercule le fils d'Amphitryon, quand il eut conquis l'Élide. On ne peut pas douter qu'à toutes ces représentations il n'y eût des courses de Chevaux & de chars, sur tout à la dernière ; puisqu'Iolas, le compagnon volontaire des travaux d'Hercule, & son fidele Écuyer, y remporta le prix de la course des chars, & fut couronné de la main d'Hercule même, dont il avoit emprunté les Cavales ; car, en ce tems-là, dit Pausanias, on ne faisoit pas de façon d'emprunter les Chevaux qui étoient en réputation de vîtesse. Iasius Arcadien eut le prix de la course des Chevaux de selle dans ces mêmes jeux. Par ce détail tiré de Pausanias, comme du seul Auteur qui nous ait conservé la mémoire de ces faits, nous voyons qu'en Élide, depuis Pélops contemporain de Bellérophon, chaque Roi à son avénement donnoit les jeux au peuple, & que les courses de Chevaux & les courses de chars, faisoient toujours partie du spectacle.

Cela dura jusqu'au regne d'Oxylus, qui, par un bizarre effet de la superstition Grecque, devenu roi des Éléens, de simple particulier qu'il étoit, ne négligea pas non plus une coûtume que ses prédécesseurs avoient constamment observée ; mais après lui, les jeux Olympiques furent interrompus pendant l'espace de trois cens cinquante ans ; & ces divers combats, qui en formoient le spectacle, ne se maintinrent tout au plus qu'aux funérailles des Princes & des Héros de la Grece. C'est d'après cet usage qu'Homère les a dépeints dans le vingt-troisième livre de l'Iliade, où nous voyons des Athletes de toute espèce ouvrir par une course de chars, & disputer ensuite le prix de la lutte, du ceste, de l'arc, du disque, & d'un combat singulier avec l'épée & le bouclier. Cinquante ans avant le siege de Troye, Nestor avoit disputé le prix d'une course de chars contre les fils d'Actor ; & environ cinquante ans encore auparavant à la pompe funébre

d'Azan fils d'Arcas, Étolus poussant ses Chevaux à toute bride, renversa par terre Apis, qui fut si dangereusement blessé qu'il en mourut; ainsi, les courses, & de Chevaux, & de chars, avoient été introduites dans les funérailles dès les premiers tems; car, Étolus étoit fils d'Endymion, & vivoit en même tems que Bellérophon, qui est l'époque de l'usage des Chevaux pour les Grecs. On ne peut remonter plus haut, & tout ce que les Poëtes ont dit de contraire à ce sentiment, doit être regardé comme fabuleux; par exemple, que dans la guerre des Dieux avec les Titans, Minerve poussa son char contre Encélade, d'où elle prit le surnom de Minerve Hippia; car, pour le Neptune Hippius, & la raison que l'on en donne, nous avons déjà dit ce qu'il en falloit penser.

Enfin, quatre cens huit ans après la prise de Troye, selon le P. Pétau, & vingt-trois ans après la fondation de Rome, Iphitus, un des descendans d'Oxylus, sur la foi de l'oracle de Delphes, rétablit les jeux Olympiques. Ce fut pour lors que ces jeux prirent une forme régulière, que l'on eut soin de les policer par de bonnes loix, & que leur célébration étant devenue exactement périodique, les Grecs commencerent à compter par Olympiades. Alors, non seulement on institua des Palestres ou Gymnases, & des maîtres d'exercices, mais on créa des Juges ou Directeurs sous le nom d'Hellanodices, dont la fonction étoit de présider aux jeux, d'y maintenir l'ordre & la discipline; & d'adjuger le prix à celui qui l'avoit mérité.

Mais, après une si longue discontinuation, dit Pausanias, on avoit presque perdu la mémoire des différens exercices qui avoient été autrefois en usage. On se les rappella peu à peu, & à mesure que l'on se souvenoit de quelqu'un, on l'ajoûtoit à ceux qui étoient déjà retrouvés. On commença par la course à pied comme par celui qui étoit le plus naturel & le plus ancien. On rétablit ensuite la lutte, le pentathle, le ceste, le pancrace, & enfin les courses de chars & les courses de Chevaux; c'est ce que nous apprend cet Historien. On seroit tenté de croire que ce qui fit différer le rétablissement de plusieurs de ces jeux, ce ne fut pas tant l'oubli où ils étoient tombés, que le défaut d'exercices & le manque de combattans. Car, le nom & la forme de la plûpart des combats Athlétiques s'étoient au moins conservés dans les écrits des Poëtes & des Historiens; mais, il ne s'étoit point formé d'Athletes. A l'égard des courses de chars & de Chevaux, outre cette raison, on peut en soupçonner une autre; c'est que les Chevaux n'étoient pas encore bien communs en Grece. Toutes sortes de personnes étoient admises à disputer le prix des jeux Olympiques; mais, toutes sortes de personnes n'avoient pas des Chevaux. Ce qui le persuade, c'est que les Grecs alors n'étoient point accoûtumés à entretenir de la cavalerie,

comme nous l'avons montré dans l'article de Cheval d'après les poëmes d'Homère, où il n'en est point fait mention. Quoi qu'il en soit, il est certain que la course des chars ne fut ramenée dans les jeux Olympiques qu'en la 25e. Olympiade, plus de cent ans après le rétablissement de ces jeux, & la course des Chevaux de selle ne fut renouvellée qu'en la 28e.

I I.

En combien de manières se diversifioient les courses de Chevaux?

Pindare, dont la Muse étoit consacrée à la gloire de ceux, que l'on proclamoit vainqueurs aux jeux de la Grece, & Pausanias, qui nous a laissé un assez ample détail de leurs victoires, distinguent tous deux des courses de Chevaux de plusieurs espèces. 1.° On couroit avec des Chevaux de selle; & remporter le prix à cette sorte de combat, étoit ce que les Grecs appelloient νικᾷν ἵππῳ κέλητι, ou simplement νικᾷν κέλητι. La première ode du poëte Lyrique, est en l'honneur de Hiéron tyran de Syracuse, vainqueur à la course des Chevaux de selle. L'interprete de Pindare & celui de Pausanias ont rendu ce mot par *Equo desultorio*; il ne signifie point cela; κέλης est un Cheval de selle. Eustathe l'exprime ainsi ἵππος ἄζυξ, καὶ κατὰ μόνας ἐλαυνόμενος, un Cheval fait non pour l'attelage, mais pour aller seul. 2.° On couroit avec des poulains montés comme des Chevaux de selle; cette espèce de course fut ou instituée ou rétablie en la 128.e Olympiade; & Tlépoleme de Lycie y remporta le prix. La troisième sorte étoit ce que l'on appelloit le Calpé; elle consistoit, selon Pausanias, à courre avec deux jumens, dont on montoit l'une, & l'on menoit l'autre en main. Sur la fin de la course on se jettoit à terre, on prenoit les deux jumens par leurs mords, & l'on achevoit ainsi la carriere.

Si les trois sortes de courses, dont nous avons parlé, avoient chacune leurs différences, elles avoient aussi plusieurs choses qui leur étoient communes; premièrement elles se faisoient toutes trois sans étriers, dont l'invention est fort postérieure à ces tems-là; secondement, dans toutes, les enfans étoient admis à disputer le prix de même que les hommes. Le fait est certain pour les deux premières; à l'égard de la troisième, on ne sçauroit l'assurer faute de preuves.

On sera peut-être curieux de sçavoir, à quel âge les Grecs admettoient les enfans aux combats Athlétiques; c'étoit depuis 12 ans jusqu'à 16 & 17. En voici la preuve, tirée du seul Historien qui puisse nous instruire sur cette matière comme sur beaucoup d'autres. » Phérias d'Égine, dit Pausanias, en la 78.e Olympiade, ayant paru trop jeune » & trop foible pour soûtenir le » combat, n'y fut pas admis; » mais, l'Olympiade suivante, » il remporta le prix sur la jeunesse. Hyllus de Rhodes fut » rejetté par une raison contraire;

» à l'âge de 18 ans, il se présenta » pour combattre dans la classe » des enfans ; on le jugea trop » âgé ; il combattit dans la classe » des hommes & fut couronné. « Cependant, Platon, dans sa République, semble distinguer trois sortes de combattans, les enfans, les jeunes gens qui avoient atteint l'âge de puberté, & les hommes faits. Apparemment que cela étoit ainsi de son tems ; mais, Pausanias qui parle du sien, ne fait mention que de deux classes.

Enfin à toutes ces courses, avant que d'achever la carrière, il falloit tourner autour d'une borne plantée dans un endroit si serré, si périlleux, que quiconque n'étoit pas fort adroit, couroit risque de tomber de Cheval, & de perdre la victoire. J'ai cru un tems, dit M. l'abbé Gédoyn, que la nécessité de tourner ainsi autour d'une borne, n'étoit que pour les courses de chars ; mais, la lecture de Pausanias m'a détrompé ; j'en puis citer un passage qui décide la question : » La cavale de Phidolas de Corinthe mérite bien, » dit-il, que j'en parle ; les Co- » rinthiens la nomment Aura. » Son maître étant tombé dès le » commencement de la course, » cette cavale courut toujours » comme si elle avoit été condui- » te, tourna à l'entour de la » borne avec la même adresse, » redoubla de force & de cou- » rage au bruit de la trompette, » passa toutes les autres ; & com- » me si elle avoit senti qu'elle ga- » gnoit la victoire, elle vint s'ar- » rêter devant les juges ou direc- » teurs des jeux. Phidolas, pro- » clamé vainqueur, obtint des » Éléens d'ériger un monument » où lui & sa cavale fussent re- » présentés. «

On voit par ce passage, que sur la fin des courses les trompettes jouoient des fanfares pour animer les combattans ; mais, ce que l'on en peut conclure encore, c'est que le lieu où on couroit à cheval, étoit différent du jeu où l'on couroit en chars. La même borne en effet ne pouvoit pas être également périlleuse pour les courses de Chevaux & pour les courses de chars ; un Cheval passe où un char ne sçauroit passer. Il y avoit donc un lieu affecté à chaque genre de course ; le stade servoit pour les courses à pied, l'hippodrome servoit pour les courses de Chevaux, & il y avoit une lice particuliere pour les courses de chars. On jugera aisément que l'hippodrome devoit être beaucoup plus long que le stade ; car, il n'étoit pas juste d'assujettir les hommes & les Chevaux à fournir la même carrière. Aussi Pausanias dit-il positivement que l'hippodrome d'Olympie avoit deux stades de long.

CHEVAUX DU CIRQUE. (*a*) Il paroît par les Inscriptions qui nous restent, qu'on faisoit autant d'honneur aux Chevaux qui couroient dans le Cirque, qu'aux Auriges qui les conduisoient. On leur érigeoit des monumens, on

(*a*) Antiq. expl. par D. Bern. de Montf. Tom. III. pag. 284. *& suiv.*

les gravoit sur des pierres précieuses avec la palme, marque de leur victoire à la course. On gravoit sur de grandes tables de marbre leurs noms, leur païs, la couleur de leur poil. Il ne sera peut-être pas inutile de mettre ici les noms des Chevaux qui se trouvent dans quelques Inscriptions de Gruter, & sur d'autres monumens, tels que Dom Bernard de Montfaucon les a receuillis dans son Antiquité.

Abascantus.	Callidromus.	Frugiférus.	Mélissus.
Abigeius.	Callidus.	Græculus.	Memnon.
Acceptor.	Callinicus.	Garrulus.	Ménippus.
Acéréus.	Camm.	Gélos.	Murinus.
Admétus.	Candidus.	Gemmula.	Murra.
Adsertor.	Catta.	Gentilis.	Mysticus.
Advola.	Celtibérus.	Glaphirus.	Nicolaus.
Ægyptus.	Centaurus.	Hédératus.	Nitidus.
Æthéréus.	Chrysippus.	Hélius.	Notatus.
Ajace.	Cirratus.	Hilarus.	Nobilis.
Alcimus.	Cotinus.	Hirpinus.	Noricus.
Amor.	Cupido.	Inclutus.	Océanus.
Andrémon.	Dædalus.	Indus.	Palmatus.
Aquila.	Décoratus.	Ingénuus.	Palumbus.
Aquilinus.	Délicatus.	Innocens.	Paratus.
Aracinus.	Dérector.	Juvénis.	Pardus.
Arancus.	Domitius.	Latinus.	Passérinus.
Arcadius.	Draucus.	Licentia.	Patronus.
Argus.	Dromus.	Licentiosus.	Péculiaris.
Arion.	Éminens.	Lucidus.	Pégasus.
Arista.	Eutonius.	Lucinus.	Perdix.
Armatus.	Eutonsus.	Lupercus.	Pétulans.
Atmetus.	Exactus.	Lupus.	Phædrus.
Aunara.	Excellens.	Lybius *ou* Libyus.	Pistus.
Bæticus.	Exoriens.		Polynice.
Ballista.	Félix.	Maculosus.	Pompeianus.
Barbarus.	Félicissimus.	Matron.	Pontifex.
Bubalus.	Floridus.	Maurus.	Præsidius.

Pugio.	Romulus.	Siricus.	Tyrrhénus.
Purpurio.	Sæclaris.	Smaragdus.	Valentinus.
Pyrallus.	Sagitta.	Spiculus.	Vaſtator.
Rapax.	Sanctus.	Superbus.	Victor.
Raptor.	Saturus.	Thélo.	Virilis.
Régalis.	Sica.	Tibéris.	
Romanus.	Signifer.	Tigris.	
Romula.	Silvanus.	Tuſcus.	

Dans certaines Inſcriptions, les différentes couleurs des Chevaux ſont marquées ſur chacun, & ſes couleurs ſont telles : *albus*, blanc ; *cinereus*, cendré ; *badius*, bai ; *rufus*, roux ; *maurus*, maure ; *fulvus*, fauve ; *pullus*, noirâtre ; *kæſius* ou *cæſius*. Ces couleurs ſe trouvent ſouvent mêlées, *rufus-cæſius*, *niger-cæſius*. La patrie des Chevaux eſt encore marquée dans certaines Inſcriptions. L'Afrique en fourniſſoit plus que tous les autres païs ; il y en avoit d'Eſpagne, des Gaules, de Mauritanie, de Lacédémone.

CHEVELURE DE BÉRÉNICE. Il en a été parlé ſous l'article de Bérénice, fille unique de Magas. *Voyez* Bérénice.

CHEVELUS, *Capillati*, nom que Dicénée donna aux Goths, leur conſeillant de porter toujours une longue Chevelure, pour les diſtinguer des ſacrificateurs, qu'il inſtitua & qu'il nomma *Pileati*, c'eſt-à-dire, couverts d'un chapeau ou d'un bonnet. Ceux-ci étoient raſés, & ne ſe découvroient pas même, lorſqu'ils faiſoient leurs ſacrifices. Dicénée vint dans le païs des Goths du tems de leur roi Sitalque, environ 80 ans avant la Naiſſance de Jeſus-Chriſt, à ce que rapporte Jornandès, dans l'hiſtoire des Goths. Pierre Patrice remarque que Décébale, roi des Daces, ayant envoyé d'abord à l'Empereur Trajan des Ambaſſadeurs du rang des *Capillati*, qui étoient des moins conſidérables, lui envoya dans la ſuite des *Pileati*, pour rendre ſon ambaſſade plus illuſtre, & lui faire plus d'honneur. Cependant, les Goths & les autres peuples du Septentrion faiſoient autrefois grand cas d'une belle Chevelure, & prenoient grand ſoin de l'entretenir. Même entre les femmes, c'étoit une marque de virginité ; car, celles qui étoient mariées, alloient la tête couverte, & les filles au contraire alloient la tête nue, laiſſant flotter leurs cheveux ou les raſſemblant pour les lier & les laiſſer pendre par derrière.

CHEVEUX, *Cheveux*. (a) A Rome dès qu'on avoit reçu une Veſtale, on lui coupoit les Che-

(a) Plut. Tom. I. pag. 2. Mém. de l'Acad. des Inſcript. & Bell. Lett. T. IV. pag. 167. 230. *& ſuiv.* Tom. VIII. p. 487, 488. Tom. XII. p. 45, 46. Tom. XIX. p. 613. T. XX. p. 60, 61.

veux, & on attachoit sa chevelure à cette plante ou espèce d'arbre si renommé par les fictions d'Homère, que les Grecs & les Latins appelloient *lotos;* ce qui dans une cérémonie religieuse où tout devoit être mystérieux, étoit regardé comme une marque d'affranchissement & de liberté. Les esclaves en effet, à qui on rendoit la liberté, se coupoient les Cheveux, comme si en cherchant dans les offrandes une juste compensation avec le précieux don de la liberté qu'ils recevoient des dieux, on ne trouvoit rien dans le culte extérieur, qui pût convenir davantage que la chevelure, qui étoit beaucoup plus honorée chez les Anciens que parmi nous; soit qu'il ait plu aux dieux d'y attacher quelquefois la destinée des hommes ou des Empires, ou que l'usage que la religion en avoit fait depuis long-tems, en rendît la dépouille plus respectable.

I. Quoi qu'il en soit, il est certain que les Cheveux furent d'abord des dépouilles que la piété se plaisoit à consacrer aux dieux. Les divinités dans les temples en étoient quelquefois si couvertes, qu'on avoit de la peine à les voir elles-mêmes. Le culte d'Apollon, chez les premiers Romains, avoit enlevé les plus belles chevelures. La vanité & l'intérêt des passions en multiplierent bientôt les usages. L'abus se glissa même jusque dans les temples. Les prêtres de Cybele, au rapport de quelques Auteurs, la coëffoient avec art; l'aiguille dont ils se servoient pour cet effet, est devenue, pour ainsi dire, miraculeuse. Servius la compte parmi les gages de la durée & de la gloire de l'empire Romain, c'est-à-dire, avec les cendres des Véïens, le sceptre d'Oreste, celui de Priam, les Boucliers sacrés, &c. Tel est l'effet de la superstition, qui consacre toutes choses, qui en déguise l'origine & la destination, & qui les expose d'âge en âge à la crédulité des peuples & au sourire des Sages.

Les Égyptiens, selon Diodore de Sicile, offroient aux dieux des vœux pour la guérison de leurs enfans malades; & lorsqu'ils étoient hors de danger, ils les conduisoient dans le temple, où leur ayant coupé les Cheveux, ils les mettoient dans une balance avec une somme d'argent du même poids, qu'ils donnoient à ceux qui avoient soin de nourrir les animaux sacrés. C'étoit aussi l'usage de vouer ses Cheveux à quelque fleuve. Pausanias rapporte dans son voyage d'Arcadie, que la jeunesse de Philialie ou Phigalie, alloit certains jours se couper les Cheveux sur les bords du Néda, pour les lui consacrer. Cette pratique devoit être fort ancienne dans la Grece, puisque nous lisons dans Homère que Pélée voua au fleuve Sperchius la chevelure de son fils Achille. Cet usage devoit aussi avoir eu cours en Égypte; car, le même Poëte remarque que Memnon, fils de l'Aurore, sacrifia sa chevelure au Nil.

Pausanias raconte encore que dans le temple de Minerve Poliade à Tégée, qui étoit desservi par un prêtre qui n'y entroit

qu'une fois l'an, on conservoit précieusement la chevelure de Méduse, dont Minerve, disoit-on, avoit fait présent à Céphée, fils d'Aléus, en l'assurant que par-là Tégée deviendroit une ville imprenable; d'où vient que ce temple fut nommé le boulevard.

II. Nous apprenons de Saint Grégoire de Nazianze que les femmes se coëffoient extrêmement haut; ce qu'elles ne pouvoient faire, selon lui, qu'à l'aide de Cheveux empruntés; & avec ce secours, elles s'environnoient la tête de tant de tresses, disposoient tellement leurs nœuds & leurs boucles par étages & par contours, que le tout ensemble formoit une espèce d'édifice.

Le Cheveux blonds ombrageoit quelquefois une tête naturellement toute noire. Le blond ardent étoit la couleur la plus estimée. Les femmes, qui avoient les Cheveux blancs ou mêlés, se servoient de safran pour en changer la couleur & pour se donner le blond le plus vif. Martial, dans son livre des Présens, enseigne le secret d'une pommade qui perfectionne les Cheveux de Germanie; l'écume caustique les desseche, dit-il; & il y a une sorte de savon qui rend la tête plus belle & plus propre.

Tertullien veut intéresser contre elles-mêmes la délicatesse des femmes; il ne comprend pas que leur vanité puisse assez prendre sur elles pour leur ôter toute répugnance à porter sur leurs têtes les dépouilles d'autrui, & sur tout des Cheveux d'esclaves. Mais, que ne peuvent point établir la tyrannie de l'usage & l'envie de plaire? La mode détermine le goût & la beauté même.

La fureur du blond ne regnoit pas moins chez les hommes que chez les femmes. Ils se servoient d'une poudre d'or qui se mettoit à la teinture, qu'ils donnoient à leurs Cheveux. La chevelure de Commode, selon Hérodien, étoit devenue par-là si blonde & si éclatante, que lorsqu'il étoit au soleil, on eût cru que sa tête étoit toute en feu. Il ne paroît pas que les hommes fissent quelque usage de cette poudre d'or. Mais, leur tête n'en étoit pas moins brillante. Elles nouoient leurs Cheveux avec de petites chaînes & des anneaux d'or, avec des rubans couleur de pourpre ou blancs, garnis de pierreries. Elles plaçoient dans leurs Cheveux des poinçons garnis de perles. C'étoit de ces ornemens que Sapho s'étoit dépouillée dans l'absence de Phaon: » Je » n'ai pas eu, lui dit-elle entr'au- » tres choses, le courage de me » coëffer depuis que vous êtes » parti. L'or n'a point touché mes » Cheveux; pour qui prendrois- » je la peine de me parer? A qui » voudrois-je plaire? Du moins, » cette négligence est conforme à » mes malheurs, & le seul hom- » me qui anime mes soins & ma » vanité, est loin de moi. «

Elles avoient une espèce de voile ou de coëffe, qui ramassoit & tenoit leurs Cheveux. Ce voile n'avoit d'abord été d'usage que dans les fonctions du temple; mais, les progrès du luxe en chan-

gerent la destination, & firent servir à la vanité ce qui, selon Festus, n'avoit été qu'un ornement de cérémonies & de sacrifices.

III. La longue Chevelure étoit chez les Gaulois une marque d'honneur & de liberté. César, qui leur ôta la liberté, leur fit couper les Cheveux.

Chez les premiers François, & dans les commencemens de notre Monarchie, elle fut particulière aux Princes du Sang. Saint Grégoire de Tours assure même que dans la seconde irruption qu'ils firent dans les Gaules, c'est-à-dire, avant l'établissement de leur Monarchie, ils se fixerent dans la Tongrie, c'est-à-dire, le Brabant, & les environs de la Meuse, & qu'ils s'y choisirent des Rois à longue chevelure, de la race la plus noble d'entr'eux. On lit dans l'Auteur des Gestes de nos Rois, que les François élurent Pharamond, fils de Marcomir, & placerent sur le trône un Prince à longue chevelure. On sçait que Clodion fut surnommé, par la même raison, le Chevelu.

Au reste, ce droit de porter de longs Cheveux étoit commun à tous les fils de Rois. Clovis, l'un des fils de Chilpéric & d'Andouere, fut reconnu à sa longue chevelure par le pêcheur qui trouva son corps dans la rivière de Marne, où Fredegonde l'avoit fait jetter. Gondebaud, qui se prétendit fils de Clotaire, ne produisoit d'autre titre de son état que ses Cheveux longs; & Clotaire, pour déclarer qu'il ne le reconnoissoit pas pour son fils, se contenta de les lui faire couper. Cette cérémonie emportoit la dégradation. Le Prince rasé étoit déchu de toutes ses prétentions. On voit cet usage pratiqué à la déposition de quelques-uns de nos Princes renfermés dans les Monastères. On fait remonter jusqu'au tems des premiers Gaulois, l'origine de l'usage de se couper les Cheveux, en signe de la renonciation à toutes prétentions mondaines, que faisoient ou étoient censés faire ceux qui embrassoient la vie Monastique. Tant que les longs Cheveux furent la marque du Sang royal, les autres sujets les porterent coupés courts au tour de la tête. Quelques autres prétendent qu'il y avoit des coupes plus ou moins hautes, selon le plus ou le moins d'infériorité dans les rangs; ensorte que la chevelure du Monarque devenoit, pour ainsi dire, l'étalon des conditions.

Au huitième siecle, les gens de qualité faisoient couper les premiers Cheveux à leurs enfans par des personnes qu'ils honoroient, & qui devenoient ainsi les parrains spirituels de leurs enfans; mais, s'il est vrai qu'un empereur de Constantinople témoigna au Pape le désir que son fils en fût adopté en lui envoyant sa première chevelure, il falloit que cette coûtume fût antérieure au huitième siecle.

IV. Hérodote dit, en parlant des Scythes, qu'ils avoient coûtume d'enlever la chevelure de ceux qu'ils tuoient à la guerre,

Non seulement les Suèves étoient distingués des autres Germains par l'arrangement & la forme qu'ils donnoient à leurs Cheveux; mais ils l'étoient entr'eux-mêmes; la chevelure, chez eux comme chez les Gaulois & les François, distinguoit l'homme libre de l'esclave, & le Prince de ses sujets.

C'étoit parmi les Grecs une ancienne coûtume, selon Plutarque, que ceux qui sortoient de l'enfance, allassent à Delphes consacrer à Apollon leurs premiers Cheveux. Théſée y alla comme les autres, & on assure que le lieu, où se faisoit cette cérémonie, porta long-tems son nom, s'appellant Théseia; mais, il ne coupa que ses Cheveux de devant, comme Homère dit que faisoient les Abantes; & cette manière de se couper les Cheveux fut appellée Théséide.

Plutarque fait entendre que cette coûtume étoit beaucoup plus ancienne que Thésée; mais, Eustathe écrit que ce fut Thésée qui commença, & qui fut le premier qui consacra ses Cheveux à Apollon à Délos, & non pas à Delphes, on ne sçait d'où il avoit tiré cette particularité. Par un passage de Lucien, s'il est vrai que le traité de la déesse Syrienne soit de lui, il paroît que les Trézéniens étoient les seuls de tous les Grecs qui eussent cette coûtume de consacrer les prémices de leurs Cheveux, & qu'elle ne commença qu'après Thésée. Car, cette consécration se faisoit en l'honneur d'Hippolyte, fils de ce héros, par tous les jeunes gens de l'un & de l'autre sexe, qui autrement n'auroient pas eu la liberté de se marier; & cela se faisoit de cette sorte: on laissoit croître les Cheveux aux enfans jusqu'à ce qu'ils fussent grands; quand ils étoient en âge, on les menoit dans un temple, on leur coupoit les Cheveux, & on les mettoit dans un vase d'or ou d'argent, sur lequel on écrivoit le nom de chacun, & on le consacroit dans le temple. Cette même coûtume étoit aussi établie chez les Assyriens; les jeunes garçons offroient leurs Cheveux, & les jeunes hommes les prémices de leur barbe.

Il faut encore remarquer que les Grecs se coupoient leurs Cheveux sur le tombeau de ceux qu'ils pleuroient. Ils avoient pris cette coûtume des Orientaux.

(*a*) V. Les Hébreux portoient les Cheveux longs, comme ils venoient naturellement. Les prêtres se les faisoient seulement couper, pendant qu'ils étoient occupés au service du temple; tous les quinze jours ils y employoient le cizeau & non le rasoir.

Il étoit défendu aux Hébreux de couper leurs Cheveux en l'honneur du mort, c'est-à-dire, d'Adonis, quoique dans les autres deuils ils se les coupassent sans aucun scrupule. Dieu leur avoit aussi défendu de couper leurs Cheveux en rond, à l'imitation des

(*a*) Levit. c. 13. v. 2. *& seq.* c. 14. v. 2. *& seq.* c. 19. v. 27, 28. Jerem. c. 41. v. 5. Ezech. c. 44. v. 20.

Arabes, des Ammonites, des Moabites, des Iduméens, des peuples de Dédan, Théma & Buz. C'étoit, dit-on, pour imiter Bacchus, que ces peuples portoient ainsi la chevelure.

Les Septante, dans un endroit, traduisent le texte de Moïse : *Vous ne ferez point de sisoë des Cheveux de votre tête.* Ce terme Hébreu *sisoë* signifie, selon un ancien Scholiaste, une tresse de Cheveux que l'on offroit à Saturne.

Lorsqu'un homme étoit soupçonné d'avoir la lepre, on examinoit soigneusement si la couleur de ses Cheveux changeoit, ou si les Cheveux tomboient, car c'étoit-là une marque de lepre; & lorsqu'il étoit guéri, il lavoit ses habits & son corps, coupoit ses Cheveux, sa barbe & tout le poil de son corps, & faisoit son offrande à la porte du Tabernacle. Mais, il n'entroit dans le camp que huit jours après, en coupant de nouveau tout le poil de son corps.

CHEVRE, *Capra.* (a) Cet animal étoit révéré en Égypte; c'étoit, pour ainsi dire, le sanctuaire général des bêtes. Pan passoit pour s'être caché sous la peau de la Chevre. Il étoit défendu de la tuer; elle étoit consacrée à Jupiter, en mémoire de la chevre Amalthée. On l'immoloit à Apollon, à Junon, & à d'autres dieux.

I. On attribue la découverte de l'oracle de Delphes à des Chevres, qui paissoient dans les vallées du mont Parnasse. Il y avoit dans le lieu qu'on a appellé depuis le Sanctuaire, une espèce de crevasse, χάσμα, dont l'ouverture étoit fort étroite. Ces Chevres, en rodant pour chercher de la pâture, s'en approcherent par hazard, & avancerent la tête pour regarder dedans. Aussi-tôt, comme si elles eussent été transportées de cette fureur qu'on appelle enthousiasme, elles firent des sauts & des bonds merveilleux, & pousserent des cris extraordinaires. Le pâtre, qui les gardoit, frappé de ce prodige, s'approche lui-même & baisse la tête à l'entrée du trou, pour en voir le fond. Il est saisi sur le champ des mêmes mouvemens que les Chevres, & de plus il prophétise l'avenir. Le bruit de cette merveille se fut bientôt répandu par tout le voisinage. Les habitans du lieu accoururent pour en être les témoins, & voulurent éprouver en eux-mêmes cet anthousiasme dont les effets étoient si surprenans. Ils s'approcherent tous de la crevasse, & furent tous enthousiasmés. Surpris, comme on le peut croire, d'un prodige si étrange, ils y reconnoissent quelque chose de divin. Quel dieu, se disent-ils, est venu se cacher dans le fond de cet abîme ? Quelle divinité descendue du ciel daigne habiter ces sombres demeures ? Après bien des réflexions, ils concluent que c'est la terre, qui envoye ses vapeurs prophétiques, & qui rend là ses oracles.

(a) Mém. de l'Acad. des Insc. & Bell. Lett. Tom. III. pag. 141. *& suiv.* T. IV. p. 423 & 424. T. IX. p. 32.

C'eſt ainſi que la choſe eſt racontée par Diodore de Sicile; & il nous apprend lui-même qu'il avoit puiſé cette tradition dans des monumens de la plus grande antiquité, & la confirme par la coûtume qui duroit encore de ſon tems, d'immoler des Chevres dans les ſacrifices qui ſe faiſoient dans le temple d'Apollon, préférablement à d'autres victimes. Plutarque nous a conſervé le nom du pâtre qui gardoit les Chevres, & qui s'appelloit, dit-il, Corétas.

Le nom de Chévre eſt quelquefois celui de la conſtellation du Capricorne.

Ariſtote, dans le premier livre ſur les Météores, parle d'une eſpèce de phénomène, ou corps lumineux qui éclairoit le ciel pendant la nuit, ou même pendant le crépuſcule, & dit que l'on nommoit ce corps lumineux, Chevre, lorſqu'il étoit porté par un mouvement irrégulier & comme en ſautillant, & poutre, lorſque la matière enflammée formoit un corps oblong porté par un mouvement régulier.

(*a*) II. La Chevre eſt, dans l'Écriture, du nombre des animaux purs, dont on pouvoit manger, & qu'on pouvoit offrir en ſacrifice. On tondoit les Chevres dans la Paleſtine, & dans pluſieurs autres endroits, comme on fait encore aujourd'hui en Orient; & on en faiſoit des étoffes qui ſerſervoient pour des tentes. Dieu ordonne à Moïſe de faire une partie des voiles du Tabernacle, avec du poil de Chevres.

CHEVRIERS, *Caprarii*, (*b*) Αἰπόλοι. Dans les Idylles de Théocrite, on remarque quatre ſortes de bergers différens entr'eux. Les Chevriers forment la troiſième eſpèce; & ils ſont bien inférieurs de toutes façons aux deux autres, les pâtres de bœufs & les paſteurs de brebis.

(*a*) Exod. c. 25. v. 4. c. 35. v. 6.

(*b*) Mém. de l'Acad. des Inſcript. & Bell. Lett. Tom. IV. pag. 530. *& ſuiv.*


Fin du dixième Volume.



A CHAALONS, chez SENEUZE, Imprimeur du Roi.

APPROBATION DU CENSEUR ROYAL.

J'AI lu, par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier, le Tome dixième d'un Manuſcrit intitulé : *Dictionnaire pour l'Intelligence des Auteurs Claſſiques, Grecs & Latins, tant Sacrés que Profanes* ; & je crois qu'il mérite d'être reçu du Public avec la même faveur dont il a honoré les Tomes précédens. DONNÉ à Paris, le 23 de Septembre 1770.

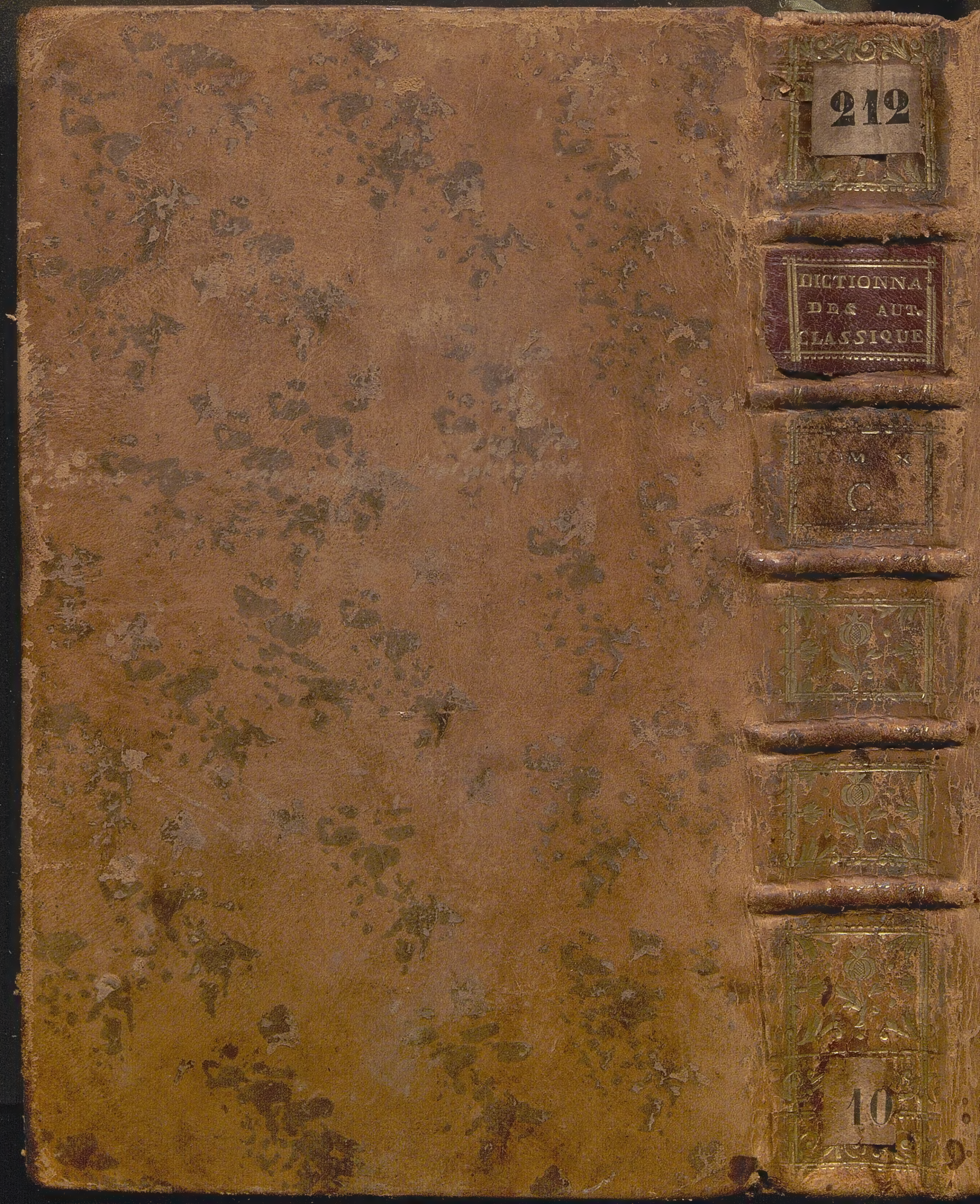
PHILIPPE DE PRÊTOT.










212
DICTIONNA
DES AUT.
CLASSIQUE
TOM X
C
10


colorchecker CLASSIC
calibrite
mm